
3 2044 009 740 861


ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG SIGILLVM
VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE

# FOURIER

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DU

SOCIALISME FRANÇAIS

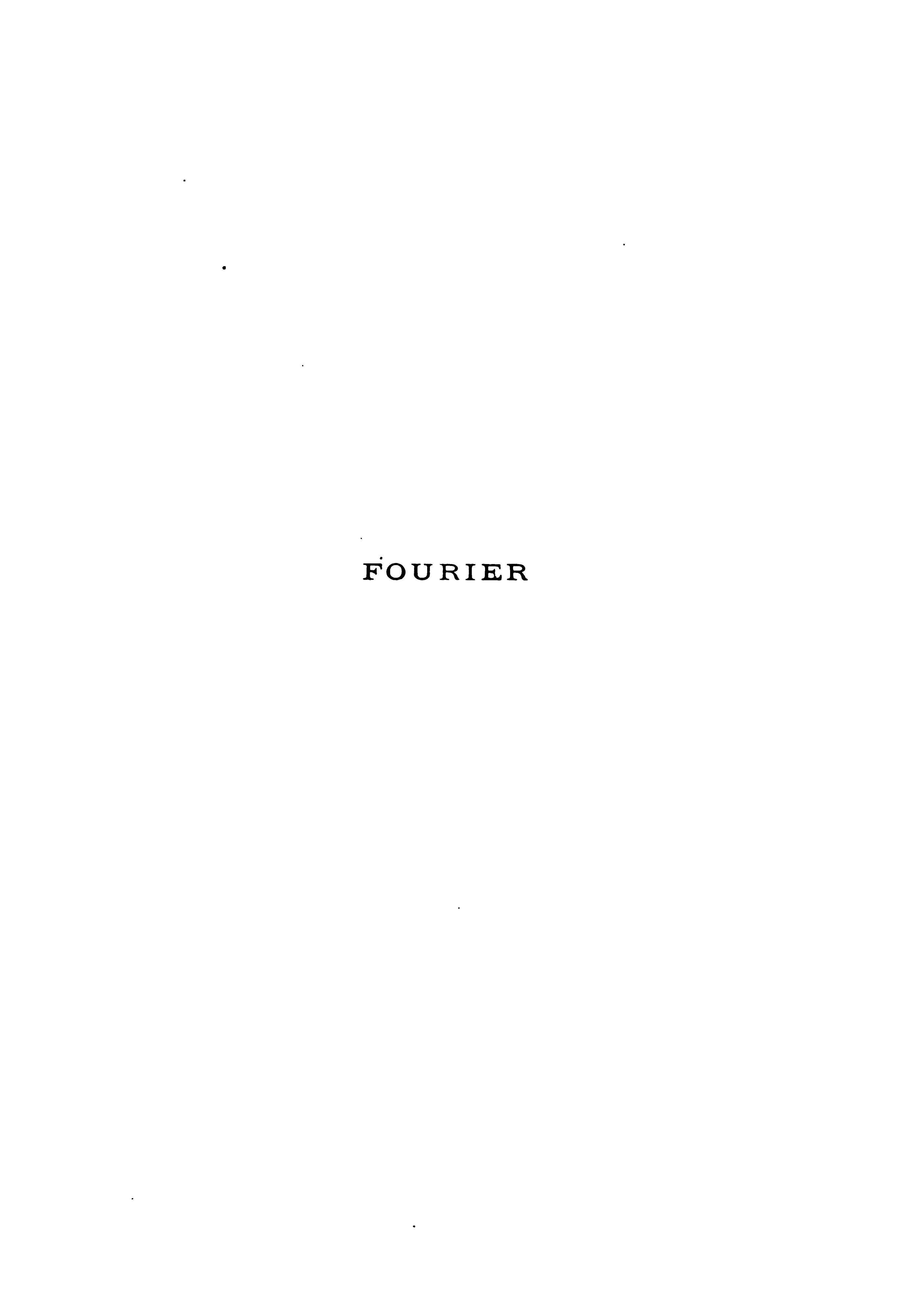
PAR

HUBERT BOURGIN
Ancien élève de l'École Normale supérieure
Docteur ès-lettres

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(LIBRAIRIE GEORGES BELLAIS)
17, RUE CUJAS, 5e ARR'

1905





# FOURIER

## A LA MÊME LIBRAIRIE

# FOURIER

## CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DU

## SOCIALISME FRANÇAIS

PAR

**HUBERT BOURGIN**
**Ancien élève de l'École Normale supérieure**
**Docteur ès-lettres**

---

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
*(LIBRAIRIE GEORGES BELLAIS)*
17, RUE CUJAS, V^e ARR^t

1905






From the
Quarterly Journal
of Economics.

# INTRODUCTION

Je me suis proposé, dans ce livre, d'écrire la monographie de Fourier. Je n'ai pas entendu par là faire l'histoire d'un homme, la monographie d'un individu ; j'ai été constamment guidé par la préoccupation de ce qui, sous le nom de Fourier, intéresse l'histoire des idées et de la société au dix-neuvième siècle. La doctrine de Fourier, l'œuvre qui l'expose, les conditions qui l'expliquent l'action qu'elle a produite, tel est le quadruple sujet de mon étude. J'en ai systématiquement écarté tout ce qui ne rentrait pas dans ce sujet, tout ce qui, à l'examen critique, n'en pouvait être considéré comme un élément de connaissance.

Cette étude est une monographie. Elle n'est qu'une faible partie d'une étude immense, qui ne pourra être menée à bien que par le travail organisé et collectif des historiens et des sociologues, l'étude des doctrines socialistes ; et cette histoire doctrinale n'est elle-même qu'une partie de l'histoire du socialisme au dix-neuvième siècle. L'une et l'autre, pourtant, ont déjà été écrites ; mais ce fut l'œuvre de doctrinaires ou de publicistes hâtifs dont les recherches contemporaines, à mesure qu'elles s'accomplissent, montrent la caducité. L'œuvre de notre génération doit être de conduire à leur terme, à la connaissance critique et objective, les recherches particulières dont les résultats, patiemment acquis, permettront, plus tard, les synthèses durables. Pour ma part, je n'ai prétendu, en ce livre, que préparer, dans les limites de mon sujet, quelques matériaux pour cette œuvre lointaine.

***

Après de bons et récents travaux sur Saint-Simon et le saint-simonisme[1], une monographie de Fourier venait, m'a-t-il semblé, à son temps et à sa place dans la série des travaux utiles.

Fourier est encore aujourd'hui peu connu, ou mal connu. On cite son nom, quelques-uns des termes sous lesquels des publicistes, parfois fantaisistes, ont présenté sa doctrine, ou même quelques idées, très générales et fort peu précises, qu'on détache arbitrairement de son système; on ne va pas plus loin. Il faut mettre à part certains esprits qui, pour des raisons diverses, ont manifesté plus de curiosité. Les économistes, les historiens de l'économie politique, dont on était peut-être en droit d'attendre une étude sérieuse et approfondie, ne l'ont pas en général tentée ; toutefois, parmi eux, M. Charles Gide a témoigné pour Fourier un intérêt et une sympathie qu'il a su justifier en des pages remarquables et qui s'adressent au constructeur du socialisme phalanstérien autant qu'à l'ancêtre de la coopération[2]. D'autre part, des profanes, des littérateurs ont montré pour un fouriérisme simplifié une admiration et un goût qui peuvent faire pressentir la valeur de séduction intellectuelle retenue par la vieille doctrine : le roman d'Émile Zola, le second des quatre Évangiles, *Travail*[3], est une preuve de la puissance de cette séduction. Enfin, le socialisme ne s'est pas désintéressé de Fourier : la pensée de Fourier, plus ou moins exactement comprise, plus ou moins largement interprétée, reste en lui vivante et ne s'en sépare point[4].

Il y a donc, dans notre société contemporaine, plusieurs manifestations d'idées favorables à Fourier. Il y a aussi, à en juger par un examen même superficiel, un certain nombre de faits qui semblent s'accorder avec ces idées, et justifier l'intérêt actuel de la doctrine. Le système de Fourier est un système de coopération ; il donne la première place à la coopération agricole ; il émancipe la femme et lui accorde les mêmes droits qu'à l'homme : mais l'augmentation des droits de la femme, comme le développement de toutes les formes de la coopération, et en particulier de la

1. Georges Weill, *Saint-Simon et son œuvre*, Paris, 1894, in-18 ; —, *L'école saint-simonienne*, Paris, 1896, in-18 ; S. Charléty, *Histoire du Saint-Simonisme*, Paris, 1896, in-18.

2. Charles Gide, *Introduction* aux *Œuvres choisies* de Fourier, Paris, s. d., in-16 ; —, *La coopération*, *Conférences de propagande*, Paris, 1900, in-8 : *Les prophéties de Fourier*, p. 276-311.

3. Paris, 1901, in-12.

4. Toute une partie de ce travail aura pour objet de le démontrer ; cf. livre ·· chapitre 1, 2, et chapitre 2, 2.

coopération agricole, ce sont là des phénomènes contemporains. Ces rapprochements immédiats sollicitent l'attention et l'étude.

Et pourtant l'attention réfléchie et l'étude efficace ont fait généralement défaut jusqu'ici : Fourier n'a pas encore été l'objet du travail méthodique et de la recherche minutieuse qu'il paraît mériter et qu'il exige. De brèves monographies, partielles et imparfaites [1], des articles de revue, superficiels et subjectifs [2], même de bons chapitres dans des ouvrages généraux [3], une conférence suggestive [4], une préface bien faite [5] ne tiennent pas lieu de l'étude générale qui a été commencée quelquefois, mais achevée nulle part [6]. Je l'ai entreprise à mon tour ; et voici les considérations qui m'ont inspiré le plan que j'ai suivi.



La doctrine de Fourier est une doctrine extrêmement vaste, systématique et, en général, précise. Je me suis d'abord proposé de la reconstituer dans toute son extension, d'en exposer le système, d'en analyser les éléments [7].

Pour la comprendre, j'ai dû faire l'histoire de l'œuvre de Fourier, depuis les commencements incertains jusqu'à la fin vacillante [8] ; puis j'ai dû sortir de cette œuvre elle-même pour rechercher et déterminer les conditions dans lesquelles elle s'est faite. Pour ce qui est des conditions personnelles et individuelles, elles pouvaient être découvertes par l'étude de la vie et du tempérament de Fourier, d'une part, et, de l'autre, par l'étude des milieux particuliers dans lesquels il a vécu et s'est développé ; cette double étude ne présentait point de difficultés spéciales de

1. Les meilleures sont celles de Greulich, *Karl Fourier, Ein Vielverkannter*, Höttingen-Zürich, 1881, in-8, et de Warschauer, *Fourier, Seine Theorie und Schule*, Leipzig, 1898, in-8. — Cf. la *Bibliographie*, p. 26.

2. Par exemple, celui de Faguet, *Charles Fourier, Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1898. — Cf. la *Bibliographie*, p. 26.

3. Le plus remarquable est celui de Lorenz v. Stein, *Geschichte der socialen Bewegung in Frankreich*, Leipzig, 1851, 3 vol. in-8.

4. Charles Gide, *Les prophéties de Fourier*, dans *La coopération*.

5. L'introduction de Charles Gide aux *Œuvres choisies*. — Sur ces ouvrages, cf. la *Bibliographie*, p. 25-27.

6. On trouvera une étude de ce genre, avortée et manquée, dans *Le socialisme de Fourier*, par M. Sambuc, Paris, 1899, in-8. — Il est à regretter que M. Espinas, professeur à la Sorbonne, n'ait point publié ses cours sur Fourier.

7. C'est l'objet du livre 3.

8. C'est l'objet du livre 2.

documentation [1]. Au contraire, l'analyse des conditions sociales, c'est-à-dire des idées et des faits à la suite ou au milieu desquels l'œuvre et la doctrine de Fourier se sont produites, devait être extrêmement ardue, et, dans la plupart des cas, improductive, ou même réellement impossible : effet inévitable de l'insuffisance des connaissances sur la période à considérer. La plupart des idées, et, plus encore, des faits sociaux que j'ai dû déterminer comme les conditions de mon étude particulière n'ont encore été eux-mêmes l'objet d'aucune étude scientifique. Je ne pouvais pas avoir la prétention de faire, par une sorte d'improvisation, la science qui n'est pas encore faite : je ne l'ai pas essayé. Les longues recherches que j'ai entreprises pour reconnaître les conditions du sujet m'ont convaincu que ces conditions ne pouvaient être actuellement l'objet d'une exposition scientifique : j'ai renoncé à toute autre espèce d'exposition, c'est-à-dire soit à une description incomplète et morcelée de faits très partiellement et très inégalement connus, soit à une dissertation personnelle sur les conclusions provisoires auxquelles mes recherches m'ont conduit. Ces conclusions me font penser que les conditions sociales dans lesquelles s'est produite la doctrine de Fourier expliquent cette doctrine et la vérifient ; et je puis exprimer ici cette pensée sans manquer à la méthode que je me suis imposée, mais j'y aurais manqué en anticipant dans cet ouvrage, par une décision prématurée, sur les conclusions futures de la science.

J'ai dû de même m'abstenir quand il s'est agi pour moi de faire la critique de la doctrine que j'avais étudiée. Je me suis défié et je me suis gardé du sentiment et du jugement personnels, qui n'importent guère dans une étude comme celle que j'ai conçue, et qui ne font pas avancer le travail scientifique d'un pas. J'ai tenté une critique objective, et, après de grandes recherches dans les divers domaines sur lesquels s'est portée la pensée de Fourier, j'ai renoncé à en exposer les résultats : ces résultats, obtenus par l'étude des sciences sociales, qui ne sont qu'en train de se faire, m'ont paru présenter un tel caractère de morcellement, d'inégalité et d'insuffisance que l'emploi en eût été contraire à une rigoureuse méthode scientifique. Là encore, il faut attendre, sans trop de regret du travail accompli pour démontrer seulement la nécessité de l'attente.

Après avoir étudié la doctrine de Fourier, j'avais à étudier

1. C'est l'objet du livre 1.

l'action qu'elle a pu exercer : par son œuvre et par lui, d'abord, puis par elle-même, sous les formes diverses où elle s'est exprimée dans le cours du dix-neuvième siècle. Étude difficile en soi, et difficile aussi en raison de l'inachèvement ou de l'insuffisance des recherches dont les résultats sont encore à attendre. J'ai étudié d'abord l'action de Fourier et de son œuvre sur le public et sur l'opinion publique au dix-neuvième siècle, sur le socialisme contemporain, sur ses disciples : étude surtout documentaire et historique [1]. Puis, j'ai étudié l'action de la doctrine, et d'abord telle qu'elle s'est accomplie dans l'œuvre et par l'œuvre de l'école fouriériste. J'ai recherché dans quelles conditions et de quelle manière. Je n'ai point voulu faire l'histoire de l'école fouriériste, ni l'analyse des doctrines personnelles des membres de cette école [2] : j'ai voulu seulement montrer comment l'école fouriériste a agi pour répandre la doctrine de Fourier, comment elle l'a répandue, et ce que la doctrine est devenue dans cette action et cette propagande. J'ai écarté de parti pris tout ce qui, dans l'œuvre de l'école fouriériste, n'intéressait pas le sujet précis que j'ai voulu traiter. Une fois achevée cette étude, j'ai pu rechercher l'influence de la doctrine de Fourier sur le socialisme ultérieur et sur l'évolution sociale au dix-neuvième siècle. J'ai donc dû entreprendre trois séries de recherches étendues, avec une préoccupation finale d'analyse et d'interprétation : j'en ai présenté les résultats comme tels, en déterminant leur degré d'objectivité [3].

Enfin il me restait à traiter une dernière question. Quelle qu'ait été l'influence de la doctrine de Fourier sur les doctrines du socialisme, est-elle, en elle-même, une doctrine socialiste ? et si elle l'est, en quelle mesure l'est-elle ? et enfin, parmi les doctrines socialistes, desquelles se rapproche-t-elle ou s'éloigne-t-elle ? Pour résoudre ces questions, j'ai pensé qu'il n'y avait pas d'autre procédé exact et rigoureux de critique que de comparer méthodiquement la doctrine de Fourier avec les propositions et

1. C'est l'objet du livre 4, chapitre 1.

2. Cette histoire et cette analyse seront l'objet d'un travail ultérieur, qui utilisera les résultats du travail présent, limité à son objet propre, mais qui à ces résultats devra ajouter ceux de la recherche appliquée à l'étude des conditions sociales dans lesquelles l'école fouriériste a évolué, et, en outre, ceux d'études monographiques consacrées aux représentants de cette école. Cette perspective méthodique précise encore, me semble-t-il, la délimitation qui vient d'être indiquée.

3. C'est l'objet du livre 4, chapitre 2.

les thèses des doctrines socialistes. Cette comparaison offrait des difficultés particulières. Les doctrines socialistes s'expriment en une littérature immense : je n'ai pas prétendu l'embrasser tout entière ; je crois du moins n'avoir négligé aucune œuvre importante, en mettant à profit les plus récents instruments de travail historiques et analytiques [1].

1. Je pourrais dire ici ce que dit, à propos de la même difficulté méthodique, Anton Menger, *L'État socialiste*, Paris, 1904, in-18, p. 1-2 : « Le choix entre les écrivains socialistes des différents pays présentait de grandes difficultés, et j'aurai peine à échapper en de certains cas au reproche d'avoir procédé avec arbitraire. J'invoquerai comme excuse aux erreurs commises le champ prodigieusement vaste de la littérature socialiste, la difficulté que l'on rencontre à se la procurer, enfin l'absence presque complète de travaux scientifiques antérieurs. » — Les résultats de cette dernière étude sont présentés dans la *Conclusion*.

# TABLE DES MATIÈRES

*Les numéros des pages sont indiqués, dans cette table, à chaque* §.

---



1. Ce § 2 constitue l'*Étude sur les sources de Fourier*, ma Thèse complémentaire de doctorat, dont les conclusions sont seulement présentées dans la Thèse principale ; les références à cette Thèse complémentaire ou à ce § seront uniformément désignées ainsi : *Étude sur les sources de Fourier*.

## Livre 3. — La doctrine

## Livre 4. — L'action



## Conclusion. — Le socialisme de Fourier

# BIBLIOGRAPHIE

## 1.

### Bibliographies de Fourier et du fouriérisme.

1. Barbier (Olivier-Alexis), *Nécrologie, Fourier*, dans la *Bibliographie de la France*, 1837, N° 45, Feuilleton, p. 7-8.
2. Barbier (O. A.), Bibliographie de Fourier, dans *la Phalange*, 2e série [1], t. 2, p. 13 sqq.
3. *Liste bibliographique des publications de l'école sociétaire*, *ibid.*, t. 1, p. 94 sqq.
4. *Publications de l'école sociétaire*, *ibid.*, t. 1, p. 141-143.
5. *Analyse bibliographique, méthodique et raisonnée des publications de l'école sociétaire*, *ibid.*, t. 1, p. 198 sqq.
6. *Catalogue raisonné des publications de l'école sociétaire*, Paris, aux bureaux de *la Phalange*, 1842. — Cf. un *Extrait* de ce *Catalogue* dans Cantagrel, *Les enfants au Phalanstère*, Paris, 1844, in-16, p. 83-90.
7. Greulich (Hermann), *Karl Fourier. Ein Vielverkannter*, Höttingen-Zürich, Schweizerische Volksbuchhandlung, 1881, in-8, avec une bibliographie tirée des bibliographies sociétaires, p. 70 sqq.

## 2.

### Œuvres de Fourier.

#### A. — *Œuvres publiées.*

1. *Journal de Lyon et du département du Rhône*, en collaboration avec Martainville, plus tard rédacteur du *Drapeau blanc*, Prospectus, 23 thermidor an VIII (11 août 1800) [2]; ce prospectus est tout ce qui a paru du journal [3].

1. Cf. plus loin, livre 4, chapitre 2, 1, § 1.
2. Cf. plus loin, livre 2, chapitre 1, § 3.
3. Cf. Vingtrinier, *Histoire des journaux de Lyon depuis leur origine jusqu'à nos jours, Première partie, de 1677 à 1814*, Lyon, 1852, in-8, p. 88 ; Charléty, *Bibliographie critique de l'histoire de Lyon depuis 1789 jusqu'à nos jours*, Lyon et Paris, 1903, in-8, p. 6.

**2**. Dans le *Journal de Lyon et du midi* (22 décembre 1801 au 20 mars 1802), quelques articles de variétés [1].

**3**. Dans le *Bulletin de Lyon* [2], de 1803 à 1804, sous le nom de Fourrier :

1. *Satire envoyée à M. A. J.*** sur son énigme, aux devins de laquelle il promet deux prix, l'un de saucissons et l'autre de marrons, et sur une réponse à cette énigme, sous la signature de femme A. F.****, 1 frimaire an XII [en vers].
2. *Réplique à Clotilde D****, 8 frimaire [en vers].
3. *Harmonie universelle*, 11 frimaire. — Publié souvent à nouveau par les disciples de Fourier, notamment dans la *Publication des manuscrits* [3], t. 1, p. 52-53.
4. *Ode à Madame A. F., reconnue*, 11 frimaire [en vers].
5. *Clôture des débats sur la satire F. Stances aux Lyonnaises sur la médiocrité des champions qui ont pris leur défense*, 15 frimaire [en vers].
6. *Triumvirat continental, et paix perpétuelle sous trente ans*, 25 frimaire. — Publié à nouveau dans *la Phalange*, 2e série, t. 2, p. 1 sqq. ; dans les *Œuvres complètes* [4], t. 1, p. 457-460.
7. *Le ballon de Zambeccari, qui fait 300 lieues d'un seul trait*, 25 frimaire.
8. *Lettre au grand juge*, 4 nivôse. — Publiée à nouveau par Rocquain, *Revue de France*, t. 10 (30 avril 1874), p. 152-164, et par Pellarin, *Lettre de Fourier au grand juge*, Paris, 1874, in-12, 105 p.
9. *A l'auteur de l'inventaire des plaisirs de Lyon*, 20 nivôse.
10. *Acceptation des lettres de change*, 27 nivôse.

**4**. Dans le *Journal de Lyon, Nouvelles de la France et de l'étranger :*

1. *Sur les empires qui ont des vapeurs comme les jolies femmes*, 2 nivôse. — Reproduit par Pellarin, *Lettre de Fourier au grand juge*, p. 51-53.
2. Lettre *à monsieur Delvror* [5], 5 nivôse. — Reproduit par Vingtrinier, *Histoire des journaux de Lyon*, p. 107-108.

1. D'après Vingtrinier, *Histoire des journaux de Lyon*, p. 92.
2. Sur le *Bulletin de Lyon*, rédigé par Ballanche et Dumas, cf. Charléty, *Bibliographie critique de l'histoire de Lyon depuis 1789 jusqu'à nos jours*, p. 75.
3. Cf. plus loin, p. 21.
4. Cf. plus loin, p. 19.
5. Cf. plus loin, livre 4, chapitre 1, 1, § 1.

3. *Invitation aux échos*, 7 nivôse. — Reproduit par Pellarin, *Lettre de Fourier au grand juge*, p. 53-54.

5. *Sur les charlataneries commerciales*, Lyon, 1807 ou 1808, in-12. — Reproduit dans *la Phalange*, 3e série, t. 2, p. 732 sqq., avec cette notice : « Ce petit pamphlet formait une demi-feuille in-12 dont nous ne possédons qu'un seul exemplaire, exemplaire probablement unique au monde. La typographie en est dans le même style que celui de la première édition de la *Théorie des quatre mouvements*. »

6. *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales. Prospectus et annonce de la découverte* [sans nom d'auteur [1]], Leipzig [Lyon], 1808, in-8, 425 p. — Réédité dans les *Œuvres complètes*, t. I, p. 1-454 [2].

7. *Réponse à l'article signé*: *Philoharmonicos*, *Journal de Lyon*, 31 octobre 1811. — Reproduit dans la *Publication des manuscrits*, t. I, p. 48-51.

8. *Traité de l'association domestique agricole*, Paris et Londres, 1822, 2 vol. in-8, LXXX-592 et VIII-648 p. — Réédité dans les *Œuvres complètes*, t. 2-5, sous le titre de *Théorie de l'unité universelle* [3].

9. *Sommaire de la théorie d'association domestique-agricole*,

1. La *Théorie des quatre mouvements* se terminait par l'annonce d'une souscription pour les six mémoires qui devaient la suivre (cf. plus loin, livre 2, chapitre 2, 1), en ces termes : « Les six mémoires ... seront chacun d'environ 150 pages, caractères et format de celui-ci ; le prix de souscription est de *douze livres tournois*. Les lettres et envois devront être envoyés, franc de port, à l'auteur (Charles, *à Lyon*) » (p. 454 de la 2e éd.).

2. Cf. p. XXXIV de cette 2e éd., la Note des éditeurs : « Cette nouvelle édition de la *Théorie des quatre mouvements* a été faite avec les plus grands soins, et non sans beaucoup de difficultés. Fourier a laissé trois exemplaires de la première édition, dont certaines parties étaient couvertes de notes marginales, et qui contenaient en outre des intercalations considérables. Ces trois exemplaires ont été collationnés très scrupuleusement ; on a reconnu toutes les corrections, toutes les indications qu'ils contenaient, et l'on a déterminé ensuite les changements qu'il était convenable de faire subir à l'ancien texte. » Additions et corrections ont été signalées par des indications typographiques. « Au reste, tout en faisant jouir cette seconde édition des corrections et des additions contenues dans les exemplaires annotés par l'auteur, nous avons cru devoir restituer, au moyen d'une table placée à la fin du volume, le texte de la première édition elle-même. Notre édition est donc aussi complète et aussi fidèle que possible.» Cette note mérite une entière créance.

3. Cf. plus loin, livre 2, chapitre 2, 2, § 2.

*ou attraction industrielle*, VIII p., et *Sommaires et annonce du Traité de l'association domestique agricole*, p. 1329-1448 [faisant suite à la pagination du *Traité*], Paris et Londres, [1823], in-8. — Reproduit dans les *Œuvres complètes*, t. 2, p. xxvij-xlij, et 1-241.

Le *Sommaire du Traité de l'association domestique agricole, ou attraction industrielle*, Besançon et Paris, 1823, in-8, 16 p., mentionné par Barbier, *Nécrologie, Fourier*, p. 7, semble n'être autre chose que le *Sommaire de la théorie* (ce dernier mot est le seul par lequel les deux titres diffèrent), avec plusieurs additions dont l'une au moins *(Banques rurales)* est aussi mentionnée par Barbier [1], le tout reproduit dans les *Œuvres complètes*, t. 2, p. vij-xlij.

**10**. Additions aux *Sommaires* et au *Traité* [2].

1. *Supplément à l'avant-propos*, « paginé LXV-LXXX [3] ». — Reproduit dans les *Œuvres complètes*, t. 2, p. 81-107 [pagination spéciale de l'*Avant-propos*].
2. *Antienne du chapitre III* [des *Sommaires et annonce*], « 1398 b-e [4] ». — Reproduit dans les *Œuvres complètes*, t. 2, p. 133-141, dans les *Sommaires et annonce*.
3. *Appendice aux conclusions*, feuillet non paginé. — Reproduit dans les *Œuvres complètes*, t. 2, p. 241-243, à la fin des *Sommaires et annonce*.
4. *Sur les banques rurales*, paginé 8 b-e [5]. — Reproduit dans les *Œuvres complètes*, t. 2, p. xviij-xxv.
5. *Ordre de lecture préparatoire*, 1/8 de feuille. — Reproduit dans les *Œuvres complètes*, t. 2, p. 77-79 [pagination de l'*Avant-propos*], sous le titre de *Direction pour les 3 classes de lecteurs*.
6. *Instructions pour le vendeur et l'acheteur*, feuillet non paginé. — Reproduit dans les *Œuvres complètes*, t. 2, p. iij-v.

**11**. *Mnémonique géographique, ou méthode pour apprendre en peu de leçons la géographie, la statistique et la politique* [sans

1. Cf. plus loin, note 5.
2. Cf. Barbier, *Nécrologie, Fourier*. — Ces additions sont des publications en feuilles, faites en 1823, et encartées irrégulièrement dans le *Traité* ou dans les *Sommaires*.
3. Barbier, *Nécrologie, Fourier*.
4. *Ibid*.
5. *Ibid*. : « Les exemplaires complets du *Sommaire* doivent encore avoir 1/4 de feuille intitulé : *Sur les banques rurales*... »

nom d'auteur], [Paris], [1824], in-8, 15 p. — Reproduit dans le *Mercure de France*, t. 31 (1830), N° 9, p. 400-412, et N° 10, p. 443-453 ; et dans la *Publication des manuscrits*[1], t. 2, p. 267-288.

**12.** *Le nouveau monde industriel et sociétaire, ou invention du procédé d'industrie attrayante et naturelle distribuée en séries passionnées*, Paris, 1829, in-8, xvi-576 p. — Réédité dans les *Œuvres complètes*, t. 6[2].

**13.** *Le nouveau monde industriel, ou invention du procédé d'industrie attrayante et combinée, distribuée en séries passionnées, Livret d'annonce*, Paris, 1830, in-8, 88 p. [paginé aussi 577-664, à la suite du volume précédent].

**14.** *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint Simon et Owen, qui promettent l'association et le progrès, Moyen d'organiser en deux mois le progrès réel, la vraie association, ou combinaison des travaux agricoles et domestiques, donnant quadruple produit, et élevant à 25 milliards le revenu de la France, borné aujourd'hui à 6 milliards un tiers*, Paris, 1831, in-8, VIII-72 p.

**15.** Lettre aux rédacteurs du journal *le Globe*, 2 septembre [1831], publiée dans *le Globe*, 19 octobre 1831.

**16.** Dans *la Réforme industrielle ou le Phalanstère*[3], du 1 juin 1832 au 28 février 1834 :

1. Cf. plus loin, p. 19-20.
2. Cf. p. III et IV de cette 2e éd., l' « Avertissement des éditeurs » : « Pour donner à cet ouvrage le caractère que nous lui voulions dans cette édition, le caractère de livre de propagation courante, il n'y avait qu'à supprimer trois passages dont la crudité n'est point admissible dans un livre de grande circulation. Ces trois passages, l'un de 12, l'autre de 15, le troisième de 103 lignes de l'ancienne édition, formant ensemble moins de trois pages de la nouvelle, et n'étant nullement nécessaires d'ailleurs à l'économie de l'ouvrage, nous n'avons pas dû hésiter à les retrancher. Ce que nous avons fait n'est pas une mutilation de l'œuvre de Fourier. Les passages supprimés restent dans la 1re édition dont il existe de nombreux exemplaires : on pourra toujours les rétablir dans les éditions de bibliothèque... Nous croirions commettre un attentat contre les droits du génie et ceux de l'humanité, si nous anéantissions l'un quelconque des produits de la pensée d'un grand homme, produits que l'humanité aura le droit de juger, mais que nul dans l'humanité n'a le droit de faire disparaître. En même temps, nous croyons donner preuve de convenance, de louable réserve et de sagesse en supprimant, dans une édition de propagation, des passages aussi peu conformes aux convenances actuelles et à la retenue conventionnelle de notre époque... » — Sur la valeur doctrinale des passages supprimés, cf. plus loin, livre 4, chapitre 2, 1, § 2.
3. Cf. plus loin, livre 4, chapitre 2, 1, § 1.

1. *Programme de la fondation proposée*, t. 1, p. 7.
2. *Nécessité d'une théorie certaine sur l'art d'associer*, p. 26.
3. *Note sur la vignette*, p. 41.
4. *Revue des utopies du XIX^e siècle et des sociétés d'utopistes parisiens*, p. 49, 57, 65.
5. *Bénéfices du ménage sociétaire*, p. 51.
6. *Devis et tableaux d'un canton sociétaire*, p. 73, 81.
7. *Les torpilles du progrès*, p. 89.
8. *Compléments d'aperçus*, p. 101.
9. *Guerre des 4 sciences rebelles contre les 4 sciences fidèles*, p. 109.
10. *Le nouveau monde scientifique*, p. 117.
11. *Quatre-vingt-cinq fermes modèles et quatre-vingt-quatre folies*, p. 125.
12. *Approximations sociétaires*, p. 133.
13. *Dénouement des visions de progrès*, p. 141.
14. *Sur l'émancipation des journalistes*, p. 149, 161.
15. *Parallèle de mœurs entre l'ordre civilisé et l'ordre sociétaire*, p. 169, 177.
16. *Décadence de la civilisation. Ruses pour déguiser son déclin rapide*, p. 185.
17. *Le voile d'airain*, p. 193.
18. *Mécanisme de répartition proportionnelle*, p. 201, 210.
19. *Considérations à soumettre à la commission des colonies agricoles internes*, p. 216.
20. *Colonies agricoles intérieures*, p. 229, 255.
21. *Note complémentaire sur le premier semestre*, p. 237, 245.
22. *Écueils à éviter en fondation de colonies agricoles*, t. 2, p. 3.
23. *Nécessité d'une opposition en sciences. Imminence de féodalité commerciale*, p. 16.
24. *Féodalité commerciale*, p. 28.
25. *Option sur les deux dénouements de la crise industrielle*, p. 40.
26. *Les deux diversions*, p. 49.
27. *Les fausses économies fiscales*, p. 65.
28. *Le concert des hauts aveugles*, p. 76.
29. *Réforme du commerce mensonger*, p. 90.
30. *Les gasconnades philanthropiques*, p. 97.
31. *Pierre de touche pour juger les philanthropes*, p. 109.
32. *Perfidie des régénérateurs. Parallèle de leurs moyens et des nôtres*, p. 121.
33. *Conclusions contre les réformes politiques et religieuses*, p. 133.

34. *Les alliés dangereux*, p. 149.
35. *Revue des candidats*, p. 164.
36. *Les épiciers détrônés*, p. 170.
37. *Sur un éloge de la théocratie et de la main-morte*, p. 176.
38. *Deuxième revue des candidats*, p. 183.
39. *Problème des garanties de la propriété*, p. 217.
40. *Conclusions sur les garanties dues à la propriété interne et externe*, p. 229.
41. *Faillite Mackintosh*, p. 233.
42. *Solution de tous problèmes de finance par l'impôt composé, substitué à l'impôt simple*, p. 249, 261, 265.
43. *Triple omission au sujet des fortifications de Paris*, p. 284.
44. *Le progrès, le progrès, masque des faux amis du peuple*, p. 292.
45. *La théorie familière, ou l'école d'éclosion des instincts, appliqués à tous genres de travaux et d'études. Plan d'essai sur 500 enfants de 5 à 12 ans*, p. 301.
46. *Les faux frères en philanthropie, ou la divergence des deux intérêts*, p. 313.
47. *Les disciples aventureux*, p. 314.
48. *Solution de deux problèmes, bonheur du peuple, et libre arbitre*, p. 325.
49. *Aveuglement du libéralisme*, p. 331.
50. *Les géants en utopie et le minimum d'épreuve sociétaire. Question soumise aux capitalistes*, p. 334.
51. *Détails sur l'épreuve minime, en travaux à courtes séances, appliquée à 160 enfants de 3 à 12 ans*, p. 346, 349.
52. *Esprit faussé chez les détracteurs*, p. 354.
53. *Les crimes du commerce*, p. 357.
54. *Les acharnés en calomnie*, p. 359.
55. *Résumé de doctrine. Instruction aux adeptes*, p. 365.
56. *Avis à MM. les abonnés*, p. 372.
57. *Suicide de la raison au XIXe siècle*, p. 373.
58. *Les journalistes en province*, p. 376.
59. *Mystification des chantres du progrès*, p. 378.
60. *Plaisante contradiction en morale*, p. 379.
61. *Deux nouveaux conquérants du monde*, p. 381.
62. *Spéculation commerciale*, p. 382.
63. *La quarantaine vers sa fin, ou l'avant-garde des Zoïles*, p. 386.
64. *Cacophonie dans Paris sur les faux droits de l'homme, et l'association fausse*, p. 389.

65. *Conseil du commerce et des manufactures*, p. 398.
66. *Les folies d'Espagne, de France et d'Angleterre*, p. 400.
67. *Dénonciation de l'économie politique*, p. 403.
68. *Déclin de Bordeaux ; ridicule distribution de l'industrie française*, p. 403.
69. *La femme libre enfin trouvée*, p. 404.
70. *Trois nœuds gordiens à trancher. Triple dédale en finance, politique, industrie*, p. 405.
71. *Motifs d'opiner à un prompt essai, sans sortir du ton dubitatif*, p. 407.
72. *Tendance des modernes à suspecter et abandonner les 4 sciences philosophiques*, p. 408.
73. *Cosmogonie. Création contremoulée*, p. 409.
74. *Boussole pour les convertis*, p. 411.
75. *Les poltrons scientifiques, ou les Français asservis aux superstitions académiques*, p. 413.
76. *Échelle des cinq sciences nouvelles*, p. 414.
77. *L'analogie, fâcheux oracle de vérité*, p. 415.
78. *Interdit lancé sur l'analogie*, p. 417.
79. *Les torrents de ténèbres et de petitesse chez les hommes de progrès*, p. 418.
80. *Les nouveaux quakers. Trembleurs intellectuels, pupilles en génie. Réponse à un écrit de M. Victor Hugo*, p. 420.
81. *Les journaux mal informés*, p. 422.
82. *Le XIXe siècle tout positif ; sa boussole de jugement : On dit qu'on a dit qu'on a ouï dire qu'il a dit*, p. 423.
83. *La femme libre*, p. 424.

**17**. *La fausse industrie, morcelée, mensongère, et l'antidote, l'industrie naturelle, combinée, attrayante, véridique, donnant quadruple produit, Mosaïque des faux progrès, des ridicules et cercles vicieux de civilisation, Parallèle des deux mondes industriels, l'ordre morcelé et l'ordre combiné*, Paris, 1835-1836, 2 vol. in-8 [la pagination est la suivante : t. 1, A-H, 1-12, 397-432, a-zz, 13-348, 433-456, 349-396 ; t. 2, 613-820, 457-612, 821-840].

**18**. Dans la *Phalange*, 2e série, juillet 1836-août 1840 [faisant suite à *la Réforme industrielle ou le Phalanstère*], t. 1 (1836-1837) :
1. *Remède aux divers esclavages*, 26 août 1836, p. 161-169.
2. *La chute de l'homme, ou le double mécanisme des passions*, 10 octobre, p. 317-323.
3. *Société primitive, dite Éden. Ses phases d'enfance, ses pro-*

*grès, son déclin, sa caducité et sa chute*, 10 novembre, p. 417-421.

4. *Analyse de la chute de l'homme. Carrières et phases du péché originel*, 1 février 1837, p. 672-681.
5. *Introduction à la Théorie des quatre mouvements* [écrit en 1818], 10 février, p. 707-715. — Reproduit dans les *Œuvres complètes*, t. 1, p. 461-474 [1].

**19.** Post-scriptum à la *Lettre confidentielle des membres de la réunion du 31 juillet, en réponse à une brochure intitulée : Aux phalanstériens, la Commission préparatoire de l'Institut sociétaire*, [1837], in-8, 24 p.[2]

**20.** *Œuvres complètes*, Paris, 1841-1845, 6 vol. in 8. — Elles comprennent : t. 1 (1841), p. I-XXXIV, Préface des éditeurs, et Note sur la présente édition ; p. XXXV-XXXVI, *Introduction* [de Fourier] ; p. 1-454, *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales ;* p. 455-456. Extrait du *Publiciste* (du 14 décembre 1808) ; p. 457-460, *Triumvirat continental et paix perpétuelle sous trente ans* [3] ; p. 461-474, Nouvelle introduction à la *Théorie des quatre mouvements ;* p. 475-479, Restitutions du texte de la première édition ; — t. 2 (1843), p. 1, Avis des éditeurs ; p. III-IV, Avertissement sur le *Traité du libre arbitre ;* p. V-LXVIII, *Du libre arbitre* [antérieur au *Traité de l'association* ; reproduit dans la *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 235-299] ; p. iij-v, *Instructions pour le vendeur et l'acheteur* (« Ces singulières instructions se trouvaient collées au revers de la couverture, en face du titre de l'édition de 1823 », Note des éditeurs, p. iij.) ; p. vij-xlij, *Sommaires du Traité de l'unité universelle* ; p. 1-244, *Sommaires et annonce du Traité de l'unité universelle ;* p. 1-79, *Traité de l'association domestique-agricole, Avant-propos et plan de l'ouvrage ;* p. 81-107, *Supplément à l'avant-propos ;* — t. 3 (1841), p. VII-X, Avertissement des éditeurs ; p. 1-107, *Théorie de l'unité universelle, Introduction ;* p. 107-451, *Première partie, Prolégomènes ;* — t. 4 (1841), *Théorie de l'unité universelle*, p. 1-413, *Seconde partie, Cislégomènes ;* p. 415-593, *Synthèse routinière, Prologue, Livre premier ;* — t. 5 (1841), *Théorie de l'unité univer-*

1. *La Phalange* contient encore deux articles de Fourier ; ce sont des extraits du *Traité de l'association*. Cf. plus loin, livre 2, chapitre 3, § 3.

2. Ce post-scriptum est le dernier écrit de Fourier publié de son vivant ; les publications suivantes sont posthumes.

3. Cf. plus haut, p. 12.

*selle*, p. x-xii, *Plan du 2e tome* [note de la 1re édition]; p. 1-603, *Livres deuxième, troisième, quatrième;* — t. 6 (1845), p. iii-iv, Avertissement des éditeurs; p. ix-xvi, *Le nouveau monde, Avant-propos;* p. 1-46, *Préface*; p. 47-489, *Section 1 à 7, Épilogue, Postface.* — Les *Œuvres complètes* seront citées : t. 1, *Théorie des quatre mouvements;* t. 2, 3, 4, 5, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, 2, 3, 4; t. 6, *Le nouveau monde.*

**21**. *Manuscrits*, publiés dans *la Phalange, Revue de la science sociale* [1], 1845 à 1849 :

1. *Des trois unités externes*, janvier-février, mars-avril 1845.
2. *Cosmogonie*, mai-juin.
3. *Crimes du commerce*, juillet-août.
4. *Des séries mesurées*, novembre-décembre, janvier 1846.
5. *Des trois groupes d'ambition, d'amour et de familisme*, janvier 1846, février, mars.
6. *Du groupe d'amitié*, mars, avril.
7. *Des trois passions distributives*, mai, juin.
8. *Des cinq passions sensuelles*, juillet, août, septembre, octobre, novembre.
9. *Appendice à l'analyse passionnelle*, novembre, décembre, janvier 1847.
10. *Du parcours et de l'unitéisme*, janvier, février.
11. *Égarement de la raison*, mars, avril, mai. — Tiré à part sous le titre de : *Égarement de la raison démontré par les ridicules des sciences incertaines, et fragments* [cf. le no suivant], Paris, 1847, in-8, iv-128 p.
12. *Dix fragments*, juin. — Tiré à part avec le précédent.
13. *Du clavier puissanciel des caractères*, juillet, août.
14. *Des transitions et désordres apparents de l'univers*, septembre.
15. *Échelle parallèle des attractions sociales*, octobre.
16. *Détérioration matérielle de la planète*, novembre, décembre.
17. *Du mécanisme d'agiotage*, janvier, février, mars-avril 1848.
18. *De la méthode mixte en étude de l'attraction*, mai-juin. — Tiré à part avec le précédent, sous le titre de *Mécanisme de l'agiotage*, Paris, 1848, in-8.
19. *De la médecine naturelle*, mai-juin.
20. *De la sérigermie composée*, juillet.
21. *Analogie et cosmogonie*, août, septembre-octobre, novembre-décembre.

1. Cf. plus loin, livre 4, chapitre 2, 1, § 1.

22. *Fragments et notes*, novembre-décembre.
23. *Des lymbes obscures*, janvier, février 1849.
24. *Des trois nœuds du mouvement*, février.
25. *L'inventeur et son siècle*, mars.
26. *Du garantisme*, avril. — Un extrait en a été publié, sous le titre de *Cités ouvrières, modifications à introduire dans l'architecture des villes*, 1848, in-8.
27. *De la sérisophie ou épreuve réduite*, mai-juin, juillet-août, septembre-octobre.
28. *Des diverses issues de la civilisation*, septembre-octobre.
29. *Sur l'esprit irréligieux des modernes*, novembre-décembre. — Tiré à part, Paris, 1850, in-8, 63 p.
30. *Dernières analogies*, novembre-décembre. — Tiré à part avec le précédent.
31. *Six fragments*, novembre-décembre.

**22**. *De l'anarchie industrielle et scientifique* [écrit pour servir de préface au *Nouveau monde*, non publié parmi les manuscrits], Paris, 1847, in-18, 70 p.

**23**. Fragments publiés dans *la Démocratie pacifique*[1], 7 et 8 juin 1848. — Ces fragments ont été tirés des manuscrits de Fourier, cote 9, pièce 19, où ils ont été désignés par les éditeurs sous le titre de *Les ralliements passionnels*. Le premier fragment, publié sans titre, et signé : Fourier, 1830, comprend 52 lignes (sur le minimum, la phalange, le garantisme) ; le second fragment, publié sans titre et signé de même, comprend 42 lignes (sur le minimum et l'attraction).

**24**. *L'harmonie universelle et le phalanstère, Recueil méthodique de morceaux choisis* [fait par les disciples de Fourier, qui lui ont donné ce titre], Paris, 1849, 2 vol. in-12, 308 et 391 p.

**25**. *Publication des manuscrits* [faisant suite aux *Manuscrits* publiés dans *la Phalange, Revue de la science sociale*, et contenant des morceaux beaucoup plus importants], Paris, 1851-1858, 4 vol. in-12; t. 1, *Année 1851*, 1851, VII-353 p.; t. 2, *Année 1852*, 1852, 356 p. [y compris la *Mnémonique géographique* (cf. plus haut. p. 14-15), p. 267-288]; t. 3, *Années 1853-1856*, 1856, 352 p. ; t. 4, *Années 1857-1858*, 1858, 360 p.

**26**. L'inventaire des manuscrits de Fourier, 2 vol. mss. in-fol.

1. Cf. plus loin, livre 4, chapitre 2, 1, § 1.

mentionne comme ayant été publiées dans le *Bulletin sociétaire* ou *Bulletin du mouvement sociétaire*, à Bruxelles, de 1857 à 1860, les pièces énumérées ci-après. Toutes les recherches que j'ai faites n'ont pu aboutir à retrouver cette publication. Je donne aux pièces de Fourier, dont j'ai pu reconnaître le peu d'importance, la désignation sous laquelle elles sont portées à l'inventaire des manuscrits.

1. Brouillon de préface et de quelques chapitres du *Nouveau monde*, cote 10, pièce 1, en partie, *Bulletin sociétaire*, octobre 1857-février 1858.
2. Cote supplémentaire, pièce 152, 5 feuillets, *ibid.*, mars 1858.
3. Cote suppl., pièce 229, 4 feuillets, *ibid.*, avril.
4. *Considérations antérieures*, cote suppl., pièce 116, 13 f. in-fol., en partie, *ibid.*, août.
5. *Mémoire sur les abus du système commercial*, cote suppl., pièce 224, 14 f. in-fol., *ibid.*, septembre-novembre.
6. *Étourderie générale*, *Les célibataires en garantisme*, cote suppl., pièce 63, 9 f. in-fol., *ibid.*, décembre.
7. Cote suppl., pièce 16, p. 6-7, *ibid.*, janvier 1859.
8. Cote suppl., pièce 15, en partie, *ibid.*, février.
9. *Disposition sociale, groupes*, cote suppl., pièce 202, 1 f. in-fol., *ibid.*, mars.
10. Cote suppl., pièce 50, 1 f. in-fol., *ibid.*, mars.
11. Cote suppl., pièce 17, en partie, *ibid.*, avril.
12. *Les effarouchés*, cote suppl., pièce 42, 2 f. in-fol., en partie, *ibid.*, mai.
13. *Aperçus des destinées générales de notre univers*, cote suppl., pièce 180, 14 f. in-fol., en partie, *ibid.*, juin.
14. *Notice pour les gouvernements*, cote suppl., pièce 235, 7 f. in-4, en partie, *ibid.*, juillet.
15. *Sur les sciences fausses*, cote suppl., pièce 38, 2 f., en partie, *ibid.*, juillet.
16. Brouillon du *Traité de l'attraction*, *Préliminaires*, cote suppl., pièce 65, 12 f. in-8, en partie, *ibid.*, septembre.
17. *Notice sur le prospectus publié en 1808*, cote suppl., pièce 122, 10 f. in-fol., en partie, *ibid.*, janvier 1860.
18. *Collision des passions*, cote suppl., pièce 124, 8 f., en partie, *ibid.*, janvier.
19. *Sur Bonaparte*, cote suppl., pièce 48, en partie, *ibid.*, février.
20. Brouillon de la *Fausse industrie*, cote suppl., pièce 144, 50 f. in-4, en partie, *ibid.*, février.

21. Fragment du *Nouveau monde*, cote suppl., pièce 150, 16 f. in-4, en partie, *ibid.*, février.
22. Cote suppl., pièce 128, 22 f. in-fol., en partie, *ibid.*, mars.
23. Cote suppl., pièce 19, en partie, *ibid.*, avril.
24. *Otahiti*, cote suppl., pièce 186, 1 f. in-fol., *ibid.*, avril.
25. Cote suppl., pièce 212, 7 f. in-fol., en partie, *ibid.*, juillet, août, septembre.
26. *Direction de luxe dans l'ordre combiné*, cote suppl., pièce 170, *ibid.*, août, septembre.
27. Cote suppl., pièce 100, 5 f. in-fol., en partie, *ibid.*, décembre.

**27**. *L'association et le travail attrayant*, Paris, 1873, petit in-16, x-191 p. [extraits du *Nouveau monde*, coordonnés et arrangés par Pellarin].

**28**. *Les deux prostitutions* [extraits choisis], *Almanach de la question sociale illustré pour 1894*, p. 137-138.

**29**. *Œuvres choisies*, par Ch. Gide, Paris, Guillaumin (Petite bibliothèque économique), s. d., in-16, LVI-232 p. [le choix des morceaux, souvent trop fragmentaires, est heureux et bien fait, mais la disposition n'en est pas assez méthodique].

**30**. *Le socialisme sociétaire, Extraits des Œuvres complètes* publiés par Hubert Bourgin (Bibliothèque socialiste, Nos 18-19), Paris, 1903, in-16, 200 p.

## B. — *Œuvres inédites*

Les publications posthumes d'œuvres de Fourier sont loin d'avoir épuisé les manuscrits qu'il laissait à sa mort ; une partie considérable de ces manuscrits est restée inédite. D'ailleurs, les publications posthumes ont été faites par les disciples de Fourier avec si peu de méthode rigoureusement critique et, d'autre part, avec tant de préoccupations doctrinales qu'elles n'ont presque jamais été la reproduction fidèle des textes : ces textes sont à reprendre scientifiquement, en attendant l'édition critique et complète que les phalanstériens n'ont pas su faire. Cette édition est pour le moment impossible, et le sera tant que la masse énorme des papiers entassés dans les *Archives sociétaires* [1] n'aura pas été

1. 17, rue des Boulangers, à Paris. — Les *Archives sociétaires* m'ont été largement ouvertes par M. Kleine, directeur du personnel au Ministère des Travaux publics, qui en a reçu le dépôt de Victor Considerant. Qu'il reçoive ici le témoignage de toute ma gratitude.

classée et inventoriée, et que, d'autre part, les documents nombreux qui ont été retirés de ces *Archives* ou qui n'y sont encore jamais rentrés y auront pris leur place. Il semble que ce travail aurait dû solliciter la piété des derniers disciples de Fourier ; il serait utile à l'histoire et à la science.

Quant à la contribution apportée par les manuscrits inédits de Fourier à la connaissance et à l'intelligence de son œuvre et de sa doctrine, elle est de peu d'importance ; les manuscrits ne présentent guère que des confirmations et des répétitions. En revanche, ils fournissent quelques détails, quelques éclaircissements sur l'histoire de la vie et de la pensée de Fourier [1]. — Les références sur les manuscrits inédits utilisés dans cette étude seront données aux places où ils ont été utilisés.

## 3.

### ÉTUDES SUR FOURIER (BIOGRAPHIE, DOCTRINE ET CRITIQUE)

#### A. — *Auteurs fouriéristes*

La présente liste est sélective. Parmi les très nombreuses biographies et expositions de la doctrine publiées par des fouriéristes [2], je n'ai retenu ici que les mieux faites, les plus complètes, les plus exactes et les plus claires.

1. TRANSON (Abel), *Théorie sociétaire de Ch. Fourier, ou art d'établir en tout pays des associations domestiques-agricoles de quatre à cinq cents familles*, Paris, 1832, in-8.
2. LECHEVALIER (Jules), *Cinq leçons sur l'art d'associer les individus et les masses, Exposition du système social de Charles Fourier*, Paris, 1832, in-8.
3. CONSIDERANT (Victor), *Destinée sociale*, Paris, 1836-1844, 3 vol. in-8 ; nouvelle (3e) éd., Paris, 1851, 2 vol. in-12 [3] [c'est l'exposition la plus remarquable de la doctrine de Fourier faite par celui qui fut le chef de l'école fouriériste].

1. Beaucoup plus importants sont les manuscrits inédits, surtout des lettres, laissés par les disciples de Fourier. Ces manuscrits ont été largement utilisés dans cette étude, surtout au livre 4, chapitres 1 et 2.

2. Cf. plus loin, livre 4, chapitre 2, 1, § 1.

3. C'est cette dernière édition qui sera citée ici.

4. Paget (Amédée), *Introduction à l'étude de la science sociale*, Paris, 1838, in-12.
5. Pellarin (Charles), *Notice biographique sur Charles Fourier, suivie d'une exposition de la théorie sociétaire*, Besançon, 1839, in-12.
6. Guillot (A.), *Charles Fourier, Almanach social pour l'année 1840*, p. 21-37 [courte biographie, bien faite].
7. Considerant (Victor), *Exposition abrégée du système phalanstérien de Fourier*, Paris, 1841 ; 3e éd., Paris, 1846, in-16.
8. Czinski (Jean), *Notice biographique sur Charles Fourier*, 2e éd., Paris, 1841, in-16.
9. Renaud (Hippolyte), *Solidarité, Vue synthétique de la doctrine de Ch. Fourier*, Besançon, 1842, in-8 ; 7e éd., Paris, 1898, in-12 [c'est l'ouvrage fouriériste le plus récemment réédité].
10. Paget (Amédée) et Cartier, *Examen et défense du système de Fourier*, Paris, 1844, in-8 [ces auteurs ont fait de larges emprunts à Considerant, *Destinée sociale*].
11. Hennequin (Victor), *Théorie de Charles Fourier, Exposition faite à Besançon, en mars 1847*, Paris et Besançon, 1847, in-8 [analyse substantielle et exacte].
12. Considerant (Victor), *Le socialisme devant le vieux monde, ou le vivant devant les morts*, Paris, 1848, in-8 [ouvrage de critique générale sur les différentes doctrines socialistes].
13. Pellarin (Charles). *Vie de Fourier*, 5e éd., augmentée de deux chapitres et d'une préface nouvelle, Paris, 1871, in-12 [c'est la meilleure biographie de Fourier].
14. Alhaiza (A.), *Historique de l'école sociétaire, fondée par Charles Fourier, suivi d'un résumé de l'école fouriériste et du sommaire du garantisme, élucidé par Hyppolyte Destrem*, Paris, 1894, in-16.

B. — *Auteurs non fouriéristes*

Cette liste est sélective, et ne comprend que les études utiles à consulter pour la connaissance et l'interprétation de la doctrine de Fourier. Sur l'ensemble des publications qui ont pour sujet Fourier, sa vie, sa doctrine, cf. plus loin, livre 4, chapitre 1, 1.

1. Reybaud (Louis), *Fourier, Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1837 ; reproduit dans les *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes*, Paris, 1837, 2 vol. in-8 [article de revue,

où l'on sent un effort d'impartialité, mais qui demeure incomplet et superficiel ; l'auteur est un réformiste prudent].

2. Ducoin, *Charles Fourier,— Particularités inconnues sur quelques personnages des XVIII^e et XIX^e siècles, — le Correspondant*, 25 janvier 1851, p. 480-490, et 10 février, p. 541-550 [exécution rapide et sophistique de la doctrine, détails intéressants sur l'homme].
3. Ginoux (Irénée), *Charles Fourier et ses disciples*, Nîmes, 1871, in-8.
4. Booth (A. J.), *Fourier, Fortnightly Review*, 1872 [bon résumé biographique ; étude de la doctrine compacte et mal ordonnée, avec de bonnes parties et de grandes faiblesses].
5. Becker (B.), *Karl Fourier*, Braunschweig, 1874, in-16.
6. Janet (Paul), *La philosophie de Charles Fourier, Revue des Deux-Mondes*, 1 octobre 1879, p. 619-645 [exposition et critique ; lacunes graves].
7. Greulich (Hermann), *Karl Fourier, Ein Vielverkannter, Versuch einer Darlegung seines sozietären Ideenganges im Lichte des modernen Sozialismus*, Separatabdruck aus dem *Jahrbuch für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, Höttingen-Zürich, Schweizerische Volksbuchhandlung, 1881, in-8 [exposition généralement exacte, de bonnes parties ; des fautes de proportion et des lacunes ; ce qui concerne les rapports de la doctrine de Fourier avec le socialisme moderne est incomplet ou vague].
8. Renouvier (Charles), *La philosophie de Fourier, la Critique philosophique*, t. 23 et 24, 1883.
9. Estignard (A.), *Portraits franc-comtois*, Paris, 1887, in-8, t. 2, p. 25-63 [biographie ; détails nombreux, de graves erreurs].
10. Bebel (A.), *Charles Fourier, Sein Leben und seine Theorien*, Stuttgart, 1890, in-16 [biographie, d'après Pellarin (cf. plus haut, p. 25) ; analyse des ouvrages, souvent confuse ; exposition de la doctrine, avec de longues citations ; désordre, dans lequel les parties importantes paraissent effacées].
11. Warschauer (Otto), *Geschichte des Socialismus und Kommunismus im 19. Jahrhundert* ; 2^e Abteilung, *Fourier, Seine Theorie und Schule*, Leipzig, 1893, in-8 [étude sérieuse, mais inégale, qui manque de largeur et d'équité].
12. Faguet (Émile), *Charles Fourier, Revue des Deux-Mondes*, 1 août 1896 ; reproduit dans *Politiques et moralistes du XIX^e siècle*, 2^e série, Paris, 1898, in-12, p. 43-81 [des vues exactes ou

ingénieuses, mais trop de fantaisie et d'arbitraire ; des erreurs ; incomplet et subjectif].
13. VILLEY (Edmond), *Charles Fourier, L'homme et son œuvre, Revue d'économie politique*, 1897 et 1898 ; tiré à part, Paris, 1898, in-8 [inégal, incomplet].
14. LIMOUSIN (Charles), *Le fouriérisme, Bref exposé, La prétendue folie de Fourier, Réponse à un article de M. Edmond Villey, intitulé : Fourier et son œuvre*, Paris, 1898, in-8.
15. GIDE (Charles), *Introduction* aux *Œuvres choisies* [cf. plus haut, p. 23], p. I-LVI [très bon résumé, et sans doute la meilleure étude publiée sur Fourier].
16. SAMBUC (M.), *Le socialisme de Fourier*, Paris, 1899, in-8 [médiocre].
17. GIDE (Charles), *La coopération, Conférences de propagande*, Paris, 1900, in-8 : *Les prophéties de Fourier*, p. 276-311 [intéressant et suggestif].

## 4.

### TRAVAUX D'ENSEMBLE SUR LE SOCIALISME

Un grand nombre de ces travaux sont inutilisables, en raison des vices de la méthode, de l'insuffisance des recherches et des erreurs de fait ou d'interprétation. Tels sont, entre autres, les suivants :

SUDRE (Alfred), *Histoire du communisme ou Réfutation historique des utopies socialistes*, Paris, 1849, in-18.
THONISSEN (J.-J.), *Le socialisme depuis l'antiquité jusqu'à la constitution française du 14 janvier 1852*, Louvain, 1852, 2 vol. in-8.
FERRAZ (M.), *Étude sur la philosophie en France au XIX^e siècle, Le socialisme, le naturalisme et le positivisme*, Paris, 1877, in-8.

A consulter :

1. GRÜN (Karl), *Die sociale Bewegung in Frankreich und Belgien, Briefe und Studien*, Darmstadt, 1845, gr. in-8 [études partielles et fragmentaires].
2. STEIN (Lorenz von), *Geschichte der socialen Bewegung in Frankreich*, Leipzig, 1851, 3 vol. in-8 [reste l'ouvrage le plus considérable sur le socialisme français ; capital].

3. *Analisis del socialismo y exposicion clara, metodica e imparcial de los principales socialistas antiguos y modernos, y con especialidad los de San-Simon, Fourier, Owen, P. Leroux y Proudhon, segun los mejores autores que han tratado esta materia, tales como Reybaud, Guepin, Villegardelle, etc.*, Bogota et Paris, 1852, in-12 [sur Fourier, p. 110-157 ; analyse généralement exacte].
4. Dühring (E.), *Kritische Geschichte der Nationalökonomie und des Socialismus*, 4e Aufl., Leipzig, 1899, in-8.
5. Malon (Benoit), *Histoire du Socialisme*, Paris, 1882-1883, 5 vol. in-8 [à utiliser, malgré le désordre et la confusion].
6. Menger (Anton), *Das Recht auf den vollen Arbeitsertrag in geschichtlicher Darstellung*, Stuttgart, 1886, gr. in-8 ; 2e Aufl., 1891 ; —, *Le droit au produit intégral du travail, Étude historique*, traduit sur la 2e éd. par Alfred Bonnet, avec une préface de Ch. Andler, Paris, 1900, in-18 [très important].
7. Stammhammer (Josef), *Bibliographie des Socialismus und Communismus*, Iena, 1893-1900, 2 vol. gr. in-8 [instrument de travail indispensable].
8. Zenker (E. V.), *Der Anarchismus, Kritik und Geschichte der anarchistischen Theorie*, Iena, 1895, in-8.
9. Stegmann (Carl) u. Hugo (C.), *Handbuch des Socialismus*, Zürich, 1897, in-8 [manuel indigeste, mais utile].
10. *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, hgg. v. J. Conrad, L. Elster, W. Lexis, Edg. Loening, 2e Aufl., Iena, 1898-1901, 7 vol. gr. in-8 ; notamment articles *Fourier*, *Sozialismus und Kommunismus*, par Georg Adler.
11. Louis (Paul), *Histoire du socialisme français*, Paris, 1901, in-12 [d'utiles résumés ; incomplet ; des erreurs].
12. Menger (Anton), *Neue Staatslehre*, Iena, 1903, in-8 ; traduit en français par Edgard Milhaud, avec une introduction de Charles Andler, sous le titre de *L'État socialiste*, Paris, 1904, in-18 ; — c'est cette traduction qui sera exclusivement citée ici.

# LIVRE PREMIER

---

# LES CONDITIONS

## CHAPITRE PREMIER

### La vie et l'homme

#### § 1. — *La vie*[1]

Fourier naquit le 7 avril 1772 de parents franc-comtois, habitant Besançon. Son père était un négociant aisé ; sa mère appartenait à une famille de commerçants notables[2]. Il fut élevé au collège de sa ville natale et y reçut une éducation classique[3], l'éducation formelle et banale qu'on donnait alors[4]. Il voulait être ingénieur militaire, mais, éprouvant dès l'adolescence la contrainte paternelle et la sujétion familiale, il dut imiter son père et se faire commerçant[5]. Bien qu'il possédât un capital[6], il ne s'établit pas ; il fit, assez tard, son apprentissage, et devint commis et

1. Cf. A. Guillot, *Charles Fourier, Almanach social pour l'année 1840*, in-16, p. 21-37 ; Jean Czinski, *Notice biographique sur Charles Fourier*, 2e éd., Paris, 1841, in-16 ; Ducoin, *Charles Fourier, Particularités inconnues sur quelques personnages des XVIIIe et XIXe siècles, le Correspondant*, 25 janvier 1851, p. 480-490, 10 février 1851, p. 541-550 ; surtout Charles Pellarin, *Vie de Fourier*, 5e éd., Paris, 1871, in-12 : cette biographie a été écrite l'année qui suivit la mort de Fourier, d'après des documents communiqués en grande partie par Muiron, le premier disciple de Fourier (cf. plus loin, livre 4), et en particulier d'après la correspondance du maître ; la 5e édition a été considérablement augmentée (cf. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 3); A. Estignard, *Portraits franc-comtois*, Paris, 1887, in-8, t. 2, p. 25-63.

2. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 28 sqq.

3. *Ibid.*, p. 35 ; Limousin, *Le fouriérisme*, Paris, 1898, in-8, p. 2.

4. Sur le collège de Besançon, et sur l'enseignement qu'y avaient donné les Jésuites, cf. S. Droz, *Histoire du collège de Besançon*, Besançon, 1868-1870, 2 vol. in-8, t. 1, p. 283 sqq.; Léonce Pingaud, *L'instruction publique à Besançon en 1789*, Besançon, 1898, in-8, p. 4-5. — Cf. aussi Boiteau, *État de la France en 1789*, Paris, 1861, in-8, p. 457 sqq.; Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*, 2e éd., Paris, 1900-1901, 2 vol. in-8, t. 2, p. 859 sqq.

5. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 35 sqq.

6. *Ibid.*, p. 28 sqq. : en mourant, le 21 février 1781, le père de Fourier laissait 200.000 francs net ; le fils, Charles, hérita des deux cinquièmes.

voyageur[1]. Il changea souvent de patrons, souvent aussi d'occupations : il fut « tour à tour caissier, teneur de livres, expéditeur de marchandises, rédacteur de correspondance commerciale, courtier[2] ». Il fut même fonctionnaire, petit fonctionnaire, pendant les Cent jours[3]. Il mena une vie nomade, et pourtant monotone et bornée, d'homme dont les idées et les goûts étaient au-dessus de sa situation, et qui, ne pouvant acquérir les qualités bourgeoises d'ordre, d'économie et de prévoyance, était réduit, par les nécessités d'une condition déchue, à des « occupations triviales et incompatibles avec l'étude » qu'il aimait[4]. Resté célibataire, il n'avait pas de foyer ; il était incapable d'en avoir un. Il dut à une petite pension que lui laissa sa mère, en 1812, d'échapper à la misère[5]. Puis, en 1815, il fut recueilli par ses sœurs, par des amis[6] ; et il trouva dans cette hospitalité le repos dont il avait besoin et qu'il désirait depuis longtemps pour ses travaux intellectuels.

Jusque là, sa vie avait été pénible et contrainte; il n'avait guère rencontré que des obstacles et des difficultés, l'impossibilité ou la gêne pour l'activité de l'esprit. Il avait fréquenté beaucoup de gens, mais c'étaient des négociants, des fonctionnaires, des employés : il était demeuré isolé. Il n'avait pas beaucoup à gagner dans sa compagnie habituelle, assez mesquine et vulgaire[7]. Pourtant il déclare que certaines femmes de sa connaissance lui ont « plusieurs fois donné des idées neuves » qui lui ont « valu des solutions de problèmes très imprévues.... Plusieurs fois, dit-il, j'ai dû à des femmes.... des solutions précieuses qui m'avaient mis l'esprit à la torture[8]. » Sans doute, c'est là l'illusion d'un homme qui avait beaucoup d'imagination. On ne trouve pas trace, dans sa vie, d'une influence de femme profonde et sérieuse. Celles avec qui le souve-

1. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 37 sqq. : Fourier vint à Lyon, en 1790, pour faire son apprentissage du commerce.

2. Ducoin, *Charles Fourier, Particularités inconnues*, p. 485 ; Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 84.

3. *Ibid.*, p. 64 : il fut placé à la tête du bureau de statistique de la préfecture du Rhône.

4. Fourier, *Publication des manuscrits*, Paris. 1851-1858, 4 vol. in-12, t. 1, p. 1.

5. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 64.

6. *Ibid.*, p. 66 sqq.

7. Cf. plus loin, livre 2, chapitre 1, § 3.

8. Fourier, *La fausse industrie, morcelée, mensongère, et l'antidote, l'industrie naturelle, combinée, attrayante, véridique, donnant quadruple produit, Mosaïque des faux progrès, des ridicules et cercles vicieux de civilisation, Parallèle des deux mondes industriels, l'ordre morcelé et l'ordre combiné*, Paris, 1835-1836, 2 vol. in-8, t. 1, p. 236.

nir de ses relations a été conservé semblent n'avoir pas eu beaucoup d'esprit ni de sentiment. Fort libres dans leurs propos, elles le raillaient sans le comprendre[1]. Les vrais amis, ceux qui pouvaient l'apprécier et l'aider, lui vinrent tard, à partir de 1814, quand sa pensée était arrêtée et sa doctrine publiée déjà[2] : la plupart furent ses disciples, et, s'ils l'entourèrent de sympathie, ils ne parvinrent guère à le tirer de son isolement moral[3].

A défaut de satisfactions, Fourier, dans sa vie errante et solitaire, avait à recueillir une abondante expérience. De longs et fréquents voyages le promenaient parmi les hommes et les choses[4] ; en raison de ses occupations, il vivait surtout au dehors, en public : il n'avait qu'à observer. Le commerce s'offrait d'abord à lui sous toutes ses formes et dans toutes ses pratiques ; il ne le voyait pas seulement par la façade, mais par le dedans, par les petitesses du métier, de la concurrence et du marchandage, de la comptabilité et du *tant pour cent*. Ce fut là pour lui l'expérience première, précise et forte, l'impression profonde et durable ; c'est par là d'abord qu'il apprit à connaître l'économie de la société contemporaine.

Mais d'autres constatations le sollicitaient. Lyon, où il vécut pendant longtemps, où il séjourna presque sans interruption de 1790 à 1793[5], lui fournit l'image de la cité industrielle et de ses misères. A la fin du dix-huitième siècle, Lyon était devenu, entre toutes les villes de France, une grande ville de production et de négoce[6], qui présentait les caractères les plus saisissants du

1. Cf. plus loin, livre 2, chapitre 1, § 3.
2. Cf. plus loin, livre 4, chapitre 1, 1.
3. H. de Lourdoueix, *Le dernier mot de la Révolution, M. Proudhon réfuté, Exposé critique du Fouriérisme*, Paris, 1852, in-8, p. 246-247 : Fourier était lié avec Charles Nodier ; il connaissait Aimé Martin, rédacteur au *Journal des débats*, Julien de Paris, directeur de la *Revue encyclopédique*. — Sur cet isolement moral de Fourier, devenu chef d'école, cf. plus loin, livre 2, chapitre 3.
4. X. Marmier, *Charles Fourier*, *la France littéraire*, 1832, t. 2, p. 332-356, p. 341.
5. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 37 sqq.
6. Ruelle, *Opérations des changes des principales places de l'Europe*, Lyon, 1765, in-8 ; Mayet, *Mémoire sur les manufactures de Lyon*, Londres et Paris, 1786, in-8 ; Grimod de la Reynière, *Tableau de Lyon en 1786, adressé sous forme de lettre à Mercier, auteur du Tableau de Paris* [1788], Lyon, 1843, in-8, cité par Justin Godart, *L'ouvrier en soie, Monographie du tisseur lyonnais, Étude historique, économique et sociale*, 1re partie, *La réglementation du travail, Le maître ouvrier en draps d'or, d'argent et de soie, de l'établissement de la manufacture à Lyon (1466) au décret des 2-17 mars 1791 portant suppression de toutes les maîtrises et jurandes*, Lyon et Paris, 1899, in-8, p. 38 ; Maurice Wahl, *Les premières années de la Révolution à Lyon*, Paris, 1894, in-8, p. 5

régime économique contemporain. L'industrie, perfectionnée et concentrée, était entre les mains d'une aristocratie de maîtres marchands, dont dépendaient étroitement, agglomérés mais isolés, les maîtres ouvriers, travailleurs à domicile. Entre les deux classes, en raison même de cette dépendance, l'hostilité et la dissension duraient [1]. Pour des questions de rémunération et de tarif, le conflit avait été à peu près permanent pendant le dix-huitième siècle [2] ; et il s'était aggravé durant les années qui précédèrent la révolution [3]. Les grèves, de tout temps fréquentes, avaient fini par donner lieu à des révoltes, à des émeutes. La question sociale, « voilée ailleurs sous le mouvement politique », apparaissait « à Lyon dans sa nudité [4] ». Cette agitation, ces heurts, ces troubles,

sqq. ; Hauser, *Les origines du capitalisme moderne en France*, Paris, 1902, in-8, p. 23 ; Jaurès, *La Constituante*, Paris, 1901, in-8, p. 83; Villard, *Lyon et l'industrie lyonnaise à la fin du XVIII° siècle*, *Comptes-rendus de la Société d'économie politique de Lyon*, 1898-1899, p. 189-235 ; André Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Franc-Lyonnais et Dombes*, Lyon, 1895-1899, 3 vol. in-8, t. 3, p. 360 sqq., 401 ; *L'économie sociale et l'histoire du travail à Lyon, Rapport présenté par le Comité départemental du Rhône à l'Exposition universelle*, Lyon, 1900, gr. in-8 ; — cf. aussi Genevet, *Compagnie des agents de change de Lyon, Histoire depuis les origines jusqu'à l'établissement du parquet en 1845*, Lyon, 1890, in-8. — Sur le développement de la grande industrie et du grand commerce à la fin du dix-huitième siècle, en France, cf. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*, t. 2, p. 766 sqq. ; Germain Martin, *La grande industrie en France sous le règne de Louis XV*, Paris, 1900, in-8 ; Jaurès, *La Constituante*, p. 43 sqq., 67 sqq., 70 ; —, *La Législative*, Paris, in-8, 1902, p. 1016 ; Schmoller, *Die geschichtliche Entwickelung der Unternehmung, Jahrbuch für Gesetzgebung und Verwaltung*, 1893, p. 55 sqq.

1. Godart, *L'ouvrier en soie*, 1re partie, p. 92, 419 ; Jaurès, *La Constituante*, p. 83 : « Cette même intensité, cette même ardeur de la vie industrielle et marchande, qui avait rapproché et presque fondu des éléments de noblesse et des éléments de haute bourgeoisie, dissociait, au contraire, les grands fabricants et les ouvriers. » — Cf. Pariset, *La chambre de commerce de Lyon, Étude faite sur les registres de ses délibérations*, Lyon, 1886-1889, 2 vol. in-8, not. t. 1, p. 145 sqq., sur l'égoïsme d'intérêt de la chambre de commerce de Lyon.

2. Wahl, *Les premières années de la Révolution à Lyon*, p. 23 : « Entre marchands et ouvriers, le conflit est à peu près à l'état permanent pendant tout le XVIII° siècle » ; Hauser, *Les origines du capitalisme moderne en France*, p. 31-33 ; Pariset, *Histoire de la fabrique lyonnaise, Étude sur le régime social et économique de l'industrie de la soie à Lyon, depuis le XVI° siècle*, Lyon, 1901, gr. in-8, p. 173 sqq. ; Jaurès, *La Constituante*, p. 84, 87 sqq.

3. Godart, *L'ouvrier en soie*, 1re partie, p. 296 sqq. ; Jaurès, *La Constituante*, p. 89 sqq.

4. Michelet, *Histoire de la Révolution française*, éd. définitive, revue et corrigée, Paris, s. d., 7 vol. in-8, t. 6, p. 289 ; – cf. p. 288 : « Qu'on ne se trompe pas

et, d'autre part, les transformations incessantes de la production avaient pour conséquences le chômage et la banqueroute [1], des crises industrielles, commerciales, financières, qui, s'étendant parfois à la France entière, se succédaient périodiquement [2]. A partir de la grande crise de 1786 et 1787 [3], la situation ne cessa d'empirer [4], et, en 1792 et 1793, après l'abandon par l'État de toute réglementation économique [5], au moment même où Fourier se trouvait à

sur le point spécial que ni la Convention ni les Jacobins ne purent entendre, mais que l'histoire ultérieure du socialisme moderne éclaire rétrospectivement : *La question politique était extérieure et secondaire* à Lyon ; elle ne devint dominante qu'après la mort de Chalier. *La question intime et profonde* que les riches ajournèrent par la guerre de Lyon contre la France *était la question sociale*, la dispute des pauvres et des riches. » — Cf. Godart, *L'ouvrier en soie*, 1re partie, p. 383 : « Les questions matérielles de l'existence prédominaient, et c'est pour du pain que les maîtres ouvriers se battirent avant que de prendre les armes pour des idées ; » Bonnassieux, *La question des grèves sous l'ancien régime, La grève de Lyon, épisode de 1744*, Paris, 1882, in-8.

1. Cf. Mayet, *Mémoire sur les manufactures de Lyon*, p. 41 sqq.

2. J. Morin, *Histoire de Lyon depuis la Révolution de 1789*, Paris et Lyon, 1845-1847, 3 vol. in-8, t. 1, p. 3; Wahl, *Les premières années de la Révolution à Lyon*, p. 14 sqq.; Godart, *L'ouvrier en soie*, 1re partie, p. 230 sqq. ; — cf. Roland de la Platière, *Encyclopédie méthodique, Manufactures, arts et métiers*, Paris, 1785-1790, 3 vol. in-4, t. 1, p. 14.— Sur les crises en France, cf. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*, t. 2, p. 774.

3. Morin, *Histoire de Lyon*, t. 1, p. 48 sqq. ; *Lyon de 1778 à 1788, à la veille de la Révolution, Notes et documents* publiés par Albert Metzger et révisés par Joseph Vaesen, Lyon, [1889], in-12, p. 107-109 ; Godart, *L'ouvrier en soie*, 1re partie, p. 239 sqq. — Cf. *Révolte des taffetatiers et des chapeliers, dite des deux sous, arrivée à Lyon au mois d'août 1786*, *Revue du Lyonnais*, 1840, t. 12, p. 210-221 ; *Trois lettres inédites de M. Tolozan de Montfort* (à ce sujet), *ibid.*, 1837, t. 6, p. 140-144.

4. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France depuis 1789*, Paris, 1867, 2 vol. in-8, t. 1, p. 17 ; Pariset, *Histoire de la fabrique lyonnaise*, p. 238 sqq. — Cf. *Conseil de commerce et Bureau du commerce (1700-1791), Inventaire analytique des procès-verbaux* par Pierre Bonnassieux, *Introduction et table* par Eugène Lelong, Paris, 1900, in-4, p. 464 *b*, 27 novembre 1788 : « Mémoire des ouvriers de la grande fabrique de Lyon, par lequel ils se plaignent de la réduction que font la plupart des marchands fabricants sur les prix ordinaires de la main-d'œuvre. Ils demandent qu'un tarif fixe les prix de façon des étoffes ; » p. 477 *a*, 22 octobre 1789 : « Examen des contestations qui s'élèvent à Lyon au sujet de la manière de régler les salaires des ouvriers, soit par un tarif fixe, soit par des prix convenus entre l'entrepreneur et l'ouvrier ; p. 478 *a*, 24 novembre : « Examen d'une demande en homologation de tarif présentée par les ouvriers de Lyon, Décision favorable ; » Roland de la Platière, *Encyclopédie méthodique, Manufactures, arts et métiers*, t. 2, p. 42.

5. Sur cet abandon de toute réglementation économique, cf. Henry Michel, *L'idée de l'État*, Paris, 1896, in-8, p. 4 sqq. ; Sagnac, *La législation civile de la Révolution française (1789-1804), Essai d'histoire sociale*, Paris, 1898, in-8, p. 38.

Lyon, la fabrique et le marché étaient désorganisés [1]. La condition, déjà précaire, des ouvriers était devenue alarmante [2]; le chômage était chronique, la misère profonde [3]. La révolution avait accru des maux anciens, auxquels s'ajoutaient, à Lyon, comme dans toute la France, ceux de la spéculation, de l'accaparement et

1. Morin, *Histoire de Lyon*, t. 1, p. 14 sqq.; Pariset, *Histoire de la fabrique lyonnaise*, p. 253-254.

2. Mayet, *Mémoire sur les manufactures de Lyon*, p. 27, sur le faible prix de la main-d'œuvre ; Bertholon, *Du commerce et des manufactures distinctives de la ville de Lyon*, Montpellier, 1787, in-8, cité par Godart, *L'ouvrier en soie*, 1re partie, p. 417-418 : « Si ce peuple d'ouvriers continue de vivre dans la plus étroite nécessité, nous craignons de voir ce grand corps de la fabrique de Lyon, tout robuste et tout puissant qu'il est, périr d'inanition. En effet, quelle vie que celle d'un ouvrier fabricant ! Toujours il devance le lever de l'aurore et prolonge ses travaux bien avant dans la nuit pour pouvoir, par la longueur du temps, compenser la modicité des salaires insuffisants. Pendant les trois quarts de la journée, il est cloué sur un métier dont l'exercice est mille fois plus pénible, par la position du corps, que celui d'aucune autre profession ; aussi ne parvient-il jamais à une vieillesse avancée ; on assure même que jamais ouvrier n'a été fils et petit-fils d'ouvrier. La plus modique subsistance les soutient, et on peut dire qu'ils mangent moins pour vivre que pour ne pas mourir. Quelqu'un a dit que nulle part on ne pourrait établir des manufactures comme à Lyon, parce qu'il faudrait trouver ailleurs des gens qui ne mangeassent ni ne dormissent comme à Lyon. La famille entière est logée ou plutôt resserrée dans un appartement étroit, dont l'air est nécessairement chargé de miasmes que fournit la transpiration ; de là plusieurs maladies qui en sont la suite et qui souvent les forcent d'aller dans les hôpitaux pour y chercher moins des secours qu'un moyen prompt d'être plus tôt délivrés d'une triste et pénible existence. Quelle vie ! » ; Michelet, *Histoire de la Révolution française*, t. 6, p. 289-290 : « Cette race était humiliée. Physiquement, c'était une des plus chétives de l'Europe. Le haut métier à la Jacquart n'existant pas alors et n'ayant pas encore imposé aux constructeurs l'exhaussement des plafonds, on pouvait impunément entasser jusqu'à dix étages les misérables réduits de ce peuple étouffé, avorté. Aujourd'hui encore, dans les quartiers non renouvelés, quiconque monte ces noires, obscènes et puantes maisons, où chaque carré témoigne de la négligence et de la misère, se représente avec douleur les pauvres créatures misérables et souillées qui les occupaient en 1793 » ; Auguste Bleton, *Tableau de Lyon avant 1789*, Lyon, [1894], in-4, p. 96; Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon*, t. 3, p. 373 sqq. ; Mathé, *Les tisseurs en soie de Lyon (1769-1900)*, Lyon, 1900, in-8, p. 5 sqq.

3. *Procès-verbaux des séances des corps municipaux de la ville de Lyon*, 1re partie, *Actes consulaires et assemblées des notables, 1787-1790*, Lyon, 1899, in-4, p. 33, 42-44 ; *Souscription ouverte en faveur des ouvriers sans travail*, Lyon, 1789, in-4 ; Morin, *Histoire de Lyon*, t. 1, p. 89 sqq. ; Wahl, *Les premières années de la Révolution à Lyon*, p. 29-30 ; Godart, *L'ouvrier en soie*, 1re partie, p. 266-267, 417 ; Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon*, t. 3, p. 479 sqq., 490 sqq.

de l'agiotage [1], de la crise alimentaire [2] et de la crise politique [3].

La crise politique à Lyon fut ardente. Les divisions économiques se traduisirent en divisions politiques : d'un côté se groupèrent les négociants et les possédants conservateurs et aristocrates [4], de l'autre les travailleurs républicains et patriotes [5]. Aigris par leurs souffrances, les ouvriers ne devaient point répugner aux solutions extrêmes où inclinaient une partie d'entre eux [6]. Pourtant, les débuts de la politique révolutionnaire à Lyon furent modérés [7]; mais la propagande des Jacobins fut assez

1. Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon*, t. 3, p. 423, 573 sqq. — Pour l'ensemble de la France, cf. Sagnac, *La législation civile de la Révolution française*, p. 184 sqq.; Jaurès, *La Législative*, p. 1015-1016, 1035, 1043. — Le décret du 26 germinal an II supprime et interdit les sociétés par actions reconnues par des chartes octroyées, comme coupables de faire et de favoriser l'agiotage.

2. *Recueil des actes du Comité de salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire*, publié par F. A. Aulard, Paris, depuis 1889, 15 vol. in-8, t. 1, p. 263 : les commissaires de la Convention à Lyon écrivent le 24 novembre 1792 que 30.000 ouvriers manquent « de pain et de travail »; — cf. Mauguin, *Études historiques sur l'administration de l'agriculture en France*, Paris, 1876-1877, 3 vol. in-8, t. 1, p. 451 sqq. ; Jaurès, *La Convention*, t. 1, Paris, 1903, in-4, p. 278 sqq.

3. *Lyon en 1790, Notes et documents* publiés par Albert Metzger et révisés par Joseph Vaesen, Lyon, [1882], in-12, p. 197-198 ; Wahl, *Les premières années de la Révolution à Lyon*, p. 576-577, 612 ; — cf. P. M. Gonon, *Bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la Révolution française*, Lyon, 1844, in-8 ; S. Charléty, *Lyon en 1789*, *Bulletin de la Société des amis de l'Université de Lyon*, 1898; Bleton, *Petite histoire populaire de Lyon*, 2e éd., Lyon, 1899, in-8 ; S. Charléty, *Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à nos jours*, Lyon, 1903, pet. in-8.

4. Jaurès, *La Constituante*, p. 91 sqq.

5. Aulard, *La société des Jacobins, Recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*. Paris, 1889-1897, 6 vol. in-8, t. 4, p. 284 : « Les négociants de cette ville [Lyon], aristocrates à l'excès, se servent de la troupe pour subjuguer les ouvriers, auxquels, de l'autre côté, ils retirent leur ouvrage, de sorte qu'en les mettant dans les extrémités les plus cruelles, ils se réservent les moyens de les écraser au moindre mouvement... La plupart des riches sont aristocrates, mais c'est d'une aristocratie concentrée et qui n'ose plus se montrer; mais l'ouvrier, l'habitant en général, y est bon et patriote ; » *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. 1, p. 238, les commissaires à Lyon à la Convention, 14 novembre 1792 : « Coupable indifférence pour la chose publique qui caractérise la classe aisée des citoyens de Lyon... Les classes les moins aisées sont seules dans le vrai sens de la Révolution. »

6. Morin, *Histoire de Lyon*, t. 1, p. 50 : l'ouvrier lyonnais, « portant un esprit rêveur et enthousiaste dans un corps affaibli, s'enflamme aux passions collectives »; p. 51 : il devait « incliner par son esprit aux théories de ce parti extrême de la Révolution qui voulait réformer la propriété comme le pouvoir ».

7. Cf. *Procès-verbaux des séances du Conseil général du département de Rhône-et-Loire. 1789-1793*, Trévoux, 1895, 2 vol. in-8 ; *Procès-verbaux des séances des corps municipaux de la ville de Lyon*, Lyon, 1899-1903, 3 vol. in-8.

vigoureuse [1] pour faire adhérer une fraction importante de la population à la politique de Chalier [2] et aux mesures les plus violentes de cette politique [3]. Néanmoins, la majorité ne suivit pas ; et même, accueillant avec une sorte d'enthousiasme les idées fédéralistes qui devaient se développer facilement dans la vieille cité communale et consulaire [4], elle se détacha du pouvoir révolutionnaire central, de la Convention, qui la reconquit par la force. La tourmente de 1793 fut sanglante et ruineuse.

Non seulement ces événements s'accomplirent sous les yeux de Fourier, mais il en souffrit cruellement lui-même. Sa fortune y « périt en majeure partie... Pendant le siège » de Lyon, « on fit servir ses balles de coton à protéger des travaux de défense ; on s'empara de ses autres denrées, telles que riz, sucre, café, pour les hôpitaux et pour la nourriture des assiégés combattants [5] ». Après la prise de la ville par les conventionnels, il fut lui-même incarcéré, faillit être exécuté, fut relâché, ressaisi [6] ; il assista à la républicanisation de Lyon, occupé par une armée révolutionnaire, et frappé de l'emprunt forcé [7] : finalement, le 22 prairial an II, il fut incorporé dans la cavalerie, pour y rester jusqu'au 3 pluviôse an IV, libéré par un congé de réforme [8]. Telle fut son expérience de la politique révolutionnaire.

1. Aulard, *La société des Jacobins*, t. 2, p. 147, article de Lanthenas, février 1791 : « Ayons donc dans chaque section des clubs semblables à ceux de Lyon. ., et nous verrons une tranquillité durable... »; p. 241; t. 3, p. 54, 108, 193 ; — cf. *Procès-verbaux des séances de la Commission populaire républicaine et de Salut public de Rhône-et-Loire*, Trévoux, 1899. in-8.

2. Cf. Maurice Wahl, *Joseph Chalier*, *Revue historique*, 1887, t. 34, p. 1 sqq.

3. Morin, *Histoire de Lyon*, t. 2, p. 195-197 : « C'est un fait assez remarquable que, dans la ville de Lyon, qui passait pour avoir embrassé assez tièdement les derniers développements de la Révolution, il y eut une secte qui dépassa même tout ce qui s'imaginait dans cette fournaise d'idées et de passions du grand centre révolutionnaire ; » *Lyon en 1791, Notes et documents* publiés par Albert Metzger et révisés par Joseph Vaesen, Lyon, [1883], in-12, p. 93.

4. Cf. Villard, *Lyon et l'industrie lyonnaise*, p. 206-207.

5. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 45.

6. *Ibid.*, p. 45-47.

7. Aulard, *La société des Jacobins*, t. 4, p. 584 ; t. 5, p. 202, 20 mai 1793 : « *Des députés de Lyon* rendent compte du patriotisme de leur cité : elle a formé une armée révolutionnaire, levé un emprunt forcé sur les riches, proscrit les feuilles de Carra, de Gorsas, de Brissot et *la Quotidienne* » : p. 663, 667, 25 février 1794 : « Le citoyen Villemotte fait passer une lettre de Commune-Affranchie [Lyon], en date du 3 de ce mois, attestant que cette ville sera bientôt toute républicaine, grâce aux Jacobins venus de Paris.»

8. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 49 sqq.

Quand il revint à Lyon, la réaction thermidorienne s'était accomplie, et la contre-révolution avait parlé et agi [1] : le département de Rhône-et-Loire, avec Lyon, fut un de ceux où elle manifesta le plus de vigueur et d'audace ; et justement, quand Fourier se retrouvait dans le Doubs, à Besançon, ce devait être pour y faire les mêmes constatations [2]. Il put observer particulièrement autour de lui la facilité de la restauration monarchique et de la reconstitution du pouvoir qui allait peser sur la France [3].

1. *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire, Recueil de documents pour l'histoire de l'esprit public à Paris*, par A. Aulard, Paris, 1898-1902, 5 vol. in-8, t. 1, p. 146 ; t. 2, p. 484, 499 ; p. 580, 27 décembre 1795, Rapport au ministre de l'intérieur : le royalisme « relève de plus en plus la tête dans différents départements, et particulièrement à Lyon » ; p. 603 ; t. 4, p. 104, 139, 192, 651, 655 ; — cf. [Guerre], *Histoire de la Révolution de Lyon, servant de développement et de preuve à une conjuration formée en France contre tous les gouvernements et contre tout ordre social, suivi de pièces justificatives*, Lyon, 1793, in-8 ; A. G[uillon], *Lyon tel qu'il était et tel qu'il est, ou tableau historique de sa splendeur passée, suivi de l'histoire pittoresque de ses malheurs et de ses ruines*, Paris et Lyon, 1797, in-12 ; —, *Histoire du siège de Lyon, des événements qui l'ont précédé et des désastres qui l'ont suivi, ainsi que de leurs causes secrètes, générales et particulières*, Paris et Lyon, 1797, in-8 ; Maurille, *Les crimes des Jacobins à Lyon, depuis 1792 jusqu'au 9 thermidor an II*, Lyon, an XI, in-12.

2. Aulard, *La société des Jacobins*, t. 1, p. 442 ; t. 2, p. 27 ; Jules Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs de 1789 à 1801, d'après les documents originaux inédits*, Besançon, 1867, 10 vol. in-12, t. 4, p. 337 sqq. ; A. Aulard. *L'état de la France en l'an VIII et en l'an IX, Documents*. Paris, 1897, in-8, p 24, Bulletin de la police générale de la République pour le mois de vendémiaire an VIII : « Le département du Doubs est inondé d'écrits révolutionnaires » ; on les trouve « disséminés sur les routes, sous les portes des maisons » ; —, *Paris pendant la réaction thermidorienne*, t. 2, p. 656-657, 12 janvier 1796, Rapport du bureau de surveillance : « Des voyageurs disaient dans un cabaret, rue de la Coutellerie, qu'à Lyon et à Besançon on ne veut point décidément de papier ; qu'on ne reçoit que de la monnaie marquée au nom du ci-devant Capet... » : —, *Histoire politique de la Révolution française*, Paris, 1900, in-8, p. 310 : le Doubs et Rhône-et-Loire furent parmi les départements qui eurent le plus d'opposants à la Constitution de 1795 ; p. 576 : le Doubs fut parmi les départements qui eurent le plus de voix contre-révolutionnaires au plébiscite pour la Constitution de l'an III (14,158 non contre 1,651 oui ; rejet des décrets des deux tiers).

3. Sauzay, *Histoire de la persécution religieuse dans le département du Doubs*, t 10, p. 474 ; Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne*, t. 5. p. 763, 17 octobre 1799. le *Messager des relations extérieures* (27 vendémiaire), sur le retour de Bonaparte : « A Lyon, on a composé et joué sur le champ, les rôles à la main, une petite pièce de circonstance, intitulée *Le Héros de retour* ; on l'avait entraîné au spectacle, où il y avait une foule considérable, et il y fut accueilli par des acclamations unanimes ; » — cf. Fesch, archevêque, *Mandement*

Dans l'ordre des choses morales, Fourier devait aussi trouver dans le milieu même où il vivait les éléments d'une saisissante expérience. La petite bourgeoisie commerçante avec laquelle il était en rapports accusait rudement une valeur morale assez basse. C'était le monde des intérêts égoïstes, des préoccupations vulgaires ; c'était aussi le monde des adultères faciles et de la ✓débauche triviale [1]. A Lyon en particulier, à la fin du dix-huitième siècle, les mœurs étaient mauvaises [2]. La prostitution était pour l'ouvrière la condition presque habituelle du travail [3]. Le monde du négoce, avec l'hypocrisie en plus, ne valait pas mieux que le monde de l'atelier : à l'égoïsme des intérêts il joignait des préjugés souvent féroces, qui, comme la passion antisémite, survécurent parfois aux croyances qui les avaient nourris [4]. Cette société dans

*pour ordonner que de solennelles actions de grâces soient rendues toutes les années le jour de l'Assomption, en mémoire du rétablissement de la religion et des autres bienfaits accordés à la France depuis l'époque du 18 brumaire.* Lyon, 4 août 1803, in-4. — Sur la reconstitution du pouvoir dans l'État napoléonien, cf. Taine, *Les origines de la France contemporaine, Le régime moderne*, Paris, 10e éd., 1895-1898, 2 vol. in-8, t. 1, p. 155 sqq., 370 sqq.

1. Cf. les observations de Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 249 sqq., « Commerce et mariage », et notamment p. 253 sqq., « Hiérarchie du cocuage ».

2. Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon*, t. 3, p. 407-408.

3. Michelet, *Histoire de la Révolution française*, t. 6, p. 289 : « La prostitution non publique, mais infligée à toute la famille comme condition du travail, c'était le caractère déplorable de la vie lyonnaise ; » Note : « L'insuffisance des salaires, surtout pour les femmes, ne se compensait que par le piquage d'once, petit vol habituel sur le poids de la soie que l'on confiait à l'ouvrière. Si le maître ou le commis fermait les yeux, on devine à quel prix. La femme même qui n'eût pas volé n'obtenait guère de travail qu'à cette triste condition. Nulle part, dit-on, les mœurs n'étaient plus mauvaises qu'à Lyon. Ce n'est pas au hasard que le plus affreux de nos romanciers, écrivant vers 1790, a placé dans cette Sodome le dernier épisode de son épouvantable livre. »

4. Cf. *Lyon en 1790*, p. 53 : les Juifs furent admis aux droits de citoyens actifs le 13 février 1790 ; — cf. Alfred Lévy, *Les Israélites à Lyon*, Paris, 1894, in-4 ; Fleury la Serve, *Les Juifs à Lyon*, *Revue du Lyonnais*, 1838, p. 246-355, — p. 343 : « De toutes les villes de France, la nôtre [Lyon] est, sans contredit, la plus tenace dans ses préjugés, et, comme Lyon est universellement catholique, il suit de là que le judaïsme est plus qu'ailleurs condamné à l'éloignement, soupçonné, évité. Cette circonspection presque générale des catholiques et l'esprit naturel des Juifs resserrent ceux-ci dans leur propre sphère, et ne permettent guère entre les deux religions que des rapports purement commerciaux. La séparation que je constate est d'autant plus sensible et plus dure que, les Israélites de Lyon ne s'élevant pas même au nombre de trois cents, et placés en très grande partie dans une position de fortune au-dessous de la médiocrité, ne trouvent plus dans le luxe et dans la société fréquente de leurs frères un dédommagement de leur existence isolée, au milieu de notre immense ville. »

laquelle il vivait, Fourier ne l'avait point choisie : elle était pour lui une forme permanente, un instrument durable de la contrainte économique et morale.

Pourtant, il trouvait autour de lui quelques aspirations généreuses. Il s'était élevé, son adolescence s'était formée dans l'enthousiasme de sensibilité molle et d'utopies romanesques que le dix-huitième siècle conserva jusqu'aux catastrophes révolutionnaires [1] : ces rêves de liberté et d'harmonie s'accordaient avec les tendances, les besoins de son tempérament [2]. Il avait pu les voir s'exprimer, parfois, dans l'œuvre et l'action des mystiques de Lyon [3], ou encore dans les réunions et les manifestations de ces sociétés de femmes qu'à Lyon aussi suscita l'activité révolutionnaire [4], ou enfin dans la conversation des littérateurs et des journalistes qu'il fréquenta, de 1801 à 1804, au *Journal de Lyon et du midi* et au *Bulletin de Lyon*, autour de Ballanche [5], à demi célèbre déjà par son *Essai sur le sentiment* [6]. C'est là, bien plus que dans le système formel et rigide de l'instruction publique, réorganisée militairement après abandon [7], qu'il put pressentir l'avenir du

1. Sur cette éducation, sur cette formation, nous n'avons d'autres témoignages que ceux que nous trouvons dans son œuvre; cf. plus loin, livre 3, en particulier, chapitre 4, 3.

2. Cf. plus loin, p. 48 sqq.

3. Morel de Voleine, *Lyonnaisiana, ou recueil de balivernes, rencontres, anecdotes, réflexions ayant trait à l'histoire de Lyon, et extrait des papiers de feu Petrus Violette*, Lyon, 1870, in-8; Léopold de Gaillard, *Nicolas Bergasse. député de Lyon à l'Assemblée constituante*, Paris, 1893, in-12, notamment p. 18 sqq. — Sur les mystiques de Lyon, cf. plus loin, même livre, chapitre 2, § 2, 5. — Vingtrinier, *Histoire des journaux de Lyon depuis leur origine jusqu'à nos jours*, Lyon, 1852, in-8, p. 92, 96, cite Petetin parmi les rédacteurs du *Journal de Lyon* et du *Bulletin de Lyon* que Fourier a pu connaître (cf. plus loin, livre 2, chapitre 1, § 3; il semble que ce Petetin soit le mesmériste cité plus loin, livre 1, chapitre 2, § 2, 5.

4. Cf. *Discours de Madame X..., prononcé à Lyon le 8 mars, dans une société de dames, sur cette question de droit public : « Les femmes ont-elles le droit de concourir à la législation d'un grand empire ? »*, Lyon, [1790], in-8; *Institution des citoyennes dévouées à la patrie*, Lyon, 1791, in-4; — cf. Gonon, *Bibliographie historique de la ville de Lyon*, p. 142. — Sur le féminisme révolutionnaire, cf. L. Lacour, *Les origines du féminisme contemporain*, Paris, 1900, in-8.

5. Vingtrinier, *Histoire des journaux de Lyon depuis leur origine jusqu'à nos jours*, p. 92-96. — Cf. plus loin, livre 2, chapitre 1, § 3.

6. Les œuvres sociales de Ballanche sont postérieures aux premières publications de Fourier; entre l'un et l'autre l'étude ne révèle point d'échange d'influence.

7. Cf. E. Philipon, *Beaujolais, Lyonnais et Forez, Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, t. 2, p. 1755-1759; Cuissart, *L'enseignement primaire à Lyon et dans la région lyonnaise avant et après 1789*, Paris, 1881, in-8; —, *De*

développement intellectuel des générations ultérieures. Enfin, à Lyon même, sous ses yeux, se déroulèrent pendant la révolution ces fêtes nationales et symboliques qui semblaient la démonstration théâtrale d'un nouvel esprit social de liberté, de concorde et de paix [1].

Quelle qu'ait été l'importance de ces faits dans la formation de l'expérience de Fourier, antérieure à la conception de sa doctrine, d'autres faits vinrent après eux, dont cette expérience put s'enrichir à mesure que la doctrine se développait.

La restauration politique fut suivie à Lyon, comme dans la plus grande partie de la France, d'une renaissance industrielle [2]. Fourier put l'observer, en constatant qu'elle servait les intérêts des entrepreneurs et des négociants plutôt que ceux des consommateurs. Tous les excès de la concurrence, de l'improbité commer-

*l'instruction publique à Lyon avant 1789*, Lyon, 1889, in-8 ; Petit, *De l'instruction publique à Lyon avant 1789*, Lyon, 1889, in-8 ; A. Bonnel, *Réorganisation de l'instruction publique en 1802*, Lyon, 1894, in-8 ; Chabot et Charléty, *Histoire de l'enseignement secondaire dans le Rhône de 1789 à 1900*, Lyon et Paris, 1901, in-8. — Cf. aussi Taine, *Les origines de la France contemporaine, Le régime moderne*, t. 2, p. 168 sqq., 178 sqq.

1 Cf. *Consigne générale pour l'armée nationale à la fédération de Lyon le 30 mai 1790*, *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais pour l'année 1790*, p. 39 sqq., 46 sqq. ; Guigoud Pigale de la Manière, *Le camp de Salente, fête nationale, impromptu patriotique, opéra-ballet, représenté pour la première fois à Lyon, le 30 mai 1790, lors du camp fédératif de cette ville*, Lyon, 1790, in-8 ; *Ordre de la fête des époux, qui sera célébrée demain décadi, sur la place de la Liberté, où il sera élevé un autel de la Patrie, sur lequel seront représentés les attributs de l'hyménée*, Lyon, 9 floréal an IV, in-fol. ; *Ordre de la fête nationale des victoires et de la reconnaissance, qui sera célébrée demain décadi 10 prairial sur la place de la Liberté*, Lyon, 9 prairial an IV, in-fol. ; *Ordre de la fête nationale de l'agriculture, qui sera célébrée décadi 10 messidor à 11 heures du matin, sur la place de la Liberté*, Lyon, 9 messidor an IV, in-fol. ; *Fête nationale des vieillards, qui sera célébrée le 10 fructidor sur la place de la Liberté devant l'autel de la Patrie*, Lyon, 7 fructidor an IV, in-fol. ; *Procès-verbal de la célébration de la fête nationale de la Jeunesse, célébrée le 10 germinal*, Lyon, an V, in-8 ; *Procès-verbal de la célébration de la fête de la paix continentale à Lyon, le 30 nivôse an VI*, Lyon, an VI, in-8 ; — cf. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 645.

2. Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon*, t. 3, p. 588 sqq. ; cf. Verninac, *Description physique et politique du département du Rhône*, Lyon, an IX, in-8. — Cf. aussi, pour l'ensemble de la France, Chaptal, *De l'industrie française*, Paris, 1819, 2 vol. in-8, t. 2, p. 4 sqq. ; Dupin, *Les forces productives et commerciales de la France*, Paris, 1827, 2 vol. in-4 ; Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine (1814-1896)*, Paris, 1897, in-8, p. 638 sqq.

ciale, de la spéculation s'accomplissaient à Lyon, sous ses yeux [1], jusqu'au moment où, de l'inégalité économique et de la lutte entre les classes, sortit, de 1831 à 1834, la révolte et l'émeute, réprimée dans le sang [2]. La révolution terminée, la bourgeoisie s'en trouvait posséder presque tous les bénéfices : autour de Besançon, dans le Doubs, comme dans la France entière, les biens nationaux étaient en majorité tombés entre ses mains [3]. Quant aux forces productives, elles ne s'étaient point accrues de manière à pouvoir satisfaire aux besoins. L'agriculture, qui restait la principale, était en souffrance : dans le Doubs, dans la campagne de Lyon, dans toute la France, sa situation était précaire [4] : le morcellement avait été parfois poussé si loin que la terre avait encore « manqué aux bras » [5] : de là le déficit et la disette [6], pendant que, dans le commerce et l'industrie, se succédaient les crises ruineuses [7].

Ainsi l'amélioration économique était insuffisante et trompeuse ; et cependant Fourier pouvait trouver autour de lui des symptômes ou même des instruments d'amélioration véritable.

1. Genevet, *Compagnie des agents de change de Lyon, Histoire*, p. 149 sqq., sur le marronnage et les plaintes des courtiers à partir de 1803 ; p. 185 sqq., sur la spéculation. — Sur la spéculation en France, cf. Coffinières, *De la bourse et des spéculations sur les effets publics*, Paris, 1824, in-8 ; Jacques Bresson, *Des fonds publics et des opérations de la bourse de Paris*, 6e éd., Paris, 1830, in-12.

2. Cf. Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, Paris, 1884-1892, 8 vol. in-8, t. 1, p. 92 sqq. ; Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, Gotha, 1877-1879, 2 vol. in-8, t. 1, p. 317 sqq.

3. Sauzay, *Histoire de la persécution religieuse dans le département du Doubs*, t. 1, p. 264. — Pour l'ensemble de la France, cf. Sagnac, *La législation civile de la Révolution française*, p. 187-190 ; N. Karéiew, *Les paysans et la question paysanne en France dans le dernier quart du* XVIIIe *siècle*, trad. du russe par Mlle C. W. Woynarowska, Paris, 1899, in-8, p. 518 sqq. ; Jaurès, *La Constituante*, p. 474.

4. *Mémoire statistique du département du Doubs, adressé au ministre de l'intérieur d'après ses instructions*, par M. Jean Debry, préfet de ce département, Paris, an XII, in-fol., p. 73 sqq. ; Villard, *Lyon et l'industrie lyonnaise*, p. 198. — Pour la France, cf. J. B. R. Delabergerie, *Histoire de l'agriculture française considérée dans ses rapports avec les lois, les cultes, les mœurs et le commerce*, Paris, 1815, in-8, p. 30 sqq., 48 sqq. ; Rubichon, *Du mécanisme de la société en France et en Angleterre*, 2e éd., Paris, 1833, in-8, p. 66 sqq., 84 sqq. ; Loudon, *An Encyclopædia of agriculture*, 1825, 2e éd., London, 1839, in-8, p. 65 sqq. ; Léonce de Lavergne, *Économie rurale de la France*, 3e éd., Paris, 1866, in-12.

5. Sagnac, *La législation civile de la Révolution française*, p. 190.

6. Mauguin, *Études historiques sur l'administration de l'agriculture en France*, t. 1, p. 423, note ; t. 2, p. 4, 12-13, 35.

7. En 1803, 1805, 1807, 1826, 1833.

Le développement du commerce et de l'industrie, dont les vices lui étaient connus, permettait malgré tout de grandes espérances. A Lyon même, certaines institutions montraient de quels progrès le régime de la production était susceptible, combien, sans perdre de sa force, il pouvait gagner en précision, en simplicité, en sûreté : plusieurs étaient anciennes déjà. Depuis le dix-septième siècle, il existait à Lyon, à côté de la banque [1] et des offices de courtage [2], de véritables chambres de compensation, chargées de centraliser et de liquider les comptes courants des banquiers et des négociants. L'importance des transactions qui s'y accomplissaient était considérable [3]. Fourier connut certainement ces organes perfectionnés de l'échange, et sans doute il en vit de près le fonctionnement, car ils subsistèrent jusqu'en 1793. Les industriels de Lyon étaient ingénieux et inventifs ; leur esprit était en quête de procédés utiles pour améliorer leurs entreprises et leur industrie. En 1775, un certain nombre d'entre eux demandèrent l'établissement d'un bureau d'indication destiné à faire connaître les métiers vacants. En 1779 fut proposée la création d'un bureau d'embauchage pour mettre en contact l'offre et la demande de main-d'œuvre. Ces deux projets n'aboutirent point, mais ils dénotent l'intelligence réformatrice d'une partie des industriels lyonnais [4].

Après la révolution, les institutions nouvelles se multiplièrent : bourse [5], tribunal et conseil de commerce [6], bourse du commerce [7], chambre de commerce [8], conseil de prudhommes [9] ; des dernières années du dix-huitième siècle jusqu'à la veille de 1830,

1 Cf. M. Vigne, *La banque de Lyon du* XV[e] *au* XVIII[e] *siècle*, Lyon et Paris, 1903, in-8.

2. Cf. Genevet, *Compagnie des agents de change de Lyon, Histoire.*

3. Albert Tessier, *Chambres de compensation, Clearing-houses*, Paris, 1903, in-8, p. 29-31.

4. Godart, *L'ouvrier en soie*, 1[re] partie, p. 379.

5. *Procès-verbal de l'ouverture de la bourse à Lyon*, Lyon, 19 brumaire an IV, in-4 ; Genevet, *Compagnie des agents de change de Lyon, Histoire*, p. 115 sqq.

6. *Observations sur le code de commerce, tribunal et conseil de Lyon*, Lyon, an X, in-8.

7. Genevet, *Compagnie des agents de change de Lyon, Histoire*, p. 127 sqq. — Cf. la loi du 28 ventôse an IX, établissant les bourses de commerce.

8. Cf. *Réunion des négociants de Lyon convoqués par la Chambre de commerce, Séances des 7 et 16 mai 1816, concernant la discussion sur les avantages et les inconvénients d'une banque d'escompte*, Lyon, 1816, in-4. — Cf. la loi du 3 nivôse an IX, rétablissant les chambres de commerce.

9. Pariset, *Histoire de la fabrique lyonnaise*, p. 267 sqq.

Fourier vit s'installer et fonctionner à Lyon, et peut-être dans d'autres villes, ces organes d'une économie plus active, ces instruments de l'échange accru et accéléré. Il vit, au moment même où commençait le dix-neuvième siècle, l'intérêt de l'industrie lyonnaise attiré sur les premières expositions des produits industriels[1], et put se rendre compte des avantages réels de ces expositions. Enfin, pendant la révolution, et même un peu avant, il put constater, à Lyon, les résultats de l'activité philanthropique[2], des premiers essais d'assurance[3], de la curiosité réformatrice[4], qui devaient tant se développer dans le cours du dix-neuvième siècle[5].

1. Cf. *Exposition des produits de l'industrie française pendant les cinq jours complémentaires de l'an IX*, Lyon, in-fol. ; *Almanach historique et politique de la ville de Lyon et du département du Rhône pour l'an XI de la République*, p. xlviij-l.

2. Sur l'Institut de bienfaisance de Lyon, cf. *Journal de Lyon*, 12 et 26 janvier, 16 mars, 9 novembre 1785 ; — sur la Société philanthropique, cf. *Société philanthropique, Tableau de la recette en souscriptions et dons, présenté à l'assemblée du mois, le 7 janvier 1790*, Lyon, 1790, in-4 (Cf. Gonon, *Bibliographie historique de la ville de Lyon*, p. 29, citant cette brochure : « Il est temps de répandre dans le peuple l'instruction et le goût du travail, seuls gages de la paix et du bonheur commun dans un État où le peuple doit reprendre de l'influence. La Société a cru voir le vrai moyen d'atteindre à ce but dans l'établissement d'ateliers où les enfants des pauvres seront élevés dans l'habitude de la subordination, formés à des travaux faciles...., éclairés enfin par les principes de religion, de justice et d'ordre qui peuvent seuls en faire des hommes utiles et d'honnêtes citoyens. ») ; *Compte général de la recette et dépense de la Société philanthropique, Première année, 1789-1790*, Lyon, 1791, in-4 ; *Almanach de la ville de Lyon et du département de Rhône-et-Loire pour l'année 1791*, p. 134 sqq. — Sur la Société philanthropique de Besançon, cf. Sauzay, *Histoire de la persécution religieuse dans le département du Doubs*, t. 1, p. 65.

3. A. Poidebard, *Les premiers essais d'assurance et de service contre les incendies à Lyon pendant la Révolution*, Lyon, s. d., in-8.

4. Cf. *Questions proposées par la Société d'agriculture de Lyon*, Lyon, 1762, in-8 ; Pein, *Discours sur la question proposée par la Société d'agriculture de Lyon pour le prix de 1772 : « Les greniers publics sont-ils avantageux pour une grande ville ? »*, Lyon, 1772, in-8.

5. Cf. *Statuts de la Société d'instruction élémentaire du Rhône*, Lyon, 1828, in-8. — Parmi les manifestations de cette curiosité réformatrice, Fourier put connaître les théories et les essais d'enseignement mutuel, dont on s'occupa beaucoup à Lyon ; cf. Stanislas Gilibert, *Discours sur la théorie physiologique de l'enseignement mutuel, prononcé dans la séance publique de l'Académie de Lyon, du 7 septembre 1818*, Lyon, 1818, in-8 ; Onuphre, *L'enseignement mutuel dévoilé, ainsi que ses jongleries et pretintailles révolutionnaires*, Lyon, 1820, in-18 ; L. M. Perenon, *La jeunesse lyonnaise vengée, ou Réponse à la lettre de M. Chastaing de Lyon*, Lyon, 1820, in-8 ; — *La vérité aux prises avec la mauvaise foi et la calomnie, ou Réfutation des erreurs de M. Chastaing, de Lyon, en réponse à son libelle, intitulé : Une défense, suivi d'un mot sur l'enseignement mutuel*, Lyon, 1821, in-8.

En dehors de Lyon, dans sa Franche-Comté, Fourier connut des institutions locales, originales et fécondes, les fruitières ou associations agricoles pour la fabrication du fromage[1]. Depuis le dix-huitième siècle, ces associations s'étaient multipliées[2]. En 1804, on en comptait 426, produisant 33.000 quintaux de fabrication annuelle[3] : puissante démonstration de la valeur de la production en commun. Dans un voyage en Suisse, en 1809[4], Fourier put voir d'autres fruitières, celles que devait faire connaître en France, deux ans plus tard, la description très élogieuse de Lullin d'Orchamp[5].

Telles sont les conditions d'expérience personnelle où la vie plaça Fourier. Elles déterminèrent les observations, les interprétations et les conceptions que l'analyse découvre dans sa doctrine. Ce que sa vie lui fournissait, c'est d'abord l'observation constante et l'épreuve personnelle du désordre social[6], se manifestant dans la lutte des classes, aux catastrophes sanglantes, et dans la misère durable[7]. Les maux de la fabrique et de la concentration industrielle, la grève et le chômage, la spéculation et les crises, les intérêts égoïstes du négoce, les ravages de la concurrence, l'insuffisance de la production agricole et alimentaire[8], tels sont les

1. Buchon, *Les fromageries franc-comtoises comparées à celles de la Gruyère et de l'Emmenthal*, Neufchâtel, 1869, in-12; Guyétant, *Traité sur les fromageries, notamment de Franche-Comté, surtout au point de vue du droit*, Paris, 1870, in-12; Gabet, *Des sociétés fromagères de Franche-Comté*, Paris, 1896, in-8; Friant, *L'industrie laitière et les fruitières-écoles dans les Alpes*, Poligny, 1897, in-8; Ch. J. Martin, *Les fruitières du Doubs*, Besançon, 1898, in-8; Friant, *Les fruitières du Jura*, Poligny, 1902, in-8; Arno Pfütze, *Die landwirtschaftlichen Produktiv- und Absatzgenossenschaften in Frankreich. Zeitschrift f. d. gesammte Staatswissenschaft*, Ergänzungsheft VI, Tübingen, 1903, in-8.

2. Buchon, *Les fromageries franc-comtoises*, p. 9; Pfütze, *Die landwirtschaftlichen Produktiv- und Absatzgenossenschaften in Frankreich*, p. 73-75.

3. *Mémoire statistique du département du Doubs*, p. 94-95.

4. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 63.

5. Charles Lullin d'Orchamp, *Des associations rurales pour la fabrication du lait*, Genève et Paris, 1811, in-8, notamment p. 42 : « Les fruitières sont des centres de communication. Elles lient les cultivateurs par une relation d'intérêt commun fondée sur une rectitude absolue de conduite; » p. 43 : « En débarrassant les femmes des soins de la laiterie, [elles] leur laissent beaucoup plus de temps pour les travaux extérieurs et intérieurs ; » p. 43-44 : elles sont économiques; p. 114 : elles augmentent la productivité.

6. Cf. plus haut, p. 33 sqq.

7. Cf. plus haut, p. 33 sqq., 36 sqq. ; et pour la critique de Fourier, plus loin, livre 3, chapitre 2, 1, § 1.

8. Pour l'expérience de Fourier, cf. plus haut p. 33-36, 42-43; et pour sa critique, plus loin, livre 3, chapitre 2, 1, § 1 et 2.

phénomènes qui purent lui sembler les symptômes d'un régime d'anarchie et d'inégalité [1]. Subsistant après les révolutions et les réactions qui bouleversèrent le régime politique, ils purent lui apparaître comme les phénomènes déterminants et fondamentaux, à côté desquels le régime politique, perdant de son importance [2], ne se signalait plus guère que par les mesures violentes de la dictature révolutionnaire ou par la répétition monotone des restaurations et la permanence de l'autorité [3]. Du régime moral contemporain, Fourier connut par lui-même, dès son enfance, et pendant toute sa vie la sujétion de l'individu, la contrainte de la personnalité, l'éducation nulle, l'isolement triste, l'immoralité servile, et les préjugés dont il eut sa part [4]. Enfin, dans le mouvement de réforme ou de révolution économique et sociale qui se manifesta depuis la fin du dix-huitième siècle par des symptômes inégaux et confus, il eut surtout accès au courant de sensibilité utopique, aux rêves de liberté et d'harmonie qui s'exprimèrent dans l'œuvre des mystiques [5] ; il put assister aux premières manifestations du féminisme et aux pompes des fêtes révolutionnaires [6] ; et, d'autre part, il put distinguer, dans une société dont elles contredisaient les principes, les institutions d'échange organisé, d'économie rationnelle, d'assurance et de coopération qui se développaient sous ses yeux [7].

Pour que cette expérience personnelle pût servir à constituer une doctrine, il ne fallait plus que le tempérament d'observateur, de critique et d'inventeur qui était le sien.

1. Pour la critique de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 1, § 1.

2. Sur cette subordination des faits politiques dans la doctrine de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2, § 2, et chapitre 4, 1.

3. Cf. plus haut, p. 38-39 ; et, pour la critique de Fourier, plus loin, livre 3, chapitre 2, 1, § 1, et 2, § 2.

4. Pour l'expérience de Fourier, cf. plus haut, p. 31-33, 40-41 ; et pour sa critique, plus loin, livre 3, chapitre 2, 1, § 1, et 2, § 2 ; sur le préjugé antisémite dans la doctrine de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 1, § 2.

5. Cf. plus haut, p. 41.

6. Cf. plus haut, p. 41-42 ; sur le messianisme libertaire et harmonien, sur le féminisme, sur les fêtes sociales dans la doctrine de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 3, 1, chapitre 4, 1, § 3, et 3, § 3.

7. Cf. plus haut, p. 44-46 ; sur l'organisation de l'échange, l'économie rationnelle, l'assurance, la coopération dans la doctrine de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 2 ; — sur l'enseignement mutuel, cf. plus haut, p. 45, note 5 ; et, pour la doctrine de Fourier, plus loin, livre 3, chapitre 4, 3, § 2.

## § 2. — *L'homme*

D'abord Fourier était observateur. Il observait simplement et naïvement, sans étude et sans effort. Il avait à son service un esprit vif, une attention tour à tour mobile ou soutenue, une très bonne mémoire. Ses ouvrages sont remplis d'observations de faits particuliers ou généraux : il savait percevoir les uns et les autres. Mais sa personnalité était trop forte pour qu'il se bornât à l'enregistrement des constatations qu'il avait faites. Rien de ce qu'il avait observé n'était perdu pour une élaboration ultérieure. C'était un esprit constructeur [1], dont l'activité ne se lassait point. Tous ceux qui l'ont connu ont été frappés du caractère que ce travail incessant de méditation et de combinaison donnait à sa physionomie [2].

Sur les voies infiniment variées de l'invention, Fourier se laissait guider par sa sensibilité, par sa raison, par son imagination. Il était très sensible, très impressionnable : des riens l'émouvaient. Ce qui l'avait une fois surpris et saisi ne sortait pas de sa mémoire. Ses souvenirs s'ordonnaient selon la couleur personnelle qu'il donnait à ses sensations, selon la valeur que leur attribuait son sentiment. Quand il voulait, ensuite, réfléchir sur ses observations,

1. Il avait un goût très vif pour l'architecture ; il avait l'imagination visuelle et constructive ; — cf. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 39.

2. Delrieu, *Fourier*, *le Siècle*, 16 octobre 1837 : « Fourier était un vieillard petit, maigre, au front de Socrate ; toutes les facultés supérieures de l'esprit et de l'âme se trouvaient accusées dans les lignes de sa physionomie par les contours irréprochables de sa tête... Dans les yeux de Fourier, où brillait incessamment un feu fixe et abstrait, où le désespoir du penseur inconnu perçait à travers les continuelles préoccupations de l'économiste, on lisait tant de malheur, tant de persévérance et tant d'élévation que, bien avant de le connaître, on se doutait de son génie » ; Madame L. Courvoisier, lettre sur Fourier, *la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 201 sqq. (1837) : « Son extérieur austère était empreint d'une ineffable bonté ; un enthousiasme tout divin animait spontanément cette attitude froide et méditative de l'homme que rien n'étonne parce qu'il a tout prévu ; et chacun des traits de sa personne répondait à la simplicité et à la dignité de l'ensemble. A son âge de 64 ans, ses cheveux blancs, légèrement ondulés, formaient comme une claire couronne sur sa tête large et d'une harmonie parfaite. Son œil bleu, perçant et profond, lançait parfois un regard dont la sévérité d'énergie devançait celle de sa parole » ; Proudhon, *De la création de l'ordre dans l'humanité ou principes d'organisation politique*, Paris, 1843, in-12, p. 179, note : « J'ai connu Fourier : il avait la tête moyenne, les épaules et la poitrine larges, l'habitude du corps nerveuse, les tempes serrées, le cerveau médiocre ; une certaine ivresse répandue sur sa figure lui donnait l'air d'un dilettante en extase. Rien en lui n'annonçait l'homme de génie, pas plus que le charlatan. »

en faire la théorie, rechercher les explications et l'enchaînement des causes, il était naturellement porté à suivre les indications de sa sensibilité, et, rapportant tout à sa personne, à préférer ce qui flattait ses goûts. Il en avait beaucoup, de très divers et de très vifs ; il était sensuel, c'est-à-dire qu'il éprouvait très fortement tout ce qui peut agir sur les sens, les satisfactions délicates et raffinées de l'esprit comme les satisfactions un peu grossières du corps [1]. Il accordait beaucoup d'importance à ces satisfactions, à ces sensations ; et si, quand elles s'y rattachaient, ses observations prenaient dans sa mémoire une place toute particulière, elles devaient la conserver dans les théories et les systèmes qu'il opposait à la réalité.

Pour former théories et systèmes, sa sensibilité fournissait les éléments et les directions générales : sa raison concevait les détails de l'agencement. Il avait un esprit combinateur jusqu'à l'entêtement et la manie. Il se retrouvait comptable et calculateur devant les faits et devant les idées abstraites comme devant ses chiffres et ses livres. Raisonneur solitaire, logicien contemplatif, il ne rencontrait d'autres limites à ses combinaisons que celles de sa raison, sujette à la griserie et au vertige [2]. Il était capable d'atteindre de hautes vérités, des vérités neuves et comme éblouissantes, ou de verser dans le paradoxe et le sophisme, dans l'absurde. Il ne savait point sortir de lui-même : utilisant les résultats de son expérience, il tirait de son fonds les solutions simples ou étranges, fragiles ou solides, que forgeait sa raison.

Quand, faute de matière ou d'élan, cette raison fléchissait, l'imagination la soutenait et la poussait plus loin. Après avoir fourni les plans, elle ajoutait aux observations et aux réflexions. L'esprit attaché sur ses visions intérieures, sur les apparitions que suscitait l'attente passionnée de son idéal, Fourier imaginait, édifiait [3]. Une

1. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 32 sqq. : « Dès son enfance, Fourier aimait avec passion les fleurs et la musique ; » Madame Courvoisier, lettre sur Fourier, *la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 201 sqq., montre dans son portrait « la coupe d'une bouche annonçant des passions diverses et fortement prononcées » ; — sur la sensualité de Fourier, et sur la place réservée aux satisfactions sensuelles dans la société conçue par lui, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 2, § 4.

2. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 144-145 : « Fourier racontait avoir passé sans sommeil jusqu'à six et sept nuits consécutives lorsqu'il se trouvait dans l'éréthisme intellectuel qui accompagnait ses grandes découvertes, ou dans l'ivresse de joie et de fierté sublime qui suivait le succès. »

3. Marmier, *Charles Fourier*, p. 355, dans le récit d'une visite à Fourier : « Il se hâta de me parler de l'ensemble de son système, et surtout des résultats, qui me parurent, je l'avoue, trop extraordinaires pour que je regardasse comme une chose bien raisonnable d'y ajouter foi. »

pensation qui, pour tout autre, eût été sans intérêt et sans portée, pouvait devenir pour lui l'élément initial de la construction mentale. C'est en se promenant dans Paris et en remarquant deux petits blocs d'aspect agréable qu'il trouva, si on l'en croit, l'idée architecturale de son phalanstère, et il en eut [illegible] « déterminé les règles » [1]. Les matériaux une fois réunis par son esprit si curieusement excitable et actif, il se plaisait alors à exciter son imagination. Elle restait généralement d'accord avec les conclusions de sa raison, qu'elle enrichissait et animait ; mais elle la dépassait souvent aussi. Alors, se fiant à des observations toutes personnelles et à des raisonnements absurdes, elle bâtissait en utopie.

Pour faire le départ entre les différentes créations de son esprit, entre le raisonnable et l'insensé, entre le vrai et le faux, Fourier manquait de sens critique. D'autre part, il avait en lui-même une foi entière, dont les défaillances furent rares et peu durables. Aussi éprouvait-il une égale confiance devant toutes ses conceptions : il y croyait. Avec une sereine candeur, il attendait que l'avenir les réalisât [2]. En sans cesse imaginant et pensant en lui de nouveaux aspects, il vivait dans le rêve qu'il avait créé.

Était-il fou ? Quand ses disciples ont consenti à regarder en face cette hypothèse, ils ont protesté avec indignation. Pourtant bien souvent, leurs témoignages de respect, d'admiration, de dévotion ne parviennent que difficilement à dissimuler l'impression de malaise causée par les étrangetés que Fourier présentait dans sa pensée et dans sa conduite. « Fourier ne riait jamais, dit

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle* [illegible] sous lequel le *Traité de l'association domestique agricole*, Paris et Londres, 1822, 2 vol. in-8, et ses annexes (*Sommaires*, etc. [illegible] *Bibliographie* [illegible]) ont été réunies dans les *Œuvres complètes*, Paris, 1841-1845, 6 vol. in-8 [illegible] est aussi connu sous lequel le *Traité* et ses annexes seront toujours cités ici), t. I, p. [illegible] : « Il y a 33 ans que, parcourant pour la première fois les boulevards de Paris, leur aspect me suggéra l'idée de l'architecture unitaire dont j'eus bientôt déterminé les règles. Je dus principalement cette invention au boulevard des [illegible], et surtout aux deux petits blocs placés entre les rues [illegible] et S. [illegible]. »

2. Édouard de Pompery, *Exposition de la science sociale constituée par C. Fourier*, 2e éd., Paris, 1840, in-18, p. [illegible] : « Béranger, notre poète, après m'avoir remercié de l'envoi de ma brochure, m'écrivait : « Je vous reprocherai de n'avoir pas complété votre notice biographique par un trait de Fourier qui me semble le peindre admirablement : c'est cette exactitude avec laquelle, pendant dix ans, il rentra toujours chez lui à midi, heure de rendez-vous qu'il avait indiquée dans ses publications à l'homme riche qui voudrait lui confier un million pour ériger le premier phalanstère. » Cf. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 146.

3. Ch. Limousin, *De la prétendue folie de Fourier*, *Revue d'économie politique*, 1896 ; reproduit dans *Le Fouriérisme* (cf. la *Bibliographie*), p. [illegible].

un de ses biographes... Au milieu des plaisanteries de ses camarades et de leurs joyeux propos, il conservait un flegme continuel et un imperturbable sang-froid... Son insouciance de la vie, l'oubli de ses intérêts les plus chers ne furent égalés que par son inaptitude à se tirer d'affaire, à se créer des ressources, ou même à profiter de celles qu'on lui offrait. » Il « ignorait constamment la saison dans laquelle il vivait. Les jours du mois lui étaient aussi inconnus que le mois lui-même. Passaient l'été et l'hiver, le soleil, la neige et la pluie ; jamais on ne lui a entendu dire un seul mot, jamais on ne lui a vu faire un geste prouvant qu'il avait le sentiment de l'existence et la conscience du monde extérieur[1]. »

Telle est, tranquille et paisible, la folie du rêveur. Mais cette folie se montre ailleurs, et mieux, dans son œuvre. Quand Fourier imagine des communications par le télescope et le télégraphe entre la terre et les planètes[2], on peut ne voir là qu'une prévision maladroite des découvertes futures et des progrès de la science. Mais quand il écrit son « Esquisse de la note E, sur la Cosmogonie appliquée, sur les Créations scissionnaires et contre-moulées[3] », quand il crée ces êtres fantastiques qu'il appelle l'anti-lion, l'anti-requin, l'anti-baleine, l'anti-phoque, etc.[4], assurément il délire ; il erre à l'aventure dans le monde des inventions chimériques, il a rompu tous liens avec la raison[5].

1. Ducoin, *Charles Fourier, Particularités inconnues*, p. 484-485. — Il n'y a qu'une contradiction apparente entre cette impassibilité superficielle et la sensibilité profonde, l'action et même l'agitation intimes.

2. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 160.

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 241 sqq.

4. *Ibid.*, t. 3, p. 254-255 ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 163.

5. Les résultats de l'autopsie de Fourier ne permettent pas d'établir une cause pathologique de folie, mais ils n'infirment pas les témoignages extérieurs sur lesquels se fonde l'hypothèse de la folie. Cf. *la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 1090 sqq.: « Procès-verbal d'autopsie. L'an mil huit cent trente-sept, le onze octobre, à 7 heures du matin, nous soussignés, docteurs en médecine de la Faculté de Paris nous nous sommes transportés rue Saint-Pierre-Montmartre, N° 9, assistés de M. Gannal, chimiste, et de M. Léonce Lenormand, étudiant en médecine, à l'effet de procéder à l'embaumement et à l'autopsie du corps de M. François-Marie-Charles Fourier de Besançon. Nous avons trouvé le cadavre intact, et, après avoir constaté que l'habitude extérieure du corps n'offrait rien qui fût à noter, si ce n'est l'existence de plusieurs lividités cadavériques, et les traces d'une cicatrice du cuir chevelu, dans la région sincipitale, M. Gannal a procédé à l'embaumement du corps... Cette opération terminée, nous procédons à l'autopsie, en commençant par l'examen du cerveau... Nous fûmes obligés de disséquer avec soin la voûte du crâne, afin de la séparer sans déchirure de la dure-mère qui était adhérente en plusieurs points avec le périoste des os composant la voûte du

La folie de Fourier ne paraît pas pouvoir être révoquée en doute : mais, quelle qu'en ait été la mesure, il est certain, et il sera prouvé par l'étude de sa doctrine, qu'elle n'a pas vicié sa pensée, qu'elle n'a pas contaminé ses précieuses facultés. Il leur a demandé tout ce qu'il pouvait en attendre ; elles lui ont donné tout ce qu'elles étaient en état de produire. Se limitant le plus souvent à lui-même, il a observé, raisonné, imaginé. Sa pensée est demeurée essentiellement subjective ; son intelligence a gardé l'usage des formes a priori. Mais, de nature, la qualité de son observation était excellente, parce qu'il voyait clair et juste, parce qu'il était naïf et comme neuf aux choses ; son raisonnement était rigoureux et inhabile à fléchir ; son imagination plongeait dans le réel et dans la vie. A bien juger ce tempérament, on estime d'avance ce que Fourier put en obtenir.

crâne. Nous observâmes aussi de nombreuses adhérences de la dure-mère avec la pie-mère dans les endroits correspondants aux régions frontale et sincipitale. La dure-mère et la pie-mère ayant été enlevées, nous aperçûmes un certain nombre de granulations blanches sur l'arachnoïde dans la région sincipitale, à la partie correspondante à la cicatrice du cuir chevelu dont il a été parlé ; ces granulations, qui paraissaient être du pus non résorbé, s'enlevaient facilement par le lavage. L'arachnoïde était épaissie en plusieurs points. Le cerveau ayant été dépouillé de ses enveloppes, nous vîmes un léger ramollissement de la partie supérieure des lobes cérébraux antérieurs, et les traces d'une cicatrice de la substance cérébrale, toujours dans la partie correspondante à la cicatrice du cuir chevelu. Le cerveau et le cervelet, examinés avec le plus grand soin, ne présentèrent aucun autre point de ramollissement, ni injection arborisée ou sablée, ni épanchement dans les ventricules. Leurs substances grise et blanche étaient fermes et absolument dans l'état normal... ».

## CHAPITRE DEUXIÈME

### La préparation de l'œuvre

#### § 1. — *Le fonds personnel*

Doué comme il l'était, avec l'éducation surtout formelle, et très incomplète, qu'il avait reçue, avec la vie qu'il menait, Fourier, quand il en vint à se préoccuper de la critique et de la réforme de la société contemporaine, devait tirer presque tout de son fonds. Il ne pouvait guère que regarder autour de lui et en lui-même. observer et méditer. Il était observateur et méditatif : il s'accommoda des conditions que le sort lui faisait.

Toute sa vie il observa, sans parti pris et sans méthode. Il entassait les remarques et les images dans sa mémoire vaste et fidèle, où elles se conservaient nettes, précises, exactes, à moins qu'en les y recevant il ne les eût déformées quelque peu déjà. En même temps, sur ce qu'il venait de voir ou d'apprendre, il s'émouvait, réfléchissait, imaginait. De la vision retenue et du souvenir ne tardait pas à se dégager un fragment du système futur, qui allait en rejoindre d'autres. Ce système lui-même, si l'on en croit Fourier. dut son existence à une observation imprévue, à une émotion, à une indignation de consommateur surpris. « Une pomme, déclare-t-il [1], devint pour moi, comme pour Newton, une boussole de calcul. Cette pomme, digne de célébrité, fut payée 14 sous par un voyageur qui dînait avec moi chez le restaurateur Février, à Paris. Je sortais alors d'un pays où des pommes égales et encore supérieures en qualité et en grosseur se vendaient un demi-liard, c'est-à-dire plus de cent pour quatorze sous. Je fus si surpris de cette différence de prix entre pays de même température, que je commençai à soupçonner un désordre fondamental dans le mécanisme industriel, et de là naquirent les recherches qui, au bout de quatre ans, me firent découvrir la théorie des séries de groupes industriels, et par suite les lois du mouvement

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 17 ; ce morceau est de 1820.

universel manquées par Newton [1]. » Il se peut que l'imagination de Fourier ait ingénument arrangé les circonstances de cette révélation, et qu'avec une inconsciente et naïve habileté elle ait combiné les péripéties de ce petit drame intellectuel ; mais les éléments du récit ne sont certainement pas fictifs. L'esprit de Fourier ne procédait pas autrement qu'il n'est représenté ici : l'histoire de sa pensée se compose de secousses et de trouvailles analogues.

Depuis le moment où il commença à réfléchir [2] jusqu'au moment où, ayant achevé son œuvre, il disparut, il accumula les observations : la plupart, d'ailleurs, se rapportaient naturellement au commerce et aux accidents du commerce. En 1799, pendant un voyage à Marseille, il voit des approvisionnements de riz jetés à la mer et détruits sur l'ordre d'accapareurs qui les avaient laissés

1. Cela se passait en 1798 ; cf. Fourier, *Le nouveau monde industriel et sociétaire, ou invention du procédé d'industrie attrayante et naturelle distribuée en séries passionnées*, Paris, 1829, in-8, 2e éd., dans les *Œuvres complètes*, t. 6 (c'est cette 2e éd. [cf. la Bibliographie, p. 15, 20] qui sera toujours citée ici), p. 14 ; — cf. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 171 sqq.

2. Sur les expériences de Fourier enfant, cf. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 29-30, et surtout Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, janvier 1848, p. 9-10 : « Dévoiler les intrigues de la Bourse et des courtiers, c'est entreprendre un des travaux d'Hercule. Je doute que le demi-dieu, en nettoyant les écuries d'Augias, ait ressenti autant de dégoût que j'en éprouve à fouiller ce cloaque d'immondices morales qu'on appelle tripot de Bourse et de Courtage, sujet que la science n'a même pas effleuré. Il faut, pour le traiter, un praticien blanchi sous le harnois et élevé comme moi dès l'âge de 6 ans dans les bergeries mercantiles. J'y remarquai, dès cet âge, le contraste qui règne entre le commerce et la vérité. On m'enseignait au cathéchisme et à l'école qu'il ne fallait jamais mentir ; puis on me conduisait au magasin pour m'y façonner de bonne heure au noble métier du mensonge ou art de la vente. Choqué des tricheries et impostures que je voyais, j'allais tirer à part les marchands et les leur révéler. L'un d'eux, dans sa plainte, eut la maladresse de me déceler, ce qui me valut une ample fessée. Mes parents, voyant que j'avais du goût pour la vérité, s'écrièrent d'un ton de réprobation : « Cet enfant ne vaudra jamais rien pour le commerce. » En effet, je conçus pour lui une aversion secrète, et je fis à 7 ans le serment que fit Annibal à 9 ans contre Rome : je jurai une haine éternelle au commerce. On m'y enrôla bon gré mal gré. Entraîné à Lyon par l'appât d'un voyage, et arrivé à la porte du banquier Schérer, où l'on me conduisait, je désertai en pleine rue, déclarant que je ne serais jamais marchand. C'était refuser l'hymen aux marches de l'autel. On m'y ramena dans Rouen, où je désertai une seconde fois. A la fin, je fléchis sous le joug, et j'ai perdu mes belles années dans les ateliers du mensonge, entendant partout retentir à mes oreilles ce sinistre augure : « Bien honnête garçon ! il ne vaut rien pour le commerce. » En effet, j'ai été dupé, dévalisé dans tout ce que j'ai entrepris. Mais si je ne vaux rien pour pratiquer le commerce, je vaudrai pour le démasquer. »

pourrir [1]. En 1808, il constate les bénéfices énormes de négociants en coton à la suite de manœuvres d'agiotage [2]. En 1810, la récolte de vin est abondante en Languedoc, mais les propriétaires sont presque frustrés au profit des accapareurs [3]. En 1812, les farines sont, à leur tour, accaparées à Paris [4]. En 1826, après dix ans de paix, le commerce est subitement dans un état de stagnation générale : le marché est encombré, il y a mévente et « refoulement pléthorique [5] ». En 1828, il se produit une panique dans les pays de vignobles, parce qu'une trop belle récolte fait craindre la baisse des prix [6]. Ainsi, les observations s'ajoutent l'une à l'autre, et finissent par donner du sujet une image riche et précise ; déjà les maux et les vices du commerce apparaissent en relief : l'accaparement, l'agiotage, l'incertitude des prix, le défaut d'équilibre entre la production et la consommation, et, comme conséquences, la faillite et la ruine [7].

Mais le commerce n'est qu'un rouage du mécanisme économique : Fourier n'y borne pas son attention ; il l'étend à la machine tout entière. Il n'observe pas seulement le désordre de la production, mais, surtout après 1830, le désordre de la répartition. Il constate l'aggravation de la misère autour de lui, à Lyon, dans les greniers à canuts délabrés et infects [8]. Il la constate dans la France entière ; et il la retrouve dans ce qu'il apprend sur les fabriques anglaises, ces « bagnes » nouveaux de la civilisation [9]. Mais la misère ne reste pas toujours silencieuse et inerte : elle se révolte ; le peuple se soulève et inscrit sur son drapeau : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant* [10] ; des conspirations se succèdent, la machine infernale de Fieschi éclate [11] : de pareils faits, s'ajoutant et se confirmant, constituent peu à peu les arguments précis de la critique sociale.

Enfin il en est d'autres, qui recueillis et assemblés, conduisent

1. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 51.
2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 101.
3. *Ibid.*, p. 100.
4. *Ibid.*, p. 203.
5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 392-393.
6. *Ibid.*, p. 395 sqq.
7. Fourier, *Faillite Makintosh* (75 *millions*), *le Phalanstère*, t. 2, p. 333; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 318.
8. *Ibid.*, t. 1, p. 288-289.
9. *Ibid.*, p. 343 sqq., b x 406.
10. *Ibid.*, p. 56.
11. *Ibid.*, p. 337-338.

à des plans ou à des indications de réformes. Ainsi Fourier apprend par les journaux les projets de colonies agricoles formés en France, en Hollande : il en suit les succès divers, il en note les défauts et les enseignements [1]. Tout ce qui présente un intérêt pour la réforme sociale, il le remarque et le rattache à des remarques antérieures [2]. Il accueille avec un égal souci ce qui contredit et ce qui confirme ses vues personnelles.

Des observations particulières faites pendant sa vie entière, Fourier ne nous a transmis qu'une part extrêmement minime. Il se préoccupait moins de mentionner les faits sur lesquels se fondaient ses convictions et ses théories que d'exposer les résultats de ses méditations ; c'est pourquoi, dans la masse énorme de ses critiques et de ses réflexions, les indications de faits et de dates font trop souvent défaut. Mais l'essentiel de ses observations subsiste sous forme de descriptions et d'analyses dont la substance est résistante et solide : elle provient de la réalité. C'est de son expérience journalière et commune que Fourier a tiré la matière première de son édifice doctrinal.

Matière abondante, mais brute et informe : il restait à en faire quelque chose. Fourier y employa ses étonnantes facultés, et, travaillant sur son fonds personnel, constamment accru, il élabora et constitua sa doctrine ; il la créa de lui-même, avec sa sensibilité, sa raison et son imagination. Quant à savoir, si à cette œuvre originale ne vinrent pas s'incorporer des éléments pris au dehors, c'est la question qui se pose maintenant.

## § 2. — *Les acquisitions*

### I.

### La question des sources de Fourier

La question des sources de Fourier a été résolue assez vite par les auteurs qui s'en sont préoccupés. Les uns, constatant dans son œuvre une grande abondance de citations et d'exemples, soutenus de plusieurs séries de faits et de chiffres, en ont rapi-

1. Fourier, *Colonies agricoles intérieures*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 229 sqq. ; —, *Écueils à éviter en fondation de colonies agricoles*, *ibid.*, t. 2, p. 3.

2. Cf. plus loin, § 2, 9, sur les renseignements pris par Fourier dans la presse ou dans la conversation sur certaines institutions ou certains faits mentionnés par lui dans ses démonstrations des avantages de l'association.

dement conclu qu'il avait beaucoup d'érudition ; certains ont même fait de lui un savant universel [1] : c'était la croyance pieuse de ses disciples, qui n'ont cherché qu'à accréditer une opinion si flatteuse pour leur maître et pour leur école [2]. D'autres, remarquant des analogies de pensée entre Fourier et certains théoriciens antérieurs, ont cru pouvoir contester sur des points précis son originalité, et attribuer à des devanciers plusieurs de ses idées et de ses conceptions. C'est ainsi que Villegardelle affirme, du reste sans preuves, que Fourier a fait des emprunts à la *Science de l'organisation sociale* d'André Brun [3], à l'*Association commerciale et agricole* de Dupeuty [4], à l'*Économie morale* de Herrenswand (sic) [5]. Il affirme aussi et il essaie de démontrer que Fourier doit beaucoup à Morelly [6] ; un de ses principaux arguments, c'est que le système de Fourier, comme celui de Morelly, comporte la possession en commun des biens fonds et des instruments de travail, et la communauté d'éducation [7]. Pierre Leroux, dans ses *Lettres sur le fouriérisme*, assez désordonnées et unifor-

1. *Analisis del socialismo y exposicion clara, metodica e imparcial de los principales socialistas antiguos y modernos, y con especialidad los de San Simon, Fourier, Owen, P. Leroux y Proudhon, segun los mejores autores que han tratado esta materia, tales como Reybaud, Guepin, Villegardelle, etc.*, Bogota et Paris, 1852, in-12, p. 116 : « Lo que generalmente sorprende a la mayor parte de los lectores es la fuerza de estudios y extension de erudicion que suponen. Fourier trata de todas las ciencias, exactas o naturales, con autoridad y superioridad : muestra conocimientos en literatura por medio de citaciones felices e ingeniosas ; de historia por las pruebas que en este ramo encuentra ; de matematicas por las rigurosas deducciones que de estas ciencias deriva ; de filosofia por un sistema de agresion constante que manifesta claramente que la conoce en sus varios aspectos. »

2. Cf., à ce sujet, plus loin, livre 4, chapitre 1, 3, § 2.

3. J. André Brun, *Science de l'organisation sociale, démontrée dans ses premiers éléments*, Paris, an VII, in-8.

4. P. C. Dupeuty, *Pacte social ou plan d'une association commerciale et agricole*, Paris, an IX, in-8.

5. Herrenschwand, *De l'économie politique et morale de l'espèce humaine*, Londres, 1796, 2 vol. in 8. — Cf. Villegardelle, *Accord des intérêts et besoins des communes*, 2e éd., Paris, 1848, in-16, Notice sur Charles Fourier, p. 108.

6. Morelly, *Code de la nature, Réimpression complète augmentée de fragments importants de la Basiliade, avec l'analyse raisonnée du système social de Morelly*, par Villegardelle, Paris, 1841, in-12, p. 8 : « C'est dans l'*Essai sur le cœur humain*, publié en 1745, que Morelly a donné le résultat de ses premières études sur la nature morale de l'homme. Nous allons reproduire le passage de cet écrit, consacré à l'analyse des passions humaines, qui offre des analogies remarquables avec l'*Analyse passionnelle* de Charles Fourier ; » et le passage est cité p. 9.

7. *Ibid.*, p. 24.

mément violentes [1], proclame que Fourier est un plagiaire, et que, « parce qu'il lui a plu de ne jamais citer un seul de ses devanciers et de tirer, pour ainsi dire, l'échelle après lui », la « mystification » de son plagiat s'est prolongée pendant quarante ans [2]. Au dire de Pierre Leroux, Fourier a « pris, sans en rien dire, sa physique et sa cosmogonie dans Rétif, sa morale dans le même Rétif et dans Diderot, dans Diderot et dans Saint-Simon l'idée générale de l'attraction loi universelle » [3]. Au reste, la loi d'attraction, que Fourier prétend avoir découverte, a été la croyance de tout le dix-huitième siècle [4]. Enfin, la plupart des idées de réforme sociale exprimées par Fourier appartiennent à Saint-Simon [5] ; en particulier, il s'est fort inspiré des « Lettres de Genève [6] ». Dans une série d'articles de la *Démocratie pacifique*, Destrem a discuté quelques-uns des jugements de Pierre Leroux sur Fourier ; mais il n'a même pas abordé l'accusation fondamentale de plagiat [7]. Sur un point particulier, Gérard de Nerval a suivi Pierre Leroux, en rapprochant les conceptions morales de Fourier de celles que Rétif expose dans le *Pornographe* [8]. Pour André Lichtenberger, si Rétif peut être considéré comme un précurseur de Fourier, c'est en tant qu'il est l'auteur d'un projet d'association restreinte [9] ; et il faut en dire autant de Mercier, le contemporain de Rétif [10]. Émile Faguet estime que Fourier est le « vrai héritier » de Rousseau [11]. Enfin, Charles

1. Pierre Leroux, *Lettres sur le fouriérisme, Revue sociale ou solution pacifique du problème du prolétariat*, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre 1846, janvier, avril 1847 (huit *Lettres*).

2. *Ibid.*, 4e *Lettre.*

3. Pierre Leroux, 4e *Lettre sur le fouriérisme.*

4. Pierre Leroux, *Réponse à l'école fouriériste, Revue sociale*, décembre 1845.

5. Pierre Leroux, 3e *Lettre sur le fouriérisme.*

6. Pierre Leroux, 4e *Lettre sur le fouriérisme.* — Il s'agit des *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*, Genève, 1802, in-12, que Pierre Leroux désigne ainsi.

7. Destrem, *Fourier jugé par Pierre Leroux, la Démocratie pacifique*, t. 7 (1846), nos 83, 84, 85, 101, 102, 103.

8. Gérard de Nerval, *Les illuminés, Récits et portraits*, Paris, 1852, in-12, p. 204 : « Quelque chose de la doctrine de Fourier se rencontre à l'avance dans cette hypothèse ; — *la papillonne* [cf. plus loin, livre 3, chapitre 3, 2, § 3] est, selon Restif, la loi de certaines organisations. »

9. Lichtenberger, *Le socialisme au XVIIIe siècle, Étude sur les idées socialistes dans les écrivains français du XVIIIe siècle avant la Révolution*, Paris, 1895, in-8, p. 209 sqq.

10. *Ibid.*, p. 205.

11. Émile Faguet, *Charles Fourier, Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1896 ; reproduit dans *Politiques et moralistes du dix-neuvième siècle*, Deuxième série, Paris, 1898, in-18, p. 71-72.

**Limousin pense que, s'il a pris chez Rousseau sa conception de l'état de nature, il a pris chez Rabelais et chez Morelly sa conception du bonheur social; que, d'ailleurs, il a fait bien d'autres emprunts, car, dit-il, « Fourier ne pratiqua pas autant qu'il le prétendit le doute absolu et l'écart absolu[1], et il s'inspira, au contraire, de beaucoup d'idées lues ou entendues[2] ».**

**Toutes ces allégations doivent être vérifiées de près. La plupart se présentent sans le témoignage des textes ; ou bien, quand des textes sont fournis[3], des rapprochements de forme tiennent lieu des discussions précises sur le fond. Dans la plupart des cas, l'étude de l'œuvre de Fourier et des conditions dans lesquelles elle fut composée a été visiblement insuffisante. La question des sources de Fourier doit être méthodiquement reprise.**

**Elle doit être reprise avec des préoccupations purement scientifiques. Il ne s'agit pas de construire des hypothèses séduisantes, de découvrir des possibilités d'imitation ou d'emprunt, ou bien de défendre l'originalité de Fourier avec une sorte d'amour-propre jaloux ; il s'agit d'établir avec sûreté des transmissions d'idées ou de doctrines. Or, pour établir ces transmissions, il ne suffit pas de faire voir les analogies et les ressemblances qui les rendent plausibles, il faut montrer la voie qu'elles ont suivie ou qu'elles ont pu suivre. A une question de probabilités littéraires il faut substituer un problème de critique historique.**

**Or, en ce problème, deux données se présentent d'abord, qu'on n'a pas le droit de négliger. D'une part, Fourier, dans ses livres, dans ses articles[4], dans ses lettres, et jusque dans ses poésies[5], revendique fièrement son originalité. Il écrit un volume entier, passionné, véhément, pour la défendre contre ceux qui paraissent**

1. Sur ces deux termes, cf. plus loin, livre 4, chapitre 1, 2. Ils désignent deux principes de la méthode de Fourier, qui prétendait douter absolument de toutes les connaissances humaines et s'écarter absolument des théories antérieures.

2. Limousin, *Le fouriérisme, Bref exposé, La prétendue folie de Fourier, Réponse à un article de M. Edmond Villey, intitulé : Fourier et son œuvre*, Paris, 1898, in-8, p. 10.

3. Pierre Leroux, à peu près seul, s'est soucié d'en fournir, d'ailleurs dans l'intention de nuire à la mémoire de Fourier.

4. Fourier, *Les alliés dangereux, le Phalanstère*, t. 2, p. 149 : Fourier répudie toute communauté, toute analogie avec les Gall et les Spurzheim, les « phrénologistes »; « J'ai fait acte de priorité, déclare-t-il, dès l'an 1808, par un volume d'annonce ; je répudie toute coïncidence qu'on voudra m'attribuer avec ces systèmes. »

5. Cf. plus loin, livre 2, chapitre 3, § 3.

la contester ou seulement la méconnaître[1]. Il se proclame l'inventeur et le révélateur d'un système absolument neuf. D'autre part, chaque fois qu'il croit retrouver chez un auteur ou dans une institution l'une de ses théories, l'une de ses idées, il ne cherche pas à dissimuler cette rencontre ou à en diminuer l'importance : au contraire, il mentionne soigneusement un accord qui est pour lui une confirmation. C'est ainsi qu'il aime à rappeler l'ouvrage où, avant lui, François de Neufchâteau décrivait les inconvénients de la culture morcelée[2] : il répète à satiété le nom et les mérites de Cadet de Vaux qui, dès 1804, dit-il, exprimait le vœu de la véritable association[3], en posait régulièrement le problème[4], en appréciait les résultats[5] ; il cite Stewart, qui a montré le vice de la « population immodérée »[6] : il cite le comte de Rumfort, qui a estimé les pertes résultant de l'incohérence des travaux[7], et qui, par ses établissements économiques, a démontré les avantages du travail associé[8]. Il cite tous ces auteurs comme des cautions de sa propre pensée.

Fourier mérite-t-il qu'on lui fasse confiance ? Ses professions d'originalité sont d'aussi bonne foi que ses reconnaissances d'autorités intellectuelles : il convient néanmoins de les vérifier, comme les allégations de ses critiques, en recherchant d'abord de quelle manière et dans quelles conditions il a pu faire des acquisitions doctrinales.

2.

## L'instruction de Fourier : ses lectures

Du jour où il quitta le collège de sa ville, muni de l'instruction médiocre et superficielle qu'on donnait alors[9], Fourier cessa d'étu-

1. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen, qui promettent l'association et le progrès. Moyen d'organiser en deux mois le progrès réel, la vraie association, ou combinaison des travaux agricoles et domestiques, donnant quadruple produit, et élevant à 25 milliards le revenu de la France, borné aujourd'hui à 6 milliards un tiers*, Paris, 1831, in-8.

2. Fourier, *La fausse industrie*, t. I, p. 77.

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. I, p. xxxjv.

4. *Ibid.*, t. I, p. 29.

5. *Ibid.*, Supplément à l'avant-propos, t. I, p. 96. — *La fausse industrie*, t. I, p. 353-360. — *Publication des manuscrits*, t. I, p. 7 sqq.

6. *Ibid.*, t. 3, p. 291, note.

7. *Ibid.*, et t. I, p. 147.

8. *Ibid.*, t. I, p. 263, note 1.

9. Cf. plus haut, chapitre I, § 1.

dier. Ses occupations ne le lui permettaient guère ; il n'en avait ni le loisir ni le moyen [1]. Sa doctrine se constitua presque tout entière dans son esprit pendant le temps où, commis ou voyageur de commerce, il n'avait d'autre instrument de travail que lui-même [2] ; et quand elle fut achevée, satisfaisante pour son jugement, il n'avait plus rien à chercher dans les livres. « Du moment que Fourier, dit Pellarin, par la seule force et par l'audace de son génie, eut trouvé le mot de la grande énigme de l'univers, chose pour laquelle les livres lui avaient été de bien peu de secours, il prit les livres en dégoût et ne songea plus qu'à étudier la nature elle-même, pour achever le calcul des destinées dont il avait la clef [3]. » Il lui arrivait pourtant de lire : « on voyait chez lui, dit Marmier, quelques livres çà et là épars [4] » ; il fréquentait les salles de lecture : mais comment lisait-il ? Il « en fait mention dans l'une de ses lettres ; il fallait qu'il commençât à la fois et menât de front la lecture de plusieurs ouvrages différents, qu'il prenait et quittait alternativement [5] ». Il lisait sans méthode ; il cueillait au hasard parmi ces livres qui traînaient chez lui, et passait de l'un à l'autre : un jour il commençait Condillac, et l'abandonnait au bout de quelques pages [6] ; surtout il parcourait, dans les cabinets de lecture, et selon les occasions, les revues et les journaux [7].

1. Cf. plus haut, chapitre 1, § 1.

2. Sur l'histoire de l'œuvre de Fourier et de la publication de sa doctrine, cf. plus loin, livre 2.

3. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 142.

4. Marmier, *Charles Fourier*, p. 336.

5. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 143.

6. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 13 : « Ces ouvrages de métaphysique m'ennuient si fort qu'ayant un jour commencé la lecture du phénix de la science, du divin Condillac, je ne pus arriver au bout du deuxième chapitre. »

7. Cf. *ibid.*, t. 3, p. 207-212 : ce sont des réflexions sur un article du *Constitutionnel* en date du 24 mai 1818, sur l'emprunt de 1817. — Le cahier de manuscrits d'où les éditeurs ont tiré ces quelques pages (cote 9, pièce 1) est presque entièrement formé de coupures de journaux, soigneusement recopiées, commentées, discutées. Les articles inédits dont elles sont détachées sont extrêmement divers, disparates ; on rencontre presque à la suite : « *Revue encyclopédique*, décembre 1823, *Recherches sur le mécanisme social de la France*, par Mazel, Montpellier, 1822 ; ... *Théorie du mouvement social*, par le même, Paris, 1823... » ; « *Débats*, 7 juin 1819, Théâtre français, M[lle] Duchesnois » (un privilège a été reconnu à Talma dans le partage des bénéfices : cela prouve, dit Fourier, que les hommes, « quand leur passion s'en mêle, connaissent à merveille le principe de l'association, qui est la progression ») ; « *Constitutionnel*, 12 juin 1819, sur le cadastre » ; « *Débats*, 19 juillet 1819, article de Malte-Brun

C'est ainsi que lui vint le plus clair de ce qu'il ajouta à son expérience personnelle [1], à la longue série de ses observations et de ses découvertes [2]. Au reste, il s'en est confessé plus d'une fois lui-même avec une parfaite ingénuité. Par exemple, il cite souvent Pestalozzi en faisant l'éloge de son système éducatif : comment le connaît-il ? Ce n'est point par les nombreux ouvrages publiés en 1804 et 1805 sur la question [3], ni même par un article de la *Décade philosophique*, l'une de ses lectures habituelles [4] : c'est, dit-il, par « les analyses données par *le Moniteur* » [5]. Il parle à plusieurs reprises de Kant, de Fichte, de Schelling ; de Schelling avec faveur, parce qu'il croit retrouver parmi les théories de ce philosophe l'une des siennes, la théorie de l'analogie universelle [6] ; de Kant et de Fichte avec la sévérité d'un homme qui a le droit de porter sur eux un jugement motivé : et cependant il n'a rien lu

sur les comètes » ; « *Débats*, 26 juillet 1819, Ouvrage annoncé sur la *Régénération de la nature végétale* » ; — d'ailleurs voici la liste des revues et des journaux cités : *Revue encyclopédique*, 1825, 1823 ; *le Constitutionnel*, 19 septembre 1820, 20 mars 1824 ; *Journal des débats*, 7 juin 1819 ; *le Constitutionnel*, 12 juin 1819 ; *Journal des débats*, 19 juillet, 26 juillet, 6 décembre 1819 ; *Journal du commerce*, 26 novembre, 8 novembre, 6 novembre 1818 ; *Journal des débats*, 4 novembre 1818 ; *Journal du commerce*, 28 février, 10 janvier 1818 ; *Journal des débats*, 15 juin 1818 ; *le Constitutionnel*, 24 mai 1818, 30 juin 1819, 13 décembre 1821 ; *Journal du commerce*, 9 février 1818 ; *la Minerve*, mars 1818 ; *Journal du commerce*, 3 octobre 1818 ; *Journal des débats*, 8 août 1818 ; *le Courrier français*, 20 novembre 1820 ; *Journal des débats*, 13 mars 1818 ; *Journal du commerce*, 9 juin, 16 juin 1818 ; *le Constitutionnel*, 28 février 1820 ; *Journal du commerce*, 19 avril 1828. Dans cette longue liste désordonnée, il y a beaucoup d'articles qui ne sont que des comptes-rendus d'ouvrages, mais le cahier de lecture de Fourier ne contient pas une mention, pas une trace d'un livre directement lu par lui.

1. Sur l'expérience personnelle de Fourier, cf. plus haut, chapitre 1, § 1, et chapitre 2, § 1.

2. Sur ces observations et ces découvertes et sur la manière dont elles étaient obtenues, cf. plus haut, chapitre 2, § 1.

3. Notamment A. Duval, *Précis de la nouvelle méthode de Pestalozzi*, Paris, 1804, in-8 ; L. G. Petitain, *Précis de la nouvelle méthode de Pestalozzi*, Paris, 1804, in-8 ; D. A. Chavannes, *Exposé de la méthode élémentaire de Pestalozzi*, Paris, 1805, in-8.

4. L. G. Petitain, sur la méthode de Pestalozzi, *la Décade*, an XII, n° 25 ; réédité comme *Précis de la nouvelle méthode de Pestalozzi*.

5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 35.

6. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 16 : « Écoutons sur cette thèse l'un de nos métaphysiciens célèbres : « L'univers est fait sur le modèle de l'âme humaine, et l'analogie de chaque partie de l'univers avec l'ensemble est telle que la même idée se réfléchit constamment de tout dans chaque partie et de chaque partie dans le tout. » *Schelling*. »

d'aucun des trois. Pour Kant, dit-il, « j'en parle par ouï-dire, car, loin de pouvoir porter un jugement sur Kant ou sur d'autres idéologues, je n'ai jamais su comprendre une seule page de leur science [1] » ; pour Fichte et Schelling, il en est au même point [2]. Mais, avec sa bonne foi coutumière, il mentionne la source commune où il a puisé ses notions sur les trois philosophes : c'est « un ouvrage de M. Ancillon, de Berlin, qui a commenté et analysé les systèmes les plus récents, ceux de Kant, de Fichte, de Schelling et autres controversistes [3] ». Ce court travail d'Ancillon, cet *Essai sur l'existence et sur les derniers systèmes de métaphysique en Allemagne*, publié dans un volume de *Mélanges* [4], suffisait à Fourier pour qu'il y prît de la philosophie allemande contemporaine une connaissance très générale, la seule qu'il désirât. Mais, chose plus forte, la note de Cadet de Vaux sur l'association, cette note tant vantée par lui, il ne l'a pas lue, il ne l'a connue que « par l'analyse donnée en 1804 dans un journal » [5], dont il ne rappelle même pas le titre. Il en est de même pour tous les auteurs qu'il cite : on dirait que, de tous ceux dont les idées l'ont frappé, intéressé, préoccupé, pas un n'a été connu directement de lui.

Ainsi, dans un complet désordre, des analyses, des articles, des citations, des interprétations ont apporté à Fourier les indications sèches d'après lesquelles il a conçu le commentaire des auteurs qu'il atteignait ainsi. C'était une fantaisie de lecture, de déduction et d'imagination, qu'un de ses récits nous permet de reconstituer avec vraisemblance. « J'avais été, dit-il, trois fois de suite révolté par des tableaux de la pauvreté des savants. Le matin, en lisant dans les journaux une séance de l'Académie française, j'y avais trouvé des stances de M. Raynouard sur la misère du poète Camoëns.... Sur le midi, feuilletant quelques papiers, je trouve une ancienne gazette, où l'on déplorait la pauvreté de M. Heyne, savant distingué d'Allemagne.... Le soir, un volume

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 33.
2. Il n'y eut pas de traduction de Schelling en français avant le *Jugement de M. Schelling sur la philosophie de M. Cousin*, traduit par J. Willm, Paris, 1835, in-8 ; en 1833 était paru dans la *Revue des Deux-Mondes* un article de Barchon de Penhoën sur *Schelling* : il insistait surtout sur la métaphysique et la cosmogonie.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 22.
4. F. Ancillon, *Essai sur l'existence et sur les derniers systèmes de métaphysique qui ont paru en Allemagne*, dans ses *Mélanges de littérature et de philosophie*, Paris, 1809, 2 vol. in-8, t. 2, p. 127-185.
5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 8.

de Racine me tombe sous la main, et j'y lis des détails sur la pauvreté de Dumarsais.... »[1]

Voilà ce que Fourier lisait et comment il lisait. L'instruction qu'il se donna lui-même après le collège, et durant le cours de sa vie d'homme, ne fut ni plus recherchée ni plus solide ; la méthode n'en fut pas moins capricieuse ni moins déréglée.

### 3.

### Les idées générales et les devises de Fourier

Les résultats, joints à ceux de la première éducation, furent ce qu'ils devaient être. Fourier ne fut pas l'érudit, le savant, l'omniscient que figurent certains critiques ; les connaissances qu'il prit dans les livres furent superficielles et confuses : elles n'ajoutèrent que peu de choses à celles qu'il acquit par l'observation et l'expérience. N'ayant pas même lu la plupart des écrivains dont il parle, qu'il cite et qu'il discute[2], ce qu'il savait d'eux, c'étaient leurs idées les plus générales, devenues, en quelque sorte, monnaie courante ; ce qu'il en avait retenu, c'étaient des sentences, des exemples et des formules.

Il a dressé lui-même, au début de son *Traité de l'association*, la liste des maximes qu'il aimait à méditer, sans doute parce qu'il croyait y voir des confirmations solennelles de sa pensée[3]. Cette

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 396-397.
2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 31 : « Moi, sans avoir lu Descartes ni son traité des Méthodes, j'ai agi plus méthodiquement que lui... »
3. Fourier, *Traité de l'association*, 1re éd., Paris et Londres, 1822, t. 1, p. VIII : « Devises dialoguées.

Montesquieu. Les sociétés civilisées sont atteintes d'une maladie de langueur, d'un vice intérieur, d'un venin secret et caché.

J.-J. Rousseau. Ce ne sont pas là des hommes : il y a quelque bouleversement dont nous ne savons pas pénétrer la cause.

Condillac. Il faut reprendre nos idées à leur origine, refaire l'entendement humain, et oublier tout ce que nous avons appris.

Barthélemy. Ces bibliothèques, prétendu trésor des connaissances humaines, ne sont qu'un dépôt humiliant de contradictions et d'erreurs.

Voltaire. Montrez l'homme à mes yeux ; honteux de m'ignorer,
Dans mon être, dans moi, je cherche à pénétrer :
Mais quelle épaisse nuit voile encore (*sic*) la nature ?

Socrate. Ce que je sais, c'est que je ne sais rien : j'espère qu'un jour la lumière descendra.

B. Saint-Pierre. Quelques-uns, fondés sur des traditions sacrées, pensent que

liste rassemble les noms de Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau, Barthélemy, Voltaire, Socrate, Bernardin de Saint-Pierre, Jean-Baptiste Say, plus un « nom oublié », qui n'y est pas reçu avec moins de respect que les autres. Sans doute, ces « devises », comme les appelle Fourier, avec leur commun thème que la civilisation est vicieuse et la science des civilisés aveugle et vaine, représentent pour lui la substance des auteurs auxquels il les attribue. Il ne se contente pas de les réunir en une sorte de tableau d'honneur, il les reproduit, il en parsème ses livres ; elles semblent résumer la connaissance qu'il a de ces écrivains, et elles la résument en effet[1]. A lire Condillac comme il l'a lu[2], il n'est pas étonnant qu'il n'en sache pas autre chose que le conseil méthodique « d'oublier tout ce que nous avons appris », et « de reprendre nos idées à leur origine[3] ». De Jean-Jacques Rousseau lui-même il ignore réellement les doctrines : Rousseau est pour lui le « prince des sophistes[4] » ; il est, avec Bacon, le moderne le plus apte « à la découverte des lois du mouvement sociétaire[5] », c'est-à-dire le précurseur de Fourier ; il est surtout le théoricien de l'état de nature[6] : mais de cette théorie Fourier ne connaît que la formule, qu'il se plaît à mettre en accord avec les formules de son propre système[7], sans que, d'ailleurs, cet accord formel

l'état actuel est un état de punition et de ruine ; que ce monde a existé avec d'autres harmonies !! (Elles peuvent donc renaître).

J.-B. Say. Mais il est des personnes dont l'esprit, n'ayant jamais entrevu un meilleur état social, affirme qu'il n'en peut exister. Elles conviennent des maux de l'état social tel qu'il est et s'en consolent en disant qu'il n'est pas possible que les choses soient autrement (Refrain des Français : l'impossibilité).

Nom oublié. Un jour viendra où les lumières les plus inespérées, où les harmonies les plus sublimes ne seront qu'un jeu pour l'esprit humain dirigé par des méthodes plus exactes (Le procédé sociétaire). »

1. Toutefois, pour ce qui concerne Jean-Baptiste Say, cf. plus loin, p. 71.

2. Cf. plus haut, p. 61.

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 83. — Sur la place de cette règle méthodique dans la méthode de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 1.

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 363.

5. *Ibid.*, t. 1, p. 210.

6. *Ibid.*, p. 197-198 : « J.-J. Rousseau n'a-t-il pas raison de dire qu'il eût mieux valu laisser l'homme dans l'état sauvage que de le réduire à cet excès de dégradation et le détourner de chercher un meilleur ordre? » ; —, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 43 : « Il ne faut pas s'étonner que certains sophistes, tels que J.-J. Rousseau, aient conclu à la rétrogradation et opiné pour retomber à l'état sauvage ; cette opinion, quoique indice de désespoir et d'égarement, est l'une des plus louables qu'ait produites la civilisation. »

7. En considérant Fourier comme l'héritier de Rousseau (cf. plus haut, p. 58).

puisse dissimuler la gravité des divergences doctrinales. Il suffira de rappeler ici que, faisant opposition complète à Rousseau, Fourier est le théoricien de l'État anarchique, de l'inégalité économique [1], de la liberté morale, de l'éducation égale pour les deux sexes [2].

En somme, les écrivains que Fourier cite comme des autorités et comme les parrains de sa doctrine ne lui ont rien fourni d'essentiel ni même d'important; et il les a très mal connus. Mais la question n'est pas seulement de savoir ce qu'il a connu et acquis sciemment, et, d'autre part, elle n'est pas limitée aux acquisitions d'idées et de conceptions générales; il convient de rechercher, jusque dans le détail des théories et des propositions particulières, ce qu'il a pu acquérir indirectement par la tradition, par l'opinion, par ces influences secrètes dont la manifestation se cache et dont l'effet seul apparaît : les résultats de la recherche dépendront ici de la détermination qui pourra être faite des voies de transmission.

## 4.

### Les philosophes et les économistes du dix-huitième siècle

Parmi les influences précises, on rencontre d'abord, semble-t-il, celle des philosophes du dix-huitième siècle. Fourier ne se contente pas de redire, après Condillac, qu'il faut avoir la défiance et le mépris de la tradition [3]; il aime à rappeler les principes généraux de morale sociale qui ont été ceux de la philosophie du dix-huitième siècle, de Diderot à Rousseau, de Morelly et Mably à Rétif. Le bonheur dépend de la satisfaction des passions [4] ; la civili-

Émile Faguet n'a point démontré ni voulu démontrer, semble-t-il, qu'il s'en soit inspiré directement en quelque mesure que ce soit, ni même qu'il l'ait connu avec quelque précision.

1. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 1.

2. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 3, § 2 et 3. — Dans la *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 188-189. Fourier fait une critique particulière de la théorie de l'éducation de la femme exposée par Rousseau ; à ce sujet, cf. plus loin, p. 77-78.

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 197 ; t. 2, p. 83, 186 ; t. 4, p. 124 sqq.

4. Fourier, *Théorie des quatre mouvements* (cf. la *Bibliographie*, p. 13), dans les *Œuvres complètes*, t. 1, p. 137 ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 196; —, *Le nouveau monde*, p. 55 ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 165, 354.

sation est vicieuse, mais l'homme à l'état de nature était bon [1]; la restauration de la société ne sera possible que par une révolution totale [2] : voilà des idées que Diderot et Rousseau, Morelly, Mably et Rétif ont fréquemment exprimées, commentées, développées [3], et qui se retrouvent chez lui. Peut-on démontrer qu'il soit allé les prendre chez l'un ou chez l'autre? que, comme le veut Pierre Leroux, sa morale vienne de Rétif et de Diderot, et de Morelly, comme le croit Limousin, sa conception du bonheur social? [4]

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 197-198 ; —, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 43.

2. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 24-25 ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avant-propos, p. 69.

3. Cf. Pascal Duprat, *Les Encyclopédistes, leurs travaux, leurs doctrines et leur influence*, Paris, 1866, in-18 ; John Morley, *Diderot and the Encyclopædists*, London, 1878, in-8; Félix Rocquain, *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution, 1715-1789*, Paris, 1878, in-8, p. 112 sqq., 233 sqq. ; Joseph Reinach, *Diderot*, Paris, 1894, in-16 ; Henry Michel, *L'idée de l'État*, p. 14 sqq., 45 sqq. ; A. Espinas, *La philosophie sociale du XVIII[e] siècle et la Révolution*, Paris, 1898, in-8, p. 81 sqq. ; Fr. Haymann, *J.-J. Rousseau's Sozialphilosophie*, Leipzig, 1898, in-8 ; Louis Ducros, *Les Encyclopédistes*, Paris, 1900, in-8. — D'autre part, cf. Morelly, *Code de la nature ou le véritable esprit de ses lois, de tout temps négligé ou méconnu*, s. l., 1755, in-12 ; —, *Naufrage des îles flottantes ou Basiliade du célèbre Pilpaï, poème héroïque traduit de l'indien*, Messine, 1753, 2 vol. in-12 ; Mably, *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, La Haye, 1768, in-12 ; —, *De la législation, ou principes des lois*, Amsterdam, 1776, in-12 ; —, *Des droits et des devoirs du citoyen*, Kellen, 1789, in-8 ; —, *Collection complète des œuvres*, Paris, an III, 15 vol. in-8 ; —, *Œuvres complètes*, Paris, 6 vol. in-8 (cf. E. Allix, *La philosophie politique et sociale de Mably*, Paris, 1899, gr. in-8) ; Rétif, *Le pornographe, ou idées d'un honnête homme sur un projet de règlement pour les prostituées*, Londres, 1769. in-8 ; —, *Le paysan perverti ou les dangers de la ville*, La Haye, 1776, 4 vol. in-12 ; —, *Les gynographes, ou idées de deux honnêtes femmes sur un projet de règlement proposé à toute l'Europe pour mettre les femmes à leur place et opérer le bonheur des deux sexes*, La Haye, 1777, in-8 ; —, *Le nouvel Abeilard, ou lettres de deux amants qui ne se sont jamais vus*, Paris, 1778, 4 vol. in-12 ; —, *Les contemporaines, ou aventures des plus jolies femmes de l'âge présent*, t. 2, Paris, 1780, in-12; —, *La découverte australe par un homme volant ou le Dédale français, Nouvelle très philosophique*, Leipzig, 1782, 4 vol. in-12 ; —, *L'andrographe, ou idées d'un honnête homme sur un projet de règlement proposé à toutes les nations de l'Europe pour opérer une réforme générale des mœurs et par elle le bonheur du genre humain*, La Haye, 1782, in-8 ; —, *Le thesmographe ou idées d'un honnête homme sur un projet de règlement proposé à toutes les nations de l'Europe pour opérer une réforme générale des lois*, La Haye, 1789, in-8 ; —, *Philosophie de M. Nicolas*, Paris, 1796, 3 vol. in-12.

4. Pierre Leroux, *4[e] Lettre sur le fouriérisme* ; Limousin, *Le fouriérisme*, p. 10.

Aucun texte ne permet cette démonstration, que n'ont point tentée, du moins avec la rigueur exigible, ni l'un ni l'autre de ces critiques. En aucune partie de l'œuvre de Fourier on ne peut saisir une sûre dérivation de théories, ni déterminer avec certitude une provenance doctrinale ; à tel point que Pierre Leroux lui-même, malgré son désir de faire éclater le scandale d'un plagiat, n'aboutit qu'à une double hypothèse, à une sorte de carrefour indécis qui ne mène nulle part.

Il n'y a rien là qui doive surprendre. On ne voit pas quelle place aurait pu trouver dans la doctrine de Fourier un fragment réel et originaire détaché des œuvres philosophiques dont on la rapproche, à moins de contredire, par une juxtaposition inattendue, les principes les plus importants de cette doctrine. En effet, les idées mêmes de Fourier qui semblent justifier, par l'analogie ou même l'identité, l'hypothèse d'une inspiration ou d'une transmission directe, ne sont qu'une partie d'un corps doctrinal dont on ne peut les séparer que par un artifice d'analyse ; et ce corps doctrinal présente avec les doctrines morales et sociales dont on le prétend issu des différences telles que l'hypothèse perd toute vraisemblance. Comment admettre, par exemple, que Fourier ait tiré de Diderot sa théorie des passions et du bonheur, en rejetant précisément toute la philosophie spécifique de Diderot pour la remplacer par un christianisme providentialiste que toute l'œuvre de Diderot dément et combat ?[1] Des oppositions aussi fortes apparaissent entre sa morale sociale et celle de Rousseau[2], de Morelly, de Rétif[3] : comment admettre, là encore, la possibilité d'une inspiration ou d'une transmission doctrinale ?

Mais quand même n'existeraient point d'aussi profondes divergences, qui rendent presque inintelligible une hypothèse que rien n'est venu vérifier d'ailleurs, il faudrait encore prouver que Fourier avait suffisamment lu ces auteurs, qu'il les connaissait assez bien pour s'en inspirer, pour les suivre et les continuer ; car à cette condition seulement on pourrait faire remonter jusqu'à eux une des sources de sa doctrine. Or, de cette lecture, de cette connaissance on ne peut donner aucune preuve positive, tandis qu'on peut alléguer, en faveur de l'opinion contraire, tout ce qu'on sait de la

1. Sur ce christianisme, cf. plus loin, livre 3, chapitre 3, 2, § 2.
2. Cf. plus haut, p. 66.
3. En ce qui concerne Morelly et Rétif, le premier comme théoricien socialiste, le second comme théoricien socialiste, réformateur et mystique, la question sera traitée particulièrement plus loin, p. 74 sqq.

culture de Fourier [1] et en particulier tout ce qu'il a dit lui-même de cette philosophie [2] : le caractère vague et général de sa critique, où ne se détache avec quelque clarté que son jugement sur Condillac et Rousseau [3], confirme les résultats négatifs auxquels conduit la comparaison des textes. Parmi les philosophes du dix-huitième siècle il n'en est aucun dont la philosophie morale et sociale soit une des sources directes de la doctrine de Fourier ; il n'est pas allé, comme l'ont soutenu ses critiques, chercher leurs idées dans leurs livres d'exposition dogmatique et savante, mais, insoucieux et incurieux des théories particulières et précises, il a trouvé ces idées autour de lui, il les a recueillies telles quelles dans le courant des notions élémentaires et publiques que la tradition avait rendues en quelque sorte habituelles et vulgaires : elles faisaient partie du fonds commun qu'un jeune homme, entre 1780 et 1790, trouvait à sa disposition et à son usage.

Il en est de même pour les idées des économistes, et c'est dans les mêmes conditions que certaines d'entre elles ont pu exercer quelque influence sur Fourier.

Presque tout ce qu'il y avait en France d'économistes, entre 1780 et 1790, appartenait à l'école physiocratique, dont la prépondérance dura pendant les dernières années du dix-huitième siècle [4]. Des traductions commençaient seulement à mettre quelques-uns des économistes anglais à la portée du grand public [5]. Ce n'étaient pas encore les plus importantes : Smith ne devait être traduit qu'en 1790 [6], et, par Germain Garnier, en 1802 [7], Ricardo et Mal-

1. Cf. plus haut, p. 60 sqq.

2. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2, § 3.

3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 421 : —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avant-propos, p. 9 ; p. 181 ; t. 2, p. 83. — Dans sa critique de la philosophie, Fourier s'est surtout préoccupé des chrétiens et des théocrates, des moralistes, des idéologues contemporains du premier empire, enfin des rationalistes et positivistes ultérieurs ; — cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2, § 3.

4. Cf. August Oncken, *Geschichte der Nationalökonomie*, 1. Teil, *Die Zeit vor Adam Smith*, Leipzig, 1902, in-8, p. 314 sqq.

5. Wallace, *Dissertation historique et politique sur la population des anciens temps, comparée à celle du nôtre, dans laquelle on prouve qu'elle a été plus grande autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui*, traduit par M. E., Amsterdam, 1769, in-8 ; Steuart, *Recherches sur les principes de l'économie politique, ou essai sur la science de la police intérieure des nations libres*, Paris, 1789, 3 vol. in-8 ; Bentham, *Apologie de l'usure*, Paris, 1790, in-8 ; —, *Lettres sur la liberté du taux de l'intérêt de l'argent*, publiées par de Lessert, Paris, 1790, in-8

6. Par Roucher, in-8.

7. Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, trad. par Germain Garnier, Paris, 1802, in-8.

thus dix et vingt ans plus tard[1]. Enfin c'est seulement en 1803 que l'école orthodoxe française allait produire le traité classique de Jean-Baptiste Say[2].

On s'explique ainsi que les physiocrates, qui seuls avaient achevé leur œuvre et conquis l'opinion au moment où Fourier élaborait son système[3], soient aussi, parmi les économistes, ceux auxquels il accorde le plus d'importance et dont il parle avec le plus de développement[4]. La « secte » de Quesnay, dit-il, « voulait subordonner tout le mécanisme industriel aux convenances de l'agriculture. Quesnay considérait trop peu les manufactures, qu'il faut bien distinguer du commerce ; » cependant il était sur « la route du bien, puisqu'il tendait à subordonner le commerce à l'agriculture[5] ». Si les termes de ce jugement ne sont pas très heureux, le jugement lui-même n'est pas inexact ; mais révèle-t-il une connaissance approfondie de la doctrine physiocratique ? Nullement ; il est très incomplet et très général ; il ne concerne que le rapport des diverses branches de la production, et il donne à ce rapport une expression très vague. Et pourtant, tel qu'il est, ce jugement de Fourier rappelle la forme arrêtée et vigoureuse de sa propre doctrine : lui aussi, Fourier veut « subordonner tout le mécanisme industriel aux convenances de l'agriculture », et c'est ce régime d'association et de dépendance qu'il établit dans sa phalange agricole et industrielle ; lui aussi, il veut « subordonner le commerce » à la production, en particulier à la production agricole, et c'est pourquoi il le supprime en le remplaçant par l'échange universel et direct[6]. A-t-il donc copié les physiocrates ? Non, répondent les textes, qui démontrent, d'autre part, combien était bornée sa connaissance des théories physiocratiques ; d'ail-

1. Ricardo, *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, traduit par Constancio, Paris, 1818, 2 vol. in-8 ; Malthus, *Principes d'économie politique, considérés sous le rapport de leur application pratique*, traduit par Constancio, Paris, 1820, 2 vol. in-8 ; —, *Essai sur le principe de la population, ou exposé des effets passés et présents de cette cause sur le bonheur du genre humain, suivi de quelques recherches relatives à l'espérance de guérir ou d'adoucir les maux qu'elle entraîne*, traduit par Pierre Prévost, Genève et Paris, 1823, 4 vol. in-8.

2. Say, *Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses*, Paris, an XI, 2 vol. in-18.

3. Sur l'histoire de cette élaboration et sur la détermination de ce moment, cf. plus loin, livre 2, chapitre 1, § 3.

4. Sur la critique des économistes et de leurs idées dans la doctrine de Fourier, cf. plus loin, livre 2, chapitre 2, 2, § 4.

5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 158.

6. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 2, § 2.

leurs, c'est par une méthode et par une critique absolument différentes de celles des physiocrates qu'il est arrivé à des solutions, non pas identiques, mais analogues aux leurs sur deux points particuliers de doctrine[1].

Il reste à expliquer cette analogie. En l'absence d'étude et d'inspiration directe, il faut admettre une influence par le dehors et par l'opinion, influence incertaine et difficile à déterminer, mais réelle, et telle que pouvait l'exercer une doctrine assez populaire pour que Fourier la connût en gros sans avoir besoin de recourir aux livres. Cette connaissance lui a suffi pour qu'il choisît ensuite à sa manière, dans les notions ainsi obtenues, celles qui lui paraissaient une confirmation de ses propres idées.

C'est une confirmation de même ordre qu'il a pu trouver dans la doctrine d'Herrenschwand[2]. Sans doute, il ne mentionne Herrenschwand que pour s'être élevé « contre le double fléau de l'exubérance numérique et de l'indigence[3] » ; mais il se rapproche de lui sur deux points. D'abord, comme Herrenschwand, il blâme Quesnay, c'est-à-dire les physiocrates, d'avoir négligé et rabaissé à l'excès la production industrielle[4] ; en second lieu, il associe, dans sa commune sociétaire, la production industrielle et la production agricole[5], et cette association tend à réaliser en fait la conciliation théorique tentée par Herrenschwand entre les idées des physiocrates et celles des économistes anglais. Si Fourier s'est inspiré d'Herrenschwand, c'est en cette mesure ; en tout cas, l'inspiration a été lointaine, indirecte et peu précise, et rien ne prouve qu'il ait lu seulement un des ouvrages d'Herrenschwand lui-même. En affirmant le contraire et en désignant celui de ces ouvrages où Fourier aurait puisé, Villegardelle a fait une allégation purement gratuite[6].

1. Sur cette méthode et cette critique de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitres 1 et 2.

2. Herrenschwand, *De l'économie politique moderne*, Londres, 1786, in-8 ; —, *Discours sur la division des terres dans l'agriculture*, Londres, 1788, in-8 ; —, *De l'économie politique et morale de l'espèce humaine*, Londres, 1796, 2 vol. in-8 ; —, *Du vrai gouvernement des peuples de la terre, ou adresse à ceux qui gouvernent comme à ceux qui sont gouvernés*, Paris, 1802, in-8. — Cf. A. Jöhr, *Jean Herrenschwand. Ein schweizer Nationalökonom. des 18. Jahrhunderts*, *Berner Beiträge zur Geschichte der Nationalökonomie*, hgg. v. A. Oncken, Bern. 1901, in-8.

3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 339.

4. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 158.

5. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 2, § 2.

6. Cf. plus haut, p. 57.

Quant aux économistes anglais. Fourier cite à plusieurs reprises les plus célèbres d'entre eux, Wallace, Stewart, Bentham, Malthus, Smith. Mais la nature même de ces citations permet de juger comment il les connaissait.

Celui qui paraît l'avoir le plus vivement frappé, c'est Malthus : Malthus est pour lui l'homme qui a résolu le problème de l'indigence « en sens négatif »[1], c'est-à-dire qui a montré que la misère provient de « l'excès de population » et de « l'exiguïté du produit »[2]. Mais cela lui suffit : il ne va pas plus loin. Au reste, « que sert la solution négative sans la positive ? »[3]. Cette solution positive, il l'a fait connaître lui-même, dès 1808, dans son premier traité[4] ; il l'a exposée tout au long, dans deux gros volumes, en 1822, un an avant la traduction de l'*Essai* de Malthus[5] : qu'irait-il chercher dans cet *Essai*, dont il a connu par les journaux et par la conversation la thèse et les idées principales, si ce n'est une confirmation de sa propre doctrine, et en particulier de sa théorie de la population, conçue et publiée en son temps et à sa place dans l'exposition générale de son système économique[6], et d'ailleurs absolument différente de celle de Malthus, sauf sur les données premières tirées de la critique[7] ? Ce qui, dans l'œuvre de Malthus, a une valeur intrinsèque et indépendante du parti qu'il peut en tirer pour lui-même, il s'en désintéresse, il le néglige, il l'ignore : la traduction des *Principes d'économie politique* a pu paraître deux ans avant son *Traité de l'association*[8] sans qu'il se soit soucié de la lire ; il ne l'a connue que par un compte-rendu assez vague du *Courrier français*, où il a surtout vu l'occasion de dauber, de parti-pris, sur l'économiste et sur son critique[9].

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 409.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.* ; cf. —, *Le nouveau monde*, p. 38, 335.
4. La *Théorie des quatre mouvements*.
5. Le *Traité de l'association domestique agricole* paraît en 1822, l'*Essai sur le principe de la population*, de Malthus, en 1823 ; cf. plus haut, p. 70.
6. Sur cette théorie, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 2, § 4.
7. Cf. Destrem, *Fourier jugé par Pierre Leroux*, *la Démocratie pacifique*, n° 84 (8 octobre 1846) : Fourier fait de l'augmentation de la population humaine la condition de l'exploitation totale du globe ; d'autre part, il conçoit, comme limite à la population, une proportion établie par les voies de la nature entre la fécondité du sol et celle de l'humanité.
8. Malthus, *Principes d'économie politique, considérés sous le rapport de leur application pratique*, Paris, 1820 ; cf. plus haut, p. 70.
9. Cf. Fourier, Manuscrits inédits, cote 9, pièce 1 ; Fourier cite en partie l'article du *Courrier français* et l'annote (les annotations de Fourier et ses mo-

Fourier cite Wallace et Stewart comme il cite Malthus, en qualité de témoins importants sur la question de la population[1] ; il ne se soucie pas d'en savoir davantage sur leur compte[2]. Bentham ne lui paraît estimable que pour avoir seul « un peu approché de la définition du vrai bonheur »[3] ; ce n'est pas l'économiste qu'il considère[4], mais le philosophe et le moraliste, et d'ailleurs rien n'est plus vague et plus superficiel que la connaissance qu'il en a et l'idée qu'il s'en fait. Enfin, de Smith il ne mentionne guère qu'une opinion, celle qui concerne la liberté du commerce des blés[5] ; mais, tandis qu'il la rapporte sans aucune précision, il n'hésite point, par une bizarrerie d'interprétation, à lui en prêter une autre, quand il affirme que Smith, comme Stewart, a « rêvé que l'accaparement des grains est le sentier de la sagesse »[6].

De cette étude il ressort que si les économistes anglais ont fourni à Fourier, à un moment où sa doctrine était complètement constituée, quelques arguments et surtout quelques confirmations doctrinales, ils n'ont rien ajouté de notable à sa pensée. Il les a très peu et très mal connus.

Il a connu moins encore les économistes français. Il cite Jean-

difications au texte de l'article sont en italiques) : « *Courrier français. 20 novembre 1820. Principes d'économie politique de Malthus*. C'est une science née du perfectionnement des méthodes du gouvernement et de l'intelligence. A une époque très rapprochée *, l'administration des finances était (*remarquez ce mot était*) l'art de prendre au peuple le plus possible sans le désespérer et de le charger d'impôts sans qu'il succombât. La double doctrine (*dites duplique*) de Machiavel, c'est-à-dire le talent d'asservir le peuple au profit des grands, régnait dans toute l'Europe. Avec les événements la science de l'Économie politique s'est simplifiée (*nonne compliquée*) ; MM. Say, Ricardo, Sismondy ** en ont analysé curieusement les derniers ressorts. M. Malthus *** est venu se ranger auprès d'eux. Ses théories sont simples, ses vues sont générales. La netteté est le caractère de son esprit investigateur, il est bref *quia* **** voit juste et clair *quia* **** voit tout (*Écoutez conséquence de tout voir*). Il attaque plusieurs de ses prédécesseurs (*ergo étaient erronés et pero alors ils voyaient tout comme lui*)... »

* Fourier passe ici 2 lignes de l'article.

** Écrit *Sismondi* dans le journal.

*** Fourier passe ici : « célèbre dans son pays ».

**** Dans le texte de l'article : « parce qu'il ».

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 38, 335.
2. Sur Wallace et Stewart, cf. plus haut, p. 69.
3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 348.
4. Sur Bentham économiste, cf. plus haut, p. 69.
5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 91.
6. *Ibid.*, t. 4, p. 112.

Baptiste Say avec un réel souci d'exactitude[1]. Mais au moment où il le cite, en 1804, le *Traité* de Say vient de paraître ; il peut l'avoir feuilleté. La citation ne se réfère qu'à une question de détail, la question du monopole corporatif ; il n'est fait aucune allusion au reste du *Traité*. Or ce passage est le seul où apparaisse l'attestation formelle et précise d'une lecture, le témoignage d'une connaissance prise directement dans le texte d'un économiste français ; on ne trouve nulle part la preuve qu'aucune autre de leurs publications, qu'aucun de leurs livres les plus populaires ait été lu par lui[2]. S'il a connu leurs idées, pour les discuter et les combattre[3], il ne s'est jamais préoccupé d'aller à la source y puiser à son usage.

## 5.

### Les socialistes et les mystiques du dix-huitième siècle

Des théoriciens socialistes du dix-huitième siècle, Fourier ne cite rien nulle part. Au reste, de 1800 à 1820, durant la période pendant laquelle il élabore sa doctrine et accomplit la plus grande partie de son œuvre, ils sont fort oubliés ; ils ne seront guère rappelés à l'attention du public que par le mouvement des idées sociales après 1830[4]. Cependant, un certain nombre de leurs conceptions, de leurs idées et de leurs tendances semblent se retrouver chez Fourier. Ainsi, le problème social et le problème moral sont posés par Morelly et par Mably à peu près comme il les pose lui-même[5]. Sa définition de la liberté politique ou civile

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 57 (1804) : il cite Say, « tome 1er, p. 312, chapitre des maîtrises » ; et il ajoute, p. 58 : « Voilà sur le monopole corporatif des observations très précises, mais le vice est dénoncé avec toute la faiblesse d'un théoricien qui voit le mal de son cabinet et non de près. »

2. Il faut mettre à part et réserver pour un examen ultérieur les ouvrages de certains publicistes qui n'appartiennent pas à l'école orthodoxe ; cf. plus loin, même §, 9.

3. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2, § 4.

4. L'ouvrage de Buonarroti, *Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf, suivie du procès auquel elle donna lieu et des pièces justificatives*, Bruxelles, 2 vol. in-8, ouvrage qui rappelle au public et à l'opinion le babouvisme et le communisme, paraît en 1828.

5. Mably, *De la législation ou principes des lois*, p. 1 ; Morelly, *Code de la nature, Réimpression complète* par Villegardelle, p. 49 ; — cf. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 114-115, 137 ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 232 ; —, *Le nouveau monde*, p. 55, 96-97.

rappelle celle de Morelly : « Jouir, sans obstacle et sans crainte, de tout ce qui peut satisfaire ses appétits naturels, et, par conséquent, très légitimes »[1]. Il y a une certaine analogie, que Villegardelle a raison de noter[2], entre sa copropriété sociétaire et la copropriété communautaire conçue par Morelly[3]. Villegardelle n'a pas tort non plus quand il rapproche des théories de Fourier sur les passions, le bonheur, l'attraction passionnelle[4], les théories de Morelly et de Listonay[5], ni Pierre Leroux quand il attribue la théorie de l'attraction des passions à Rétif, et en général à tous les philosophes du dix-huitième siècle[6]. Avant Fourier, Morelly imagine une société sans commerce intermédiaire[7] et une cité construite selon un plan parfaitement régulier[8] ; avant lui Rétif, qui, à peu près comme lui, « ne voit d'autre remède à la corruption que le séjour des champs et les travaux de l'agriculture[9] », forme le projet d'une association restreinte pour l'échange sans monnaie[10] ou pour le travail indus-

1. Morelly, *Code de la nature*, p. 96 ; — cf. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 55.

2. Morelly, *Code de la nature*, Introduction par Villegardelle, p. 24.

3. Morelly, *Code de la nature*, *Réimpression complète* par Villegardelle, p. 152 sqq. ; — sur la copropriété de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 1, § 3.

4. Sur ces théories, cf. plus loin, livre 3, chapitre 3, 2, § 2 et 3.

5. Morelly, *Code de la nature*, *Réimpression complète* par Villegardelle, p. 8; p. 11 : « Quant à cette opinion, systématiquement développée par Morelly et par Charles Fourier, que le monde moral est soumis comme le monde physique à la loi de l'*attraction*, elle se trouve également dans quelques philosophes contemporains de Morelly ; » et Villegardelle cite, du *Voyageur philosophe* de Listonay, le « Chap. XI. De l'attraction intellectuelle, pour servir de supplément à la philosophie de Newton. » Cf. de Listonay, *Le voyageur philosophe dans un pays inconnu aux habitants de la terre*, Amsterdam, 1761, 2 vol. in-12.

6. Pierre Leroux, *Réponse à l'école fouriériste*, et 2e *Lettre sur le fouriérisme*; — Rétif, *Le pornographe ou idées d'un honnête homme sur un projet de règlement pour les prostituées*, p. 324 : «... La faculté *d'aimer sans cesse*, soit un objet, soit un autre, particulière à l'espèce humaine...». — Cf. Gérard de Nerval, *Les illuminés*, p. 204.

7. Morelly, *Code de la nature*, p. 154-155 : « Celui à qui il faudra un vêtement le recevra de celui qui le compose ; celui-ci en prendra l'étoffe chez celui qui le fabrique, et ce dernier en tirera la matière du magasin ou elle aura été apportée par ceux qui la recueillent » ; il en sera ainsi de tout. — Sur le régime de l'échange direct dans le système de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 2, § 2.

8. Morelly, *Code de la nature*, p. 156. — Sur la conception, le plan et l'organisation du phalanstère de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 2, § 4.

9. Gérard de Nerval, *Les illuminés*, p. 210.

10. *Ibid.*, p. 221 ; Lichtenberger, *Le socialisme au XVIIIe siècle*, p. 209 sqq. ; — cf. Rétif, *Les contemporaines, ou aventures des plus jolies femmes de l'âge présent*, t. 2, 2e éd., Leipzig, 1781, in-12, p. 394-455, Nouvelle intitulée : « Les 20 épouses des 20 associés » ; notamment p. 404 : « Plan revu et corrigé, proposé par

triel[1], et Mercier décrit le « plan d'une association heureuse », sorte de petit phalanstère de sages[2]. D'autre part, Morelly, Mably et Rétif, accordant à l'éducation une importance capitale, la veulent, comme Fourier, commune et publique[3]. Enfin, Rétif, comme Fourier, réclame dans le mariage, au nom de la liberté morale, le droit au divorce[4].

Il y a là des ressemblances doctrinales, des analogies qu'on ne peut méconnaître : mais, avant d'en faire état et d'en tirer argument, il faut considérer les divergences. Fourier est l'adversaire résolu du communisme égalitaire, tel qu'il apparaît chez Mably, Morelly, Rétif[5], et des propositions comme celle de Rétif, qu' « il n'y a de vertu que dans l'égalité physique et morale[6] », sont contredites par tout son système[7]. Il est aussi l'adversaire des réglementations imposées par l'État aux individus[8]. Villegardelle luimême note que Morelly, à la différence de Fourier, recourt « au besoin » au « sentiment du devoir » et à l' « obéissance à la loi

Germinot à ses dix-neuf anciens amis de collège, et par iceux accepté, pour établir entre eux une association de biens, d'affaires, d'occupations et de plaisirs, dans la vue de se mettre au-dessus des revers trop ordinaires de la fortune, des grandes et des petites peines du mariage, et généralement de toutes les vicissitudes de la vie, qui résultent de la constitution sociale ; » p. 455 : « J'ai rapporté cette nouvelle, honorable lecteur, dans la vue d'engager d'autres citoyens à imiter cette heureuse *Association*, et de rendre plus vulgaire cet *ordre-de-maçonnerie*, infiniment supérieur à l'ancien, et seul capable de ramener l'âge d'or sur la terre. »

1. Rétif, *Le thesmographe, ou idées d'un honnête homme sur un projet de règlement proposé à toutes les nations de l'Europe pour opérer une réforme générale des lois*, p. 511 sqq.

2. Mercier, *Mon bonnet de nuit*, Neufchâtel, 1784, 4 vol. in-8, t. 3, p. 66 sqq. ; — cf. Lichtenberger, *Le socialisme au XVIII[e] siècle*, p. 205 sqq.

3. Mably, *De la législation*, p. 232 sqq. ; Morelly, *Code de la nature, Réimpression complète* par Villegardelle, Introduction, p. 170 sqq. ; Rétif, *L'andrographe, ou idées d'un honnête homme sur un projet de règlement proposé à toutes les nations de l'Europe pour opérer une réforme générale des mœurs, et par elle le bonheur du genre humain*, p. 46 sqq. — Cf. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 4-5, 384.

4. Rétif, *Le thesmographe*, p. 375 sqq. — Cf. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 542, 584.

5. Mably, *De la législation*, p. 28 sqq., 44 sqq.; Morelly, *Code de la nature*, p. 57, 101, 117, 138 ; Rétif, *L'andrographe*, p. 28 sqq., 46 sqq.

6. *Ibid.*, p. 28.

7. Cf. notamment Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 4, 159; t. 4, p. 510 ; —, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 55; t. 3, p. 290. — Sur la critique des idées communistes et égalitaires chez Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2.

8. Il n'admet ces réglementations que comme mesures transitoires et préparatoires de la société future ; cf. plus loin, livre 3, chapitre 5, 3, § 2.

commune »[1] : cette différence, atténuée par lui, est capitale ; Morelly fait partout appel à l'autorité, Fourier prétend fonder sur la liberté l'organisation sociale[2]. Les « lois fondamentales » du *Code* de Morelly, celles qui déclarent que « tout citoyen sera homme public, sustenté, entretenu et occupé aux dépens du public »[3], que « tout citoyen, sans exception, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à vingt-cinq, sera obligé d'exercer l'agriculture, à moins que quelque infirmité ne l'en dispense[4] », les lois édiles[5], les lois de police[6], les lois somptuaires[7], les lois civiles, celles qui imposent l'uniformité de costume par professions[8] ou le mariage obligatoire « sitôt l'âge nubile accompli[9] », toutes ces règles générales et spéciales, qui se retrouvent encore dans le communisme de Rétif[10], sont en opposition absolue avec l'esprit et avec la lettre de la doctrine de Fourier[11]. Cette opposition se marque jusque dans les théories de l'éducation : le système d'éducation de Fourier est tout le contraire du système d'éducation uniforme et réglementée dont Morelly et Rétif ont tracé le plan[12]. Enfin à l'égalité des sexes voulue par Fourier dans l'éducation et dans le mariage répond chez Rétif l'inégalité la plus complète et la plus brutalement maintenue[13].

1. Morelly, *Code de la nature, Réimpression complète* par Villegardelle, p. 30 sqq.
2. Cf. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 351, 447 ; —, *Le nouveau monde*, p. 113-114.
3. Morelly, *Code de la nature*, p. 152.
4. *Ibid.*, p. 156.
5. *Ibid.*, p. 156 sqq.
6. *Ibid.*, p. 159 sqq.
7. *Ibid.*, p. 161 sqq.
8. *Ibid.*, p. 161 : « Depuis dix ans jusqu'à trente, les jeunes gens, dans chaque profession, seront uniformément vêtus des mêmes étoffes, propres, mais communes et convenables à leurs occupations. Chaque corps sera distingué par une couleur conforme au principal objet de son travail, ou par quelque autre marque. »
9. *Ibid.*, p. 167.
10. Rétif, *L'andrographe*, *Le pornographe*.
11. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 1.
12. Morelly, *Code de la nature*, p. 170 sqq. ; Rétif, *L'andrographe*, p. 30 sqq. — Sur le système d'éducation de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 3, § 2.
13. Rétif, *Les gynographes, ou idées de deux honnêtes femmes sur un projet de règlement proposé à toute l'Europe pour mettre les femmes à leur place et opérer le bonheur des deux sexes*, p. 36 : « Que doit-on former dans une Femme ? Un être *essentiellement agréable*. Ce mot dit tout ; car il renferme l'utilité, la douceur, la soumission, etc. » ; p. 40 : « Le plus grand bien de l'homme, c'est la liberté : mais ce n'est pas celui de la femme ; nous sommes cent fois plus heureuses lorsque nous voyons dans notre mari un maître aimé qu'un égal, fût-il

Mais il n'y a pas seulement, entre ces théoriciens et Fourier, d'irréductibles divergences sur des points précis de doctrine : parmi les théories mêmes qui présentent d'apparentes analogies, et sur lesquelles on pourrait être tenté d'édifier l'hypothèse d'un emprunt, plusieurs découvrent, à l'examen, des différences profondes. Par exemple, la copropriété de Morelly est rigoureusement commune et égalitaire[1], tandis que celle de Fourier est sociétaire et fondée sur une combinaison juridique analogue à celle des sociétés par actions[2]. De même, le régime de l'échange décrit par Fourier n'a de commun que le principe avec le régime décrit par Morelly : chez Morelly, l'échange se fait de producteur à producteur ou consommateur, et en quelque sorte de la main à la main[3] ; chez Fourier, il est établi entre les groupes de producteurs, et la vente des produits a lieu dans chaque groupe sous la garantie d'une administration et d'une comptabilité sociales[4].

Telles sont les précisions et les distinctions dont il faut tenir compte quand on examine l'hypothèse d'une transmission doctrinale des théoriciens du socialisme communiste et égalitaire au

chéri... » ; p. 41 : « Les deux sexes ne sont donc pas égaux ; les *égaler*, c'est les dénaturer. C'est pourtant le grand axiome de ce siècle... » ; p. 63 : « Les filles devant être, durant toute leur vie, dans une position différente de celle de l'homme, leur éducation doit aussi différer absolument » ; p. 92 : « Les femmes obéissant en tout à leurs maris..., toute idée d'égalité sera absolument abolie. » — Cf. au contraire, Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 188-189 : « S'il était vrai, d'après l'autorité de Mahomet et de J.-J. Rousseau, que la femme ne fût destinée qu'aux plaisirs de l'homme ou au service du pot au feu, la loi de contraste émulatif, base du système d'équilibre passionnel, serait donc méconnue en relations domestiques et en éducation ! Sur quoi s'établirait la rivalité, si les garçons ne se voyaient pas, à égalité d'âge, surpassés par les filles des diverses carrières, beaux-arts et autres ? ... Cette concurrence est la véritable destination du sexe féminin... » ; p. 182 : « ... Ainsi sera confondue cette outrageante et vandalique philosophie, qui, avec ses verbiages sur la propagation des lumières, veut condamner à l'ignorance une moité du genre humain, en réduisant les femmes à s'hébéter dans les travaux du ménage où leurs facultés naturelles ne peuvent prendre que peu ou point d'essor ... Spéculant en sens contraire, l'Harmonie veut faire du sexe féminin le contre-poids et non pas le valet du masculin... »

1. Morelly, *Code de la nature, Réimpression complète* par Villegardelle, p. 152 sqq.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 199 ; t. 3, p. 444. —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 290, 413 ; t. 2, p. 755, 774.

3. Morelly, *Code de la nature*, *Réimpression complète* par Villegardelle, p. 155.

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 164 ;—, *Le nouveau monde*, p. 411 ; —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, mars-avril 1845, p. 178 ; —, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 161.

dix-huitième siècle jusqu'à Fourier. Que vaut cette hypothèse ? Elle ne peut s'appuyer sur aucune démonstration critique ou historique : d'abord, il n'est pas un seul texte de Fourier dont on puisse même supposer qu'il dérive d'un texte précis des théoriciens mis en question ; et, en second lieu, on ne trouve nulle part, ni dans son œuvre, ni dans sa vie, la preuve qu'il les ait lus. Comment alors expliquer les analogies que l'étude révèle ? En rejetant l'hypothèse d'un emprunt direct, il faut admettre, ici encore, que Fourier a pu recevoir de l'opinion communication des idées les plus générales exprimées par les théoriciens du dix-huitième siècle sur la constitution de la société, sur la liberté politique, sur la psychologie sociale ; il a pu connaître aussi par la même voie quelques-unes de leurs solutions particulières, de leurs projets rudimentaires et partiels d'association. Ces linéaments vagues sont tout ce qu'ont pu lui fournir, apparemment à son insu, les ouvrages doctrinaires dont on ne trouve point, dans son œuvre, de trace plus précise.

Il en est de même des romans et des récits d'utopie si abondants au dix-huitième siècle [1]. Pourtant, Fourier devait aimer ces œuvres par inclination et par goût, et il semble qu'il ait dû les lire et les retenir en sa pensée : or, on n'en retrouve rien chez lui de distinct, de déterminé, de reconnaissable. On s'en étonnera moins quand on pensera qu'à la fin du dix-huitième siècle la production des utopies s'était fort ralentie, et qu'un nouveau genre de publications, celles des écrivains mystiques, avait remplacé dans la faveur du public celles des romanciers [2].

1. Cf. Lichtenberger, *Le socialisme au XVIIIe siècle*, p. 370 sqq.

2. Emmanuel de Swedenborg, *L'appendice de la vraie religion*, Londres, 1780, in-4 ; —, *Traité de la nouvelle Jérusalem et de sa doctrine céleste*, Londres, 1782, in-8 ; —, *Les merveilles du ciel et de l'enfer et des terres planétaires et astrales*, traduit du latin par A. J. P[ernetty], Berlin, 1782, 2 vol. in-8 ; —, *Explication du sens interne des livres prophétiques de l'Ancien testament et des Psaumes*, Londres, 1784, in-4 ; —, *Clavis hieroglyphica arcanorum naturalium et spiritualium per viam repræsentationum et correspondentiarum*, Londini, 1784, in-4 ; —, *La clef hiéroglyphique des arcanes naturels et spirituels par voie de représentations et de correspondances*, Londres, 1784, in-4 ; —, *Du commerce de l'âme et du corps*, traduit par M. P[ernetty], Londres, 1785, in-12 ; —, *L'apocalypse expliquée selon le sens spirituel avec révélation de choses cachées jusqu'ici*, Londres, 1785-1789, 4 vol. in-4 ; —, *Tableau analytique et raisonné de la doctrine céleste de l'église de la nouvelle Jérusalem prédite par le Seigneur en Daniel, chap. VII, vs. 13, 14 ; et dans l'Apocalypse, chap. XXI, 1, 2, ou Précis des œuvres théologiques*, Londres, 1786, in-8 ; —, *Abrégé des ouvrages, contenant la doctrine de la nouvelle Jérusalem, précédé d'un discours où l'on examine la vie de l'auteur, le genre de ses écrits et leur rapport au temps*

Vers les mystiques aussi Fourier devait être porté par les dispositions de son esprit ; et, en effet, à première vue, plusieurs de ses théories, théorie de l'analogie, théorie de l'harmonie universelle, théorie cosmogonique [1], rappellent les théories mystiques : on est tenté d'admettre sans plus les allégations des critiques qui attribuent ces ressemblances à une inspiration plus ou moins précise puisée dans les auteurs [2]. Parmi ces auteurs, Flora Tristan nomme Swedenborg [3], et Pierre Leroux désigne

*présent*, Stockholm et Strasbourg, 1788, in-8 ; — cf. M. Matter, *Emmanuel de Swedenborg, Sa vie, ses écrits et sa doctrine*, Paris, 1863, in-8. — Saint-Martin, *Des erreurs et de la vérité, ou les hommes rappelés au principe universel de la science*, Édimbourg [Lyon], 1775. in-8 ; —, *Tableau naturel des rapports qui existent entre Dieu, l'homme et l'univers*, Édimbourg [Lyon], 2 vol. in-8 ; —, *L'homme de désir*, Lyon, 1790, in 8 ; —, *Lettre à un ami, ou considérations politiques, philosophiques et religieuses sur la Révolution française*, Paris, 1795, in-8 ; —, *Éclair sur l'association humaine*, Paris, 1797, in-8 ; —, *Réflexions d'un observateur sur la question proposée par l'Institut : Quelles sont les institutions les plus propres à fonder la morale d'un peuple ?*. Paris, 1798, in-8 ; — cf. Caro, *Du mysticisme au XVIII[e] siècle, Essais sur la vie et la doctrine de Saint-Martin, le philosophe inconnu*, Paris, 1852, in-8. — *Mémoire sur la découverte du magnétisme animal par M. Mesmer* (par lui-même), Paris, 1779, in-8 ; *Rapport des commissaires de la Faculté de médecine et de l'Académie des sciences*, Paris, 1784, in-4 ; de Puységur, *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal*, Paris, 1784-1785, 2 vol. in-8 ; *Aphorismes de M. Mesmer, dictés à l'assemblée de ses élèves, et dans lesquels on trouve ses principes, sa théorie et les moyens de magnétiser, le tout formant un corps de doctrine, développé en trois cent quarante-quatre paragraphes, pour faciliter l'application des commentaires au magnétisme animal*, ouvrage mis à jour par M. Caullet de Veaumorel, 3[e] éd., Paris, 1785, in-8 ; *Mémoire de F.-A. Mesmer, docteur en médecine, sur ses découvertes*, Paris, an VII, in-16 ; — cf. de Puységur, *Du magnétisme animal, considéré dans ses rapports avec diverses branches de la physique*, Paris, 1807, in-8 ; J.-P.-F. Deleuze, *Histoire critique du magnétisme animal*, Paris, 1813, 2 vol. in-8 ; C. Burdin et Fr. Dubois, *Histoire académique du magnétisme animal*, Paris, 1841, in-8; Dechambre, *Mesmérisme, Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, 2[e] série, t. 7, 1873, p. 143-211 ; Rocquain, *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution*, p. 414.

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 62 sqq. ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avant-propos, p. 32 ; t. 2, p. 325 sqq. ; t. 3, p. 212, 241 sqq. ; —, *La fausse industrie*, t. 1. p. 160.

2. Cf. Limousin, *Le fouriérisme*, p. 8 sqq.

3. Flora Tristan, *L'émancipation de la femme ou le testament de la paria*, Paris, [1846], in-16, p. 113 : « Swedenborg, par la révélation des correspondances, a annoncé l'unité et l'universalité de la science, et a indiqué à Fourier son beau système des analogies. Il a montré les sociétés célestes groupées par séries harmonieuses selon les degrés d'intelligence et d'amour. Il a donné au ciel et à l'enfer les attractions pour mobiles, et sur l'antagonisme il a établi l'équilibre. Fourier a voulu réaliser sur la terre le rêve céleste de Swedenborg, et a transfiguré en phalanstère le couvent du moyen-âge. »

Rétif [1]. Mais c'est à l'étude de l'histoire et des textes qu'il appartient d'établir, s'il y a lieu, la liste exacte des sources.

D'après une lettre de Gréa, l'un de ses disciples, il semble que Fourier ignorait les idées des théosophes et de Saint-Martin [2]. En fait, il ne cite rien d'eux nulle part ; il ne fait même jamais allusion ni à eux ni à leurs œuvres. Il ne cite rien non plus de Swedenborg ou de Rétif : il ne semble pas qu'il les ait connus davantage. Telles sont les conclusions négatives que fournissent les textes.

Si maintenant on consulte l'histoire, on constate que Lyon, où Fourier séjourna à plusieurs reprises, et pendant longtemps, notamment de 1790 à 1793 [3], était une des villes de France où les doctrines et les associations mystiques s'étaient le plus largement répandues et le plus solidement implantées. Dès le milieu du siècle, les disciples de Martinez avaient à Lyon des loges importantes [4]. Saint-Martin y avait fondé en 1778 la loge mère de la Bienfaisance [5]. La même année s'y était tenu le convent maçonnique, sous la présidence de Villermoz, riche négociant lyonnais, l'un des principaux réformateurs de la franc-maçonnerie [6]. Mais

1. Pierre Leroux, 4e *Lettre sur le fouriérisme* : « Si donc je prenais sèchement la physique et la cosmogonie de Fourier, son *fluide aromal*, par exemple, et ses *copulations de soleils et de planètes*, ou sa couronne boréale et les *nouveaux satellites* promis par lui à notre terre, la *queue des Solariens*, que sais-je ? toutes ces merveilles que les fouriéristes contemplent avec hébétude..., si je me bornais à prouver, par quelques citations empruntées à Rétif-la Bretonne, que toutes ces merveilles avaient pris naissance dans la tête de *Monsieur Nicolas* avant d'être transportées dans celle de Fourier, qu'arriverait-il ? J'aurais, il est vrai, prouvé ma thèse, que Fourier est un plagiaire ... »

2. Gréa, lettre à Fourier (inédite), 27 septembre 1832 : « Je ne suis pas surpris de votre désir de connaître les idées des Théosophes, qui présentent de l'analogie avec les vôtres .. On voit clairement dans leurs ouvrages (quand on a la patience d'en lire un certain nombre, surtout ceux de Saint-Martin) le principe de l'analogie universelle, celui de l'existence des âmes des planètes, etc... »

3. Cf. plus haut, chapitre 1, § 1.

4. F. T. B. Clavel, *Histoire pittoresque de la franc-maçonnerie et des sociétés secrètes anciennes et modernes*, Paris, 1844, in-8, p. 170 ; Gérard de Nerval, *Les illuminés*, p. 316 ; Caro, *Du mysticisme au XVIIIe siècle*, p. 27 ; Papus, *Martinésisme, Willermosisme, Martinisme et Franc-Maçonnerie*, Paris, 1899, in-8.

5. A. Balleydier, *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la Révolution française (1789-1795)*, Paris, 1845-1846, 3 vol. in-8, t. 1, p. 4.

6. Clavel, *Histoire pittoresque de la franc-maçonnerie*, p. 194 ; Papus, *Martinésisme, Willermosisme, Martinisme et Franc-Maçonnerie*, p. 12 sqq. ; — cf. Balleydier, *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon*, t. 1, p. 5; E. V[acheron], *Éphémérides des loges maçonniques de Lyon*, Lyon, 1875, in-8 ;

c'est surtout en 1784 que Lyon, comme Paris d'ailleurs, fut remué par les idées mystiques : le mesmérisme y causa une véritable ébullition ; les idées de Mesmer furent discutées avec passion, elles firent des adeptes fervents [1], elles furent expérimentées dans plusieurs cures médicales [2]. L'agitation s'accrut encore à l'arrivée de Cagliostro : il fonda une loge à Lyon et y propagea son effervescence [3]. Son action fut toute passagère, mais le mesmérisme dura : on ne cessa de s'en occuper pendant les années qui suivirent, et jusqu'en 1808, l'année même où parut la *Théorie des quatre mouvements*, des mémoires et des livres furent publiés sur le magnétisme et sur ses applications [4].

Steel-Maret, *Archives secrètes de la Franc-Maçonnerie, Collège métropolitain de France à Lyon*, Lyon, 1894, in-8 ; Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon*, t. 3, p. 425 sqq. — Guillon, *Histoire du siège de Lyon*, p. 10 sqq., note le nombre et la puissance des francs-maçons à Lyon à la fin du dix-huitième siècle.

1. Servan, *Doutes d'un provincial, proposés à messieurs les commissaires chargés par le roi de l'examen du magnétisme animal*, Lyon et Paris, 1784, in-8 ; J.-B. Bonnefoy, *Analyse raisonnée des rapports des commissaires chargés par le roi de l'examen du magnétisme animal*, Lyon et Paris, 1784, in-8 ; Pressavin, *Lettres sur le magnétisme*, Lyon, 1784, in-8 ; Janin de Combe-Blanche, *Réponse au discours de M. O-Rian, agrégé au Collège de médecine de Lyon, sur le magnétisme animal*, Genève et Lyon, 1784, in-8 ; Ch. Devillers, *L'antimagnétisme martiniste ou barberiniste, Observations trouvées manuscrites sur la marge d'une brochure intitulée : « Réflexions impartiales sur le magnétisme animal, faites après la publication du rapport des commissaires, » etc.*, Lyon, 1784, in-12 ; Nicolas Bergasse, *Considérations sur le magnétisme animal ou sur la théorie du monde et des êtres organisés d'après le principe de Mesmer*, La Haye, 1784, in-8 ; de Puységur, *Du magnétisme animal considéré dans ses rapports avec diverses branches de physique*, p. 266-270, 290-293.

2. Orelut, *Détail des cures opérées à Lyon par le magnétisme animal selon les principes de M. Mesmer, précédé d'une lettre à M. Mesmer*, Lyon, 1784, in-8, notamment p. 27 : « Heureux si, étant secondé par les travaux de MM. Faissole, Grandchamp et Bonnefoy, je puis coopérer avec eux à des fonctions si intéressantes pour l'humanité : » p. 6 : « En arrivant dans cette ville [Lyon], j'ai trouvé les esprits dans un état de fermentation où les jette ordinairement la nouveauté. Quelques récits avaient déjà excité l'étonnement du vulgaire et l'attention des savants. » — Cf. Morel de Voleine, *Lyonnaisiana, ou recueil de balivernes, rencontres, anecdotes, reflexions ayant trait à l'histoire de Lyon, et extrait des papiers de feu Petrus Violette*, Lyon, 1870, in-8.

3. *La vie de Joseph Balsamo, connu sous le nom de comte Cagliostro, extraite de la procédure instruite contre lui à Rome en 1790*, Paris et Strasbourg, 1791, in-8, p. 54-55, 137-145 ; Caro, *Du mysticisme au XVIII[e] siècle*, p. 197 ; *Lyon de 1778 à 1788*, p. 25-26 ; — cf. A. Péricaud, *Séjour de Cagliostro à Lyon, 1784-1786, Revue du Lyonnais*, 1835, t. 2, p. 241-249.

4. Petetin, *Mémoire sur la découverte des phénomènes que présentent la catalepsie et le somnambulisme, symptômes de l'affection histérique essentielle, avec des recherches sur la cause physique de ces phénomènes*, Lyon, 1787, in-8 ;

Dans ces conditions, il est naturel de recourir à l'hypothèse d'une influence exercée sur Fourier par les théories mystiques, et d'expliquer par cette hypothèse les analogies qui existent entre ces théories et plusieurs des siennes : mais peut-on la préciser davantage, et se rendre un compte exact de la manière dont l'influence supposée a pu s'exercer ?

En 1784, au moment où à Lyon l'agitation mystique était à son plus haut point, Fourier n'avait que douze ans ; et il ne se trouvait pas à Lyon[1]. D'autre part, de 1784 à 1803, date de la publication de la première expression de sa doctrine[2], et à 1808, date de la publication de la *Théorie des quatre mouvements*, on n'a pas la preuve qu'il ait lu un seul ouvrage d'un auteur mystique, Swedenborg, Saint-Martin, Rétif, Mesmer, ou quelque autre que ce soit, ni qu'il ait fait partie d'aucune secte ou association mystique[3]. Faute de cette preuve, ce qu'on peut admettre, c'est qu'il a connu des membres de ces sociétés, ou seulement qu'il a connu

M. C. de Lyon, *Journal magnétique du traitement de Mademoiselle D. et de Madame N.*, [Lyon], 1789, 2 vol. in-8; Petetin, *Électricité animale prouvée par la découverte des phénomènes physiques et moraux de la catalepsie histérique*, Lyon, 1808, in-8 ; — cf. de Puységur, *Du magnétisme animal*, publié en 1807.

1. Sur les séjours de Fourier à Lyon, cf. Pellarin, *Vie de Fourier ;* — cf. aussi plus haut, chapitre 1, § 1.

2. Sur cette publication, sous forme de l'article *Harmonie universelle*, dans le *Bulletin de Lyon*, 11 frimaire an XII, cf. plus loin, livre 2, chapitre 1, § 3.

3. Il semble, en particulier, que Fourier n'a point fait partie de la franc-maçonnerie ; cf. Lettre de la loge maçonnique de Metz à Fourier, *le Phalanstère*, t. 2, p. 104-105 ; cf. aussi Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 291-296 : « De la franc-maçonnerie et de ses propriétés encore inconnues... Quel parti salutaire pouvait-on tirer de la franc-maçonnerie ? Voilà une question tout à fait neuve pour le siècle qui n'a pas su discerner les ressources qu'offrait cette institution... Cette corporation, fondée dans des vues apparentes de charité, a déjà franchi les pas les plus difficiles pour former une secte voluptueuse et religieuse .. Elle a donné une teinte religieuse au plaisir sensuel ; car, à quoi se réduisent les séances des maçons ? à des pique-niques accompagnés de quelques simagrées morales qui ont l'utilité de remplacer les jeux de cartes et de faire passer le temps plus économiquement... Voilà donc une coterie dont les dispositions déjà faites se prêtaient merveilleusement à fonder une nouvelle religion. Il n'a manqué à sa tête qu'un habile politique qui sût y introduire les femmes et la volupté... Étant depuis longtemps en si belle passe, il faut que les francs-maçons soient bien aveugles pour n'avoir pas su en profiter. D'après cela, s'ils ont, comme ils l'assurent, *un secret*, ce n'est pas le secret d'aller en avant. La nullité politique où ils sont restés, avec tant de moyens de s'élever, donne une si triste opinion de leur prétendu secret que, s'ils offraient de le communiquer, beaucoup de personnes refuseraient de l'entendre. »

leur action et leurs principes[1]; en tout cas, les idées mystiques lui sont devenues familières, non pas avec leur précision doctrinale, mais avec un caractère de généralité un peu vague, et même avec les déformations qu'elles avaient pu recevoir de l'opinion. C'était une matière assez souple et maniable pour qu'il restât beaucoup à faire à son invention personnelle.

Faut-il s'en tenir à ces conclusions négatives ou dubitatives ? ou bien, si on trouve enfin dans l'œuvre de Fourier des analogies si fortes et si précises qu'elles ne puissent s'expliquer que par une connaissance directe des écrivains mystiques, faut-il admettre cette hypothèse, malgré l'impossibilité de la démontrer objectivement ? Que valent au juste ces analogies ?

En premier lieu, la théorie de l'ordre providentiel et de l'harmonie universelle exposée par Fourier[2] se retrouve chez Swedenborg[3] et chez Dupont de Nemours[4]; mais la rencontre et l'analogie sont trop strictement limitées au principe même de la théorie, et ce principe est trop général et a été formulé en sa généralité par trop d'auteurs[5] pour qu'il puisse suffire à établir une détermination de sources. D'ailleurs, s'il est identique chez Fourier, d'une part, et chez Swedenborg et Dupont, de l'autre, il conduit à des développements, à des applications et à des conclusions tout autres chez lui que chez eux ; en particulier, la méta-

1. Il a pu connaître la franc-maçonnerie à Besançon même, où elle était solidement implantée à la fin du dix-huitième siècle ; cf. Sauzay, *Histoire de la persécution religieuse dans le département du Doubs*, t. 1, p. 57 sqq. — Sur la question de ses rapports avec les mystiques de Lyon, cf. plus haut, chapitre 1, § 1.

2. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 3, 2, § 2.

3. Swedenborg, *Clavis hieroglyphica arcanorum naturalium et spiritualium per viam repræsentationum et correspondantiarum*, p. 12 : « Perfectus ordo constituit harmoniam, hæc parit pulchritudinem, quæ naturam redintegrant et conservant... Affectio harmoniæ parit jucunditatem, et hæc gaudium, quæ animum mentemque recreant vivificantque... Amor summi boni parit felicitatem... » ; —, *Abrégé des ouvrages, contenant la doctrine de la nouvelle Jérusalem, précédée d'un discours où l'on examine la vie de l'auteur, le genre de ses écrits, et leur rapport au temps présent*, p. 266 : « De l'ordre et de la divine providence. »

4. [Dupont de Nemours], *Philosophie de l'univers*, 1792, 3e édit., Paris, an VII, in-8, p. 131.

5. Cf. en particulier, pour l'antiquité chrétienne, Saint Augustin, *La cité de Dieu*, traduite en français, Paris, 1736, 4 vol. in-12 ; et, pour les contemporains, Bernardin de Saint-Pierre, *Études de la nature*, Paris, 1784-1791, 5 vol. in-12 ; —, *Harmonies de la nature*, 1815, 3 vol. in-8. On ne trouve ni dans la vie ni dans l'œuvre de Fourier aucune preuve qu'il ait rien lu de ces ouvrages.

physique théologique de Swedenborg[1] est extrêmement éloignée de la pensée de Fourier, surtout préoccupé des conséquences sociales de l'harmonie[2], et très hostile au moralisme religieux dont sont imprégnées toutes les conceptions swedenborgiennes[3].

La théorie de l'analogie universelle de Fourier[4] appartient à Swedenborg[5], à Saint-Martin[6], à Rétif, à Dupont de Nemours[7], à tous les mystiques[8]. Et déjà cette unanimité doctrinale pourrait rendre fort difficile et aléatoire une détermination de sources, si quelques remarques préalables ne devaient en démontrer, en quelque sorte, la vanité. Que l'on considère, en effet, les textes : on constate que l'accord entre Fourier et ses devanciers ne se fait que sur les principes ; que cet accord peut dissimuler un désaccord

1. Swedenborg, *Tableau analytique et raisonné de la doctrine céleste de l'église de la nouvelle Jérusalem prédite par le Seigneur en Daniel, chap. VII, vs. 13, 14 ; et dans l'Apocalypse, chap. XXI, 1, 2, ou Précis des œuvres théologiques*, p. 40; —, *Abrégé des ouvrages*, p. III sqq., 166, 333 sqq.

2. Cf. particulièrement Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 204 : —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 386. — Cf. plus loin, livre 3, chapitre 3, 1.

3. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2, § 3.

4. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 18 : sur « l'analogie des quatre mouvements matériel, organique, animal et social, ou analogie des modifications de la matière avec la théorie mathématique des passions de l'homme et des animaux » ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 214 : « L'analogie est complète dans les différents règnes ; ils sont, dans tous leurs détails, autant de miroirs de quelque effet de nos passions : ils forment un immense musée de tableaux allégoriques où se peignent les crimes et les vertus de l'humanité. J'apporte enfin la science qui doit expliquer ces innombrables énigmes, l'analogie universelle ou psychologie comparée ; elle est une des branches du calcul de l'attraction, que nous avons dédaigné comme le café, pendant des milliers d'années. » — Cf. plus loin, livre 3, chapitre 3, 2, § 2.

5. Swedenborg, *Les merveilles du ciel et de l'enfer et des terres planétaires et astrales*, t. 1, p. 56 : « Voyons donc ce que c'est que la correspondance. Tout le monde spirituel correspond ou représente le monde naturel, et celui-ci correspond ou est l'image du spirituel, de façon qu'ils sont l'effigie l'un de l'autre, non seulement considérés collectivement, mais dans ce qu'ils ont de particulier ou de parties ; » —, *Abrégé des ouvrages*, p. 81 sqq.

6. Saint-Martin, *Tableau naturel des rapports qui existent entre Dieu, l'homme et l'univers* ; — cf. Caro, *Du mysticisme au XVIII[e] siècle*, p 165-166.

7. Rétif, *Philosophie de M. Nicolas*, t. 1, p. 263 : « Je viens d'établir une foule d'analogies, fondées sur l'incontestable principe que *tout est image et type dans la nature* ; » Dupont de Nemours, *Philosophie de l'univers*, p. 131.

8. Greulich, *Karl Fourier, Ein Vielverkannter*, Höttingen-Zürich, 1881, in-8, p. 5, rapproche des idées de Fourier sur l'analogie celles de Schelling et du naturaliste Oken, qui pensent « dass die materielle Welt nur der Spiegel des geistigen sei ». — Sur la manière dont Fourier connaissait Schelling, cf. plus haut, même §, 2; sur la manière dont il a pu connaître Oken, cf. plus loin, même §.

**sur des principes voisins ou conséquents : par exemple, toute la doctrine morale et sociale de Fourier s'oppose au moralisme de Swedenborg [1] et au théocratisme de Saint-Martin [2]; enfin que les principes mêmes sur lesquels on observe une analogie doctrinale donnent lieu chez Fourier à des développements tout à fait originaux [3].**

**Reste la cosmogonie de Fourier, cette cosmogonie qui anime tous les mondes [4]: c'est aussi celle de Swedenborg [5], de Dupont [6] et de Rétif [7]; en particulier, dans cette cosmogonie, pour Fourier**

1. Cf. plus haut, même §.

2. Cf. Caro, *Du mysticisme au XVIII[e] siècle*, p. 276 sqq. — Cf. la critique du théocratisme, à propos et au sujet de la doctrine saint-simonienne, dans Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. 56-57 ; —, *Sur un éloge de la théocratie et de la main-morte*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 176-177; cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2, § 3 et 5.

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 212, chapitre intitulé : « Unité de l'homme avec l'univers, ou psychologie comparée et analogie universelle » : p. 213, il explique ainsi l'intérêt et le but de ce chapitre : « Je veux, en deux courtes digressions sur les allégories végétales et animales, initier les dames au grand mystère de l'unité de l'univers, et les mettre en état de faire la leçon sur ce sujet aux compagnies savantes, si bien désappointées sur ce problème de l'unité. Les femmes pourront bientôt leur en expliquer l'énigme : ne sera-t-il pas plaisant pour elles d'en avoir appris en un factum plus que n'en savent toutes les Académies ?... Naturalistes, qui savez entrevoir que la *Rose* est emblème de la *pudeur*, la *Vipère* emblème de la *calomnie*, le *Gui* emblème du *parasite*, le *Chien* emblème de l'*amitié*, pourquoi n'avoir pas étendu à tous les objets créés ce rapport d'analogie passionnelle ? pourquoi n'avoir pas (selon votre précepte, aller du connu à l'inconnu) présumé que si la rose et la vipère sont emblèmes frappants de certains effets de passions, l'œillet et le crapaud doivent être également des hiéroglyphes de passions, dont quelque théorie inconnue pourra nous dévoiler le système?... » — Quant à Oken, dont Greulich rapproche les idées sur l'analogie de celles de Fourier, la traduction de son *Esquisse du système d'anatomie, de physiologie et d'histoire naturelle* parut à Paris en 1821, in-8, un an avant le *Traité de l'association*, et il se peut que Fourier l'ait connu par les journaux ; s'il l'a lu, alors du reste que son *Traité* était achevé, il n'a pu y trouver que l'expression du principe général déjà largement développé dans sa *Théorie des quatre mouvements* ; cf. Oken, *Esquisse*, p. 1 : « La Nature, dans son ensemble, doit être considérée comme un corps organique, dont les parties seraient le développement ou plutôt la *répétition* d'un *seul principe*. »

4. Sur cette cosmogonie et sur la place qu'elle occupe dans la doctrine de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 3, 2, § 2.

5. Swedenborg, *Abrégé des ouvrages*, p. 310 sqq.

6. Dupont de Nemours, *Philosophie de l'univers*, p. 245 : « Note sur la possibilité de l'animation des globes célestes ».

7. Rétif, *Philosophie de M. Nicolas*, notamment t. 1, p. 9-23, 62-63, 75, 203; t. 2, p. 36-40, 49-51 ; —, *Le nouvel Abeilard, ou lettres de deux amants qui ne se sont jamais vus*, t. 2, p. 172 sqq.

comme pour Rétif, les planètes sont des êtres vivants, qui ont une âme [1], qui se reproduisent [2], qui peuvent être malades et qui finissent par mourir [3]. Il y a là des ressemblances précises dont on pourrait faire justement état pour soutenir l'hypothèse d'une inspiration directe s'il n'y avait aussi, dans les mêmes textes, des divergences formelles. Ainsi les planètes, pour Rétif, sont femelles, et le soleil est leur « mari » et leur « père » [4], tandis que pour Fourier elles sont androgynes [5] ; la théorie de la copulation des planètes, de leur naissance et de leur mort, telle qu'il l'expose [6], n'a rien de commun avec celle de Rétif [7]; enfin de cette théorie Fourier tire

1. Rétif, *Philosophie de M. Nicolas*, t. 1, p. 9 sqq. ; Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 325 : « Notre siècle, qui admet en principe que tout est lié dans le système de la nature, qu'il y a unité entre ses parties, prétendra-t-il qu'il n'existe pas de relations entre les âmes humaines et la grande âme planétaire?... » ; p. 327 sqq.

2. Rétif, *Philosophie de M. Nicolas*, t. 1, p. 62-63, 75, 203 : Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 244 sqq.

3. Rétif, *Philosophie de M. Nicolas*, t. 1, p. 20 : « Puisque les planètes naissent, elles doivent mourir... La planète vit ordinairement sa longue vie naturelle ou périodique. Mais elle peut avoir des maladies, et une mort accidentelle ; » Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 325, 326 : « A l'époque du décès de la planète... »

4. Rétif, *Philosophie de M. Nicolas*, t. 1, p. 62-63 : « Le soleil, producteur de tout son système, est le mari et le père de toutes les planètes... » ; cf. p. 203 : « Nous devons, par analogie, regarder le soleil comme le mâle des planètes ; » p. 9 : « Les planètes ne sont point de la nature des soleils, non plus que les comètes ; semblables aux femelles, les cométoplanètes ne peuvent rien produire sans le secours des êtres plus nobles, qui sont comme leurs mâles, les soleils. »

5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 325 : « La planète... est un être androgyne ».

6. *Ibid.*, t. 3, p. 244 : « Les planètes, étant androgynes comme les plantes, copulent avec elles-mêmes et avec les autres planètes. Ainsi la terre, par copulation avec elle-même, par fusion de ses deux arômes typiques, le masculin versé de pôle nord, et le féminin versé de pôle sud, engendra le cerisier, fruit sous-pivotal des fruits rouges.... » ; p. 245 sqq. ; t. 2, p. 326-327 : « A l'époque du décès de la planète, sa grande âme, et par suite les nôtres, inhérentes à la grande, passeront sur un autre globe neuf, sur une comète qui sera implanée, concentrée et trempée .. Lorsque la comète est mûre et suffisamment raffinée, on l'implane, et son âme recommence une carrière d'harmonie sidérale. La grande âme, après avoir fourni une échelle d'existences dans plusieurs planètes parcourues de la sorte, et dont elle a occupé successivement les corps, doit s'élever en degré ; c'est-à-dire que si elle a été pendant un temps suffisant âme de satellite, elle devient âme de cardinale, puis âme de nébuleuse, puis âme de prosolaire, puis âme de soleil, et ainsi de suite : elle parcourt encore des degrés bien autrement élevés, car elle devient âme d'univers, de binivers, de trinivers, etc. ; mais n'engageons pas le lecteur dans une région si éloignée de sa portée. »

7. Rétif, *Philosophie de M. Nicolas*, t. 1, p. 203 : « Si, dans l'instant de l'ab-

une série d'applications entièrement nouvelles, et que rien chez Rétif ne faisait pressentir [1]. Ce sont là des détails peu importants, mais ils le sont juste autant que ceux qu'on peut rassembler en faveur de l'hypothèse ici discutée. Cette hypothèse reste une hypothèse : il se peut que, d'une manière et dans une mesure qui nous échappe, Fourier ait connu les cosmogonies des écrivains mystiques, en particulier celle de Rétif, et qu'il s'en soit inspiré ; en tout cas, les éléments doctrinaux qu'on peut attribuer à l'effet de cette inspiration ne forment qu'une très faible partie de son œuvre, et ne sont presque rien auprès de toutes les inventions personnelles qu'il y a ajoutées.

Il est pourtant une source écrite où l'on peut supposer avec un commencement de preuve que Fourier a trouvé l'expression de ces idées mystiques auxquelles il a donné une forme et une couleur originales ; mais ce n'est pas une source contemporaine. Il avait, dans sa bibliothèque en désordre, un gros ouvrage de Képler soigneusement conservé [2], *Harmonices mundi libri V* [3] :

sorption des planètes par le soleil (absorption qu'on peut non seulement regarder comme un renouvellement de la planète, mais comme une sorte de copulation), si (dis-je), l'être mâle de la nature ne les avait pas fécondées, elles seraient demeurées stériles ; » p. 20 : « Naître, à leur égard, c'est sortir comètes du soleil. Mourir, c'est y rentrer planètes. »

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 67, sur « la couronne fécondante au pôle boréal » de la terre ; p. 73, note : « Je suppose qu'une grosse comète, égale à Jupiter, se trouve à son point de fécondation, au degré convenable pour devenir planète ; elle chercherait à entrer en ligne et à se fixer dans un tourbillon. Si elle arrivait sur notre soleil parallèlement au plan des orbites planétaires, elle pourrait, au retour, se loger entre le soleil et Jupiter ; au lieu de poursuivre sa marche parabolique, elle décrirait une spirale pour sonder le terrain et chercher un point d'équilibre entre Jupiter et le soleil ; » —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avant-propos, p. 32, sur le mouvement « aromal » ; t. 2, p. 332 : « Les relations sensuelles des planètes s'opèrent, quant au matériel, par cordons aromaux sur lesquels glissent les aromes envoyés d'un astre à l'autre, comme on voit, dans nos feux d'artifice, l'étincelle glisser sur un dragon de corde enduite, qui, si elle était prolongée, pourrait communiquer le feu à une distance infinie ; » t. 3, p. 241, sur la « cosmogonie appliquée », les « créations scissionnaires et contre-moulées » ; p. 244 : « La Terre copulant avec Mercure, son principal et 5e satellite, engendra la fraise ; avec Pallas, son 4e satellite, la groseille noire ou cassis ; avec Cérès, son 3e satellite, la groseille épineuse... » ; p. 255, sur les créations d' « anti-baleines », « anti-requins », etc. ; p. 256-258, sur les arômes et leurs propriétés.

2. Il se trouve actuellement aux *Archives phalanstériennes* (cf. plus haut, p. 23), où j'ai pu le consulter.

3. Joannis Keppleri *Harmonices mundi libri V*, Lincii Austriae, 1619, in-4, 254-50 p.

ces *Harmonices libri,* qu'il avait, non pas lus sans doute, mais parcourus avec de tout autres préoccupations que des préoccupations rationnelles et scientifiques, ont pu lui fournir la base d'une théorie cosmogonique fondée sur le principe de l'harmonie universelle et sur la croyance à l'animation des mondes[1].

Dès lors, on peut se représenter avec quelque vraisemblance comment a dû s'effectuer le travail de son esprit. Stimulée par cette lecture de fantaisie et de hasard[2], son imagination s'est mise à l'œuvre[3], et elle a pu rappeler à son souvenir et grouper pour une construction personnelle les éléments des doctrines mystiques qu'il avait rencontrés dans quelques rares livres distraitement parcourus, à son habitude, et surtout dans la conversation.

1. Cf. notamment Keppleri *Harmonices*, livre 4, chapitre 7, et l' « Epilogus de natura sublunari facultatibusque animæ inferioribus, præsertim iis quibus astrologia nititur ».

2. Cf. A. Transon, *Keppler et Charles Fourier, le Phalanstère*, t. 1, p. 228 : « ...Je ferais voir que M. Fourier, marchant par la seule inspiration du génie dans la voie de Keppler, est supérieur à lui parce que Keppler cherchait les règles de l'harmonie du monde *seulement* dans la géométrie et la musique, au lieu que Fourier prend pour science *typique* la science passionnelle et place dans la théorie sociétaire le *pivot* de l'analogie universelle. »

3. Cf. plus haut, chapitre 1, § 2.

4. Il se peut ainsi que le livre du lyonnais Nicolas Bergasse, *Considérations sur le magnétisme animal* (cf. plus haut, même §), ait fourni à Fourier quelques suggestions, non point sur la doctrine magnétique en général, mais sur la théorie de l'éducation, p. 62, que la doctrine magnétique conduit à réformer selon la nature, et sur la théorie des mœurs, p. 81, que la doctrine magnétique conduit également à réformer selon la nature (« Tout ce qui arrête le développement d'un individu lui nuit. Tout ce qui opère ce développement lui est avantageux. »). Sur ces deux points, cf. plus loin, livre 3, chapitre 3, 2, et chapitre 4, 3. — Il se peut aussi qu'un autre livre de Bergasse, sa *Théorie du monde et des êtres organisés suivant les principes de M[esmer]*, Paris, 1784, in-4, ait fourni à Fourier quelques indications analogues, par exemple, sur la théorie de l'attraction passionnelle (p. 15 : « C'est plus par l'attrait du plaisir que par la considération de la peine que les hommes doivent être conduits » ), et sur la théorie de l'harmonie sociale (p. 16 : « La règle de la société est l'harmonie » ) : ces indications sont très générales, et insuffisantes pour établir la démonstration critique ici requise. — Il semble que Fourier n'a point connu les sociétés mesmériennes de l'Harmonie universelle, décrites par Bergasse ; s'il les a connues, il est sûr, du moins, qu'il n'en a rien retenu ; cf. [Bergasse], *Supplément aux observations de M. Bergasse, ou Règlements des sociétés de l'Harmonie universelle, adoptés par la Société de l'Harmonie de France, dans l'assemblée générale, tenue à Paris le 12 mai 1785, avec des notes pour servir à l'intelligence du texte*, [Paris], [1785], in-8. Enfin Fourier n'a point connu les écrits économiques de Bergasse, dont les idées lui sont complètement étrangères ; cf. Bergasse, *Recherches sur le commerce, les banques et les finances*, Paris, 1789, in-8.

dans le commerce et la fréquentation des hommes. Ainsi, quelques livres peuvent être à la source des théories métaphysiques et cosmogoniques de Fourier ; mais, en cette matière encore, il a été surtout l'interprète à la fois naïf et original d'idées devenues populaires.

## 6.

### Les Lyonnais : Roland et L'Ange

Pendant la révolution, Fourier n'a joué aucun rôle actif ; il n'a fait que souffrir des événements, qui lui ont inspiré pour les révolutionnaires et la révolution une haine très vive [1]. D'autre part, la période de sa grande activité intellectuelle est postérieure à la restauration de 1799 [2]. Enfin sa critique des idées révolutionnaires montre qu'il les a très mal connues et comprises [3]. Néanmoins, pendant les séjours qu'il fit à Lyon de 1790 à 1793, la crise révolutionnaire fut trop grave, trop d'idées et de théories nouvelles furent jetées dans le public pour qu'on puisse supposer a priori qu'il n'a rien retiré de ce grand mouvement [4]. S'il apparaît qu'il n'a rien retiré de la production socialiste contemporaine en général [5], il y a lieu de rechercher si dans les publications spécialement lyonnaises il n'a point fait l'acquisition de certaines idées bien définies. D'ailleurs on ne voit pas, ni par son histoire ni par son œuvre, qu'il ait connu une seule de ces publications ; on ne voit pas la trace d'une inspiration directe ou d'un emprunt. Il convient pourtant d'examiner de près les sources dont il aurait pu recevoir, au moins indirectement, quelque appoint. Ces sources sont les écrits de Roland de la Platière, économiste et réformateur avant d'être acteur de la révolution, et les brochures du révolutionnaire L'Ange.

De 1785 à 1791, Roland multiplia et dispersa l'exposition de ses idées dans les articles de son *Encyclopédie méthodique* [6], dans

1. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 2. 2. § 2.
2. Cf. plus loin, livre 2, chapitre 1.
3. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2, § 2 et 5.
4. Cf. plus haut, chapitre 1, § 1.
5. Sur cette production, cf. Lichtenberger, *Le socialisme et la Révolution française*. — Fourier n'a pas connu les vagues conceptions sociétaires de Jean-Claude Chappuis, dont l'œuvre ne fut point publiée ; cf. Lichtenberger, *Le socialisme et la Révolution française*, p. 46-47.
6. Roland de la Platière, *Encyclopédie méthodique, Manufactures, arts et métiers*, Paris, 1785-1790, 3 vol. in-4.

ses mémoires[1], dans ses lettres publiques[2]. Plusieurs de ces idées semblent la première expression de celles de Fourier. Tout en reconnaissant l'importance de l'industrie et de l'échange, Roland les subordonne à l'agriculture. « Il ne faut pas, dit-il, que les avantages qu'on leur accorde soient nuisibles à l'agriculture ; et il serait dangereux de se persuader que les artisans sont nécessaires aux cultivateurs pour les faire subsister[3]. » Or les progrès de l'industrie, notamment à Lyon, ont nui à l'agriculture ; les environs de Lyon sont devenus un « pays de petite culture, où les possessions sont plus découpées et plus réparties que dans les autres[4] » : ce morcellement est la conséquence du développement industriel. D'un autre côté, l'agriculture et l'industrie sont dissociées, ce qui nuit à l'une et à l'autre : la crise industrielle de Lyon, en 1787, doit être attribuée, pour une bonne part, à l'impossibilité légale où se trouvent les fabricants de « faire travailler à la campagne ». « Si cette loi n'est pas abrogée, il faut s'attendre à la ruine absolue des fabriques de Lyon[5]. » Ce qui est plus grave encore, c'est que, dans la société contemporaine, l'échange se développe sans cesse aux dépens de la production, et en particulier de la production agricole. Et pourtant, comment méconnaître « l'infinie supériorité de l'agriculture sur le commerce » ? « L'agriculture honore les hommes et le commerce les corrompt[6]. » Il ne faut pas se laisser

1. Roland de la Platière, *Des causes de la décadence du commerce et de la dépopulation de la ville de Lyon, et aperçu des moyens de la ramener peut-être à son ancien état de splendeur* [adressé à l'Académie de Lyon, 1788], *Encyclopédie méthodique*, t. 2, p. 35-44 ; —, *Additions au mémoire sur le commerce de Lyon*, *ibid.*, p. 1-10 ; —, *Municipalité de Lyon, Aperçu des travaux à entreprendre*, Lyon, 1790, in-8, cité par Morin, *Histoire de Lyon depuis la révolution de 1789*, t. 1, p. 114-115 ; —, *Précis historique de la dette de Lyon et des causes de cette dette*, Paris, 1791, in-4.

2. Roland de la Platière, *Lettre à M. Brissot de Warville*, Lyon, 1 mars 1790, in-8 ; —, *Lettre à M. Champagneux*, Lyon, 6 mars 1790, in-8 ; —, *Lettre sur le décret relatif aux dettes et dépenses des villes et la manière d'y pourvoir*, Lyon, 30 mars 1791, in-8.

3. Roland de la Platière, *Additions au mémoire sur le commerce de Lyon*, p. 2.

4. *Ibid.*, p. 3 ; — « Tout ce pauvre peuple eût-il un *petit jardin*, comme s'exprime l'auteur [d'une brochure critiquée par Roland, M. de Montluel], qui, pour cela, les range dans la classe des propriétaires, quoique ce jardin ne fournisse que quelques choux, tout ce pauvre peuple n'en achète pas moins, à prix d'argent, le blé et tout ce qui est nécessaire à sa vie, à son entretien. »

5. Roland de la Platière, *Des causes de la décadence du commerce et de la dépopulation de la ville de Lyon*, p. 41-44.

6. Roland de la Platière, *Municipalité de Lyon, Aperçu des travaux à entreprendre*, p. 114-115.

« éblouir par cette splendeur qui naît du commerce [1] » ; le commerce est vicieux dans son principe même. « Le marchand expédie, transporte et vend : est-ce un bien pour le commerce qu'il y ait un intermédiaire entre celui qui fait et celui qui consomme ? [2] » Les effets du mécanisme commercial, dans lequel interviennent les passions des hommes, sont déplorables et funestes. « L'inégalité, la misère et le luxe » sont des maux « toujours voisins, toujours alliés, toujours résultants du commerce et de ses richesses empoisonnées. Mais l'étonnement et l'horreur... se portent au comble si l'on jette un coup d'œil sur les ravages et les abominations que les entreprises du commerce ont fait commettre, et dont les Européens se sont souillés dans les différentes parties de l'ancien et du nouveau monde... Depuis cette fatale époque, les guerres, le meurtre, la perfidie tourmentent toutes les contrées où les Européens ont abordé ; les royaumes innombrables d'Afrique se déchirent mutuellement pour vendre leurs ennemis à l'avare tyran qui fait commerce de l'homme et l'assimile aux bêtes de charge [3]. » Ainsi les conséquences morales du commerce ne sont pas moins terribles que ses conséquences sociales et économiques. « Envisagé philosophiquement et calculé sur le bonheur de l'espèce humaine, c'est le principe le plus fécond des vices qui la dégradent, des maladies qui l'affligent, des maux de toute espèce qui la corrompent et la détruisent. Aussi, dans nos sociétés policées, l'intérêt, l'égoïsme et l'envie sont-ils l'essence ou l'effet nécessaire de l'esprit de commerce... [4] » Au total, avec des ressources énormes et des progrès immenses, l'économie de la société contemporaine est vicieuse et mauvaise ; la multitude est misérable, l'injustice et l'inégalité sont partout [5]. « L'homme

1. Roland de la Platière, *Additions au mémoire sur le commerce de Lyon*, p. 2.

2. Roland de la Platière, *Municipalité de Lyon, Aperçu des travaux à entreprendre*, p. 114.

3. Roland de la Platière, *Encyclopédie méthodique*, t. 2, p. 70-71 ; — cf. p. 65 : « Pourquoi cette ardeur, ce zèle, cette contention... pour le commerce, qui concentre chaque être dans son coffre-fort, qui le détache de l'État, qui l'isole ; qui, comme la finance, le rend insouciant des misères publiques : qui répand le luxe, nourrit l'orgueil ; qui, enfin, s'il rend utiles à l'État ceux qui l'exercent, et fait qu'ils le soutiennent, comme ils l'osent dire quelquefois, les rend souvent, en cela même, semblables aux financiers, qui le soutiennent, dit Montesquieu, comme la corde soutient le pendu. »

4. Roland de la Platière, *Encyclopédie méthodique*, t. 2, p. 70.

5. Cf. Roland de la Platière, *Lettre à M. Brissot de Warville*, p. 1 : « La ville de Lyon est immensément riche, et excessivement endettée ; elle est la

ingénieux, l'artiste, l'ouvrier est toujours contenu par l'homme à argent. Les superbes maisons des villes, les belles habitations des campagnes sont bien son ouvrage et le fruit de ses sueurs ; mais elles ne sont jamais sa propriété [1]. »

De ces idées très inégales et très peu systématiques de Roland se rapprochent les idées de Fourier sur la valeur absolue et relative de l'agriculture, sur le morcellement des exploitations agricoles, sur la dissociation de l'agriculture et de l'industrie, sur le vice essentiel du commerce et sur la gravité de ses conséquences sociales et morales [2], enfin sur l'inégalité économique, dont pâtit la multitude [3]. Roland était à Lyon un personnage, un spécialiste, un homme considérable ; ses publications durent avoir du retentissement, surtout dans le monde de l'industrie et du négoce ; il se peut que Fourier les ait connues, les ait lues : mais les analogies doctrinales que l'analyse révèle ne sont pas assez précises pour qu'on puisse établir avec certitude une dérivation de doctrine. D'ailleurs, à côté de ces analogies, on découvre des divergences très marquées. Roland apporte dans sa critique et en particulier dans sa critique du commerce un esprit de philosophie et de moralisme [4] contre lequel Fourier s'est élevé avec force [5] ;

mieux située de l'Europe pour tous les genres d'industrie et de commerce, et l'industrie et le commerce y languissent au point que 25 mille de ses habitants sont au pain de l'aumône. Il n'est pas de droits qu'on n'ait mis sur les objets de première nécessité, sur les matières premières ; et comme si cela ne suffisait pas pour enchérir la main d'œuvre, pour combler la misère de l'ouvrier, on achève de l'écraser par des règlements absurdes, qui l'entravent, qui le gênent et l'oppriment de toutes les manières : oui, l'on a plus fait, pour le profit des marchands, contre l'intérêt des ouvriers, contre les progrès de l'industrie et l'avancement du commerce de cette ville, par les règlements proposés et obtenus pour régir les fabriques, on a fait plus de mal, usé de plus d'injustice et de cruauté envers les ouvriers qu'on ne fait peut-être à l'égard des nègres achetés en Afrique, pour travailler, souffrir et mourir sous le fouet en Amérique. »

1. Roland de la Platière, *Municipalité de Lyon, Aperçu des travaux à entreprendre*, p. 114.

2. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 1, § 2.

3. Cf. *ibid.*, § 1.

4. Cf. Roland de la Platière, *Encyclopédie méthodique*, t. 2, p. 70 : « En examinant l'influence terrible et continuelle de l'appât du gain, de l'avidité qu'il exerce et nourrit, du dessèchement qu'il opère de tout sentiment généreux, de toute inclination bienfaisante, de l'intensité qu'il donne à l'intérêt, de l'isolement où il réduit celui qui s'y livre, des passions odieuses et actives qu'il développe, on admire la sagesse des républiques qui, cherchant le maintien du bonheur et de la paix dans la conservation des mœurs, s'interdirent le commerce, et se fermèrent aux marchands. »

5. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2. § 3.

dans ses différents écrits, Roland parle surtout comme un de ces philanthropes, de ces sages [1] que Fourier s'est plu à discuter et à railler [2]; contre Fourier [3], il maintient la concurrence comme le principe nécessaire de l'économie [4]; contre Fourier [5], il admet que la loi peut contraindre l'homme pour son propre bonheur [6]. Enfin, si Fourier a lu quelque chose de Roland et s'en est inspiré, en quelque manière que ce soit, on ne saurait déterminer la voie et la mesure de cette inspiration.

Dès 1844, Gonon, analysant dans sa *Bibliographie historique de la ville de Lyon* la brochure de L'Ange intitulée : *Remède à tout, ou constitution invulnérable de félicité publique* [7], s'exprimait catégoriquement ainsi : « La théorie présentée par cet écrivain n'est autre que celle de Fourier, publiée à Lyon, quinze ans plus tard, sous le titre de *Théorie des quatre mouvements*... Il est plus que probable que l'ouvrage de L'Ange parvint à la connaissance de Fourier pendant son long séjour à Lyon, car ses groupes et ses phalanstères sont déjà proposés par son prédécesseur dans sa division et réunion par cent familles ou centuries. L'Ange avait également établi, pour chaque réunion, un grenier d'abondance, une école, une infirmerie..., construits sur un plan uniforme... Fourier a négligé néanmoins l'armée céleste créée par le fondateur de sa théorie, dont le résultat « est qu'avec mille ballons on pourra pulvériser une armée de cent mille esclaves, sans qu'il en coûte la moindre égratignure à un Français...[8] »

Les recherches et les interprétations de Gonon ne sont point passées inaperçues de Michelet. « Nulle part plus que dans cette ville, écrit-il au sujet de Lyon, il n'y eut de rêveurs utopiques.

1. Cf. *Discours prononcé à la Société philanthropique de Lyon* par Roland de la Platière, président du comité de travail de cette société, Lyon, 1790, in-8, cité par Gonon, *Bibliographie historique de la ville de Lyon*, p. 92 : « Faire le bien est de l'*homme*; le bien faire est du *sage*; mais vouloir l'étendre au-delà du mouvement présent et sur le plus grand nombre d'individus, voilà ce qui est vraiment digne du philanthrope et du citoyen. »

2. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 1, § 3.

3. Cf. *ibid.*, § 2.

4. Cf. Roland de la Platière, *Encyclopédie méthodique*, t. 1, p. 14 : « Il faut toujours revenir aux grands principes : la consommation en tous temps et en tous lieux est fondée sur le bas prix, et celui-ci, toutes choses égales, d'ailleurs, sur la concurrence. »

5. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2, § 2.

6. Roland de la Platière, *Encyclopédie méthodique*, t. 1, p. 127.

7. Cf. plus loin, même §.

8. Gonon, *Bibliographie historique de la ville de Lyon*, p. 206-207.

Nulle part le cœur blessé, brisé, ne chercha plus inquiètement des solutions nouvelles au problème des destinées humaines. Là parurent les premiers socialistes, Ange[1] et son successeur Fourier. Le premier, en 1793, esquissait le phalanstère et toute cette doctrine d'association dont le second s'empara avec la vigueur du génie[2]. » Cette affirmation, si formelle dans sa brièveté après celle de Gonon, devait être vérifiée et expliquée : elle l'a été par Jean Jaurès[3].

Des brochures de L'Ange étudiées par lui[4] Jaurès a cru pouvoir conclure que L'Ange « n'a pas attendu les grandes commotions d'idées de 1793 pour affirmer d'abord une pensée socialiste, et pour la préciser ensuite en des formes toutes voisines du fouriérisme. De 1790 à 1792 sa propagande s'étend et s'anime, et ainsi c'est par des nœuds multiples que la pensée fouriériste se rattache aux moments divers de la Révolution[5]. » Pour Jaurès, « il y a dans la pensée de L'Ange trois mouvements successifs correspondant à des crises politiques et sociales de la Révolution. D'abord, c'est la contradiction entre la Déclaration des Droits de l'homme et le système électoral oligarchique et censitaire établi par la Constituante qui révolte sa conscience et qui l'induit à poser en termes hardis le problème de la propriété. En second lieu, la crise universelle des prix et des subsistances, l'évident désordre du mercantilisme, qui va s'aggravant du printemps à l'automne de 1792, le

1. C'est ainsi que Michelet écrit ce nom.

2. Michelet, *Histoire de la Révolution française*, édition définitive, Paris, s. d., 7 vol. in-8, t. 6, p. 290. — Michelet rappelle aussi qu'à Lyon « ne manquèrent pas non plus les rêveurs parmi les amis du passé. Il suffit de nommer Ballanche et son prédécesseur, le mélancolique Chassagnon, qui n'écrivait jamais que devant une tête de mort, et qui, pour apprendre à mourir, ne manquait jamais une exécution. »

3. Jean Jaurès, *Le prolétariat et la patrie*, *la Petite république socialiste*, 24 décembre 1901 ; et surtout, —, *La Convention*, t. 1 (1792), Paris, 1903, in-8, p. 328-347.

4. Cf. Jaurès, *La Convention*, t. 1, p. 328 sqq., où il expose les conditions, la méthode et les résultats de son étude, notamment p. 328 : « Je me suis adressé, dit-il, à M. Gabriel Monod, qui a, comme on sait, les papiers de Michelet, et dans les notes que Michelet a écrites, cinq ans après la publication de son livre sur la Révolution française, M. Monod a trouvé ceci : « Qui a fait Fourier ? Ni Ange, ni Babeuf : Lyon, seul précédent de Fourier. » Michelet veut dire que ce n'est pas l'action directe et précise de tel ou tel penseur qui a suscité le génie et l'œuvre de Fourier, mais le spectacle des misères lyonnaises, et aussi l'ardent besoin de justice qui travaillait l'âme de la cité. Mais Ange reste, dans la pensée de Michelet, un des grands précurseurs socialistes. »

5. *Ibid.*

conduit à préciser un plan d'organisation nouvelle et d'universelle association, destiné surtout à pourvoir à l'approvisionnement du pays. Enfin, en 1793, sous l'action de la grande crise lyonnaise, il élargit sans doute sa pensée jusqu'à la refonte totale du système social[1].» L'Ange propose pour cette refonte « un vaste système d'abonnement par lequel l'ensemble des consommateurs achètera à des conditions constantes l'ensemble de la récolte à l'ensemble des propriétaires et des marchands », une « organisation coopérative et rationnelle des échanges ». « Par ce trait décisif, par le recours à la libre association universelle qui agira par la seule force attractive de ses bienfaits, le système de L'Ange annonce certainement et ébauche celui de Fourier, et il se distingue du communisme de réglementation et de taxation légale vers lequel à ce moment la pensée de la France évoluait[2] ». C'est « un plan très précis, et dont il a étudié le détail, que L'Ange propose à la Révolution. Tous les éléments de la pensée fouriériste y apparaissent : le capitalisme ordonné et organisé, le collectivisme, la coopération, la mutualité et le garantisme... Sans doute avec L'Ange, ce n'est pas encore le phalanstère, toute la vie de l'homme n'est pas prise dans les cercles enchantés et mobiles de l'association, dans ses souples et libres anneaux s'enroulant et se déroulant au soleil. Mais déjà le magasin d'approvisionnement est bien l'ébauche du phalanstère, le premier centre et le point d'appui de l'association universelle[3]. »

François-Joseph L'Ange, peintre et officier municipal à Lyon du 20 novembre 1791 au 3 décembre 1792[4], y publia, de 1790 à 1793, huit brochures qui contiennent l'exposition de ses idées politiques et économiques[5]. Entre ces idées, résumées en une centaine de

1. Jaurès, *La Convention*, t. 1, p. 328 sqq.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. Cf. le *Jugement du tribunal de justice populaire séant à Ville-Affranchie, qui condamne le nommé François-Joseph L'Ange, âgé de 50 ans, peintre et juge de paix, à la peine de mort*, du 24 brumaire an 2 de la R. F. U. I., Archives départementales de Lyon, L, Commission de justice, Jugements.
5. L'Ange, *Plaintes et représentations d'un citoyen décrété passif aux citoyens décrétés actifs*, Lyon, 1790, in-8, 30 p. ; —, *Du citoyen, du monarque et du titre II de la Constitution*, Lyon, 1791, in-8, 24 p.; —, *Discours sur cette étrange question : Le nom de populaire doit-il rester à la société populaire?*, Lyon, 1791, in-8, 8 p.; —, *Adresse à mille Français de Lyon*, Lyon, 1792, in-8, 7 p.; —, *Moyens simples et faciles de fixer l'abondance et le juste prix du pain, présentés à MM. du conseil général de la commune de Lyon*, Lyon, 1792, in-8, 16 p.; —, *Réponses aux objections qu'on a faites sur les moyens de fixer l'abon-*

pages, et le vaste système de Fourier, les analogies sont nombreuses et précises. L'Ange décrit avec énergie l'état de guerre déclaré entre les détenteurs de la puissance politique et ceux qui, étant les plus faibles, ont été par eux « expulsés de la société » et « rayés du contrat social [1] ». Les capitalistes, « les fainéants qui se disent propriétaires, ne peuvent recueillir que l'excédent de notre subsistance » ; mais ils s'arrogent « le droit » de la « borner » et de « nous priver du surplus » : c'est « un droit de brigand [2] ». D'autre part, les maux des travailleurs dépossédés sont aggravés par les vices de l'organisation économique. Le commerce ravage la société. La variété des prix des subsistances cause des crises continuelles [3] ; les marchands trompent les producteurs en leur achetant les produits, et les consommateurs en les leur vendant [4] ; les manœuvres d'accaparement et de spéculation ont pour conséquences l'appauvrissement et les souffrances du peuple [5]. La libre circulation est incapable d'assurer l'abondance et le bien-être, et, tandis que les granges sont pleines, la disette ne cède point [6]. Le mal paraît à son comble : d'où viendra le remède ? L'Ange fait appel aux philanthropes [7], il fait appel au roi [8]; il fait surtout appel à une force supérieure aux forces individuelles comme aux forces gouvernementales et administratives, l'association [9]. Une association étendue à la nation entière et 30.000 greniers d'abondance installés par

*dance et le juste prix du pain*, Lyon, 1792, in-8, VI-30 p. ; —, *Causes de la cherté des denrées et moyens d'y remédier*, Lyon, 1792, in-8, 16 p. ; —, *Remède à tout, ou constitution invulnérable de félicité publique, projet donné maintes fois sous différentes formes*, Lyon, 1793, in-8, 38 p. — « Cette dernière brochure, introuvable aujourd'hui à Lyon, est celle où le système de L'Ange, qui ressemble à une ébauche de Fouriérisme, est exposé. » Note de S. Charléty, professeur à l'Université de Lyon. Cf. plus haut, même §.

1. L'Ange, *Plaintes et représentations d'un citoyen décrété passif*, p. 14.
2. *Ibid*, p. 25.
3. L'Ange, *Moyens simples et faciles de fixer l'abondance et le juste prix du pain*, p. 3.
4. *Ibid*, p. 4.
5. *Ibid*, p. 5.
6. L'Ange, *Réponses aux objections*, p. v.
7. L'Ange, *Plaintes et représentations d'un citoyen décrété passif*, p. 16 : « Ne croyez pas que cette loi financière et corruptrice les rende [les citoyens passifs] incapables de toutes vertus, de tout noble essor. Que le héros philanthrope paraisse ! qu'il les rappelle à eux-mêmes, à la dignité de l'homme !... »
8. *Ibid.*, p. 23 sqq.
9. L'Ange, *Moyens simples et faciles de fixer l'abondance et le juste prix du pain*, p. 9.

elle[1] apporteront le salut. « Les greniers seront tous les jours ouverts aux besoins des familles pour lesquelles ils seront construits, et les chefs de ces familles nommeront quelques-uns d'entre eux pour empêcher, par leur inspection et surveillance, qu'aucun abus ne puisse s'y commettre ... A chaque récolte, sans prohiber la concurrence, l'approvisionnement public se fera d'obligation et de manière qu'à un terme fixé par la loi il se trouve dans chaque grenier une quantité suffisante pour nourrir environ quinze cents hommes, afin que cent familles soient abondamment pourvues pendant deux ans... Tous les cultivateurs, quel que soit le genre de leur culture, pourront traiter avec la compagnie pour le transport de leurs denrées, ainsi que pour l'assurance de leurs récoltes, bâtiments et meubles contre la grêle, les inondations, les incendies et les voleurs[2]. » Le dépôt, la manutention, l'assurance et le transport[3], la vente, l'échange international des produits[4] garantiront à tous, producteurs et consommateurs, le maximum de profits et le minimum de risques. La consommation augmentera : « par conséquent », l'aisance deviendra « plus générale, et si générale qu'aucun pauvre ne pût être dans le cas de mendier[5] ». Une prospérité inouïe commencera pour ne plus cesser. « Alors les propriétés seront bien gardées. Alors les dépenses pour les ponts et

1. L'Ange, *Moyens simples et faciles de fixer l'abondance et le juste prix du pain*, p. 10-11. — L'association supprimera la propriété individuelle ; cf. L'Ange, *Remède à tout*, cité par Gonon, *Bibliographie historique de la ville de Lyon*, p. 206-207 : « Abstraction absolue sera faite de l'étendue et des bornes de toutes possessions individuelles ; les lignes de démarcation des propriétés seront invisibles sur la terre ; elles seront les mêmes que les lignes indicatives des degrés sur les cartes géographiques. »

2. L'Ange, *Moyens simples et faciles de fixer l'abondance et le juste prix du pain*, p. 11-12.

3. *Ibid.*, p. 8 : « Mais, sans civiliser votre liberté, si l'on vous proposait de vous assurer vos récoltes, afin que vous n'eussiez plus à craindre ni l'eau, ni le feu, ni grêle, ni tempête ; si tous les ans on vous payait le même prix une fois convenu de gré à gré, soit que l'année fût bonne ou mauvaise ; si l'on vous sauvait de toute inquiétude, et même des embarras de la vente, ainsi que des frais du transport, ne seriez-vous pas bien aises de pouvoir librement accepter une telle proposition ? » ; p. 9 : « Et vous tous, citoyens, qui n'êtes ni cultivateurs, ni marchands de blé, ne seriez-vous pas bien aises de n'être plus dans le cas de perdre du temps, en allant aux marchés où l'on ne va jamais sans soucis, et d'où l'on ne revient trop souvent qu'avec des regrets et des plaintes ? Ne seriez-vous pas bien aises que chacun de vous eût en tout temps sa provision sous sa main avant de l'acheter, que, dans tous les temps et en tous les lieux de France, chacun mangeât du bon pain, sans aucun changement de prix ? »

4. L'Ange, *Réponses aux objections*, p. 22.

5. L'Ange, *Moyens simples et faciles de fixer l'abondance et le juste prix du pain*, p. 9.

chaussées seront vraiment profitables à la nation. Alors les chemins seront toujours beaux, les rivières et les canaux seront toujours navigables à toute charge ; dans peu de temps les lits des rivières seront des bornes insurmontables, les marais seront desséchés, les terres arides bientôt abreuvées ; même les eaux des torrents seront contraintes bientôt à circuler doucement par des prairies nouvelles ; en un mot, du jour au lendemain, nous verrons la France devenir un paradis terrestre[1]. » L'organisation économique rendra possible une organisation nouvelle de la vie sociale. « Rien ne sera plus facile que d'agencer à chacun des greniers d'abondance un salon et des cabinets pour réunir les cent familles contiguës, lors des assemblées générales[2]. » L'union deviendra de plus en plus intime et féconde entre les individus ; les haines s'apaiseront pour faire place à une amitié durable[3]. Quant à l'exécution du projet, malgré son ampleur, elle sera facile et rapide[4]. L'association se constituera par souscription nationale et s'étendra progressivement[5].

Il semble qu'on suive dans cette analyse des idées de L'Ange une partie de celles qui constituent la doctrine de Fourier. Lutte permanente des riches et des pauvres, droit de la force maintenu par ceux qui possèdent[6], vices de l'économie, et en particulier de l'échange, tromperies du commerce, ravages de l'accaparement et de la spéculation[7] : voilà pour la critique. Appel aux généreux et aux puissants[8], principe d'association appliqué à l'économie, organisation sociétaire de la production et de l'approvisionnement[9] : voilà pour la reconstruction. Et sous ces projets on retrouve le messianisme socialiste[10], la promesse d'une régénération morale[11]. Même la méthode de réalisation s'indique, progressive et pratique[12].

1. L'Ange, *Moyens simples et faciles de fixer l'abondance et le juste prix du pain*, p. 14-15.
2. L'Ange, *Réponses aux objections*, p. 25.
3. *Ibid.*, p. 26, 30.
4. L'Ange, *Moyens simples et faciles de fixer l'abondance et le juste prix du pain*, p. 15.
5. *Ibid.*, p. 10.
6. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 1, § 1.
7. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 1, § 1 et 2.
8. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 5, 2, § 3.
9. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 2, § 2.
10. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 3, 1, § 3.
11. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 3, § 3.
12. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 5, 1, § 2 sqq.

Ces analogies sont fortes : elles inclinent à penser qu'on se trouve ici en présence d'une inspiration doctrinale. Mais L'Ange a-t-il été connu de Fourier ? Fourier n'en parle nulle part, ne le mentionne, ne le nomme nulle part, alors qu'il cite fréquemment, et fort élogieusement, des théoriciens de l'association beaucoup moins explicites et moins importants[1]. D'ailleurs, ces citations se réfèrent toutes, sauf une, à des ouvrages postérieurs à 1800 : avant 1800, Fourier ne s'était encore guère occupé des questions traitées par L'Ange[2], et, en 1800, L'Ange, emporté avec son œuvre par la crise de 1793, était complètement oublié[3]. Mais, son souvenir se fût-il conservé à Lyon, on ne voit pas comment il se serait transmis à Fourier. Pendant la révolution, Fourier n'avait point fréquenté les sociétés révolutionnaires où L'Ange avait ses lecteurs, et, après la révolution, il ne fréquenta pas davantage celles où la mémoire de L'Ange aurait pu subsister.

Au reste, si exacte que paraisse la similitude entre les idées de L'Ange et une partie de celles de Fourier, cette similitude ne doit point cacher des divergences qu'on peut suivre dans l'analyse même et dans la comparaison. D'abord, la critique de Fourier procède de l'observation générale des vices de l'échange[4]; celle de L'Ange résulte de la constatation particulière des crises de subsistances. L'association est essentiellement pour L'Ange un procédé économique et administratif; elle est essentiellement pour Fourier un procédé d'union sociale et morale et d'accord passionnel[5]. Les sociétés locales de L'Ange sont d'abord des sociétés de dépôt, de manutention, d'approvisionnement; les phalanges de Fourier sont d'abord des associations de production et pour la production[6]. Les premières doivent se constituer par souscription nationale, les secondes par entreprises locales et expérimentales[7]. Enfin, L'Ange n'indique même aucune théorie pour l'association agricole, industrielle et domestique, pour l'organisation du travail, pour le mécanisme de la répartition, ces fondements du système sociétaire

1. Cf. plus loin, même §, 9.
2. Cf. plus loin, livre 2, chapitre 1.
3. Les *Réponses aux objections*, de L'Ange (cf. p. III : «... Ce recueil de toutes les objections qu'on a eu la bonté de me communiquer. Elles sont au nombre de douze. »), ne paraissent pas indiquer que son système ait fait beaucoup de bruit, qu'il ait eu beaucoup d'action sur le public.
4. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 1, 3, § 2.
5. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 3, 1.
6. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 2.
7. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 5, 2.

de Fourier ; d'autre part, il manifeste partout des préoccupations politiques et républicaines [1] complètement étrangères à Fourier ou condamnées par lui [2].

Il ne faut pas exagérer l'importance de ces divergences, de ces difficultés ; quelles qu'elles soient, il ne faut pas méconnaître les analogies et les rapports indiscutables. Ce qui n'est pas démontré, ce qui n'est sans doute pas démontrable, ce qui est douteux enfin, c'est que les publications de L'Ange aient exercé sur Fourier une action directe et positive ; mais ce qui, en revanche, paraît certain, c'est que les idées mêmes dont L'Ange présenta, entre 1790 et 1793, une exposition personnelle, ont agi sur lui. Il les a trouvées en la cité lyonnaise, dans l'opinion, dans la tradition, dans la pensée populaire et publique dont il est lui-même l'interprète, et qui se retrouvera consciente et vigoureuse, après 1830, pour accueillir sa doctrine [3]. « Qui a fait Fourier ? Ni Ange ni Babeuf : Lyon, seul précédent de Fourier [4]. » Cette phrase de Michelet est la meilleure réponse qu'on puisse faire à la question posée par lui-même. La doctrine de Fourier est, pour une bonne part, le produit de cette conscience lyonnaise qui s'est exprimée une première fois avec une vigueur saisissante dans les brochures de L'Ange [5].

## 7.

### Les socialistes contemporains

Fourier s'est occupé des théoriciens socialistes de son temps, il les a souvent discutés et critiqués. Il est vrai que ces discussions et ces critiques ne paraissent pas indiquer une connaissance très précise ni même toujours très exacte des doctrines ; elles ne visent

1. Cf. L'Ange, *Du citoyen, du monarque et du titre II de la Constitution*, analysé par Gonon, *Bibliographie historique de la ville de Lyon*, p. 149 : « L'auteur établit et conclut qu'une monarchie est une république parfaite ; « quand les Français se pénètreront de cette vérité, ils auront honte de s'être divisés, comme des factieux, en républicains et monarchiens ». »

2. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2, § 2.

3. Cf. plus loin, livre 4, chapitre 2, 1.

4. Note de Michelet, communiquée par M. Gabriel Monod, et citée par Jaurès, *La Convention*, t. 1, p. 328 ; cf. plus haut, même §.

5. Sur les origines lyonnaises de la doctrine de Fourier, cf. l'analyse des institutions et des faits, plus haut, même livre, chapitre 1, § 1.

que les principes généraux ; elles n'abordent guère les idées particulières, les détails, les applications ; elles contiennent des erreurs de compréhension et d'interprétation [1]. D'ailleurs, seule la doctrine babouviste est antérieure à celle de Fourier [2] ; les doctrines de Saint-Simon et d'Owen sont à peu près exactement contemporaines [3] ; enfin, toutes les autres doctrines socialistes connues en France avant la mort de Fourier sont postérieures [4]. Dans ces conditions, il convient de rechercher simplement si le babouvisme, le saint-simonisme et l'owenisme, indépendamment des jugements qu'il a portés et des notions qu'il s'est faites, ont eu sur Fourier quelque influence et fourni à sa pensée quelque aliment.

Du babouvisme, Fourier n'a rien reçu, et même il n'en a apparemment rien connu. Sans doute, le babouvisme n'a été pour lui qu'un épisode de la révolution, auquel il n'a rien compris ; et il n'a même pu songer à distinguer la doctrine de Babeuf des autres doctrines révolutionnaires, des « théories démagogiques » [5], des « rêves d'égalité et de nivellement » [6] qu'il a jugés et condamnés en bloc [7]. D'ailleurs, plusieurs années avant la première élaboration de son système, le babouvisme avait presque totalement disparu du souvenir des contemporains, et il fallut le livre de Buonarroti, en 1828, pour le rappeler à leur mémoire [8].

Selon Pierre Leroux, ce sont les saint-simoniens, et particulièrement Enfantin et ses disciples, qui ont les premiers fait connaître Fourier ; vers 1833, être disciple de Fourier ou disciple d'Enfantin, c'était à peu près la même chose [9] : l'explication de ce fait, pour Pierre Leroux, c'est que Fourier s'est le plus souvent contenté de reprendre, sans le dire, et d'exprimer à sa manière les idées de Saint-Simon [10]. On comprend que les analogies des

1. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2. § 5.
2. Cf. Victor Advielle, *Histoire de Gracchus Babeuf et du Babouvisme*, Paris, 1884, 3 vol. in-8.
3. Le premier ouvrage de Saint-Simon, les *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*, parut en 1802, à Genève, in-12 ; le premier ouvrage d'Owen *A new view of society*, parut à Londres, en 1812, in-8.
4. Cf. Lorenz von Stein, *Geschichte der socialen Bewegung in Frankreich*, Leipzig, 1851, 3 vol. in-8, t. 2.
5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 291.
6. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 423.
7. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2. § 2 et 5.
8. Buonarroti, *Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf*, Bruxelles, 1828, 2 vol. in-8.
9. Pierre Leroux, 2e *Lettre sur le fouriérisme*.
10. Pierre Leroux, 3e et 4e *Lettres sur le fouriérisme*.

deux doctrines aient conduit Pierre Leroux à cette affirmation : comme Saint-Simon, Fourier prétend reconstituer la société sur le principe de l'association universelle ; comme Saint-Simon, il fait de la réforme économique la condition de la réforme sociale, qu'il complète et achève, comme lui, par la réforme morale [1]. Mais il est inutile de discuter ces analogies très générales, de rechercher dans le détail d'autres analogies pour confirmer ou des divergences pour affaiblir l'hypothèse de Pierre Leroux, ou encore de montrer combien souvent Fourier, quand il parle de Saint-Simon et des saint-simoniens, se montre critique mal informé ou interprète peu sûr [2]. Il suffit d'établir de quelle manière il les a connus.

Or c'est seulement en 1829, ou un peu avant, qu'il apprit l'existence de l'école saint-simonienne [3]. Dans son traité du *Nouveau monde*, publié cette année là, il en fait mention, en termes assez brefs d'ailleurs et très peu précis [4]. C'est à ce moment qu'il entra en relations avec Enfantin, à qui il s'adressa, avec sa candeur habituelle, pour lui soumettre son propre système comme plus capable de le satisfaire que le système du maître auquel Enfantin était fidèlement attaché [5]. Il était très ignorant de la doctrine qu'il voulait ainsi brusquement remplacer par la sienne dans l'esprit des saint-simoniens les plus marquants, et Enfantin pouvait se croire en droit de répondre à ses avances par ces observations et ces conseils : « Il me semble, d'après votre lettre d'envoi et votre note, que vous ne connaissez la doctrine de Saint-Simon que par une ou deux séances de la rue Taranne ; aussi ai-je cru voir, en parcourant il est vrai fort rapidement votre livre [6], que vous n'y faisiez mention ni de Saint-Simon ni des ouvrages de

1. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 1, 1, et 4, 1, § 1.

2. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2, § 5. — D'ailleurs Fourier a protesté lui-même avec véhémence contre une hypothèse et une accusation que sans doute il entendait déjà formuler autour de lui ; cf. Fourier, *Sur un éloge de la théocratie et de la main-morte*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 176 : « Lorsque de tels prédicants sont tombés [il s'agit des saint-simoniens], ils ne méritent plus de critique sérieuse ; et je n'en ferais pas le sujet d'un article si je n'étais obligé de démentir ceux qui accusent ma théorie de contact avec le Saint-Simonisme, et ceux qui pourraient croire à ce rapport en voyant une apologie des Saint-Simoniens insérée dans notre journal sans aucune réplique. »

3. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 103 sqq.

4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 368-369.

5. Enfantin, lettre à Fourier, 1829, citée par Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 197 sqq.

6. Il s'agit du *Nouveau monde*, envoyé par Fourier à Enfantin.

son école... Je prends la liberté de vous adresser quelques-uns des ouvrages de Saint-Simon et de son école, que j'ai en ce moment sous la main, en vous priant d'en prendre connaissance [1]. » Il faut croire que Fourier profita peu de l'obligeant envoi d'Enfantin ; car, deux ans plus tard, ayant assisté, comme il disait, au « prône » des saint-simoniens, il en parlait avec autant d'étonnement que la première fois, comme d'une nouveauté [2].

Au reste, qu'aurait-il pu connaître de Saint-Simon et des saint-simoniens qui pût avoir une influence quelconque sur l'élaboration de sa doctrine et la formation de sa pensée ? Rien qui soit postérieur à la première expression très large et très ferme de cette pensée dans l'article *Harmonie universelle*, de 1803 [3]. Or la première publication de l'école saint-simonienne date de 1825 [4] ; et, en 1803, de Saint-Simon lui-même un seul ouvrage était paru, les *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*, publiées l'année précédente [5]. Aussi bien est-ce sur les « Lettres de Genève », comme il les appelle, que Pierre Leroux a fait porter le principal effort de sa critique : c'est d'elles qu'il prétend que Fourier s'est surtout inspiré [6]. Mais Pierre Leroux ne savait sans doute pas que les *Lettres d'un habitant de Genève*, éditées à Genève en un petit volume in-12, et tirées à un nombre très restreint d'exemplaires, n'avaient eu aucun succès et étaient tombées rapidement dans l'oubli. Saint-Simon lui-même « n'a jamais rappelé ce premier écrit, cependant si remarquable » ; ce qui ne doit pas surprendre, puisque « quinze jours avant sa mort il parla pour la première fois à Olinde Rodrigues de son *Introduction aux Travaux scientifiques* et qu'il n'en parla que comme d'un travail préparatoire. Voilà comment il se fait qu'en 1826 (*Producteur*, tome 3, page 92) O. Rodrigues cite l'*Introduction* comme le premier ouvrage de Saint-Simon. Les *Lettres d'un habitant de Genève* n'ont été

1. Enfantin, lettre à Fourier (inédite), 22 mai 1829.

2. Fourier, lettre à Muiron, 28 janvier 1831, citée par Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 117 : « J'ai assisté au prône des Simoniens dimanche passé. On ne conçoit pas comment ces histrions sacerdotaux peuvent se former une si nombreuse clientèle. Leurs dogmes ne sont pas recevables ; ce sont des monstruosités à faire hausser les épaules : prêcher, au dix-neuvième siècle, l'abolition de la propriété et de l'hérédité ! »

3. Cf. plus loin, livre 2, chapitre 1, § 3.

4. *Le Producteur, journal de l'industrie, des sciences et des beaux-arts*, Paris, 1825-1826, 5 vol. in-8.

5 Cf. plus haut, même §.

6. Pierre Leroux, 4e *Lettre sur le fouriérisme*.

retrouvées qu'à la fin de 1826 [1]. » Il paraît à peu près impossible que Fourier, dans les conditions où il se trouvait, ait connu ce petit livre sans éclat, encore ignoré des disciples de Saint-Simon vingt-quatre ans plus tard. Mais l'eût-il connu, il n'y aurait trouvé que les idées les plus contraires aux affirmations et aux tendances de sa pensée, les idées de réorganisation spirituelle, morale et religieuse de la société, de restauration du pouvoir, de hiérarchie sociale, de gouvernement des savants [2]. De Saint-Simon et des saint-simoniens il n'a certainement rien acquis [3] ; il semble que s'il a parlé des uns et des autres, s'il les a discutés et critiqués, c'est sans en avoir absolument rien lu [4].

1. Fournel, *Bibliographie Saint-Simonienne*, Paris, 1833, in-8, p. 11-12.

2. Saint-Simon, 1re *Lettre d'un habitant de Genève*, p. 1 sqq. ; 2e *Lettre*, p. 47-48 : « Je crois que toutes les classes de la société se trouveraient bien de cette organisation : le pouvoir spirituel entre les mains des savants ; le pouvoir temporel entre les mains des propriétaires ; le pouvoir de nommer ceux appelés à remplir les fonctions de grands chefs de l'humanité entre les mains de tout le monde... » ; p. 49 sqq., 60 sqq. — Dans l'article *Harmonie universelle*, publié un an après les *Lettres d'un habitant de Genève*, Fourier propose la réorganisation de la société, non par le pouvoir et par la hiérarchie, mais par l'association harmonieuse et l'attraction mutuelle ; loin de recourir aux savants, il montre leur faiblesse et leur impuissance : « Grands hommes de tous les siècles, Newton et Leibnitz, Voltaire et Rousseau, savez-vous en quoi vous êtes grands ? c'est en aveuglement. Vous ne semblerez bientôt que de grands fous, pour avoir pensé que la civilisation était la destinée sociale du genre humain... » — Sur le système social de Fourier, d'où sont rejetés le gouvernement et le pouvoir, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 1.

3. Quant à la critique de Fourier sur Saint-Simon et le saint-simonisme, cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2, § 5.

4. A sa manière habituelle, Fourier a connu Saint Simon par les journaux ; et dans la critique vague et superficielle des journalistes il n'a pas trouvé le goût d'une lecture et d'une étude directes, mais seulement l'occasion de critiquer lui-même à sa mode, d'après ses idées personnelles et ses partis pris, les journalistes et l'écrivain (cf. plus haut, même §, 2) ; cf. Fourier, Manuscrits inédits, cote 9, pièce 1, à propos d'un article du *Constitutionnel* (les citations de l'article faites par Fourier sont en italiques) : « Mardi 19 septembre 1820, *Constitutionnel, journal du commerce*. Analyse d'une brochure de M. de Saint Simon. Titre : Considérations sur les mesures à prendre pour terminer la Révolution. *On y trouve*, dit-il *, *beaucoup de vérités, beaucoup d'erreurs, des vues originales* **, *qui*, pour n'être pas applicables ***, *ne manquent ni de profondeur ni de justesse*. Je ne vois trop quelle peut être la justesse de vues qui *ne sont pas applicables* ***. L'auteur travaille-t-il pour quelque autre monde que le nôtre ? C'est le seul cas où ses vues *non applicables* *** pourraient être justes. Mais examinons-les, et nous y trouverons, selon les paroles du *Constitutionnel*, les *illusions d'un honnête homme qui rêve. M. de Saint-Simon pense que le trône a pour appuis nécessaires l'industrie, le commerce et l'agriculture, qui sont aujourd'hui les puissances réelles de l'État*... Et les propriétaires ne sont donc rien en civilisa-

Bien avant d'entendre parler des saint-simoniens, Fourier savait quelque chose d'Owen, de son œuvre et de son système de coopération agricole et industrielle, qui paraît tout voisin du sien [1]. Deux ans avant la publication du *Traité de l'association*, où il le cite souvent [2], il adressait à l'académie de Belley une *Note* dans laquelle il félicitait Owen d'avoir « flairé » la théorie de l'association et de « s'exercer sur un problème si utile » ; il se plaisait à reconnaître en Owen une sorte de précurseur, qu'il s'efforçait de tirer un peu à soi [3]. En 1824, il entra en rapport avec Owen [4], ou plutôt avec son secrétaire, M. Skene [5] ; il fréquenta à Paris chez des Anglais, chez des disciples d'Owen [6]. C'est par ces relations mêmes que nous apprenons ce qu'il savait au juste d'Owen et

tion ? Leur condition est pourtant le but ultérieur de toute la classe industrielle et agricole. Par suite de cette nullité politique assignée aux propriétaires, M. de Saint-Simon veut que le pouvoir en France soit exercé par les seuls négociants et les seuls manufacturiers. Ils n'appelle qu'eux à la Chambre des députés et leur distribue tous les ministères. Il ne saurait souffrir un légiste dans la Chambre des communes et dans les hautes administrations. Le journal réfute fort sérieusement les prétentions de M. de Saint-Simon. Comme journal du commerce, il n'ose pas contredire le docte avocat des marchands ; il ne le dément qu'abstractivement dans cette dernière phrase : *En élaguant de cette brochure... nos hommes d'État.* Mais si nos hommes d'État se rendent à cet avis, s'ils méditent sérieusement sur cette brochure, la première conclusion qu'ils en tireront c'est qu'ils doivent quitter les ministères et le Conseil d'État parce qu'ils ne sont pas marchands, et que M. de Saint-Simon lui-même n'est admissible à aucune fonction puisqu'il n'est ni marchand, ni manufacturier, ni laboureur, à moins qu'on ne veuille compter la fabrique de système au nombre des fabrications utiles à l'État. Le même écrivain fut inquiété peu de temps auparavant pour une autre brochure qui n'était rien moins qu'un moyen de terminer les révolutions et qui était accusée d'opinions jacobites. »

* Ici, en plus, dans le texte du *Constitutionnel* : « comme dans tout ce que publie cet infatigable écrivain ».

** Ici, en plus, dans le texte du *Constitutionnel* : « et ».

*** C'est Fourier qui souligne.

1. Sur Owen, cf. Auguste Fabre, *Robert Owen, un socialiste pratique*, Nîmes, 1896, in-8 ; Édouard Dolléans, *Robert Owen (1771-1858)*, Paris, 1905, in-16 ; — sur la coopération agricole et industrielle dans le système de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 2, § 2.

2. Cf. notamment Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 3 sqq., 28 sqq.; t. 2, p. 43.

3. Fourier, *Note remise à l'Académie de Belley* (inédite), 28 mai 1820, 8 p. in-4.

4. Adolphe Lèbre, *École sociétaire, ses progrès et son manifeste*, p. 503, dans ses *Œuvres* recueillies et publiées par M. Marc Debrit, Lausanne et Paris, 1856, in-16, p. 501-507.

5. Fourier, lettres à Muiron, 8 avril et 25 août 1824, citées par Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 83.

6. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 84.

comment il le connaissait : il le connaissait très mal. « Il est regrettable, lui écrivait le 28 juin 1824 M. Skene, que vous n'ayez pas eu connaissance plus exacte des démarches et des procédés de M. Owen depuis plusieurs années [1]. » En 1827, Radiguet, un oweniste français, faisait une remarque analogue. « Avant tout, écrivait-il à Fourier, je peux vous assurer combien je suis sensible à l'intérêt qui vous a dicté votre lettre de ce jour 3 juillet. De plus je lui devrai de vous tirer de l'erreur dans laquelle votre correspondant d'Angleterre vous a induit sur le compte de M. Robert Owen et de ses établissements [2]. » Sept ans plus tard, un des plus intelligents parmi les disciples de Fourier, Berbrugger, ne croyait rien écrire d'inutile ou d'injurieux pour son maître en lui envoyant de Londres des renseignements généraux et élémentaires, mais précis, sur les théories et les expériences d'Owen [3].

Toutes les notions fournies à Fourier par Berbrugger, par Radiguet, par Skene lui arrivaient trop tard pour qu'il pût en tirer un grand profit : sa doctrine, complètement achevée, n'avait plus rien d'important à acquérir. Elle était même déjà constituée et publiée au moment où il parlait d'Owen pour la première fois, en 1820, au moment où l'on peut supposer qu'il apprenait à le connaître. Le premier mémoire d'Owen en français parut en 1818, dix ans après le premier traité de Fourier [4] : ce qu'il contenait sur

1. Ph. Skene, lettre à Fourier (inédite), 28 juin 1824.

2. Adolphe Radiguet, lettre à Fourier (inédite), 6 juillet 1827 ; — cf. sa lettre (inédite) du 14 avril de la même année.

3. Berbrugger, lettre à Fourier (inédite), 12 mai 1834 : « Quant aux doctrines de M. Owen, je les ai étudiées dans un de ses manuscrits, dans ses lectures et surtout dans la conversation avec lui. Sauf quelques généralités, elles sont assez vagues sur les points les plus importants... M. Owen déclare que l'homme ne s'étant pas créé lui-même et n'ayant pas le pouvoir non plus de créer les circonstances qui l'environnent, il ne saurait être responsable de ses actes. Il pense aussi (mais dans nos discussions chez Madame Wheeler je lui ai prouvé le contraire) que nous sommes *exclusivement* l'œuvre des circonstances, de sorte que des enfants placés dans des positions identiques devraient avoir le même caractère. Il pense que la rétribution doit être égale pour tous, et il ne fait à ce beau principe d'égalité qu'une exception assez étrange. C'est pour les imbéciles, les idiots, les paresseux, qui sont rétribués plus que les autres, afin, dit-il, de les consoler de leur infériorité. C'est un moyen sûr de changer tous les hommes en crétins... Bien que M. Owen ne le dise qu'en petit comité, et encore pas d'une manière bien claire, il ressort de l'ensemble de ses idées que la société qu'il propose serait basée sur l'athéisme, c'est-à-dire sur la négation d'un sentiment général... »

4. *Mémoire de M. Robert Owen, de New-Lanark, en Écosse, adressé aux souverains alliés assemblés à Aix-la-Chapelle, dans l'intérêt des classes ouvrières*, [Francfort], [1818], in-8.

les maux de la société. sur ceux particulièrement qui résultent du système nouveau des manufactures [1], et sur l'intérêt que la société aurait à « adopter les mesures pratiques par lesquelles on peut obtenir la plus grande masse de productions utiles, et d'une valeur effective, avec le moins de dépenses et de travail, et avec le plus de bien-être pour les classes employées à les produire [2] », Fourier l'avait dit, avec beaucoup de développement et de force, dix ans auparavant [3]. En 1819 parut l'*Institution pour améliorer le caractère moral du peuple*, traduite par le comte de Lasteyrie [4] ; mais Fourier ne la connut vraisemblablement qu'en 1825, en la recevant de la part de M. Skene [5]. Il faut admettre qu'en 1820 Fourier ne connaissait Owen que très superficiellement, par les journaux.

La traduction de l'*Examen impartial des nouvelles vues de M. Robert Owen et de ses établissements*, par Macnab, publiée

1. *Mémoire de M. Robert Owen*, p. 2 sqq.

2. *Ibid.*, p. 5.

3. Cf. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 10 : « Plus d'une fois l'on a entrevu qu'il résulterait des économies et des améliorations incalculables si l'on pouvait réunir en société industrielle les habitants de chaque bourgade, associer en proportion de leur capital et de leur industrie deux à trois cents familles inégales en fortune qui cultivent un canton... L'association agricole, en la supposant élevée au nombre d'environ mille personnes, présente à l'industrie des bénéfices si énormes qu'on a peine à expliquer l'insouciance des modernes à ce sujet ; » p. 11 : « Les économistes ont reconnu, et chacun a pu reconnaître comme eux, que trois cents familles de villageois associés n'auraient qu'un seul grenier bien soigné, au lieu de trois cents greniers mal en ordre, qu'une seule cuverie au lieu de trois cents cuves soignées la plupart avec une extrême ignorance; qu'ils n'auraient, dans divers cas, et surtout en été, que trois ou quatre grands feux au lieu de trois cents ; qu'ils n'enverraient à la ville qu'une seule laitière avec un tonneau de lait porté sur un char suspendu, ce qui épargnerait cent demi-journees perdues par cent laitières qui portent cent brocs de lait. Voilà quelques-unes des économies que divers observateurs ont entrevues, et pourtant ils n'ont pas indiqué la vingtième partie des bénéfices qui naîtraient de l'association agricole ; » p. 15 : « Dans la résidence d'une phalange... on fait une chère si merveilleuse que, pour le tiers des frais que coûte une table de ménage, on trouve dans les séries un service trois fois plus délicat et plus copieux... » ; p. 177 : « En économie domestique, quelle serait la réduction de dépense individuelle ? Ne pourrait-on pas, dans les ménages progressifs, vivre avec 1.000 livres de rente beaucoup mieux qu'avec 3.000 dans les ménages incohérents, et éviter en outre les embarras d'approvisionnement, gestion et autres mesures qui seraient dirigées par le groupe des majordomes de chaque tribu ?... »

4. Robert Owen, *Institution pour améliorer le caractère moral du peuple*, trad. de l'anglais par M. le comte de Lasteyrie, Paris, 1819, in-8.

5. L'exemplaire conservé dans la bibliothèque de Fourier porte l'annotation suivante : « A M. Ch. Fourier, de la part de Ph. Skene, à Lyons (sic), le 10 août 1825. »

en 1821 par Laffon de Ladébat [1], fut le signal de toute une série d'articles dans les journaux et dans les revues [2]. Dale Owen fit paraître en 1825 son *Esquisse du système d'éducation suivi dans les écoles de New Lanarck* [3], et Joseph Rey, en 1826 et 1828, ses trois *Lettres au rédacteur du Producteur sur le système de la coopération mutuelle et de la communauté des biens d'après le plan de M. Owen* [4]. Ce que Fourier pouvait tirer de ces livres et de ces articles, dont fort peu, du reste, avaient de la valeur, soit avant la publication de son grand traité, soit après, ce n'étaient guère que des confirmations d'idées déjà exprimées par lui. Ainsi la traduction de Laffon de Ladébat montrait les avantages de l'association agricole et industrielle [5], et aussi de la cuisine faite en commun, qui a pour résultat de « diminuer la dépense en ajou-

1. Henry Grey Macnab, *Examen impartial des nouvelles vues de M. Robert Owen et de ses établissements à New-Lanarck en Écosse, pour le soulagement et l'emploi le plus utile des classes ouvrières et des pauvres, et pour l'éducation de leurs enfants*, traduit de l'anglais par Laffon de Ladébat, Paris et Londres, 1821, in-8.

2. H. L., *Examen impartial des nouvelles vues de M. Robert Owen*, *Revue encyclopédique*, t. 10, mai 1821, p. 321-326 ; un petit article anonyme, *ibid.*, p. 582 ; A. Jullien, *Notice sur la colonie industrielle de New-Lanark, en Écosse, fondée par M. Robert Owen*, *ibid.*, t. 18, avril 1823, p. 1-25 ; S., *États-Unis, Établissement agricole et philantropique*, *ibid.*, t. 26, avril 1825, p. 270 ; [anonyme], *Londres, Société de coopération mutuelle*, *ibid.*, p. 274-277 ; Z., *Esquisse du système d'éducation suivi dans les écoles de New Lanark, traduit de l'anglais de M. Dale Owen par M. Desfontaines*, *ibid.*, juin 1825, p. 831-832 ; *Société coopérative fondée par M. Owen à New Harmony en Amérique*, *Journal des connaissances utiles*, Paris, 1826 ; *Déclaration de l'indépendance mentale*, *Mémorial catholique*, t. 7, février 1827, p. 148-159 : *Extrait d'une lettre écrite de l'État d'Ohio au Nord de Cincinnati sur l'établissement fondé par M. Owen à New Harmony*, *Revue américaine*, mai 1827, p. 339-344.

3. Dale Owen, *Esquisse du système d'éducation suivi dans les écoles de New Lanarck*, traduit de l'anglais par M. Desfontaines, Paris, 1825, in-12.

4. [Joseph Rey], *Lettres*, etc., *le Producteur*, 1826, t. 4, p. 525-544; t. 5, p. 129-160 ; ces deux lettres ont été publiées avec une troisième sous le titre de *Lettres sur le système de la cooperation mutuelle*, etc., Paris, 1828, in 12.

5. Macnab, *Examen impartial des nouvelles vues de M. Robert Owen*, trad. par Laffon de Ladébat, p. 60 : il cite l'opinion d'Owen que « les manufactures, lorsqu'elles constituent l'emploi exclusif de la population, ne peuvent, par aucun arrangement possible, s'accorder avec la possession de ce haut degré de santé et de bonheur dont l'espèce humaine peut jouir, et qu'on ne peut atteindre que par le système manufacturier combiné avec des travaux de culture, base essentielle de tous les travaux de l'homme »; p. 99: « Il est maintenant question de former un nouvel établissement dans lequel l'agriculture et les manufactures seront exercées, mais dont l'agriculture sera la base... » (tiré de l' « adresse du comité de M. Owen ») ; p. 139.

tant aux agréments et aux commodités de la vie pour tous les habitants, par une moindre consommation de combustibles et de temps, et par la préparation d'aliments meilleurs et plus économiques » [1] ; les *Lettres* de Rey résumaient la théorie du travail attrayant [2], définissaient le système de la coopération [3], en formulaient les règles [4] : mais tout cela, théories, règles et applications, Fourier l'avait déjà exposé dans son traité de 1808 [5]. Toutefois, la traduction de Laffon de Ladébat faisait entendre, en 1821, une note un peu nouvelle : le système pédagogique d'Owen y était décrit avec beaucoup d'intérêt et de faveur pour cette éducation harmonieuse et soucieuse du complet développement de l'enfant [6]. La théorie de l'éducation n'avait tenu presque aucune place dans le premier traité de Fourier; en 1822, elle en prenait une considérable dans le second [7] : il n'est pas impossible que, malgré le peu de temps qui sépara la publication de la traduction de Laffon de Ladébat et celle du *Traité de l'association*, certaines

1. Macnab, *Examen impartial des nouvelles vues de M. Robert Owen*, trad. par Laffon de Ladébat, p. 57.

2. Rey, *Lettres au rédacteur du Producteur sur le système de la coopération mutuelle et de la communauté des biens d'après le plan de M. Owen*, 1re Lettre, p. 541 : « Tous les travaux seront volontaires, mais on prendra des mesures pour rendre aussi attrayantes que possible les occupations de la société, et l'on s'emparera de toutes les ressources des arts mécaniques pour l'exécution des travaux indispensables qui seraient dégoûtants, ou malsains, ou trop pénibles. »

3. *Ibid.*, p. 542.

4. *Ibid.*, p. 543 : dans le système d'Owen, l'association doit comprendre au minimum cinq cents membres, et au maximum deux mille.

5. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 10-11, 15, 177 (cf. plus haut, même §) ; cf. encore, sur le travail attrayant et l' « attraction industrielle », p. 10, 12, 15, 266 ; sur la cuisine collective et les commodités de la vie, p. 236, 246 sqq. ; sur les dimensions de l'association, p. 238 : « La théorie indique 800 ou 810 habitants par phalange... » ; sur l'union du travail agricole et du travail industriel, p. 244 : « Si nous pouvions aujourd'hui voir un canton organisé, voir dès l'aurore une trentaine de groupes industriels sortant en parade du palais de la phalange, se répandant dans les campagnes et les ateliers... »; sur les améliorations techniques rendues possibles par l'association, p. 265 : « Vous verriez [dans l'association] maintes dispositions pour abréger l'ouvrage par des mécaniques de toute espèce... »

6. Macnab, *Examen impartial des nouvelles vues de M. Robert Owen*, trad. par Laffon de Ladébat, p. 57 : à New Lanark, une école est ouverte dans la soirée pour les jeunes employés ; on y apprend la danse et la musique. Dans sa préface, Laffon de Ladébat fait l'éloge de l'éducation harmonique, organisée et conduite selon les relations de l'être humain avec tout ce qui l'entoure ; il montre l'importance de l'éducation du corps et des sens.

7. Cf. surtout Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, livre deuxième : « De l'éducation unitaire ou intégrale composée », p. 1-309.

pages de l'un aient inspiré plusieurs développements de l'autre [1]. Il se peut aussi que Fourier ait retrouvé l'exposition de cette théorie pédagogique très suggestive dans la *Notice* de Jullien publiée par la *Revue encyclopédique* en 1823 [2] ou dans le livre de Dale Owen [3]. En tout cas, ces hypothèses restent des hypothèses,

1. Sur la théorie de l'éducation de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 3, § 2.

2. Jullien, *Notice sur la colonie industrielle de New-Lanark*, p. 11-12 : les principes d'éducation et de morale sociale développés par Owen devant Jullien sont les suivants : « Favoriser le libre développement de l'homme et de ses facultés physiques, morales et intellectuelles ; éviter de lui offrir aucun mobile corrupteur qui éveille les penchants vicieux ; extirper les craintes et les espérances qui tiennent à l'égoïsme et qui concentrent les affections dans la sphère étroite de la personnalité ; rendre inutiles et superflues l'émulation, les récompenses et les peines qui excitent l'orgueil, l'ambition, l'envie, la cupidité, et qui nourrissent les inclinations basses ou perverses ; faire aimer le bien pour le bien ; faire trouver le prix de la vertu dans la vertu même ; faire en sorte que la bonne conduite devienne habitude, disposition naturelle, et soit, pour ainsi dire, identifiée avec la manière d'être et d'agir ; enfin rendre le travail, l'ordre et la sagesse aimables par leurs seuls attraits... » ; p. 16-17 : à New Lanark, on se sert de tableaux pour enseigner l'histoire, l'histoire naturelle ; — sur tous ces points, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 3, § 2 ; cf. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 167 : « L'éducation sociétaire a pour but d'opérer le plein développement des facultés matérielles et intellectuelles ; » p. 170 : « Il faut, dès le berceau, développer franchement le naturel que l'éducation familiale tend à étouffer et travestir même chez l'enfant au berceau ; » p. 201, 220, 295, sur l'attrait de l'enseignement et du travail ; — en revanche, p. 196-197, Fourier admet tout un système de récompenses pour les enfants. D'ailleurs, toutes ces idées avaient été déjà exprimées par lui, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, sur le développement intégral de l'enfant par l'éducation, p. 1-2 ; sur l'éducation sociale, p. 137 : l'enfant sera habitué par l'éducation « à la pratique des vertus sociales, à l'héroïsme d'honneur et d'amitié, au sacrifice des intérêts individuels à l'intérêt collectif, à la cause de l'unité sociale » ; sur l'attrait dans l'éducation et dans le travail, p. 291-296 ; sur l'emploi des tableaux pédagogiques, p. 280 sqq.

3. Dale Owen, *Esquisse du système d'éducation suivi dans les écoles de New Lanarck*, p. 79 : jusqu'à l'âge de 7 à 8 ans on n'apprend pas à lire aux enfants, mais on leur fait étudier l'histoire naturelle, la géographie, la chimie, l'histoire, « d'après ce principe qu'on doit suivre le plan tracé par la nature, et donner a un jeune enfant autant de connaissances qu'il en peut aisément concevoir sur la nature et les propriétés des différents objets qui l'entourent, avant de lui enseigner les signes artificiels qui ont été adoptés pour représenter ces objets » ; p. 119 : « Les enfants apprennent la musique et la danse ; on a reconnu que ces deux arts étaient susceptibles de contribuer à l'amélioration des hommes. » — Cf. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 218-219 : « Nous remarquons cinq désordres » dans « l'éducation civilisée » ; le premier, c'est le « *contre-sens de marche* ; elle place la théorie avant la pratique ; tous les systèmes civilisés tombent dans cette erreur : ne sachant pas amorcer l'enfant au travail, ils sont obligés de le laisser en vacance jusqu'à 6 ou 7 ans, âge qu'il aurait dû employer à devenir un habile praticien ; puis, à 7 ans, ils veulent l'initier à la théorie, aux études, à des connaissances dont

et, des sources où l'on est tenté de faire remonter la pensée de Fourier, rien ne prouve qu'il en ait connu une seule.

Une indication très nette fournie par lui mérite sans doute d'être prise en considération. « On m'a communiqué fort tard (8 juillet 1821), écrit-il, une note où je vois qu'il existe à Paris des partisans de l'Association, désirant et provoquant la découverte d'un procédé efficace : la dite note, signée Huard, se trouve dans le *Mémorial universel de l'industrie française*, juin, 54[e] livraison. Elle contient une description de l'établissement de M. Owen à New-Lanarck [1] .» Cette note de Huard [2] n'est qu'une analyse brève, mais intelligente et bien faite, de la traduction de Laffon de Ladébat; il est permis de croire que c'est le seul écrit qui ait complété pour Fourier les renseignements sommaires des journaux. Il peut en avoir retenu quelques observations. Sans doute l'éloge fait par Huard de l'« esprit d'association, qui établit des rapports entre toutes les classes pour s'aider, se protéger mutuellement [3] », ne contenait rien qu'il n'eût dit, redit, commenté, expliqué; mais cer-

rien en lui n'a éveillé le désir. Ce désir ne peut manquer de naître chez l'enfant harmonien qui, à 7 ans, pratique déjà une trentaine de métiers différents, et éprouve le besoin de s'étayer de l'étude des sciences exactes ; » —, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 170-171 (ce morceau est de 1826) : « Lorsque l'enfant harmonien, vers l'âge de 9 ans, passe des Séraphins aux Lycéens, l'éducation corporelle est à peu près finie. Ses talents scolastiques se bornent à peu de choses, à quelques notions élémentaires en grammaire, botanique, chimie; mais son éducation en matériel est très raffinée ; il est praticien dans les arts et surtout dans la musique et la chorégraphie, et d'une extrême dextérité en toutes sortes de travaux...» D'ailleurs ces idées avaient déjà été exprimées par Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 116 sqq. — Sur le deuxième point, cf. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 221 : « L'opéra [la musique et la chorégraphie dont il vient d'être question] forme l'enfant à l'unité mesurée qui devient pour lui source de bénéfice et gage de santé ;... il entraîne les enfants, dès le plus bas âge, à tous les exercices gymnastiques et chorégraphiques. L'attraction les y pousse fortement ; c'est là qu'ils acquièrent la dextérité nécessaire dans les travaux des séries passionnées, où tout doit s'exécuter avec l'aplomb, la mesure et l'unité qu'on voit régner à l'opéra ; » p. 223 : « L'opéra est... l'assemblage de toutes les harmonies matérielles, et l'emblème actif de l'esprit de Dieu ou esprit d'unité mesurée. Or, si l'éducation de l'enfant doit commencer par la culture du matériel, c'est en l'enrôlant de bonne heure à l'opéra qu'on pourra le familiariser avec toutes les branches d'unité matérielle, d'où il s'élèvera facilement aux unités spirituelles. » Ces idées avaient déjà été exprimées par Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p 75 sqq.

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 7.

2. Huard, *Examen impartial des nouvelles vues de M. Robert Owen, par Henry Grey Macnab, traduit de l'anglais par M. Laffon de Ladébat*, *Mémorial universel de l'industrie française, des sciences et des arts*, t. 5, 1821, p. 241-255.

3. *Ibid.*

taines remarques sur les théories éducatives d'Owen étaient intéressantes et suggestives. Huard décrivait les écoles de New Lanark, où les enfants reçoivent gratuitement l'instruction de cinq à dix ans. « On s'attache à rendre leur instruction agréable et attrayante ; » ils « prennent part aux leçons de musique vocale et instrumentale, de la danse et de l'exercice militaire [1] ». Dans « la grande salle de danse et des évolutions » ont lieu les exercices d'ensemble. « Les garçons et les filles s'y rendent et y prennent place au pas accéléré et au son de douze fifres, dont six précèdent et six ferment la marche. A mesure que ces enfants entrent, ils se forment en carré. Après le mot d'ordre à droite et à gauche, ils passent en revue, marchant autour de la salle, tantôt au pas ordinaire, tantôt au pas accéléré. Après la marche, les garçons et les filles, qui doivent chanter au commandement, courent, en dansant, former deux lignes au centre du carré ; ensuite ils chantent, accompagnés de la clarinette, des airs écossais, et dont les paroles sont toujours en rapport avec leur situation. Le chant fini, les chanteurs cèdent leurs places aux danseurs, qui exécutent avec grâce plusieurs contredanses [2]. » Plusieurs descriptions analogues d'évolutions enfantines se retrouvent, un an plus tard, dans le *Traité* de Fourier, et elles ont leur place dans sa théorie de l'éducation; mais il faut observer combien les détails même de ces descriptions sont différents de ceux qui apparaissent, très caractéristiques, dans le résumé de Huard ; et d'ailleurs, la théorie de l'opéra sociétaire avait été faite et écrite par Fourier dès 1820, en des termes qu'il s'est contenté de reprendre dans le *Traité* de 1822 [3].

1. Huard, *Examen impartial des nouvelles vues de M. Robert Owen*, p. 246.
2. *Ibid.*, p. 248-249.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 72-73 : « Une phalange, aux processions du service divin et en d'autres occasions, fait figurer la majorité des enfants à cette manœuvre. On prélève d'abord sur les chœurs au-dessous de la puberté 144 figurants, savoir :

| Thuriféraires | Fleuristes |
|---|---|
| 12 Chérubins | 12 Chérubines |
| 16 Séraphins | 16 Séraphines |
| 20 Lycéens | 20 Lycéennes |
| 24 Gymnasiens | 24 Gymnasiennes, |

auxquels on joint divers employés accessoires... » Les enfants « d'une phalange doivent, à 5 ans et même à 4, savoir manœuvrer dans une masse nombreuse de 144, exécutant des évolutions beaucoup plus compliquées que les nôtres, et avec un ensemble inconnu en civilisation, où les thuriféraires ne savent même pas aller au triple pas... » ; p. 82, note : « Les enfants seront élevés dès le berceau dans les chœurs musicaux. Chaque groupe ayant ses cantates et hymnes de travail,

Enfin il semble que Huard ait inspiré directement à Fourier une idée positive qui a fini par tenir dans sa pensée une place considérable : c'est celle d'une association d'enfants, destinée à former le premier élément et comme le modèle de l'association future. « M. Owen, dit Huard, prétend que, s'il avait une colonie d'enfants, en supprimant tous les raisonnements, toutes les idées erronées sur toute espèce de sujets, et en substituant l'expression simple de la vérité au langage scolastique, il mettrait les hommes en état de ne donner aucun prix aux choses auxquelles ils attachent aujourd'hui le plus de valeur, et de s'unir dans une communauté d'intérêts qui aurait l'effet de produire un amour fraternel et une union générale sur la terre [1].» La théorie du phalanstère enfantin a été développée et comme ressassée par Fourier dans la dernière partie de sa vie et de son œuvre [2], et elle rappelle la théorie de la colonie enfantine d'Owen : en dérive-t-elle ? D'abord elle est trop vaste, semble-t-il, et d'une conception trop originale, elle est trop cohérente avec tout le système de Fourier, trop précise et trop particulière dans le détail [3] pour avoir pu sortir ainsi de la note si brève et si vague de Huard ; en second lieu, ce qui préoccupe Fourier, dans cette théorie, ce sont les applications économiques [4], tandis que Huard ne parle que des applications morales de la théorie d'Owen ; enfin la première mention du phalanstère enfantin date de 1833 [5], et il est difficile d'admettre que Fourier, après avoir oublié la note de 1821 au point qu'il n'y en a de trace d'aucune sorte dans le *Nouveau monde*, en 1829, s'en soit fort à propos souvenu au bout de douze ans pour en tirer toute une théorie qui n'y est qu'à peine indiquée.

les entonne au début et clôture de séance, comme le Bénédicite et les Grâces dans nos monastères. L'enfant habitué à ces concerts dès l'âge le plus tendre ne peut manquer d'acquérir la justesse de voix et de mesure, et l'aptitude à figurer à l'opéra. » — Quant à la théorie de l'opéra sociétaire, telle qu'elle a été exposée par Fourier en 1820, cf. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 78 sqq.

1. Huard, *Examen impartial des nouvelles vues de M. Robert Owen*, p. 248.

2. Cf. Fourier, *Solution de tous problèmes de finance par l'impôt composé, le Phalanstère* (1833), t. 2, p. 269 ; —, *La théorie familière, ou l'école d'éclosion des instincts, appliqués à tous genres de travaux et d'études, Plan d'essai sur 500 enfants de 5 à 12 ans, ibid.*, p. 301 ; —, *Les géants en utopie et le minimum d'épreuve sociétaire, ibid.*, p. 334 ; —, *Détails sur l'épreuve minime, en travaux à courtes séances, appliquée à 160 enfants de 3 à 12 ans, ibid.*, p. 346 sqq. ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. E. 343, 373, 436 sqq. ; t. 2, p. 11, 464.

3. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 5, 3, § 3.

4. Cf. particulièrement Fourier, *Détails sur l'épreuve minime* ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 436 sqq. ; t. 2, p. 464.

5. Dans les articles du *Phalanstère* mentionnés plus haut.

Rapprochée des autres doctrines socialistes, antérieures ou contemporaines, il apparaît que la doctrine de Fourier a eu un développement parfaitement original et très indépendant. Des emprunts peuvent être conjecturés ; mais, s'il en est qui semblent plausibles, aucun de ceux-là n'est sûr, aucun n'est important ; et parmi ceux qui semblent importants et précis, il n'en est pas qui paraisse avoir été direct, déterminé, conscient. Les analogies et les similitudes de pensée s'expliquent par l'analogie ou la similitude des conditions, qui ont fait de toutes ces doctrines des images voisines et complémentaires de la société.

8.

## Les réformistes

Mieux que les théoriciens socialistes, trop compacts et assez indigestes, les réformistes offraient à l'esprit de Fourier une nourriture prête pour une assimilation capricieuse et rapide à son gré. Leurs idées étaient diffuses, morcelées, éparses, souvent flottantes: il pouvait s'y promener, y choisir à sa fantaisie, y rechercher, selon son habitude, ce qui se rapportait, de près ou de loin, aux questions traitées par lui.

Ici se présente l'assertion de Villegardelle [1], d'après qui Fourier aurait fait des emprunts aux ouvrages, d'ailleurs peu connus, d'André Brun et de Dupeuty [2], dont on peut rapprocher aussi un livre d'Amard.

Une lecture attentive démontre qu'il n'y a aucun rapport entre la *Science de l'organisation sociale* d'André Brun [3] et le système de Fourier [4].

1. Villegardelle, *Accord des intérêts et besoins des communes*, 2e éd., Notice sur Charles Fourier, p. 108.

2. Cf. plus haut, même §, 1.

3. J. André Brun, *Science de l'organisation sociale*, Paris, an VII, in-8.

4. Voici la table des matières de l'ouvrage d'André Brun, p. 269-270 : « Discours préliminaire. 1er point de vue. Cause du peu d'utilité de l'étude ordinaire de l'histoire ; base et but d'une nouvelle méthode. 2. Marche positive et traité de la nouvelle méthode. 3. Manière de traiter les objets communs ou particuliers aux différents degrés de civilisation. 4. Motifs de notre division ; et insuffisance des classifications ordinaires. 5. Caractères distinctifs de chaque degré de civilisation et de la nouvelle science élémentaire. 6. La société et la législation. 7. Les différences des usages et des gouvernements. 8. Le fanatisme et le droit naturel.

Il semble au contraire qu'il y en ait un entre l'*Association intellectuelle* d'Amard [1], qui expose une « méthode progressive d'association », et la doctrine sociétaire de Fourier. Pour Amard, l'association est « le règne de tous sur chacun [2] » ; elle fortifie « la faiblesse humaine individuelle de toute la puissance collective de l'espèce [3] » ; une méthode progressive d'association « poursuit, comprime et contient la personnalité, passion subversive de l'ordre, et par laquelle l'individu tourne sans cesse vers ses intérêts ou sa vanité... Et, au lieu de la personnalité..., elle y développe au contraire le collectisme [4], passion toute relative à l'espèce, plus véhémente qu'aucune de celles qui regardent l'individu,... passion ordonnatrice, pivot de l'industrie humaine, âme et principe de la sociabilité ; source d'émulation et de vertu, d'amour réciproque et de philanthropie, du futur bonheur des hommes, et, dans les sciences, de cette généreuse abnégation de soi-même pour leur gloire et leur plus prompt avancement [5] » : il y a dans ces définitions et dans ces développements généraux des idées et

Observations et conséquences relativement au droit de propriété en général 9. L'histoire des temps antérieurs. 10. La langue de l'organisation sociale. 11. Le fameux problème de l'enseignement public. 12e et dernier point de vue relatif à la connaissance de l'esprit humain. » — Avant Fourier, André Brun avait imaginé une nouvelle méthode d'étudier l'histoire (cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 3, § 2) ; mais cette méthode n'a rien d'analogue à celle de Fourier ; cf. André Brun, *Science de l'organisation sociale*, p. xj-xij : « Quant à ma nouvelle méthode d'étudier l'histoire, je n'observerai point qu'elle n'a rien de commun avec l'idée qu'avait eue Dalembert de commencer cette étude par les temps présents pour la continuer en remontant de proche en proche vers les siècles passés. Ma nouvelle idée se réduit pour ainsi dire en deux points, dont le premier consiste à commencer l'étude de l'histoire par l'état social de tous les peuples actuels, et le second consiste à étudier cet état par une marche tellement combinée dans toutes ses parties qu'il soit impossible de ne pas en prévoir les heureux résultats ; » Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 281, propose, pour l'éducation, parmi d'autres méthodes, la « synthèse inverse », qui « remonte du présent au passé, ou des connaissances acquises aux éléments de la science ... D'Alembert fut ridiculisé lorsqu'il osa la proposer en histoire. Je dénoncerai plus loin cette prévention des modernes... » ; cf. p. 287-289.

1. L. V. F. Amard, *Association intellectuelle, Méthode progressive et d'association, ou de l'art d'étudier et d'opérer dans toutes les sciences, et particulièrement en médecine*, Paris, 1821, 2 vol. in-8.

2. *Ibid.*, t. 1, p. 246.

3. *Ibid.*, p. 248.

4. L'exemplaire de l'*Association intellectuelle* d'Amard appartenant à la Bibliothèque nationale (T[30] 40) porte ici, en marge, une note ancienne, ainsi conçue : « V. Fourier, *Traité*, II, 1432 » (il s'agit de la 1re édition du *Traité*).

5. Amard, *Association intellectuelle*, t. 1, p. 243.

même des termes qui se retrouvent chez Fourier [1]. Enfin Amard fait de l'association, comme méthode d'organisation du travail scientifique, le même cas et le même éloge que Fourier [2].

Dans ces conditions, on comprend que Villegardelle ait pu croire que Fourier a eu connaissance du livre d'Amard et qu'il s'en est inspiré. Ce qui est sûr, c'est que Fourier entra, nous ne savons comment, en relations avec Amard, et qu'il correspondit avec lui [3]; mais ce qui n'est pas moins certain, c'est que, le 7 décembre 1821, au moment où le *Traité de l'association* allait paraître, il n'avait pas encore lu le livre d'Amard [4], dont les journaux, sans doute, lui avaient seulement appris l'existence et le titre. Au reste, en lui écrivant à ce sujet, Amard pouvait lui adresser ces très justes remarques : « Il vous tarde de savoir si nous nous rencontrons sur quelques-uns des points dont nous avons conféré : nous ne pouvons guère nous rencontrer, du moins en chemin, car le terrain que nous parcourons n'est pas le même. Vous vous occupez de l'association industrielle et moi de l'association spirituelle; car il n'est question dans mon ouvrage d'association sociale que sous le rapport moral, et nullement sous celui d'organisation physique : ce sont des intelligences et non des corps que je désire ordonner. Si donc nous nous rencontrions en quelque chose, ce ne pourrait être que du point d'origine ou de départ, de la cause motrice de l'association intellectuelle, ou passion extra-individuelle que j'ai nommée collectisme..., passion qui doit donner le mouvement à l'association industrielle aussi bien qu'à la scientifique. S'il en était ainsi, nous nous serions touché la main avant que de partir et de nous mettre en route, et je serais charmé qu'il en fût de même arrivés à la fin du voyage [5]. » C'est à de semblables rencontres, fort explicables chez des contemporains, qu'il

1. Cf. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 369-370 : « Il nous reste à traiter de l'accord pivotal ou omnimode et unitaire, accord de si haute importance que j'ai dû lui donner un chapitre à part... Faire naître subitement une amitié collective et individuelle entre des êtres qui ne se sont jamais vus..., l'ordre sociétaire assure cette jouissance aux plus pauvres individus ; » p. 374 : « Ce mouvement d'affection collective, qui germe tout à coup chez des masses, est le plus brillant essor de la vertu. Tout moraliste avouera que, si on pouvait maintenir les hommes dans cet état de sublime philanthropie, leur conserver cette noblesse dans toutes leurs relations, ils seraient transformés en demi-dieux. »

2. Amard, *Association intellectuelle*, t. 1, p. 238 sqq. ; Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avertissement, p. x-xj.

3. Cf. Amard, lettre à Fourier (inédite), 7 décembre 1821.

4. *Ibid.* : « Je regrette singulièrement que mon livre ne vous soit pas parvenu. »

5. *Ibid.*

faut attribuer les analogies superficielles de pensée et les analogies d'expression que présentent la théorie d'Amard et celle de Fourier ; à moins pourtant qu'Amard lui-même n'ait trouvé dans le premier traité de Fourier, publié treize ans auparavant, les idées générales dont il a fait dans son *Association intellectuelle* une application particulière [1].

Il existe des analogies de même ordre entre Dupeuty et Fourier [2]. Le plan de Dupeuty, le « plan d'une association commerciale et agricole », semble annoncer celui de Fourier. Un des objets de cette association, ce sont ces « grands travaux agricoles et industriels [3] » que Fourier propose à l'activité des phalanges [4]. D'autre part, l'ouvrage de Dupeuty est assez antérieur aux premières publications de Fourier et il en est en même temps assez rapproché pour qu'on puisse admettre qu'il ait été lu par lui, et avec quelque profit. En tout cas, ce profit n'a pu être que très mince : si des acquisitions ont eu lieu, elles ont été limitées à un ou deux principes généraux de théories originalement développées par Fourier ; et d'ailleurs on ne voit pas et on ne sait pas de quelle manière ni sous quelle forme elles ont pu se faire.

Faut-il en dire autant du projet de banque rurale exposé par d'Aubusson et des plans d'associations philanthropiques tracés par Chamousset, que Villagardelle ne mentionne pas ? La banque rurale de d'Aubusson, constituée comme une société autonome sans l'intervention du gouvernement, avec des actions garanties par la valeur des biens fonds des propriétaires asso-

1. Cette dernière hypothèse, d'après laquelle Fourier lui-même serait l'inspirateur d'Amard, permettrait de comprendre l'emploi fait par Amard de termes très particuliers qui appartiennent au vocabulaire si original et si caractéristique de Fourier ; parmi ces termes est celui de *pivot*, auquel Amard conserve exactement l'acception que lui donne constamment Fourier, par exemple, *Théorie des quatre mouvements*, p. 131 : « Il y a dans chaque période [sociale] un caractère qui forme pivot de mécanique et dont l'absence ou la présence détermine le changement de période... » ; Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 370, appelle « pivotaux » les « accords » essentiels entre les individus, sur lesquels est fondée l'harmonie sociale.

2. P. C. Dupeuty, *Pacte social, ou plan d'une association commerciale et agricole, tendant à relever le commerce et l'agriculture par la mise en circulation de valeurs immobilières, sous le titre de contrats au porteur, et par des entreprises rurales*, Paris, an IX, in-8.

3. *Ibid.*, p. 129.

4. Cf. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 557-561.

ciés [1], ou bien cette « maison d'association dans laquelle », d'après Chamousset, « au moyen d'une somme très modique, chaque associé s'assurera, dans l'état de maladie, toutes les sortes de secours qu'on peut désirer [2] », ou encore, du même Chamousset, ces « compagnies qui assureront en maladie les secours les plus abondants et les plus efficaces à tous ceux qui, en santé, paieront une très petite somme par an ou même par mois [3] », ont pu fournir à Fourier quelques indications précises, qu'on croit retrouver dans son œuvre. Lui aussi, en effet, il a fait la théorie et décrit le système de la banque rurale, fondée sur le type des sociétés par actions : mais de cette conception originaire il a tiré des développements très étendus, des applications multiples à plusieurs fonctions de l'économie, toute une série d'institutions complexes et de grande portée [4]. De même encore, la phalange sociétaire réalise le système d'assurance conçu par Chamousset, avec cette différence qu'elle reconnaît « l'obligation solidaire de la masse pour les biens de l'individu [5] », qu'elle garantit à l'individu un minimum proportionnel à ses besoins [6], et qu'elle « fait à chaque sociétaire pauvre l'avance de vêtement, nourriture et logement d'une année », cette avance étant remboursable par les bénéficiaires sur le produit de leur travail ultérieur [7]. Si ces analogies, ainsi déterminées et limitées, permettent de supposer que Fourier s'est inspiré des idées de Chamousset et surtout de d'Aubusson, elles permettent aussi de déterminer et de limiter strictement l'hypothèse aux principes de deux théories que Fourier a développées avec une originalité puissante. Du reste, on ne peut démontrer cette hypothèse par des textes concluants, ni indiquer la voie par où la transmission doctrinale aurait pu s'effectuer.

1. D'Aubusson, *Modèle d'un nouveau ressort d'économie politique, ou projet d'une nouvelle espèce de banque, qu'on pourra nommer banque rurale*, Amsterdam, 1772, in-12.

2. Pierre de Chamousset, *Œuvres complètes*, 1783, 2 vol. in-8, t. 1, p. 21-43, 44-62 : « Plan d'une maison d'association, dans laquelle, etc. » ; p. 121-134 : « Projet de règlement pour la maison d'association. »

3. *Ibid.*, t. 1, p. 93-116 : « Mémoire sur l'établissement de compagnies qui assureront en maladie, etc. »

4. Fourier. *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avertissement, p. xviij ; p. 137-140. — Cf plus loin, livre 3, chapitre 5, 3. § 2.

5. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, septembre-octobre 1848, p. 188.

6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 518-519 ; t. 4, p. 553.

7. *Ibid.*, t. 3, p. 445.

## 9.

### Les allégations et les autorités de Fourier

Il faut en venir, enfin, aux allégations de Fourier lui-même, non pour les admettre a priori, mais pour les contrôler et les vérifier à leur tour.

Fourier prétend avoir trouvé chez François de Neufchâteau, et, par cet intermédiaire, chez « Patullo » des preuves très fortes sur les inconvénients de la culture morcelée [1] ; chez Cadet de Vaux et chez le comte de Rumfort, une indication très nette des vices du travail incohérent et des avantages du travail associé [2] ; chez le comte de Laborde, Huerne de Pommeuse, Laisné de Villévêque, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, Laffitte, des théories incomplètes d'association [3] ; dans l'entreprise de Botherel [4], dans l'œuvre de Francia au Paraguay [5], la théorie ou la pratique de formes partielles d'association. Quelle que soit la diversité de ces autorités, de théorie ou de pratique, elles se sont toutes présentées au même titre, par l'intermédiaire de certaines publications.

Il faut d'abord remarquer que, parmi les œuvres mentionnées par Fourier, trois seulement, celles de François de Neufchâteau, de Cadet de Vaux et de Rumfort, sont antérieures à son premier traité ; et il n'y a qu'une partie de l'œuvre de Rumfort et de Cadet de Vaux qui soit antérieure à la première expression de sa doctrine en 1803 [6]. Mais sans limiter la recherche à 1803, ni même à 1808, on doit se demander ce qu'il a pu, jusqu'à la fin de sa vie, puiser dans les unes ou les autres de ces sources.

Dans ses *Voyages agronomiques* [7], François de Neufchâteau déclare que « la subdivision des terres, portée à l'infini, est un

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 77.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. xxxjv, 29; Supplément à l'avant-propos, p. 96 ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 359-360 ; —, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 7-8, 263, note ; t. 3, p. 291, note.

3. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 801-802.

4. *Ibid.*, t. 2, p. 750.

5. *Ibid.*, t. 1, p. 4, 199-200, 244 sqq., 290, 336, 378 sqq. 383 ; t. 2, p. 466 sqq. 637 sqq.

6. L'ouvrage agronomique de François de Neufchâteau date de 1806, l'article de Cadet de Vaux de 1802, les publications du comte de Rumfort de 1795 à 1806.

7. François de Neufchâteau, *Voyages agronomiques dans la sénatorerie de Dijon*, Paris, 1806, in-4.

des principaux obstacles qui s'opposent, en France, aux progrès de l'agriculture [1] »; il s'élève contre l' « excessive confusion des terres morcelées [2] », et, à ce propos, il cite l'*Essai sur l'amélioration des terres*, de Pattulo[3]. Ces remarques, d'ailleurs brèves et sèches, publiées deux ans avant le premier traité de Fourier, ont pu confirmer dans son esprit les observations déjà faites et les solutions proposées par lui [4]; mais, d'autre part, elles n'ont pu lui suggérer ni ces solutions ni ces observations, car dès 1803, trois ans avant l'apparition du livre de François de Neufchâteau, dans son article *Harmonie universelle* [5], il avait exposé tout au long la solution générale et totale du problème économique et social, et le remède sociétaire qu'il avait conçu pour guérir le mal universel du morcellement. Toutefois, François de Neufchâteau était un grand personnage et une sérieuse autorité : ses opinions étaient de nature à consolider celles de Fourier, s'il avait eu besoin de cet appui ; peut-être même l'attention particu-

1. François de Neufchâteau, *Voyages agronomiques*, p. 1.
2 *Ibid.*, p. 3.
3. *Ibid.*, p. 23, 85-87 ; cf. Pattulo, *Essai sur l'amélioration des terres*, Paris, 1758, in-8, p. 193-194 : « Les terres de quantité de villages que j'ai eu occasion de voir par moi-même sont distribuées d'une manière si désavantageuse pour leur culture qu'on n'aurait pu faire pis si on l'avait fait exprès. Naturellement, on se serait attendu à trouver les terres de chaque propriétaire rassemblées en un même lieu ; mais loin de là, si un héritage est de trente arpents, il faut les aller chercher en trente ou quarante places différentes, quelquefois à une grande distance, où ils sont mêlés avec d'autres, par morceaux d'un petit nombre d'arpents : c'est un extrême inconvénient pour tous ; car il faut que chacun passe journellement sur les terres de son voisin pour labourer, semer, moissonner les siennes ; » p. 195 sqq. : le remède, pour Pattulo, ce seraient des échanges de terres pour en opérer le rassemblement ; il ne prévoit nullement l'association et la propriété commune.
4. Cf. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 8 : « Les modernes, qui n'étaient plus gênés par la coutume de l'esclavage, auraient pu spéculer sur l'association agricole et domestique ; mais leurs économistes ont été arrêtés par un préjugé qui persuade que le morcellement, ou culture subdivisée par familles, est nature de l'homme, destinée immuable ; » —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 481-482 : « L'ordre massif est le seul qui ait quelque rapport avec les méthodes grossières des civilisés ; ils réunissent toutes les fleurs d'un côté, tous les fruits de l'autre, ici toutes les prairies, là toutes les céréales : enfin ils forment partout des masses dépourvues de lien ; leur culture est comme leur système social, en état d'incohérence universelle et d'excès méthodique. D'autre part, chacun d'eux sur son terrain fait abus de la méthode engrenée ; car chacun voulant recueillir, sur le sol qu'il possède, les objets nécessaires à sa consommation, accumule vingt sortes de cultures sur tel terrain qui n'en devrait pas comporter trois. »
5. Cf. plus loin, livre 2, chapitre 1, § 3.

lière que, comme ministre, François de Neufchâteau apportait aux choses de l'agriculture, sa prédilection marquée, connue pour les plantations, les vergers et l'arboriculture [1] ont-elles pu incliner son esprit aux préférences doctrinales qui apparaissent dans son système économique [2].

Les établissements du comte de Rumfort, que Fourier considérait comme une forme utile et recommandable d'association, avaient été décrits, en 1795 et 1796, par leur fondateur, en deux articles de la *Bibliothèque britannique* [3], repris dans les ***Essais** politiques, économiques et philosophiques*, publiés de 1799 à 1806 [4]. Le premier de ces articles exposait les « principes fondamentaux sur lesquels les institutions pour le soulagement des pauvres peuvent être établies dans tous les pays », c'est-à-dire les principes de la bienfaisance bourgeoise ; le second décrivait une sorte de workhouse philanthropique et militaire. Rumfort complétait cette exposition et cette description, en 1799, par un ***Essai sur les** aliments et particulièrement sur la nourriture des pauvres*, où il

1. Mauguin, *Études historiques sur l'administration de l'agriculture en France*, t. 1, p. 572 ; — cf. *Circulaires, instructions et autres actes émanés du ministère de l'intérieur ou relatifs à ce département de 1797 à 1821 inclusivement*, 2e éd, Paris, 1821, in-8, t. 1, p. 8, Circulaire de François de Neufchâteau, 22 fructidor an V, en faveur des plantations d'arbres : Fourier a pu connaître ces circulaires par les journaux ; — cf. aussi les *Comptes-rendus des travaux de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon*, Lyon, 1806-1824, 17 vol. in-8, 1810, p. 98 sqq., Compte-rendu du livre de François de Neufchâteau sur *L'art de multiplier les grains, ou tableau des expériences qui ont eu pour objet d'améliorer la culture des plantes céréales, d'en choisir les espèces et d'en augmenter les produits*. — L'autorité de François de Neufchâteau a pu aussi attirer l'attention de Fourier sur les avantages des expositions des produits de l'industrie et de l'agriculture ; cf. *Circulaires, instructions et autres actes émanés du ministère de l'intérieur ou relatifs à ce département de 1797 à 1821 inclusivement*, t. 1, p. 22 sqq., Circulaires du 26 août et du 15 octobre 1798 sur l'exposition des produits de l'industrie française ; cf. Mauguin, *Études historiques sur l'administration de l'agriculture en France*, t. 1, p. 577. Sur la place des expositions de produits dans le système économique de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 2, § 2.

2. Cf. plus loin, *ibid*.

3. De Rumfort, *Des principes fondamentaux sur lesquels les institutions pour le soulagement des pauvres peuvent être établies dans tous les pays*, *Bibliothèque britannique*, 1796, t. 1, p. 499-528 ; —, *Description d'une maison d'industrie pour les pauvres à Munich*. *ibid*., 1795, t. 2, p. 137-182.

4. De Rumfort, *Essais politiques, économiques et philosophiques*, traduits de l'anglais par L. M. D. C., Genève, 1799-1806, 6 vol. in-8, t. 1, p. 121-200. et p. 21-120.

montrait les avantages de la cuisine en commun [1]. Cet *Essai*, moins important que les deux articles précédents, dont Fourier n'a rien retenu, a pu lui fournir quelques traits en faveur de l'association domestique. Il a pu lire aussi dans les *Essais* le récit des expériences faites par Rumfort pour employer les soldats aux services publics, et même pour leur apprendre, dans des écoles d'industrie, les différents métiers industriels [2]; il a pu prendre ainsi chez Rumfort, par une lecture directe, ou, plus probablement, par l'intermédiaire de quelque journal [3], des idées précises qui ont une place déterminée dans son système [4]. Enfin il a pu trouver dans le 6e *Essai* de Rumfort des définitions, des exemples, des développements d'une physique finaliste qui s'accordent avec sa propre cosmogonie [5]; mais cet accord ne va pas au delà d'une

1. De Rumfort, *Troisième essai, sur les aliments, et particulièrement sur la nourriture des pauvres*, dans les *Essais politiques, économiques et philosophiques*, t. 1, p. 201-308. — Cf. Ferdinand-Dreyfus. *Un philanthrope d'autrefois, La Rochefoucauld-Liancourt, 1747-1827*, Paris, 1903, in-8, p. 263, sur les soupes économiques à la Rumfort.

2. De Rumfort, *Essais politiques, économiques et philosophiques*, t. 1, p. 11 sqq.

3. Cf. *la Décade philosophique*, an XIII, 1er trimestre, t. 43, p. 389 sqq., sur la *3e partie du dixième Essai du comte de Rumfort, Construction des cuisines, et fabrication de leurs ustensiles, trad. de l'anglais par Tanneguy de Courticron*, Paris, in-8; cette analyse est fort élogieuse pour Rumfort : « Plus que tous les autres, il a tâché de rendre la science utile... Les hommes instruits prennent connaissance de la découverte, lui donnent leurs suffrages, et elle reste indéfiniment dans les livres et les journaux, sans devenir usuelle et avantageuse... L'amour-propre de M. de Rumfort ne se contente point d'une approbation stérile;... » il veut la science pratique. Mais, « dans notre France, on n'aime point tant les nouveautés qu'on voudrait le faire croire. Notre légèreté nous porte bien quelquefois à blâmer ce qui est ancien, mais non point à embrasser ce qui est nouveau.... L'*étrangeté* nous révolte en tout. » Ce sont là des lieux communs fréquemment développés par Fourier, notamment *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 27 sqq., 46 sqq., 233 sqq.

4. Sur l'emploi de l'armée aux travaux publics et sur les armées industrielles dans la doctrine de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 2, § 2.

5. De Rumfort, *Essais politiques, économiques et philosophiques*, t. 2, p. VIII-IX, Sommaire du chapitre 3 du *Sixieme Essai* : « Tous les corps sont condensés par le froid, l'eau seule exceptée. Effets surprenants que produit sur la terre cette loi particulière de la Nature relative à la condensation de l'eau. Cette exception à ses lois générales est une preuve frappante d'une cause finale dans la constitution de notre globe ; preuve qui doit réveiller le sentiment de tout être sensible et reconnaissant. Cette loi particulière n'a pas lieu dans la condensation de l'eau salée. Cause finale de la salure de la mer. L'Océan est probablement destiné par le Créateur à régler et à tempérer la chaleur ; il n'aurait pas répondu à ce but s'il était formé d'eau douce. Cause finale de la non salure des

analogie générale et assez lointaine : les détails théoriques restent absolument différents et même contradictoires [1].

Sur Cadet de Vaux et sur ce que Cadet de Vaux lui a fourni, Fourier n'a pas ménagé les témoignages, et, ce qui est plus, les témoignages précis [2]. « En 1804 ou 1803, écrivait-il en 1830, un chimiste de Paris, M. Cadet de Vaux, inséra dans les journaux un article où il s'émerveillait sur les magnifiques résultats que donnerait l'association d'un village de deux cents feux, un millier d'habitants [3]. » En réalité, l'article de Cadet de Vaux avait été publié dans le *Moniteur* de 1802, 17 pluviôse an X. « Que de temps il faut pour propager les institutions utiles ! » Ainsi commençait-il, sous le titre d'*Utilité publique*[4]. Après avoir développé ce lieu commun, Cadet de Vaux montrait quel avantage il y aurait à étendre aux villages l'institution des soupes économiques, « non comme une ressource offerte à l'indigence, — le travail dans les campagnes en exclut l'extrême pauvreté, la mendicité, — mais comme une ressource pour la classe laborieuse .» Cette ressource ne serait ni considérable ni désirable pendant l'hiver, mais elle le serait pendant l'été. « En hiver, l'habitant, lorsque la terre est ou inondée de pluies, ou couverte de neige, ou scellée par les glaces, se distrait de ce désœuvrement forcé, près de son foyer. Alors il ne lui en coûte ni combustible ni temps pour la cuisine de ses aliments. » En été, au contraire, « lorsque la famille part pour les champs dès l'aube du matin, lorsque la beauté d'un jour longtemps

lacs ou mers méditerranées dans les latitudes septentrionales. » — Cf. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 71 : « Je suis entré dans ces détails pour prouver que la distribution matérielle des continents et des terres n'est point faite au hasard... Le hasard va bientôt perdre cette haute puissance que lui attribue la philosophie aux dépens de la Providence ; on reconnaîtra que Dieu a restreint le hasard dans les plus étroites limites...»

1. Cf. *ibid.*, p. 66-67 : « .. La couronne [boréale], entre autres bienfaits, changera la saveur des mers, et décomposera ou précipitera les particules bitumineuses par l'expansion d'un *acide citrique boréal*. Ce fluide combiné avec le sel donnera à l'eau de mer le goût d'une sorte de limonade que nous nommons *aigre de cèdre*... La mer Caspienne et autres bassins salés de l'intérieur, comme le grand lac Aral, les lacs Zare, Jeltonde, Mexico, et même la mer Noire, qui est presque isolée des autres mers, participeront fort peu et très lentement à l'influence du *fluide boréal*... De là vient que les poissons contenus dans ce réservoir bitumineux ne seront pas détruits par le fluide boréal...»

2. Cf. notamment Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. xxxjv, 29; Supplément à l'avant-propos, p. 96; —, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 7 sqq.

3. *Ibid.*, p. 7-8.

4. Ant. Alex. Cadet-de-Vaux, *Utilité publique*, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, 17 pluviôse an X.

attendu ne laisse quitter l'ouvrage qu'à regret, il faut que la ménagère revienne à la maison faire la soupe ; ainsi, dans un village composé de 200 feux, vous voyez sur les dix heures du matin 200 cheminées fumer ; 200 ménages consument à la fois un combustible que chaque jour rend plus rare, et qu'ils emploieraient plus utilement à faire la lessive et chauffer le four. Une marmite, établie dans le village, ne consommerait qu'un seul feu. A 11 heures, un individu de la famille apporterait le potager avec le pain taillé et repartirait aux champs, où la soupe arriverait encore chaude. Cette soupe serait plus savoureuse que celle que prépare la ménagère avec du beurre, du lard, souvent rance, un oignon et du sel ; elle serait surtout plus nourrissante ; on y prodiguerait les légumes. Tous les habitants cultivent, les uns de la pomme de terre, les autres des haricots, des lentilles, ceux-ci des plantes potagères, ceux-là des racines ; ils acquitteraient en nature le prix de la soupe ; le journalier, l'ouvrier qui n'ont point de ménage trouveraient là leur aliment tout préparé. Trente ménagères iraient, à tour de rôle, faire la soupe ; la cuisine du village n'occuperait *qu'un seul feu,* que deux femmes par jour, et *300 individus seraient nourris, au plus, à 1 sol par tête*. Il y a peu d'indigents dans les villages ; cependant il y a des pères, des mères, dont les enfants ne choyent souvent pas la vieillesse ; on pourrait leur assurer cette portion de leur subsistance sur la masse commune de la marmite. Le soir, au retour des champs, la ménagère préparerait la soupe. » La dessus, Cadet de Vaux déclarait que le premier devoir des maires de villages était d'instituer de semblables marmites économiques ; et il ajoutait : « Je ne me dissimule pas que cet établissement sera plus difficile à former dans un village où les petits propriétaires sont très nombreux. D'ailleurs c'est un usage nouveau à adopter, et l'intérêt dont serait cette adoption n'est pas aussi puissant que le préjugé qui repousse tout ce qui est nouveau. Mais dans un village dont les propriétaires sont en moindre nombre, et où la classe de journaliers, d'artisans, d'ouvriers est en proportion plus considérable, de quel prix n'y serait pas une institution qui assurerait à tous *la soupe*, première base alimentaire de la classe laborieuse, au prix le plus modique !... L'homme ne travaille que pour se nourrir ; le prix de sa nourriture allégé, le prix de la journée diminuera d'autant. Le propriétaire occupera plus de bras, et, alors, la terre mieux cultivée sera plus productive ; c'est ainsi que les anneaux qui forment la chaîne de l'économie privée et de l'économie publique se trouvent liés ensemble. »

Ainsi la note de Cadet de Vaux « déplorait » l' « incohérence dans les travaux des familles civilisées [1] », et indiquait le remède. Mais cette note elle même, Fourier ne l'avait pas lue : « Je ne la connus, dit-il, que par l'analyse donnée en 1804 dans un journal [2]. » Ce journal, c'était la *Décade philosophique* du 20 pluviôse an X [3], qui, après avoir rappelé deux institutions philanthropiques proposées par Cadet de Vaux, une chambre de secours en cas d'accidents, et un asile pour les enfants égarés, analysait sa note du *Moniteur* et en citait toute la description du fonctionnement des soupes économiques au village [4]. « Il n'y a rien à ajouter, concluait *la Décade*, à ce tableau des avantages d'une pareille institution. Puisse la voix du zélé philanthrope qui la propose être entendue de tous les maires de nos villages ! [5] »

Voilà exactement ce que Fourier connut du projet de Cadet de Vaux. Il ne connut pas les limites que, dans le *Moniteur*, Cadet de Vaux imposait lui-même à l'institution nouvelle, la réservant à la saison hivernale, et, loin des conceptions de vastes réformes, la restreignant à n'être qu'une « ressource pour la classe laborieuse » ; il ne connut pas non plus, d'autre part, les conclusions par lesquelles Cadet de Vaux y rattachait toute une série de conséquences sur le prix des denrées, la valeur de la journée de travail, la culture et la production entière. Institution et conséquences, Fourier jugea le tout à sa manière d'après l'analyse de *la Décade*, et l'interpréta librement. Cadet de Vaux, dit-il, « entrait dans les détails de l'économie et du bénéfice que chacun peut estimer. Par exemple, sur le combustible, objet si précieux aujourd'hui et si prodigué, les deux cents feux des cuisines incohérentes se réduiraient, dans la même cuisine, à un grand feu qui, pour les diverses préparations, ne consommerait que le vingtième de la masse de bois qu'absorbent deux cents foyers. La déperdition est bien pire en hiver, où les paysans, par défaut d'huile et de lampes, s'éclairent à force de fagots, qu'ils considèrent comme peu de chose, parce qu'ils ont le droit de ravager les forêts communales. Si les habitants étaient réunis en six ou dix salles graduées, selon les fortunes et les âges, on pourrait, au moyen

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 8.
2. *Ibid.*
3. Et non pas 1804, comme dit Fourier : d'ailleurs, dans les mentions qu'il a faites de cette analyse, il l'a datée alternativement de 1803, de 1804 et de 1805.
4. Depuis : « En été, lorsque la famille... » jusqu'à : «... la ménagère préparerait la soupe ».
5. *La Décade philosophique*, an X, t. 32, p. 312-313.

d'une dizaine de poêles très peu coûteux, épargner encore les 9/10 de bois qu'absorbe pendant l'hiver le chauffage de deux cents familles incohérentes. » Ainsi, dans son commentaire des plans de Cadet de Vaux, ils les élargissait singulièrement, tout en retenant, avec une extrême précision, les données et les exemples fournis par l'auteur. « L'écrivain, ajoutait-il, se bornait là dessus à de stériles doléances, et paraissait conclure que l'Association serait une trop belle et trop utile amélioration ; *donc elle était impossible*[1]. » Revenant, dans le Supplément à l'avant-propos du *Traité de l'association*, sur la note de Cadet de Vaux, il écrivait encore, en continuant à se tromper sur la date et sur le contenu : « En 1805, un physicien de Paris, M. Cadet de Vaux, s'extasiait dans les journaux sur l'énormité des bénéfices que produirait une association d'un millier de villageois inégaux. Il n'osa pas aborder le problème : il commit la faute qu'on a commise depuis 25 siècles, se borner à des vœux stériles, au lieu de se livrer aux recherches, selon le précepte : *aide-toi, le Ciel t'aidera*[2]. »

Tels sont les éléments fournis par Cadet de Vaux à Fourier : des réflexions vigoureuses sur les avantages de la cuisine et de la consommation en commun, des exemples précis sur les avantages de cette coopération pour la simplicité du mécanisme, pour l'économie de temps, de peine et d'argent, pour le confort et l'agrément de la vie, une détermination exacte des conditions locales et communales de l'institution, quelques aperçus sur des institutions connexes, comme l'échange en nature des produits, et l'assurance aux vieillards et aux indigents sur la masse commune des subsistances. On mesure ainsi l'importance de ces éléments, et on croit les retrouver, développés et combinés, dans le système de Fourier [3]. D'ailleurs, Fourier ne s'est pas soucié de chercher dans les publications de Cadet de Vaux, dans ses livres, dans ses rapports [4] la

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 8.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Supplément à l'avant-propos, p. 96.
3. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 1 et 2.
4. Cf. Cadet de Vaux, *Le ménage ou l'emploi des fruits dans l'économie domestique, Procédés à l'usage de la mère de famille*, Paris, 1810, in-8 ; —, *L'ami de l'économie aux amis de l'humanité, sur les pains divers*, Paris, 1816, in-8 ; —, *Traités divers d'économie rurale alimentaire et domestique*, Paris, 1821, in-8 ; Cadet-Devaux, Decandolle, Delessert, Money et Parmentier, *Recueil de rapports, de mémoires et d'expériences sur les soupes économiques et les fourneaux à la Rumfort, suivi de deux mémoires sur la substitution de l'orge mondé et grué au riz, etc.*, Paris, an X (1801), in-8, notamment, p. 31-33.

confirmation des idées qu'il avait rencontrées, au hasard de la lecture d'un journal ; mais dans ce même journal il a pu lire encore quelques notes sur ces soupes économiques qu'il connaissait par ailleurs [1], et dont Cadet de Vaux voulait étendre et généraliser l'institution [2] ; dans les *Comptes-rendus de la Société d'agriculture* de Lyon, il a pu lire aussi quelques notes sur les travaux agronomiques ou économiques du même auteur [3] : ces notes ont pu, grâce à l'autorité qu'avait pour lui Cadet de Vaux, enrichir sa doctrine [4]. Mais l'essentiel a été le simple article de *la Décade* : cet article a été pour lui, non l'inspiration première et la source initiale, sans laquelle il n'eût rien conçu, mais une suggestion puissante qui, venant après les observations déjà faites [5] et s'accordant avec le travail de son esprit, a pu l'incliner aux solutions précises qu'il a exposées dans toute leur ampleur.

Il reste à examiner les œuvres postérieures à 1808, et d'abord celles des écrivains mentionnés par Fourier.

Par son titre, l'ouvrage du comte de Laborde sur l'*Esprit d'association* semble indiquer une théorie analogue à celle de Fourier [6] : il n'en est rien. Les idées générales du comte de Laborde, favorables aux réformes politiques et administratives qu'un gouvernement représentatif peut accomplir [7], sont tout à fait

1. Cf. plus haut, même §.

2. *La Décade philosophique*, an IX, t. 27, p. 197-201, sur le *Rapport au ministre de l'intérieur par le Comité général de bienfaisance sur la soupe de légumes dite à la Rumfort, publié par ordre du ministre* (l'article est de Cadet de Vaux lui-même) ; *ibid.*, t. 29, p. 306-308 : sur les soupes économiques ; *ibid.*, an X, t. 32, p. 208-218, sur *De l'économie du combustible dans la préparation de quelques aliments, et de leur amélioration*, par Cadet de Vaux. — On retrouve dans ces articles des préoccupations gastronomiques analogues à celles de Fourier ; cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 2, § 4.

3. Cf. *Comptes-rendus des travaux de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon*, 1808, p. 78 : « M. Cadet de Vaux a fait hommage à la Société des ouvrages suivants : 1° *Essai sur la culture de la vigne sans le concours d'échalas ;* 2° *De la restauration et du gouvernement des arbres à fruits ;* 3° *Des arbres à fruits et de la direction de leurs branches en arcs, substitués à la taille ;* 4° *Observations sur l'appropriation du pain de seigle à l'usage alimentaire et diététique ;* 5° *De quelques phénomènes de l'arquure des arbres à fruits.* »

4. Sur l'arboriculture et la gastronomie dans le système de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 2, § 2 et 4.

5. Sur les observations et sur l'expérience de Fourier, cf. plus haut, chapitre 1, § 1, et chapitre 2, § 1.

6. Alexandre de Laborde, *De l'esprit d'association dans tous les intérêts de la communauté*, Paris, 1818, 2e éd., 1821, 2 vol. in-8.

7. *Ibid.*, t. 1, p. 10, 80.

opposées à celles de Fourier [1]. Quelques ressemblances de conception [2] ou d'expression [3] ne doivent pas faire illusion : l'étude démontre que Fourier n'a rien emprunté au comte de Laborde, si ce n'est l'autorité de son nom en faveur du principe d'association.

Il en est de même du premier livre de Huerne de Pommeuse sur les *Colonies agricoles*, d'où pouvaient être tirées, cependant, des descriptions précises et des idées nettes : Fourier ne l'a pas lu, et, d'ailleurs, cet ouvrage, publié trois ans après le *Nouveau monde*, venait trop tard pour qu'il pût en tirer parti dans la constitution de sa doctrine [4].

Les derniers noms cités par Fourier se réfèrent, non pas à des livres, mais à des institutions et à des actes.

Ainsi, c'est en raison de son activité générale qu'il parle de La Rochefoucauld-Liancourt ; il n'est pas allé chercher et étudier ses idées dans ses publications, dans ses rapports, dans ses mémoires, dans son œuvre même [5], mais dans les journaux mal

1. Cf. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 51 sqq. : « Les sophistes nous montrent une voie de salut dans les innovations politiques ; et, au lieu de nouveauté, ils ne nous donnent toujours que les mêmes antiquailles ; » —, *Le nouveau monde*, p. 416, note : « L'esprit libéral est stérile sur tous les grands problèmes d'amélioration sociale. » — Cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2, § 2.

2. De Laborde, *De l'esprit d'association*, t. 1, p. 129-131, sur les « associations industrielles pour l'accroissement des produits », sur les compagnies de banque, d'assurance, etc.

3. *Ibid.*, t. 1, p. VII : « Cet ouvrage... dans lequel on a cherché surtout à se garantir des illusions de *perfectibilité* et d'*utopie...* » ; — cf. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 57 : « Les gouvernements... reconnaissent que les systèmes de perfectibilité, avec leur masque de nouveauté, ne sont toujours qu'un réchauffé de vieilles chimères qui ont ensanglanté le monde ; » —, *Revue des utopies du XIXe siècle et des sociétés d'utopistes parisiens, le Phalanstère*, t. 1, p. 49, 57, 65 : critique des rationalistes et des théoriciens du progrès.

4. Cf. Huerne de Pommeuse, *Des colonies agricoles et de leurs avantages pour assurer du secours à l'honnête indigence, extirper la mendicité, réprimer les malfaiteurs et donner une existence rassurante aux forçats libérés, tout en accroissant la prospérité de l'agriculture, la sécurité publique, la richesse de l'État, avec des recherches comparatives sur les divers modes de secours publics, de colonisation et de répression des délits, ainsi que sur les moyens d'établir avec succès des colonies agricoles en France et la nécessité d'y recourir*, Paris, 1832, in-8. — Le second ouvrage de Huerne de Pommeuse, *Questions et réponses relatives aux moyens d'établir en France des colonies agricoles de divers genres, et d'y fonder une société de bienfaisance propre à en assurer le succès, et telle que celle à laquelle la Hollande a dû l'extirpation de la mendicité, la répression du vagabondage et des délits*, parut seulement en 1838, Paris, in-8, un an après la mort de Fourier.

5. Cf. Ferdinand-Dreyfus, *Un philanthrope d'autrefois, La Rochefoucauld-Liancourt, 1747-1827* ; — Fourier n'a point connu l'école professionnelle et

renseignés et dans les conversations aventureuses ; aussi La Rochefoucauld-Liancourt n'est-il guère pour lui qu'un nom. Et il en est exactement de même de Laffitte. On ne trouve pas trace, ici, d'une étude, d'une lecture, d'une connaissance précise.

Si maintenant on passe à des objets mieux déterminés par Fourier lui-même, on arrive à des conclusions analogues. Sur les essais de colonisation faits par Laisné de Villévêque au Mexique il a fallu que ses idées fussent bien vagues pour qu'il pût y apercevoir quelque argument en faveur de ses thèses. Il n'avait certainement lu aucune des brochures publiées de 1829 à 1831 par Laisné de Villévêque, par ses amis, par ses ennemis au sujet de la colonie de Goazacoalco [1] : autrement, il n'aurait pas confondu cette entreprise d'immigration et de colonisation avec une entreprise sociétaire. Sans doute, il ne la connut qu'en 1832 par ses collaborateurs du *Phalanstère*, à qui Laisné de Villévêque écrivit le 9 juillet de cette même année pour leur proposer une concession gratuite et en toute propriété de 20.000 arpents en vue d'y tenter une expérience de phalanstère [2] ; ce qu'il en apprit alors fut apparemment peu de chose : son imagination fit le reste.

Il en est de même des omnibus-restaurants économiques organisés par le vicomte de Botherel au début du règne de Louis Philippe [3] : Fourier n'en connut que ce que purent lui apprendre les

militaire d'instruction technique établie en 1780 par La Rochefoucauld-Liancourt dans sa ferme de La Faiencerie (cf. *ibid.*, p. 35-37), ni les reflexions de La Rochefoucauld sur la division de la propriété dans son *Mémoire* de 1814 à la Société royale d'agriculture (*ibid.*, p. 279).

1. Laisné de Villévêque, *Réponse aux numéros des 2 et 4 décembre du Journal du Hâvre*, Paris, 1829, in-8 ; *Notes pour servir d'instruction aux personnes qui désirent se rendre au Goazacoalco*, Paris, 1830, in-8 ; Dubouchet, *Le Guazacoalco, colonie de MM. Laisné de Villévêque et Giordan, ou les horreurs dévoilées de cette colonie*, Paris, 1830, in-8 ; *Réponse de l'abbé Baradère à la brochure de M. Dubouchet sur le Guazacoalco*, Paris, 1830, in-8 ; Laisné de Villévêque, *Réponse aux calomnies répandues sur la colonisation de Goazacoalco*, Paris, 1831, in-8.

2. Laisné de Villévêque, lettre aux rédacteurs du *Phalanstère* (inédite), 9 juillet 1832.

3. Cf. l'article *Botherel* dans le *Grand dictionnaire universel* de Larousse, t. 2, p. 1036-1037 : « Plus tard, il attacha son nom à la célèbre entreprise des *omnibus-restaurants*, et fit circuler chaque jour dans les rues de la capitale douze voitures chargées de comestibles chauds, douze voitures chargées de comestibles froids, et vingt-quatre voitures chargées de vins de toute espèce. Trois cents maçons, obéissant à ses ordres, lui élevèrent comme par enchantement un splendide hôtel et quinze cuisines, dont la principale ne mesurait pas moins de 40 m. de long sur 8 m. de large. Une machine à vapeur de la force de seize chevaux fonc-

journaux et la conversation. Et, sans qu'il songeât à apprécier la véritable nature de cette entreprise, sans qu'il songeât à rechercher les intentions du fondateur, pour le juger exactement, lui et son œuvre [1], les omnibus-restaurants lui apparurent simplement comme la mise en pratique de ses propres conceptions, depuis longtemps arrêtées et exprimées.

Enfin, à la même époque, c'est-à-dire très tard, beaucoup trop tard pour lui devoir une inspiration quelconque, Fourier connut l'œuvre de Francia au Paraguay [2] ; il n'en a fait tant de cas dans son dernier ouvrage que parce qu'il y voyait un exemple et une confirmation vigoureuse de son système. Erreur prodigieuse, qui prouve combien il la connaissait mal. Avait-il lu l'*Essai historique sur la révolution du Paraguay*, de Rengger et Longchamp, paru en 1827 [3] ? c'est peu probable ; les journaux, ses informateurs habituels, lui avaient suffi, cette fois encore. « J'ai trop peu de documents sur ce nouvel ordre, dit-il, pour en donner une analyse étendue [4]. » D'ailleurs, l'insuffisance de ses renseignements ne l'empêche pas d'en faire usage : c'est qu'il tire de son imagination des interprétations fantaisistes qui se substituent à la réalité. De Francia, le desposte impérieux, le dictateur aux réglementations minutieuses [5], il fait le praticien énergique et hardi de l'asso-

tionnait sans relâche et faisait bouillir des marmites pantagruéliques. Tout Paris vint en foule visiter ce gigantesque établissement qui n'avait pas son précédent dans l'histoire gastronomique et qui vraisemblablement n'aura pas de sitôt son pareil. Les vaudevillistes et les chansonniers s'occupèrent du vicomte de Botherel, qui engloutit dans ses cuisines plusieurs centaines de mille francs. »

1. Il n'y a pas trace de cette préoccupation dans les passages où Fourier mentionne l'entreprise de Botherel ; il n'a certainement pas lu le *Crédit public et pétition aux Chambres*, Paris, 1830. in-8, où Botherel expose la défense des rentiers contre les réductions de rentes.

2. Cf. van Bruyssel, *La république du Paraguay*, Bruxelles, 1893, in-8, p. 37-41, 113, 140.

3. Rengger et Longchamp, *Essai historique sur la révolution du Paraguay et le gouvernement dictatorial du docteur Francia*, Paris, 1827, in-8.

4. Fourier, *La fausse industrie*. t. 1, p. 380.

5. Cf. A. Debidour, article *Francia*, dans la *Grande Encyclopédie* : « Francia exerça jusqu'à sa mort le pouvoir le plus absolu et le plus despotique que jamais le chef d'un État ait possédé. Soupçonneux, cruel, inflexible, toujours gardé, toujours armé, il ne permettait guère qu'on l'approchât et entretenait la terreur par les supplices. Toutes les ressources du pays étaient entre ses mains. Il réglementait les travaux publics, l'agriculture, l'industrie, le commerce de la façon la plus minutieuse et avec une inflexible rigueur .. Le pays était véritablement en état de blocus. Les étrangers n'y pouvaient que rarement pénétrer. Il va sans dire qu'il n'y avait pas d'assemblées délibérantes. »

ciation, d'une association bâtarde, sans doute, mais vivante [1], l'homme d'action qui, par ses « 200 colonies ou phalanges agricoles de 1500 personnes chacune » [2], démontre d'une manière saisissante la possibilité de solutions analogues, mais plus vastes [3]. Et c'est de ce Francia défiguré, inventé à plaisir, que Fourier tire les leçons et les enseignements qu'il a imaginés lui-même.

Ainsi, à part Cadet de Vaux, les autorités que Fourier cite lui-même pour se mettre sous leur patronage ont pu lui fournir, dans une confusion extrême, des idées particulières, des indications, des confirmations : elles ne lui ont fourni aucune source importante de sa doctrine. Il s'est contenté de cueillir dans leurs ouvrages, ou plutôt, car on ne peut affirmer qu'il en ait lu un seul, dans l'analyse de leurs ouvrages, et, plus généralement, dans les informations banales qu'il pouvait rencontrer sur les livres et sur les institutions, ce qui en sa forme première, et surtout d'après une interprétation généralement aventureuse, pouvait se rapporter à ses propres idées et prendre place dans son système. C'était là sa manière de lire et de travailler ; et de ce travail on retrouve les résultats épars dans son œuvre. D'un ouvrage de compilation comme celui de Louis Dutens sur l'*Origine des découvertes attribuées aux modernes* [4] il détache une citation, d'ailleurs sans portée [5], qui pourrait le faire prendre pour un érudit. Du *Traité* de Say, si mal connu de lui [6], il détache de même la démonstration des avantages de l'association combinée avec la division du travail [7]. Il ne fait aucune distinction entre les auteurs : orthodoxes ou réformistes, économistes ou philosophes, tous lui sont

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 199-200, 214 sqq., 290, 336, 383 ; t. 2, p. 637.

2. Ces détails sont de l'invention de Fourier.

3. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 4.

4. Louis Dutens, *Origine des découvertes attribuées aux modernes, où l'on démontre que nos plus célèbres philosophes ont puisé la plupart de leurs connaissances dans les ouvrages des Anciens, et que plusieurs vérités importantes sur la religion ont été connues des sages du Paganisme*, 4e éd., Paris, 1812, 2 vol. in-8.

5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 295 : « Les Grecs ... de qui on reproduit tant d'idées qu'on nous donne pour neuves (Voyez l'ouvrage de *Dutens, Origine des découvertes attribuées aux modernes*, ouvrage peu répandu, parce qu'il fourmille de vérités fâcheuses pour l'orgueil et le plagiat...) »

6. Cf. plus haut, même §, 4.

7. Say, *Traité d'économie politique*, t. 1, p. 64, à propos des avantages de la division du travail : « Un petit nombre de chariots voituraient ce qu'auparavant le village presque entier transportait sur des hottes ou sur des ânes. »

bons pour ajouter à ses inventions l'autorité d'un nom ou d'une affirmation doctrinale, pour offrir à son esprit quelque suggestion nouvelle [1]. Dans l'œuvre de cet ignorant, de ce rêveur, passe ainsi l'image vague et fantasque de la production intellectuelle contemporaine.

1. Les publications astronomiques (cf. par exemple la *Connaissance des temps à l'usage des astronomes et des navigateurs pour l'an XIII de l'ère de la République française*, Paris, 1803, in-8) ont pu fournir à Fourier quelques-uns de ces détails dont il était curieux ; sur la « planète Herschell », qui semble l'avoir intéressé et préoccupé particulièrement, cf. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 32-33, 75, et d'autre part, Lalande, *Bibliographie astronomique avec l'histoire de l'astronomie depuis 1781 jusqu'à 1802*, Paris, 1803, in-4, p. 780. Un article de Malte-Brun sur les *Aurores boréales*, dans le *Journal des débats* du 27 octobre 1804, a pu suggérer à Fourier ses développements sur la « couronne boréale » ; cf. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 63 sqq. — D'autre part, un livre comme celui de Depradt, *De l'état de la culture en France et des améliorations dont elle est susceptible*, Paris, 1802, 2 vol. in-8, s'il l'a lu, ce qui est douteux, ou s'il en a entendu parler et s'il en a lu des analyses, a pu confirmer ses observations sur l'importance primordiale de l'agriculture, sur le morcellement agricole, sur l'établissement des exploitations industrielles dans les campagnes ; cf. Depradt, *De l'état de la culture en France*, t. 1, p. 5, XXXI, 70 sqq., 266-267. — Enfin il a pu entendre parler du *Projet d'une légion agricomilitaire proposé par M. le Comte d'Hui de Béthusy. Conseiller privé d'État de S. A. E. de Saxe, membre de plusieurs académies et sociétés, etc.*, publié dans le *Dictionnaire universel des sciences morales, économiques, politiques et diplomatiques, ou Bibliothèque de l'homme d'État et du citoyen*, t. 1, Londres, 1776, in-4, p. 571-574 : c'était un projet de colonie agricole formée par des militaires (390), complétée par des mendiants, des vagabonds, etc.. (1950 ou 2340), et pouvant comporter un minimum d'un millier de personnes ; d'ailleurs on n'a aucun indice que Fourier ait lu ce projet, dont l'esprit diffère complètement de l'esprit du phalanstère ; cf. p. 574 : « Quant à l'administration de la colonie, l'auteur veut que le fond en soit purement militaire, que la discipline y soit maintenue par des lois rigoureuses... » — Mais surtout les journaux, et, en particulier, *la Décade philosophique*, que Fourier pratiquait, comme on l'a vu, ont pu lui fournir quantité d'informations qu'il a amalgamées et systématisées, et qui, en constituant le plus clair de sa science, ont servi à l'élaboration inconsciente, sans discipline et sans méthode, de sa doctrine. Ainsi l'ouvrage de Rougier de la Bergerie, *Mémoires et observations sur l'abus des défrichements et la destruction des bois et forêts*, Auxerre, an IX, in-8, qu'il n'a point lu, a pu lui être indiqué par *la Décade*, an X, t. 32, p. 513, et, par son titre seul, confirmer ses observations sur un sujet qui le préoccupait (cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 1, § 2) ; s'il a connu les planètes Cérès et Pallas, dont il aime à faire état pour sa cosmogonie (cf. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 73 sqq.), c'est peut-être par *la Décade*, an X, t. 32, p. 566-567, qui publie un extrait d'une lettre de Herschell sur la découverte de ces planètes ; s'il a connu Herrenschwand (cf. plus haut, même §, 4), c'est peut-être encore par *la Décade*, an XII, t. 40, p. 270-279, qui rend compte de son livre sur le *Vrai gouvernement*

10.

## Conclusions

On peut classer en négatives, hypothétiques et positives les conclusions de la présente étude.

1° Conclusions négatives.

Des sources qu'on a attribuées à Fourier, qu'on est tenté de lui attribuer, ou qu'il semble désigner lui-même, il faut rejeter les philosophes, y compris Condillac, Diderot et Rousseau, Morelly et Rétif en tant que moralistes, les communistes égalitaires du dix-huitième siècle, les romanciers utopiques, Babeuf et les babouvistes, Saint-Simon et les saint-simoniens, André Brun et Amard, La Rochefoucauld-Liancourt et Laffitte.

2° Conclusions hypothétiques.

Il se peut que Fourier ait connu, par une voie qui n'est pas déterminée, mais qui n'a pu être, presque toujours, qu'indirecte, les physiocrates et Herrenschwand, les mystiques, Swedenborg, Dupont de Nemours, Saint-Martin, Rétif, et avant eux, par un ouvrage, Képler, Roland et L'Ange, Owen, ou plutôt ses traducteurs et ses critiques, et peut-être aussi Dupeuty, Chamousset et d'Aubusson. Si une transmission doctrinale a eu lieu de ces auteurs jusqu'à lui, il a pu tirer d'eux : 1° des conceptions générales comme celle de l'harmonie universelle [1], de l'analogie universelle [2], de la cosmogonie astrale [3] ; 2° des observations sur la valeur de la production agricole [4], sur les inconvénients du morcellement industriel [5], sur la dissociation de l'industrie et de l'agriculture [6], sur les vices du commerce [7] et les maux de l'inégalité économique [8] ; 3° des principes doctrinaux sur la conciliation de la production agricole et de la production industrielle [9], sur l'organisation des associations industrielles [10], des banques

1. Swedenborg, Dupont de Nemours.
2. Swedenborg, Dupont de Nemours, Saint-Martin, Rétif.
3. Swedenborg, Dupont de Nemours, Rétif.
4. Physiocrates, Roland.
5. Roland.
6. Roland.
7. Roland, L'Ange.
8. Roland, L'Ange.
9. Physiocrates, Herrenschwand, Roland.
10. Chamousset, Dupeuty.

rurales [1], des assurances [2] ; 4° un plan d'économie sociétaire et de coopération [3].

Ces emprunts sont possibles, mais aucun n'est démontré. En l'absence de conclusions certaines, que l'étude ne permet pas ici, et à titre d'opinion personnelle, j'ajouterai que, pour ma part, je rejette ces hypothèses, que le présent travail a pu du moins définir et exposer comme telles. Les pratiques et les habitudes intellectuelles de Fourier, sa méthode de lecture, ses connaissances, ses déclarations vérifiées, telles sont les raisons de cette opinion et de ce jugement.

3° Conclusions positives.

Restent les sources définies et certaines. De la plupart Fourier n'a dérivé que des idées accessoires ou des confirmations : ce que lui ont fourni Wallace, Stewart, Malthus, Bentham, Smith, Say, Huerne de Pommeuse est insignifiant. Les observations de François de Neufchâteau ont eu pour lui plus de valeur, et il a trouvé dans la note de Huard sur Owen quelques éléments qu'il a incorporés à sa théorie de l'éducation. Mais seuls, Rumfort et Cadet de Vaux ont été pour lui des autorités déterminantes : d'ailleurs, le premier ne lui a guère donné que la théorie de la cuisine économique, tandis que le second, transfiguré par son imagination, lui a offert les prémisses de l'association et du régime sociétaire.

Quelle que soit l'importance de cette dernière constatation, il semble que les sources de Fourier soient bien mesquines et bien pauvres ; ce qui surprend quand on considère l'ampleur et la richesse de sa doctrine. Mais quand on songe à ce qu'il était, comment il lisait, ce qu'il savait, on ne s'en étonne plus, et on le comprend mieux. Ce qu'on se demande seulement, s'il faut lui dénier la plupart des origines doctrinales mises en question, c'est comment il se fait que sa doctrine contienne en elle l'expression de tant d'idées qui n'appartinrent pas seulement à l'opinion antérieure ou contemporaine, mais qui furent celles de théoriciens déterminés, et d'auteurs qu'on peut désigner l'un après l'autre. C'est précisément pour répondre à cette question que les critiques de Fourier ont imaginé des sources hypothétiques que l'étude ne vérifie point.

En réalité, si la doctrine de Fourier reproduit une certaine matière doctrinale préexistante ou contemporaine, c'est pour deux

1. D'Aubusson.
2. Chamousset.
3. L'Ange.

raisons. En premier lieu, Fourier s'est tenu par les moyens qui étaient à sa disposition, c'est-à-dire par la conversation et le journal, au courant des idées contemporaines, héritières des idées antérieures dont a pu s'imprégner son éducation et sa formation intellectuelle ; en second lieu, par la vertu de son tempérament et de son organisation mentale, il a suivi, dans l'évolution de sa pensée, l'évolution des idées et des faits contemporains, telle qu'elle a été plus ou moins aperçue par les auteurs. De là vient d'abord que, si sa connaissance des idées contemporaines n'a rien de scientifique et de positif, elle a toutefois fortement subi le contact de l'opinion et de la conscience sociales [1]. De là vient ensuite que ce théoricien, à la pensée duquel on ne peut assigner que des sources rares et un peu indigentes, semble avoir largement puisé dans la morale sociale, dans le mysticisme et dans le socialisme diffus du dix-huitième siècle, qu'il semble reproduire en l'élargissant le socialisme sociétaire de L'Ange, enfin qu'il semble réunir en un courant unique la pensée socialiste et la pensée réformatrice au début du dix-neuvième siècle.

### § 3. — *Les éléments de l'œuvre*

La préparation de l'œuvre de Fourier fut ce qu'elle devait être dans les conditions où elle s'accomplit. La vie et le tempérament de cet homme assez extraordinaire produisirent une œuvre originale parmi les autres œuvres où s'exprimait, sous des formes inégales et diverses, la société contemporaine. Sans doute, des idées de détail, des arguments, des exemples, des faits, pris au hasard des lectures dans les ouvrages les plus disparates, vinrent s'ajouter au fonds personnel ; parfois même des textes fournirent l'inspiration première ou l'impulsion : ces éléments adventices se sont confondus dans la matière de la pensée à laquelle ils se sont incorporés.

Les éléments fondamentaux et essentiels de la pensée de Fourier, ce sont ceux qu'il a recueillis ou créés de lui-même, dans l'expérience de sa vie ou l'exercice de son tempérament. Autodidacte aventureux, rêveur naïf, il a, dans son isolement, reçu quelque chose de tous les grands courants d'idées sociales qui, depuis

1. Sur la critique des idées contemporaines dans la doctrine de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 2. 2

la fin du dix-huième siècle jusqu'au premier tiers du dix-neuvième, traversèrent la conscience de ses contemporains. Il a été l'interprète de ces idées, parfois avec une fidélité de traducteur, qui a fait croire au plagiat, mais le plus souvent avec une indépendance qui est allée, en bien des cas, jusqu'à la fantaisie. Il a de même enregistré et interprété les faits les plus importants de la vie sociale de son temps, rassemblant et constituant ainsi les éléments d'une description et d'un plan de réforme.

C'est à cette matière très abondante, trop diverse, confuse et informe pour être même employée, à l'état brut, à un objet défini, que s'est appliqué son tempérament. Il l'a exercé pleinement dans ce travail d'élaboration, se servant de ce qu'il y avait en lui de meilleur et de pire. Sa folie a édifié toute une partie de son œuvre ; partie caduque, sans doute, mais aussi facile à détacher du reste de la doctrine que la folie même de l'esprit où elle s'était développée. Par ce qu'il y avait d'extrême, de plus délicat et de plus fort en sa sensibilité, en sa raison, en son imagination, il a pu créer une utopie très personnelle, très riche par la fécondité de l'invention, très précise par l'exactitude des détails réels dus à l'observation.

L'observation, surtout, a été mise à profit par lui : il lui doit presque toute sa connaissance de la société dont il a fait l'analyse et la critique, et le meilleur de ses vues sur l'avenir, rigoureusement développées, grâce à cette connaissance, par son esprit méditatif et créateur. Il est vrai que, si bien conduite qu'elle fût, son expérience ne pouvait être complète : les conditions dans lesquelles il vivait ne le permettaient pas. Employé de commerce et petit bourgeois, il ne pouvait pas voir bien loin ni bien clair en dehors du cercle ordinaire de ses occupations ; sa vie même, qui favorisait le développement de ses dons d'observateur, imposait à son observation ses formes et ses limites.

Au total, il était préparé par la nature et par la vie à satisfaire d'une manière très originale, à la fois capricieuse et exacte, aux conditions dans lesquelles il se trouvait placé pour donner de la société contemporaine l'interprétation que présente sa doctrine de critique et de réforme sociale.

---

# LIVRE DEUXIÈME

---

# L'ŒUVRE

## CHAPITRE PREMIER

### LES COMMENCEMENTS
### 1797-1807

### § 1. — *Les premiers projets*

Les premiers produits de l'activité intellectuelle de Fourier dont on ait conservé la trace remontent à l'année 1797. Il avait alors vingt-cinq ans ; c'était un jeune employé de commerce à la curiosité mobile et à l'esprit inventif. Sans étude préalable, il conçut deux projets destinés à apporter une solution à des problèmes de politique et d'administration posés par les événements contemporains ; et bravement il les soumit au Directoire, qui les accueillit avec faveur, mais n'y donna aucune suite. C'étaient des projets de détail et des projets d'organisation. En tout temps Fourier eut l'esprit de détail, il l'eut jusqu'à la minutie ; en tout temps aussi il eut l'esprit d'organisation et de système : au moment même où il s'essaye, il apparaît tel qu'il fut toujours. Du reste, nous ignorons si ces deux projets se rattachaient eux-mêmes à une doctrine, à une théorie générale : ils se présentent comme isolés et comme accidentels [1].

Dans une lettre adressée le 5 floréal an V au ministre des Relations extérieures, Fourier exposait ses « vues sur les échanges et les compensations » qu'il jugeait « utile de stipuler dans les traités de paix à intervenir entre la République française et les puissances ennemies » [2]. Qu'étaient au juste ces vues, nous ne le savons point ; mais il n'est pas besoin de le savoir pour reconnaître dans la question posée par Fourier le souci de « compensations », d'« échanges » et d'accords internationaux qui lui a inspiré sa conception de l'unité universelle de l'humanité.

Le second projet soumis par Fourier au Directoire concernait

1. Je n'ai retrouvé aucune copie de ces deux projets.
2. Lettre du ministre des Relations extérieures au « citoyen Fourrier » (inédite), 19 floréal an V.

l'organisation de l'armée et des subsistances [1]. Nous ne le connaissons pas mieux que le précédent. Peut-être contenait-il des observations précises, et décrivait-il un plan méthodique d'économie et d'administration ; peut-être présentait-il certaines applications particulières des principes sur lesquels allait s'édifier plus tard le système social tout entier : sur tout cela nous sommes réduits à des hypothèses. Ce qui est probable, c'est que, par le sujet, par la forme, par l'étendue, par l'époque même à laquelle ils appartiennent, ces deux projets n'avaient que fort peu d'importance. A ce moment, rien, sans doute, de la doctrine dans laquelle ils auraient pu avoir leur place n'existait encore, et, une fois qu'elle exista, elle ne gêna point la production de projets analogues. « Maintes fois, écrivait Fourier en 1804, j'ai adressé au gouvernement des notes politiques ; j'ai reçu en réponse des lettres flatteuses, signées Carnot, Talleyrand et autres personnages, qui, j'espère, s'entendent à la politique [2]. » Ces notes, à défaut d'autre mérite, témoignaient de l'activité incessante et dispersée de son esprit [3].

## § 2. — *La première élaboration de la doctrine*

Lorsque Fourier, tout enfant, révolté par les pratiques commerciales qu'il voyait de près, prononçait contre le commerce le serment d'Annibal [4], il tenait déjà l'élément primordial de sa critique économique [5] ; mais cet élément avait besoin d'être mûri et développé par l'expérience de la vie. L'expérience vint rapidement : dès l'année qui suivit ses débuts, dès 1798, Fourier en avait assez vu pour qu'un hasard pût lui valoir la découverte de sa théorie [6]. L'histoire de la pomme révélatrice, payée quatorze sous devant lui, alors qu'ils sortait d'un pays où des pommes de meilleure qualité se vendaient à plus de cent pour quatorze sous, a été complaisamment contée par lui [7]. Elle est étrange, mais elle répond aux procédés habituels de son imagination et de sa

1. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 50.
2. Fourier, *Invitation aux échos*, *Journal de Lyon*, 7 nivôse an XII.
3. Je n'ai rien retrouvé des notes ni des réponses qui y furent faites.
4. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 29-30.
5. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 1, 3, § 2.
6. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 13 ; —, *Le nouveau monde*, p. 14 : « Le hasard m'ayant livré le germe de cette théorie en 1798... ».
7. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 17. — Cf. plus haut, livre 1, chapitre 2, § 1.

conception [1]. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'observation qui en fait le sujet se rattache à toute une série d'observations analogues [2], et que la période à laquelle elle se rapporte fut pour Fourier une période de documentation et d'élaboration continue.

## § 3. — *Les premiers écrits*

En 1800, Fourier se trouvait installé à Lyon, dans cette ville où, depuis dix ans, il avait acquis l'expérience la plus abondante et la plus précise. Le moment était venu pour lui de faire connaître les premiers résultats de ses réflexions sur la société contemporaine et aussi les plans de réorganisation déjà conçus par lui. Les conditions, il est vrai, n'étaient guère favorables pour une publication. Dans la situation où il se trouvait, Fourier n'avait pas le loisir d'écrire un livre, ou même une brochure, ni le moyen de l'imposer à un éditeur ; d'autre part, la presse était esclave, et, à Lyon, elle n'avait guère d'autre public que la société même dans laquelle il vivait, société de petite bourgeoisie assez frivole, peu accessible aux idées généreuses, peu soucieuse des recherches désintéressées, du reste légère dans ses mœurs et dans son ton [3].

Le 11 août 1800, Fourier adressa au préfet du Rhône le prospectus d'un *Journal de Lyon et du département du Rhône*, qu'il voulait fonder avec Martainville, le futur rédacteur en chef du *Drapeau blanc* [4]. Bien que ce prospectus déclarât que la nouvelle feuille serait dirigée « par l'amour de l'ordre et le respect du gouvernement », elle ne fut pas autorisée ; et Fourier dut se rabattre sur les journaux existants. Il collabora au *Journal de Lyon et du midi*, fondé par Bonaparte pour la durée de la Consulte cisalpine

1. Cf. plus haut, livre 1, chapitre 1, § 2.
2. Cf., par exemple, Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 51.
3. Cf. plus haut, livre 1, chapitre 1, § 1.
4. Voici ce prospectus (cf. la *Bibliographie*, p. 11) : « Au citoyen préfet du département du Rhône. Depuis longtemps, il ne s'imprime plus de journal à Lyon. L'existence d'une feuille périodique dans toutes les grandes communes de la République prouve l'utilité de ces sortes d'entreprises quand elles sont dirigées par l'amour de l'ordre et le respect du gouvernement. Les soussignés, pénétrés de ces sentiments, qui seuls constituent le bon citoyen, réclament, citoyen préfet, votre autorisation pour la publication dans cette commune d'une feuille périodique, sous le titre de *Journal de Lyon et du département du Rhône*. Le prospectus que nous avons l'honneur de mettre sous vos yeux annonce quels seront les principes de ce journal, qui, nous l'espérons, méritera l'estime de nos concitoyens et la bienveillance des autorités constituées. Nous sommes, etc. »

(du 22 décembre 1801 au 20 mars 1802)[1]. Puis il donna au ***Bulletin de Lyon*** une série de pièces en vers et en prose. Il écrivit d'abord pour les femmes, assez libres et peu discrètes, qui étaient les lectrices et les collaboratrices du *Bulletin ;* et il commença par écrire en vers. Déjà, au printemps de 1803, il avait composé une *Pastorale* sur les *Fêtes de l'Ile-Barbe*[2].

Il y chantait

« ... Les ris de l'Ile-Barbe,
Quand la pâque est de retour... »

Il y chantait surtout

« L'élégante Chloée la bressane,
Avec son beau Mirtil du Mont d'or...
La terpsicore des Célestins...
Enfin Melpomène des terraux
Déclamant avec toutes les Grâces,
Devant l'Apolon des Carraux... »

Cette *Pastorale*, plus que maladroite et fort peu poétique, ne fut pas insérée dans le *Bulletin de Lyon*, à qui elle était sans doute destinée[3]. Il faut attendre le numéro du 1 frimaire an XII, pour y lire la première pièce de Fourier[4]. Dans cette pièce, une *Satire envoyée à M. A. J*** sur son énigme, aux devins de laquelle il promet deux prix, l'un de saucissons et l'autre de marrons, et sur une réponse à cette énigme, sous la signature de femme A. F****, Fourier badinait avec une verve assez grivoise ; et dans ses vers il raillait les dames journalistes, ses rivales en poésie[5].

1. Vingtrinier, *Histoire des journaux de Lyon*, p. 89-92.
2. Fourier, *Pastorale sur les jolies fêtes de l'île-Barbe, à Lyon* (inédite), germinal an XI.
3. Le *Bulletin de Lyon* publia le 26 germinal an XI le compte-rendu de la fête de l'Ile-Barbe.
4. Fourier écrivait alors son nom *Fourrier*.
5. Voici la première strophe de la satire :

Sphinx qui lardez nos gazettes
De poétiques fleurettes,
Je veux vous en riposter.
Je suis loin de convoiter
Les marrons, les andouillettes :
En proposant ces gimblettes,
Vous séduirez les fillettes,
Plus d'une en voudra tâter :
J'abandonne à des coquettes
Le soin de les disputer.

Ce fut le début d'un tournoi. Une de ces dames répondit à Fourier [1] : il lui répliqua à son tour par une « Mercuriale à l'eau rose », spirituelle et assez joliment tournée [2]. Enfin, après une *Ode* agréable [3], il fit la « clôture des débats » par des *Stances aux Lyonnaises* [4]. Il apparaissait alors, par ces jeux d'esprit divers, comme un homme de lettres provincial, à la mode, et assez fêté.

« Grave penseur, génie universel, »

écrivait-on de lui,

« En prose, en vers exerçant sa faconde,
Fourier fait chaque jour, de sa plume féconde,
Sortir lettres, satire et couplets pleins de fiel [5]. »

Il était déjà quelque chose de plus qu'un poète d'improvisation. Ceux qui le fréquentaient, ceux qui l'approchaient sentaient ou soupçonnaient en lui, sous ce « génie universel » qui pouvait faire illusion, le génie très particulier d'un « grave penseur » qui s'isolait au milieu même du monde, en de lointaines méditations.

« En s'écartant de la route commune, »

disait de lui l'une de ses amies, la Belle Cordière,

« Des préjugés il brisera l'autel :
Car il aura pour lui les bonnes âmes,
S'il met partout, comme en ses épigrammes,
Grain de folie au lieu de grain de sel [6]. »

Il s'écartait de la route commune quand, devant le spectacle du désordre économique et social, il s'abandonnait à des rêveries sans fin sous lesquelles s'ébauchait la figure charmante d'une société nouvelle, quand, théoricien hardi, il jetait le plan d'un système personnel, conçu par un effort solitaire de pensée. En inventeur sûr de lui, il ne devait pas se lasser de parler de sa découverte, de la décrire, de la vanter, sans crainte des étonnements, des résistances, des railleries. Quant à préparer une publication qui pût le faire mieux connaître que de simples causeries, il n'en avait guère le temps ; peut-être même n'y songeait-il pas.

1. Clotilde D***, *Réponse à la satire de M. Fourier, qui prétend que les dames lyonnaises ont peu d'aptitude à la poésie*, *Bulletin de Lyon*, 8 frimaire an XII.
2. Fourier, *Réplique à Clotilde D***, ibid.*
3. Fourier, *Ode à Madame A. F., reconnue, ibid.*, 11 frimaire.
4. Fourier, *Clôture des débats sur la satire F., Stances aux Lyonnaises sur la médiocrité des champions qui ont pris leur défense, ibid.*, 15 frimaire.
5. La Belle Cordière, *Conversation sur l'homme du jour, ibid.*, 2 nivôse.
6. *Ibid.*

On lui en faisait des reproches. « L'harmonie ! lui écrivait dans le *Bulletin de Lyon* l'une de ses correspondantes. Sur ce mot, je vous reprocherai votre négligence, je vous demanderai compte de vos travaux sur l'harmonie sociale qui doit succéder à la civilisation [1]. » Cette femme, dont nous ne savons rien, si ce n'est qu'elle faisait partie du petit groupe d'initiés que Fourier avait mis au courant de ses observations et de ses recherches, exprimait ainsi ce qu'elle en savait; et elle en savait l'essentiel. Quand elle parle d' « harmonie sociale » et de « civilisation », elle désigne par des termes précis, ceux mêmes qu'emploiera Fourier, sa critique de la société contemporaine et son système de réforme sociale et d'universelle harmonie. A ce moment déjà, les lignes principales de la doctrine de Fourier étaient arrêtées et tracées.

Aussi lui coûta-t-il peu de répondre à la sollicitation très vive qui lui était adressée, et d'y répondre sans retard. Sous le titre d'*Harmonie universelle*, il fit dans le *Bulletin de Lyon* la publication désirée [2]. C'était un article très bref, où ses idées étaient résumées avec beaucoup de force. Son système y apparaît en abrégé. Produit par une sorte de révélation, que l'observation, le raisonnement et le calcul ont rendue possible, c'est un système de réforme totale de la société.

La société contemporaine est mauvaise et absurde. « Grands hommes de tous les siècles, Newton et Leibnitz, Voltaire et Rousseau, savez-vous en quoi vous êtes grands ? c'est en aveuglement. Vous ne semblerez bientôt que de grands fous, pour avoir pensé que la civilisation était la destinée sociale du genre humain... Aveugles savants, voyez vos villes peuplées de mendiants, vos citoyens luttant contre la faim, vos champs de bataille, et toutes vos infamies sociales. Croirez-vous, après cela, que la civilisation soit la destinée du genre humain, ou bien que J. J. Rousseau ait eu raison en disant des civilisés : Ce ne sont pas là des hommes ; il y a quelque bouleversement dont nous ne savons pas pénétrer la cause. » Le « genre humain » est plongé dans le « chaos social » ; sur lui pèse « un rêve bien affreux, le rêve de la civilisation ». Mais la raison ne permet pas de comprendre que ce rêve puisse durer éternellement. « Dieu serait imprévoyant, s'il n'avait inventé rien de mieux pour le bonheur de l'homme. » L'homme est fait pour le bonheur, et le monde serait incompréhensible si

1. J**ne, *A M. Fourier, auteur d'une satire sur les Lyonnaises*, *Bulletin de Lyon*, 11 frimaire an XII.
2. Fourier, *Harmonie universelle*, *Bulletin de Lyon*, 11 frimaire an XII.

le bonheur de l'homme n'était pas réalisé un jour par la providence divine. « Des seize ordres sociaux qui peuvent s'établir dans les divers globes pendant l'éternité, des seize sociétés possibles, on n'en voit sur notre globe que trois, sauvagerie, barbarie et civilisation. Elles vont finir prochainement. » Les trois formes de société qui coexistent ainsi présentement dans l'humanité sont « les plus désastreuses d'entre les seize » ; elles sont « un âge d'enfance et d'imbécillité pour la raison », mais elles sont aussi « des échelons pour s'élever plus haut ».

La notion de l'harmonie sociale, de la société harmonique a pu être acquise par le « calcul analytique et synthétique de l'attraction passionnée, que nos savants n'avaient pas jugée digne d'attention, depuis 2500 ans qu'ils étudient. Ils ont découvert les lois du mouvement matériel ; cela est beau, mais cela ne détruit pas l'indigence. Il fallait découvrir les lois du mouvement social. » La doctrine qui prétend établir les lois de ce mouvement n'est pas « une doctrine arbitraire comme nos sciences politiques et morales » ; c'est une doctrine scientifique, fondée sur l'observation de la réalité. « Le calcul de l'harmonie... est une découverte à laquelle le genre humain était loin de s'attendre. C'est une théorie mathématique des destinées de tous les globes et de leurs habitants... J'ai dû cette étonnante découverte au calcul... Cette théorie sera géométrique, et appliquée aux sciences physiques. » Entre tous les êtres humains il existe des rapports moraux, qui doivent les unir par une attraction mutuelle, dans des groupes infiniment variés : le système de l'harmonie est celui qui réalisera les conditions de cette attraction et de ce groupement. Du jour où il sera appliqué, il « va conduire le genre humain à l'opulence, aux voluptés, à l'unité du globe... Le globe entier ne composera qu'une seule nation, n'aura qu'une seule administration ; » il connaîtra la « paix perpétuelle » et l' « unité universelle ». Au reste, « il n'existera dans l'harmonie aucune égalité », c'est-à-dire aucune égalité économique ; mais l'égalité sociale sera parfaite entre tous les individus des deux sexes : « la liberté des femmes » leur assurera la jouissance de tous les droits actuellement détenus par les hommes.

Ce régime ne s'établira pas d'un seul coup : il pourra, il devra être préparé par un autre régime, immédiatement réalisable, le régime de l' « harmonie simple », qui, appliquant tout l'essentiel de l'harmonie complète, lui tracera les voies. L'harmonie simple peut être tentée sans délai. « On pourra ménager au Chef de la

France l'honneur de tirer le genre humain du chaos social, d'être fondateur de l'harmonie et libérateur du globe, honneur dont les avantages ne seront pas médiocres, et seront transmis à perpétuité aux descendants du fondateur. »

Un seul mot n'a pas été écrit par Fourier dans cette courte déclaration doctrinale, c'est le mot d'association : et pourtant l'essentiel de la doctrine d'association, de la doctrine sociétaire y est contenu : la méthode, la critique, les postulats philosophiques, les principes de l'organisation sociale, les voies et moyens sont indiqués avec précision et relief [1]. Cette première expression théorique ne sera démentie ni dans le fond ni dans la forme par les vastes publications qui viendront plus tard.

Les articles de Fourier qui suivirent l'*Harmonie universelle* dans le *Bulletin de Lyon* sont très variés et très inégaux. Les uns sont de pures fantaisies : Fourier y parle du « ballon de Zambeccari, qui fait 300 lieues d'un seul trait [2] », ou bien du sixième sens qu'ont déjà, sans doute, les habitants des planètes, et qu'auront peut-être un jour, sur la terre, les hommes des générations futures [3]. D'autres sont des articles de doctrine. Dans l'un d'eux [4], Fourier étudie la situation politique de l'Europe contemporaine ; il expose, comme un moyen d'établir la paix universelle, le système politique qu'il appelle le « triumvirat continental ». Il y a, dans l'Europe continentale, quatre puissances réelles, la Prusse, l'Autriche, la France, la Russie ; la Prusse sera comprimée, l'Autriche réduite à l'incapacité d'agir ; la partie se jouera entre la Russie et la France : qui d'entre elles l'emportera pourra saisir l'Angleterre par les colonies, par l'Inde. Dans un second article, Fourier s'adresse au grand juge de la République française [5]. Il rappelle les plans de politique générale de son *Triumvirat* pour les subordonner aux plans de réforme sociale de l'*Harmonie universelle*. « Il se prépare, dit-il, un événement de tout autre importance, et dont je vais donner connaissance au gouvernement, *Harmonie sociale universelle et chute prochaine des trois sociétés civilisée, barbare et sauvage.* » Et il ajoute, avec son

1. Cf. plus loin, livre 3, chapitres 1, 2, 3, 4 et 5.

2. Fourier. *Le ballon de Zambeccari, qui fait 300 lieues d'un seul trait*, *Bulletin de Lyon*, 25 frimaire an XII.

3. Fourier, *A l'auteur de l'inventaire des plaisirs de Lyon*, *ibid.*, 20 nivôse.

4. Fourier, *Triumvirat continental et paix perpétuelle sous trente ans*, *ibid.*, 25 frimaire.

5. Fourier, *Lettre au grand juge*, *Bulletin de Lyon*, 4 nivôse an XII ; — cf. Pellarin, *Lettre de Fourier au grand juge*, Paris, 1874, in-12.

habituelle fierté : « Je suis inventeur du calcul mathématique des destinées, calcul sur lequel Newton avait la main et qu'il n'a pas même entrevu ; il a déterminé les lois de l'attraction matérielle, et moi celles de l'attraction passionnée, dont nul homme avant moi n'avait abordé la théorie [1]. » La théorie des destinées peut se diviser en trois parties : théorie des créations (plans de Dieu), théorie du mouvement social, théorie de l'immortalité [2]. Ainsi, reposant sur les principes métaphysiques, la doctrine sociale a pour but de préparer la déchéance de la civilisation vicieuse et l'établissement de l'harmonie universelle. C'est la reprise et la confirmation des idées exprimées dans le premier article théorique du *Bulletin*. Enfin, dans le troisième article, traitant de l'*Acceptation des lettres de change* [3], Fourier se déclare avec beaucoup de force en faveur du crédit commercial personnel, qui, au moyen de la lettre de change généralisée, remplacera l'insécurité du commerce par les garanties infinies de l'échange universel.

Parmi les articles publiés par Fourier dans le *Bulletin de Lyon*, plusieurs ont une très grande importance. Ils contiennent le résumé des principes généraux et quelques applications particulières de sa doctrine : ils contiennent la promesse des développements ultérieurs [4]. Leur défaut, c'est précisément d'être des abrégés trop pleins, des abrégés maladroits. Ils présentent en bloc des idées très abstraites, qui réclamaient l'analyse et une démonstration par le détail. Ils font voir en raccourci les faces les plus nouvelles, les plus étranges d'un système très original. Ils s'adressent à un public peu compréhensif et très peu préparé, sans le moindre souci des préjugés, des préventions et des résistances inévitables.

De ce public vinrent quelques observations assez désobligeantes qui s'exprimèrent dans le *Journal de Lyon* [5]. Après un article de fantaisie *Sur les empires qui ont des vapeurs comme les jolies femmes* [6], Fourier y répondit dans ce journal par une lettre *A monsieur Delyror* et par une *Invitation aux échos* [7], où il

1. Pellarin, *Lettre de Fourier au grand juge*, p. 15.
2. *Ibid.*, p. 16.
3. Fourier, *Acceptation des lettres de change*, *Bulletin de Lyon*, 27 nivôse an XII.
4. Sur les principes généraux indiqués dans la *Lettre au grand juge*, cf. plus loin, livre 3, chapitre 3 ; sur la théorie de l'échange indiquée dans *Acceptation des lettres de change*, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 2, § 2.
5. Cf. plus loin, livre 4, chapitre 1, 1, § 1.
6. *Journal de Lyon*, 2 nivôse an XII.
7. *Ibid.*, 5 et 7 nivôse an XII.

défendait son système contre les condamnations et les sarcasmes. « Les orgueilleux, disait-il, appellent fous ceux qui en savent plus qu'eux. Christophe Colomb fut déclaré fou, il fut la risée de l'Europe pendant sept ans pour avoir proposé la recherche d'un nouveau continent. Galilée et tant d'inventeurs célèbres passaient pour fous dans le principe. L'inventeur du *calcul mathématique des destinées* doit donc aussi être un fou, selon les rieurs ; mais *rira bien qui rira le dernier*, et le dénouement n'ira pas à sept ans, comme dans l'affaire de Colomb [1]. »

1. Fourier, lettre *A monsieur Delyror* (du 30 frimaire), citée par Vingtrinier *Histoire des journaux de Lyon*, p. 107-108 ; — cf. Fourier, *Invitation aux échos* : « Quant à l'harmonie, comment les gens qui prétendent au bon sens osent-ils s'élever contre un calcul qui leur est inconnu et qui s'annonce revêtu de théories géométriques et d'applications aux sciences physiques? Les vrais fous ne sont-ils pas ceux qui attaquent les sciences fixes ? moi j'attaque les incertaines. Messieurs, qui glosez sur l'harmonie avant d'en rien connaître, je vous réponds comme Jésus : Mon Dieu, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. »

## CHAPITRE DEUXIÈME

### Les grands ouvrages
### 1808-1829

### I.

### La Théorie des quatre mouvements
### 1808

#### § 1. — *La préparation et la composition de l'œuvre*

De 1804 à 1807, Fourier ne publia rien ; mais ces quatre années furent pour lui très fructueuses. Il accumula les observations, continua et poussa ses recherches théoriques. En même temps, il écrivit beaucoup, rédigeant au jour le jour ses observations et ses plans de réforme ; il écrivit tant que beaucoup des manuscrits composés à cette époque ne purent trouver place dans les volumineux traités où il coordonna les différentes parties de sa doctrine [1]. Au reste, il demeurait impatient de se faire connaître. A défaut de publications, il chercha quelque autre moyen. Il donna, à Lyon sans doute, et peut-être aussi dans les villes où l'appelaient ses occupations, des conférences pour exposer ses théories, en y ajoutant « divers éclaircissements » qui lui étaient probablement demandés [2]. Le public de ces conférences devait être fort restreint; on y causait, des objections étaient faites par les auditeurs, Fourier y répondait, on discutait objections et réponses. Fourier se préparait ainsi des lecteurs.

A la fin de 1807 ou au début de 1808, il fit paraître une brochure de 12 pages sur les « charlataneries commerciales [3] ». C'était

1. Cf. Fourier, *Publication des manuscrits* ; environ 300 pages de cette publication posthume sont antérieures à 1807.

2. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 145 : des objections « m'ont été faites maintes fois dans des conférences où j'ai donné divers éclaircissements dont ce premier mémoire n'est pas susceptible ».

3. Fourier, *Sur les charlataneries commerciales*, Lyon, in-12. — Cf. la *Bibliographie*, p. 13.

l'analyse et la description d'un vice précis du régime économique, le premier sans doute qui eût sollicité son attention et sa critique. Il conçut aussi, au début de 1808, un projet pour « la création de places de courtiers de transport par terre et par eau [1] », et le soumit au préfet de Rhône, qui lui répondit très poliment qu'il avait « lieu de croire que cet établissement serait superflu [2] ».

Depuis de longs mois déjà il était en plein travail de composition. Il s'occupait de tous les sujets à la fois, et travaillait d'emblée à toutes les parties de son système. « Pour la composition de ses écrits..., dit Pellarin, Fourier avait toujours sur le chantier plusieurs travaux en même temps. Suivant la disposition du moment, il mettait la main à tel ou tel d'entre eux [3]. » En 1807, il avait huit mémoires commencés ou en projet; il n'attendit pas qu'il fussent achevés ni même que le plan de la série fût définitivement arrêté pour publier le premier, en 1808, sous le titre de *Théorie des quatre mouvements, Prospectus et annonce de la découverte* [4].

Ce n'était qu'un « prospectus », une « annonce » ; « il ne contenait que des préludes, sans traiter à fond aucune question [5]. » Il devait former, avec le mémoire suivant, la préface de six autres mémoires, qui, comprenant la description abrégée du régime nouveau, et présentant le système en raccourci, devaient servir eux-mêmes de prologue à une exposition complète [6]. Les deux premiers mémoires, disait Fourier, « ne toucheront point à la théorie du mouvement social » : dans son esprit, ils avaient pour objet de satisfaire l'impatience des lecteurs et d'ouvrir sur la doctrine quelques aperçus [7].

## § 2. — *L'œuvre*

La *Théorie des quatre mouvements* était donc, pour Fourier lui-même, une œuvre de préparation et de propagande doctrinale; il l'adressait, comme programme, aux « curieux », aux

1. Lettre du préfet du Rhône à Fourier (inédite), 18 février 1808.
2. *Ibid.*
3. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 143.
4. Fourier, *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales, Prospectus et annonce de la découverte*. Leipzig [Lyon], 1808, in-8.
5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 1.
6. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. I sqq., Préface des éditeurs.
7. *Ibid.*, p. 146.

« voluptueux », aux « critiques » [1], à tous ceux dont il prétendait charmer, par des séductions appropriées, l'imagination, la sensibilité, la raison. Pour plaire à ces différentes catégories de lecteurs, il avait divisé son livre en trois parties : la première contenait l' « exposition de quelques branches des destinées générales », c'est-à-dire de la philosophie générale sur laquelle repose la doctrine ; la deuxième la « description » de « quelques particularités des destinées privées ou domestiques dans l'ordre combiné », c'est-à-dire du régime social nouveau ; la troisième une « confirmation » indirecte du système sociétaire par la critique de la civilisation [2].

Un discours préliminaire énonce et explique les principes du système : le principe de l'association, qui doit réunir et grouper tous les hommes [3], et le principe de l'attraction passionnée, qui doit déterminer, produire et constituer les formes diverses de l'association et du groupement [4]. En même temps, Fourier montre l'impuissance des « civilisés », qui ont été incapables de découvrir ces principes. La philosophie générale qui remplit la première partie de l'ouvrage contient une théorie métaphysique et une théorie sociale. Fourier expose que le mouvement social dont l'intelligence permet de comprendre la vie des sociétés n'est qu'un des quatre mouvements dont se compose la vie du monde ; les trois autres sont le mouvement matériel, le mouvement organique et le mouvement animal. Les faits de la vie sociale ne peuvent pas être séparés des faits de la vie matérielle, organique et animale ; et c'est pourquoi la description du système social nouveau devait être précédée de prolégomènes sur la destinée de l'homme, sur sa nature, sur les conditions de sa vie dans la société, et sur le sens du développement de la société elle-même. Succédant à ces longs prolégomènes, la description du régime sociétaire paraît fort abrégée. Fourier ne traite guère, en une série de notes juxtaposées, que de l'organisation nouvelle du ménage producteur et consommateur, et des rapports moraux entre les individus. Il s'attache surtout à faire voir les admirables conséquences qui résulteront de la constitution de l'ordre nouveau, et à mettre en relief quelques détails saisissants. Enfin, dans la troisième partie de son livre, il fait la critique de la société contemporaine ; il fait la critique des

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 37.
2. *Ibid.*, p. 37-39.
3. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 3, 1.
4. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 3, 2

idées et la critique des faits ; il s'efforce surtout de montrer, quant aux idées, les erreurs et l'impuissance de l'économie politique, et, quant aux faits, les vices et les spoliations du commerce.

Il y a, dans cette succession de trois parties qui semblent bien définies, une apparence de plan : en réalité, la matière de l'ouvrage est distribuée entre les chapitres avec plus de fantaisie que de méthode. Il est étrange que la critique de la société actuelle suive la description de la société future ; il est fâcheux que cette critique soit déjà presque complètement tracée dès le discours préliminaire. Les deux notices qui composent la seconde partie sont fort peu cohérentes. Enfin il y a entre les chapitres une disproportion sensible et parfois choquante. Ce n'est ni un traité méthodique ni un manuel élémentaire.

« Quant à ce prospectus, disait Fourier en 1818, aujourd'hui que je puis le juger après dix ans d'intervalle, je crois qu'il faudrait y ajouter, vu le progrès qu'a fait la science, un commentaire plus gros que le volume ! Patience donc jusqu'en 1821 [1]. » En publiant la seconde édition de la *Théorie*, les disciples de Fourier ont insisté sur cette idée ; ils ont rappelé que leur maître lui-même voulait supprimer son premier ouvrage, qu'il ne le citait jamais. « La théorie n'était pas complète, disait-il, quand je publiai ce livre ; il contient bien des erreurs, et puis ce n'est pas un livre fait, digéré, ce n'est pas le style de la science, c'est plein de Phœbus, etc., etc. Et quand nous lui parlions d'une seconde édition, il ne cessait de répéter qu'il faudrait reprendre l'ouvrage en entier [2]. »

La *Théorie des quatre mouvements* contient l'exposition des principes généraux du système de Fourier ; mais, comme il le reconnaît lui-même, cette exposition est vague, insuffisante et confuse. Elle contient aussi des développements précis sur certaines parties de la doctrine, mais ces développements ne se rattachent pas, ne tiennent pas les uns aux autres. Ce n'est pas là le « prospectus », le résumé clair, mesuré, bien proportionné que Fourier se proposait peut-être de faire.

C'est un ouvrage étrange, dont la forme même et le style souvent déconcertent. C'est un livre écrit par un homme ignorant de l'art d'écrire, qui, d'ailleurs, ne se fait pas illusion sur ses mérites d'écrivain, et met ses lecteurs en garde contre toute

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 40 (c'est une note de 1818).
2. *Ibid.*, p. III sqq., Préface des éditeurs. — Cf. pourtant Fourier, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, mars 1849, p. 195-200.

surprise. « On trouvera dans le cours de l'ouvrage et des notes subséquentes, dit-il, divers tableaux dont la nomenclature pourra sembler impropre et mal choisie, car je possède fort peu la langue française. Il faudra donc s'attacher aux idées plus qu'aux mots, sur le choix desquels j'avoue mon insuffisance. A cet égard, j'adopterai des nomenclatures plus correctes quand elles me seront communiquées [1]. » Fourier aurait pu relever dans la forme de son livre d'autres défauts que ceux de la « nomenclature » : les obscurités, les confusions, les répétitions en rendent la lecture pénible et parfois décourageante. Il s'en est lui-même rendu compte. « Les cinq premiers chapitres qui vont suivre, dit-il au début de ses « Notions générales sur les destinées », doivent être lus au moins deux fois, et plutôt trois fois que deux, si l'on veut bien comprendre les chapitres suivants, qui n'offriront aucune difficulté quand on aura acquis l'intelligence des cinq premiers [2]. » Tous les lecteurs ne sont pas dociles : il en est beaucoup que ces indications devaient rebuter. Pour les autres, c'était assez de tout ce qu'il y avait dans l'ouvrage de bizarreries et de maladresses d'expression.

Les disciples de Fourier estimaient que la *Théorie des quatre mouvements* était le dernier à lire des livres de leur maître : ils n'avaient pas tort. La matière de l'œuvre était trop vaste et trop inégale, la composition trop incertaine, la forme trop étrange pour qu'elle pût être facilement comprise, pour qu'elle pût s'imposer à l'attention, à la réflexion, à la sympathie des lecteurs. C'était un gros livre rocailleux et ardu. Mais c'était en même temps, comme le pensaient aussi les disciples, « une éclatante et merveilleuse éruption », une « étourdissante féerie », une « fantasmagorie gigantesque [3] », capable d'étonner, de séduire, d'entraîner. L'œuvre était incomplète, mais elle présentait de la doctrine des parties assez nombreuses, importantes et variées pour la faire connaître un peu et inspirer le désir de la connaître davantage. Elle était mal composée : c'est-à-dire qu'elle ne suivait pas un ordre méthodique, et qu'elle s'offrait aux lecteurs comme un roman ; ce pouvait être un attrait [4]. Il n'est pas jusqu'à la forme,

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 42.
2. *Ibid.*, p. 44.
3. *Ibid.*, p. III, Préface des éditeurs.
4. Cf. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, mars 1849, p. 195 : « Ce prospectus se recommandait par sa bizarrerie, et si je démontre aujourd'hui que cette bizarrerie, qui à la vérité m'est naturelle, était dans cette

d'une maladresse ingénue, qui ne pût exercer un charme étrange, et communiquer aux lecteurs quelque chose de l'enthousiasme dont elle portait la marque parfois rayonnante. C'était une œuvre qui devait passer inaperçue du public, et qui pouvait agir sur quelques individus avec beaucoup de force et de prestige.

## § 3. — *La publication*

Fourier ne se dissimulait pas les obstacles qu'il allait rencontrer en publiant sa découverte. Il se doutait qu'on ne voudrait pas y croire, ou qu'on ne la comprendrait pas. Il se préparait aux attaques et aux calomnies des envieux dont il se figurait entouré déjà [1]. Mais, en même temps, il avait confiance en la valeur de son œuvre, et surtout en la valeur du système qu'elle exposait au public. Il comptait que ce livre, fait pour la propagande et pour l'action, agirait sur le monde, et qu'à lui seul il augmenterait la « proximité de la métamorphose sociale [2] ». Il croyait que la constitution de la société nouvelle suivrait de peu sa publication : dès 1808 elle pourrait être commencée, si quelque prince consentait à y employer sa puissance et ses ressources [3].

Mais, pour que la *Théorie des quatre mouvements* pût avoir une action sur le public, il lui aurait fallu beaucoup de publicité : ce qu'elle en eut fut à peu près nul. Fourier conserva l'anonymat, croyant peut-être que l'impression produite par son œuvre serait assez forte pour qu'on en vînt chercher l'auteur dans l'obscurité où il se maintenait volontairement [4]. Au reste, il fit tout ce qu'il put pour répandre son livre en France et à l'étranger. Il le fit

occasion affectée, poussée à l'excès dès le titre, qu'elle était une ruse pour sonder le siècle et tendre un piège à quelques malins, on avouera que le livre était bien moins bizarre que les juges n'étaient sots de ne pas y voir une mascarade régulière et conseillée par la prudence ; » p. 200 : il proteste contre les critiques qui prétendent qu'il aurait dû « tronquer » sa théorie « pour l'accommoder aux petitesses » du siècle ; « ma théorie avec ces retranchements ne serait plus qu'un avorton, qu'une monstruosité » ; p. 201 : « Que la philosophie aille au fond de l'enfer d'où elle est sortie ; quant à moi, j'ensevelirai cent fois ma théorie plutôt que d'en retrancher une syllabe pour plaire à cette clique malfaisante, et au siècle assez imbécile pour se laisser diriger par elle après avoir si bien appris à la connaître. »

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 29 sqq.
2. *Ibid.*, p. 145.
3. *Ibid.*, p. 146.
4. Le livre, qui ne portait pas de nom d'auteur sur la couverture, était signé M. Charles, à Lyon ; — cf. la *Bibliographie*, p. 13.

envoyer à Francfort, Leipzig, Milan. Hambourg, Amsterdam, Genève, Bâle, Bruxelles [1]. Il ne se contenta pas de tenter, par les libraires, la conquête du public : il s'efforça d'atteindre par eux, grâce à des recommandations spéciales qu'il les chargeait de transmettre, les hommes de lettres, les critiques, les littérateurs influents dont il pouvait espérer l'attention et l'appui. C'est ainsi qu'en faisant expédier aux libraires Manget et Cherbuliez, à Genève, un ballot de quarante exemplaires de la *Théorie*, il y faisait joindre deux exemplaires à remettre, l'un à M. Maurice, rédacteur à la *Bibliothèque britannique*, l'autre à Mme de Staël [2]. Mais, dans les conditions où se trouvait Fourier, cette publicité personnelle fut nécessairement fort restreinte. Elle ne passa guère au-dessus de son public habituel. C'est pour ce même public que, trois ans après, il recourait encore au *Journal de Lyon*, successeur du *Bulletin*, pour prendre, en un article de polémique et de réclame, la défense de ses idées [3].

## 2.

## Le Traité de l'Association (Théorie de l'unité universelle) 1822

### 1. — *La préparation et la composition de l'œuvre*

En publiant la *Théorie des quatre mouvements*, Fourier se rendait compte qu'elle serait insuffisante. Il eut vite fait de considérer comme « *non avenu* » cet ouvrage dans lequel il avait

1. Cf. une facture de Tournachon-Molin, à Lyon, du 9 avril 1808, pour emballage et expédition, et des lettres de libraires ou de dépositaires accusant réception de colis de livres : Brauniberg et Cie, Amsterdam, 5 mai ; François, Bâle, 10 mai ; Manget et Cherbuliez, Genève, 14 mai ; Schramm et Cie, Hambourg, 15 juillet ; Champon, Bruxelles, 25 août ; Brun Henry, Paris, 5 septembre ; — le tout inédit.

2. Cf. la lettre de Manget et Cherbuliez, du 14 mai, et une lettre inédite de Mme de Staël à Fourier, de 1808 (non datée), ainsi conçue : « Je n'ai reçu qu'a mon retour d'Allemagne, Monsieur, la lettre que vous m'y avez adressée pour me charger de faire annoncer votre ouvrage. Je ne l'ai pas trouvé ici a mon retour, et je suis vraiment tres fâchée de n'avoir point eu l'occasion de vous être utile ni agréable ; je l'aurais sûrement saisie avec empressement. J'ai l'honneur, etc. »

3. Fourier, *Reponse à l'article signé : Philoharmonicos*, *Journal de Lyon*, 31 octobre 1811.

pourtant espéré, et bientôt il ne songea plus qu'à le recommencer [1]. Il oublia le plan qu'il avait conçu en 1808, et d'après lequel la *Théorie des quatre mouvements* n'était que le premier de huit mémoires méthodiquement combinés et reliés ; il se remit à observer et à méditer en se proposant un plan nouveau.

Les événements lui firent des loisirs. « La stagnation industrielle causée par les événements de 1814 et 1815, dit-il, me détermina à m'éloigner du commerce et à me livrer exclusivement à ma découverte. Je me retirai en 1816 pour travailler [2]. » En réalité, il ne se retira pas de son propre mouvement; il fut recueilli par ses sœurs et par des amis, dont l'hospitalité lui permit seule de réaliser ses projets [3]. A partir de 1816, il trouva surtout un appui dans l'amitié active de Just Muiron, son premier disciple [4]. Muiron passa, en 1818, quelques mois à Belley, auprès de lui; en lui promettant de prendre à son compte tous les frais, il l'engagea à publier le traité qui devait remplacer la *Théorie des quatre mouvements*, et qui était déjà réellement en train depuis deux ans [5].

Soutenu, encouragé, débarrassé des préoccupations et des soucis qui avaient gêné sa vie et retardé sa production, Fourier put apporter à sa doctrine les développements et les perfectionnements qu'il jugeait nécessaires. Il la révisa entièrement, l'augmenta, la renouvela. Dans ce remaniement et dans cette refonte, des adjonctions importantes furent faites au corps primitif. Lorsqu'il présentait, dans la *Théorie des quatre mouvements*, une exposition partielle du régime moral imaginé par lui, Fourier n'accordait de place qu'à l'amour sensuel; sur ce point sa doctrine était encore incomplète : c'est seulement en 1814 qu'il commença à se préoccuper des formes et des conséquences sociales de l'amour sentimental [6]. De même, s'il est vrai que, dès 1803, il avait mentionné ce qu'il appelait l' « harmonie simple [7] », c'est-à-dire la forme réduite d'association pouvant servir de préparation et

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 154, Avertissement des éditeurs sur la 2e partie.
2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 3.
3. Cf. plus haut, livre 1, chapitre 1, § 1.
4. Cf. plus loin, livre 4, chapitre 1, 3, § 1.
5. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 67 sqq.
6. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 159 sqq. — Sur cette théorie, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4. 3, § 3.
7. Cf. plus haut, au sujet de l'article *Harmonie universelle*, livre 2, chapitre 1, § 3 ; sur l'harmonie simple, cf. plus loin, livre 3, chapitre 5, 2, § 3.

d'acheminement à l'association complète, du moins n'en avait-il pas établi, à ce moment, la formule et le plan; c'est seulement en 1819 qu'il fit, à sa manière habituelle, la découverte de cette « harmonie hongrée » qui devait comprendre la réduction totale du système complet [1].

Ces découvertes, ces inventions, ces conceptions nouvelles prirent place sans la moindre difficulté dans une doctrine encore flottante et susceptible d'élargissement. A mesure qu'elle se remplissait, Fourier en continuait, sur ses brouillons sans cesse accrus, l'exposition qu'il avait reprise en 1816, et qu'à partir de 1817 il ne devait plus quitter [2]. Il écrivait avec sa facilité et sa fantaisie coutumières, abordant à la suite, et souvent à la fois, les sujets les plus divers, accumulant une telle quantité de manuscrits et de notes qu'il dut en laisser une grande partie en dehors du traité dont il préparait ainsi la publication [3].

L'heure tant désirée de cette publication approchait. En 1816, Fourier avait composé une série d'articles qu'un de ses neveux proposa au *Constitutionnel* et qui n'y furent point acceptés parce qu'on les trouva trop longs [4]. En 1820, il rédigea une note assez considérable sur le principe d'association et sur les avantages des applications qu'on peut en faire pour suppléer les réformes de détail, vaines et inefficaces; cette note fut soumise à l'Académie de Belley, mais ne fut pas publiée [5]. Enfin, en 1822, grâce au concours et au secours de Muiron, le gros traité entrepris fut achevé d'écrire et imprimé. Fourier pouvait dire, à ce moment, avec une satisfaction d'orgueil mêlée d'amertume, que sa découverte lui avait coûté vingt-deux et même vingt-quatre ans de travail [6].

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 380.

2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 3 : « Je me retirai en 1816 pour travailler aux développements et à la rédaction. C'est donc seulement depuis 1816 que je suis à l'ouvrage. » — Cf. de Rubat, lettre à Fourier (inédite), 4 mai 1816 : « J'apprends avec plaisir que vous êtes encore à Talissieu... Il paraît que vous vous occupez de la continuation de votre ouvrage sur les destinées générales. »

3. Cf. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 1-48, 176-217, 317-342, 346-348 ; t. 2, p. 56-103, 141-169, 215-267 ; t. 3, p. 59-273 ; t. 4, p. 5-356.

4. De Rubat, lettre à Fourier (inédite), 15 juillet 1816.

5. Fourier, *Note remise à l'Académie de Belley*, 28 mai 1820, in-4, 18 pages manuscrites.

6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 512 : « ... Si au lieu d'employer vingt-deux ans au calcul de l'association ... »; t. 1, p. 66 : « Une découverte a coûté 24 ans de travaux... »

## § 2. — *L'œuvre*

Le *Traité de l'association domestique agricole* parut en 1822, en deux gros volumes in-8 [1]. « J'ai fait choix, écrivait Fourier, du titre le plus modeste : en bonne forme, il eût fallu intituler cet ouvrage *Théorie de l'unité universelle* [2]. » *Théorie de l'unité universelle*, c'est le nom que lui ont restitué les disciples, et à bon droit [3]. En effet, sous la question particulière de l'organisation d'une économie domestique et d'une économie agricole, Fourier, dans son nouvel ouvrage, avait introduit sa doctrine tout entière, la doctrine de l'harmonie sociale étendue à l'univers [4].

Le premier tome comprenait une « Introduction aux nations endettées » ; des « Prolégomènes », composés de trois notices : « Principes généraux », « Application intra-civilisée », et « Application ultra-civilisée », c'est-à-dire critique de la civilisation et démonstration de la possibilité d'une société nouvelle ; un « Intermède » contenant la critique de la science civilisée ; des « Cislégomènes », composés aussi de trois notices : « Alliance du merveilleux avec l'arithmétique », c'est-à-dire description de la société nouvelle, « Faussement du système social par celui des amours », c'est-à-dire critique du régime moral actuel, « Renfort d'indices pratiques et théoriques », ou démonstration des vices de la société présente et des vertus de la société future ; enfin des notes, des rectifications, des compléments extrêmement divers. Le deuxième tome comprenait quatre livres : « 1° Dispositions du mécanisme », en deux sections : « Dispositions matérielles », et « Dispositions passionnelles » ; 2° « De l'éducation unitaire », en quatre notices ; 3° « Dispositions de haute harmonie » ; 4° « De l'équilibre passionnel », c'est-à-dire du régime moral de l'harmonie; le tout entrecoupé de morceaux très variés de sujet et de ton.

1. Fourier, *Traité de l'association domestique agricole*, Paris et Londres, 1822, 2 vol. in-8, LXXX-592 et VIII-648 p.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avant-propos, p. 4.
3. Cf. la *Bibliographie*, p. 13.
4. Cf. Fourier, *Traité de l'association*, t. 1, p. v : « Distribution du 1er tome » ; t. 2, p. v : « Distribution du 2e tome ». — D'ailleurs, malgré ses grandes dimensions, le *Traité de l'association* n'était qu'une partie de l'ouvrage que Fourier avait conçu, et qu'il s'était résigné à publier par portions ; cf. son *Avis* devant le titre du *Traité* : « Ces deux volumes (prix 15 fr.) faisant partie d'un ouvrage qui doit contenir à peu près 6 tomes, on ne devra pas s'étonner d'y trouver des lacunes et des renvois, auxquels suppléeront les tomes suivants. Le troisième donnera ce qui n'a pu trouver place dans les deux premiers. »

Ce plan manquait absolument de régularité et de proportion. Le premier volume, tout en introductions et en préparations, mêlait à chaque instant la critique et la théorie. Le second volume, plus méthodique, pouvait surprendre par la méthode même, par les voies qu'y suivait l'exposition. Du moins, toute la doctrine entrait dans l'ouvrage ainsi conçu, ainsi aménagé. La description de la société future, de son organisation, de son régime, de ses avantages, démontrés préalablement par les principes de la doctrine, s'opposaient en un contraste saisissant ; Fourier lui-même prétendait avoir donné 700 pages à la « théorie directe », c'est-à-dire à l'exposition de son système, et 600 pages à la « preuve indirecte », c'est-à-dire à la critique de la civilisation [1]. Donc la doctrine entière tenait dans ces deux tomes, éparse et résumée, en détail et en bloc. L'ouvrage était un prodige d'analyse morcelée et de synthèse multiforme.

Il voulait être un traité méthodique, mais il était méthodique autant qu'un ouvrage de Fourier pouvait l'être, méthodique à la manière et selon la méthode propre de l'auteur. En réalité, cette méthode comporte ici une extrême complication d'agencement. La matière est distribuée en une série de compartiments nombreux et très divers, généralement symétriques, qui s'emboîtent les uns dans les autres, se superposent, s'opposent et se balancent. L'« avant-propos » se subdivise en « præ, citra, cis, intra, trans, ultra, post ». Aux « prolégomènes » correspondent les « cis-légomènes ». Les différentes parties, chapitres, sections, livres, notices, sont séparées par de petites notes d'importance et de dimension inégales, qui portent les noms de « médiante, cis-médiante, trans-médiante, antienne, postienne, citienne, ultienne, initial, citer, ulter, final, inter-pause, ulter-pause, pré-ambule, cis-ambule, trans-ambule, post-ambule, prologue, inter-logue, citer-logue, ulter-logue, pré-lude, cis-lude, trans-lude, post-lude, préalable, postalable, épi-section, » etc. Fourier lui-même a reconnu la bizarrerie de cette distribution, mais il a prétendu la justifier par la nécessité de plaire en instruisant, de surprendre et de distraire le lecteur, de lui morceler les difficultés, de lui ménager une connaissance progressive de la doctrine [2]. A l'entendre, tout ce qui, dans la composition de l'ouvrage, paraît étrange ou capricieux s'explique par le souci d'adapter parfaitement la matière

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 164.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Supplément à l'avant-propos, p. 99 sqq. ; p. 51 sqq., 68 sqq.

aux intelligences mal préparées et peu complaisantes des lecteurs. Ainsi les digressions semblent fréquentes ; mais, en réalité, il n'y a « aucun morceau parasite relativement au plan général »[1]. De même, les répétitions semblent multipliées, et elles le sont en effet; mais c'étaient là des « pléonasmes obligés » dans un pareil ouvrage : « les têtes civilisées sont si obstruées de préjugés que la vérité n'y peut entrer qu'à grands coups de massue[2] ». Il était « nécessaire d'adopter, dans un sujet aussi neuf, la règle des *redites fréquentes*[3] ». En somme, Fourier a employé tous les procédés de composition qui lui ont paru devoir augmenter la valeur didactique et pédagogique de son *Traité*. Il n'a même pas négligé les procédés tout matériels, les procédés typographiques qui s'imposent à l'attention du lecteur, les signes[4], les chiffres, les numérotations, les tableaux et les tables. « Ne craignons pas de multiplier les tables, dit-il. Sans cette précaution, il ne reste souvent d'une lecture que des notions confuses. Une table vient à propos à la suite des débats, pour classer et graver dans la mémoire divers détails dont les lectures n'ont laissé que de vagues souvenirs[5]. »

Le style même du *Traité*, par ses particularités, est destiné à faire impression sur le public. Il contient des exagérations apparentes, il fait appel à l'imagination, le vocabulaire est rempli de néologismes : c'est à dessein ; par cet appareil dogmatique et technique, et, d'un autre côté, par ses richesses de fantaisie et d'originalité, il doit concourir, auprès d'un lecteur qui a vaincu la surprise, à l'œuvre d'enseignement et de démonstration[6].

D'ailleurs, tout en défendant la forme de son ouvrage, Fourier avait soin de prendre la précaution qu'il avait déjà prise pour la *Théorie des quatre mouvements*. Il avait soin d'observer que le « lecteur judicieux » devait, dans son *Traité*, « négliger la forme et les accessoires pour ne s'occuper que du fond[7] ». Ce fond, c'est la doctrine achevée, complète. Le *Traité de l'association* est vraiment le livre dont la *Théorie des quatre mouvements* était la

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Supplément à l'avant-propos, p. 82.
2. *Ibid.*, t. 2, p. 148, note.
3. *Ibid.*, t. 3, p. 385.
4. *Ibid.*, t. 1, Avant-propos, p. 51.
5. *Ibid.*, p. LVI.
6. Cf. *ibid.*, t. 1, Avant-propos, p. 51 sqq.; p. 63 sqq. ; 73 sqq.
7. *Ibid.*, t. 1, Avant-propos, p. 8.

préface. La doctrine s'y présente dans son entier développement, et il est peu de points sur lesquels elle n'ait été enrichie. Seule, l'exposition des principes est restée à peu près ce qu'elle était dans la *Théorie des quatre mouvements*, dont elle occupait environ le tiers ; mais la critique a gagné en précision et en étendue, et surtout la description de la société future a été considérablement accrue : elle comprend le système entier. Les adjonctions importantes dont Fourier a retracé l'histoire [1] sont entrées à leur place dans l'exposition : par exemple, la théorie de l'amour sentimental et de ses applications dans le régime moral de la société [2], et la théorie du régime social préparatoire au régime définitif [3] ; enfin, la théorie de l'éducation, à peine indiquée dans le premier ouvrage, est exposée ici avec beaucoup d'ampleur et de force [4]. En somme, dans un cadre élargi, la doctrine se présente, identique de nature, mais complètement renouvelée par les développements qu'elle reçoit et l'exposition qui en est faite.

Pour Fourier, l'œuvre à laquelle il confiait ainsi toute sa pensée n'avait pas seulement une très grande valeur théorique ; elle avait aussi la valeur pratique d'un projet, d'un plan minutieusement établi et immédiatement réalisable. Pour lui, elle démontrait intégralement et pleinement la théorie : mais, si la théorie était vraie, rien n'était plus urgent que d'en faire l'essai, d'en tenter l'application [5]. En supposant que l'examen du système, tel qu'il était exposé dans le traité, fût confié à un jury spécial, cet examen serait terminé au mois de janvier 1823 : l'installation pouvait avoir lieu en avril, et, dès le mois de juin, le complet succès était assuré [6]. Si l'expérience du système avait lieu seulement en 1824, les résultats seraient acquis dès l'année suivante, et rapidement étendus au monde entier [7].

Mais ce programme ne pouvait être exécuté sans le secours d'une active propagande, d'une large publicité. Fourier s'en préoccupe : il indique quelques procédés de réclame. Dans un « Avis aux journalistes », il leur recommande sa découverte ; il leur montre, en flattant leurs intérêts, le parti qu'ils pourraient en tirer, à la faire valoir et à l'exploiter, pour les causes qu'ils soutiennent,

1. Cf. plus haut, § 1.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 311 sqq.
3. *Ibid.*, t. 3, p. 425 sqq.
4. *Ibid.*, t. 4, p. 1-311.
5. *Ibid.*, t. 1, Avant-propos, p. 71-72.
6. *Ibid.*, t. 1, p. 43.
7. *Ibid.*, Avertissement, p. x.

pour les journaux où ils écrivent [1]. Il s'adresse aux « trois classes dites savants, lettrés et artistes », qui peuvent, « par leur influence, accélérer beaucoup la fondation de l'ordre sociétaire » ; c'est pourquoi, dit-il, il consacre « un long article à leur exposer leurs intérêts à cet égard [2] ». Il dédie une « Extroduction » aux « 400 Académies d'arrondissement », comme à des sociétés d'honnêtes gens et d'esprits loyaux, disposés sans doute à donner à une doctrine sérieuse et sincère toute l'attention qu'elle mérite [3]. Il demande la création d'un « jury d'examen et d'annonce », chargé d'étudier toutes les inventions et de rendre sur elles des jugements soigneusement motivés [4] : il pensait que sa découverte serait une des premières soumises à cette juridiction, et que l'approbation du jury d'examen devancerait et préparerait celle du public. Au service du jury d'examen, il propose la création d'un « journal de garantie », chargé de publier chaque semaine les décisions du jury [5]. Enfin il prévoit la fondation d'un autre journal, d'un journal destiné à la propagande directe en faveur de sa théorie, et en même temps d'une société destinée à la réaliser ; cette société organisera une souscription, « à laquelle on tâchera d'intéresser le roi », et s'occupera de rassembler les moyens nécessaires pour tenter l'expérience [6].

## § 3. — *La publication*

Aussitôt que le *Traité de l'association* eut été publié [7], Fourier se rendit à Paris pour en surveiller, en diriger et en activer la vente [8]. Pas plus qu'il n'avait fait pour la *Théorie des quatre mouvements*, il ne s'en remit complètement aux libraires ; il entreprit de faire lui-même sa publicité en adressant son ouvrage aux personnes dont le jugement pouvait lui importer et l'appui lui servir. Il l'envoya à des ministres comme M. de Villèle [9], à des

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, p. xxjv.
2. *Ibid.*, t. 2, p. 437.
3. *Ibid.*, t. 3, p. 269.
4. *Ibid.*, t. 1, p. 6.
5. *Ibid.*, p. 239.
6. *Ibid.*, p. 227-228.
7. A Paris et à Londres, en 1822 ; cf. plus haut, § 2.
8. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 80 sqq.
9. Cf. de Villèle, lettre à Fourier (inédite), 21 février 1823 : « J'ai reçu, Monsieur, l'exemplaire que vous avez bien voulu m'adresser de votre ouvrage intitulé *Projet d'organisation domestique-agricole*... »

sociétés savantes comme la Société géographique [1], ou à des critiques et à des directeurs de revues, comme M. de Férussac, directeur du *Bulletin universel* [2]. Il l'envoya à M. John Barnet, consul des États-Unis à Paris, estimant qu'il n'y avait aucune raison pour limiter au vieux monde la propagande sociétaire, et que les États-Unis, cette vaste contrée pour lui presque inconnue et mystérieuse, offraient le terrain le plus favorable à l'épreuve du système [3]. « Aucun pays, écrivait-il à M. Barnet, n'est plus intéressé que le vôtre au prompt essai de la découverte que je publie. Vous avez besoin de policer vos féroces voisins, les Creeks, les Cherokees, etc. ; ces sauvages, de même que toutes les hordes, ne s'enrôleront à l'agriculture qu'autant qu'on la leur présentera dans l'ordre naturel et attrayant, ordre des *séries contrastées* [4]. L'épreuve qui doit déterminer l'adhésion de tous ces sauvages sera encore moins coûteuse aux États-Unis qu'en Europe ; car les terres et les bois de construction abondent en Amérique. D'ailleurs, tant de petites colonies, Nashville, New Jersey, etc., peuvent affecter cent familles à cet essai [5]. » Nulle part autant d'avantages ne pouvaient se trouver réunis.

A la propagande par le livre, Fourier ajouta la propagande par la parole. En cette même année 1822, il fit à Paris des conférences, qui étaient peut-être de simples causeries, sur les principes exposés dans son traité [6]. Enfin, il adjoignit à ce gros ouvrage, pour lui faciliter les voies et le soutenir, toute une série de feuilles et d'écrits de propagande : *Supplément à l'avant-propos*, *Ordre de lecture préparatoire*, *Sur les banques rurales*, *Instructions pour le vendeur et l'acheteur*, *Appendice aux conclusions* [7]. Ces feuilles et

1. Fourier, lettre à Muiron, 9 janvier 1823, citée par Pellarin, *Lettre de Fourier au grand juge*, p. 38 : « J'ai remis trois exemplaires pour une demande en concours à la Société géographique : un au président, et deux aux donateurs de prix : M. le baron Delessert et M. le comte Grégoire Orloff. »

2. Cf. de Férussac, lettre à Fourier (inédite), 16 février 1824.

3. Cf. Fourier, lettre à M. John Barnet, 30 décembre 1823, citée par Considerant, *Au Texas*. Paris, 1854, gr. in-8, p. 175-176.

4. Cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 1, § 2.

5. Fourier, lettre à M. John Barnet. — Il ajoute : « Un avantage particulier pour les États-Unis sera de recevoir, dès le début de l'association, des versements périodiques d'Europe ; ils en reçoivent déjà, mais seulement quelques essaims de misérables, et non pas des masses régulièrement et annuellement versées, des colonnes de 2 à 300.000 habitants qui leur arriveront chaque année d'Europe et de Chine ... » — Sur la théorie de la colonisation sociétaire, cf. plus loin, livre 3, chapitre 5, 2.

6. Marmier, *Charles Fourier*, p. 353-354.

7. Cf. Barbier, *Nécrologie, Fourier, Bibliographie de la France*, 1837, N° 45. — Cf. la *Bibliographie*.

brochures, distribuées à la main, servirent à la publicité de l'auteur, mais ne lui suffirent point : il crut utile de faire encore davantage en publiant, en 1823, le *Sommaire de la théorie d'association* et le *Sommaire du Traité*, un résumé de plus de cent pages [1]. Ce *Sommaire* fut par ses soins « distribué à domicile [2] », c'est-à-dire sans doute au domicile des lecteurs importants [3], des critiques influents, et « annexé à chaque exemplaire de l'ouvrage [4] ». Fourier ne négligea rien pour attirer sur la publication de son traité tout ce qu'il put de lumière et de bruit.

## 3.

## Le nouveau monde
## 1829

### § 1. — *La préparation et la composition de l'œuvre*

Un an plus tard, en 1824, un disciple et un ami de Fourier, Gréa, était déjà disposé à faire les frais d'un nouveau livre, à condition que le manuscrit lui en fût soumis [5]. De la manière dont travaillait Fourier, il était difficile que cette condition fût remplie : elle ne le fut point, et la publication qui en dépendait fut ajournée.

A ce moment même, Fourier était détourné de ses recherches doctrinales et de ses travaux par le souci de gagner sa vie. Il donnait des leçons en ville, pour lesquelles ou à l'occasion desquelles il écrivit et publia sa *Mnémonique géographique*, une brochure de quinze pages qui prétendait contenir la « méthode pour apprendre en peu de leçons la géographie, la statistique et la politique », et qui, en réalité, ne renfermait guère que des extravagances [6].

1. Fourier, *Sommaire de la théorie d'association domestique-agricole ou attraction industrielle*, VIII p., et *Sommaires et annonce du Traité de l'association domestique agricole*, Paris et Londres, [1823], in-8, p. 1329-1448 (faisant suite au *Traité*). — Cf. la *Bibliographie*, p. 13-14.

2. Fourier, lettre à M. John Barnet, p. 176.

3. *Ibid.* : « Pourrais-je savoir par votre entremise le nom et la demeure de quelques-uns des Américains notables qui se trouvent à Paris, et à qui il conviendrait d'envoyer le *Sommaire* ? »

4. Fourier, *Sommaire de la théorie d'association domestique-agricole*, p. I.

5. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 87-88.

6. Fourier, *Mnémonique géographique, ou méthode pour apprendre en peu de leçons la géographie, la statistique et la politique*, [Paris], [1824], in-8, 15 p. — Cf. p. 15 : « L'inventeur de cette méthode donne des leçons en ville : il se rendra chez les personnes qui le feront appeler, et joindra, au besoin, d'autres branches d'enseignement aux trois qui sont ici proposées. »

Sans doute, son nouveau métier ne put assurer son existence, car, dès 1826, on le retrouve commis à Paris, au comptoir d'entrepôt de la maison Curtis et Lamb, de New-York [1]. Cette place lui permit de vivre et même de se remettre au travail.

Il n'était plus tout à fait isolé : depuis quelques années il avait des admirateurs et des disciples [2]. Il était soutenu par eux dans son œuvre reprise. Il trouvait en eux des amis toujours prêts à accueillir ses espérances, même les plus chimériques, et à les encourager. « J'apprends avec le plus vif intérêt, lui écrivait l'un d'eux en 1824, l'espoir que vous avez de voir mettre à exécution, près de Paris, votre système d'association. Mais est-ce l'association complète, ou seulement celle qui n'est qu'industrielle ? [3] » Toutefois, le projet d'une réalisation, même partielle, du système était trop vain pour qu'on pût s'y attacher longtemps ; on songeait surtout à la publication d'un nouveau traité, celui dont Gréa, depuis 1824, avait fait son affaire. On l'attendait impatiemment. « Je suis bien étonné, écrivait à Fourier le même disciple, au mois d'août 1825, que votre ouvrage, qui devait être imprimé au mois de mars, ne soit encore qu'à moitié rédigé aujourd'hui. Je gémis des entraves qui vous retiennent [4]. »

En 1826, ayant sans doute trouvé dans sa nouvelle place assez de sécurité et de loisir, Fourier se mit résolument à la besogne, et le livre fut achevé en deux ans. Le moment venu de la publication, Gréa tint ses promesses [5], et, grâce à lui, le *Nouveau monde* put paraître en 1829 [6]. « Le titre de *Nouveau monde industriel*, déclarait Fourier, m'a paru le plus exact pour désigner ce bel ordre sociétaire qui, entre autres propriétés, possède celle de créer l'attraction industrielle [7]. »

1. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 91.
2. *Ibid.*, p. 85. — Cf. plus loin, chapitre 3, § 1, et livre 4, chapitre 1, 3.
3. Gabet, lettre à Fourier (inédite), 29 août 1824.
4. Gabet, lettre à Fourier (inédite), 17 août 1825.
5. Muiron, lettre à Fourier (inédite), 8 août 1829 : « Gréa m'a donné sa signature pour me faciliter les moyens de trouver les fonds afin de solder d'abord les imprimeurs. Ce vous est une nouvelle preuve de sa bonne volonté en faveur de notre grande affaire. »
6. Fourier, *Le nouveau monde industriel et sociétaire, ou invention du procédé d'industrie attrayante et naturelle distribuée en séries passionnées*, Paris, 1829, in-8, xvi-576 p.
7. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 1. — Sur l'attraction industrielle, cf. plus loin, livre 3, chapitre 4, 2, § 2.

## § 2. — *L'œuvre*

« Le *Nouveau monde*, dit Pellarin, est le plus méthodique des livres de Fourier ; » et, s'il en est ainsi, c'est qu'il « a surtout été écrit dans un but pratique [1] ». C'est en effet pour exercer une action de propagande, une action pratique et immédiate que cet ouvrage a été publié : cette destination en explique les caractères.

Le plan de l'ouvrage est simple [2]. Dans les trois articles qui forment la préface, Fourier expose les principes de la doctrine et les « notions préparatoires ». et oppose à l' « énormité du produit sociétaire » le « cercle vicieux de l'industrie civilisée ». L'ouvrage se divise en sept sections. Les deux premières contiennent l'exposition des « principes généraux » de l'organisation sociétaire, et le détail des voies et moyens. La troisième, la quatrième et la cinquième décrivent le système éducatif, le mécanisme du régime économique en ce qui concerne la production et la répartition, enfin le régime moral. Les deux dernières constituent la « contre-preuve » : l' « analyse de la civilisation » y est suivie de ce que Fourier appelle la « synthèse générale du mouvement », c'est-à-dire de la théorie des sociétés et de l'évolution sociale, et, d'autre part, de la métaphysique.

D'après ce plan, il apparaît que le groupement des idées est beaucoup mieux fait dans le *Nouveau monde* que dans le *Traité de l'association*. Sans doute, les principes métaphysiques et la critique sont laissés à une place qui ne semble pas leur convenir ; mais cette faute paraît moins grave quand on remarque combien l'importance de ces deux parties a été diminuée et combien elles ont été réduites. Tout ce qui est plans de reconstruction, idées positives, exposition du système a été sensiblement accru, et mis

1. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 98.

2. Cf. le « Plan réduit » exposé dans la Préface du livre, Fourier, *Le nouveau monde*, p. VI :

« Préface.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Principes | 1re section | : | Attraction passionnée. |
| | 2e — | : | Canton d'essai. |
| Application | 3e — | : | Éducation harmonienne. |
| | 4e — | : | Mécanisme de l'attraction. |
| | 5e — | : | Équilibre des passions. |
| Contre-preuve | 6e — | : | Analyse de la civilisation. |
| | 7e — | : | Synthèse du mouvement. |

Postface ».

partout au premier plan. En particulier, la description des voies et moyens et la théorie de l'éducation ont été largement développées et enrichies; elles occupent chacune une section entière. Enfin Fourier, estimant, comme il le déclare lui-même, que, dans le *Traité de l'association*, il avait trop peu insisté sur la satisfaction des besoins matériels et sur les jouissances sensuelles comme fins du régime économique et comme moyens d'union sociale [1], a complètement réparé, dans le *Nouveau monde*, ce qu'il considérait comme une erreur et une faute [2].

Néanmoins, malgré ces différences, ces changements de distribution ou d'importance relative entre les parties, le fond du *Nouveau monde* est exactement le même que celui du *Traité de l'association*. C'est une seconde forme de l'exposition complète de la doctrine, qui, le plus souvent, s'y trouve fidèlement reproduite; même, en plus d'une place, des passages du *Traité* ont été intégralement conservés dans le *Nouveau monde* [3]. En écrivant cet ouvrage, Fourier se souciait moins de faire une œuvre tout à fait nouvelle que de donner une expression plus nette et plus ferme d'une doctrine presque entièrement publiée déjà.

Cette netteté, cette fermeté sont aussi les caractères du style. Il conserve la plupart des « néologies obligées pour indiquer des dispositions inconnues [4] »; il conserve aussi la plupart de ses particularités et de ses étrangetés. Néanmoins, il est plus simple, plus uni, plus sobre, plus clair, et souvent moins maladroit aussi. C'est la forme qui convient au traité méthodique que voulait être le *Traité de l'association*, et que réalise enfin le *Nouveau monde*, plus de vingt-cinq ans après la première expression de la doctrine.

## § 3. — *La publication*

La publication du *Nouveau monde* était attendue, désirée, réclamée par les amis de Fourier : il s'efforça de répondre à leur zèle de disciples en recommençant autour de son livre une campagne active de propagande personnelle. Il se trouvait à Paris : toutes les démarches qui lui étaient possibles, il les tenta. « Partout, dit Pellarin, où il croyait entrevoir l'ombre d'une chance pour

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 300.
2. Cf. notamment, *ibid.*, p. 253 sqq., 270 sqq.
3. *Ibid.*, p. 234 sqq.
4. *Ibid.*, p. v.

l'application de sa théorie, partout où il pouvait espérer rencontrer quelque puissant mobile d'ambition ou de générosité philosophique, conjointement avec le relief de fortune, de position ou de renommée nécessaire pour former une compagnie fondatrice de l'Essai [1], Fourier envoyait aussitôt son livre, avec un précis spécial des raisons qui lui semblaient les plus propres à stimuler chacun des personnages dont il provoquait l'initiative [2]. » Il l'envoya ainsi, comme il l'avait fait pour le *Traité de l'association*, aux ministres, — au prince de Polignac [3], à M. de Montbel [4], — et aux sociétés savantes [5]. Puis il publia un *Livret d'annonce* [6], qu'il dut faire distribuer à domicile comme il avait fait distribuer le *Sommaire* du *Traité de l'association*. Enfin, de 1829 à 1831, il se mit à donner des conférences, par lesquelles il se proposait, non seulement de faire connaître et d'expliquer sa doctrine, mais de lui attirer des partisans actifs et de préparer ainsi la réalisation [7].

1. Sur l'essai, cf. plus loin, quant à la théorie, livre 3, chapitre 5, 2, et, quant à la pratique, livre 4, chapitre 2, 1, § 1.

2. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 104-105.

3. Cf. de Polignac, lettre à Fourier (inédite), 29 avril 1830 : « Le prince de Polignac a reçu l'ouvrage que Monsieur Fourier vient de lui adresser. Il ne doute pas de l'intérêt qu'il trouvera à le lire, et il prie Monsieur Fourier de recevoir tous ses remerciements pour cet envoi ainsi que l'assurance de sa considération distinguée ».

4. Cf. lettre du ministre des travaux publics à Fourier (inédite), 24 juillet 1830.

5. Cf. Dugas-Montbel, lettre à Fourier (inédite), 14 novembre 1831 : « C'est moi-même qui ai remis votre paquet au Comité industriel. Ce paquet fut décacheté par le président, et les mémoires qu'il contenait furent distribués aux personnes chargées de ces sortes d'examen. »

6. Fourier, *Le nouveau monde industriel, ou invention du procédé d'industrie attrayante et combinée, distribuée en séries passionnées, Livret d'annonce*, Paris, 1830, in-8, 88 p.

7. Marmier, *Charles Fourier*, p. 353-354 ; Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. VI, 72 : le système et l'épreuve sociétaires seront le sujet d'une conférence le « lundi, 13 juin [1831], à huit heures du soir, rue Grenelle Saint-Honoré, n° 45, petite salle derrière la rotonde... On y avisera aux moyens d'impulsion et d'épreuve. »

## CHAPITRE TROISIÈME

### La fin
### 1830-1837

### § 1. — *L'isolé et le chef d'école*

En 1830, Fourier se trouvait avoir accompli, malgré les difficultés et les traverses de sa vie, une œuvre considérable, qu'il n'était plus seul à connaître et à estimer, puisqu'il avait des lecteurs, des amis, des disciples. Et pourtant il était encore un isolé, et il se sentait tel. Il avait la conscience de son travail et de ses efforts, une foi invincible en son génie [1] ; et en même temps, il éprouvait la douleur du révélateur méconnu de la foule, et souvent incompris de ses fidèles eux-mêmes. De cette sorte d'isolement moral il souffrait beaucoup. Tantôt soulevé par l'espoir et tantôt abattu par le découragement, il subissait une crise d'inquiétude intellectuelle, tout agitée d'exaltation lyrique. C'est le moment où, en des vers enflammés, il chantait son œuvre et sa destinée :

« Justes qui souffrez en silence,
Au dédain partout condamnés,
Peuples qui dormez enchaînés
Par la terreur et l'indigence ;

L'instant du réveil est sonné :
Un prophète aux humains donné
Vient du sophisme écraser l'hydre.

Cinq mille ans le crime a régné.
Enfin s'épuise le clepsidre
Aux temps d'infortune assigné...

Vos esprits forts, chétive engeance,
Doutaient d'un brillant avenir ;
Hâtez-vous de le conquérir,
D'atteindre à la haute opulence.

1. Sur cette foi, cf. plus loin, livre 3, chapitre 1, 1, § 4.

Fondez l'essai démonstrateur
Des lois dont le céleste auteur
Daigna me confier les tables.

Entrez dans des sentiers de fleurs
Où mille charmes ineffables
Vont mettre un terme à vos malheurs [1]. »

1. Fourier, *Ode commencée sur la découverte des destinées sociales*, en partie inédite ; les strophes 1, 3, 4, 16 et 18 ont été publiées par Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 241-242, et par la *Rénovation*, 30 avril 1901. — « Ode écrite par Fourier peu de temps avant sa mort, » lit-on dans la Notice de la *Rénovation* : je ne sais sur quoi se fonde cette allégation. Je serais porté à croire que l'*Ode* a été écrite entre 1829 et 1831, c'est-à-dire entre la publication du *Nouveau monde* et la constitution de l'école fouriériste (cf. plus loin, livre 4, chapitre 1, 3, § 1). Cf. les vers cités plus loin :

« Trente ans de dégoût et d'outrage
De mes veilles seraient le prix!...»

Fourier faisait commencer ses travaux, ses veilles, à ses découvertes de 1798 et 1799 ; cf. plus haut, même livre, chapitre 1. — Fourier continue en ces termes :

« A ces mots votre foi chancelle :
Sortez d'un long abattement :
Livrez-vous au pressentiment
D'un bienfait qu'en vain l'homme appelle.
Apprenez, aveugles mortels,
Que dans les décrets éternels
Des lois pour vous furent écrites :
Suivez ce fanal protecteur ;
Franchissez enfin les limites
Qui vous séparent du bonheur.

L'homme aux faux savants se confie ;
Détrompez-vous, peuples et rois,
Cessez de demander des lois
A l'absurde philosophie.
De ses rhéteurs présomptueux
Naissent des codes tortueux,
Dédale aux méchants favorable.
Mortels, repoussez ce poison ;
N'attendez un code équitable
Que de la divine raison.

Rendez grâce à sa providence :
Recevez cette loi des cieux,
Dont un génie audacieux
Sut acquérir l'intelligence.
Réformateurs civilisés,
Fléau des peuples abusés,
Fuyez, la vérité s'avance.
Fuyez, légistes ténébreux ;
Peuples, chantez la délivrance,
Voici venir les jours heureux. »

Mais l' « essai démonstrateur » n'est pas fait, et rien ne l'annonce ; après le chant d'espérance et de triomphe, voici les imprécations :

« ... Volcan de calomnie,
Siècle abject fardé de progrès,
Qui, par d'ironiques arrêts,
Enchaînes l'essor du génie,

C'est par un calice de fiel
Que des hautes promesses du ciel
Tu récompenses le message.

Mes travaux seraient donc flétris !
Trente ans de dégoût et d'outrage
De mes veilles seraient le prix !...

Paris, moderne Babylone,
Lorsque de mes pénibles jours
La parque aura tranché le cours,
Tu voudras tresser la couronne.

Tes fils viendront sur mon cercueil
Déplorer ton vandale orgueil,
Illustrer, venger ma mémoire ;

Ils conduiront au Panthéon
Ma cendre plus riche de gloire
Que César, que Napoléon [1]. »

1. Fourier, *Ode commencée sur la découverte des destinées sociales*. — Entre ces deux strophes se trouve la suivante :

« Non, traître, ta honte s'apprête,
Siècle avorton, vil libertin,
Qui des arcanes du destin
N'osas pas tenter la conquête.
Des vastes plans du créateur
Seul j'ai sondé la profondeur,
Seul j'en suis le docte interprète.
Seul j'affranchis [1] l'humanité :
Est-il de héros, de prophète
Plus dignes d'immortalité ? »

— Cf. Fourier, *Ode sur la découverte des lois divines*, variante de la précédente, également inédite, notamment :

Or c'est justement pendant les jours assez sombres où Fourier, n'attendant plus rien du présent, reportait sur l'avenir toutes ses espérances, que son école se constituait, en le reconnaissant pour son maître et pour son chef [1]. Désormais son œuvre ne devait plus se séparer de celle de ses disciples : il devint leur centre, le centre d'un cercle assez étroit, qui, pendant quelques années, s'élargit sans se déformer. Il était respecté, vénéré, religieusement écouté, avec une discipline où concouraient l'admiration et l'affection. La plupart de ceux qui l'entouraient se croyaient, selon l'expression de Mme Vigoureux, « impérieusement chargés de [le] rendre heureux, jusqu'à ce que le genre humain [l']ait reconnu pour son Messie [2] ». En vue de cet avenir, auquel ils faisaient confiance, ils le soutenaient, l'encourageaient, l'engageaient à produire et à publier [3].

Il l'avaient mis à leur tête, et ils le portaient sur leur front comme un drapeau. Dans les journaux fondés par eux, il y avait

« De la suprême sagesse
Les lois vont tarir vos pleurs.
Que l'espoir, que l'allégresse
S'emparent de tous les cœurs.
Peuples, le bonheur s'apprête.
Cinq mille ans votre planète
A retenti de sanglots.
La terreur vous persécute.
Une épouvantable chute
Va terminer ses complots...

Chantres, saisissez la lyre ;
Vérité, descends ** des cieux ;
Je soumets à ton *** empire
Les terrestres demi-dieux.
Au printemps de mes années
J'ai percé des destinées
L'effroyable obscurité.
Et sage entre tous les sages
Mon nom jusqu'aux derniers âges
Vole à l'immortalité.

* Var. Je guide au port.
** Var. Vertus, descendez.
*** Var. Je ramène à votre.

— Cf. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, mars 1849, p. 199 : « Mon triomphe et ma gloire seront aussi complets après ma mort que si l'essai avait été fait de mon vivant. »

1. Cf. plus loin, livre 4, chapitre 1, 3, § 1.
2. Mme Vigoureux, lettre à Fourier (inédite), 3 novembre 1832.
3. Cf., par exemple, Considerant, lettre à Fourier (inédite), 21 janvier 1832.

une place toujours réservée pour les articles qu'il voulait bien écrire, et sa signature était tirée en pleine lumière. Quand, dans l'entreprise de Condé, fut tentée une épreuve du système, on fit état de lui pour la surveiller et la contrôler; on agissait comme si l'on eût voulu que cet essai, commencé par d'autres, fût le sien. Il ne semblait point haïr ces préséances, ni répugner à ces fonctions ou à ce rôle ; il collaborait avec ses disciples et il dirigeait l'œuvre commune, ou paraissait la diriger [1]. A en juger par les rapports extérieurs entre le maître et les disciples, il semble qu'un accord intime et profond ait existé entre eux, et qu'ils aient travaillé ensemble avec une entente parfaite.

La réalité ne répondait point aux apparences. Si l'on cherche à déterminer exactement quelles étaient les relations entre Fourier et ses disciples, si l'on ne se contente pas des dehors, si l'on pénètre au fond des choses, on est amené à penser qu'il devait se produire de part et d'autre assez de difficultés pour gêner l'œuvre de tous. Fourier n'avait pas un caractère facile : il était vif et mobile, sujet à l'humeur, fort susceptible, surtout quand il s'agissait de sa doctrine et de l'avenir de ses idées. Ses disciples étaient presque tous des hommes bien plus jeunes que lui, d'une origine sociale différente de la sienne, d'habitudes intellectuelles différentes, tenant tous plus ou moins à des classes, à des catégories ou à des groupes sociaux dont l'influence persistante les empêchait de s'abandonner complètement à la pensée impérieuse de leur maître [2]. De là, entre eux et lui, des discordances qui rompaient l'harmonie de l'école et rendaient son œuvre plus malaisée.

Fourier ne pardonnait pas à certains de ses disciples, ceux qu'il appelait « les disciples aventureux », les erreurs qu'il croyait reconnaître dans leurs interprétations de sa doctrine. Ces erreurs pouvaient être insignifiantes, imaginaires même : il élevait contre elles de vigoureuses contestations doctrinales, sous lesquelles se laissent voir les chicanes d'une critique pointilleuse jusqu'à la mesquinerie [3]. Dépassant la doctrine et la théorie, cette critique allait frapper les œuvres pratiques entreprises par l'école. Quand l'essai sociétaire de Condé, largement engagé, commença à donner

1. Cf. la part de Fourier à la *Lettre confidentielle des membres de la réunion du 31 juillet, en réponse à une brochure intitulée* : *Aux phalanstériens, la Commission préparatoire de l'Institut sociétaire*, [1837], in-8, 24 p.

2. Sur l'esprit de l'école fouriériste, cf. plus loin, livre 4, chapitre 1, 3, § 2.

3. Fourier, *Les disciples aventureux, le Phalanstère*, t. 2, p. 314 sqq.

des inquiétudes [1], Fourier se prit à multiplier les observations, les reproches, les récriminations. « Mes collègues, écrivait-il en juillet 1833, sont sur ce point des aveugles qui ne voient pas à quatre pas d'eux [2].» Il ne tarda pas à se détacher d'une œuvre dont il prétendait que la conception et surtout la gestion étaient absolument contraires à ses principes, et, en l'abandonnant, il la désavoua. Plus tard, il avait bien soin de dégager sa responsabilité de l'insuccès de Condé. « On a répandu, écrivait-il, que j'ai fait un essai à Condé sur Vesgre, et *qu'il n'avait pas réussi* : c'est encore une des calomnies du pandémonium ; je n'ai rien fait à Condé ; un architecte, qui y dominait, ne voulait rien admettre de mon plan... Il commença par bâtir une grande *rapsodie provisoire*, sur un terrain fangeux au-dessous du niveau des eaux. Je ne pouvais adhérer à ce galimatias de bâtisse. J'abandonnai la partie, je ne m'en mêlai plus [3]. »

A ces difficultés doctrinales s'ajoutaient celles que faisait naître le caractère de Fourier. Sa susceptibilité levait contre les meilleurs de ses amis d'incessants griefs ; ses accès de mécontentement ou de lassitude provoquaient en lui de véritables crises de défiance et d'injustice, dont il souffrait, en faisant souffrir ceux qui l'aimaient le plus. « Pourquoi donc, lui écrivait en 1832 Mme Vigoureux, semblez-vous triste et malheureux dans le moment où il y a de si belles espérances, où depuis un an les choses ont marché mieux que l'on ne pouvait attendre ? Vous paraissez mécontent de tous vos disciples, vous vous plaignez de Victor [4], et pourtant je puis vous assurer qu'ils sont bien dévoués à vous-même et à l'humanité entière. Et ce pauvre Victor, je vous ai vu une fois si injuste envers lui que j'aime à me dire qu'il en est encore de même aujourd'hui ; et pour eux qui sont jeunes, ils peuvent, forts de leur conscience, attendre le moment où, plus heureux vous même, vous arriverez à les mieux juger... Ne vous exercez pas à vous aigrir, mais bien à nous croire... Votre science n'est-elle pas tout ? [5] »

1. Cf. plus loin, livre 4, chapitre 2, 1, § 1.
2. Fourier, lettre à Muiron, 10 juillet 1833, citée par Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 272 sqq. ; —, lettre à Muiron, 9 mars 1833, *ibid.*, p. 271-272 : l'architecte de Condé « s'est enfin mis à la raison, et, au lieu d'un achat de bois de 25.000 francs comptant, il s'est décidé à n'en faire qu'un de 11.000 ; ce'a devient supportable ».
3. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 725 sqq.
4. Il s'agit de Victor Considerant.
5. Mme Vigoureux, lettre à Fourier (inédite), 3 novembre 1832.

En dépit de l'affection, toujours admirative, que les disciples, même un peu malmenés, éprouvaient pour leur maître, il était inévitable qu'il s'établît souvent entre eux une sorte de gêne sentimentale, et surtout de gêne intellectuelle, qui ne pouvait pas être toujours dissimulée. Dès 1829 et 1830, les amis de Fourier à Besançon s'étaient senti le courage de ne pas accepter sans modifications les articles, trop rudes à leur gré, qu'il avait envoyés à leur journal *l'Impartial* [1]. Plus tard, en 1832, au début même de l'existence du premier journal de l'école, *le Phalanstère*, un de ses disciples ne craignait pas d'écrire à l'un des rédacteurs, sans user de ménagements : « Qu'il soit donc l'inspirateur du journal, mais qu'il y écrive moins qu'il ne fait [2]. » Enfin, en 1837, *la Phalange* ayant succédé au *Phalanstère*, le même souhait se trouvait sous la plume d'un autre disciple, qui toutefois savait faire entendre, dans ses réserves mêmes, une note de respectueuse admiration. « Il est préférable, écrivait-il, que notre illustre Fourier écrive dans un ouvrage à part tout ce qu'il doit encore révéler à ses disciples et au genre humain que d'insérer cela dans *la Phalange*, où les seuls adeptes pourraient le comprendre [3]. »

Le vœu formel de certains disciples de Fourier, du jour même où il eut des disciples, et le désir secret de beaucoup d'autres, c'était de restreindre la part d'action que le maître pouvait se croire en droit de revendiquer dans l'école, c'était de l'écarter des œuvres par lesquelles l'école se trouvait le plus directement en contact avec le public, et de l'enfermer en quelque sorte dans les fonctions surtout honorifiques d'une direction très limitée. Ils en venaient à souhaiter qu'il n'écrivît plus, qu'il se tût ; ils en venaient à penser qu'il avait cessé d'être utile, ou même qu'il était devenu gênant. Voici ce qu'à sa mort pouvait écrire l'un d'entre eux : « J'ai encore les yeux mouillés par la triste nouvelle de la mort de Fourier. Je ne pleure pas sur nous, car je crois que Fourier avait à bien peu près imprimé tout ce qu'il avait découvert d'essentiel. Je ne vais pas jusqu'à dire que son caractère et sa raideur sur des principes hétéroclites nuisait à la cause phalanstérienne ; mais il est certain que Fourier n'était plus utile [4]. » Et un autre allait jusqu'à dire que sa mort n'était « ni un accident

1. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 106-107. — Sur *l'Impartial*, cf. plus loin, livre 4, chapitre 1, 3, § 1.
2. Le Moyne, lettre à Transon (inédite), 16 juillet 1832.
3. Dechenaux, lettre à Considerant (inédite), 15 avril 1837.
4. Le Moyne, lettre à Considerant (inédite), 16 octobre 1837.

imprévu, ni une douleur de cœur, ni un malheur pour l'avenir de sa doctrine qu'il entravait plutôt qu'il ne servait [1] ».

C'est pourquoi et c'est ainsi que Fourier, dans son école même, resta un isolé. Il continua son œuvre comme il l'avait commencée, c'est-à-dire à part lui, presque seul avec lui-même, pendant qu'autour de lui se rencontraient les tendances diverses et souvent très divergentes de ses disciples. Pourtant ses disciples lui rendirent deux services : d'abord, il l'attirèrent à la réalité sociale et aux idées positives au milieu desquelles ils vivaient, et ils le rapprochèrent du public qu'il connaissait si mal ; ensuite, en l'entourant, en le soutenant, en assurant sa vie, ils lui permirent de penser encore à sa doctrine, d'écrire et de publier. Au reste, même ainsi, ils le servaient moins, lui et son œuvre, qu'ils ne devaient servir ses idées par l'action propre où pouvait s'employer toute leur personnalité [2].

## § 2. — *La polémique contre Owen et les saint-simoniens*

L'œuvre que Fourier accomplit seul, et comme isolé au milieu d'amis et de disciples qui la désavouaient souvent tout en la glorifiant, commença, dès 1831, par un acte de polémique très vive contre Owen et les saint-simoniens.

La première fois qu'il s'était occupé d'Owen, il s'était montré très favorable à ses théories et à ses essais pratiques ; mais il le connaissait encore à peine en ce moment là [3]. C'est lui-même qui voulut engager avec Owen des relations dont il fit tout les frais, et qui ne lui valurent guère, de la part d'Owen, que de vagues compliments [4]. L'initiation de Fourier au système d'Owen fut indirecte, successive et fragmentaire. A mesure qu'il en prenait

1. Chambellant, lettre à Considerant (inédite), 13 octobre 1837.

2. Sur cette action, cf. plus loin, livre 4, chapitre 2, 1, § 1.

3. Cf. Fourier, *Note remise à l'Académie de Belley*, 28 mai 1820, 18 p. in-4. — Cf. mon *Étude sur les sources de Fourier*, 7.

4. Fourier, lettre à Muiron, 8 avril 1824, citée par Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 83, note : « J'ai envoyé deux exemplaires [du *Traité de l'association*] à M. Owen, en l'avertissant de la prochaine publication de l'abrégé, et en lui disant que, s'il peut fonder une compagnie pour l'essai de l'association, je lui offre de servir aux appointements du dernier commis de son établissement ; » —, lettre à Muiron, 25 août 1824, *ibid.* : « J'ai reçu une longue lettre de M. Skene, secrétaire de M. Owen. Il loue beaucoup mon ouvrage... » ; — cf. Skene, lettre à Fourier (inédite), 28 juin 1824 : « M. Owen s'est reposé sur moi du soin de vous exprimer la satisfaction qu'il a eue de votre lettre du 2 avril 1824. »

une notion plus complète, il pouvait constater tout ce qu'il y avait dans ce système de contraire à ses propres idées, tout ce qui devait par suite lui sembler faux et vicieux [1]. Peu à peu il était amené à voir dans la doctrine d'Owen une doctrine mauvaise et une doctrine rivale.

Avec les saint-simoniens, Fourier avait eu en 1829 des rapports directs. Il avait assisté à leurs séances [2] et correspondu avec un de leurs chefs, Enfantin, non sans l'espoir de les séduire et de les gagner à son propre système [3]. Il voyait en eux des disciples à venir, encore inconscients ou aveugles, mais tout préparés à un apostolat actif. « Quand ils voudront, écrivait-il, ils formeront une compagnie actionnaire [4]. » Il est vrai que leur doctrine attirait déjà ses observations et ses réserves. « Il faut, ajoutait-il, qu'ils renoncent à leur morale cosaque de s'emparer des successions. Au reste, pour confondre leur pathos évasif, *leur plein sentiment de l'humanité*, je suis toujours prêt à entendre toute proposition d'opérer, mais non pas d'adopter leur tartuferie [5]. » Ces propositions, qu'il attendait, ne se produisirent pas, les espérances qu'il avait placées sur les saint-simoniens s'évanouirent, et l'éloignement qu'il sentait pour leur doctrine se changea peu à peu en aversion et en haine. « J'ai assisté, écrivait-il à Muiron en 1831, au prône des Simoniens dimanche passé. On ne conçoit pas comment ces histrions sacerdotaux peuvent se former une si nombreuse clientèle. Leurs dogmes ne sont pas recevables ; ce sont des monstruosités à faire hausser les épaules : prêcher, au dix-neuvième siècle, l'abolition de la propriété et de l'hérédité ! [6] »

Cependant les idées saint-simoniennes ne cessaient de faire des progrès dans l'opinion : c'est sans doute ce qui décida Fourier, en 1831, à publier un factum où il associait Owen à Saint-Simon pour en faire l'objet des critiques les plus violentes [7]. Au reste, il

1. Cf. Radiguet, lettres à Fourier (inédites), 14 avril et 6 juillet 1827 ; Skene, lettre à Fourier (inédite), 28 juin 1824.

2. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 103 sqq.

3. Cf. Enfantin, lettre à Fourier (inédite), 22 mai 1829 ; — cf. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 197-204.

4. Fourier, lettre à Muiron, 30 avril 1830, citée par Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 116. — Cf. mon *Étude sur les sources de Fourier*, 7.

5. Fourier, lettre à Muiron, 30 avril 1830.

6. Fourier, lettre à Muiron, 28 janvier 1831, citée par Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 117.

7. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen, qui promettent l'association et le progrès, Moyen d'organiser en deux mois le progrès réel, la vraie association, ou combinaison des travaux agricoles et*

compléta ce factum, pour ce qui est des saint-simoniens, par une lettre au *Globe*. d'un ton modéré, dans laquelle il opposait aux théories saint-simoniennes son propre système, seul capable de réaliser leurs vaines promesses [1].

Le pamphlet de Fourier et toute sa polémique étaient loin d'avoir une grande valeur objective [2] ; en dénonçant les « pièges » et le « charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen », il apportait surtout une nouvelle contribution à sa critique personnelle des idées contemporaines, en même temps qu'il servait activement à la propagande de son école.

## § 3. — *Les derniers écrits*

C'est directement en vue de cette propagande que, dès le début, Fourier collabora au *Phalanstère*, fondé en 1832 par ses disciples pour faire connaître sa doctrine et lui attirer des partisans [3]. A ce journal d'expositions théoriques et de chroniques doctrinales sa collaboration pouvait être abondante, et elle le fut. Les articles qu'il y publia furent très nombreux, et leur nombre ne cessa de s'accroître en même temps que leur étendue ; les derniers numéros du *Phalanstère* ne contenaient plus guère que des articles de lui, des articles inégaux, capricieusement écrits sur les sujets les plus divers, sans souci d'ordre et de logique. Au reste, il est impossible de retrouver un plan dans la série complète des articles. Ils diffèrent beaucoup en importance et en intérêt ; une bonne part n'est que répétitions de choses déjà dites et publiées ; plusieurs sont de bizarres fantaisies.

*domestiques, donnant quadruple produit, et élevant à 25 milliards le revenu de la France, borné aujourd'hui à 6 milliards un tiers*, Paris, 1831, in-8. — Cf. *l'Impartial de Besançon*, 19 juin 1831 ; *le Globe*, 24 juin 1831, 27 juin : « Dans notre numéro du 25 juin, nous avons répondu à un article de l'*Impartial de Besançon* dirigé contre nos doctrines. Nous nous sommes aperçus depuis que cet article avait été copié dans une diatribe récemment publiée contre nous par M. Charles Fouriez (*sic*), avec ce titre : *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*. Il y a bien peu d'*impartialité* à aller chercher des renseignements sur notre compte dans un ouvrage qui s'annonce sous un titre pareil. »

1. Fourier, lettre adressée aux rédacteurs du *Globe*, *le Globe*, 19 octobre 1831.

2. Sur la critique faite par Fourier de l'owenisme et du saint-simonisme, cf. plus loin, livre 3, chapitre 2, 2, § 3.

3. Sur *le Phalanstère*, 1832-1833, cf. plus loin, livre 4, chapitre 2, 1, § 1.

Sans compter quelques articles d'administration [1] et un article programme [2], les articles de Fourier sont des articles de doctrine qui se rapportent tour à tour à la critique, à la théorie et à la pratique.

Très soucieuse des événements actuels, même des plus mesquins [3], où souvent apparaît le plus nettement la « décadence de la civilisation [4] », la critique de Fourier, en ce qui concerne les faits sociaux, semble revenir, dans *le Phalanstère*, à son point de départ : elle se borne presque à la critique de l'échange et du « commerce mensonger [5] ». D'autre part, tout ce qui est critique des idées se trouve ici relativement fort développé. Contre les poètes et les journalistes [6], et contre tous ceux qui, à côté des journalistes et généralement avec leur aide, prétendent occuper le public de leurs vaines idées, moralistes, philosophes, économistes, Fourier s'emporte, souvent avec violence [7]. Il s'en prend au

1. Fourier, *Note sur la vignette*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 41 ; —, *Note complémentaire sur le premier semestre*, *ibid.*, p. 237, 245 ; —, *Avis à MM. les abonnés*, *ibid.*, t. 2, p. 372.

2. Fourier, *Programme de la fondation proposée*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 7.

3. Fourier, *Parallèle de mœurs entre l'ordre civilisé et l'ordre sociétaire*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 169, 177 ; —, *Triple omission au sujet des fortifications de Paris*, *ibid.*, t. 2, p. 284 ; —, *Deux nouveaux conquérants du monde*, *ibid.*, p. 381 ; —, *Conseil du commerce et des manufactures*, *ibid.*, p. 398-399 ; —, *Les folies d'Espagne, de France et d'Angleterre*, *ibid.*, p. 400 sqq. ; —, *Trois nœuds gordiens à trancher*, *Triple dédale en finance, politique, industrie*, *ibid.*, p. 405.

4. Fourier, *Décadence de la civilisation*, *Ruse pour déguiser son déclin rapide*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 185.

5. Fourier, *Féodalité commerciale*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 28 ; —, *Option sur les deux dénouements de la crise industrielle*, *ibid.*, p. 40 ; —, *Réforme du commerce mensonger*, *ibid.*, p. 90 sqq. ; —, *Les épiciers détrônés*, *ibid.*, p. 170 sqq. ; —, *Faillite Mackintosh*, *ibid.*, p. 233 sqq. ; —, *Les crimes du commerce*, *ibid.*, p. 357 ; —, *Spéculation commerciale*, *ibid.*, p. 382 sqq. ; —, *Déclin de Bordeaux, ridicule distribution de l'industrie française*, *ibid.*, p. 403. — Sur la place de cette critique particulière dans la critique générale de Fourier, cf. plus loin, livre 3, chapitre 1, 3, § 2, et chapitre 2, 1, § 2.

6. Fourier, *Les nouveaux quakers*, *Trembleurs intellectuels*, *pupilles en génie*, *Réponse à un écrit de M. Victor Hugo*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 420 ; —, *Les journalistes en province*, *ibid.*, p. 376 ; —, *Les journaux mal informés*, *ibid.*, p. 422.

7. Fourier, *Guerre des 4 sciences rebelles contre les 4 sciences fidèles*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 109 ; —, *Le voile d'airain*, *ibid.*, p. 193 ; —, *Nécessité d'une opposition en sciences*, *Imminence de féodalité commerciale*, *ibid.*, t. 2, p. 16 ; —, *Le concert des hauts aveugles*, *ibid.*, p. 76 ; —, *Les poltrons scientifiques, ou les Français asservis aux superstitions académiques*, *ibid.*, p. 413 ; —, *Le XIXe siècle tout positif, sa boussole de jugement : On dit qu'on a dit qu'on a ouï dire qu'il a dit*, *ibid.*, p. 423 ; —, *Plaisante contradiction en morale*, *ibid.*, p. 379 ; —, *Dénonciation de l'économie politique*, *ibid.*, p. 403.

« libéralisme » aveugle [1], à ces « faux amis du peuple [2] », qui parlent sans cesse de progrès et sont incapables d'une action utile, même la plus humble [3] ; il s'en prend aux faux réformateurs. aux « utopistes parisiens » [4], à tous ceux qui s'appellent philanthropes [5], et qui ne sont que de « faux frères en philanthropie [6] ». Surtout il réserve sa colère pour les « détracteurs » [7], les calomniateurs [8], les « Zoïles » [9] ; et il lui reste encore de la malveillance pour ces « alliés dangereux » [10] et ces « disciples aventureux » [11] qui ne savent pas le comprendre tout à fait.

La critique occupe plus des trois quarts des articles de Fourier au *Phalanstère*. Dans ceux qu'il consacre à la théorie, il étudie surtout les généralités et les principes [12], ou bien il accorde de

1. Fourier, *Aveuglement du libéralisme, le Phalanstère*, t. 2, p. 331 sqq.
2. Fourier, *Le progrès, le progrès, masque des faux amis du peuple, le Phalanstère*, t. 2, p. 292 sqq.
3. Fourier, *Cacophonie dans Paris sur les faux droits de l'homme et l'association fausse, le Phalanstère*, t. 2, p. 389 sqq. ; —, *Les torpilles du progrès, ibid.*, t. 1, p. 89 ; —, *Dénouement des visions de progrès, ibid.*, p. 141 ; —, *Suicide de la raison au XIX[e] siècle, ibid.*, t. 2, p. 373 ; —, *Mystification des chantres du progrès, ibid.*, p. 378 ; —, *Les torrents de ténèbres et de petitesse chez les hommes de progrès, ibid.*, p. 418.
4. Fourier, *Revue des utopies du XIX[e] siècle et des sociétés d'utopistes parisiens, le Phalanstère*, t. 1, p. 49, 57, 65.
5. Fourier, *Les gasconnades philanthropiques, le Phalanstère*, t. 2, p. 97 ; —, *Pierre de touche pour juger les philanthropes, ibid.*, p. 109 ; —, *Perfidie des régénérateurs, Parallèle de leurs moyens et des nôtres, ibid.*, p. 121 ; —, *Conclusions contre les réformes politiques et religieuses, ibid.*, p. 133.
6. Fourier, *Les faux frères en philanthropie, ou la divergence des deux intérêts, le Phalanstère*, t. 2, p. 313 sqq ; — cf. encore —, *Quatre-vingt-cinq fermes modeles et quatre-vingt-quatre folies, ibid.*, t. 1, p. 125 ; —, *Considérations à soumettre à la commission des colonies agricoles internes, ibid.*, p. 216 ; —, *Colonies agricoles intérieures, ibid.*, p. 229, 255 ; — *Écueils à éviter en fondation de colonies agricoles, ibid.*, t. 2, p. 3 ; —, *Les deux diversions, ibid.*, p. 49.
7. Fourier, *Esprit faussé chez les détracteurs, le Phalanstère*, t. 2, p. 354 sqq.
8. Fourier, *Les acharnés en calomnie, le Phalanstère*, t. 2. p. 359.
9. Fourier, *La quarantaine vers sa fin, ou l'avant-garde des Zoïles, le Phalanstère*, t. 2, p. 386 sqq.
10. Fourier, *Les alliés dangereux, le Phalanstère*, t. 2, p. 149 sqq.
11. Fourier, *Les disciples aventureux. le Phalanstère*, t. 2, p. 314 sqq.
12. Fourier, *Nécessité d'une théorie certaine sur l'art d'associer, le Phalanstère*, t. 1, p. 26 ; —. *Bénéfices du ménage sociétaire, ibid.*, p. 51 : —, *Compléments d'aperçus, ibid*, p. 101 ; —, *Le nouveau monde scientifique, ibid.*, p. 117 ; —, *Approximations sociétaires, ibid.*, p. 133 ; —. *Solution de deux problèmes, bonheur du peuple et libre arbitre, ibid.*, t. 2, p. 325 ; —, *Résumé de doctrine, instruction aux adeptes. ibid.*, p. 365 ; —. *Boussole pour les convertis, ibid.*, p. 411.

nouveaux développements aux particularités les plus diverses et quelquefois les plus insignifiantes de sa doctrine [1]. Enfin il s'occupe de la pratique et des réalisations : il décrit les « devis et tableaux d'un canton sociétaire » [2], ou bien il expose les « motifs d'opiner à un prompt essai » [3] ; il fait appel aux « candidats » fondateurs en leur montrant tous les avantages de son système [4].

La valeur totale de tous ces articles ne répond ni à leur nombre ni à leurs dimensions. Sans doute, bien des parties de la doctrine y sont résumées et quelquefois légèrement accrues sur des points particuliers ; mais le gain doctrinal de toutes ces parcelles d'exposition est douteux. En laissant de côté les répétitions et les renouvellements d'expression, parfois malheureux, on constate que la pensée de Fourier s'est développée dans deux directions : d'abord, dans le sens des préoccupations actuelles, puis dans le sens de la critique inquiète et soupçonneuse. Des deux côtés il y avait un danger, le danger que la doctrine ne s'altérât en se rapetissant. Trop souvent, les articles du *Phalanstère* inspirent la crainte en donnant l'impression de cette altération prochaine ou commencée.

Quand *le Phalanstère* cessa de paraître, dans le courant de l'année 1833, Fourier ne crut point que dût s'arrêter sa propagande personnelle. Pendant l'hiver de 1833 à 1834, il fit une série de quatre leçons sur sa doctrine à la Société de civilisation [5]. En

1. Fourier, *Sur l'émancipation des journalistes, le Phalanstère*, t. 1, p. 149, 161 ; —, *Mécanisme de répartition proportionnelle, ibid.*, p. 201, 210 ; —, *Problème des garanties de la propriété, ibid.*, t. 2, p. 217 ; —, *Conclusions sur les garanties dues à la propriété interne et externe, ibid.*, p. 229 ; —, *Solution de tous problèmes de finance par l'impôt composé, substitué à l'impôt simple, ibid.*, p. 249 sqq., 261 sqq., 265 sqq. ; —, *La femme libre, ibid.*, p. 404, 424 ; —, *Échelle des cinq sciences nouvelles, ibid.*, p. 414 ; —, *L'analogie, fâcheux oracle de vérité, ibid.*, p. 415 ; —, *Interdit lancé sur l'analogie, ibid.*, p. 417.

2. Fourier, *Devis et tableaux d'un canton sociétaire, le Phalanstère*, t. 1, p. 73, 81.

3. Fourier, *Motifs d'opiner à un prompt essai, sans sortir du ton dubitatif, le Phalanstère*, t. 2, p. 407 ; — cf. —, *La théorie familière, ou l'école d'éclosion des instincts, appliqués à tous genres de travaux et d'études, Plan d'essai sur 500 enfants de 5 à 12 ans, ibid.*, p. 301 ; —, *Détails sur l'épreuve minime, en travaux à courtes séances, appliquée à 160 enfants de 3 à 12 ans, ibid.*, p. 346 sqq., 349 sqq.

4. Fourier, *Revue des candidats, le Phalanstère*, t. 2, p. 164 ; —, *Deuxième revue des candidats, ibid.*, p. 183 ; —, *Les géants en utopie, et le minimum d'épreuve sociétaire, Question soumise aux capitalistes, ibid.*, p. 334.

5. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 122.

même temps il se remit à la composition d'un ouvrage ébauché et entrepris par morceaux depuis plus de deux ans. Car, selon son habitude, il n'avait pas attendu bien longtemps après la publication du *Nouveau monde* pour se remettre au travail. Dès 1831 il avait plusieurs choses en train. « Je serai bien heureux, lui écrivait Victor Considerant, le jour où vous m'apprendrez que vous avez pris la résolution de donner à l'impression le traité des Séries, la Théorie des caractères, etc. Je vois la certitude, en unissant mes efforts à ceux de nos amis de Besançon, de vous trouver les frais nécessaires à l'impression... Le moment est venu de frapper fort, et la publication intégrale de votre science est, je crois, le meilleur moyen de réussir [1]. » Ainsi Fourier était encouragé par le plus actif et le plus ardent de ses disciples. C'est alors que survint l'entreprise et la publication du *Phalanstère* : Fourier se donna tout entier à sa collaboration au journal. Mais, pour lui, des articles de journal ne différaient guère des chapitres d'un livre, et, en écrivant pour *le Phalanstère*, il écrivait pour ses nouveaux traités, qui avançaient ainsi peu à peu [2]. Ses disciples trouvaient qu'ils avançaient lentement, et surtout un peu à l'aventure. Dans une lettre du 31 août 1833, Considerant lui reprochait de ne pas fournir le « programme », les « titres des matières », les « sujets à traiter », bref, le plan de cette œuvre qui recommençait à préoccuper l'école, et dont elle songeait à faire les frais [3]. Elle l'attendait impatiemment, et elle la réclamait, en 1833, en 1834, en 1835 [4]. L'œuvre parut en 1835 et 1836, en deux volumes, sous le titre de *La fausse industrie* [5].

« Lorsqu'un livre, écrivait Fourier en note sur une lettre à lui

1. Considerant, lettre à Fourier (inédite), 6 octobre 1831.

2. *Système des développements de l'école sociétaire, la Phalange, Revue de la science sociale*, t. 1, p. I-XLIV, 1845, p. XXVI : « Le dernier numéro [du *Phalanstère*], s'allongeant sous la main de Fourier, devint un ouvrage en deux volumes ; » — cf. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 122 sqq. : le tableau des « vices de la civilisation » est tiré du *Phalanstère* du 4 octobre 1832.

3. Considerant, lettre à Fourier (inédite), 31 août 1833 ; — cf. —, lettre à Fourier (inédite), 12 octobre 1833.

4. Cf. Lacoste, lettre à Fourier (inédite), 11 janvier 1835 : « Vous me dites qu'à la fin de l'été [1834] vous ferez paraître un nouveau volume » : or rien n'est paru.

5. Fourier, *La fausse industrie, morcelée, répugnante, mensongère, et l'antidote, l'industrie naturelle, combinée, attrayante, véridique, donnant quadruple produit, Mosaïque des faux progrès, des ridicules et cercles vicieux de la civilisation, Parallele des deux mondes industriels, l'ordre morcelé et l'ordre combiné*, Paris, 1835-1836, 2 vol. in-8.

adressée le 6 juillet 1835, a été écrit sous l'influence de circonstances variables, contradictoires, il est désordonné, il faudrait pour le mettre en ordre qu'il fût dans une 2e édition [1]. » Il est difficile de savoir à quoi Fourier faisait allusion en parlant de circonstances variables et contradictoires ; en tous cas, il est certain que la *Fausse industrie* est le plus désordonné de ses ouvrages. La matière, distribuée selon une pagination fantaisiste [2], comprend toutes les parties de la doctrine, mal classées, souvent confondues, encombrées de répétitions et de digressions. La forme déconcerte par son étrangeté ; il arrive qu'elle obscurcit les idées déjà exprimées ailleurs par Fourier et qu'elle semble les dénaturer.

Pourtant la doctrine est bien restée la même : ni les principes n'ont varié, ni les applications. Seules quelques théories particulières ont été modifiées, quelques adjonctions ont été faites. Par exemple, la théorie de la répartition a subi des changements et reçu des améliorations ; le système de la « répartition au capital » y a été incorporé [3]. Un nouveau projet de réalisation, un projet de phalanstère d'enfants, a trouvé place dans l'exposition des voies et moyens, et y a pris une grande importance [4]. Ces retouches n'ont pas altéré le caractère et la figure de la doctrine ; dans une œuvre qui est une œuvre de déclin, elles marquent un souci laborieux de perfectionnement.

A peine la *Fausse industrie* avait-elle paru que les disciples de Fourier commencèrent, en 1836, la publication d'un nouveau journal, *la Phalange*, destiné à reprendre pour le grand public l'exposition de la doctrine, et à la rapprocher de ce public en prenant une part plus directe et un intérêt plus continu dans les discussions théoriques ou pratiques de la presse du jour [5]. La collaboration de Fourier à *la Phalange* fut des plus restreintes : elle se borna presque exclusivement à des reproductions de morceaux pris dans ses livres [6]. Ses disciples, ne voulant pas, sans

1. Fourier, note inédite sur une lettre à lui adressée le 6 juillet 1835.

2. Le premier volume est paginé : A-H, 1-12, 397-432, a-zz, 13-348, 433-456, 349-396 ; le deuxième : 613-820, 457-612, 821-840.

3. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 6. — Sur la théorie de la répartition, cf. plus loin, livre 3, chapitre, 4, 2, § 3.

4. Cf. notamment Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 343, 373, 456 sqq. ; t. 2, p. 11, 464. — Sur la théorie du phalanstère enfantin, cf. plus loin, livre 3, chapitre 5, 3, § 3.

5. Cf. plus loin, livre 4, chapitre 2, 1, § 1.

6. Fourier, *La déraison politique et morale, ou le piège des ouvrages bien écrits* (tiré du *Traité de l'association*), *la Phalange*, t. 1, p. 516 sqq. ; —, *Le*

doute, renouveler l'expérience du *Phalanstère*, étaient parvenus à le détourner du journal vers l'entreprise de nouveaux ouvrages, qui pourraient, une fois achevés, y paraître en feuilletons. Dans son numéro du 10 février 1837, *la Phalange* annonça, avec une satisfaction apparente, que Fourier allait composer, pour être publié de cette façon dans le journal, un « Traité du commerce dans les trois ordres, morcelé, garantiste et sociétaire » ; c'était, ajoutait-on, un des sujets importants qui, dans la pensée de Fourier, devaient fournir une suite à son *Traité de l'association* [1]. Ce nouveau livre, à peine commencé, sans doute, ne fut pas achevé ; la mort surprit Fourier, le 10 octobre 1837, « après 40 années consacrées au service de l'humanité, après 30 années de délaissement, sans avoir obtenu l'épreuve de sa découverte [2] ».

Il laissait une quantité considérable de manuscrits qui n'avaient encore été publiés nulle part. La plupart étaient contemporains de ses grands traités, et à ce titre ils étaient précieux. Il est vrai que, souvent, ils ne contenaient que des répétitions et n'offraient, en quelque sorte, que le double des ouvrages parus ; mais souvent aussi ils présentaient des développements intéressants, et même importants, sur certaines parties de la doctrine, notamment sur les voies et moyens, sur les institutions transitoires, sur la théorie de l'éducation. Une partie de ces manuscrits a été publiée dans *la Phalange, Revue de la science sociale*, de 1845 à 1849 [3], et une autre partie a paru en quatre volumes à la Librairie phalanstérienne, de 1851 à 1858 [4]. Il en reste encore ; mais ce n'est plus qu'un chaos de notes éparses et peu utilisables, dont l'œuvre, achevée et complète, n'a presque rien à attendre [5].

Cette œuvre est considérable. Elle s'est élevée lentement et

*bon sens banni de l'âge moderne par le bel-esprit* (*id.*), *ibid.*, p. 561 sqq. ; —, *Introduction à la Théorie des quatre mouvements*, p. 707-715 ; —, *Remède aux divers esclavages*, *ibid.*, p. 161-169 ; —, *La chute de l'homme, ou le double mécanisme des passions*, *ibid.*, p. 317-323 ; —, *Société primitive, dite Éden, ses phases d'enfance, ses progrès, son déclin, sa caducité et sa chute*, *ibid.*, p. 417-421 ; —, *Analyse de la chute de l'homme. Carrière et phases du péché originel*, *ibid.*, p. 672-681.

1. *La Phalange*, t. 1, p. 698, 10 février 1837.
2. *Ibid.*, p. 1073, octobre 1837.
3. Cf. la *Bibliographie*, p. 20-21.
4. *Publication des manuscrits de Charles Fourier*. Paris, 1851-1858, 4 vol. in-8. — Sur les autres publications posthumes de fragments inédits de Fourier, cf. la *Bibliographie*, p. 21-23.
5. Cf. la *Bibliographie*, p. 23-24.

laborieusement, au milieu de difficultés énormes vaincues par la patience. Presque continuellement isolé, toujours indépendant, Fourier a suivi la voie régulière et presque rectiligne où, dès le début, s'était engagée sa pensée. Sa doctrine s'est agencée, organisée et développée par un travail interne sur lequel peu d'influences ont agi du dehors. Elle forme, dans la série de ses publications, un ensemble de concepts et de propositions dont il convient maintenant de rechercher et d'apprécier l'intrinsèque valeur.

---

LIVRE TROISIÈME

---

# LA DOCTRINE

# CHAPITRE PREMIER

## La méthode

### I.

### Les questions et les problèmes

#### § 1. — *L'homme et la société*

La doctrine de Fourier est à peu près exclusivement le produit du travail et du développement de sa pensée. Dans les conditions où il a vécu, où son œuvre a été conçue, préparée et faite, il devait en être ainsi. Se trouvant placé dans une société qui sollicitait l'observation, la critique et les rêves généreux de son esprit, il a, en s'écoutant lui-même, observé, critiqué et rêvé. Il s'en est presque toujours tenu à son jugement personnel et à son imagination pour la critique du présent et l'élaboration du futur. Devant les maux de la société contemporaine, comme il le déclare, il présuma l'existence de vices profonds, et il crut possible, réduit à ses forces, de les analyser et d'en découvrir le remède [1]. Le premier procédé, le procédé naturel et instinctif de sa méthode, ce fut de regarder autour de lui et de chercher en lui. Il fut l'homme qui, se plaçant en face de la société, ouvre les yeux, s'interroge et répond.

#### § 2. — *La question sociale*

La question sociale, telle qu'elle a été posée par Fourier, est d'une extension indéfinie : c'est la question de la réalisation du bien social et du bien individuel. Aucun problème ne saurait avoir de données plus générales et plus larges : il s'agit ici du bien

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 28 : « Le ciel exige de nous une aide *composée et non pas simple*. Il veut que nous nous aidions de bras et de génie, et qu'aux efforts du travail nous ajoutions les efforts d'invention pour découvrir notre destinée sociétaire. » — Sur le tempérament de Fourier, cf., plus haut, livre 1, chapitre 1. § 2.

physique et du bien moral, de l'ensemble des faits sociaux, de toutes les conditions et de toutes les manifestations de la vie humaine. Devant la multitude et la variété des questions qui se présentent à qui cherche la solution d'un pareil problème, la nécessité apparaît de distinguer et de classer.

Pour Fourier, une question, entre toutes, est prédominante et primordiale, c'est la question économique. Elle s'élève au-dessus de toutes les questions politiques sous lesquelles on a coutume de l'étouffer et qui doivent disparaître devant elle[1]. La question économique est posée par les faits : s'il est vrai que l'indigence accable une immense partie de l'humanité[2], et s'il est vrai, d'autre part, que le bien-être est le premier des besoins de l'homme[3], la question sur laquelle l'esprit doit s'arrêter avant toutes les autres est celle de la suppression ou de l' « extirpation de l'indigence[4] ». La raison n'a rien fait tant qu'elle n'a pas procuré à l'homme la « fortune sociale[5] », et il n'y a vraiment « dans la science sociale qu'un problème à résoudre, celui de la métamorphose graduée, l'art d'élever chacune des classes de la civilisation au sort de la classe supérieure[6] ». Or, comme la solution du problème économique, ainsi formulé, suppose la conception d'un « ordre industriel plus productif que le nôtre[7] », la première question à résoudre est celle de la production des biens. Aucune question d'ordre moral n'est préalable à cette question d'ordre matériel. Ce n'est pas à dire que la morale n'ait point à intervenir dans la solution des questions économiques, ni que la solution des questions morales n'ait point d'importance en elle-même ; au contraire, toutes les questions économiques doivent être résolues « par la pratique de la justice et de la vérité[8] », et même, une fois résolues,

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 7 sqq. ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 388 ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 340 : « Je présente la méthode opposée [à celle des révolutionnaires], qui est d'écarter tout plan de réforme administrative et religieuse, et ne s'occuper que de la réforme industrielle et domestique... »

2. Sur cette question, cf. plus loin, même livre, chapitre 2, 1, § 1.

3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 24 : « S'il est incontestable que les richesses sont pour l'homme social la première source de bonheur après la santé... »

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 276.

5. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 24.

6. Pellarin, *Lettre de Fourier au grand juge*, p. 19.

7. *Ibid.*, p. 20.

8. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 299.

elles laisseront encore posées un certain nombre de questions morales ; mais ces questions n'apparaîtront qu'en seconde ligne, avec les données nouvelles qui résulteront de la solution des questions économiques.

§ 3. — *La critique, les principes, le système, les voies et moyens*

Ainsi, par un acte volontaire ou instinctif de son jugement, Fourier impose aux questions qu'il aborde un ordre méthodique, selon lequel s'organisent et se classent les différentes parties de sa doctrine.

Sa critique est initiale ; elle est comme la réaction immédiate et directe de l'observateur aux faits observés. Elle est intégrale : en proclamant la « nécessité d'attaquer les vices par la vérité méthodique et intégrale [1] », Fourier ne fait que proclamer un besoin irrésistible de son esprit. « Il ne s'agit point, dit-il, de remédier aux désordres industriels de la France, mais à ceux du monde entier [2]. » Il estimait qu'une critique de la société ne pouvait avoir de valeur et d'efficacité qu'à la condition d'être universelle et absolue [3]. Il définissait ainsi sa propre critique, qui procède de son subjectivisme radical.

Mais, pour confirmer la critique et en assurer l'interprétation, et, en même temps, pour fournir une base au système qui s'y opposera, certains principes philosophiques et moraux sont nécessaires. Fourier les demande à sa raison raisonnant dans l'abstrait, à sa sensibilité, à son imagination même. Ainsi sa recherche des principes ne vient qu'après la détermination de la critique et de ses procédés ; d'autre part, elle est intimement liée à la méthode d'invention du système.

Cette méthode est toute personnelle et subjective. Elle comporte la reconstruction totale de la société par l'application d'une découverte originale. « Le tort des modernes est de vouloir obtenir pièce à pièce tous ces biens qu'on doit y introduire collectivement et simultanément [4]. » Le système par lequel se fera cette transformation doit être un système social, politique, économique et moral [5] ; il doit être susceptible d'une extension universelle. Il

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 121.
2. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 80.
3. *Ibid.*, t. 2, p. 823.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 106.
5. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 831.

faut « un code social applicable à toute la terre, et non pas à une parcelle du globe[1] ». Il faut, par ce code, « servir l'immense multitude[2] ». La conception d'un système capable de satisfaire à ces conditions ne rencontre de limitation et de détermination méthodique d'aucune sorte.

Enfin, Fourier trouve devant lui la question des voies et moyens. Il la pose avec précision, avec fermeté[3]. Il est soucieux de toutes les mesures de préparation qui peuvent introduire, comme il dit, un système idéal dans la réalité ; il se préoccupe de leur possibilité et de leur opportunité.

Telles sont les questions qui se présentent successivement à sa pensée, et telle est la manière dont elles prennent place dans sa doctrine.

### § 4. — *La science sociale et la révélation sociétaire*

Au reste, quelle qu'ait été la méthode par laquelle s'est accompli ce travail d'organisation, Fourier a cru et prétendu faire œuvre scientifique. Cette prétention s'affirme dès son premier texte doctrinal. Il déclare, dans son article sur l'*Harmonie universelle*, que sa théorie « sera géométrique »[4], qu'elle sera la « théorie mathémathique des destinées de tous les globes et de leurs habitants[5] ». Il veut et il croit fonder la « science sociale[6] », et c'est pour cette science qu'il formule les règles de sa méthode personnelle.

Mais, en même temps qu'elle est une science, sa doctrine est une révélation. A l'entendre, elle apporte dans le monde la vérité que les siècles ont méconnue. Si elle est, dans son ensemble et dans son développement, le résultat de longues et patientes réflexions, elle est aussi, dans son principe et dans sa genèse, le produit d'une merveilleuse découverte. L'histoire de la pomme révélatrice a été contée[7] : interprète original de la société contem-

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 337.

2. *Ibid.*, t. 2, p. 5 : « Il faut servir l'immense multitude, et trouver un ordre qui fasse vraiment le bien des peuples et du souverain à la fois... » ; — cf. —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 388 : il faut prendre pour règle « d'enrichir toutes les classes de citoyens, sans en appauvrir ni spolier aucune... »

3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 126.

4. Fourier, *Harmonie universelle*. — Cf. plus haut, livre 2, chapitre 1, § 3.

5. Fourier, *Harmonie universelle*.

6. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 3 sqq.

7. Cf. plus haut, livre 1, chapitre 2, § 1 ; — cf. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 17 ; Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 171 sqq.

poraine, Fourier s'est fait gloire d'être un inventeur. Sa découverte, à ses yeux, est la plus belle et la plus précieuse qui ait marqué le cours de l'humanité ; Jésus-Christ lui-même n'a fait qu' « annoncer paraboliquement la destinée sociétaire sous le nom de royaume des cieux [1] ». Or, la destinée sociétaire c'est la « métamorphose » du monde [2], le « passage subit du chaos social à l'harmonie universelle [3] ». Devant cet avenir qui se révèle. « la carrière des prédictions devient immense [4] ».

Au seuil de cette ère future qu'il croyait ouvrir, il n'est pas étonnant que Fourier se soit senti plein d'orgueil, et qu'il ait entrepris la glorification de sa pensée. Fièrement il compare la grandeur de son œuvre. conçue dans l'obscurité d'une très humble vie, à l'impuissance des prétendus savants [5]. « Pour compléter l'opprobre de ces Titans modernes, Dieu a voulu qu'ils fussent abattus par un inventeur étranger aux sciences, et que la Théorie du Mouvement Universel échût en partage à un homme presque illitéré. C'est un *sergent de boutique* qui va confondre ces bibliothèques politiques et morales, fruit honteux des charlataneries antiques et modernes. Eh ! ce n'est pas la première fois que Dieu se sert de l'humble pour abaisser le superbe, et qu'il fait choix de l'homme le plus obscur pour apporter au monde le plus important message [6]. »

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 361.
2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 12 sqq.
3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. XXXVI.
4. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 317.
5. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. XXXVI : « Dans le cours de cette lecture, on devra considérer que, l'invention annoncée étant plus importante à elle seule que tous les travaux scientifiques faits depuis l'existence du genre humain, un seul débat doit dès à présent occuper les civilisés : c'est de s'assurer si j'ai véritablement découvert la *Théorie des quatre mouvements*; car, dans le cas d'affirmation, il faut jeter au feu toutes les théories politiques, morales et économiques, et se préparer à l'avènement le plus étonnant, le plus fortuné qui puisse avoir lieu sur ce globe et dans tous les globes. » — Cf. *ibid.*, p. 285 ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 66.
6. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 151-152 ; — cf. —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 5 : « La nature distribue au hasard les instincts de science et d'art, le génie inventif. On ne doit donc pas s'étonner qu'il se soit trouvé enfin dans les rangs du vulgaire un homme pourvu de l'instinct de découverte en mécanique sociétaire ; » p. 421, note : « Que dit-il, ce livre de l'attraction ? Bah ! des folies : un homme prétend qu'on a manqué la découverte des destinées ; que le genre humain est réservé à un immense bonheur ; qu'il existe un calcul sur l'Harmonie universelle des passions ; qu'elles tendent à former un nouvel ordre social, qui serait l'opposé des discordes civilisées, un

2.

## Les règles de la méthode

Fourier a exposé avec beaucoup de soin les règles qu'il jugeait nécessaires à l'élaboration de la science sociale. Combien il les jugeait nécessaires, il l'a dit et redit. Il a montré les conséquences fâcheuses « de l'absence de méthode pour guider dans l'exploration générale et arriver régulièrement à toutes les inventions possibles » ; il a montré que le « défaut de méthode » conduit à l'« aberration », à une « marche incertaine et fortuite des découvertes [1] ». Il faudra, dit-il, « procéder à l'investigation méthodique de toutes les découvertes qui nous restent à faire [2] ». Il s'est plu à formuler les règles de cette investigation méthodique, et, en multipliant ces formules, à les rappeler à l'attention des lecteurs. C'étaient, à ses yeux, des règles d'une portée tout à fait générale ; néanmoins elles s'appliquent plus ou moins spécialement aux diverses parties de sa doctrine.

### § 1. — *La critique*

La règle initiale de la critique de Fourier, c'est la règle du doute méthodique. Nous devons, quand nous abordons l'étude de la société, « oublier tout ce que nous avons appris » ; nous devons douter de toutes les notions reçues, et « refaire à neuf l'entendement humain [3] ». Ce doute est un « doute absolu [4] » : il n'est aucune

ordre où tous les peuples vivraient dans les délices et dans l'opulence graduée, malgré l'inégalité des fortunes ! un ordre où le travail deviendrait plus attrayant que nos bals et spectacles ! un ordre qui, dès le premier essai, serait adopté avec transport par tous les peuples civilisés, barbares et sauvages ! C'est un roman gigantesque, s'il en fut jamais, grandiose, à la vérité, mais impraticable. Si l'auteur avait raison, tous nos philosophes se seraient donc trompés : tant de torrents de lumière, Platon et Sénèque, Montesquieu et Rousseau, seraient donc réduits au néant ! Ah ! c'est impossible ; cet homme rêve assurément. Eh ! quel est-il ? Est-ce un académicien, un philosophe célèbre ? Non : c'est un provincial des plus obscurs. Bah, il n'a pas le sens commun ! La province fournit de plaisants originaux. »

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 14-16.

2. *Ibid.*, p. 19.

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 197 ; t. 2, p. 136 ; t. 4, p. 124 sqq.

4. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 5 sqq. ; —, *Le nouveau monde*, p. 65 ; —, *La fausse industrie*, t. 2, p. 823.

opinion, aucune idée qui ne doive lui être soumise. Munie de cette arme, la raison peut s'attaquer aux faits les moins contestés, aux idées les moins discutées ; il n'est pas de limites à son pouvoir et à son action.

La tâche du critique social est de retrouver, par la raison, la vraie nature, sous tout ce que la civilisation a mis d'artificiel et de faux dans la société et dans l'esprit des hommes vivant en société. Il n'est pas vrai que la nature, comme l'ont prétendu tant d'autorités philosophiques, soit mystérieuse et impénétrable : elle est accessible à la raison procédant avec méthode, et adaptant à cet objet d'étude immense et infiniment varié des procédés d'investigation suffisants [1]. Ressaisir la nature, l'observer et la suivre, voilà la règle essentielle du critique auquel le doute préalable a fait la voie libre.

Des règles secondaires s'y ajoutent : ce sont celles de toute méthode expérimentale et positive. Fuir l'erreur, se garder « que les erreurs, devenues des préjugés, ne soient prises pour des principes », éviter de compter pour des raisonnements les phrases vides qu'on ne comprend pas, ne se fier qu'à l'expérience et la prendre pour guide, établir ses jugements sur les faits, aller du connu à l'inconnu, saisir la réalité par l'analyse et la reconstituer par la synthèse, enfin explorer le domaine entier de la science : telles sont ces règles [2]. Il en est parmi elles qui sont tout élémentaires et pratiques ; mais à celles-là même Fourier attachait la plus grande importance : il a aimé à en reproduire le formulaire comme un indispensable memento [3].

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p 147 sqq. ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 197 ; t. 2, p. 132 ; t. 4, p. 124 sqq.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*. t. 1, p. 197 ; t. 2, p. 130 sqq. ; t. 4. p. 124 sqq. ; —, *Le nouveau monde*, p. 165, 194 : « Je viens de définir deux caractères du commerce anarchique nommé *libre concurrence* en m'étayant d'événements récents ; car il faut, en pareille analyse, démontrer par application à des faits connus. »

3. Voici le formulaire complet des « devoirs d'étude méthodique », Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p 130-140 : « 1° Explorer en entier le domaine de la science, et croire qu'il n'y a rien de fait tant qu'il reste quelque chose à faire. 2° Consulter l'expérience et la prendre pour guide. 3° Aller du connu à l'inconnu par analogie. 4° Procéder par analyse et par synthèse. 5° Ne pas croire la nature bornée aux moyens à nous connus. 6° Simplifier les ressorts dans toute mécanique matérielle ou sociale. 7° Se rallier à la vérité expérimentale, n'admettre que la vérité confirmée par l'expérience. 8° Se rallier à la nature. 9° Garder que les erreurs, devenues des préjugés, ne soient prises pour des principes. 10° Observer les choses que nous voulons connaître, et non pas les imaginer.

## § 2. — *Les principes*

Pour découvrir les principes sur lesquels doit se fonder la science nouvelle, la méthode appliquée à la critique est la seule qui convienne aussi : il faut atteindre la nature, l'analyser et la comprendre. La nature n'est pas bornée aux « moyens connus » ; elle garde en elle des forces et des ressources infinies [1]. C'est à la raison de les reconnaître et d'en faire l'inventaire. Tout est lié dans la nature, et le monde forme un système cohérent dans toutes ses parties [2] : il faut retrouver par la raison ce système qui, jusqu'ici, a toujours échappé aux philosophes, et dans lequel peut se lire, par une interprétation clairvoyante, la destinée sociale de l'homme. C'est ainsi que Fourier, en quête des principes de sa doctrine, formule les règles de son apriorisme subjectif.

## § 3. — *Le système*

A sa méthode de critique intégrale répond une méthode de reconstruction totale. Sa disposition initiale le porte à la négation et au rejet de tout ce qui existe : il reste à le remplacer. « C'est folie de vouloir améliorer la civilisation par un procédé quelconque. Il n'y aura d'innovation précieuse que celle qui ouvrira l'issue de cet abîme social [3]. » Tel est le point de départ de la méthode de reconstruction. « L'unique tâche du génie social » est de « chercher l'issue de la civilisation [4] ». Donc, la critique une fois définie et la société condamnée, une seule voie reste ouverte à l'esprit, « découvrir une société différente et compatible avec le bien [5] ». C'est la méthode de l' « écart absolu [6] », qui s'ajoute à celle du « doute absolu » et la complète.

Mais elle ne saurait suffire, car elle est toute négative. C'est

11° Éviter de prendre pour raisonnement l'abus des mots qu'on n'entend pas. 12° Oublier ce que nous avons appris, reprendre nos idées à l'origine, et refaire l'entendement humain. — Croire que tout est lié dans le système de l'univers et qu'il y a unité entre ses parties. — Spéculer sur l'unité de système. »

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 197 ; t. 2, p. 132, 134 ; t. 4, p. 124 sqq.
2. *Ibid.*, t. 2, p. 138.
3. *Ibid.*, t. 4, p. 294.
4. *Ibid.*, t. 2, p. 120.
5. *Ibid.*, t. 4, p. 292.
6. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 5 sqq. ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 48 sqq.

encore l'observation de la nature, l'observation du réel que la raison prescrit pour acquérir les éléments positifs et constitutifs du système [1]. L'expérience est la source unique de toutes les notions qui peuvent servir à l'élaboration d'un système social, et il ne saurait y avoir d'autre vérité que la vérité expérimentale. Sur ces données enfin l'esprit doit s'exercer, la raison doit combiner et construire. Elle doit « spéculer sur l'unité de système [2] », c'est-à-dire qu'elle doit imposer la forme d'un système bien lié à ses généralisations, à ses déductions et à ses inventions.

### § 4. — *Les voies et moyens*

Il reste une dernière partie de la méthode, celle qui concerne les moyens de vérification et d'application : Fourier ne l'a pas oubliée. « Il n'est de bon, en politique et en morale, que ce qui est compatible avec la pratique [3] » : le seul procédé qui permette d'en juger, c'est l'expérimentation. Fourier termine son formulaire méthodique par la règle de la vérification expérimentale [4].

La méthode de Fourier doit être jugée par l'application qu'il en a faite ; elle ne saurait être estimée à sa valeur si on ne la rapporte à la doctrine pour laquelle elle a été conçue. Ce qui apparaît dès à présent, c'est qu'elle est d'origine subjective, qu'elle n'est pas elle-même le résultat d'une élaboration méthodique, mais, à proprement parler, une invention, une création a priori. Ce sont des règles a priori, celles qui concernent l'interprétation de la nature et l'emploi de la raison, et des règles subjectives, celles qui concernent le « doute » et l' « écart » absolus, et, en général, tous les procédés d'observation et de reconstruction. D'autres règles, pourtant, sont déjà positives en elles-mêmes : telles les règles propédeutiques et critiques qui se rapportent aux procédés de recherche et d'analyse, et les règles de méthode expérimentale qui se rapportent aux procédés d'élaboration et de contrôle.

Il reste à voir ce que toutes ces règles deviennent dans l'application.

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 197 ; t. 2, p. 131 sqq. ; t. 4, p. 124 sqq.

2. *Ibid.*, t. 2, p. 138.

3. *Ibid.*, t. 3, p. 143.

4. Cf. Fourier, *Motifs d'opiner à un prompt essai, sans sortir du ton dubitatif*. *le Phalanstère*, t. 2, p. 407.

## 3.

## L'application de la méthode

### § 1. — *Les conditions*

Fourier était, par son tempérament, l'homme le moins propre à l'application rigoureuse d'une méthode ; il avait, par nature et par habitude, l'esprit le moins méthodique qu'on puisse imaginer. Mais il était un observateur à la fois très clairvoyant et très personnel, et il avait en lui-même, dans sa sensibilité, dans sa raison, dans son imagination souvent surexcitée par la folie prochaine, de grandes forces d'élaboration et de création [1]. Pour penser et pour produire, il était nécessaire qu'il échappât aux strictes formules de sa méthode, ou qu'il les adaptât à son tempérament ; que sa sensibilité, par exemple, colorât de nuances nouvelles les objets recueillis par son observation ; que sa raison imposât ou surajoutât aux données de l'expérience ses conclusions ou ses déductions a priori ; que son imagination, enfin, passât avec facilité du réel à l'utopie. Mais, en sortant ainsi des voies de sa méthode, il pouvait atteindre d'instinct aux résultats où elle l'eût conduit, parce qu'il était heureusement doué, et aussi, sans doute, parce que la société où il vivait se présentait alors à l'observation et à la réflexion dans le moment le plus propice pour être bien saisie et comprise.

### § 2. — *Les résultats*

« Je ne suivrai, selon mon usage, aucune méthode », déclare Fourier au début d'une de ses études [2] : voilà une déclaration qui s'accorde mal avec ses formulaires méthodiques ; mais sa pratique la justifie sans les désavouer, c'est-à-dire qu'il applique ses formules, non pas à la lettre, mais selon les besoins de son esprit, selon les exigences et les habitudes de son tempérament.

De ses règles méthodiques, les unes supposent tout un ensemble de notions a priori bien établies dans sa pensée : celles-là, il les suit et s'y conforme. Ainsi, il recherche en fait, comme il le dit

1. Cf. plus haut, livre 1, chapitre 1, § 2.
2. Fourier, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, août 1848, p. 101.

nécessaire en théorie, les lois de la nature préconçues par lui ; et il élève son système selon l'ordre qu'il a préjugé dans le monde [1]. D'autres règles peuvent recevoir facilement une application personnelle et subjective, celles qui concernent l'observation de la réalité et l'invention d'un régime social nouveau : Fourier leur donne cette application. Il en résulte, selon le contact de sa personnalité avec le réel, que son observation est d'un caractère tantôt très particulier et tantôt très général, et que son système peut tenir à la fois de l'utopie et de la science, heureusement rencontrée [2]. Enfin, certaines de ces règles sont des règles toutes positives que Fourier suit ou méconnaît selon les cas. S'il est vrai qu'il se défie des préjugés et qu'il s'écarte de la tradition [3], il lui arrive souvent de ne pas se mettre assez en garde contre les causes d'erreur qui proviennent de lui-même ; il lui arrive aussi, contrairement à ses formules, de ne pas établir ses jugements sur les faits, de ne point partir du connu pour aller à la recherche de l'inconnu, d'exposer et de décrire un sujet avant de l'avoir complètement analysé et étudié ; c'est-à-dire qu'il lui arrive de négliger à peu près toutes les règles propédeutiques qu'il a énoncées [4]. Dans l'élaboration de son système, ce sont surtout ses idées, ses opinions, ses goûts, c'est lui-même qu'il écoute et qu'il traduit ; il est vrai qu'assez de réalité s'est comme incorporée en lui pour qu'il la restitue dans sa doctrine.

Les questions et les problèmes que Fourier s'est posés ont été abordés par lui avec ses dispositions habituelles : il y a vu des objets de recherche et d'invention personnelles sur lesquels pouvait s'exercer sa puissance de révélateur. Il a cherché en lui-même les solutions. Il n'a pas fait ainsi la science sociale qu'il voulait et croyait faire, mais il a pu être conduit à des observations critiques et à des plans de reconstruction capables de supporter les vérifications de la science.

Conçue, formée et composée suivant sa méthode propre, sa doctrine comprend une critique intégrale et radicale, à la fois subjective et réaliste, du régime social contemporain [5], une série de principes généraux et a priori [6], un système de reconstruction

1. Cf. plus loin, même livre, chapitre 3.
2. Cf., par exemple, même livre, chapitre 4, 1.
3. Cf. plus loin, même livre, chapitre 2, 2.
4. Cf., par exemple, même livre, chapitre 3, 1, § 1.
5. Cf. même livre, chapitre 2.
6. Cf. même livre, chapitre 3.

totale de la société [1], enfin un plan de voies et moyens destinés à préparer la réalisation du système et à l'adapter aux conditions présentes [2]. C'est-à-dire que toutes les questions posées à la fois par lui dans la première considération de son objet, questions économiques et morales, questions politiques elles-mêmes, questions sociales en un mot, ont été étudiées, discutées et résolues en une théorie très systématique et très personnelle dont les parties, confondues dans leur genèse et dans leur première expression, se retrouvent distinctement à l'analyse.

L'ordre suivi par Fourier dans l'enchaînement des questions et des recherches peut être retrouvé d'après l'histoire de son esprit et l'étude de son œuvre. Il a commencé par la critique directe de ce qu'il voyait et de ce qu'il observait. Selon une règle de sa méthode, et surtout selon une préférence de son jugement, il a d'abord considéré le mal économique, et, dans l'économie, les vices de l'échange. Il les a analysés, et s'est posé la question particulière de la réforme commerciale. Il l'a résolue théoriquement en substituant un principe nouveau au principe de l'échange parsemé et de la libre concurrence, et il s'est préoccupé des voies d'application [3]. Une fois en possession de la formule de réalisation pratique et directe, il en a compris la valeur générale, et il l'a étendue à tous les problèmes de l'organisation sociale. C'est ainsi que « l'inventeur du régime sociétaire parvint à sa découverte. Il ne cherchait, dans le principe, que les moyens de mettre un terme aux abus et aux scandales du commerce. Ceci le conduisit à spéculer sur l'association agricole, dont il vit que toutes les dispositions s'accordaient merveilleusement avec les goûts, les instincts, les passions de l'homme [4]. » Une fois réunis les éléments essentiels de son système, Fourier songea à les soumettre au contrôle de ses principes philosophiques et moraux. Cette épreuve achevée, son système était debout [5]. Il pouvait dire « que la réforme du com-

1. Cf. même livre, chapitre 4.
2. Cf. même livre, chapitre 5.
3. Cf. Considerant, *Le socialisme devant le vieux monde*, Paris, 1849, in-8, p. 38.
4. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 17, note.
5. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 7-8 : « Je ne m'exerçai d'abord que sur des problèmes très ordinaires, dont les deux principaux furent l'*association agricole* et la *répression indirecte du monopole commercial des insulaires*... Je n'aurais jamais présumé qu'un si modeste calcul pût conduire à la théorie des Destinées... » : — cf. Considerant, *Le socialisme devant le vieux monde*, p. 39-40 : « Maître à 25 ou 26 ans du principe de la Réforme commerciale

merce était une voie d'avènement à tous les progrès sociaux »[1]. En effet, « les problèmes sociaux s'enchaînent, sont tous liés »[2]; et les axiomes généraux auxquels ils sont subordonnés et auxquels ils doivent satisfaire sont la clef de la science sociale tout entière[3].

La présente exposition, dans l'analyse des concepts qui constituent la doctrine de Fourier, suivra d'abord l'ordre logique que l'analyse découvre entre ces concepts ; mais, d'après ce qui précède, elle suivra en même temps l'ordre réel, l'ordre même dans lequel les pensées de Fourier se sont enchaînées. De la critique, d'où se dégagent les éléments des solutions, son esprit s'est élevé aux principes de la doctrine, et du système théorique il est passé aux voies et moyens : c'est dans ce sens et selon ce plan instinctif que s'est aussi développée son œuvre, s'il est vrai que la part de la critique et des principes est prépondérante dans la *Théorie des quatre mouvements*, que l'édification du système s'achève dans la *Théorie de l'unité universelle* et dans le *Nouveau monde*, enfin que l'exposition des voies et moyens gagne encore en étendue et en précision du *Nouveau monde* à la *Fausse industrie*.

et de l'organisation économique et véridique de la distribution. Fourier reconnut que le problème qu'il venait de résoudre avait sa base dans la *Commune*, et n'était autre chose qu'une sorte d'union d'intérêt des familles qui la composent, pour organiser la fonction distributive en constituant une *Agence commerciale unitaire* remplaçant le morcellement du négoce actuel et toutes ses complications misérables ; » il passa ensuite au problème de l'organisation de la production et de la consommation.

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 223.
2. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 492.
3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 2.

## CHAPITRE DEUXIÈME

### LA CRITIQUE

### I.

### LES FAITS

#### § I. — *Les maux*

Conformément à sa méthode, la critique de Fourier est une critique générale de la société. Bien qu'à peu près toutes les observations sur lesquelles elle se fonde aient été faites en France, elle s'étend au monde entier. Certaines remarques, il est vrai, sont particulières à la France : ainsi Fourier oppose aux « facultés physiques de la France, un colosse agricole qui tire de son sol 4 milliards [1] », la misère d'un grand nombre de ses provinces ; il observe qu' « il n'est pas de nation plus imbue du faux principe que, pour assurer le bien des riches, il faut organiser le mal être des pauvres [2] » ; il note les défauts des Français, leurs travers et leurs vices : faux patriotisme, égoïsme, injustice, « esprit vexatoire [3] ». Mais tout cela n'est rien, tout cela disparaît dans l'amas des griefs élevés par lui contre la société de son temps ; sa critique a la portée d'une critique universelle.

Elle s'applique à tous les maux de la société contemporaine, à tous les « vices » de la « civilisation », vices économiques, politiques et moraux, ceux qui font souffrir les hommes dans leur corps et ceux qui les font souffrir dans leur esprit, ceux qui sont profonds et graves et ceux qui sont presque insignifiants. A bien

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 303.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 374.
3. *Ibid.*, p. 371 sqq. ; Fourier y classe ainsi les « défauts » des Français : « engouement anti-national, servilité, duperie, mesquinerie, futilité, mauvais goût » ; leurs « vices » : « faux patriotisme, égoïsme communal et individuel, cruauté inutile, déperdition, injustice méthodique, esprit vexatoire » ; leurs « travers » : « détraction nationale, basse jalousie, parisisme, barbouillage, impéritie politique, mystification diplomatique ».

des reprises, et sans se lasser, Fourier a dressé le tableau de ses observations, résumées en des formules concises et pressées en de longues énumérations disparates, où se suivent, comme en des litanies, « indigence », « égoïsme général », « monopole maritime », « immoralité de la politique », et toutes les misères et toutes les plaies de la société [1].

Pour Fourier, le mal c'est le désordre [2] ; le mal social, c'est le désordre de la société. Le désordre qui se manifeste dans les faits sociaux les plus divers a pour conséquences les souffrances de l'individu et la rupture de l'équilibre social.

La forme la plus apparente et la plus menaçante de ce désordre, c'est le désordre économique. L'indigence, qui en résulte, est le plus grave et le plus critique des maux qui se sont abattus sur l'humanité [3] ; le problème de l'indigence est le plus urgent de tous ceux que pose sa condition présente [4]. Rien n'est fait, et « l'absurdité est générale » tant qu'on n'aura pas su « remédier au plus scandaleux des désordres sociaux, à la pauvreté [5] » . La question alimentaire est primordiale et préalable à toute autre. Il ne faut pas l'étouffer sous les considérations d'une idéologie menteuse ; il faut reconnaître que, « si le peuple esclave est conduit par le fouet, le peuple libre est conduit par la gueule », et que les plus belles « visions de liberté seront des niaiseries tant qu'elles ne garantiront pas au peuple la bonne chère et l'insouciance [6] ». On doit penser que « le peuple laborieux » a

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avant-propos, p. 8 sqq., 167 sqq. ; t. 2, p. 51 ; —, *Le nouveau monde*, p. 377 sqq., 417-421 : « Centralisation politique, progrès de la fiscalité, consolidation du monopole maritime, atteintes à la propriété, chute des corps intermédiaires, spoliation des communes, dépravation judiciaire, instabilité des institutions, imminence de schisme, guerre intestine, hérédité du mal, dévergondage de la politique, progrès de l'esprit mercantile, faveur au commerce en raison de sa péjoration, scandales industriels, traite des blancs favorisée, mœurs du siècle de Tibère, jacobinisme communiqué, noblesse vandale, naumachies littéraires, tactique destructive, tendance au Tartarisme, initiation des barbares à la tactique, quadruple peste ; » p. 463 sqq. ; —, *La fausse industrie*, t. 2, p. 283 ; —, *Décadence de la civilisation, Ruses pour déguiser son déclin rapide*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 185.

2. De même que le bien c'est l'ordre et l'harmonie ; — sur la valeur métaphysique de cette idée dans la doctrine de Fourier, cf. plus loin, même livre, chapitre 3, 2, § 2.

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 51.

4. Fourier, *Considérations à soumettre à la commission des colonies agricoles internes*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 216.

5. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 275-276.

6. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 391.

« besoin de manger 3 fois par jour » : or, « comment vit le peuple civilisé ? Il n'a souvent pas de pain noir en suffisance. » La société est incapable de satisfaire aux besoins matériels des individus [1]. Tous ceux qui travaillent peuvent craindre pour leur subsistance, pour leur vie, et non pas seulement les plus humbles, les ouvriers manuels, ceux qu'on s'accorde à appeler les pauvres [2], mais les gens instruits, les savants, les littérateurs : à ceux-là, qui l'honorent et la servent, la société n'assure ni les loisirs ni les ressources nécessaires pour accomplir leur œuvre ; et souvent elle ne fait rien pour les préserver de la misère [3].

Les souffrances causées par l'indigence sont incalculables. Il est impossible de compter ceux dont elle abrège ou flétrit la vie. « La législation répondra qu'on ne voit guère de gens mourir de faim. N'en vît-on qu'un par siècle, ce serait assez pour condamner la législation... D'ailleurs souffrir la faim, les privations, n'est-ce pas être victime comme celui qui meurt de faim ? Il n'y a de différence que celle d'un long supplice à un trépas subit [4]. » Toute une classe, la classe nécessiteuse, est condamnée à ce long supplice ; « la faim, la soif, la pauvreté », l' « obligent à vivre de rebuts, de viandes gâtées [5] ». Ces misérables corps, si mal nourris, si peu nourris, ont peine à s'abriter dans des greniers où ils s'entassent, où ils s'amoncellent, jusqu'au jour où un départ pour l'hôpital fait un vide bientôt rempli [6]. D'aussi tristes conditions de vie ont pour conséquence inévitable la dégradation morale de ceux qui y sont condamnés. Quelle que soit leur résistance, ils finissent presque toujours par tomber dans une résignation morne, où commencent la déchéance et l'avilissement [7].

Or, tandis que la majorité des hommes, ceux qui travaillent, souffrent ainsi, une minorité paresseuse jouit tranquillement des biens que les travailleurs ont produits. « Les campagnes cultivées

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 752.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 191 sqq.
3. *Ibid.*, t. 2, p. 396 sqq., 416.
4. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 237, note.
5. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 390.
6. *Ibid.*, p. 288-289 : les « coutumes civilisées entassent dans un grenier une trentaine d'ouvriers, hommes et femmes pêle-mêle, *très moralement* et décemment : nos moralistes, ennemis de la réunion en industrie, l'établissent aux seuls points où elle soit inconvenante, aux logements des pauvres et des malades, qu'on voit amoncelés comme des harengs dans les greniers à canuts et les hôpitaux ».
7. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 322.

et les manufactures n'offrent qu'un spectacle affligeant pour l'homme juste ; on y voit des cultivateurs et ouvriers affamés, dont les trois quarts ne mangent pas à leur appétit et n'ont pas, dans les ardeurs de la canicule, un verre de vin pour se garantir de la fièvre, pas une tente mobile pour s'abriter en moissonnant, tandis que dans la ville voisine les oisifs et les gobe-mouches, réunis sous des tentes bariolées et garnies de falbalas, se gorgent de glaces, liqueurs fines et rafraîchissements[1]. » L'inégalité économique, odieuse en soi, a pour effet d'arrêter ou de gêner le développement de la richesse sociale et d'appauvrir la société tout entière. Or, loin de diminuer, elle s'aggrave. Le « progrès social est illusoire. La classe riche avance, mais la classe pauvre est stationnaire, toujours au degré zéro[2]. » La richesse des riches ne cesse de croître, mais l'indigence des pauvres ne diminue point.

Des accidents, dont la fréquence et la gravité augmentent avec le temps, rendent encore plus redoutable ce mal chronique. La spéculation, le jeu, les intrigues de la bourse portent à l'extrême le désordre constitutif[3]. Les ruines, les désastres, les banqueroutes énormes, que la loi est impuissante à réprimer ou à prévenir, se succèdent sans répit[4]. Les manœuvres variées de l'accaparement et de l'agiotage se suivent et s'entrecroisent, et aboutissent fatalement à des crises d'autant plus dangereuses qu'il est presque toujours impossible de les prévoir, parce qu'elles n'ont pas d'autre cause que l'arbitraire de quelques-uns[5]. Pendant ces crises, les souffrances des indigents s'aggravent affreusement, et leur nombre s'accroît par de brusques progrès.

Du désordre économique résulte le désordre social. « La pauvreté est le principal germe des désordres sociaux[6] », en ce sens que le paupérisme et l'inégalité économique ont pour conséquence la formation de classes sociales ennemies. Ce que, par une impro-

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 498-499.

2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 23.

3. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, janvier 1848, p. 6 sqq., 27 sqq. ; —, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 235 sqq.

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 124 ; —, *Le nouveau monde*, p. 397 sqq. ; —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la secience sociale*, janvier-février 1845, p. 24 sqq. ; —, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 59-60; —, *Faillite Mackintosh* (75 *millions*), *le Phalanstère*, t. 2, p. 233 ; — cf. —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 318.

5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 392-395 ; —, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 100, 203.

6. *Ibid.*, p. 290.

priété tristement ironique. on appelle l' « ordre civilisé » est « comparable à une table mal servie où les convives intriguent pour s'enlever les morceaux qu'on offrirait civilement à son voisin s'il y avait abondance [1] ». Mais, dans cette lutte pour la vie, les mêmes, c'est-à-dire les faibles, sont vaincus. « La masse, les sept huitièmes du peuple, sont spoliés par le huitième, qui vit [2] à ses dépens [3] » ; « la civilisation est une oppression positive et négative des plus faibles par les plus forts, avec garantie aux membres de l'oppression [4] ». Contre les oppresseurs monte la haine des opprimés ; mais ni les uns ni les autres ne forment une classe unique : ils se distribuent dans une série de classes qui s'élèvent l'une au dessus de l'autre, et entre lesquelles s'établit une chaîne d'inimitiés et comme un « ricochet de haines [5] ». Dans cette société incohérente et décomposée, « on voit chaque classe intéressée à souhaiter le mal des autres, et mettant partout l'intérêt individuel en contradiction avec le collectif [6] » ; car les intérêts individuels provoquent, à l'intérieur de chaque classe, la guerre entre les individus, qui luttent pour la conquête des mêmes biens.

Le désordre politique est à la fois la conséquence et l'expression du désordre social. L'inégalité s'y traduit en iniquité. L'État, au nom de qui agit le pouvoir, est résolument, par origine et par principe, le serviteur et le protecteur des classes privilégiées contre les autres. L'autorité, qui s'affirme et s'appesantit plus lourdement à mesure qu'elle s'élève sur les ruines des « corps intermédiaires [7] », semble constituée pour assurer aux riches une tranquille possession. Le soin le plus constant de sa politique est d' « armer une petite masse d'esclaves pauvres, nommés soldats, les terrifier à force de rigueurs, en former des sicaires aveugles, employés à contenir la masse des pauvres désarmés [8] », à « museler et retenir au travail la multitude désarmée qu'on appelle

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 9.
2. Dans le texte : « rit ».
3. *Ibid.*, t. 1, p. 189.
4. Fourier, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, février 1849, p. 158.
5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 324 ; — cf. —, *Theorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 389 sqq.
6. *Ibid.*, t. 1, Avant-propos, p. 38 : — « La civilisation ne présente que le risible mécanisme des portions du tout agissant et votant chacune contre le tout. »
7. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 419.
8. Fourier, *Theorie de l'unite universelle*, t. 1, p. 202-203.

salariés [1] ». Cette minorité d'esclaves armés chargés de mettre à la raison une majorité d'esclaves désarmés, c'est une des pires tristesses, des pires hontes de la société présente [2]. Mais la partialité de l'État et du pouvoir en faveur des privilégiés ne se manifeste pas toujours par la violence ; elle se glisse dans les actes les plus simples et les plus ternes de l'administration. Dans le cercle étroit d'une commune, sous le couvert des lois et sous les apparences de la légalité, s'accomplit l'exploitation des petits au profit des grands [3]. Le « déni indirect de justice au pauvre [4] » est un crime permanent de la société, puisque le pauvre n'a aucun moyen d'assurer sa défense judiciaire contre de plus puissants que lui. On dit qu'il faut obéir, qu'il faut se soumettre aux lois ; mais les lois ne sont bonnes que pour quelques-uns, pour qui elles sont faites. « Le très grand nombre ne connaît de la loi que l'impôt et la conscription. Un laboureur, accablé d'impôts au nom de la loi, un conscrit forcé d'aller se faire tuer au nom de la loi, un créancier remboursé en assignats au nom de la loi paraissent assez en droit de n'aimer que très médiocrement la loi [5]. » Les opprimés, dans la société actuelle, n'ont même pas les libertés qui leur sont hypocritement reconnues : ils n'en ont qu'une, la liberté de vivre, qui n'est souvent que la liberté de souffrir. Ils peuvent disposer de leur corps, et c'est tout. Une semblable liberté, abstraite et vide, dépourvue de toutes garanties, n'est qu'une caricature, un mensonge de liberté [6].

Dans ces conditions, il n'y a qu'une minorité infime, celle des privilégiés et des pourvus, qui puisse adhérer et qui adhère à la société présente [7]. L'immense majorité, quand elle se réveille de son engourdissement et de sa résignation, ne peut songer qu'à dénoncer le pacte social, à s'insurger. Les privations, les misères « jettent l'ouvrier dans le désespoir d'atteindre jamais au bien-être, à la propriété, et le poussent à la haine de l'ordre social, aux

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 20.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 391.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 347 : les « vices de l'autorité municipale » sont le « grivelage de la fortune des administrés », l'« oppression directe » ou « despotisme », l'« oppression indirecte » ou « collusion avec le gouvernement », la « persécution du pauvre », la « décimation de l'avenir » ; —, *Les fausses économies fiscales*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 65.
4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 65.
5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 275-276.
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 154 sqq. ; —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, mai-juin 1848, p. 360-361.
7. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 158.

actes séditieux, au crime [1] ». Les révolutions n'ont pas d'autre cause que le vice des régimes politiques fondés sur l'inégalité sociale [2].

Aux dissensions intérieures s'ajoutent, dans une humanité morcelée, les luttes entre les nations. La guerre est le fléau constant de la « civilisation », l'horrible machine sous laquelle les faibles sont accablés par les forts et les violents. Les nations dites civilisées étouffent les peuples sauvages sous le présent d'une civilisation qui ne se soutient « qu'avec l'appui des gibets et des baïonnettes [3] ». « Parlerai-je de vos prouesses avec les sauvages? », demande Fourier aux civilisés. « En Amérique l'extermination des races mexicaine et péruvienne, en Afrique la traite des nègres, et en tous lieux les ravages causés par la communication de vos maladies et de vos liqueurs fortes, dont la cupidité mercantile encourage les excès, que de trophées pour la civilisation ! Quelle haute idée doivent en concevoir ces sauvages si bien traités par elle, ces sauvages qui tombent dans le dépérissement physique par le seul effet de votre voisinage. Ils ne veulent de vous qu'une seule chose, c'est votre absence [4]. » Mais l'ambition de conquêtes coloniales ne suffit pas à occuper les nations civilisées : entre elles se perpétuent la haine et la discorde. Aussi, « comment concilier seulement l'idée de paix temporaire avec la politique civilisée? Ennemie de toute unité, elle se refuse aux mesures d'harmonie les moins ombrageuses pour l'intérêt particulier... L'essence du caractère civilisé est de repousser tout ce qui tend à l'unité [5]. »

La politique extérieure des nations européennes a toujours été misérable ou criminelle. Au lieu de tendre à éliminer les causes de conflit et à raffermir la paix, elle a toujours permis, sinon encouragé, l'oppression des petits peuples par les grands États. Elle a permis l'écrasement de la nation grecque par les Turcs [6], et maintenant elle donne pleine licence à l'« agression russe [7] »,

1. Fourier, *Mécanisme de répartition proportionnelle*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 212.
2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 109 : la révolution de 1789 a eu pour cause « la faiblesse du gouvernement jointe au désordre des finances » ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 168 ; —, *Le nouveau monde*, p. 419.
3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 409.
4. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 291.
5. *Ibid.*, p. 276.
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 322 sqq. ; — cf. t. 2, p. 440 sqq. ; t. 3, p. 98.
7. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 227.

qui menace toute nation dont la Russie, puissance militaire, peut avoir chance de triompher. Par exemple, « rien n'est plus facile à la Russie que d'envahir et rendre tributaires les vastes et riches empires de la Chine et du Japon, en s'établissant dans le Leao-Tong et la Corée [1] ». Au lieu d'opposer un obstacle aux puissances avides d'agrandissement et de conquête, comme la Russie, les nations qui représentent la civilisation et le progrès ne songent qu'à rivaliser entre elles. Ainsi la France est « le paillasse éternel de l'Angleterre dans la politique coloniale et maritime [2] » ; elle veut lutter contre la marine anglaise, et elle ne se rend pas compte qu'elle « s'escrime sans succès contre un même obstacle [3] ». Par suite de ces rivalités, de ces défiances, de ces hostilités, la guerre est constamment latente dans le monde ; l' « immoralité de la politique » s'aggrave [4] ; le « tartarisme », c'est-à-dire le militarisme à la moscovite, s'étend sur l'Europe [5]. Cependant il existe, dit-on, un « droit politique », un droit des gens : ce n'est qu'une chimère et un mensonge [6], une « épouvantable fausseté » ; il n'y a que des intérêts en présence. « Dans les relations extérieures ou diplomatiques, on ne voit d'autres règles que la perfidie et la violence, bien fardées de belles paroles selon l'usage civilisé [7]. »

Ce désordre universel de l'humanité révèle un profond désordre moral, dissimulé sous une hypocrisie devenue habituelle [8] ; mais l'analyse de la société y porte la lumière. « Toute action sociale est simple dans l'ordre civilisé [9], » c'est-à-dire que tout individu, dans la société, n'agit que par soi et pour soi, isolément, étroitement. L'égoïsme est général, la désunion profonde entre les hommes [10]. Aucune des classes qui composent la société n'a d'idéal commun ; il y faut « autant de systèmes moraux qu'il y a de classes [11] ». La société reproduit, avec une monstrueuse ampleur, le désordre moral dont souffre chacun des individus qui la composent.

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 289. — Il faut lire Liao-Toung.
2. *Ibid.*, p. 301.
3. *Ibid.*
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 167.
5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 420.
6. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 297.
7. *Ibid.*, t. 4, p. 353.
8. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 113.
9. *Ibid.*, t. 1, Avertissement, p. xx.
10. *Ibid.*, t. 2, p. 51.
11. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 189-190.

La manifestation la plus grave du désordre moral apparaît dans les rapports entre les sexes, dans l'amour [1]. La « fausseté des amours civilisées » est un mal en elle-même et par ses conséquences ; car on constate le « faussement du système social par celui des amours [2] ».

Le vice initial des relations actuelles entre les sexes, c'est l'inégalité, c'est l'injustice. Dans la société présente, la femme est la victime de l'homme. A l'homme tout est toléré à l'égard de la femme, qui ne trouve rien, ni dans la loi, ni dans la coutume, ni dans l'opinion, pour se défendre contre une exploitation devenue licite et usuelle. L'homme a le droit de séduire la femme ignorante, de la tromper, de l'abandonner, de la livrer à la misère : pour ces crimes, il n'y a jamais de châtiment, et il y a souvent l'assentiment flatteur du monde [3]. Le mariage lui-même, institution organisée et réglementée par la loi, n'est généralement pour la femme qu'une machine d'oppression et de souffrance [4]. « Le mariage semble inventé pour récompenser les pervers ; plus un homme est astucieux et séducteur, plus il lui est facile d'arriver par le mariage à l'opulence et à l'estime publique.... Acquérir tout d'un coup une immense fortune pour la peine d'exploiter une jeune demoiselle, c'est un résultat si plaisant que l'opinion pardonne tout à un luron qui sait faire ce coup de partie.... Un riche mariage est comparable au baptême par la promptitude avec laquelle il efface toute souillure antérieure [5]. » Le mariage est devenu une spéculation : entre pères et épouseurs les parties s'engagent et se jouent. « Les pères jouent un vilain rôle en civili-

1. Cf. Dessignole, *Le féminisme d'après la doctrine de Charles Fourier*, Paris, 1903, in-8.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 51.

3. *Ibid.*, t. 4, p. 247 : la virginité des hommes n'a pas actuellement la faveur de l'opinion ; p. 248 : « Contradiction de nos coutumes, qui veulent que les femmes soient chastes, et qui tolèrent la fornication chez les hommes ; » p. 249 : « Si donc les jeunes gens renoncent de bonne heure à la virginité, ils ne peuvent s'adresser qu'à des femmes mariées ou non mariées. Dans le premier cas, il y a crime d'adultère ; dans le deuxième cas, crime de fornication, selon les lois civiles et religieuses ; » une contradiction existe entre la législation et l'opinion ; p. 467 : on déclare « champions de vertu ceux qui oublient, pour une épouse, tout lien antérieur » ; — cf. t. 3, p. 107 : sévérité de l'opinion à l'égard des filles-mères.

4. *Ibid.*, t. 3, p. 119 sqq.

5. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 164 ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 99 : « Mettez en jeu les ressorts les plus infâmes pour obtenir un riche parti ; dès que vous êtes parvenu à épouser, vous devenez un petit saint, un modèle de vertu. »

sation quand ils ont des filles à marier ; » il est fâcheux « que l'amour paternel puisse les aveugler sur l'infamie des démarches et cajoleries qu'ils mettent en usage pour amorcer les épouseurs [1] ».

Par les manœuvres dont elle est l'objet, depuis le moment où elle peut être désirée comme un moyen de plaisir ou d'enrichissement, la femme est avilie [2]. Encore enfant, elle est guettée par les convoitises. Si elle y cède et si elle en pâtit, elle ne rencontre que les sévérités de l'opinion [3] ; et pourtant, « en fournissant aux jeunes gens tous les moyens de séduction impunie, vous perdez le droit de condamner la femme séduite, vous condamnez vos propres lois [4] ». La fille pauvre qui a des charges est « excusable quand elle écoute celui qui fait briller l'or à ses yeux ». Mais, lorsqu'elle est chaste, elle « vieillit dans le célibat, si elle n'a pas le talent d'amorcer et décider les sots qu'une fille exercée a l'art d'ensorceler ». La jeune fille riche peut seule espérer le mariage sans avoir à le rechercher, à le gagner par des combinaisons ou des complaisances ; mais elle devient « l'objet d'un sordide négoce entre les courtiers et entremetteurs de mariages, puis enfin livrée à quelque homme pétri de vices, qui aura le poids de l'or en sa faveur [5] ». Quoi d'étonnant? « N'est-elle pas une marchandise exposée en vente à qui veut en négocier l'acquisition et la propriété exclusive? Le consentement qu'elle donne au lien conjugal n'est-il pas dérisoire et forcé par la tyrannie des préjugés qui l'obsèdent dès son enfance [6] ? »

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 168, note ; —, *Le nouveau monde*, p. 239 : « Ailleurs, c'est une séquelle de filles sans dot, que le père porte sur les épaules ; pour s'en débarrasser, il ferme les yeux sur les allures des plus belles, afin qu'elles en finissent de lui demander de l'argent pour leurs chiffons. »

2. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 192 : « Avilissement des femmes en civilisation ».

3. *Ibid.*, p. 209 : « Il suffirait d'une loi pour rallier l'opinion à la nature, et mettre au rang des plaisirs décents ces galanteries qu'il est ridicule de déclarer vices chez les femmes quand on les déclare gentillesse chez les hommes. Dès lors, les hommes ne peuvent atteindre à la gentillesse qu'autant que les femmes veulent bien se livrer au vice : plaisante contradiction, qui, au reste, n'est pas plus plaisante que nos coutumes et nos opinions civilisées ! » ; p. 210, note : on admire les débauchés et on persifle celui, qui, « voulant obéir aux lois et à la religion, conserve sa virginité pour l'apporter en cadeau de noces à sa femme » ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 186 sqq.

4. Fourier, *Esprit faussé chez les détracteurs*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 354.

5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 242-243.

6. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 192 ; p. 193 : on voit partout « de jeunes filles languir, tomber malades et mourir faute d'une union que la nature commande impérieusement, et que le préjugé leur défend, sous peine de

Tout est faux et immoral dans le mariage, tel que l'a fait la société : il se forme dans le mensonge, se célèbre dans une publicité scandaleuse et grossière [1], puis continue et dure dans la feinte hypocrite et la discorde intime [2]. Il devient « brutalité pure, accouplement d'occasion, provoqué par la chaîne domestique, sans aucune illusion d'esprit ni de cœur : effet très ordinaire chez la masse du peuple, où les époux affadis, bourrus, et se querellant pendant le jour, se réconcilient forcément au chevet, parce qu'ils n'ont pas de quoi acheter deux lits, et que le contact, le brusque aiguillon des sens triomphe un instant de la satiété conjugale. Si c'est là de l'amour, c'est du plus matériel et du plus trivial [3]. » Le véritable amour faisant défaut, les désaccords de goûts et de caractère, les différences d'éducation, les divergences intellectuelles et morales accomplissent leur œuvre [4] : les époux se désunissent, s'éloignent, se séparent, ou restent liés, malheur pire, en se trompant [5]. L'adultère, avec toutes ses variétés, est l'accident normal et comme obligé de la plupart des mariages [6]. La « plurigamie » est établie en fait, et admise par l'opinion [7]. La prostitution dans le mariage ajoute ses désordres [8] à ceux de la prostitution hors du mariage, « effet inévitable de l'indigence [9] » ; et ainsi aboutissent au même terme, à la même chute les misères morales et les misères économiques de la société.

En soi, le groupe social créé par le mariage est le plus défec-

flétrissure, avant qu'elles aient été légalement vendues » ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 362 : « La jeune fille, en civilisation perfectible, est une marchandise exposée en vente, comme les denrées sous la halle et comme les écrivains politiques. »

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 259 : « Publicité scandaleuse qu'on apporte parmi nous aux cérémonies du mariage, où l'on avertit une ville entière que, tel jour, un libertin, un roué, va déflorer une jeune fille innocente ; » —, *Le nouveau monde*, p. 234 : les noces sont des « cérémonies obscènes, où l'on entremet les calembourgeois et les ivrognes du quartier, qui viennent godailler, dégoiser quelques bordées de mauvaises plaisanteries sur la mariée ».

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 210 sqq.

3. *Ibid.*, p. 162.

4. *Ibid.*, t. 3, p. 69 sqq.

5. *Ibid.*, p. 61 sqq.

6. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 187 sqq. ; —, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 252 sqq. : — il existe 64 variétés de « cocuage » dans la « hiérarchie de l'adultère ».

7. Fourier, *Solution de tous problèmes de finance par l'impôt composé, substitué à l'impôt simple*, le *Phalanstère*, t. 2, p. 267.

8. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 361 sqq.

9. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 292.

tueux qui se puisse concevoir. Organisé comme il l'est, « le groupe familial est parmi nous le plus discordant, et le principal foyer d'égoïsme [1] ». La famille est une petite association exclusive dont tous les membres sont comprimés les uns par les autres [2], et qui ne tend qu'à comprimer ses voisines [3]. L'autorité absolue, « abusive » du père y est une cause permanente d'ennuis, de peines, de discussions. La vie de famille est triste et monotone ; elle est incapable de faire naître et d'assurer le bonheur [4]. Et ainsi le groupement familial est quelque chose de faux et d'immoral [5]; la famille est un « ressort antisocial en sens collectif et individuel [6] », c'est-à-dire en tant qu'elle nuit à la société et à l'individu.

Mais la famille n'est que le plus étroit des groupes sociaux ; toutes les autres personnes morales dont se compose la société présentent les mêmes vices. Les communes et les États sont également dissociés ; leur dissidence perpétuelle dénonce, dans toute l'étendue de la société, le même désordre moral [7].

## § 2. — *Les causes*

La critique de la société ne saurait se borner à l'analyse du mal ; elle doit en rechercher l'explication. Dans le domaine de la politique sociale, il faut « prévenir » et non « réprimer » ; il faut s'attaquer aux causes et non pas seulement aux effets du mal [8].

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 455.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 266.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 345.
4. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 162-172 ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 77 : « Gamme des germes de discorde entre pères et enfants civilisés », « dégoûts causés par l'abus de l'autorité paternelle » ; p. 86 sqq.
5. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 188 : « Fausseté et immoralité du groupe de famille : ses propriétés odieuses en civilisation ; » —, *Manuscrits*, *la Phalange, Revue de la science sociale*, mai-juin 1848, p. 374.
6. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 204.
7. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 343 : l' « échelle du mouvement social incohérent » comprend « l'homme ou le couple », « la famille, ou état domestique faux », « l'agrégation municipale, ou servitude seigneuriale », « la hiérarchie administrative, ou gouvernement », « la civilisation collective et incohérente, ou sans foyer », « les quatre sociétés lymbiques en dissidence perpétuelle ».
8. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 340.

I. — *Les causes économiques.*

Parmi les causes du mal social, les plus nombreuses et les plus importantes sont les causes économiques. Elles ne suffisent pas, à elles seules, à produire le mal ; mais leur action est universelle, prédominante, déterminante.

I. — La production.

« La civilisation est trop pauvre ; c'est le vice qui neutralise tous ses efforts d'amélioration [1]. » Or, si la société est trop pauvre, et si sa pauvreté la rend incapable de réforme, la cause première de cette indigence et de cette débilité est l'insuffisance de la production. La production n'est pas en rapport avec le chiffre de la population. En l'absence de toute réglementation et de toute contrainte normale [2], la population ne cesse de s'accroître, sans qu'il soit fait estimation ni prévision des ressources présentes et futures. L'humanité semble s'avancer au hasard vers un avenir de misères croissantes, qu'elle ne songe pas à éviter.

Ce régime absurde et affreux n'a d'autre cause que le défaut d'organisation. La production, dans la société actuelle, est anarchique. Elle va à l'aventure, quand ce n'est pas au gré, à la fantaisie de la minorité qui en retire tout bénéfice et tout profit. Elle ne peut trouver son équilibre entre les deux excès où ses forces se perdent, l'excès de concentration et l'excès de morcellement. La concentration actuelle de la production sur des locaux très limités [3] n'a rien d'une association harmonieuse et féconde : elle subordonne les forces productives à une autorité de direction égoïste et paralysante [4]. La vie économique semble abandonner l'une après l'autre les différentes parties du domaine social pour se retirer dans quelques localités, dans un petit nombre d'entreprises qui monopolisent la production [5]. Quant à la masse des

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 5.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 106 : « Les dogmes religieux, plus sévères que dans l'antiquité, interdisent au mari certaines précautions que dicte la prudence. *Interdictio semen effundendi extra vas debitum.* »

3. *Ibid.*, t. 1, p. 167 sqq.

4. *Ibid.*, t. 1. Supplément à l'avant-propos, p. 96-97.

5. *Ibid.*, t. 2, p. 429-430 ; — cf. —, *Théorie des quatre mouvements*, p. 384 sqq., note ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 430, note : sur la centralisation, forme particulière de la concentration.

travailleurs qui n'ont pas encore été attirés et absorbés, elle est divisée, morcelée à l'infini, et ses forces sont éparses.

Les conséquences de cette « incohérence sociale » sont que l'immense majorité des hommes, isolés dans leur activité productrice, ne peuvent suffire aux tâches multiples que leur isolement leur impose, ni trouver l'exact emploi de leurs facultés, de leurs goûts, de leurs passions [1]. Il ne saurait y avoir de pire utilisation des individus que celle qui en est faite aujourd'hui. Il arrive même que toute une partie de la population capable de produire reste inemployée dans l'œuvre de la production. Il existe un nombre énorme de fonctions improductives et ce nombre ne cesse de s'accroître [2].

La société tolère ou entretient des légions de parasites. Il y a d'abord les « parasites domestiques » : les trois quarts des femmes de la ville et la moitié des femmes de la campagne, absorbées par les travaux du ménage, qui ne produisent rien ; les trois quarts des enfants, les trois quarts des domestiques. Il y a ensuite les « parasites sociaux » : en première ligne, les armées de terre et de mer, qui « distraient du travail la plus robuste jeunesse et la plus forte somme d'impôts, disposent la dite jeunesse à la dépravation, en la forçant à sacrifier à une fonction parasite les années qu'elle devrait employer à se former au travail dont elle perd le goût dans l'état militaire » ; puis, les agents de l'administration, et, entre tous, les agents innombrables des contributions et de la régie ; en dernier lieu, la moitié des manufacturiers, qui écoulent sur le marché de mauvais produits, les neuf dixièmes des commerçants, les deux tiers des agents de transports. Une troisième classe est celle des « parasites accessoires » : les chômeurs, « légaux, accidentels et secrets » ; les sophistes, avec leurs variétés, qui sont nombreuses, légistes, controversistes, économistes, sans compter les autres ; les oisifs, les « gens comme il faut », les gens du monde avec leur séquelle de valets, les prisonniers aussi et les malades, qui sont des oisifs involontaires ; les « scissionnaires », c'est-à-dire les individus en rébellion contre la loi et contre la société, chevaliers d'industrie, gens sans aveu, femmes publiques, mendiants, tous ces malheureux qui sont les déchets d'une société corrompue. Il reste enfin les plus malfaisants peut-être des improductifs, ceux qui agissent régulièrement et professionnellement pour le mal social : les « agents de destruction positive », comme

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 183-184.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 198 ; t. 3, p. 29.

les agioteurs, ou encore comme les inventeurs d'engins meurtriers à l'usage des armées ; et les « agents de création négative », comme les ouvriers qu'on occupe à abattre une forêt, perte irréparable, ou comme les inventeurs d'une mode qui, adoptée par le public, ruinera d'un coup vingt mille travailleurs [1].

Ainsi les forces que la société peut dépenser à la production efficace sont réduites jusqu'à une limite au-dessous de laquelle il serait impossible de descendre. Mais de plus, ainsi réduites, ces forces sont employées de telle façon que le rendement en est le plus faible qui se puisse concevoir. Les formes de la production, dans la société présente, sont toutes défectueuses, et en elles-mêmes et dans les rapports qu'elles ont entre elles.

Avant tout, « l'agriculture, fonction principale, est asservie au commerce, fonction accessoire » [2]. L'agriculture n'est pas mise à sa place, qui est la première. Elle devrait être la source principale, essentielle de la production, de toute production ; et elle n'a aujourd'hui qu'une importance restreinte et presque dérisoire, en raison même de son organisation mauvaise. Le vice capital de cette organisation, ou plutôt de cette désorganisation, c'est le morcellement [3]. L'économie actuelle suppose et impose ce morcellement : il résulte du régime de la propriété telle que l'ont constituée les lois fondamentales de la société [4]. Or les effets du morcellement foncier sont graves. Ils pèsent directement sur la culture, qui devient incohérente ou confuse. Les exploitations agricoles ou bien sont disséminées et éparses, sans lien, sans communication entre les différentes cultures qui y sont confinées, ou bien rassemblent en elles les sortes et les formes de cultures les plus diverses, presque toujours resserrées et contraintes sur un espace trop étroit : par exemple, « un paysan cultive pêle-mêle blé et vin, choux et raves, chanvre et pommes de terre, sur tel sol où le blé seul aurait convenu [5] ». A ces domaines morcelés, appartenant à de petits propriétaires, ou exploités par des fermiers et des métayers misérables, les capitaux manquent, les engins et les instruments font défaut ; les jachères s'étendent, les fonds périclitent dans une immobilité ruineuse [6]. Il n'y a, entre les tra-

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 174 sqq.
2. *Ibid.*, p. 92.
3. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 823.
4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 8.
5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 481-482.
6. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 420 sqq. ;—, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 99.

vaux multiples qui doivent contribuer à la production agricole, aucune unité, aucune entente ; ils sont « divergents » et « contradictoires [1] ». Enfin, de l' « enchevêtrement des petites propriétés » résultent « le larcin, la défiance, les procès et l'inaction [2] ». L'« indigence du cultivateur » est le résultat final et nécessaire d'un régime aussi défectueux [3].

Le premier vice de l'industrie, c'est d'être séparée de l'agriculture par un divorce nuisible à l'une comme à l'autre. Mais, en elle-même, l'industrie a de graves défauts [4]. Comme l'agriculture, elle est morcelée, et les conséquences de ce morcellement, de cette production fragmentée selon la capricieuse initiative des individus ne sont pas moins funestes que celles du morcellement agricole [5]. « Le libre exercice est un leurre en industrie ; car il n'aboutit qu'à appauvrir la masse en multipliant les agents parasites, et assurer le bénéfice au fourbe de préférence à l'industrieux [6]. » Tout ce que peut produire l'anarchie des volontés, mises séparément au service d'intérêts divergents, apparaît dans l'industrie actuelle [7]. Elle comprend une infinité de petites entreprises, exposées à toutes les mauvaises chances et à tous les troubles de direction et de conduite : mort accidentelle de l'entrepreneur, unique soutien de l'industrie gérée par lui ; brusque succession, comme patrons ou comme gérants, d'individus très différents par l'intelligence et par le caractère ; dispersion des efforts et déperdition des forces ; conflits incessants entre les entreprises, contrariété constante de l'intérêt individuel et de l'intérêt collectif, absence complète d'unité dans la conception et dans l'exécution des plans [8]. C'est le régime de la désunion, du désordre, de la complication inutile et ruineuse.

1. Fourier, *Problème des garanties de la propriété*, et *Conclusions sur les garanties dues à la propriété interne et externe*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 217 et 219.

2. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 68.

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 319-320.

4. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 25 ; —, *Option sur les deux dénouements de la crise industrielle*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 40.

5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avant-propos, p. 21.

6. *Ibid.*, t. 3, p. 277.

7. *Ibid.*, t. 1, p. 13 : l'industrie morcelée produit : « indigence, fourberie, oppression, carnage, intempéries, maladies, cercles vicieux, égoïsme général et duplicité d'action. »

8. *Ibid*,. t. 3, p. 202 ; — cf. —, *Le nouveau monde*, p. 264 sqq. : les vices de l'industrie familiale actuelle sont l' « instabilité », la « contrariété en progéniture », les « disgrâces conjugales et domestiques », le « piège industriel » (le père forcé de travailler pour ses enfants), la « répugnance cumulative de l'industrie ».

Les conséquences en sont désastreuses pour le consommateur et pour le producteur. Le consommateur est trompé et lésé dans la quantité, la qualité et le prix des produits dont il a besoin et qu'il est obligé de demander à l'industrie. Le producteur est appauvri par le régime qu'il accepte et maintient. Qu'il soit indépendant, qu'il gère, comme petit patron, une entreprise réduite, ou qu'il appartienne, comme ouvrier, à l'une de ces grandes fabriques où une multitude de travailleurs se trouvent rassemblés, sans intérêts communs et sans volonté commune, sous la direction d'un maître, le producteur souffre, il perd, il pâtit, parce qu'il est isolé au milieu d'autres individus, occupés comme lui aux besognes étroitement individuelles de l'industrie. Le morcellement industriel ne prend fin, actuellement, que pour réunir dans les fabriques, sous la contrainte d'une dure nécessité, les esclaves du travail.

Du milieu des petits ateliers, entre lesquels les industries se subdivisent à l'infini, et qui se disséminent sur toute la surface du domaine industriel, ont surgi, avec une rapidité prodigieuse, de vastes entreprises où s'est opérée la concentration involontaire des producteurs dépourvus de capital. Le régime nouveau qu'elles ont instauré n'est qu'un régime de déceptions et de misères. « L'industrialisme est la plus récente de nos chimères scientifiques ; c'est la manie de produire confusément, sans aucune garantie pour le producteur ou salarié de participer à l'accroissement de richesse [1]. » L'Angleterre, qui la première a connu et appliqué les procédés de la grande industrie, en a subi la première les effets. La misère qui ravage l'Angleterre est la conséquence directe de l'industrialisme ; et les autres nations, qui ont suivi l'Angleterre sur la voie de l'industrialisme, la suivent aussi sur la voie de la misère [2]. Les « grandes fabriques fermées » sont des « bagnes » [3] où l'esclavage se trouve « rétabli par le fait [4] ». Les femmes et les enfants y sont accueillis, attirés plutôt, comme les instruments commodes et peu coûteux d'une production où la machine, qu'ils peuvent diriger ou servir, est devenue l'agent essentiel [5]. Le nombre des ouvriers industriels, constamment accru, s'est augmenté

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 28.
2. *Ibid.*, p. 29-31.
3. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 59 : « .. Les *bagnes mitigés* ou grandes fabriques fermées, morigénant l'ouvrier, maltraitant les enfants, ruinant la santé par excès de travail sans variété. C'est le demi-esclavage, plus le risque de stagnation et famine. »
4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 29.
5. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 59.

d'une foule immense et confuse de femmes et d'enfants, que ne protège aucune garantie et qui sont incapables d'organisation.

Cette augmentation numérique a multiplié pour tous les chances de misère. Le chômage est presque chronique dans la société industrielle, et, quand survient une de ces catastrophes qui le précipitent, il atteint des multitudes sans résistance. Or les événements les plus insignifiants et les plus capricieux peuvent déterminer ces catastrophes. « Est-ce un ordre sensé, *rationnel*, que celui où 50.000 habitants d'une ville sont réduits à l'inaction, à la mendicité par un changement de mode qui s'opère à deux mille lieues de là aux États-Unis [1] ? » Le chômage est pour le travailleur actuel un désastre total et irrémédiable ; car, ne connaissant qu'un métier, celui auquel il est enchaîné, il est incapable de trouver en dehors de ce métier son gagne-pain. « Le vice radical de notre industrie est d'occuper l'ouvrier à une seule fonction qui risque de tomber en chômage [2]. »

Mais la division et la spécialisation du travail industriel ont d'autres effets que ceux dont les crises de chômage permettent de mesurer l'exceptionnelle gravité ; ces effets, permanents et constants, c'est la diminution des forces physiques et la déchéance des forces morales des ouvriers. L'ouvrier, perpétuellement attaché à la même besogne, est amoindri dans son corps et dans son esprit, dont l'activité est étroitement circonscrite et réglée [3]. Le travail uniforme de l'industrie est pour lui un « véritable enfer [4] ». Et « cependant la philosophie veut que l'ouvrier civilisé se plaise à exercer, 16 heures par jour, le travail le plus insipide, comme le tissage, le bonheur de passer la navette depuis 4 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir ; la morale lui ordonne d'aimer ce travail désolant, qui se prolonge depuis le 2 janvier jusqu'au 31 décembre sans autre variante que les chômages et les famines [5]. » Dans cet esclavage, pour un salaire souvent dérisoire, toute une partie de l'humanité trouve un sûr commencement de dégradation et une lente préparation à la misère.

Le commerce termine et achève l'œuvre de la production. Il a acquis, dans l'économie actuelle, une importance primordiale ;

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 799.
2. *Ibid.*, p. 800.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 193.
4. *Ibid.*, t. 1, p. 149.
5. Fourier, *La théorie familière, ou l'école d'éclosion des instincts, le Phalanstère*, t. 2, p. 301.

il en est devenu la puissance prééminente [1]. Le « colosse mercantile » est le « nouveau souverain » devant lequel fléchit la société [2]. Le « progrès colossal de la banque » [3] a formidablement accru le pouvoir des grands négociants. Les premiers d'entre eux présentent à l'humanité un exemple scandaleux par la rapidité et l'énormité des fortunes qu'ils ont faites [4]. Tous les progrès économiques ont contribué en quelque manière et en quelque mesure au développement et à l'accroissement du commerce. Les « progrès de l'art nautique, la découverte des deux Indes, la variété des productions qu'elles offrent à l'échange, l'établissement des cultures dans le nord du globe et des communications entre les trois zones, le perfectionnement rapide des manufactures et la multitude des peuples qui concourent aux relations », il y a eu là, pour le commerce, autant de causes d'extension, de richesse, de puissance [5]. Dans la société actuelle, rien n'échappe aux prises de son mécanisme infiniment varié et pourtant toujours identique à lui-même.

« Le commerce, que l'on définit vaguement échange libre, est seulement une méthode d'échange libre, et non la meilleure. Pour mieux définir le commerce, c'est un mode d'échange dans lequel le vendeur a le droit de frauder impunément et de déterminer lui-même et sans arbitrage intermédiaire le bénéfice qui doit lui être alloué, de sorte que le vendeur se trouve juge dans sa propre cause, et l'acheteur dépourvu de garantie contre la rapacité et la fourberie du vendeur [6]. » Ainsi le commerce est une forme d'échange particulière à la société actuelle, et dont les caractères sont très distincts. D'abord, c'est une forme d'échange libre : les deux parties qu'il met en présence n'ont rien qui les contraigne, rien qui les oblige à contracter, et leur contrat n'a d'autre garantie que leur bonne foi. En second lieu, les marchandises offertes pour la vente reçoivent leur prix de l'« évaluation directe » du produc-

1. Fourier. *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 1 sqq.

2. Fourier. *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 203-204 ; p. 205, sur la « monstrueuse irruption du pouvoir mercantile » ; —. *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, janvier 1848, p. 8 ; janvier-février 1845, p. 20 : le commerce est le « vrai satrape du monde politique ».

3. *Ibid.*, septembre-octobre 1848, p. 193.

4. Fourier. *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 21.

5. *Ibid.*, p. 80.

6. Fourier. *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 16 ; p. 17 : le commerce est « un procédé mixte entre la contrainte ou maximation et la garantie respective des contractants, garantie dont le mécanisme est inconnu aux civilisés et incompatible avec leur ordre social ».

teur ou du vendeur, évaluation qui peut être exacte, mais qui, du moins, est arbitraire. Enfin, une « propriété intermédiaire », qui est précisément celle du commerçant, arrête et immobilise les produits entre producteurs et consommateurs, retardés et entravés dans leurs opérations d'échange [1].

En lui-même, ce mécanisme manque de rapidité et de sûreté; dans son fonctionnement, il donne lieu à une multitude infinie de fautes et même de crimes [2]. Tout contrôle et toute garantie réelle faisant défaut, le commerce, qui met aux prises les individus dans le conflit des intérêts, semble offrir une prime à la fraude. Le profit immérité est la récompense de quiconque y réussit. La « licence de fourberie [3] » y est illimitée. Acheteur et vendeur n'ont qu'un but : réaliser le gain personnel le plus élevé possible, sans considération et sans souci de la valeur vraie des produits qui font l'objet de la vente. Le commerce est le stimulant le plus énergique et le plus efficace de l'« égoïsme général [4] ». Constamment, par lui, « l'intérêt collectif » est « sacrifié à l'individuel » ; par lui, l'« insolidarité » est provoquée, excitée, accrue sans cesse dans la société [5], et les ravages qu'elle y exerce sont d'autant plus graves que le personnel commercial, réparti et dispersé en une infinité d'entreprises souvent minuscules, se trouve par là engagé dans une infinité de conflits où triomphent les plus hardis et les moins scrupuleux. Sur les ruines des faibles et des timides s'élèvent les vastes entreprises ; et la concentration progressive, qui transforme le commerce comme l'industrie, étend leur puissance et leurs moyens d'action. Apparaissent enfin les monopoles, avec leurs variétés et leurs procédés très divers, mais également dangereux, de conquête et d'« empiètement [6] ».

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 197 sqq. ; —, *Manuscrits*, *la Phalange, Revue de la science sociale*, janvier-février 1845, p. 41 : la « propriété intermédiaire » est la « cause primordiale » des vices du commerce.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 218-219 ; —, *Le nouveau monde*, p. 392 sqq. ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 307 sqq. ; —, *Réforme du commerce mensonger*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 90 sqq. ; —, *Les crimes du commerce*, *ibid.*, p. 357 sqq ; —, *Spéculation commerciale*, *ibid.*, p. 382 sqq. ; —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, juillet-août 1848, p. 1 sqq.; septembre-octobre, p. 209 sqq.

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 219.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*; —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, mars-avril 1845, p. 151 : « Tendance du système commercial aux 7 monopoles », notamment, p. 152, « au monopole *corporatif* ou *affilié* », auquel « on tend de plus en plus par le système de concentration ».

Un tel régime, où l'anarchie ne disparaît que pour laisser la place à une oligarchie égoïste et dévorante, ne saurait avoir que des résultats désastreux. Le marché, que la fonction du commerce est de fournir et d'alimenter, se trouve dans un état continuel d'instabilité et d'incertitude. Tantôt les produits y affluent jusqu'à couvrir plusieurs fois la demande, tantôt ils se raréfient jusqu'à ne pouvoir plus y satisfaire[1]. L'« abondance dépressive » et « l'engorgement factice[2] » sont suivis de disettes. Les manœuvres des grands négociants aggravent et multiplient les crises. L'accaparement, l'agiotage, et, à leur suite, la banqueroute sont les crimes du grand commerce actuel : le désordre économique est pour la plus large part son œuvre[3]. Il ne cause pas seulement la ruine et la misère de foules immenses, mais aussi l'appauvrissement de la société et l'arrêt de son développement.

Toutes les catégories sociales qui ont affaire au commerce sont atteintes et frappées par lui. En premier lieu, les consommateurs. La surabondance des commerçants, des intermédiaires de toute sorte a pour conséquence la surélévation des prix. « On avait, il y a trente ans, des comestibles et vêtements en abondance et à des prix très raisonnables. Or, les marchands, dont le nombre est au quadruple du nécessaire, ont grevé le corps social d'une dépense de quatre écus au lieu d'un écu[4]. » Il en est de même pour tous les produits. La hausse est encore accrue, sans règle et sans mesure, par les manœuvres de l'accaparement et de la spéculation. « L'intermédiaire est la sangsue du fabricant et du cultivateur, ainsi que du consommateur. Les hausses en général n'éclatent que lorsque l'intermédiaire a fait en tapinois sa rafle, son accaparement[5]. » Ainsi le prix n'est jamais déterminé régulièrement par les lois imaginaires de l'offre et de la demande, mais « les manœuvres commerciales, les raréfactions factices, les tromperies de toute sorte y concourent[6] ». D'autre part, il n'est pas une seule des

1. Cf. les exemples de crises commerciales cités plus haut, livre 1, chapitre 2, § 1.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 219 ; —, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, janvier-février 1845, p. 21.

3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 354-364, 467 sqq. ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p 313 ; —, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, janvier 1848, p. 17 : Fourier note trois effets du commerce qu'on a pu observer : « la famine factice de 1811 », l' « enchérissement subit des denrées coloniales en 1808 », la « disparition subite du numéraire en 1805 ».

4. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 90.

5. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 313.

6. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 37 sqq.

denrées confiées au commerce dont la qualité puisse être garantie. Le commerce trompe sur la qualité comme sur le prix : « tout est falsifié impudemment » par lui [1]. Les producteurs, eux aussi, sont lésés par l'intervention du commerce dans le mécanisme d'écoulement de leurs produits. Le commerce rogne sur leurs profits pour accroître ses bénéfices. Si la plupart des ouvriers sont réduits à une situation précaire, c'est qu'il est plus facile aux manufacturiers, pour vivre et prospérer, de diminuer les salaires que d'imposer au commerce le relèvement des prix des objets manufacturés [2]. Enfin les commerçants eux-mêmes ne sont pas épargnés par le régime qui semble fait pour eux. Il n'en est presque aucun qui n'ait jamais eu à souffrir des conséquences de la lutte qu'ils mènent tous contre tous. Le crédit individuel, établi entre eux comme une chaîne continue, mais sans solidité, sans sécurité, est la cause principale des catastrophes qui les atteignent [3], et des banqueroutes incessantes dont les effets parviennent à les toucher de très loin [4].

A la société, considérée comme un tout, le commerce porte un préjudice irréparable. Le « parasitisme commercial » travaille sans discontinuer à la « spoliation du corps social [5] ». Le commerce est « économicide » comme il est « liberticide [6] ». Il y a une effrayante superfluité d'agents commerciaux, une prodigalité ruineuse de fonctions improductives, inutiles [7], et souvent même délibérément pernicieuses quand elles ont pour objet déclaré ou secret la spéculation et le jeu [8]. Pour assurer le fonctionnement de cette énorme machine commerciale, il faut des ressources immenses ; les capitaux sont détournés de l'agriculture et de l'industrie, c'est-à-dire de la production, pour s'engloutir et se perdre entre les mains de la « classe improductive [9] ». Enfin le

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 43.

2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 41.

3. *Ibid.*, p. 42-43.

4. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 339-354 ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 219 ; t. 3, p. 124 ; —, *Le nouveau monde*, p. 397 sqq. ; —, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 47 sqq.

5. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 373.

6. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 331 ; —, *Manuscrits*, *la Phalange, Revue de la science sociale*, mars-avril 1845, p. 177 ; février 1848, p. 130 ; mars-avril, p. 200 sqq.

7. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 314 sqq.

8. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 180-181.

9. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 373 sqq. ; —, *Le nouveau monde*, p. 395 : les commerçants ont des capitaux « à 3 %, quand le cultivateur

commerce est, pour ceux mêmes qui n'y sont ni occupés ni intéressés directement, une cause de rivalités et de luttes perpétuelles ; la plupart des guerres, les guerres coloniales en particulier, ont leurs origines et leurs raisons profondes dans les ambitions et dans les appétits du commerce [1]. Il est l'agent le plus actif du désordre économique, du désordre social et politique, et même du désordre moral [2].

Tous les effets du désordre économique, les vices du morcellement et de la concentration, les ravages de la production et de l'échange incohérents sont rendus possibles par la libre concurrence. Le régime économique actuel est le régime de la liberté illimitée et déréglée. Dans le domaine de l'économie, les intérêts sont lâchés. Chaque individu peut faire ou tenter tout ce qu'il lui plaît, à ses risques, aux dépens des autres, au préjudice de la société. De là l'anarchie et la confusion, la multiplication des agents inutiles et la complication des rouages, de là le gaspillage des forces, et les catastrophes et les désastres [3]. Il n'est pas permis de dire, pour défendre le régime de la libre concurrence, que les agents commerciaux multipliés par elle sont des producteurs, ni qu'elle favorise la baisse des prix, et par là l'augmentation de la demande, et enfin les progrès de l'industrie. En réalité, la libre concurrence a pour effets certains, d'une part, l'« appauvrissement des marchands », et, d'autre part, la « désunion » sociale. Si « la

ne peut en avoir à 6 % ; il est réduit à traiter avec des gens d'affaires qui, prêtant à 5 % nominalement, perçoivent réellement 16 et 17 %, par les charges accessoires et indirectes » ; —, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 242 sqq., 269 ; t. 3, p. 53-56.

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 73 sqq. ; p. 47 : les crimes de la traite, « 1° assassinat des nègres par les mauvais traitements qui les empêchent de se reproduire ; 2° dépravation sur les blancs, qu'elle habitue à fonder sur les tortures de leurs serviteurs un léger accroissement de bénéfice, calcul qui doit les rendre familiers à tous les genres de dépravation ; 3° provocation dans l'intérieur de l'Afrique aux guerres que les naturels se font sans cesse pour avoir des prisonniers à revendre aux Européens ».

2. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange, Revue de la science sociale*, janvier-février 1845, p. 5 : « C'est l'état mensonger du commerce qui fait régner la fausseté dans toute nos relations. »

3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 331 sqq. ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 195-196 ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 305 : le système de la concurrence anarchique, « en faisant tomber le salaire au plus vil prix sans garantie de travail, pousse le peuple au dégoût, au vol, aux séditions » ; —, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 61 sqq : les effets de la libre concurrence sont le « morcellement ou anarchie mercantile » et le « monopole ou persécution mercantile ».

haine semble aujourd'hui la boussole des opérations du commerce », c'est la libre concurrence, le complet déchaînement des intérêts individuels qui en est responsable [1].

De même que le morcellement économique a pour terme inévitable la concentration, de même le monopole résulte nécessairement de la libre concurrence [2]. Il est la récompense, le prix réservé aux plus forts, aux plus heureux. Par lui se constitue une nouvelle féodalité, plus redoutable que l'ancienne, une féodalité commerciale, déjà menaçante et glorieuse de nombreux triomphes [3]. Il n'est pas douteux que les monopoles commerciaux, unis aux monopoles industriels, ne préparent l'asservissement économique de la multitude, contrainte de travailler au développement de leur puissance, sans pouvoir résister à leurs empiètements [4].

Toute une catégorie d'individus, et en même temps toute une race, dans la société actuelle, semble s'être assuré un monopole commercial, un monopole économique de première importance : c'est la « nation juive ». Elle ne veut pour les siens d'autres fonctions que les fonctions improductives du commerce, dont elle exagère tous les vices. L' « admission des Juifs au droit de cité » a été la plus honteuse des fautes de la civilisation. « Il ne suffisait donc pas des *civilisés* pour assurer le règne de la fourberie ; » il a fallu « appeler au secours les nations d'usuriers, les *patriarchaux improductifs*. La nation juive n'est pas civilisée, elle est patriarchale, n'ayant point de souverain, n'en reconnaissant aucun en secret, et croyant toute fourberie louable, quand il s'agit de tromper ceux qui ne pratiquent pas sa religion. » Son tort le plus grave, « c'est de s'adonner exclusivement au trafic, à l'usure et aux dépravations mercantiles [5] ». « La tolérance religieuse est

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 27-31.

2. *Ibid.*, p. 56.

3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 91, 395 sqq. ; —, *Nécessité d'une opposition en sciences, Imminence de féodalité commerciale*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 16 ; —, *Féodalité commerciale*, *ibid.*, p. 28.

4. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 801 : « Le monopole simple des fabriques et du commerce est le plus vicieux des régimes. »

5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 421 ; – cf. —, *Théorie des quatre mouvements*, p. 88 : « Fut-il jamais nation plus méprisable en corps que celle des Hébreux, qui ne firent aucun pas dans les sciences et les arts, et qui ne se signalèrent que par un caractère habituel de crimes et de brutalités, dont les récits soulèvent l'esprit à chaque pas dans leurs fastes dégoûtants ? » p. 378, note : le « danger » juif est « un des mille symptômes qui attestent la dégradation sociale » ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 169 : l' « admission des Juifs au droit de cité » est une « rétrogradation libérale », un « acte impolitique »,

sans contredit très louable », mais il est des religions socialement nuisibles : la religion juive est du nombre ; elle encourage et excite à la fourberie mercantile. « Sans doute il y a quelques exceptions, quelques Juifs honnêtes ; » mais l'ensemble est vicieux et mauvais [1].

Au reste, la société est, pour une bonne part, responsable de cet état de choses ; elle s'est comportée avec les Juifs de la manière la plus impolitique et la plus fâcheuse. Elle aurait dû prendre à leur égard des mesures énergiques, les contraindre à l'industrie productive, à l'industrie agricole surtout, à laquelle ils sont le plus réfractaires, les disséminer par villages, les pousser vers la terre, leur interdire les professions de courtiers et d'usuriers, dans lesquelles ils font le plus de mal. Il aurait fallu, ensuite, donner à cette assimilation économique, obtenue par la contrainte, le complément nécessaire d'une assimilation morale, au moyen de l'éducation ; il aurait fallu exiger des Juifs « des garanties d'éducation collective, de réforme et de bonne conduite » ; il aurait fallu « s'assurer, par des inspections fréquentes, que leur éducation nationale faisait des progrès [2] ». Rien de tout cela n'a été seulement tenté.

2. — L'attribution.

Aux vices du régime de la production, dont les excès commis par les Juifs ne sont qu'une révélation saisissante, s'ajoutent les vices du régime de l'attribution. Dans son analyse du désordre économique, Fourier a fait voir les conséquences de ce régime :

qui « introduit des parasites, des improductifs, tous adonnés au trafic et nullement à l'agriculture, gens qu'une politique éclairée aurait exclus comme contagion sociale » ; t. 4, p. 424, note : « Les Juifs sont, par principe de commerce, les espions de toutes les nations, et au besoin les dénonciateurs et les bourreaux, comme on le voit aujourd'hui en Turquie, où ils signalent, à tant par tête, les proscrits cachés, et commettent mille autres infamies ; » —, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 112.

1. *Ibid.*, p. 32-34.

2. *Ibid.*, t. 2, p. 227 ; p. 225 : « Il faudrait, pour mettre cette nation au ton de l'honneur, lui administrer une éducation collective, et d'abord l'astreindre à l'exercice du travail productif, culture et fabrique » ; —, *Le nouveau monde*, p. 421 : « Tout gouvernement qui tient aux bonnes mœurs devrait y astreindre les Juifs, les obliger au travail productif, ne les admettre qu'en proportion d'un centième pour le vice : une famille marchande pour cent familles agricoles et manufacturières ; mais notre siècle philosophe admet inconsidérément des légions de Juifs, tous parasites, marchands, usuriers, etc. »

il a montré surtout combien l'inégalité économique aggrave les désordres politiques et sociaux : mais, dans son analyse des causes, il ne fait pas la critique générale du système de la répartition ; il se borne à la description et à l'explication de quelques faits qui prouvent, par des applications particulières, ce qu'il a de mauvais.

Le premier de ces faits, c'est la propriété. Nulle part Fourier n'en a contesté le principe, et nulle part il n'a voulu y apporter de réserve ; il a seulement dénoncé des actes répréhensibles dans l'exercice d'un droit reconnu par lui. Telle qu'elle est établie dans la société contemporaine, la propriété individuelle est la cause, l'origine ou l'occasion d'une foule d'abus et d'excès. « Sous prétexte de liberté », elle détient un véritable pouvoir de « *tyrannie contre la masse* ». Un propriétaire se permet cent dispositions vexatoires pour la masse, même des constructions malsaines, resserrées, qui font périr les enfants ; tout cela est sanctionné comme liberté parce que la civilisation, n'ayant pas connaissance des garanties sociales, admet pour justes quantité de licences individuelles des plus abusives [1]. » Affranchie des garanties et des précautions nécessaires, la propriété devient le « *droit de gêner arbitrairement les intérêts généraux pour satisfaire les fantaisies individuelles* ». L'exercice du droit de propriété, quand il s'agit de propriété foncière, et surtout de propriété bâtie, a généralement pour effet de compromettre la salubrité et la beauté des villes. Souvent les propriétaires, « ces vandales, par une avarice meurtrière, construisent des maisons malsaines et privées d'air, où ils entassent économiquement des fourmilières de populace ; et l'on décore du nom de liberté ces spéculations assassines. Autant vaudrait autoriser les charlatans qui, abusant de la crédulité du peuple, exercent la médecine sans aucune connaissance. Ils peuvent dire aussi qu'ils font valoir leur industrie, qu'ils usent *des droits imprescriptibles*... S'il existait quelque sollicitude pour le bien collectif, aurait-on tardé jusqu'à ce jour à établir une police générale de salubrité et d'embellissement ? [2] » De tels abus, dont une multitude d'individus ont à souffrir, pèsent sur toute l'économie de la société.

Les conditions sociales dans lesquelles naît, se développe et se réalise le droit de propriété en produisent d'autres. La plus-value, qui résulte nécessairement de ces conditions, est la cause d'ini-

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 390.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 309-311.

quités constantes. « Par exemple, qu'une ville achète et abatte quelque îlot de masures qui masquaient quatre rues : il est certain que les maisons des quatre côtés adjacents à cette île acquerront beaucoup de valeur ; l'air y circulera mieux ; elles auront au devant de leurs façades une place ornée d'arbres et de fontaines ; elles auront donc considérablement gagné à cette démolition, et accru leurs loyers en proportion. Elles devront, en bonne justice, partage de bénéfice à la commune qui leur aura de ses deniers procuré cet accroissement de l'utile et de l'agréable, cette transition du mal au bien. » Or, ce partage, par une lacune de la législation, n'a pas lieu [1]. Le revenu social reste grevé des rentes individuelles de la propriété foncière.

La propriété mobilière a, dans la société actuelle, une action moins importante, moins lourde, moins nuisible; elle a pourtant, elle aussi, ses abus. Le plus grave résulte des lois héréditaires. « L'état civilisé, en forçant à concentrer les héritages sur un très petit nombre de têtes, fait éclore de part et d'autre les germes de haine [2]. » L'accumulation, la concentration des capitaux mobiliers s'accomplit avec une régularité aussi puissante que la concentration de la richesse foncière.

Le second fait qui manifeste l'iniquité de la répartition, c'est le salaire. Ici la critique s'adresse, non pas seulement aux conséquences, mais au principe même du salariat. Le salariat est un système de hiérarchie étroite, qui « transforme les inférieurs en mercenaires mécontents et jaloux des supérieurs ; ceux-ci, par contre, haïssent la classe qui les sert [3] ». La subordination des salariés n'est pas seulement une subordination économique, et elle n'est jamais limitée par les termes du contrat qui les lie à leur patron ; leur liberté « politique ou sociale » elle-même est aliénée. « Un subalterne qui aurait des opinions contradictoires avec celles de son chef serait renvoyé et privé de travail. » La situation des salariés est la plus instable qu'on puisse concevoir, puisqu'elle dépend de la volonté et souvent du caprice de ceux qui les emploient ; servage précaire et sans garanties. « Les travaux salariés enchaînent l'âme ainsi que le corps [4]. »

Dans le partage des bénéfices produits par la collaboration du travail et du capital, les salariés sont toujours frustrés, leur part

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 310.
2. *Ibid.*, t. 4, p. 457.
3. *Ibid.*, p. 385.
4. *Ibid.*, t. 2, p. 158.

est toujours injustement amoindrie. Non seulement les capitalistes touchent, proportionnellement aux capitaux qu'ils confient à l'industrie, des dividendes considérables, mais ils prétendent toucher, en plus, comme entrepreneurs, des traitements proportionnels à leurs apports. Cette répartition n'est qu'un acte final d'exploitation de la misère. De là les tristesses, les hontes du paupérisme, les « fourmilières d'indigents à côté de quelques fortunes colossales [1] ».

Il semble que les salariés aient atteint le point le plus bas, le plus sombre de l'indigence et du dénuement : et pourtant leur condition, loin de s'améliorer, empire. Au lieu de s'élever, le salaire tend à décroître. La société actuelle a laissé s'établir « la coutume de réduire autant que possible le salaire de l'ouvrier et de fonder sur son extrême misère le succès des manufactures, qui prospèrent en raison de l'appauvrissement de l'ouvrier [2] ». Le salaire touche à la limite inférieure au dessous de laquelle il ne saurait plus descendre, cette limite étant la somme nécessaire à l'ouvrier pour sa subsistance et celle de sa famille [3]. Les inventions elles-mêmes et tous les progrès économiques exercent sur le salaire une influence dépréciative ; ils tournent au préjudice des classes salariées et de celles qui leur sont immédiatement supérieures [4]. Le nombre des prolétaires ne cesse d'augmenter, par suite de cet abaissement progressif et continu du niveau social [5]. La situation du prolétariat donne en quelque manière la mesure du mal social. Elle résume tout ce que l'inégalité économique, le désordre social, la dégradation morale ont accumulé de misères dans la société contemporaine [6].

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 506.
2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 41.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, p. 42 : les repas économiques, qui permettent à l'ouvrier de vivre à bon compte, permettent aussi aux patrons de réduire les salaires.
5. Fourier, *Le nouveau monde, Livret d'annonce*, p. 8 : « Dès le commencement du XIX[e] siècle on s'aperçut que la masse des prolétaires allait augmenter considérablement, par double cause, par influence de la vaccine, qui préserve les enfants du peuple, et par extension des manufactures dépréciatives, qui réduisent le salaire de l'ouvrier et l'envoient mourir de faim quand il plaît au fabricant de ne plus l'employer. Il en résulte de graves embarras pour l'administration, qui souvent a sur les bras des milliers d'ouvriers sans travail, poussés au crime par la famine. »
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 555-556 : les « disgrâces de l'industrieux » sont : 1. l'envie à l'égard de ceux que la chance favorise ; 2. les corvées et les privations de droits ; 3. les « mutations d'emploi » ; 4. les mala-

2. — *Les causes morales.*

Les causes morales qui s'unissent aux causes économiques pour produire le mal social sont difficiles à déterminer. Elles sont très complexes, et il est souvent malaisé de les distinguer de leurs effets.

Pourtant il est une cause très générale à laquelle peuvent se ramener un grand nombre des faits qui manifestent le désordre moral : c'est la contrainte. Partout la contrainte apparaît, dans la vie économique, dans la vie sociale et dans la vie morale : l'esclavage, le salariat, les monopoles, les bagnes industriels en sont les instruments les plus formidables et les plus tyranniques [1]. Nécessité économique ou loi morale, loi d'opinion, elle pèse sur les passions, les désirs, les facultés des hommes ; elle est la cause de multiples et d'incessantes misères. Elle empêche la satisfaction des besoins de l'humanité, besoins économiques, besoins intellectuels, besoins moraux [2]. Elle produit la souffrance et le crime.

dies par suite d' « excès obligés » et de « travaux dangereux » ; 5. le « triste hôpital » ; 6. le service militaire pour les enfants ; 7. la prostitution pour les femmes et les filles ; 8. l'inégalité devant la justice : « point de justice pour le pauvre » ; 9. l'exploitation : « le plus souvent le fruit de ses peines est pour un maître, et non pour lui, qui n'a aucune participation au produit de son labeur ».

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 59-60 : les principales formes de la contrainte dans la civilisation sont : 1° l'esclavage ; 2° l'emploi des salariés ; 3° la « combinaison disciplinaire » (sectes des Moraves, des owenistes, des saint-simoniens) ; 4° les corporations monopoleuses d'accapareurs ; 5° les fabriques ou « bagnes mitigés » ; 6° les bagnes, les dépôts de charité ; 7° la fausse concurrence ; 8° l'éducation arbitraire et sa « méthode coercitive et contre nature » ; 9° la conscription.

2. *Ibid.*, p. 367-368 : les passions « récurrentes », c'est-à-dire faussées par la contrainte, causent de grandes misères dans la société actuelle ; détournées de leurs fins naturelles, elles conduisent les hommes à des objets factices, pernicieux : ainsi l'ouvrier, qui a travaillé toute la semaine sans repos, sans délassement, va, le dimanche, chercher à la guinguette un plaisir mauvais et dégradant : « Le peuple a raison quand il veut se divertir le dimanche, faire trève de privations, se livrer un jour à la 12e passion, à la composite, dont jouissent chaque jour les riches [cf. plus loin, chapitre 3, 2, § 3] ; mais elle est chez lui en essor faussé ou récurrent qui le conduit aux excès, l'appauvrit, lui prépare des disgrâces ; » — cf. —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 518 : dans le nouveau régime social imaginé par Fourier, le travailleur pauvre « n'a pas besoin de perdre deux journées de dimanche et de lundi à se délasser des fatigues de la semaine et en oublier les ennuis, puisque son travail est métamorphosé en

« L'homme n'est criminel que par circonstance, et non par nature ; » le crime est l' « effet obligé » d'un état social où l'individu est constamment amoindri et lésé dans ses inclinations et dans son activité, dans ce qu'il est et dans ce qu'il veut être [1]. Pour s'adapter aux conditions qui lui sont faites dans la société actuelle, la nature humaine est forcée de subir des déviations honteuses et de douloureuses amputations.

De pareilles violences ne sont possibles qu'avec la complicité de l'éducation. L'éducation d'aujourd'hui vaut la société à laquelle elle prépare. « Il n'est pas de problème sur lequel on ait plus divagué que sur l'instruction publique et ses méthodes [2]. » A vrai dire, l'instruction publique n'existe pas, à moins qu'on donne ce nom à l'ensemble confus des pratiques disparates qui sont appliquées à l'éducation des enfants. Si pourtant il fallait rechercher dans ces pratiques, à défaut de système, les tendances les plus générales, on y pourrait retrouver la marque de la société qui les autorise et les emploie.

Avant tout, elles sont coercitives et contraires à la nature : elles compriment les facultés de l'enfant ; elles retardent ou empêchent son développement physique et moral [3]. On n'accorde aucune confiance aux dispositions naturelles. On appelle vice toute inclination qui paraît heurter les règles établies et les jugements des hommes. Et pourtant ces « prétendus vices sont l'ouvrage de la nature », et « ce qu'il y a de vicieux, c'est la civilisation [4] ». Les opinions, les croyances, les dogmes auxquels la société est attachée pèsent sur l'enfance de tout le poids de puissances supérieures et mystérieuses qu'elle n'est pas tenue de comprendre et qu'elle ne doit pas discuter [5].

plaisir continu ». — Sur la théorie du travail attrayant, cf. plus loin, chapitre 4, 2, § 2 ; sur la théorie des passions dans la doctrine de Fourier, cf. plus loin, chapitre 3, 2, § 3.

1. Fourier, *Écueils à éviter en fondation de colonies agricoles*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 5.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 1.

3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 167 sqq. ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 59 ; t. 2, p. 823.

4. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 104 : « Ces penchants à la gourmandise, à la licence, que vous comprimez dans tous les enfants, leur sont donnés par Dieu, qui a bien su calculer son plan de distribution des caractères ; et je répète que, ce qu'il y a de vicieux, c'est la civilisation, qui ne se prête pas au développement ni à l'emploi des caractères donnés par Dieu. »

5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 73 sqq., s'élève contre les erreurs de la religion, qui va, p. 78, « entretenir un enfant de l'immaculée con-

Ne prenant point son inspiration dans la nature, l'éducation actuelle est incomplète et vaine. Elle ne s'adresse pas à toutes les énergies du corps et de l'âme [1] ; elle limite et restreint le champ de son action ; et son arbitraire timide et maladroit a pour résultat de fausser les facultés qu'elle veut exercer à l'exclusion des autres [2]. Elle n'est pas une éducation sociale ; elle ne cherche qu'à former et à mouler l'enfant sur les idées et les sentiments de la famille et de la classe à laquelle il appartient [3]. Elle ne voit pas dans l'enfant le futur ouvrier du travail social ; elle le façonne pour lui-même et pour son groupe étroit.

Enfin cette éducation est incohérente et monotone. Elle est monotone par la série ingrate de travaux, de tâches qu'elle impose à l'enfant, et par sa « méthode exclusive, opérant sur tous les élèves comme si leurs caractères étaient tous uniformes [4] », par la « solité d'enseignement, méthode uniforme à l'école [5] ». Et, en même temps, elle est incohérente par ses pratiques irrationnelles. Elle place, en tout ordre de connaissances, la théorie avant la pratique, et elle ne se préoccupe jamais du travail physique, du travail actif et productif, qui est pourtant le seul terme et le seul but concevable de l'éducation. Elle admet une « pluralité de méthodes, toutes contradictoires [6] » : tantôt elle est « dogmatique » et se sert de « balivernes morales », de préceptes « qui ne font qu'effleurer et glisser » ; tantôt elle est « mondaine », et « vient à seize ans renverser tout l'édifice des pédagogues » ; ou bien encore elle est « corporative », c'est-à-dire qu'elle est une pure éducation de classe, ou bien « héréditaire » et « insociale », c'est-à-dire que celui qui la dirige alors, le père, n'a d'autre ambition que de

ception et de l'opération du Saint-Esprit, sur les crimes d'adultère, de luxure et de sodomie. Les enfants s'épuisent en questions sur ces crimes et ces mystères; » on aboutit ainsi à « leur faire découvrir tôt ou tard certains mystères auxquels ils n'auraient pas songé ». Fourier s'élève aussi contre les « terreurs religieuses inspirées à l'enfance ».

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 219.

2. Fourier, *Le nouveau monde*, *Livret d'annonce*, p. 60-61.

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 303, sur les défauts de l'éducation actuelle : 1° elle est confiée au père et à la mère, enclins à gâter l'enfant, « à l'élever à la cupidité, à l'égoïsme, ou bien violenter ses inclinations » ; 2° elle subit la vie de ménage, « où l'on manque des écoles et ateliers nécessaires à l'éducation intégrale du corps et de l'âme ».

4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 218-221.

5. Fourier, *Le nouveau monde*, *Livret d'annonce*, p. 60-61.

6. *Ibid.* ; — cf. —, *Le nouveau monde*, p. 296.

transmettre à ses enfants la connaissance exacte de leurs droits et de leurs intérêts égoïstes [1]. Entre toutes ces méthodes, entre toutes ces pratiques, c'est un conflit perpétuel qui se traduit nécessairement dans l'esprit des enfants, à la veille même d'entrer dans la vie sociale, par un conflit intime d'idées et de sentiments.

Le chef-d'œuvre de cette éducation, c'est l'éducation des femmes [2]. Aux défauts qui sont actuellement ceux de toute éducation, elle en ajoute qui lui sont propres. « Dès l'enfance on fait » des femmes « des esclaves moraux ; dans l'adolescence on les pousse à l'intrigue, au sot orgueil en ne cessant de leur vanter le pouvoir passager de leurs charmes ; on les excite à l'astuce, au talent d'asservir l'homme : on vante leur frivolité [3]. » Par son éducation, la femme est directement préparée à son rôle d'esclave et de victime dans la société.

Et ainsi, se révélant dans toutes les formes et dans tous les actes de l'éducation, le mal social apparaît à la source même et à l'origine des forces morales qui ne jettent dans la société que le trouble et le malheur.

## § 3. — *Les remèdes*

Au mal social, surtout à ses conséquences, dont elle souffre, quelquefois à ses causes, qu'elle entrevoit, la société présente, si vicieuse et si imprévoyante qu'elle soit, s'est préoccupée de porter remède. Elle a imaginé un certain nombre d'institutions, dont quelques-unes fonctionnent déjà, pour atténuer les effets du régime actuel, ou même pour le réformer.

L'action curative de la société s'exerce d'abord et avant tout par la charité, le plus souvent par la charité individuelle. Or, toutes les formes de la charité sont ruineuses et inefficaces [4]. L'aumône entretient le mal qu'il faudrait prévenir [5]. « L'inutile charité

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 202 sqq. ; —, *Le nouveau monde, Livret d'annonce*, p. 60-61 ; —, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 293 sqq. ; les 15 sortes d'éducations qu'on trouve aujourd'hui sont les suivantes : « dépravante, indirecte, engouffrante, divergente, flagorneuse, hébétante, dogmatique, cupide, héréditaire, corporative, vocative ou distributive, illusionnaire, insurgente, évasive, mondaine ».

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 188, s'élève contre la théorie de l'éducation de la femme chez Rousseau, d'après lequel la femme n'est « destinée qu'aux plaisirs de l'homme ».

3. *Ibid.*, p. 189.

4. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 154.

5. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 81, 332.

d'aumônes », dont la société s'enorgueillit, ne prouve que son impuissance[1]. Là où il existe, le système de l'assistance publique est incohérent. Il n'y a aucune entente entre les groupes sociaux à qui doit revenir le soin des pauvres : « l'indigent retombe à la charge de la famille qui le repousse et qui n'a pas même de subvention réglée à cet égard[2] ».

Pour suppléer à l'inactive bienfaisance, on a conçu et organisé récemment de nouvelles institutions qui n'atteignent pas mieux le but. Les caisses d'épargne, par exemple, ont une action des plus restreintes, à peine sensible dans une société décomposée. Elles ne portent aucun remède dans la profondeur du mal économique, qu'elles alimentent souvent. Enfin, elles ne créent pas de mécanisme nouveau, d'agent énergique de réparation ou de rénovation sociale[3]. Il en est de même et il en sera toujours de même de toutes les institutions et de toutes les mesures qui s'appliquent au mal actuel pour en amoindrir les effets sans le guérir lui-même : leur impuissance prouve la nécessité d'un système général de garanties qui mette tous les individus à l'abri des misères sociales. Mais il est évident que ce système est impraticable dans la société d'aujourd'hui, puisqu'il ne s'y trouve aucune des conditions nécessaires à son application. Par exemple, aucun système d'assistance publique effective n'est possible sans l'assurance aux plus indigents d'un minimum de subsistance[4] : mais ce minimum « serait éversif » de la société actuelle ; cette assurance ne pourra exister que le jour où aura été conçu et réalisé un système complet d'organisation économique « assez puissant pour retenir le peuple aux travaux malgré l'assurance d'être pourvu du nécessaire[5] ». Toute

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 513 ; —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, juin 1847, p. 481 sqq.

2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 19.

3. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 775-776 ; Fourier conclut, p. 776, que « *le mécanisme civilisé est un cercle vicieux même dans le peu de bien qu'il produit* ».

4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 407 : « Notre civilisation, dite perfectible, s'obstine à engrener en sauvagerie par déni de minimum, abandon des vieillards et des pauvres ; vice pardonnable aux sauvages, parce que, dans les disettes, la horde n'a réellement pas de quoi alimenter celui qui ne chasse ni ne pêche ; mais la civilisation est-elle recevable à dire qu'elle manque d'approvisionnements ? » — Sur la théorie du minimum, cf. plus loin, chapitre 4, 1, § 3.

5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 152 ; t. 2, p. 194 : la justice distributive est impossible dans la société actuelle, « puisque le minimum y est impraticable ».

action curative, actuellement, est vaine, et appelle une transformation totale de la société.

Il n'y a pas davantage à attendre de l'action réformatrice. « Le tort des modernes est de vouloir obtenir pièce à pièce » toutes les améliorations[1] dont ils sentent l'urgence. Leurs réformes sont fragmentaires, éphémères, inutiles.

Les unes sont brusques et violentes. Elles procèdent des révolutions brutales qui entassent les ruines, menaces perpétuelles de revanches et de recommencements[2]. « Le peuple est toujours puni des révolutions[3]. » D'ailleurs, on n'a rien trouvé contre elles « qu'un système répressif qui les fait renaître de leurs cendres[4] ». Par elles-mêmes et par les mesures qu'elles provoquent, les révolutions sont incapables de rien créer qui demeure et qui dure.

Les réformes accomplies lentement et prudemment par les gouvernements ne valent pas mieux. Elles s'appuient toujours sur les fondements de la société ; jamais elles ne prétendent rien bouleverser, ni même rien changer profondément. Elles « ne font qu'enraciner les abus[5] ». Les régimes politiques de conception et d'organisation modernes qui ont pour unique raison d'être l'amélioration politique et sociale des nations, le régime représentatif lui-même, sont des régimes de perpétuel mensonge[6]. Les « hochets qu'on nomme constitutions représentatives » ne sont que des amusements auxquels les peuples se laissent prendre[7]. En elles-mêmes, toutes les manifestations de l'action gouvernementale sont vicieuses et vaines.

Enfin les tentatives individuelles de réforme sont toujours insuffisantes et souvent dangereuses. L'activité générale de la philanthropie, qui se répand et se disperse sans direction et sans discernement, ne produit rien qu'une dépense déréglée de forces

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 106.
2. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 416 : « On voit se multiplier chaque jour les germes de désorganisation qui menacent nos frêles sociétés. Hier, des querelles scolastiques sur l'égalité renversaient les trônes, les autels et les lois de la propriété. »
3. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 302.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avant-propos, p. 15. — Sur la critique de Fourier au sujet des idées révolutionnaires, cf. plus loin, même chapitre, 2, § 2.
5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 220 sqq. ; — cf. —, *Conclusions contre les réformes politiques et religieuses*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 133.
6. Fourier, *Le nouveau monde*, *Livret d'annonce*, p. 60 sqq. ; Pellarin, *Lettre de Fourier au grand juge*, p. 103-105.
7. Fourier. *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 324.

sociales [1]. En lui imposant ses cadres, la franc-maçonnerie elle-même a été incapable de la discipliner et de la conduire [2]. L'incohérence philanthropique n'est pas un des moindres désordres de la société.

Certaines institutions particulières ont été conçues et déjà partiellement réalisées comme l'élément et le moyen d'importantes réformes économiques. On a imaginé les fermes modèles pour améliorer l'agriculture en occupant les sans-travail ; mais ces fermes modèles, dont le plan est colossal et hors de proportion avec les forces dont dispose la société, sont de faux remèdes qui, en appliquant d'une manière un peu nouvelle des procédés très anciens, ne peuvent que faire « diversion » et écarter le public des vrais remèdes, des remèdes salutaires. « C'est un piège, un narcotique tendant à assoupir le génie [3]. » Il en est de même des colonies agricoles [4] : elles ne sont aussi que des palliatifs menteurs [5].

L'étude des remèdes insuffisants, et souvent dangereux, appliqués par la société présente au mal social, conduit indirectement aux mêmes conclusions que l'étude directe du mal. Ces conclusions sont décisives : il n'y a point, il ne saurait y avoir de réforme particulière et partielle de la société ; la société ne saurait être améliorée par le détail [6]. Une transformation radicale et complète est nécessaire. Aussi bien est-elle inévitable et instante. Le moment est arrivé où de l'excès du mal doit sortir le bien [7]. Il est impossible que le désordre social dure plus longtemps ; il est impossible que plus longtemps les hommes soient aussi accablés, aussi désunis,

1. Fourier. *Les gasconnades philanthropiques*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 97 ; —, *Pierre de touche pour juger les philanthropes*, *ibid.*, p. 109 ; —, *Perfidie des régénérateurs*, *Parallèle de leurs moyens et des nôtres*, *ibid.*, p. 121 ; —, *Les faux frères en philanthropie, ou la divergence des deux intérêts*, *ibid.*, p. 313.

2. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 291 sqq. — Sur la critique de Fourier au sujet des idées réformistes, cf. plus loin, même chapitre, 2, § 6.

3. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 65-70 ; — cf. —, *Quatre-vingt-cinq fermes modèles et quatre-vingt-quatre folies*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 125 ; —, *Les torpilles du progrès*, *ibid.*, p. 89.

4. Fourier, *Considérations à soumettre à la commission des colonies agricoles internes*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 216 ; —, *Colonies agricoles intérieures*, *ibid.*, p. 229, 255 ; —, *Écueils à éviter en fondation de colonies agricoles*, *ibid.*, t. 2, p. 3 ; —, *Les deux diversions*, *ibid.*, p. 49.

5. Fourier, *Nécessité d'une opposition en sciences*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 16.

6. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, avril 1849, p. 297 : « On trouve, il est vrai, quelques garanties en civilisation ; mais elles ne s'étendent qu'aux jouissances des riches ; » —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 84-85, 147, note.

7. *Ibid.*, t. 1, Avant-propos, p. 69.

aussi malheureux ; il est impossible que les vices de la société aillent, comme ils font, en empirant sans cesse, et n'aboutissent pas à une crise finale, à un bouleversement. La société présente, « loin d'être la destinée industrielle de l'homme, n'est qu'un fléau passager; elle est pour le genre humain une maladie temporaire, comme est la dentition pour l'enfance ; elle s'est prolongée *deux mille trois cents ans de trop*[1] ». Il est inconcevable qu'elle dure davantage. Une catastrophe, d'où sortira le renouvellement, est au bout de cette lente évolution sociale, marquée de tant de crises partielles et de sursauts.

Déjà, au cours de cette évolution laborieuse, il s'est manifesté, dans un certain nombre de faits et d'institutions, un progrès réel vers la solution nécessaire. Dans cette même société, où le mal a pris tant de formes diverses, se montre « une tendance à sortir de la civilisation et s'élever à un échelon supérieur »[2]. Cet échelon supérieur, c'est un régime où se réalisent les garanties sociales que la société réclame à tout prix. Il en existe plusieurs dès aujourd'hui ; et, d'autre part, les institutions, même dangereuses, ou seulement inefficaces, qu'a fait naître le besoin urgent de réformes, peuvent y conduire, quand elles s'écartent des idées sur lesquelles en a été conçu le plan, pour se conformer à l'idéal nouveau, vaguement entrevu. Ainsi les caisses d'épargne, impuissantes ou malfaisantes en raison de leur organisation habituelle, peuvent devenir utiles et bonnes quand elles prennent la forme de réelles coopérations parcellaires[3]. Mais il est des institutions plus riches de franches promesses. Des associations commencent à se constituer où s'effectue dès à présent la production en commun[4] : les fruitières du Jura, petites associations agricoles pour la fabrication du fromage de gruyère, sont les mieux organisées et les plus actives[5]. Des formes d'association politique, infiniment plus vastes et plus puissantes, apparaissent aussi : le groupement actuel des États semble annoncer et prédire la fédération européenne, l'unité de l'Europe[6].

Les assurances vont aujourd'hui plus loin que l'association.

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 24-25.
2. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, septembre-octobre 1849, p. 247.
3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 408.
4. *Ibid.*, p. 6-7.
5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avant-propos, p. 37.
6. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 304 sqq. ; —, *Triumvirat continental*.

Elles sont dans une période de développement et de multiplication. « On tend visiblement à propager les assurances ; c'est un acheminement au régime garantiste, ou association des masses pour le soutien des intérêts individuels [1]. » Sans doute, cet acheminement n'a rien de méthodique ; la société ne s'est pas « posé le problème d'extension des assurances, art de les élever au mode intégral et applicable à toute propriété, à toute industrie, à toute relation industrielle [2] ». Néanmoins il y a là un sûr progrès.

D'ailleurs, les assurances ne sont qu'un des « faibles rameaux » des garanties naissantes. Comme elles, au même titre. « les hypothèques, les masses de retraite sont des indices de tendance à un système complet des garanties [3] ». On en pourrait citer d'autres : on en pourrait dresser la liste. « L'unité scientifique, ou accord des sociétés savantes, malgré les guerres et rivalités nationales ; la guerre mixte, ou relations amicales hors de combat, entre les troupes belligérantes ; les quarantaines sanitaires ; les lettres de change ; les assurances, tant individuelles que mutuelles ; les caisses d'épargne ; les retenues de vétérance ; les prudhommes et arbitres ; l'ébauche du système d'unité métrique.... » [4], enfin les systèmes de la monnaie, cet admirable « monopole à double contrepoids [5] », ce sont là les germes d'un ordre nouveau, d'une société nouvelle, introduits dans la société présente.

Ces institutions, ces innovations ne viennent point, comme par un hasard heureux, couronner une société condamnée à disparaître : toute l'évolution de cette société y conduisait. Le « tableau progressif du cours du mouvement civilisé [6] » permet de les y retrouver à leur place et de les comprendre. Dans son « enfance », la civilisation a institué le « mariage exclusif » ou « monogamie », et établi les « droits civils de l'épouse » ; elle a formé la féodalité. Dans la deuxième phase, qui est celle de son « adolescence », elle s'est élevée aux « privilèges communaux », à l' « affranchissement des industrieux », au « système représentatif ». Puis est venue la période de « virilité », avec le « commerce anarchique » et l' « esprit mercantile et fiscal ». Enfin la quatrième phase est arrivée :

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 278. — Sur le régime garantiste, cf. plus loin, chapitre 5, 3.
2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 11.
3. *Ibid.*, p. 10.
4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 407-408.
5. *Ibid.*, p. 42.
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 207 ; — cf. —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, avril 1847, p. 294 sqq.

c'est la « caducité », avec ses calamités, et la pire de toutes, la « féodalité industrielle », mais aussi avec « ses illusions en association », c'est-à-dire avec ses promesses, encore bien vagues, d'un monde nouveau qui ne se révèlera et n'apparaîtra tout entier qu'après la disparition nécessaire du vieux monde [1].

2.

## Les idées

Il est possible de retrouver dans l'analyse des idées sociales dont la société actuelle fournit l'expression disparate et confuse une image et comme une traduction des faits que la critique a découverts, classés et analysés.

### § 1. — *Les idées et les sciences sociales*

L'analyse des idées est difficile à obtenir : Fourier la tente là où les idées sont devenues doctrines et systèmes, c'est-à-dire dans les sciences sociales. Sciences incertaines et aveugles, qui méritent condamnation comme le régime qui les a faites et pour qui elles sont faites [2]. « Idéologie, politique, moralisme, économisme », les fausses sciences n'ont rien su découvrir ni expliquer [3]. Leur impuissance est complète, leur bilan est celui d'une banqueroute. Qu'on mesure l'incapacité des savants d'aujourd'hui : « S'ils traitent d'économie industrielle, ils oublient de s'occuper de l'association, qui est la base de toute économie. S'ils traitent de politique, ils oublient de rien statuer sur la quotité de population, dont la juste mesure est la base du bien-être du peuple. S'ils traitent d'administration, ils oublient de spéculer sur les moyens d'opérer

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 386-387 ; — cf. —, *Théorie des quatre mouvements*, p. 326 sqq. — Sur la théorie de l'évolution sociale, cf. plus loin, chapitre 3, 2, § 4.

2. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 287 : « Confirmation tirée de l'insuffisance des sciences incertaines sur tous les problèmes que présente le mécanisme civilisé ; » —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 109 ; —, *La fausse industrie*, t. 2, p. 762 sqq. ; —, *Guerre des 4 sciences incertaines contre les 4 sciences fidèles*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 109 ; —, *Le concert des hauts aveugles*, *ibid.*, t. 2, p. 76 ; —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, avril 1847, et mois suivants.

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 117 sqq.

l'unité administrative du globe, sans laquelle il ne peut exister ni ordre fixe ni garantie du sort des empires. S'ils traitent d'industrie, ils oublient de rechercher les mesures répressives de la fourberie, l'accaparement et l'agiotage, qui sont une spoliation des producteurs et consommateurs, et une entrave directe à la circulation. S'ils traitent de morale, ils oublient de reconnaître et réclamer les droits du sexe faible, dont l'oppression détruit la justice dans sa base. S'ils traitent des droits de l'homme, ils oublient de poser en principe le droit au travail, qui, à la vérité, n'est pas admissible en civilisation, mais sans lequel tous les autres sont inutiles. S'ils traitent de métaphysique, ils oublient d'étudier le système des rapports de Dieu avec l'homme, de chercher les moyens de révélation que Dieu peut employer à notre égard [1]. » Des lacunes, des erreurs, voilà toutes les prétendues sciences.

Cette insuffisance a une double cause. Tantôt un optimisme complaisant s'appesantit sur les esprits et les rend incapables de tout effort de recherche et de toute initiative : satisfaits de l'état de choses actuel, ils attendent tranquillement les vagues améliorations qu'ils ne savent point préparer et dont ils se préoccupent de restreindre la portée avant même qu'elles aient été entreprises ; tantôt un parti pris de conservation et de résistance ferme les intelligences à toutes les idées fortes et généreuses, les aveugle, les tourne, avec une constance opiniâtre et brutale, contre tout ce qui est neuf, utile et bon : entre « expectants » et « obscurants » se partage le monde infirme de la pensée contemporaine [2].

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 288-289 ; il ajoute en note : « S'ils traitent du bonheur général, ils oublient d'aviser aux mesures qui peuvent opérer l'accession des barbares et sauvages, peuples assez dignes d'être comptés en calculs philanthropiques, puisqu'ils composent les 5/6 de la population du globe, y compris la populace de Russie, Pologne, Espagne, Antilles, qu'on peut bien compter pour esclaves et barbares. S'ils traitent d'équilibre, balance, contrepoids, ils oublient de réprouver d'abord les méthodes civilisées, qui, en système représentatif ou autre, n'ont jamais produit que des équilibres illusoires, des colonnes de chiffres au lieu de responsabilité effective, la vénalité des grands, la spoliation des petits au lieu de justice distributive. » — Sur les différentes questions mentionnées dans cette note et dans le passage auquel elle se réfère, cf. d'une part, pour la critique des faits, plus haut, même chapitre, 1 ; et, d'autre part, pour les solutions de Fourier, plus loin, notamment chapitre 3, 1 (l'association), chapitre 4, 2, § 4 (la quotité de population), chapitre 4, 1, § 2 (l'unité administrative du monde), § 3 (les droits de la femme, le droit au travail), chapitre 3, 2, § 2 (les rapports de dieu avec l'homme).

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 10-11.

## § 2. — *La politique*

La politique, qui devrait être une science, n'est aujourd'hui qu'une pitoyable « cacophonie [1] ». Entre les violents et les timides elle ne peut trouver de règle et de mesure.

Les violents, ce sont les révolutionnaires. Ils n'ont que des méthodes négatives, bonnes seulement pour la désorganisation et la destruction [2]. Comme préparatoires à des mesures, à des réformes partielles, elles sont tristement décevantes ; les révolutionnaires n'ont jamais rien créé. Aussi bien leurs principes sont-ils inconsistants et trompeurs. Sur leurs « rêves d'égalité et de nivellement [3] » on ne peut rien fonder ; leur fraternité et leur égalité ne sont que duperie [4] ; leur loi agraire est une chimère puérile et dangereuse [5] ; leurs « théories démagogiques » conduisent, en pratique, à « spolier les grands pour enrichir les intrigants [6] ».

Les révolutionnaires ont pourtant une conception gouvernementale et politique, la conception républicaine ; mais elle n'est pas moins chimérique que les révolutions auxquelles on demande de la réaliser. « Certains politiques proclament sans rire » le principe de la souveraineté du peuple, fondement du gouvernement républicain ; mais il est « difficile de comprendre ce que c'est qu'un souverain sans pain, sans habits, dans un pays où tout abonde, un pays où ses représentants, ses commis ne veulent pas s'occuper à lui assurer le droit à un travail fructueux et à un minimum d'entretien décent [7] ». Dans de pareilles conditions, la souveraineté du peuple, s'exerçant par le suffrage universel, ne saurait avoir qu'un résultat, c'est que « le peuple vendra son suffrage pour un écu [8] ». Heureusement, les républicains sont impuissants : leur parti est un parti « dépourvu de moyens neufs, et ne pouvant

1. Fourier, *Cacophonie dans Paris sur les faux droits de l'homme et l'association fausse, le Phalanstere*, t. 2, p. 389 sqq. ; — cf. —, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, avril 1847, p. 289 sqq.
2. *Ibid.*, p. 294.
3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 423.
4. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 211.
5. Fourier, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, mai-juin 1848.
6. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 291.
7. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 9. — Sur la théorie du droit au travail, cf. plus loin, chapitre 4, 1, § 3.
8. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 275.

rien pour la classe ouvrière. Leur triomphe momentané l'accablerait : les puissances attaqueraient à l'instant ; la France, brusquée par l'ennemi, tiraillée par les partis, verrait renaître les Vendées ; elle subirait une troisième invasion, un troisième démembrement [1]. » Ces périls resteront à l'état de menace, parce que les chefs du parti républicain ne valent rien : ce sont « des aigrefins se moquant du peuple. Quant à leurs soldats, ce sont des Décius dignes d'une meilleure cause [2]. »

Cette cause, impossible à sauver, est compromise par ceux qui la défendent. Un Lamennais porte les plus rudes coups aux doctrines républicaines dont il se fait l'apôtre. Ses écrits révoltent par leurs « phrases incendiaires », par leurs « monstruosités [3] », par leur « démagogie mystique [4] ». Au lieu de faire la critique précise du régime actuel, Lamennais « se borne à des jérémiades oratoires, à des diatribes contre les rois et les prêtres [5] » ; il démolit avant qu'on sache s'il pourra reconstruire [6] ; ou plutôt son œuvre entière, œuvre d'opposition forcenée, donne la preuve d'une incapacité totale d'organisation politique. Par là, ce révolutionnaire en paroles est l'image exacte de tous les révolutionnaires.

Entre les idées des politiques révolutionnaires et celles des politiques réformistes il n'y a de différence que celle du plus au moins. Les réformistes veulent aller moins loin que les révolutionnaires, mais la route où ils s'engagent est mauvaise aussi. Leurs idées ne sont que des « sornettes politiques ». En bons « sophistes », ils « nous montrent une voie de salut dans les innovations politiques ; et, au lieu de nouveauté, ils ne nous donnent toujours que les mêmes antiquailles » ; ce sont de « faux novateurs [7] ». Aussi bien les gouvernements, « désabusés par les équipées révolutionnaires, reconnaissent que les systèmes de perfectibilité, avec leur masque de nouveauté, ne sont toujours qu'un réchauffé de vieilles chimères qui ont ensanglanté le monde [8] ».

Au reste, fussent-ils moins factices et moins trompeurs, les

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 395.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 141.
4. *Ibid.*, p. 146.
5. *Ibid.*, p. 135.
6. *Ibid.*, p. 133.
7. Fourier, *Theorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 51 sqq. ; Fourier ajoute qu'une véritable et bonne nouveauté doit être « admissible sous tous les gouvernements ».
8. *Ibid.*, p. 57.

projets actuels de réformes politiques ne sauraient être accueillis. Ils sont incomplets, mesquins, difformes ; ils excluent toute conception d'un changement profond du régime économique et social [1]. Prétendre fournir à la société les « garanties administratives » avant les « garanties industrielles » [2], vouloir réformer l'administration au lieu de transformer l'industrie [3], se proposer de changer le gouvernement avant de changer l'économie [4], c'est une erreur et une absurdité. Les politiques qui paraissent les plus impatients de réformes ne voient pas ou ne veulent pas voir que « la France a un besoin pressant de faire diversion à la politique [5] ». Le principe même de leurs méthodes est vicieux : ils veulent procéder par des mesures politiques et administratives, c'est-à-dire par des mesures d'autorité et de contrainte ; or, par l'autorité et par la contrainte on ne saurait rien établir, rien organiser [6]. Toute politique réformiste est, dans l'action comme dans la théorie, sans valeur et sans force.



La décadence rapide et la faiblesse du parti libéral, qui n'a d'autre doctrine que celle du réformisme politique, démontrent l'impuissance de cette doctrine [7]. Le libéralisme se borne à critiquer les détenteurs du pouvoir, à faire une opposition en règle à leurs théories et à leurs actes : « tout en négatif, rien en positif », telle pourrait être la formule du parti libéral [8]. Son inquiète « tendance à révolutionner [9] » est incapable d'inspirer une activité

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 509 : les politiques à courte vue ont commis l'erreur : « 1° *De s'attacher au petit nombre qui ne produit pas les grandes économies ni les ressources de mécanique ; 2° De mettre en jeu l'esprit de famille, qui, tendant à l'égoïsme, doit être absorbé par les liens corporatifs.* »

2. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 169.

3. *Ibid.*, p. 10.

4. Fourier, *Conclusions contre les réformes politiques et religieuses*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 133 : « On doit négliger toute idée de réforme politique pour exciter à la réforme industrielle. » — Cf. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 394 : il faut « se concilier avec tout gouvernement, fût-ce l'inquisition ». — Sur les idées politiques de Fourier et sa théorie du gouvernement, cf. plus loin, chapitre 4, 1, § 2 et 3.

5. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 403.

6. *Ibid.*, t. 2, p. 826, à propos d'une critique de la *Gazette de France* contre lui-même : « Un *projet de loi* !!! Il faudrait donc employer la *contrainte* pour organiser le régime d'*attraction* ! plaisant contresens ! »

7. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 224 sqq. ; —, *Aveuglement du libéralisme*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 331.

8. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 228-230.

9. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. VII.

sérieuse. Mais d'ailleurs le parti libéral n'a pas de principes, n'a pas de programme [1]. « L'esprit libéral est stérile sur tous les grands problèmes d'amélioration sociale ; il n'enfante que des discours, et jamais une idée neuve [2]. »

Pourtant il n'y a pas en lui de cause essentielle d'incurable paralysie. Si timide, inactif et immobile qu'il soit pour le présent, il peut faire naître quelques espérances pour l'avenir. « L'esprit libéral est un arbre qu'il faut cultiver et étayer dans ses premiers ans, jusqu'à ce qu'il ait pris des racines et de la consistance qu'il n'acquiert que par gradation [3]. » Le jour où les libéraux, reconnaissant que les idées négatives et les projets de destruction ne sauraient suffire à un parti politique, se mettront de bonne foi à l'étude et à la recherche des solutions positives que leur critique prépare et que promettent leurs théories encore obscures et confuses [4], ils trouveront la doctrine féconde du vrai libéralisme, la seule qui pourrait justifier leur action. Le vrai libéralisme, c'est celui qui veut réaliser la vraie liberté pour tous les hommes, qui veut par suite leur assurer toutes les garanties nécessaires à l'exercice de cette liberté, et avant tout les garanties économiques, condition de toutes les autres [5]. Donner aux hommes les moyens économiques de jouir de leurs droits naturels ; servir toutes les classes utiles, sans en léser, sans en négliger aucune ; se concilier avec l'autorité, quelle qu'elle soit, « en n'opérant que sur l'industrie et sur l'économie domestique » ; associer par les intérêts les classes les plus opposées ; suivre toujours la règle de l' « unité d'action », c'est-à-dire ne concevoir et ne tenter que des mesures applicables à tous les hommes : tel est le programme du vrai libéralisme [6]. Mais si le parti libéral était capable d'imaginer un pareil programme, il serait sur la voie de la réforme sociale et bien près du but ; il cesserait d'être un parti politique. Aujourd'hui, se complaisant, comme tous les partis, dans les déclamations et dans les démonstrations vaines, il demeure dans une agitation brouillonne et stérile.

L'insuccès inévitable des méthodes politiques et de toute poli-

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 385 sqq.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 416, note.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 225.
4. Cf. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 387.
5. *Ibid.*, p. 386. — Sur la théorie des droits sociaux, cf. plus loin, chapitre 4, 1, § 3.
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 269-270.

tique a eu le résultat qu'on pouvait prévoir. Le discrédit mérité de la politique s'est étendu à tous les projets de réforme, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent. L' « immobilisme politique » a gagné tous ceux qui détiennent une part quelconque de la puissance sociale, et les a indisposés d'avance contre toute inspiration généreuse. « Ils suspectent l'idée de progrès social, au lieu de suspecter la méthode rétrograde [1]. » Le tourbillonnement confus des idées politiques aboutit à l'inaction et au recul.

## § 3. — *La philosophie morale et sociale*

Si l'on s'élève des théories politiques aux théories philosophiques et morales qui prétendent fournir à l'évolution sociale une explication et une direction, on n'y trouve aussi qu'insuffisance et néant. Il y a, parmi les philosophes, des « expectants » et des « obscurants » [2] : quand leurs théories s'appliquent aux institutions et aux conceptions sociales, elles révèlent toute leur débilité [3].

Le christianisme est une philosophie sociale : c'est la doctrine de l'inertie. Le christianisme veut réprimer, anéantir en l'homme tout ce qui peut être un mobile d'action, passions, sentiments, désirs. Il veut supprimer la personnalité, il veut supprimer la nature [4]. L'ascétisme universel est son but ; et l'ascétisme, c'est la ruine et la mort de la société humaine [5]. En attendant ce terme, le christianisme prétend imposer aux hommes la loi de la résignation [6]. La conception d'un paradis de délices qui doit, dans une autre vie, faire oublier les misères de la vie présente, c'est un leurre [7] ; et c'est aussi, pour la religion, pour la théologie, une contradiction : dire que « Dieu nous réserve le bonheur en l'autre

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 422.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 121 sqq.

3. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange, Revue de la science sociale*, août 1846, p. 132 : les doctrines philosophiques sont un « océan de contradictions ».

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. XXXVIII sqq. ; —, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 242 sqq.

5. *Ibid.*, t. 2, p. 25 sqq. ; Fourier s'élève contre le livre du Père Franchi [Joseph Ignace Franchi, *Traité de l'amour du mépris de soi-même*, traduit sur la 3e édition, Lyon, 1802, in-12], qui développe « la plus sotte idée qu'il y ait au monde, celle du *mépris de soi-même* », et contre l'apologie faite de ce livre par Ballanche.

6. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 487, sur le « rôle passif et inerte de la religion ».

7. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 51 ; —, *Manuscrits*, *la Phalange, Revue de la science sociale*, novembre-décembre 1849, p. 401.

monde, et qu'à ce titre il est dispensé de nous le donner en celui-ci, c'est prétendre qu'il existe des lacunes dans sa providence », c'est admettre que dieu n'est pas dieu [1]. Il est déplorable de tomber dans le piège religieux [2]. « Nos théologiens ou prélats oisifs nous bercent d'illusions mystiques sur les joies d'un paradis qu'ils assurent être délicieux, quoique les tableaux en soient insipides au suprême degré. Ils nous leurrent encore d'un prétendu charme religieux dans les privations et austérités de cette vie où ils aiment pour eux toute autre chose que les privations. Bref, les prélats, tout en se gobergeant dans des palais, nous paient en double illusion le prix de la dépouille des peuples dont ils jouissent [3]. » Les économistes qui, comme le vicomte de Villeneuve-Bargemont, ne trouvent, devant les maux de la société actuelle, d'autre remède que la patience et la foi chrétienne, sont des naïfs ou des aveugles [4].

D'autres ont prétendu, ont cru pouvoir se passer de la religion, ou la reléguer dans l'ombre, pour fonder, sans son autorité ou même sans son appui, leur philosophie sociale : ce sont les « moralistes ». Leur œuvre n'est que chimère et duperie [5]. Les moralistes sont « tout aheurtés à réprimer et corriger les passions [6] : » c'est-à-dire qu'ils veulent recommencer la tentative du christianisme sans le secours que fournissent aux chrétiens leurs dogmes et leur foi. Les voies coercitives de la morale, des lois morales ne sauraient conduire l'homme au bonheur et au bien [7]. « Tous ces caprices philosophiques, appelés des *devoirs*, n'ont aucun rapport avec la nature ; » or la nature seule est bonne ; le devoir « varie dans chaque siècle et dans chaque région, tandis que la nature

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 259. — Sur la théorie de dieu et de la providence, cf. plus loin, chapitre 3, 2, § 2.

2. Fourier, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, avril 1849, p. 299 : les prêtres « interviennent pour renforcer le préjugé qu'il faut des pauvres pour qu'il y ait des riches ».

3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 210.

4. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 284-285. — Cf. Fourier, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, mai 1847, p. 396 : « A parler net, le catholicisme est bien caduc ; les religions vieillissent et s'usent comme toute autre chose. »

5. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 272-282 ; —, *Le nouveau monde*, p. 162 sqq. ; —, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, mai 1847, p. 385-388.

6. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 109.

7. *Ibid.*, p. 272.

des passions a été et restera invariable chez tous les peuples [1] ». Les moralistes tentent l'impossible : ils veulent réduire les forces toutes puissantes de la nature, celles qui règlent la vie de l'homme et qui mènent la société. Si elles n'étaient pas si ridicules [2], leurs prétentions seraient bien dangereuses Quand ils « nous conseillent de « jeter les richesses perfides dans le sein des mers avides » (J.-B. Rousseau) [3] », on ne les croit pas ; si on les croyait, on irait à la destruction de toute activité économique, de toute vie sociale.

Mais souvent les moralistes ont une arrière-pensée. S'ils ne désirent pas la ruine de la société, ils espèrent du moins, par la contrainte morale, la maintenir dans un état de stabilité ou plutôt d'immobilité favorable aux institutions autoritaires qui ont leurs préférences. Par exemple, ils veulent qu'on ne change rien à la loi du mariage, du mariage prolifique : c'est « afin d'avoir abondance de conscrits et d'ouvriers faméliques travaillant à vil prix, pour enrichir quelques chefs [4] ».

Aussi bien les applications sociales que les moralistes font de leurs théories rejoignent-elles les applications sociales du christianisme. C'est la même doctrine de résignation à une loi souveraine que n'ont pas consentie ceux à qui on la destine, la même réglementation dogmatique, la même inertie monotone et triste. Entre l'idéal social d'un Fénelon et celui d'un Saint-Lambert il n'y a guère de différence. Le *Télémaque*, qui pourrait servir à montrer « à quel degré de folie les dogmes de modération peuvent conduire l'esprit humain », n'est qu'un « tissu de fadaises [5] » ; et le *Catéchisme universel* de Saint-Lambert [6], qu'on pourrait employer à « divertir les enfants dans les siècles de bon sens », ne peut

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 107 ; il ajoute qu' « il faut analyser *ce qui est* et non pas *ce qui doit être* ». — Sur la théorie de la nature humaine, cf. plus loin, chapitre 3, 2, § 3.

2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 262 : « Je ne me suis point arrêté aux subtilités de l'école sur le libre arbitre. Je ne les ai lues ni ne dois les lire ; » —, *Plaisante contradiction en morale*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 379 ; —, *Théorie des quatre mouvements*, p. 106 : les moralistes sont « ridicules dans leurs opinions sur l'amour ; ils veulent y faire régner la constance et la fidélité, si incompatibles avec le vœu de la nature, et si fatigantes aux deux sexes que nul être ne s'y soumet quand il jouit d'une pleine liberté. »

3. *Ibid*, p. 335, note.

4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 265.

5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 477-484.

6. Saint-Lambert, *Principes des mœurs chez toutes les nations, ou Catéchisme universel*, Paris, an VIII, 2 vol. in-12.

retenir l'attention que par ses « ridicules » et ses « jongleries [1] ». « Aimez des lois, conseille Saint Lambert, qui ne commandent que ce qui est utile au bonheur de tous. » — « Dites, riposte Fourier, de quelques privilégiés qui ont les places et les pensions. Ceux-là doivent, à la vérité, aimer la loi qui les traite si bien ; mais le très grand nombre ne connaît de la loi que l'impôt et la conscription. » — Autre leçon : « Aimez un pays où vous n'avez à craindre que les lois ». — En effet ; « elles sont, comme vous dites, une des choses les plus à craindre, car c'est en leur nom que se commettent toutes les injustices et les vexations [2]. » C'est partout le même optimisme naïf et faux. Morale chrétienne ou morale laïque, c'est un égal néant.

Cependant « une secte, qu'on peut nommer la coterie des *perfectibiliseurs*, ne cesse de vanter les progrès de la raison moderne. A en croire ses jactances, il semble que le génie social soit parvenu aux dernières limites de la science parce qu'il a raffiné les controverses d'idéologie et d'économisme [3]. » L'idéologie est rationaliste et positiviste. Suivant « la voix de quelques hommes qui inclinaient à la sincérité, tels que Hobbes et Jean-Jacques Rousseau, qui entrevoyaient dans la civilisation un renversement des vues de la nature, un développement méthodique de tous les vices [4] », les nouveaux philosophes veulent revenir à la raison, et, par elle, pousser la société sur la route du progrès, des améliorations positives. Au siècle précédent, Hobbes, Rousseau ont échoué ; ils ont démoli sans rebâtir. Rousseau, qui a bien reconnu que la société est vicieuse et dégradée pour s'être écartée de la nature, n'est pas allé plus loin : « il eût fallu agir, chercher un autre état social que cette civilisation, si indigne de Dieu et de l'homme [5] ». Les rationalistes, les positivistes actuels prétendent édifier des systèmes solides et durables ; leurs ambitions sont infinies. Mais, à leur tour, ils tombent dans l' « utopie », ils se complaisent dans de folles « visions », leurs théories sont des « mystifications » pures [6].

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3. p. 287.
2. *Ibid.*, p. 274-275.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avant-propos, p. 9.
4. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 421.
5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 181.
6. Fourier, *Revue des utopies du XIX<sup>e</sup> siècle et des sociétés d'utopistes parisiens*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 49, 57, 65 ; —, *Les torpilles du progrès*, *ibid.*, p. 89; —, *Dénouement des visions de progrès*, *ibid.*, p. 141 ; —, *Le progrès, le progrès*,

Les « nouvelles chimères de rationalisme et positivisme [1] », c'est la conception d'une société industrielle renouvelée par les conquêtes de la science et de l'industrie, c'est la substitution d'une sorte de dogmatisme économique à la religion et à la morale, c'est la doctrine du progrès indéfini. « Longtemps la morale a prêché le mépris des richesses perfides : le dix-neuvième siècle est tout entier à l'agiotage et à la soif de l'or... Tel est l'heureux fruit de nos progrès en *rationalisme* et *positivisme* : ils nous ont poussés d'un extrême à l'autre ; ils ont introduit le culte du *veau d'or*, et détrôné la morale du divin Sénèque et du divin Diogène [2]. » Ceux même qui prétendaient régénérer la société par la raison aboutissent ainsi à l'apologie du régime social contemporain et à la glorification de son économie irrationnelle.

Toutes les théories philosophiques et morales, toutes les doctrines philosophiques de morale sociale ont échoué. Elles ont échoué surtout, semble-t-il, par suite d'un des défauts ordinaires de l'esprit humain, le « simplisme [3] ». Elles sont toutes indigentes et mesquines ; elles ne voient qu'un côté des choses ; elles veulent appliquer à l'organisation sociale, si complexe, des principes étroits et exclusifs. Elles ne comprennent ni l'univers, ni la nature humaine, ni les passions, ni la raison. Elles ne peuvent ni expliquer ni diriger la vie [4].

*masque des faux amis du peuple*, *ibid.*, t. 2, p. 292 ; —. *Mystification des chantres du progrès*, *ibid.*, p. 378.

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 237.

2. *Ibid.*, p. 409.

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 50-51.

4. *Ibid.*, t. 2. p. 82-83 : les erreurs de la philosophie sont de croire « 1° que le mouvement, l'univers, la divinité sont de nature simple et non pas composée : qu'il y a monalité et non pas dualité dans leur essor ; 2° que la providence est limitée, partielle et non universelle ; qu'elle est incompétente en direction du mouvement social ; 3° que l'homme est un être simple, exclu d'unité avec l'univers, exclu de la tutelle divine en relations sociales ; 4° que le contrat social doit être un pacte insidieux, sans garanties réciproques, efficaces et individuelles ; 5° que nos passions sont nos ennemies ; ce qui suppose que Dieu, qui les a créées, est aussi notre ennemi ; 6° que la raison suffit à elle seule pour réprimer et diriger les passions, quoiqu'elle ne puisse pas même réprimer celles des distributeurs de raison ; 7° que le règne de la justice et de la vérité doit s'établir par le mépris des richesses perfides, et non par la recherche des découvertes négligées et de la répartition proportionnelle ; — que les moyens de la nature en harmonie sociale sont bornés aux effets connus, comme la civilisation, la barbarie, la sauvagerie. »

## § 4. — *L'économie politique*

Une science récente s'élève aujourd'hui qui semble regagner ce que perdent les autres sciences : c'est l'économie politique. La société actuelle, où les faits économiques ont acquis une importance primordiale, a donné aussi un développement prépondérant aux théories économiques. L'économie politique a suivi les progrès du régime économique, en particulier du régime commercial[1]. Mais, de même que le régime commercial est le régime de l'anarchie, de même l'économie politique est la doctrine de la confusion et de l'obscurité. Les économistes « ne savent pas encore de quoi ils traitent » ; ils ont « embrouillé la matière autant que possible, afin d'alimenter la controverse et de vivre aux dépens de ceux qui les lisent[2] ».

Il y avait pourtant de bonnes parties dans l'œuvre des premiers économistes, les physiocrates. Sans doute, « Quesnay considérait trop peu les manufactures » ; il ne les distinguait pas assez nettement du commerce ; il ne voyait pas qu' « elles entrent en complication avec lui », qu' « elles sont fonction mixte, à qui l'on doit protection dans la partie productive et répression dans la partie mercantile ». Il ne séparait pas le mécanisme de la production et le mécanisme de l'échange ; il « négligeait cette distinction » nécessaire, et, « comme tous les systématiques, il adoptait des opinions outrées... Il n'était pas moins dans la route du bien, puisqu'il tendait à subordonner le commerce à l'agriculture », à « subordonner tout le mécanisme industriel aux convenances de l'agriculture[3] ». Donc, dès ses débuts, l'économie politique, malgré des erreurs inévitables, discerna quelques vérités profondes, et « l'honneur en est dû à Quesnay, chef de la secte française : il essaya de faire entendre la vérité ». Mais les physiocrates n'avaient pas achevé leur œuvre que déjà la « cabale anglaise », représentant les intérêts de l'industrie et du commerce, s'élevait contre eux. Elle parlait au nom de trop de forces liguées pour ne pas vaincre[4]. La doctrine des physiocrates « avorta : celle des angli-

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 334 sqq.
2. *Ibid.*, p. 338 ; — cf. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 158 ; les économistes, « loin d'avoir rien découvert, ne savent pas encore de quoi ils traitent » ; —, *Dénonciation de l'économie politique*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 403.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 158.
4. *Ibid.*, p. 84.

cans prévalut, et l'on oublia les dogmes de Quesnay sans songer à les développer ni amender [1] ».

L'économie politique ne cessa dès lors de s'éloigner de la route du vrai. D'abord, elle perdit toute ambition, tout désir généreux de réforme sociale. Les économistes ne surent plus, bientôt, que « crier Sauve qui peut ! Ainsi fait J.-B. Say, dès son premier chapitre, où il nous apprend que sa science est bornée au rôle passif, qu'elle est spectatrice du mal, qu'elle ne doit que l'analyse du désordre, et non le remède [2]. » Aujourd'hui l'économie politique, comme les autres sciences fausses, se confine dans le passé, au lieu de regarder vers l'avenir. Elle ne se plaît qu'aux « explorations rétrogrades [3] ». Le présent la satisfait, et elle l'accepte tel qu'il est [4]. L'économie politique est la doctrine du fatalisme économique. Les économistes sont des gens qui disent, à propos de tout : « Cela a toujours été, donc cela doit être [5]. » Ils sont les théoriciens intransigeants de la libre concurrence, du laisser faire absolu. Ils le défendent par « trois paradoxes, qui sont la base de toute l'économie moderne ». Ils disent d'abord que « la liberté absolue de concurrence conduit à la plus grande perfection du mécanisme industriel » ; or il suffit de « faire observer qu'elle nous a conduits extérieurement au triomphe complet du monopole maritime, intérieurement à la plus grande misère des industriels, même dans l'Angleterre, pays qui pressure tous les autres par le monopole ». Ils disent en second lieu que « les intérêts individuels de chaque négociant coïncident avec l'intérêt général » ; mais il en « suivrait que l'intérêt du négociant qui organisa la famine de 1812 était d'accord avec l'intérêt de 3 millions de Français, victimes de cette famine ». Ils disent enfin que « les négociants, collectivement et individuellement, savent bien discerner ce qui convient le mieux à leurs intérêts » ; et cette assertion même est fausse : les crises qui ruinent périodiquement le commerce le prouvent suffisamment [6].

Les erreurs de l'économie politique sont d'autant plus dangereuses qu'elle a une très grande influence sur les gouvernements

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 158.
2. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 13.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 289-290.
4. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 275.
5. *Ibid.*, t. 3, p. 39.
6. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, septembre-octobre 1849, p. 217.

et sur les assemblées délibérantes. Elle leur inspire les mesures favorables aux intérêts qu'elle soutient, et qui n'ont dans les différents corps politiques que trop de serviteurs. Ainsi « les fautes de l'administration en matière commerciale sont l'ouvrage de l'Assemblée constituante, qui, habile à détruire sans savoir édifier, augmenta l'anarchie dans le commerce comme partout [1] ». L'Assemblée constituante n'a fait qu'appliquer, pour le malheur de la société, les théories des économistes.

Cet exemple est une vérification particulière d'une loi générale et constante : les idées et les faits sociaux exercent les uns sur les autres une action réciproque ; les idées sociales sont l'expression directe des faits sociaux, et, d'autre part, les faits sociaux sont continuellement déterminés, dirigés, modifiés par les idées sociales.

## § 5. — *Les idées socialistes*

C'est précisément la conception de cette influence des idées sociales et la croyance qu'elles peuvent produire les faits sociaux qui ont inspiré les idées socialistes. Les socialistes contemporains de Fourier, comme Fourier lui-même, se proposent la réforme totale de la société : cette similitude de tendances et cette identité de but ne l'ont pas empêché de les attaquer et de les condamner.

Sa condamnation du communisme est sommaire. Il rejette en bloc toutes les doctrines égalitaires et niveleuses comme contraires à la nature humaine et aux principes de l'organisation sociale [2]. Il rejette en même temps les méthodes révolutionnaires que les communistes prétendent employer. N'y a-t-il donc « pour le soulagement des pauvres d'autre moyen que de prendre sur les riches ? ... Ne serait-il pas temps d'essayer la science qui augmente la fortune des riches et du fisc, double et triple leur revenu, tout en procurant aux classes ouvrières une grande aisance, une retraite décente ? [3] »

Plus longuement et plus soigneusement motivé est le jugement porté par Fourier sur le système d'Owen ; d'ailleurs, c'est aussi un jugement de condamnation, et un jugement violent [4]. Owen a

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 402, note.
2. *Ibid.*, p. 423 ; —, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 291.
3. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 615-616.
4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 368 ; —, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. 47.

« donné le change » sur les problèmes qu'il s'est fait fort de résoudre ; sa doctrine est ambiguë et trompeuse; les « Owenistes », les « sycophantes de la secte Owen » sont des « gens très dangereux » [1].

Ce n'est pas que, « malgré ses jactances », Owen n'ait été « louable de s'exercer sur un problème si utile [2] ». Ce n'est pas non plus que tout soit à négliger et à mépriser dans son œuvre. La fondation de l'entreprise sociétaire d'Owen a été un « incident » de haute importance [3]. Il a conçu une forme primaire et partielle d'association [4]. Il a voulu enfin, avec juste raison, « *rétribuer chacun selon ses capacités et selon ses œuvres* » : c'est « le vœu que les écrivains honorables ont émis dans tous les temps, depuis l'abolition de l'esclavage [5] ».

Mais, du système d'Owen, rien ne s'est réalisé pour durer. Tous les établissements fondés par lui sont tombés honteusement [6]. Cet échec n'a pas eu lieu sans cause : l'association d'Owen n'était qu'une fausse association, dont l'effet, si elle avait réussi, pouvait être de discréditer la véritable [7]. L'organisation en était mauvaise : comprenant cinq cents familles, ou trois mille individus, elle était trop vaste [8] ; purement industrielle, elle était privée des ressources essentielles de l'agriculture, qui doit être la base de toute association économique [9]. Le régime en était vicieux : « Owen fatiguait ses sectaires par de longues séances, un travail monotone et uniforme, des austérités monastiques [10] ». Il n'est pas jusqu'à la disposition des locaux où Owen installait son association qui ne fût défectueuse, parce qu'elle n'était pas adaptée au système économique qui devait y être appliqué [11].

Système et application ne valaient rien parce que les principes n'étaient point bons. En réalité, c'étaient les principes d'un

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 472-476.
2. Fourier, *Note remise à l'Académie de Belley*.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 30.
4. *Ibid.*, p. 28-29 ; t. 2, p. 43 sqq.
5. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. 47 ; Fourier ajoute : « Il fallait trouver le moyen d'effectuer cette répartition équitable au travail et au talent de chacun ; je l'ai découvert et publié en 1822. »
6. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 389.
7. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 4.
8. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 3 sqq.
9. *Ibid.* ; — , *Le nouveau monde*, p. 154.
10. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. VI.
11. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 123.

communisme immoral [1]. Owen voulait abolir l'héritage et la propriété [2]. Il voulait anéantir la religion [3]. Il voulait supprimer le mariage, et rendre licite les « divorces libres et illimités [4] ». Surtout il voulait réformer les passions [5] par des « statuts monastiques » ; lui aussi, il était « tout simplement un moraliste » qui se proposait de « réprimer les passions par des voies douces, persuasives, mais toujours voies de répression et non pas de développement de la nature [6] ». Enfin la méthode par laquelle Owen prétendait effectuer le passage de la société présente au régime conçu par lui était une méthode dangereuse : il voulait « renverser brusquement les institutions, sans admettre de modification progressive [7] ». Timide dans la conception, puisqu'il s'arrêtait à mi-chemin sur la voie de l'association, Owen était vainement et inutilement révolutionnaire dans la pratique. L'événement lui a donné tort.

Or, les saint-simoniens ont repris à peu près toutes ses erreurs, en les aggravant, et en y ajoutant d'autres erreurs plus redoutables encore. Plus hardis qu'Owen, les saint-simoniens sont plus à craindre. Comme Owen, ce sont des « charlatans » et des plagiaires [8] ; mais plus qu'Owen ce sont des « maraudeurs poli-

1. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. vi, 5 ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 53.

2. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. 5 ; —, *Le nouveau monde*, p. 473.

3. *Ibid.* ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 52.

4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 473 ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 52.

5. *Ibid.*, p. 7 ; —, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. 11.

6. Fourier, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, septembre-octobre 1849, p. 231 ; — Fourier dit encore : « Il s'est emparé du mot association, et l'on est persuadé en Europe qu'il organise l'association. Il fait tout le contraire. Moi-même, j'avais bien auguré de ses vues ; mais depuis que j'ai lu son discours aux habitants de New-Lanark, je vois qu'il est imbu de tous les principes les plus opposés au régime d'attraction industrielle et équilibre des passions ; » — cf. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 154 : l'erreur d'Owen, c'est d'avoir admis des « statuts » et des « bizarreries telles que la communauté des biens, l'absence de culte divin, l'abolition brusque du mariage : ce sont là des lubies de casse-cou politique et non des moyens neufs ».

7. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. 54.

8. *Ibid.*, p. 47 : les saint-simoniens ont pris « le rôle ignoble de charlatans ascétiques dignes du X<sup>e</sup> siècle, schismatiques suspects et dangereux, captateurs d'hoiries et de patrimoines, plagiaires domestiques n'ayant pas une idée de leur cru, caméléons spéculatifs, changeant dix fois de système, et cosaques scientifiques

tiques très audacieux [1] ». Sous le masque de l'association, ils tiennent en réserve un système d' « industrialisme » effronté [2] qui ne tend qu'à exagérer les vices de l'économie actuelle, et dont tout l'avantage, si, désastre social, il venait à se réaliser, serait de leur assurer de bonnes places et de larges dotations [3]. Les saint-simoniens doivent être combattus, non pas seulement parce que leurs idées sont fausses, mais parce que leurs projets sont intéressés, leurs ambitions égoïstes et leurs intentions impures [4].

En lui-même, le système saint-simonien n'est point tout entier sans valeur. Il a le mérite d'offrir un plan de réforme totale de la société, d'être un système d'association, de poser le problème d'une répartition équitable [5]. Mais, ces réserves faites, les vices fondamentaux apparaissent. D'abord la doctrine saint-simonienne repose sur une conception du progrès arbitraire et vicieuse, qui, en pratique, ne pourrait aboutir qu'à l'arrêt de la société dans la fixité d'un système rigide [6]. Ce système « heurte la raison et la nature », avant tout parce qu'il « anéantit l'esprit de propriété, qui est la voie des bonnes mœurs et de l'émulation industrielle [7] ». Ce sont là « des monstruosités à faire hausser les épaules : prêcher, au dix-neuvième siècle, l'abolition de la propriété et de l'hérédité [8] ! » Comme Owen, Saint-Simon veut « prendre sur la part des riches pour donner aux pauvres, mettre les biens en communauté monastique, priver les enfants d'héritage, rétablir la mainmorte universelle au bénéfice de nouveaux prêtres qui, en promettant de distribuer au peuple, ne manqueront pas de

pillant et travestissant les idées d'autrui » ; p. v : « J'ai reconnu à divers indices que les saint-simoniens méditent de s'emparer de la théorie d'industrie attrayante dont je suis l'inventeur. »

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 302.

2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 368 sqq.

3. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 302 : les saint-simoniens, « dans leur théorie, s'emparaient de tout, sauf à accrocher en pratique ce qu'ils pourraient saisir, et d'abord un sacerdoce bien doté par les donations des badauds fanatisés ».

4. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. 2 : l'association des saint-simoniens peut être comparée à celle des jésuites ; p. 52 : le but des saint-simoniens est de s'emparer de la moitié des donations et des legs que reçoit le clergé de France.

5. *Ibid.*, p. 47.

6. *Ibid.*, p. 24 sqq.

7. *Ibid.*, p. 62.

8. Fourier, lettre à Muiron, 28 janvier 1831, citée par Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 117.

s'adjuger la part du lion [1] ». Sur les ruines de la propriété individuelle Saint-Simon élève « la théocratie fardée de sympathie et d'amour, la main-morte généralisée, la loi agraire [2] ». L'école saint-simonienne « n'a pas eu une seule idée neuve » ; c'est « une secte stérile, qui n'a su que réchauffer les vieilles hérésies démagogiques tendant à spolier les riches pour doter les pauvres [3] ».

Le système industriel que les saint-simoniens veulent imposer à la société ne peut dissimuler leur « absolutisme sacerdotal [4] ». Dans ce système, le travail est « départi et rétribué au gré des prêtres », et « l'administration exercée par les seuls prêtres [5] ». Ce sont des « conceptions bizarres de former les industriels en conseil superposé aux ministres, de faire congédier de la cour noblesse, clergé, magistrature et militaires ; de n'entourer le roi que de saint-simoniens, que d'épiciers et boutiquiers des rues Verrerie et Saint-Denis ; de leur confier exclusivement la gestion des finances ; toutes ces idées saugrenues, cousues à un schisme religieux, à un plan de spoliation des riches, à un retour de la main-morte, à une morale démagogique, à une politique d'anarchie mercantile ; ces monstruosités sont des voies de rétrogradation sociale [6] ». Sous ces bizarreries et sous ces monstruosités reparaît toujours le pouvoir illimité et tyrannique d'une hypocrite théocratie. Pouvoir inerte et impuissant, d'ailleurs, aussi incapable de « rétribuer » que « d'apprécier » les capacités, qu'il prétend, mais qu'il ne sait pas « faire éclore [7] ». Les saint-simoniens croient avoir conçu l'organisation totale du monde, mais leur système d'organisation n'est que lacunes et contradictions. Par

1. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. 5.
2. *Ibid.*, p. 56-57 ; — cf. p. III.
3. Fourier, *Sur un éloge de la théocratie et de la main-morte*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 176-177 : « Leur secte, à qui on suppose du désintéressement et de hautes conceptions, n'a pas eu une seule idée neuve ; elle n'a dû sa vogue éphémère qu'au besoin de nouveauté qui travaille les esprits... C'est à leurs œuvres qu'il faut les juger. Eh ! qu'a fait la secte Saint-Simon ? Rien, pas le moindre essai de ses dogmes, pas une tentative d'association sur un millier de villageois... Les sectes Saint-Simon et Owen (qu'on ne peut isoler, l'une étant la contre-partie de l'autre) ne tendaient qu'à détruire l'esprit de propriété, et y substituer le lien monacal, qui remet la fortune et le pouvoir entre les mains des chefs de communauté... » ; —, *Revue des utopies du XIX^e siècle et des sociétés d'utopistes parisiens*, *ibid.*, t. 1, p. 65.
4. Fourier, lettre aux rédacteurs du *Globe*, 2 septembre 1831.
5. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 53.
6. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. 9.
7. Fourier, lettre aux rédacteurs du *Globe*.

exemple, ils veulent supprimer la guerre militaire, mais ils ne songent pas à supprimer la guerre industrielle et la guerre commerciale, qui en sont le plus souvent l'origine[1]. Il n'y a rien de cohérent dans le nouveau monde imaginé par les saint-simoniens, si ce n'est le pouvoir central, despotique et pesant.

Une transformation économique de la société doit être accompagnée d'une transformation morale : les saint-simoniens l'ont compris ; mais, en dépit de leurs prétentions, ils n'ont pas rejeté « la vieille méthode de détruire ou vouloir détruire les passions[2] » sous la contrainte et la réglementation. Seulement ils « ne rêvent que sympathie, qu'amour, fraternité, effusion de cœur et débordement sentimental ; aucune de ces fadeurs morales n'est ressort d'harmonie sociétaire[3] » ; elles ne sont bonnes qu'à énerver l'humanité et à la rendre incapable d'activité et de progrès. Les saint-simoniens veulent changer les rapports entre les sexes, transformer le mariage et l'amour ; ils veulent rendre absolument libre l'union de l'homme et de la femme; ils veulent assurer à la femme sa complète émancipation : mais « ils ignorent qu'avant de rien changer au système établi en relations d'amour, il faudra bien des années pour créer plusieurs garanties qui n'existent pas[4] ».

Enfin les saint-simoniens méconnaissent les conditions de toute transformation sociale. Comme Owen, ils ne pensent qu'à renverser brusquement la société actuelle, et ils ne se préoccupent pas de ménager entre le présent et l'avenir les nécessaires transitions[5].

Malgré ses erreurs, ses fautes, ses vices, l'école saint-simonienne a grandi rapidement. Les badauds, les ambitieux, les hommes d'affaires, les faibles d'esprit s'y sont précipités ou laissés conduire[6]. Avec des éléments très disparates, les chefs de la

1. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. 58-59.

2. Fourier, lettre aux rédacteurs du *Globe*.

3. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. 16 ; p. 11 : l'association véritable repose sur la « mécanique des passions », qui « n'a aucun rapport avec les visions morales de fraternité ; mécaniser n'est pas concilier, mais utiliser réciproquement des discords et antipathies ; la morale veut changer les hommes et leurs passions ; la mécanique sociétaire les emploie tels qu'ils sont. »

4. *Ibid.*, p. 53 : parmi ces garanties, il faut compter « d'abord l'extirpation complète des maladies syphilitique et psorique par tout le globe ».

5. *Ibid.*, p. 54.

6. *Ibid.*, p. 61-62.

doctrine ont constitué une secte puissante et dangereuse [1]. Mais les discussions inévitables sont bientôt venues la bouleverser ; elle s'est divisée « en deux doctrines, Buchez et Enfantin, dont l'un voulait *mortifier la chair*, et l'autre, en voulant *réhabiliter la chair*, ne spéculait pas sur l'art de contenter le sens du goût, qui est le plus dominant chez le peuple » ; elle a formé « non pas deux *rites*, mais deux *schismes*, dont aucun ne s'occupait de satisfaire le premier besoin du peuple, pour qui les deux schismes rivaux affectaient tant de sollicitude [2] ». Ces divisions n'ont fait que pousser l'école à une ruine que rien ne pouvait empêcher ni retarder, car les saint-simoniens, même unis, s'étaient montrés incapables de rien créer [3]. Leur échec retentissant a marqué la fin des écoles, la fin des doctrines de transformation sociale.

## § 6. — *Les idées de réforme sociale*

Au dessous ou à côté de ces écoles et de ces doctrines, il est apparu, dans la société contemporaine, des conceptions nouvelles de réformes partielles. Ces conceptions procèdent d'un irrésistible besoin d'amélioration, et d'une défiance de plus en plus grande des idées actuelles et des conceptions accréditées. La « tendance des modernes à suspecter et abandonner les 4 sciences philosophiques [4] » est l'indice d'une aspiration réformatrice inégale, mais universelle.

Les idées, les conceptions nouvelles prennent généralement la forme de projets d'association. L'idée d'association germe de toutes parts ; elle inspire des travaux et des œuvres multiples [5] : or tout ce qu'elle a produit jusqu'ici est incomplet, erroné, insuffisant. On se contente d'imaginer des rudiments d'association ; on se contente de « modes simples », d'ébauches ; on songe, par exemple, à « associer les chefs actionnaires et non les coopérateurs du moyen et bas peuple [6] ». Dans leurs théories et dans leurs projets très divers, de Laborde, Huerne de Pommeuse, Laisné de Villé-

1. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. 64.
2. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 392.
3. Fourier, lettre aux rédacteurs du *Globe*.
4. Fourier, *Tendance des modernes à suspecter et abandonner les 4 sciences philosophiques*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 408.
5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 25.
6. *Ibid.*, p. 28.

vêque, La Rochefoucauld-Liancourt, Laffitte [1] ne se rapprochent et ne se ressemblent que par leur timidité et leur impuissance. Le baron Botherel, dans ses repas économiques, « veut nourrir 30 à 40.000 personnes, avoir 200 dépôts de consommation et distribution, 200 omnibus roulants, occupant 600 chevaux » ; mais, pour réussir, il lui faudrait, en quelque manière, se dégager et sortir de la société actuelle [2]. Tant il est vrai que les hommes d'aujourd'hui « ont à chaque instant sous la main des germes de progrès réel, dont ils ne savent tirer aucun parti [3] ».

Le mouvement réformiste n'est pas restreint aux efforts isolés des pensées individuelles : il s'étend aux groupes savants, aux académies. Ainsi l'Académie des sciences, dans sa séance de juillet 1829, « a reconnu, d'après un rapport de Moreau de Jonnès, que le produit des fourrages, troupeaux et engrais pourrait être porté au *quadruple* » ; c'est là une proposition qui appelle les plans de réformes [4]. L'académie de Toulouse, parmi les sujets proposés par elle comme sujets de concours, inscrit les suivants : « *Mobilisation de la propriété foncière ; Transformation de l'armée exclusivement guerrière en armée industrielle ; Constater et guérir les causes de la prostitution* [5] ». Les journaux eux-mêmes semblent s'intéresser aux théories réformatrices [6].

Enfin il se produit quelques conceptions tellement nouvelles et tellement fortes qu'elles paraissent ouvrir le chemin des doctrines d'avenir. Par son système d'économie et de gouvernement, dont il a commencé l'application, Francia, dictateur du Paraguay [7], « a terrassé les impossibles » ; il a montré la voie des réformes hardies et fécondes [8]. Par un « instinct judicieux », Francia a conçu un « mode bâtard de garantisme [9] » ; il s'est approché des vrais principes [10]. Ses projets sont fermes et solides : il « a fondé

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 801-802. — Sur de Laborde, etc., cf. mon *Étude sur les sources de Fourier*, 9.
2. Fourier, *La fausse industrie*, p. 750.
3. *Ibid.*, p. 750 sqq.
4. *Ibid.*, t. 1, p. 16.
5. *Ibid.*, t. 1, p. 419. — Fourier n'a pas pris ces deux informations ailleurs que dans les journaux.
6. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 373.
7. Cf. mon *Étude sur les sources de Fourier*, 9.
8. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 336 : « Plus de prétexte d'impossibilité ! Francia a terrassé les impossibles. Allez en avant, la victoire est certaine ; » p. 244-245 ; t. 2, p. 466 sqq.
9. *Ibid.*, t. 1, p. 199-200.
10. *Ibid.*, p. 290.

200 colonies ou phalanges agricoles et sociétaires de 1500 personnes chacune[1] » . Mais Francia lui-même s'est arrêté en chemin ; son système si neuf, si vigoureux. contient des fautes d'une extrême gravité [2]. Il ne saurait produire qu'un bien relatif et restreint [3].

Ainsi les plus ingénieuses conceptions, les plus heureux plans de réformes partielles doivent être écartés. Aucune solution des problèmes sociaux n'a chance de succès à moins d'être radicale et complète. Les sciences sociales, l'opinion sociale de la société contemporaine ne conduisent à rien de solide et de sérieux.

Pourtant, dans les idées comme dans les faits, un progrès se marque ; une évolution lente, difficile, obscure s'accomplit, dont le terme semble ne pouvoir être que la doctrine nécessaire de la réforme sociale harmonieuse et définitive. Toutes les conceptions qui manifestent une tendance vers le mieux sont récentes ; les dernières valent mieux que les premières. Dans ces germes confus et mêlés apparaît vaguement l'essai de la pensée rénovatrice et salutaire.

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 4.
2. *Ibid.*, t. 2, p. 378-383, 637.
3. Sur ce que Fourier a connu des doctrines réformistes, et sur la manière dont il les a connues, cf. mon *Étude sur les sources de Fourier*, 8 et 9.

---

fournit dans une multiplicité de cas infiniment divers. Toute action qui, dans la société actuelle, se présente comme une action « sociétaire », comme l'action combinée d'un groupe d'individus, est supérieure à l'action séparée des individus [1]. Toute forme d'action collective est supérieure à l'action individuelle [2]. Le même individu dont l'activité, si elle est isolée, demeure inefficace et improductive, devient un agent vigoureux de travail et de production dans un groupe auquel il est associé : à ses motifs individuels d'agir s'adjoignent des motifs sociaux, plus nombreux et plus forts [3]. L'association a pour conséquences naturelles la meilleure exploitation et la meilleure utilisation possibles des énergies individuelles. Par les exemples les plus variés, l'observation courante peut démontrer la supériorité, l'excellence du travail et de l'action en commun [4].

Que maintenant les résultats de ces démonstrations souvent très particulières puissent être étendus à la société tout entière et employés à l'élaboration d'un plan de transformation sociale, c'est

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 126 sqq.

2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 342 ; l'action individuelle est sujette « à la mort et à l'inconstance par le changement de passions et de facultés ».

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 519 : « Tel paraît fainéant quand il travaille à gages, pour le compte d'autrui ; mais du moment où une association de commerce lui a inoculé l'esprit de propriété et de participation, il devient un prodige de diligence ; » — cf. p. 374 : « On en vit un bel effet [de l'esprit d'association et de coopération] à Liège, il y a quelques années, lorsque 80 ouvriers de la mine *Beaujonc* furent enfermés par les eaux. Leurs compagnons électrisés par l'amitié travaillaient avec une ardeur surnaturelle, et s'offensaient de l'offre de récompense pécuniaire. Ils firent, pour dégager leurs camarades ensevelis, des prodiges d'industrie dont les relations disaient : *Ce qu'on a fait en quatre jours est incroyable*. Des gens de l'art assuraient que, par salaire, on n'aurait pas obtenu ce travail en vingt jours ; » p. 376 : « J'en vois un brillant essor dans l'assaut livré au fort de Mahon par l'armée française. Le maréchal de Richelieu qui la commandait, étonné que les troupes eussent pu, sous le feu de l'ennemi, gravir ces rochers inaccessibles, voulut le lendemain faire répéter cet assaut par forme de parade. La répétition semblait facile, vu que les soldats n'avaient plus à surmonter le double obstacle du feu de l'ennemi et du barrage des points faciles. Cependant ces mêmes soldats ne purent pas escalader de sang froid les rochers qu'ils avaient franchis la veille, malgré tant de périls. Pourquoi ce ralentissement ? C'est que, le jour de l'assaut, les soldats, stimulés par le levier suprême, l'*accord omnimode* [là dessus, cf. plus loin, chapitre 4, 3, § 3], étaient des dieux, et non des hommes ; le lendemain, privés du feu sacré, du ressort omnimode..., ils n'étaient plus que des hommes, des champions d'impossibilité, des civilisés » Ces exemples, surtout le dernier, ont eu pour Fourier valeur de preuve : il s'y est souvent référé.

4. *Ibid.*, t. 2, p. 174 : « Le secret de l'unité d'intérêts est dans l'association. »

ce qui exige une nouvelle série de démonstrations beaucoup plus générales, beaucoup plus théoriques, pour lesquelles il est nécessaire de recourir à certains principes et à certains postulats[1]. Mais il importe d'abord, puisqu'en tout cas le principe d'association doit être le principe du système social que l'humanité réclame, d'en considérer de près la définition et d'en apprécier la portée.

## § 2. — *Définition et application*

En discutant les systèmes contemporains qui se réclamaient, comme le sien, du principe d'association, Fourier a judicieusement remarqué que l'emploi inconséquent fait de ce terme par les auteurs des théories les plus diverses finissait par lui enlever tout sens précis, et par jeter l'obscurité et la confusion sur l'idée qu'il exprime[2]. Mais la définition qui s'imposait pour dissiper confusion et obscurité et pour rendre plus exacte l'interprétation des théories et des faits, Fourier ne l'a donnée nulle part; il faut la dégager du vaste système où elle est partout implicite.

L'association, pour Fourier, c'est la mise en commun, au bénéfice de tous et de chacun, de toutes les forces économiques et morales de l'humanité; c'est la réunion et le groupement des individus pour l'action commune, en tant qu'ils sont des êtres affectifs et intellectuels. Tel est le principe du régime sociétaire. Toutes les conditions auxquelles il est soumis dépendent des fins auxquelles il doit tendre : des fins sociales, qui sont le développement des forces productives de la société, le perfectionnement de son activité, son progrès général; des fins individuelles, qui sont le développement intégral de chaque individu, son perfectionnement, son progrès, son bonheur. Satisfaisant aux fins individuelles, ce régime doit être un régime d'élection et de joie, c'est-à-dire un régime d' « attraction », et, satisfaisant aux fins sociales, il doit être un régime de bon mécanisme et de bonne économie[3]. L'association doit augmenter la puissance sociale en augmentant les forces individuelles. Fondée sur l'union des individus, la puissance sociale doit avoir pour limites les droits et les libertés des individus. En mettant fin à l'anarchie et à la lutte qui ravagent la société incohérente d'aujourd'hui, le régime

1. Cf. plus loin, même chapitre, 2.
2. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. 1.
3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 266.

sociétaire ne doit pas supprimer l'émulation et la concurrence, sans lesquelles aucune activité sociale ne pourrait exister ; mais il doit les rendre harmonieuses, efficaces et fécondes [1].

L'application du principe d'association au nouveau régime social doit être universelle. Le premier mode concevable de cette application, c'est le mode économique, celui d'une association élémentaire, bornée aux travaux les plus indispensables, les travaux domestiques et les travaux agricoles ; c'est l'association domestique et agricole [2]. Si restreinte qu'elle soit, cette forme d'association a été jugée irréalisable : c'est seulement parce qu'elle n'a pas encore été réalisée ; « on l'a crue impossible parce qu'on ne connaissait aucun moyen de la former : était-ce un motif de conclure qu'on n'en découvrirait pas et qu'on n'en devait pas chercher [3] ? » L'association domestique et agricole est le type et l'élément premier de toutes les variétés d'associations économiques : l'association agricole et industrielle, qui adjoint à l'agriculture l'industrie et ses formes diverses, l'association de manutention et d'échange, l'association de crédit ; aucune des fonctions de l'économie ne saurait être exclue a priori des avantages de l'application sociétaire. Cette application ne doit pas être limitée à l'économie : elle doit s'étendre à toute les manifestations de la vie sociale, de la vie politique, de la vie morale ; elle doit renouveler tous les rapports des hommes entre eux.

S'appliquant à toutes les pièces du mécanisme social, l'association s'applique aussi à toutes les catégories sociales. Elle est faite pour tous les hommes ; elle doit « rallier » toutes les classes [4] et unir toutes les nations, elle doit être une association universelle [5].

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 356 ; —, *Le nouveau monde*, p. 17 : l'association substituera « la concurrence corporative, solidaire, véridique, simplifiante et garantie à la concurrence individuelle, insolidaire, mensongère, complicative et arbitraire. »

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avant-propos, p. 10.

3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 11.

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 552 sqq.; —, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. VII : « L'avènement du régime sociétaire servira les intérêts de toutes les classes : du gouvernement, en doublant les impôts et dégrevant de moitié les peuples ; du clergé, en frappant de ridicule une superstition nouvelle qui ose menacer le catholicisme de dissolution complète ; des propriétaires : ils échapperont à la fourberie de leurs fermiers et à l'exiguïté du produit des domaines ; du peuple, en lui garantissant richesses et plaisirs par l'attraction industrielle ; des libéraux surtout, qui doivent être bien las de leur ingrate carrière. »

5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 84 sqq.

## § 3. — *Le principe d'association et les déductions du système*

De cette conception du régime sociétaire se tire une série de déductions qui, en exposant les conséquences logiques et nécessaires du système, apportent confirmation au principe sur lequel il se fonde. Ces déductions sont si merveilleuses que Fourier a cru devoir se défendre contre le reproche d'exagération [1]. « Si l'on inclinait, dit-il, à soupçonner de l'exagération dans ces aperçus des jouissances futures, il faudra considérer que je parle ici de la 8e période sociale, prodigieusement distante de la 5e où nous nous trouvons [2]. » Telle est « la splendeur de l'ordre combiné » [3], du régime sociétaire.

Les résultats du système, ce seront d'abord des résultats économiques. Un régime économique où tous les individus seront utilisés et tous les efforts combinés selon le mécanisme le plus simple, le plus ingénieux et le plus productif, aura nécessairement pour conséquence « l'énormité du produit sociétaire [4] ». Aux gains positifs qui proviendront de cette utilisation et de cette combinaison s'ajouteront les gains négatifs que vaudra à la société la suppression des consommations inutiles, des travaux improductifs, de toutes les déperditions [5]. Le revenu social augmentera prodigieusement ; il s'élèvera au triple [6], au quadruple [7], au quintuple [8], au décuple [9], au vingtuple même, si l'on fait état des bénéfices réalisés par l'accession des improductifs au travail [10]. L'élévation du produit social rendra possibles les opérations les plus vastes et les plus fructueuses d'économie et d'administration générales [11]. Ces opérations et l'application régulière du système

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 246.
2. *Ibid.*, p. 269-270.
3. *Ibid.*, p. 225.
4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 15.
5. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 241 ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 22 sqq.
6. *Ibid.*, t. 1, p. VII : « Avertissement aux propriétaires et capitalistes sur le triplement de revenu en association. »
7. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 5.
8. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 69.
9. *Ibid.*, t. 3, p. 7 sqq. ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 76.
10. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 29-34, 180.
11. *Ibid.*, t. 1, p. 22 ; par exemple : « triplement de revenu, extinction des dettes publiques en tous pays, remboursement des 10 milliards de dettes révolutionnaires, utilisation de la vérité et de la vertu, accession des sauvages et affluence de denrées coloniales, unités de toute espèce » ; t. 2, p. 61-63 ; t. 3, p. 206.

enrichiront toutes les classes, toutes les catégories sociales, tous les individus, et les enrichiront d'autant plus, relativement, que les produits ou les revenus dont ils jouissent actuellement sont moins élevés [1].

A ces effets économiques d'autres effets sont liés. Par le régime sociétaire, les « garanties » de l'ordre, de la paix et du bonheur social deviendront « effectives » ; l'union se fera entre tous les hommes [2] ; enfin, « la première voie d'accord en association » étant « l'enrichissement » [3], et l'abondance universelle devant nécessairement exciter toutes les passions généreuses, « les humains, en passant dans l'association, acquerront, outre les richesses matérielles, la richesse morale dont ils sont si dépourvus aujourd'hui, les vertus dont on ne trouve que le masque en civilisation [4] ».

Ainsi, par ces déductions qui, en conduisant successivement à tous les résultats du système, le préjugent et le préforment, il apparaît que le régime sociétaire doit réaliser, en fait, l'association universelle inscrite dans la formule initiale. Il doit réaliser l'association de tous les hommes par l'organisation économique, sociale et morale la plus parfaite qui se puisse imaginer.

## 2.

## Les fondements théoriques de la doctrine

### § 1. — *Le système et ses fondements théoriques*

La notion d'association, telle que Fourier l'entend, l'extension qu'il lui donne, les applications qu'il en conçoit supposent des principes et des postulats qui constituent les fondements théoriques

1. Fourier, *Nécessité d'une théorie certaine sur l'art d'associer*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 30 :
la classe opulente, avec 50.000 fr. de revenu, en obtiendra le double, ou 100.000 ;
— aisée, — 10.000 — — triple, — 30.000 ;
— moyenne, — 2.000 — — quadruple, — 8.000 ;
— gênée, — 800 — — quintuple, — 4.000 ;
— pauvre, — 120 — — sextuple, — 720.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 13-14 : l'association produira la « philanthropie générale » et l'« unité d'action » : t. 2, p. 53, 72. — Sur les effets complets du régime d'association, cf. plus loin, chapitre 4.

3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 270.

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 80.

de sa doctrine. Le principe d'association est la conclusion nécessaire de la critique : il fournit immédiatement, directement la formule du système social qui doit se substituer au système actuel condamné par elle ; mais il a besoin d'être soutenu d'autres principes. Il faut qu'une philosophie générale de la nature, de l'humanité, de la société puisse démontrer l'accord du régime sociétaire avec la constitution du monde, avec l'organisation morale de l'homme, enfin avec l'évolution sociale [1].

Une fois en possession de la formule fondamentale de son système et des résultats de ses réflexions sur les effets de ce système, Fourier fut conduit à des spéculations qui, en lui fournissant après coup une base philosophique, devaient lui offrir en même temps une série de justifications indirectes et un ordre nouveau de preuves et de démonstrations [2]. Il y a dans son œuvre une vaste métaphysique, qui est en relation avec toutes les parties de sa doctrine [3], mais dont les développements, d'un caractère imaginatif et fantaisiste, n'en intéressent directement aucune, n'ont qu'une valeur de poésie, et n'importent pas à l'intelligence du système ; ils doivent être négligés sans préjudice pour cette métaphysique elle-même.

## § 2. — *La nature et dieu*

« La nature est composée de trois principes éternels, incréés et indestructibles : 1° Dieu ou l'Esprit, principe actif et moteur ; 2° la Matière, principe actif et mû ; 3° la Justice ou les Mathémathiques, principe régulateur du mouvement [4]. » C'est-à-dire que

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 37-38.

2. *Ibid.*, t. 3, p. 265 : l'exposition des « harmonies transcendantes » a pour objet de confirmer la critique des doctrines philosophiques contemporaines, et de bien disposer les esprits en faveur de la théorie sociétaire; t. 1, p. 163-164 : « Quant aux digressions métaphysiques sur les vues de Dieu (prolégomènes), et autres accessoires de théorie indirecte, l'étudiant qui voudra les franchir sentira que ces détails étaient nécessaires pour obtenir la confiance d'un fondateur. La théorie sociétaire, étant calcul de plaisir, serait devenue suspecte si je ne l'eusse ralliée aux sciences fixes, et soutenue d'une métaphysique très sévère sur les rapports de Dieu avec les passions. »

3. *Ibid.*, t. 1, p. 37-38; —, *Théorie des quatre mouvements*, p. 17 : « J'en vins au *calcul analytique et synthétique des attractions et répulsions passionnées* ; elles conduisent en tout sens à l'association agricole. »

4. *Ibid.*, p. 46, note ; p. 44 : « Les Destinées sont les résultats présents, passés et futurs des lois mathématiques de Dieu sur le mouvement universel. »

le monde ou l'univers, cause et objet des perceptions de l'homme, est un monde parfaitement ordonné et distribué selon la mécanique et la justice d'une providence divine. Sur le monde matériel, constitué et mû selon la loi de gravitation universelle, sur le monde organique, composé selon les propriétés de la matière, s'élèvent le monde animal, dont l'activité est déterminée par les appétits et les passions, et le monde social, qui se règle et se dirige selon des lois propres à la société [1]. Ces différents mondes forment un tout dont les éléments sont étroitement liés entre eux, si bien que la destinée de l'homme, le produit le plus achevé du monde animal et social, dépend du monde matériel et tient en quelque façon à toutes les parties de l'univers. Sur ces principes métaphysiques, l'imagination de Fourier a construit une cosmogonie par laquelle il prétend aussi bien décrire et expliquer les manifestations les plus lointaines de la vie planétaire que fournir les preuves et définir les conditions de l'immortalité de l'âme [2].

Quoiqu'il fût très attaché à cette cosmogonie, Fourier avait reconnu lui-même qu'elle ne pouvait se prêter à aucune démonstration rationnelle. Il s'était arrogé le droit de récuser, comme créateur, comme inventeur, tout jugement porté sur elle. « Personne n'en peut juger, dit-il, car nul autre que moi ne connaît la théorie des causes et des fins en mouvement, l'ensemble du plan de Dieu sur les destins passés et futurs de l'univers ; cette ignorance générale frappe d'incompétence mes juges et mes critiques [3]. » Mais cette récusation ne lui parut pas décisive : il comprit la nécessité de recourir à des arguments. Voulant mettre son système à l'abri des critiques que pouvaient lui attirer ses étrangetés cosmogoniques, il se résolut à briser les liens qui lui rattachaient la cosmogonie. Les « détracteurs », dit-il, « veulent railler sur la cosmogonie et l'analogie, pour exciter des préventions contre l'industrie attrayante » ; mais, « étant calcul à part », elle « n'a pas besoin de ces deux appuis. . . . On peut se borner à disserter sur la théorie d'industrie combinée et le quadruple produit, qui est l'affaire urgente [4]. » Ainsi,

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 44 sqq.

2. *Ibid.*, p. 62-66 ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avant-propos, p. 32, p. 72 ; t. 2, p. 304-326 ; t. 3, p. 241 sqq. ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 160 ; —, *Cosmogonie, Création contremoulée, le Phalanstère*, t. 2, p. 409 ; —, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, mai-juin 1845, novembre et décembre 1846, novembre et décembre 1847.

3. Fourier, *Solution de tous problèmes de finance par l'impôt composé, substitué à l'impôt simple, le Phalanstère*, t. 2, p. 249, 261, 265.

4. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 395.

pour Fourier lui-même, cette cosmogonie, qui s'élève comme une fantaisie brillante et folle sur les fondements métaphysiques du système, peut en être et doit en être détachée : elle n'en est pas une partie intégrante ; toutes les critiques qu'elle peut soulever doivent lui être limitées.

Deux principes généraux, qui soutiennent les déductions cosmogoniques de Fourier, dominent toute sa métaphysique et ont dans tout son système les applications les plus étendues : le principe de l'analogie et le principe de l'attraction. Entre toutes les parties de l'univers, entre les différents mondes qui le constituent, il y a une absolue et universelle analogie, qui permet de les comprendre et de les expliquer l'un par l'autre. Par l'analogie, l'« unité de l'homme avec l'univers [1] » fait de l'homme le centre d'un système cohérent, dont tous les éléments peuvent lui être connus grâce aux rapports qu'ils ont les uns avec les autres ; l'analogie, en effet, ne rend pas seulement intelligible l'unité de l'homme avec l'univers : elle rend intelligible l'unité du système du monde [2].

Ce système n'est pas inerte et immobile : il se meut selon un principe actif, qui est l'attraction. Entre tous les corps qui composent le monde, il existe, il se manifeste une infinité d'attractions multiples, dont la cause première est l'impulsion providentielle et divine : attractions matérielles dans le monde de la matière et de la mécanique, attractions passionnelles dans le monde du sentiment et de la vie. « Directe » ou « indirecte », convergente ou « divergente [3] », l'attraction produit toutes les actions et les réactions possibles entre les corps et les êtres animés. Elle explique l'activité et le développement de tout ce qui est. Il est possible de supposer aussi dans le monde social l'exercice d'une attraction parfaite qui, en servant de « stimulant social invariable », en assurant l' « économie de mécanisme » [4], en conciliant la liberté et la nécessité, l'instinct et la raison [5], puisse réaliser dans l'humanité les fins de la providence.

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 212.

2. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 18 : sur l' « *analogie des quatre mouvements matériel, organique, animal et social, ou analogie des modifications de la matière avec la théorie mathématique des passions de l'homme et des animaux* » ; —, *L'analogie, fâcheux oracle de vérité*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 415 ; —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, janvier 1847, août 1848.

3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 92.

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 278-282.

5. *Ibid.*, p. 282-297 : l'attraction produit le « concert spontané du créateur avec

Toute explication du système du monde doit, en effet, remonter à la cause première, à Dieu. Toute doctrine sociale, pour se mettre en accord avec le système du monde, doit être une doctrine religieuse. L' « esprit irréligieux des modernes[1] » est une des principales causes de leur impuissance et de leur inertie sociale[2]. L'athéisme, dont ils font volontiers parade, est une « opinion bâtarde » qui, « supposant l'absence d'un Dieu, dispense les savants de rechercher ses vues, et les autorise à donner leurs théories capricieuses et inconciliables pour règle du bien et du mal[3] ». Ainsi « le monde a besoin, non pas d'une *réforme* religieuse, mais d'un *retour* à l'esprit religieux, à la défiance des dogmes philosophiques, à la confiance, aux promesses de Jésus-Christ, annonçant bien formellement *un révélateur pour la partie industrielle*[4] ». Ce révélateur, c'est Fourier : sa doctrine doit réaliser la parole divine, qu'on a mal interprétée et qu'on n'a pas comprise[5]. Le Christ a promis le « royaume de justice » à ceux qui sauraient le vouloir et l'établir[6] : en élevant jusqu'à la divinité les fondements de sa doctrine, Fourier se recommande de l'esprit du vrai christianisme.

Son dieu, comme celui du christianisme, est un dieu providentiel ; la providence divine est universelle et parfaite[7]. C'est faute de l'avoir conçue ou de l'avoir ainsi conçue que les contemporains, après des recherches infructueuses, n'ont formé que des systèmes débiles[8] : car, « s'il est absurde de ne pas croire en Dieu, il n'est pas moins absurde d'y croire à demi, de penser que sa providence

la créature, ou conciliation du libre arbitre de l'homme, obéissant par plaisir, avec l'autorité de Dieu commandant le plaisir », la « combinaison de l'utile et de l'agréable » ; elle permet l'« épargne des voies coercitives, des sbires, gibets, législateurs, philosophes et rouages parasites » ; elle comporte le « ralliement de la saine raison avec la nature », la « garantie d'avènement aux vœux de la nature, aux richesses et aux plaisirs, par la pratique de la justice et de la vérité, qui sont vœu de la saine raison, et ne peuvent régner que dans l'association ».

1. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, novembre-décembre 1849.

2. *Ibid.*, mars 1847, p. 197 sqq. : —, *Le nouveau monde*, p. 473.

3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 28 : —, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 214 : « Tous les travers de l'esprit humain se rattachent à une cause primordiale, c'est l'irréligion, le défaut de concordance avec Dieu, d'étude de ses attributions et révélations. »

4. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 515.

5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 359 sqq.

6. *Ibid.*, p. 365.

7. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avant-propos, p. 76.

8. *Ibid.*, t. 2, p. 275 : —, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 284.

n'est que partielle, qu'il a négligé de pourvoir à nos besoins les plus urgents, comme celui d'un ordre social qui fasse notre bonheur [1] ». Les « attributs » primordiaux de dieu sont la « distribution intégrale du mouvement par attraction », l' « économie de ressorts », la « justice distributive », l' « universalité de providence », l' « unité de système » : il est nécessaire de penser qu'il a prévu pour l'homme aussi une loi sociale universelle et parfaite, qui est demeurée jusqu'à présent obscure et cachée, mais qui, une fois réalisée, accomplira dans la société humaine les desseins de la providence [2]. Cette loi sociale n'est autre que la loi sociétaire, la loi d'ordre et d'harmonie [3]. « C'est vraiment par l'harmonie sociétaire que Dieu nous manifeste l'immensité de sa providence, et que le Sauveur, selon sa prophétie, vient à nous dans toute la gloire de son père. C'est le règne du Christ [4]. » Ce régime nouveau, par lequel le bonheur sera assuré à l'homme, et dans lequel toutes les jouissances morales s'ajouteront à toutes les satisfactions économiques, c'est le royaume de dieu et de justice, selon la vraie pensée et selon la promesse de Jésus [5]. Tout ce qu'il y avait de doctrine sociale dans le christianisme primitif prend son sens définitif et sa valeur active dans le système de Fourier.

« L'idée d'un ordre social dont le mécanisme vraiment religieux se rattache en tous sens à l'intervention active de Dieu et à la plénitude de sa providence [6], » telle est l'idée qui doit diriger la recherche et déterminer la conception de la réforme sociale. La raison de l'homme exige impérieusement l'existence d'un ordre social providentiel qui satisfasse à toutes les conditions posées par

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 29.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 245.
3. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, novembre-décembre 1848, p. 391-392 : le « troisième principe, la justice, est encore un mystère pour l'humanité... Loin de la connaître, nous faisons des efforts inouïs pour y réussir, et sans aucun succès... Ce qui lui manque [à l'homme] pour arriver à l'harmonie, à l'unité, c'est la connaissance du troisième principe que j'ai nommé *Justice*, principe désigné sous le nom de *Saint-Esprit* dans les dogmes religieux. Or qu'est-ce que l'Esprit Saint ou Justice mathématique ? C'est la connaissance du mécanisme sociétaire. »
4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 380.
5. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2. p. 458, 477-479, 510.
6. *Ibid.*, t. 1, p. 386; p. 516 : Fourier ne considère « comme vraiment religieux que les hommes qui reconnaissent la suprématie de Dieu en religion, et l'incompétence de la raison humaine, dont la destination n'est pas de fabriquer des lois et des chartes, mais de chercher le code composé par Dieu sur le mécanisme d'unité sociétaire universelle ».

la nature humaine et par l'organisation du monde. « Pourquoi Dieu nous aurait-t-il donné ces désirs de règne de la justice et de la vérité, d'harmonie sociale », s'il n'avait prévu et voulu les moyens de les réaliser[1] ? Autrement, il ne serait pas dieu. « 1° *Ou il n'a pas su* nous donner un code garant de justice, vérité, attraction industrielle ; dans ce cas il est injuste à lui de nous créer ce besoin, sans avoir les moyens de nous satisfaire, comme les animaux. pour qui il compose des codes sociaux, attrayants et régulateurs du système industriel. 2° *Ou il n'a pas voulu* nous donner ce code ; dans ce cas, il est persécuteur avec préméditation, nous créant à plaisir des besoins qu'il nous est impossible de contenter, puisqu'aucun de nos codes ne peut extirper les fléaux connus. 3° *Ou il n'a pas su et n'a pas voulu ;* dans ce cas, il est l'émule du démon, sachant faire le bien et préférant faire le mal. 4° *Ou il a voulu et n'a pas su ;* dans ce cas, il est incapable de nous régir, connaissant et voulant le bien qu'il ne saura pas faire et que nous saurons encore moins opérer. 5° *Ou il n'a ni su ni voulu ;* dans ce cas, il est au-dessous du démon, qu'on peut bien accuser de scélératesse, mais non pas de bêtise. 6° *Ou il a su et il a voulu ;* dans ce cas, le code existe, et il a dû nous le révéler : car à quoi servirait ce code s'il devait rester caché aux humains à qui il est destiné[2] ? »

La première des conditions auxquelles doit satisfaire l'ordre social, c'est de s'accorder avec l'ordre du monde, en tant surtout que cet ordre s'exprime dans les besoins des hommes, auxquels la providence a dû nécessairement adapter tout ce que renferme le monde[3]. Or, dans le monde, tous les corps, tous les êtres apparaissent disposés par « groupes » et par « séries ». Cette « distribution par groupes et par séries n'est point une méthode capricieusement imaginée : c'est l'ordonnance que Dieu a établie parmi les choses créées, et que les naturalistes ont dû adopter

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 513.

2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 373 ; cf. —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 258 : « Des absurdités sans nombre où serait tombé Dieu, s'il eût manqué à la composition et à la révélation d'un code social attractionnel et unitaire ; » p. 260 : « Tableau des chefs d'accusation à produire contre Dieu dans l'hypothèse de lacune d'un code social divin » : dans cette hypothèse, il est imprévoyant, limité en providence et en connaissance ; il est suspect d'avoir considéré la raison humaine comme supérieure à la sienne ; il cause l'irréligion et le mépris de la divinité ; il est suspect d'intermittence de raison ; il est provocateur et fauteur d'anarchie sociale ; il est absurde en mécanique et ennemi de l'économie ; il est hostile à l'homme ; il veut la guerre permanente de l'homme avec Dieu et avec l'homme ; il provoque à l'athéisme, etc.

3. *Ibid.*, t. 1, Avant-propos, p. 26-27.

dans toutes leurs études » ; l' « ordre général de l'univers » le veut ainsi [1]. « L'univers étant distribué par séries, il faut que l'humanité, dans ses relations industrielles et domestiques, se distribue de même [2], » c'est-à-dire qu'une adaptation parfaite soit réalisée entre les individus répartis dans la société et les choses réparties dans la nature [3]. « Dans ses créations », dieu « n'opère pas au hasard ni sans aucun plan ; tout y est géométriquement distribué. Il a donc dû, avant de créer les passions humaines, son plus important ouvrage, en déterminer et prévoir les effets, leur assigner un but et un mécanisme digne de sa sagesse [4]. » Le but, c'est la satisfaction complète et harmonieuse des besoins humains ; le mécanisme, ce sera le mécanisme social du régime nouveau.

En satisfaisant à tous les besoins de l'homme, grâce à un accord parfait avec l'ordre du monde, ce régime doit satisfaire pleinement à la nature humaine. L'élément essentiel, l'élément actif de la nature humaine, c'est la passion. La passion meut et attire : entre les passions des hommes il y a comme une chaîne continue et comme un mouvement perpétuel d'actions et de réactions ; une sorte d' « attraction passionnée » règle et dirige toute la vie morale des hommes [5] : il est nécessaire que cette attraction s'exerce dans toute la vie sociale de l'humanité, sans difficultés, sans exceptions, sans heurts, qu'elle soit universelle et universellement harmonieuse : un ordre social providentiel doit exister, qui la réalise telle que l'exige la raison [6]. S'il n'en était pas ainsi, dieu se tromperait, car il fonderait sur la « contrainte » le régime social de l'homme, « tandis qu'il fonde sur l'attraction » celui « des animaux libres, castors, abeilles, guêpes, fourmis, etc. » : ainsi « il nous mettrait à plaisir en rébellion avec lui-même [7] ». En effet, il « nous a pourvus de passions et instincts qui sont ressorts élémentaires

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 392.

2. *Ibid.*, t. 1, p. 204.

3. *Ibid.*, Avant-propos, p. 3-4 : « La série de groupes contrastés est le procédé adopté par Dieu dans toute la distribution des règnes et de l'univers. Ce procédé doit, selon l'unité de système, être applicable aux relations humaines. Le problème était de découvrir la voie d'application. »

4. *Ibid.*, Supplément à l'avant-propos, p. 105.

5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Supplément à l'avant-propos. p. 105-106; t. 2, p. 240; —, *Le nouveau monde*, p. 322. 375 : « *L'étude analytique et synthétique de l'attraction passionnée* est la seule voie directe et méthodique pour s'élever au calcul de l'invention de l'harmonie sociétaire » ; —, *La fausse industrie*, t. 2, p. 831.

6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 268-269.

7. *Ibid.*, t. 1, Supplément à l'avant-propos, p. 105.

du mouvement social ; s'il veut que nous résistions aux impulsions de ces ressorts créés et distribués par lui, il veut donc nous constituer en état de rébellion permanente contre lui ; il s'est créé à plaisir des enfants rebelles en créant les hommes ; notre destin social serait de lutter sans relâche *contre Dieu*, en réprimant les passions et instincts qu'il nous donne, et lutter *contre nous-mêmes*. car nous sommes heureux en nous livrant à nos passions et instincts, malheureux en les réprimant [1] ». Si dieu veut la justice et le bonheur des hommes, « il faut que l'attraction et le libre essor qui règnent dans son mécanisme d'harmonie des mondes planétaires dominent aussi dans le mécanisme d'harmonie sociale [2] ». La satisfaction des passions, c'est-à-dire le plaisir, « est la seule arme dont Dieu puisse faire usage pour nous maîtriser et nous amener à l'exécution de ses vues ; il régit l'univers *par attraction et non par contrainte* ; ainsi les jouissances des créatures sont l'objet le plus important des calculs de Dieu [3] ». Il serait absurde que dieu ait « créé les passions, les éléments de mécanique sociale sans nous ménager quelque moyen d'employer utilement ces matériaux [4] ». Il « nous destine » à un régime d'harmonie et de bonheur, « au régime sociétaire » : en conséquence, « il a dû nous donner des passions telles que les exige cet ordre [5] ». L'accord du régime social avec les passions que dieu a données à l'homme pour son bonheur est une des conditions de ce régime [6].

Pour être parfait et harmonieux, cet accord devra être sériaire, c'est-à-dire conforme à la loi sériaire qui est la loi du monde. Tout ce que renferme le monde est distribué par groupes et par séries : « la série de groupes est le mode généralement adopté par Dieu dans la distribution des règnes et des choses créées. » Il est donc nécessaire qu'il y ait dans l'humanité des séries de passions et de caractères qui puissent s'adapter parfaitement aux séries matérielles, aux séries où se répartissent les objets des passions humaines, aux séries de travaux qui offrent une attraction aux

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 696.
2. *Ibid.*, p. 471.
3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 237.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 31, 112 sqq.
5. *Ibid.*, t. 1, p. 27.
6. *Ibid.*, t. 3, p. 411 : lorsqu'on connaîtra en détail l'ordre sociétaire, on comprendra « que Dieu a bien su créer les passions telles que les exige l'unité sociale ; qu'il aurait tort de les changer pour complaire à Sénèque et à Platon ; qu'au contraire la raison humaine doit s'évertuer à découvrir un régime social en affinité avec ces passions ».

différents caractères. « Si les passions et les caractères n'étaient pas assujettis comme les règnes matériels à la distribution par séries de groupes, l'homme serait hors d'unité avec l'univers ; il y aurait duplicité de système entre le matériel et le passionnel [1]. » Le régime social qui réalisera l'accord entre ces deux mondes sera nécessairement adapté à la satisfaction des intérêts collectifs ou sériaires de l'humanité, et non pas des intérêts individuels de quelques-uns. Dieu a « l'horreur du mouvement individuel en fait d'intérêts collectifs » comme il a « l'horreur du mouvement rétrograde [2] ». La théorie sociale qu'a dû prévoir sa sagesse doit être une « théorie sociétaire applicable à des masses nombreuses [3] ». Seule l'association universelle, en groupant tous les hommes selon les affinités de l'attraction passionnelle et selon les conditions de la loi sériaire, pourra réaliser l'économie et l'harmonie parfaites de la société. Il est à présumer que tous les détails d'organisation et les chiffres mêmes qui doivent servir à l'élaboration du régime sociétaire sont déterminés par ces nécessités de la loi providentielle [4].

## § 3. — *L'homme*

Pour donner toute certitude à cette détermination, l'étude de l'homme moral s'impose. Complètement négligée jusqu'à présent, elle doit être entreprise avec soin, pour fournir de sûres données à la constitution du système social [5].

La première de ces données, c'est la bonté naturelle de

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 19.

2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 122-123.

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 30 ; —, *Le nouveau monde*, p. 2-3 : on a dit qu'il y avait de grandes difficultés à associer seulement quelques familles, et on en a fait un argument contre le régime sociétaire ; mais « c'est très faussement raisonné : car, si Dieu veut l'économie et la mécanique, il n'a pu spéculer que sur l'association du plus grand nombre possible ; dès lors l'insuccès sur de petites réunions de trois et de trente familles était un augure de réussite sur le grand nombre, sauf à rechercher préalablement la théorie d'association naturelle ou méthode voulue par Dieu, et conforme au vœu de l'attraction, qui est l'interprète de Dieu en mécanique sociétaire. »

4. Fourier, *Société primitive, dite Éden*, *la Phalange*, 2e série, 10 novembre 1836, p. 418 : dieu a dû créer au moins 28 couples, et non pas un seul, « parce que ce nombre est le minimum d'une série industrielle régulière, formée de 3 groupes et de 9 sous-groupes [sur les groupes et les sous-groupes, cf. plus loin, chapitre 4, 1, § 2]... Dieu dut créer au moins 30 à 32 couples... Il faut 32 pour compter sur 28 actifs... »

5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 111 sqq.

l'homme [1]. Elle semble contredite par les faits : l'homme, tel qu'il apparaît dans la société, n'est point bon ; mais cette « perversité » n'est pas « définitive », elle est « accidentelle », elle est la conséquence inévitable d'un régime social où tout semble fait pour altérer et fausser la nature [2]. Jean-Jacques Rousseau l'a bien compris ; il a reconnu que la nature n'est point responsable des fautes et des vices de l'homme, mais la société et la civilisation [3]. « Nos passions les plus décriées sont bonnes telles que Dieu nous les a données ; il n'y a de vicieux que la civilisation ou industrie morcelée, qui dirige toutes les passions à contre-sens de leur marche naturelle, et des accords généraux où elles arriveraient d'elles-mêmes dans le régime sociétaire [4]. »

La connaissance de l'homme et de ses passions, qui sont les moteurs originairement parfaits de son activité, conduit à la conception de sa destinée. Puisque sa nature est bonne, sa destinée doit être de satisfaire le plus complètement possible aux conditions de sa nature. « Il est très faux que, pour atteindre au bien, au bonheur social, il faille changer les hommes, changer les passions [5]. » Il faut, au contraire, écouter les exigences des passions et s'y conformer, faire tout ce qu'elles veulent, c'est-à-dire réaliser en chaque homme le plus possible d'humanité [6]. La fin de la société étant le bonheur de tous les hommes dans l'harmonie sociale, cette fin ne saurait être atteinte que par les satisfactions passionnelles en chaque individu ; « le bonheur, sur lequel on a tant raisonné ou plutôt déraisonné, consiste à avoir beaucoup de passions et beaucoup de moyens de les satisfaire [7]. » Si elles ne reçoivent pas satisfaction, les passions, qui peuvent être le moyen de toutes les jouissances, deviennent la cause de toutes les douleurs et de toutes les misères ; pour assurer à l'homme son bonheur, « le plein essor des passions » est nécessaire [8] ; si bien que, porté à sa définition la plus large, le bonheur n'est pas autre chose que l' « essor intégral et continu des passions [9] ». Mais la fin du régime social n'est pas le bonheur individuel, c'est le « bonheur collectif »,

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 150 sqq.
2. *Ibid.*, t. 2, p. 460.
3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 79-80.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 153-154.
5. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 354.
6. *Ibid.*, p. 165.
7. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 137.
8. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 55.
9. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 196.

le bonheur de tous les hommes dans la concorde et l'harmonie : « pour arriver au bonheur collectif, il faut trouver le moyen de satisfaire les passions de tout le monde [1] ».

Les faits confirment cette déduction. Toute société humaine qui ne garantit pas à tous ses membres la complète satisfaction de leurs passions est frappée par la misère et par le vice ; au contraire, le bonheur et la moralité s'élèvent concurremment partout à mesure que les passions sont plus et mieux satisfaites. Il y a un rapport certain entre le bien-être et le bonheur, entre le bien-être et la moralité [2].

L'exercice, le développement et la moralité des passions doivent se réaliser dans la liberté et par la liberté. Les hommes. dans la société actuelle, ne jouissent pas de la liberté ; ils n'ont que l'option du moindre mal [3]. La liberté leur sera assurée par un régime social qui, en satisfaisant leurs passions, fournira à leur activité tous ses stimulants naturels. L'activité humaine doit être excitée et dirigée par l'attraction, en laquelle se manifeste l'impulsion de la providence ; mais, quand elle est comprise, consentie et voulue par la conscience humaine, l'attraction se confond avec la raison : la raison n'est que la conscience humaine de l'attraction, forme universelle de la volonté divine [4]. La liberté de l'homme sera donc réalisée quand « les deux éléments passion et raison » seront « en convergence [5] », c'est-à-dire quand la société aura été réorganisée par « la raison ou science concordante avec l'attraction [6] », quand elle aura établi « un nouvel ordre social où les deux ressorts soient compatibles », où il y ait une « balance de l'impulsion divine ou attraction et de l'impulsion humaine ou raison [7] ». L'ordre social nouveau, qui sera le plus rationnel qu'on puisse concevoir, sera en même temps le plus passionnel, celui où les

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 232.
2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 111 sqq.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. XI sqq., XLI-XLII.
4. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 281.
5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. XLI.
6. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 256 ; dans le régime sociétaire, « il y a toujours intervention libre de la raison humaine ou science du raffinement passionnel, et intervention libre de l'impulsion divine ou attraction » ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. XVII sqq., XXXVI.
7. *Ibid.*, p. L ; p. LI : quand le libre arbitre sera vraiment réalisé, la raison « n'aura plus la tâche impossible de modérer l'attraction, mais seulement de l'éclairer et de la diriger dans les options et graduations de l'affluence de plaisirs qui sera offerte. La raison alors sera écoutée parce qu'elle servira et raffinera l'attraction. »

passions de l'homme recevront leur satisfaction entière et parfaite [1].

Cette satisfaction sera harmonique [2] en chaque individu, parce qu'en chacun elle s'accomplira par l'accord de l'élément passionnel et de l'élément rationnel [3]. Conformément à la raison, qui l'exige, toutes les passions de chacun seront employées et développées en vue de son bonheur et pour son perfectionnement. Elles seront aussi utilisées pour le bonheur et l'harmonie finale de la société [4]. Elles seront « adaptées aux convenances de l'association », adaptées à « la justice, la vérité, l'économie et l'unité » : « on doit attendre des passions développées en mode sociétaire autant de bienfaits qu'elles engendrent de fléaux dans l'état morcelé [5] ». Toutes les subdivisions de l'association, séries et groupes, en s'ordonnant selon les attractions passionnelles, formeront les éléments de l'universelle harmonie [6].

Les passions, dont le régime intéresse ainsi les fondements mêmes du régime social, doivent être étudiées avec le souci de cet intérêt. Il en est douze « radicales » ou essentielles, qui se répartissent en trois catégories [7]. Il est d'abord cinq passions sensuelles, qui accompagnent l'exercice et le développement des cinq sens, les sens actifs du goût et du tact, le sens mixte de l'odorat, les sens passifs de la vue et de l'ouïe. En second lieu viennent les quatre passions affectives, l'ambition, l'amour, l'amitié, le « familisme » ou passion de la famille et des sentiments de famille. Enfin l'arbre passionnel se couronne des trois passions « distributives », la « cabaliste », la « composite », l' « alternante ou papillonne». « La cabaliste ou esprit de parti est une fougue spéculative ;

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. XXXVII : « L'épicuréisme raisonné est vraiment un libre arbitre composé. »

2. *Ibid.*, t. 2, p. 46.

3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 15 sqq. ; —, *La fausse industrie*, t. 2, p. 483.

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 157 sqq. ; —, *Théo[illegible] quatre mouvements*, p. 249 : « On peut concevoir pourquoi la nature donne aux enfants de tous pays un goût si général pour les confitures fines, crêmes sucrées, limonades, etc. ; c'est que lesdits objets devront composer la nourriture économique des enfants dans l'ordre combiné. »

5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 130 ; — cf. —, *Théorie des quatre mouvements*, p. 225.

6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 351.

7. *Théorie des quatre mouvements*, p. 106, 112, 116; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 143 sqq. ; —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, 1846, à partir de juillet.

c'est la passion de l'intrigue. L'esprit cabaliste mêle toujours les calculs à la passion : tout est calcul chez l'intrigant, le moindre geste, un clin d'œil ; il fait tout avec réflexion et célérité. Cette ardeur est donc une fougue réfléchie. La composite ou fougue aveugle est l'opposé de la précédente : c'est l'entraînement des sens et de l'âme. L'alternante ou papillonne est le besoin de variété périodique. C'est la passion qui, en mécanique sociale, tient le plus haut rang parmi les douze [1]. » D'un emploi toujours vicieux et nuisible dans la société actuelle, les passions distributives doivent être, dans un régime social rationnel et conforme aux conditions de la nature, les moyens du bien général : la cabaliste doit être un instrument de richesse, la papillonne un instrument de liberté, la composite un instrument de justice [2].

Quand les douze passions essentielles se trouvent complètement et harmonieusement développées et exercées, elles se constituent un « foyer collectif », qui est une dernière passion, plus large et plus forte que toutes les autres, une passion qui n'a pas d'objet déterminé, et qui exprime seulement l'activité pleine et parfaite de l'humanité morale : c'est la passion de l' « unitéisme » ou de l' « harmonisme ». Cette passion se manifeste par un « penchant de l'individu à concilier son bonheur avec celui de tout ce qui l'entoure, et de tout le genre humain, aujourd'hui si haïssable », par une « philanthropie illimitée », une « bienveillance universelle, qui ne pourra se développer que lorsque le genre humain tout entier sera riche, libre et juste [3] ». La simple analyse des passions suffit ainsi à montrer comment, par elles, l'humanité pourra être conduite à l'idéal social d'union et d'harmonie.

Si toutes les forces de l'âme humaine peuvent se ramener aux douze ou treize passions radicales, il ne s'ensuit pas que tous les caractères des hommes puissent être rapportés à un petit nombre de types où ces passions entrent comme éléments uniformément répartis. Les passions radicales se subdivisent en passions secondaires, ou plutôt chacune d'elles peut se colorer de nuances variées, qui, en prédominant dans les différents caractères, créent les différentes individualités. Il y a 810 nuances passionnelles : il y a 810 caractères, qui se différencient par la prédominance de l'une

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 145-146 ; — cf. t. 2, p. 162 ; —, *Théorie des quatre mouvements*, p. 120 ; —, *Manuscrits*, *la Phalange, Revue de la science sociale*, mai 1846, p. 417 sqq.
2. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 116.
3. *Ibid.*

ou de l'autre de ces nuances [1]. Cette humanité composite et diverse, ces caractères, ces passions, tels sont les éléments qui constitueront l'harmonie sociale dans le régime nouveau.

## § 4. — *La société*

L'harmonie sociale doit résulter de l'adaptation parfaite de la société à l'individu, à ses besoins, à ses passions ; le bonheur individuel et l'harmonie sociale sont en rapport nécessaire l'un avec l'autre : or cette adaptation semble commencée par l'évolution. La loi d'évolution est une des grandes lois du monde ; dans tous les domaines de la nature, rien ne se fait que par des transitions continues [2] : il en est de même dans la société, où tous les changements s'opèrent par une transformation lente [3].

Toute l'histoire de l'humanité, celle qui est faite et celle qui est à faire, tout le « mouvement social » se divise en quatre phases, dont la première n'est même pas achevée. En une « vibration ascendante », l'humanité doit s'élever de l' « enfance », où elle est encore, à une phase d' « accroissement », d'où elle tombera, par une « vibration descendante », dans le « déclin » et dans la « caducité ». Chacune de ces phases se subdivise en huit périodes [4] : les huit périodes de la première phase, dont l'humanité n'a guère dépassé la moitié, sont l' « éden ou paradis terrestre » ou « association brute », la « sauvagerie », le « patriarcat », la « barbarie », la « civilisation », le « garantisme ou demi association », la « pleine association en mode simple », la « pleine association en mode composé [5] ». Toutes les périodes sociales, et en particulier les huit périodes de la première phase, se distinguent l'une de l'autre par des caractères différentiels. Ainsi la société primitive ou édénique avait comme principaux caractères l' « exubérance de population » et l' « insuffisance d'industrie [6] » ; la sauvagerie était le régime de

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 123 ; —, *Le nouveau monde*, p. 340 sqq. : —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, juillet 1847, p. 20 sqq.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 87 sqq. ; —, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 76 sqq.

3. *Ibid.*, t. 2, p. 231.

4. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 50 sqq. ; cf. —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, janvier 1849, p. 1 sqq. ; février, p. 132 sqq.

5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 13 ; — cf. —, *Théorie des quatre mouvements*, p. 84 sqq. : —, *La fausse industrie*, t. 2, p. 806 sqq.

6. *Ibid.*, p. 171.

la « piraterie légale », du « troc direct », et le patriarcat le régime du « troc intermédiaire » ou « mercantile »; avec la barbarie apparurent les privilèges commerciaux et industriels ; la civilisation est le régime de la « libre concurrence » et de l' « anarchie mensongère » ; enfin le garantisme instituera la « concurrence véridique et réductive », l'association simple organisera l'échange sociétaire et l'association composée la perfectionnera [1]. A ces caractères économiques s'ajoutent des caractères moraux ; en particulier, « il y a dans chaque période un caractère qui forme *pivot de mécanique*, et dont l'absence ou la présence détermine le changement de période. Ce caractère est toujours tiré de l'amour. » Ainsi la quatrième période a imposé à la femme la servitude, tandis que la cinquième lui a garanti le mariage exclusif et les libertés civiles [2]. Toutes les périodes sociales diffèrent l'une de l'autre par les rapports moraux qui y sont établis entre les individus.

Au reste, si importantes que soient ces différences morales et économiques, les périodes sociales ne se succèdent pas brusquement, ne se remplacent pas intégralement dans tous leurs caractères, ne forment pas des cloisons et des compartiments entre lesquels se partage l'histoire de l'humanité ; au contraire, il y a dans leur évolution une parfaite continuité, un lent passage. Elle se font des emprunts, communiquent entre elles, se préparent, « engrènent » l'une sur l'autre, se substituent peu à peu, et par degrés, l'une à l'autre [3]. Ainsi la période sociale dans laquelle l'humanité se trouve encore arrêtée, la civilisation, conserve certains caractères de la période précédente : par exemple, « nous engrenons en barbarie par le code militaire, coutume pleinement barbare, quoique nécessaire »: elle anticipe aussi certains caractères de la période qui doit suivre : par exemple, nous empiétons sur le garantisme par le système monétaire et par les formes actuelles de l'assurance et de l'association [4].

Cette interprétation du mouvement social permet de comprendre l'évolution de la société que la critique a fait connaître, et de la remettre à sa place dans ce mouvement. La civilisation, sou-

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 54-55. — Cf., sur le garantisme, même livre, chapitre 5, 3 ; sur l'association simple, *ibid.*, 2 ; sur l'association composée, chapitre 4, 1.

2. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 131.

3. *Ibid.*, p. 126 sqq., 135-136.

4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 405-406.

mise à la loi de l'évolution. la civilisation vicieuse et mauvaise, n'aura été qu'un « fléau passager »[1] : elle « touche à sa fin »[2]. Si elle « devait se prolonger seulement dix ans », toutes les catastrophes seraient à craindre : « mais ce malheur n'est pas probable[3] ». La civilisation prendra fin pour être remplacée par une société meilleure, qui elle-même conduira à la forme parfaite du régime sociétaire

En elle-même, la civilisation a été transformée par un progrès continu. Ce progrès paraît bien lent, tellement sont graves les maux qu'il n'a pas guéris[4] ; mais, si l'on considère les changements survenus dans l'économie, on peut se rendre compte que la civilisation « a marché très rapidement[5] ». Elle atteint, dans l'évolution sociale, le stade qui doit la suivre, elle y déborde. Les améliorations partielles et restreintes qu'elle a réalisées étaient nécessaires pour produire d'autres améliorations, plus profondes et plus vastes. La civilisation a créé « la grande industrie, les hautes sciences et les beaux-arts » : ces créations étaient « nécessaires à l'établissement du régime sociétaire, qui est incompatible avec la pauvreté et l'ignorance[6] ».

Ces observations confirment la conception théorique de l'évolution et du mouvement social. « Les immobilistes sont une secte aussi ridicule que les rétrogrades. Le mouvement social répugne à l'état stationnaire. Notre destin est d'avancer; chaque période sociale doit s'avancer vers la supérieure[7]. » Le progrès social est continu, il est même rectiligne; mais il n'est pas une ascension indéfinie. Les phases que traversera l'humanité la mèneront successivement très haut et très bas : il faut imaginer une série de cycles dont les révolutions ascendantes et descendantes composeront l'histoire sociale. Mais d'autre part il est nécessaire de penser que ces révolutions se résoudront par des améliorations incessantes et par un avancement effectif : autrement la providence et la bonté divine seraient en défaut. D'ailleurs, à cette conception théorique et métaphysique du progrès se subordonne une conception positive. En fait, dans la phase sociale et dans la période

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avant-propos, p. 21.
2. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 316.
3. *Ibid.*, p. 397.
4. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 323 sqq.
5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 418.
6. *Ibid.*, p. 9.
7. *Ibid.*, p. 418.

même où l'humanité reste engagée, le progrès est certain ; il peut être réel « sans sortir des limites de la civilisation, mais en avançant dans le cadre de cette société [1] ». « Toute société porte en elle la faculté d'engendrer celle qui la suivra. Elle arrive à la crise de l'enfantement quand elle a atteint la plénitude de ses caractères essentiels. Ainsi, le mouvement social, en faisant un pas à chaque siècle, avance insensiblement dans son immense carrière [2]. » Ici l'observation s'accorde avec la théorie, les principes généraux de la doctrine avec les résultats de la critique sociale.

## § 5. — *Les principes et le système*

Le système sociétaire devra satisfaire aux principes et à la théorie, il devra se conformer à l'évolution sociale, et poursuivre, en les portant à leur perfection, les améliorations commencées. Il devra contenter toutes les aspirations et tous les besoins de la nature humaine : il devra s'adapter au plan providentiel de la société et du monde ; il devra enfin réaliser le principe d'association dans sa pleine extension et dans ses applications universelles.

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 35 ; p. 32 : « Sans doute, nous sommes plus haut que les barbares et sauvages, mais nous ne sommes pas arrivés au but. »
2. *Ibid.*, p. 311.

# CHAPITRE QUATRIÈME

## Le système

### I.

### Le régime social

#### § 1. — *Les principes*

Le régime sociétaire a pour but de réaliser, sur les fondements théoriques de la doctrine, le principe d'association. Les déductions auxquelles ce principe a donné lieu apparaissent maintenant comme les conditions de sa réalisation.

Ces conditions sont économiques, sociales, morales. Le régime sociétaire doit rendre possible une bonne économie, qui avant tout procure à la société une production suffisante. Par l'augmentation de la richesse sociale, par l'équilibre de la population, par l'attraction industrielle généralisée, par l'organisation du travail, il doit établir l' « équilibre social matériel », ou l' « harmonie distributive » de la production et de la consommation; [1] il faut que les groupes constitués par lui « entraînent par attraction les masses entières au travail productif » ; il faut qu'ils « établissent dans l'industrie et les relations la plus grande combinaison possible, en opposition au système civilisé, qui se fonde sur la plus petite ». De plus, le régime sociétaire doit garantir la meilleure répartition possible, en assurant à tous un minimum d'existence et une part de propriété : il doit réaliser la « justice distributive ». En second lieu, le régime sociétaire doit s'accorder avec l' « univer-

1. Fourier. *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 338 sqq. ; — cf. —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 356 : les conditions du lien sociétaire sont les suivantes : minimum proportionnel aux individus [cf. plus loin, § 3], graduation des inégalités et discords, industrie attrayante à quadruple produit, répartition équilibrée, équilibre de population, greffe des passions [cf. plus loin, 2, § 2, 3, 4, et 3, § 3], vérité lucrative, concours de l'intérêt industriel avec l'intérêt collectif, unité universelle et libre circulation : t. 2, p. 741.

salité de providence » : il faut qu'il « s'étende et soit applicable à toutes les nations, car la providence de Dieu serait incomplète s'il avait fait un système social qui ne satisfît pas les besoins et n'assurât pas le bonheur de tous les peuples, âges, sexes ». Enfin, le régime sociétaire doit satisfaire aux conditions morales qui déterminent son institution : en rendant effective l'attraction sociale et, par elle, la satisfaction de toutes les passions individuelles, il doit réaliser l' « unité d'action », l'unité morale [1]. L'association constituée par lui doit être une parfaite association passionnelle et matérielle [2].

## § 2. — *La société*

Il s'agit de concevoir et de définir la forme sociale qui satisfasse à ces conditions. Or ce problème d'organisation générale doit être résolu par l'organisation de l'élément social.

L'élément du régime sociétaire, la « phalange » ou « commune sociétaire », est une association qui peut comprendre jusqu'à 2.000 individus, réunis sur un domaine d'environ une lieue carrée [3]. Au reste, ces dimensions peuvent être exactement déterminées par des raisons économiques et par des raisons morales. Pour former l'association passionnelle la plus parfaite qu'on puisse imaginer, la phalange doit rassembler le plus grand nombre possible de caractères différents : or on peut trouver dans l'humanité jusqu'à 810 caractères qui diffèrent entre eux [4] ; d'autre part, dans la constitution de la phalange, chacun de ces caractères doit être au moins doublé, pour que l'association ne subisse pas de diminution au cas où l'un d'eux viendrait à faire défaut : il est donc nécessaire que la phalange parfaite ne comprenne pas moins de 1620 individus [5]. Les raisons économiques confirment cette conclusion. « Au-dessous de seize cents » sociétaires, la phalange

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 59 ; — cf. —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 171 sqq. : les « ressorts » de l'organisation sociétaire sont la propriété et la vérité, le développement du travail et l'économie, l'enthousiasme « sériaire » [cf. plus loin, § 2], le travail des improductifs, la santé, la restauration des saisons, la variété des produits [cf. plus loin, 3, § 2 et 4] ; t. 2, p. 72.

2. *Ibid.*, t. 1, p. 33 ; p. 154 : la théorie sociétaire est une « géométrie passionnelle ».

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 427 sqq. ; cf. —, *Theorie des quatre mouvements*, p. 238.

4. Cf. plus haut, chapitre 3, 2, § 3.

5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 371, 440-441.

« serait faible en liens, sujette aux fautes de mécanisme, aux lacunes d'attraction industrielle » ; au contraire, « au-dessus de deux mille, elle dégénèrerait en cohue, tomberait dans la complication » [1]. Une phalange trop vaste rencontrerait des difficultés d'organisation et d'administration, elle aurait à craindre la confusion et le désordre ; une phalange trop petite manquerait de moyens et de ressources, elle serait pauvre en travaux et en hommes. [2] Entre les limites fixées par les conditions d'une bonne organisation sociale doit se trouver la meilleure détermination possible.

Au reste, on peut concevoir bien des variétés de phalanges à côté de la phalange parfaite qui résulte de cette détermination. Il sera difficile d'« élever le nombre des sociétaires à 2000 ; ce serait hasarder une confusion de mécanisme. Encore, pour le porter à 1800, faudra-t-il une phalange excessivement riche en graduation. » [3] La phalange de 1600 à 1800 membres sera la phalange normale. Avec 1200, 700 et même 400 membres, la commune sociétaire comprendrait encore des éléments suffisants [4]. Enfin, au dessous de 400 sociétaires, on conçoit encore des formes bâtardes [5] dont la dernière et la plus basse est une association de 200 personnes, ou environ 40 familles [6].

La phalange normale, à son degré de perfection, compte exactement 1.620 membres, ou 405 familles. Sa composition sociale est d'une extrême richesse et d'une extrême variété. Elle comprend des ménages et des célibataires, un peu plus d'hommes que de femmes, des vieillards et des enfants [7]. Sa composition passionnelle n'est pas moins riche ni moins variée : les 810 caractères différents qui s'y trouvent rassemblés sont les éléments de la meilleure combinaison sentimentale et morale qu'on puisse imaginer. Par ces caractères différents, les passions nécessaires à la

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 7.
2. *Ibid.*, p. 383 ; — cf. —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 505 sqq.
3. *Ibid.*, p. 438.
4. *Ibid.*, ; —, *Solution de tous problèmes de finance par l'impôt composé, substitué à l'impôt simple, le Phalanstère*, t. 2, p. 250.
5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 9.
6. *Ibid.*, p. 85, note. — Sur la valeur et l'emploi de ces formes inférieures pour la réalisation du régime sociétaire et l'application des voies et moyens, cf. plus loin, chapitre 5, 2, § 3. — Pour la réalisation, cette association de 200 membres peut elle-même se réduire à 80 membres ; cf. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, juillet 1848, p. 10 sqq.
7. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 440-442.

vie sociale de la phalange y forment des variétés nombreuses, délicatement graduées [1]. Elles peuvent, par leurs affinités ou leurs oppositions, composer une infinité d'accords. Les impulsions des passions « ne nous entraînent qu'au mal quand on s'y livre individuellement » ; mais, « dès qu'on atteint au nombre de seize cents sociétaires », elles « tendent à former des séries de groupes contrastés, dans lesquels tout entraîne à l'industrie devenue attrayante et à la vertu devenue lucrative [2] ». Dans la phalange, où les individus sont harmonieusement groupés selon les forces librement agissantes de l'attraction, les passions constituent « un magnifique orchestre à 810 instruments ou caractères [3] ».

La phalange sociétaire se compose de séries entre lesquelles ses membres se répartissent selon la nature des objets communs auxquels s'adresse leur activité et des sentiments communs qui les groupent et maintiennent leur groupement. Ainsi les séries sont des « séries passionnées [4] », comme le veulent les principes du système. Elles peuvent s'adapter exactement à l'ordre du monde, tel qu'il apparaît à chacune dans les limites de son action, et aux besoins généraux ou particuliers de la nature humaine. Le « mécanisme sériaire » doit réaliser, par cette adaptation, l'attraction passionnée, restée jusque-là purement théorique [5].

Le nombre des passions et des caractères représentés par les sociétaires de la phalange étant le plus grand qu'il soit possible, le nombre des séries, dans chacune desquelles domineront l'une de ces passions et l'un de ces caractères, pourra être fort élevé. Il devra être le plus élevé possible, afin que l'activité passionnelle, et, par suite, l'activité économique s'élèvent d'autant. Pour une phalange de 1000 à 1200 membres, on peut estimer ce nombre à environ 150 ; et, « en admettant qu'il faille former environ 150 séries, à compter 300 personnes pour chacune (ce nombre est approximatif), il est évident que ces 150 séries exigeront 150

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 56 sqq. ; — cf. —, *Théorie de l'unité universelle*. t. 3, p. 354, 439 : la variété et la graduation, « c'est ce qui manque dans ces réunions d'émigrants pour les colonies : elles se composent de gens la plupart sans fortune ; elles n'ont souvent ni vieillards ni enfants ; elles manquent de beaucoup d'autre ressorts indispensables. »

2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 25.

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 216.

4. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 12 ; —, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, novembre-décembre 1845. — Cf. plus haut, chapitre 3, 2, § 2.

5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 403.

passions dominantes, chacune sur 300 personnes ; il faudra donc que chaque individu ait environ le 1/4 des 150 passions, à peu près 40 goûts dominants pour s'enrôler dans une quarantaine de séries [1] ». L'organisation sériaire suppose donc une incomparable richesse passionnelle ; les séries présentent la plus grande variété sentimentale ; leur vie morale peut être d'une activité extrême ; les passions, agissant les unes sur les autres selon les lois de l'attraction, mettent en mouvement comme un « mécanisme organisé selon des méthodes géométriques [2] ». A travers les séries, les rapports de ressemblance ou de dissemblance passionnelle établissent entre les individus une communication perpétuelle pour la vie et pour l'activité sociale.

Les séries comprennent un nombre variable d'individus, réunis et groupés par leurs attractions passionnelles [3]. Ces attractions peuvent résulter d'affinités et de sympathies, mais aussi d'antipathies et de contrastes [4]. En effet, « les accords de caractère et autres naissent de double source, *des identités et des contrastes*. L'état sociétaire emploiera toujours ces deux ressorts concurremment et en alternant [5]. » Les séries passionnelles se composent donc d'individus différents à tous égards, différents par leur âge, par leur sexe, par leur caractère, leurs goûts, leurs sentiments, mais attirés néanmoins à une même série par un accord sentimental et passionnel sur l'objet de leurs travaux communs et de leurs communes fonctions dans la série [6]. Les passions sensuelles et affectives ne concourent pas seules à cet accord ; les passions distributives, les passions sociales, qui trouvent là leur exercice propre, y contribuent plus encore que les autres [7].

Les individus rassemblés dans une série par des passions communes y forment des groupes. Les groupes sont les éléments de la série, qui peut être considérée comme « une ligue de divers groupes dont chacun exerce quelque espèce dans une passion de genre [8] ». Pour exercer et alimenter aussi la force passionnelle

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 444.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 65.
3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 93 sqq. ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 143.
4. *Ibid.*, t. 2, p. 23.
5. *Ibid.*, t. 3, p. 350-351.
6. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 432 sqq.
7. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 66 sqq : « Des trois passions distributives, ou ressorts organiques d'une série passionnée. »
8. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 142 ; « 20 groupes cultivant

et l'activité de la série, les groupes doivent être assez nombreux : toute série doit comprendre au moins trois groupes [1]. Sympathiques entre eux ou antipathiques, constitués par l'effet de passions concurrentes ou divergentes, les groupes sont associés, organisés et agencés selon une harmonie aussi parfaite que celle qui résulte de l'agencement, de l'organisation et du groupement des séries entre elles [2]. Chaque groupe se compose d'au moins sept individus ; il peut se subdiviser en sous-groupes, formés chacun d'au moins trois individus [3]. Dans chaque groupe est réalisée, non seulement l'harmonie, mais l'unité passionnelle, par un « accord d'identité » qui fait vivre d'une même vie morale tous les membres du groupe [4]. Le groupe devient ainsi l'élément parfaitement un de la série, où tous les groupes se combinent selon leurs affinités et leurs contrastes dans l'harmonie sériaire. Et toutes ces harmonies partielles s'unissent pour produire l'harmonie totale, infiniment complexe, riche et variée de la phalange [5].

L'harmonie ne peut se concevoir en dehors du phalanstère, qui est le domaine de la phalange. En tant qu'il offre aux séries et aux groupes les objets appropriés à leur activité passionnelle et économique, en tant qu'il offre à la phalange les moyens économiques dont elle a besoin, le phalanstère est la condition nécessaire de la vie économique, de la vie sociale, de la vie morale des groupes, des séries et de la phalange ; il est la condition de la vie sociétaire.

Si la phalange est l'élément du monde sociétaire, ce monde doit se constituer et s'organiser par une agglomération et un agencement harmonieux de phalanges. Cette organisation ne peut recevoir de limites dans l'espace ; elle doit s'étendre à tous les peuples, à toutes les races, à l'univers entier. Par les phalanges,

20 sortes de roses forment une série de rosistes, quant au genre, et de blanc-rosistes, jaune-rosistes, mousse-rosistes, etc., quant aux espèces. Tel est l'unique levier qu'on emploie en association. » — Sur le rôle et la répartition des groupes dans l'organisation économique, cf. plus loin, 2, § 2.

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 395.

2. *Ibid.*, p. 143.

3. *Ibid.*, t. 2, p. 20 ; t. 3, p. 400 ; —, *Le nouveau monde*, p. 57 sqq.

4. *Ibid.*, p. 73.

5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 340 sqq. ; —, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 59 sqq. : un groupe est harmonique à la condition de permettre entre ses membres des relations de pleine liberté, d'affection et de plaisir ; t. 4, p. 130 sqq.

associées et unies, se réalisera l'unité sociétaire universelle[1]. Cette unité intéresse toutes les relations entre les hommes. Le monde sociétaire ne forme qu'une seule société. L'unité y est établie dans l'économie d'abord, dans les relations matérielles, et dans les moyens et les organes de ces relations : monnaie, poids et mesures, routes, travaux publics, commerce, fiscalité. Elle est établie aussi dans les relations intellectuelles par toutes les « entreprises relatives aux sciences et aux arts[2] » : une langue unitaire, peut-être le français, servira au monde entier, et ce sera l'organe de l'unité intellectuelle et morale aussi bien que de l'unité économique[3].

Dans le monde sociétaire, l'individu n'est plus attaché à une région bornée et retenu dans d'étroites frontières ; il n'est plus confiné dans un petit canton, et isolé du monde. L'univers entier lui appartient, et il appartient à l'univers. Sa patrie est partout, car partout il trouve les mêmes conditions de vie sociale, économique et morale ; il peut, « en quelque lieu qu'on le transporte, vivre indépendant par le produit de son travail[4] ». La vie économique et la vie intellectuelle sont partout assurées à tous ; le régime sociétaire accomplit la parfaite adaptation du monde à l'homme.

A l'organisation sociale qui constitue l'unité du monde doit se superposer une organisation politique et administrative. Pour les formes politiques Fourier n'éprouvait qu'indifférence, en tant qu'elles expriment les idées théoriques que les hommes se font de ceux de leurs rapports qu'ils appellent politiques[5] ; mais dès lors qu'il prétendait instituer une organisation nouvelle de la société et des rapports sociaux entre les hommes, il posait une question d'administration et une question de direction ou de gouvernement, qui ne pouvait se résoudre que par une certaine conception politique et administrative. Cette conception, elle

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. VI.

2. *Ibid.*, p. 294 ; —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, janvier-février 1845, p. 3.

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 361 ; t. 3, p. 536-537 ; —, *Le nouveau monde*, p. 18 : « Dès le début de l'état sociétaire, on adoptera un langage unitaire provisoire, peut-être le français, sauf à y ajouter environ trois à quatre mille mots dont il manque ; » p. 480 sqq. ; —, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 129 sqq.

4. *Ibid.*, p. 130 : il peut vivre ainsi, « puisqu'il est exercé à une vingtaine de travaux agricoles et manufacturiers, dont la plupart sont praticables en tous pays ».

5. Cf. plus haut, chapitre 2, 2, § 2.

aussi, fut une conception unitaire. Le monde sociétaire est un immense empire : les régions entre lesquelles il se partage forment des souverainetés secondaires, subordonnées à une souveraineté centrale. Les souverainetés secondaires se subdivisent elles-mêmes de degré en degré jusqu'aux éléments sociaux, aux phalanges, en constituant une hiérarchie continue[1]. Cette hiérarchie, d'ailleurs, est toute formelle. Les fonctions qui s'y distribuent sont surtout honorifiques; il n'y est guère attaché de pouvoirs réels. Elles sont presque uniquement représentatives. Ceux qui les occupent sont surtout chargés d'organiser les fêtes, les réjouissances publiques qui se multiplient dans le monde sociétaire [2], et de maintenir entre les différentes parties de ce monde comme une superficielle mais perpétuelle communication. La hiérarchie du monde sociétaire ne porte aucune atteinte à l'autonomie des éléments.

L'organisation politique et administrative de ces éléments n'a pas été exposée par Fourier d'une manière complète et systématique ; elle présente des lacunes et des obscurités. Il faut se contenter ici d'aperçus. L'organe administratif central de la phalange est l'aréopage, qui se compose : 1° des « chefs de chaque série » ; 2° des « trois tribus de révérends, vénérables et patriarches », c'est-à-dire d'une espèce de sénat d'anciens : 3° de sociétaires ayant dans la phalange un intérêt économique important ; 4° des « magnats et magnates de la phalange », c'est-à-dire des fonctionnaires représentatifs et honorifiques [3]. Pour les affaires courantes, l'aréopage délègue ses fonctions à la régence [4] ou conseil, qui se compose de sociétaires notables par leur importance économique ou par leurs talents [5]. Au dessous de la régence se répartissent dans les séries les fonctionnaires de second ordre, qui sont les chefs de série et les chefs de groupe [6].

Il n'est pas d'organisation politique dans la phalange en dehors de cette administration coordonnée, prête à s'adapter et à servir

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 376 ; t. 4, p. 406 : « L'intention de monarchie universelle... est ce qu'il y a de plus sensé dans les vues de Bonaparte; » —, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 175 sqq.
2. Cf. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 371 sqq.
3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 113.
4. *Ibid.*
5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 444.
6. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 61 ; —, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, février 1847, p. 127 : « Le système social de l'harmonie, en multipliant les fonctions à l'infini, les rend agréables au peuple. »

au fonctionnement économique. L'organisation politique est entièrement représentée par cette administration, qui n'existe et ne compte que pour l'économie, pour l'activité économique. Les membres de la phalange auxquels ont été confiées des fonctions dans la hiérarchie et dans l'administration ne sont pas, à ce titre, détachés de la société économique, et ne forment pas, à part, une caste improductive ; les fonctionnaires de la phalange ne sont pas des oisifs : ils ne font qu'ajouter les fonctions spéciales dont ils sont chargés aux travaux et aux tâches qu'ils partagent avec les autres sociétaires [1].

Ainsi, dans ses éléments mêmes, le monde sociétaire reçoit une organisation administrative et sociale qui satisfait aux conditions générales du régime. Mais ce régime doit fonctionner pour l'individu, pour son bonheur : il importe de déterminer, d'après ses fins, et en vue de l'harmonie, les rapports de la société et de l'individu.

## § 3. — *L'individu*

### 1. — *Les rapports des individus avec la société.*

Le régime sociétaire doit réaliser le bonheur individuel et l'harmonie sociale. Il ne doit donc admettre ni tolérer aucune contrainte, aucune entreprise d'un pouvoir social quelconque, dont pourrait avoir à souffrir un individu, quel qu'il soit ; il doit exclure toute considération de fins sociales qui ne tendraient pas au libre développement et au bonheur des individus.

La société n'émane d'aucun principe supérieur aux individus, et n'a sur eux aucun droit éminent ; elle résulte simplement de leur agglomération et de leur association. Par suite, les rapports des individus avec la société ne sauraient être ceux de gouvernés avec leur gouvernement, mais ceux d'administrés avec leur administration librement organisée et acceptée. Toute forme, toute apparence de gouvernement, de pouvoir et de direction politique est supprimée de la phalange ; au gouvernement des hommes, que rendent inutile l'action individuelle et l'action sociale bien coordonnées, est substituée l'administration des choses.

Les organes administratifs de la phalange comprennent des membres de droit, qui doivent s'y succéder selon les conditions de l'âge et de la situation économique, et des membres élus, en

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 231-232.

nombre supérieur[1]. Leurs fonctions sont très limitées : ils sont purement consultatifs ; ils ne rendent pas de décrets et ne font pas de lois ; ils prononcent sur les « affaires importantes », et leurs avis « ne sont pas obligatoires »[2] ; ils sont essentiellement chargés de la recherche, de l'indication et de la publication des renseignements généraux et particuliers qui sont nécessaires à la vie sociale, à la vie économique, à la vie morale des individus, et que les individus isolés n'ont pas le moyen de découvrir par eux-mêmes. Au reste, le domaine de l'administration, même ainsi entendue, est presque complètement réservé aux questions économiques, et l'administration de la phalange n'a guère à administrer que l'économie. En tous cas, l'action publique, dans tous les sens où elle s'exerce, ne se manifeste que sous la forme d'une action administrative. C'est ainsi qu'elle organise une comptabilité publique ou sociale de la phalange[3] ; elle organise les finances sociétaires : l'impôt, unique et direct, réparti entre toutes les phalanges du monde, est levé par elles ; chacune a l'administration de la part qui lui revient dans le produit total de cet impôt[4]. Chaque phalange organise aussi sa justice, ou plutôt son « contentieux », qui est « réduit à quelques arbitrages[5] ». L'autonomie administrative permet la simplicité de rouages très souples, et la facilité harmonieuse de leur fonctionnement.

Il n'y a point place, dans un pareil régime, pour un pouvoir politique qui contienne les individus en pesant sur eux. Entre eux et la société il n'y a point d'autre lien social que celui d'un contrat parfaitement libre et toujours résiliable. L'association sociétaire est « spontanée, sans lien obligé, et sans autre engagement que celui des bienséances ».[6] Le contrat social est purement individuel : la phalange ne connaît que des individus. « Tous les intérêts » y sont « individuels » ; l'administration de la phalange « traite avec chaque membre séparément, sans reconnaître aucune communauté entre époux, entre pères et enfants ». De même les séries et les groupes se forment librement, par l'accord spontané et toujours révocable des individus, et ce sont ces « groupes régulièrement organisés » par le contrat volontaire de leurs membres

1. Cf. plus haut, § 2 ; — Fourier, *Le nouveau monde*, p. 61 sqq.
2. *Ibid.*, p. 113-114 ; — cf. —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 447.
3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 114.
4. *Ibid.* ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 21-23 ; t. 2, p. 621.
5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 114.
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 351.

que la phalange rassemble dans son unité sociale.[1] Car, si la phalange bannit toute contrainte et même toute loi sociale, si elle n'admet pas de droit civique imposé par une autorité quelconque, le corps social n'en est pas moins solide et bien uni, parce que les sociétaires sont fermement attachés aux groupes dont ils font partie par tout ce qu'ils y trouvent de commun, par les sentiments et les passions qui les ont rapprochés, et dont ils cherchent la commune satisfaction. Tous les membres d'un même groupe éprouvent un « dévouement sans bornes aux intérêts du groupe », [2] et tous les membres de la phalange éprouvent de même un dévouement sans bornes aux intérêts de la phalange. Les sentiments sociaux, les sentiments sociétaires tiennent ainsi la place du pouvoir social dont la libre association passionnelle peut se passer. D'ailleurs le « lien social » est « universel [3] » ; tous les membres de la phalange en sont membres au même titre, avec les mêmes droits : l'égalité sociale dispense de l'autorité sociale.

La phalange ne serait rien de réel si elle n'était un groupement économique en même temps qu'un groupement social. Les fins sociales qui doivent être accomplies par elle ne sauraient l'être sans le secours de mobiles économiques. Dans chacun des groupes qui la composent, tous les sociétaires doivent éprouver une « passion ardente et aveugle pour une fonction d'industrie ou de plaisir commune à tous les sectaires [4] ». De même, la phalange occupant un domaine sur lequel s'exerce son activité économique, chacun de ses membres doit avoir dans ce domaine une part d'intérêt, et ses rapports économiques avec la société doivent y être réglés de manière à servir à la fois ses intérêts individuels et ceux de la société.

Ce règlement s'opère par l'organisation de la propriété [5]. Le phalanstère forme un vaste domaine dans lequel une part de propriété est garantie à tous les membres de la phalange. Ils ne sont

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 82 ; — cf. —, *Le nouveau monde*, p. 105 ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 444. — Quant à la place et au rôle des séries dans le règlement sociétaire de la répartition, cf. plus loin, 2, § 3.

2. Fourier, *Theorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 351.

3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 98-99.

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 351. — Sur le régime économique, cf plus loin, même chapitre, 2.

5. Cf. Fourier, *Problème des garanties de la propriété*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 217 sqq. ; —, *Conclusions sur les garanties dues à la propriété interne et externe*, *ibid.*, p. 229 sqq.

pas nécessairement copropriétaires ou actionnaires, mais ils peuvent l'être ; et cette possibilité est la condition de bonnes relations économiques entre les individus et la société, et, par suite, la condition d'un bon régime social. La propriété commune, la propriété sociétaire qui constitue le domaine de la phalange n'abolit point la propriété individuelle[1] : tout sociétaire peut revendiquer une part représentative de propriété, et le régime de la copropriété sociétaire permet à chacun de réaliser ce droit. « Le grand problème en mécanique sociale est d'élever le peuple au rôle de propriétaire[2] » : l'organisation sociale de la phalange apporte à ce problème une solution qui concilie le droit éminent et réel de la société et le droit dérivé, personnel et représentable de l'individu, qui les limite et les garantit l'un par l'autre, qui conduit en fait à réunir sur le même domaine la grande et la petite propriété, la propriété collective et la propriété individuelle ; la phalange est à la fois un « propriétaire colossal » et un agrégat de petits propriétaires[3].

Le domaine de la phalange a la valeur d'un capital considérable, représenté par un nombre d'actions au moins égal au nombre des sociétaires de la phalange normale, c'est-à-dire de 1600 à 1800, exactement 1728. Ces actions sont hypothéquées sur les biens de la phalange ; elles sont transmissibles ; enfin elles sont subdivisibles en coupons. On peut être sociétaire de la phalange sans être actionnaire, et inversement actionnaire sans être sociétaire ; mais l'actionnaire qui n'est pas sociétaire étant privé des intérêts économiques attachés à la qualité de sociétaire, c'est-à-dire des plus importants[4], et, d'autre part, la qualité d'actionnaire pouvant s'acquérir par la possession de ces « actions populaires divisées en parcelles fort petites », les deux qualités d'actionnaire et de sociétaire tendent nécessairement à se confondre. Il peut et il doit arriver que « chacun, même le plébéien le plus pauvre, soit associé

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 290 ; il proteste contre l'accusation de communisme : « *En commun* ! ai-je fait usage de cette expression démagogique, morave, oweniste et saint-simonienne ? La propriété, dans ma méthode, s'établit en *participation échelonnée*, et jamais *en commun*. » — Sur la critique du communisme par Fourier, cf. plus haut, chapitre 2, 2, § 5.

2. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 413 ; t. 2, p. 755 : « Il n'y a point de garantie intégrale pour la grande propriété tant qu'on ne sait pas élever le peuple au rôle de petit propriétaire, par les coupons d'actions ouvrières. » — Cf. plus loin, 2, § 3.

3. Fourier. *Féodalité commerciale, le Phalanstère*, t. 2, p. 28-29.

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 444.

et propriétaire [1] ». « Chaque plébéien possédant un coupon de 10 fr. pourra dire : notre palais, nos troupeaux, nos forêts, nos ateliers, nos récoltes, nos vergers, nos parterres, nos chasses, nos pêches [2] » ; il « devient propriétaire, en infiniment petit, du canton entier [3] ».

Cette organisation de la propriété sociétaire est le fondement de la moralité sociale. Les individus peuvent travailler pour la société, peuvent l'aimer, peuvent désirer son harmonie et son bonheur, parce qu'ils y ont chacun une part d'intérêts réels, parce que leur copropriété les attache en quelque sorte à son corps et à sa vie [4]. Les rapports économiques établis par le régime sociétaire entre la société et les individus auront pour effet : « 1° d'identifier l'intérêt individuel avec le collectif, de telle manière que l'individu ne puisse trouver son bénéfice que dans les opérations profitables à la masse entière ; 2° de classer l'intérêt collectif en boussole de l'individuel, de manière que l'ambitieux ne tende qu'à l'intérêt collectif, devenu gouvernail de l'intérêt individuel » [5].

Entre l'individu et la société il existe une série de droits et de devoirs. Mais l'individu n'a pas de devoirs sociaux : c'est par goût et par attraction qu'il travaille à la conservation du régime social et à l'amélioration constante de ses effets; d'autre part, la société n'a point d'autres droits que ceux qui lui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement du régime sans jamais porter atteinte aux droits des individus. Ce que l'organisation sociale doit réaliser, ce sont les droits de l'individu, qui apparaissent, en fait, comme les « les devoirs du corps social ». [6]

Les droits de l'individu ne sauraient se restreindre aux droits politiques et civiques, constamment ramenés à la revendication d'une liberté illusoire et vaine et de pouvoirs incertains [7] : ils

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 199.
2. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 774.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 199 ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 13 : « Rappelons le grand problème que résout ma théorie, celui de richesse graduée, étendue à toutes les classes utiles, depuis le gouvernement jusqu'aux classes ouvrières et nécessiteuses ; » — cf. —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 517 : « Le pauvre, en harmonie, ne possédât-il qu'une parcelle d'action, qu'un vingtième, est propriétaire du canton entier, *en participation*... Tout est sa propriété ; il est intéressé à tout l'ensemble du mobilier et du territoire. »
4. *Ibid.*, p. 519.
5. *Ibid.*, p. 578 579.
6. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 367.
7. Cf. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 7.

doivent être l'expression de la personne humaine tout entière, de ses énergies, de ses volontés, de ses appétits et de ses besoins. Ce sont des droits de nature. Dans l'état de sauvagerie, l'homme s'assure par lui-même la satisfaction de ses besoins physiques et moraux, affirmant ainsi, en même temps qu'il les réalise, ses droits primitifs. Les droits de cueillette, de pâture, de pêche, de chasse, voilà quels sont les principaux droits du sauvage. Dans l'indépendance et la liberté parfaites dont il jouit, il obtient ainsi un minimum suffisant de subsistances et de ressources [1]. Mais le sauvage lui-même n'a pas que des besoins physiques : il a des besoins moraux. Or l'état de sauvagerie permet le « libre essor des âmes » en même temps que le « libre essor des sens » ; il permet à tous les individus le complet développement de leurs forces morales par les voies et les moyens de la liberté [2]. La société, en s'éloignant de l'état de nature, a fini par abolir tous les droits attachés à cet état ; la civilisation rend impossible l'exercice de ces droits [3]. Il appartient au régime sociétaire d'en restituer à l'homme l'équivalent [4]. Une organisation sociale des droits de l'individu est nécessaire.

Le premier des droits que la société doit garantir, c'est le droit à l'existence. Or, selon que l'individu est ou n'est pas capable de subvenir à ses besoins par lui-même, c'est-à-dire de travailler, ce droit primordial donne naissance à deux autres droits, le droit au travail et le droit à l'assurance sociale. La société doit « assurer au peuple du travail en temps de santé, et des secours, un minimum social, en cas d'infirmité [5] ».

« On vante à un indigent le beau nom d'homme libre, les droits imprescriptibles du citoyen ; et il n'a ni la liberté de travailler et prendre part aux fonctions qu'on lui a enseignées, ni le droit de requérir l'admission à ce travail d'où dépend sa subsistance. Quand il est dépourvu de travail, il faut qu'il meure de faim sans se plaindre ; ou, s'il mendie par besoin, il est mis en détention pour

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 163 sqq. ; —, *La fausse industrie*, t. 2, p. 490.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 491 : « Impossibilité d'assurer en civilisation l'exercice des droits, même aux gens riches et aux rois. »

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 159 : « Le genre humain ne pourrait pas se dire libre tant qu'il n'obtiendrait pas, dans l'exercice de l'industrie, les droits qui lui sont assurés dans l'état sauvage, droits qu'on ne doit restreindre que sous la condition d'équivalent consenti individuellement. »

5. *Ibid.*, t. 3, p. 276.

l'honneur du beau nom d'homme libre et des droits imprescriptibles du civilisé, qu'on prive du seul droit dont il ait besoin, du droit au travail [1]. » La commune sociétaire garantit le droit au travail à tous ses membres. Mais à ce droit d'autres sont liés. Le droit de travailler serait incomplet, il serait même souvent fictif s'il ne s'y joignait pour tout individu, d'abord, le droit de choisir son genre de travail et de réclamer, selon son goût, selon son désir, « l'admission à tous les travaux »; en second lieu, le droit de choisir parmi les conditions faites au travail dans le régime économique de la phalange. Enfin le droit au travail ne serait pas réel si l'individu ne pouvait réclamer de la société les moyens d'exercer son droit, s'il ne pouvait réclamer « l'avance des instruments nécessaires à exercer » son travail [2] : le régime économique devra pourvoir à l'organisation de ces droits connexes [3].

A tous les incapables de travail la société garantit le droit à l'assurance sociale. « L'assurance est le régime de sagesse. Toute société fondée sur d'autres bases que l'obligation solidaire de la masse pour les biens de l'individu n'est qu'un chaos d'injustice et d'égoïsme [4]. » Le droit à l'assurance se réalise par l'allocation d'un « minimum », exactement proportionnel aux besoins des individus [5], et au moins équivalent à ce que « nous nommons médiocrité bourgeoise [6] ». Il se réalise sous forme d'avances consenties par la société : la régence du phalanstère « fait à chaque sociétaire pauvre l'avance de vêtement, nourriture et logement d'une année ». Ces avances, quand ceux qui en sont les bénéficiaires deviennent capables de travail, sont remboursables par eux sur les produits de leur travail [7]. Au reste, l'assurance sociale et le

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 136-137 ; cf. p. 122 : « La politique vante les droits de l'homme et ne garantit pas le premier droit, le seul utile, qui est le droit au travail, droit dont l'admission aurait suffi à faire suspecter la civilisation qui ne peut ni le reconnaître ni le concéder ; » p. 178 sqq. ; —, *Théorie des quatre mouvements*, p. 394 ; —, *Manuscrits*, *la Phalange, Revue de la science sociale*, février 1849, p. 160 sqq.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 179-180.

3. Cf. plus loin, 2, § 2.

4. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange, Revue de la science sociale*, septembre-octobre 1848, p. 188.

5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 518-519 ; t. 4, p. 553 : « Il suffirait d'une théorie qui assurât au peuple ce petit bien-être qu'il désire, cette garantie de subsistance... Il faut procurer au peuple *attraction industrielle et minimum proportionnel*. »

6. *Ibid.*, t. 2, p. 127. ; — cf. —, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 23.

7. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 445.

minimum, si nécessaires qu'ils soient, n'auraient que de mauvais effets si le régime économique ne devait rendre le travail préférable à l'assistance de la société, et si l' « attraction industrielle » réalisée par lui ne devait rendre en fait l'oisiveté impossible [1].

Du droit primordial de l'individu, le droit à l'existence, dérivent un certain nombre d'autres droits. D'abord l'individu a droit à l'entière liberté de disposer de sa personne et de tout ce qui touche à sa personne, en particulier des biens qu'il a acquis par son travail [2]; il a le droit d'en user, de les échanger, de les donner, de les transmettre. Il a le droit de s'associer librement avec d'autres individus et de constituer ainsi toutes les formes de groupements concevables, économiques ou moraux. En second lieu, l'individu a droit à son complet développement physique et moral, à l'exercice et à la culture de ses facultés. Ces droits, garantis par la commune sociétaire à tous ses membres, seront réalisés par son régime économique et par son régime moral [3].

La garantie des droits individuels sert nécessairement de garantie à l'harmonie sociale. L'harmonie sociale doit résulter de l'exercice de tous les droits individuels. En satisfaisant à ces droits, la société satisfait aux appétits, aux besoins des individus; elle satisfait aux exigences des tempéraments, des sexes, des âges, de toutes les catégories sociales [4]; elle satisfait à tous ceux qui la composent. Elle établit le « règne de la vérité et de la justice », le règne de l'harmonie, parce qu'elle établit le règne des parfaites satisfactions individuelles [5]. Pourtant, une condition s'impose encore, c'est que la vérité, la justice et l'harmonie existent aussi dans les rapports des individus entre eux : le régime sociétaire doit organiser ces rapports.

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 172-187; —, *Le nouveau monde*, p. 34 : le remède à l'oisiveté « est la recherche et la découverte d'un mécanisme d'attraction industrielle, transformant les travaux en plaisirs, et garantissant la persistance du peuple au travail et le recouvrement du minimum qu'on lui aura avancé. » — Sur le régime et le fonctionnement de l'attraction industrielle, cf. plus loin, 2, § 3.

2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 179-180.

3. Cf. plus loin, 2, § 3 et 4, et 3, § 3.

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 39 : le régime sociétaire, « plairait aux trois classes, et surtout aux riches, qui, dans cet ordre, seraient, par l'aisance du peuple, délivrés de l'aspect et des embûches d'une classe indigente; —, *Le nouveau monde*, p. 13 : « Remarquons bien cette propriété inhérente au mécanisme sociétaire, contenter toutes les classes; » p. 245 sqq.; —, *La fausse industrie*, t. 2, p. 642 sqq.

5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 13.

2. — *Les rapports des individus entre eux.*

Il les organise sans s'écarter de ses principes, c'est-à-dire en assurant intégralement la liberté et les droits de tous les individus. La société n'a aucun droit à intervenir dans les rapports individuels, sauf précisément quand il s'agit de garantir les droits et la liberté de chacun.

Les rapports sociaux entre les individus sont déterminés et définis par leur parfaite égalité. Les individus sont, l'un à l'égard de l'autre, égaux en droit et en fait. Les classes, les catégories, les distinctions sociales sont supprimées. L'inégalité artificielle des sexes est abolie : la femme est reconnue l'égale de l'homme et traitée comme telle. « Les nations les meilleures furent toujours celles qui accordèrent aux femmes le plus de liberté... *Les progrès sociaux et changements de période s'opèrent en raison du progrès des femmes vers la liberté, et les décadences d'ordre social s'opèrent en raison du décroissement de la liberté des femmes... L'extension des privilèges des femmes est le principe général de tous progrès sociaux*[1]. » Le régime sociétaire, qui réalise l'idéal des progrès sociaux, réalise l'émancipation complète de la femme en l'élevant au niveau de l'homme[2]. La femme, que la nature n'a pas toujours prédisposée à la vie commune avec l'homme[3], doit être libérée de la tutelle virile; elle doit être affranchie. Il appartiendra au régime économique de rendre effective et réelle cette indépendance[4]. L'enfant lui-même, à partir du moment où il cesse d'être à la charge de la société, c'est-à-dire dès l'âge de trois ans, est considéré comme une personne morale et économique, une personne sociale indépendante, dont les rapports avec les autres membres de la société doivent être garantis d'après cette considération[5]. Entre les enfants eux-mêmes, l'égalité est absolue : l'éducation la réalisera telle[6]. Cette égalité prépare celle des adultes.

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 193, 195, 196.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 182.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 110.
4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 141 ; —, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 173. — Cf. Dessignole, *Le féminisme d'après la doctrine de Charles Fourier*, Paris, 1903, in-8. — Sur l'indépendance effective et réelle de la femme dans la vie sociétaire, cf. plus loin, 2, § 2, et 3, § 3.
5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 444.
6. Cf. plus loin, 3, § 2.

Dans l'ordre sociétaire, l'importance des rapports politiques entre les individus ne peut être que très secondaire, puisque la vie politique y compte fort peu, et que le rôle politique des corps administratifs y est presque nul ; les rapports politiques sont ce que les font les rapports sociaux. L'égalité sociale se traduit par l'égalité politique. À toutes les fonctions de représentation et d'administration tous les individus peuvent également aspirer, quel que soit leur sexe et leur âge ; tous peuvent également prétendre à tous les titres et à toutes les fonctions [1]. « Les fonctions publiques, en civilisation, sont peu nombreuses, et toutes envahies par une classe privilégiée : celles de l'harmonie sont innombrables » et « accessibles à toutes classes de citoyens [2] ». Il est pourvu à toutes ces fonctions par la voie de l'élection, à laquelle tous les individus apportent les mêmes droits. Ainsi se réalise, dans le régime sociétaire, une forme de la démocratie.

Comme les rapports sociaux, les rapports économiques sont déterminés par les exigences de la liberté et par la nécessité de satisfaire aux passions humaines et aux droits individuels : de ces deux conditions il résulte qu'ils sont infiniment variés et qu'ils présentent les inégalités les plus profondes. L'égalité économique est incompatible avec la liberté [3]. Elle est aussi incompatible avec un régime de complètes satisfactions passionnelles : le régime social qui s'en accommoderait serait un régime d'universelle médiocrité [4]. « L'inégalité, tant blâmée par les philosophes, ne déplaît point à l'homme [5]. » L'inégalité économique est nécessaire pour permettre la satisfaction proportionnelle d'appétits et de besoins inégaux ; elle est nécessaire aussi pour stimuler les passions généreuses qui resteraient sans emploi et sans utilité dans une société égalitaire : or les passions généreuses sont un élément de la vie, de l'activité sociale. Le régime de l'harmonie sociale n'est donc pas un régime d'égalité, de modération, d'uniformité et de nivellement [6] : « le régime sociétaire est aussi incompatible avec l'égalité de fortunes qu'avec l'unifor-

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 432 ; —, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 192 sqq.

2. *Ibid.*, t. 4. p. 144 ; — cf. —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 427 sqq.

3. *Ibid.*, t. 2, p. 159.

4. *Ibid.*, t. 4, p. 510.

5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 290; Pellarin, *Lettre de Fourier au grand juge*, p. 19.

6. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 55.

mité de caractères [1] », et « la phalange où les inégalités seront le mieux graduées atteindra le mieux à la perfection d'harmonie... L'inégalité extrême, la richesse colossale chez les uns et nulle chez les autres, est un des puissants ressorts d'harmonie, sauf la garantie du minimun, base de toute concorde en régime sociétaire [2]. » La phalange et les groupes qui la constituent offriront une gradation de toutes les inégalités, qui pourra correspondre à la gradation des sentiments, des passions et des caractères [3]. Les individus participeront inégalement à la propriété, au travail, à la vie sociétaire [4]; ils y participeront proportionnellement à leurs désirs et à leurs facultés, proportionnellement à leurs forces.

Le phalanstère, domaine commun des membres de la phalange [5], est organisé pour la communauté de la vie économique. Tous les actes de la consommation peuvent y être accomplis en commun : ainsi, les repas peuvent être pris en commun, dans les salles communes [6]. Il est dans le phalanstère « un grand nombre de salles affectées aux relations publiques [7] » : dans ces « séristères », adaptés au groupement par séries [8], les habitants du phalanstère peuvent vivre en commun une bonne part de leur vie. Cette organisation, néanmoins, ne supprime pas plus l'inégalité économique que l'inégalité physique et morale des individus. Chacun des membres de la phalange peut adapter exactement l'économie de sa vie à ses besoins et à ses désirs particuliers. La disposition du phalanstère favorise elle même cette adaptation. Ainsi les appartements réservés aux enfants sont séparés des appartements réservés aux adultes [9] : enfants et adultes peuvent trouver un logement approprié aux conditions de leur vie. Les hommes, les femmes,

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 4; — cf. —, *Harmonie universelle*: « Malgré cette unité [du monde], il n'existera dans l'harmonie aucune égalité; » —, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, avril 1849, p. 299 sqq.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4. p. 511 ;—, *Le nouveau monde*, p. 321 : « La phalange où les inégalités de fortune seront les plus grandes et les mieux graduées sera celle qui atteindra le mieux à la double harmonie de cupidité et de générosité. »

3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 99 sqq.

4. *Ibid.*, p. 196 sqq.

5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 14. — Sur l'organisation économique du phalanstère, cf. plus loin, 2, § 4.

6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 540.

7. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 85.

8. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 459.

9. *Ibid.*, p. 462.

les enfants prennent ordinairement leur repas à des tables distinctes, où il sont attirés par leurs relations habituelles [1]. Les appartements du phalanstère « sont loués et avancés par la régence à chacun des sociétaires [2] », de façon qu'ils n'y soient pas « logés uniformément », mais « en gradation de luxe », selon leurs goûts [3]. Ainsi le régime sociétaire assure aux individus, dans leurs rapports entre eux, la satisfaction la plus libre, la plus variée, la plus exacte et la plus complète de leurs besoins et de leurs désirs individuels.

Cette œuvre s'achève par l'organisation des rapports moraux. Ils s'établissent par le libre exercice et le libre développement des passions, et surtout des passions affectives, l'ambition, l'amitié, l'amour, les passions de la famille. L'harmonie du régime social dépend de l'harmonie de ces rapports; les liens individuels noués par eux sont les liens de l'unité collective [4]. Dans des groupements où les individus sont librement associés, les discordances individuelles ne se nuisent point; il se fait une « absorption des rivalités et antipathies collectives de chaque classe par les accords que forment ses individus disséminés dans divers groupes où ils ont leurs antipathiques pour coopérateurs passionnés [5] ». Cette « multiplicité de liens », cette « alliance passionnée avec tous les sociétaires [6] » a pour conséquence naturelle la solidarité, l'unité sociale [7]. Dans la phalange, « chacun des groupes est serviteur empressé des autres dans la partie qu'il a choisie, et l'amitié est réciproque entre eux, par échange de services »; il en est de même, dans chaque groupe, pour tous les individus qui le composent: ainsi s'établit le « mécanisme de bonheur et d'unité sociale [8] ». Le « premier acheminement » à l'harmonie « est de faire disparaître les antipathies de classe à classe [9] »; ensuite, « il faudra que chaque individu aime passionnément tous les autres [10] ».

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 446.
2. *Ibid.*, p. 468.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 112; — cf. —, *Le nouveau monde*, p. 127.
4. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 45 sqq.
5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 383.
6. *Ibid.*, p. 290.
7. *Ibid.*, p. 280-288.
8. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 398.
9. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 276.
10. *Ibid.*, p. 288. — Cette affection mutuelle et passionnée résultera du régime moral; cf. plus loin, 3, § 3.

Alors, et naturellement, et nécessairement, l'harmonie sociétaire produira « une paix sincère, un lien affectueux entre les deux classes riche et pauvre, si constamment ennemies depuis l'origine de la civilisation [1] ».

### § 4. — *Le régime de l'harmonie*

Ainsi l'organisation sociale du régime sociétaire fonde réellement l'harmonie sociale sur le bonheur des individus. Elle la fonde sur l'association libre et passionnelle où, toute autorité et toute contrainte d'un pouvoir social quelconque étant abolies, les droits de l'individu sont garantis et leur satisfaction assurée. Le régime économique et le régime moral de l'ordre sociétaire devront s'accorder avec les principes de ce régime social, pour accomplir les mêmes fins.

## 2.

## Le régime économique

### § 1. — *Les principes*

La question de l'organisation économique est liée à celle de l'organisation sociale : chacune de ces deux organisations est condition de l'autre. En tant qu'elles intéressent les satisfactions individuelles, les fins du régime social s'imposent au régime économique. D'autre part, le domaine sur lequel est constitué, auquel est fixé l'élément social tient au régime économique par tous les liens de son organisation. Enfin, les droits sociaux, dont la garantie est une des fins essentielles du régime social, ne peuvent être rendus effectifs que par une économie qui en réalise les conditions et les moyens : le droit au travail et le minimun d'existence demandent à être organisés par le régime économique aussi bien que la copropriété sociétaire et l'attraction passionnelle. Ainsi la constitution du régime social de la phalange dépend étroitement de la constitution du régime économique et de son exacte adaptation à l'ordre sociétaire [2].

En premier lieu, le régime économique doit organiser la

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 535.
2. Cf. *ibid.*, t. 1, p. 32-33.

production de manière à assurer complètement la satisfaction des besoins et des désirs individuels ; l'économie sociétaire doit d'abord tendre à l'augmentation, à la combinaison et à l'exacte distribution des forces productives. Mais cela ne suffit point ; « la quantité de travail et de produit » n'est pas, dans l'économie, le seul facteur de la jouissance individuelle et de l'harmonie sociale : l'une et l'autre dépendent aussi du régime de l'attribution. Une fois réglées la question de la production et toutes celles qui s'y rattachent, se pose la question de la « répartition proportionnelle[1] ». C'est un problème « sur la solution duquel repose tout le mécanisme sociétaire [2] » ; et l'on pourrait dire que c'est le problème capital de l'économie [3], s'il n'était subordonné lui-même à l'organisation sociétaire des rapports moraux entre les hommes, et à la constitution du régime de l'harmonie passionnelle [4].

## § 2. — *La production*

Le régime de la production sociétaire doit réaliser la meilleure exploitation possible des forces productives en vue de la satisfaction des besoins universels, la meilleure distribution possible de la production et des produits sur toute la surface du monde, enfin la meilleure adaptation possible de la production aux forces individuelles et sociales. Pour résoudre le problème ainsi posé, il faut que l'économie sociétaire supprime tous les vices de l'économie actuelle ; il faut qu'elle suive une méthode d' « écarts absolus en procédés industriels [5] ». En second lieu, il faut qu'elle satisfasse aux conditions de la nature, de l'humanité et du nouveau régime social.

### 1. — *L'organisation du travail.*

L'organisation de la production sociétaire suppose une organisation du travail sociétaire. Or cette organisation ne peut se faire que par l'application à l'économie des principes du régime social [6].

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 92 sqq.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 270.
3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 453 ; —, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, septembre-octobre 1848, p. 176 : « L'harmonie de la répartition est vraiment la clé de la voûte. Sans cet accord, tous les autres seraient éphémères. »
4. Cf. plus loin, 3, § 3.
5. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 54-55.
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 15 : les règles du travail

Institution sociale d'une portée universelle, la phalange est aussi, plus spécialement, une association économique qui établit dans l'économie l'ordre sociétaire. Le régime économique de la phalange repose sur l' « art d'associer des masses de 100, 200, 300 familles de fortune inégale, exerçant combinément les deux genres d'industrie agricole-manufacturière, et représentant tout capital, terres, numéraire ou autre, en actions négociables rétribuées d'un dividende proportionnel[1] ». Cette association ne peut elle-même exister que par le moyen des « *séries contrastées*, associant *passions et industrie*, *intérêts collectifs et individuels*, et créant *l'attraction industrielle*[2] ». Ainsi toutes les formules du système sociétaire s'appliquent au régime économique. Par son économie, la phalange est une libre association qui réalise pour chacun de ses membres, avec le droit au travail, aux conditions choisies par lui, tous les droits sociaux d'intérêt économique ; qui réalise aussi, par les moyens de l'économie, l'égalité ou l'équivalence sociale[3]. L'attraction industrielle domine toute cette organisation[4] ; les séries passionnées en sont les éléments.

Une répartition doit se faire des individus dans les différentes branches du travail sociétaire ; mais cette répartition n'est pas différente de celle qui résulte de la formation spontanée des séries et des groupes. En tant que les séries et les groupes se constituent pour le travail social, les individus s'y distribuent selon leur caractère, selon leurs goûts et leurs passions[5], selon leur âge aussi et selon leurs forces[6]. L'organisation du travail se fait simplement par l'application au travail de l'organisation sériaire. Selon les principes sociétaires, les individus entrent et se rangent librement dans les groupements économiques. Les femmes y ont leur place à côté des hommes : « une moitié d'emploi » leur est réservée. Aussi « les femmes, en association, reprendront bien vite le rôle

sociétaire sont : 1° l'association et la rétribution proportionnelle ; 2° la rétribution du capital, du travail et du talent ; 3° la coopération du travail ; 4° la variété et la brièveté des séances de travail ; 5° l'élégance et la propreté des ateliers et des cultures ; 6° la division du travail ; 7° le droit au travail ; 8° la garantie du minimum.

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avertissement, p. VII. — Sur le capital social, les actions et leurs dividendes, cf. plus loin, § 3.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avertissement, p. VII.

3. Cf. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 773 : « L'art d'associer n'est autre que l'art d'établir la progression en toutes nos relations d'industrie et de plaisir. »

4. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. 17.

5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 521 sqq. ; t. 4, p. 336.

6. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 141 sqq.

que la nature leur assigne, le rôle de rivales et non pas sujettes du sexe masculin [1] ». « L'harmonie ne commettra pas la sottise » de les exclure du travail lucratif, de « les réduire à la couture et au pot [2] ». « Nos civilisés, qui attellent à la même charrue une femme et un âne, sont loin de penser que le créateur ait destiné la femme à entrer en concurrence avec l'homme en toutes fonctions sociales et à faire contrepoids à l'influence de l'homme [3] ; » mais quand l'éducation l'aura rendue « à sa nature. étouffée par un système social qui [l'] absorbe dans les fonctions compliquées de nos ménages morcelés [4] », elle sera prête à partager avec l'homme toutes les tâches du travail sociétaire. L'enfant lui-même, élevé au rang de personne sociale indépendante, pourra se comporter, dans l'économie, comme une personne économique librement productive selon ses vocations [5]. Toutes les forces économiques seront utilisées. L'économie sociétaire ne connaîtra point l'oisiveté chronique de certaines catégories sociales. Sauf les invalides, tous les individus y seront actifs et producteurs. Les agents improductifs qui encombrent la société d'aujourd'hui seront rappelés au travail [6].

Une série sociétaire, considérée comme série productive, se compose des groupes de travail associés selon les conditions et les rapports des différents travaux. La série rassemble les groupes dont le travail est analogue. soit par l'objet. soit par la méthode, soit par les matériaux ou instruments employés. Entre elles. les séries forment aussi des systèmes où elles sont rapprochées par catégories de travaux. Ainsi on peut concevoir le système suivant :

A. Charpentiers, menuisiers.
B. Tonneliers, vanniers.
C. Cordonniers. gantiers, culottiers.
D. Selliers. bourreliers. layetiers.
E. Serruriers, éperonniers, maréchaux.
F. Carossiers, charrons, taillandiers.
G. Modistes. brodeuses. passementières.
H. Tailleurs, tailleuses, ravaudeuses. repriseuses, corsetières.
I. Chaudronniers, poêliers. ferblantiers, lampistes, fondeurs, pompiers.

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 141.
2. *Ibid.*, p. 200.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 173.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*. t. 4. p. 187.
5. Cf. *ibid.*, t. 3, p. 232.
6. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3. p. 140 sqq

L. Couteliers, tabletiers, arquebusiers.

M. Horlogers, joailliers, orfèvres.

N. Lingères, tisseuses [1].

Enfin, à côté des groupes ordinaires, régulièrement constitués, peuvent se trouver des divisions accessoires : la « réserve », composée d'anciens membres de groupes qui peuvent prendre part au travail en cas d'urgence ; les « novices », qui sont comme les stagiaires de la série ; les « omnigenres », qui participent aux travaux des divers groupes ; les « sectines », travailleurs groupés sans régularité et sans ordre ; enfin les « auxiliaires [2] ». Chaque série, chaque groupe a son administration éçonomique, qui ne règle pas le mécanisme, mais qui intervient, comme un rouage nécessaire, dans son fonctionnement [3].

Ce mécanisme doit satisfaire aux besoins généraux, qui réclament l'augmentation et le perfectionnement de la production, et aux besoins individuels, qui en exigent l'accommodation aux goûts, aux désirs, au bien-être, à la liberté, à la jouissance des individus. A cette fin, trois conditions doivent être remplies : il faut que l'exercice du travail soit « parcellaire », pour permettre le meilleur emploi et la meilleure adaptation possible des forces individuelles ; il faut que le travail soit distribué sur une « échelle compacte », où les individus associés puissent unir leurs efforts en les multipliant par leur émulation et leur solidarité ; il faut enfin que tous les travaux s'accomplissent dans les « courtes séances à option », dont la succession doit s'accorder avec l'infinie variété des caractères, des goûts et des passions. L'économie de la phalange comporte donc une extrême division en même temps qu'une composition très forte du travail ; division et composition doivent se concilier dans le fonctionnement économique. En satisfaisant à ces trois conditions, division, composition et variété, le travail sociétaire satisfait aux trois passions distributives qui intéressent toute l'organisation sociale de la phalange ; il satisfait aux principes mêmes de cette organisation [4].

Dans une économie aussi perfectionnée que l'économie sociétaire, la division du travail est une nécessité absolue. Elle doit

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 149.

2. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 438 ; — cf. —, *Le nouveau monde*, p. 249 sqq.

3. Cf. plus haut, 1, § 2 et 3, et plus loin, même §.

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 157 ; —, *Le nouveau monde*, p. 54, 79-83.

s'accorder avec l'extrême diversité des objets et des conditions du travail, des matières employées, des produits à obtenir ; elle doit s'accorder avec l'ordre sériaire de la nature, auquel l'économie ne fait que s'adapter. La diversité même des fonctions est une condition de la santé des travailleurs [1]. Dans la société actuelle, « diverses fabriques de produits chimiques, de verrerie et même d'étoffes sont un véritable assassinat des ouvriers, par le seul fait de la continuité du travail [2] ». De semblables faits ne peuvent se produire dans le régime sociétaire : les séances courtes et variées, rendues nécessaires par la division du travail, répondent à toutes les exigences de l'hygiène. Enfin la division du travail satisfait aux conditions morales comme aux conditions physiques du travail; elle satisfait à ce besoin de variété que l'homme apporte avec lui [3], à la passion papillonne [4]: dans ce régime économique, « chacun peut tenir à 40 et 50 branches d'industrie, et s'intéresser à leur succès [5] ». Engagé dans une pluralité de groupes et de fonctions, l'individu s'attache à « des intérêts nombreux et gradués, absorbant l'égoïsme dans une masse d'affections corporatives » : ainsi s'établit « la concordance de l'esprit sociétaire et de l'individualisme [6]». L'initiative individuelle conserve tous ses droits; les goûts et les passions des individus, en se développant sans cesse, deviennent les instruments sans cesse plus actifs de l'économie. « Par suite des rivalités ardentes qui règnent entre les divers groupes, tous ennemis de la modération, tous engoués à l'excès de leur branche de travail, et prétendant l'élever au plus haut degré de raffinement », l'émulation, l'activité individuelle, le travail collectif « sont portés à la plus haute perfection [7] » : la passion cabaliste produit tout son effet pour le bien commun [8]. Ainsi l'extrême division du travail a pour conséquence d'augmenter la productivité et d'améliorer la qualité du travail.

La division du travail ne va pas sans la combinaison du travail. Tous les travaux sociétaires sont reliés entre eux par séries, et les

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 194 sqq. ; —, *Le nouveau monde*, p. 74.
2. *Ibid.*, p. 75.
3. *Ibid.*, p. 76.
4. Fourier. *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 409.
5. *Ibid.*, p. 493.
6. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 141.
7. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 405.
8. *Ibid.*, p. 404.

travailleurs y sont associés dans les groupes voisins et contigus dont ils font partie [1]. Cette association et cette combinaison du travail sont nécessaires à l'économie de la phalange. D'abord, en effet, les objets des différents travaux forment un système naturel auquel s'impose l'ordre sériaire. D'autre part, la nature morale de l'homme trouve satisfaction dans une organisation économique où les travailleurs sont rapprochés par des intérêts communs et par des tâches cohérentes, qui excitent et soutiennent l'émulation; chacun éprouve à la fois le plaisir intime que cause le travail accompli selon les vocations et les attractions individuelles, et l'enthousiasme collectif que provoque le travail en commun [2]. Au reste, ces sentiments et ces passions sont en perpétuel renouvellement. En raison de la division parcellaire des travaux associés, les travailleurs changent constamment de tâche et d'occupation : l' « alternance » et l' « engrenage » des travaux sont caractères spécifiques d'une économie qui comporte en même temps la division et l'association du travail. Les séries et les groupes échangent continuellement leurs membres. D'ailleurs, « il n'est pas nécessaire que cet échange soit général, que 20 hommes occupés au soin des troupeaux de 5 heures à 6 heures 1/2 aillent tous les 20 labourer de 6 heures 1/2 à 8 heures ; il faut seulement que chaque série fournisse aux autres plusieurs sociétaires tirés de quelques-uns de ses groupes, afin d'établir des liens entre elles par engrenage de divers membres fonctionnant alternativement dans l'une et dans l'autre [3] ».

Division et composition du travail, engrenage et alternance des travaux ne peuvent se réaliser que par les séances courtes et variées [4]. Dans l'économie, « l'art d'associer repose sur l'emploi des courtes séances [5] ». Au reste, quand même l'économie sociétaire s'accommoderait de séances longues et uniformes, la santé des travailleurs ne s'en accommoderait point, et l'attraction industrielle ne saurait s'y maintenir. Ce sont les conditions physiques et morales du travail qui déterminent elles-mêmes la durée du travail. « L'enthousiasme ne pouvant pas se soutenir au-delà de deux heures [6] », la séance normale est d'une heure et demie à

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 141.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 407.
3. *Ibid.*, t. 2, p. 24.
4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 174.
5. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. III.
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 24.

deux heures au plus [1] ; il y a même des séances d'une heure pour les travaux les moins attrayants [2]. Il va de soi que, comportant la succession constante des travaux les plus variés, les courtes séances ne sont possibles qu'à la condition que l'organisation matérielle de la phalange y soit adaptée. La technique industrielle doit y être assez parfaite pour que la production n'ait pas à souffrir de l'alternance du travail. Entre les différentes parties du phalanstère, en vue des incessants déplacements des travailleurs, passant d'un travail à l'autre, seront ménagées les communications les plus nombreuses, les plus commodes. De courts repos sont même prévus entre les séances, pour éviter que les travailleurs n'apportent de l'une à l'autre toute la fatigue amassée durant la première ; loin de ralentir, ces repos ne peuvent qu'accélérer l'industrie [3].

L'organisation sériaire du travail divisé, composé, associé n'est pas une organisation rigide où les séries et les groupes ont une place uniforme, uniformément mesurée ; elle s'accommode et s'adapte aux transformations et aux progrès industriels. A côté des séries parfaites et parfaitement constituées sont les séries imparfaites, les séries « hongrées », qui ne forment pas une « échelle suivie », et les séries « faussées », qui ne présentent pas les variétés qu'exige une bonne économie de la production [4]. La nature des choses, les conditions du travail et de l'humanité le veulent ainsi ; mais la loi d'évolution et d'amélioration progressive s'applique à ces séries et les élève peu à peu à la perfection de l'organisation économique.

En satisfaisant aux besoins physiques et moraux de l'humanité, l'organisation du travail sociétaire réalise pleinement l'attraction industrielle, à laquelle tout, dans l'économie, doit tendre. A la même fin tend aussi toute l'organisation matérielle du travail. Ateliers, domaine et locaux de travail sont disposés à l'entière satisfaction du corps et de l'esprit, pour le charme et l'agrément de la vie, dont une bonne part doit s'y accomplir [5]. Non seulement les « séristères » d'industrie sont parfaitement sains, mais l'aspect en est « séduisant » ; ils sont élégants et luxueux [6]. Le travailleur

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 410, 493.
2. *Ibid.*, t. 2, p. 24.
3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 69.
4. *Ibid.*, p. 150 sqq.
5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 164 sqq.
6. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 144.

y trouve un « faste capable d'exciter l'enthousiasme » ; sans doute « le faste d'un atelier de menuiserie ou de charronnage est bien différent d'un salon, mais on peut mettre autant de recherche dans l'un que dans l'autre [1] ». Aussi tout sociétaire de la phalange doit se « *passionner pour le travail par amour du travail même, et sans acception de bénéfice pécuniaire* [2] ». Associé aux compagnons de travail qu'il a librement choisis [3], il connaît enfin le travail attrayant, témoignage durable d'une économie d'harmonie et de joie. Toute journée de travail, à la phalange, est une journée de bonheur [4].

Dans le régime économique aussi bien que dans le régime social de la phalange, tout s'accomplit par les voies de la liberté, du libre choix individuel. Néanmoins une administration du travail demeure nécessaire pour assurer le fonctionnement régulier du mécanisme économique, pour maintenir, en particulier, la communication, l'association des éléments humains, l'association des groupes et des travaux. En supprimant toutes les formes du gouvernement de l'homme par l'homme, le régime sociétaire laisse la place à cette administration des choses, qui est une des principales fonctions de l'économie. A l'administration économique est affecté un organe spécial, la « bourse » de la phalange [5]; mais les organes généraux de l'administration sociétaire y contribuent aussi. Au dessus de la bourse, l'aréopage, qui est le centre administratif de la phalange, manifeste surtout dans l'économie son activité [6] ; et, au dessous de la bourse, il y a encore tout le corps des « officiers » élus, des chefs de série et de groupe, pour transmettre aux dernières subdivisions de la phalange le mouvement et l'impulsion; ces officiers élus, ce sont d'ailleurs les membres instruits et exercés des séries, ceux qui ont fait leurs preuves [7].

Les attributions des organes administratifs de l'économie sociétaire sont des plus restreintes. Le pouvoir économique de l'aréopage est aussi limité que son pouvoir social; il est purement consultatif. « L'harmonie n'admettant aucune mesure coercitive, les

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 85.
2. Fourier, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, avril 1846, p. 326.
3. *Ibid.*, juin 1846, p. 531.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 148.
5. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 255 ; —. *Le nouveau monde*, p. 113 ; —, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 102 sqq., 191 sqq.
6. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 113-114.
7. *Ibid.*, p. 61 sqq. ; cf. —, *Théorie des quatre mouvements*, p. 440.

travaux à faire y sont indiqués et non pas ordonnés par l'aréopage, qui est conseil suprême de l'industrie... Ainsi l'aréopage ne peut pas ordonner la moisson, la fauchaison; il déclare seulement que telle époque est opportune, d'après telles observations météorologiques ou agronomiques [1]. » Ainsi « l'aréopage n'a point de statuts à faire ni à maintenir, tout étant réglé par l'attraction... Il prononce sur les affaires importantes, comme moisson, vendange, constructions, etc. Ses avis sont accueillis passionnément, comme boussole d'industrie, mais ils ne sont pas obligatoires : un groupe serait libre de différer sa récolte, malgré l'avis de l'aréopage [2]. « En fait, les avis de l'aréopage ont la plus haute valeur, parce qu'il tient de sa constitution et de sa fonction sociale une autorité morale indiscutée. La bourse ne dispose point davantage d'un pouvoir directeur et impératif, mais son rôle actif dans l'économie est beaucoup plus important.

En tant qu'elle est l'organe de communication et de négociation régulière entre tous les membres de la phalange participant au travail, l'activité économique de ces membres est tout entière organisée et répartie, déterminée et mise en mouvement dans les séances de ce « congrès domestique » et journalier [3]. De telles séances doivent comporter un nombre immense d'affaires, d'une importance extrêmement variable, mais, au total, énorme [4]. La bourse comprend une vingtaine de bureaux, occupés par des « négociateurs » et des « négociatrices » qui constituent, dans l'économie sériaire, une série spéciale. Chacun de ces bureaux est en relations avec un nombre déterminé de groupes sociétaires et aussi de phalanges voisines, pour les rapports de phalange à phalange. Un bureau central est réservé au « directeur » de la bourse. Enfin le « directoire » de la bourse a pour fonction d'arranger les conflits qui peuvent se produire entre les contractants en séance de bourse. Les bureaux de la bourse sont chargés d'organiser les groupes de travail, selon les besoins des différentes catégories de travaux et selon les demandes des travailleurs. A cette fin, ils ont à leur disposition un certain nombre de moyens de publicité, comme le « bulletin de la bourse », le « tableau des assemblées » résolues, c'est-à-dire de la composition des groupes

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 447.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 113-114.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t 1, p. 151.
4. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 255 ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 400, note.

de travail en voie de formation, enfin tout un système de signaux destinés à accélérer les informations et les négociations. Tous les sociétaires ont accès à la bourse; ils s'adressent aux différents bureaux selon leur préférence, et y traitent selon les conditions qui résultent des besoins de la production et des offres de travail [1].

Par cette organisation de l'économie administrative du travail s'opère la combinaison dans l'unité sociale de toutes les activités individuelles, qui conservent leur plénitude sans que la puissance collective ait à en souffrir et à subir de diminution. Ainsi l'organisation du travail devient efficace, elle agit et fonctionne ; elle rend possible et prépare l'organisation de la production.

2. — *L'organisation de la production.*

Si l'organisation du travail sociétaire donne aux forces humaines le meilleur emploi possible, l'organisation de la production doit donner le meilleur emploi possible aux forces naturelles, en adaptant parfaitement les unes aux autres. La production comporte la création des produits nécessaires à la satisfaction des besoins humains, les services nécessaires à l'usage de ces produits et à la conservation de la vie, enfin les œuvres intellectuelles nécessaires à la compréhension des besoins et des moyens de satisfaction. Dans la première de ces trois catégories économiques rentrent deux des « sept fonctions industrielles », le « travail agricole » et le « travail manufacturier »; deux autres fonctions, « travail commercial » et « travail domestique » appartiennent à la seconde catégorie : à la troisième appartiennent le « travail d'enseignement », l' « étude et emploi des sciences », enfin l'« étude et emploi des beaux arts [2] ».

Parmi les fonctions productives, la plus importante est la fonction agricole, en tant qu'elle fournit presque directement, et pour une part considérable, à la consommation domestique, et qu'elle peut lui être intimement associée [3]. La phalange est essentiellement une association agricole et domestique [4]. Son domaine est assez vaste pour se prêter à l'organisation par-

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 102 sqq : —, *Le nouveau monde*, p. 113.

2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 57.

3. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. 23.

4. Cf. le titre et le sujet du *Traité de l'association domestique agricole*.

faite de la production agricole, Sur ce domaine, « les distributions de culture s'établissent en pleine convenance avec le terrain[1] »; elles sont possibles puisqu'il n'existe plus de propriétés particulières, et que toutes les parcelles de terrain sont associées dans l'intérêt de la communauté. Une adaptation peut se faire du sol aux besoins de la production; la production peut suivre tous les progrès de la science et de la technique. Les divers « ordres » ou genres de culture se touchent et se combinent : l'ordre « simple » ou « massif », c'est-à-dire la grande culture, faite par masses, par vastes étendues de terrain réservées à une même production; l'ordre « ambigu » ou « vague » ou « mixte », qui rassemble sur un même terrain différentes sortes de cultures parfaitement appropriées à chaque parcelle de ce terrain; enfin l'ordre « engrené » ou « composé », qui dispose une même culture sur divers points du domaine, reliés entre eux, et formant comme un groupe de colonies éparses, comme une série de « postes » rattachés de loin à leur centre d'opérations, selon les conditions du terrain[2]. Toutes ces variétés de culture pourront se développer chacune suivant sa loi propre. La renaissance de l'art agricole, favorisée par d'incessants perfectionnements, sera rapide. L'enchevêtrement des parcelles et le « cisaillement des terres », le dénuement de moyens, l'absence de chemins ou leur entretien défectueux ne s'opposeront plus à l'exploitation méthodique et savante, de manière à gêner et diminuer le rendement[3]. Les grands travaux publics, exécutés dans l'intérêt commun sur le domaine de chaque phalange et sur le domaine commun du monde sociétaire, rendront possible un doublement de la production, au bénéfice exclusif de la consommation, rendue à la fois plus abondante et meilleure[4]. Les phalanges s'attacheront surtout à perfectionner l'horticulture et l'arboriculture, dont les produits sont les plus délicats et les plus savoureux. L'amélioration constante des fruits et des produits alimentaires obtenus avec des fruits sera l'heureux effet des progrès de l'art agricole[5].

« L'ordre sociétaire n'envisage dans les manufactures que le complément de l'agriculture, le moyen de faire diversion aux

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 482.
2. *Ibid.*. p. 480 sqq.; —, *Le nouveau monde*, p. 119.
3. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 662.
4. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 187.
5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 19 sqq., 47.

calmes passionnels qui éclateraient pendant la longue fériation d'hiver et les pluies équatoriales. Aussi toutes les phalanges du globe auront-elles des fabriques, mais elles s'efforceront de porter les produits manufacturés à la plus haute perfection, afin que la longue durée de ces objets réduise à peu de temps le travail de fabrication [1]. » Ainsi l'industrie proprement dite et la production industrielle n'ont, dans la phalange, qu'un rôle secondaire et complémentaire. Leur importance est réduite autant qu'elle peut l'être sans nuire à la satisfaction des besoins essentiels ; le temps qui leur est attribué dans le programme économique est le moindre possible [2] ; seulement tous les perfectionnements techniques sont combinés de manière que la production n'ait pas à souffrir de cette restriction et qu'elle soit, au contraire, la meilleure qu'il se peut selon sa destination. Cette destination est double : l'industrie de chaque phalange a d'abord à pourvoir aux besoins des membres de la phalange ; elle a ensuite à fournir aux demandes du commerce extérieur. Elle comporte donc une production d'usage et une production d'échange [3] : la première dépend de la composition de la phalange et des conditions de la vie sociale, la seconde dépend de l'organisation de la production dans toute l'étendue du monde sociétaire. Quant à l'organisation du travail industriel, elle ne s'écarte pas des principes généraux de l'organisation du travail sociétaire ; l'ordre sériaire s'y applique, et les conditions du travail y sont celles de tous les travaux de la phalange. Ce qui importe seulement, c'est que le travail industriel soit en rapport constant avec le travail agricole, que l'industrie soit en rapport constant avec l'agriculture. En effet, les produits qui alimentent l'activité industrielle sont surtout des produits agricoles, et, d'autre part, à mesure qu'elle se perfectionnera, l'agriculture fera de plus en plus appel aux produits de l'industrie. Aussi les établissements industriels, les fabriques et les manufactures, « au lieu d'être, comme aujourd'hui, concentrées dans des villes où s'amoncellent des fourmilières de misérables, seront disséminées dans toutes les campagnes et phalanges du globe [4] » ; car il n'y aura « plus de *centralisation* en harmonie : les fabriques s'y établiront partout [5] ». La production industrielle pourra, comme la produc-

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 151.
2. *Ibid.*, p. 152.
3. *Ibid.*, p. 141.
4. *Ibid.*, p. 153.
5. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2 p. 644.

tion agricole, s'établir en parfaite convenance avec le terrain d'où elle tirera les matières premières et avec les besoins locaux. Elle n'opprimera pas la vie des hommes sous le poids d'un régime contraire à la santé, au bien-être, au bonheur. Ce sera une industrie de liberté, de plein air et de joie.

Assurer la communication et l'adaptation de la production à la consommation, tel sera, dans chaque phalange, l'objet de divers services organisés selon le principe de la coopération sociétaire. Avant d'être livrés à la consommation, la plupart des produits doivent subir une manutention, une préparation quelconque : l'économie sociétaire organise à cet effet un service public. Elle édifie, elle installe des entrepôts, des locaux sociétaires, où les produits industriels et agricoles sont reçus, inventoriés, classés, préparés pour la consommation et pour la vente. Ainsi chaque phalange n'a qu'un seul et même local pour l'entrepôt des vins, des huiles, du laitage [1]. Les travaux nécessaires pour la conservation, l'entretien, le débit des produits s'accomplissent régulièrement comme tous les travaux de la phalange, selon la méthode sériaire. Les mesures prises pour l'assurance des produits bruts ou travaillés sont des mesures collectives, des mesures sociétaires; c'est la phalange qui s'assure elle-même contre les accidents, contre l'incendie, contre les cas fortuits dont peuvent souffrir les produits rassemblés dans ses entrepôts, comme elle s'assure contre les accidents qui peuvent menacer ses possessions, ses cultures, ses animaux, son domaine, ses biens [2]. De cette organisation sociétaire et coopérative résultent des bénéfices et des économies qui s'additionnent : des bénéfices, parce que les produits gagnent à leur séjour dans les entrepôts sociétaires, où ils sont parfaitement conservés et soignés, et en sortent avec un accroissement de valeur ; des économies, parce qu'ils ne subissent aucune des déperditions et des dépréciations causées, dans les mêmes services, par l'action purement individuelle, que le plus de travail peut être ici obtenu avec le moins d'efforts, et que les produits sont livrés au meilleur compte, grevés des moindres frais, à la consommation et à l'échange [3].

Pour la consommation, il faut prévoir encore les services domestiques, qui doivent y préparer et y accommoder les produits

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 11.

2. *Ibid.*, p. 8 sqq.

3. *Ibid.*, p. 15 : les économies sociétaires sont « toujours en minimum les 3/4, les 9/10, et souvent les 99/100 ».

selon les besoins et les goûts individuels. Ces services sont organisés comme des services collectifs, attribués à des séries spéciales [1]. Le plus important des services domestiques, c'est le service de la cuisine, dont dépend la vie matérielle des individus : la cuisine se fait en commun, dans des locaux sociétaires aménagés à cet effet; une série est chargée du travail [2]. Tous les besoins de la vie économique, ceux qui se rapportent à la nourriture, au logement, à l'habillement, à tous les soins du corps, sont mis de même à la charge de séries particulières. qui doivent pourvoir à leur satisfaction. La domesticité n'existe pas dans l'économie sociétaire; elle est remplacée par un service régulier qui applique dans le ménage les principes généraux de l'économie, quant à la composition des séries et des groupes et aux conditions du travail. Tout ce qui ne saurait rentrer dans les attributions de ce service, tous ces petits soins personnels que des séries et des groupes sont incapables de rendre aux individus, tout cela peut s'acomplir grâce aux liaisons sentimentales qui unissent les individus, et qui établissent entre eux un commerce de bons offices dont l'intention affectueuse est le mobile constant [3]. Ici le fonctionnement du régime économique dépend étroitement de la constitution du régime moral [4].

Dans l'économie de la phalange, les services domestiques ne sont qu'une subdivision des services publics, auxquels s'applique, d'une manière générale, le principe du travail collectif et sériaire. Les travaux divers que comporte le service de la communauté incombent à des séries régulièrement constituées. Ce sont des travaux d'utilité ou des travaux d'agrément. Parmi les travaux d'utilité publique, la plupart ne présentent pas de difficultés spéciales; ils sont assimilables à des travaux quelconques, d'ordre industriel ou domestique. Il n'en est pas de même des travaux répugnants, qui, dans l'intérêt absolu de la communauté, doivent être nécessairement exécutés, quels que soient le dégoût et la répulsion qu'ils provoquent chez les individus. Mais d'abord les progrès économiques, et, en première ligne, ceux qui résulteront de la constitution du régime sociétaire, entraîneront une « réduction prodigieuse des travaux répugnants [5] ». En second lieu, une organisation toute spéciale sera donnée au service public chargé

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3. p. 526, 530.
2. *Ibid.*, p. 14 sqq.
3. *Ibid*, p. 528.
4. Cf. plus loin, 3, § 3 .
5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 126.

de ces travaux. Ce sera le service des « petites hordes », composées de jeunes gens et même de jeunes garçons, que certains goûts naturels, faussés et dépréciés par la société d'aujourd'hui, porteront vers des travaux où la vigueur physique, l'adresse, la fantaisie, le courage aussi ont à s'exercer et à rivaliser [1]. Le recrutement des petites hordes sera parfaitement libre ; les vocations naturelles suffiront à l'assurer. Les petites hordes se divisent en trois corps : le premier est chargé des « fonctions immondes », comme le « curage des égouts » ou le « service des fumiers » ; le second est chargé des « travaux dangereux » ; enfin le troisième est chargé des travaux à la fois immondes et dangereux [2]. Dans ces trois corps, une impulsion morale, perpétuellement renouvelée, s'ajoute à la vocation pour animer et soutenir le travail. Car, « quoique le travail des petites hordes soit le plus difficile, par défaut d'attraction *directe*, elles sont de toutes les séries la moins rétribuée » ; mais, comme une sorte de « congrégation de philanthropie unitaire, elles ont pour statuts le dévouement aussi gratuit que possible [3] ». Elles « savent employer au bonheur de la société l'abnégation de soi-même recommandée par le christianisme, et le mépris des richesses recommandé par la philosophie. Elles sont, enfin, le foyer de toutes les vertus sociales [4]. » Elles pratiquent et elles enseignent la « douce fraternité », la « charité sociale ». Elles « étouffent l'orgueil, qui, en déconsidérant une classe d'industrieux, tendrait à ramener l'esprit de caste, altérer l'amitié générale, et empêcher la fusion des classes [5] ».

A côté des petites hordes, à qui sont réservés les plus rebutants et les plus pénibles des travaux d'utilité publique, les « petites bandes » sont constituées à l'effet d'exécuter tous les travaux d'agrément. La « parure collective » de la phalange répond à un besoin social, dont la satisfaction n'est pas moins nécessaire que celle des besoins d'utilité. Les petites bandes ont une composition analogue à celle des petites hordes ; mais, à l'inverse des petites hordes, qui comprennent deux tiers de garçons et un tiers de filles, elles se composent de deux tiers de filles et d'un tiers de garçons : elles utilisent le goût qu'ont les filles, grandes et petites, pour la parure et l'ornement [6]. Aussi sont elles chargées de tous les travaux qui

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 209.
2. *Ibid.*, p. 207.
3. *Ibid.*, p. 208.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 153.
5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 209, 212-213.
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 166 sqq.

peuvent contribuer à l'ornement et à la parure de la phalange. Par ces travaux, favorables à l'emploi des goûts les plus divers et à l'émulation industrielle [1], les petites bandes sont conservatrices du « charme social » ; elles entretiennent et augmentent l'agrément de la vie sociétaire [2]. Leur activité, indispensable à l'économie de la phalange, a, en outre, une haute valeur morale et sociale. Tandis que « les petites hordes marchent au beau par la route du bon, les petites bandes marchent au bon par la route du beau [3] ».

Il est une dernière série d'œuvres et de services qui, tout en ayant un caractère plutôt intellectuel qu'économique, intéressent l'économie et la production sociétaires. Il est, en premier lieu, des œuvres intellectuelles qui servent à la préparation du travail et à la formation des travailleurs ; il est, en second lieu, des œuvres intellectuelles qui n'ont d'autre but que la production et la jouissance intellectuelles, mais qui ont besoin d'une organisation économique. Les œuvres de la première catégorie sont surtout des œuvres d'instruction professionnelle et de pédagogie économique ; toute l'économie de la production sociétaire suppose une éducation du travail et de la production ; elle suppose que des « ouvriers instituteurs » seront chargés de dresser et d'organiser les autres [4]. Le système d'éducation de la phalange préparera ce cadre d'instructeurs techniques [5]. Les œuvres de la seconde catégorie sont surtout des œuvres de publication et d'estimation, par lesquelles viendra passer toute la production intellectuelle, au profit des producteurs comme du public : car, si le public doit y gagner plus de régularité et plus de sécurité dans l'alimentation intellectuelle dont il a besoin pour l'exploitation de la nature physique comme pour la satisfaction de sa propre nature morale, les producteurs y gagneront le moyen d'être connus plus facilement du public, d'être appréciés selon leur mérite, et de recevoir une rétribution équitable pour leur travail impartialement jugé [6]. Ainsi s'accomplira l'organisation de la production intellectuelle.

L'organisation de la production sociétaire se fera sociétairement et par phalanges ; mais l'économie sociétaire s'étend au monde entier : à l'œuvre d'organisation élémentaire doit s'ajouter une œuvre de distribution de la production. Le principe de cette

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 184.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 214.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 184.
4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 141.
5. Cf. plus loin, 3, § 2.
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avertissement, p. x.

distribution est celui de la spécialisation locale; la production sociétaire sera spécialisée par phalanges. Ainsi, « tout canton se restreindra aux espèces où il pourra exceller, et, négligeant tout ce qu'il pourrait produire en qualité médiocre, il le prendra... dans les cantons qui y excelleront, et à qui il vendra pareil assortiment de sortes où il excellera lui-même [1] ». Cette distribution et cette spécialisation se feront naturellement et spontanément, par une régularisation, par une organisation de l'offre et de la demande [2]. Dans le monde sociétaire, « tout canton se borne aux productions agricoles et manufacturières où il peut briller, et se procure les autres par voie de commerce [3] ». Ainsi chaque phalange « se mettra à la merci de ses voisines » pour les produits où elle ne pourra réussir, et « les rendra ses tributaires » pour ceux où elle réussira [4]. Pour toute espèce de production, si, dans une phalange quelconque, la série qui en est chargée ne peut arriver, en raison des circonstances et des conditions naturelles, à la perfection des produits, « elle fait abandon partiel ou total, et laisse aux cantons compétents un travail où elle n'espère plus d'exceller; travail qui, ne flattant pas l'amour propre des sociétaires, fait bientôt déchoir l'émulation et diminuer le nombre des sectaires dans les groupes dont l'industrie, contrariée par le terrain et les circonstances, n'a donné qu'un produit de médiocre valeur [5]. » Ainsi harmonieusement spécialisée, la production sociétaire peut s'élever à la plus haute perfection concevable.

Entre les centres locaux de production, la coopération universelle établit une infinité de liens [6]. L'extrême division de la production, exactement adaptée aux conditions locales, n'empêche point que le monde entier ne forme un vaste système de production unitaire où les éléments sont associés en vue de fins communes proposées à l'effort commun. Cette unité s'affirme et se réalise dans les « armées industrielles [7] », qui rassemblent, pour des entreprises déterminées, des forces de travail issues de toutes

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 90.
2. *Ibid.* : pour la production, « c'est la contrée entière qui est juge *par le fait*, par son empressement ou son insouciance à demander commercialement tel produit. Les sortes qui ne trouvent que peu ou point d'acheteurs sont évidemment médiocres ou passibles d'éclipse. »
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 405.
4. *Ibid.*, p. 406.
5. *Ibid.*, p. 405.
6. *Ibid.*, t. 4, p. 318.
7. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 263-267.

les régions librement coopérantes. Ce sont des « armées productives », qui remplacent les armées destructives de la société actuelle, des armées de volontaires, réunis par l'attraction infiniment variée des grands travaux publics [1]. Ces travaux, rendus possibles par la grandeur des forces matérielles et des forces humaines qui y seront employées, auront pour but le parfait aménagement du monde. Grâce à eux, la terre deviendra un immense domaine d'exploitation savante, progressive et harmonieuse [2]. « Les grands vaisseaux navigueront... au travers des isthmes, comme ceux de Suez et Panama [3] ; » d'immenses travaux de reboisement, d'irrigation et de dessèchement changeront la face des continents ; la température elle-même, qui peut être considérée comme une « branche du domaine cultivable » sera modifiée par ces travaux, et c'est alors qu'il apparaîtra que « *l'air est un champ soumis aussi bien que les terres à l'exploitation industrielle* [4] ». La production sociétaire ne connaîtra ni obstacles ni limites.

De même que, dans chaque phalange, la direction du travail est réduite à une administration restreinte et purement consultative, de même la direction de la production universelle, dans le monde sociétaire, n'a point la forme gouvernementale, mais la forme administrative. Il n'existe pas d'organe central pour régler la production du monde ; de même, en chaque phalange, la production n'est soumise à aucune autorité, à aucune réglementation : l'administration ordinaire de la phalange est seulement chargée, en premier lieu, de toutes les mesures de publicité qui peuvent servir à la bonne économie de la production [5], en second lieu, de tous les genres de comptabilités et de statistiques, à commencer par une comptabilité agricole [6], qui peuvent renseigner les intéressés sur l'état, les ressources et les disponibilités de la production. Grâce à ces différents services administratifs, la production sociétaire sera parfaitement régularisée, et il deviendra possible d'achever l'œuvre d'organisation en assurant son adaptation aux besoins, c'est-à-dire aux demandes de la consommation.

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 557-561.
2. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 652.
3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 263 : — cf. —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 84 sqq.
4. *Ibid.*, p. 91, 95-97.
5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 90.
6. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 141.

3. — *L'organisation de l'échange.*

Cette adaptation doit résulter du régime de l'échange, porté à sa perfection. Or « la perfection commerciale consiste à extirper la propriété intermédiaire », qui est la « souche de tous les vices commerciaux [1] ». L'économie sociétaire supprime la propriété intermédiaire des commerçants improductifs, et établit l'échange direct entre producteurs et consommateurs. Dans l'ordre sociétaire, il n'existe pas de parasites de l'échange ; tous les membres de la phalange sont à la fois consommateurs et producteurs [2]. Il n'y a donc point, par cette voie, de déperdition des forces productives. La fonction distributive de l'échange ne gêne point, n'entrave point, ne diminue point la fonction productive ; l'équilibre peut s'établir et durer entre les « quatre fonctions industrielles » de « production, consommation, administration, distribution [3] ». Il se fait une exacte distribution des forces économiques, et les bénéfices sont doublés par les économies qui s'ensuivent. L'échange peut être exactement adapté à la production et aux besoins.

Le régime sociétaire n'abolit pas la concurrence. La concurrence et l'émulation sont nécessaires à toutes les fonctions de la vie économique. Mais à la concurrence anarchique et mensongère des intermédiaires et des commerçants se substituera, dans l'ordre sociétaire, la concurrence solidaire et véridique des individus associés [4]. Le problème à résoudre, c'est celui de « *la diminution progressive des agents et frais, sans exclure personne de la liberté de commercer* [5] » ; il ne peut être résolu que par le « fédéralisme commercial [6] », qui associe pour l'échange tous les membres d'une même phalange dans l'unité de la phalange et toutes les phalanges dans l'unité du monde. La concurrence sociétaire, c'est un concours de tous les centres producteurs, même les plus petits, en vue de fournir les marchés du monde des meilleurs produits d'après la demande ; c'est un concours régulier, parfaitement organisé, selon les conditions de la production et selon les besoins

1. Fourier, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, janvier-février 1845, p. 6.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 546-547.
3 Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 135 sqq.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avertissement, p. XI ; —, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 135.
5. *Ibid.*, p. 63.
6. *Ibid.*, p. 64.

de la consommation. Ce concours est libre ; la « liberté absolue de transports » réalise universellement la « libre circulation[1] ». Un courant perpétuel est établi de la production à la consommation sociétaire.

Autant que le mot « gouvernement » puisse s'appliquer ici, « le gouvernement régit tout le commerce » du monde sociétaire ; « les phalanges ne souffriraient pas qu'aucun individu commerçât pour son compte », et « le monopole général qu'exerce un gouvernement harmonien présente aux administrés des garanties plus complètes encore que celles du système monétaire actuel, qui est vœu des peuples, quoique monopole[2] ». Cette régie commerciale est une régie d'intérêt social, une régie purement administrative ; c'est une fonction naturelle de l'administration, à laquelle incombent en général l'établissement et l'entretien des rouages du mécanisme économique. Les moyens de communication et de transport, les moyens de publicité, le crédit et la banque[3], toutes les mesures nécessaires au fonctionnement des échanges reviennent à la charge de l'administration sociétaire[4]. Elle organise et aménage les entrepôts qui servent à la consignation des produits, et où les produits déposés sont manutentionnés et préparés pour l'échange, sous la garantie de l'assurance sociale[5]. « Toute phalange a, pour son service intérieur, un magasin pourvu en objets de consommation assurée, comme de la toile en diverses qualités, du drap en couleurs nécessaires, bleu, vert, etc., des quincailleries d'usage indispensable... Une série de la phalange est chargée de ce service du magasin en détail[6]. »

La consignation sociétaire est une « consignation continue[7] » : chaque phalange a son entrepôt, et tous ces entrepôts sont reliés entre eux par un incessant mouvement d'échanges. « D'entrepôt en entrepôt l'objet doit parvenir au consommateur sans qu'aucun intermédiaire puisse le grever de bénéfice autre que les provisions concédées par le producteur et les frais de transport[8] ». Les produits parviennent ainsi au consommateur sans augmentation

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 158-159.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 411.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 164.
4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 411.
5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 161.
6. Fourier, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, mars-avril 1845, p. 178.
7. *Ibid.*, janvier-février, p. 6.
8. *Ibid.*, p. 12.

arbitraire et factice de prix. Les prix sont déterminés par une estimation publique qui ne laisse aucune place à la fantaisie, au caprice, à l'imprévu. « Le propriétaire n'évalue point lui-même les objets qu'il expose en vente ; ils sont évalués par un arbitrage comparatif ; les arbitres ignorent quel sera l'acheteur de la chose soumise à leur critique [1]. » Cet arbitrage est fait dans des « congrès commerciaux », où les produits sont échantillonnés et expertisés selon des procédés sévères [2]. La vente peut ensuite avoir lieu sur les échantillons et d'après l'expertise [3].

Par ce mécanisme, l'échange sociétaire atteint la perfection ; il est mis en état de prendre un immense développement. « Le commerce, en harmonie, sera au moins vingtuple de ce qu'il est parmi nous ; mais... il sera d'une rapidité et d'une facilité prodigieuses. Chaque phalange ou bourgade sera en relations avec le globe entier, recevra directement de tous pays, leur expédiera de même ; et ce mouvement énorme n'occupera pas le vingtième des agents du monde mensonger ou civilisé [4] .... Chaque canton ne produira que les produits dans lesquels il excellera, et tirera tous les autres des cantons voisins, qui y excelleront [5]. » Il en résultera que les achats d'une phalange « rouleront toujours sur une variété d'objets centuples de ceux qu'elle met en vente ; car une phalange ne peut guère avoir plus de dix à douze produits de culture ou fabrique à exposer en vente commerciale, à envoyer en échantillon dans les congrès, tandis que les fantaisies résumées de ses sociétaires pourront bien porter sur mille à douze cents productions diverses [6] ». Aussi « chaque phalange ou canton devra être copieusement approvisionné en denrées » de toutes les

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 17.

2. Fourier, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, mars-avril 1845, p. 175 ; p. 178, 179 : « Les achats et ventes de l'ordre sociétaire se font par congrès rassemblés, deux fois par an, dans les villes, et traitant la plupart des objets sur échantillons expertisés ; » —, *Traité de l'unité universelle*, t. 3, p. 10 : « La vente est faite sur échantillons levés par jurys, et remis sous cachet au congrès provincial. »

3. Fourier, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, mars-avril 1845, p. 178 : « La phalange, en remettant » les marchandises « aux individus, ne gagne pas sur elle-même ; elle a pris ces étoffes ou denrées aux entrepôts de ville, où chaque chose a été appréciée et accompagnée d'une note contenant l'opinion du congrès d'appréciation. »

4. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 381-382.

5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 91.

6. Fourier, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, mars-avril 1845, p. 175.

parties du monde. Mais « la libre circulation, l'unité de mesures et de langage règneront par tout le globe... Les transports seront d'une facilité sans borne et les relations commerciales devront être immenses, vu l'opulence générale et l'énormité du luxe qui règnera chez les harmoniens [1]. »

Dans cet immense mouvement des relations commerciales, il est une distinction à faire entre le commerce interne et le commerce externe. A l'intérieur de la phalange, l'échange est direct entre les séries ou les groupes producteurs d'une part, et, d'autre part, les consommateurs et les séries ou les groupes en tant que consommateurs. Aucun bénéfice n'est prélevé par les vendeurs aux dépens des acheteurs ; aucun paiement n'est exigé. Le prix de la vente est seulement porté au compte du vendeur, comme le montant de l'achat est porté au compte de l'acheteur, par les soins des agents de la série spéciale chargée des entrepôts et des ventes. La phalange elle-même accorde sa garantie aux contractants ; elle accorde son crédit à tous les acheteurs, isolés ou groupés [2]. La lettre de change, garantie et hypothéquée sur la part de propriété et de travail de chaque sociétaire, est la seule forme de monnaie employée dans les rapports d'échange individuels [3]. Quant au règlement final des échanges, il est fait par la comptabilité centrale de la phalange. Elle « ouvre au grand livre un compte à chacun, même à l'enfant de cinq ans [4] ». Sur ces comptes individuels est porté le relevé de toutes les opérations commerciales qui intéressent le doit et l'avoir des sociétaires. « D'ailleurs, les comptes sont très peu compliqués dans ce nouvel ordre. On n'y connaît pas les paiements journaliers, la coutume civilisée d'avoir toujours l'argent à la main. Chacun a un crédit ouvert en proportion de sa fortune connue ou de ses bénéfices présomptifs en industrie attrayante » ; et ces comptes « ne se règlent qu'au bout de l'année, à l'époque d'inventaire et de répartition ». La comptabilité sociétaire « est l'ouvrage d'une série spéciale, chargée de la tenue des livres, que chacun peut inspecter [5] ».

Cette organisation de l'échange et de la comptabilité s'étend au commerce extérieur. L'échange entre les phalanges comporte

1. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, mars-avril 1845, p. 173-174.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 164.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 177-178.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 444.
5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 114.

des « transactions immenses, même pour les approvisionnements du plus bas degré, qui comprend une phalange de quinze cents personnes [1], dont aucune ne tient ménage. Les moindres ventes et achats, étant pour quinze cents individus, s'élèvent déjà au degré que nous nommons *grandes affaires* [2]. » Mais, quelle que soit l'importance de ces affaires, elles se règlent en quelque sorte à l'amiable, et par des comptes qui ne diffèrent des comptes individuels que par leurs dimensions [3].

Ainsi, par un mécanisme très simple, s'établit dans l'échange l'équilibre social. La puissance économique de la société est portée, avec le moindre effort, à son plus haut degré, et les satisfactions individuelles peuvent être obtenues par la voie la plus directe, la plus commode et la plus sûre.

### § 3. — *L'attribution*

L'harmonie économique de l'ordre sociétaire comporte deux sortes d'équilibre, l' « équilibre externe », qui résulte du « commerce véridique », et l' « équilibre interne », qui doit résulter de la « répartition [4] ». L'équilibre externe, qui consiste dans l'adaptation par l'échange de la production à la consommation, ne saurait suffire; cette adaptation une fois terminée, une fois réglés les comptes individuels de l'échange, les bénéfices sociaux reviennent nécessairement à chaque phalange, par suite de la différence entre les frais de la production sociétaire et la valeur de tous les produits de la phalange échangés à l'intérieur ou au dehors : il reste à faire entre les sociétaires la répartition de ces bénéfices. C'est un difficile problème [5], dont la solution doit être cherchée dans les conditions de la nature humaine et dans les conditions de l'organisation sociale; elle doit être conforme, d'une part, aux

1. Sur ce chiffre, cf. plus haut, 1, § 2.
2. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, mars-avril 1845, p. 174.
3. *Ibid.*, p. 176 : « Quant aux produits dont la production ne s'étend qu'aux phalanges vicinales, comme denrées de montagne distribuées aux phalanges de plaine et réciproquement, on a des moyens de régler à l'amiable sur les objets commis en se référant aux mercuriales des diverses régions. »
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 495.
5. *Ibid.*, p. 486; —, *Le nouveau monde*, p. 166; —, *Mécanisme de répartition proportionnelle*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 201 sqq., 210 sqq.; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 410.

sentiments et aux passions de l'homme, et, d'autre part, aux principes du régime sociétaire.

Il faut que la répartition sociétaire satisfasse à la fois l'intérêt et la justice. D'abord doit s'établir un accord direct, un « équilibre par la cupidité [1] », puis un accord indirect, en équité. L'harmonie sociétaire réclame « un régime où l'individu trouve son bénéfice personnel dans la justice distributive ; il ne la pratiquera qu'à cette condition. Les harmoniens seront justes en répartition, parce que l'équité leur vaudra bénéfice, bonheur et plaisir [2]. » Telles sont les données du problème : il faut que l'œuvre sociale et l'œuvre individuelle s'unissent pour le résoudre.

Les bénéfices sociaux, déterminés par la comptabilité sociale, sont, en chaque phalange, centralisés et divisés en deux parts : la première est attribuée aux dépenses d'intérêt général, et, avant toute autre, au service des assurances sociales [3] ; la seconde, nette de tous frais, est répartie aux individus. Cette répartition s'accomplit selon des principes fort simples : il est fait trois parts, dont la première est assignée au capital, la seconde au travail, la troisième au talent ; c'est-à-dire que la première est répartie aux individus proportionnellement à leur part dans le capital de la phalange, la seconde proportionnellement à leur part dans le travail, la troisième proportionnellement à leur valeur intellectuelle et morale dans l'œuvre commune [4]. Les coefficients de répartition sont 5/12 au moins et 6/12 au plus pour le travail, 4/12 pour le capital, 3/12 au plus et 2/12 au moins pour le talent [5].

Le capital entier d'une phalange, constitué par le domaine, les instruments de production, les matières premières et les produits, est représenté par des actions hypothéquées sur les biens sociaux. Toute part individuelle du capital social est formée par un nombre donné de ces actions. Elles sont échangeables à l'infini et perpétuellement garanties [6]. Le régime économique de la phalange a « la faculté de réduire tous les immeubles en effets circulants,

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 308.
2. *Ibid.*, p. 309 ; —, *La fausse industrie*, t. 2, p. 741-742.
3. Cf. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 97.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 153 ; t. 3, p. 445 ; —, *Le nouveau monde*, p. 314 ; —, *Mecanisme de répartition proportionnelle ;* —, *Pierre de touche pour juger les philanthropes*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 109.
5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 445 ; —, *Le nouveau monde*, p. 314 ; —, *Pierre de touche pour juger les philanthropes*.
6. Fourier, *Théorie de l'unite universelle*, t. 3, p. 454. — Sur la copropriété sociétaire, cf. plus haut, 1, § 3.

réalisables à volonté [1] ». Ainsi tous les membres de la phalange peuvent, à chaque instant, réaliser toutes les actions qui représentent leur part dans le capital social, sans aucun frais, et « sans droit de mutation [2] ». Quand le moment est venu de répartir entre les individus la part des bénéfices revenant au capital, cette répartition se fait proportionnellement au capital de chacun, c'est-à-dire au nombre d'actions inscrites à son nom. Ainsi tout actionnaire de la phalange reçoit « la portion d'intérêt ou dividende courant de l'année, comme il le recevrait sur un effet à ordre dont on négocie l'intérêt jour par jour [3] »; la répartition est « en raison directe des masses de capitaux » [4]. Mais une correction très importante est apportée à ce système. Dans la répartition du capital, la pure proportionnalité serait une « source de mauvaises mœurs » ; il faut que les esprits deviennent « progressionnels » et s'habituent à introduire même dans le règlement des parts d'intérêt capitaliste la « progression en mérite » : le moyen, c'est « l'échelle d'actions et agios gradués selon l'origine des capitaux » [5]. Les dividendes des actions sociétaires sont calculés d'après cette échelle, où les coefficients varient de 7 à 14 et à 30 % selon que ces actions sont banquières, foncières, ouvrières, c'est-à-dire selon qu'elles représentent originairement un capital mobilier, un capital foncier, ou enfin un travail [6].

Cet élément de choix, qui intervient dans la rétribution du capital, est le seul qui subsiste dans la rétribution du talent : elle doit être proportionnelle à la valeur intellectuelle des individus, et elle le devient, en fait, par le perfectionnement régulier du suffrage [7]. Toute rémunération d'un travail intellectuel est l'objet d'un vote par phalange. C'est par un semblable vote que les savants et les artistes sont jugés, que leurs travaux sont estimés. L'instruction universellement répandue, étendue à tous [8], fournit toutes les garanties qu'exige ce mode d'estimation et de rémunération. La production intellectuelle est, par cette méthode, largement développée en même temps qu'elle est sûrement rétribuée [9].

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 451.
2. *Ibid.*; cf. —, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 82 sqq.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 451.
4. *Ibid.*, t. 4, p. 505.
5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 772-773.
6. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 86, 412.
7. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 505.
8. Cf. plus loin, 3, § 2.
9. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 226 sqq. ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 352 sqq.

Reste la partie la plus délicate de l'œuvre de la répartition : c'est la rétribution du travail. Il n'y a pas, dans la phalange, de rétribution individuelle des travailleurs sur les fonds sociaux; le salaire n'existe plus; la phalange n'est pas un patron collectif qui traite individuellement avec chacun de ses membres : elle ne connaît que des groupes de travail, et elle « paie chaque service par un dividende alloué au groupe. Nul ne reçoit de salaire individuel, ce serait déshonneur [1]. » Par son travail, le travailleur ne sert pas des individus, mais « la phalange collectivement »: aussi bien, « ce n'est jamais l'individu servi qui paie ceux qui le servent », mais la phalange [2]. Ce qui est réparti aux individus, c'est la part globale des bénéfices sociaux revenant au travail.

Cette répartition comporte deux degrés : une première répartition est faite entre les séries, et une seconde répartition est faite, dans chaque série, entre les individus. Au premier degré de la répartition, les séries sont considérées comme des unités entre lesquelles se distribue la somme totale attribuée au travail dans la répartition sociétaire. Chaque série « perçoit un dividende, non sur le produit de son propre travail, mais sur celui de toutes les séries, et sa rétribution est en raison du rang qu'elle occupe dans le tableau divisé en 3 classes : *nécessité*, *utilité* et *agrément* ». Ainsi s'établit l' « équilibre de classement entre les séries [3] ». Chaque série est affectée de trois coefficients de répartition, évalués « 1° en raison directe de concours aux liens d'unité, au jeu de la mécanique sociale; 2° en raison mixte des obstacles répugnants: 3° en raison inverse de la dose d'attraction que peut fournir chaque industrie » ; ou, plus clairement, le premier coefficient est en raison directe de la nécessité économique ou sociale du travail, le second est proportionnel à son utilité, le troisième est en raison inverse de son agrément. De ces trois coefficients particuliers se forme le coefficient total. « La série la plus précieuse », et la mieux rétribuée, est « celle qui, productive ou improductive, concourt le plus efficacement à serrer le lien sociétaire [4] »: au contraire, « il faut, selon la loi des contre-poids, placer au dernier rang en bénéfice la série

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 248.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 527, 529; p. 530: chaque groupe de travailleurs est « une société libre et honorable, qui perçoit sur la masse du produit de la phalange, en raison de l'importance de ses travaux ».
3. *Ibid.*, t. 4, p. 519-526 ; -, *Le nouveau monde*, p. 303 sqq.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 524.

qui est au premier rang en dose d'attraction [1] ». En somme, par cette méthode, les séries se trouvent exactement classées d'après leur valeur économique et sociale [2].

La détermination des coefficients de répartition des séries se fait, après inventaire et délibération, dans un scrutin annuel [3]. Ce scrutin doit nécessairement réaliser l'accord de l'intérêt individuel avec l'intérêt collectif. En effet, comme « chacun, homme ou femme, est associé d'une quarantaine de séries, personne n'est intéressé à faire prévaloir immodérément l'une d'entre elles ; chacun, pour son intérêt même, est obligé de spéculer en mode inverse des civilisés, et de voter en tout sens pour l'équité ». Il en résulte que « l'ordre sociétaire, en fait de répartition, a les propriétés inestimables *d'absorber la cupidité individuelle dans les intérêts collectifs de la série, et d'absorber les prétentions collectives de chaque série par les intérêts individuels de chaque sectaire dans une foule d'autres séries* » ; ainsi, il « réunit la justice d'intention à celle de spéculation » [4]. Dans ces conditions la « séance de répartition » des bénéfices sociétaires « *n'excitera que des luttes de générosité, et jamais de sordide intérêt* » [5]. Même les erreurs de classement des séries « ne préjudicieront point à l'accord collectif, car ces débats subalternes seront absorbés dans la passion générale d'unitéisme » [6]. On verra les plus riches tendre « au bénéfice en raison inverse » de leur richesse [7] ; on verra les liens affectueux entre les sociétaires s'unir pour soutenir la cause de l'équité [8]. A tous l'équité apparaîtra comme le moyen nécessaire pour maintenir l'ordre sociétaire et l'harmonie.

Une fois achevée la répartition entre les séries, la répartition commence dans chaque série. Elle se fait selon une règle fixe. La part afférente à chaque sociétaire est déterminée par « le nombre des coopérateurs, le temps donné aux fonctions, la balance de force des sexes [9] ». Ainsi, en tant qu'un sociétaire a participé au travail d'une série, il reçoit dans la part de bénéfices reconnus à cette série un dividende déterminé par trois coefficients : le premier de

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 523.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 304.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 503.
4. *Ibid.*, p. 529-533 ; — cf. p. 492 ; —, *Le nouveau monde*, p. 309.
5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 402.
6. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 307.
7. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 505.
8. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 309 sqq.
9. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 526-527.

ces coefficients est inversement proportionnel au nombre des travailleurs ayant participé au même travail, l'effet de cette règle, pour la répartition en série, s'ajoutant à celui de la troisième règle de la répartition entre les séries; le second coefficient est directement proportionnel au nombre d'heures de travail inscrites au compte du sociétaire; enfin le dernier coefficient est un coefficient de productivité du travail, qu'on ne peut supposer fixé une fois pour toutes, mais qui se modifiera, en tendant à l'unité, à mesure que l'égalité économique et productive des sexes se réalisera.

Cette méthode de rétribution du travail est une garantie pour la justice et pour l'harmonie économique. Quiconque, dans la phalange, ne participe à la vie et à l'activité économiques que par son travail est sûr, du moins, d'obtenir exactement le revenu de ce travail, après unique prélèvement de sa contribution nécessaire et nécessairement préalable aux frais sociaux. Il peut épargner, et. par l'épargne, élever peu à peu le degré de sa participation à l'économie sociétaire; l'épargne n'est pas pour lui un tourment, une cause de gêne et de souffrance; de ce qui lui revient, il peut porter « les trois quarts » à la caisse sociale et recevoir en échange des coupons d'actions ouvrières; il peut se hausser ainsi à la copropriété sociétaire et réunir en lui-même les qualités qui font le sociétaire complet [1].

Si l'équité absolue peut être réalisée par les règles sociales de l'attribution sociétaire, il n'est pas douteux que cette équité même ne puisse encore suffire ; trop de circonstances, qui tiennent aux personnes, aux conditions, interviennent en risquant de la fausser ou même d'en gêner l'établissement. A l'œuvre sociale de la répartition doivent s'appliquer les corrections de l'œuvre individuelle. Pour tous les cas où la justice parfaite, la vraie justice humaine pourrait se trouver en souffrance, il faut concevoir un système de compensations, qui « doivent être l'objet de calculs réguliers dont on ne peut trouver la voie que dans la théorie de l'attraction ou art de développer les passions [2] ». Cette théorie veut que les individus se groupent librement selon leurs affinités : c'est précisément par ce groupement que peut exister l' « accord affectueux [3] » sur lequel se fonde, dans la répartition sociétaire, l' « équilibre de générosité [4] ». Entre ceux qui s'aiment d'amitié ou d'amour, entre

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 368 ; — cf. p. 374.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 495.
3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 276.
4. *Ibid.*, p. 316.

ceux qu'unissent des liens de filiation naturelle ou élective [1], se font, selon les voies de la nature, les compensations que réclame la justice [2]. Entre les plus riches et les moins riches s'établit le perpétuel courant d'une libéralité universelle, qui raffermit l'unité et soutient l'harmonie [3]. La « répartition équilibrée » s'achève dans l'enthousiasme social [4].

### § 4. — *La jouissance*

Tout le problème économique n'est point résolu par l'organisation de la production et de l'attribution : il reste à organiser la jouissance individuelle, à laquelle tend l'entière constitution du régime économique, puisque la production, d'une part, est organisée de manière à fournir tous les biens nécessaires à cette jouissance et à les mettre à la disposition des individus, et que l'attribution, d'autre part, est organisée de manière à garantir aux individus leur juste part dans le bénéfice et dans le capital social pour tous les usages qu'ils peuvent désirer; il reste à compléter cette œuvre en organisant tous les moyens de jouissance, et en adaptant parfaitement ces moyens aux désirs de l'humanité.

Une première question se pose : c'est celle de l'équilibre de la production et de la consommation, qui est la forme première et la plus simple de la jouissance. Il faut établir « la proportion du nombre de consommateurs avec les forces productives [5] ». Et ainsi se pose la question de la population. Le régime sociétaire, par l'absolue liberté sociale, par le développement et le perfectionnement de la production, par l'universalité de l'aisance et du bonheur, doit avoir pour conséquence un accroissement considérable de la population. Cet accroissement impose la recherche et la prévision de moyens de limitation, faute desquels toute l'économie du régime serait compromise [6].

1. Cf. plus loin, 3, § 3.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 507-508, 511 : l'« adoption continuatrice » des enfants pauvres par les sociétaires riches apporte des corrections à la répartition.
3. *Ibid.*, p. 515-516.
4. *Ibid.*, p. 509.
5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 335.
6. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 147 : « La théorie de la bonne chère, qui est la base de l'harmonie sociale, se lie aux questions les plus importantes de la politique, notamment à la limite naturelle ou balance qu'il convient de maintenir entre la population et la production. »

Les premiers moyens qui se présentent sont des moyens artificiels. L'application du système sociétaire devant se faire progressivement, les premières régions dans lesquelles il s'établira enverront des essais de colonisation dans les régions insuffisamment peuplées. Cette colonisation méthodique rendra possible une adaptation progressive de la population aux forces naturelles de production, une adaption de la production et de la consommation [1]. Il faut compter aussi avec la sagesse des hommes. « L'homme sensé veut n'avoir qu'un petit nombre d'enfants ; » la prudence humaine voudra « en limiter le nombre en proportion des moyens de subsistance » [2]. Mais ces procédés de restriction artificielle ne tarderont pas à devenir inutiles. La transformation des conditions de la vie apportera avec elle le remède au mal qu'elle aura semblé produire : l'amélioration des subsistances et de l'alimentation, l'augmentation du bien-être auront pour effet de ralentir la procréation. Au bout d'un certain nombre de générations, « les femmes deviendront de moins en moins fécondes : l'excès de vigueur les rendra plus aptes au plaisir, mais beaucoup moins à la conception ; le genre humain ne produira plus que la quantité d'enfants rigoureusement nécessaire à maintenir le complet existant » [3]. L'amour libre, introduit par le nouveau régime moral [4], et l'exercice intégral de toutes les facultés corporelles, chez la femme comme chez l'homme, tendront aux mêmes fins [5]. On peut estimer que, « lorsque le globe sera au complet », c'est-à-dire lorsque la population aura atteint sa limite supérieure, « le rapport entre la production et la population se fixera à tel point qu'on se trouvera dans le cas de provoquer et non de modérer la consommation individuelle » [6].

Cette question préjudicielle ainsi réglée, la question des satisfactions individuelles peut être résolue selon des principes très simples : ces satisfactions doivent être les plus larges et les plus complètes possible; les désirs, les passions, les besoins doivent être développés sans cesse, pour que de satisfactions continuelle-

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 370 sqq.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 338 ; —, *Les disciples aventureux, le Phalanstère*, t. 2, p. 314 : « *Le Constitutionnel* a bien raison de dire aux civilisés : Ne faites pas tant d'enfants. »
3. Fourier, *Theorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 371.
4. Cf. plus loin, 3, § 3.
5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 557-558 ; —, *Le nouveau monde*, p. 336-337.
6. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 159.

ment accrues résulte pour les individus toujours plus de bonheur. C'est « sur les raffinements sensuels poussés à l'infini et adaptés hygiéniquement à tous les tempéraments que repose l'art d'atteindre au but désiré par la morale », c'est-à-dire de « transformer le genre humain tout entier en une famille de frères, et l'élever à l'unité universelle » [1].

Dans chaque phalange, la jouissance de tous les biens peut être, au gré de ses membres, collective ou individuelle [2]. L'individu peut s'y associer avec les autres ou rester seul avec lui-même, selon sa préférence. Ce qui importe, c'est que cette jouissance soit la plus grande possible. Tous les éléments de la vie économique doivent y concourir, à commencer par la consommation alimentaire. Les produits livrés à cette consommation sont les meilleurs possible, et la consommation même exige qu'ils le soient, parce que les besoins et les désirs, pouvant être pleinement satisfaits, ne cessent de se développer et de se raffiner. « Le principe d'où il faut partir est qu'on arriverait à une perfection générale de l'industrie, par exigence et raffinement universel des consommateurs [3]. » En matière d'alimentation peut se constituer une véritable science de la jouissance, parfaitement adaptée, d'ailleurs, aux conditions de la vie, de la conservation et du bien-être. Cette science, c'est la « gastronomie combinée [4] », la « gastrosophie », la « sagesse hygiénique ». Elle est le plus sûr moyen du bonheur physique des individus. Et comme de ce bonheur dépendent la tranquillité morale, le travail intellectuel, la sûreté des relations entre les hommes, on peut dire qu' « en régime sociétaire la gourmandise est source de sagesse, de lumières et d'accords sociaux [5] ». Telle est l'importance du régime de la consommation et du régime alimentaire.

« Après la production des subsistances », après leur emploi et leur consommation, « il n'est pas d'affaire plus importante que le régime hygiénique » [6]. A la conservation de la vie doivent être employées toute la prudence et toute l'ingéniosité de la puissance

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 340.
2. Cf. plus haut. 1, § 3.
3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 254.
4. Fourier. *Théorie des quatre mouvements*, p. 236.
5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 258 ; p. 261 sqq. : « On s'étonnera que j'attribue une si haute influence à l'emploi de la gastronomie, et que j'en fasse la condition sine qua non de succès »; mais c'est le résultat d'une étude de l'importance relative des passions.
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 418-419.

sociale. Un service spécial doit être chargé des santés individuelles, toutes également précieuses. Les médecins sont les principaux fonctionnaires de ce service, des fonctionnaires vraiment publics, responsables devant la société de leur œuvre d'intérêt commun. « Chaque phalange estimera ses médecins d'après la statistique sanitaire du canton [1]. » Le résultat nécessaire de ce régime, ce sera la diminution de la mortalité, et particulièrement de la mortalité des enfants, en qui l'hygiène sociale défendra l'avenir et la force de la société [2].

Ainsi toute l'économie du régime sociétaire tend au développement et à la culture de la vie. Toute l'organisation matérielle du phalanstère tend à la jouissance pleine et harmonieuse de ses habitants. S'il est vrai qu' « il est pour les édifices des méthodes adaptées à chaque période sociale [3] », la méthode d'édification et d'aménagement du phalanstère doit être adaptée à cette préoccupation essentielle, à ce culte de la vie. « La progression de fortune et de luxe est une condition nécessaire d'un bon système social », et « le peuple est visiblement plus heureux, plus industrieux dans les pays où il est bien logé [4] ». L'exacte accommodation de ce logement à la société pour laquelle il est fait est une condition nécessaire, et, en quelque sorte, préalable à la constitution de cette société [5]. Il semble que l' « association naîtrait de l'état de choses dans une ville construite sous le régime de garantie sensitive sur la beauté et la salubrité [6] », c'est-à-dire d'une ville qui remplirait toutes les conditions précisément réalisées par le phalanstère. L'organisation matérielle du phalanstère a pour principe la « structure coordonnée au bien et au charme de tous [7] » ; il combine avec l'utilité collective l'utilité et l'agrément des individus, la parfaite satisfaction individuelle. Il joint la beauté à la salubrité et à la commodité [8]. Il est fait pour exciter tous les plai-

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 68.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 20-21.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 298-299.
4. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 112.
5. *Ibid.*, t. 1, p. 84 sqq. : « Il faut préparer les édifices, ateliers et plantations d'une phalange avant d'avoir rassemblé les membres qui doivent la composer... Il serait inutile de rassembler à l'avance les individus ; ils resteraient civilisés et incohérents, jusqu'à ce qu'on eût terminé les dispositions préliminaires, dont les principales sont celles des édifices et plantations. » — Sur les voies et moyens d'établissement d'une phalange, cf. plus loin, chapitre 5, 2.
6. Fourier, *Theorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 298.
7. *Ibid.*, p. 306.
8. *Ibid.*, p. 308.

sirs des sens, et en particulier le plaisir visuel. « Cette jouissance est la moins accréditée des cinq : les civilisés, regardant comme superflu ce qui touche au plaisir de la vue, rivalisent d'émulation pour enlaidir leurs résidences nommées villes et villages [1]. » L'économie sociétaire tend au but opposé : elle « n'amoncelle pas sur un terrain de peu d'étendue ces fourmilières de populace » [2] qui sont une offense perpétuelle au goût et au sentiment du beau comme à l'hygiène, comme à la raison. Il permet ou il provoque toutes les jouissances sensuelles en satisfaisant aux conditions mêmes de la vie physique et du bien-être.

Le phalanstère « n'a aucune ressemblance avec nos constructions, tant de ville que de campagne » : c'est un édifice régulier, qui comprend un « centre, affecté aux relations paisibles, aux salles de repas, de bourse, de conseil, de bibliothèque, d'étude », et deux « ailes », dont l'une « doit réunir tous les ateliers bruyants, comme charpente, forge, travail au marteau », et « tous les rassemblements industriels d'enfants, qui sont communément très bruyants » [3] ; l'autre contient les salles de réunion pour les étrangers et les voyageurs. Les subdivisions principales du « palais » sociétaire sont les appartements individuels et les « séristères ou lieux de réunion des séries ». « Les étables, greniers et magasins doivent être placés, s'il se peut, vis-à-vis l'édifice. L'intervalle situé entre le palais et les étables servira de cour d'honneur ou place de manœuvre, qui doit être vaste... Derrière le centre du palais, les fronts latéraux des deux ailes devront se prolonger pour ménager et enclore une grande cour d'hiver, formant jardin et promenade... Pour ne pas donner au palais un front trop étendu..., il conviendra... de redoubler les corps de bâtiments en ailes et centre, et laisser dans l'intervalle des corps parallèles contigus un espace vacant de 15 à 20 toises au moins, qui formera des cours allongées et traversées par des corridors sur colonnes à niveau du premier étage, avec vitrage fermé, et chauffé et ventilé... Les jardins doivent être placés, autant que possible, derrière le palais, et non pas derrière les étables, au voisinage desquelles conviendra mieux la grande culture. Au reste, cette distribution est subordonnée aux localités... Le palais doit être percé, d'espace en espace, comme la galerie du

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 297 sqq.

2. *Ibid.*, p. 569.

3. Sur ces rassemblements industriels d'enfants et sur leur rôle dans l'éducation sociétaire, cf. plus loin, 3, § 2.

Louvre, par des arcades à voiture, conservant ou coupant l'entresol. Pour épargner les murs, le terrain, et accélérer les relations, il conviendra que le palais gagne en hauteur, qu'il ait au moins trois étages et la jacobine ou logement de frise, entre le rez-de-chaussée et l'entresol. » Enfin toutes les parties du palais sont reliées entre elles par des « rues-galeries », qui forment « une communication abritée, élégante, et tempérée en toutes saisons par le secours des poêles ou des ventilateurs ». Un phalanstère est vraiment une petite ville, avec ses bâtiments urbains et ruraux [1].

Tel est l'édifice, le domaine dans lequel doivent se réaliser les fins économiques du régime sociétaire. Mais ces fins ne sauraient être atteintes que par une humanité digne de les comprendre : à cette humanité s'applique le régime moral de l'ordre nouveau.

## 3.

## Le régime moral

### § 1. — *Les principes*

Le régime économique et social du monde sociétaire suppose un nouveau régime moral. Le régime social réclame l'organisation des rapports moraux entre les hommes selon la nature et la raison, selon la justice et la vérité ; l'harmonie sociale ne saurait exister sans l'harmonie morale. D'autre part, cette harmonie morale est nécessaire au régime économique ; elle est la condition d'un travail actif et producteur, d'une attribution équitable, d'une jouissance paisible et heureuse. Le régime moral, en tant qu'il assure le bonheur sentimental des individus, achève et sanctionne la constitution sociale et économique de la société dont il accomplit les fins dernières.

Ces fins sont individuelles et sociales. Le régime moral doit d'abord permettre à l' « homme intégral » de se réaliser dans toute son activité sentimentale et intellectuelle [2]. Ensuite, il doit permettre aux sentiments et aux idées de tous les hommes de se combiner et de s'unir dans l'harmonie. Il doit donc contenter les

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 309 sqq., 455-464 ; — cf. —, *Le nouveau monde*, p. 123 sqq.
2. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 176.

passions de l'homme, les passions individuelles et sociales dont le développement suit le développement de la société ; d'autre part, il doit s'accorder avec le régime économique et social de l'ordre sociétaire, et, en particulier, avec la libre association des individus selon la loi de l'attraction passionnelle. Si le régime social et le régime économique ont pour but de constituer une société qui satisfasse aux besoins et aux dispositions naturelles des individus, le régime moral a pour but de former l'humanité capable de satisfaire aux conditions de la société nouvelle.

## § 2. — *L'éducation*

### 1. — *Les principes.*

Cette œuvre exige le secours initial et durable de l'éducation. C'est à l'éducation sociétaire de préparer les individus que réclame la société et qui seront les éléments du nouveau régime moral. Elle doit répondre aux besoins intellectuels et moraux des individus, à ceux qui se manifestent une fois que l'économie a satisfait les besoins physiques et matériels ; car « il n'est pour l'homme aucun besoin plus urgent, après la subsistance, que l'éducation [1] ». L'éducation sert les fins sociales du régime, elle sert la cause de l'harmonie : d'abord elle forme des individus qui puissent comprendre cette harmonie et la désirer [2] ; puis, et surtout, comme elle s'adresse à tous les enfants sans distinction, elle est « unitaire », elle est « le principal moyen de rapprochement » entre les individus ; elle est « le vrai moyen de préparer la sociabilité générale [3] ». Aussi nulle théorie n'est-elle plus importante que la théorie de l'éducation. « Les enfants, considérés chez nous comme nuls en mécanique sociale, sont la cheville ouvrière de l'harmonie sociétaire et de l'attraction industrielle . » C'est d'eux, c'est de leur éducation, et, par elle, de leur adaptation aux fonctions sociales distribuées entre tous les membres de la cité que dépend la stabilité du régime, de l'économie, de la société tout entière

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 246 ; cf. p. 73 ; —, *Le nouveau monde*, p. 45 : « Il faut, dans l'état sociétaire, que le peuple soit éclairé, initié aux sciences et aux arts ; c'est un moyen de fortune générale. »

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 383-384 : « *L'éducation unitaire* et les petites hordes sont le principal moyen de rapprochement, en ce qu'elles préviennent la scission du riche au pauvre. »

3. *Ibid.*, p. 384.

Par l'effet de l'œuvre éducative, les enfants, « n'étant que peu faussés par les préjugés et les défiances, seront plus dociles à l'attraction que les pères [1] ».

L'éducation sociétaire forme un système complet, dont on peut, dès à présent, « décrire en détail le mécanisme [2] ». Avant tout, elle est une éducation sociale, une éducation collective, faite pour tous ; elle ne connaît pas de différences de classes, de pays, de sexes [3]. Le système de l'éducation sociétaire est « *un* pour toute la phalange et pour tout le globe [4] » ; il est « adapté aux convenances du genre humain tout entier [5] » ; comme la société, comme l'économie, comme le monde sociétairement organisé, il est unitaire. Mais cette unité n'est point telle que les individus y soient confondus et comme effacés. Au contraire, l'éducation sociétaire et unitaire a pour but l'exercice et le développement de toutes les forces individuelles. « Le problème est de conduire tout enfant à trois buts : la vigueur, la dextérité et l'instruction ; de l'y conduire sans l'asservir aux volontés des pères et des instituteurs, et en lui laissant la plus absolue liberté [6]. »

Librement, donc, l'enfant sera mis par l'éducation en état d'utiliser et d'exploiter ses forces physiques, intellectuelles et morales, et de répondre à sa « destinée industrielle [7] », en appliquant ses facultés, à leur plus haute puissance, « à l'industrie productive [8] ». Ainsi l'éducation sociétaire est vigoureusement utilitaire : la considération de l'intérêt social la domine. Mais il ne s'ensuit point que la considération de l'utilité individuelle en soit absente : toute l'œuvre éducative tend à cette utilité ; elle sert efficacement au bien

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 166-167.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. x : — cf. —, *La fausse industrie*, p. 180-188.

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 4 : « Si l'harmonie avait, comme nous, des instituteurs de divers degrés, pour les trois classes, riche, moyenne et pauvre, des académiciens pour les grands, des pédagogues pour les moyens, des magisters pour les pauvres, elle arriverait au même but que nous, à l'incompatibilité des classes... Un tel effet serait gage de discorde générale. »

4. *Ibid.*, p. 5.

5. *Ibid.*, p. 38.

6. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 113 ; — cf. t. 2, p. 298 sqq.

7. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 294.

8. *Ibid.*, p. 167 : « L'éducation sociétaire a pour but d'opérer le plein développement des facultés matérielles et intellectuelles, les appliquer toutes, même les plaisirs, à l'industrie productive : » —, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 186 : le régime sociétaire disposera « le système d'éducation de manière à n'opérer jamais que pour conduire l'enfant dans la voie d'enchérissement, et y conduire par suite le corps social tout entier ».

de chaque individu en le rendant meilleur, en augmentant sa beauté morale, en réalisant en lui la perfection de l'humanité [1].

Puisque tel est son objet, l'éducation sociétaire doit être une éducation intégrale [2]. « En toute opération d'harmonie, le but n'est autre que l'unité. Pour s'y élever, l'éducation doit être intégrale » et « composée » : composée, c'est-à-dire « formant à la fois le corps et l'âme » ; intégrale, c'est-à-dire « embrassant tous les détails du corps et de l'âme, introduisant la perfection sur tous les points » [3]. L'éducation sociétaire se propose de développer « de front le corps et l'âme, les facultés sensuelles et spirituelles » [4] ; elle comprend l'éducation du corps et des sens, l'éducation de l'intelligence, l'éducation de la sensibilité ; elle comporte un « enseignement intégral donné en toutes méthodes » [5]. Elle « envisage, chez l'enfant, le corps comme accessoire et coadjuteur de l'âme. Elle considère l'âme comme un grand seigneur, qui n'arrive au château qu'après que son intendant a préparé les voies. Elle débute par façonner le corps, dans son jeune âge, à tous les services qui conviendront à l'âme harmonienne, c'est-à-dire à la *justesse*, à la *vérité*, aux *combinaisons*, et à l'*unité* [6]. » Ainsi l'éducation corporelle est préparatoire ; elle a pour objet la « perfection intégrale du corps, qui est méthodiquement estropié dans le système civilisé » [7], elle veut mettre des corps robustes et adroits au service des intelligences, des corps sains et vigoureux au service de l'économie [8]. Après la gymnastique du corps vient celle de l'âme, une « gymnastique intégrale », un « exercice proportionnel » de toutes les facultés sentimentales et intellectuelles [9]. Il faut que l'enfant puisse compter sur une mémoire exercée et sur un jugement méthodique et ferme [10] ; il faut accroître et perfectionner tout ce qu'il y a en lui de pensée et de réflexion. Enfin, une fois développé dans son corps et dans

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 185.
2. *Ibid.*, p. 1.
3. *Ibid.*, p. 2.
4. *Ibid.*, p. 116.
5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 295.
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 75 ; —, *Le nouveau monde*, p. 222.
7. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 179.
8. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 11, 136.
9. *Ibid.*, p. 197; — cf. —, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 207 sqq.
10. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 136.

son esprit, l'enfant sera façonné « à la pratique des vertus sociales, à l'héroïsme d'honneur et d'amitié, au sacrifice des intérêts individuels à l'intérêt collectif, à la cause de l'unité sociale »[1]. De tout ce qui constitue l'homme, former un sociétaire parfait, tel est l'objet constant de cette éducation.

Il y a dans la société actuelle une contradiction permanente entre l'éducation et la nature : dans le régime sociétaire, l'éducation suivra la nature[2]. La nature réclame le développement de toutes les forces humaines : c'est à quoi s'efforce toute l'œuvre éducative. La nature est bonne : il faut lui obéir. Les penchants naturels sont bons et utiles, pourvu qu'ils soient compris et sagement utilisés. Elevé selon sa nature, Néron eût pu être boucher, et Louis XVI serrurier : ils auraient été heureux, et n'auraient ni commis ni laissé commettre le mal[3]. L'éducation sociétaire se propose de faire éclore les vocations de chaque enfant[4]. L'harmonie morale est à ce prix. Il faut que l'organisation tout entière et les méthodes soient accommodées à ces principes directeurs.

Comme le régime social et le régime économique, le régime éducatif suppose la liberté. L'enseignement sociétaire est absolument libre; l'instruction est « organisée comme chez les Grecs, où tout sophiste était libre d'ouvrir une école, et n'avait d'élèves que ceux que la confiance lui amenait[5] ». Les maîtres de la phalange sont ceux, quels qu'ils soient, que leurs facultés, leur travail, leurs connaissances ont rendus dignes de cette fonction; et entre ces maîtres les élèves ont une pleine liberté de choix. Néanmoins, quoique libre, cette éducation se présente comme obligatoire : elle s'impose nécessairement à tous les enfants comme une condition préalable de la vie économique et sociale. D'autre part, bien que l'initiative individuelle soit l'élément essentiel de l'éducation sociétaire, l'œuvre sociale y intervient constamment : c'est la société qui fournit aux individus les moyens matériels dont ils ont besoin pour donner ou recevoir l'instruction; en particulier, l'éducation de la basse enfance est presque exclusivement une œuvre sociale, elle incombe presque tout entière à la société[6].

Les maîtres, les « instituteurs » ou les « instructeurs » de la

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 137.
2. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 96 : —, *Le nouveau monde*, p. 201 sqq.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 132 sqq.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 543 ; t. 4, p. 3.
5. *Ibid.*, p. 276.
6. Cf. plus loin, même §.

phalange sont élus par le suffrage universel des sociétaires. Les compétences et les talents dont ils ont fait preuve dans leur activité générale les désignent au choix de leurs égaux. Quiconque « parvient avec le temps à la perfection théorique ou pratique » dans un travail est « dès lors un fonctionnaire enseignant, sans avoir besoin de commission ministérielle ni de protection en cour. Il suffit qu'un individu, homme ou femme, soit jugé par ses inférieurs apte à donner l'instruction pour qu'elle lui soit demandée. Le professorat théorique ou pratique n'est jamais concédé que par l'opinion [1]. » C'est donc l'opinion, l'opinion réfléchie, consciente et délibérément consultée, qui choisit les maîtres de la phalange. Elle les élève à la plus haute situation, à la plus haute considération sociale. L'instituteur, « obligé d'être en civilisation le plus rampant et le plus misérable des hommes, prendra place parmi les dignitaires les plus honorés et les plus indépendants » de la phalange [2]. Les maîtres des deux sexes y occuperont le rang suprême. Ils constitueront le « corps sibyllin [3] », en formant une hiérarchie fort simple : les maîtres seront assistés d'auxiliaires, chargés d'enseigner les éléments des connaissances théoriques et pratiques enseignées par les maîtres [4]; maîtres et auxiliaires seront eux-mêmes aidés de l'active mutualité des élèves, réserve sans cesse renouvelée d'instructeurs volontaires.

Au premier chef, les frais du service de l'enseignement sociétaire sont des frais publics. La rétribution des professeurs et instituteurs est une charge sociale; les locaux destinés à l'enseignement sont des locaux sociaux. La puissance sociale participera constamment à l'organisation matérielle et au fonctionnement de l'œuvre éducative. Grâce à elle, l'enseignement sociétaire, qui réalisera l' « intégralité spirituelle » par la combinaison des méthodes les plus diverses, réalisera aussi l' « intégralité matérielle » en mettant à la disposition des individus tous les moyens de travail et d'étude [5] : bibliothèques, livres, revues, publications variées pour la « propagation des lumières [6] ». L'enseignement, en devenant universel, se décentralisera comme l'industrie; il se spécialisera comme la production elle-même. Dans le monde

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 276.
2. *Ibid.*, p. 273-278.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 247.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p 294 sqq.
5. *Ibid.*, t. 4, p. 290-291.
6. *Ibid.* ; —, *La fausse industrie*, t. 1. p. 179, 251.

sociétaire, on ira demander les différentes connaissances dont on aura besoin aux différentes phalanges qui auront acquis, par leurs maîtres, une réputation reconnue dans tel ou tel ordre d'enseignement [1].

En matière d'éducation comme en matière d'organisation économique ou administrative, Fourier est l'ennemi de l'autorité ; il est l'ennemi de la théorie qui s'impose dogmatiquement. Il n'admet d'autre méthode d'éducation qu'une méthode libérale ou libératrice, qui sollicite le choix individuel, réfléchi et volontaire, qui fait appel à l'initiative individuelle, et à elle seule. L'enseignement mutuel est le mode d'application préféré de cette méthode [2] ; il est la « méthode essentielle de l'harmonie [3] ». Les instituteurs naturels des enfants, ce ne sont pas les parents, ce ne sont pas les maîtres, ce sont les enfants eux-mêmes. Entre les élèves et les maîtres, l'enseignement, même régulièrement organisé, n'est vraiment fécond qu'à la condition d'être soutenu par une attraction réciproque, par une sorte de « mutualisme composé » et « convergent [4] ».

Mais d'ailleurs, tout entière, l'éducation sociétaire dépend de l'attraction, c'est-à-dire du sentiment. C'est le sentiment qui est l'unique ressort du travail individuel ; c'est sur lui que repose tout le système de récompenses et de punitions institué par la pédagogie sociétaire. Cette pédagogie ne connaît comme récompenses que des grades, des dignités et des titres auxquels est toujours attachée une utilité, un profit quelconque ; ce ne sont pas des encouragements à la vanité, ce sont des satisfactions d'intérêt, et, par là, des stimulants énergiques de l'activité [5]. De même, la pédagogie sociétaire ne cherche point dans les punitions la pénalité brutale du châtiment. Comme l'enseignement sociétaire est une « faveur sollicitée », les maîtres peuvent se dispenser de punir effectivement : « on refuse l'enseignement à celui qui montre de la tiédeur ; » cela suffit [6]. Si quelque faute a été commise par un enfant contre la discipline de l'école, le soin de juger cette faute est confié aux sociétaires âgés et éprouvés : mais ils ne

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 249.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 291 sqq.
3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 295 ; — cf. —, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 179-181.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 291-296 ; — cf. —, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 314.
5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 196-197.
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 296.

peuvent « ni faire châtier ni faire détenir les enfants », ils ne peuvent avoir « recours qu'aux flétrissures [1] ». Les punitions sont donc toujours des punitions morales, qui touchent l'enfant dans ses sentiments et dans sa conscience, et qui s'accordent ainsi avec tous les principes de l'éducation sociétaire.

Cette éducation forme un système complet, coordonné selon une « méthode unitaire [2] », qui, d'ailleurs, tout en s'appliquant à tous les cas, satisfait libéralement aux exigences des natures individuelles. C'est justement pour cela, parce qu'elle compte avec les diversités individuelles, que la méthode générale du système n'est point théorique et dogmatique, mais pratique et dirigée vers la pratique [3]. Elle tend à l'utilité sociale; elle prépare, en vue des œuvres communes, l'utilisation de toutes les forces individuelles, et particulièrement des forces économiques et productives. L'éducation actuelle « sépare les sciences et l'industrie, qui sont toujours réunies dans l'ordre sociétaire [4] ». L'éducation sociétaire est faite pour les applications pratiques que réclame la vie économique et sociale ; elle veut former et exercer l'enfant à l'activité économique, au travail sériaire et passionné, à l'industrie, aux fonctions utiles attachées à la dignité de sociétaire [5].

Si tel est, dans l'éducation, le rôle de la pratique, c'est par elle qu'il faut commencer : la théorie ne viendra qu'après. D'ailleurs, même ainsi retardé, l'enseignement théorique, s'adressant à des enfants, sera élémentaire et borné « à l'étude pure et simple des sciences..., isolée du cadre entier des lumières humaines [6] ». Le système de notions théoriques mis à la disposition de l'enfant est un système réduit, détaché du système intégral des connaissances humaines, auquel l'esprit de l'enfant ne saurait s'adapter, auquel il ne saurait atteindre. Mais, quoique élémentaire, ce système doit être, en lui-même, un système général et complet. « L'ordre sociétaire ne donne jamais à l'enfant aucun *enseignement simple*; » il « ne l'initie à une science que par combinaison avec des notions pratiques déjà acquises sur telle autre science » [7]. L'enseignement sociétaire est donc un enseignement méthodique et bien coordonné. C'est un enseignement progressif : il va du simple au composé ; il

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 116.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 278.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 187.
4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 201.
5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 208.
6. *Ibid.*, p. 80.
7. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 96.

conduit l'enfant de ce qui le touche et de ce qui est proche à ce qui est lointain, de ce qui saisit directement son esprit à ce qui en est difficilement accessible [1]. Il parle aux sens et à l'imagination : avec ingéniosité, il met la science à la portée de l'enfant ; il « a recours aux démonstrations matérielles en toutes branches d'enseignement qui nous semblent abstruses faute de cet appui matériel » [2]. Enfin cet enseignement est infiniment varié ; à l'usage des enfants, dont les esprits sont d'une diversité extrême, il applique, en les combinant, les méthodes les plus diverses. Tantôt il emploie l' « analyse directe » ou « méthode visuelle », celle qui se sert de tableaux, de cartes, de généalogies, ou bien l' « analyse inverse », celle des dictionnaires et des encyclopédies ; tantôt la « synthèse directe », qui va des éléments au composé, et la « synthèse inverse », qui remonte du composé aux éléments, qui, en histoire, par exemple, part des faits récents, les mieux connus, pour atteindre les faits passés ; tantôt encore les « progressions » et les classifications, le genre « ambiant » ou « haché », qui procède par études superficielles, laissées puis reprises ; les « alliages », les « applications », l'analogie. Tout ce qui peut être une « amorce spéciale » au travail, tout ce qui peut attirer, retenir, diriger et soutenir l'enfant à l'étude sera employé avec discernement et à propos par l'enseignement sociétaire [3].

2. — *Le plan et le programme.*

Il existe pour cet enseignement un plan général dont les applications ménagent toutes les diversités individuelles, mais qui pourtant est nécessaire pour maintenir l'unité de direction entre tous les enfants, en vue de leur adaptation à la vie sociétaire et commune. Ce plan comporte une division de l'éducation sociétaire en un certain nombre de périodes, déterminées par l'âge des enfants. Une première période s'étend de la naissance de l'enfant à la deuxième ou troisième année. Puis commence la « vibration inférieure », dont la première phase va de la deuxième ou troisième année jusqu'à la quatrième ou cinquième, et la seconde jusqu'à la neuvième. Enfin vient la « vibration supérieure », dont

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 250 sqq.
2. *Ibid.*, p. 212.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 280 sqq. ; p. 289 : « Pourquoi donc proscrire la synthèse inverse ni aucune autre méthode ? L'institution doit les varier selon le caractère des étudiants, selon les doses d'intérêt que peut exciter chaque sujet traité. »

la première phase dure de neuf ans à quinze et demi, et la seconde de quinze et demi à vingt. Ainsi l'enfant, sorti de la période élémentaire où se forme la basse enfance, traverse successivement quatre phases : il passe des « bambins » aux « chérubins » et aux « séraphins », puis des « lycéens » et « gymnasiens » aux « jouvenceaux ». Chacune de ces phases se distingue par les caractères spéciaux de l'éducation qui s'y donne. D'une manière générale, dans les deux premières prédomine l'éducation matérielle, dans les deux dernières l'éducation spirituelle. Le passage d'une phase à l'autre a lieu après examen régulier [1].

L'éducation sociétaire de la basse enfance est organisée comme un service collectif et social : c'est la phalange qui « pourvoit à toute l'éducation jusqu'à trois ans [2] » ; c'est elle qui, jusqu'à trois ans, « donne gratuitement tous les soins à l'enfant [3] ». Elle installe et agence les locaux où tous les enfants sont rassemblés pour recevoir ces soins ; elle y installe et y entretient le mobilier nécessaire, et, en particulier, ces berceaux confortables et mus par la mécanique, qui permettent d'accélérer et de simplifier à l'extrême le service des enfants. Ce service est commun : la phalange s'y intéresse comme à tout autre service administratif ou purement économique. Il comprend la garde des enfants et tous les soins utiles à leur santé et à leur développement. L'allaitement est donné, à heures fixes, par les mères, dans l'intervalle de leurs occupations ; mais tous les autres soins que réclament les enfants incombent à des femmes spécialement consacrées à cette tâche, qui est assimilée à un travail sociétaire. Spécialisées dans leur fonction, ces « bonnes » la remplissent « avec cette dextérité qu'on a toujours dans une fonction habituelle et exercée par attraction [4] ».

Les enfants des deux sexes sont réunis pour cette culture ou cet élevage de la basse enfance [5]. Comme leur activité économique est destinée aux mêmes emplois, il importe que les facultés communes ou analogues qui pourront servir à ces emplois soient développées, au début même de la vie, par cette sorte de cohabitation, qui sollicitera un échange de qualités entre les deux sexes [6].

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 7 ;—, *Le nouveau monde*, p. 170.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 515.
3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 171.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 47 sqq.
5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 180.
6. *Ibid.*, p. 190 sqq. ; —, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 117 : « On

Dès la plus basse enfance, le programme sociétaire comporte un commencement d'éducation. L'objet de cette première éducation, c'est déjà de former à la fois le corps et l'esprit de l'enfant. Avant tout, il faut lui assurer la santé ; il faut, dans un corps sain, cultiver et perfectionner les sens, qui sont les instruments de l'énergie physique et mentale. « Dans l'ordre sociétaire, on considérera comme estropié de naissance l'enfant qui, à l'âge de 4 ans 1/2, n'aurait pas la justesse de voix, d'oreille, de mesure. Ce défaut ne pourra guère avoir lieu, parce que les enfants seront élevés dès le berceau » en vue des fins que l'éducation se propose [1]. Par cette science et cette pratique du développement physique, l'éducation sociétaire, « dès l'âge de six mois, opère très activement sur les facultés intellectuelles, faussées chez nous dès le plus bas âge [2] ». A cette double fin servent des exercices élémentaires, toujours collectifs, où l'attention de l'esprit est méthodiquement sollicitée, tandis que les sens sont méthodiquement instruits. Les bonnes sont chargées de l'organisation et de la direction de ces exercices : en même temps que des surveillantes elles doivent donc être des éducatrices, et posséder les talents, l'expérience et le jugement que cette fonction comporte [3].

A l'âge de trois ans commence pour l'enfant la première période de l'éducation active. A aucun moment le soin méthodique du corps, le souci de son bien-être et de son perfectionnement ne disparaissent de cette éducation ; jamais elle ne perd de vue ce qu'exige la santé de l'enfant. « Quel rapport existe-t-il entre la santé et nos écoles, où l'on fait accroupir l'enfant sur des bancs pour l'ahurir sur une conjugaison, et l'envoyer de là dans une église glaciale, l'entretenir de chaudières bouillantes où il sera plongé [4] ? » Ce sont là des erreurs que ne commet pas l'éducation sociétaire. Au reste, durant la première période, elle accorde à l'instruction une place assez restreinte pour que les enfants soient à l'abri des dangers qui menacent leur santé dans les régimes de surmenage intellectuel. « Les études ne doivent figurer qu'en second ordre ; elles doivent naître d'une curiosité éveillée par les fonctions matérielles. Il faut que le travail de l'école soit lié à

doit développer les instincts des lutins sans aucune distinction de sexe, parce qu'il faut attirer a chaque fonction au moins 1/8 du sexe dont elle n'est pas l'attribut. »

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 82, note.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 170.
3. *Ibid.*, p. 177.
4. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 82.

celui des ateliers et cultures, et provoqué par les impressions reçues à ces ateliers [1]. » L'instruction professionnelle est donc celle qui déjà importe le plus.



L'objet de la première éducation, « c'est de diriger toutes les facultés de l'enfant à l'industrie productive et aux bonnes études », l'industrie productive restant le but [2]. Il est difficile d' « amorcer au travail l'enfant en bas-âge [3] » : il est pourtant nécessaire que cette amorce soit faite le plus tôt possible et que les vocations actives et industrielles des enfants, qui apparaissent de très bonne heure, soient rapidement développées et utilisées [4]. A cette fin, les enfants seront, dès l'âge de trois ans, conduits aux ateliers sociétaires, et dans des visites démonstratives et explicatives, ils s'instruiront en se récréant. Mais on ne s'en tiendra pas là : on mettra à profit la curiosité naturelle de l'enfant et son esprit d'imitation, cette « singerie », cet « entraînement progressif » qui le porte à tenter par lui-même ce qu'il a observé. On laissera donc les enfants s'occuper à une « industrie en miniature » : dans des salles qui seront à la fois des salles de travail, des « ateliers-miniatures » et des salles de jeu, on mettra à leur disposition des outils qui seront des jouets, mais des jouets utiles, au moins pour l'avenir [5]. Librement, les enfants s'amuseront et s'exerceront dans les travaux les plus divers. L'organisation de ces travaux sera analogue à celle des travaux productifs des adultes ; le régime sériaire s'y appliquera, avec ses séances courtes et variées ; il y aura pour tous les enfants pleine liberté d'option quant à la nature et à la durée du travail [6]. « L'éducation devra tendre en tout sens à provoquer les fantaisies de l'enfant, afin qu'il participe à beaucoup de séries, et celui qui aura trente goûts déclarés sera donné pour modèle à celui qui n'en aura que vingt [7]. » Ainsi se fera le développement des vocations multiples, promesses des futurs travailleurs.

Entre quatre et cinq ans se termine cette première éducation, qui est surtout donnée d'en haut, et qui, par le dehors, forme l'enfant : passé cet âge, il continue à se former en s'instruisant lui-même [8]. Grâce à l'éducation pratique et professionnelle, il a

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 116-117.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 192.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 122.
4. *Ibid.*, p. 19 sqq.
5. *Ibid.*, t. 3, p. 544 sqq.; t. 4, p. 19, 28 sqq. ; —, *Le nouveau monde*, p. 181.
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 19.
7. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 123.
8. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 69 ; —, *Le nouveau monde*, p. 201.

été mis, aussitôt qu'il en a eu la force, en état de gagner plus ou moins complètement sa vie par son travail, et il est devenu, de très bonne heure, un élément de l'activité économique [1].

La deuxième période éducative, de cinq à neuf ans, concerne les exercices de l'enseignement professionnel. On ne se propose point de transformer les enfants en « savantins précoces » ; on recherche « de préférence la précocité mécanique » [2]. Néanmoins c'est le moment où commence la véritable éducation intellectuelle. A partir de cinq ou six ans, l'enfant apprendra ses éléments ; il apprendra à lire et à écrire [3]. Ces études se passeront de grammaires, de rudiments, de férules et de pensums. Au reste, « jusqu'à neuf ans, on considérera comme nulle toute étude scientifique ; on la tolérera, on la secondera sans la provoquer » [4]. Les notions des sciences et des arts seront pourtant fournies à l'enfant, mais elles seront très simples, et très simplement, très pratiquement données. Ce seront « quelques notions élémentaires en grammaire, botanique, chimie » ; ce sera surtout la connaissance de la musique, de la chorégraphie, des arts libéraux et techniques dans lesquels l'enfant deviendra bientôt d'une « extrême dextérité ». A neuf ans, il sera riche et fort de son habileté, de sa science élémentaire, mais précise, et surtout d'une « foule d'observations pratiques » dont il aura « meublé sa mémoire » [5]. Il sera déjà prêt pour la vie active et sociale, pour la pleine vie sociétaire, et, avant d'y entrer, pour l'éducation qu'il recevra dans la troisième période, et qui l'en rapprochera davantage. « Si on ne trouve pas moyen de concilier les préceptes donnés à l'enfance et les impulsions de l'adolescence et de l'âge mûr, tout le système de l'éducation tombe dans la duplicité et l'absurdité [6]. » L'éducation sociétaire ne commettra pas cette faute ; elle adaptera les premières études de l'enfant aux leçons, à l'expérience et à l'activité de plus tard.

De neuf à quinze ans et demi, l'enfant traverse la troisième période éducative. Il est mis par son éducation même à l'abri des dangers que pourrait lui faire courir la crise de la puberté ; il n'a

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 161 : l'enfant gagne sa vie à partir de trois ans ; « jusque-là, son entretien est au compte de la phalange. »
2. *Ibid.*, t. 4, p. 72.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 160.
4. *Ibid.*, p. 183.
5. *Ibid.*, p. 170-171.
6. *Ibid.*, p. 212 ; — « Est-il de méthode plus ridicule que d'enseigner à l'enfant des dogmes qui deviendront pour lui à 16 ans un objet de risée ? »

plus rien à en craindre, parce que son éducation ne prétend pas contrarier la nature, et qu'elle n'exige de lui « qu'une chasteté spontanée et assez attrayante pour être préférée librement [1] ». Il trouve dans son corps et dans son esprit, libéralement développés, les secours contre lui-même.

L'éducation du corps continue, plus méthodique et plus suivie que jamais : la « gymnastique intégrale » l'exerce harmonieusement, en lui imposant des épreuves sérieuses [2]. Mais elle ne suffit pas : il faut que l'enfant soit instruit et perfectionné dans toutes ses facultés physiques, dans tous ses sens, qui seront pour lui, plus tard, dans la vie active, le moyen des jouissances et le stimulant de l'activité. C'est à cette fin que l'enfant, que l'adolescent est occupé au travail de la cuisine sociétaire; elle devient l'atelier favori où il cultive et développe son goût et son odorat, les deux sens de la consommation et de la jouissance matérielle [3]. Enfin, par des évolutions collectives, qui auront lieu à l'« opéra » sociétaire, tous les enfants seront habitués et formés à l'action commune, à l'activité en commun [4]. L'opéra sera une « arène d'éducation collective », où l'enfant s'exercera « à la fois le corps à la dextérité et l'esprit aux arts et aux sciences, dont ce spectacle est la réunion »; il inspirera la « manie de coopération unitaire », le « goût de l'unité sociale », l' « amitié collective [5] ».

Ainsi l'éducation de l'âme, l'éducation morale sera intimement liée à l'éducation physique. Elle sera le soin constant de cette troisième période éducative : l'enfant ayant reçu de l'éducation physique la santé, la force, l'adresse, il s'agira de « le rendre capable d'exceller dans les vertus sociales et les études utiles » [6]. Il s'agira aussi de former sa conscience sociale. A cet effet, on lui fera connaître les principes et le mécanisme du régime sociétaire [7] : c'est sur cette connaissance que sera fondée l'affection réfléchie des enfants pour la société où ils auront à vivre ; c'est en elle que

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 218-223.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, p. 191-193 ; p. 193 : un monodextre « passerait en harmonie pour un estropié ; et l'on jugerait bi-estropié celui qui, comme nous, ne ferait aucun usage des doigts de pied. »

3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 102 sqq. ; —, *Le nouveau monde*, p. 222 ; —, *Revue des utopies du XIX[e] siècle et des sociétés d'utopistes parisiens, le Phalanstère*, t. 1, p. 68 ; —, *Publication des manuscrits*, t. 2, p 141 sqq.

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 72 sqq.

5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 178 sqq., 186, 189.

6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 132.

7. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 94 sqq.

s'alimentera leur dévouement au régime et à la chose publique.

A quinze ans et demi, l'éducation individuelle est achevée. Il reste au jeune homme et à la jeune fille à faire l'apprentissage de la vie sociale, en développant en eux les passions sociales dont la riche et harmonieuse activité est nécessaire à l'ordre sociétaire. Tel est l'objet des corporations mixtes où les jeunes gens et les jeunes filles trouveront place de quinze à vingt ans. De ces corporations, il en est deux, les petites hordes et les petites bandes, qui auront, en plus de leurs fonctions sociales, des fonctions économiques [1] ; les deux autres, celles du « vestalat » et du « demoisellat » auront des fonctions purement morales, éducatives et sociales : en un commerce constant, dans des relations d'une étroite intimité, qui pourtant sauvegarderont la complète indépendance de chacun, les deux sexes finiront de se former et de se cultiver l'un par l'autre, en portant à leur plus haut degré les passions individuelles et sociales qui permettront à la société qu'ils renouvellent de vivre, d'agir et de durer [2].

### § 3. — *L'harmonie morale*

L'éducation sociétaire fournit à la société les individus dont elle a besoin pour constituer son harmonie. Il faut que cette harmonie se réalise en chaque individu comme en la société elle-même, qu'elle se réalise selon les conditions de la vie économique et sociale, avec les éléments formés par l'éducation.

Au moment où la société reçoit ces éléments, ils sont en parfait état de développement : il faut que ce développement puisse continuer dans la vie sociale active ; il faut que l'harmonie résulte de l'emploi, de l'exercice et de la combinaison des forces et des énergies passionnelles que l'éducation a rendues, pour ainsi dire, disponibles. Si les passions sont bonnes et utiles [3], il appartient au régime moral de leur faire produire tout ce qu'elles ont d'utile et de bon [4]. Le perfectionnement de la sensibilité, commencé par l'éducation, doit se poursuivre dans tout le cours de la vie morale. La « perfection des sens », le « plein exercice des facultés

1. Cf. plus haut, 2. § 2.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4. p. 185.
3. Cf. plus haut, chapitre 3, 2. § 2 et 3.
4. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 13 ; —. *Manuscrits*, *la Phalange, Revue de la science sociale*, mars 1846. p. 245.

sensuelles [1] », c'est la condition d'une vie morale pleine et active. Mais il ne suffit pas que la sensibilité soit intense, il faut qu'elle soit raffinée. En recherchant toutes les jouissances agréables, les habitants du phalanstère éviteront, fuiront tout ce qui serait une offense à la délicatesse, à la bonté. Maltraiter un animal, ce serait s'exposer à un châtiment certain [2]. Dans les boucheries sociétaires, toutes les mesures seront prises pour supprimer ou diminuer les souffrances des animaux [3]. La moralité sociétaire cultivera dans l'homme tout ce qu'il y a d'humain, elle bannira tout ce qui pourrait pervertir et faire déchoir l'humanité.

En suivant les droites impulsions de la nature, la vie sociétaire « dirige au bien les passions réputées vicieuses, comme l'égoïsme et la cupidité [4] ». Elle utilise ce qu'on appelle des vices, c'est-à-dire les passions actuellement viciées par une société corrompue [5]. Il n'est pas de passion, si violente soit-elle, qui, conduite par la raison, combinée avec d'autres passions en un accord harmonieux, ne puisse être utile et féconde pour la vie morale de l'homme. Passions, sentiments, instincts, affections, tous les éléments naturels et naturellement bons de la vie morale doivent produire, par leur agencement exact et raisonnable, l'harmonie voulue par la nature [6]. L'harmonie résulte du développement intégral » des passions [7].

Mais il ne suffit point que cette harmonie existe en chaque individu : elle doit exister aussi entre les individus qui composent la société, sans que, pour l'obtenir, d'ailleurs, il puisse être question d'une restriction quelconque des passions individuelles. C'est donc avec les passions complètement développées de tous les sociétaires qu'il faut constituer l'accord total. Cet accord est possible grâce à ce que Fourier appelle les « ralliements passionnels », c'est-à-dire grâce aux liaisons morales qui s'établissent entre les individus et par lesquelles se satisfont inégalement des

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 74.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 212.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 520, note.
4. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 91.
5. Fourier, *Parallèle de mœurs entre l'ordre civilisé et l'ordre sociétaire, le Phalanstère*, t. 1, p. 177 sqq.
6 Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 352 ; la « substitution absorbante » est « l'art de remplacer sans violence une passion nuisible par une utile et agréable » ; —, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, novembre-décembre 1849, p. 395.
7. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 470.

passions inégales, de manière que les contrastes s'effacent ou se compensent, que les divergences se corrigent, que les antipathies mêmes servent à la sympathie collective [1]. La propriété des ralliements passionnels, c'est d' « *absorber l'égoïsme et les discordes individuelles dans les accords des masses* [2] ». « L'état sociétaire, en donnant à chaque passion le plus vaste développement, l'essor en tous degrés, est assuré d'en voir naître des gages de concorde générale, et des ralliements entre les classes les plus antipathiques, riches et pauvres, testateurs et héritiers [3]. » Le système infiniment complexe et varié des liaisons affectueuses entre les individus ne laissera point de place à la discorde, au désordre moral. Les sociétaires se trouveront tous liés par l'affection mutuelle qui les unira l'un l'autre, de groupe à groupe.

Dans cette organisation de la vie morale, les passions sociales seront les éléments les plus énergiques et les plus actifs de l'harmonie [4].

La passion de l'ambition, s'exerçant dans les conditions déter-

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 470 : « La théorie des ralliements est, comme tout l'ensemble du calcul sociétaire, un nouveau monde social ; » p. 471.

2. *Ibid.*, t. 4, p. 463 ; — cf. t. 1, p. 157 : « La théorie d'association reposant principalement sur l'emploi des 16 accords neutres » ou ralliements... ; p. 160-161, sur l' « absorption des rivalités et antipathies collectives de chaque masse, par accords individuels des sectaires dans les divers groupes, » et l' « absorption des rivalités et antipathies individuelles de chacun, par ralliement en divers groupes où ses goûts coïncideront avec l'antipathique, et substitueront plusieurs affections accidentelles à une antipathie naturelle. »

3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 333 ; — cf. p. 323 sqq. ; —, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 145 sqq. ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 387 : le ralliement passionnel « a pour base les séries passionnelles » ; il suppose « attraction industrielle, minimum intégral, éducation unitaire, population proportionnelle. C'est sur l'ensemble de ces quatre facultés que repose tout le mécanisme des ralliements et équilibres. Comment espérer de rallier riches et pauvres, les amener à une affection réciproque, si le pauvre est exposé à tomber dans l'indigence qui est l'épouvantail du riche ? Comment assurer au pauvre un minimum intégral, comprenant subsistance, vêtement et logement décents, si on ne sait pas créer l'attraction industrielle, à défaut de laquelle il abandonnerait le travail dès qu'il serait pourvu d'un simple minimum ? D'autre part, comment réunir amicalement le riche et le pauvre, si celui-ci n'a pas reçu une éducation propre à lui donner le ton et les manières du riche ? Enfin, que serviraient les trois propriétés précédentes, si le régime sériaire avait, comme le familial, la propriété de population illimitée, produisant des fourmilières sans balance numérique, sans proportion avec les moyens d'aisance générale ? »

4. Cf. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 114-115 ; —, *Le nouveau monde*, p. 96-97.

minées par la constitution du régime sociétaire, devient une force morale d'ordre et d'union. Les satisfactions qu'elle réclame peuvent être les mêmes pour tous, ou plutôt elles peuvent être exactement proportionnées aux désirs différents et inégaux des individus. De plus, en travaillant à en obtenir pour soi, chacun travaille à en obtenir pour les autres ; en travaillant à contenter son ambition, il travaille à contenter celle des autres. Ainsi, dans le groupement économique et moral, les satisfactions individuelles et les satisfactions de groupe, s'accordant avec les garanties de l'ordre social, deviennent le moyen d'assurer l'accord de tous [1].

Il y a encore davantage à attendre de l'amitié. C'est sur elle que repose, en somme, tout le régime sociétaire. S'il est vrai que le ralliement passionnel est la condition de l'harmonie, et si, d'autre part, « il y a deux procédés à employer en opérations de ralliement passionnel, le négatif, ou art de lever les entraves qui s'opposent à l'accord, et le positif, ou art de créer les illusions sympathiques entre gens antipathiques », c'est l'amitié qui fait naître et durer la sympathie entre les hommes associés [2]. Le groupement sériaire, qui est à la base de toute l'organisation économique, soutient et nourrit l'amitié, qui lui est nécessaire [3]. Non seulement le régime économique n'aurait ni force ni vigueur si l'amitié n'alimentait l'énergie morale des hommes, mais, sans elle, certains rouages du mécanisme ne sauraient être mis en mouvement. Ainsi, ce qui reste dans la phalange de services individuels [4] n'est possible que grâce aux sentiments d'attachement et de dévouement qu'elle inspire et entretient [5]. Elle se développe par le fonctionnement du régime lui-même ; néanmoins l'éducation n'est pas inutile pour y préparer les individus. Collective et unitaire, ennemie des inégalités et des distinctions, l'éducation sociétaire, qui veut cultiver les sentiments

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4. p. 421 : les « ralliements d'ambition » sont les « récompenses unitaires », les « souverainetés graduées », la « protection industrielle », la « gastrosophie hygiénique » : « le premier dégage le génie d'une foule d'entraves, du besoin de protections, du risque de passe-droits, du danger de pauvreté, disgrâce, etc. ; le 2e dégage l'ambition d'une foule d'entraves ; chacun peut aspirer à plusieurs trônes du monde : l'essor est illimité ; le 3e fait naître chez les grands une illusion tutélaire pour le peuple qu'ils protègent par orgueil industriel ; le 4e fait naître chez les savants une illusion tutélaire pour la passion dominante du peuple, la gourmandise. »

2. *Ibid.*, p. 382.

3. *Ibid.*, p. 383.

4. Cf. plus haut, 2, § 2.

5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 394 sqq.

spontanés et les énergies naturelles des individus, cultive aussi les sympathies individuelles qui sont nécessaires à la vie morale de l'humanité. Ainsi, formés par l'éducation, encouragés et soutenus par l'organisation même du régime, les sociétaires peuvent laisser grandir en eux, selon l'impulsion de la nature, toutes les sympathies, toutes les affections; et cette trame complexe d'amitiés diverses et multiples devient le soutien durable du régime moral.

De toutes les passions sociales, la plus puissante et la plus active, c'est l'amour. Il importe que son rôle dans l'harmonie sociétaire soit exactement déterminé. Or, le régime de l'amour, « les coutumes en amour ne sont que formes temporaires et variables, et non pas fond immuable » [1]. Dans la société actuelle, l'amour, contraint, faussé, perverti, est une cause perpétuelle de mensonges, de malheurs et de crimes [2]; mais l'évolution peut et doit se manifester dans les relations amoureuses comme dans tout ordre de relations humaines : une conception nouvelle de l'amour est nécessaire, dont l'application mette le régime des rapports entre les sexes en accord avec les principes de l'organisation sociétaire et les conditions de la vie. Il est impossible de croire « que Dieu ait créé la plus belle des passions pour la réprimer, comprimer, opprimer, au gré des législateurs, des moralistes et des pachas [3] ». Il faut que l'amour devienne, dans le monde sociétaire, un élément de bonheur, de concorde et d'harmonie. Or, le système sociétaire est un « système de vérité sociale », et ils sont aveugles, « ceux qui prétendent introduire la vérité dans le monde social sans y comprendre les relations d'amour. Donc, les relations d'amour doivent être comprises dans le système des « relations véridiques » : mais « comment y établir la vérité sans la liberté [4] ? » Il faut accepter la liberté dans l'amour, dans les relations entre les sexes. Au reste, la nature humaine le veut ainsi : elle apporte partout un désir, un besoin de changement, qui nulle part n'apparaît plus fort que dans l'amour [5].

L'organisation nouvelle des relations amoureuses suppose l'égalité des deux sexes, elle suppose l'émancipation de la femme.

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 84.
2. Cf. plus haut, chapitre 2, 1, § 1.
3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 242, 243 : l'amour est actuellement organisé « de manière qu'il détourne du travail et des études » ; au contraire, « les premières amours des harmoniens redoubleront l'émulation à la culture et à l'étude ».
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 54, 59.
5. *Ibid.*, p. 410-411, note.

Impossible dans la société actuelle, où la femme reste sous la tutelle économique et sociale de l'homme, cette émancipation devient possible dans le régime sociétaire, où la femme est l'égale de l'homme dans la société et dans l'économie. Le régime sociétaire, « réduisant les fonctions domestiques au dixième des nôtres, affranchit d'abord le sexe en affaires d'intérêt, en lui assurant la faculté de s'élever à des postes honorables sans intervention du mari »[1] ; élevée à l'indépendance économique, la femme peut prétendre à l'indépendance intellectuelle et morale. D'ailleurs, son émancipation commence dès l'enfance : l'éducation est la même pour les deux sexes ; elle étend « aux deux sexes le goût des études que la philosophie voudrait interdire aux femmes », comme pour les « hébéter ». Par l'éducation sociétaire, la femme est développée aussi complètement que l'homme dans toutes ses facultés physiques et morales ; pour exercer les mêmes droits que l'homme, elle est armée des mêmes forces que lui[2] ; elle est devant lui la « femme libre »[3]. Entre deux égaux toutes les relations que comporte la vie morale pourront être celles de l'égalité, de la liberté, de la vérité.

La femme libre est prête pour l'amour libre ; elle en est digne. On constate dans la société actuelle un rapport constant entre la liberté morale des femmes et leur développement intellectuel, à tel point que leur liberté semble la condition de leur développement. Les « dames de haut parage », les « courtisanes de bon ton », les « petites bourgeoises non mariées », voilà celles qui sont à la fois les plus libres et les plus intelligentes, les plus indépendantes et les plus actives d'esprit. A en juger par ces trois catégories, il peut sembler que « l'on élèverait à la perfection le caractère féminin si l'on pouvait réunir les qualités » qu'elles présentent séparément ; et « tel serait l'effet d'un ordre social où le sexe féminin jouirait pleinement de la liberté amoureuse[4] ». Cette

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 594.
2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 201 sqq.
3. Fourier, *La femme libre, le Phalanstère*, t. 2, p. 404, 424 ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 363 : « Lorsqu'on aura... affranchi les hommes et les femmes, on sera obligé de former une classe de femmes non asservies en chaîne perpétuelle, et qui ne seront point déshonorées pour avoir changé de favori. »
4. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 199-201 ; —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, septembre-octobre 1849, p. 255 : « La prostitution est une récurrence d'amour libre. Elle emploie à ruiner et libertiner les hommes l'amour libre qui, dans l'état sociétaire, ne serait employé à les exciter qu'au travail utile. »

liberté existera dans l'ordre sociétaire : la contrainte, le mensonge qui oppriment aujourd'hui les sentiments les plus sains et les meilleurs, y seront abolis ; dans leurs rapports, les deux sexes n'auront à suivre d'autre guide que la nature [1]. La maternité, la paternité seront libres comme l'amour [2]. A partir de sa « majorité amoureuse », fixée à dix-huit ans [3], la femme peut agir et user d'elle ainsi qu'elle l'entend [4]. La procréation, la famille dépendent du libre contrat des individus libres, « sauf les lois à faire sur le sort des enfants qui naîtraient de pareilles unions » [5]. Il est permis de prévoir les « dispositions de haute harmonie [6] » où l'amour libre entrera comme élément d'union et d'action, et les « modulations » infiniment variées de sentiments et de passions auxquelles il pourra donner lieu [7].

« A l'idée de liberté amoureuse, chacun, avant de s'informer comment elle sera pondérée, n'en augure que crapule et scandale .» Cependant il a été démontré que « ces désordres sont l'ouvrage du régime civilisé, qui a l'impudeur de les encenser et les couvrir de l'égide des lois » [8] ; ils résultent de l'abominable fausseté qui dénature tous les rapports des individus dans la société actuelle. Ce n'est que par « la plus stupide de toutes les calomnies » qu'on peut prétendre que la théorie de l'amour libre « lâchera la bride aux passions [9] ». Contre l'immoralité les hommes et les femmes trouveront de sûres garanties dans les conditions physiques et morales de la vie sociétaire. Le travail et les occupations sérieuses tiendront dans cette vie trop de place pour en laisser aux désœuvrements immoraux. D'autre part, les caractères seront mis par l'éducation en garde contre les surprises capricieuses de la légèreté ou de la débauche. Aux

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 262-263 ; —, *Publication des manuscrits*, t. 4, p. 224 sqq.

2. Cf. Fourier. *Le nouveau monde*, p. 294.

3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 196.

4. *Ibid.*, p. 184, 185 : « Une femme peut avoir à la fois : 1° un époux dont elle a deux enfants; 2° un géniteur dont elle n'a qu'un enfant ; 3° un favori qui a vécu avec elle et conservé le titre ; plus de simples possesseurs, qui ne sont rien devant la loi. »

5. *Ibid.*, p. 198.

6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 311 ; cf. p. 468.

7. *Ibid.*, p. 334-335 ; cf. —, *Deuxième revue des candidats*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 183.

8. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 266. — Cf. plus haut, chapitre 2, 1, § 1.

9. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 540.

amours prématurées, qui pourraient être une cause de faiblesse, l'étude et l'industrie apporteront un obstacle [1]. Dans ces conditions, même en cédant à la loi du changement, l'amour pourra être la cause ou l'occasion des sentiments et des actes les plus louables, les plus estimables. On ne fera pas à un homme « un crime de l'inconstance, car elle a son utilité en harmonie » ; mais on examinera « si dans ses liaisons il a fait preuve de déférence et de loyauté avec les femmes [2] ». D'ailleurs, les hommes seront formés par l'éducation au respect et au culte de la femme. Dans les corporations où s'achèvera l'éducation des deux sexes, la femme sera l'objet conscient d'une vénération raisonnée. Il n'y aura pour personne de considération plus haute que pour la femme élevée par son mérite aux suprêmes dignités de la hiérarchie sociétaire [3].

Par l'amour, la femme sera l'instrument de l'activité sentimentale et du progrès moral et intellectuel ; par la femme, l'amour sera tout ce qu'il doit être, c'est-à-dire « la passion la plus puissante en mécanisme de ralliements... C'est de lui qu'on tirera les plus puissants leviers, soit pour le rapprochement et l'affection entre inégaux, soit pour l'art de concilier les antipathies naturelles ou accidentelles [4]. » L'amour produira entre les individus les groupements les plus heureux et les plus utiles [5] ; il sera le meilleur moyen de fusion et d'harmonie [6].

Il sera tel, d'abord, dans la famille nouvelle. Pour la fonder, l'homme et la femme, s'aimant d'un libre amour, s'uniront librement, comme deux égaux. Leur union sera purement morale : elle sera l'œuvre du sentiment, et absolument indépendante de l'intérêt ; jamais elle ne sera l'occasion des contestations, des querelles, des luttes, des passions que provoque dans la société actuelle la conclusion de la plupart des mariages [7]. Mais s'il doit être un contrat sentimental, le mariage sociétaire n'en doit pas moins être un contrat réfléchi et mûrement délibéré ; il faut que les époux aient le temps de se connaître et de s'apprécier ; il faut que le mariage devienne « progressif [8] » et que « les couples ne s'avancent en grades amoureux qu'avec le temps » : ainsi « la femme ne risque

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 266 sqq.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 227.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 218 sqq.
4. *Ibid.*, p. 465-466.
5. *Ibid.*, p. 467 sqq.
6. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 276 sqq.
7. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 577-598.
8. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 161.

point d'être malheureuse à perpétuité par l'hypocrisie d'un époux qui, le lendemain du mariage, se démasque pour joueur, ou brutal, ou jaloux. Enfin, les titres conjugaux ne s'acquièrent que sur des épreuves suffisantes [1]. » D'ailleurs le mariage n'est pas un lien perpétuel ; les erreurs peuvent s'y racheter, il admet l'inconstance [2] : « franchement exercée », elle « n'a rien de vicieux, surtout quand elle est réciproquement consentie », tandis que « la fraude qui règne dans tous les amours civilisés est un caractère odieux [3] ». Le mariage sociétaire peut se terminer par le divorce, aussi libre que le mariage lui-même.

Fondée sur la liberté, la famille sociétaire n'est pas un cercle étroit et rigide. Elle s'étend par les liens individuels les plus variés, qui lui attachent de nouveaux membres. Ce sont d'abord des liens économiques. L'héritage n'étant réglé par aucune loi, par aucune coutume, il dépend uniquement de la volonté du testateur : il s'ensuit que les patrimoines ne peuvent pas être jalousement conservés par les familles, et que le libre vouloir de quiconque possède peut créer, en faveur d'étrangers choisis par la sympathie, des droits égaux à ceux des membres de la famille [4]. Sur cette voie de la dissémination des fortunes se fait aussi la dissémination des affections ; mais l'amitié travaille par elle-même à élargir et assouplir la famille qu'elle renforce. Entre membres de familles différentes la perpétuelle coopération de la vie sociétaire établit des liens plus forts que ceux de la famille ; à côté des affections de famille elle en provoque d'autres, plus larges, qui préparent à la compréhension et au désir de la solidarité sociale. Il se produit une « affection vraiment filiale des élèves aux maîtres [5] » ; les collaborateurs d'un même travail se considèrent comme les membres d'une même famille.

Tous ces liens, qui se forment hors de la famille, se réunissent et se nouent dans la famille, accrue par l'adoption. L'adoption est une des pratiques les plus fréquentes du régime sociétaire [6]. Par elle, chaque famille peut s'enrichir de tous les individus que la sympathie a rapprochés des membres de cette famille. Un père,

1. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 185, 186.
2. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 542.
3. *Ibid.*, p. 584 ; — cf. —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, mai-juin 1848, p. 376-377.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 450 ; —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, juillet-août 1849, p. 31.
5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 448.
6. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 268.

« assuré que ses enfants auront toujours le superflu » dans une société qui garantit les droits sociaux [1], peut se laisser aller à aimer les enfants pauvres qu'il a distingués en raison de leur éducation ou de leur travail ; il peut les adopter ; il peut regarder « comme un second fils l'enfant qui épouse ses penchants industriels et s'en montre le continuateur présomptif » : il en fait son « héritier industriel [2] ». Par l'adoption, la famille s'étend au-delà de toute limite ; elle donne satisfaction aux sentiments affectueux que suscite la vie complexe et active de la phalange. Elle devient ainsi l'instrument puissant du bien commun : grâce à elle, chaque sociétaire est « porté à ne désirer que le bien de la phalange, qui est en majorité sa famille, et en minorité son amie [3] ».

Préparés par une éducation adaptée à cette fin, les rapports moraux entre les individus, dans le régime sociétaire, auront pour effet l'accord général. L'harmonie sociale résultera de l' « équilibre passionnel [4] ». La bonne qualité des rapports moraux sera certaine parce qu'elle dépendra des satisfactions économiques et morales assurées par le régime [5]. « Les hommes seront spéculativement et passionnément philanthropes. » D'abord ils le seront spéculativement, « par conviction que la moindre tentative de bénéfice opposé au bien de la masse les mettrait en conflit avec cette masse, qui les honnirait [6] ». Tous les membres de la phalange seront liés par une solidarité d'intérêts qui rendra possible la fraternité vraie [7]. Il n'y aura pas de mécontents dans la cité sociétaire ; il n'y aura que des hommes disposés à s'aimer entre eux, et à aimer le régime auquel ils devront leur bonheur [8]. D'autre part, les sociétaires seront philanthropes passionnément, parce que l'affection même, l'affection passionnée qu'ils éprouveront pour une multitude de compagnons, d'amis, « les entraînera à travailler pour l'intérêt de cette masse, où le leur se trouvera compris [9] ».

1. Cf. plus haut, 1, § 3.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 445-447.
3. *Ibid.*, p. 460.
4. *Ibid.*, p. 376.
5. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, novembre 1846, p. 409 : la « cupidité, qui nous avait jusqu'ici pétris d'égoïsme, va devenir en nous un germe de philanthropie universelle. Ce sera par amour de lui-même, par jalousie de ses plaisirs que chaque individu deviendra bienveillant pour tout le genre humain. »
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 579.
7. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 44.
8. *Ibid.*, p. 372, par exemple.
9. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 579.

« L'équilibre des passions affectives ne peut s'établir qu'autant qu'on fera naître des affections, des sympathies corporatives entre les classes aujourd'hui antipathiques, telles que riches et pauvres. jeunes et vieux : les affections à créer entre eux seront des accords de *ralliement*, en ce qu'elles uniront les antipathiques naturels ou extrêmes divergents [1]. » Ces accords de ralliement produiront l'équilibre social [2]. La phalange formera une « famille bien unie [3] » dont tous les membres seront, par une infinité d'accords, passionnément attachés au bien commun. Ces accords « n'y règnent pas constamment; leur impulsion trop violente userait l'âme et les sens; mais ils y dominent assez fréquemment pour exercer la suprématie [4] ». Il en résulte un accord « omnimode, unitéiste » entre tous les sociétaires : c'est l'accord « qui fait naître les affections généreuses et le dévouement collectif entre gens qui ne se connaissent même pas de vue ni de renommée : il les met en sympathie artificielle et subite ». Par cette sympathie, tous sont dévoués à tous; mais « il n'y a rien de personnel dans ce dévouement; c'est affection de philanthropie collective et non individuelle ». Cette « omniphilie » est la plus sûre garantie de l'égalité et de la fraternité sociale [5].

A tous ses membres la société réalisée par la phalange sociétaire inspirera un sentiment ardent de reconnaissance et d'amour. Elle sera aimée pour des motifs économiques et moraux. « La multitude, qui ne connaît guère d'autre guide que les sens, deviendra idolâtre du gouvernement et de la science, au nom de qui on lui recommandera de se livrer au plaisir, dont on lui fournira d'innombrables variétés [6]; » mais aux satisfactions économiques s'ajouteront les satisfactions morales, plus fortes encore. Le « spectacle du bien-être général est pour les harmoniens une source d'enthousiasme continu et de dévouement à cet ordre sociétaire d'où naissent tant de merveilles [7]. » La merveille suprême, ce sera l'amour de tous les sociétaires pour la société ; merveille naturelle après tant de bienfaits.

1 Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 378.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 6.
4. *Ibid.*, t. 3, p. 378.
5. *Ibid.*, p. 369-375 ; —, *Le nouveau monde*, p. 225; —, *Manuscrits, la Phalange, Revue de la science sociale*, avril 1846, p. 349, sur l'« omniphilie, penchant à considérer tous les hommes comme des frères, philanthropie universelle ».
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 422.
7. *Ibid.*, t. 1, p. 152.

Ce puissant sentiment social aura sa manifestation sociale dans l'art. L'art sociétaire sera surtout la célébration de la société et de ses œuvres ; il sera surtout collectif et public ; il apparaîtra surtout, avec une magnificence somptueuse et raffinée, dans les fêtes où la phalange se rendra justice et honneur [1].

Enfin la religion est aussi une forme de l'art social comme du sentiment social. Il ne s'agit pas d'introduire avec l'ordre sociétaire une religion nouvelle, calquée sur les anciennes religions ; il ne s'agit pas de faire une réforme religieuse [2] ; mais, si la religion est quelque chose de réel, elle se transformera, comme toutes choses, avec l'ordre nouveau. A tout ce que les hommes ont pu connaître sous le nom de religion se substituera la religion de la société ; l'objet de la religion, ce sera la société elle-même. Dans la phalange sociétaire, les hommes « pourront voir le beau passionnel, dire qu'ils ont vu Dieu en personne et dans toute sa sagesse ; car qu'est-ce que l'esprit, la sagesse de Dieu, sinon l'harmonie des douze passions, leur développement complet sans aucun conflit et en accord aussi parfait que celui d'un excellent orchestre ? Ce bel œuvre est le seul qui puisse donner aux humains une idée de la gloire et de la sagesse de Dieu [3]. » Ainsi naîtront et grandiront ensemble « l'enthousiasme pour Dieu, auteur d'un si bel ordre social, et la philanthropie ou amour de tout le genre humain [4]. » Dans cet état, « l'amour de Dieu devient passion ardente chez tous les humains : jouissant à chaque instant de nouveaux plaisirs, et voguant sur un océan de délices, ils éprouvent le besoin d'adresser à toute heure des hommages au créateur d'un si bel ordre [5] ». Mais ici, à vrai dire, créateur et objet créé se confondent, et s'identifient. Dieu ou l'unité sociétaire, ce sont des « mots synonymes, puisque l'unité ou harmonie est le but de Dieu [6] ».

La foi religieuse et sociale, l'amour religieux de la société deviendront chez les hommes les sources de nouvelles vertus et de nouveaux bienfaits ; il en pourra sortir ce « dévouement de

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, par exemple, t. 3, p. 384.
2. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 457 : « Je considère les innovations religieuses comme des brandons de discorde, et, ma tâche étant de concilier tous les partis par le bienfait du quadruple produit, de l'industrie attrayante et de la mécanique des passions, je répugne à toute méthode qui provoquerait du trouble et qui m'assimilerait aux agitateurs. »
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 475.
4. *Ibid.*, p. 553.
5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 44.
6. *Ibid.*, p. 208.

charité générale [1] » qui complètera l'œuvre de l'éducation et de l'organisation morale. Cette religion sera tout intellectuelle et sentimentale ; elle ne connaîtra pas de pratiques ; elle ne connaîtra pas d'autre culte matériel que celui « des hommes qui ont servi l'humanité en perfectionnant l'industrie », l'économie, la société [2].

Ainsi s'achèvera, jusque dans l'élaboration de nouvelles formes de pensée, la constitution du régime de l'harmonie.

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 393.
2. *Ibid.*, t. 3, p. 499, note.

## CHAPITRE CINQUIÈME

### Les voies et moyens

#### I.

#### Le problème et la méthode

##### § 1. — *Le problème*

Le système sociétaire est un système social, économique et moral qui doit apporter à la société, reconnue mauvaise dans sa constitution générale et dans toutes ses parties, une transformation totale. S'il n'est pas seulement quelque chose de théorique, s'il doit devenir une réalité, une question reste à examiner, celle des voies et moyens par lesquels pourra s'effectuer le passage de la société présente à la société future, organisée selon le régime théoriquement conçu. La méthode de Fourier prévoyait et comportait l'étude de cette question ; elle le conduisait à la poser. D'autre part, quelle qu'en fût la solution, la question, ainsi posée, s'accordait avec les principes fondamentaux du système, et, en particulier, avec le principe de l'évolution qui, dans la doctrine sociétaire, sert à l'explication des institutions et des transformations sociales.

Pour Fourier, le problème des voies et moyens se présentait dans des conditions précises. D'un côté, il avait à adapter, à incorporer à la réalité un système vaste et complexe, dont il avait disposé le plan et combiné les détails dans l'état de perfection où il les imaginait. D'un autre côté, il avait à agir sur une société complètement, essentiellement différente de celle qu'il avait conçue, et en même temps si résolument engagée, par les idées et les institutions nouvelles, dans certaines voies de réformes particulières, qu'il semblait chimérique de rechercher un autre passage entre l'ancien monde social et le nouveau monde. Avant d'aborder ce difficile problème, il fallait déterminer la méthode à employer pour le résoudre.

## § 2. — *La méthode*

Deux méthodes s'offraient, celle des réalisations complètes et directes, et celle des réalisations indirectes et transitoires [1] : Fourier choisit la seconde. Après avoir condamné les révolutions et les révolutionnaires, après avoir condamné les faits et les doctrines qui relevaient de la méthode révolutionnaire [2], il rejeta pour son propre compte cette méthode qui s'accordait aussi peu avec ses dispositions actives qu'avec ses principes théoriques. D'ailleurs, tout en ne voulant pas de la révolution comme procédé de la réalisation sociétaire et de la transformation sociale, il la conservait comme le terme et la fin de cette transformation elle-même : la révolution, pour lui, c'était le changement universel et total de la société ; c'était le but où allaient conduire les moyens de réforme appropriés.

Ces moyens devaient être des moyens progressifs, en accord avec l'évolution. Une société complète comme celle de l'avenir sociétoire ne surgit pas tout d'un coup du sein de la réalité présente. « Les détracteurs sont absurdes en reprochant à l'ordre sociétaire ses coutumes futures » : elles « seront longtemps impraticables, par obstacles matériels [3] ». Il faudra que ces obstacles soient écartés et vaincus l'un après l'autre ; il faudra que le nouveau régime s'établisse par degrés, que des institutions transitoires le préparent, qu'une série de mesures graduées le perfectionnent et l'achèvent, le conduisent à l'idéal social, économique et moral [4].

Pour aider l'évolution, plusieurs méthodes peuvent être employées concurremment. L'éducation peut s'adresser aux enfants pour les former et les amener, par la connaissance du régime sociétaire, à l'aimer et à le désirer ; elle peut s'adresser aux hommes par la propagande orale, par le journal, par le livre, par les faits, enfin, et par l'expérience, pour les instruire et les convaincre. Toute éducation peut tendre à la pratique et à l'action, et, par là, hâter l'évolution nécessaire : mais pour que l'évolution s'accomplisse, il faut agir. Les individus, les sociétés, les gouver-

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 442 sqq.
2. Cf. plus haut, chapitre 2, 2, § 2.
3. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 595.
4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 154-155 : le nouveau régime de l'amour, en particulier, ne pourra s'introduire qu'avec lenteur ; — cf. —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, mai-juin 1848, p. 372.

nements agiront efficacement par la création d'institutions économiques ou morales, destinées moins à durer qu'à préparer la société durable : ces institutions transitoires solliciteront, sans lui imposer de conditions ni de limites, l'initiative des particuliers et de l'État.

Enfin, pour commencer l'évolution, dont le terme doit être l'établissement du régime sociétaire, rien ne saurait valoir l'essai et l'expérimentation de ce régime. L'expérimentation est la règle préférée de la méthode théorique : elle doit être le procédé favori de la méthode appliquée. Entre la société d'aujourd'hui et celle de demain il faut concevoir un régime d'essai qui prépare l'avenir en utilisant les éléments du présent. Le régime d'essai ne sera qu'une réduction du régime définitif. L'association simple conservera le plan et la constitution de l'association intégrale, en restreignant ses dimensions, son mécanisme et son action [1]. « La première phalange sera une ébauche, une esquisse » de la phalange régulière et parfaite [2].

Non seulement la phalange d'essai sera une forme de transition nécessaire, établie en « convenance avec les coutumes et préjugés » dont il faut tenir compte, mais elle s'imposera, en quelque sorte, par une « extrême facilité de fondation [3] ». « Il est cent fois plus facile de fonder la petite association que la grande [4]. » Ces considérations sont déterminantes lorsqu'il s'agit de réalisation.

## 2.

## La réalisation

### § 1. — *Les conditions*

Avant d'établir le plan de la phalange d'essai, il importe de déterminer les conditions dans lesquelles elle s'installera.

La phalange d'essai ne trouvera dans la société où elle sera appelée à la vie qu'un nombre insuffisant d'éléments humains, et d'éléments mal préparés, dont l'agencement ne pourra qu'être fort imparfait. La constitution sociale de la phalange sera donc néces-

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 517 ; t. 3, p. 425 sqq.
2. *Ibid.*, p. 457.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 6.
4. *Ibid.*, p. 7.

sairement défectueuse, et par suite, défectueuse aussi son économie. Elle ne comptera que des travailleurs ignorants du travail sériaire, ou des indépendants, novices dans toute espèce de travail agricole ou manufacturier ; elle manquera d'animaux exercés, de cultures variées ; surtout elle n'aura point de séries organisées, combinées, graduées, c'est-à-dire qu'elle sera dépourvue de ce qui fait la force de l'économie sociétaire [1]. D'autre part, ses membres n'auront pas été formés par l'éducation à la vie sociétaire ; ils ne pourront ouvrir les « voies de ralliement », fournir les moyens d' « essor passionnel » dont l'harmonie morale a besoin. La phalange d'essai n'aura pas, en se constituant, de « corporations harmoniques » ; elle n'aura « ni petites hordes ni domesticité passionnée, ou du moins très peu des ressources que ces deux ressorts peuvent fournir »[2]. Ainsi « la génération actuelle éprouvera, surtout dans les premières phalanges, une foule de lacunes matérielles et passionnelles qui sont prévues et auxquelles il faudra suppléer par des expédients quelconques » ; mais « on n'arrive que par degré à la perfection »[3].

Telles sont les conditions d'existence que la phalange d'essai trouvera en elle-même : elle en trouvera, en dehors d'elle, qui ne seront pas moins difficiles et dangereuses. Ébauche du monde sociétaire, la phalange d'essai s'établira au milieu d'une société incohérente et anarchique : elle sera, dès sa naissance, entourée de méfiance et d'hostilité. Elle ne se sentira pas unie avec le reste du monde par ces liens du travail et de l'échange qui créent une sorte de « coopération externe » ; elle devra se suffire à elle-même. Au reste, « des emprunts de mercenaires ne l'aideraient pas en liens passionnels ; ils ne pourraient pas intervenir en intrigues de séries, et fausseraient tout le mécanisme ». Si pourtant la phalange voulait faire appel au monde indifférent ou ennemi, ce seraient d'autres périls : ce monde ne pourrait avoir qu'une influence néfaste sur la vie économique et morale d'une petite société détachée de lui pour réaliser un régime absolument contraire à celui qu'il prétend maintenir. Bon gré mal gré, il faudra que la phalange d'essai se tienne à l'écart de l'humanité ; et en effet elle « s'en isolera le plus possible, mais sans pouvoir y renoncer tout à fait [4] ».

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 575 sqq.

2. *Ibid.*, p. 577 sqq. : il ajoute : « On ébauchera l'opération autant que possible ; mais on ne pourra compter, en mode simple, que sur une approximation très faible. Et de même sur tous les ressorts de ralliement. »

3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 204.

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 578-580 ; — cf. t. 3, p. 430.

## § 2. — *L'organisation*

L'organisation de la phalange d'essai est combinée de manière à satisfaire aux conditions qui lui sont imposées. Sa composition résulte d'une conciliation entre les exigences du régime social qu'elle prépare et celles de la réalité. Selon ce que sera cette conciliation, la phalange comprendra la totalité, ou seulement la moitié, le tiers, ou même le quart des sociétaires dont se compose une phalange complète [1] ; mais le contingent le plus réduit sera distribué d'après l'ordre sériaire appliqué à l'économie : la phalange d'essai ne saurait négliger ce « levier inconnu nommé séries contrastées », cet « unique moyen d'associer passions et industrie, de créer l'attraction industrielle [2] ». L'organisation sériaire détermine elle-même le caractère des individus qui seront chargés d'en assurer le fonctionnement : ils devront présenter entre eux toutes les différences possibles, sociales, économiques et morales. Il faudra des célibataires et des gens mariés, des adultes et des enfants [3] ; « plus la phalange sera petite, plus on devra s'attacher à avoir un grand nombre d'enfants », car les enfants sont les êtres les plus propres à subir entièrement l'influence de l'attraction sériaire [4] ; ils sont même « la seule classe sur qui on puisse, sans inconvénients, faire dès les premiers jours un essai de plein essor de l'attraction [5] ». La phalange d'essai se recrutera parmi toutes les classes sociales. Elle « devra avoir, en cultivateurs et manufacturiers, au moins les 7/8 de ses membres ; le surplus se composera de capitalistes, savants et artistes », dont elle pourrait d'ailleurs se passer au besoin [6]. Comme la phalange normale, la phalange d'essai réclame l'inégalité des fortunes : sur 90 familles dont elle pourra se composer, « il faudra choisir environ 40 familles pauvres, 30 moyennes et 20 de richesse relative [7] ». Ainsi les pre-

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 427 ; —, *Le nouveau monde*, p. 99-100 ; —, *Approximations sociétaires, le Phalanstère*, t. 1, p. 133 ; —, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 80 sqq.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avertissement, p. x.

3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 104.

4. *Ibid.*, p. 381.

5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 180.

6. Fourier, *Theorie de l'unite universelle*, t. 3, p. 431 ; — cf. —, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 80 sqq.

7. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 582 ; — cf. —, *Le nouveau monde*, p. 99-100 ; —, *Compléments d'aperçus, le Phalanstère*, t. 1, p. 101.

miers sociétaires seront « d'inégalité graduée en fortunes, âges et caractères, en connaissances théoriques et pratiques [1] ».

La phalange d'essai aura la forme d'une société par actions. Le capital social sera constitué par les apports des sociétaires, et représenté par des actions et coupons d'actions transmissibles [2]. D'ailleurs, à côté des actionnaires, la phalange comprendra des salariés, qui seront employés « aux dégrossissements et aux fonctions qui ralentiraient l'attraction industrielle » : ils seront, en quelque sorte, « la béquille de la phalange d'essai [3] ». La direction et l'administration de ce régime provisoire seront analogues à celles du régime définitif [4].

Les dimensions du domaine de la phalange d'essai seront proportionnées au nombre d'individus qu'elle comprendra. Elles pourront varier d'un tiers, d'une moitié de lieue carrée à 4.000 toises, à 200 hectares [5]. Ce qui importe, ce n'est pas que le domaine soit grand, c'est qu'il soit bien choisi, et qu'il possède les ressources dont les premiers sociétaires auront besoin. Au reste, quel que soit ce domaine, l'aménagement n'en pourra être que partiel et provisoire. Surtout, il sera prudent de n'employer aux constructions que des matériaux de peu de valeur ; car la disposition générale de la première phalange pourra présenter des fautes telles qu'il devienne nécessaire de la modifier complètement « au bout de quelques années [6] ». Les frais de première installation seront donc aussi peu élevés que possible : selon que les dimensions de la phalange seront normales ou réduites, ils peuvent être estimés à 10 ou 15, ou seulement 4 millions [7]. Le devis d'établissement d'une phalange normale est le suivant :

| | |
|---|---|
| Loyer d'un an pour terre et édifices . . . | 600.000 |
| Construction de logements et étables . . | 5.000.000 |
| Bestiaux, végétaux, mobilier rural. . . . | 1.200.000 |
| Frais d'engagements et avances. . . . . | 1.200.000 |
| Équipement, linge, vaisselle . . . . . . | 1.000.000 |

1. Fourier, *Theorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 427.
2. *Ibid.*, p. 428 ; —, *Complements d'aperçus*, p. 102.
3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 99-101.
4. *Ibid.*, p. 100.
5. Fourier, *Theorie de l'unite universelle*, t. 3, p. 427 : —, *Compléments d'aperçus*, p. 101 ; —, *Approximations sociétaires*, p. 133 : —, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 80 sqq.
6. Fourier, *Theorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 456 ; — cf. —, *Le nouveau monde*, p. 99 sqq.
7. Fourier, *Théorie de l'unite universelle*, t. 3, p. 437.

| | |
|---|---|
| Manufactures, ateliers, matières premières . | 1.500.000 |
| Subsistance de six mois . . . . . . . . | 800.000 |
| Semailles d'attraction. . . . . . . . | 800.000 |
| Frais de bureau, régence, négociations . . | 600.000 |
| Ouvriers coopérateurs non sociétaires. . . | 400.000 |
| Transplantation avec massif de terre . . . | 400.000 |
| Conserve de fruits et légumes . . . . . | 300.000 |
| Bibliothèque publique. . . . . . . . . | 300.000 |
| Palissade et grillage . . . . . . . . . | 200.000 |
| Dépenses imprévues . . . . . . . . . | 400.000 |
| | 15.000.000 [1] |

Il suffit de ramener ces chiffres au quart, soit, pour le total, à près de 4 millions, pour avoir le devis d'une phalange réduite.

Pour tout ce qui concerne l'organisation du travail et de la production, il ne faut point perdre de vue le but essentiel de la phalange d'essai, qui est moins de réaliser des bénéfices, d'obtenir des avantages mesurables, par doit et avoir, que de « réussir *à organiser le régime d'attraction industrielle* [2] ». L'économie de la première phalange devra donc tout entière « s'attacher uniquement à créer l'attraction industrielle ». Cette fin délibérément choisie déterminera elle-même le choix des travaux à organiser ; ils seront préférés moins en raison de leur productivité ou de leur utilité que de leur qualité d'attraction présumée. « Et si l'on pouvait prévoir que les chardons et les ronces attireront plus activement au travail que les vergers et les fleurs, il faudrait abandonner vergers et fleurs, et leur préférer chardons et ronces, dans le canton d'épreuve [3]. »

Parmi les travaux domestiques, il en est qui sont à la fois les plus nécessaires et les plus attrayants : ce sont les travaux culinaires ; aussi bien est-ce à eux que l'économie de la phalange fera la place la plus grande. Elle attribuera le second rang aux travaux agricoles, qui s'appliqueront à tous les genres de culture, mais principalement à l'horticulture [4]. Enfin les travaux industriels ne seront point bannis [5] : mais, comme ils « ne figurent dans l'état

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 116 ; — cf. —, *Devis et tableaux d'un canton sociétaire, le Phalanstère*, t. 1, p. 73, 81.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 584.
3. *Ibid.*, t. 3, p. 431 ; — cf. —, *Compléments d'aperçus*, p. 102.
4. *Ibid.*, p. 101 ; —, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 429.
5. *Ibid.*, p. 428.

sociétaire qu'à titre d'accessoires et compléments du système agricole », ils n'auront lieu qu'autant qu'ils pourront être établis en correspondance avec les travaux agricoles initialement organisés selon la disposition du terrain. « Il s'agit d'établir entre les manufactures et l'agriculture une réciprocité de convenance qui fasse concourir ces deux classes d'industrie au succès l'une de l'autre ; elles se heurteraient, si l'on manquait de favoriser l'essor de l'attraction industrielle préférablement aux vues de bénéfice pécuniaire. » Il faudra donc que l'industrie soit avec l'agriculture « en lien de passion cabalistique », c'est-à-dire qu'elle concoure avec elle à produire et à maintenir l'attraction ; il faudra, en second lieu, qu'elle soit « en lien d'intérêt local », c'est-à-dire qu'elle soit employée à la transformation industrielle des produits de la culture locale [1]. La phalange d'essai devra se maintenir, « quant aux manufactures, dans le cercle de ses productions locales ou vicinales, et ne fabriquer que des objets liés à ses intrigues agricoles ». S'il en est ainsi, « celui qui proposerait d'établir dans la phalange d'essai une filature de coton commettrait une faute choquante ; car cette phalange, que je suppose fondée en France, Allemagne ou Angleterre, ne cultiverait pas le coton ; ses voisins ne le cultiveraient pas non plus : elle adopterait donc une fabrique dépourvue de lien avec ses cultures et passions locales. » D'ailleurs, quand fonctionnera le commerce « véridique », rien ne s'opposera à ce que la phalange étende et développe sa production industrielle, à mesure qu'elle entrera en relations avec « les régions lointaines »[2].

« La phalange d'essai commettrait une erreur si elle entreprenait en petit les travaux d'une grande phalange... Elle devra adopter moins de fonctions, et s'appliquer à y introduire une subdivision complète. Ce n'est pas sur la quantité de séries, mais sur leur plein essor et leur bonne organisation qu'il faut spéculer : qu'elles soient peu nombreuses, peu importe, pourvu qu'on y voie naître le mécanisme des rivalités contrastées et des gradations de nuances ; on ne l'obtiendrait pas d'une affluence de petites séries imparfaitement distribuées : *paucæ, sed bonæ* [3]. » Ainsi le régime sériaire ne pourra pas s'appliquer intégralement à la phalange d'essai : l'important, ce sera que les séries de travail soient bien organisées, et avant tout bien choisies et bien combinées entre elles. Ce choix, d'ailleurs, et cette combinaison seront déterminés

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 139 sqq.
2. *Ibid.*, p. 140-141.
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 583-584.

par les conditions de la production. La phalange d'essai n'aura d'abord que des séries de travaux locaux, destinés à produire pour la consommation immédiate et sur place. Puis, quand le moment sera venu d'établir des « fabriques spéculatives », destinées à produire pour le commerce extérieur, on fera choix des industries les plus propres à favoriser et à développer, dans les différentes classes de travailleurs, l'attraction et l'activité industrielle : confiserie pour les enfants, broderie pour les femmes, ébénisterie pour les hommes, ou encore parfumerie et lutherie [1]. Enfin la phalange, à moins que ses dimensions ne soient trop restreintes, pourra étendre l'organisation sériaire jusqu'à la constitution de petites hordes et de petites bandes, ce rouage essentiel du mécanisme sociétaire [2].

Une bonne organisation de la production assure aux membres de la phalange d'essai le développement et le perfectionnement de la consommation et de la jouissance ; une bonne organisation de la répartition leur garantit la justice dans l'attribution des biens. Grâce à l'énorme accroissement des produits et des bénéfices résultant de l'établissement, même partiel, du régime sociétaire, chacun peut recevoir une part proportionnelle à son travail ; de plus, les capitaux engagés dans la phalange sont rémunérés d'un intérêt élevé [3].

Ainsi tout l'essentiel de l'économie sociétaire peut être réalisé dans la phalange d'essai ; l'organisation morale, au contraire, y sera nécessairement fort incomplète et rudimentaire. L'éducation, fondement de toute organisation morale, n'en sera pas absente, mais elle n'y aura d'abord que peu d'effet ; son programme aura beau être le programme d'éducation physique et morale du régime définitif : pour le remplir efficacement, elle manquera d'éléments, de direction, d'impulsion, de ressources [4]. Mal préparés par elle, les rapports moraux entre les individus seront irréguliers, confus, instables. L'organisation économique, qui suppose l'existence de ces rapports, et qui en dépend, souffrira de leurs défauts. Par exemple, la phalange d'essai ne pourra instituer les services individuels, faute de rapports moraux sociétairement organisés ; elle

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 485 ; —, *Le nouveau monde*, p. 131 sqq.

2. Fourier, *Solution de tous problèmes de finance*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 261 sqq

3. Fourier, *Devis et tableaux d'un canton sociétaire*, p. 74 ; —, *Compléments d'aperçus*, p. 103

4. Fourier, *Devis et tableaux d'un canton sociétaire*, p. 74.

ne pourra « établir en plein la domesticité passionnée » ; aussi « elle y suppléera par une corporation externe composée de domesticité salariée et non sociétaire, affectée aux corvées qui seraient provisoirement hors du mécanisme et hors d'attraction [1] ».

Mais c'est surtout pour l'organisation des rapports entre les sexes que le régime moral de la phalange d'essai sera défectueux. Cette organisation sera dûment ajournée. Les « *usages de haute harmonie* ne sont pas nécessaires dans une phalange d'essai », et « l'on sera bien maître d'en admettre ou rejeter ce qu'on voudra, de modifier ou retrancher, selon les convenances de la génération actuelle, selon que les civilisés voudront approcher plus ou moins de la vérité et de l'unité » ; on pourra même « maintenir le règne de la fausseté en amour, et conserver dans la phalange d'essai tout le régime amoureux de la civilisation [2] ». Ce qu'il y a de sûr, c'est que le régime nouveau de l'amour ne pourra, « ne devra s'établir qu'au bout de deux générations [3] » ; il s'établira peu à peu, par une série de mesures graduées qui suivront la régénération progressive de l'humanité [4].

C'est ainsi que, par des conquêtes successives, se constituera le nouveau monde moral. Il s'élèvera, en couronnement d'œuvre, sur l'édifice éprouvé de l'économie. Il sera difficile, mais il sera nécessaire de « former les nœuds de haute mécanique ou liens collectifs des séries », de « liguer passionnément les sociétaires [5] ». C'est dans cette ligue passionnée que se développeront les sentiments collectifs et les passions sociales dont la vie sociétaire a besoin.

## § 3. — *Les voies et moyens*

A l'expérience décisive de la phalange d'essai il faut assurer les moyens les plus faciles et les plus rapides. Il faut que les éléments matériels et humains choisis pour elle satisfassent aux conditions dans lesquelles elle se fera. Il faut que domaine et sociétaires lui soient appropriés. Trois pays pourraient convenir pour l'épreuve : les États-Unis, avec leurs vastes terres libres, l'Angle-

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 586.
2. *Ibid.*, p. 217 ; cf. t. 3, p. 363-364 ; —, lettre à Muiron, 11 mai 1819, citée par Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 255 : « L'association simple sera une fondation *toute morale*, admettant les préjugés qui proscrivent l'amour. »
3. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 52, 82.
4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 241.
5. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 428.

terre, avec sa puissance capitaliste et industrielle, la France enfin, peut-être mieux encore, avec sa population intelligente, aux passions vives, aux goûts raffinés [1]. Dans chacun de ces trois pays, et surtout en France, la phalange d'essai pourrait trouver, pour s'installer, un domaine partiellement aménagé, et prêt, ou peu s'en faut, à recevoir l'organisation sociétaire [2].

Une active propagande sera nécessaire pour faire connaître le plan de l'institution et lui attirer des adhérents et des ressources. Mais ce qu'il faut, avant tout, c'est un « fondateur » [3], qui, par son initiative propre, donne la vie à l'œuvre où les biens et les hommes seront rassemblés par lui. Il doit y avoir et il y a dans la société actuelle plusieurs centaines de « candidats », qui s'ignorent eux-mêmes, à la fondation sociétaire, princes, riches bourgeois, philanthropes, compagnies financières ou industrielles, le roi lui-même, le roi surtout, dont la parole peut appeler à la vie la phalange et tout le monde nouveau [4]. L'expérience sociétaire est rendue « si facile qu'un homme riche à quelques millions peut entreprendre et achever en 3 ans la première phalange qui devient le germe de la métamorphose générale » [5]. Au reste, quel qu'il soit, le fondateur ne saurait se passer de l'inventeur, dont la direction sera presque indispensable pour installer le nouveau mécanisme social et le mettre en mouvement sans crainte que, dès le premier moment, il ne soit faussé. « Là où je serai, déclare Fourier, la mécanique marchera bien et ne fera pas une faute, malgré l'absence de moyens suffisants. Là où je ne serai pas, on commettra cent maladresses, les mauvais pilotes feront chavirer la barque, et s'en prendront à moi de ce qu'ils n'auront pas suivi les instructions, ou bien ils échoueront faute de détails que

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 17 ; t. 4, p. 368 sqq.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 580-581 : le château de Meudon serait un « local de convenance probable... Au reste, je n'apprécie ces châteaux que sous le rapport des plantations déjà faites, et du voisinage des forêts ; car, pour le bien du mécanisme, il vaudra infiniment mieux construire en plein l'édifice »

3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 483 sqq.

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 426-427 ; t. 4, p. 587 sqq. ; —, *Revue des candidats*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 164 sqq. ; —, *Deuxième revue des candidats*, *ibid.*, p. 183 sqq. ; —, *Les géants en utopie et le minimum d'épreuve sociétaire*, *Question soumise aux capitalistes*, *ibid.*, p. 334 sqq. ; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 210 sqq.; t. 2, p. 631. 737 sqq.

5. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, mars 1847. p. 210.

l'opinion m'interdit en me limitant à un volume [1].» Ainsi l'action personnelle de l'inventeur doit compléter celle de ses livres.

La phalange d'essai est « destinée à louvoyer pendant la première année, où elle sera mal pourvue du nécessaire en manœuvre passionnelle » : pendant cette première année, son installation restera inachevée [2]. Elle débutera avec une partie seulement des membres qui devront la constituer [3], et se complètera par l'accession méthodiquement successive des classes dans lesquelles ils seront répartis. Si l'épreuve est faite avec une petite phalange de 450 individus, comprenant « 40 familles pauvres, 30 moyennes et 20 de richesse relative », les familles pauvres s'installeront pendant l'automne et passeront l'hiver dans un régime qui ne sera guère qu'à moitié sociétaire ; les familles de fortune moyenne arriveront au début du printemps, et contribueront à l'organisation du mécanisme économique, réduit à quelques séries ; les familles riches attendront le mois d'avril : « l'installation sera terminée une quinzaine après l'installation de la première classe [4]. » Pour une grande phalange de 2.000 membres, les entrées successives seront celles des salariés qui serviront à l'aménagement, puis du « noyau » et de la régence, enfin des différentes classes, l'une après l'autre, de l'automne à la fin du printemps, en commençant par les plus pauvres. Cette méthode d'installation pourra, d'ailleurs, être adoptée par une phalange plus petite [5].

Les dimensions à choisir de préférence pour la première institution sociétaire, ce sont les plus réduites. La « tribu » et ses deux variétés, la « sérisophie » et la « sérigermie », sont des formes pré-

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 64.

2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 581.

3. Cf. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 129 : « Pendant une année, ce terme étant nécessaire pour développer des passions chez ces bêtes brutes que nous nommons paysans, nulle phalange ne prendra son équilibre social qu'autant qu'elle sera parvenue à créer des passions bien distinctes et bien rivalisées à ces ridicules paysans... »

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 4, p. 582-586.

5. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 100 ; le tableau de l'installation peut être le suivant :

| | | |
|---|---|---|
| « Les salariés | : | 100 ; |
| 1. Noyau et régence | : | 300 (août) ; |
| 2. Classe préparatoire | : | 400 (septembre) ; |
| 3. Classe mixte | : | 600 (octobre) ; |
| 4. Classe aisée | : | 400 (mars) ; |
| 5. Classe riche | : | 200 (mai). » |

paratoires et simplifiées, par lesquelles l'expérience gagnerait à commencer [1].

La « sérisophie ou épreuve réduite [2] » comprend de 600 à 700 membres, ou seulement 500, ou même de 3 à 400 [3]. Son domaine n'est que le tiers de celui d'une phalange normale ; autant que possible, il est situé non loin d'une ville [4]. Son organisation est celle d'une phalange de petites dimensions [5], avec un régime sériaire appliqué à quelques travaux bien choisis [6] et aux services collectifs [7]. Enfin, son installation doit être progressive [8]. Le succès dépendra du choix des premiers sociétaires. Il faudra rechercher les « caractères généreux, honorables, tolérants en toutes passions », les « individus qui se plaisent au soin des animaux et végétaux », les « familles qui ont des enfants industrieux, polis, honorables, disposés au travail des jardins et basses-cours », tous ceux qui aiment dans l'industrie le bon et le beau, ceux enfin qui, avec des qualités morales, sont beaux eux-mêmes [9]. Il faudra que ces premiers sociétaires soient capables d'activité et de dévouement collectif, qu'ils soient capables des passions sociales les plus énergiques. « C'est avec cette frêle armée de 400 hommes, femmes et enfants, qu'il faut marcher à la conquête du monde, et renverser les trois sociétés, civilisée, barbare et sauvage ; mais pour que la tribu conquière le monde, il faut qu'elle se conquière elle-même, qu'elle passionne chacun des sociétaires pour le bien colllectif, qu'elle nous présente des riches dévoués aux pauvres, des pauvres dévoués aux riches, et tous ensemble dévoués à la vérité [10]. »

1. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, 1849 ; le mot *tribu* s'applique aux deux formes, *sérisophie* et *sérigermie*.

2. *Ibid.*, juillet-août, p. 1.

3. *Ibid.*, mai-juin, p. 385-387.

4. *Ibid.*, p. 401.

5. *Ibid.*, p. 450 : « Il est inutile de disserter ici sur le mode de régie des intérêts et de régie intérieure de la tribu ; autant que possible, elle se conforme à celui de la phalange d'harmonie. »

6. *Ibid.*, p. 392-393 ; l'ordre du choix peut-être : 1° fruiterie ; 2° culture des fleurs ; 3° des arbres fruitiers ; 4° des légumes ; 5° serres chaudes et fraîches ; 6° étables ; 7° basses-cours.

7. *Ibid.*, p. 447-448, 449 : « La tribu est boulangère et bouchère par elle-même, confiseuse et vinattière pour elle-même. »

8. *Ibid.*, p. 411 sqq.

9. *Ibid.*, p. 405-411.

10. *Ibid.*, p. 450.

La « sérigermie », forme primaire de la tribu, est une « association hongrée », qui compte normalement 200 membres, mais qui peut en compter au plus 300 et au moins 80 seulement. Elle comprend un ou plusieurs séristères : ateliers, étables, magasins, salles de réunion. Son organisation est purement industrielle ; cependant, par les « engrenages de série », elle tend aux accords passionnels [1]. C'est une association élémentaire, qui n'est pas encore affranchie des formes ordinaires des sociétés par actions, et qui demeure « tenue en tutelle par des capitalistes qui forment comité de régie [2] ».

Se réduit-elle à 80 membres, alors la tribu n'est plus qu'une sorte de « ménage progressif », une institution purement économique et domestique, dont le premier type apparaît aujourd'hui dans les cercles et les casinos [3]. Ainsi la société actuelle peut fournir elle-même les éléments informes de l'expérience sociétaire. Une « ferme-modèle », par exemple, c'est assez pour y faire l'épreuve du régime nouveau. Il suffit d'y installer cent familles, dont les membres seront occupés aux travaux de la ferme, avec un traitement fixe et une part d'intérêt dans les bénéfices. La régence de la ferme fera la banque, « à l'instar de nos prêteurs dits Mont-de-piété ». Une fois que la ferme « sera en activité, et qu'on ne doutera plus de son succès, on traitera avec le gouvernement pour la fondation générale », à supposer que le gouvernement s'en charge. Mais quel que soit le procédé par lequel l'organisation sociétaire sera superposée à la ferme-modèle, cette organisation se développera d'elle-même dans un terrain bien approprié [4].

## § 4. — *Les résultats*

L'expérience sociétaire, effectuée dans des conditions normales et selon le mode établi par le raisonnement, doit nécessairement réussir, et les résultats en apparaîtront dans un rapide et sûr progrès [5]. Une fois créée par l'acte de volonté du fondateur, avec des ressources suffisantes, et sous la direction éclairée de l'inventeur, une fois développée, achevée, la phalange d'essai se multi-

1. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, juillet 1848, p. 10 sqq.
2. *Ibid.*, p. 55.
3. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 172 sqq.
4. Fourier, *Dénouement des visions de progrès*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 142.
5. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 140 sqq.

pliera et fera par une double voie la propagation du système. D'abord elle colonisera ; elle enverra des « essaims » en terrain vacant, en pays barbare ou sauvage [1]. D'autre part, elle sera imitée : la contagion sociétaire gagnera de proche en proche. Progressivement s'accomplira l'organisation du régime, d'abord dans la première phalange, siège de l'épreuve initiale, puis dans le monde entier. La conquête définitive du monde pourra être obtenue en quelques années, si l'on en croit ce tableau d'avenir :

« An 1822, préparatifs du canton d'essai.
1823, installation ; épreuve définitive.
1824, imitation générale par les civilisés.
1825, adhésion des barbares et sauvages.
1826, organisation de la hiérarchie sphérique.
1827, versement d'essaims coloniaux [2]. »

Reste à savoir si des institutions transitoires, plus simples encore que la phalange d'essai et que ses réductions, et plus proches des institutions actuelles, ne pourront pas préparer la réalisation sociétaire, en préparant les conditions de la première expérience.

3.

## Les institutions transitoires

### § 1. — *Le régime transitoire*

La loi de l'évolution sociale paraît exiger qu'un régime transitoire de réformes partielles prépare, non seulement le régime sociétaire dans son extension et dans sa forme définitive, mais dans ses formes préparatoires elles-mêmes, celles de la phalange d'essai ou de ses réductions. Entre l' « ordre divergent » et l' « ordre convergent », entre le « mécanisme indirect, incohérent et mensonger » de la société actuelle et le « mécanisme direct, combiné et véridique » de la société future, on peut concevoir théoriquement un « ordre mixte » dont l'idée se précise en vue d'une application positive, conforme à l'évolution : l'application graduelle des réformes graduelles que réclame l'ordre sociétaire [3].

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 78.
2. *Ibid.*, p. 370.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 122-123.

On peut y supposer trois degrés. « Le premier n'embrasse que la réforme du système commercial, qu'il métamorphose de mensonger en véridique... Le second degré s'étend aux manufactures, dont il opère l'organisation solidaire et économique. Le troisième degré atteint l'agriculture, où il introduit l'association graduée [1]. » Comment se fera le passage d'un degré à l'autre, c'est ce qui ne peut être déterminé selon un principe unique et absolu. On peut croire que les réformes de l'ordre mixte seront à la fois antérieures à l'établissement du régime d'essai et contemporaines de cet essai jusqu'à l'établissement du régime définitif [2].

Le régime transitoire est essentiellement un régime de garanties sociales : « garantisme » ou « sociantisme », c'est le régime des « fondations approximatives », celles qui doivent peu à peu conduire la société jusqu'à l'ordre futur [3]. La société garantiste est la condition et la préparation de l'harmonie sociétaire.

Le principe du régime, c'est un principe moral, c'est l'idée de solidarité. Elle seule, avant l'application du système sociétaire, peut fournir quelque remède contre les maux de la société actuelle [4]. Dans l'économie, la solidarité se réalise par l'assurance, qui est proprement « un régime d'obligation conditionnelle de la masse envers l'individu [5] ». Le garantisme est donc un régime d'assurance sociale généralisée. Mais un tel régime suppose l'application du principe d'association ; et en effet le garantisme « consiste dans l'association intégrale des masses de producteurs pour appuyer le travail incohérent de chacun des producteurs dont se compose la masse [6] ». En fait, cette association n'apparaît comme intégrale que dans certains rapports économiques bien déterminés ; elle est loin de réaliser la pleine communauté du travail et de la vie : ce n'est qu'une « demi-association » qui est « collective sans être individuelle, sans réunir ni les terres ni les ménages en gestion combinée ; elle admet le travail morcelé des familles » ; seulement, « elle établit entre elles des solidarités ou assurances

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 135.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, Avertissement, p. VIII sqq.
3. *Ibid.*, t. 3, p. 275 ; —, *Le nouveau monde*, p. 436 sqq. ; —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, avril 1849, p. 289 ; —, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 7.
4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 397 : « Contre la banqueroute, l'agiotage, les menées mercantiles, il n'est qu'un remède (hors de l'harmonie sociétaire), c'est la *solidarité*. »
5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 9.
6. *Ibid.*, p. 7.

corporatives, étendues à la masse *entière*, afin qu'aucun individu ne soit excepté du bienfait des garanties ». C'est un « édifice de demi bonheur, qui est la période moyenne entre l'état civilisé et l'état sociétaire [1] ». Mais ce demi bonheur comporte déjà des satisfactions multiples ; il comporte le perfectionnement raffiné de la vie [2]. Par les jouissances sensuelles, le garantisme s'étend au monde moral ; il n'est pas jusqu'aux rapports moraux entre les individus où ne puisse s'appliquer un régime de garanties [3].

L'établissement du garantisme sera progressif. Les opérations successives et lentes qu'il exigera ne sauraient dispenser de tenter l'expérience sociétaire ; mais, quel que soit le succès de la phalange d'épreuve, ces opérations peuvent être entreprises, l'une après l'autre, ou l'une en même temps que l'autre, par le moyen de toutes les institutions capables de réaliser une parcelle des garanties sociales [4].

## § 2. — *Les institutions économiques*

### I. — *L'œuvre des individus.*

Les institutions garantistes sollicitent les initiatives industrielles et se prêtent à la variété de leurs dispositions. Ce sont des institutions préparatoires, qu'il est relativement facile d'introduire dans la société présente et d'y développer. Ce sont des institutions incomplètes et partielles, mais déjà complexes, qui ont, avec une fonction essentielle, plusieurs fonctions secondaires ; qui, enfin, originairement isolées dans leur diversité et leur autonomie, peuvent se rapprocher, s'unir et se fédérer.

Que les associations d'échange aient, parmi les institutions garantistes, la première place et la plus grande importance, il n'y a pas lieu de s'en étonner : l'ordre déterminé par la méthode de Fourier et suivi par lui dans sa critique sociale devait se retrouver dans son plan de réformes préparatoires. C'est le problème de l'échange qu'il avait abordé le premier, c'est par le commerce qu'avait commencé sa critique de la société contemporaine : c'est

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 275.

2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 436 sqq. ; le garantisme doit s'étendre aux plaisirs des sens : par exemple, du tact, par l'hygiène et la salubrité de l'habitation, de la vue, par l'agrément des bâtiments et de l'architecture, de l'ouïe, par le développement du théâtre d'opéra, etc.

3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 8 sqq.

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 313.

par lui que devait commencer aussi son élaboration du régime garantiste [1].

L' « initiative », l' « ébauche de lien sociétaire, voire la plus prompte pour entrer en garantisme », c'est le « comptoir communal [2] ». Le comptoir communal est une « maison de commerce mixte, cumulant négoce et manutention économique des objets consignés [3] ». Il peut se constituer, s'organiser, s'administrer comme une simple société commerciale ; mais il doit développer ses fonctions et étendre son action au-delà des limites étroites qui conviennent et suffisent à son institution première. L'échange, comportant l'entrepôt et la manutention des produits, est l'objet essentiel de cette institution : la bourse du comptoir, qu'on peut concevoir comme une réduction de la bourse d'une phalange normale, est faite pour des séances hebdomadaires « où l'on communiquerait les avis de correspondance commerciale, et où l'on débattrait sur les convenances d'achat et de vente [4] ». Mais, comme il est entendu que le « comptoir communal, dans son organisation, se rapprocherait autant que possible des procédés harmoniens, il pourrait avoir à son compte des cultures et des troupeaux, selon les moyens dont il serait pourvu, et il donnerait toujours à ses agents, même les plus pauvres, une portion d'intérêt sur quelques produits spéciaux, comme laines, fruits, légumes, etc., afin d'éveiller en eux cette activité, cette sollicitude industrielle qui naît de la participation sociétaire, les préserver de l'insouciance qui caractérise les salariés civilisés » [5]. Ainsi, dès le comptoir communal, s'accomplit cette « combinaison des manufactures avec l'agriculture » [6] qui est un des objets principaux de l'économie sociétaire. Association de production, le comptoir communal peut aussi devenir association de consommation, en organisant une sorte de coopérative alimentaire. Enfin il peut instituer une véri-

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 63 : les institutions les plus faciles de garanties sociales seraient : le « comptoir communal » (garanties agricoles), la « maîtrise proportionnelle » (garanties manufacturières), la « concurrence réductive » (garanties commerciales), le « tribunal de contrepoids » (garanties scientifiques) ; d'ailleurs Fourier n'a décrit qu'une partie de ces institutions (cf. plus loin, même § )

2. *Ibid.*, t. 3, p. 296 ; cf. —, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, septembre-octobre 1845, p. 202 sqq.

3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 14.

4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 284.

5. *Ibid.*, p. 285.

6. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, septembre-octobre 1845, p. 217-218.

table banque populaire, et « avancer des fonds au cours le plus bas à tout cultivateur dont les domaines présenteraient garanties [1] ». Il peut être par là « l'antidote naturel contre l'indigence du bas peuple, contre le prêt usuraire et les bénéfices intermédiaires du commerce, contre le dénuement de capitaux qui paralyse l'agriculture, et contre les secours dérisoires comme certaines caisses parisiennes, qui, prêtant au taux fictif de 5 %, établissent le taux réel à 17 %, et sont prônées comme faveur du commerce pour l'agriculture » [2].

Le premier résultat du comptoir communal, ce sera de mettre ses membres à l'abri de la misère, de la gêne, des difficultés économiques ; il leur procurera les denrées au plus bas prix, réduira les frais du ménage et de la vie. Multipliés avec méthode, les comptoirs communaux seront des organes d'activité et d'administration économique, aussi commodes à utiliser pour la perception des impôts que pour l'organisation de la production ; ce seront des agents de l'enrichissement général. Le bien qu'ils feront s'étendra bien loin au-delà des bornes de leur étroit domaine [3].

Comme les comptoirs communaux, les « banques rurales actionnaires » seraient des « embryons sociétaires » de création facile et médiocrement coûteuse. Elles pourraient se former simplement sur le type des monts-de-piété et des caisses d'épargne [4]. Elles auraient assez d'un capital de 600.000 francs, ou même d'un capital beaucoup moindre, pour se constituer dans le cadre ordinaire d'une société par actions [5].

L'objet essentiel des banques rurales serait de fournir un large crédit aux producteurs et surtout aux petits producteurs, aux travailleurs les moins fortunés. Elles auraient pour premier soin d'« établir en tout canton une caisse d'épargne où l'on recevrait, aux conditions d'usage, les petites sommes du pauvre ». Mais à cette fonction primordiale les banques en ajouteraient beaucoup d'autres. D'abord elles deviendraient aisément des associations de production : « au moyen d'un jardin et d'une fabrique annexés à l'édifice », elles fourniraient « aux agents pauvres des occupations agréables et variées ». Etablies dans les campagnes, elles favoriseraient les travaux agricoles, les grands travaux ruraux, tels que

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3, p. 281.
2. *Ibid.*, t. 1, p. 28.
3. *Ibid.*, t. 3, p. 281-287.
4. *Ibid.*, t. 1, Avertissement, p. XVIII.
5. *Ibid.*, t. 1, p 137.

la restauration des forêts, la conservation des sources. Elles pourraient, « en amodiant des terres », constituer des « fermes expérimentales ». C'est précisément dans la mesure où elles seraient des associations productives qu'elles pourraient assurer facilités et garanties à leur crédit, même à l'égard du plus pauvre, « vu les moyens qu'elles auraient de se récupérer par son travail à journée. le dépôt de ses petites récoltes, et même l'affermage de ses terres ». Elles auraient des magasins d'entrepôt et de réserve. Elles pourvoiraient au placement de leurs membres comme au placement de leurs produits. Enfin, pouvant « se ménager, par la correspondance des banques avec le ministère, une influence contre les menées d'accaparement, fluctuations du prix des denrées, extorsions du commerçant », elles auraient une action directe et efficace sur l'organisation et la régularisation du marché. Elles serviraient ainsi, non pas seulement la petite société formée par leurs membres, mais la collectivité tout entière [1].

Le comptoir communal et la banque rurale, qui sont originairement des institutions d'échange, conduisent, par leurs annexes productifs, aux institutions spécifiques de production, qui prennent aussi la forme d'associations économiques. Dans l'économie agricole, les « fermes fiscales [2] », les « fermes d'asile [3] », les « fermes modèles », ou, pour répondre et parer à l'œuvre inutile et souvent funeste des créations de la philanthropie actuelle, les « fermes contre-modèles [4] », toutes ces institutions, sous quelque nom qu'on les désigne, peuvent se constituer comme des sociétés par actions du mode habituel [5]. Leur capital peut s'élever à plus de 800.000 francs ; leur domaine peut comprendre plusieurs centaines d'hectares; elles peuvent compter de 800 à 1000 membres, sociétaires ou salariés, chaque ferme offrant aux plus pauvres une garantie d'agréable travail [6].

La production agricole est l'objet premier des fermes ; mais la production industrielle y est annexée, et la méthode sériaire, la méthode du travail attrayant, est appliquée à cette économie double, qui reproduit le plan de l'économie sociétaire. Dans les fermes, « l'ouvrier, pouvant varier ses travaux, alterner entre les

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 136-140.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 432 sqq.
3. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 35 sqq.
4. *Ibid.*, t. 2, p. 726 sqq.
5. Cf. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 434.
6. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 35 sqq. ; t. 2, p. 726-729.

jardins, les étables, les fabriques, etc., jouirait d'une existence aussi douce qu'elle est pénible dans les greniers des villes, où il fait, du matin au soir, pendant 365 jours, le même ouvrage, au grand préjudice de sa santé [1] ». Les salaires pourraient être notablement relevés ; la faculté d'épargner serait donnée à tous [2]. La méthode de production entraîne la méthode d'échange : l'économie des fermes ne saurait comporter que l'échange direct de l'une à l'autre ; à cette fin elles auraient leurs entrepôts et feraient la banque [3]. Enfin, elles pourraient organiser, selon le principe d'association, la consommation en commun, la vie en commun de leurs membres [4].

Le principe d'association est par lui-même si fécond qu'il peut être une cause de progrès et de bénéfices sous quelques formes et à quelque fonction de l'économie qu'il soit appliqué. A côté des comptoirs communaux, des banques rurales, des fermes, pourront apparaître, dans le régime garantiste, quantité de sociétés moins vastes et moins complexes, mais très variées et très diversement utiles. Par exemple, des associations agricoles pourront se former en vue des grands travaux que les forces individuelles paraissent impuissantes à accomplir, en particulier, des travaux de défrichement [5]. De même, les travaux qui servent à la préparation et à l'organisation de la consommation individuelle, après avoir passé de la forme « domestique » à la forme « commerciale », deviendront l'objet d'associations multiples, entre lesquelles se répartiront des tâches bien différenciées : boucherie, charcuterie, cuisine, boulangerie, pâtisserie, confiserie, et enfin restaurants coopératifs [6]. Toutes ces associations, toutes ces institutions d'esprit sociétaire seront, dans le régime garantiste, les éléments d'une économie renouvelée : il reste à faire vivre cette économie en l'unifiant.

Le moyen, ce sera une organisation fédérative, dont la plupart des rouages préexistent dans les institutions particulières de production et d'échange garantiste, banques, fermes, comptoirs, qui ne sont point nécessairement isolées, et qui peuvent communiquer entre elles. Il s'agit d'assurer, de régulariser cette communication :

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 433.
2. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 39-40.
3. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 432 ; —, *La fausse industrie*, t. 2, p. 729 sqq.
4. *Ibid.*
5. Fourier, *Spéculation commerciale*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 382.
6. Fourier, *La fausse industrie*, t. 2, p. 758, 762 : l'entreprise Botherel, par exemple [cf. mon *Étude sur les sources de Fourier*, 9] « est un diamant dans sa coque pierreuse dont il faudrait le dégager ».

ce qui revient à organiser le fonctionnement unitaire de l'échange. On y parviendra par l'institution de l' « entrepôt fédéral » qui est le « précurseur » de l'institution sociétaire [1]. « L'entrepôt garantiste reçoit et manutentionne toutes sortes de denrées, blés, vins, et moyennant une modique provision [2]. » Il généralise le procédé de la consignation qui, dès aujourd'hui, a fait ses preuves. Par l'entrepôt fédéral, la consignation peut devenir universelle et continue. « Toute denrée, ne fût-ce qu'un paquet d'allumettes, pourra aller d'entrepôt en entrepôt jusqu'au bout du monde, sans devenir jamais propriété intermédiaire ni être grevée arbitrairement [3]. » Ainsi s'organisera le « fédéralisme commercial » : il appliquera à l'échange universel le principe de l'assurance mutuelle et de la solidarité qui est le principe même du garantisme [4]; ainsi la société garantiste arrivera à « rallier tout le globe à un régime fédéral et identique [5] ».

Ce régime transformera peu à peu toutes les fonctions économiques. Et d'abord il transformera l'échange. Il restreindra, atténuera, régularisera la concurrence [6]. Il entraînera le « licenciement successif et complet des forbans commerciaux [7] ». Il s'établira sans violence, car « la saine politique est ennemie de toute violence »; il « ne dépossèdera ni ne froissera personne »; mais progressivement il amènera les commerçants « à la retraite par des mesures qui n'excluront personne et qui admettront à la gestion de l'entreprise les négociants les moins fortunés [8] ». Par suite, les frais généraux de l'échange, aujourd'hui énormes et déraisonnables, s'abaisseront peu à peu, tandis que s'élèveront les bénéfices, au profit des producteurs. Cet avantage résultera du simple mécanisme de la consignation continue. Par exemple, « si une denrée doit subitement doubler de prix par défaut de récoltes, le bénéfice imprévu sera réversible en entier au producteur, lors même qu'il aurait depuis longtemps abandonné sa denrée à un moindre prix, et il aura la moitié dudit bénéfice s'il a perçu l'équi-

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 112.
2. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, janvier-février 1845, p. 13.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 200-201.
4. *Ibid.*, t. 3, p. 64 sqq.
5. *Ibid.*, p. 118.
6. *Ibid.*, p. 59.
7. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, septembre-octobre 1845, p. 196.
8. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 96.

valent de sa denrée en avances d'argent à 3 %. Ainsi l'agriculture et la fabrique seront constamment maîtresses de leurs produits, même après s'en être dessaisies par besoin d'une avance équivalente [1]. »

Dans cette économie, les opérations de crédit seront constamment mêlées aux opérations d'échange ; les unes dépendront des autres. Les entrepôts consentiront aux producteurs des prêts sur leurs produits consignés [2] ; ils feront l' « avance économique aux producteurs pauvres [3] » ; ils pourront même couvrir les emprunts d'État destinés à l'accomplissement des grands travaux publics [4].

Le fédéralisme commercial aura pour effet l'organisation graduelle de la production. Il conduira à l' « association prompte et solidaire des manufactures » et à l' « association lente et successive des cultivateurs [5] ». En se superposant aux associations particulières, aux institutions de création privée, une « agence fédérale de production » achèvera le système [6]. Enfin ce régime sera un régime d'assurance et de solidarité. Les marchands fédérés formeront une « compagnie d'assurance responsable collectivement [7] ». Producteurs et consommateurs se trouveront liés par le contrat universel et permanent d'une assurance mutuelle comme par la solidarité des gains et des bénéfices résultant de la réduction des frais et de l'utilisation des travailleurs et des capitaux restés jusque-là sans emploi [8].

### 2. — *L'œuvre de l'État.*

Si considérables et si perfectionnées qu'elles soient, toutes ces institutions sont abandonnées à l'œuvre de création individuelle ; mais, quel que que soit leur succès, elles ne rendront sans doute pas inutile et superflue l'œuvre de l'État pour vaincre les résistances d'une société hostile ou inerte, en mettant la puissance publique au service de la réforme garantiste. Sans doute il est

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 95.
2. *Ibid.*, p. 53 sqq.
3. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, septembre-octobre 1845, p. 196.
4. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 103.
5. Fourier, *Manuscrits*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, septembre-octobre 1845, p. 196.
6. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 71.
7. *Ibid.*, t. 1, p. 249 sqq.
8. *Ibid.*, t. 3, p. 204.

mauvais, en principe, que l'État intervienne dans l'organisation et dans la gestion de l'économie ; mais, en attendant que la société future supprime toute forme de gouvernement et d'autorité, il faut prendre pour ce qu'elle est la réalité donnée, où l'État, force trop souvent malfaisante, n'apparaît pourtant point totalement incapable d'être employé au bien. On n'a pas le droit de négliger cette chance d'utilité pratique. Convenablement adapté, l'État peut rentrer dans le plan de la réforme sociale. En y contribuant, il se transformera lui-même dans le sens marqué par elle.

L'intervention de l'État peut d'abord se porter sur les institutions de création privée. L'État peut entrer pour une part dans l'administration des associations ; il peut leur servir d'intermédiaire universel. C'est ainsi que « toutes les fermes d'asile se concerteraient, par entremise du ministre et des préfets, pour se passer des négociants, faire leurs achats et ventes directement les unes chez les autres [1] ». Allant plus loin, l'État accordera ou même imposera sa direction à ces institutions ; il organisera lui-même des fermes fiscales, en nommera les administrateurs, forcera « la classe indigente à s'incorporer à ces fermes fiscales », déterminera leur constitution et leur contingent [2]. L'État pourra de même intervenir dans les institutions fédératives : l'entrepôt fédéral sera géré par les propriétaires cultivateurs et manufacturiers, « par l'entremise du prince avec qui » seront partagés « les bénéfices » [3]. L'administration publique pourra être chargée d'établir la statistique et de maintenir l'équilibre du marché. Dans un régime de « régie contrebalancée », tel qu'il résulte de la participation de l'État à l'œuvre du fédéralisme commercial, « le ministre de l'intermédiaire, aujourd'hui ministre du commerce, connaît jour par jour, au moyen du manifeste des trois entrepôts concurrents, toute la quantité de produits industriels mis en vente dans l'étendue du territoire » [4].

Par de semblables mesures, l'action de l'État, étendue et diverse, soutient et renforce l'œuvre des institutions privées ; mais, en dehors de ces institutions, et par lui-même, l'État peut agir aussi. Le désordre actuel de l'échange paraît devoir l'y inviter ; désordre tel qu'il ne semble pas pouvoir souffrir l'ajournement des réformes que la puissance publique est sans doute seule capable de mener à bien. Le commerce, qui est aujourd'hui le champ clos des

1. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 432.
2. *Ibid.*, p. 429-431.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 73 ; cf. p. 139.
4. *Ibid.*, p. 142.

rivalités et des luttes individuelles, a besoin des garanties sociales que l'État peut lui fournir, comme il l'a fait pour certaines parties du mécanisme économique, et, par exemple, pour le système des poids et mesures et de la monnaie [1]. L'État peut mettre sa puissance au service de la vérité et de la sincérité de l'échange [2]. Au reste, il n'a pas moins d'intérêt que les producteurs et les consommateurs eux-mêmes à la réforme commerciale [3]. « Nos politiques sont tombés *administrativement* dans la duplicité méthodique par l'isolement du commerce et du gouvernement, qui sont deux rouages associés, deux éléments inséparables en mécanisme véridique, » du moins dans l'ordre provisoire du garantisme. « Ce sera une théorie très curieuse et très agréable aux gouvernements civilisés, qui verront que tous les énormes bénéfices des banquiers et agioteurs doivent retourner au fisc, par l'établissement du régime de vérité garantie, hors duquel on tombe dans le monopole ou dans l'anarchie mercantile et mensongère [4]. »

On pourrait craindre que l'intervention des pouvoirs publics dans le mécanisme de l'échange n'ait lieu par une « mesure oppressive de l'industrie et de la liberté individuelle », et qu'un « fermage commercial » ne soit un « régime odieux ». Il sera sans doute possible d'y échapper par la création des institutions privées, et surtout des entrepôts fédéraux, enfin par l'organisation du fédéralisme commercial [5] ; mais sans doute aussi certaines formes de régie commerciale seront nécessaires provisoirement, pour abolir ou tout au moins pour atténuer les maux du commerce [6]. Il est plusieurs sortes de régies, entre lesquelles le choix sera déterminé par le souci d'éviter la violence et d'employer les procédés les plus simples et les plus rationnels. On laissera de côté la régie « brute », qui est réalisée dans le monopole du sel ou des tabacs ; la régie « mixte », qui permet, qui favorise la lutte du gouvernement et des particuliers ; la régie « composée » elle-même, dont le système monétaire est une application, et qui, si parfaite qu'elle soit, est encore exposée à la fraude [7]. On aura recours à la régie « bicomposée » ou « surcomposée ». Par elle, « l'administration et les

1. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 224 sqq.
2. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 24-25.
3. *Ibid.*, p. 96-97.
4. Fourier, lettre à Muiron, 6 décembre 1818, citée par Pellarin, *Théorie sociétaire*, 4e éd., Paris, 1849, in-12, p. 212.
5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 97-98.
6. *Ibid.*, p. 24 sqq.
7. *Ibid.*, p. 218.

producteurs sont ligués, non pas pour contenir le commerce, mais pour l'exercer eux-mêmes par commis salariés et amovibles », dans l'intérêt des individus et de la communauté. Dans ce régime, « le bénéfice doit rester au producteur, sauf la provision de régie allouée au gouvernement [1] ». Ainsi le « monopole préservatif », ce « pis-aller auquel tendait secrètement Bonaparte, et auquel on eût été forcé d'en venir à défaut d'invention du vrai correctif [2] », devient lui-même superflu, grâce à cette régie prudente qui, sans contrainte et sans oppression, satisfait aux intérêts collectifs et individuels.

Le « commerce véridique, exercé par le gouvernement », est « favorable en tout sens au producteur [3] ». Il lui est favorable parce qu'il réduit les frais de gestion à une « provision convenue sur chaque objet, et proportionnée aux difficultés de manutention et de distribution », et qu'il affecte les bénéfices des opérations commerciales à la classe productive elle-même. D'autre part, il est favorable au consommateur en ce qu'il permet la fixation des prix et l'estimation exacte de la valeur réelle des objets échangés [4].

On peut imaginer toute une série de mesures graduées pour introduire progressivement dans la société actuelle la régie commerciale. Par des dispositions financières, par une législation du cautionnement et de la patente, l'État peut réduire le nombre des commerçants et des intermédiaires; il peut les conduire indirectement à la conception et à la constitution des associations qui, en diminuant les frais communs, augmenteront les bénéfices de chacun [5]. En second lieu, l'État peut exproprier les entreprises de commerce et de transport, les entreprises de roulage et de courtage, et les transformer en services publics [6]. Enfin il peut créer des offices publics ayant pour fonction l'administration et la statistique de l'échange : à cet effet, chaque ville ou marché pourrait avoir son « bureau de mutation publique formant bourse perpétuelle et d'intervention forcée [7] » ; ce serait le rouage élémentaire du mécanisme public de l'échange.

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 225.
2. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 396.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 213.
4. *Ibid.*, t. 3, p. 217.
5. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 397 sqq. : note sur la « maîtrise proportionnelle, ou procédé mitoyen entre la libre concurrence et le fermage commercial ».
6. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 2, p. 230.
7. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 3, p. 182.

L'action de l'État n'est point nécessairement limitée à l'installation de ce mécanisme : il peut intervenir dans le fonctionnement de la production. Ainsi « la science doit tendre à liguer le gouvernement avec l'agriculture contre les corsaires industriels [1] » : l'État peut assurer à l'agriculture une protection efficace. Sur l'industrie il peut agir de même, c'est-à-dire par une réduction progressive de la concurrence. « En industrie, le procédé de garantie réelle eût consisté à établir la maîtrise proportionnelle graduée ou concurrence réductive [2] » : cette réduction est possible par une série de mesures réglementaires. L'État doit surtout intervenir dans l'industrie pour la diriger, la protéger, la développer. Pour elle, « il devrait créer une commission spéciale, ou un ministre des manufactures, chargé, non pas d'inspecter, mais de créer ». Encourager ne suffit pas : la création est l'attribution normale de la puissance publique [3]. Enfin l'État peut intervenir dans l'économie pour organiser et soutenir les institutions d'assurance. Toutes les catégories d'industrie doivent être « assujetties à double solidarité contre les fraudes et banqueroutes et contre l'abandon des ouvriers [4] » : c'est à l'État de rendre effective cette solidarité.

Il est au pouvoir de l'État de modifier les conditions de la répartition comme celles de la production des biens ; il est en son pouvoir d'établir réellement par l'impôt la proportionnalité des charges. Ainsi « l'impôt du célibat progressif » devrait « atteindre par degrés le revenu des célibataires [5] ». D'une manière générale, l'État est chargé de mettre en accord et en harmonie l'intérêt général et les intérêts individuels. S'il doit employer sa puissance au bien commun, de même, par lui, « le corps social doit indemnité à toute classe qu'il opprime par convenance générale [6] ». Il dépend de l'État que l'intérêt social soit satisfait à la satisfaction des individus eux-mêmes.

### § 3. — *Les institutions morales*

La réforme morale a beaucoup moins à attendre des institutions particulières que la réforme économique. Contre les

1. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 13-14.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 3. p. 277.
3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 306-310.
4. Fourier, *Le nouveau monde*, p. 301.
5. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 2, p. 16.
6. *Ibid.*, p. 18.

désordres de la moralité sociale, il faut surtout espérer de l'évolution morale et intellectuelle. Peut-être, néanmoins, l'association pourra-t-elle faire sentir sa force et son action bienfaisante, en permettant certaines réglementations d'un caractère moral. Qu'on suppose une institution comme la presse ; sa puissance est énorme, et souvent aussi ses méfaits : on peut imaginer une association, une sorte de jury, de chambre de discipline ou de syndicat, chargé de la réglementer, de lui imposer un code et une juridiction conforme à la justice et à la vérité [1]. Cette organisation, cette application du principe d'association aux rapports et aux institutions d'ordre moral et intellectuel peut être généralisée; elle peut être étendue à tous les cas.

Mais s'il est vrai que l'éducation est la cause initiale de la plupart des vices qui, dans la société actuelle, faussent les rapports moraux entre les individus, c'est sur l'éducation que, dans l'ordre garantiste, doit porter le principal effort de la réforme morale. Que cette réforme soit l'œuvre des particuliers ou de l'État, il n'importe point; il importe seulement que l'éducation réformée se rapproche le plus possible de l'éducation sociétaire, et qu'elle en applique les principes dans tout ce qu'ils ont d'immédiatement applicable, surtout pour l'enseignement moral et professionnel des enfants. La conception d'un « phalanstère enfantin » [2], « au lieu de bouleverser un empire entier pour un essai, le borne à 300 enfants et cent hectares de jardin » [3]. Ce phalanstère en miniature pourra grouper au moins 150 et au plus 500 enfants de 3 à 13 ans sur un vaste domaine disposé pour la récréation et pour le travail [4]. Sans préjudice des études les plus variées, les enfants y seront formés par la pratique aux travaux agricoles et industriels organisés en courtes séances [5]. L'installation de cette phalange enfantine sera progressive comme celle de la phalange d'essai [6]. On peut d'ail-

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 101-112.
2. Fourier, *Solution de tous problèmes de finance par l'impôt composé*, le *Phalanstère*, t. 2, p. 269.
3. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. E.
4. Fourier, *Solution de tous problèmes de finance par l'impôt composé*, le *Phalanstère*, t. 2, p. 269; —, *La théorie familière ou l'école d'éclosion des instincts, appliqués à tous genres de travaux et d'études, Plan d'essai sur 500 enfants de 5 à 12 ans*, *ibid.*, p. 301 sqq.; —, *Les géants en utopie et le minimum d'épreuve sociétaire*, *ibid.*, p. 334; —, *Détails sur l'épreuve minime, en travaux à courtes séances, appliquée à 160 enfants de 3 à 12 ans*, *ibid.*, p. 346 sqq., 349 sqq.; —, *La fausse industrie*, t. 1, p. 373.
5. Fourier, *Détails sur l'épreuve minime*.
6. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 343.

leurs rattacher le plan et la réalisation même de cette épreuve minime à l'épreuve normale tentée dans la phalange d'essai, en considérant le phalanstère enfantin comme une institution préparatoire au phalanstère normal ou réduit qui fournira l'épreuve sociétaire [1]. « Il suffit d'un capital de 5 à 600.000 francs pour un essai démonstratif, borné à 100 hectares à 300 enfants de 3 à 13 ans [2]. » Ce faible commencement pourra être celui de tout le garantisme, et, grâce à l'évolution, du régime sociétaire tout entier.

1. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 436 sqq.; t. 2, p. 464.
2. *Ibid.*, t. 2, p. 11.

# LIVRE QUATRIÈME

---

# L'ACTION

## CHAPITRE PREMIER

### L'homme et l'œuvre

#### I.

#### Le public

#### § 1. — *L'isolé*

Toute sa vie, Fourier fut un isolé [1]. Cet isolement, favorable à la conception et à la production d'une œuvre aussi personnelle et subjective que la sienne, ne pouvait qu'empêcher ou gêner son action. Sa doctrine de réforme sociale était un phénomène, une incroyable exception dans la société contre qui elle apportait sa protestation vigoureuse et confiante, étouffée, devant l'opinion, par le bruit des événements politiques et militaires. Cette opinion, qu'il fallait instruire, n'était point préparée à comprendre, ni même curieuse d'apprendre. Pour agir sur elle, pour la séduire, ou seulement l'éveiller, il eût fallu la maîtrise d'un publiciste habile à disposer ses idées sous le jour le plus agréable aux yeux du public, et à les soutenir, au besoin, des procédés de réclame que la presse contemporaine s'était rapidement mise en mesure d'employer.

De recommandation, le système sociétaire n'en avait d'autre que lui-même. Il était présenté au monde par un rêveur ignorant du monde, un inconnu, l'homme le moins pratique, le moins capable, non pas de se déranger pour son œuvre [2], mais de faire autour d'elle le bruit qui force l'attention et qui provoque la notoriété. Ce n'était pas une œuvre qui pût s'imposer d'elle-même et obtenir sans peine le succès. Elle était trop volumineuse, trop compacte et massive, d'une forme trop difficile ; des traités et des

1. Cf. plus haut, livre 2, chapitre 3, § 1.
2. Sur les efforts de Fourier pour faire connaître ses publications, cf. plus haut, livre 2, chapitre 2.

articles dont elle se composait, chacun formait comme un bloc doctrinal avec toutes ses aspérités ; il lui manquait un plan commode, une claire analyse, d'une lecture aisée. Pour pénétrer dans cette pensée si originale, si nouvelle, si complexe, il fallait un sérieux effort ; elle ne pouvait compter sur la prompte sympathie du public indifférent et routinier ; son action sur lui devait être laborieuse, lente et médiocre.

Les disciples de Fourier se sont plu à rapporter qu'une de ses premières œuvres, son article du *Bulletin de Lyon* sur le *Triumvirat continental* [1], avait été remarquée de Bonaparte, alors premier consul [2] : il se peut ; mais ce qui, d'un autre côté, paraît sûr, c'est que le public auquel s'adressaient les articles du *Bulletin* ne les comprit pas et ne soupçonna même point l'importance du système qui déjà se présentait en une synthèse vigoureuse [3]. Ces premières publications ne rencontrèrent que des indifférents, des sceptiques et des railleurs.

Portée audacieusement au-delà des limites du petit monde lyonnais, et répandue jusqu'à l'étranger [4], la *Théorie des quatre mouvements* passa presque inaperçue. Elle se vendit très peu :

1. Cf. plus haut, livre 2, chapitre 1, § 3.

2. *La Phalange*, 2e série, t. 2, p. 1 ; Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 53 sqq.

3. Cf. J*** ne, *A M. Fourier* (cf. plus haut, livre 2, chapitre 1, § 3) : « Vous nous promettez de grands biens dans ce nouvel état ; vaudront-ils ceux dont je jouis ? L'amour est mon Dieu, l'amitié mon ange gardien, et vous êtes ma folie... » — Cf. *Journal de Lyon*, 30 frimaire an XII, cité par Vingtrinier, *Histoire des journaux de Lyon*, p. 106-107 : « A l'auteur de l'article *Triumvirat continental*, inséré dans le *Bulletin de Lyon* du 25 frimaire an XII. De Charenton près Paris. Mon frère, j'ai lu avec le plus vif plaisir les belles prophéties que vous avez fait imprimer dans le *Bulletin de Lyon*. Permettez que je revendique, en faveur des commensaux de l'hôtel que j'habite, une portion de la gloire et des récompenses qu'elles ne manqueront pas de vous attirer. Votre Triumvirat est bien la conception la plus neuve et la plus hardie qu'on puisse imaginer, et je ne m'étonne plus qu'après un tel effort de génie, vous traitiez tous les publicistes anciens et modernes de gens à vue courte, voire même de parfaits imbéciles. Vous avez donc enfin mis à sa véritable place cette petite monarchie prussienne dont la puissance éphémère ne s'appuie guère que sur deux cent mille baïonnettes et sur des intérêts communs avec votre ami l'autocrate de toutes les Russies... Si vos travaux politiques, si les efforts de votre sublime génie sont récompensés comme ils le méritent, daignez, je vous prie, songer à moi, et me procurer une place qui me rapproche de vous. Si, au contraire, votre voix crie dans le désert, si les potentats de l'Europe refusent de vous entendre, venez recueillir parmi mes commensaux le tribut d'admiration qui vous est dû ; nous vous réservons dans l'hôtel une place distinguée et proportionnée à votre mérite. Salut et estime. Zacharie-Delyror, habitué de Charenton. »

4. Cf. plus haut, livre 2, chapitre 2, 1, § 3.

plusieurs mois après l'apparition du livre, le principal dépositaire de Paris le constatait sans ménagements [1]. La première édition, au dire de Pellarin, resta « fort longtemps au fond du magasin d'un libraire de Lyon » [2]. L'attention du public n'était pas attirée sur ce gros volume rébarbatif ; la presse se taisait, ou médisait. Les journaux, dit Fourier, « m'adressèrent des railleries insignifiantes, me critiquèrent sur la forme et esquivèrent tout débat sur le fond [3] ». Ce qui est exact, à cela près que, parmi ces journaux, sur lesquels pesaient le despotisme du pouvoir et la tyrannie des préjugés, deux seulement consentirent la faveur d'une critique : le *Publiciste* [4] et la *Gazette de France*. La *Gazette* n'accorda pas moins de quatre articles, en décembre 1808 ; il est vrai que, pour amadouer ses lecteurs, elle les plaça sous le titre général de *Variétés* [5]. Il fallait bien, au reste, que le rédacteur dissimulât sous un semblant de fantaisie son ignorance ou sa méconnaissance du sujet dont il rendait compte. C'est « un livre, disait-il, comme on n'en a jamais vu, un livre aussi extraordinaire dans sa conception que dans son exécution [6] ». Mais ce livre, dont il parlait avec désinvolture, il est évident qu'il ne l'avait point lu, qu'il s'était contenté de le parcourir, en s'arrêtant seulement aux surprises, aux bizarreries du texte, et en notant, surtout dans la théorie des passions et de la liberté amoureuse, les étrangetés et les audaces. De tout cela, d'ailleurs, il traitait de haut, sur un ton ironique et un peu méprisant, comme d'une folie sans conséquence. Il s'excusait presque d'en occuper ses lecteurs, disant : « Beaucoup de personnes vont sans doute croire que ce livre a été composé à

1. Brunot-Labbe, lettre à Fourier (inédite), 14 janvier 1809 ; — cf. Brauniberg et Cie (Amsterdam), lettre à Fourier (inédite), 5 mai 1808 ; Manget et Cherbuliez (Genève), lettre à Fourier (inédite), 14 mai 1808 : La vente... sera nulle tant que les journaux n'auront pas fait bruit du livre » ; un exemplaire « a été remis à M. Maurice, rédacteur de la *Bibliothèque britannique*, qui vous remercie du cadeau, mais qui refuse de parler du livre » ; Schramm et Cie (Hambourg), lettre à Fourier (inédite), 15 juillet 1808 : de deux libraires de Hambourg, l'un ne veut pas de dépôt, l'autre estime que la vente ne s'élèvera pas à plus de cinq exemplaires ; Champon (Bruxelles), lettre à Fourier (inédite), 25 août 1808 : les libraires ne veulent rien accepter en dépôt ; Henry Brun (Paris), lettre à Fourier (inédite), 5 septembre 1808 : six exemplaires ont été vendus par Lenormant.

2. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 63.

3. Fourier, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 2.

4. *Le Publiciste*, 14 décembre 1808 ; — cf. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, p. 455-456.

5. L.V.P., *Variétés*, *Gazette de France*, 1, 4, 9, 14 décembre 1808.

6. *Ibid.*, 1 décembre, p. 1335.

Charenton ; » et sur ce délire, au moins amusant, il laissait tomber des sarcasmes : « On s'adressera directement à M. Charles, à Lyon. Il ne donne ni le nom de la rue, ni le numéro de la maison qu'il habite ; mais on écrivait bien à Voltaire, en Europe, on peut bien écrire à M. Charles, à Lyon [1] ».

Comment, dans cette conspiration du silence et de la raillerie, l'inventeur méconnu et bafoué put-il trouver des lecteurs attentifs, les intéresser et les convaincre, c'est ce qu'on peut à peine comprendre. Il faut supposer un concours de circonstances qui prédisposèrent quelques hommes à subir, entre tous, l'action d'une pensée jusque là inefficace, et à devenir des disciples et des amis. C'est ainsi qu'en 1814 la *Théorie des quatre mouvements* conquit, en la personne de Just Muiron, le premier fouriériste, le premier recruteur d'une école dont le maître allait encore longtemps attendre son public [2]. Dans sa famille, Fourier trouva aussi des oreilles complaisantes ; son neveu de Rubat, qui, en 1816, était en relations avec Muiron [3], s'occupa et s'entremit pour lui. Avec peu de succès, d'ailleurs : chargé par lui, en 1816, de proposer quelques articles au *Constitutionnel*, il eut beau offrir de payer les frais de composition, les articles ne furent pas insérés. « Le rédacteur du *Constitutionnel*, écrivait-il à son oncle, trouve vos articles un peu longs relativement à la dimension du journal ; il m'a cependant promis de faire ce qu'il pourrait pour remplir vos désirs [4]. » Vaine promesse : le rédacteur ne fit rien. Aidé de ses deux adeptes, Fourier ne parvenait pas à se faire écouter.

Le *Traité de l'association* ne se vendit pas mieux que la *Théorie des quatre mouvements*. Les libraires ne se prêtèrent pas davantage à des frais de publicité pour un ouvrage qui ne leur apparaissait pas plus que le premier comme un livre à succès [5]. Fourier perdit sa peine, au début de 1824, à demander aux dépositaires Treuthel et Wurtz un nouvel et plus sérieux lancement commercial : ils s'y refusèrent [6]. L'écoulement fut si lent qu'en 1838, au moment où les disciples de Fourier décidèrent de publier une seconde édition du *Traité*, Muiron pouvait écrire à Considerant que, de la première, dont il s'était fait placeur volontaire, il

1. L.V.P., *Variétés*, *Gazette de France*, 14 décembre 1808, p. 1388.
2. Cf. plus loin, même chapitre, 3, § 1.
3. De Rubat, lettre à Fourier (inédite), 4 mai 1816.
4. De Rubat, lettre à Fourier (inédite), 15 juillet 1816.
5. Cf. Bossange, lettre à Fourier (inédite), 20 septembre 1822.
6. Treuthel et Wurtz, lettre à Fourier (inédite), 18 mars 1824.

lui restait encore plus de cent exemplaires [1]. Le public demeurait indifférent. Ceux mêmes à qui Fourier avait adressé tout particulièrement sa réclame personnelle se dérobaient poliment [2]. La plupart d'entre eux, comme ce consul des États-Unis, ce M. Barnet, en qui son espoir était si grand, devaient éprouver, devant cet ouvrage qu'ils recevaient avec les recommandations pressantes de l'auteur, la défiance un peu craintive que peut causer l'œuvre d'un fou [3].

Pourtant le *Traité de l'association* ne passa point, comme la *Théorie des quatre mouvements*, sans obtenir de la presse d'assez nombreuses critiques [4]. Il n'y en eut point d'importantes et d'efficaces, de celles qui peuvent tirer en lumière un ouvrage obscur ; par leur étroitesse, leurs préventions et leur malveillance, la plupart justifiaient le mécontement et la colère de Fourier [5] ; mais il s'en détachait quelques notes favorables. Ainsi Fourier avait tort de s'emporter contre ce qu'il appelait l' « article très insidieux » de la *Revue encyclopédique*, accusée par lui d' « inconséquence » pour l'avoir publié [6] : si cet article [7] lui reprochait la nouveauté de son vocabulaire, l'étrangeté des signes typographiques employés par lui, les difficultés de sa pensée, il ne le condamnait pas en bloc, et, non sans maladresse, il s'efforçait de faire dans son œuvre la part du bien et du mal. « Tout n'est pas obscur dans cet ouvrage, disait-il ; on comprend aisément son auteur lorsqu'il nous blâme ; c'est lorsqu'il veut nous réformer qu'il devient moins intelligible. » Le reproche lui-même était mesuré.

Le *Miroir* du 18 mars 1823 ne s'en tenait pas là : il allait jusqu'aux éloges ; il présentait le *Traité de l'association* comme « l'un

1. Muiron, lettre à Considerant (inédite), 14 mars 1838 : « Avant de faire la deuxième édition du traité de 1822, il faut épuiser la première, dont, vous le savez, il me reste encore plus de cent exemplaires. »

2. Cf. de Villèle, lettre à Fourier (inédite), 21 février 1823.

3. Considerant, *Au Texas*, p. 176, cite la note suivante portée par Barnet sur la lettre à lui adressée par Fourier le 30 décembre 1823 (cf. plus haut, livre 2, chapitre 2, 2, § 3) : « Whilst putting up my packet for the Marmion and forward to professor Griscom without examination. The work appearing at a glance however as either a genuine curiosity or the emanation of a disturbed brain. »

4. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 80, a raison de dire : « L'ouvrage ne se vendait toujours pas » ; mais il a tort d'ajouter : « Les journaux n'en voulurent seulement pas faire mention. »

5. Cf. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, t. 1, p. 78 sqq.

6. *Ibid.*, p. 202, 233.

7. Ferry, *Traité de l'association domestique agricole, ou attraction industrielle, par C. Fourier*, *Revue encyclopédique*, mai 1823, p. 380-381.

des plus singuliers, des plus nouveaux, des plus féconds, des plus bizarres, des plus vastes systèmes que l'intelligence philosophique se soit plu à appuyer sur des bases, tantôt d'imagination, tantôt scientifiques et positives [1] ». Enfin le *Bulletin universel des sciences et de l'industrie* du mois de février 1824 publia un véritable compte-rendu, plein d'égards pour Fourier, dont la pensée, cette fois, était réellement comprise et sainement appréciée [2]. Sans doute, le rédacteur du *Bulletin* faisait des réserves ; il déclarait que le *Traité de l'association* était d'une « lecture pénible sous tous les rapports, moins par la matière en elle-même que par la manière dont elle est présentée », et que « les lecteurs superficiels, arrêtés à la vue du vol de M. Fourier », pourraient traiter son système de rêverie. Mais il proclamait aussi que « l'idée mère de M. Fourier est du plus haut intérêt, qu'elle est de nature à fixer les pensées des hommes occupés du bien public et du perfectionnement de la civilisation... A moins d'une marche rétrograde dans la civilisation, l'on peut hardiment prédire que, si le développement de l'esprit humain et de la population n'est point arrêté, la force des choses conduira à l'application de son idée. » Il concluait en souhaitant que les idées de Fourier fussent reprises par lui dans un ouvrage de forme plus accessible et de plus facile succès [3].

Il ne servit guère à Fourier d'avoir été distingué par quelques journalistes : sur le grand public son action resta nulle ; les lecteurs ne vinrent point. Ils étaient réfractaires à des idées dont l'originalité était encore aggravée par les bizarreries de l'exposition. Un des premiers fouriéristes, Gabet [4], qui se rendait compte des causes d'une résistance contre laquelle il avait lui-même à lutter, s'efforçait de les faire comprendre à son maître. Il lui écrivait longuement pour lui expliquer quel tort lui causaient, non seulement le plan de son *Traité*, dont les développements

1. *Le Miroir*, 18 mars 1823.

2. *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*, 6e *section*, *Bulletin des sciences géographiques, etc.*, t. 1, février 1824, p. 114-116. — Cf. de Férussac (directeur du *Bulletin*), lettre à Fourier (inédite), 16 février 1824 : « M. de Férussac a l'honneur de saluer avec une parfaite considération Monsieur Fourier et de le prévenir, en réponse à sa lettre du 14 courant, qu'il trouvera dans le prochain numéro du *Bulletin*... une analyse soignée de son ouvrage. On s'est attaché à en faire connaître l'importance, en donnant de ce travail une idée aussi exacte que la brièveté de l'espace a pu permettre de le faire. »

3. *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*, 6e *section*, t. 1, février 1824, p. 115.

4. Cf. plus loin, 3, § 1.

cosmogoniques et transcendants ne pouvaient que nuire à la doctrine sociale [1], mais la forme elle-même et la méthode d'exposition. « C'est bien assez pour des têtes françaises, disait-il, d'avoir à se pénétrer d'un système qui renverse l'ordre social, et le reconstitue sur de nouvelles bases, sans mettre encore leur conception à la torture pour entendre un langage nouveau. » Et il critiquait les dénominations, les expressions, et ces « tableaux qui se renouvellent presque à chaque page, où le physique, le moral, les chiffres, la musique, les animaux, les fleurs, etc., sont amalgamés. L'esprit se perd dans ces contrastes; il ne peut saisir ces rapports sans une étude fatigante, il préfère fermer le livre que de s'appesantir à les chercher.... Cette critique, ajoutait-il, est celle de tous vos lecteurs, et dans votre seconde édition il faut la faire cesser; il faut rendre vos démonstrations populaires [2]. » Dans une autre lettre, il disait encore : « Pourquoi donc avez-vous adopté une forme d'exposition tellement étrange qu'elle éloigne les partisans les plus dévoués de votre système ? J'ai eu le chagrin de voir rejeter votre livre par les personnes les plus capables de le comprendre, sur le motif de l'extrême fatigue qu'il leur a causée, et l'ouvrage, qui devait faire sensation, événement dans le monde, n'y trouve pas de lecteurs ! [3] » Telle était précisément la conclusion de la réalité. Fourier avait beau écrire à Muiron : « Laissez faire les petits esprits qui ne veulent pas comprendre. Soyez moins impatient. N'exigez pas qu'on batte l'ennemi avant d'être entré en campagne » [4] : la campagne était commencée et mal commencée. Les résultats ne répondaient en aucune mesure à l'énorme effort de pensée et d'exposition doctrinale fait par Fourier.

A la veille de publier le *Nouveau monde*, il n'avait encore rien gagné sur le public. De Paris, il écrivait à Muiron : « Il n'est rien de plus difficile que de trouver ici un libraire quand on n'est pas étayé d'un nom en crédit [5]. » L'ouvrage une fois paru, il ne fut pas plus facile de trouver des critiques sérieux et impartiaux. Dans un

1. Gabet, lettre à Fourier (inédite), 2 octobre 1824.

2. *Ibid.* — Gabet disait encore « Je désirerais aussi que, dans un ouvrage aussi grave, vous ne mêlassiez pas la plaisanterie, vous n'employassiez que des images nobles, que la richesse du sujet vous offre en foule, et que votre plume féconde sait, quand elle le veut, présenter avec tout le charme du style. »

3. Gabet, lettre à Fourier (inédite), 17 août 1825.

4. Fourier, lettre à Muiron, 10 juillet 1823, citée par Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 81.

5. Fourier, lettre à Muiron, 2 mai 1828, *ibid.*, p. 96.

compte-rendu rapide, la *Revue française* consentit à reconnaître la valeur de l'idée générale et surtout des intentions de Fourier, mais elle n'en porta pas moins contre lui une condamnation formelle [1]. Fourier « s'imagine, dit-elle, qu'on peut réformer la société à la manière des couvents » ; de plus, « il est impossible d'accumuler plus de choses bizarres dans un style plus grotesque, et le titre, déjà passablement extraordinaire, est loin de donner l'idée du contenu des six cents pages qu'il précède [2] ». Très mécontent de ce jugement, Fourier y répondit avec virulence dans son *Livret d'annonce* [3]. Mais, à côté de la *Revue française*, des journaux, comme l'*Universel*, blâmaient et raillaient [4].

Pourtant, cette fois encore, une note de sympathie s'éleva. Sous un titre alléchant, *Le secret de quadrupler le revenu de l'État et de vintupler la somme des jouissances*, parut dans le *Mercure* une étude de 11 pages qui résumait le système sociétaire avec assez d'intelligence et de sympathie [5]. « Tout le secret de M. Ch. Fourrier [6], disait le rédacteur du *Mercure*, consiste à rendre l'industrie attrayante en utilisant les passions. » Il faisait des réserves, reprochait à Fourier de s'être souvent « perdu dans les espaces imaginaires »; mais il reconnaissait dans le *Nouveau monde* d' « excellentes critiques », de la poésie, de l'éloquence, du génie [7]. Le *Mercure* ne borna point là le témoignage de sa bienveillance à l'égard de Fourier. Il publia sa *Mnémonique géographique*, avec cette sorte d'avis au lecteur : « M. Charles Fourier, osons le dire, est un des savants les plus distingués de cette époque. Il n'est cependant pas de l'Institut, car il a autant de répugnance pour l'intrigue que d'amour pour le vrai savoir. Nous nous proposons de prouver que tout ce qu'il y a de raisonnable dans le Saint-Simonisme est un plagiat fait à la découverte de l'attraction passionnée de M. Charles Fourier [8]. » Allégation qui, à la veille de la publication des *Pièges et charlatanisme des*

1. *Revue française*, mai 1829, p. 277-278; — cf. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 101 sqq.
2. *Revue française*, mai 1829, p. 278.
3. Fourier, *Le nouveau monde industriel, Livret d'annonce*, p. 34-41.
4. *L'Universel, Journal de la littérature, des sciences et des arts*, 6 août 1829.
5. *Le secret de quadrupler le revenu de l'État et de vintupler la somme des jouissances, le Mercure du XIXe siècle*, 1830, t. 28, p. 51-62.
6. C'est ainsi que le nom est écrit.
7 *Le secret de quadrupler*, p. 52.
8. *Le Mercure*, t. 31, p. 453.

*deux sectes Saint-Simon et Owen* [1], devait fort satisfaire Fourier, si même elle n'était point suggérée par lui. Enfin, le *Mercure* accueillit de Victor Considerant [2] une longue et complète analyse du *Nouveau monde*, en la faisant précéder de cette note : « Nous ne voulons pas adopter dans toutes ses conséquences le système paradoxal de M. Ch. Fourier ; mais il nous paraît mériter un examen analytique fait par un de ses prosélytes les plus distingués. Quand M. Ch. Fourier pousse trop loin ses utopies, on peut encore lui appliquer ce qu'on disait de l'abbé de Saint Pierre : C'est l'erreur d'un homme de bien et de talent [3]. »

Ces éloges, ces recommandations n'eurent pas sur le public beaucoup plus d'action que l'œuvre même de Fourier. Les conférences ou les causeries qu'il organisa furent sans grand effet. Dans ces causeries, déclarait-il, « on a paru goûter les perspectives annoncées, mais répugner à prendre connaissance de la théorie, qui peut être enseignée en six leçons [4] ». Quant aux personnages importants qu'il avait personnellement sollicités, il n'en recevait que de belles paroles. « M. Laffitte, rapportait-il à Muiron, m'a écrit une lettre fort polie, de l'eau bénite de cour, pour me dire que les circonstances l'empêchaient d'intervenir pour aucune entreprise. Il a été flatté de ce que je lui ai dit sur la confiance que son nom inspirerait à la France pour déterminer promptement la formation d'une compagnie d'actionnaires [5]. » Inutile flatterie ; et ainsi des autres. Au moment même où l'école de Fourier se constituait, pour parler et pour agir en son nom, il était encore un incompris, presque un inconnu, dont quelques hommes seulement prenaient au sérieux le nouvel évangile social.

## § 2. — *Le chef d'école*

Cette école qui se groupait autour de Fourier manquait d'unité ; entre le maître et ses disciples l'harmonie intellectuelle et morale faisait défaut [6]. Aussi, de leur côté, par leur parole, leurs écrits,

1. Cf. plus haut, livre 2, chapitre 3, § 2.
2. Sur Considerant, cf. plus loin, 3, § 1.
3. Considerant. *Le nouveau monde industriel et sociétaire de M. Ch. Fourier, le Mercure du XIX<sup>e</sup> siècle*, 1830, t. 28, p. 477. Note des éditeurs.
4. Fourier, *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen*, p. vi.
5. Fourier. lettre à Muiron, 15 juin 1831, citée par Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 113.
6. Cf. plus haut. livre 2, chapitre 3, § 1.

leur propagande, accomplirent-ils leur action positive [1], tandis que du sien, il menait à son terme l'œuvre de plus en plus négative de ses derniers écrits. Il n'en obtint pas plus de succès que des précédents : mais le public fut atteint par la méthode appropriée de ses disciples, et les résistances qu'il n'avait pu vaincre cédèrent à leurs sollicitations répétées [2]. Des critiques notables et des journaux importants daignèrent prêter quelque attention à ce nom, à cette doctrine. Marmier, dans la *France littéraire*, fut élogieux pour Fourier, sans bien le comprendre [3]. Dans un compte rendu de l'*Exposition du système social de Charles Fourier*, par Jules Lechevalier [4], *le Temps* apprécia « la manière hardie, sinon toujours juste, de Fourier » ; il le loua d'avoir analysé le mal social « avec une sagacité et une énergie remarquables » [5]. D'autres jugements se produisirent, mais, soit pour répondre aux premiers, soit parce que Fourier, à peine tiré de l'ombre, apparaissait comme un esprit suspect, ils furent franchement défavorables. Toute l'opinion conservatrice se prononça contre Fourier : défenseur infatigable du trône et de l'autel, le baron Massias réserva près de cent pages de son livre sur la *Souveraineté du peuple* pour une diatribe violente, alourdie de railleries épaisses, de préjugés et de sottises [6] ; la *Gazette de France*, tout en plaisantant pesamment, présenta le système sociétaire comme une folie dangereuse, digne de retenir l'attention d'un gouvernement prévoyant [7]. La presse libérale se montra plus réservée : même pour des condamnations sommaires, elle sut conserver un ton ironique et dégagé. « Quand on se présentera avec les prémisses de M. Fourier, disait le *Constitutionnel*, en partant comme lui du *doute absolu* et de l'*écart absolu*, c'est-à-dire en niant les antécédents de l'humanité, et en refusant de faire ployer devant eux la logique des théories nouvelles, on se verra éconduit, méconnu, calomnié peut-être ; on gâtera les portions les plus belles et les plus pratiques d'un système trop entier, on s'exposera au

1. Cf. plus loin, chapitre 2, 1, § 1.

2. Sur l'œuvre de l'école fouriériste, cf. plus loin, même chapitre, 3, § 1, et chapitre 2.

3. Marmier, *Ch. Fourier, la France littéraire*, 1832, t. 2, p. 332-356.

4. Cf. plus loin, chapitre 2, 1, § 1.

5. *Philosophie, Leçons sur l'art d'associer, Exposition du système social de Charles Fourier, par Jules Lechevallier (sic), le Temps*, 31 mai 1832.

6. Massias, *De la souveraineté du peuple*, Paris, 1833, in-8, p. 211-299 : *Note sur l'« École de M. Charles Fourier »* ; — cf. Fourier, *La fausse industrie*, p. 262-270 ; Considerant, *le Phalanstère*, t. 2, p. 129 sqq.

7. *Gazette de France*, 28 décembre 1835.

sarcasme qui ne prouve rien, et au discrédit qui démonétise tout[1]. »

Le sarcasme et le discrédit, voilà ce que valait à Fourier un commencement de notoriété précaire. L'indifférence tombait pour faire place à la malveillance et à l'hostilité déclarée. Fourier pouvait se plaindre de ses critiques[2], s'indigner de la « sottise et méchanceté des détracteurs[3] », des calomnies et du dénigrement[4], des « invectives », des « imputations ridicules[5] » dont il était l'objet de la part des nouveaux ennemis, cléricaux et laïques[6]. « 1° M'attribuer tous les torts de la philosophie, ses tendances turbulentes, ses doctrines contre nature, comme la prétention de changer les passions ; 2° M'accuser d'exagérations stupides quand je m'étaie de preuves arithmétiques ; 3° M'accuser d'extravagances, de vouloir apprivoiser les baleines, créer la bête de l'apocalypse, les monstres de la tentation de Saint-Antoine ; 4° Travestir effrontément ma doctrine : dénaturer tout le texte à tel point que, pour savoir ce que j'ai écrit, il faut croire le contraire des idées qu'ils me prêtent » : il classait ainsi leurs procédés [7]. Il protestait contre le nom même de « fouriérisme » que la *Gazette de France* appliquait à sa doctrine, et sous lequel elle s'efforçait de la déconsidérer[8]. Il se rendait compte, en somme, d'un insuccès que trop de raisons pouvaient expliquer[9].

Cependant l'opinion était saisie, non seulement par la propagande des disciples, mais par les critiques eux-mêmes ; si injustes qu'ils fussent, ils étaient plus capables d'attirer sur Fourier l'attention publique que ses gros livres, ses nombreux articles et toute son activité. « Voici *la Gazette* qui continue son commerce de calomnie, lui écrivait Considerant en 1835 ; il est très heureux qu'elle agisse ainsi, car elle fait faire cause commune au gouver-

1. I. C. T., *Études sur la science sociale, Théorie de M. Charles Fourier, par M. Jules Lechevalier, le Constitutionnel*, 10 juillet 1834 ; — cf. Fourier, *La fausse industrie*, t. 1, p. 272-273, 276 sqq., 292 sqq., 459 sqq., 603 sqq.

2. *Ibid.*, t. 1, p. 260 sqq.

3. *Ibid.*, p. 247.

4. *Ibid.*, p. 110 sqq., 439 sqq.

5. *Ibid.*, p. 417 : « Je ne m'arrête pas à leurs critiques, à leurs imputations ridicules, m'accusant de vouloir apprivoiser les baleines, et créer le dragon à sept têtes. »

6. *Ibid.*, t. 1, p. 5; t. 2, p. 457.

7. *Ibid.*, t. 1, p. 272.

8. *Ibid.*, t. 2, p. 480.

9. Cf. Louis Reybaud, *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes*, Paris, 1837, 2 vol. in-8, t. 1, p. 144 sqq. : il explique cet insuccès par l'état des esprits, le mauvais vouloir de l'opinion, la rivalité des écoles constituées.

nement et à nous, et partage entre lui et nous ses violences... Remercions Dieu de ce que les ennemis nous fournissent des armes pour se faire battre. *Voici la Gazette* qui va fonder la grande publicité de vos livres et de vos idées. Il faudra bien maintenant que le gouvernement y prenne garde [1]. » A défaut du gouvernement, le public qui lit, le public des journaux et des revues commençait à s'intéresser; il s'accommodait des longs articles et des comptes-rendus favorables [2]. En quelques années, l'opinion que toucha cette presse fut conquise à une sorte de sympathie suggérée, que trouvèrent toute prête les articles admiratifs et même enthousiastes publiés dans *le Monde*, dans *le Siècle* et dans *le Temps* à la mort de Fourier [3]. La renommée, ardemment désirée, cherchée pendant toute sa vie, lui venait enfin, mais trop tard pour qu'il pût en jouir.

## § 3. — *Le théoricien socialiste*

Cette renommée ne s'étendait pas très loin. C'était une partie bien restreinte de l'opinion qui était avertie et mise au courant, non pas de la doctrine elle-même, mais d'un rudiment très atténué. Les résistances fondamentales, essentielles où Fourier s'était heurté subsistaient encore. Porté par la publicité de son école au rang de théoricien socialiste, il allait, pendant tout le cours du siècle, les retrouver devant lui. La propagande de ses disciples ne les attaquait pas de front. Elle servait au développement du fouriérisme de l'école [4] beaucoup plus qu'à la compréhension directe et intégrale de l'œuvre du maître. Une barrière continua à séparer cette œuvre du grand public, que, dès le début, Fourier voulait convaincre et qu'il n'avait pas encore atteint. L'erreur, le préjugé continuèrent à peser sur elle.

D'une importance démontrée par le commentaire contradictoire des disciples et des critiques, elle fut exposée aux assauts multi-

1. Considerant, lettre à Fourier (inédite et non datée, mais certainement écrite en 1835, après le discours de Considerant à l'Hôtel-de-Ville de Paris [cf. plus loin, chapitre 2, 1, § 1]).

2. Cf. Georges Sand, *Lettres d'un voyageur*, *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1836, t. 30, p. 429-437 ; *la Presse*, 26 juillet 1837.

3. *Le Monde*, 15 octobre 1837 ; André Delrieu, *Charles Fourier, chef de l'école sociétaire*, *le Siècle*, 16 octobre 1837 ; P. A. Dufau, *Charles Fourier, Idée du système sociétaire*, *le Temps*, 30 octobre 1837. — Cf. O. Barbier, *Nécrologie*, *Fourier*, *Bibliographie de la France*, 1837, Feuilleton, n[os] 45 et 49.

4. Sur le fouriérisme et les idées fouriéristes, cf. plus loin, chapitre 2, 1, § 2.

pliés de l'opinion réactionnaire, et surtout de l'opinion catholique. Fureur sotte dans l'article de Raymond Brucker [1], ironie grossière et inintelligente dans le *Dictionnaire de la conversation* [2], intention perfide des citations choisies dans le *Catéchisme de Fourier* [3], brutalité maladroite et mesquine des attaques chez Cochut, Daurio et l'auteur du *Système de Fourier* [4], hostilité froide chez Tissot et Ferrari [5], c'est une opposition irréductible de principes, d'idées, de tendances, qui, s'étendant au public au nom de qui parlent ces critiques, empêche toute communication intellectuelle et toute influence de l'œuvre méconnue. Des libéraux, Reybaud, Blanqui, Cherbuliez, et de moindres, font, pour être impartiaux, un effort qui ne va point jusqu'à les débarrasser de leurs préjugés ; plusieurs de leurs appréciations ne sont pas sans justesse ; mais nulle part on ne sent chez eux cette volonté d'étude objective et cette sympathie de compréhension qui seules annoncent ou promettent une action de la pensée [6].

En 1848, Fourier, confondu parmi les principaux représentants du socialisme, partage avec eux les coups de l'opinion contre-révolutionnaire. La passion politique remplace désormais jusqu'à

1. Raymond Brucker, *Charles Fourier, Examen des doctrines répandues sous ce nom dans le monde, Le nouveau correspondant*, 1840, t. 2, p. 104-193.
2. [De Rochell], *Dictionnaire de la conversation*, t. 28, p. 73.
3. M. C., *Catéchisme de Fourier, ou Fourier réfuté par lui-même*, Paris et Lyon, 1841, in-18.
4. A. Cochut, *Études sur les réformateurs contemporains. par M. Louis Reybaud, Revue des Deux-Mondes*, 1841, avril-juin, p. 463-484 ; C. P. Daurio, *Observations critiques sur les principes organiques de la doctrine de Fourier et sur la marche des principaux disciples de son école*, Paris, 1841, in-16; *Le système de Fourier étudié dans ses propres écrits*, Paris, 1842, in-18.
5. Tissot, *L'esprit de révolte*, Paris, 1840, in-8 ; Ferrari, *Des idées et de l'école de Fourier depuis 1830, Revue des Deux-Mondes*, 1 août 1845.
6. Louis Reybaud, *Fourier, Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1837, réimprimé dans ses *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes ;* Stourm, *Aperçu philosophique sur Ch. Fourier*, Paris, 1838, in-8; Cherbuliez, *Examen critique du système de Fourier, Bibliothèque universelle de Genève, Nouvelle série*, t. 30 (novembre 1840), p. 5-60 (cf. *la Phalange*, 3ᵉ série, t. 4, p. 26 sqq., 44 sqq.) ; Louis Rousseau, *Croisade du XIXᵉ siècle, Appel à la piété catholique à l'effet de reconstituer la science sociale sur une base chrétienne, suivi de l'exposition critique des théories phalanstériennes*, Paris, 1841, gr. in-8 (cf. *la Phalange*, 3ᵉ série, t. 1, p. 230 sqq.) ; Chaudes-Aigues, *Les écrivains modernes de la France*, Paris, 1841, gr. in-8 (cf. *la Phalange*, 3ᵉ série, t. 3, p. 500 sqq ); Isidore Masseron, *Rêveries de Ch. Fourier, Utopie des Phalanstériens*, Nantes, 1844, in-8 (cf. *la Démocratie pacifique*, t. 3, nᵒˢ 168, 174, 175) ; Cherbuliez, *Socialisme, Trois leçons sur Fourier, son école et son système, reproduites et réfutées par un ministre du Saint-Évangile*, Besançon, 1844, in-8.

l'interprétation tendancieuse. Elle procède par exécutions rapides, d'un parti pris non dissimulé [1]. Les traités généraux de doctrine et d'histoire datant de cette époque ou bien ne font même pas mention de Fourier [2], ou bien le condamnent en quelques mots, sans un essai de justification [3]. Puis s'étend le lourd silence de l'empire ; et toute action de la pensée de Fourier paraît suspendue [4]. Un de ses disciples fidèles peut écrire en 1869 : « Quant à la diffusion de la doctrine, il reste beaucoup, il reste presque tout à faire ; car, il faut bien l'avouer, la théorie sociétaire n'est pas connue [5]. »

Elle recommença à l'être après 1870. La première étude sérieuse qui ne soit pas l'œuvre d'un disciple date de 1872 : c'est celle de Booth [6]. Mais désormais Fourier sera en quelque sorte réservé au travail spéculatif des historiens, des philosophes, des économistes [7], et séparé peut-être plus profondément encore de

1. Cf. *La République et les républicains, les Saint-Simoniens, les socialistes, les Fouriéristes, les Icariens, etc.*, Paris, 1848, in-8 ; H. D. Hamon, *Études sur le socialisme, réfutation des diverses sectes socialistes*, Le Mans, 1848, in-12 ; Jules Breynat, *Les socialistes modernes*, Paris, 1850, in-12 ; Ducoin, *Charles Fourier, Particularités inconnues sur quelques personnages des XVIII[e] et XIX[e] siècles*, *le Correspondant*, 25 janvier 1851, 10 février.

2. Cf. Auguste Ott, *Traité d'économie sociale, ou l'économie politique coordonnée au point de vue du progrès*, Paris, 1851, in-8.

3. Cf. Alfred Sudre, *Histoire du communisme ou Réfutation historique des utopies socialistes*, Paris, 1849, in-8 ; J.-J. Thonissen, *Le socialisme depuis l'antiquité jusqu'à la constitution française du 14 janvier 1852*, Paris et Louvain, 1852, 2 vol. in-8.

4. Cf. H. de Lourdoueix, *Le dernier mot de la Révolution, M. Proudhon réfuté, Exposé critique du Fouriérisme*, Paris, 1853, in-12, p. 241-297 ; Courcelle-Seneuil, *Fourier, Dictionnaire de l'économie politique*, 1854 ; Marc Debrit, *Du système de Fourier*, *Bibliothèque universelle de Genève*, septembre 1855, janvier 1856, 4[e] série, t. 30 et 31 ; Parisot, *Fourier, sa vie, ses œuvres, Simple esquisse extraite de la Biographie universelle*, Paris, 1856, in-12.

5. Pellarin, *Réponse à M. Jules Duval, la Science sociale*, t. 2, 1868-1869, p. 246; — cf. pourtant Lemonnier, *le Siecle*, 21 décembre 1866, qui fait, sur un certain nombre de points particuliers, l'éloge de Fourier.

6. A. J. Booth, *Fourier, Fortnightly Review*, 1872, *New series*, t. 12, p. 530-553, 673-691. — Cf. un peu antérieurement Irénée Ginoux, *Charles Fourier et ses disciples*, Nîmes, 1871, in-8.

7. B. Becker, *Karl Fourier*, Braunschweig, 1874, in-16 ; Paul Janet, *La philosophie de Charles Fourier*, *Revue des Deux-Mondes*, 1 octobre 1879, p. 619-645 ; Hermann Greulich, *Karl Fourier, Ein Vielverkannter, Versuch einer Darlegung seines sozietaren Ideenganges im Lichte des modernen Sozialismus*, *Höttingen-Zürich*, 1881, in-8 ; Charles Renouvier, *La philosophie de Fourier, la Critique philosophique*, t. 23 et 24, 1883 ; A. Estignard, *Portraits franc-comtois*, Paris, 1887, in-8, t. 2 ; A. Bebel, *Charles Fourier, Sein Leben und seine Theorien*, Stuttgart,

l'opinion, plus incapable d'agir sur elle. Au reste, il lui a manqué jusqu'à présent une étude complète, d'où puisse résulter un jugement objectif. Il a été trop souvent livré aux amateurs, aux partisans maladroits, aux critiques superficiels et fantaisistes [1]. Il en résulte que l'erreur et le préjugé n'ont pas cessé d'empêcher l'action de son œuvre. « Ce nom de phalanstère, dit M. Gide, est à peu près la seule chose que connaisse le public de l'œuvre de Fourier, et il a suffi pour imprimer sur le système tout entier je ne sais quel cachet d'étrangeté et de mystère. J'ai entendu plus d'une fois des bourgeois prononcer ce mot avec une sorte d'épouvante [2]. » Même quand cette épouvante n'existe pas, quand la sympathie s'éveille, ce n'est guère l'œuvre elle-même qui en est la cause ni l'objet; c'est une sympathie indirecte, qui n'a pas été puisée à la source. Émile Zola, écrivant à la gloire de la pensée fouriériste son poème de *Travail*, n'a connu Fourier que par l'œuvre médiocre d'un disciple, Hippolyte Renaud, et il ne paraît pas s'être soucié de chercher dans les livres du maître qu'il glorifie une inspiration complète et exacte [3]; il n'en est que plus

1890, in-16; Georges Adler, *Fourier*, *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, 2e éd., t. 3, 1900, p. 1186-1187; Otto Warschauer, *Geschichte des Socialismus und Kommunismus im 19. Jahrhundert*, 2e Abteilung, *Fourier*, *Seine Theorie und Schule*, Leipzig, 1893, in-8; Edmond Villey, *Charles Fourier, L'homme et son œuvre*, *Revue d'économie politique*, 1897 et 1898, tiré à part, Paris, 1898, in-8; Charles Gide, Introduction aux *Œuvres choisies* de Fourier. Paris, s. d., in-16; M. Sambuc, *Le socialisme de Fourier*, Paris, 1899, in-8; Vuillez, *Fourier et sa doctrine*, Aix, 1901, in-8..

1. Jules Bois, *La statue de Fourier*, *le Figaro*, 21 août 1896; Chincholle, *L'anniversaire de Fourier*, *ibid.*, 8 avril 1897; Charles Limousin, *Le fouriérisme, Bref exposé. La prétendue folie de Fourier. Réponse à un article de M. Edmond Villey, intitulé : Fourier et son œuvre*, Paris, 1898, in-8 : Émile Faguet, *Politiques et moralistes du XIXe siècle*, 2e série, Paris, 1898, in-12; Jules Bois, *Religion de pitié et d'amitié (Charles Fourier)*, *Revue des revues*, 1 mars 1900, p. 504-514.

2. Charles Gide, *La coopération*, Paris, 1900, in-8, p. 289.

3. Cf. Émile Zola, *Travail*, Paris, 1901, in-16, p. 171-176 : « Luc, qui avait ouvert la bibliothèque..., se décida pour un tout petit volume, dans lequel un disciple de Fourier avait résumé la doctrine entière du maître. Le titre : *Solidarité*, venait de l'émouvoir.. Il se recoucha, se mit à lire, passionné bientôt comme par un drame poignant, où le sort de la race se débattait. La doctrine, ainsi ramassée sur elle-même, ainsi réduite au suc des vérités qu'elle formulait, prenait une force extraordinaire. Il savait déjà toutes ces choses, il les avait lues dans les œuvres mêmes du maître, mais jamais elles ne l'avaient remué à ce point, conquis si profondément... Et toute la doctrine de Fourier se déroulait .. Luc ne lisait plus, il réfléchissait... Il se sentait fécondé par l'idée, avec l'absolue conviction qu'il enfanterait... » — Qu'Émile Zola n'ait pas eu d'autre source que

étonnant peut-être que cette pensée lointaine ait pu exercer une action si profonde et produire, en l'œuvre du romancier, un témoignage de la puissance qu'elle recèle encore [1].

## 2.

## Le socialisme contemporain

### § 1. — *Le communisme*

Que Fourier ait eu de l'influence sur les doctrines du socialisme contemporain, au moins à partir du moment où la propagande de ses disciples eut fait de lui un chef d'école, c'est une hypothèse vraisemblable qui exige le contrôle des faits. Or ce contrôle fait défaut pour les doctrines communistes ; entre Fourier et les théoriciens du communisme contemporain on ne saisit pas trace de rapports. Et cependant, par son système de communauté agricole et domestique, par sa conception des passions et de l'amour libre, Fourier a dû contribuer à la constitution de ces vastes et compréhensives doctrines. Il se peut aussi que, dans la mesure où il fut accueilli du public ouvrier [2], le fouriérisme y ait trouvé sa voie préparée par le communisme. Mais ce sont là des hypothèses, dont les faits ne fournissent point de confirmation positive.

### § 2. — *L'owenisme*

Fourier eut avec les owenistes, surtout entre 1824 et 1827, des rapports assez suivis, Mais dès le début, comme l'avaient fait les saint-simoniens [3], il marqua sa position à leur égard, et les diver-

*Solidarité*, c'est ce qui résulte de mes conversations avec plusieurs phalanstériens, notamment avec celui qui a fait connaître *Solidarité* à Zola, M. Noirot. — Sur *Solidarité*, cf plus loin, chapitre 2. 1, § 1.

1. Cf. *la Rénovation*, 31 mai 1901, p. 1395 : « Ne cessons pas de répéter encore que ce n'est pas vers sa fin, mais bien vers le réveil et le renouveau social que va l'évolution phalanstérienne. »

2. Cf. plus loin, chapitre 2, 1, § 1.

3. Cf. *le Producteur*, t. 4, Paris, 1825-1826, 5 vol. in-8, p. 526, à propos d'Owen et de ses disciples : « Sans doute, nous pensons, comme eux, que le système de *coopération*, c'est-à-dire d'association, doit remplacer l'esprit de *compétition* ou de concurrence; mais ils ne conçoivent l'association possible que sous la forme de communautés, dont le lien serait la distribution, par portions *égales*, des produits du travail ; ce mode d'organisation ne nous paraît pas être

gences qui le séparaient d'eux [1]; les owenistes indiquèrent de même ce que, dans sa doctrine, ils ne pouvaient admettre [2]. Néanmoins ils le regardaient un peu, les Français surtout, comme un second maître, capable de servir à la propagation d'une doctrine qui avait tant d'analogie avec la sienne. Dès 1826, une des femmes qui avaient suivi Owen à New Harmony, lui écrivait, sans lui ménager les protestations admiratives, pour l'inviter à venir rejoindre et aider la colonie oweniste [3]. En 1827, Radiguet [4] lui écrivait à son tour pour lui demander respectueusement son avis sur les conditions que la propagande oweniste trouverait en France, et l'engager en quelque manière dans cette propagande. « Sachant, lui disait-il, que vous avez publié un ouvrage dont les principes sont à peu près les mêmes que ceux du système coopératif, établi par M. Robert Owen, et ne doutant pas que vous ne savez tout ce qui se fait en Amérique et en Angleterre dans le but de mettre ce système en pratique, j'ose m'adresser à vous, Monsieur, tant en mon propre nom qu'au nom de MM. de Lasteyrie [5], de Montgéry, etc., pour prendre votre avis sur ce que vous croiriez le plus utile pour la propagation du système en France [6]. » Sans doute, Radiguet ne tarda pas à se rendre compte que c'était trop demander. Trois mois plus tard, dans une nouvelle lettre, il proposait à Fourier une sorte d'action commune en faveur des deux doctrines, qui pouvaient être alliées. « Quant à votre propre système, écrivait-il, je voudrais, non seulement le voir

celui qui est réservé à l'avenir... M. Owen nous paraît céder encore à l'influence des principes de la souveraineté du peuple, de la liberté de conscience et des droits naturels, qu'il pousse à leurs dernières conséquences, sans remarquer que ces principes eux-mêmes tendent à prolonger la *compétition* permanente, dont il reconnaît les tristes effets dans l'organisation sociale actuelle. »

1. Cf. plus haut, livre 2, chapitre 3, § 2, et livre 3, chapitre 2, 2, § 5.

2. Cf. Skene, lettre à Fourier (inédite), 28 juin 1824 : « Le principe de rétribution en raison composée du capital, etc., est fondé, à ce qu'il me semble, sur une idée qui tient à l'état civilisé. En spéculant sur l'unitéisme, on a été bientôt frappé de l'idée qu'il ne pourra y avoir de capital outre la somme des produits réels de l'industrie... Ce qu'on veut bien appeler capital en langage civilisé n'est rien moins que cela : Droit d'anticipation légalisé et perpétué par la force sur l'agrégé des produits futurs de l'industrie morcelée. Voilà ce qui s'honore du titre illusoire du capital. »

3. Lettre inédite adressée à Fourier le 2 avril 1826 ; le nom de la signataire est illisible.

4. Cf. plus haut, livre 2, chapitre 3, § 2.

5. M. de Lasteyrie est le traducteur de l'*Institution pour améliorer le caractère moral du peuple* (cf. mon *Étude sur les sources de Fourier*, 7).

6. Radiguet, lettre à Fourier (inédite), 14 avril 1827.

*prêché*, mais encore *mis en pratique*. Ce qui en résulterait serait, selon moi, une grande amélioration. Ce que nous faisons va plus loin encore ; et je crois que, en définitive, vous et nous ne différons que *du plus au moins*. Cette opinion est sans doute partagée par mes *confrères de Londres ;* car sur tous leurs prospectus, au milieu de leurs ouvrages, j'y vois le vôtre annoncé [1]. »

Cet accord se réalisa-t-il effectivement dans la pratique, c'est ce qu'il n'est guère possible de déterminer. Il se peut que l'influence subie par Radiguet se soit étendue à d'autres, et qu'ils soient venus grossir les rangs des fouriéristes. Il se peut aussi que, dans bien des esprits, les deux doctrines se soient confondues en perdant ce qu'elles avaient de plus spécifique, et qu'elles aient ainsi fourni au coopératisme l'essentiel de sa théorie, jusqu'à l'apparition des nouvelles doctrines fondées, non plus sur des systèmes a priori, mais sur l'observation et l'interprétation des faits.

### § 3. — *Le saint-simonisme*

Au moment où Fourier connut et fréquenta les saint-simoniens, en 1829, le saint-simonisme était dans tout son éclat [2]. La prédominance de l'esprit saint-simonien dans les cercles où Fourier cherchait précisément à porter sa propagande le gêna pendant longtemps, et même plusieurs années après la chute de l'école saint-simonienne. Au début de 1834, il s'en plaignait, de Paris, à Muiron. « Ici, lui écrivait-il, on ne voit surgir dans toutes les assemblées que l'esprit saint-simonien, la manie d'abolition de la propriété [3]. » Il multipliait ses efforts [4] ; mais la plupart de ceux qu'il eût voulu convaincre montraient leur attachement aux idées saint-simoniennes. Chez d'autres, il trouvait un état d'esprit différent, mais aussi peu favorable : c'étaient les désabusés, ceux que l'insuccès, les dissensions et la catastrophe finale

1. Radiguet, lettre à Fourier (inédite), 6 juillet 1827.

2. Cf. S. Charléty, *Histoire du saint-simonisme*. Paris, 1896, in-18, p. 103 sqq.

3. Fourier, lettre à Muiron, 4 janvier 1834, citée par Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 122

4. *Ibid.* : « Malgré cette prédominance du saint-simonisme, les auditeurs reviennent en grand nombre à moi. Je m'en suis convaincu à ma leçon d'hier. Déjà les deux zoïles principaux, D... et L..., n'ergotent plus contre moi ; et, pour les intimider, j'ai hier fait une dénonciation régulière de l'économie politique, et prouvé que, sur neuf conditions dont se composait sa tâche, elle n'a satisfait à aucune. » — Cf. Pellarin, *Page d'histoire du Saint-Simonisme et du Fouriérisme*, Paris, 1876, in-8.

avaient découragés au point de les indisposer contre toute école nouvelle. L'un d'eux écrivait en 1832 à Lechevalier, saint-simonien devenu fouriériste [1] : « Je puis vous dire que le plus fâcheux antécédent pour M. Fourier est le Saint-simonisme, non pas qu'il n'eût inspiré aucune confiance, tant s'en faut; l'éloquence et le zèle de ses disciples lui obtenaient crédit partout, on avait foi, on attendait la réalisation promise; et quand on a vu tous ces colosses devenir nains, quand, là où on croyait saisir quelque chose, on n'a vu qu'une ombre s'évanouir, le découragement et la défiance se sont emparés de tous les cœurs... J'ai grand mal à faire comprendre que l'école de M. Fourier n'a aucun rapport avec la doctrine : chacun veut y trouver des rapprochements [2]. » Ainsi l'action de Fourier sur les saint-simoniens était combattue par les souvenirs divers qu'ils conservaient de leur première foi.

D'ailleurs, les dogmes de cette foi n'étaient point tels qu'ils pussent facilement admettre une conciliation avec les principes généraux du régime sociétaire. Le système saint-simonien se présentait comme un système essentiellement industriel, destiné à développer les forces productives en prenant ses points d'appui dans l'économie contemporaine [3]; il prétendait abolir l'héritage et la propriété [4]; surtout il prétendait instituer sur l'humanité unifiée un nouveau pouvoir spirituel, une « hiérarchie sociale », une « théocratie nouvelle » chargée d'établir entre les hommes ou de leur imposer la coordination morale et l'harmonie [5] : c'étaient là

1. Cf. plus loin, 3, § 1.

2. Niboyet, lettre à Lechevalier (inédite), 16 juillet 1832.

3. Saint-Simon, *Vues sur la propriété et la législation*, dans ses *Œuvres* publiées par O. Rodrigues, Paris, 1841, 2 vol. in-8, t. 1, p. 310 sqq., 338 sqq., 347 sqq.

4. *Exposition de la doctrine saint-simonienne*, Paris, 1854, in-12, p. 21, 130 : « La loi de progression que nous avons observée tend à établir un état dans lequel l'État, et non plus la famille, héritera des richesses accumulées, en tant qu'elles forment ce que les économistes appellent le *fonds de production* ; » Enfantin, lettre à Fourier, 1829, citée par Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 197 sqq. : « Ainsi plus de transmission par droit de *conquête militaire*, mais par droit de *conquête pacifique*, plus d'héritage par *droit de naissance*, mais par *droit de capacité*. »

5. Saint-Simon, *Opinions littéraires, philosophiques et industrielles*, dans ses *Œuvres choisies*. Bruxelles, 1859, 3 vol. in-12, t. 3. p. 288-289, 303 sqq. ; —, *Du système industriel*, *ibid.*, p. 29 : « Je crois que, pendant cette quatrième époque, il sera organisé un nouveau pouvoir spirituel et un nouveau pouvoir temporel ; » p. 33 : —, *Nouveau christianisme*, *ibid.*, p. 99 sqq. ; —, l'*Organisateur*, t. 1, Paris, 1819, in-8, n° 22; *Exposition de la doctrine saint-simonienne*, p. 40 : « *Des prêtres*, *des savants*, *des industriels* : voilà toute la société. Les chefs des

des théories qui heurtaient de front celles de Fourier et qu'il fallait vaincre dans l'esprit des saint-simoniens avant de songer à exercer sur eux quelque action réelle.

Antérieurement à 1829, Fourier ne connaissait pas mieux les saint-simoniens qu'il n'était connu d'eux [1]. Cette ignorance mutuelle dura longtemps; elle durait encore quand Fourier publia son pamphlet sur les *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen* [2]. Le pamphlet « fut à peine remarqué, dit Lechevalier, même des saint-simoniens. Ce livre contient pourtant les meilleures critiques; mais elles sont dirigées si mal à propos, d'un ton si acerbe, et en vue d'une autre théorie si avancée et si peu connue qu'elles ne pouvaient mordre même sur les lecteurs attentifs et bienveillants [3]. » Du moins elles pouvaient leur faire connaître son nom. La lettre qu'il écrivit le 2 septembre 1831 aux rédacteurs du *Globe*, et que le *Globe* publia le 19 octobre [4], en marquant toute sa considération pour lui [5], devait encore mieux servir à sa propagande. Ses disciples s'en réjouissaient fort, plus même que de raison, semble-t-il. « Votre lettre insérée dans *le Globe*, lui écrivait Mme Vigoureux, nous a fait un très grand

prêtres, les chefs des savants, les chefs des industriels : voilà tout le gouvernement. Et tout *bien* est *bien de* l'*Église*, et toute profession est une *fonction religieuse*, un *grade* dans la hiérarchie sociale. A chacun *selon sa capacité*, à chaque capacité *selon ses œuvres. Le règne de Dieu arrive sur la terre. Toutes les prophéties sont accomplies* ; » p. 158 :« C'est l'*ordre* que nous réclamons, c'est la hiérarchie la plus unitaire, la plus ferme que nous appelons pour l'avenir; » p. 343, 428 : « Bien loin donc d'admettre que l'on doive se proposer de réduire toujours de plus en plus l'action directrice dans le sein des sociétés, nous pensons qu'elle doit s'étendre à tout, et qu'elle doit être toujours présente ; car, pour nous, toute *société* véritable est une *hiérarchie*. Nous croyons que, plus la *hiérarchie sociale* est complète, que plus elle est puissante, et plus aussi alors il y a société ; que là où il n'y a pas de hiérarchie, il n'y a pas *de société*, mais seulement une *agrégation* d'individus; » p. 440 : « Que si l'on entend par *théocratie* l'état dans lequel la loi politique et la loi religieuse sont identiques, où les chefs de la société sont ceux qui parlent au nom de *Dieu*, assurément, et nous n'hésitons point à le dire, c'est vers une *théocratie nouvelle* que l'humanité s'achemine ; » p. 478 sqq. — Sur l'opposition de Fourier à ces idées et sur ses critiques, cf. plus haut, livre 3, chapitre 2, 2, § 5.

1. Cf. plus haut, livre 2, chapitre 3, § 2, et mon *Étude sur les sources de Fourier*, 7.

2. Cf. plus haut, livre 2, chapitre 3, § 2.

3. Lechevalier, *Études sur la science sociale*, Paris, 1832, in-8, p. 13.

4. Cf. plus haut, livre 2, chapitre 3, § 2.

5. *Le Globe*, 19 octobre 1831 : « Nous reconnaissons qu'il y avait chez M. Fourier une grande virtualité. Il a même critiqué souvent l'organisation sociale actuelle avec une sagacité rare. — Voir surtout la préface du *Nouveau monde industriel*.»

plaisir, et, quoiqu'elle n'ait pas été écrite pour le public, elle a pourtant un heureux effet : c'est de vous donner une grande publicité, et qu'il arrive que ceux qui la lisent inclinent fort à vous donner raison et ne mettent pas en doute votre supériorité [1]. » Le *Globe* se prêtait de bonne grâce à cette publicité. Le numéro du 27 mars 1832 annonçait : « Tous les dimanches, à midi, enseignement sur les doctrines de M. Fourrier, par M. J. Lechevallier, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré, nº 45 [2] », en même temps qu'il publiait sur le système de Fourier un article extrêmement favorable de Guéroult [3]. Fourier « met au jour dans la *Théorie des quatre mouvements*, disait Guéroult, le système remarquable sur lequel nous appelons aujourd'hui l'attention de nos lecteurs » ; Fourier est de ceux qui, « stigmatisés du titre de rêveurs par le *positivisme* du siècle, ont à peine trouvé grâce auprès de quelques esprits éclairés avides de nouveauté et d'invention... Le jour est venu pour nous, disciples d'un homme qui vécut et mourut méconnu, si ce n'est de quelques-uns, d'appeler la lumière et la justice sur les écrits d'un homme dont les idées ont un rôle important à jouer dans l'œuvre que nous accomplissons aujourd'hui. » Ainsi, tout en rendant pleine justice à Fourier, Guéroult s'efforçait de le tirer au saint-simonisme pour en faire profiter la fortune saint-simonienne déjà déclinante.

Or, si Fourier servit à quelque chose, c'est à précipiter la décomposition du saint-simonisme. Il agit d'abord sur Enfantin [4], et, en contribuant à former la doctrine propre d'Enfantin, il le poussa dans une voie éloignée du saint-simonisme primitif. Les disciples de Fourier n'ont point voulu admettre qu'il y eût même une simple analogie entre la doctrine d'Enfantin et celle de leur maître. Pellarin s'est ingénié à en montrer les divergences. Selon lui, Fourier voulait seulement faire une « expérience de son procédé d'organisation du travail par groupes et séries de groupes. Ce but est bien distinct de celui qui consisterait à catéchiser les hommes pour leur inculquer tels ou tels dogmes, telle ou telle morale. Jamais Fourier n'a eu la pensée que lui attribue M. Enfantin, de « faire l'éducation *morale* d'une première série ». Et ainsi

1. Mme Vigoureux, lettre à Fourier (inédite), 19 novembre [1831].
2. *Le Globe*, 27 mars 1832 ; — il imprime *Fourrier* et *Lechevallier*.
3. Guéroult, *Système de M. Charles Fourier*, *le Globe*, 27 mars 1832.
4. Sur les rapports de Fourier et d'Enfantin, cf. mon *Étude sur les sources de Fourier*, 7.

de suite [1]. Mais peu importe qu'il y ait, en effet, de grandes différences entre les deux doctrines, et même que rien ne se ressemble moins que la hiérarchie enfantinienne et la libre commune sociétaire : il suffit qu'on puisse déterminer avec précision l'influence exercée par Fourier sur Enfantin.

Depuis 1829, Enfantin connaissait Fourier et ses ouvrages ; il les avait lus attentivement ; et, dans son enseignement public, il en parlait avec faveur. « M. Fourier, disait-il, est une tête puissante, ses facultés d'*analyse* et d'*analogie* sont prodigieuses ; » il est vrai qu'il ajoutait : « ses prétentions colossales » ; de plus, « il ignore complètement ce que c'est qu'un *prêtre*, il ne sait pas ce qui constitue le lien harmonique entre deux natures distinctes, ni surtout *quel* est ce lien » [2]. Mais ces réserves prouvent seulement qu'Enfantin savait reconnaître ce qui, dans la doctrine de Fourier, était en opposition formelle avec la morale du théocratisme saint-simonien. Il disait de Fourier à ses disciples : « Il est bon que vous connaissiez ses travaux ; car, je vous l'ai déjà dit, vous y trouverez de grandes choses ; par exemple, sa critique du monde actuel sous le rapport *économique*, son analyse du temps perdu par suite de la *concurrence*, et sa mordante analyse contre la *morale chrétienne* vous seront très profitables ; vous y verrez d'ailleurs toute l'exagération du sentiment de la *mobilité* ; et cela vous fixera davantage sur la légitime part que ce sentiment prendra dans la morale de l'avenir [3]. » C'est-à-dire que, dans la théorie de l'amour libre, Enfantin déterminait un point au-delà duquel il ne voulait pas suivre Fourier, mais que, sur la théorie elle-même, comme sur la critique générale de la société contemporaine, il se proclamait en complet accord avec Fourier.

Cette théorie de l'amour libre et les principes de la morale qu'elle suppose, c'est précisément ce qu'Enfantin a recueilli de Fourier. Ni Saint-Simon ni Bazard, qui ne connaissaient point Fourier, n'avaient rien admis de cette morale et de ses applications ; c'est par Enfantin que, reçue de Fourier, elle s'est introduite dans le saint-simonisme. Enfantin avait dans sa bibliothèque la *Théorie des quatre mouvements*, celle des œuvres de Fourier où le système moral est relativement le plus développé et le plus

1. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 204 sqq.
2. *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, Paris, 1865-1878, 47 vol. in-8, *Enseignements d'Enfantin*, t. 17, p. 66.
3. *Ibid.*, p. 75-76.

nettement mis en lumière, et il la relisait souvent [1] : ce fait peut servir de confirmation à une hypothèse dont l'histoire et l'analyse des doctrines montrent la solidité.

Par Enfantin, l'influence de Fourier s'étendit à l'école saint-simonienne. Les disciples d'Enfantin travaillèrent sans le vouloir à la propagation d'idées que, par l'intermédiaire d'Enfantin, ils tenaient de Fourier, et, par suite, ils facilitèrent l'action de celui qui se trouvait indirectement leur maître. « Qui a fait sortir Fourier de son obscurité, dit Pierre Leroux, sinon les disciples d'Enfantin? quel est celui qui a exposé le premier à Paris dans un cours public les idées de Fourier? n'est-ce pas un disciple ou plutôt un collaborateur d'Enfantin [2]? De qui s'est composé d'abord le noyau des Fouriéristes? de disciples d'Enfantin [3]. Vers 1833, être disciple d'Enfantin ou disciple de Fourier, c'était à peu près la même chose. Ceux qui repoussaient le complément ajouté au Fouriérisme par Enfantin, mais qui admettaient le fonds du système, devenaient Fouriéristes du soir au matin [4].» Et c'est ainsi

1. Lorenz von Stein, *Geschichte der socialen Bewegung in Frankreich*, t. 2, p. 206-207 : « Es ist, wenn man den Inhalt des zweiten, religiösen Theils des Dogma's betrachtet, auf keine Weise der Gedanke zu unterdrücken, dass die Grundlage desselben weder eigentlich Saint-Simon, noch auch Enfantin zugehört, sondern keinem andern als *Fourier*. Weder Saint-Simon selbst, noch auch Bazard selbst haben Fourier's Werke gekannt ; das ist entschieden genug. Aber Enfantin hat ganz unzweifelhaft aus dieser Quelle geschöpft, und sein ganzes System ist in Wahrheit nichts weiter, als der Versuch einer praktischen Anwendung des von Fourier zuerst aufgestellten Grundgedankens des Widerspruchs zwischen Lust und Sollen, zwischen Fleisch und Geist (*). Selbst das technische Wort Fourier's, die *Harmonie*, findet sich, in der ganzen Saint-Simonistischen Schule, erst in diesem zweiten Theil, und wird ein Stichwort für den ganzen Gedankengang. Zwar hat Enfantin nie von der *Phalange* gesprochen, aber es finden sich die ächt Fourieristischen Ideen von der *Gruppirung* der Arbeit fast allenthalben wieder : und dass Enfantin Fourier missverstanden hat in vielen Stücken, beweist nicht, dass er ihn nicht benutzte. »

2. Cf. plus loin, chapitre 2, 1, § 1.

3. Cf. plus loin, même chapitre, 3, § 1.

4. Pierre Leroux, 2e *Lettre sur le fouriérisme*, *Revue sociale*, juillet 1846. — Cf. Talabot, lettre à Considerant (inédite), 7 septembre 1837 : « Les Saint-Simoniens, à qui vous ne rendez pas justice, et à qui Fourier doit d'avoir été enfin compris... »

* « Victor Considerant sagte mir, dass Enfantin in seine Bibliothek das erste Werk Fourier's, die *Théorie des quatre mouvements*, hiemlich verborgen gehabt, und dass Abel Transon es später, viel gebraucht, unter den Büchern desselben wiedergefunden habe. Abel Transon habe denselben mehrmals beim Lesen dieses Buchs überrascht, aber Enfantin habe nie gestehen wollen, dass er demselben etwas verdanke. »

que l'influence exercée par Fourier sur une partie des saint-simoniens se retourna, au bout de plusieurs années, à l'avantage de son école, et que les hommes sur lesquels il avait longtemps désespéré d'agir agirent enfin pour lui [1].

Avec une autre partie des saint-simoniens Fourier réussit différemment : il les détacha du saint-simonisme comme d'une doctrine inachevée à laquelle sa propre doctrine apportait le complément [2]. A sa cause il rallia les transfuges, il gagna les mécontents. « Parmi les dissidents, dit Enfantin, nous n'avons pas vu seulement des défenseurs de la foi ancienne, des *légitimistes* dans l'ordre *moral*, nous avons aussi nos hommes du *mouvement*, nos *républicains*, nos *révolutionnaires*, qui trouvent dans nos théories un *despotisme*, une *sacerdoterie* qui les a repoussés. Ils rejettent la loi *vivante* dans l'ordre *moral*, comme les autres l'avaient rejetée dans l'ordre *politique*, et ils rêvent une *indépendance* d'amour qui leur fait mériter ce reproche de *promiscuité* que le monde nous adresse. Transon et Jules [3] en sont là, et c'est pourquoi ils se sont rattachés aux idées de M. Fourier [4]. » Avec Transon et Jules Lechevalier il en fut beaucoup d'autres : ce furent ceux-là qui fournirent à l'école fouriériste, à peine constituée, le premier contingent important.

## 3.

## L'ÉCOLE FOURIÉRISTE

### § 1. — *Le recrutement et la composition de l'école*

Les premiers disciples de Fourier furent des lecteurs isolés que toucha, l'un après l'autre, dans des circonstances que nous

1. Lechevalier, *Études sur la science sociale*, p. 17-18 : « Quelque faible que fût l'influence du Saint-Simonisme, on ne peut nier que la publicité qui avait été attachée au nom de ses propagateurs n'ait beaucoup servi à M. Fourier, lorsque plusieurs d'entre eux ont reconnu sa supériorité. »

2. Cf. Lechevalier et Considérant, *Introduction*, *le Phalanstère*, t. 1, p 6 : « Qu'il nous suffise de dire que plusieurs d'entre nous sont sortis du Saint-Simonisme, et que pour avoir reconnu la *supériorité* et l'*antériorité* là où elles sont éclatantes et sans réplique, ils sont loin de répudier la responsabilité des premières paroles qu'ils ont portées. Ils ont promis l'association, la liberté, le progrès, l'amélioration du pauvre ; et c'est pour *tenir enfin cette sainte promesse* qu'ils se rallient à M. Charles Fourier. » — Cf. plus loin, 3, § 1.

3. Il s'agit de Jules Lechevalier.

4. *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, *Enseignements d'Enfantin*, t. 17, p. 65.

ignorons, la révélation phalanstérienne. De ces premiers le premier fut, en 1814, Just Muiron, petit fonctionnaire à la préfecture de Besançon [1]. Peu après, Isidore de Rubat, neveu de Fourier, fit acte d'adhésion à la doctrine de son oncle, qu'il étudiait encore avec curiosité, dix ans plus tard, dans le *Traité de l'association* [2]. En 1818, de Nantes, un nouvel adepte, du nom de Bernard, entra en relations et en correspondance avec Fourier [3]. Enfin c'est à peu près à la même époque, sans doute, que Muiron fit connaître à sa compatriote Mme Clarisse Vigoureux l'œuvre de Fourier et Fourier lui-même ; Muiron et Mme Vigoureux formèrent dès lors une véritable société pour la propagation fouriériste [4]. Au bout de quelques années, il y avait en Franche-Comté tout un petit groupe de phalanstériens dont faisaient partie, en 1825, Victor Considerant, de Salins, futur polytechnicien, futur gendre de Mme Vigoureux [5], Gréa, de Rotalier [6], Godin, juge de paix à Champagnole [7]. D'autre part, en 1824, un propriétaire bourguignon, Gabet, s'était lui aussi déclaré le disciple de Fourier [8].

Tels étaient les partisans que Fourier s'était acquis, dans l'espace de vingt-cinq années, par l'action propre de son œuvre :

1. Cf. *la Rénovation*, t. 10, N° 89. — Muiron fut légataire de tous les livres et manuscrits de Fourier ; cf. sa lettre (inédite) du 1-2 mars 1837 à Mme Clarisse Vigoureux ; il les légua lui-même, le 22 octobre 1837, à Mme Vigoureux et à Considerant.

2. Cf. Isidore de Rubat, lettre (inédite) à Monsieur le gérant du Journal le *Phalanstère*, 5 août 1832 : « Veuillez avoir la bonté de m'abonner pour six mois à votre journal. Je tiens beaucoup à l'envoi de tous les numéros qui ont déjà paru, parce que je me propose de le prendre pour guide dans les études que j'avais ébauchées en 1826 par la lecture du traité de l'Association industrielle et agricole, poussé que j'étais par la curiosité et le désir de connaître le mérite de la théorie de M. Fourrier (*sic*), mon oncle maternel. »

3. Bernard, lettre à Fourier (inédite), 28 septembre 1818.

4. Cf. Considerant, *Au rédacteur en chef du Bon sens*, 18 novembre 1837, *la Phalange*, 2e série, t. 2, p. 1166. — Au sujet de Mme Vigoureux, cf. *la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 1083 : « La femme qui la première a compris la parole de Fourier... »

5. Cf. Lechevalier, *Études sur la Science sociale*, p. 15 : « Victor Considerant, l'un d'entre nous, dès son entrée à l'École polytechnique, parlait à ses camarades d'une théorie qu'il avait, pour ainsi dire, respirée en air natal. Par une circonstance bien rare aujourd'hui, Victor Considerant a eu le bonheur de mettre du premier coup la main sur le trésor, ou plutôt il l'a reçu en dépôt dans un esprit bien préparé par les études spéciales de sa profession. »

6. Cf. Gréa, lettres à Fourier (inédites), 1 et 10 septembre 1825.

7. Cf. Godin, lettre à Fourier, 21 mai 1826.

8. Cf. Gabet, lettres à Fourier (inédites), 29 août, 2 octobre 1824, 17 août 1825. — Cf. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 85.

ils n'étaient pas une dizaine. Tous, sauf Victor Considerant, qui n'avait alors que dix-sept ans, étaient des esprits assez médiocres, fort peu capables de servir eux-mêmes à la propagation et au développement d'une doctrine que plusieurs d'entre eux comprenaient mal, en n'y voyant que certaines faces particulières, ou même certains aspects fantastiques. C'étaient des propriétaires tranquilles, des conservateurs prudents ou des libéraux timides; c'étaient des bourgeois, attachés aux bases de la société par les liens de leur naissance, leur situation, les conditions de leur vie [1].

A peine conquis à la doctrine, les disciples de Fourier manifestèrent leur prosélytisme. Dès 1824, Muiron publia à Besançon des *Aperçus sur les procédés industriels*, pour faire connaître la théorie sociétaire et la mettre à la portée du public [2]. L'ouvrage se divisait en trois parties. Dans la première, Muiron décrivait, surtout avec des traits empruntés à la critique de Fourier, le procédé « morcelé », employé par l'économie actuelle, dont le régime est celui de l' « arbitraire » et de la « crainte »; dans la deuxième, il exposait le procédé « mixte » de « garantie » et d' « honneur », en prenant pour exemple un projet personnel de comptoir communal dont il commentait et expliquait les statuts ; enfin, dans la troisième partie, il analysait brièvement le procédé « sociétaire », celui de la « justice » et de la « vertu » [3]. Ce livre n'était pas un livre de doctrine pure et désintéressée : il était destiné, dans la pensée de l'auteur, à préparer une réalisation prochaine ; il en offrait le plan ; il montrait la simplicité pratique de ce plan eu égard aux moyens dont dispose la société. S'en tenant à l'institution du comptoir communal, Muiron proposait d'y faire une application prudente et mesurée des principes de l'économie sociétaire [4], y compris l'alternance des

1. Au moment où il devint fouriériste, Considerant, tout jeune homme, se préparait à l'École polytechnique pour être officier.

2. Muiron, *Aperçus sur les procédés industriels*, *Urgence de l'organisation sociétaire*, Besançon, 1824 ; 2e éd., Paris, 1840, in-16 (c'est cette 2e édition qui sera citée ici).

3. Muiron, *Aperçus sur les procédés industriels*, p. 7-8.

4. *Ibid.*, p. 53 sqq., 62 : « Projet de statuts pour un comptoir communal assurant : 1° Le placement des produits agricoles ; 2° Des avances de fonds aux cultivateurs ; 3° Du travail permanent à la classe indigente ; 4° L'amélioration des cultures et des terres ; » p. 71, 72-73 : « Le comptoir communal fera des avances de fonds aux cultivateurs sur le dépôt de leurs denrées : il prendra en régie ou à ferme les biens ruraux qui lui seront confiés dans un rayon de cinq kilomètres. Il organisera des fabrications industrielles, aura des magasins de prévoyance, des boutiques pour le débit des marchandises les plus usuelles dans les campa-

travaux [1], la constitution des séries [2], la rétribution du travail « en raison du sexe, de l'âge et de la nature du travail, le plus répugnant devant toujours être le plus rétribué » [3]. Les *Aperçus sur les procédés industriels* [4] exprimaient bien l'action exercée par Fourier sur Muiron et son entourage : de la doctrine on retenait surtout, dans ce groupe, l'idée générale d'une réforme économique immédiate, mais partielle et progressive, et les plans définis des institutions préparatoires ; le système se trouvait ainsi rapetissé à la mesure de ses interprètes. Pourtant il parut encore trop hardi à l'Académie de Besançon : elle adopta, sur les *Aperçus*, le rapport de l'un de ses membres, M. Genisset, qui, en dépit de quelques éloges, se rangea lui-même parmi les « expectants » [5], et « refusa de conclure à la réalisation [6] ». Muiron ne fut pas découragé par ce jugement : en 1829, il fonda un petit journal très modéré, *l'Impartial* de Besançon, avec l'intention d'y insinuer prudemment quelques éléments de la doctrine sociétaire [7] ; mais il restait encore, dans sa ville même, isolé et peu soutenu [8].

Réduits à leurs propres forces, et généralement sans se connaître, les autres disciples travaillaient aussi, chacun de son côté. A Dijon et dans les environs, Gabet menait sa propagande personnelle ; il publiait, dans le *Journal de la Côte-d'Or*, une courte notice sur le *Nouveau monde* [9] ; il organisait de petites séances

gnes ; enfin il se livrera à toute opération d'industrie et de commerce que l'assemblée générale de ses fondateurs et sociétaires aura autorisée ; » p. 85, 86.

1. Muiron, *Aperçus sur les procédés industriels*, p. 92-93.

2. *Ibid.*, p. 93-94 : « Les ouvriers inscrits seront classés en autant d'ateliers ou compagnies qu'il y aura de genres différents d'ouvrages à exécuter. Ils désigneront eux-mêmes les genres qui leur plairont le plus... Tout homme, femme, enfant pourra être enrôlé dans 12 ou 20 compagnies différentes. »

3. *Ibid.*, p. 93 ; — cf. p. 90 sqq. : du bénéfice net, 8/48 sont distribués aux consignateurs proportionnellement aux valeurs déposées, 25/48 aux officiers, employés et ouvriers, soit 21/48 au prorata des salaires et traitements et 4/48 en primes, 9/48 aux actionnaires (en addition à l'intérêt de 5 °/₀ prélevé sur le produit brut) ; 6/48 sont affectés à la réserve.

4. Cf. L. v. Stein, *Geschichte der socialen Bewegung in Frankreich*, t. 2, p. 251.

5. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 85-86.

6. Lechevalier, *Études sur la science sociale*, p. 10.

7. *L'Impartial, feuille politique, littéraire et commerciale de la Franche-Comté.*

8. Cf. Muiron, lettre à Considerant (inédite), 14 août 1836 : « J'ai été *seul* quinze années durant, car c'est en 1831 qu'enfin j'ai trouvé quelques personnes qui ne reculaient point, qui ont revêtu le caractère de *partisans déclarés*. »

9. *Le nouveau monde industriel*, *Journal de la Côte-d'Or*, 8 juillet 1829 ; l'article est anonyme ; — cf. Gabet, lettre à Fourier (inédite), 5 juillet 1829.

d'exposition doctrinale [1]. Considerant faisait paraître dans le *Mercure* du 13 mars 1830 une intelligente analyse du système sociétaire, dont il montrait l'intérêt et la portée à côté des autres systèmes en vogue et, en particulier, du saint-simonisme [2].

A cette œuvre des premiers disciples il manquait surtout d'être coordonnée. Entre ces hommes, qui avaient isolément reçu la vigoureuse impulsion de la pensée de Fourier, il n'y avait pas de lien, pas d'unité ; leur action était strictement individuelle. Pourtant, Considerant l'écrivait à Fourier : « Le moment est favorable, car on est mécontent des Saint-Simoniens et fort mécontent de ce qui existe [3]. »

C'est précisément des saint-simoniens que vint à l'école fouriériste, si faible encore et si fragmentée, la force et la cohésion. Tandis que les communistes n'avaient pas, alors, d'école doctrinale et ne connaissaient guère Fourier, tandis que les owenistes,

1. Gabet, lettre à Fourier (inédite), 1 février 1831 : « N'ayant pu réussir à faire vendre votre ouvrage, j'ai aussi de mon côté cherché à le faire connaître en formant ici des réunions où j'ai fait à ceux qui s'y rendent lecture d'une analyse très développée de votre système, que j'ai présenté dans tous les développements qu'il m'a été possible de lui donner. »

2. Considerant, *Le nouveau monde industriel et sociétaire de M. Ch. Fourier. Mercure du XIX*e *siècle*, 1830, t. 24, p. 477-490. — Cf. Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 103. — Considerant distingue, p. 483, à la manière saint-simonienne, les phases *subversives*, dans lesquelles la société est en dissonance avec la nature humaine, et les phases *harmoniques*, dans lesquelles elle est en concordance.

3. Dans cette même lettre (inédite), du 7 septembre 1831, Considerant disait encore : « Environné que je suis d'une foule de camarades de mon âge, vous concevez bien qu'ils ne sont pas là sans connaître au moins de nom votre affaire ; ce serait bien merveille autrement puisque mon nom de guerre (car nous avons chacun le nôtre) est *Phalanstère*. Bon nombre d'entre eux sont décidés à étudier sérieusement votre découverte ; il est résolu que nous allons avoir chez moi des conférences suivies. 2 fois par semaine, pour l'étude et le développement du système... Je considère l'affaire que je commence ici comme très importante, car si je réussis auprès de 15 de mes camarades, le reste sera vite entraîné, et l'année prochaine ces officiers dispersés sur tous les points de la France serviront notre cause en répandant votre science. » — Cf. une autre lettre de Considerant à Fourier (inédite), 6 octobre 1831 : « Je serai bien heureux le jour où vous m'apprendrez que vous avez pris la résolution de donner à l'impression le *Traité des séries*, la *Théorie des caractères*, etc. Je vois la certitude, en unissant mes efforts à ceux de nos amis de Besançon, de vous trouver les frais nécessaires à l'impression. Je compte déjà sur plus de 100 souscripteurs pour 2 volumes que vous publieriez dans 5 ou 6 mois l'un et dans 10 ou 12 l'autre, et j'espère bien aller au delà. Le moment est venu de frapper fort, et la publication intégrale de votre science est, je crois, le meilleur moyen de réussir et d'écraser ces pirates de Saint-Simoniens. » — Le *Traité des séries*, la *Théorie des caractères* n'ont jamais été imprimés, ni même achevés.

peu nombreux en France, y formaient une petite école assez jalouse de son indépendance [1], les saint-simoniens, au contraire, étaient toute une église, une église où le schisme et les dissidences montraient des conquêtes à faire avant la ruine définitive [2]. L' « éclatant naufrage » des saint-simoniens [3] se produisit juste à temps pour que Fourier pût en attirer et en fixer sur sa doctrine les meilleurs débris.

Beaucoup de saint-simoniens, troublés par les scissions successives qui avaient atteint la force et le prestige de leur école, étaient prêts, depuis des mois, pour une conversion nouvelle. Lechevalier et Transon, qui devaient, les premiers, en 1832, abandonner Enfantin pour Fourier, surent bien exprimer, en leur nom personnel, ces dispositions communes chez leurs amis [4]. « Depuis que les Saint-Simoniens, écrivait Transon, sont entrés dans l'*ère de réalisation*, ils ont constaté leur impuissance à réaliser l'*association*. » Il faut se rendre compte de la raison de cette impuissance [5]. Or, on doit reconnaître « que, Saint-Simon n'ayant produit aucune idée neuve sur la nature et les destinées de l'*individu*, non plus que sur les relations intimes *de l'homme et de la femme*, sa doctrine ne peut nous fournir aucun procédé nouveau d'*association*, aucune conception originale sur l'*organisation* du travail pacifique [6] ». La société ne souffre pas seulement du désordre économique et social, elle souffre aussi du désordre moral [7]; Enfantin lui-même a étudié l'humanité et non pas l'homme [8]; tout le saint simonisme a échoué sur « l'analyse des passions humaines [9] ».

1. Cf. encore en 1834, Berbrugger, lettre à Fourier (inédite), 12 mai 1834 : « Quant aux Owéniens, le moment de leur fusion avec nous pour constituer le grand parti socialiste qui se composera de tous les hommes adhérant à votre découverte, de quelque nom qu'ils s'intitulent du reste, ce moment me paraît encore éloigné. Il faut aux Owéniens ce qui vient d'arriver aux Saint-Simoniens, un éclatant naufrage. Ils sont tout bouffis maintenant de l'influence qu'ils exercent sur les unionistes, et se croient appelés, à eux seuls, à organiser la société future. Mais un grand échec ne leur manquera pas non plus... »

2. Cf. Charléty, *Histoire du Saint-Simonisme*, p. 158 sqq.

3. Berbrugger, lettre à Fourier, 12 mai 1834.

4. Cf. Lechevalier, *Déclaration aux Saint-Simoniens*, [Paris], 1831 in-4 ; —, *Lettre sur la division de l'école Saint-Simonienne*, [Paris], 1831. in 8 ; Abel Transon, *Simple écrit aux Saint-Simoniens*, Paris, 1832, in-8.

5. Transon, *Simple écrit*, couverture.

6. *Ibid.*, p. 1. épigraphe ; ce sont des paroles adressées par lui à Enfantin le 7 janvier 1832, dit-il p. 3.

7. *Ibid.*, p. 6 sqq.

8. *Ibid.*, p. 14.

9. *Ibid.*, p. 30.

Une nouvelle morale est nécessaire comme base de la doctrine sociale. Ainsi Transon en arrivait à douter formellement de l'efficacité du saint-simonisme dans le moment même où il subissait la première impression, vive et forte, de l'œuvre de Fourier; et il constatait ces dispositions chez d'autres membres de l'école saint-simonienne. « Mon illusion, dit-il, s'est successivement dissipée, soit par l'éveil que m'avait donné Jules Lechevalier en se séparant, soit par la lecture des ouvrages de Charles Fourier, soit enfin par l'impuissance où est la doctrine d'*associer* réellement les hommes, impuissance qui devenait chaque jour plus manifeste pour moi [1]. »

Une fois convertis au fouriérisme, Transon et Lechevalier furent les agents de conversions nouvelles, préparées, comme les leurs, par la lecture de Fourier et l'abandon réfléchi du saint-simonisme. C'est ainsi qu'Hippolyte Renaud écrivait à Lechevalier : « Je ne m'étais pas détaché aussi tôt que vous du centre de la rue Monsigny. Les idées nouvelles que vous, le premier, aviez fait naître en moi me tenaient tellement à cœur qu'il me paraissait horrible de retomber dans le scepticisme dont vous m'aviez arraché... Cependant bien des choses paraissaient dans *le Globe* qui, si elles ne me choquaient pas, du moins ne parlaient pas à mon cœur comme la première parole que j'ai entendu prononcer au nom de Saint-Simon. Souvent des prédications me paraissaient empreintes de mysticisme, et je ne pouvais comprendre pourquoi on agitait avec tant de complaisance des questions sur la morale de l'avenir, sans application pour le présent... La loi vivante, ce chef de la religion toujours renfermé dans un calme parfait, me répugnait aussi [2]. » Un autre saint-simonien, Bonamy [3], écrivait au même Lechevalier : « Ce que vous avez dit du Saint-Simonisme [4], sa marche actuelle, mes propres réflexions m'ont conduit à un état de doute bien pénible, dans lequel je végète depuis plusieurs mois : indiquez-moi, je vous prie, les moyens d'entrer plus à fond dans le système auquel vous venez de me vouer, les ouvrages qui m'éclaireront le mieux. » Comme Renaud, Bonamy était alors très près du fouriérisme.

Chez beaucoup de saint-simoniens, l'adhésion au saint-simo-

1. Transon, *Simple écrit*, p. 2-3.

2. Renaud, lettre à Lechevalier (inédite), 25 mai 1832.

3. Bonamy, lettre à Lechevalier (inédite), 18 juin 1832 ; Bonamy était ingénieur des ponts et chaussées.

4. Dans ses leçons publiques sur la doctrine de Fourier : — cf. plus loin, chapitre 2, 1. § 1.

nisme était moins doctrinale que sentimentale ; elle n'était que l'expression d'un besoin de croyance et d'action réformatrice ; et certains en faisaient l'aveu. « Dans l'Anjou, écrivait l'un d'eux à Transon, on peut compter un bon nombre de personnes qui prisent les vues Saint-Simoniennes et chez lesquelles les livres Saint-Simoniens sont très répandus, malgré l'impuissance palpable et bien sentie de cette doctrine à les réaliser. N'importe, elle a fixé l'attention d'un bon nombre sur la nécessité d'une large réforme, et le phalanstère sera d'autant mieux accueilli par eux que ses moyens sont puissants et faciles. Il est fâcheux que M. Fourier soit si peu connu de ces amis du progrès, qui seuls peut-être sont faits pour le comprendre [1]. » C'est justement parmi ceux-là que son école allait surtout se recruter.

A partir du moment où Guéroult, Enfantin, Lechevalier, Transon eurent attiré sur Fourier l'attention des saint-simoniens, il commença à exercer une action précise sur ceux qui étaient préparés pour un changement doctrinal. Son œuvre leur parut offrir le perfectionnement théorique qu'ils désiraient. Enfantin, disait Transon, a reconnu « que le problème social de l'avenir consiste uniquement à savoir diriger, ordonner, combiner les *appétits des sens* et les *appétits intellectuels* »; mais il n'a pas su le résoudre ; or, « un homme a, dès l'année 1808, proclamé l'unité, l'harmonie, l'association universelle ; dès cette époque, il a eu la vigueur peu commune de poser ce large principe auquel la Société Saint-Simonienne n'arrive en 1832 qu'à grand peine et à travers une crise douloureuse ; » et cet homme, c'est Fourier [2]. Hippolyte Renaud, convaincu des lacunes et des imperfectious du saint-simonisme, avait étudié Fourier ; « et de suite, dit-il, j'ai compris combien était vaine la prétention des Saint-Simoniens de tout embrasser, lorsqu'ils laissaient en dehors d'eux tant de données larges, fécondes, et, selon moi, de la dernière évidence. J'ai senti combien parmi des hommes travaillant *passionnellement* se trouvait simplifiée la question si épineuse de la hiérarchie ; enfin je me suis convaincu que la nature ou la providence avait en vue, en formant l'humanité, une société où toutes les passions seraient des ressorts indispensables et serviraient toutes à procurer aux hommes l'abondance et le bonheur [3]. » Un autre encore, Rességuier, qui pourtant n'admettait point que les saint-simoniens

1. Thomas, lettre à Transon (inédite), 28 juillet 1832.
2. Transon, *Simple écrit*, p. 11-12 ; — cf. p. 9, 24-26.
3. Renaud, lettre à Lechevalier (inédite), 25 mai 1832.

eussent été seulement les « annonciateurs » du fouriérisme [1], accusé par lui d'impuissance et de stérilité [2], qui critiquait « le verbiage stérile et assommant » de Fourier comme les entreprises de réalisation fouriériste [3], Rességuier lui-même se déclarait « disposé à reconnaître que le Fouriérisme peut être considéré comme étant la contre-partie du Saint-Simonisme; en effet, les Saint-Simoniens, ayant été jusques à ce jour presque exclusivement absorbés par la face sociale, ont beaucoup plus senti l'importance de l'autorité que celle de la liberté ; Fourier, au contraire, ayant presque entièrement méconnu la valeur de ce premier fait, pour donner une grande extension à l'autre, on peut dire, avec quelque raison, que sa doctrine est, sous ce rapport, le contre-partie de la nôtre [4]. » Cette idée était peu à peu devenue celle d'un grand nombre de saint-simoniens [5]. « Il nous paraît, écrivait l'un d'eux au sujet de Fourier, qu'à ce génie original doit appartenir la *Réalisation* des *Promesses* générales faites par le Saint-Simonisme [6]. » Un autre, à propos du *Phalanstère*, « ce journal destiné

1. Rességuier, lettre à Lechevalier (inédite), 4 août 1832.

2. Rességuier, lettre à Lechevalier (inédite), 26 juin 1832 : « Quant à votre entreprise industrielle, sur laquelle vous faites reposer tout votre bagage [sur cette entreprise, cf. plus loin, chapitre 2, 1. § 1], je ne serais point étonné, si vous parvenez à l'organiser, qu'elle donnât quelques résultats *matériels satisfaisants* : car le principe d'association pour la production et la consommation sur lequel elle repose étant évidemment juste et fécond, il doit produire quelques avantages. Mais quel que soit votre succès sous ce rapport, le *gâchis* qui doit nécessairement naître dévoilera bientôt la stérilité et l'impuissance de votre théorie, en tant que *conception sociale complète*. »

3. Rességuier, lettre à Lechevalier, 4 août 1832 ; — une entreprise de phalanstère aurait comme résultats « une grande économie dans la consommation et quelque léger accroissement de production, double avantage qui doit résulter de *tout* mode d'association ; » mais elle aurait aussi de graves inconvénients, « provenant de l'agglomération confuse et désordonnée qui est la conséquence inévitable du système de Fourier; par conséquent votre phalange, si elle s'organise et se soutient quelque temps, vivra languissante et stationnaire, sans trouver des imitateurs. » — Rességuier disait encore : « Vous me paraissez trop enclin à partir de ce principe : qui n'admet pas Fourier ne le comprend point... Jules, continuait-il en s'adressant personnellement à Lechevalier, vous avez prêché le Saint-Simonisme avec autant d'ardeur que vous enseignez aujourd'hui le Fouriérisme ; vous vous êtes néanmoins détaché de la première de ces doctrines : qui oserait affirmer qu'avant peu vous ne renierez pas la deuxième ? » En fait, Lechevalier abandonnera le fouriérisme à la fin de 1833.

4. *Ibid.*

5. Cf. Le Moyne, lettre à Transon (inédite), 16 juillet 1832.

6. Didion, lettre à Transon (inédite), 2 juillet 1832. — Didion, comme Le Moyne, était ingénieur des ponts-et-chaussées.

à faire valoir la théorie sociétaire de M. Ch. Fourier, et à provoquer la fondation d'une phalange agricole et manufacturière », n'hésitait pas à qualifier ce but de « tout à fait Saint-Simonien [1] ». Ainsi beaucoup de saint-simoniens étaient disposés à accueillir la doctrine de Fourier comme le complément et l'achèvement de celle du saint-simonisme [2].

Dès la fin de l'année 1831, les disciples de Fourier joignirent leurs efforts aux siens pour pénétrer dans les cercles saint-simoniens et agir directement sur les hésitants et les tièdes [3]. Ils tenaient leur maître au courant de ces démarches qui intéressaient tant l'avenir de son école. « Lechevalier les a abandonnés, lui écrivait Considerant le 5 janvier 1832. Quand il est passé ici, » — à Metz — « j'ai eu avec lui de longues conférences. Il sentait bien la vanité du bagout Saint-Simonien et commençait à vous comprendre. J'ai dit alors qu'il allait tergiverser pendant quelques mois et qu'il finirait par être des nôtres, car c'est un homme d'intelligence et de cœur. Je dois dire qu'il m'a paru tel [4]. » C'était une raison pour tenir à lui. « J'ai pressé Jules Lechevalier, écrivait Gabet à Fourier un mois plus tard, d'étudier vos écrits et lui ai annoncé que, quand il les connaîtrait, il renoncerait au Saint-Simonisme pour adopter votre système. Apôtre de Saint-Simon, il a rejeté loin de lui une pareille apostasie et aujourd'hui cependant il m'envoie lui-même de Paris sa lettre par laquelle il annonce qu'il quitte son ancien maître pour écouter vos leçons [5]. » Gabet ajoutait :

1. Cazeaux, lettre à Lechevalier (inédite), 14 juin 1832. — Cf. encore Berbrugger, lettre à Fourier (inédite), 12 mai 1834 : « J'assiste aussi assez régulièrement aux séances Saint-Simoniennes, et avec d'autant plus d'intérêt qu'ils gravitent maintenant vers votre théorie... Je pense que le moment n'est pas éloigné où les disciples de Saint-Simon et les vôtres se rencontreront sur une même route où ils seront arrivés par des sentiers différents. » Cette conjonction était alors en partie réalisée déjà.

2. Cf. Imbert, lettre à Lechevalier (inédite), 16 août 1832 : « Comme vous, j'ai été Saint-Simonien ; mais, comme je n'avais cherché dans le Simonisme qu'un plan d'association, qu'un moyen d'améliorer le sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, j'ai dû me rattacher à M. Fourier aussitôt que j'ai pu le comprendre. »

3. Cf. Considerant, lettre à Fourier (inédite), 7 septembre 1831 : « Quelques-uns de mes camarades ont été accaparés par les Saint-Simoniens, à Paris. Ils ont ici formé une petite secte qui s'apprête aussi à faire son développement, et à bien m'écouter pour me combattre. Je prévois que la question de hiérarchie sera vivement débattue. »

4. Considerant, lettre à Fourier (inédite), 5 janvier 1832.

5. Gabet, lettre à Fourier (inédite), 11 février 1832. — Il s'agit sans doute de la lettre de Lechevalier à Fourier du 16 janvier; cf. plus loin, même §.

« On me transmet le *Simple écrit* de Transon, où il démontre la nullité de la doctrine saint-simonienne et exalte la vôtre. Le cercle Saint-Simonien de Dijon attaque vos écrits dans nos journaux ; je lui réponds que ces écrits changeront la face du monde, que les Saint-Simoniens seront les premiers à se ranger sous vos bannières ; et *à présent ce cercle se rend chez moi les soirées* pour entendre la lecture de l'analyse de vos ouvrages, les admirer et reconnaître combien le grand Saint-Simon est petit devant vous [1]. » Dans ces entrevues, dans ces réunions, on discutait pour se mettre d'accord, mais chacun des deux partis en présence tenait à ne rien abandonner de ses prétentions, et s'efforçait de conserver la suprématie à ses idées ; seulement, les fouriéristes abordaient le débat avec l'ardeur d'une école jeune, qui se sent la force de triompher d'une école vieillie. Surtout ils avaient à cœur de préserver de tout mélange la doctrine de leur maître. « Je crois, écrivait Considerant, qu'il ne faut faire avec les transfuges Simoniens aucune concession, et conserver une ligne de démarcation entre le *Simonisme* et la *Science du mouvement* aussi distincte dans les apparences qu'elle l'est dans la réalité [2]. » Ce que voulaient les disciples de Fourier, c'est une conquête doctrinale, sans confusion et sans partage.

La conquête eut lieu, grâce aux événements et aux hommes. La première conversion, la plus importante peut-être, parce qu'elle en détermina beaucoup d'autres, fut celle de Lechevalier. Le 16 janvier 1832, il adressa à Fourier une longue lettre d'adhésion. Il y exposait l'histoire entière de cette adhésion réfléchie. « Monsieur, disait-il, il y a dix-huit mois, j'eus connaissance de quelques-unes de vos idées par un jeune homme de Lyon auquel je prêchais le Saint-Simonisme : ce qu'on me dit de vos ouvrages ne parvint pas à exciter ma curiosité. Toutefois je demandai aux chefs de la doctrine Saint-Simonienne s'ils connaissaient vos écrits ; ils se contentèrent de me dire qu'ils vous avaient vu, que dans vos ouvrages l'état actuel de la civilisation était *assez bien* critiqué, mais que vos vues sur l'avenir étaient sans aucune importance, étroites, mesquines, perdues dans de menus détails, que vous n'aviez fait que coordonner et régulariser les passions telles que la société nous les présente aujourd'hui. Préoccupé d'un autre but, je passai outre. Quelque temps après le *Nouveau monde industriel* me tomba sous la main, j'en lus quelques pages, mais votre

1. Gabet, lettre à Fourier (inédite), 11 février 1832.
2. Considerant, lettre à Fourier (inédite), 5 janvier 1832.

terminologie nouvelle me rebuta, au lieu de me frapper par la rigueur, la justesse, la précision que je lui reconnais aujourd'hui.

« Sur ces entrefaites je fus envoyé en mission dans l'*est de la France*. A Dijon, je fis la connaissance de M. Gabet, qui me parla beaucoup de vous ; déjà je me permettais de trancher légèrement sur votre découverte et de la juger. A Besançon je trouvai M. Just Muiron ; pour la première fois depuis longtemps je rencontrais un homme fort. Il me parut enthousiaste, ardent, dévoué ; ce fut un premier éveil pour mon cœur et pour mon esprit. De longs entretiens avec M. Muiron et avec Mme Vigoureux me firent enfin sentir la haute portée de vos vues. Je me liai d'affection avec vos disciples ; nous nous reconnûmes pour des hommes dévoués, destinés à marcher dans la même voie et à nous rencontrer un jour. Je croyais alors que M. Muiron viendrait nous apporter le tribut de son talent et nous enseigner vos idées. Je lui promis d'examiner sérieusement vos ouvrages et d'en rendre compte dans le *Globe*. Je préludai par une annonce que vous avez lue peut-être ; mais, décidé à une étude approfondie, je ne continuai point à écrire, et je commençai par lire tout d'un trait les deux gros volumes du *Traité d'association*. Je fus saisi de tout ce que ce livre contient de neuf, de profond, d'immense ; et pourtant je ne songeai encore qu'à vous considérer comme un des satellites de l'astre Saint-Simonien. J'écrivis aux chefs de la doctrine que je vous regardais comme le *savant perfectionnant* dont nous avions besoin : c'était encore une application de notre absurde méthode de classement. Je ne reçus aucune réponse. De retour à Paris, nos débats, vraiment dignes de la *civilisation*, étaient dans toute leur force ; j'avais une œuvre de missionnaire et d'annonciateur à accomplir ; je n'insistai pas pour l'adoption des idées que j'avais émises sur votre *Traité de l'association* : je repartis pour Metz. Là j'ai vu souvent et beaucoup *V. Considerant* ; il est plus facile de suivre une conversation avec lui qu'avec M. Muiron ; je tirai donc le plus grand fruit de nos divers entretiens. Je parlai franchement à *Considerant* de la situation Saint-Simonienne, mais j'étais loin de prévoir qu'elle aurait une issue si prochaine, fatale pour le Saint-Simonisme, heureuse pour moi.

« Ces évènements ébranlèrent ma foi dans la doctrine Saint-Simonienne, et détruisirent entièrement la confiance que j'avais encore dans les chefs ; je me séparai de l'un et de l'autre, et me vouai de nouveau à rechercher la solution du problème social. J'ai publié plusieurs écrits sur ma retraite. J'ai eu soin, Monsieur,

de vous envoyer la lettre où j'annonce un écrit sur votre découverte. Déjà je pouvais vous rendre hommage de toutes les critiques que j'avais à faire du Saint-Simonisme. En ce moment je m'occupe presque exclusivement de vos travaux, et je pousse tous les Saint-Simoniens que je crois capables de les comprendre à les étudier. »

Dès lors, Lechevalier était acquis à la doctrine de Fourier. Il lui disait encore : « Je fais chaque jour de nouveaux pas vers vous. Les nuages se dissipent, mes idées se coordonnent et déjà l'admiration la plus vive a succédé au doute... Monsieur, je suis bien jeune, mais ma vie tout entière est vouée au bonheur de mes semblables et au culte du génie qui travaille pour l'humanité. Saisi de vos grandes idées, convaincu de leur puissance, je veux employer tous les faibles moyens que je puis avoir à vous faire rendre justice par ce monde qui vous a si longtemps méconnu... En conséquence, je mets à votre disposition ma parole et ma plume. J'essaierai de réparer envers vous les torts de mes anciens maîtres ; mon dévouement s'accroît de toute l'injustice dont vous avez été l'objet [1]. »

Une fois résolue en principe, la conversion de Lechevalier s'accomplit rapidement. Moins de deux semaines après sa première lettre, il écrivait de nouveau à Fourier, comme un disciple écrit à son maître, pour lui faire part de ses projets de propagande et d'enseignement parmi les saint-simoniens [2]. A ce moment, Transon peu à peu converti, lui aussi [3], vint rejoindre Lechevalier dans la petite école fouriériste [4] : le *Sommaire de l'enseignement Saint-Simonien* du 7 février 1832 les appelait tous deux « fouriéristes » en même temps que « révolutionnaires en morale » [5].

1. Lechevalier, lettre à Fourier (inédite), 16 janvier 1832.

2. Lechevalier, lettre à Fourier (inédite), 28 janvier 1832 : « Plus que jamais je songe à l'exposition de votre doctrine en présence des Saint-Simoniens; ils sont tous fort avides de l'entendre. Le Père suprême est, je crois, embarrassé de ce petit obstacle que nous allons lui mettre entre les jambes; mais comme ce n'est pas l'adresse qui lui manque, il fait semblant d'être parfaitement content et m'offre un local. Je ne donnerai pas dans le piège. Nous aurons, j'espère, la salle de M. Cassin, rue Taranne, qui tient 200 personnes.»

3. Cf. Lechevalier, lettre à Fourier (inédite), 16 janvier 1831 : « Dans une de ses dernières prédications, Abel Transon a commencé à vous rendre justice; il a eu à cet égard quelques difficultés avec ses chefs, et je vous annonce que, séparé d'eux, à cause de leur aveuglement sur la valeur de votre système, il publie un écrit où il combat l'*industrie monastique* et le *mariage* selon Enfantin, au moyen des vues nouvelles qu'il tient de vous ».— C'est le *Simple écrit* de Transon.

4. Cf. Pellarin, *Vie de Fourier*. p. 118.

5. *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, t. 5, p. 231, note.

Lechevalier et Transon furent, semble-t-il, les seuls saint-simoniens conquis par l'action directe de Fourier, aidé de ses premiers disciples ; les autres furent convertis, au second degré, par Transon et surtout par Lechevalier. C'est Lechevalier qui gagna, très rapidement, Amédée Paget[1] : le 6 juin 1831, *le Globe* avait publié une lettre par laquelle Paget manifestait sa sympathie pour les saint-simoniens, et le désir d'entrer en relations avec eux[2] ; par une seconde lettre, publiée le 9 janvier 1832, il faisait sa profession de foi saint-simonienne[3] ; il la renouvelait le 27 janvier, le 2 février[4] : et, le 16 juin, il annonçait à Lechevalier qu'il abandonnait le saint-simonisme pour la doctrine de Fourier[5]. A peu près au même moment, Pellarin[6] et Renaud[7], de saint-simoniens, devinrent aussi fouriéristes. Et la propagation et la conquête continuèrent ainsi. Le Moyne, ingénieur à Rochefort, fut attiré au fouriérisme par « quelques-uns des derniers écrits des Saint-Simoniens », dont la « recommandation » était favorable à ceux de Fourier[8]. Du mois de mai au mois d'août 1832, les conversions se multiplièrent. La plupart furent faites ou commencées par Lechevalier ; non sans discussions et sans résistances ; mais les discus-

1. *La Phalange*, 3e série, t. 3, p. 643.
2. *Le Globe*, 6 juin 1831.
3. *Ibid.*, 9 janvier 1832 : « Au Père Suprême... Je ne me suis donné à la religion Saint-Simonienne que parce qu'en elle seule j'ai trouvé la vie. Père, je ne saurais plus me détacher de vous. »
4. *Ibid.*, 27 janvier, 2 février : « Au Père Suprême et au Père Rodrigues. »
5. Paget, lettre à Lechevalier (inédite), 16 juin 1832 : « Naguère encore je croyais qu'aucune grande réforme sociale ne pouvait avoir lieu que préalablement il n'y ait eu conversion morale des masses à quelque croyance nouvelle sur l'ordre des relations individuelles. Cette méthode, qu'employaient les Saint-Simoniens, me semblait loi de l'humanité ; c'était à mes yeux la seule qu'on pût suivre. Je n'imaginais pas qu'il fût possible de réaliser avec les hommes tels qu'ils sont aujourd'hui un ordre de choses tout nouveau, qui devînt lui-même moyen direct de conversion des masses et de réforme des idées morales et politiques de notre époque. Grâce à la conception de M. Fourier, je pense tout différemment aujourd'hui. Je comprends qu'avec quelques actionnaires, le peuple pris comme il est, avec ses vices et ses mauvaises passions, comme on dit, il y a là de quoi changer la face du monde, aussi bien sous le rapport moral que sous le rapport matériel, et cela sans secousse, sans bouleversements. Pour cela que faut-il faire ? tourner un moment le dos à la politique et à la religion pour aller à l'industrie. C'est de la réforme industrielle que dépend le sort futur de l'humanité. »
6. Cf. *la Rénovation*, t. 11, n° 96 : Pellarin fut converti en 1832 par la lecture du *Traité de l'association*.
7. Renaud, lettre à Lechevalier (inédite), 25 mai 1832.
8. Le Moyne, lettre au rédacteur du *Phalanstère* (inédite), 22 juin 1832.

sions étaient généralement tournées à l'avantage de Fourier par l'habileté du propagandiste. « Je dois vous l'avouer sans détour, lui écrivait Jænger, lors de la catastrophe qui a dispersé la famille Saint-Simonienne, mettant toujours mon espoir en le Père Enfantin, je jugeai dans ma douleur d'une manière peu bienveillante la séparation si violente et pour moi si imprévue des dissidents. Je n'avais pas encore alors creusé ces grandes questions de l'autorité et de la liberté ; je vouais un culte mystique aux mots amour et progrès, et la solution donnée par le Saint-Simonisme sur la question de la propriété me paraissait alors irrévocable. Depuis, les réclamations des dissidents, une réflexion plus sévère et surtout l'étude du système de Monsieur Charles Fourier, sur lequel vous avez attiré mon attention, ont singulièrement modifié mes idées... A mesure que j'avance dans l'étude de la théorie sociétaire, je reprends espoir et confiance dans le succès de la cause de l'association et de la liberté... Je ferai tous mes efforts pour en vulgariser la théorie [1]. » Niboyet expliquait de même sa conversion : « J'ai pris, écrivait-il, une part trop active à l'œuvre Saint-Simonienne pour ne pas embrasser avec empressement toute doctrine d'amélioration. Saint-Simon a mis sur la voie, il a éveillé l'attention de tout ce qui porte au cœur généreux : c'est déjà une belle tâche, n'en perdons pas le souvenir. Comme M. Paget, je crois que l'organisation industrielle n'a pas besoin, pour s'harmoniser, de passer par une filière religieuse ; soyons Païens, Déistes ou Chrétiens, quel que soit notre culte, nous honorons le même Dieu ; et l'homme qui le comprend le mieux est celui qui se rapproche le plus de l'unité d'action ; » et pour ces motifs Niboyet déclarait se rallier à Fourier [2]. « Je suis maintenant tout à fait des vôtres, écrivait Gerardin à Lechevalier. J'ai été arrêté quelque temps sur un point capital de la théorie de M. Fourier, la dualité d'essor, parce qu'il est en opposition directe avec la notion de progrès telle qu'elle a été formulée par le Saint-Simonisme » [3] : cette difficulté tombée, l'accord pouvait se faire. Ainsi, des différents points de la France saint-simonienne arrivaient à Fourier les adhésions successives de ses nouveaux disciples [4].

1. Jænger, lettre à Lechevalier (inédite), 17 juin 1832.
2. Niboyet, lettre à Lechevalier (inédite), 16 juillet 1832.
3. Gerardin, lettre à Lechevalier (inédite), 28 juillet 1832.
4. Cf. Cazeaux, lettre à Lechevalier (inédite), 14 juin 1832 ; Delatour, lettre à Lechevalier (inédite), 2 juillet 1832 : « J'ai écrit une lettre à d'Eichtal avant de quitter Paris, le 26 dernier ; lettre explicative sur ma position actuelle vis-à-vis du Saint-Simonisme. Je lui fais connaître positivement que je quitte entièrement

A partir du milieu de l'année 1832, c'est par la propagande organisée de l'école que s'accomplit presque toute l'action fouriériste [1]; mais l'œuvre propre du maître continua à servir au recrutement individuel [2]. C'est la lecture, d'ailleurs accidentelle, de cette œuvre qui avait décidé de la vocation fouriériste de Brisbane, le premier propagateur de la doctrine sociétaire aux États-Unis [3]: des conversions analogues fournirent à l'école, encore à ses débuts, quelques-uns de ses meilleurs éléments.

Ce n'était pas une école bien nombreuse. Elle ne comprenait guère à la fin de 1832, que quelques dizaines de membres, répartis en groupes, à Paris, Besançon, Dijon, Nancy, ou isolés dans plusieurs villes de France et de l'étranger [4]. Si l'on excepte quelques esprits distingués, les futurs conducteurs de l'école, Considerant, Lechevalier, Transon, Paget, leur valeur intellectuelle était, dans l'ensemble, assez commune; ils apportaient au service de leur cause plus de bonne volonté, de cœur, de persévérance et de foi que

cette voie pour suivre celle du Phalanstère ; » Rességuier, lettre à Lechevalier (inédite), 4 août 1832 : « Je dois vous dire que, de tous les Saint-Simoniens que je connais dans le Midi, je suis celui qui accorde le plus de valeur à Fourier. Il faut pourtant en exempter l'ingénieur Borrel, qui me paraissait incliner vers vous la dernière fois que je le vis ; j'ignore ce qu'il est devenu depuis, mais je sais qu'il a une grande propension à aller là où est Transon ; » Gay, lettre à Lechevalier (?) (inédite), 13 août 1832. — Cf. une lettre de M. Paul Müller à M. Ch. Schmidt, 5 décembre 1900, communiquée par M. Schmidt (M. Paul Müller est le neveu du docteur Jænger, le correspondant de Lechevalier) : « Je crois que dans le Haut-Rhin on a commencé par le Saint-Simonisme et terminé par le fouriérisme. En tout cas, M. Scheurer père et mon oncle ont fait l'évolution. Mon oncle est mort en 1867 ; il était resté jusqu'à la fin convaincu des doctrines de Fourier. »

1. Cf. plus loin, chapitre 2, 1. § 1.

2. Fanny Schmalzigang, lettre aux rédacteurs de la *Réforme industrielle* (inédite), 23 mars 1833 ; Ducrest de Villeneuve, lettres à Fourier (inédites), 27 septembre et 18 octobre 1833 ; Loysel, lettre à Fourier (inédite), 28 novembre 1833.

3. Brisbane, *Lettre à Messieurs les rédacteurs de la Démocratie pacifique*, *la Démocratie pacifique*, t. 3, n°s 102, 106, 111, 120 : il découvrit les ouvrages de Fourier en 1831, et en fut profondément frappé : il crut « trouver dans ses découvertes les principes fondamentaux, la véritable base d'une nouvelle organisation sociale » ; il envoya l'année suivante aux États-Unis les livres qui l'avaient converti : ils y convertirent J. Manesca, Frédérick Grain, Gauvain, qui « ont rendu beaucoup de services à la théorie ». — Cf. Brisbane, lettre à Lechevalier (inédite), juin 1832, à propos du *Traité de l'association* : « Je vous avoue que je suis resté dans le plus grand étonnement et la plus grande admiration devant ce livre. Quel cerveau ce doit être que celui de cet homme ! »

4. Par exemple Le Moyne à Rochefort, Bernard à Brest, Brisbane, à New-York, etc.

d'esprit d'organisation, de talent, de décision, même de jugement. C'étaient d'honnêtes bourgeois, des propriétaires, des industriels et des rentiers, des intellectuels surtout, officiers comme Considerant et Renaud, ingénieurs comme Transon, Le Moyne et beaucoup d'autres [1]. Dans son histoire et son développement, l'école fouriériste s'est constamment ressentie d'avoir été fondée par un petit nombre de bourgeois assez médiocres, groupés autour d'un comité de directeurs.

### § 2. — *L'esprit de l'école*

L'esprit de l'école fut, dans ses origines mêmes, un esprit de parfaite adhésion, intellectuelle et sentimentale, à la parole du maître. Cette parole était pour les disciples la révélation nouvelle, qu'il fallait écouter et suivre. « Je n'ai pas cru devoir, lui écrivait l'un d'eux au moment où il composait son *Traité de l'association*, par la continuation d'une correspondance sans utilité pour vous, vous dérober des instants si bien employés à la confection de cet ouvrage (le plus grand qu'un mortel puisse entreprendre), qui bientôt doit annoncer au monde les destins fortunés qui l'attendent [2]. » — « Après vous, lui écrivait Gabet en 1825, il n'y a peut-être personne en France qui prenne autant d'intérêt que moi à votre sublime entreprise. Elle est l'unique objet de mes méditations, de mes conversations. J'en parle à tout le monde, j'en deviens fatigant pour ceux qui n'ont pas mon enthousiasme, et personne ne peut l'avoir [3]. » Et, sept ans plus tard, Gabet retrouvait la même chaleur pour célébrer sa gloire et se féliciter de l'avoir servie [4]. En prose et en vers, tous, l'un après l'autre, lui disaient leur admiration et leur reconnaisance [5]. Godin lui adressa, en 1826, une ode véhémente

1. Didion, Loysel, Borrel, par exemple ; — cf. les lettres citées plus haut. — Cf. *la Rénovation*, t. 9, n° 75.

2. Bernard, lettre à Fourier (inédite), 3 septembre 1819.

3. Gabet, lettre à Fourier (inédite), 17 août 1825 ; — cf. sa lettre (inédite), du 8 août 1824, où il manifeste son admiration pour le *Traité de l'association*.

4. Gabet, lettre à Fourier (inédite), 11 février 1832 : « Je suis le premier peut-être qui ai reconnu en vous le grand homme, qui ai *dix fois* lu votre *Traité d'association*, toujours avec un nouveau plaisir, toujours avec une nouvelle admiration ; qui en ai fait une analyse, qui ai formé une société pour en entendre la lecture, pour lui transmettre l'enthousiasme qui m'enflammait pour vos sublimes conceptions ; qui ai prévu votre triomphe, et l'ai secondé autant que je l'ai pu dans la sphère étroite où je suis placé.... »

5. Cf. Muiron, lettre à Fourier (inédite), 10 septembre 1825 : « Il y a ici [à Rotalier] un jeune homme de 18 ans, parent de Gréa, qui se faisait une grande joie de vous voir, parce qu'il s'enthousiasme de vos découvertes. »

où il le comparait tour à tour au soleil, à Colomb, à Galilée[1]. Avec enthousiasme son école se rassemblait autour de lui pour propager la vérité qu'il avait découverte et proclamée[2]. Quand il mourut,

1. Godin, à Fourier, 21 mai 1826 (publié dans *la Phalange, Revue de la science sociale*, t. 2. p. 182-187) :

« De ses feux inondant nos plages,
Ainsi l'astre éclatant du jour
Dissipe ou calme les orages
D'une nuit qui fuit pour toujour (*sic*) ;
Ainsi, par le feu du génie
Qui nous explique l'harmonie,
Déjà le doute épouvanté
S'anéantit à la lumière
Qu'apporte une voix mâle et fière
Au temple de la vérité....

Mais poursuis ta noble carrière,
Fourier, surmonte les dégoûts :
Nouveau Colomb, tu vois la terre
Qui doit confondre les jaloux :
Franchis l'espace, et la tempête
Qui gronde aujourd'hui sur ta tête
Bientôt se change en un jour pur ;
Ses flots brisés sur le rivage,
Après les fureurs de l'orage,
Des cieux réfléchiront l'azur...

Poursuis, retrempe ton courage ;
Ris des sots et des détracteurs :
Fourier, ton immortel ouvrage
Fait pâlir tes persécuteurs.
Vainement leur tourbe impuissante
Déclare une guerre sanglante
Au géant, durant son sommeil ;
Lève-toi, nouveau Galilée,
Viens montrer à leur assemblée
L'immobilité du soleil. »

2. Cf. de Bazaine, lettre à Fourier (inédite), 18 septembre : « Pendant mon séjour à Trouville, j'ai beaucoup lu et médité vos livres; plus je les étudie, plus je comprends; et aussi il me devient impossible de lire autre chose ; » Loysel, lettre à Fourier (inédite), 28 novembre 1833 : « Je dois vous dire que c'est à M. Boudon, mon beau-frère, industriel distingué, qui a eu l'honneur de vous voir à Paris cette année, et avec lequel j'ai eu moi-même, il y a à peine 15 jours, une entrevue de trois jours chez mon beau-père, que je dois le bonheur d'être à moitié initié dans la science divine que vous avez créée ; j'ajouterai que je suis déjà tellement convaincu de l'excellence de vos principes sociaux et des moyens que vous avez ingénieusement imaginés de les mettre en pratique, et de les faire immédiatement fructifier, que, si je n'étais pas marié et père d'une nombreuse famille, et si j'avais un peu d'argent mignon pour attendre une réussite qui me paraît certaine et devoir être prochaine..., je quitterais tout à l'instant pour me

il était pour Considerant, devenu le chef de l'école, et pour l'école entière, « le Rédempteur du monde, le Christophe Colomb du monde social, et le Révélateur de la loi des Destinées universelles »[1].

Interprètes et missionnaires du révélateur, voilà ce que voulaient être les disciples. Aussi, en commentateurs soucieux d'être fidèles, ils ne cessaient d'interroger leur maître pour lui demander, sur les questions les plus minces, des éclaircissements et des compléments. Dès 1820, Muiron sollicitait de lui des explications sur le régime sociétaire de l'amour. Comment résoudre la question de la paternité ? « Comment résoudre les difficultés qui naissent du concours de plusieurs amours au moment de la conception[2]? » A la même époque, sans doute, un disciple de Fourier, sans doute encore Muiron, lui adressait *Quelques observations* respectueuses, naïves, candides, puériles[3]. Considerant, à la fin de 1831, multipliait les demandes de renseignements sur les sujets les plus divers[4]. Beaucoup de temps se perdait à ces recherches,

consacrer tout entier ainsi que vous le faites, et sous vos auspices et direction, à la propagation d'une doctrine si sublime et à la fois si simple, puisqu'elle ne fait que suivre pas à pas les indications de la nature, qu'on avait jusqu'alors méconnues ; » — cf. Boutroux, lettre à Fourier (inédite), 19 mars 1837 : « Grâces et gloire vous seront enfin rendues pour vos grands et immortels travaux, vous révélateur de la loi divine et éternelle de l'attraction, soleil des intelligences, novateur hardi, habile pilote qui avez su, au milieu des orages et des tempêtes et des écueils, conduire au port la barque des destinées. »

1. Considerant, *Discours funèbre sur Fourier*, *la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 1075.

2. Muiron, lettre à Fourier (inédite), 4 octobre 1820.

3. *Quelques observations adressées à Monsieur Fourier* (inédit), 6 pages in-4 (il y a 26 observations ; le mot *observations* remplace le mot *objections*, raturé) ; par exemple n° 6 : « Comment se figurer des accords, ce qui suppose quelque chose de fixe, quand, par le fait de la papillonne si mobile, une série peut se trouver surchargée dans certains moments, et dans d'autres pleine de lacune dans ses groupes ? » ; n° 16 : « Comment pouvoir affirmer que notre globe est en titre d'amitié, Jupiter en titre de famille, plutôt ceci que cela ? » ; n° 18 : « Les continents forment-ils une série...? »

4. Considerant, lettre à Fourier (inédite), 7 septembre 1831 : « Je voudrais que vous m'indiquassiez combien de spécialités, combien de hiérarchies particulières présenterait un groupe en général .. Puis dites moi, je vous prie, ensuite, s'il y aura un chef pour le centre et un chef pour chaque aile de série, comme un chef de série, et comment ils seront nommés... Comment nommera-t-on un chef de deux séries, de 10 séries ? ...Quel est le mécanisme de bourse et de nomination ?... Combien de sortes de chefs centraux aura une nation comme la France, par exemple ?... Je voudrais bien avoir des détails sur les accords de quarte et quinte en amour. Je croyais que la *vérité* en *amours* ne permettrait pas la formation des accords dans lesquels un ou deux individus sont trompés sur la fidélité de leur partner (*sic*) .. Je voudrais bien aussi connaître à fond les cor-

souvent oiseuses; mais elles témoignaient de l'étrange ascendant de Fourier sur ses disciples.

D'ailleurs ils ne s'en tenaient pas à l'étude et au commentaire de la doctrine; ils se préoccupaient aussi de la réalisation. Dès 1824, Gabet écrivait à Fourier : « J'apprends, avec le plus vif intérêt, l'espoir que vous avez de voir mettre à exécution, près de Paris, votre système d'association. Mais est-ce l'association complète, ou seulement celle qui n'est qu'industrielle? c'est la première qu'il importerait de former. Je regrette bien que ma fortune ne me permette pas de construire dans ma campagne les bâtiments nécessaires pour organiser cette dernière; je l'aurais déjà entreprise [1]. » En 1829, de Saintoyan écrivait à Fourier pour lui donner des conseils. « L'établissement de votre harmonie prejetée, disait-il, pourrait réussir dans un pays neuf, sous la protection d'une puissance respectable, amie des propriétés publiques, telle que les États-Unis d'Amérique septentrionale [2]. » Ainsi, dès le premier moment, apparaissait dans l'école l'intense désir de la réalisation.

Ces dispositions des premiers disciples de Fourier mesuraient l'action exercée sur eux par sa doctrine; mais elles dissimulaient bien des diversités, bien des inégalités dans la nature et la qualité de leur adhésion. Pour beaucoup d'entre eux, cette adhésion avait été trop rapide, suggérée, irréfléchie. En devenant fouriéristes, beaucoup avaient paru, avaient cru oublier leurs origines, leur situation, leurs idées générales, leurs habitudes d'esprit : tout cela devait se retrouver, une fois passé le premier moment d'exaltation doctrinale. Chez un grand nombre, surtout de ceux qui vinrent à Fourier après 1830, cette exaltation cachait l'ignorance de la doctrine elle-même. Ils s'en tenaient à ce qu'ils en avaient appris par la conversation, par les entretiens avec les premiers missionnaires du fouriérisme; ils n'avaient guère recours à l'étude directe des ouvrages de Fourier. La constitution de l'école n'avait pas augmenté l'écoulement de ces ouvrages : ils restaient ignorés de ceux mêmes qui auraient dû y chercher les raisons de leur foi. « Je vous avouerai, écrivait encore à Considerant, en 1837, l'un de ces disciples par ouï dire, que je suis tout à fait ignorant des

porations amoureuses.. Je crois que chacun des accords d'amour (et ainsi pour les autres passions) donne une corporation correspondante qui n'est autre chose que la réalisation de cet accord. »

1. Gabet, lettre à Fourier (inédite), 29 août 1824.

2. De Saintoyan, lettre à Fourier (inédite), 18 mai 1829.

travaux de M. Fourier [1]. » Ainsi parlait un membre reconnu de l'école, qui d'ailleurs se comportait comme tel. Ce cas fut très fréquent. Mais il arriva aussi que l'ignorance s'aggrava de la sottise. « Je vous dirai, écrivait en 1837 à Considerant un fouriériste actif, que le nom de *Phalange*, donné à votre journal, ne me semble nullement en rapport avec la Théorie sociétaire. Vous ne pensez pas plus que moi que le monde puisse être régénéré par les armes ? car vous savez que qui se sert de l'épée périra par l'épée : alors pourquoi prendre un titre qui ne peut que donner l'idée d'un corps militaire [2] ? » De pareils disciples pouvaient être redoutables ; loin d'apporter des forces à l'école, ils lui en enlevaient.

Du moins ne compromettaient-ils point l'unité de la doctrine : ce danger vint de ceux dont l'adhésion, plus motivée, fut aussi moins confiante et moins absolue. Ceux-là firent des réserves, des résistances. Beaucoup se souvenaient qu'ils avaient été saint-simoniens ; ils n'apportaient pas au fouriérisme un esprit tout à fait indépendant ; de la nouvelle doctrine ils adoptaient surtout ce qu'ils sentaient en accord avec leur ancienne croyance. Certains étaient révoltés par les critiques amères de Fourier à l'égard du saint-simonisme [3]. « Ce qu'il a écrit contre les Saint-Simoniens est infâme, déclarait l'un d'eux, et m'a profondément indigné [4]. » Avec plus de modération, un autre écrivait : « Il est un peu pénible pour d'anciens Saint-Simoniens d'entendre anathématiser si fort des doctrines qu'ils ont professées, et pour lesquelles il ne leur est guère possible de ne pas conserver une véritable affection. Il leur est pénible surtout de voir des imputations de fourberie tomber sur la tête d'hommes qu'ils ont aimés et suivis [5]. » Ceux qui n'avaient pas contre Fourier les mêmes griefs cherchaient de bonne foi à concilier les deux doctrines. « Je voudrais, écrivait l'un d'eux, connaître les détails de la doctrine de M. Fourier, non parce que sur tous les principes je me trouve adhérent, car l'abolition de l'héritage et la liberté de la femme dans ses rapports avec l'homme sont des principes Saint-Simoniens que je partage, quoique je n'aie pas foi en une religion ni une hiérarchie motrice de toute impulsion. Ce que j'admire princi-

1. Perreau, lettre à Considerant (inédite), 12 mars 1837.
2. Quest, lettre à Considerant (inédite), 14 novembre 1835. — Quest est l'auteur d'ouvrages phalanstériens qui donnent la mesure de son esprit ; cf. plus loin, chapitre 2, 1, § 1.
3. Cf. Fanny Schmalzigang, lettre à Lechevalier (inédite), 25 juillet 1832.
4. Gerardin, lettre à Lechevalier (inédite), 28 juillet 1832.
5. Peiffer, lettre à Lechevalier (inédite), 18 juin 1832.

palement chez M. Fourier, c'est l'idée du phalanstère, dont les mœurs doivent rendre le travail aimable nécessaire à l'individu [1]. » Certains désiraient vaguement ainsi constituer une doctrine mixte, où les divergences pussent s'effacer.

D'autres restaient éclectiques, se refusaient, en devenant fouriéristes, à rejeter ce qu'il pouvait y avoir de bon dans les doctrines antérieures. « Si, écrivait Rességuier, il fallait, comme Fourier, anathématiser tout ce qui a été fait jusques à ce jour, refuser toute valeur aux travaux des savants, aux spéculations des philosophes, voir des plagiats partout où se trouve une idée qui se rapproche des nôtres, et nier qu'en dehors de la sphère où je me trouve il puisse y avoir quelques vues justes et grandes, je déclare que je suis éclectique et que je tiens à honneur de mériter cette qualification [2]. » Rey, après avoir été un des principaux adeptes et propagateurs de l'owénisme en France [3], croyait pouvoir adhérer au fouriérisme sans admettre intégralement la doctrine de Fourier, et en recommandant la même tolérance pour tous les partisans de la réforme sociale, largement comprise [4].

D'autres, enfin, et il est à craindre qu'ils ne fussent nombreux, se présentaient comme d'incurables confusionnistes, qui brouillaient tout, incapables de suivre sans dévier la doctrine. Dès 1819,

1. Gay, lettre à Lechevalier (inédite), 13 août 1832. — Cf. Desroches, lettre à Transon (inédite), 8 juillet 1832; Lechevalier, lettre à Fourier (inédite), 16 janvier 1832 : « Je sens que vous avez *donné* au monde ce que je lui avais *promis*, au nom de Henri Saint-Simon : le bonheur, l'association, la liberté, la vérité, la *vérité* surtout et l'abolition du mensonge et de la fourberie, résumé de tous les vices de la société *subversive*. »

2. Rességuier, lettre à Lechevalier (inédite), 4 août 1832; cf. sa lettre à Lechevalier (inédite), 15 février 1833 : « Fourier est un homme prodigieux, qui a plus nettement que nous ne l'avions fait posé la question industrielle; il aura une grande part à la grande œuvre qui se prépare, mais il n'a pas puissance d'engendrer la société future, il apportera seulement d'utiles matériaux. L'essai que vous allez tenter fera faire un pas de plus, il fournira d'utiles données positives et négatives... Convaincu que de toutes ces lumières éparses, qui brillent plus ou moins aujourd'hui, doit sortir prochainement le météore régénérateur... »

3. Cf. mon *Étude sur les sources de Fourier*, 7.

4. Cf. sa lettre de souscription à *la Phalange* (inédite), 28 juillet 1837 : « Quoique différant d'opinion avec M. Fourier sur quelques points de sa théorie, considérée comme doctrine définitive d'avenir, comme je pense néanmoins qu'elle est infiniment supérieure à tout ce qu'on a réalisé jusqu'à ce jour, et qu'elle est d'ailleurs plus immédiatement applicable que celle à qui je pourrais donner théoriquement la préférence, désirant d'ailleurs vivement que tous ceux qui ont adopté le grand principe de l'association harmonique fassent abstraction de leurs dissidences, quant aux moyens d'exécution, pour favoriser tout essai pratique présentant quelque garantie, je m'associe de grand cœur... »

l'un des premiers disciplines de Fourier, Bernard, révélait cette fâcheuse disposition d'esprit. « Je viens de lire dans le n° 30 de la *Minerve* l'annonce d'une brochure périodique qui m'a semblé destinée à préparer l'opinion pour votre découverte. Le but que l'on se propose dans l'*Organisateur* est bien effectivement l'exposition et l'établissement d'un système social universel, et j'ai cru aussi reconnaître vos idées et votre style dans l'annonce elle-même. Si je ne me suis pas trompé, j'augure bien du succès de l'entreprise et du moyen que vous auriez adopté pour faire connaître et préparer le nouvel ordre [1]. » Que l'école comprît à son origine, parmi ceux qui devaient propager la doctrine, des interprètes aussi peu sûrs, c'était, pour la doctrine et pour l'école, un risque grave.

Entre tant d'esprits divers, bien des malentendus étaient à redouter. D'abord, les opinions religieuses de ces hommes étaient loin de s'accorder ensemble ; et, comme la doctrine de Fourier présente sur les questions religieuses de sérieuses difficultés, d'une solution délicate [2], on pouvait prévoir de gros dissentiments. Entre le fouriérisme et le christianisme, la plupart des disciples reconnaissaient une opposition marquée. « La doctrine du christianisme, dit par exemple Létoublon, est essentiellement anti-fouriériste [3]. » D'autres s'en inquiétaient, faisaient des réserves [4] ; et certains, ne voulant pas transiger, formulaient leurs exigences de croyants inflexibles [5]. En matière politique, il se manifestait moins de divergences : de ce côté la doctrine n'était point faite pour exciter les susceptibilités d'opinion ; mais les événements

1. Bernard, lettre à Fourier (inédite), novembre 1819 ; — il ajoutait : « Tout semble se disposer pour un changement de période. La noble passion de l'harmonisme se développe de toutes parts, une crise violente agite le monde moral. C'est à vous qu'il est réservé d'en déterminer l'heureuse issue, à vous qui semblez l'homme des destins, puisqu'il vous a été donné d'en découvrir la théorie. »

2. Cf. plus haut, livre 3, chapitre 2, 2, § 3, et chapitre 3, 2, § 2.

3. Létoublon, lettre à Considerant (inédite), novembre 1835.

4. Cf. Gagneur, lettre à Considerant (inédite), 18 août 1837 : M. Guyoz souscrit « avec la clause hautement formulée et sine qua non qu'on n'entreprendra jamais rien sur ce qui touche à la religion, ne voulant pas attacher son nom à toute association, quelle que soit son importance, hostile à une religion par laquelle il importe à l'homme de commencer, continuer et finir ».

5. Cf. Quest, lettre à Considerant (inédite), 14 novembre 1835 : « Et d'abord, si la Théorie de M. Fourier est basée sur les éternels décrets de la Providence, et j'en ai la conviction, votre circulaire [cf. plus loin, chapitre 2, 1, § 1] me paraît froide à l'égard de la Divinité. C'est à tort ; car vous devez savoir que l'homme ne réussira à rien sans Dieu. »

pouvaient les faire naître, en forçant à prendre parti ces hommes d'éducation et de tendances diverses.

Cette diversité explique que, dès le début, il n'y ait pas eu sur la doctrine même, malgré l'apparente vigueur des adhésions, un accord parfait de conviction et d'interprétation. Au fond, bien des disciples, de ceux même qui témoignaient le plus de zèle et d'activité, conservèrent leur liberté de critique, et, tout en devenant fouriéristes, firent sur la doctrine de Fourier les distinctions et les réserves que leur commandait leur conscience [1]. « Je vous déclare que toutes les fois que je parle de Fourier, dit Le Moyne, je distingue Fourier le *génie sage* et Fourier le *génie extravagant* [2]. » Le génie extravagant, c'est le théoricien de l'analogie universelle, le créateur d'une nouvelle cosmogonie [3]. En 1832, la lettre dans laquelle Lechevalier envoie à Fourier sa profession de foi contient des réserves formelles : « Je suis bien loin, dit-il, d'adopter toutes vos idées, puisque vous même n'avez pas exposé directement votre méthode, votre théorie trancendante, non plus que l'*échelle des caractères* » [4] : ces réserves portent sur l'ensemble de la doctrine et sur des théories particulières. Renaud en fait d'analogues. « D'abord, dit-il, comme les Saint-Simoniens, Fourier est exclusif. Il croit qu'il a découvert seul toute la vérité et que dans l'application l'expérience même n'apportera à son plan aucune modification. Cette prétention serait justifiée si, comme il le dit, il avait calculé tous les résultats auxquels il parvient. Mais comment comprendre que les passions puissent être soumises à des calculs mathématiques ? Par analogie... Malheureusement ses analogies sont inintelligibles pour moi, et je serais heureux de savoir quel rapport peut exister, par exemple, entre les passions affectives et les courbes du 2e degré. » Ses calculs, ajoute-t-il, « ne sont pas infaillibles, car ils le conduisent à des erreurs certaines ». De la doctrine économique et sociale elle-même Renaud est loin de tout approuver : « Dans l'origine de l'association, dit-il, je comprends la nécessité de la rétribution suivant les trois facultés, capital, travail, talent. Mais j'aime toujours à penser qu'un jour tous les privilèges de naissance doivent disparaître, et je ne veux voir

1. Cf. Gréa, lettre à Fourier (inédite), 27 septembre 1832 : « Vous aurez beau dire, je ne conviendrai pas avec vous que vous ayez donné des notions suffisantes sur les bases fondamentales de vos découvertes. »

2. Le Moyne, lettre à Lechevalier (inédite), 1832.

3. Cf. Le Moyne, lettre sans suscription (1833 ?) ; —, lettre à Considerant (inédite), 17 août 1837.

4. Lechevalier, lettre à Fourier (inédite), 16 janvier 1832.

qu'une amorce aux souverains dans les sceptres héréditaires qu'il leur réserve [1]. » De pareilles interprétations, variant avec les individus, pouvaient mener loin.

Enfin, sur la question d'application, de réalisation, de graves divergences séparaient les disciples de Fourier. Que cette réalisation pût être différée, c'est ce que beaucoup n'admettaient point, à condition qu'elle fût partielle et pratique. « Dès les premiers temps de mon accession aux idées sociétaires, en 1814, dit Muiron, je compris qu'il y avait un abîme entre la science théorique déduite de la grande théorie de Charles Fourier et sa mise en pratique, seule capable d'en confirmer définitivement la réalité devant la masse immense des humains, pour qui la certitude ne saurait être acquise par la voie intellectuelle et ne résulte que du témoignage des sens [2]. » Aussi, pour Muiron, ce qui importait, c'est de tenter quelque chose ; un premier essai, réduit aux proportions du possible, pouvait justifier la plus large atténuation de la doctrine, le fléchissement de la rigueur théorique. Mais cette première expérience, d'autres la concevaient comme la vérification nécessaire de tout le système [3]; et par suite ils la voyaient reculée dans l'avenir par les difficultés d'une propagande laborieuse. De là un dissentiment initial entre les partisans exclusifs des deux méthodes, celle de la réalisation expérimentale et celle de la propagande éducative.

Telles étaient les dispositions des premiers disciples de Fourier : elles formèrent l'esprit de l'école. C'était un esprit d'enthousiasme doctrinal, de prosélytisme ardent et presque aveugle, un esprit nuageux, où les contradictoires se rapprochaient, quitte à se séparer plus tard, en causant les incertitudes de la pensée et de l'action [4]. C'était l'esprit fouriériste, créé par le choc étrange de l'esprit du maître, dont l'action préparait ainsi tout ce que l'école allait faire et produire.

1. Renaud, lettre à Lechevalier (inédite), 25 mai 1832.

2. Muiron, *Théorie sociétaire, aux hommes de désir*, janvier 1842 (inédit, 1 feuille). — Cf. Muiron, lettre à Fourier (inédite), 4 octobre 1820 : « Si on leur insinue [aux hommes] des idées précises sur l'*association*, il sera facile de les capter : voilà le point auquel il paraîtrait convenable de se restreindre en premier lieu. Petit à petit on les amènerait à des données plus scientifiques. »

3. Cf. Gréa, lettre à Fourier (inédite), 11 juillet 1832 : « Les réflexions que vous me présentez dans votre lettre ne sont pas neuves pour moi : je les adopte, je vois la possibilité de grandes, d'immenses améliorations sociales dans votre système mais pas la certitude. Vous sentez que dans cette position d'esprit je dois désirer beaucoup que l'on fasse un essai... »

4. Cf. plus loin, chapitre 2, 1, § 2.

## CHAPITRE DEUXIÈME

### La doctrine

I.

### L'école fouriériste

#### § 1. — *L'école fouriériste et son œuvre*

Si la doctrine de Fourier a eu sur la société contemporaine une action réelle, une action sociale, quelle que soit cette action, c'est à l'œuvre de son école qu'il faut l'attribuer. Là où le maître avait échoué, elle réussit; entre la doctrine inactive et la société rebelle, elle fournit l'intermédiaire indispensable. Ce que les contemporains ont connu et compris, ce qu'ils ont pu admettre et adopter, ce n'est presque jamais la pensée de Fourier, agissant par son œuvre, ce sont les idées fouriéristes, agissant par l'œuvre de ses disciples [1].

1. Cf. Béranger, lettre à Pellarin, 11 juin 1843, citée par Pellarin, *Vie de Fourier*, p. 222 : « Quant à moi, je le confesse en toute humilité, il y a treize ans, les ouvrages de Fourier étaient au-dessus de ma portée, et, sans MM. Transon et Lechevalier, j'aurais été condamné à ne pouvoir me rendre compte de la portée scientifique de son œuvre, beaucoup plus compliquée d'ailleurs qu'elle ne paraît à ses disciples. Aussi ai-je été très reconnaissant à tous ceux qui, depuis, ont expliqué ce système aux courtes intelligences; » Daurio, *Observations critiques sur les principes organiques de la doctrine de Fourier*, p. 169 : « Vous savez [il s'adresse à Muiron] que la doctrine de Fourier, bien qu'imprimée et mise au jour par vos soins, n'est entrée réellement dans le monde que par les efforts de Jules Lechevalier. » — Il paraît utile de rappeler ici que je ne ferai point dans ce chapitre l'histoire de l'école fouriériste (cf. l'*Introduction*, p. 5); étudiant l'action de Fourier sur la société, j'étudierai l'école fouriériste comme l'intermédiaire entre sa doctrine et cette société; j'étudierai l'action doctrinale de Fourier sur son école, et l'œuvre de l'école en tant qu'elle a travaillé à transmettre autour d'elle et à propager cette action : je me bornerai à cela strictement. Quels que soient les développements exigés par cette étude, ce n'est qu'une partie de l'histoire de l'école fouriériste, dans laquelle interviennent quantité de facteurs sociaux et individuels que j'ai dû laisser de côté ici pour analyser et suivre l'élément proposé.

1. — *1831-1833.*

Cette œuvre, organisée, commence en 1831. L'école est alors dans l' « enfance », et la première campagne, en 1831 et 1832, est une campagne de propagande individuelle [1]. Avant la fin de 1831, Considerant tient à Metz des réunions [2] où il traite méthodiquement des « thèses » fouriéristes [3]: et c'est ainsi qu'il parvient à

1. *Système des développements de l'école sociétaire, la Phalange, Revue de la science sociale*, 1845, t. 1, p. XXXII.

2. Considerant, lettre à Fourier (inédite), 27 septembre 1831 : « Nos affaires sont toujours en très bon train. On vous comprend ici [à Metz], et votre nom se prononce avec admiration. J'ai eu déjà 5 réunions et nous ne pouvons plus que marcher en nous étendant et faisant des conquêtes journalières. »

3. Considerant, lettre à Fourier (inédite), 5 janvier 1832 : « Il faut que je vous donne quelques détails sur les tentatives faites ici par moi pour répandre les idées d'association et la connaissance du procédé sociétaire découvert par vous. Je vais vous donner le titre des thèses que j'ai traitées.

Prélude. État critique de la société actuelle, imminence de révolutions découlant de la misère des masses.

Échelle des fortunes. — Nécessité de l'élever par un procédé qui ne compromette pas les intérêts actuels, et qui soit un gage de paix, au lieu d'être, comme tant d'autres théories incertaines, un nouveau ferment de discordes.

Ce procédé ne peut être ailleurs que dans l'association domestique-agricole et manufacturière. Esquisse des économies qu'elle donne, de ses bienfaits, de la puissance subite qu'elle donnerait à la société en régularisant les forces de ses membres.

Les germes de concorde ne se trouvent que dans l'association, mais l'association établie sur une base assez large pour ménager à chaque caractère ses emplois spéciaux. Vanité tirée de l'objection d'une famille ou d'une petite réunion quelconque.

Pour *organiser* l'association, il faut une *science*. Cette science est l'analyse et la synthèse de l'attraction passionnelle ou *science de l'homme*, qui n'est qu'un cas de la *science du mouvement*.

Corps d'enseignement. La loi de la série... est la loi primordiale du mouvement, la loi qui régit l'*existence* des êtres et leur distribution dans la création.

Preuve par l'observation.

Preuve rationnelle.

Contre-preuve par l'absurdité de la supposition opposée qui est la conception du progrès à la manière simonienne.

... Ici est venue naturellement la distinction du mouvement incohérent (époques d'enfance et de caducité) et du mouvement harmonique.

Organisation sociale discordante avec la destinée et la nature de l'homme

loi de contrainte { législation, moralisme, fléaux lymbiques.

trouver des lecteurs pour les gros livres de Fourier[1]. « Je suis plein d'espérance et de dévouement, écrit-il à son maître, et ma vie sera bien remplie si, pour le bonheur de l'humanité, je contribue à placer votre nom plus haut que toutes les gloires de la terre[2]. » Avec une belle confiance, Considerant escomptait des conversions prochaines. « L'apathie, disait-il, est notre plus cruelle ennemie, l'apathie et aussi l'amour propre et la routine des faux savants, » des adeptes des autres écoles. Mais, ajoutait-il, « somme toute, chacun *souhaite* que nous ayons raison, chacun *désire* l'essai, tandis qu'on repousse et bafoue le Saint-Simonisme[3] ». De son côté, au mois de février 1832, Lechevalier com-

Organisation concordante...

loi d'attraction { liberté, effets opposés aux fléaux.

Attraction. Nécessité d'un code social révélé par elle.

Étude de l'homme. Passions { sensitives, affectives, mécanisantes ;

leurs buts.

Organisation des travaux en séries de groupes rivalisés, exaltés, engrenés. Attrait jeté sur tous les travaux. Tableaux matériels. Emploi de tous les caractères.

Coup d'œil sur quelques ralliements.

Direction harmonique des mêmes passions dont l'essor donne chez nous des résultats si épouvantables.

Répartition { Concert par liens affectueux, Accord par la cupidité.

Conclusion sur l'harmonie *intérieure* dans le sein d'une phalange.

Harmonie *extérieure* par les emprunts de cohorte, le commerce véridique, les armées de tous degrés.

Postlude. Récapitulation générale. Immensité de bénéfices de l'association. Nécessité de trouver un procédé de l'organiser, de prendre le vôtre ou d'en chercher un meilleur si on n'en est pas content. Que votre procédé est le plus large et le plus complet possible, puisque vous associez toutes les branches, que vos méthodes ne reposent que sur des sciences fixes.

C'est à peu près la marche que j'ai suivie. »

1. Considerant, lettre à Fourier (inédite), 27 septembre 1831 : « Je vais bientôt vous faire une demande pour 5 ou 6 *grands traités* et *Nouveau monde* ; » —, lettre à Fourier (inédite), 6 octobre 1831 : « Je vous prie de vouloir bien m'expédier aussitôt que vous le pourrez 15 traités de 1822 avec le livret... Ces volumes étant pour des camarades... » ; —, lettre à Fourier (inédite), 1 novembre 1831 : « Les jeunes gens auxquels les traités sont destinés ne sont pas comme la grande masse ; ils s'attachent surtout aux Théories transcendantes, bien plus largement décrites dans le traité de 1822 que dans l'autre [le *Nouveau monde*]. »

2. Considerant, lettre à Fourier (inédite), 5 janvier 1832.

3. *Ibid.* — « Voici les résultats, disait-il encore dans cette même lettre. Les gens qui ont assisté aux six séances sont en général satisfaits. Les plus éclairés,

mença, surtout parmi les saint-simoniens, sa propagande et son enseignement [1], tandis que Transon publiait dans la *Revue encyclopédique* un premier article sur la *Doctrine d'association de M. Charles Fourier*, suivi d'un deuxième au mois de mai [2].

Mais déjà l'action individuelle ne suffisait plus : on sentait le besoin d'un organe d'action collective. Dès le début de 1831, Gabet l'avait écrit à Fourier : « Un moyen qui me paraîtrait devoir puissamment seconder vos conférences serait la publication d'un journal spécialement consacré au perfectionnement social [3]. » — « Un journal nous est nécessaire », déclarait à son tour Considerant, le 5 janvier 1832. « Je crois, ajoutait-il, pouvoir en organiser un sous peu ». Ce journal serait « purement scientifique » ; il n'aurait pas « à s'inquiéter des événements qui surviennent jour par jour. Il paraîtrait chaque semaine, en une feuille d'impression. » La moitié de la feuille serait réservée à Fourier ; « nous nous étendrions dans la place qui resterait sur la nécessité d'organiser l'association et d'appeler la discussion et l'attention du public sur ce sujet. Nous n'arriverions que plus tard à l'étude de l'homme, et encore par des préludes et avec quelque ménagement. — Quoi qu'il en soit, je vais continuer à chercher des abonnés, et nous serons bientôt en mesure de paraître [4]. »

Le 1er juin 1832 parut, en effet, le premier numéro du *Phalans-*

les hommes sortis de l'École polytechnique, sont ceux qui ont le mieux compris ; aussi un assez grand nombre de camarades m'ont promis l'étude de vos ouvrages. D'autres se sont dit convaincus. Quelques hommes plus âgés sont dans une très bonne direction. Les avocats et économistes sentent qu'il y a ici de puissantes vérités ; ils n'attaquent pas. »

1. Cf. Lechevalier, *Cinq leçons sur l'art d'associer, ou réfutation du Saint-Simonisme au moyen de la théorie sociétaire de Charles Fourier*, dans les *Études sur la science sociale* (p. 125-410), p. 125, note : « Ces cinq leçons, adressées aux Saint-Simoniens, ont été faites, devant un assez nombreux auditoire, du 15 février au 25 mars 1832 ; » — cf. ibid., p. XIII ; — cf. Lechevalier, lettre à Fourier (inédite), 3 février 1832 ; Imbert, lettre à Lechevalier (inédite), 16 août 1832 : « Il y a dix ans en effet que la *Théorie des quatre mouvements* était pour moi un sujet de rire et de plaisanterie. Grâce à vous, j'y vois à présent un des ouvrages les plus étonnants qui soient sortis d'un cerveau humain. Il avait besoin d'être traduit et commenté ; vous vous êtes chargé de ce rôle ingrat et vous vous en êtes acquitté avec le talent dont vous avez déjà donné tant de preuves. »

2. Transon, *Doctrine d'association de M. Charles Fourier*, *Revue encyclopédique*, février et mai 1832 ; réimprimé sous le titre de *Théorie sociétaire de Charles Fourier, ou art d'établir en tout pays des associations domestiques-agricoles de quatre à cinq cents familles, Exposition succincte*, Paris, 1832, in-8.

3. Gabet, lettre à Fourier (inédite), 1 février 1831.

4. Considerant, lettre à Fourier (inédite), 5 janvier 1832.

*tère, journal pour la fondation d'une phalange agricole et manufacturière associée en travaux et en ménage* [1]. *Le Phalanstère*, hebdomadaire, prit, à partir du 7 septembre, le titre de *la Réforme industrielle ou le Phalanstère* [2], et, à partir du 4 janvier 1833, le sous-titre de *Journal des intérêts généraux de l'industrie et de la propriété, enseignant l'art d'organiser sociétairement les travaux de culture, fabrique, ménage, commerce, éducation, science et beaux arts* [3]. Groupés autour de Fourier, qui avait la première place, tous les membres de l'école, ou peu s'en faut, collaborèrent à leur journal : Considerant, Lechevalier, Transon, Baudet-Dulary, Paget, Pecqueur, Muiron, Aynard de la Tour du Pin, Allyre Bureau, Devay, Le Moyne, Pellarin, Tamisier, Madame Vigoureux, Renaud, Maurize, Husson, sans compter les nombreux correspondants occasionnels.

*Le Phalanstère* devait être surtout un journal de théorie et de propagande doctrinale en vue d'une application pratique [4]. « Ce journal, disait une Notice annexée à la collection du *Phalanstère*, a pour objet de provoquer la substitution d'un mode de travail combiné à l'incohérence d'exploitation qui règne dans les fabriques, cultures et ménages. Le moyen qu'il propose, c'est l'établissement d'une première association de 2 à 300 familles procurant des résultats assez avantageux pour entraîner une imitation générale. Depuis le 1er juin 1832, *le Phalanstère* a été consacré à faire connaître les avantages de l'Association domestique agricole et les moyens découverts par M. Fourier pour la réaliser [5]. » A cette fin étaient destinés des articles sur la théorie et l'économie sociétaire, sur la réforme industrielle, sur l'association [6]. Pourtant,

1. Tous les jeudis, du 1 juin au 30 août 1832 ; 14 numéros.

2. *La Réforme industrielle ou le Phalanstère, Journal proposant la fondation d'une phalange, réunion de 1100 personnes, associées en travaux de culture, fabrique et ménage* ; le jeudi, du 7 septembre au 27 décembre 1832, 17 numéros.

3. Le vendredi, du 4 janvier au 16 août 1833, mensuel du 16 août 1833 au 28 février 1834 ; 39 numéros. — Le recueil du journal, sous le titre de *la Réforme industrielle ou le Phalanstere, Journal des intérêts généraux, de l'industrie et de la propriété*, 1re série, comprend 2 vol. in-4.

4. Cf. Lechevalier et Considerant, *Introduction, le Phalanstère*, t. 1, p. 1; *Système des développements de l'école sociétaire*, p. XXIV sqq.

5. *La Réforme industrielle ou le Phalanstère*, t. 1, Notice encartée dans le volume.

6. Cf. Considerant, *Théorie sociétaire, le Phalanstere*, t. 1, p. 145, 164, 171, 197, 223 ; —, *La civilisation ruinant ses pauvres, ibid.*, t. 2, p. 25 ; Lechevalier, *École de M. Ch. Fourier, ibid.*, t. 1, p. 61, 77, 115, 139, 199 ; —, *Économie socié-*

et surtout la seconde année, *le Phalanstère* fit aussi des incursions dans l'actualité. « A partir du 1er janvier 1833, disait la Notice, la publication de la *Réforme industrielle* n'aura plus pour unique objet l'exposition de la théorie sociétaire, théorie qu'on peut d'ailleurs étudier dans les ouvrages de M. Fourier et de ses disciples. Désormais la rédaction, tout en continuant de rester absolument étrangère aux débats de la politique quotidienne, se portera de préférence sur les questions d'intérêt général comprises sous la dénomination de politique industrielle [1]. » Sous cette dénomination très large pouvaient rentrer des articles sur le mouvement social et politique, sur les idées, les faits, les partis contemporains, sur la presse et les livres [2].

*taire, ibid.*, p. 92, 104, 151, 214, 225, 235, 243, 250 ; —, *Comment nous entendons la politique des intérêts matériels, ibid.*, p. 188 ; —, *De la réforme industrielle*, p. 52 ; —, *Voies et moyens de la réforme industrielle, ibid.*, t. 2, p. 193, 226, 241, 253 ; Pecqueur, *De la réforme industrielle, ibid.*, t. 1, p. 46 ; —, *Les droits de l'homme, ibid.*, p. 94, 113 ; —, *De l'éducation, ibid.*, t. 2, p. 81 ; Muiron, *La communauté et l'association, ibid.*, t. 1, p. 71 ; Transon, *Du travail en courtes séances, ibid.*, p. 75 ; —, *De la propriété, ibid.*, p. 204, 212 ; Tamisier, *De la commune, ibid.*, p. 238 ; Baudet-Dulary, *De la commune, ibid.*, t. 2, p. 234 ; Paget, *Comme quoi la réforme intégrale de l'ordre social n'est pas si difficile qu'on le pense, ibid.*, p. 224 ; Le Moyne, *Énumération des conditions qui rendent le travail attrayant, ibid.*, t. 1, p. 180 ; Pellarin, *Exemples d'industrie attrayante, ibid.*, p. 153.

1. *La Réforme industrielle ou le Phalanstère*, t. 1, Notice. — Cf. *Système des développements de l'école sociétaire*, p. xxiv sqq.

2. Transon, *Vice radical de la politique Saint-Simonienne, le Phalanstère*, t. 2, p. 37 ; Aynard de la Tour du Pin, *Sur le Saint-Simonisme, ibid.*, p. 161 ; Considerant, *Des tendances actuelles de la littérature, ibid.*, p. 61 ; —, *Le jeune parti social, ibid.*, p. 308 ; —, *Mouvement dans l'opinion républicaine, ibid.*, t. 1, p. 267 ; Lechevalier, *Examen des doctrines républicaines publié par le journal la Tribune, ibid.*, t. 2, p. 73, 85 ; Considerant, *Grave question sociale soulevée par le National, ibid.*, p. 257 ; Transon, *Symptômes d'une politique nouvelle, ibid.*, t. 1, p. 156 ; —, *Commission des colonies agricoles, ibid.*, p. 247 ; Paget, *Funeste méprise des partis réformateurs, ibid.*, t. 2, p. 125 ; Considerant, *La presse parisienne et la presse départementale, ibid.*, t. 1, p. 123 ; Lechevalier, *Opinion de la presse parisienne sur la question de la réforme industrielle, ibid.*, t. 2, p. 113 ; Considerant, *Prologue d'une mystification à la presse départementale, Comme quoi la presse parisienne est en travail d'un grand progrès, ibid.*, t. 2, p. 258 ; —, *Cours élémentaire d'agriculture et d'économie rurale, par M. Raspail, ibid.*, t. 1, p. 227 ; Lechevalier, *Journal des connaissances utiles, ibid.*, p. 261 ; Pecqueur, *De la misère des ouvriers, par M. de Morogues, ibid.*, t. 2, p. 35, 46 ; —, *Harmonie des intérêts industriels et des intérêts sociaux, par M. le baron Charles Dupin, ibid.*, p. 71 ; Lechevalier, *Du principe social de juillet selon le Messager, ibid.*, p. 245 ; Pellarin, *Création de la science économique par la Revue encyclopédique, ibid.*, p. 298 ; Transon, *Réponse à un jugement de la Revue encyclopédique, ibid.*, t. 1, p. 106 ; —, *Sur une note de la Revue encyclopédique, ibid.*, p. 166.

« La *Réforme industrielle*, écrivait Isodore de Rubat, entreprend la tâche la plus laborieuse, la plus difficile que jamais journal se soit proposée. Elle n'en aura pas fini de sitôt avec l'ignorance des masses, les intérêts nés et actuels, les habitudes prises, le mauvais vouloir des servants en titre et de tous les monopoliseurs de la pensée et du gouvernement. Il n'y a que les jeunes gens qui puissent faire la fortune de la foi nouvelle. Il faut intelligence, désintéressement, générosité, abstraction complète du régime civilisé, et je crois que vous trouverez cela dans le jeune barreau de France plus que partout ailleurs [1]. » C'est en effet aux libéraux de la classe dirigeante que s'adressa l'organe du fouriérisme. Dans deux listes d'abonnés envoyées de Metz par Considerant, sur 64 noms il y avait 30 élèves de l'école d'application, 15 officiers, 2 sous-intendants militaires, 2 ingénieurs, 1 directeur des domaines, 1 greffier, 1 avocat, 1 médecin, 1 maître de forges [2]. Une autre liste, une liste d'abonnés possibles, envoyée de Rochefort par Le Moyne, comprenait, sur 13 noms, 6 ingénieurs, 3 députés et 1 avocat [3]. Au reste, le tirage du journal resta toujours assez limité : il ne dut pas dépasser 1.000 exemplaires [4].

C'était un petit journal, d'administration peu ferme, de service peu régulier [5]. Il n'était pas plus organisé que rédigé de manière à produire tout son effet utile. Les rédacteurs ne se rendaient pas exactement compte de l'œuvre qu'ils avaient à accomplir : le journal restait trop théorique et doctrinal. Des lecteurs, des membres de l'école s'en plaignaient. « Le journal est indigestible », déclarait Le Moyne [6] ; et il demandait qu'on s'y occupât davantage de la

1. Isidore de Rubat, lettre au gérant du *Phalanstère* (inédite), 5 août 1832.

2. Ces listes (inédites) sont sans doute du mois de juillet 1832 ; — cf. Considerant, lettre à Lechevalier (inédite), 19 juillet 1832.

3. Le Moyne, lettre (inédite), 1832.

4. Une note d'Éverat pour l'impression du *Phalanstère* porte que les numéros 9 à 15 ont été tirés à 1000 exemplaires, les numéros 16 à 23 à 800.

5. Cf. Considerant, lettre à Lechevalier (inédite), 30 juin 1832 : « Et puis, sacré nom de Dieu, le service du journal se fait d'une manière ridicule. Il y a les trois quarts des abonnements qui ne sont pas arrivés ici [à Metz] aujourd'hui... Qu'est-ce donc ça, disent les opposants ? Des gens qui veulent faire marcher une association de 1800 personnes, et qui ne peuvent pas seulement faire aller l'administration de leur journal ? »

6. Le Moyne, lettre à Pellarin (inédite), 11 mars 1833 ; cf. encore Le Moyne, lettre à Transon (inédite), 16 mars 1833 : « Dans toutes les publications, sans excepter, mon cher, votre exposition, ni celle de Considerant, les principes théoriques grandioses prédominent sur les idées pratiques ; dans le journal même vous êtes toujours inflexibles théoriciens, vous ne voulez faire aucune concession aux idées vulgaires ; » —, lettre à Pellarin (inédite), 22 juin 1833 : « Je suis très

politique générale et des questions courantes sur lesquelles toute doctrine sociale doit avoir des réponses à fournir [1].

Tel qu'il était, *le Phalanstère* ne pouvait pas avoir une influence très étendue. Il lui était très difficile de dépasser le cercle des disciples et d'agir sur le public [2]. Il agit néanmoins, parfois avec force. « L'ami Lainé, écrivait Bertin à Lechevalier, m'a communiqué les nos du *Phalanstère* qu'il a reçus. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel intérêt je les dévore ! Ce que j'ai lu a fait naître en moi un désir irrésistible de posséder et d'étudier les ouvrages de M. Fourier [3]. » — « Je vois avec plaisir, lui écrivait aussi Fanny Schmalzigang, que votre journal commence à éveiller l'attention de plusieurs hommes éclairés. Deux officiers d'artillerie et un jeune médecin d'ici sont tellement avides de la lecture du *Phalanstère* qu'ils en attendent l'arrivée chez moi tous les samedis et me l'enlèvent avant qu'il soit parvenu jusqu'à moi ; mais, grâce à la galanterie française, ils m'en accordent la lecture après eux [4]. » Voilà comment *le Phalanstère* était accueilli des plus enthousiastes.

La création d'un journal, cependant, n'avait pas mis fin à la propagande orale; au contraire, cette propagande fut méthodiquement organisée. Considerant. Lechevalier, Transon, Berbrugger firent plusieurs tournées de conférences : Considerant à Houdan, Montargis, Orléans, Besançon, Metz [5]; Lechevalier à Paris, Caen,

fort d'avis qu'il faut soutenir le journal. Mais il n'aura jamais d'autres abonnés, même d'autres lecteurs que les disciples, les fervents disciples, tant qu'il sera indigestible. Il ne satisfait ni la papillonne, ni la cabaliste, ni la composite. Sa lecture est un travail, qui n'a un peu d'attrait que pour celui déjà passionné pour *le Phalanstère* ; » —, lettre à Lechevalier (inédite), 2 juillet 1833 : « Voici un fait. J'ai donné souvent cinq ou six numéros du journal à lire à des personnes assez choisies, cela n'a jamais fait d'impression sur elles. Je leur ai donné ensuite un cahier où j'ai réuni les articles de Considerant sur la théorie sociétaire. Cela les a toujours illuminées, je ne dis pas convaincues. »

1 Le Moyne, lettre à Pellarin (inédite), 11 mars 1833.

2. Cf. Lanet, lettre à Lechevalier (inédite), 22 juin 1832 : « Ici [à Bordeaux], quelques personnes, mais un *bien petit nombre*, font attention à votre journal ; » Pinet, lettre au rédacteur du *Phalanstère* (inédite), 4 juillet 1832 : « Les efforts... pour vous procurer des abonnés ont été jusqu'ici sans aucun résultat. Nevers est une ville arriérée comme toutes les villes du centre... »

3. Bertin, lettre à Lechevalier (inédite), 9 juillet 1832.

4. Fanny Schmalzigang, lettre à Lechevalier (inédite), 6 septembre 1832; — cf. Peiffer, lettre à Lechevalier (inédite), 14 juillet 1832; Havet, lettre à MM. les fondateurs du *Phalanstère* (inédite), 5 février 1833.

5. Muiron, *Colonie sociétaire, le Phalanstère*, t. 2, p. 397 sqq. ; cf. Considerant, lettres à Lechevalier (inédites), 30 juin 1832, 19 juillet; Madaule, lettre à Fourier (inédite), 1 octobre 1833 : « Le camarade Considerant... est installé chez

Rouen, Bordeaux, Nantes, sans grande satisfaction [1]; Transon à Paris [2]; Berbrugger à Paris, Dijon, Lyon, Marseille, Toulon, Alger, enfin Rouen, d'où il gagna l'Angleterre pour y continuer son enseignement [3]. « Jamais notre propagation n'a été plus fructueuse », pouvait écrire Muiron au début de 1834 [4]. Les disciples les plus modestes, les plus isolés s'y employaient. A Rochefort, à Neufchâtel en Bray, à Lille, à Nantes, à Sedan, le fouriérisme avait des représentants, toujours prêts à organiser des conférences, ou de simples causeries, pour répandre la doctrine parmi leurs concitoyens les plus importants, les plus cultivés, les plus influents[5].

la baronne, à Montargis, où il va faire ce soir une séance. — Si Considerant veut rester assez longtemps, il trouvera assez d'individus qui formeront chez la baronne un centre phalanstérien, lequel pourra prendre du développement avec l'étude, et se relier plus tard avec la masse des autres. »

1. Muiron, *Colonie sociétaire*; — cf. Muiron, lettre à Lechevalier (inédite), 3 mars 1833 : Gréa « m'a mandé que vous recommenciez vos cours de science... Avez-vous obtenu la salle de l'Athénée ? »; Lechevalier, lettre à Fourier (inédite), 30 août 1833 : « A la séance publique [à Rouen], j'ai eu 200 personnes; mais pour la souscription aux six leçons, j'ai eu *15* auditeurs. Ce sera à peu près ma dépense ; le métier n'est pas lucratif; » —, lettre à Fourier (inédite), 7 octobre 1833 : « Mon enseignement ici [à Bordeaux] a produit grand effet; j'ai fait quelques séances publiques où un nombreux auditoire a applaudi votre nom et celles de vos idées qui lui ont été soumises. Mais c'est toujours l'enthousiasme civilisé : beaucoup de mots, et peu de résultats; » —, lettre à Fourier (inédite), 8 décembre 1833 : « On écoute [à Nantes] avec grand plaisir toutes les questions générales, mais sitôt que j'arrive à la science, ils crient à la chimère. »

2. Muiron, *Colonie sociétaire*.

3. Muiron, *Colonie sociétaire*; — cf. *le Phalanstère*, t. 2, p. 332; Berbrugger, lettre à Fourier (inédite), 22 septembre 1833: « Lorsque je suis arrivé à Dijon, l'époque n'était pas favorable pour réunir uu grand nombre d'auditeurs. Dans toutes ces villes de parlement, on ne manque jamais d'aller s'établir à la campagne aux environs du 1er septembre. Malgré cette circonstance fâcheuse, j'ai pu composer encore une assemblée d'une centaine de personnes parmi lesquelles vous comptez maintenant des adhérents... A Lyon, le succès a été complet. Un public de sept à huit cents individus, les autorités administratives, municipales, judiciaires, militaires et intellectuelles, l'élite de la société lyonnaise... Mardi je pars pour Marseille, Toulon, et de là pour Alger ; » —, lettre à Fourier, 20 mars 1834 : « L'autorité [à Rouen] se montre bienveillante pour moi... J'augure beaucoup de l'Angleterre. J'y emporte de belles recommandations. Il est impossible que ce peuple, qui soutient et encourage les entreprises d'Owen et des coopérateurs, ne laisse pas tomber un peu de sa pluie d'or pour la réalisation de votre système quand il aura été mis à même de le connaître : » —, lettre à Fourier (inédite), 12 mai 1834.

4. Muiron. *Colonie sociétaire*.

5. Cf. Le Moyne, lettre au rédacteur du *Phalanstere* (inédite), 22 juin 1832 : « Je vais bientôt ouvrir ici [à Rochefort] des conférences *fouriériennes ;* » — lettre à Lechevalier (inédite), 1832 : « Je fais toujours tant que je puis de la

Enfin le livre et la brochure complétaient l'œuvre du journal et des conférences. Mais à part quelques ouvrages d'exposition générale, assez vagues et ternes [1], c'est encore les conférences qui fournirent la matières des publications les plus utiles, sous la forme de recueils où Berbrugger et Lechevalier réunirent l'essentiel de leur enseignement [2].

propagation individuelle : je réussis assez : » Guilmot, lettre à Considerant (inédite), 30 septembre 1832; Boucherot, lettre au rédacteur de *la Réforme industrielle* (inédite), 28 novembre 1832 : « Il n'est pas que vous ayez (*sic*) entendu parler d'une exposition succincte que j'ai faite sur la Théorie de M. Fourier, que j'ai envoyée au Rédacteur du *Journal de Rouen*, accompagnée d'une lettre dans laquelle je lui donnais la facilité d'y faire les changements qu'il jugerait convenables pour être présentée à ses abonnés, pourvu toutefois qu'il n'en changeât pas l'esprit.... »; Simon (de Nantes), lettre à Lechevalier et Transon (inédite), 2 mars 1833; Madaule, lettre à Fourier (inédite), 17 novembre 1833 : « J'entreprends [à Sedan] la formation d'un petit centre... » ; —, lettre à Fourier (inédite), 8 mars 1834 : « Toutes les autorités sont venues à cette séance [à l'hôtel-de-ville, pour une exposition fouriériste faite par lui], ainsi que toutes les personnes les plus riches, au nombre d'environ 150; » —, lettre à Fourier (inédite), 26 mai 1834 : il a fait à l'hôtel-de-ville de Sedan « des séances régulières depuis deux mois... J'étais en relations affectueuses avec presque tous les richards du pays. Je m'appliquais chaque jour à leur faire comprendre les avantages qu'ils pouvaient eux-mêmes retirer des diverses méthodes à l'aide desquelles ils pouvaient faire entrer les travailleurs en partage de bénéfice avec eux... »

1. Muiron, *Nouvelles transactions sociales, religieuses et scientifiques de Virtomnius*, 1832, in-8, 2e éd., Besançon, 1860, in-8 (sous le titre de *Transactions sociales*) ; A. Maurize, *Dangers de la situation actuelle de la France. Aux hommes sincères de tous les partis*, Paris, 1832, in-8. — Supérieur est l'ouvrage de Le Moyne, *Association par phalange agricole-industrielle, Notions élémentaires et pratiques sur le système sociétaire de M. Charles Fourier, détails sur le quadruple produit, le travail attrayant, la répartition équitable du revenu social, et quelques autres avantages d'une réforme de notre industrie morcelée et incohérente, et industrie sociétaire et combinée*, Paris, 1833, in-8.

2. Adrien Berbrugger, *Conférences sur la théorie sociétaire de Charles Fourier, faites au palais Saint-Pierre, salle de la Bourse, à Lyon, en septembre 1833*, Lyon, 1833, in-8 ; Lechevalier, *Études sur la science sociale, année 1832, Théorie de Charles Fourier*, Paris, 1834, in-8, comprenant : 1° *Travaux de Charles Fourier et principes généraux de son école*, p. 1-52 (publié intégralement dans *le Phalanstère*, sous le titre de *École de M. Ch. Fourier*, cf. plus haut, même §); 2° *Économie sociétaire, ou comparaison du principe d'association donné par la théorie sociétaire avec les diverses théories d'économie politique*, p. 53-124 (publié intégralement dans *le Phalanstère*, sous le même titre, cf. plus haut, même §) ; 3° *Cinq leçons sur l'art d'associer* (cf. plus haut, même §), p. 125-410 ( « J'ai dégagé la réimpression de ces leçons de beaucoup de détails et de controverses qui avaient leur opportunité en 1832, mais qui, aujourd'hui, sont sans valeur. »); 4° *Programme d'un cours sur la science de l'humanité, professé à Paris dans l'hiver de 1832 à 1833*, p. 411-425 ; 5° *Programme d'un cours d'économie générale, présenté comme titre de candidature à la chaire d'écono-*

Grâce à ces différents modes d'action, l'école, dans l'espace d'une année, doubla ses forces. Elle pouvait compter, à la fin de 1833, près de deux centaines de membres fidèles et actifs, disséminés en France et même à l'étranger, avec la promesse d'un groupe aux États-Unis [1]. Peu à peu la propagande atteignait la presse, et, par la presse, l'opinion. Voyant dans les journaux des départements les meilleurs intermédiaires pour toucher le public, l'école s'efforçait de montrer que rien ne les séparait d'elle et qu'ils s'accordaient avec elle sur les principes généraux de la réforme sociale [2]. Accord très vague, mais, s'il restait vague, accord possible, qui favorisait la propagation sociétaire.

Elle continuait, cette propagation, dans le monde bourgeois, le monde des propriétaires et des industriels, des sociétés savantes [3], des loges maçonniques [4], de l'armée surtout [5]. Sur un point, même, elle s'étendit au monde ouvrier : c'est à Lyon, de 1832 à 1834. L'action de quelques disciples, longtemps inefficace [6], réussit à ce

*mie politique du Collège de France*, p. 427-457. — Sur les *Études sur la science sociale*, cf. *Revue de Paris*, janvier 1834 (12 lignes de plaisanterie).

1. Cf. la correspondance inédite entre les phalanstériens de province et le centre parisien, de 1832 à 1834. — De Brisbane, cf. lettre à Lechevalier (inédite), 1832 ; —, lettre à Fourier (inédite), 1 avril 1834 ; —, *Lettre à Messieurs les rédacteurs de la Démocratie pacifique* ; — cf. *la Rénovation*, t. 11, n° 105 ; Brisbane revint à New-York en 1834 pour y continuer en personne sa propagande. — Cf. Jean Manesca, lettre à Fourier (inédite), 4 avril 1833 : « Mon ancien élève et bon ami Brisbane m'a procuré l'inappréciable avantage de lire vos ouvrages. »

2. Cf. *le Phalanstère*, t. 2, p. 115 : « La presse départementale continue à nous prêter un franc et utile appui. Ses nombreux organes portent à la connaissance du pays, sur tous les points, l'annonce de la découverte de M. Fourier et des immenses avantages que peut produire l'association domestique agricole... » ; p. 212, 282, 327. — Certains rédacteurs de journaux départementaux étaient en relations avec les rédacteurs du *Phalanstère* : cf. Sévin (gérant du *Courrier de la Sarthe*), lettre au rédacteur du *Phalanstère* (inédite), 8 juillet 1832 ; C. G. Simon (rédacteur du journal *le Breton*), lettre à Lechevalier (inédite), 28 novembre 1832 ; —, lettre à Lechevalier et Transon (inédite), 2 mars 1833.

3. Cf. une lettre (inédite) de la Société française de Statistique universelle à Fourier, 23 août 1834, pour lui offrir le titre de membre de la Société ; la lettre ajoute : « La Société attacherait du prix à posséder vos ouvrages dans sa bibliothèque. »

4. *Le Phalanstère*, t. 2, p. 211, publie une lettre de la Loge maçonnique de Metz demandant une action de 500 fr. dans l'entreprise de Condé (cf. plus loin, même §).

5. Cf. Lechevalier, *Ecole de M. Ch. Fourier, le Phalanstère*, t. 1, p. 64.

6. *L'Écho des travailleurs*, 11 décembre 1833 : « Les doctrines de M. Fourier étaient presque inconnues en 1824, lorsqu'une voix énergique et généreuse, celle de l'inventeur de l'échange, le présentait au monde industriel comme le chef d'une école qui devait harmoniser la société toute entière (il s'agit de Dubroca,

moment, grâce à *l'Écho de la fabrique* [1], et à *l'Écho des travailleurs* [2], les deux organes du mutuellisme et du syndicalisme lyonnais, disposés à accueillir avec faveur une doctrine sociale d'association [3]. *L'Écho de la fabrique* publia d'abord, les 17 et 24 mars 1833, deux articles, brefs et médiocres, sur Fourier et sur *le Phalanstère* [4]; puis Rivière, un des futurs inculpés de 1834, y donna une série d'études sur le système de Fourier [5]; enfin il y parut le résumé des conférences de Berbrugger à Lyon, en septembre 1833 [6]. D'autre part, Dubroca, le premier propagateur du fouriérisme à Lyon, en exposant dans *l'Écho des travailleurs* son système d'association commerciale d'échanges, avait soin d'en montrer l'analogie avec celui de Fourier, tout en le déclarant plus simple et d'une réalisation plus facile [7].

*L'Écho de la fabrique* et *l'Écho des travailleurs* servirent à répandre à Lyon les idées sociétaires. Toutefois *l'Écho de la*

cf. plus loin) ». — Cf. Berbrugger, lettre à Fourier (inédite), 22 septembre 1833: « Les trois séances que j'ai déjà faites [à Lyon] ont complètement dissipé les sottes préventions qui existaient ici contre vous. On ne pouvait croire, disait-on, qu'un homme qui s'était laissé duper par un associé fût capable d'avoir découvert le véritable mode d'organisation sociale. Mais on est détrompé maintenant. »

1. *L'Écho de la fabrique, journal industriel de Lyon et du département du Rhône.*

2. *L'Écho des travailleurs, journal de la fabrique de Lyon et du progrès social.*

3. Cf. l'*Écho de la fabrique*, 26 février 1832, en faveur de l'association, des sociétés de secours mutuels, caisses de prêt, etc.; —, 25 mars 1832, sur le projet d'association de Benjamin Rolland pour les ouvriers en soie.

4. *Sur Monsieur Charles Fourrier* (sic), *l'Écho de la fabrique*, 17 mars 1833 : *Le Phalanstère*, *ibid.*, 24 mars.

5. *Un disciple de Fourier à ses concitoyens*, *l'Écho de la fabrique*, 14 et 21 avril, 5 mai, 23 et 30 juin 1833 ; — cf. Rivière, *Mémoire justificatif* (cf. plus loin, même §), p. 120 sqq.

6. *Du système de colonisation agricole et industrielle, par M. Berbrugger*, *l'Écho de la fabrique*, 27 septembre 1833 : « C'est lundi 23 courant que Monsieur Berbrugger a terminé, aux acclamations d'un nombreux et brillant auditoire, la rapide exposition du mécanisme sociétaire inventé par Monsieur Ch. Fourier ; c'est une théorie qui, « seule entre toutes, promet de transformer la société sans luttes intestines et sans lésion d'aucune espèce d'intérêts ... Depuis longtemps les colonnes de notre journal sont une tribune des disciples de l'inventeur du nouveau monde social, Monsieur Charles Fourier. »

7. *L'Écho des travailleurs*, 13 novembre 1833 : compte-rendu d'une séance de l'*Association commerciale d'échanges*, fondée par Dubroca, et constituant « une société qui réalise dès à présent la théorie de Fourier, avec laquelle elle a des rapports frappants » ; *ibid.*, 11 décembre 1833, exposition personnelle des idées de Dubroca.

*fabrique* inclina de plus en plus ouvertement au fouriérisme [1], tandis que *l'Écho des travailleurs* prétendait rejeter tout patronage doctrinal et conserver l'indépendance de sa politique ouvrière et coopérative [2]. Au reste, dans les deux journaux revenaient à peu près les mêmes thèmes phalanstériens : les maux de la concurrence [3], l'imprescriptibilité du droit au travail [4], la nécessité de l'association économique [5] et de l'éducation

1. Cf. *l'Écho de la fabrique*, 29 septembre 1833, sur une lettre publiée dans ce numéro et critiquant la théorie des passions de Fourier : « Note de la rédaction. Notre impartialité nous fait un devoir d'insérer cette lettre, bien que nous ne partagions pas toutes les susceptibilités de son auteur, qui, dans sa critique, que nous aimons à croire franche et sincère, ne fait guère qu'effleurer des questions qu'il nous semble avoir peu comprises. »

2. Cf. *l'Écho des travailleurs*, 20 novembre 1833 : « Nous n'acceptons la responsabilité que de ce que nous signons; c'est ainsi que dans *l'Écho de la fabrique* les doctrines saint-simoniennes et fouriéristes ont pu se développer successivement. Nous n'avons voulu subir la tutelle d'aucun... »; 18 décembre 1833, 1 janvier 1834, 8 mars : « Mutuellistes! jurandiniers! francs-tisseurs! unistes! indépendants! concordistes ! unissez-vous! » ; 15 mars.

3. Cf. *l'Écho des travailleurs*, 1 février 1834 : la concurrence n'est pas mauvaise dans son principe, « mais comme aujourd'hui le principe est appliqué d'une manière négative, c'est-à-dire qu'établir la concurrence consiste à ne régler par aucune prévision, par aucun moyen d'ordre, la lutte pure et simple que l'intérêt individuel établit entre les hommes, la concurrence enfante autant de désastres que de bienfaits »; la concurrence a besoin d'un contrepoids, qui doit être « l'association entre les concurrents et l'égalité des chances au point de départ. Si vous admettez que tous les membres d'une société, tous les Français par exemple, soient égaux devant la loi, et que tous peuvent, selon leur talent, leur moralité, leur habileté, se créer une fortune, un rang, une considération, il faut ou vous rendre coupable de la plus grande inconséquence, ou établir pour tous des moyens d'éducation, d'instruction beaucoup plus complets que ceux qui existent; » les défauts de la concurrence actuelle sont l'inégalité des chances, l'absence de solidarité, le défaut de publicité et de centres de travail.

4. *L'Écho des travailleurs*, 14 décembre 1833 ; —, 25 janvier 1834 : « Vivre en travaillant est la condition imposée à l'humanité par Dieu même ; l'homme a donc droit au travail ; puisque c'est du travail qu'il doit tirer sa subsistance, c'est pour faciliter l'homme dans l'exploitation du travail que la société a été créée : ainsi la société qui refuserait le travail à un de ses membres serait en état de révolte contre la divinité ; elle serait immorale. L'homme enlevé à la liberté naturelle par la société doit trouver une compensation aux devoirs que cette dernière lui impose : où trouve-t-il cette compensation ? » ; —, *ibid.* : « 1° L'homme se doit au travail ; 2° la société doit le travail à l'homme ; 3° le travail doit nourrir l'homme. »

5. *L'Écho des travailleurs*, 30 novembre 1833 : « De l'association entre les maîtres et les ouvriers. — Partout où il y aura travail, dans l'ordre de choses actuel, il y aura opposition entre le maître et l'ouvrier ; » il faut que cette opposition cesse, et elle cessera par l'association ; « l'esprit d'association est naturel aux créatures; il a fallu l'habitude pour le détruire »; —, *ibid.*. Statuts d'une

sociale [1]. Par *l'Écho de la fabrique* et *l'Écho des travailleurs* les idées fouriéristes pénétrèrent jusqu'à la conscience ardente et révolutionnaire des ouvriers lyonnais.

Pendant que la doctrine se propageait ainsi, loin de la direction et des préoccupations du comité parisien, ce comité, fidèle gardien de la théorie, avait commencé le premier essai pratique. Il satisfaisait ainsi un désir de la première heure. Dès la fin de 1831, Considerant pensait à la réalisation ; il rêvait de faire des conquêtes de capitalistes pour monter l'entreprise [2]. En 1832, cette entreprise devint le but suprême du journal, qui devait en faire la conclusion de sa propagande. Surexcitées par lui, les initiatives surgirent. La réalisation fut réclamée, acclamée, attendue, escomptée [3]; des offres de terrain, de travail, de personnes furent faites par des fouriéristes ou par des profanes [4] pour une institu-

maison de commerce organisée comme une société par actions entre chefs d'atelier et ouvriers: « Persuadés que l'union franche et complète de leurs efforts peut les conduire pacifiquement à une aisance que leur refuse la constitution actuelle de la fabrique lyonnaise... »; *l'Écho de la fabrique*, 1 décembre 1833; *l'Écho des travailleurs*, 7 décembre 1833; *l'Écho de la fabrique*, 26 janvier 1834 : « De l'association industrielle, » qui est « non seulement un droit, mais une obligation, puisque c'est le plus grand, le plus sûr moyen d'affranchissement et de conservation que le peuple possède... »; c'est « l'unique garantie d'un état futur, meilleur que tous ceux des siècles passés; chacun y gagnera; les produits seront plus en rapport avec les besoins et le travail... »

1. *L'Écho des travailleurs*, 1 février 1834; sur l'éducation primaire gratuite et industrielle; —, 22 mars : « Nous voulons une société où tous les hommes puissent trouver de l'instruction, de la moralité, du travail et des ressources selon cette moralité et ce travail. »

2. Considerant, lettre à Fourier (inédite), 27 septembre 1831 ; —, lettre à Fourier (inédite), 6 octobre 1831 : « Je vais entreprendre la conquête d'un homme riche qui est déjà bien préparé et pourra donner le branle à une compagnie d'actionnaires. »

3. Cf. Billault, lettre à Lechevalier (inédite), 19 juin 1832 ; Lanet, lettre à Lechevalier (inédite), 22 juin 1832 : « J'ai lu tes leçons et le début du *Phalanstère* ; enfin voici du vrai et du positif. Quand tu étais Saint-Simonien, et qu'en partageant vos désirs de transformation pour notre misérable humanité je vous écoutais avec ravissement, je te disais toujours : Mais fondez quelque chose ; ayez des fabriques, faites de l'agriculture, etc., etc.; — et c'est l'objection misérable contre laquelle est venu se briser le Saint-Simonisme. Voici Fourier ; et dès les pages de Transon, j'ai applaudi, et j'ai partagé vos louables désirs de réalisation... » ; Gréa, lettres à Fourier (inédites), 11 juillet, 27 septembre 1832 ; « Je suis charmé que l'entreprise de l'association agricole suivant votre théorie acquiert (*sic*) tous les jours de nouvelles chances de succès... »

4. Cf. Quillet, lettre à Fourier (inédite), 4 juillet 1832 : il propose sa terre à vendre, en Maine-et-Loire ; Laisné de Villévêque, lettre aux rédacteurs du *Phalanstère* (inédite), 9 juillet 1832 : il propose une concession gratuite en toute

tion qui souvent n'était guère comprise. Le *Phalanstère* ne tarda pas à en exposer le plan, avec des devis[1] et des projets de statuts[2]. La « société de fondation » devait avoir pour but l'« établissement d'une réunion sociétaire, composée principalement de cultivateurs,

propriété de 20.000 arpents dans sa colonie du Mexique (cf. mon *Étude sur les sources de Fourier*, 9); Quillet, lettre à Fourier (inédite), 24 juillet 1832 : il renouvelle ses offres ; Busco, lettre aux rédacteurs du *Phalanstère* (?) (inédite), 28 juillet 1832 : il offre sa propriété du Vivier des Landes à acheter ; Quillet, lettre à Fourier (inédite), 1 août 1832, et Busco, lettre à Fourier (inédite), 16 août 1832 : ils renouvellent leurs offres ; Boucherot, lettre au principal rédacteur du *Phalanstère* (inédite), 21 août 1832 : « l'artisan zélé de votre théorie sociale, je me suis transporté hier dans la commune de Roncherolles, près Forges-les-Eaux, pour voir un terrain qui pourrait convenir au plan que vous projetez ; » A. Busco Dombasle, lettre au rédacteur du *Phalanstère* (inédite), 22 août 1832 : il s'étonne que son associé Busco leur ait fait des offres, sans lui en faire part, concernant leur propriété du Vivier des Landes ; Thomas, lettre à Transon (inédite), 31 août 1832 : il propose une propriété à acheter, entre Angers et Nantes ; J. Devay, lettre à Lechevalier (inédite), 1 septembre 1832 : il propose une sienne propriété à vendre ; Gourdon, lettre « au chef de la société des fouriéristes » (inédite), 10 octobre 1832 : il propose un terrain près des Sables d'Olonne ; — Empereur, lettre à Fourier (inédite), 8 juillet 1832 : « Empereur, Augustin, ancien officier de cuirassiers, décoré à Wagram, maréchal-des logis chef de gendarmerie, en expectative de retraite, père de trois enfants en état de rendre des services, vous prie de vouloir bien utiliser sa famille dans l'établissement que vous venez de créer » (sur la lettre, cette note de Lechevalier : « Répondu que son nom est inscrit, et qu'il sera prévenu de la mise en activité. ») ; Fanny Schmalzigang, lettre à Lechevalier (inédite), 6 septembre 1832 : « J'espère venir visiter le Phalanstère, non seulement en curieuse, mais bien plutôt en travailleuse ; » — cf. encore Gaudon, lettre (inédite), 24 décembre 1832 : « Monsieur, pensant sous plusieurs rapports qu'un pharmacien pourrait vous être utile dans votre phalange d'essai, je vous offre mes services avec un matériel d'instruments et de drogues qui peuvent se monter au bas mot de 3 à 4000 francs. J'ai aussi pour une valeur de neuf cents francs de livres de chimie, physique, pharmacologie, histoire naturelle, mathématiques, etc., que je pourrais mettre à votre disposition... » ; — cf. encore, plus tard, Barmont, lettre à Fourier (inédite), 3 novembre 1833 : « Monsieur, j'ai appris avec le plus grand plaisir que vous avez organisé une société avec laquelle et des idées nouvelles (*sic*) vous voulez tenter à améliorer le sort du genre humain ; veuillez, je vous prie, Monsieur, me faire connaître les conditions à remplir pour y être admis, ainsi que ma compagne [sa sœur] : trente-quatre ans est son âge, quarante-quatre est le mien ; notre avoir est vingt mille francs disponibles et au service de tous ceux qui voudront reconnaître la vérité pour maîtresse souveraine et la prendre pour guide. »

1. Cf. *le Phalanstère*, t. 1, p. 10 : les frais d'installation sont fixés à 4 millions, soit 1.500.000 fr. pour le terrain, 1 million pour les constructions, 500.000 fr. pour les plantations, troupeaux, instruments aratoires, 500.000 fr. pour les meubles et ateliers, 500.000 fr. pour les avances de subsistances et vêtements aux sociétaires prolétaires.

2. *Statuts de la société de fondation*, *le Phalanstere*, t. 1, p. 12 sqq.

en majorité des 4/5, le surplus en manufacturiers », en vue de l'exploitation agricole et industrielle d'une lieue carrée de terrain par environ 1100 hommes, femmes et enfants, « choisis d'abord dans la classe inférieure ». Le fonds social était fixé à 4 millions de francs, par actions de 1.000 fr., non remboursables pendant la durée de la société [1]. Tout individu admis au Phalanstère pourrait « y choisir librement les travaux de son goût en industrie agricole, manufacturière et autre ». Après prélèvement d'un intérêt de 5 °/ₒ pour le capital social et du total des frais sociaux, le bénéfice net serait « réparti, d'après le procédé sociétaire, proportionnellement aux trois facultés industrielles, travail, capital et talent, de tous les coopérateurs actionnaires ou travailleurs » [2]. Au bout de quelques semaines, ces statuts furent modifiés, dans un sens qui s'écartait du système de Fourier. Ainsi l'article qui garantissait le minimum de salaire fut remplacé par la disposition suivante : « Chaque ouvrier ou employé sociétaire convient avec la gérance des salaires qui lui sont alloués, selon les divers genres de travaux auxquels il est employé. La société garantit en tout temps à chaque ouvrier un travail correspondant au minimum de salaire [3]. »

Tout l'été de 1832 se passa à ces combinaisons, à ces modifications et à ces refontes de projets et de statuts [4]. Mais il fallait se hâter, une occasion s'offrait : Baudet-Dulary mettait à la disposition de l'école sa propriété de Condé-sur-Vesgre [5]. On commença par abandonner le nom de phalanstère, qui paraissait bizarre, pour celui de « colonie sociétaire [6] », et par tenir, fin juillet, une assemblée générale des actionnaires présomptifs de la future société [7]. Elle devait être anonyme ; mais, l'autorisation du gou-

1. *Statuts de la société de fondation*, articles 1, 2, 4. — Sur l'accord de ces articles avec la doctrine de Fourier, cf. plus haut, livre 3, chapitre 4.

2. *Ibid.*, articles 35 sqq. — Article 39 : « En cas de mort de l'un des actionnaires, sa personne se continue en celle de ses héritiers ; néanmoins, comme les actions des fonctionnaires sont indivisibles, les héritiers sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux ; lequel n'aura la qualité d'actionnaire et le droit de suffrage qu'autant qu'il aura été admis par le comité des syndics. » — Sur l'accord de ces articles avec la doctrine de Fourier, cf. plus haut, livre 3, chapitre 4, 2, § 2 et 3.

3. *Colonie sociétaire, le Phalanstère*, t. 1, p. 96.

4. Cf. *ibid.*, p. 95, 132, 277, 395.

5. Près de Houdan (Seine-et-Oise).

6. Baudet-Dulary, *Fondation de la colonie sociétaire, le Phalanstère*, t. 1, p. 209.

7. Cf. Lechevalier, *Fondation de la colonie sociétaire, le Phalanstère*, t. 1,

vernement, alors nécessaire, faisant encore défaut le 31 mai 1833, on décida de passer outre, et de constituer une société en commandite, avec Baudet-Dulary comme gérant [1]. Les plans furent aussitôt portés sur le terrain et on en poursuivit sans retard l'exécution [2]. Toute l'école suivait l'entreprise de ses vœux, de ses espoirs [3]. Mais on commit faute sur faute; on tomba sur des entrepreneurs et des employés sans talent, sans activité; on ne s'entendit pas [4]. A la fin de l'été de 1833, l'expérience était fort compro-

p. 217; Baudet-Dulary, *Projet d'acte de société*, *ibid.*, p. 218; —, *Colonie sociétaire, ibid.*, p. 229; Considerant, *Condé-sur-Vesgre, Reconnaissance du terrain, ibid.*, p. 253; Devay, *Bulletin de la colonie sociétaire, ibid.*, t. 2, p. 143; Rosé, *Visite à la colonie agricole de Condé-sur-Vesgre, ibid.*, p. 144; Baudet-Dulary, *Colonie sociétaire, ibid.*, p. 48, 168, 264, 277.

1. Baudet-Dulary, *Colonie sociétaire*, p. 168, 264, 280.

2. Cf. déjà Maurize, lettre à Pellarin (inédite), 13 mai 1833 : « Transon trace aujourd'hui le phalanstère sur le terrain. »

3. Depuis le début de l'hiver; cf. Le Moyne, lettre à Transon (inédite), 3 décembre 1832 : « Quand les séries commenceront à s'engrener passablement, je compte demander un congé, et je me rendrai au phalanstère avec ma femme; » Gabet, lettre à Fourier (inédite), 28 janvier 1833 : « Je vous demanderai si je pourrai promettre à ceux qui se présenteront pour entrer dans votre colonie qu'ils y seront admis. Je me propose bien de ne faire de pareilles promesses à des prolétaires qu'autant qu'ils auraient une grande capacité qui me fût particulièrement connue. Mais puis-je la faire à des personnes qui voudraient y transporter des *capitaux* et des *talents* et y aller avec femmes et enfants? Cette demande m'a été faite; » Havet, lettre « à messieurs les fondateurs du *Phalanstère* » (inédite), 5 février 1833 : « Je vous écris pour vous demander une action dans votre entreprise du prix de cinq cents francs, s'il est encore temps. C'est après avoir lu toute la collection du *Phalanstère*... que, tout émerveillé de la beauté du plan qu'un homme de génie supérieur avait tracé, que, voyant tout le bien immense qui doit en rejaillir sur l'humanité, j'ai regretté que mes capitaux, engagés dans plusieurs opérations industrielles, ne soient pas disponibles avant deux ou trois mois; j'aurais pris une part beaucoup plus considérable à une entreprise aussi philanthropique; » Muiron, lettre à Lechevalier (inédite), 3 mars 1833 : « Il se passe peu de jours sans qu'on vienne me demander les conditions d'admission dans notre colonie. Calculez donc, je vous prie, entre vous, quel nombre d'hommes, femmes, enfants je peux opportunément enrôler, et quel doit être le minimum de pécule de mise de chacun, eu égard à ce qu'on peut savoir de son caractère et de sa capacité. Je serais bien aise d'avoir un peu de temps pour organiser la petite caravane dubo-jurassienne. »

4. Cf. Maurize, lettre à Fourier (inédite), 19 juin 1833 : « Il faut convenir qu'excepté vous, nous avons tous agi bien en jeunes gens, et il est bien à souhaiter pour nous que nous ayons l'occasion de réparer les fautes de notre inexpérience... C'est une chose bien malheureuse que, dès le début, notre affaire soit tombée en des mains comme celles de MM. Gengembre et Quest, mais surtout de M. Gengembre. On ne saurait se faire une idée de l'incapacité de cet homme, et, pour mon compte, je vais jusqu'à le croire atteint d'aliénation mentale

mise. Le compte-rendu de l'assemblée générale du 22 septembre dut constater l'échec de la réalisation. Sur 1.200.000 fr. dont devait se composer le fonds social, on n'avait pu réunir, sur le papier, que 318.000 fr., répartis entre 48 actionnaires. « Avec d'aussi faibles ressources nous n'avons pu élever un phalanstère », disait le compte-rendu [1]. Cependant, ajoutait-il, « un vaste corps de ferme de 66 mètres sur 36 est presque entièrement achevé. Il comprend des logements pour 60 personnes, des salles communes, un atelier de forge et de charronnage, un atelier d'ébénisterie et de menuiserie, et de vastes étables [2]. » Malgré ces résultats, le premier essai pratique avait échoué. Et même, à vrai dire, « il y avait eu avortement, il n'y avait pas eu essai [3] ».

Quant à son dévouement, ce n'est qu'une pure comédie, dont M. Dulary est dupe, car on ne se dévoue guère pour une œuvre à laquelle on ne comprend pas un mot... Si l'affaire eût été bien menée, elle serait en bon train maintenant, tandis qu'elle est d'une complexion si faible qu'il y a lieu de craindre pour son avenir. Il faut désormais beaucoup de précautions et d'adresse pour la sauver... Il est fâcheux que M. Dulary, malgré toute sa bonne volonté, n'ait pas de caractère, mais il est d'une faiblesse désespérante... M. Dulary n'est pas un administrateur, ce n'est pas là un capitaine » ; Isidore de Rubat, lettre à Fourier (inédite), 3 août 1833.

1. Baudet-Dulary, *Extrait du compte-rendu de l'assemblée générale de la colonie sociétaire (22 septembre 1833)*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 395 sqq.

2. *Ibid.*, p. 396 ; cf. Muiron, *Colonie sociétaire de Condé-sur-Vesgre*, *ibid.*, p. 397 ; *le Phalanstère*, t. 1, Notice.

3. Reybaud, *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes*, t. 1, p. 149 sqq. ; – cf. Considerant, *Société civile de Citeaux*, *la Démocratie pacifique*, t. 2, n[os] 94, 107 ; —, discours du 14 avril 1849 (cf. plus loin, même §), p. 157-158 ; Baudet-Dulary, lettre au *Globe*, 11 novembre 1843, citée par la *Démocratie pacifique*, t. 1, n° 106 : « il est vrai, 2 à 300.000 fr. ont été perdus à Condé, mais jamais aucune organisation phalanstérienne n'y a été essayée : il aurait fallu plus de 1.200.000 fr. seulement pour préparer les lieux, et, en engageant successivement toute ma fortune, j'ai à peine eu 500.000 fr. Les pertes d'une entreprise préparée avec de grandes espérances, de grands illusions, si vous voulez, ont été grandes ; mais moi seul je les ai supportées. J'ai remboursé intégralement tous les actionnaires. Le résultat définitif est la construction de deux vastes fermes, et le défrichement de 200 hectares de bruyères ; ce petit bienfait au pays me console des pertes, des tracas et des calomnies. » — Dans une lettre à Fourier (inédite), 7 octobre 1833, Lechevalier lui fait part des offres d' « un Monsieur Gaulieur l'Hardy, Suisse, possédant une énorme quantité de terres en friche dans les Landes... Si l'affaire s'engrène, M. Gaulieur viendrait à Paris, où il connait plusieurs capitalistes, et tâcherait de se procurer les premiers *moyens* de monter une grande affaire ; » Diamant, lettre à Fourier (inédite), 24 juin 1834, fait à Fourier l'invitation de venir à Bucarest, tous frais payés, pour commencer une expérience de phalanstère : « Trois terrains cultivés, dont chacun est bon pour une colonie, et sur lesquels il y a déjà quelques bâtiments pour un premier essaim de

On avait eu l'idée, quand on s'aperçut que l'expérience du phalanstère ne pourrait pas aboutir, d'en tenter une seconde, plus simple, avec les matériaux de la première; on avait eu l'idée de disposer le domaine en vue d'un phalanstère enfantin. Dès le milieu de 1833, on parlait de cette « Phalange miniature [1] » ; Considerant s'en montrait fort partisan [2]. Dans le compte-rendu du 22 septembre, Baudet-Dulary déclara que, faute de mieux, il fallait commencer par « l'essai le plus minime », et « qu'il conviendrait peut-être de l'appliquer à une réunion d'enfants [3] ». Mais ces projets restèrent à l'état de projets ; il n'y eut pas même un commencement d'exécution.

Cependant, en province, certains membres de l'école paraissaient résolus à faire par eux-mêmes l'épreuve des principes sociétaires dans des entreprises modestes. A Sedan, à la fin de 1833, Madaule se proposait d'organiser une sorte de coopérative d'ouvriers, avec partage des bénéfices [4]. Cette petite association pro-

colons, sont offerts par leurs propriétaires, qui sont devenus des partisans zélés du procédé sociétaire et admirent votre génie. Plusieurs autres boyards, médecins, professeurs, offrent de l'argent... »

1. Cf. Isidore de Rubat, lettre à Fourier (inédite), 3 août 1832 : « Nous concevons que votre *Phalange miniature* serait d'une exécution plus facile et heurterait bien moins les préjugés, qu'elle serait tout aussi efficace, puisque les élèves de l'association ne pourraient plus rentrer dans le cadre de la civilisation. » — Sur la théorie du phalanstère enfantin dans la doctrine de Fourier, cf. plus haut, livre 3, chapitre 5, 3, § 3.

2. Considerant, lettre à Fourier (inédite), 17 août 1833 : « Dans l'intention où nous sommes unanimement, mes amis et moi, de pousser M. Dulary à faire un *essai d'enfants*, nous vous prions de nous donner quelques détails nécessaires à la préparation des plans et devis de l'opération. Pour décider M. Dulary à faire l'essai minimum que vous demandez et qui nous paraît bien la seule chose que l'on puisse faire promptement à Condé, il faut que nous lui présentions des plans précis et que nous soyons mis à même de lui dire le coût exact de l'exécution. Nous savons qu'il faut une cinquantaine d'hectares de terrain en culture ; déjà nous avons un potager assez considérable... Mais pour connaître le coût des petits instruments des enfants et préparer leurs ateliers il faut que nous connaissions le nombre des enfants de chaque classe d'âges et de chaque tribu. Ayez donc la complaisance de m'envoyer un tableau sur lequel on verrait chaque nombre détaillé... Si vous vouliez encore indiquer la nature des petits ateliers qui vous paraîtront les plus convenables, ce serait un annexe utile... Il est de toute nécessité que l'on travaille ici dans le but d'un essai d'enfants... » ; —, lettre à Fourier (inédite), 31 août 1833.

3. Baudet-Dulary, *Extrait du compte-rendu de l'assemblée générale de la colonie sociétaire*. p. 396.

4. Madaule, lettre à Fourier (inédite), 17 novembre 1833 : « J'ai calculé qu'il était facile, en faisant entrer en *partage de bénéfice* nos ouvriers et introduisant la *rivalité*, la *variété* et l'*enthousiasme* dans les travaux, de leur procurer une

vinciale ne réussit pas mieux que la grande association de Condé[1].

Au début de l'année 1834, les affaires du fouriérisme, malgré le succès extérieur de la propagande, allaient mal[2]. Le journal, devenu mensuel depuis le 16 août 1833, cessa de paraître[3]. L'école parut « dissoute[4] ».

2. — *1834-1843.*

Ce fut pour quelques mois seulement : elle se reconstitua bientôt pour l'enseignement et la propagande[5]. En publiant, cette même année 1834, le premier volume de *Destinée sociale*, le plus complet, le plus intelligent, le plus remarquable exposé de la doctrine, Considerant montra la vitalité de la pensée fouriériste[6]. L'année suivante, il prit part, avec les phalanstériens Dain et d'Izalguier, au Congrès historique, et les discours qu'ils y prononcèrent[7], mais surtout le sien, firent assez de bruit pour que la

solde double ou triple tout en faisant un rabais de 20 % sur les prix du bordereau... J'avoue que je n'oserai opérer que sur les travaux de terrassements .., qui ne présentent pas un grand nombre de séries, mais suffisant pour démontrer l'avantage immense du mécanisme sociétaire, quelque imparfait qu'il soit, sur l'état de choses actuel... » ; —, lettre à Fourier (inédite), 8 mars 1834 : « J'ai cherché à organiser en secret une petite association d'ouvriers. Je les ai fait venir chez moi. Je leur ai expliqué l'affaire, et ils ont parfaitement compris... »

1. Cf. Madaule, lettre à Fourier (inédite), 26 mai 1834.

2. Cf. déjà Le Moyne, lettre à Fourier (inédite), 30 janvier 1833 ; —, lettre à Pellarin (inédite), 11 mars 1833 : « En vérité je suis vexé de l'atonie dont il me semble que vous êtes frappés pour tout .. Décidément devons-nous avorter faute d'argent ? J'en ai peur. Les infâmes journaux ne nous prêtent aucun appui. Leur silence est infâme, infâme, infâme... » ; —, lettre à Transon (inédite), 16 mars 1833 : « Finalement il me semble que nos affaires vont assez mal... »

3. Cf. Baudet-Dulary, lettre à Fourier (inédite), 6 août 1833 ; Maurize, lettre à Fourier (inédite), 19 juin 1833. — Le dernier numéro du journal fut celui du 28 février 1834.

4. *Système des développements de l'école sociétaire*, p. XXVI. — Cf. Daurio, *Observations critiques sur les principes organiques de la doctrine de Fourier*, p. 171.

5. Cf. *Système des développements de l'école sociétaire*, p. XXVII, XXXII : de 1836 à 1840 s'étend la période de jeunesse de l'école, période de « théorie » et de « politique négative ».

6. Considerant, *Destinée sociale*, Paris, in-8, t. 1, 1834 ; t. 2, 1836 ; t. 3, 1844 ; 2e éd., 1851, cf. la *Bibliographie*, p. 24. — Deux autres ouvrages parurent en 1834 : Clarisse Vigoureux, *Paroles de Providence*, Paris, in-8 (c'est surtout du bavardage métaphysique), et Baudet-Dulary, *Crise sociale*, Paris, in-8 (assez bon sommaire de la doctrine).

7. *Trois discours prononcés à l'hôtel-de-ville, par MM. Dain, Considerant et d'Izalguier, faisant complément à la publication du Congrès historique*, Paris, 1836, gr. in-8. — Cf. L. v. Stein, *Geschichte der socialen Bewegung in Frankreich*, t. 2, p. 256.

presse réactionnaire et cléricale s'en émût et criât au scandale [1]. Considerant profita de ce retentissement pour lancer plusieurs brochures dont la principale, sur la *Nécessité d'une dernière débâcle politique en France* [2], contenait en appendice le *Mémoire justificatif* de Rivière à la cour des pairs, exposé rapide et actif de la doctrine de Fourier[3]. De son côté, Villegardelle mettait assez librement le fouriérisme à la portée de tout le monde [4]. Enfin, tandis que les projets de phalanstère enfantin inspiraient une nouvelle brochure de propagande [5], paraissait en Allemagne le premier ouvrage fouriériste [6], et la première traduction d'une publication sociétaire [7].

1. Cf. *la Gazette de France*, 18 et 19 décembre 1835 ; *l'Univers religieux*, 12 et 24 décembre 1835.

2. [Considerant], *Nécessité d'une dernière débâcle politique en France*, Paris, 1836, in-12; — cf. L. v. Stein, *Geschichte der socialen Bewegung in Frankreich*, t. 2, p. 260-261; Daurio, *Observations critiques sur les principes organiques de la doctrine de Fourier*, p. 171-172 : « Considerant [c'est un adversaire et un ennemi qui parle] s'était blotti dans le silence, avec un engorgement de rancuneuse récurrence contre l'infernale civilisation. La *fiasque* de Condé, au lieu de le décourager, n'avait été prise par lui que comme un défi fait à la doctrine de rien réaliser. En conséquence, il se prépara au combat en ramassant des munitions rationnelles, construisit sa citadelle, s'enferma avec trois ou quatre compagnons d'armes; une fois les batteries mises en place, il commença le feu sur le *civilisé*, par *débâcle politique*.» — La même année, Considerant publia *Du sens vrai de la rédemption*, in-8; c'est l' « intermède » du t. 2 de *Destinée sociale* ; — et *Éducation*, in-8, tiré également de *Destinée sociale*.

3. *Mémoire justificatif présenté à la cour des pairs par l'accusé Rivière cadet, de Lons-le-Saulnier, imprimeur sur étoffes, 27 juillet 1835*, dans Considerant, *Nécessité d'une dernière débâcle politique en France*, p. 113-144. — Cf. Rivière, lettre à Considerant (inédite), 16 août 1836: « Après m'avoir tiré des mains de la Haute cour, tu m'as rendu à ma famille et à mes affaires... »

4. Villegardelle, *Besoins des communes, impuissance de la politique à les satisfaire*, Paris, 1835, in-8; —, *Accord des intérêts et des partis, ou l'industrie sociétaire*, Bordeaux, 1836, in-8.

5. P. A. Guilbaud, *Projet de fondation d'une maison rurale d'asile modèle, organisée en travail de ménage, de culture et de fabrique, pour 200 enfants trouvés ou naturels, de 2 à 13 ans, garçons et filles, suivant le régime d'industrie attrayante de Charles Fourier*, Nantes, 1836, in-8. — Cf. *Bulletin phalanstérien*, 15 février 1847, p. 34: « Quant au petit nombre d'ouvrages de Propagation alors publiés, nous étions réduits à en distribuer les exemplaires à grand nombre, parce que personne ne les achetait ; et encore les gens se faisaient-ils bien prier pour lire les livres qu'ils recevaient gratis. — D'ailleurs, pas ou presque pas d'expositions orales. »

6. S. R. Schneider, *Das Problem der Zeit, und dessen Lösung, die Association*, Gotha, 1835, in-8.

7. Considerant, *Theorie der natürlichen und anziehenden Erziehung*, Nordhausen, 1836, 2e éd., 1847, in-12.

Plusieurs membres de l'école crurent alors le moment venu pour elle de s'organiser et d'avoir de nouveau son journal; ils exposèrent ce double projet dans une circulaire, à l'automne de 1835 [1]. Mais, au milieu de l'année suivante, tandis que Considerant se préparait à lancer le journal, rien n'était fait encore sous le rapport de l'organisation. Certains s'en montrèrent mécontents, et firent porter leur mécontement sur Considerant, qu'on savait plus soucieux de la propagande par la presse que de l'organisation des fouriéristes en parti. Le groupe de Besançon, se substituant au groupe de Paris, conçut un projet d'« Union phalanstérienne [2] », où tous les fouriéristes pourraient entrer, sans crainte du monopole parisien [3], en se soumettant aux formalités d'une affiliation sérieuse [4]. Assez favorablement accueilli, en général,

1. Boulangé, lettre à Considerant (inédite), 29 octobre 1835 : « J'ai été si agréablement surpris par votre lettre confidentielle qui nous fait espérer la publication de votre journal la *Phalange*... »; Quest, lettre à Considerant (inédite), 14 novembre 1835 : « J'ai reçu la lettre confidentielle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire dans le but d'arriver aux moyens de rendre un corps à l'école sociétaire, et pour mettre de nouveau en communication les hommes qui, ayant accepté les idées fondamentales de cette école, ont à cœur de les présenter au monde comme le salut de l'humanité. »

2. Daurio, *Observations critiques sur les principes organiques du système de Fourier*, p. 182-183 ; Considerant et Muiron, Projet de circulaire, 10 octobre 1836 (inédit) : « Le besoin d'une organisation positive de l'école sociétaire était vivement senti par tous les hommes qui ont adhéré aux découvertes de Charles Fourier. Cédant aux instances qui lui étaient faites, ne voyant pas, comme il le désirait, le groupe de Paris prendre l'initiative, et supposant qu'il n'entrait point dans les vues de ce groupe d'indiquer lui-même une forme pour l'organisation dont l'urgence était reconnue, Just Muiron a rédigé, soumis à l'adhésion de ses amis résidant à Besançon, puis fait imprimer et envoyé aux divers groupes un projet de statuts de l'Union phalanstérienne. Cet envoi a eu lieu les 30 juin et 24 juillet 1836. »

3. Gagneur, lettre à Considerant (inédite), 13 août 1836 : « Donnez nous donc signe de vie ; dites-nous au moins, ou faites dire combien d'abonnés vous avez, quelles ressources pécuniaires, quels projets, etc. Just Muiron a bien raison de nous associer; car avouez que le monopole parisien fait souffrir en toute chose cette pauvre province. Ne rien savoir de vos projets et de vos espérances, croyez-vous qu'il n'y ait pas là souvent motif de profond découragement, si on n'était pas soutenu par la grandeur même de notre but ; » Muiron, lettre à Considerant (inédite), 14 août 1836 : « Tous vos goûts, toutes vos vues se concentrent sur *la Phalange*... J'ai cherché à faire comprendre à Cl[arisse Vigoureux] combien vous vous trompiez l'un et l'autre, et à quel point étaient fausses les suppositions sur lesquelles vous vous dressez pour parler avec une autorité qu'aucuns pourraient trouver passablement despotique, et par cela seul déjà peu légitime. »

4. Muiron, lettre à Considerant (inédite), 14 août 1836 : l'affiliation est nécessaire ; c'est le défaut d'affiliation qui a causé l'échec du *Phalanstère* et de l'en-

ce projet rencontra les résistances de Considerant, qui se croyait visé, et de ses amis [1] : il n'y fut pas donné suite [2], et Considerant s'entendit avec Muiron pour satisfaire les susceptibilités des provinciaux en faisant du centre de Paris un centre de communication et de renseignements, toujours accessible [3]. Cependant, tous les malentendus ne cessèrent point [4]. Vers le milieu de 1837, une coterie chercha à détacher l'école de Considerant et de son entourage ; n'y parvenant pas, elle fit scission [5]. Le gros de l'école resta

treprise de Condé ; « Reydor, qui a vu de près les affiliations allemandes et leurs résultats, a proposé de nous acquérir les avantages dont elles jouissent ; » partout, chez les phalanstériens, s'exprime « le même vœu d'affiliation unitaire, au lieu de groupes isolés et disséminés sans lien entre eux ».

1. Muiron, lettres à Considerant (inédites), 14 et 17 août 1836 ; — cf. Tamisier, lettre à Considerant (inédite), 8 août 1836 : « Il paraît que nos amis de Paris ont été bien peinés de voir Just Muiron, pour des motifs que je ne puis comprendre, créer une duplicité d'action nuisible à toute entreprise, et surtout à la nôtre ; » —, lettre à Considerant (inédite), 17 août 1836 : « Tu ne me dis plus rien de Muiron et de l'Union bisontine. Es-tu enfin d'accord avec l'Olinde Rodrigues de notre doctrine ? »

2. Renaud, lettre à Considerant (inédite), 8 septembre 1836.

3. Considerant et Muiron, Projet de circulaire, 10 octobre 1836 : « Plusieurs ont adopté le projet de statuts, d'autres l'ont critiqué, ont demandé des modifications. Le groupe de Paris y a fait opposition tranchée. Ces résultats ont porté Just Muiron à entrer en conférence avec Victor Considerant. Il leur a été facile de se mettre d'accord. Également pénétrés des convenances et des avantages de l'Union, ils veulent de concert employer tous leurs efforts à la convertir en fait, à lui donner la forme la moins dangereuse dans un milieu subversif, la mieux appropriée à l'état actuel des choses, dont les nécessités doivent être subies ; » un registre sera tenu à Paris pour l'inscription de toutes les personnes « qui ont volonté de concourir activement et hautement à la propagation et à la réalisation phalanstériennes » ; « le but que tous se sont proposé sera atteint si chacun s'empresse, ainsi que nous l'y invitons, d'informer le bureau central de la marche de la propagation, des chances de réalisation, et de fournir des matériaux pour l'œuvre de publicité et pour l'œuvre de fondation ».

4. Cf. Muiron, lettre à Considerant (inédite), 30 juillet 1837 ; —, lettre à Considerant (inédite), 4 septembre 1837 : « Le *gouvernement du mouvement social* que vous avez entrepris, tel que vous le menez depuis trois ans, se réduit, à ma connaissance, au simple gouvernement de la fondation, de la rédaction et de la publication de la *Phalange* ; » il lui reproche « l'amertume et trop souvent l'injustice des termes » dont il se sert ; —, lettre à Considerant (inédite), 5 novembre 1839 : « Ne sois pas si cassant... Ne sois pas si puritain. Sois pur, mais n'exige pas de tout le monde cette qualité remarquable de ton organisation. »

5. Cf. Daurio, *Observations critiques sur les principes organiques de la doctrine de Fourier*, p. 182-184. — Les dissidents publièrent d'abord : *Aux phalanstériens, la Commission préparatoire de l'Institut sociétaire*, 1837, in-8 ; le groupe de Considerant y répondit par la *Lettre confidentielle des membres de la réunion du 31 juillet, en réponse à une brochure intitulée : Aux*

groupé autour de Considerant, devenu le véritable chef à la mort de Fourier [1]. Il était depuis un an le directeur de *La*

*Phalanstériens, la Commission préparatoire de l'Institut sociétaire*, 1837, in-8. — Cf. E. Vidal, lettre à l'Union harmonienne (inédite), 9 août 1837 : il condamne l'œuvre de division des dissidents et défend contre eux Considerant ; Le Moyne lettre à Considerant (inédite), 16 octobre 1837 : « Je présume que vous méritez quelques reproches.... Vous ne ralliez point les Phalanstériens entre eux, comme vous êtes à même de le faire, notamment par une correspondance qui active la passion amitié qui nous lie, en nous donnant des nouvelles les uns des autres. Vous avez raison de vouloir un pouvoir dictatorial, mais il faut une dictature amicale et paternelle; le despotisme est mauvais ;» E. Benoit, lettre à Considerant (inédite), 10 décembre 1837 : « J'ai vu avec peine la division qui s'est mise entre vous et quelques phalanstériens... On devrait bien, lorsqu'il s'agit d'intérêts si élevés, mettre de côté tout sentiment de vanité, tout calcul d'amour propre, d'autant plus que ces dissensions nuisent étrangement à la propagation de la doctrine. Le public ne s'explique pas si vous êtes organisés ou non ; une chose le frappe, ce sont vos désunions, et on s'écrie : « Comment ! ces gens ne peuvent pas s'entendre entre eux, et ils veulent établir une harmonie générale de la société ! » Certainement, pour arriver à une organisation prompte, il faut concentrer toutes les forces... » ; Gagneur, lettre à Considerant (inédite), 23 novembre 1838. — Les passages suivants des *Observations critiques* de Daurio donneront le ton de la polémique des dissidents contre Considerant et ses amis ; p. 172, à propos du mariage de Considerant avec la fille de Madame Vigoureux : « En vrai disciple de l'harmonie et de l'association du principe *matériel* et *spirituel*, il avait, grâce à une *providence* qui ne s'était pas manifestée par de *simples paroles*, pourvu au *minimum matériel*, et, le nez braqué sur le pot-au-feu familial, il devait arriver plus tard au maximum proportionnel en plaçant le casque-mèche de l'hyménée sur le front que couvrait le casque de mars...» ; p. 200-201, sur le groupe des amis et partisans de Considerant : « La constitution de ce groupe est très curieuse en ce que ce ne sont pas des membres d'un même corps, mais des meubles et vêtemenls à l'usage du luxe spirituel du chef ; c'est le servilisme systématisé, organisé dans l'ordre intellectuel : c'est ainsi qu'Amédée Paget sert de bonnet de coton ; Cantagrel de fou à sa majesté ; Madame ... de marmite ; B... de vide-poche ; Daly le dessinateur *d'ombres chinoises* ; M. Dulary de *porte-bannière* ; Pellarin de *clysoir* ; vous. Muiron, d'*eunuque* gardien du sérail de l'orthodoxie ; celui-ci de pantoufles, celui-là de porte-coton... »

1. Cf. Pouliquen, lettre à Considerant (inédite), 22 octobre 1837 : « Désormais, c'est sur vous que reposent toutes nos espérances... De notre côté, nous vous assurons notre concours dévoué pour tout ce que vous entreprendrez pour le succès de la cause de la Théorie sociétaire ; » E. Benoit, lettre à Considerant (inédite), 10 décembre 1837 : « Vous voilà donc appelé... à prendre l'héritage de Fourier ! C'est à vous à continuer la grande œuvre du maître ; il vous faut charger la lourde croix sur vos épaules, et la porter à travers notre civilisation égoïste jusqu'au phalanstère où vous déposerez les cendres du grand homme ! Ainsi le but de votre destinée est fixé... Mais vous n'aviez pas attendu la mort de Fourier pour faire le sacrifice de votre avenir ; depuis longtemps vous partagiez son dévouement, vous le souteniez de votre amour et de votre talent ; état, fortune, ambition, vous aviez tout laissé pour venir prendre la plus grande part

*Phalange*, dont le premier numéro avait paru le 10 juillet 1836 [1].

L'appoint du journal, malgré les difficultés de la propagande [2], servit beaucoup au développement de l'école, dont les forces numériques étaient doublées à la fin de 1836 [3]. D'ailleurs, le recrutement ne se faisait guère que dans la bourgeoisie libérale [4]. Les

du fardeau ; aussi vous êtes à la hauteur de votre mission, et quelle mission, grand Dieu ! En est-il de plus belle et de plus sainte ?... »

1. *La Phalange*, paraissant trois fois par mois du 10 juillet 1836 au 1 avril 1837, une fois par mois d'avril 1837 à décembre 1837, deux fois par mois de janvier 1838 au 15 août 1840 ; en volumes, *la Phalange*, 2e série [faisant suite au *Phalanstère*, considéré comme 1re série], 1836-1840, 3 vol. in-4 (t. 1, 1836 et 1837 ; t. 2, 1838 et 1839 ; t. 3, 1840).

2. Cf Tamisier, lettre à Considerant (inédite), 25 octobre 1835 : « La ville que j'habite [Lons-le-Saulnier] est furieusement bête et rétrograde : pas un jeune homme que l'on soit certain d'amener à nos idées, et des vieillards effrayés par les révolutions, les émeutes, se défiant de tout ce qui leur est apporté par la jeunesse. Un mauvais journal servile et vendu au pouvoir, recevant le mot d'ordre de la préfecture... Il n'y a rien à attendre de ce côté... » ; Létoublon, lettre à Considerant (inédite), novembre 1835 : « L'on est bien peu avancé dans ce pays-ci [Wissembourg]... On ne peut donc guère se promettre de succès pour les idées nouvelles que d'ici à longtemps, et ce serait vous abuser que de vous parler autrement ; » Quest, lettre à Considerant (inédite), 15 novembre 1835 : mêmes idées ; Godin, lettre à Considerant (inédite), 7 août 1836 : « Les idées phalanstériennes sont non seulement peu connues, mais ceux qui croient les connaître ne les comprennent pas ; » Talabot, lettre à Considerant (inédite), 16 août 1837 : « Vos moyens de propagation n'ont été nullement organisés. Votre journal, jeté comme au hasard au milieu d'un public inattentif, n'a produit que bien peu d'effet. Vous avez eu le tort de ne pas entrer dans le mouvement des idées et de traiter tous les partis avec un égal dédain ; » Gagneur, lettre à Fourier (inédite), 19 septembre 1836 : « Je me suis beaucoup occupé de propagation. A l'heure qu'il est, nous sommes, rien que dans ma petite ville [Poligny], 17 phalanstériens avoués ; » Contant, lettre à Considerant (inédite), 30 septembre 1836 : « Nous sommes six [à Brest] pour cet abonnement [à *la Phalange*]. Les idées phalanstériennes avancent lentement, mais elles rayonnent... » ; Pouliquen, lettre à Considerant (inédite), 14 octobre 1836 : « Notre idée fixe, de tous les instants, est la propagation de la science sociale, la défense de ses doctrines, leur triomphe ; mais, bornés à de faibles moyens de succès, notre marche est lente ; » Talabot, lettre à Considerant (inédite), 7 septembre 1837 : « Je crains que vous ne vous fassiez illusion sur les progrès de la doctrine sociétaire. Je ne m'aperçois pas ici [à Limoges] de ces progrès : je suis à peu près seul à m'occuper de cette étude, et je n'ai pu faire lire à personne ni les ouvrages de Fourier ni vos publications. »

3. Cf. la correspondance (inédite) des phalanstériens de 1835 à 1839 ; il y a beaucoup de correspondants nouveaux.

4. Cf. Muiron, lettre à Considerant (inédite), 18 octobre 1835 ; Tamisier, lettre à Considerant (inédite), 25 octobre 1835 : il indique, comme abonnés probables à *la Phalange*, 1 avocat, 1 colonel en retraite, 1 capitaine, 12 lieutenants et sous-lieutenants ; Bouvyer, lettre à Considerant (inédite), 16 juillet 1836 : il envoie une liste d'abonnés, comprenant 1 cultivateur, 1 marchand de bois, 1 limonadier,

rédacteurs de *la Phalange*, dont les principaux, à côté de Considerant, étaient Paget, Julien Blanc, Chambellant, Cantagrel, en firent un journal analogue au *Phalanstère*, c'est-à-dire surtout dogmatique, et même trop dogmatique, au gré de bien des lecteurs [1]. Ce qu'on y trouvait, c'est l'abrégé de la doctrine, les théories de la propriété, du salaire, de l'impôt, de l'éducation [2]; la critique de la société, de l'administration, de l'économie surtout, et du régime de la libre concurrence; l'exposition des institutions réformatrices, graduelles et transitoires [3]. Ce qu'on

1 pâtissier, 1 marchand farinier, 1 libraire, 1 avoué, 1 notaire, 2 anciens notaires; Pinet, lettre à Considerant (inédite), 2 août 1836 : il envoie l'abonnement du maire de Nevers, et espère celui du préfet; Gagneur, lettre à Considerant (inédite), 13 août 1836 : « Notre propagation marche très bien ici... J'aurai, je pense, parmi les signataires, l'aumônier du collège, professeur de philosophie, jeune homme plein de mérite, et phalanstérien consommé, à quelques scrupules religieux près; » Cotte, lettre à Considerant (inédite), 17 janvier 1837 ; Oudot, lettre à Considerant (inédite), 25 mars 1839 : il envoie la liste des phalanstériens de Dijon, comprenant 2 propriétaires, 3 membres du conseil municipal, 1 directeur du cabinet d'histoire naturelle, 2 agents-voyers, 1 vérificateur des poids et mesures, 1 géomètre, 2 négociants, 4 professeurs, 2 avocats, 2 architectes, 1 officier polonais, un sous-économe de l'hôpital, 1 inspecteur des écoles primaires, 1 capitaine du génie, 1 chef de bureau de la préfecture.

1. Cf. Pouliquen, lettre à Considerant (inédite), 15 septembre 1836 : « Le journal plaît généralement à tous ceux qui le lisent ; le seul reproche que j'aie entendu lui faire, c'est de n'avoir pas assez de variété : les articles au ton dogmatique y sont trop multipliés, on désirait des articles au ton léger plus rapprochés ; » Brisbane, lettre à Considerant (inédite), 20 novembre 1836 : « Vous devriez faire de votre journal une feuille d'un intérêt général. L'ancien *Phalanstère* était trop dogmatique. Il faudrait s'étendre sur les beaux-arts, les nouvelles politiques du jour, etc. » ; Dechenaux, lettre à Considerant (inédite), 15 avril 1837.

2. Considerant, *Exposition abrégée de la théorie sociétaire*, *la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 881 sqq., 945 sqq. ; Paget, *Le nouveau monde industriel et sociétaire par Ch. Fourier*, *ibid.*, t. 1, p. 607, 647, 1014, 1046, 1111, 1143, t. 2, p. 21, 53, 85, 88, 100, 147, 184, 277 sqq. ; Gagneur, *Études sur l'association*, *ibid.*, t. 2, p 387, 441, 655, 758 sqq. ; Considerant, *De la propriété*, *ibid.*, p. 585 sqq. (réédité en 1839 ; cf. plus loin, même §) ; Paget, *Droit au travail*, *ibid.*, t. 1, p. 337 ; —, *La théorie sociétaire n'est point une théorie égalitaire*, *ibid.*, t. 3, p. 261 sqq. ; —, *Du salaire*, *ibid.*, t. 1, p. 306 ; Le Moyne, *Introduction de la justice distributive dans l'assiette de l'impôt*, *ibid.*, t. 2, p. 484, 598 sqq. : Considerant, *Éducation*, *l'école mutuelle*, *la salle d'asile*, *ibid.*, t. 1, p. 799 sqq. ; — cf. encore Le Moyne, *Garanties commerciales*, *ibid.*, t. 2, p. 261, 273 sqq. ; Raoul Boudon, *Organisation unitaire de l'assurance*, *ibid.*, t. 3, p. 157, 178 sqq.

3. Paget, *Incompatibilité de la forme sociale actuelle avec les intérêts individuels*, *la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 471 sqq. ; Considerant, *Des dangers qui menacent la société*, *l'esprit révolutionnaire envahissant l'armée*, *ibid.*, p. 497,

y trouvait, plus encore, c'est la critique des idées contemporaines, des idées conservatrices, républicaines, démocratiques, communistes, la critique des opinions et des partis [1]. Dans le conflit général des idées, les rédacteurs s'efforçaient de montrer le progrès de celles qui s'accordaient avec les principes généraux du fouriérisme, en même temps que le progrès du fouriérisme lui-même, surtout en province et à l'étranger, à Londres, à New York [2]; enfin l'organisation et le développement

528, 625 sqq.; —, *Justification des émeutiers du 15 mai, adressée à la presse politique, ibid.*, t. 2, p. 569 sqq.; Paget, *Question de réforme industrielle, coalitions d'ouvriers, salaires, ibid.*, t. 1, p. 284 sqq.; Considerant, *Marie Colombe, Nécessité d'une réforme dans notre législation criminelle, ibid.*, p. 379 sqq.; —, *Guerre au commerce, ibid.*, p. 913 sqq.; —, *Impossibilité d'une bonne loi sur les attributions municipales, ibid.*, p. 722 sqq.; —, *Coalition industrielle dans la chapellerie de Paris, ibid.*, t. 2, p. 109 sqq.; —, *Système pénitentiaire, ibid.*, p. 361 sqq.; Julien Blanc, *Demande d'une garantie d'intérêt par l'État, Franchise et cynisme des grandes compagnies industrielles, ibid.*, p. 417 sqq.; Considerant, *Des caisses d'épargne, ibid.*, t. 2, p. 345 sqq.

1. Considerant, *Discussion sur les dogmes, la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 407, 593 sqq.; —, *Divulgation des idées sociales, ibid.*, p. 732 sqq.; —, *État et avenir des idées sociales, ibid.*, t. 2, p. 499, 528, 545, 564, 575 sqq.; Clarisse Vigoureux, *Le livre du peuple, par M. de Lamennais, ibid.*, t. 1, p. 65; —, *Affaires de Rome, par Lamennais, ibid.*, p. 603, 653 sqq.; Considerant, *Position nouvelle de M. de Lamennais, ibid.*, p. 721 sqq.; —, *M. F. Lamennais, ibid.*, p. 775 sqq.; —, *Décomposition et abdication du parti républicain, ibid.*, t. 3, p. 225 sqq.; —, *Au Bon sens, importance de la question sociale, ibid.*, t. 1, p. 312 sqq.; —, *Capitulation originale du Bon sens, ibid.*, p. 1066: —, *Lettre à M. le rédacteur en chef du Bon sens, ibid.*, p. 1065-1066; —, *Nécessité d'un but social et condition logique de la légitimité d'une révolution, en réponse au Bon sens, et adresse à tout le parti républicain, ibid.*, t. 2, p. 217 sqq.; Gagneur, *Au National, Questions sur l'organisation du travail, ibid*, t. 1, p. 570 sqq.; Chambellant, *M. Buchez et l'opinion, ibid.*, p. 789 sqq.; —, *Au Journal du peuple, Sur le rôle légitime du capital en théorie d'association, ibid.*, t. 2, p. 129 sqq.; Daly, *Système social de M. Owen, ibid.*, t. 2, p. 17, 49, 81 sqq.

2. Paget, *Appel aux vrais intérêts de la presse départementale, la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 77 sqq.; Stromeyer, *Lettre au directeur de la Phalange, ibid.*, p. 734 sqq.; Tandonnet, *Revue générale des Revues de province, ibid.*, p. 832 sqq.; Considerant, *Reconnaissance du principe de l'association, ibid.*, p. 994 sqq.; Julien Blanc, *Jugement de M. Blanqui sur Fourier, ibid.*, t. 2, p. 57, 71 sqq.; Considerant, *Exposition du système de Fourier par M. Blanqui, ibid.*, p. 97 sqq.; —, *Fourier jugé par le journal l'Intelligence, ibid.*, p. 392, 401 sqq.; Julien Blanc, *La presse départementale, ibid.*, p. 606; Considerant, *Progrès des idées sociales, Cours de M. Blanqui au Conservatoire (24 mars 1840), Révolution complète dans l'économie politique, ibid.*, t. 3, p. 112 sqq.; — d'autre part, cf. *la Gazette des femmes, le Nord, le Breton, le Courrier français, le Journal de l'Aube, le Journal de la Marne, le Journal des Basses-Alpes, le Mémorial de l'Allier, le Glaneur du Haut-Rhin, l'Écho du Jura, le Journal de Ber-*

de la propagande sociétaire en France et hors de France [1]. Le journal servait aussi à enregistrer et à publier les projets de réalisation qui subsistaient en faveur d'un phalanstère enfantin. L'un de ces projets fut mis en avant par *la Phalange*, et un premier emprunt de 10.000 francs pour les études, annoncé par elle, fut rapidement souscrit [2]: le 27 juillet 1838, 6271 francs avaient été versés par 165 souscripteurs [3]. Cette somme fut dépensée sans effet et sans profit [4]. C'était un nouvel avortement.

*gerac*, cités *ibid.*, t. 1. p. 304, 493-494, 542, t. 2, p. 359, 448, 473, 677-678, 737, t. 3, p. 121, 124; — cf. enfin *the New Moral World*, et *the London Phalanx*, les journaux phalanstériens de Londres.—Joachim Abreu publie en 1839 dans le *Correo nacional* de Madrid un article reproduit dans *la Phalange*, 2e série, t. 2, p. 465 sqq. Le 15 avril 1839, B. Mure écrit de Palerme à Considerant (lettre inédite) qu'il va publier un journal phalanstérien sous le nom de *l'Attrazione*.

1. D'Izalguier, *Dernières explications sur la direction de nos travaux de propagation*, *la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 180; Considerant, *La Phalange aux partisans de l'école sociétaire*, *ibid.*, p. 735, 863 sqq.: —, *Propagation à l'île Maurice*, *ibid.*, p. 1033 sqq.; —, *Aux partisans de la théorie sociétaire, Sur l'unité d'action*, *ibid*, t 2, p. 90 sqq.; Grieb, *Le 7 avril* [anniversaire de la naissance de Fourier] *célébré à New-York*, *ibid.*, p. 625 sqq.: *Organisation des travaux de l'école sociétaire*, *ibid.*, t 3, p. 150. — Cf. aussi Villegardelle, Julien Blanc, *Cours de science sociale de Considerant à l'Athénée royal*, *ibid.*, t. 1, p. 681, 747, 839, 867. — Cf. Brisbane, lettre à Fourier (inédite), 14 avril 1836 ; —, lettre à Fourier (inédite), 1 août 1836 : « Je fais tout ce que je peux ici : je vais faire traduire et publier les ouvrages de M. Fourier ; cela me coûtera sept mille francs. J'ai l'intention de viser à un essai pratique : dans ce but je me suis engagé dans les spéculations de terres ; » —, lettre à Considerant (inédite), 20 novembre 1836 ; Gagneur, lettre à Considerant (inédite), 26 novembre 1836 ; —, lettre à Considerant (inédite), 23 novembre 1838, sur la vente des livres fouriéristes dont il a le dépôt.

2. Considerant, *Appel pour la réalisation de la théorie sociétaire*, *la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 972 sqq.; —, *Réalisation de la théorie sociétaire*, *ibid.*, p. 1005 sqq. : « La résolution, dès longtemps prise, et aujourd'hui acceptée de porter toutes les ressources à la fondation d'un institut industriel, agricole et scientifique pour l'enfance, et les sages conditions auxquelles nous subordonnons cette création nous font augurer, dès aujourd'hui, avec les indications statistiques fournies par l'ensemble des réponses à notre appel, un succès assuré ; » il sera fait application, dans l'institut, d'un système d' « éducation intégrale » ; — cf. une note manuscrite (inédite) concernant la « Souscription pour l'étude d'un projet d'Institut agricole, industriel et scientifique, d'après la méthode découverte par Charles Fourier. Cet institut sera établi à Condé-sur-Vesgre... sur la propriété de M. Baudet-Dulary, ancien député... qui a déjà disposé sa propriété dans ce but : » — cf. lettres (inédites) de Mignerot, 22 juillet, Boutroux fils, 27 juillet, Dervieu, 11 août 1837, à Considerant ;— cf. enfin *Projet de réalisation*, *la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 1037, 1071, t. 2, p. 79, 283 sqq.

3. Cf. une note manuscrite (inédite) concernant le « Crédit de dix mille francs demandé pour les Études d'un phalanstère d'enfants ».

4. *Projet de réalisation*, p. 283 sqq. — Cf. Brisbane, lettre à Fourier (inédite),

A défaut de réalisation pratique, la production doctrinale continuait. De 1836 à 1840 se succédèrent les ouvrages d'exposition générale [1], de politique [2], de propagande [3].

14 avril 1836 : il espère assez gagner, dans l'espace de deux ou trois ans, pour tenter, à ses frais, « une réalisation du Phalanstère par un essai pratique » ; —, lettre à Fourier (inédite), 20 novembre 1836 : « Je travaille à gagner de l'argent... Si tout réussit bien, j'aurai bientôt assez pour établir dix journaux, et faire travailler cinquante hommes. Je suis déterminé à faire de grands efforts pour assez gagner pour réaliser individuellement le système de Fourier. »

1. D'Izalguier, *Loi de corrélation de la forme sociale et de la forme esthétique*, Paris, 1836, in-8; de Pompéry, *Le docteur de Tombouctou*, Paris, 1837, in-8; Madame Gatti de Gamond, *Fourier et son système*, Paris, 1838, in-8, 2e éd., 1839, 5e éd., 1841 ; A. Paget, *Introduction à l'étude de la science sociale, contenant un abrégé de la théorie sociétaire, précédé d'un coup d'œil général sur l'état de la science sociale, et sur les systèmes de Fourier, d'Owen et de l'école Saint-Simonienne*, Paris, 1838, in-12 (réimpression revue et corrigée des articles parus dans *la Phalange*, 2e série, dans les tomes 1 et 2); Le Moyne, *Progrès et association, Calculs agronomiques et considérations sociales, Travail d'ingénieur sur l'agriculture actuelle, sur les perfectionnements dont elle est susceptible, et sur une nouvelle agriculture qu'on pourrait substituer aux fermes, avec d'immenses avantages dans beaucoup de localités, Programme de l'extinction de la mendicité résolue au moyen de l'agriculture sociétaire*, Paris et Metz, [1838], in-8; Guilbaut, *Théorie sociétaire de Charles Fourier*, Paris, 1838, in-fol. ; Considerant, *Théorie du droit de propriété et du droit au travail*, Paris, 1839, in-8, 2e éd., 1843, in-12 ; —, *De la propriété*, Besançon, 1839, in-8 (ce sont deux réimpressions des articles parus dans *la Phalange*, 2e série, t. 2, p. 585 sqq.); Pellarin, *Notice biographique sur Charles Fourier, suivie d'une exposition de la théorie sociétaire*, Besançon, 1839, in-12; Charles Harel, *Ménage sociétaire, ou moyen d'augmenter son bien être en diminuant sa dépense, avec indication de quelques nouvelles combinaisons pour améliorer et assurer son avenir*, Paris, 1839, in-8 (c'est surtout l'étude des applications du régime sociétaire à la consommation) ; É. de Pompéry, *Résumé d'une exposition de la science sociale constituée par C. Fourier, faite à Brest et reproduite dans l'Armoricain*, Paris, 1839, in-8 ; — Quest, *Première lettre sur l'eurythmie ou la décuple production comme moyen de satisfaire et de concilier tout le monde*, Paris, 1838, in-8 ; —, *Deuxième lettre, les Phalanstériens et les artichauts*, Paris, 1838, in-8.

2. [Considerant], *La conversion, c'est l'impôt*, Paris, 1838, in-8 ; Considerant, *Déraison et dangers de l'engouement pour les chemins de fer, Avis à l'opinion et aux capitaux*, Paris, 1838, in-8 ; —, *La paix ou la guerre, A la France et au corps électoral*, Paris, 1839, in-8 (ces brochures sont en grande partie des reproductions d'articles parus dans *la Phalange*, 2e série.)

3. *Première commémoration du jour de naissance de Charles Fourier*, [Paris], [1838], in-8 (publication du groupe des dissidents); *Chants, poésies, discours des réunions fouriéristes*, Paris, 1839, in-8. — Sur toutes les publications phalanstériennes, cf. *Liste bibliographique des publications de l'école sociétaire, la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 94 sqq ; *Publications de l'école sociétaire, ibid.*, t. 1, p 141-143 ; *Analyse bibliographique, méthodique et raisonnée des ouvrages de l'école sociétaire, ibid.*, t. 1, p. 198 sqq.

A partir du 2 septembre 1840, *la Phalange* parut trois fois par semaine [1], en devenant moins théorique, en accordant moins de place aux articles de pure doctrine [2], et davantage aux articles de critique actuelle et de politique précise [3]. A propos des coalitions et des grèves, des chemins de fer et des grandes compagnies [4], elle s'affirma comme un journal d'opposition [5], tandis qu'elle soutenait, pour l'extérieur, une politique de paix, de bons rapports avec l'étranger, d'unions douanières, d'alliance avec l'Allemagne, de défiance seulement à l'égard de l'Angleterre [6]. Elle polémiqua

1. *La Phalange, journal de la science sociale, Politique, nouvelles, industrie, littérature, sciences, arts, etc., etc.*, 9e année, 3e série, en volumes, 7 vol. in-4, 1840-1843, — t. 1, 1840, — t. 2, 3, 4, 1841, — t. 5, 6, 1842, —, t. 7, 1843.

2. Cf. Considerant, *Déclaration de principes, la Phalange*, 3e série, t. 1, p. 1 sqq.; —, *Exposition élémentaire de l'économie sociale de Fourier, ibid.*, p. 308, 323, 364, 398, 524 sqq.; Pellarin, *Le fatalisme et la doctrine sociétaire, ibid.*, t. 4, p. 62 sqq.

3. Considerant, *De la liberté de la pensée, ibid.*, t. 5, p. 17 sqq.; —, *La démocratie moderne et le gouvernement, ibid.*, t. 7, p. 2501 sqq.; A. Colin, *La politique d'organisation, ibid.*, p. 1325-1326; D. Laverdant, *De la division des peuples et de la patrie, ibid.*, t. 3, p. 427 sqq; Louis Barré, *La propriété et l'esclavage, ibid.*, t. 5, p. 387-388; A. Colin, *Le choix du travail, ibid.*, p. 590 sqq.; A. Pazet, *Sur le travail des enfants dans les manufactures, ibid.*, t. 1, p. 589 sqq.; —, *Enquête industrielle, ibid.*, t. 2, p. 66 sqq.; A. Colin, *De l'unité dans l'impôt, ibid.*, t. 5, p. 529-530.

4. Considerant, *Sur la cause des coalitions, ibid.*, t. 1, p. 65 sqq.: *Procès des coalitions, ibid.*, p. 143 sqq.: Considerant, *Du salaire et du problème de la réforme sociale, ibid.*, p. 153 sqq.: A. Paget. *Étude critique sur l'organisation du travail, ibid.*, p. 190 sqq; — Alphonse Toussenel, *Féodalité industrielle, ibid.*, t. 7, p. 2069 sqq.; É. Bourdon, *De l'exploitation des chemins de fer de Lille et d'Avignon, ibid.*, p. 2085, 2104, 2121, 2135, 2156 sqq.: Toussenel, *De l'aveuglement général à propos des nouveaux chemins de fer, ibid.*, p. 2189 sqq; —, *Un tarif de navigation décuplé par ordonnance, ibid.*, p. 2221 sqq.

5. Auguste Colin, *Incapacité sociale du pouvoir, ibid.*, t, 1, p. 105; Considerant. *Discussion de l'adresse* [de 1844], *ibid.*, p. 640, 665, 681, 697, 715 sqq.; Cantagrel, *Les mauvais conservateurs perdront la France, ibid.*, t. 4, p. 545 sqq.; Colin, *Programme électoral, ibid.*, t. 5, p. 1137, 1153; É. de Pompéry, *La plus folle des utopies n'est pas le phalanstère, mais la charte constitutionnelle, ibid.*, t. 6, p. 1119 sqq.; Colin, *La politique tranquille, ibid.*, t. 7, p. 1453 sqq.; Allyre Bureau, *Les instituteurs primaires, ibid.*, p. 1458-1459; Considerant, *La situation politique, ibid.*, p. 1557 sqq.; Colin, *Les fonds secrets, ibid.*, p. 1621 sqq.; —, *La fin du monde politique, ibid.*, p. 2669 sqq.

6. Colin, *Progrès de nos idées sur la question d'Orient, ibid.*, t. 1, p. 551 sqq.; —, *Question de Suez, ibid.*, p. 577 sqq.; —, *La paix armée, ibid.*, p. 729 sqq.; —, *Colonisation de l'Algérie, ibid*, t. 2, p. 521 sqq.; Considerant, *Union douanière de la France et de la Belgique, ibid.*, t. 3, p. 450; Laverdant, *Alliance franco-allemande, Progrès de l'opinion, ibid.*, p. 689 sqq.; —, *Projets de l'Angleterre sur Madagascar, ibid.*, t. 5, p. 1003; —, *Passage de l'isthme*

davantage, contre les conservateurs, contre les cléricaux [1], et déjà contre les socialistes des autres écoles [2]. En même temps, elle restait le bulletin officiel de l'école fouriériste, dont elle s'évertuait à montrer le développement et les progrès devant l'opinion [3]. Ces progrès avaient été facilités par la création de feuilles nouvelles, l'*Almanach social* et *le Nouveau Monde*, organes des dissidents, à Paris [4], et plusieurs journaux phalanstériens à

*de Panama*, *ibid.*, t. 6, p. 409 sqq.; Émile Bourdon, *Expansion de l'Angleterre sur le globe*, *ibid.*, p. 523, 556 sqq.; —, *Neutralisation du passage de l'isthme de Panama*, *ibid.*, p. 574 sqq.; —, *Des isthmes de Suez et de Panama*, *ibid.*, p. 625 sqq.; Raoul Boudon, *Association de la France et du Zollverein*, *ibid.*, p. 690, 723, 769, 802 sqq.; Colin, *La question d'Orient et l'alliance franco-germaine*, *ibid.*, p. 721; Laverdant, *Canalisation de l'isthme de Panama*, *ibid.*, t. 7, p. 1295 sqq.; Bourdon, *Urgence de l'alliance allemande*, *ibid.*, p. 1573 sqq.

1. Cantagrel, *Violences des journaux catholiques*, *ibid.*, t. 5, p. 359 sqq.; Perreymond, *L'Université et Monseigneur de Chartres*, *ibid.*, p. 595 sqq.; Pellarin, *Cours de M. Dupanloup à la Sorbonne*, *ibid.*, p. 1108; —, *Encore Voltaire et les dévots*, *ibid.*, p. 1123-1124; Considerant, *Corruption du christianisme par les feuilles bigotes*, *ibid.*, p. 1158.

2. Renaud, *Qu'est-ce que la propriété ? par J. P. Proudhon*, *ibid.*, t. 1, p. 340 sqq.; Colin, *L'Évangile du peuple défendu par Alphonse Esquiros*, *ibid.*, t. 2, p. 111-112; Considerant, *Réclamation de M. Cabet*, *ibid.*, t. 3, p. 321 sqq.; *Réponse à M. Proudhon*, *ibid.*, t. 5, p. 1012, 1029, 1084 sqq.; Considerant, *Le Journal des Débats et le Saint-Simonisme*, *ibid.*, p. 1190 sqq.; Ch. Kuss, *Der Socialismus und Communismus des heutigen Frankreichs, von L. Stein*, *ibid.*, t. 7, p. 1307, 1764, 1785, 2760, 2776 sqq.

3. Cf. J. Blanc, *Banquet du 7 avril 1841*, *Ibid.*, 3e série, t. 2, p. 585-586; —, *Progrès des principes sociétaires en Amérique*, *ibid.*, t. 6, p. 1062 sqq., Louis Barré, *Progrès des idées phalanstériennes aux États-Unis*, *ibid.*, t. 7, p. 2577-2578; — cf. aussi les articles critiques sur les publications fouriéristes, *ibid.*, t. 1, p. 788 sqq., t. 2, p. 806 sqq., t. 3, p. 308, 340, 403 sqq., t. 6, p. 254, 826 sqq.; — cf. enfin Grieb, *Lettres écrites d'Allemagne*, t. 7, p. 1678 sqq., 1759 sqq., 2029-2030 : « Il y a déjà plus de deux mois que la *Gazette d'Augsbourg*, en parlant du livre de M. Stein, a déclaré de la manière la plus formelle que le salut des sociétés modernes n'est et ne saurait être que dans les idées de l'école sociétaire, et que, le paupérisme ainsi que les crimes et délits allant toujours croissant, tant en Allemagne qu'ailleurs, il était de la dernière nécessité que les gouvernements songeassent enfin sérieusement à y mettre ordre. Voici maintenant le *Zeitinteressen*, journal paraissant à Ulm sous la direction habile du docteur Adam, qui déclare que le système d'éducation suivi jusqu'à présent est radicalement faux; qu'une bonne éducation est aujourd'hui une chose impossible, et qu'il faut, si l'on veut être dans le vrai, sortir du bourbier civilisé et entrer dans le champ fécond de l'association intégrale. » — D'autre part, cf. Cochut, *Études sur les réformateurs*, p. 481 : « Quant à la doctrine de Fourier, elle est présentement l'objet d'une propagande très active. »

4. *Almanach social*, 1840, 1841; — *le Nouveau Monde, Théorie de Charles Fourier*, fondé par Czynski en 1839. — Cf. *Almanach social*, 1841, p. 137-138 : « *La Phalange*, journal dirigé par M. Victor Considerant, prenant une marche

Londres [1] et à New-York [2] ; d'autre part, dans un certain nombre de départements, en France, la presse locale présentait à son public un fouriérisme plus ou moins atténué [3].

Depuis 1840, les brochures et les livres s'étaient multipliés aussi [4] : c'est là qu'il fallait chercher désormais les expositions doctrinales et les théories particulières que le journal avait de plus en plus délaissées pour une œuvre plus active [5]. Entre la pratique

exclusive, s'adressait particulièrement aux privilégiés du jour, et proclamait que la science sociale n'a rien à espérer des *pauvres* et des *ignorants*. Telle n'a pas été l'opinion de la grande majorité des disciples de Fourier. Ils ont pensé que, tout en tâchant d'attirer à la science les riches et les savants, il ne fallait pas oublier les travailleurs qui constituent l'immense majorité de la nation... C'est avec cette conviction et dans cet esprit que fut dirigée la publication du *Nouveau monde*. Ce journal, tout en traitant des questions qui intéressent la société tout entière, a pris pour tâche spéciale de pénétrer dans les ateliers, afin de faire apprécier aux travailleurs les bienfaits de la science sociale. »

1. *The Morning Star*, 1840 ; cf. *la Phalange*, 3e série, t. 1, p. 702, 854 sqq. ; — *the London Phalanx*, 1841-1843 ; cf. *la Phalange*, 3e série, t. 2, p. 696 : *the London Phalanx* remplace, à partir du 3 avril 1841, *the Morning Star*.

2. *La Phalange*, 3e série, t. 3, p. 516, 623 : « M. Brisbane, aidé de deux disciples fort habiles, M. Ryckmann et Whytley, entretient à New-York une sorte d'agitation dans l'esprit public, au moyen de meetings hebdomadaires. Son journal, *The Future*, paraît régulièrement chaque semaine : il est demandé avec empressement et trouve beaucoup de lecteurs ; » — Laverdan, *Société phalanstérienne de New-York*, *ibid.*, t. 6, p. 288 ; Julien Blanc, *Progrès des principes sociétaires en Amérique*, *ibid.*, p. 1062 sqq. ; Barre, *Progrès des idées phalanstériennes aux États-Unis*, *ibid.*, t. 7, p. 2577-2578 : trois journaux quotidiens, *Daily New-York Tribune*, *New-York Morning Chronicle*, *Evening Post*, deux journaux hebdomadaires, *Pathfinder*, *Weekly New-York Tribune*, — plusieurs revues, *Democratic Review Boston Quaterly*, *Boston Dial*, servent à la propagande sociétaire ; — cf. Brisbane, *Lettre à Messieurs les rédacteurs de la Démocratie pacifique*.

3. Cf. des articles de Lavertujon dans *le Conservateur de Périgueux*, Renaud dans *l'Impartial* de Besançon, Francisque Bouillier dans la *Revue du Lyonnais*, L. Boucher dans *le Guetteur de Saint-Quentin*, J. A. Durand dans la *Revue de l'Aveyron*, et divers articles sans nom d'auteur dans le *Conservateur de la Dordogne*, *le Courrier du Gard*, *le Quimperois*, *le Salinois*, *la Colonne de Boulogne*, *la Revue de l'Est*, *le Progrès de Saône-et-Loire*, cités par *la Phalange*, 3e série, t. 2, p. 453-454, 469 sqq., t. 3, p. 323 et 371 sqq.. 549 et 562 sqq., t. 7, p. 2013 sqq., 2075, 2076, 2077, 2284.

4. Cf. le *Catalogue raisonné des publications de l'école sociétaire*, Paris, 1842, in-8 ; *Extrait du catalogue raisonné de la librairie sociétaire*, dans Cantagrel, *Les enfants au phalanstère* (cf. plus loin, même §), p. 83-96.

5. Czynski, *Notice biographique sur Charles Fourier*, Bruxelles, 1840, in-8 ; Édouard de Pompéry, *Exposition de la science sociale constituée par C. Fourier*, 2e éd., revue et augm., Paris, 1840, in-16 ; Albert Brisbane, *Social destiny of man, or Association and Reorganisation of industry*, Philadelphia, 1840, in-8 (résumé assez complet de la doctrine ; cf. Brisbane, lettre à Considerant (inédite), 1 mai 1840 : « J'ai essayé d'adapter la théorie à l'esprit du peuple de ce pays-ci.

et la théorie le passage fut rétabli, en 1841, par le *Manifeste de*

A peu près la moitié est traduction; l'autre moitié est originelle») ; P. Forest, *Organisation du travail d'apres la théorie de Ch. Fourier*, Paris, 1841, in-8, 2e éd., 1845, in-12 ; Considerant, *Exposition abrégée du systeme phalanstérien de Fourier*, Paris, 1841, in-16, 3e éd., 1845, in-16 ; *Défense du Fouriérisme, Réponse à MM. Proudhon, Lamennais, Reybaud, Louis Blanc, etc., Économie, morale, philosophie, Réfutation de l'égalité absolue, solution des problèmes du paupérisme, de la richesse générale et du travail par la théorie de Fourier*, Paris, 1841, in-18 ; [H. Renaud], *Antidote, Réponse à une compilation anonyme intitulée : Le monde phalanstérien*, Besançon, 1841, gr. in-8 ; Stanislas Aucaigne, *Théorie sociétaire de Ch. Fourier, Espérance et bonheur*, Lyon, 1841, in-12 ; Emmanuel Chevalier, *Théorie sociétaire de Ch. Fourier, Les 27 et 28 août à Cluny*, Cluny et Lyon, 1841, in-18 ; —, *Théorie sociétaire de Ch. Fourier, Le 10 octobre à Lyon, Troisième anniversaire de la mort de Ch. Fourier*, Cluny et Lyon, 1841, in-18 ; Cantagrel, *Le fou du Palais-Royal*, Paris, 1841, in-8 (exposition doctrinale dans un cadre romanesque sans intérêt) ; Éd. de Pompéry, *Théorie de l'association et de l'unité universelle de Ch. Fourier, Introduction religieuse et philosophique*, Paris, 1841, in-8 ; *Théorie générale de Fourier, Mémoire lu dans la 5e section du Congrès le 5 septembre 1841 par M. Victor Considerant pour répondre à cette question du programme : « Exposer et discuter la valeur des principes de l'école sociétaire fondée par Fourier »* (Congrès scientifique de France), Lyon, 1841, gr. in-8 (cf. Antoine-Gaspard Bellin, *Exposition critique des principes de l'école sociétaire fondée par Fourier, ou réponse à la 4e question du programme arrêté pour la 5e section du Congrès scientifique de France pendant la 9e session tenue à Lyon*, Lyon, 1841, broch. in 8) ; Louis Passot, *Théorie sociétaire de Charles Fourier, Conséquences de l'essor subversif et de l'essor harmonique des passions*, Cluny et Lyon, 1841, in-12 ; —, *Théorie sociétaire de Ch. Fourier, Lois des destinées futures*, Lyon, 1841, in-18 ; *Harmonies sociales et poétiques, recueillies et publiées par un membre de l'Union phalanstérienne*, Paris, 1841, in-18 ; Gabriel Gabet, *Traité élémentaire de la science de l'homme considéré sous tous ses rapports*, Paris, 1842, 2 vol. in-8 ; — Considerant, *De la politique générale et du rôle de la France en Europe, suivi d'une appréciation de la marche du gouvernement depuis juillet 1830*, Paris, 1840, in-8 ; —, *Contre M. Arago, Réclamation adressée à la Chambre des députés par les rédacteurs du feuilleton de la Phalange, suivi de la théorie du droit de propriété*, Paris, 1840, in-8 ; Pellarin, *Sur le droit de propriété*, Paris, 1840, in-12 ; Madame Gatti de Gamond, *Réalisation d'une commune sociétaire*, Paris, 1840, in-12 ; Stanislas Aucaigne, *Réalisation en mode transitoire ou le domaine du pauvre, La médecine rurale sociétaire, L'extinction de la mendicité, etc., Théorie sociétaire de Ch. Fourier*, Cluny et Lyon, 1840-1841, in-12 ; Raoul Boudon, *Organisation unitaire des assurances, Mémoire adressé au gouvernement et aux Chambres*, Paris, 1840, in-8 (paru en partie dans la *Phalange*) ; Considerant, *Immortalité de la doctrine de Ch. Fourier*, Paris, 1841, in-8 ; Jean Czynski, *Avenir des ouvriers*, Paris, 1841, in-12 ; Considerant, *De la souveraineté et de la régence*, Paris, 1842, in-8 (paru en partie dans la *Phalange*) ; Cantagrel, *Mettray et Ostwald, Étude sur ces deux colonies agricoles*, Paris, 1842, in-8 ; Leclaire, *Dialogues sur la concurrence sans limites*, Paris, 1842, in-8 ; Le Moyne, *Baronie d'asile ou ménage sociétaire*, Paris, 1842, in-8 ; Savardan, *De l'association appliquée aux communes rurales*, 1842 ; Raoul Boudon, *Réforme des octrois et des contribu-*



*l'école sociétaire* [1], qui offrait aux fouriéristes un programme assez explicite pour les satisfaire et pourtant assez général et modéré pour attirer ou retenir les sympathies des libéraux d'opinion voisine. Aux auteurs du *Manifeste* il ne suffisait plus de former une école, ils voulaient former un parti. « A l'école, la science, la direction du mouvement, la réalisation pratique de la théorie sériaire. Au parti, l'exaltation des principes généraux de paix, de liberté, de justice, d'organisation du travail et d'unité sociale, l'application de ces principes aux choses de la polique intérieure et extérieure et aux questions de transition. Le parti puise dans le monde, et l'école dans le parti [2]. »

Il ne s'agissait donc pas de laisser tomber l'activité doctrinale : c'est précisément en 1841 que les principaux rédacteurs de *la Phalange* commencèrent l'édition des *Œuvres complètes* de Fourier [3]. C'est à ce moment aussi qu'ils reprirent l'enseignement oral : en 1840 et 1841, Considerant fit toute une série de conférences, à Paris et en province [4], tandis que l'apôtre Jean Journet entreprenait son premier tour de France en missionnaire de la foi nouvelle [5]. De leur côté, les rédacteurs de l'*Almanach social* s'efforçaient de faire pénétrer la doctrine sociétaire dans le vrai peuple, le peuple

*tions indirectes*, Paris, 1843, in-8 (paru en partie dans *la Phalange*) ; P.-L. Rodet, *Simple exposition de la question des sucres*, Paris, 1843, in-8 (id.).

1. *Bases de la politique positive, Manifeste de l'école sociétaire fondée par Fourier*, Paris, 1841, in-8.

2. *Système des développements de l'école sociétaire*, p. XXIX.

3. Cf. Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, 2e éd., p. XXXIV, Note des éditeurs : « MM. Blanc, Cartier, et surtout MM. Barbier et Bourdon ont pris une grande part au travail de cette seconde édition, faite sous la direction de MM. Considerant et Paget. »

4. *La Phalange*, 3e série, t. 2, p. 352 : « M. Considerant vient de terminer l'exposition qu'il faisait de la théorie sociétaire dans les salons de la Société des sciences morales de Versailles. Cette exposition a été suivie avec assiduité et écoutée avec intérêt. M. Considerant se rend en ce moment à Dijon où il se propose d'ouvrir des conférences sur la doctrine phalanstérienne ; » p. 440, 567-568 : Considerant a fait des expositions à Dijon, Mâcon, Cluny, Lyon.

5. O. Scheurer, lettre à M. Ch. Schmidt (inédite), 1 décembre 1900, communiquée par M. Schmidt : « Un type curieux entre tous, c'était Jean Journet, l'apôtre du fouriérisme, qui avait quitté sa pharmacie de Besançon pour évangéliser, les pieds nus et le sac au dos, vendant ses brochures et faisant des prêches sur les pierres-bornes. L'une de ses paraboles était intitulée : « Oh ! cordier, – tu vis dans le passé, que tu tires de ton propre fonds, tournant le dos à l'avenir, et marchant à reculons ! » Je ne garantis que le sens après 59 ans de mes souvenirs, car j'ai vu ce phénomène chez mon père, vers 1841, je crois. » — Cf. Journet, *Résurrection sociale universelle*, Paris, 1840-1841, 5 brochures.

des artisans et des ouvriers [1] : parmi leurs « artistes et travailleurs » ils étaient fiers de compter un boulanger, quatre ébénistes, un bottier, un horloger, deux tailleurs, un modeleur, un peintre en bâtiments, un doreur sur métaux, un monteur en cuivre [2].

Par ces divers procédés d'enseignement doctrinal, l'école augmenta encore le nombre de ses adeptes [3]. L'Union harmonienne des dissidents, d'une part, *la Phalange*, de l'autre, avaient leurs correspondants en France et à l'étranger [4]. Au dire de Pompéry, huit journaux de province étaient dirigés par des membres déclarés ou par des amis de l'école [5]. Les phalanstériens se sentaient rapprochés et reliés par leurs journaux, leurs publications, par des réunions et des banquets anniversaires [6]. Ils voyaient s'accroître l'importance et l'influence de leurs idées en France et hors de France [7]. Quand Considerant, leur chef aux yeux de l'opinion, fut

1. Cf. *Almanach social*, 1840, p. 175.

2. *Ibid.*, p. 184 sqq. ; — la même liste comprend d'ailleurs 3 professeurs, 2 docteurs, 2 architectes, 1 ingénieur, 1 statuaire, 1 compositeur de musique.

3. Cf. V. Schœlcher, *Lettre à Considerant, la Phalange*, 3e série, t. 5, p. 822 : « Dans quelque coin du monde que l'on aille, si l'on ne trouve pas *la Phalange* aux mains de tous les hommes occupés d'idées sérieuses, du moins la connaissent-ils et vous demandent-ils ce qu'il advient de l'école phalanstérienne. A de tels signes on peut reconnaître qu'une idée a une valeur et prend racine. Cette compensation du rude labeur de la propagande, elle vous était due ; » Alliez, lettres à Julien Blanc (inédites), 6 janvier, 23 mars, 8 septembre 1841 ; Considerant, lettre à Young (inédite), 9 septembre 1841 ; Devillers, lettres à Considerant (inédites), 4 octobre et 22 décembre 1841. — Cf. Considerant, *Exposition abrégée*, éd. de 1841, p. 53, note, sur les progrès du fouriérisme à Dijon.

4. *Almanach social*, 1840, p. 178 sqq. : l'Union harmonienne a des membres correspondants à Lyon, Brest, Paris, Cluny, Cambrai, Mâcon, Alger, Rive-de-Gier, Châlon-sur-Saône, Genève, Metz, Bordeaux, Poligny, Toulouse, Châlons, Bourg, Dijon, Saint-Étienne, Strasbourg, Nantes, Douai, etc. ; p. 187 ; — *la Phalange*, 3e série, t. 1, p. 799.

5. É. de Pompéry, *Exposition de la science sociale*, p. 4, note : ces journaux sont *l'Impartial de Besançon, l'Aube, le Guetteur de Saint-Quentin, le Propagateur du Pas-de-Calais, les Tablettes de Rochefort, le Journal de l'Hérault, le Journal de la Côte-d'Or, le Journal du Haut-Rhin.*

6. Cf. *la Phalange*, 3e série, t. 2, p. 697 sqq., 768.

7. Booth, *Fourier*, p. 686-687 ; Warschauer, *Geschichte des Socialismus*, 2e Abt., p. 79 ; — cf. *la Phalange*, 3e série, t. 5, p. 678, toast d' « un publiciste allemand » au banquet anniversaire de Fourier en 1842, sur la situation et les progrès de la « petite phalange allemande ». — Cf. A. L. Churoa, *Kritische Darstellung der Socialtheorie Fouriers*, Braunschweig, 1840, in-8 ; R., *Das Fourier'sche Socialsystem, seine Anhänger und Erklärer, Der Freihafen*, 4. Jgg, 2. Vierteljahrsheft, 1841, p. 90-107 ; Hugh Doherty, *False association and its remedy, or a critical introduction to the late Ch. Fourier's theory of attractive industry and the moral harmony of the passions, to which is prefixed a*

élu, en 1843, membre du Conseil général de la Seine, ils purent croire que l'école était vraiment devenue un parti, une puissance avec laquelle les pouvoirs et le monde devraient désormais compter [1].

Ce n'était qu'une apparence. L'école fouriériste n'avait rien d'un parti. Les rédacteurs de *la Phalange* et leurs amis demeuraient hostiles à cette forme d'organisation, qui pourtant aurait pu efficacement servir leurs ambitions doctrinales. « Le centre de *la Phalange* est unanime sur ce point, écrivait en 1841 l'un des rédacteurs : *il ne faut pas que les Phalanstériens forment une secte*, ou même une société avec réception, affiliation.... [2] » D'autre part, entre phalanstériens subsistaient souvent les divergences politiques et religieuses [3], les antipathies personnelles,

*memoir of Fourier*, London, 1841, in-8; Gatti de Gamond, *The phalanstery, or attractive industry and moral harmony* (traduction), London, 1841, in-8; *Fourier's theory of attractive industry and moral harmony of the passions* (traduction de l'étude de Transon [cf. plus haut, même §] par Doherty), London, 1841, in-8; *Fourier o sua explanacion del sistema sociedario*, Barcelona, 1841, in-8; Transon, *Teoria societaria de Carlos Fourier, o arte de establecer en todo pais associaciones domestico-agricolas de 400 à 500 familias* (traduction), Madrid, 1842, in-8; Gatti de Gamond, *Fourier and his system*, (traduit par C.-T. Wood), London, 1842, in-8; *Bases de la politica positiva*, *Manifiesto de la escuela societaria fundada por Fourier*, Sevilla, 1842.

1. Cf. Leclaire, lettre à Considerant (inédite), 29 novembre 1843 : « En apprenant, ce matin, votre nomination au Conseil général du département de la Seine, j'éprouve, Monsieur, une joie si grande qu'il m'est impossible de ne pas vous l'exprimer. Ce n'est point votre dernière victoire, Monsieur, d'autres vous attendent; vous les remporterez toutes... » ; Peaulejeune, lettre à Considerant (inédite), 7 décembre 1843 : « Pour vous, pour moi et pour tous, je l'espère, votre nomination est le gage, la véritable manifestation d'un progrès dans l'esprit public, progrès qui doit porter ses fruits destinés aux générations qui nous suivent... » : J. Benoit, lettre à Considerant (inédite), 9 décembre 1843 : « C'est un pas immense dans l'opinion publique que cette adhésion tacite de 5 à 600 électeurs aux idées dont tu es le plus zélé et le plus habile propagateur. »

2. Julien Blanc, lettre à Alliez (inédite), 31 mai 1841 ; cf. encore dans la même lettre : « Il convient que le centre de *la Phalange* soit *le seul* qui ait une *position officielle*, et que ce centre n'établisse *aucune solidarité* entre lui et les phalanstériens isolés, ou même avec les centres particuliers qui agiraient çà et là dans le monde. »

3. Cf. Young, lettre à Considerant (inédite), 14 juin 1840 : « Je ne puis adhérer aux opinions émises dans la *Politique générale*, et, de conscience, je ne pourrai d'aucune manière leur apporter appui. Les *Transactions de Virtomnius* même seraient susceptibles de quelques changements ou notes explicatives ; » Duval, lettre à Considerant (inédite), 10 août 1841, à propos des *Bases de la politique positive* : « Mon second grief est votre silence sur la religion : je regrette beaucoup que vous reculiez devant l'exposition de vos dogmes religieux ; il est beau-

la mésintelligence et la méfiance [1]. La force de l'école était, par suite, superficielle et précaire. Ses organes manquaient de vitalité. *Le Nouveau monde*, l'*Almanach social* n'avaient point duré [2]. *La Phalange* elle-même ne se soutenait que grâce aux sacrifices pécuniaires de quelques fidèles et surtout d'Arthur Young, l'habituel fournisseur des fonds dans les moments difficiles, qui revenaient souvent [3].

C'est pourtant dans ces conditions qu'une nouvelle expérience de réalisation fut tentée, mais à titre purement individuel, par le même Arthur Young, qu'une phalanstérienne, Mme Gatti de Gamond, avait su endoctriner. L'entreprise de Condé n'ayant pas été restaurée, malgré sa demande, Young mit sa propriété de

coup d'intelligences qui n'accepteraient à aucun prix le bien-être matériel le plus merveilleux, s'il faut le payer par l'abnégation de la dignité morale, et c'est où mène votre conseil de respecter et pratiquer les coutumes religieuses des pays où l'on se trouve. » — Quant à l'effet de ces divergences personnelles sur la doctrine de l'école fouriériste, cf. plus loin, § 2.

1. Cf. Chambellant, lettre à Considerant (inédite), 3 juillet 1840 : « Fait à tant de titres pour avoir la direction du mouvement que tu as organisé, que ne laisses-tu moins voir ton bâton de commandement ?... pourquoi donc prendre ce ton de soldat couronné ? » ; et il parle de ses « résolutions toujours un peu dictatoriales ».

2. Ils n'existaient plus en 1844.

3. Cf. A. Paget, lettre à Young (inédite), 5 mars 1841 ; Young, lettre à MM. Considerant, Paget et Cie (inédite), 16 mars 1841 ; —, lettre à Considerant (inédite), 30 mars 1841 ; Julien Blanc, lettre à Considerant (inédite), 6 septembre 1841, à propos de Young : « Il faudrait qu'il nous donnât de l'argent pour marcher, car nous arrivons au bout de notre rouleau ; » Young, lettre à Considerant (inédite), 10 septembre 1841 ; Considerant, brouillon de lettre à Young (inédit), 21 novembre 1841 ; —, lettre à Young (inédite). 6 novembre 1841 ; —, brouillon de lettre à Young (inédit), 21 novembre 1841 : dans toutes ces lettres, Considerant revient sur les difficultés pécuniaires de *la Phalange*, et sur l'urgence de l'appui financier de Young; Young, lettre à Considerant (inédite), 23 novembre 1841 : on ne doit pas douter de son appui ; il rappelle qu'il a déjà déboursé 230.000 fr. ; —, lettre à Considerant (inédite), 27 décembre 1841 : il ne peut consentir de nouveaux sacrifices, mais il paiera intégralement sa « souscription », de 350 000 fr. ; Considerant, lettre à Young (inédite), 4 avril 1842 : c'est un appel de fonds ; Cantagrel, lettre à Young (inédite), 17 septembre 1842 : « M. Considerant est absent de Paris, et je ne veux pas attendre son retour pour vous rappeler notre situation financière. J'espérais, tous ces jours-ci, recevoir les valeurs dont M. Considerant a eu l'honneur de vous faire la demande dans ses dernières lettres. La fin du mois approche, et l'état actuel de notre caisse ne nous permet pas d'y faire face. Nous avons d'ailleurs à prévoir pour l'instant quelques paiements pour frais de réimpression d'ouvrages. Permettez-moi donc, dans le cas où vos préoccupations d'affaires vous auraient fait mettre en oubli l'urgence de nos besoins, permettez-moi de vous les remettre en mémoire, et veuillez agréer l'assurance de mes sentiments affectueux. »

Citeaux [1] à la disposition des auteurs du nouveau projet [2], désapprouvé, désavoué par Considerant et ses amis [3]. L'affaire de Citeaux fut lamentable ; elle s'effondra tristement, avec la fortune du propriétaire trop confiant [4], sans profit ni dommage pour la cause phalanstérienne, qui n'y était pas intéressée [5].

1. Dans le département de la Côte-d'Or.

2. Cf. Considerant, brouillon de lettre à Young (inédit), 6 février 1841; Young, lettre à MM. Considerant, Paget et Cie (inédite), 16 mars 1841 ; —, lettre à Considerant (inédite), 31 mars 1841.

3. Cf. Alliez, lettre à Julien Blanc (inédite), 9 août 1841 ; Considerant, brouillon de lettre à Young (inédit), 12 février 1842 ; — Julien Blanc, lettre à Considerant (inédite), 6 septembre 1841 ; de Bonnard, lettre à Considerant (inédite), janvier 1842 : « J'ai vu Citeaux et M. Jungk (*sic*) ; je ne crois pas au succès de eur tentative, et je gémis de voir sacrifier ainsi des pères de famille et l'honneur de la doctrine; » Considerant (lettre inédite), non datée : « Vous n'ignorez pas que Citeaux a toujours été à nos yeux une affaire extrêmement fâcheuse. Tout ce que peuvent des conseils d'amis, nous l'avons tenté pour dissuader M. Young de la faire. Elle a été faite malgré nous, et tout ce que nous avions prédit est malheureusement arrivé. »

4. Cf. de Bonnard, *Organisation d'une commune sociétaire* (cf. plus loin, même §), p. 34-35 : « Quant à sir Arthur Jung, il se réserva la propriété exclusive de Citeaux, de sorte que tous les travaux d'amélioration faits par les sociétaires, qui n'étaient réellement que des journaliers, ont tourné à son seul bénéfice. Et cependant, il ne faudrait pas regarder sir Arthur comme un spoliateur; car il a sacrifié une partie de sa fortune dans la fatale entreprise de Citeaux, qui réunissait cependant tous les éléments d'une brillante création phalanstérienne, si un homme pratique s'était trouvé à la tête du mouvement imprimé et dirigé par des écrivains ; » p. XXIII : l'entreprise fut « dissoute au milieu des imprécations et des cris de désespoir de ceux qui ont vu leur petite fortune s'engloutir dans le naufrage causé par l'inexpérience des pilotes. Et cependant il ne faut point en vouloir à ces pilotes, car leurs intentions étaient bonnes ; ils ne se sont point enrichis et tant s'en faut, au milieu de la ruine générale; on ne peut suspecter leur loyauté. »

5. *La Phalange*, 3e série, t. 4, p. 783 ; Considerant, *Société civile de Citeaux*, *la Démocratie pacifique*, t. 2, nos 94, 107 ; —, *ibid.*, t. 6, no 24, lettre au *Spectateur de Dijon*, qui avait mis en cause les phalanstériens à propos de l'entreprise de Citeaux : « On n'a jamais fait, ni à Citeaux ni ailleurs, ainsi que l'auteur l'affirme, l'essai de la théorie harmonienne, ni rien qui en approche.— Loin d'avoir participé à l'opération de Citeaux, ainsi que l'auteur l'affirme encore, M. Considerant a fait ce qu'il a pu et dû pour en dissuader le généreux promoteur. — Enfin cette affaire paraissait si peu propre à résoudre expérimentalement la question phalanstérienne que, malgré les sentiments d'estime et d'affection dus et acquis dans l'École à son promoteur, l'École s'est abstenue tout entière d'y donner le moindre appui ; » *Bulletin phalanstérien*, p. 27; Hennequin, *Théorie de Ch. Fourier* (cf. plus loin, même §), p. 121 : « Aucune des conditions exigées par la théorie; au lieu de 15 à 1800 personnes, 200 ; au lieu d'une population agricole et industrielle, des hommes de loisir ; au lieu de producteurs, des consommateurs. L'expérience de Citeaux n'a prouvé et ne pouvait prouver qu'une chose : c'est qu'un capital est plutôt mangé par plusieurs personnes réunies que par une seule. »

D'autres plans de réalisation furent encore ébauchés de 1840 à 1843 ; mais ils s'évanouirent l'un après l'autre [1].

3. — *1843-1848.*

Dans le numéro du 30 juillet 1843, Considerant annonçait la transformation de *la Phalange* en un journal quotidien qui prendrait le nom de *la Démocratie pacifique* [2]. Le premier numéro de ce journal parut le 1er août 1843 [3], avec un très important *Manifeste politique et social* [4] où Considerant définissait la « politique active [5] » qui allait y être soutenue. En réalité, s'il devait renouveler *la Phalange*, il n'en différait guère, si ce n'est peut-être en ce qu'il accordait moins de place à la critique abstraite et à la polémique [6] et se préoccupait davantage de faire aux grandes questions actuelles, en « journal du parti de l'association, de l'organisation du travail et de la paix [7] », l'application des

1. Circulaire du groupe de Cluny, 25 juillet 1840 (inédite) : « Réalisation en mode transitoire... Indiquer les localités de France où l'on pourrait avec le plus de chances de succès fonder des *Instituts modèles*, agrico-industriels, où l'exploitation de l'homme par l'homme céderait bientôt à l'attraction, combinée par une équitable répartition des forces productives : le *travail*, le *capital*, le *talent* ; » Muiron, *Théorie sociétaire, Aux hommes de désir*, Besançon, 1842 (inédit) : il convient de faire établir par des techniciens un projet de réalisation, à l'effet de « constituer une forte compagnie industrielle, régulière et légale, selon le meilleur mode connu » ; *la Phalange*, 3e série, t. 7, p. 1615, sur le projet d'institut sociétaire pour enfants : depuis l'appel de 1837, 205 souscripteurs ont versé 7.959 fr. ; les dépenses pour études se sont élevées à 13.549 fr. 05 ; M. Considerant reste à découvert de ce chef de 5.590 fr. 05.

2. Considerant, *la Phalange*, 3e série, t. 7, p. 2782 sqq. : — cf. *Projet financier pour la transformation de la Phalange en journal quotidien*, Paris, [1843], in-8, 2e éd., Paris, 1843, in-16 ; *Appel aux lecteurs de la Phalange*, Paris, [1843], in-8 ; *Statuts de la Société pour la transformation de la Phalange en journal quotidien*, Paris, [1843], in-8 : *Assemblée générale de MM. les actionnaires de la Démocratie pacifique*, Paris, [1844] ; — ces documents sont annexés au t. 1 de *la Démocratie pacifique*.

3. *La Démocratie pacifique, Journal des intérêts des gouvernements et des peuples*.

4. Considerant, *Manifeste politique et social de la Démocratie pacifique, la Démocratie pacifique*, t. 1, p. 1 sqq.

5. *Système des développements de l'école sociétaire*, p. XXXII.

6. Cf. encore Pellarin, *Les deux politiques, la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 10 ; —, *Insuffisance des palliatifs économiques, ibid.*, n° 13 ; Bourdon, *Ce qu'il faut entendre par le mot Démocratie, ibid.*, n° 27 ; Considerant, *Le Globe, les Bacchantes et les Anti-lions, ibid.*, n° 101 ; Pellarin, *Propriété à la fois sociale et individuelle, ibid.*, t. 3, n° 12 ; Colin, *La liberté, ibid.*, n° 24.

7. *Système des développements de l'école sociétaire*, p. XXXI.

**principes sociétaires [1]. Les démonstrations savantes ou populaires de la doctrine étaient réservées à la brochure et au livre [2].**

***La Démocratie pacifique* fortifia l'action fouriériste [3], qu'entre-**

1. Toussenel, *Des intérêts agricoles, la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 13; —, *Des causes de la détresse agricole, ibid.*, n°s 14, 17; —, *Ce que devraient demander les Conseils généraux dans l'intérêt de l'agriculture, ibid.*, n° 19; Hennequin, *Avenir de la législation française, ibid.*, n°s 28, 32; Laverdant, *Organisation de l'instruction publique, ibid.*, n°s 42, 49; Bourdon, *Percement de l'isthme de Panama, ibid.*, n° 77; Colin, *Arrestation d'O'Connel, ibid.*, n° 80; Considerant, *Pourquoi nous défendons l'Irlande et O'Connel, ibid.*, n°s 84, 87; Vidal, *La question irlandaise est avant tout une question sociale, ibid.*, n°s 94, 95, 106, 107; Colin, *Le clergé et la politique, ibid.*, n° 95; Hennequin, *Lutte de l'État et du clergé, ibid.*, n°s 106, 107, 108, 146, 147, 148, 152, t. 2, n°s 6, 7; Bourdon, *Les chemins de fer, Nouvelle campagne de la féodalité financière, ibid.*, t. 1, n° 114; —, *Les chemins de fer en France, ibid.*, n° 124; Vidal, *Des caisses d'épargne, ibid.*, n°s 137 à 144, t. 2, n°s 9, 10, 11; Bourdon, *La conversion des rentes, ibid.*, n°s 93, 94; —, *Conseils à M. de Rothschild, ibid.*, n°s 165, 166; —, *Constitution législative de la féodalité mercantile, ibid.*, n° 167; Valois, *Réforme commerciale, ibid.*, t. 3, n° 22; Bourdon, *Association des États civilisés pour le percement de l'isthme de Panama, ibid.*, n° 73; Hennequin, *Les improductifs de la société actuelle, ibid.*, n°s 75, 112; Duval, *Réforme administrative ibid.*, n°s 91, 92, 94, 98, 99, 107, 116; Colin, *La politique sociale, ibid.*, n° 94; —, *De l'antagonisme entre la France et l'Angleterre, ibid.*, n° 100; Valois, *Des hôtels d'ouvriers, ibid.*, n°s 112, 113; Rieffel, *Organisation de l'agriculture, ibid.*, n° 142; Bourdon, *M. de Rothschild, président du cabinet des Tuileries, ibid.*, n° 164; Considerant, *Examen du manifeste de M. de Lamartine, ibid.*, n°s 183, 184, t. 4, n°s 2, 7, 8, 11.

2. Considerant, *De la politique nouvelle convenant aux intérêts actuels de la société, et de ses conditions de développement par la publicité*, Paris, [1843], in-8; Berthaut, *Identité des morales chrétienne et phalanstérienne*, Paris, 1843, in-8; Journet, *La bonne nouvelle, ou idée succincte de l'association*, Paris, 1843, in-18; A. Paget et Cartier, *Examen du système de Fourier et des principales objections qui y sont faites*, Paris, 1844, in-8; Considerant, *Théorie de l'éducation naturelle et attrayante*, Paris, 1844, in-8 (c'est le 3e volume de *Destinée sociale*, tiré à part); Cantagrel, *Les enfants au phalanstère, Dialogue familier sur l'éducation* (tiré du *Fou du Palais-Royal*), Paris, 1844, in-8; Baudet-Dulary, *Essai sur les harmonies physiologiques*, Paris, 1844, in-8; Villegardelle, *Accord des intérêts dans l'association et besoins des communes, avec une notice sur Charles Fourier*, Paris, 1844, in-32; Journet, *Jérémie en 1845*, Paris, 1844, in-18; E. Pelletan, A. Colin, H. de la Morvonnais et V. Hennequin, *Les dogmes, le clergé et l'État*, Paris, 1844, in-8; *Le sept avril, Banquets commémoratifs de la naissance de Charles Fourier, Années 1843* et *1844*, Paris, 1844, in-12; Franz Stromeyer, *Abhülfe der Arbeiternoth, Organisation der Arbeit*, Belle-Vue bei Constanz, 1844, in-8 (résumé de la doctrine); Parke Godwin, *A popular view of the doctrine of Ch. Fourier*, New York, 1844, in-8.

3. Cf. Ed. Ordinaire, lettre à Considerant (inédite), 21 janvier 1844 : « L'influence de *la Démocratie pacifique* s'étend tous les jours davantage, et gagne les têtes les plus rebelles. »

tenait la propagande orale [1]. De nouveaux adhérents vinrent à la cause, la vente des ouvrages phalanstériens s'éleva fortement [2]. Des journaux [3], des écrivains [4] montraient leur sympathie pour les idées sociétaires. L'école faisait effort pour atteindre le peuple [5], mais elle restait bourgeoise [6]. C'est de la bourgeoisie libérale que Considerant sollicita les suffrages aux élections législatives de 1845, dans le neuvième collège de Paris, pour n'obtenir, d'ailleurs, que 34 voix sur 581 [7].

La propagation fouriériste s'étendait à l'étranger, en Autriche [8], en Espagne, en Portugal, en Allemagne, en Suisse [9], dans le Nouveau Monde [10]. Les États-Unis présentaient un important mouvement phalanstérien, d'origine assez composite, d'ailleurs, car il résultait à la fois de la propagande de Brisbane et de ses

1. Cf. Duval, *Progrès de la cause sociétaire en 1845*, *la Démocratie pacifique*, t. 6, n° 11 : « M. Considerant a fait des cours de science sociale à Saint-Quentin, à Tours, à Reims, à Mézières, à Bruxelles ; » d'autres phalanstériens se sont fait entendre en beaucoup d'endroits.

2. *Ibid.*; *la Phalange, Revue de la Science sociale, prospectus*, 1845.

3. *La Démocratie pacifique*, t. 1, n^os^ 13, 14, cite les témoignages favorables de la *Gazette d'Auvergne*, *l'Écho Rochelais*, *le Glaneur d'Eure-et-Loir*, *la Gazette d'Elbeuf*, *le Journal de la Meuse*, *l'Écho du Jura*, etc.; cf. Arthur de Bonnard, *Organisation d'une commune sociétaire*, p. XXXVII.

4. Duval, *Progrès de la cause sociétaire en 1845* : « Ne craignons pas de mentionner comme inspirées par les livres de Fourier, parce que telle est la vérité, bien qu'elles n'émanent pas de notre propre centre d'activité, des œuvres littéraires qui portent l'empreinte de notre théorie. Parmi elles brillent au premier rang le *Juif-Errant* d'Eugène Sue, et le *Diogène* de Félix Pyat. » — Sur ces œuvres, cf. plus loin, 3, § 1.

5. Cf. Considerant, *la Démocratie pacifique*, t. 4, n° 105, sur le « banquet des ouvriers phalanstériens », au jour anniversaire de la naissance de Fourier.

6. Une liste d'adhérents (inédite), envoyée par les phalanstériens de Brest à Considerant, comprend, sur 29 membres, 3 avocats, 2 architectes, 3 propriétaires, 2 médecins, 4 enseignes de vaisseau, 2 pharmaciens, 2 notaires. — A Lyon, en 1845 et 1846, des fouriéristes collaborèrent à *la Tribune lyonnaise*, qui avait succédé à *l'Écho de la fabrique* (cf. les n^os^ de septembre 1845, février, juillet et octobre 1846) ; mais leur propagande fut purement doctrinale et peu capable d'agir sur le public populaire ; — cf. plus loin, 3, § 1.

7. *La Démocratie pacifique*, t. 2, n° 105.

8. Cf. Duval, *Progrès de la cause sociétaire en 1845* : « Tout récemment, l'*Osservatore Triestino* a donné témoignage de l'extension de nos idées, même dans les États de l'Autriche. »

9. Cf. A. de Bonnard, *Organisation d'une commune sociétaire*, p. XXXVI sqq.

10. *Ibid.*, p. XVII, 34 ; Duval, *Progrès de la cause sociétaire en 1845* : « A Rio Janeiro, la théorie sociétaire a son organe spécial, le *Socialista* ; elle compte des partisans à Pernambuco ; elle en compte à Montevideo, dans la Guyane et jusque dans la Louisiane. »

amis et de la prédication du christianisme social [1]. De 1842 à 1844 surtout se formèrent des groupes sociétaires dont la doctrine était un fouriérisme vague, mystique et religieux, qui permettait aux vrais phalanstériens d'étendre leur action en l'atténuant et en se trompant sur leurs forces réelles [2]. Ils répandaient journaux et brochures [3] ; ils secondaient toutes les œuvres où ils croyaient voir un semblant de réalisation. Dès 1841, mais surtout à partir de 1843, des « phalanges » se constituèrent, aussi diverses par leurs dimensions que par leur esprit [4] : c'étaient, pour la plupart, d'anciennes

1. Cf. Brisbane, *Lettre à Messieurs les rédacteurs de la Démocratie pacifique*, *la Démocratie pacifique*, t. 3, n[os] 102, 106, 111, 120 ; A. de Bonnard, *Organisation d'une commune sociétaire*, p. XXVIII : « Du haut de la chaire évangélique, des ministres de tous les cultes... enseignent à leurs paroissiens cette doctrine sublime... »

2. Cf. Brisbane, *Lettre à Messieurs les rédacteurs de la Démocratie pacifique*, *la Démocratie pacifique*, n[os] 102, 111 : les amis de Rochester écrivent qu'on peut compter sur 20.000 adhérents ; — cf. A. de Bonnard, *Organisation d'une commune sociétaire*, p. XXVIII : la partie ouest de l'État de New York compte 20.000 phalanstériens ; — cf. enfin, J. Manesca, lettre à Monsieur Bécour, rédacteur du journal *l'Artiste*, à Paris (inédite), 14 octobre 1847 : « Les ouvrages de Charles Fourier sont connus ici [à New York] d'un petit nombre d'élus qui viennent de se former en société dans le but de les répandre, de faire des prosélytes, et d'arriver, s'il se peut, à un essai en Amérique. »

3. A. de Bonnard, *Organisation d'une commune sociétaire*, p. XXVII, cite comme journaux phalanstériens *the New York Tribune*, *la Phalange* de New York, le *Réformateur social* de Boston, etc. ; — *la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 93, mentionne l'apparition de *la Phalange*, publiée à New York (*the Phalanx*, qui parut du 5 octobre 1843 au 28 mai 1845), en même temps que de petits traités vendus très bon marché, d'une 4e édition d'une *Exposition concise de la doctrine*, enfin de *Principes d'économie politique développés d'après la loi chrétienne*, par William Atkinson, avec une introduction du phalanstérien Horace Greely ; — cf. Noyes, *History of american socialism*, London, 1870, in-8, p. 209 : à *the Phalanx* succéda *the Harbinger*, journal mensuel, publié à Brook Farm de juin 1845 à octobre 1847, et à New York de novembre 1847 à février 1849.

4. Cf. A. de Bonnard, *Organisation d'une commune sociétaire*, p. XXIV-XXV : « Aujourd'hui, de toutes parts, se fondent aux États-Unis des associations dans lesquelles on fera des applications plus ou moins complètes de la théorie sociétaire ; » il cite comme phalanges constituées ou en voie de formation, dans le Massachussets, Brook Farm Association (1845-47), Hopedale Association (1841-57), Northampton Association (1842) ; dans le New York, Sodus Bay Phalanx (1844), Bloom Field Association (1844), Rusk Association, Ontario Union (1844), Association industrielle de New York (1843), Association de Clarkson (1844) ; dans l'Ohio, Ohio Phalanx (1844), Clermont Phalanx (1844-47), Trumball Phalanx (1844-47) ; dans le Michigan, Alphadelphia Association (1843-46) ; dans la Pensylvanie, Leraysville Phalanx (1844) ; dans le Wisconsin, Wisconsin Phalanx (1844-1850) : dans le New Jersey, North American Phalanx (1843-1855) ; dans l'Indiana, La Grange Phalanx (1843), Lexington Association ; dans l'Illinois, l'Association de

communautés évangéliques, où avait pénétré le fouriérisme exotique, un fouriérisme de principes mitigés [1] et d'applications inégales [2], dont l'œuvre ne pouvait être revendiquée par l'école,

Bureau (1843); — les dates de fondation et d'existence, citées entre parenthèses, sont celles que donne Warschauer, *Geschichte des Socialismus*, t. 2, p. 107, qui mentionne, en outre: Mendon Community (1842), Social Reform Unity (1842), Mackean County Association (1843), Sylvania Association (1843-1845), Peace Union Settlement (1844), Moorhouse Union (1843), Mixville Association. Integral Phalanx (1845), Columbia Phalanx (1845), Wastenaw Phalanx (1843), Spring Farm Association (1846-49), Iowa Pioneer Phalanx. — Cf. *New York Phalanx*, citée par *la Démocratie pacifique*, t. 2, n° 29; — cf. aussi Noyes, *History of american socialism*, p. 154 sqq., 233 sqq., 251 sqq., 265, 278 sqq., 286 sqq., 449 sqq.; Morris Hillquit, *The history of socialism in the United States*, New York, 1903, in-8.

1. Brisbane, *the Phalanx*, 5 octobre 1843, cité par Noyes, *History of american socialism*, p. 207 ; —, *Lettre à Messieurs les rédacteurs de la Démocratie pacifique*, *la Démocratie pacifique*, t. 3, n° 111 : les principes non contestés par les phalanstériens des États-Unis sont ceux de l'association, du travail attrayant, de la solidarité des intérêts, de l'action unitaire et combinée, du système actionnaire appliqué à la propriété foncière, de l'éducation industrielle et scientifique ; *New York Phalanx*, citée par *la Démocratie pacifique*, t. 2, n° 29 : l'association de Boaburg, fondée par le révérend George Ripley, la communauté de Mendon, fondée par le révérend Odin Ballon, la communauté de Northampton, fondée par le professeur Adam, « diffèrent sous beaucoup de rapports du système de Fourier, mais acceptent quelques-uns de ses principes fondamentaux, tels que la copropriété de meubles et d'immeubles, l'unité d'intérêts et d'arrangements domestiques » ; Noyes, *History of american socialism*, p. 104 sqq. : Brook Farm, la principale des phalanges américaines, ne fut pas originairement une expérience fouriériste, mais « an American seedling », « the child of New England Unitarism » ; c'était « a close union... of persons in various conditions, clergymen, young collegians, merchants, mechanics, farmers' sons and daughters, with men of rare opportunities and culture » ; son journal, *the Dial* (1840-1843), était animé d'un esprit religieux plutôt que fouriériste; *the Present*, qui succéda à *the Dial* en 1843, critiquait le fouriérisme.

2. Cf. Noyes, *History of american socialism*, p. 462, tableau des bénéfices du travail et du capital dans la North American Phalanx (°/₀, par mois) :

| | TRAVAIL | CAPITAL | | TRAVAIL | CAPITAL |
|---|---|---|---|---|---|
| 1845 | 8.21 | 5.1 | 1849 | 13.58 | 5 6 |
| 1846 | 2.73 | 4.4 | 1850 | 13.58 | 5.52 |
| 1847 | 12.02 | 5.6 | 1851 | 14.59 | 4.84 |
| 1848 | 14.10 | 5.7 | | | |

p. 276, tableau de rétribution de la Clarkson Phalanx, publié par *the Phalanx* en 1844, série des tailloresses, groupe n° 1 :

| COEFFICIENTS | | HEURES L. | M. | M. | J. | V. | S. | TOTAL D'HEURES | PARTS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 20 | M. Weed . . . | 6 | 10 | 3 | — | — | 5 | 24 | 480 |
| 25 | J. Peabody . . . | 10 | 10 | 10 | 12 | 10 | 10 | 62 | 1.550 |
| 20 | S. Clark. . . . | 10 | 10 | 10 | 10 | 8 | — | 48 | 960 |
| 25 | E. Clark. . . . | 2 | 10 | 10 | Sick | — | — | 22 | 550 |
| 18 | H. Lee . . . . | 6 | 4 | 10 | 6 | 4 | 4 | 34 | 612 |
| 15 | J. Folsom . . . | 3 | 3 | 2 | 6 | 5 | 3 | 22 | 330 |
| 12 | Eliza Mann. . . | 4 | 4 | 2 | 2 | 6 | 4 | 22 | 264 |

mais montrait pourtant l'aptitude pratique de la doctrine [1].

En 1845, les rédateurs de *la Démocratie pacifique*, contents des résultats acquis, mais désirant mieux encore [2], songèrent à donner à l'école, non pas une « organisation *corporative* » de parti [3], mais une organisation systématique de propagande et d'action collective [4]. La « propagation individuelle » conserverait toute son importance [5], et le journal continuerait sa tâche propre, en attendant le moment [6] où il pourrait être « en mesure d'ouvrir dans ses propres colonnes, avec profit pour l'Idée, une prédication sociétaire, et d'adresser à des masses de lecteurs des thèses de doctrine, en vue d'une Réalisation prochaine » [7] ; jusque là, il resterait chargé de la « politique active », tandis que la « théorie supérieure » serait réservée à une revue [8]. Quelques centaines d'abonnés [9] vinrent à *la Phalange, Revue de la science sociale*, qui commença

1. Cf. *the Harbinger*, cité par *la Démocratie pacifique*, t. 7, n° 141 : les phalanges américaines, « quelque succès qu'elles pussent obtenir, seraient encore loin de constituer des phalanges conformes à la conception de Fourier » ; mais elles seraient des plus utiles, si elles parvenaient à réaliser des associations modèles.

2. *Système des développements de l'école sociétaire*, p. XXXIII-XXXIV.

3. *Ibid.*, p. XXXIX-XLI : il ne faut pas chercher à former une secte « en comptant ses soldats par le nombre de ceux qui consentiraient à répondre : *Phalanstérien* ! à l'appel des groupes constitués dans des conditions très fausses... Laissons notre grande Idée ouverte, élargissons-là et ne l'enfermons pas... D'ailleurs, et cette seule raison serait péremptoire, cette organisation n'est pas permise en France, elle *est formellement interdite par les lois*... Nous déclinons notre participation et notre adhésion à tout système d'organisation *corporative* de l'École. »

4. *Ibid.*, p. XXXVII-XXXIX.

5. *Ibid.*, p. XIX : « La propagation individuelle a un rôle immense à jouer, et les esprits sont aujourd'hui excités, ébranlés et préparés de telle sorte que cette action peut amener rapidement des résultats prodigieux, *si tous les partisans de la cause font habilement et vigoureusement leur devoir* ; » il faut que les phalanstériens et leurs amis « se concertent pour répandre à profusion nos petits livres, pour organiser des enseignements à tous degrés d'échelle partout où cela sera possible, depuis les réunions privées et libres jusqu'aux cours publics ».

6. Cela, sans faire d'essai de réalisation ; cf. *ibid.*, p. XVI : « Que l'École se jette dans des aventures de Réalisation avant d'avoir assuré son existence, et s'expose à y périr, cela est absurde, elle ne le fera pas. »

7. *Ibid.*, p. XXXV. ; cf. p. XXXI : jusque-là, « le journal du parti de l'association, de l'organisation du travail et de la paix ne pouvait, sans s'enfermer dans le cercle du personnel acquis à l'École, et, par conséquent, sans manquer complètement son but, se faire l'organe des théories ultérieures et des procédés techniques de la science. »

8. *Ibid.*, p. XXXV.

9. *La Phalange, Revue mensuelle de la science sociale*, prospectus joint à la *Démocratie pacifique*, t. 3, n° 52, 21 août 1844.

à paraître au mois de janvier 1845 [1]. Paraissant tous les mois ou tous les deux mois, selon les moments d'une existence assez difficile, elle ne publia guère, avec une partie des manuscrits de Fourier [2], que des articles de doctrine et des variétés sans grand intérêt [3]. Elle s'adressait aux érudits de l'école : l'*Almanach phalanstérien* [4] était destiné à porter au public populaire une instruction appropriée, à la fois doctrinale et pratique [5]. Du premier *Almanach*, 9.000 exemplaires furent vendus en quinze jours [6].

Cependant, la production des livres et des brochures ne se ralentissait pas : à côté des expositions théoriques [7], des projets

1. *La Phalange, Revue de la science sociale*, 1845-1849, 10 vol. in-8.

2. Cf. la *Bibliographie*, p. 20-21.

3. Par exemple, Hugh Doherty, *La question religieuse, la Phalange, Revue de la science sociale*, t. 1, 2, 3, 4, 5 (métaphysique nuageuse et parfois extravagante) ; Victor Hennequin, *Principes d'un nouveau droit administratif, ibid.*, t. 1, p. 372-396, t. 2, p. 33-51, 227-239 (du point de vue fouriériste) ; Cantagrel, *Du droit au travail, ibid.*, t. 2, p. 261-291, t. 5, p. 152-180 ; A. Gilliot, *Vues historiques sur la propriété, ibid.*, t. 3, p. 491-503, 536-557 ; A. Colin, *L'isthme de Suez, ibid.*, t. 4, p. 525-537 ; — il faut mettre à part, comme intéressant l'histoire de l'école et de son développement, *Système des développements de l'école sociétaire, ibid.*, t. 1, p. 1 sqq. ; *Adresse des phalanstériens des États-Unis aux phalanstériens d'Europe, Réponse du comité central de l'école sociétaire, ibid.*, t. 1, p. 129 sqq. ; Clovis Guyornaud, *L'école sociétaire en Allemagne, ses amis et ses ennemis, ibid.*, t. 6, p. 85-92. — Il faut aussi mettre à part les poèmes publiés par Leconte de Lisle, de 1845 à 1847, dans cette même *Phalange* : *Hélène*, t. 2, p. 179 sqq. ; *Architecture*, p. 428 sqq. ; *La robe du centaure*, p. 432 ; *Les épis*, p. 433 ; *La recherche de Dieu*, t. 3, p. 56 sqq. ; *La Vénus de Milo*, p. 278 sqq. ; *Les sandales d'Empédocle*, p. 280 sqq. ; *Tantale*, p. 282 sqq. ; *L'idylle antique*, p. 401 sqq. ; *Églogue harmonienne*, p. 589-591 ; *Hylas*, p. 591-594 ; *Le voile d'Isis*, t. 4, p. 164-170 ; *Thyoné*, p. 451-455 ; *Niobé*, t. 5, p. 47-61 ; *Orphée et Chiron*, p. 370-378 ; *Hypatie*, t. 6, p. 72-94 ; *Glaucé*, p. 74-78 ; *La fontaine des lianes*, p. 465-468 ; — cf. Marius-Ary Leblond, *Les poèmes socialistes de Leconte de Lisle, Revue socialiste*, novembre 1901, p. 563-574 ; —, *L'idéal socialiste de Leconte de Lisle, ibid.*, janvier 1902, p. 36-49.

4. *Almanach phalanstérien pour 1845, — 1846, — 1847, — 1848, — 1849, — 1850, — 1851, — 1852*, 8 vol. in-16.

5. Cf. Élisée Lefèvre, *Les fruitières du Jura, L'association en agriculture, Almanach phalanstérien pour 1845*, p. 136-140 ; Savardan, *De l'association appliquée aux communes rurales, ibid.*, p. 152-168 ; *Le morcellement et l'association, ou Recherche d'une société parfaite, ibid.*, p. 184-205 ; Victor Hennequin, *Les bénéfices de l'association, Dialogue, Almanach phalanstérien pour 1846*, p. 140-162 ; Horace Greely, *Progrès des idées sociales aux États-Unis, ibid.*, p. 207-210.

6. *La Démocratie pacifique*, t. 3, n° 113.

7. *Défense du Fouriérisme*, Paris, 1845, in-12 ; Arthur de Bonnard, *Organisation d'une commune sociétaire d'après la théorie de Charles Fourier, ouvrage dédié aux réalisateurs*, Boudonville, 1845, in-8 ; *Trois leçons du professeur*

**particuliers [1], deux questions revenaient sans cesse, rappelées par les préoccupations actuelles, la question de la féodalité industrielle, commerciale et banquière [2], et la question de l'organisation du travail [3]. Suivant de plus près encore les mouvements de l'opinion**

*Cherbuliez sur Fourier, son école et son système, reproduites et réfutées par un ministre du Saint-Évangile*, Paris, 1845, in-8 ; *Fourier o sua explanacion del sistema societario*, Valparaiso, 1845, in-8 ; Considerant, *Exposition abrégée du système phalanstérien de Fourier*, suivie des *Études sur quelques problèmes fondamentaux de la destinée sociale*, 3e éd., 1846, in-16 ; Henri Gorsse. *Notions élémentaires de la science sociale de Fourier*, Paris, 2e éd., 1846, in-12 (assez bonne exposition) ; *Examen et réfutation du discours de M. Massot, avocat-général à la cour royale de Lyon, sur les réformes sociales, avec notes*, par un socialiste phalanstérien. Lyon et Paris, 1846, in-8 ; Michael ***, *Abbruch und Neubau, oder Jetztzeit und Zukunft*, Stuttgart, 1846, in-8 ; Journet, *Cri de délivrance*, Paris, 1846, in-8 ; —, *Cri d'indignation, Complainte humanitaire*, Paris, 1846, in-8 ; —, *Cri suprême, Appel aux honnêtes gens*, Paris, 1846, in-32 ; F. Barrier, *Esquisse d'une analogie de l'homme et de l'humanité*, Paris, 1846, in-8 ; Gamet, *Réponse à la brochure de M. Hipp. Marlet intitulée : Les Fouriéristes à Semur*, Dijon, 1846, in-8 ; Loreau, *De l'association appliquée au recrutement de l'armée*, Paris, 1846, in-12 ; *Banquet donné à Clermont en commémoration de la naissance de Fourier*, Clermont, 1846, in-8 ; *Banquet commémoratif de la naissance de Ch. Fourier, donné à Lyon le 7 avril 1846*, Lyon, [1846], in-8 ; Considerant, *Principes du socialisme, Manifeste de la démocratie au XIXe siecle*, Paris, 1847, in-12 (exposition générale, qui vaut surtout par la partie négative et critique) ; —, *Les deux communismes*, Paris, 1847, in-8 ; Victor Hennequin, *Théorie de Charles Fourier. Exposition faite à Besançon en mars 1847*, Paris et Besançon, 1847, in-8 (3e éd., Paris, 1849, in-12) ; Ch. Mandet, *Fouriérisme, Contre-critique, avec exposition de principes*, Paris et Riom, 1847, in-8 ; Pellarin, *Allocutions d'un socialiste*, Paris, 1847, in-8 ; Brisbane, *Kurze Darstellung der Lehre der Association*, trad. all., Ulm, 1847, in-8 ; *Banquet commémoratif de la naissance de Charles Fourier, donné à Lyon le 7 avril 1847*, Lyon, 1847, in-8.

1. Jules Delbruck, *Visite à la crèche modele, et rapport général adressé à M. Marbeau, sur les crèches de Paris*, Paris, 1846, in-12 ; Considerant, *Note soumise à MM. les membres de la commission du timbre des journaux*, [Paris], 1847, in-8 (contre le timbre) ; *Percement de l'isthme de Suez*, Paris, 1847, in-8 ; Barrier, *Sur l'établissement des crèches à Lyon*, Paris, 1847, in-8 ; Glatigny, *Les boulangeries sociétaires*, Paris, 1847, in-8.

2. Théophile Hallez, *Des Juifs en France, de leur état moral et politique*, Paris, 1845, in-8 ; Thomassy, *Du monopole des sels par la féodalité financière*, Paris, 1846, in-12 ; Hennequin, *Féodalité ou association*, Paris, 1846, in-12 (au sujet des houillères de la Loire) ; Toussenel, *Les Juifs rois de l'époque*, Paris, 1847, 2 vol. in-12.

3. J. Blanc, *La grève des charpentiers du département de la Seine en 1845, Épisode de la crise sociale de l'époque*, Paris, 1845, in-12 (avec les plaidoiries des phalanstériens Dain et Hennequin pour les ouvriers grévistes, extrait de la *Démocratie pacifique*, cf. plus loin) : Briancourt, *L'organisation du travail et l'association*, Paris, 1845, in-8 (2e éd., 1846, in-18 ; 3e éd., 1848, in-18) ; —, *Précis de l'organisation du travail*, Paris, 1845, in-18 ; A. de Bonnard, *Organisation*

et les événements du jour, *la Démocratie pacifique* devenait plus active et plus batailleuse [1], et s'engageait plus à fond dans les luttes politiques et les polémiques de parti [2], tout en restant le bulletin des progrès phalanstériens [3]. Enfin la propagande orale avait

*du travail*, Boudonville, 1845, in-8; Cantagrel, *De l'organisation des travaux publics et de la réforme des ponts-et-chaussées*, Paris, 1847, in-8; Hennequin, *Organisation du travail d'après la théorie de Charles Fourier*, 1847, 3e éd., Paris, 1848, in-18; J. B. Krantz, *Projet de création d'une armée des travaux publics*, Paris, 1847, in-8.

1. Pellarin quitta le centre sociétaire en 1845 parce qu'il trouvait les questions proprement phalanstériennes délaissées au profit des questions de politique courante; cf. sa *Réponse à M. Jules Duval*, *la Science sociale* t. 2, n° 17, p. 263.

2. Cf. C. Jacob, *De l'institution des prudhommes*, *la Démocratie pacifique* t. 4, nos 34, 36; Bourdon, *Des transports sur les canaux et les chemins de fer*, *ibid.*, nos 97, 101, 104; Julien Blanc, *Affaire des ouvriers charpentiers*, *ibid.*, t. 4 et 5, passim (c'est une longue campagne en faveur des ouvriers charpentiers grévistes); A. Colin, *Des coalitions industrielles*, *ibid.*, t. 5, n° 47; Hennequin, *Association charbonnière du departement de la Loire*, *ibid.*, nos 98, 141, 143, 144, 146, 147, 148, 154; A. Colin, *Germes d'unité dans les masses laborieuses*, *ibid.*, n° 73; Hennequin, *Du salariat*, *ibid.*, n° 110; A. Colin, *L'offre et la demande*, *ibid.*, n° 112; Barral, *Exactions des compagnies de gaz*, *ibid.*, n° 159; Cantagrel, *Histoire de la concurrence anarchique*, *ibid.*, t. 6, n° 12; J. Duval, *Projet de loi sur les livrets*, *ibid.*, nos 39 à 44; —, *Extravagances douanières*, *ibid.*, n° 93; —, *La théorie des grèves*, *ibid.*, n° 129; —, *Les machines et les ouvriers*, *ibid.*, nos 142, 143, 145, 148, 149, 154, 167; —, *Le libre échange*, *ibid.*, t. 7, n° 63; Hennequin, *La loi française et le compagnonnage*, *ibid.*, n° 129; — E. Pelletan, *L'Église catholique*, *ibid.*, t. 4, nos 41, 48, 62; Hennequin, *Question des jesuites*, *ibid.*, n° 124; Colin, *Le Jésuitisme*, *ibid.*, t. 5, n° 42; Hennequin, *Les disciples de Fourier sont-ils chrétiens?*, *ibid.*, t. 7, n° 44; J. Duval, *Accord de l'Évangile avec la théorie de Fourier*, *ibid.*, nos 48, 53, 62, 68; — Considerant, *Réclamation communiste*, *ibid.*, t. 5, n° 70; Hennequin, *Un envieux*, *ibid.*, t. 7, n° 36 (sur et contre Pierre Leroux); J. Duval, *Discussion entre les écoles phalanstérienne et communiste*, *ibid.*, n° 62; —, *Le communisme et la science sociale*, *ibid.*, n° 86; —, *Erreurs du communisme sur l'égalité*, *ibid.*, n° 118; H. Destrem, *Fourier jugé par M. Pierre Leroux*, *ibid.*, nos 83, 84, 85, 101, 102, 103; Considerant, *Pour en finir avec M. Cabet*, *ibid.*, n° 135; — Considerant, *L'agitation*, *ibid.*, t. 6, n° 69; —, *Sursum corda*, *ibid.*, n° 70; —, *Seul moyen de salut de la cause polonaise*, *ibid.*, n° 75; J. Duval, *Notre programme*, *ibid.*, t. 7, n° 17; Colin, *Les deux royalismes*, *ibid.*, t. 9, n° 26; Considerant, *Une société qui tombe*, *ibid.*, n° 46; —, *Oui, vous êtes responsables!*, *ibid.*, n° 47; Hennequin, *Revision de la charte*, *ibid.*, n° 48; H. Damet, *Les banquets réformistes*, *ibid.*, n° 91.

3. Cf. Considerant, *Banquet des ouvriers phalanstériens*, *ibid.*, t. 4, nos 105, 111; Horace Greely, *Le mouvement social en Amérique*, *ibid.*, t. 5, n° 65; Jules Duval, *Progrès de la cause sociétaire en 1845*, *ibid.*, t. 6, n° 11; Considerant, *Le principe sociétaire en Algérie*, *ibid.*, nos 133, 140; J. Duval, *Du rôle des phalanstériens dans les œuvres de transition sociale*, *ibid.*, nos 161, 168; Brisbane, *Aux rédacteurs de la Démocratie pacifique*, 1 février 1847, *ibid.*, t. 8, n° 31; Parke Godwin, *Mouvement phalanstérien aux États-Unis*, *ibid.*, n° 141.

recommencé en 1845, avec plus d'ardeur que jamais, étendant sur toute la France les cours des docteurs [1] et les missions des apôtres [2].

Toute cette action représentait de grands efforts et de grands sacrifices. *La Démocratie pacifique* s'alimentait à la « rente de l'école sociétaire », fidèlement servie par ses actionnaires et ses amis, et habilement entretenue par la publicité du *Bulletin phalanstérien* [3]. Des librairies sociétaires existaient, à la fin de 1846,

1. Considerant fait en 1845 un cours à Saint-Quentin, *la Démocratie pacifique*, t. 5, n^os 13, 21 ; en 1846, à Lille, Lausanne et Genève, *ibid.*, t. 7, n^os 11, 78, 80, 86, 97 ; la même année, Hennequin expose la doctrine à Châlon-sur-Saône, Dijon (6 séances), Saint-Étienne, Rouen, Le Hâvre, Lorient, Nantes, *ibid.*, n^os 17, 23, 30, 36, 76, 97, 105 ; en 1847, Jules Duval fait un cours de plusieurs mois à Paris, *Bulletin phalanstérien*, p 67-68, et des expositions à Cahors, Périgueux, Bordeaux, Limoges, *la Démocratie pacifique*, t. 8, n^os 45, 51, 79, 81 ; Considerant en fait une à Beaugency, *ibid.*, n° 116, et Hennequin toute une série à Besançon, Montbéliard (5 séances), Mulhouse, Grenoble, Vienne, Marseille, Montpellier, Toulouse, Cahors, Lille, Bruxelles, Louvain, Marseille (5 séances : 1. L'état présent. Impuissance des remèdes proposés. Nécessité de réformes. 2. Étude de la nature humaine, 3. La loi sériaire et la série. 4. Le phalanstère. Les passions sensitives et affectives. 5. Les passions supérieures.), *ibid.*, n^os 79, 81, 135, 153, t. 9, n^os 10, 22, 113, 126, 159.

2. Cf. *la Démocratie pacifique*, t. 5, n^os 13 et 26, sur les prédications de Jean Journet ; n° 26, un correspondant de *la Démocratie pacifique* lui adresse un extrait d'un sermon très violent dirigé contre le fouriérisme par un prêtre d'une localité traversée récemment par Journet.

3. *La Démocratie pacifique*, t. 6, n^os 81, 84, 85, 87, 88, 90, 92, 94, 95, 97, 100, 109 ; Cantagrel, *Situation de la Rente de l'École et de la Librairie phalanstérienne*, *ibid.*, t. 7, n° 153 ; *Almanach phalanstérien pour 1849*, p. 64-69 ; *Bulletin phalanstérien, envoyé gratuitement et exclusivement aux souscripteurs à la rente de l'école*, n° 1, juillet 1846, n° 14, 27 avril 1850. — D'après le *Bulletin phalanstérien*, le tableau des souscripteurs par départements était, au 30 juin 1846, le suivant :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ain | 2 | Corse | 1 |
| Aisne | 22 | Côte d'Or | 42 (dont 33 à Dijon) |
| Allier | 18 | Côtes-du-Nord | 1 |
| Alpes (Hautes) | 2 | Creuse | 1 |
| Ardèche | 1 | Dordogne | 11 |
| Ardennes | 9 (en 5 localités) | Doubs | 22 (dont 18 à Besançon) |
| Ariège | 1 | | |
| Aube | 1 | Drôme | 13 |
| Aveyron | 5 (en 5 localités) | Eure | 15 |
| Bouches-du-Rhône | 23 (dont 21 à Marseille) | Eure-et-Loir | 6 |
| | | Finistère | 31 (dont 22 à Brest) |
| Calvados | 1 | Gard | 3 |
| Charente | 2 | Garonne (Haute) | 16 (à Toulouse) |
| Charente-Inféreure | 6 | Gers | 2 |
| Cher | 7 | Gironde | 5 |

dans une quarantaine de villes françaises et étrangères [1], et la vente des livres fouriéristes s'était continûment accrue [2]. L'école

| | | | |
|---|---|---|---|
| Hérault | 18 | Rhône | 60 (à Lyon) |
| Ille-et-Vilaine | 2 | Saône (Haute) | 3 |
| Indre | 7 | — -et-Loire | 31 |
| Indre-et-Loire | 8 (en 6 localités) | Sarthe | 10 |
| Isère | 21 | Seine | 364 (dont 332 à Paris) |
| Jura | 11 | Seine-et-Marne | 7 (en 6 localités) |
| Loir-et-Cher | 13 | Seine-et-Oise | 12 |
| Loire | 50 (dont 46 à Saint-Étienne) | Seine-Inférieure | 17 |
| | | Sèvres (Deux-) | 4 (en 3 localités) |
| Loire Inférieure | 34 (dont 24 à Nantes) | Somme | 21 |
| | | Tarn | 3 |
| Loiret | 18 | — -et-Garonne | 1 |
| Lot | 9 | Var | 17 (à Toulon) |
| Lot-et-Garonne | 2 | Vaucluse | 3 |
| Maine-et-Loire | 19 | Vendée | 1 |
| Manche | 3 | Vienne | 17 |
| Marne | 35 (dont 24 à Reims) | — (Haute-) | 4 |
| Marne (Haute) | 2 | Vosges | 1 |
| Meurthe | 4 (en 4 localités) | Algérie | 41 |
| Meuse | 5 | Sénégal | 1 |
| Morbihan | 14 | Plus, à l'étranger : | |
| Moselle | 16 (dont 15 à Metz) | Belgique | 13 (dont 9 à Bruxelles) |
| Nièvre | 20 | | |
| Nord | 17 | Angleterre | 2 |
| Oise | 4 (en 3 localités) | Allemagne | 1 |
| Orne | 2 | Espagne | 2 |
| Pas-de-Calais | 5 (en 4 localités) | Grèce | 2 |
| Puy-de-Dôme | 10 | Italie | 1 |
| Pyrénées (Basses) | 5 | Portugal | 1 |
| — (Hautes) | 2 | Prusse | 1 |
| — Orientales | 2 | Suisse | 54 (dont 33 à Genève) |
| Rhin (Bas) | 52 | | |
| — (Haut) | 61 | | |

Soit 1440 souscripteurs, et un versement mensuel total de 8.224 fr. 05.

1. *Bulletin phalanstérien*, p. 2 : en juillet 1846, les librairies sociétaires locales, c'est-à-dire les librairies qui ont le dépôt et la vente des publications sociétaires, sont au nombre de 33, dont 27 en France ; *ibid.*, p. 21, 48 : 13 nouvelles librairies sont instituées du mois d'août au mois de décembre 1846.

2. *Almanach phalanstérien pour 1846*, p. 9 : il a été vendu 22.000 exemplaires de l'*Almanach phalanstérien pour 1845 ; Bulletin phalanstérien*, p. 10 (4 septembre 1846) : les ventes de la *Librairie sociétaire* se sont élevées en 1843 à 8.884 fr. 70, en 1844 à 21.060 fr. 45, en 1845 à 37.880 fr. 35 ; *ibid.*, p. 6 : les ventes des librairies sociétaires locales, du 1 avril 1845 au 31 mai 1846, se sont élevées à 15 844 fr. 35 (les chiffres de vente les plus forts sont : 512 fr. 40 pour Marseille, 957 fr. 65 pour Brest, 736 fr. 25 pour Toulouse, 1.235 fr. 25 pour Saint-Étienne, 723 fr. 95 pour Orléans, 1.185 fr. 85 pour Reims, 607 fr. 80 pour Colmar, 2.122 fr. 15 pour Lyon, 1.341 fr. 60 pour Toulon, 718 fr. 20 pour Bruxelles); *ibid.*,

avait désormais un système complet d'organes et de services[1].

Les groupes phalanstériens s'étaient multipliés, avec des contingents variables selon les villes, en tout, près de 2000 adhérents[2], dont beaucoup, d'ailleurs, n'avaient sans doute adhéré qu'à un fouriérisme assez vague et inconsistant. L'école était fière de ses « ouvriers phalanstériens » ; mais c'étaient des ouvriers dociles, à qui semblaient suffire les innocentes festivités de leur banquet annuel[3] ; ils ne dénaturaient pas le caractère bourgeois de l'école[4],

p. 63 : le tableau des exemplaires d'ouvrages phalanstériens vendus du 1 janvier au 31 décembre 1846 comprend les nombres suivants :

| | | |
|---|---|---|
| *Almanach phalanstérien* | 20.507 | exemplaires ; |
| Renaud : *Solidarité* | 7.140 | » |
| Briancourt : *Précis de l'organisation du travail* | 2.376 | » |
| Briancourt : *Organisation du travail* | 2 351 | » |
| Considerant : *Petite exposition du système phalanstérien* | 2.131 | » |
| Considerant : *Exposition abrégée* | 1.403 | » |
| Considerant : *Manifeste de l'école sociétaire* | 556 | » |
| Cantagrel : *Le fou du Palais-Royal* | 481 | » |
| Toussenel : *Les Juifs* | 445 | » |
| Cantagrel : *Les enfants au phalanstère* | 442 | » |
| Gorsse : *Notions élémentaires* | 432 | » |
| Fourier : *Théorie de l'unité universelle* | 389 | » |
| Fourier : *Le nouveau monde* | 290 | » |
| Fourier : *Théorie des quatre mouvements* | 253 | » |

1. *Bulletin phalanstérien*, p. 16 ; il énumère : le journal quotidien, avec son supplément hebdomadaire, *la Phalange, Revue de la science sociale, le Bulletin phalanstérien, l'Almanach phalanstérien, la Librairie sociétaire*, la « propagation » orale (missions et tournées), le service administratif de la correspondance et du mouvement de l'école, la direction générale.

2. Cf. *Almanach phalanstérien pour 1848*, p. 129, sur le banquet du 7 avril 1847 ; *la Démocratie pacifique*, t. 8, nos 118, 119, 122, 124, 129 : le nombre des souscripteurs au banquet du 7 avril 1847 s'est élevé à près de 2000.

3. *Ibid.*, t. 6, n° 109, sur le banquet des ouvriers phalanstériens du 7 avril 1846 : « Les diverses tables étaient ornées de douze larges banderoles symbolisant par leurs couleurs et portant en devise les douze passions cardinales que Fourier a constatées dans l'analyse de l'âme humaine... Ce symbolisme, premier germe de l'art phalanstérien, se continuait dans les rubans des commissaires et dans les moindres détails où on avait pu l'introduire. » — Quant aux banquets des phalanstériens bourgeois, ils avaient peu à peu perdu leur caractère spécifiquement fouriériste ; cf. la lettre d'invitation au « Neuvième banquet pour l'anniversaire de la naissance de Fourier », datée de Paris, le 25 mars 1846 : « Ce banquet est une occasion de rapprochement pour les partisans chaque jour plus nombreux des Réformes sociales pacifiques, pour tous ceux qui sympathisent avec les travaux et les efforts dont le bien de l'humanité est objet. Toutes les opinions y sont admises ; mais nos toasts, arrêtés d'avance, ne s'écartent pas de ce caractère de neutralité qui accompagne toujours la science. »

4. Cf. *la Démocratie pacifique*, t. 8, n° 117 : le banquet du 7 avril 1847, à Marseille, comprenait « des avocats, des médecins, des propriétaires, des profes-

qui obtint, aux élections législatives de 1847, à Montargis, 102 voix libérales d'opposition sur le nom de Considerant[1].

A l'étranger, le mouvement fouriériste était stationnaire[2]. Même, aux États-Unis, les phalanges commençaient à subir des crises, des échecs[3]. Et, tout en suivant leur histoire, *la Démocratie pacifique* commençait aussi à les désavouer peu à peu[4].

## 4. — *1848-1852.*

Survint la révolution de février : les phalanstériens n'y prirent point part, mais beaucoup d'entre eux la désiraient, l'attendaient. *La Démocratie pacifique*, le groupe parisien firent sans tarder leur adhésion à la république[5], et, dès lors, sous la direction de Considerant, les fouriéristes militants ne formèrent plus qu'une subdi-

seurs, des ouvriers, des officiers, des employés d'administration, etc. »; pour ce même banquet, *ibid.*, n° 129, « l'envoi du compte-rendu de Cahors était accompagné du nom et de la profession des 67 convives, liste très intéressante. On y trouve 3 médecins, 2 pharmaciens, 4 notaires, 9 professeurs, 4 avocats, 1 avoué, 3 ingénieurs, 5 conducteurs des ponts-et-chaussées, 1 bibliothécaire, 8 officiers, 1 magistrat, 1 sculpteur, 7 fonctionnaires et employés de l'ordre administratif, 1 maître de poste, 1 vétérinaire, 4 négociants ou employés de banque, 1 prote, 1 maître serrurier, 1 marchand tanneur, 1 entrepreneur, 1 directeur d'assurances, 6 propriétaires. »

1. *Ibid.*, t. 9, n° 129; le général de Salles, ministériel, fut élu par 276 voix sur 417 votants.

2. Cf. *ibid.*, t. 8, n° 57.

3. Brisbane, *Aux rédacteurs de la Démocratie pacifique*, 1 février 1847, *la Démocratie pacifique*, t. 8, n° 51 : « La chute partielle de nos petits essais a convaincu tous les amis de la cause aux États-Unis qu'il faut un mouvement central et que toutes les ressources doivent être concentrées pour faire un essai le plus complet possible, sous la direction des chefs de l'École ; » — cf. Noyes, *History of american socialism*, p. 249, 411 sqq. ; Ely, *The labor movement in America*, London, 1890, in-12, p. 20 sqq.

4. Cf. *la Démocratie pacifique*, t. 7, n° 141 : les essais phalanstériens en Amérique étaient prématurés ; — cf. *ibid.*, t. 12, n° 187 (1849) : la plus importante des associations américaines « ne fut pas même fondée sous l'influence de l'idée phalanstérienne » ; de ses douze fondateurs, un seul connaissait le livre fouriériste de Brisbane ; « l'étendue des terrains (280 acres...), la localité, le climat, la modicité de leurs ressources (car les nouveaux venus, presque tous de la classe laborieuse, apportaient des bras, mais non des capitaux...), rien enfin dans la colonie n'offrait les conditions nécessaires pour un essai d'association intégrale ».

5. Cf. Considerant, *La république est de droit*, *la Démocratie pacifique*, t. 10, n° 61. — Les années 1848 et 1849 de *la Démocratie pacifique*, avec une interruption du 13 juin au 25 août 1849, comprennent les tomes 10, 11, 12, 13 et 14; le tome 15 contient l'année 1850 du 1 janvier au 22 mai, et le tome 16 va du 4 août 1850 au 30 novembre 1851 (hebdomadaire).

vision du parti démocratique et socialiste, tout en marquant leur préférence pour les solutions les plus rapprochées de l'idéal sociétaire, toujours affirmé [1], et en s'efforçant de garder leurs positions à côté des autres groupes socialistes, en particulier des communistes et de Proudhon [2].

Élu représentant du peuple, Considerant siégea parmi les Montagnards ; mais, tout en adoptant et en défendant leur programme et leur politique, il resta fidèle à la doctrine phalanstérienne, qu'il exposa, le 14 avril 1849, dans un grand discours à l'Assemblée nationale, en lui demandant de mettre à la disposition de son école les ressources nécessaires pour une expérience de réalisation [3] dont l'école se préoccupait depuis deux ans avec une ardeur accrue [4].

1. Cf. Hennequin, *Organisez le travail, la Démocratie pacifique*, t. 10, n° 59; *Manifeste électoral de la Démocratie pacifique*, *ibid.*, n° 72 ; J. Blanc, *Des prêts hypothécaires par l'État*, *ibid.*, t. 11, n° 135 ; L. Franchot, *Programme de réformes sociales*, *ibid.*, n° 154 ; E. Nus, *Les armées industrielles*, *ibid.*, n° 166 ; Baudet-Dulary, *Quelques mots sur l'organisation du travail*, *ibid.*, n° 182 ; François Coignet, *Une solution de la question du crédit, Signe d'échange unitaire*, *ibid.*, t. 12, n°s 169, 183 ; Hennequin, *Programme de l'école sociétaire*, *ibid*, n° 194 ; F. Coignet, *Les voies et moyens de l'échange et du crédit gratuits*, *ibid.*, t. 13, n°s 40, 42, 44 ; —, *Réforme du crédit et du commerce*, *ibid*, n°s 72, 74, 76, 79, 81, 83, 85, 87, 90, 93, 96, 98, 100, 101. 104, 106, 109, 111, 112, 114 ; Hennequin, *Programme de la presse démocratique et sociale interprété au point de vue phalanstérien*, *ibid.*, n°s 105, 110, 113, 116, 120. 124, 138, 145. 154, 157 : F. Guillon, *L'accord des principes, Travail des écoles socialistes*, *ibid.*, t. 14, n°s 276, 283, 289, t. 15, n°s 4, 5, 7, 14, 21, 28, 42, 40.

2. Kuss, *Le bon et le mauvais côté du communisme, la Démocratie pacifique*, t. 10, n° 16 ; *Icarie*, *ibid.*, t. 13, n° 2; Hennequin, *Icarie*, *ibid.*, n°s 46, 48 ; —, *M. Proudhon et son discours du 31 juillet*, *ibid.*, t. 12, n° 166 ; Coignet, *Lettre à M. Proudhon*, *ibid.*, n° 189 ; Considerant, *Pour en finir avec M. Proudhon*, *ibid.*, t. 13, n° 41 ; Hennequin, *Confessions d'un révolutionnaire, par P.-J. Proudhon*, *ibid.*, t. 14, n° 243.

3. Considerant, *Discours prononcé à l'Assemblée nationale le 14 avril 1849*, *ibid.*, t. 13, Supplément au n° 104.

4. Cf., dans les papiers inédits de l'école sociétaire, un assez volumineux dossier, intitulé : « Réalisation. Travaux du comité de réalisation. Congrès phalanstérien. Réponses à l'enquête 1847-1848-1849. Dessins de séristères, etc. Mémoires à consulter ». La plupart des documents que contient ce dossier, lettres, rapports, mémoires, etc., sont favorables à l'idée d'une réalisation immédiate, plus ou moins limitée ; cf. entre autres, une note de M. Gabet, de Dijon, sur l'« Établissement d'une phalange d'essai proposée par souscription ouverte aux bureaux de *la Démocratie pacifique* » (1847). Les réponses à l'enquête sur l'opportunité et sur la méthode de la réalisation sont peu nombreuses, d'ailleurs ; une seule, de M. Jules Rieffel, datée du 28 février 1847, est nettement défavorable. — La question de la réalisation est celle qui occupa prin-

*La Démocratie pacifique* fit toutes les campagnes démocratiques et socialistes de 1848 et 1849 [1]. Considerant participa à l'affaire du 13 juin, et n'échappa aux poursuites que par l'exil [2].

cipalement le Congrès phalanstérien, tenu à Paris du 15 au 19 octobre 1848, sous la présidence de Considerant, puis de Baudet-Dulary ; de longues discussions eurent lieu sur cette question, et le Congrès se prononça en faveur d'une réalisation immédiate, au besoin avec l'appui de l'État, sans déterminer d'ailleurs, de projet précis et pratique : il adopta seulement les trois propositions suivantes, proposées par sa commission de réalisation : « La commission approuve le projet de demander à l'Assemblée nationale de fournir à l'école tout ou partie des ressources nécessaires pour organiser la commune sociétaire, toute liberté d'action étant réservée à l'école. — La commission est d'avis que la réalisation tentée au nom de l'école doit avoir pour objet essentiel de fournir une preuve pratique de la valeur de la série comme instrument d'ordre et d'harmonie. — La commission approuve l'idée de procéder à l'organisation de la commune sociétaire par des essaims successifs, dont le premier à dominance d'enfants. » (Procès-verbaux du Congrès, p. 10, 14).

1. J. Fleury, *La circulaire de M. de Lamartine, la Démocratie pacifique*, t. 10, n° 59; C. Jacob, *Des pouvoirs de l'Assemblée constituante, ibid.*, n° 98 ; Hennequin, *Une belle journée !, ibid.*, n° 71 (sur la manifestation du 17 mars 1848) ; C. Jacob, *Réorganisation judiciaire, ibid.*, n°s 105, 107, 109 ; Considerant, *Folie et vertige !, ibid.*, t. 11, n° 109 (contre le rapport de Bauchard sur l'insurrection de juin) ; Hennequin, *Législation de la presse, ibid.*, n° 112 (contre le timbre et le cautionnement) ; Laverdant, *Nuit du 26 août, ibid.*, n° 131 (contre les poursuites dirigées contre Louis Blanc); Hennequin, *Bataillons des travailleurs mobiles, ibid.*, n° 161 ; Ch. Brunier, *Le citoyen Thiers, ibid.*, n° 164 (contre Thiers); Guillon, *Des ateliers nationaux, ibid.*, n° 180; Considerant, *Responsabilité des socialistes dans les événements de juin, ibid.*, n° 182; Hennequin, *Les élections de la Seine, ibid.*, t. 12, n° 156; A. Méray, *Allemagne et France pour la liberté et la paix du monde. ibid.*, n° 157 ; Hennequin, *La république mise en question, ibid.*, n° 163 ; Considerant, *L'Assemblée nationale et la République sociale, ibid.*, n° 167 ; Hennequin, *Qui nommera le président de la République, ibid.*, n° 169 (pour la nomination par l'Assemblée) ; A. Colin, *La conspiration contre Paris, ibid.*, n° 188 ;—, *Pie IX, chef du pouvoir spirituel, ibid.*, n° 326 ; Hennequin, *Aux électeurs, ibid.*, n° 334 (contre Louis Bonaparte, 10 décembre 1848) ; Considerant, *Position faite au parti démocratique par l'élection de M. Louis Bonaparte, ibid*,, n° 337 ; —, *Ce que l'on prépare* (le coup d'État), *ibid.*, t. 13, n° 140 ; Meunier, *La révolution de 49, ibid.*, n° 149 contre Louis Bonaparte) ; —, *La succession de Louis Bonaparte, ibid.*, n° 156 ; Considerant, *Alerte !, ibid.*, t. 15, n° 56 (danger d'une guerre des puissances absolutistes coalisées contre la France) ; Hennequin, *Le projet de loi électorale, ibid.*, n° 138 (contre les restrictions du suffrage universel).

2. Cf. *Haute-cour de justice, séant à Versailles, octobre 1849, la Démocratie pacifique*, t. 14, n°s 213 à 243 ; *Haute-cour de justice, Insurrection du 13 juin, 13 octobre-13 novembre 1849, Gazette des tribunaux*, 14 octobre au 14 novembre 1849 ; — cf. Considerant, *Simples explications à mes amis et à mes commettants, le Débat social, organe de la démocratie*, 5 juillet 1849, et *la Phalange, Revue de la science sociale*, t. 10, p. 113-130. — Cf. lettre de M. P. Müller à M. Ch. Schmidt, 5 décembre 1900, communiquée par M. Schmidt : « M. Norsmann

Livrée aux rancunes du pouvoir, écrasée sous les procès et les amendes [1], *la Démocratie pacifique* se réfugia dans l'exposition des projets économiques et politiques à longue échéance [2], et, après une interruption, cessa de paraître [3]. La revue de l'école, *la Phalange*, n'existait plus depuis 1849 [4], le *Bulletin phalanstérien* n'avait pas duré [5]; le dernier *Almanach phalanstérien* parut en 1852 [6].

La publication des livres fouriéristes avait suivi les vicissitudes de l'école et de *la Démocratie pacifique*, dont beaucoup ne faisaient que reproduire des articles en série [7].

fut impliqué dans le procès [affaire du 13 juin]. Il m'a dit peu de temps avant sa mort que mon oncle [le fouriériste Jænger] avait été averti de l'intention de Considerant de suivre Ledru-Rollin ; que celui-ci espérait arriver à la présidence de la République en 1852, ou même avant, par une révolution; qu'il avait promis à Considerant des terres et des millions pour établir un phalanstère ; que Considerant s'était engagé à l'appuyer, même dans la voie insurrectionnelle; que mon oncle, tenu au courant par Considerant, s'était jeté dans la bagarre en apprenant l'insurrection du 13 juin... »

1. C'est pour ces raisons que la publication du journal dut être suspendue du 14 juin au 25 août 1849, et du 23 mai au 4 août 1850.

2. Cf. *Théorie phalanstérienne*, *la Démocratie pacifique*, t. 14, n° 288, t. 15, n[os] 1, 2, 3, 9, 10, 11, 12, 15, 17, 19, 25, 30, 46; Coignet, *Nécessité d'une synthèse du socialisme*, *ibid.*, n° 79; —, *Le socialisme, c'est la conciliation*, *ibid.*, n° 84; Considerant, *La dernière guerre et la paix définitive en Europe*, *ibid.*, n[os] 85, 86, 87 ; Coignet, *Classification des idées du socialisme*, *ibid.*, n° 88 ; —, *La commune sociétaire*, *ibid.*, n° 91 ; Hennequin, *Pourquoi nous sommes phalanstériens?*, *ibid.*, t. 16, n° 2; Rittinghausen, *La législation directe par le peuple, ou la véritable démocratie*, *ibid.*, n[os] 6 et 7 ; Considerant, *La solution, c'est le gouvernement direct du peuple par lui-même*, *ibid.*, n[os] 16, 17, 19; Hennequin, *Organisation de la commune*, *ibid.*, n° 27; Coignet, *Organisation politique du peuple*, *ibid.*, n[os] 39 à 44 ; Sauvestre, *De l'organisation de l'instruction publique*, *ibid.*, n[os] 41, 42, 43, 44, 46; Rittinghausen, *La législation directe par le peuple et ses adversaires*, *ibid.*, n[os] 43, 45, 46, 48 à 51, 62 à 70; Considerant, *L'avenir*, *ibid.*, n[os] 52 à 59, 62, 63, 65, 67, 68.

3. Le dernier numéro fut celui du 30 novembre 1851.

4. Elle n'avait point publié d'articles importants durant les deux dernières années de son existence, 1848 et 1849.

5. Le dernier numéro fut celui du 27 avril 1850 (n° 14).

6. Cf. *Almanach phalanstérien pour 1848*, — *1849*, — *1850*, — *1851*, — *1852*; les *Almanachs* avaient publié quelques articles intéressants, par exemple: Hennequin, *Un Chinois à la recherche du communisme*, *Almanach phalanstérien pour 1849*, p. 172-190; Charles Brunier, *Petit traité d'éducation*, *Almanach phalanstérien pour 1850*, p. 179-184 ; J. Fleury, *Éducation*, *Almanach phalanstérien pour 1852*. p. 97-107.

7 Considerant, *Le socialisme devant le vieux monde, ou le vivant devant les morts*, suivi de *Jésus-Christ devant les conseils de guerre*, par Victor Meunier. Paris, 1848, in-8 ; —, *Description du phalanstère et considérations sociales sur*

Il était toujours question de réalisations partielles [1], condamnées

*l'architectonique* (extrait de *Destinée sociale*, avec un Avant-propos), Paris, 1848, in-12; Briancourt, *Visite au phalanstère*, Paris, 1848, in-18; Philippe Breton, *Note sur l'impôt progressif*, Paris, 1848, in-8; Krantz, *Le présent et l'avenir, Coup d'œil sur la théorie de Fourier*, Paris, 1848, in-12; A. de Bonnard, *Organisation du travail au moyen des bénéfices donnés par le commerce véridique*, Paris, 1848, in-8; Farre, *Association en garantisme*, Paris, 1848, in-8; Baudet-Dulary, *Quelques mots sur l'organisation du travail*, Paris, 1848, in-8; Leclaire, *De l'organisation du travail*, Paris, 1848, in-8; *Organisez le travail, par les rédacteurs de la Démocratie pacifique*, Paris, 1848, in-8; Considerant, *Les fonctionnaires publics et les dénonciateurs*, Paris, 1849. in-8; —, *Discours prononcé à l'Assemblée constituante dans la séance du 14 avril 1849*, Paris, 1849, in-12; —, *L'apocalypse ou la prochaine rénovation démocratique et sociale de l'Europe*, Paris, 1849, in-4 (extrait du *Socialisme devant le vieux monde*); —, *Le socialisme, c'est le vrai christianisme, Payens, convertissez-vous!*, Paris, 1849, in-4 (de même); —, *Du sens vrai de la rédemption*, Paris, 1849, in-12 (extrait de *Destinée sociale*); —, *Le parti de la banqueroute*, Paris, 1849, in-4 (extrait de *la Démocratie pacifique* du 21 avril); Pellarin, *Théorie sociétaire*, 4e éd., Paris, 1849, in-12; Bureau, *Plus de conscription*, Paris, 1849, in-8; Hennequin, *Les amours au phalanstère*, Paris, 1849, in 8; —, *Programme de la presse démocratique et sociale, interprété au point de vue phalanstérien*, Paris, 1849, in-4 (extrait de *la Démocratie pacifique*); Coignet, *Le socialisme appliqué à la production, à la circulation, à la consommation*, Paris, 1849, in-8; Meunier, *La propriété et l'usure devant le Christ et les Pères de l'Église*, Paris, 1849, in-8; Coignet, *De la réforme du crédit et du commerce*, Paris, 1849, in-8; Considerant, *La solution, ou le gouvernement direct du peuple*, Paris, 1850, in-8; —, *La dernière guerre et la paix définitive en Europe*, Paris, 1850, in-8; Rittinghausen, *La législation directe, ou le gouvernement du peuple par lui-même*, Paris, 1850, in-8; Guillon, *Accord des principes, Travail des écoles socialistes*, Paris, 1850, in-16 (ces quatre derniers ouvrages sont tirés de *la Démocratie pacifique*); J. Le Rousseau, *De l'organisation de la démocratie*, Paris, 1850, in-8; Gagneur, *Des fruitières, ou association domestique pour la fabrication du fromage de gruyère*, Paris, 1850, in-8; Paul de Boureulle, *Francœur et Giroflet, Conversations sur le socialisme et sur bien d'autres choses*, Paris, 1850, in-12 (c'est une exposition élémentaire du fouriérisme); de Bonnemère, *Histoire de l'association agricole et solution pratique*, Paris, 1850, in-12; Briancourt, *Organisation of labour and association*, London, 1850, in-8; Considerant, *Les quatre crédits, ou 60 milliards à 1 1/2 %*, Paris, 1851, in-4; François Coignet, *Organisation politique du peuple, Réalisation de l'ordre absolu et de la liberté illimitée*, Paris, 1851, in-8; —, *Le crédit collectif suppléant au crédit individuel, Inutilité de l'usure, de l'agiotage, du prêt individuel sur hypothèques, de la spéculation et de l'accaparement*, Grenoble, 1851, in-8; —, *Der Socialismus in seiner Anwendung auf Kredit und Handel, nach Fourier'schen Grundsatzen bearbeitet*, Zürich, 1851, in-8; Savardan et Laverdant, *Colonie maternelle, Appel aux phalanstériens*, Paris, 1851, in-8; Laverdant, *Socialisme catholique*, Paris, 1851, in-8. — Cf. *Extrait du catalogue de la librairie sociétaire*, 10 janvier 1849, dans Considerant, *Du sens vrai de la rédemption*.

1. Savardan, *Un dernier mot sur la réforme communale, Les colonies d'enfants assistés*, *l'Économiste français*, 1863, n° 43, p. 345 : « En 1851, un projet

d'avance en un pareil moment. Les plus tenaces voyaient un espoir de phalanstère dans l'Union agricole d'Afrique, ou Sigville, en Algérie [1] ; ce n'était pourtant qu'une entreprise sociétaire des plus vagues. Au Brésil, l'Union industrielle du docteur Mure échoua follement et misérablement [2].

5. — *1852-1905.*

La décomposition du fouriérisme, commencée dès la fin de la deuxième république, s'acheva sous l'empire. L'école s'émietta,

de réalisation à Condé-sur-Vesgre fut l'objet d'une première souscription de plus de cent mille francs due à la confiance de mes amis, et... l'exécution ne manqua que sous l'influence de scrupules religieux, respectables assurément, quoique parfaitement erronés ; » — cf. *ibid.*, sur des projets remontant à 1846 et 1847.

1. Fondée en 1846 ; cf. Considerant, *Le principe sociétaire en Algérie*, *la Démocratie pacifique*, t. 6 (1846), n[os] 136 et 140 : Sigville, établie près de Saint-Denis du Sig, n'est pas un phalanstère, mais seulement une société qui se propose d'appliquer certains principes phalanstériens (participation aux bénéfices, salaire minimum) ; « Si le principe sociétaire, réalisé au moyen d'une organisation quelconque, établit déjà la prospérité, l'unité, l'accord des intérêts dans la colonie, un grand pas sera fait, une heureuse consécration sera donnée à la doctrine de l'association. Si l'essai échoue, comme l'organisation proposée par Fourier n'aura pas été mise en cause, il n'y aura pas lieu à s'en prendre à la théorie de Fourier. Voilà pourquoi nous voyons avec grand plaisir l'établissement de Sigville, voilà pourquoi nous l'appuyons. Que si, au contraire, au lieu de faire simplement à Sigville un essai de colonisation en empruntant à la doctrine sociétaire le principe de l'association, on s'était proposé d'y faire un essai de système sériaire, d'y expérimenter le phalanstère, nous nous serions bien gardés de compromettre l'École et la Théorie en donnant à une semblable opération un appui quelconque ; » — cf. l'*Économiste français*, t. 4, n° 148, 30 novembre 1865 : « Dans le courant de la semaine dernière, les actionnaires de l'*Union agricole d'Afrique* (ou du Sig, province d'Oran), réunis en assemblée extraordinaire, à Paris, ont procédé à la révision des statuts de leur société, qui n'avaient pas été retouchés depuis 1849. Tout en modifiant un grand nombre d'articles, après l'expérience acquise en seize années, ils ont maintenu intacte la déclaration inscrite dans les premiers articles, et d'après laquelle la société est fondée pour la création d'une commune agricole-industrielle, dans laquelle sera appliqué, autant que possible, le principe de l'association du capital et du travail, tant pour l'exploitation de l'établissement que pour la répartition des bénéfices. » — Cf. M. P. Müller, lettre à M. Schmidt, 12 décembre 1900, communiquée par M. Schmidt : « L'Union agricole d'Afrique au Sig existe encore ; elle avait été fondée en phalanstère, mais exploitée comme une ferme ordinaire, et très mal. Je possédais deux ou trois actions nominatives ; j'ai assisté à une assemblée générale, rue Saint-André-des-Arts, il y a environ 20 ans : j'ai vu là une dizaine de vieillards, impotents, tous officiers de la Légion-d'honneur, d'anciens polytechniciens, amis de Considerant. »

2. Cf. A. de Bonnard, *Organisation d'une commune sociétaire*, p. XVII-XX, 32-33.

les publications cessèrent, sauf quelques variations sur le thème de la réalisation [1].

La réalisation elle-même était de nouveau tentée, dès 1853, dans l'entreprise du Texas, où un petit groupe fouriériste, ayant Considerant à sa tête, s'épuisa pendant des années, jusqu'à la ruine finale, lente et sans éclat [2]. Les phalanges des États-Unis étaient tombées, ou finissaient de tomber, l'une après l'autre, emportées par des événements fortuits, auxquels leur faiblesse n'offrait point de résistance [3]. Une seule institution, celle du familistère de Guise, fondé et dirigé par le fouriériste Godin [4], semblait porter les espérances de l'école phalanstérienne ; mais, dans son développement rapide et continu, le familistère ne devait présenter que l'application partielle de la doctrine, restreinte aux assurances [5], à la participation aux bénéfices [6], à la coopération de consommation, de production et d'habitation [7].

1. Les principales publications de cette période sont les suivantes : Hennequin, *Sauvons le genre humain*, Paris, 1853, in-12 ; Hippolyte Renaud, *Solidarität, kurzgefasste Darstellung der Lehre Karl Fourier's, deutsch bearbeitet* von Kaspar Bär und Karl Bürkli, Zürich, 1855, in-8 ; F. Coignet, *Bank-und Handelsreform*, Zürich, 1855, in-8 ; Journet, *Le passé et l'avenir, Chant harmonien*, Paris, 1857, in-12 ; —, *Documents apostoliques et prophéties*, Paris, in 12 ; —, *Les sept clameurs du désert, ou le socialisme démasqué*, Paris, 1858, in-12 ; Savardan, *L'extinction du paupérisme réalisée par les enfants*, Paris, 1860. in-12 ; Delbrück, *Les récréations instructives*, Paris. 1860-1863 ; *L'éducation nouvelle, journal des mères et des enfants*, Paris, 1861-1862.

2. Cf. Considerant, *Au Texas*, Paris, 1854, 4 vol. in-8 (la deuxième partie a été traduite en allemand par Bär et Bürkli sous le titre de *Auswansderung nach Hoch-Texas*, Zürich, 1855, in-8) ; —, *Ma justification*, Paris, 1854, in-8 ; —, *Du Texas, premier rapport à mes amis*, Paris, 1857, in-8.

3. Cf. Noyes, *History of american socialism*, p. 248, 411-499.

4. Godin fonda en 1846, à Guise, une manufacture d'instruments de fer et de fonte (surtout des poêles et instruments de cuisine) ; il y appliqua progressivement quelques principes de l'économie sociétaire, et éleva en 1859 la première aile du familistère.

5. Cf. Bertrand, *Une visite au familistère de Guise*, Bruxelles, 1888, in-8, p. 19 sqq. ; l'application du minimum est la suivante : « Lorsqu'une famille ne reçoit pas un total de salaires équivalent au total de ce minimum (établi par sexe et par âge), l'association paie le surplus. »

6. Cf. Bertrand, *Une visite au familistère de Guise*, p. 13 sqq. ; Bernardot, *Le familistère de Guise*, Guise, 1889, in-8, p. 13 sqq. ; en outre des associés, possesseurs des parts sociales, qui, après leur mort, doivent revenir aux nouveaux associés, le familistère comprend des sociétaires (habitant nécessairement au familistère), des participants, des intéressés et des auxiliaires ; des bénéfices, 50 % sont attribués au capital et au travail, 25 % aux capacités et à la direction, 25 % au fonds de réserve ; sur la part attribuée au travail, les sociétaires et les associés touchent des dividendes respectivement proportionnels à 1, 1,5 et 2.

7. Le familistère comprend une école et une pouponnière.

En 1862, pour renouer la tradition fouriériste, à l'exclusion de toute idée de réalisation, Jules Duval, ancien rédacteur à *la Phalange*, fonda *l'Économiste français* [1]. Les quelques phalanstériens qui y collaborèrent [2] s'y firent les théoriciens de la coopération en général [3] comme dans le journal *l'Association* [4], dans l'*Annuaire de l'association*, dans l'*Almanach de la coopération* [5]. L'œuvre doctrinale du fouriérisme s'affaissa, tomba aux dissertations philosophiques qui n'étaient plus spécifiquement sociétaires [6].

1. *L'Économiste français, journal de la science sociale, organe des intérêts métropolitains et coloniaux*, paraissant tous les quinze jours sous la direction de M. Jules Duval (Épigraphe : « Libre et harmonique essor des forces »); n° 1, 25 novembre 1861; de 1861 à 1866, 5 vol. in-4.

2. Delbrück, Destrem, Laverdant, Savardan.

3. Cf. Jules Duval, *Programme*, *l'Économiste français*, 1862, p. 1-2; —, *De la transformation des communes rurales*, *ibid.*, 1863, p. 292-293; —, *La libre et déloyale concurrence dans le commerce des vins en bouteilles*, *ibid.*, 1 août 1864; —, *Les fraudes commerciales et le radicalisme économique*, *ibid.*, 8 septembre; —, *Du mouvement coopératif*, *ibid.*, 7 septembre 1865; —, *Le mouvement coopératif à Paris*, *ibid.*, 14 septembre; —, *Le mouvement coopératif en France et en Algérie*. *ibid.*, 21 septembre; — cf. aussi Mme Pape-Carpantier, *La question des femmes*, *ibid.*, 1862 et 1863, nos 22, 24, 25, 26, 27, 29, 30; Berné, *Les associations de production à Paris*, *ibid.*, 4 août et 29 septembre 1864; Savardan, *Projet de société d'éducation et d'association communales*, *ibid.*, 25 février 1865.

4. Cf. Wladimir Gagneur, *De l'association, Application générale du procédé de la fruitière aux autres branches de la fabrication domestique et aux industries annexes de la ferme*, *l'Association*, 2e année, 14 janvier 1866.

5. *Annuaire de l'association pour 1867*, et *Almanach de la coopération pour 1867*, publications de la *Librairie des sciences sociales*, fondée et dirigée par des phalanstériens : en 1862, Barrier traite avec les propriétaires de la *Librairie sociétaire*, Baudet-Dulary et Bourdon, et une société en commandite, dont Barrier et Pellarin sont les principaux membres, administre la librairie, qui devient la *Librairie des sciences sociales* ; cf. *la Rénovation*, 31 janvier 1899.

6. Cf. E. Nus, *Des dogmes nouveaux*, Paris, 1861, in-8 ; Muiron, *École sociologique phalanstérienne, Communications familières du doyen*, Besançon, 1862, in-8; Hippolyte Renaud, *Destinée de l'homme dans les deux mondes*, Paris, 1862, in-8 ; Destrem, *De la nécessité d'une caisse de prêts sur titres ou d'une société générale de crédit, personnel et réel*, Paris, 1862, in-8; Charles Pellarin, *Essai critique sur la philosophie positive*, Paris, 1864, in-8; Laverdant, *Théocratie et diabolocratie*, Paris, 1864, in-8 ; A. Oyon, *Le familistère de Guise*, Paris, 1865, in-8 ; E. Nus, *Les grands mystères*, Paris, 1866, in-8; Pellarin, *Qu'est-ce que le progrès?*, Paris, 1867, in-8; Hippolyte Renaud, *Raison et préjugés*, Paris, 1867, in-18; Destrem, *Du moi divin et de son action sur l'univers*, Paris, 1867, in-18; Édouard de Pompéry, *La femme dans l'humanité*, Paris, 1867, in-18; Raoul Boudon, *La vérité sur la situation économique et financiere de l'Empire*, Paris, 1867, in-8 ; F. Barrier, *Principe de sociologie*, Paris, 1867, 2 vol. in-8; Cohadon, *Guide de l'association à l'usage du jeune ouvrier*, Paris, 1868, in-8; Hippolyte Renaud, *Le matérialisme et la nature*, Paris, 1869, in-8 ; Pellarin, *Qu'est-ce que la civilisation ?*, Paris, 1869, in-8; Bar-

Les phalanstériens se détachaient du dogmatisme d'école, portaient leur attention et leur intérêt sur les œuvres de coopération pratique [1] ; sur l'Union agricole d'Afrique, dont les actionnaires étaient en majorité fouriéristes [2] ; sur la Société de Beauregard, qui, après avoir été une société commerciale pour la vente des denrées alimentaires, sous le nom des Travailleurs-Unis, était devenue une association coopérative de production, de consommation et d'échange [3] ; sur la Maison rurale du docteur Jouanne, à Ry, qui devait avoir pour but l'application des principes de l'éducation sociétaire [4] ; enfin, sur le familistère de Guise. entreprise patronale inclinée, par la volonté de son fondateur, à la coopération [5]. Condé-sur-Vesgre n'était plus qu'une « propriété collective de plaisance » [6].

rier, *Catéchisme du socialisme libéral et rationnel*, Paris, 1869, in-8 (extrait de *la Science sociale*, cf. plus loin) ; A. de Bonnard, *Solutions graduées du problème de la misère*. Paris, 1869, in-8 ; Henri Brissac, *L'esprit nouveau dans l'humanité*, Paris, 1869, in-12 ; Julien Le Rousseau, *De l'association de l'ouvrier aux bénéfices du patron*, Paris, 1870, in-12 ; Dumon-Meynard, *Suppression des grèves et du prolétariat*, Paris, 1870, in-12 ; Roueir, *La commune sociétaire*, Bruxelles, 1870, in-8.

1. Cf. Barrier, *L'école sociétaire*, *la Science sociale*, t. 2, n° 1, 16 mars 1868, p. 3 : « Tout le monde sent instinctivement que des progrès sérieux ne peuvent être atteints sans des réformes sociales, que le principe de l'association libre et intégrale tend à s'incarner de plus en plus dans les faits, que le mouvement coopératif, déja devenu populaire, n'est qu'une forme préparatoire de l'association universelle ... »

2. Parmi les administrateurs étaient les phalanstériens Barrier, Jules Duval, de Boureulle, Brugnier ; cf. *l'Economiste français*, 27 juillet 186.

3. Cf. *Société de Beauregard, à Vienne (Isere), Compte-rendu de l'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 1863* ; Henry Couturier, *Société agricole industrielle de Beauregard, Annuaire de l'association pour 1867*, p. 251-262 : en 1845 fut fait a Beauregard le projet d'une institution de prévoyance, qui n'aboutit point ; en 1848 fut fondée une société en commandite pour la vente des denrées alimentaires ; elle fut dissoute au coup d'État ; en 1852 se constitua la *Société agricole et maison de santé et de sevrage de Beauregard*, sous forme de société civile, qui devint, en 1860, la *Société agricole et industrielle de Beauregard* (draperie, meunerie, boulangerie, charpente, produits alimentaires, etc.).

4. C'était une « maison rurale d'enfants pour l'expérimentation sociétaire », qui obtint l'entière approbation de Muiron ; cf. Muiron, *Charles Fourier à l'Athénée*, *la Science sociale*, 16 mars 1867 ; — cf. Faneau, *La puissance de l'infiniment petit, ou la maison rurale d'enfants*, *ibid.*, 16 mars 1870 ; G. Delias, *Jouanne*, *la Rénovation*, 28 février 1899 : les premiers statuts de la *Maison rurale* datent de 1862 ; elle compta, après 1870, une quarantaine d'élèves internes, et dura jusqu'en 1884.

5. Cf. *la Science sociale*, 1 août 1870 ; — cf. Mary, *Le familistère de Guise*, *Annuaire de l'association pour 1867*, p. 204-250.

6. *La Rénovation*, t. 11, n° 97.

*L'Économiste français* de Jules Duval dura jusqu'en 1866, et, l'année suivante, fut fondée *la Science sociale*, revue bimensuelle[1], « faisant suite » au *Phalanstère*, à *la Phalange*, à *la Démocratie pacifique*[2]. Elle vécut jusqu'en 1870, avec un vague programme d'association et de réformes[3]. Aux dissertations philosophiques[4], aux développements sur la coopération[5] s'y mêlaient des projets de réalisation sans action et sans effet[6].

Depuis 1870, ce qui restait de l'école sociétaire n'a pas cessé de s'affaiblir et de baisser. Ses dernières forces se sont épuisées dans le bavardage et dans le rêve de la réalisation[7]. *La Rénovation*,

1. *La Science sociale, journal de l'école sociétaire*, du 16 mars 1867 au 19 août 1870, 4 vol. gr. in-8 (en épigraphe : « Association du capital, du travail et du talent, Ordre, justice, solidarité, liberté »).

2. Ce sont les mots mêmes inscrits sur la première page de la revue.

3. Barrier, *L'école sociétaire, la Science sociale*, 16 mars 1868; —, *Catéchisme du socialisme libéral et rationnel, ibid.*, t. 2, n[os] 18, 20 à 23, t. 3, n[os] 1 à 8; Faneau, *Notre programme, ibid.*, 1 janvier 1870.

4. Cf. Barrier, *Introduction, ibid.*, 16 mars 1867; —, *Rapports de la doctrine sociétaire avec la morale, ibid.*, 1 avril, 1 et 16 mai; Jules Giraud. *Quelques exemples d'analogie, ibid.*, 16 mars 1868; Kuss, *Progrès du socialisme, son accord avec le christianisme bien compris, ibid.*, t. 2, n° 17.

5. Achille Mercier, *Bulletin des associations, la Science sociale*, 1 mai 1867; Noirot, *Le garantisme par la coopération, ibid.*, 16 mai; Lhuillier et A. de Bonnard, *Organisation de la production et de la consommation par l'échange, ibid.*, 16 décembre 1867, 1 février 1868 : Wladimir Gagneur, *Participation du fermier sortant aux améliorations exécutées par lui, ibid.*, 1 mai 1870.

6. Barrier, *Proposition d'un essai sociétaire, ibid.*, t. 2, n[os] 22, 23, 24, t. 3, n[os] 1 et 2; Faneau, *Des chances de réussite d'un essai sociétaire, ibid.*, t. 4, n° 4; Briancourt, *Sur la réalisation, ibid.*, n° 10; Faneau, *La réalisation progressive, ibid.*, n[os] 11 à 15. — Cf. encore Barrier, *Sur la marche de l'école sociétaire, ibid.*, t. 2, n° 20; Le Rousseau, *De la marche de l'école sociétaire, ibid.*, n° 19; —, *A MM. les membres du comité de rédaction de la Science sociale, ibid.*, t. 4, n° 11 ; Faneau, *En avant !, ibid.*, n° 1.

7. Cf. *Centième anniversaire de la naissance de Fourier, Congrès phalanstérien des 25, 26 et 27 avril 1872*, Paris, 1872, in-4 ; Pellarin, *Un vétéran à ses condisciples de l'école sociétaire*, Paris, 1874, in-8 ; —, *Anniversaire natal de Fourier*, Paris, 1876, in-8 ; *Manifeste et programme des socialistes garantistes*, Paris, 1876, in-8 ; Jouanne, *La question sociale résolue par les collectivités unitaires*, Ry, 1879, in-8 ; Destrem, *La future constitution de la France, ou les lois morales de l'ordre politique*, Paris, 1881, 2 vol. in-8 ; E. Barat, *Fondation d'une colonie sociétaire*, Paris, 1881, in-12 ; Destrem. *Pétition pour la réalisation pratique et légale du droit au travail*, Paris, 1892, in-8 ; —, *La rénovation politique*, Paris, 1893, in-16 ; P. E. Laviron, *Un mot sur le socialisme intégral de Charles Fourier, à propos du droit à l'existence et du droit à la retraite*, 2e éd., Paris, 1895, in-8 ; E. Barat, *Rappel d'une proposition sociologique*, Paris, 1896, in-16 ; Madame Griess-Traut, *Urgence d'une langue internationale*, Paris, 1896, in-12 ; —, *Transformation des armées guerrières destructives en armées*

fondée en 1888, n'a eu aucune efficacité [1]. La libéralité d'une donatrice phalanstérienne lui a permis de durer, à l'écart du mouvement socialiste contemporain, sans profit pour une cause qu'elle n'a pas su soutenir [2].

Les dernières tentatives faites pour relever l'école n'ont pas réussi [3] : elle est aujourd'hui réduite à quelques adhérents, qui,

*pacifiques productives*, Paris, 1896, in-12 ; P. E. Laviron, *La morale d'après Charles Fourier*, Paris, 1896, in-8 ; Émilie Jeannin, *A chacun selon son travail* Paris, 1896, in-12 ; E. Barat, *Constitution de l'association terrienne*, *Les lois d'application*, Paris, 1897, in-12 ; A. Alhaiza, *La rénovation religieuse*, Paris, 1897, in-12 ; —, *De phalanstérien à socialiste*, Paris, 1900, in-8 ; *Inauguration de la statue de Charles Fourier au boulevard des Batignolles, place Clichy, à Paris, le 4 juin 1899*, *Notice*, Paris, 1899, in-8. — On peut mettre à part : É. de Pompéry, *Les Thélémites de Rabelais et les Harmoniens de Fourier*, *la Revue socialiste*, mai 1892 ; —, *Le dernier mot du socialisme rationnel, suite et conclusions des Thélémites de Rabelais et des Harmoniens de Fourier*, *Le sentiment de justice et l'idée d'organisation sociale*, *ibid.*, février 1893 ; Considerant, *Petite histoire de la féodalité capitaliste*, *Almanach de la question sociale pour 1892*, p. 43-45; A. Alhaiza, *Historique de l'école sociétaire fondée par Charles Fourier, suivi d'un résumé de la doctrine fouriériste*, Paris, 1894, in-16. En 1898 a paru la 7e édition de *Solidarité* d'Hippolyte Renaud. — En 1872, le *Bulletin du mouvement social* fut fondé en majeure partie par des phalanstériens, mais ce ne fut pas un organe purement fouriériste ; cf. p. 1 : « Nous n'arborons pas ici le drapeau d'une école. Bien que la plupart de ceux qui fondent ce journal appartiennent à l'école de Fourier, et n'entendent pas renier leur origine, nous ouvrons cette feuille à toutes les études consciencieuses, à toutes les solutions qui repoussent la contrainte. Nous n'apportons qu'une idée préconçue : c'est que la conciliation ne peut se faire que par l'association des intérêts qui se heurtent aujourd'hui. » Au *Bulletin du mouvement social*, qui dura de 1872 à 1880, succéda la *Revue du mouvement social* (1880-1887), dirigée par Charles Limousin.

1. *La Rénovation, organe de la conciliation sociale et des doctrines d'association*, hebdomadaire, paraît depuis 1888.

2. Cf. Destrem, *La vraie sociologie et le socialisme empirique*, *la Rénovation*, t. 6, n° 54 ; — , *Le collectivisme forcé et l'association volontaire*, *ibid.*, n° 56 ; —, *Un essai décisif d'association intégrale agricole et industrielle*, *ibid.* ; E. Barat, *Le projet d'Achères*, *ibid.*, n° 59 (projet de réalisation phalanstérienne à Achères) ; T Lefebvre, *La contrainte dans le collectivisme*, *ibid.*, t. 8, n° 63 ; —, *Le comptoir communal dans les livres de Fourier*, *ibid.*, n° 65 ; A. Alhaiza, *Socialisme et sociétarisme*, *ibid.*, t. 10, n° 87 ; d'Anglemont, *Le phalanstère est-il réalisable aujourd'hui ?*, *ibid.*, t. 11, nos 96 et 97 ; A. Alhaiza, *La loi du 9 avril 1898*, *ibid.*, t. 12, n° 112 (contre la loi, contre les collectivistes). — La donatrice grâce à laquelle *la Rénovation* a pu durer est Mme Griess-Traut.

3. L'*Union phalanstérienne* fut fondée en 1896, pour « continuer l'étude, la vulgarisation et l'application de la doctrine enseignée par Charles Fourier » ; ses moyens d'action devaient être les « publications, expositions, conférences, concours, appuis donnés à la création de sociétés civiles ou commerciales en participation ou à capital variable, ou tous autres moyens analogues » ; — cf. *École sociétaire, Société l'Union phalanstérienne, Statuts* ; « la société l'*Union*

attachés à l'illusion tenace du phalanstère [1], méconnaissent les conditions du développement normal des idées dans la société présente. Condé-sur-Vesgre n'est plus qu'un « séjour d'agrément » [2]; il « sert de résidence estivale à un groupe de personnes aisées qui a conservé la désignation de Ménage sociétaire [3] ». Seul le familistère de Guise reste debout, comme un témoignage de la valeur pratique du fouriérisme actif, appliqué à la réforme économique et adapté aux conditions de la réalité [4].

Telle a été l'œuvre de l'école fouriériste, et telle son action, tels ont été les efforts et les résultats successifs de sa propagande. Sous ces manifestations de son activité il convient de rechercher maintenant sa pensée, telle qu'elle est sortie de la pensée du maître, interprétée et reconstituée en une synthèse nouvelle.

*phalanstérienne*, dit le compte-rendu de la séance du 8 janvier 1896, annexé aux statuts, a pour but d'organiser et de faire la *Propagande* autour de l'*École sociétaire*, afin de donner en quelque sorte une nouvelle vie à l'École en rajeunissant la Société. » L'*Union phalanstérienne* ne comprit qu'une partie des phalanstériens groupés à Paris ; elle n'a point duré. — Les *Annales sociétaires* et *le Sociétaire, organe de la science de l'association et du socialisme expérimental* (1897), ont eu une existence des plus éphémères.

1. Le 4 février 1903 ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Beauvais les pièces constitutives de la société *Les pionniers sociétaires, société coopérative d'habitation, de production et de consommation*, fondée le 23 novembre 1902 par M. Amédée Duponchel et Madame veuve Avez pour exploiter le domaine du Vaumain (Oise) ; le capital social de la société a été fixé à 1000 francs; — cf. le *Bulletin périodique de l'association intégrale agricole industrielle du Vaumain*, n° 1, novembre 1903.

2. A. Albaiza, *Visite à Condé-sur-Vesgres, la Rénovation*, t. 11, n° 101 (31 juillet 1898), p. 981.

3. *La Rénovation*, t. 11, n° 97 : « la théorie de Fourier n'y est plus qu'un souvenir respecté, qui a cependant laissé d'aimables traces dans la forme du langage et des manières, et aussi dans une organisation économique produisant un maximum d'avantages matériels avec un minimum de dépenses ».

4. Cf. les ouvrages de Godin, le fondateur du familistère : *Solutions sociales*, Paris, 1871, in-12 ; —, *Mutualité sociale et association du capital et du travail, ou extinction du paupérisme par la consécration du droit naturel des faibles au nécessaire et du droit des travailleurs à participer aux bénéfices de la production*, Paris, 1880, in-12 ; — cf. aussi le *Devoir*, organe du familistère de Guise, paraissant depuis 1878. — Sur les applications du fouriérisme dans le familistère de Guise, cf. plus haut, même §.

## § 2. — *La doctrine, les idées et les tendances* [1]

### 1. — *La doctrine.*

La doctrine de l'école fouriériste est une seconde édition, révisée et commentée, de la doctrine de Fourier. Cette révision s'est opérée avec plus ou moins de ménagement selon les personnes et selon les sujets : il est certaines théories, les théories cosmogoniques et les théories morales en particulier, que les disciples ont abordées avec une grande liberté, pour s'en débarrasser comme d'un poids mort [2]; plusieurs d'entre eux ont même reven-

1. Pour tous les ouvrages, articles, etc., qui seront cités dans ce § sans références complètes, cf. le § précédent.

2. Transon, *Réponse à un jugement de la Revue encyclopédique*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 106 : « Mettons d'abord les planètes hors de cause : aussi bien vous n'ignorez pas que M. Fourier présente ses idées cosmogoniques comme des indications de sa théorie d'unité universelle, et nullement comme une vérification de ses moyens d'association ; » Berbrugger, *Conférences sur la théorie sociétaire de Charles Fourier*, p. 6 : Considerant, *Le socialisme devant le vieux monde*, p. 41, 120 : « Que Fourier ait eu ses écarts, qu'il ait eu des idées fausses, excentriques, immorales, si vous voulez, ce n'est pas même la question. Le donnons-nous pour un dieu, pour un prophète, pour un verbe infaillible ? » ; Brisbane, *Social destiny of man*, p. 8-9 ; — cf. d'autre part les *Œuvres complètes* de Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, Préface des éditeurs, p. XIV ; p 153, Avertissements des éditeurs sur la 2e partie : quand il publia la *Théorie des quatre mouvements*, Fourier n'avait pas achevé la théorie des libertés amoureuses : aussi y est-elle présentée avec des erreurs ; *ibid.*, Préface des éditeurs, p. XXXI : dans ses divers ouvrages, Fourier n'a donné sur la morale que « des indications *très incomplètes* ; » elle ne sauraient être comprises que de ceux qui connaissent à fond la doctrine ; « ces difficultés, l'inconvenance de l'application actuelle de ces innovations, l'inopportunité et l'inutilité pratique de toute discussion actuelle sur ces matières ont conduit l'école de Fourier à *réserver* ces questions aux générations qui seront aptes à les discuter et qui auront intérêt à les résoudre » ; il y a là « de pures prévisions, des spéculations scientifiques » ; —, *Le nouveau monde*, Avertissement des éditeurs, p. III : ils ont supprimé de la 2e édition trois passages (12, 15 et 103 lignes) en raison de leur « crudité » inacceptable dans un ouvrage de « propagation courante » ; voici le plus important de ces passages, p. 337 de la première édition : « *Les mœurs phanérogames*. Le libre amour, la pluralité d'amants est évidemment un obstacle à la fécondité : on en voit la preuve chez les courtisanes, qui sont bien rarement fécondes, il en est à peine un dixième qui procrée, tandis qu'une fille ou femme fidèle est trop facile à la conception. Or les harmoniens auront (au bout d'un siècle seulement) beaucoup de femmes adonnées à la pluralité d'hommes, *par vertu corporative et utile à la société* : les Bacchantes. Bayadères, Faquiresses, et autres corporations chargées du service des armées et des caravansérails seront nécessairement phanérogames ; ce sera de leur part

diqué leur pleine indépendance d'appréciation et de critique sur l'ensemble du système [1]. Ce système, néanmoins, reste à peu près intact dans l'image nouvelle qui en est donnée : quelles que soient les idées et les tendances qui se dégagent du commentaire, la doctrine, en elle-même, n'a point varié.

Les problèmes y sont posés par les disciples comme ils l'étaient par le maître. La question sociale est présentée comme la question du souverain bien social et individuel [2]. Mais cette question demeure extrêmement complexe [3] : parmi les questions particulières qu'elle enveloppe, la question économique, sans supprimer ni la question politique ni la question morale, reste prédominante ; elle est essentiellement la question de la réforme industrielle [4].

un acte de dévouement dont l'État recueillera de grands avantages. Ce genre de mœurs, par son extension aux deux tiers des femmes, sera un 3e et très puissant moyen de stérilité ; » —, *Publication des manuscrits*, t. 1, p. 312-313, note des éditeurs ; cf. Considerant, *Le Globe, les Bacchantes et les Anti-Lions, la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 101 : on peut prendre chez Fourier « des procédés d'association, d'organisation industrielle, de réforme commerciale, etc., sans accepter l'ensemble des propositions contenues dans ses écrits »; Bouillier, *Exposition*, p. 4-6 : « Le fouriérisme, tel que M. Considerant nous l'a exposé, n'est point le fouriérisme pur et complet. Il en a soigneusement retranché toute la partie la plus fantastique et en même temps la plus contestable ; » il « l'a réduit à un simple système d'association » ; il « a usé de ménagements infinis pour ne pas éveiller les susceptibilités même des plus intraitables conservateurs ».

1. Cf. Savardan, *Un dernier mot*, p. 344 ; et surtout Jules Duval, *Au docteur Charles Pellarin, la Science sociale*, t. 2, nos 14 et 15, p. 215, 230 : « Je dis d'abord que, *comme conception pratique*, il n'y a de vraiment démontré, dans Fourier, que le principe, c'est-à-dire la recherche du progrès social dans l'association volontaire, et non plus dans la loi ou la lutte. Tous les détails de la future organisation sont plus ou moins entachés d'hypothèse. »

2. *Bases de la politique positive*, p. 1 : le but de la politique rationnelle est « la réalisation de l'association universelle des individus et des peuples pour l'accomplissement des destinées de l'humanité » ; *la Démocratie pacifique*, t. 16, n° 1 : « Notre but est toujours le même : c'est la transformation de la société de haines, de mensonges, d'iniquités et de misères où nous vivons en une société de concorde, de vérité, de justice et de richesse ; c'est la réalisation du bonheur sur la terre, la découverte du royaume de Dieu, promis à ceux qui le chercheront. »

3. Considerant, *Destinée sociale*, t. 1, p. 27.

4. Lechevalier, *Qu'est-ce que la réforme industrielle?*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 52; Brisbane, *Social destiny of man*, p. VIII; *Bases de la politique positive*, p. I: « La politique est la science de l'existence, de la vie des sociétés, ou la connaissance des lois fondamentales de l'hygiène du corps social ; » Considerant, *Manifeste de la Démocratie pacifique*, p. 4 : « Les questions *sociales* proprement dites, quand on les oppose aux questions *politiques*, comprennent plus spécialement l'ensemble des faits caractérisant l'état, la nature et l'économie de la

La doctrine sociale est une science, et elle est en même temps une révélation [1] : Fourier a déterminé une fois pour toutes les règles de la méthode que la science sociale doit appliquer, observation positive, démonstration scientifique, vérification expérimentale [2]. Il a aussi déterminé l'ordre des recherches et des solutions de la science : elle commence par le problème de la circulation des biens pour s'étendre, de là, au système entier des questions sociales [3].

La critique sociale est générale et absolue. Des maux qu'elle révèle, le plus apparent c'est le désordre économique, qui se manifeste par le paupérisme et l'inégalité, et par des crises chroniques comme celles du chômage et des grèves [4]. Du désordre

société ; les rapports des classes ; la constitution de la propriété et de l'industrie ; le développement du bien-être, de la liberté positive et des lumières : de l'intelligence, de la moralité et des publiques vertus : en un mot, généralement les relations des hommes et des peuples entre eux, indépendamment de la question des formes passagères et des systèmes actuels de leurs gouvernements divers ; » — cf. Pellarin, *Notre prédilection pour les réformes sociales n'exclut point le souci des réformes politiques*, *la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 44.

1. Lechevalier, *École de M. Charles Fourier*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 115 ; Villegardelle, *Cours de science sociale de Considerant à l'Athénée royal*, *la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 681 ; Considerant, *La Phalange aux partisans de l'école sociétaire*, *ibid.*, p. 735 sqq., 863 sqq. : « ... A d'autres donc les voies exceptionnelles et ambiguës, les déguisements, les amalgames ; à nous la science franche, entière, inflexible ; car nous sommes entièrement, franchement et en toute inflexibilité les hommes, les soldats et les apôtres de la science révélée par le plus grand des génies qui se soient manifestés au monde, et contenue explicitement dans le *Traité de l'association*, qui est notre évangile scientifique, social et religieux ; » *Bases de la politique positive*, p. 74 sqq ; — d'autre part, Considerant, *Discours funèbre sur Fourier*, *la Phalange*, t. 1, p. 1075 sqq. ; Ph. Hauger, *Discours funèbre sur Fourier*, *ibid.*, p. 1078 sqq. ; Considerant, *Anniversaire de la naissance de Fourier*, *ibid.*, t. 2, p. 113 sqq. ; —, *Manifeste de la Démocratie pacifique*, p. 4. ; *Système des développements de l'école sociétaire*, p. II ; Barrier, *Introduction*, p. 2 ; Laviron, *La morale d'après Charles Fourier*, p. 11, 18.

2. Considerant. *Destinée sociale*, t. 2, p. 263 ; —, *Exposition abrégée du système phalanstérien*, p. 15 ; —, *Discours prononcé à l'Assemblée constituante dans la séance du 14 avril 1849*, Paris, 1849, in-12, p. 101 sqq. ; *Bases de la politique positive*, 28-29 : la doctrine sociétaire s'interdit toute autre voie que « celle de la vérification expérimentale et de l'imitation spontanée, autrement dit toute voie autre que l'appel à la raison intellectuelle éclairée de chaque individu, et à la volonté pratiquement éclairée et absolument libre de la société ; » p. 41 ; Barrier, *Introduction*, p. 1-2.

3. Coignet, *Quel est le but que le socialisme veut atteindre*, *la Démocratie pacifique*, t. 13, n° 152.

4. *Nécessité d'une dernière débâcle politique en France*, p. 48 ; Pecqueur, *Les droits de l'homme*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 94 ; Briancourt, *Une visite au*

économique résulte le désordre social : la société est divisée en deux classes ennemies, constamment en lutte [1], l'une opprimant l'autre de toutes les forces du pouvoir [2], dont elle use pour l'insécurité du monde, ravagé par la haine et la guerre [3]. Tous ces maux attestent un profond désordre moral [4] : les rapports entre les sexes, l'amour et le mariage présentent la forme la plus éclatante de l'universel mensonge [5].

Les causes du mal social sont surtout des causes économiques. La production des biens est anarchique, désorganisée par les excès de la concentration et du morcellement [6], embarrassée d'improductifs [7]. L'agriculture et l'industrie sont dissociées, incohérentes, débiles, ruineuses pour le travailleur [8]. L'échange démesurément

*phalanstère*, p. 181-183 ; Blanc, *La grève des charpentiers*, p. 1 sqq. ; *la Démocratie pacifique*, t. 14, n° 168 : « Toutes les doctrines socialistes partent d'une base commune : l'insuffisance actuelle des richesses produites par l'activité humaine et l'injustice de leur répartition. »

1. Considerant, *Manifeste de la Démocratie pacifique*, p. 2 : « Ce n'est pas la loi, le droit, le principe politique qui posent ces barrières entre les grandes catégories du peuple français, c'est l'organisation économique, l'organisation sociale elle-même ; » —, *Principes du socialisme*, p. 5 : « L'ordre social actuel n'est encore qu'un ordre aristocratique, non plus, il est vrai, *de principe et de droit*, mais *de fait* ; » p. 6, 9, 10 : « Division de la société en deux classes : un petit nombre possédant tout, le grand nombre dépouillé de tout ; » p. 11 ; Cantagrel, *Histoire de la concurrence anarchique*, *la Démocratie pacifique*, t. 6, n° 12.

2. Pecqueur, *Les droits de l'homme*, p. 94 ; Colin, *La liberté*, *la Démocratie pacifique*, t. 3, n° 24 ; Considerant, *Discours prononcé à l'Assemblée constituante dans la séance du 14 avril 1849*, p. 32-34.

3. Considerant, *Principes du socialisme*, p. 67 ; Duval, *Lettre à M. Michelet*, *la Démocratie pacifique*, t. 6, n° 65.

4. Considerant, *État et avenir des idées sociales*, *la Phalange*, 2e série, t. 2, p. 564 sqq.

5. Duval, *La Démocratie pacifique et le Rhône*, *La question d'amour*, *la Démocratie pacifique*, t. 6, n° 22 ; Hennequin, *La question d'amour*, *ibid.*, t. 7, nos 54, 55, 58 ; L. Gagneur, *Les forçats du mariage*, Paris, 1870, in-12.

6. Considerant, *La civilisation ruinant ses pauvres*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 27 ; Berbrugger, *Conférences sur la théorie sociétaire de Charles Fourier*, p. 63 sqq. ; Considerant, *Sur la cause des coalitions*, *la Phalange*, 3e série, t. 1, p. 65 sqq. ; *Le morcellement et l'association, ou recherche d'une société parfaite*, *Almanach phalanstérien pour 1845*, p. 184-205.

7. Hennequin, *Études sociales*, *Les improductifs de la société actuelle*, *la Démocratie pacifique*, t. 3, nos 75, 112.

8. Toussenel, *Des causes de la détresse agricole*, *la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 14 ; Gagneur, *Association agricole*, p. 23, sur les « vices et désordres » de « l'organisation actuelle de la petite propriété » ; Considerant, *Petite histoire de la féodalité capitaliste*, p. 46-47 ; — Lechevalier, *Qu'est-ce que la réforme industrielle ?*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 53-54 ; Considerant, *Exposition abrégée du système phalanstérien*, p. 31 ; Forest, *Organisation du travail*, p. 46.

développé, entretient le parasitisme commercial, aux dépens des consommateurs, des producteurs, des commerçants eux-mêmes [1]. La libre concurrence perpétue dans l'économie entière le conflit des intérêts égoïstes [2], et le monopole, où elle conduit, soutient l'élévation d'une nouvelle féodalité capitaliste [3], dont la finance juive a

1. Considerant, *Guerre au commerce, la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 913 sqq.; Valois, *Réforme commerciale, la Démocratie pacifique*, t. 3, n° 22 ; Coignet, *Réforme du crédit et du commerce, ibid.*, t. 13, n°s 79, 96.; Destrem, *Lettre à Jules Duval, l'Économiste français*, 1 septembre 1862, 5 novembre, p. 302 : « *Dans un bon système d'échanges, il ne faut pas, entre le producteur et le consommateur, de propriétaire momentané qui s'interpose... Entre le producteur et le consommateur, il ne faut, pour un même produit, qu'un seul intermédiaire, mandataire pur et simple des deux parties, le plus direct et le plus authentique possible.* »

2. Considerant, *Manifeste de la Démocratie pacifique*, p. 1 : la révolution « a renversé les jurandes, les maîtrises, les corporations anciennes, qui formaient une organisation illibérale de l'industrie ; mais elle ne les a pas remplacées par une organisation meilleure. Elle a livré au *laissez-faire* le plus absolu, à la concurrence la plus anarchique, à la guerre la plus aveugle, et, par suite, au monopole des grands capitaux, l'atelier social et économique tout entier, c'est-à-dire tout le domaine de la Production et de la Répartition des richesses ; » Valois, *Aux républicains, la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 134 ; Cantagrel, *Histoire de la concurrence anarchique, ibid.*, t. 6, n° 12; *Pétition aux Chambres contre les excès de la concurrence et en faveur de l'organisation du travail, ibid.*, n° 21 ; Cantagrel, *Du droit au travail, la Phalange, Revue de la science sociale*, t. 2, p. 268 sqq. ; Blanc, *La grève des charpentiers*, p. 187.

3. Considerant, *Manifeste de la Démocratie pacifique*, p. 2 : le résultat de la concurrence anarchique, c'est « l'écrasement progressif de la petite et de la moyenne propriété, de la petite et de la moyenne industrie, du petit et du moyen commerce sous le poids de la grande propriété et sous les roues colossales de la grande industrie et du grand commerce » ; « La Grande-Bretagne présente au plus haut degré ce phénomène de la concentration des capitaux entre les mains d'une aristocratie peu nombreuse, de l'amoindrissement des classes moyennes, de la quasi annihilation politique et sociale de la bourgeoisie, d'un prolétariat et d'un paupérisme envahissants ; » —, *Sur la déraison sociale, absurdité de l'engouement du public pour les chemins de fer, la Phalange*, 2e série, t. 2, p. 255 sqq. ; J. Blanc, *Tendances à la régularisation féodale de l'industrie, ibid.*, p. 291 sqq. ; —, *Demande d'une garantie d'intérêts par l'État, Franchise et cynisme des grandes compagnies industrielles, ibid.*, p. 417 sqq. ; Toussenel, *De l'aveuglement général à propos des nouveaux chemins de fer, la Phalange*, 3e série, t. 7, p. 2191 : « Accorder aux banquiers le monopole de l'exploitation des chemins de fer, c'est tout bonnement rétablir en faveur d'une féodalité nouvelle le droit de rançonner le voyageur, le droit de péage qu'exerçaient les anciens seigneurs, et auquel ils tenaient tant, par la raison que c'était le plus lucratif de tous leurs privilèges ; » E. Bourdon, *Les chemins de fer, Nouvelle campagne de la féodalité financière, la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 414; —, *Les chemins de fer en France, ibid.*, n° 124 ; —, *Constitution législative de la féodalité mercantile, ibid.*, t. 2, n° 167; A. Colin, *Des coalitions industrielles, ibid.*, t. 5, n° 47;

facilement conquis la direction [1]. Le régime actuel de la propriété est vicieux par l'application [2]; le régime du salariat est vicieux par le principe même : le salaire est arbitraire et déprécié par la concurrence [3]; sur les salariés pèse un nouvel esclavage [4]. La répartition se fait sans règle et sans équité.

Les remèdes imaginés contre le mal social ne sont que des palliatifs trompeurs [5]. Une transformation radicale de la société est nécessaire [6]. Au reste l'évolution, par des améliorations partielles, y mène lentement [7].

Barral, *Exactions des compagnies du gaz*, *ibid.*, n° 159 ; Cantagrel, *Du droit au travail*, p. 276 ; Considerant, *Principes du socialisme*, p. 6 sqq. ; —, *Discours, 14 avril 1849*, p. 29 ; Thomassy, *Du monopole des sels par la féodalité financiere* ; Hennequin, *Féodalité ou association ; Almanach phalanstérien pour 1847*, p. 39 sqq. ; Considerant, *Petite histoire de la féodalité capitaliste*.

1. Bourdon, *Conseils à M. de Rothschild*, *la Démocratie pacifique*, t. 2, n°° 165, 166 ; Toussenel, *Les Juifs rois de l'époque ; la Rénovation*, t. 11, n°° 101, 103.

2. Considerant, *De la propriété*, *la Phalange*, 2° série, t. 2, p. 585 sqq., 588 : « Le régime actuel de la propriété est illégitime et repose sur une fondamentale spoliation. »

3. Considerant, *Du salaire et du problème de la réforme sociale*, *la Phalange*, 3° série, t. 1, p. 153 ; —, *Manifeste de la Démocratie pacifique*, p. 2 : « La libre concurrence de prolétaires à prolétaires, les nécessités de l'existence qui contraignent ceux-ci à trouver chaque matin, aux conditions même les plus dures, du travail et un maitre, les conduisent forcément à mettre leurs bras au rabais. De telle sorte que, quand les travailleurs abondent, et c'est le cas général, la libre concurrence entre ces malheureux les poussant à offrir leurs bras au plus bas prix possible, le taux de la journée tend à tomber partout à la dernière limite des nécessités extrêmes de l'existence ; » —, *Principes du socialisme*, p. 35 ; —, *Le socialisme devant le vieux monde*, p. 14, 222, note B ; Briancourt, *Une visite au phalanstère*, p. 8 : « Cette tendance du salaire à descendre au niveau des premières nécessités de l'existence est admise depuis longtemps comme un axiome par les économistes... » ; Hennequin, *Le salariat*, *la Démocratie pacifique*, t. 5, n° 110.

4. Cantagrel, *Histoire de la concurrence anarchique ;* Duval, *Projet de loi sur les livrets*, *la Démocratie pacifique*, t. 6, n° 39 ; Blanc, *La grève des charpentiers*, p. 37 : « L'ouvrier, quand il est seul à seul avec un maitre, est, dans le plus grand nombre de cas, à la merci de ce dernier. »

5. Transon, *L'agriculture désertée par les capitaux*, *le Phalanstere*, t. 2, p. 69 ; Pellarin, *Insuffisance des palliatifs économiques*, *la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 13 ; Vidal, *Des caisses d'épargne*, *ibid.*, n° 139 ; Briancourt, *Une visite au phalanstere*, p. 5-6 ; Meunier, *La tradition socialiste*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, t. 8, p. 497.

6. Considerant, *Manifeste de la Démocratie pacifique*, p. 2 ; —, *Une société qui tombe*, *la Démocratie pacifique*, t. 9, n° 46.

7. Considerant, *Tendances à l'unité des nations*, *Le docteur Bulard*, *Congres méditerranéen pour la destruction de la peste*, *Considérations sur le garan-*

Une société mauvaise ne saurait produire que des esprits faux, des conceptions fausses. La révolution, impuissante à construire après avoir détruit [1], n'a laissé derrière elle, pour la représenter, qu'une démocratie rétrograde et violente. Il peut y avoir une démocratie progressive et féconde [2], mais, en de certaines mains, l'idéal républicain peut servir à introduire les pires abus [3]. En face des révolutionnaires, le pouvoir et le gouvernement sont inertes [4], la politique sociale du christianisme demeure frappée d'incapacité [5], l'économie politique reste attachée à ses erreurs [6]. Des erreurs aussi enlèvent toute efficacité aux doctrines socia-

*tisme, la Phalange*, 2e série, t. 2, p. 345; Elisée Lefèvre, *Les fruitières du Jura, L'association en agriculture, Almanach phalanstérien pour 1845*, p. 136-140; Gagneur, *Des fruitières, ou association domestique pour la fabrication du fromage de gruyere, la Démocratie pacifique*, t. 15, nos 6, 7, 8 ; Guillon, *L'accord des principes*; Gilliot, *Vues historiques sur la propriété, la Phalange, Revue de de la science sociale*, t. 3, p. 545-546.

1. Considerant, *État et avenir des idées sociales*, p. 510 sqq. ; —, *Déclaration de principes, la Phalange*, 3e série, t. 1, p. 18-20.

2. *La Phalange*, 3e série, t. 7. p. 2511 ; Considerant, *Manifeste de la Démocratie pacifique*. p. 4-7, p. 7 : le mot démocratie exprime aujourd'hui la tendance de l'esprit humain, « sous l'inspiration des principes les plus incontestés du Christianisme et de la Philosophie », à « conquérir progressivement l'émancipation des faibles, des souffrants et des opprimés, la paix et l'association des peuples, pour fonder enfin le règne de Dieu et de sa justice, annoncé il y a dix-huit cents ans par le Christ »; *Bases de la politique positive*, p. 15 sqq.

3. Dain, *Réplique au Bon sens, la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 561 sqq. ; Gagneur, *Au National, Questions sur l'organisation du travail, ibid.*, p. 570 sqq. ; Considerant, *M. F. Lamennais, ibid.*, p. 775 sqq.; —, *Décomposition et abdication du parti républicain, ibid.*, t. 3, p. 225 sqq.; Masseron, *Rêveries*, p. 91 sqq.; Hennequin, *Histoire de dix ans, la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 115.

4. Cantagrel, *Les mauvais conservateurs perdront la France, la Phalange*, 3e série, t. 4, p. 545 sqq. ; *Bases de la politique positive*, p. 17 sqq.

5. *Nécessité d'une dernière débâcle politique en France*, p. 103 : « Vanité d'une prétendue réaction catholique ; » p. 104, 105; Considerant, *Discussion sur les dogmes, la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 407 sqq.; Cantagrel, *Violences des journaux catholiques, la Phalange*, 3e série, t. 5, p. 359 sqq. ; Pellarin, *Cours de M. Dupanloup à la Sorbonne, Bonne foi et convenance, ibid.*, p. 1108 sqq. ; —, *Encore Voltaire et les dévots, ibid.*, p. 1123-1124; Considerant, *Corruption du christianisme par les feuilles bigotes, ibid.*, p. 1158 sqq. ; Hennequin, *La coalition des évêques, la Démocratie pacifique*, t. 2, n° 92 ; Considerant, *Discours, 14 avril 1849*, p. 36 sqq.

6. Pellarin, *Insuffisance des palliatifs économiques, la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 13, notamment : « Prétendre guérir les souffrances des classes laborieuses sans rien changer au mode actuel des relations entre maîtres et ouvriers, sans modifier en aucune façon les conditions respectives du capitaliste et du travailleur, c'est vouloir empêcher l'effet en laissant subsister la cause, c'est tenter l'impossible. »

listes [1], dont la plus dangereuse, le communisme, veut opprimer l'individu et violenter la nature humaine [2]. Pourtant, un progrès constant fait avancer les idées sociales dans le sens des théories d'association, c'est-à-dire précisément des théories fouriéristes [3].

Le principe du fouriérisme, en effet, c'est le principe d'association, appliqué à toutes les institutions, à tous les rapports entre les hommes, le principe de l'association universelle [4], dont le système du monde démontre la nécessité et la possibilité. L'ordre du monde est réglé par la divinité : en ayant foi dans la providence, le fouriérisme veut réaliser les promesses du christianisme [5]. D'ailleurs, au rebours du christianisme, il croit à

1. Chambellant, *M. Buchez et l'Européen*, *la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 789 sqq.; Daly, *Système social de M. Owen*, *ibid.*, t. 2, p. 17 sqq., 49 sqq., 81 sqq.; Considerant, *Le Journal des Débats et le Saint-Simonisme*, *la Phalange*, 3e série, t. 5, p. 1190 sqq.; —, *Le socialisme devant le vieux monde*, p. 31-37.

2. Considerant, *Destinée sociale*, t. 1, p. 217 sqq. ; —, *Manifeste de la Démocratie pacifique*, p. 3 ; —, *Le socialisme devant le vieux monde*, p. 33-34 ; —, *Réclamation communiste*, *la Démocratie pacifique*, t. 5, n° 70; Duval, *Discussion entre les écoles phalanstérienne et communiste*, *ibid.*, t. 7, n° 62 ; —, *Le communisme et la science sociale*, *ibid.*, n° 86 ; —, *Erreurs du communisme sur l'égalité*, *ibid.*, n° 110 ; Kuss, *Le bon et le mauvais côté du communisme*, *ibid.*, t. 10, n° 16 ; Courbebaisse, *Erreur des communistes sur la répartition*, *Almanach phalanstérien pour 1848*, p. 121 sqq. ; — cf. Destrem, *Le collectivisme forcé et l'association volontaire*, *la Rénovation*, t. 6, n° 56 ; T. Lefebvre, *La contrainte dans le collectivisme*, *ibid.*, t. 8, n° 63.

3. Blanc, *Progrès de l'opinion*, *La presse industrielle*, *la Phalange*, 2e série, t. 2, p. 311 sqq.; —, *A la presse industrielle*, *ibid.*, p. 384 sqq. ; Considerant, *Progrès des idées sociales*, *Cours de M. Blanqui au Conservatoire*, *Révolution complète dans l'économie politique*, *ibid.*, t. 3, p. 112 sqq.

4. Cartier, *L'homme et ses passions*, *la Phalange*, 2e série, t. 3, p. 509 ; Considerant, *Manifeste de la Démocratie pacifique*, p. 7-8 ; Brisbane, *Lettre aux rédacteurs de la Démocratie pacifique*, *la Démocratie pacifique*, t. 3, n° 111 ; Duval, *Du mouvement coopératif*.

5. Clarisse Vigoureux, *Paroles de Providence* ; Muiron, *Nouvelles transactions sociales, religieuses et scientifiques de Virtomnius* ; Dain, Considerant et d'Izalguier, *Trois discours*, p. 47 : « Croire que Dieu est bon, croire que l'homme est bon, croire que la forme sociale est vicieuse, croire qu'il faut corriger la société et non pas la nature de l'homme... » ; Meunier, *La tradition socialiste*, p. 483 : « L'idée chrétienne doit s'incarner un jour dans l'humanité entière; un jour doit venir où, suivant les paroles de l'apôtre, tous les hommes se reconnaîtront membres du Christ et salueront en l'humanité le Christ lui-même ; » Considerant, *Le socialisme devant le vieux monde*, p. 23 ; *Système des développements de l'école sociétaire*, p. IV : « Identité du but de l'école sociétaire avec le but du christianisme et celui de la philosophie ; » Berthaut, *Identité des morales chrétienne et phalanstérienne*, Paris, 1843, in-8 ; Pelletan, Colin, de la Morvonnais, Hennequin, *Les dogmes, le clergé et l'Etat* ; Considerant, *Manifeste de la Démocratie pacifique*, p. 7 ; de la Morvonnais, *M. le docteur Ch. Pellarin : Charles Fourier, sa vie et sa théorie*,

la bonté de la nature humaine[1] : l'homme fondera le royaume de dieu sur la terre en développant les forces de sa nature, les passions, saines et bonnes, qui le conduisent à la jouissance[2]. Le

*Revue bretonne*, citée par *la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 70 : « Au nom et sous l'influence du génie organisateur de Fourier a été fondée *l'école sociétaire*, qui a pour but de faire en sorte que la société, de *païenne* qu'elle est encore, étant toute *antagoniste*, devienne *harmonique* en ses rapports et en ses essors, c'est-à-dire *chrétienne*, ce qui ne peut s'opérer qu'en substituant au morcellement qui divise l'association qui harmonise; » *ibid.*, n° 71 : « Fondamentalement le catholicisme et la science harmonique sont identiques, en réalisation ils ne diffèrent pas plus; » Pelletan, *Études religieuses, la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 88; de la Morvonnais, *Comment les dogmes se continuent, Observation à M. Eugène Pelletan, ibid.*, n° 110; Duval, *Les misères morales, ibid*, t. 3, n° 83; *le Courrier de Saint-Quentin*, cité *ibid.*, t. 5, n° 16; Hennequin, *Les disciples de Fourier sont-ils chrétiens?, ibid.*, t. 7, n° 44 : « Nous sommes les disciples du Christ, nous demandons ce qu'il réclamerait s'il renaissait à notre époque; » Duval, *Accord de l'évangile avec la théorie de Fourier, ibid.*, n°s 48, 53, 62, 68; *Manifeste électoral de la Démocratie pacifique*, 1848 : « Le Christianisme, c'est-à-dire la Démocratie de la paix et du travail, la loi d'égalité, de liberté et de fraternité va regler les rapports des hommes et des nations; » D. Laverdant, *De la liberté religieuse, ibid.*, t. 11, n° 191 ; —, *Unité religieuse et sociale, Religion et association, ibid.*, t. 12, n° 173; Hennequin, *Discours prononcé au banquet des prêtres socialistes, ibid.*, t. 13, n° 121 : « Chaque pas que nous faisons dans la science sociale est un pas qui nous ramène au christianisme, au christianisme du Messie et des apôtres, non pas à celui des modernes pharisiens, qui font de l'Évangile une lettre morte ou qui n'en tirent d'autre enseignement que le fatalisme et la nécessité du mal; » *la Démocratie pacifique*, t. 14, n°s 196, 197 : « Les tendances du socialisme moderne sont la déduction logique des principes du christianisme... »; Considerant, *Le socialisme, c'est le vrai christianisme, Payens, convertissez-vous!* ; Laverdant, *Socialisme catholique*; Kuss, *Progrès du socialisme, son accord avec le christianisme bien compris, la Science sociale*, t. 2, n° 17.

1. Pellarin, *Théorie sociétaire*, p. 8 : « Excellence de la nature humaine, telle que Dieu l'a faite, acceptation de tous les penchants qu'elle porte en elle, voilà le point de départ de Fourier, sa donnée première et fondamentale ; » Considerant, *Études sur quelques problèmes de la destinée sociale*, p. 70 : « L'homme est bon dans tout son être, dans son âme comme dans son corps, dans les passions essentielles de ses sens et de son cœur comme dans les facultés de son intelligence. »

2. Dain, Considerant et d'Izalguier, *Trois discours*, p. 34 sqq., 41 : « *Si l'on veut réaliser le Bien*, entendez-vous; *réaliser le Bien sur la terre avec les hommes, tels que Dieu les a faits*, il faut chercher, découvrir et organiser les moyens propres à *harmoniser* les intérêts que vos codes veulent vainement détruire; il faut développer au profit de l'individu et de la *société* ces passions que Dieu a faites, *que vous déclarez mauvaises de nature*, parce que vous n'avez pas encore su trouver à quoi elles sont bonnes ; il faut *utiliser* ces passions que vous prétendez *sacrifier*... » ; p. 47 ; Considerant, *Destinée sociale*, t. 1, p. 28-29, 179 sqq. ; —, *Déclaration de principes, la Phalange*, 3e série, t. 1, p. 1, 4, 10 ; —, *Le socialisme devant le vieux monde*, p. 116 ; —, *Discours, 14 avril 1849*, p. 94 ; —, *Simples explications à mes amis et à mes commettants*, p. 129; Préface des éditeurs à la *Théorie des quatre mouvements* de Fourier, 2e éd., p. XXIX ; Colin,

bonheur humain résultera de l'adaptation de la société à l'ordre providentiel du monde, l'ordre sériaire préétabli [1]. L'évolution, le progrès discontinu tendent à l'établissement de cet ordre, qui sera l'œuvre de la société phalanstérienne [2].

L'élément social de cette société est la phalange, ou commune, telle qu'elle a été décrite par Fourier [3] ; l'organisation sociétaire

*Le clergé et la politique*, *la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 95; Duval, *Accord de l'évangile avec la théorie de Fourier*, *ibid.*, t. 7, n° 53; Doherty, *La question religieuse*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, 1845, t. 1, p. 55-56; Duval, *Au docteur Pellarin*, p. 235.

1. Considerant, *Destinée sociale*, t. 2, p. 110; —, *État et avenir des idées sociales*, *la Phalange*, 2e série, t. 2, p. 505; —, *Exposition abrégée du système phalanstérien*, p. 65 : « Du code social divin, et de la destinée *préétablie*, autrement dit, *naturelle*; » p. 72 : « Parmi les combinaisons sociales possibles, il en existe une, *convenante à la nature humaine*; » *Bases de la politique positive*, p. 2 sqq., 56 sqq.; *la Démocratie pacifique*, t. 6, n° 122 : « La création est faite d'après ce plan préexistant dans la sagesse de Dieu; d'après ce plan, l'humanité a un rôle, une fonction à remplir; le créateur doit nécessairement avoir donné à l'humanité un attrait ou impulsion pour cette fonction, et des instruments appropriés à son accomplissement; donc les attractions sont proportionnelles aux destinées; » d'autre part, « l'arrangement suivi par Dieu dans l'arrangement des choses créées » est « l'ordre sériaire, c'est-à-dire le classement régulièrement gradué de forces inégales, mais de même nature, coopérant, chacune dans sa sphère, à une action générale, à laquelle toutes se rallient. Cet ordre sériaire permet le libre développement des forces individuelles dans un ordre général, et c'est ainsi que la série distribue les harmonies; » Doherty, *La série, loi universelle de la nature*, *la Phalange*, *Revue de la science sociale*, t. 7, p. 33-53, 245-272, t. 8, p. 449-488; Hennequin, *Principes d'un nouveau droit administratif*, *ibid.*, t. 1, p. 374; — cf. Fourier, *L'harmonie universelle*, [cf. la *Bibliographie*, p. 21], Préface des éditeurs, p. 10 : « Nous pouvons affirmer *qu'il existe un ordre social préétabli*, concordant à la nature de l'homme pour lequel nos passions ont été faites, dans lequel elles s'harmonisent en tout point, et hors duquel elles discordent nécessairement. »

2. Considerant, *Destinée sociale*, t. 1, p. 26 ; *Nécessité d'une dernière débâcle politique*, p. 40.

3. Tamisier, *De la commune*, *le Phalanstère*, t. 1, p. 238 sqq.; Baudet-Dulary, *De la commune*, *ibid.*, p. 234 ; *Nécessité d'une dernière débâcle politique*, p. 100 sqq.; Considerant, *Destinée sociale*, t. 1, p. 24, : pour réformer la société, « il faut s'astreindre à découvrir les lois et le mécanisme d'une bonne organisation de la commune »; p. 27 : « La société harmonique aura pour large base la Phalange industrielle, ou la commune sociétaire ; » —, *La Phalange aux partisans de l'école sociétaire* ; —, *Discours*, *14 avril 1849*, p. 116-117 : « Si... la caractéristique sociale est l'état de la commune,... il est évident que l'organisation d'un mécanisme social supérieur au nôtre repose au premier chef sur la découverte d'une meilleure constitution de la commune ; » p. 125 sqq. ; *Bases de la politique positive*, p. 9 sqq.; É. de Pompéry, *Théorie de l'association universelle*, p. 281 sqq.; A. de Bonnard, *Organisation d'une commune sociétaire* ; Coignet, *La commune sociétaire*, *la Démocratie pacifique*, t. 15, n° 91 ; Hennequin, *Organisation de la commune*, *ibid.*, t. 16, n° 27 ; Barat, *Rappel d'une proposition sociologique*, p. 12.

étendue au monde entier fera l'unité du monde [1]. Cette organisation supprime le gouvernement, et réalise la démocratie intégrale, l'administration libre et directe des choses par tous [2].

La commune sociétaire établit selon la justice les rapports de la société et de l'individu. Elle universalise la propriété en la socialisant [3]. Elle concilie l'ordre et la liberté [4] par la garantie de

1. Devises de *la Démocratie pacifique* : « Vos omnes fratres estis, Ut omnes unum sint ; » à partir du t. 2, n° 33 : « Unité sociale, religieuse et politique » ; Laverdant, *Le monde nouveau, la Démocratie pacifique*, t. 6, n° 69 ; *Programme, ibid.*, t. 13, n° 94 ; Duval, *Au docteur Pellarin*, p. 235 ; — cf. *l'Unité humaine, Organe de la Société de la paix perpétuelle par la justice internationale, Supplément de la Rénovation*, 20 octobre-20 novembre 1893.

2. Considerant, *Destinée sociale*, t. 2, p. 303 sqq. ; Duval, *Réforme administrative, la Démocratie pacifique*, t. 3, n° 91 ; Considerant, *La république est de droit, ibid.*, t. 10, n° 61 ; —, *La solution, c'est le gouvernement direct du peuple par lui-même, ibid.*, t. 16, n[os] 16, 17, 19 ; *Programme de la presse démocratique et sociale, ibid.*, t. 13, n° 94 ; Hennequin, *Programme de la presse démocratique et sociale, ibid.*, n° 110 ; Rittinghausen, *La législation directe par le peuple ou la véritable démocratie* ; —, *La législation directe par le peuple et ses adversaires* ; Coignet, *Organisation politique du peuple* ; Gorsse, *Notions élémentaires*, p. 169 sqq.

3. Lechevalier, *Économie sociétaire*, p. 235, 243 sqq. ; Muiron, *La communauté et l'association, le Phalanstère*, t. 1, p. 71 ; Maurize, *Dangers de la situation actuelle de la France*, p. 117 : « La socialisation de la propriété est, il est vrai, la conséquence naturelle et nécessaire de toute association de travailleurs, puisqu'il n'est pas possible de l'établir sans cela : mais la socialisation n'implique nullement l'abolition de la propriété, et le titre individuel doit être conservé, car le droit de propriété est une condition essentielle de toute association, surtout lorsqu'elle est basée sur le principe de la liberté, et ce droit a pour condition nécessaire celle d'en retirer un avantage individuel ; sans cela il serait illusoire ; » Considerant, *Destinée sociale*, t. 1, p. 233 sqq. ; —, *De la propriété, la Phalange*, 2[e] série, t. 2, p. 585 sqq., 588 : « Tout homme possède légitimement la chose que son travail, son intelligence ou plus généralement que son activité a créée ; p. 589 sqq. ; —, *Manifeste de la Démocratie pacifique*, p. 5 : « Il faut composer la propriété collective, non par la promiscuité et la communauté égalitaire, confuse et barbare, mais par l'association hiérarchique, *volontaire* et savamment combinée de toutes les propriétés individuelles ; » Pellarin, *Propriété à la fois sociale et individuelle, la Démocratie pacifique*, t. 3, n° 12 ; Gilliot, *Vues historiques sur la propriété*, p. 553 : par la propriété sociétaire, « le droit de l'homme sur le sol n'est plus un *privilège réel*, mais une représentation de sa personnalité par le titre de l'action, cette *superposition* proportionnelle de la personnalité sur la terre, redevenue le domaine général. »

4. Considerant, *Exposition abrégée, la Phalange*, 2[e] série, t. 1, p. 893 ; —, *Discours, 14 avril 1849*, p. 15-16 ; *Bases de la politique positive*, p. 11, 45, 49 : « L'école sociétaire vise à l'établissement du plein développement de la liberté humaine, mais ce dans l'hypothèse de conditions sociales, pratiquement vérifiées, dans lesquelles le développement de la liberté individuelle se concilierait pleinement avec l'ordre général ; » Bourdon, *Ce qu'il faut entendre par le mot démocratie, la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 27.

tous les droits de l'individu, droit au travail, droit à l'existence, droit au développement intégral[1]. Elle fonde les rapports des individus entre eux sur l'égalité sociale absolue, sans considération d'âge ni de sexe[2], et sur l'accord de tous les intérêts et de tous les droits[3], sans réglementation égalitaire[4].

L'économie sociétaire organise la production et l'attribution en vue de la jouissance de tous[5]. Elle organise le

1. Pecqueur, *Les droits de l'homme, le Phalanstère*, t. 1, p. 114 : « 1° Tout homme, toute femme, tout enfant a droit au travail. 2° Tout homme, toute femme, tout enfant a droit à un minimum en subsistances, vêtements, logement, et même en plaisir, etc. 3° Tout homme, toute femme, tout enfant a droit à l'option du travail, à la variété des fonctions, aux courtes séances. 4° Tout homme, femme et enfant a droit à la répartition du dividende, proportionnellement à son capital, à son travail et à son talent. 5° Tout homme, femme et enfant a droit de vote dans tous les ordres de fonctions auxquelles il prend part ; » Paget, *Droit au travail, la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 337 sqq. ; Considerant, *De la propriété*, p. 590 sqq., 593 ; —, *Manifeste de la Démocratie pacifique*, p. 4 ; Vidal, *La caisse de retraites, la Démocratie pacifique*, t. 2, p. 132 ; Guillon, *L'accord des principes, ibid.*, t. 15, n° 21 ; *Manifeste de la Montagne, ibid.*, t. 13, n° 95 ; Briancourt, *Une visite au phalanstère*, p. 69 ; Cantagrel, *Du droit au travail* ; Godin, *Mutualité sociale* ; Laviron, *Le droit à l'existence et le droit à la retraite* ; —, *Un mot sur le socialisme intégral de Charles Fourier ; la Rénovation*, t. 6, nos 54, 56.

2. É. de Pompéry, *La femme dans l'humanité* ; Pellarin, Mlle *Maria Deraisme, Revendication des droits de la femme, la Science sociale*, t. 4, n° 3.

3. Considerant, *Accord des partis, la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 99 ; Villegardelle, *Accord des intérêts dans l'association et besoins des communes ; la Démocratie pacifique, journal des intérêts des gouvernements et des peuples ;* Churoa, *Kritische Darstellung, Introduction*, p. IV-V.

4. Dain, Considerant et d'Izalguier, *Trois discours*, p. 98 : « L'inégalité est de nature... Si [elle] n'existait pas, il faudrait l'inventer, attendu qu'on ne pourrait pas plus composer une harmonie sociale avec une somme de termes égaux qu'une harmonie musicale avec une somme de sons égaux... L'absurdité égalitaire... » ; Paget, *Avis au Journal du peuple, La théorie sociétaire n'est point une théorie égalitaire, la Phalange*, 2e série, t. 3, p. 261 sqq. ; Considerant, *Discours, 14 avril 1849*, p. 11 ; Duval, *Erreurs du communisme sur l'égalité, la Démocratie pacifique*, t. 7, n° 110.

5. *Nécessité d'une dernière débâcle politique*, p. 90 : « La satisfaction des besoins physiques est la condition élémentaire de la concorde sociale ; » Considerant, *Destinée sociale*, t. 1, p. 34 : « La première des nombreuses conditions que doit remplir une bonne organisation sociale, c'est de produire la plus grande somme possible de richesses, afin que ces richesses, refluant sur toutes les têtes, donnent à tous les membres du corps social les moyens de satisfaire aux besoins et aux exigences variés de leur nature, afin que la vie soit pour tous un banquet splendide et bien servi, et non comme aujourd'hui une table pauvre et misérable où les convives affamés se disputent et s'arrachent les morceaux ; » —, *la Phalange* 2e série, t. 2, p. 483 : il faut accomplir « *la réorganisation du travail d'après le double point de vue de l'accroissement des produits et de leur répartition équi-*

**travail [1] dans l'association productrice aux tâches divisées, variées. librement choisies [2] ; c'est le travail attrayant, dont le régime s'étend à l'agriculture [3], à l'industrie, affranchie par les progrès du mécanisme [4], aux travaux domestiques [5], aux travaux publics. servis par les armées nouvelles, les armées pacifiques et productives [6]. Dans l'économie sociétaire, l'échange devient universel et**

*table entre les capitalistes et les hommes de main-d'œuvre* »; *Bases de la politique positive*, p. 59 ; Coignet, *Quel est le but que le socialisme veut atteindre?, la Démocratie pacifique*, t. 13, n° 152 : « Le but du socialisme est d'élever le prolétariat à la possession. Le socialisme veut, par une meilleure organisation du travail, créer tant de richesses qu'il y en ait pour tous ; il veut que les riches restent riches, mais à la condition que les pauvres aussi arrivent à la richesse. »

1. Colin, *Transformation et ralliement des partis, la Démocratie pacifique*, t. 3, n° 140 ; —, *Le mot d'ordre, ibid.*, n° 153; Hennequin, *L'organisation du travail, ibid.*, t. 5, n° 90, t. 7, n° 151 ; —, *Organisez le travail, ibid.*, t. 10, n° 59; Baudet-Dulary, *Quelques mots sur l'organisation du travail. ibid.*, t. 11, n° 182 ; Forest, *Organisation du travail*; Briancourt, *Précis de l'organisation du travail*; —, *L'organisation du travail et l'association*; A. de Bonnard, *Organisation du travail*; Hennequin, *Organisation du travail d'après la théorie de Charles Fourier.*

2. Lechevalier, *Économie sociétaire*; Transon, *Du travail en courtes séances, le Phalanstère*, t. 1, p. 75; Considerant, *Destinée sociale*, t. 1, p. 22, 108 : le problème de l'organisation du travail revient à « déterminer une organisation industrielle adaptée aux goûts, aux penchants des travailleurs, apte au développement libre de leurs facultés, capable, en un mot, de répandre l'attrait et le charme sur leurs travaux »; t. 2, p. 118 sqq., 127, 136 sqq., 145 sqq., 163 sqq., 233 sqq., 251, 331 sqq., 342 sqq. ; Colin, *Le choix du travail, la Phalange*, 3e série, t. 5, p. 790 sqq.

3. Considerant, *Destinée sociale*, t. 1, p. 202 sqq., 253 sqq.; Toussenel, *Des intérêts agricoles, la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 13; Bonnemère, *Histoire de l'association agricole et solution pratique*; Gagneur, *De l'association agricole.*

4. Considerant, *Destinée sociale*, t 1, p. 260 sqq. ; Duval, *Les machines et les ouvriers, la Démocratie pacifique*, t. 6, n° 142 : « Loin de condamner les machines, la théorie sociétaire voit en elles le salut matériel et la rédemption de l'homme. C'est sur elles que nous comptons pour supprimer un jour tous les travaux répugnants, pour diminuer la dureté de ceux où l'intervention de l'homme sera encore nécessaire. Nous ne serons satisfaits que lorsque toute l'industrie réservée à l'homme sera élevée au rang de l'art, et que la matière obéira pour ainsi dire à nos regards et presque à nos désirs ; » Baudet-Dulary, *Quelques mots sur l'organisation du travail, ibid.*, t. 11, p. 182: « De plus en plus la science affranchira le travailleur: les machines, les agents physiques et chimiques sont les esclaves de la société nouvelle; » Hennequin, *Théorie de Charles Fourier*, p. 68-69.

5. Considerant, *Destinée sociale*, t. 1, p. 240 sqq.

6. Colin, *Alternance dans le service de l'armée, la Phalange*, 3e série, t. 4, p. 321 sqq.; Nus, *Les armées industrielles, la Démocratie pacifique*, t. 11, n° 166; Krantz, *Étude sur l'application de l'armée aux travaux d'utilité publique*; Mme Griess-Traut, *Transformation des armées guerrières destructives en armées pacifiques productives.*

direct par la suppression des intermédiaires et des barrières artificielles, et par l'organisation d'une administration collective et publique des communications, de la comptabilité et du crédit [1].

L'attribution est réglée par la formule de Fourier, qui répartit les bénéfices sociaux entre le capital, le travail et le talent [2].

Enfin la jouissance individuelle est assurée par la vie phalanstérienne, telle qu'elle a été décrite par Fourier [3].

A cette vie convient un nouveau régime moral [4], qui se propose l'harmonie par le développement intégral des individus [5]. Il y est pourvu par une éducation collective et unitaire, intégrale et naturelle, qui applique les méthodes les plus diverses, pourvu qu'elles soient capables de développer les forces physiques, intellectuelles et morales des enfants [6].

1. Considerant, *Destinée sociale*, t. 1, p. 234, 267 sqq. ; —, *la Démocratie pacifique*, t. 11, n° 153 ; —, *Discours, 14 avril 1849*, p. 89 sqq. ; —, *Les quatre crédits*; Briancourt, *Une visite au phalanstère*, p. 200 sqq. ; Gorsse, *Notions élémentaires*, p. 116; Pellarin, *Théorie sociétaire*, p. 98; Coignet, *Une solution de la question du crédit, Signe d'échange unitaire, la Démocratie pacifique*, t. 12, n°s 169, 183 ; —, *Réforme du crédit et du commerce, ibid.*, t. 13, notamment n°s 76, 83, 85; —, *Les voies et moyens de l'échange et du crédit gratuits, ibid.*, n° 40 : « Il ne m'en paraît pas moins regrettable de voir de bons esprits porter leurs forces à M. Proudhon, parce qu'il préconise la *gratuité du crédit*, sans en bien connaître les conditions. *Comme si le comptoir communal ne donnait pas la gratuité de l'échange; comme si l'association du capital et du travail ne donnait pas la gratuité du crédit!* »; n°s 42, 44; —, *Le crédit collectif suppléant le crédit individuel*, p. 109 : « Tout produit serait un bon gage de crédit s'il trouvait un acquéreur. Pour que tout produit trouve un acquéreur, il faut que tout producteur soit mis, sans faux frais et sans intermédiaires, en rapport direct avec tous les consommateurs de son produit. Tout consommateur doit toujours pouvoir acheter à prix de fabrique, et n'être jamais trompé ni sur le prix ni sur la qualité ni sur la quantité des produits; » p. 110 sqq.

2. Considerant, *Destinée sociale*, t. 1, p. 192 sqq. ; A. de Bonnard, *Organisation d'une commune sociétaire*, p. 51 sqq. ; *Projet présenté par le comité de l'organisation du travail de Lyon, la Démocratie pacifique*, t. 11, p. 190.

3. Considerant, *Destinée sociale*, t. 1, p. 283 sqq., 303 sqq.

4. *Bases de la politique positive*, p. 41 sqq. ; Laviron, *Un mot sur le socialisme intégral de Fourier*, p. 10, 19.

5. Considerant, *Destinée sociale*, t. 2, p. 242.

6. Pecqueur, *De l'éducation, le Phalanstère*, t. 2, p. 81 sqq. ; Considerant, *Éducation*; —, *Théorie de l'éducation naturelle et attrayante;* Cantagrel, *Les enfants au phalanstère*; Briancourt, *Une visite au phalanstère*, p. 14-15, 84 ; Pellarin, *Théorie sociétaire*, p. 71 ; Laverdant, *Organisation de l'instruction publique, la Démocratie pacifique*, t. 2, n° 42; Duval, *Notre programme, ibid.*, t. 7, n° 17; —, *Rôle des phalanstériens, ibid.*, n° 168; Guyornaud, *L'instruction du peuple est la première garantie de l'ordre, ibid.*, t. 10, n° 91 ; Sauvestre, *De l'organisation de l'instruction publique*; Charles Brunier, *Petit traité d'éducation;*

Les rapports moraux entre tous les êtres s'organisent par la liberté. Le libre amour régénère le mariage et la famille [1]. L'harmonie morale s'établit par l'effet de la liberté morale [2]. L'art est l'expression collective et sociale de cette harmonie [3].

Pour fonder le régime sociétaire, il faut écarter tous les moyens de révolution et suivre les voies de l'évolution progressive [4]. La

Fleury, *Éducation*, *Almanach phalanstérien pour 1852*, p. 97 sqq., 105; Delbrück, *Les récréations instructives; L'éducation nouvelle;* Godin, *Solutions sociales*, p. 111 ; —, cf. en particulier *Revue de l'éducation nouvelle*, 1849, p. 1 : « Conditions vraies de l'éducation naturelle : que les besoins du cœur soient satisfaits tout comme ceux de l'intelligence, et que toutes les facultés physiques, intellectuelles et morales soient librement développées et utilisées, de manière à produire la plus grande somme de bien possible, en vue de l'accomplissement de nos destinées, tant terrestres que supérieures ; » p. 2 : la *Revue* se propose : « réforme progressive de l'instruction ; enseignement utile, positif et attrayant ; développement du sentiment religieux ; utilisation de toutes les facultés physiques, intellectuelles et morales ; accord et simultanéité de la vie de famille et de la vie publique » ; p. 3: « A l'étude théorique, rendue plus accessible par des méthodes intelligentes, nous adjoindrons, dans une certaine mesure, l'étude pratique et professionnelle ; celle-ci même sera présentée de façon à provoquer la première et à la faire aimer. L'outil-miniature remplacera souvent un jouet plus coûteux et moins amusant »; p. 4 : il faut espérer le jour « où il nous serait possible de mettre l'enfant en situation de développer librement et naturellement toutes ses aptitudes ».

1. Considerant, *Immoralité de la doctrine de Ch. Fourier ;* —, *Le socialisme devant le vieux monde*, p. 113 ; Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, Préface des éditeurs, p. XXXIII sqq. ; Hennequin, *La question d'amour* ; —, *Les amours au phalanstère* ; É. de Pompéry, *Théorie de l'association universelle*, p. 259-261.

2. Considerant, *Destinée sociale*, t. 2, p. 312 sqq.

3. D'Izalguier, *Loi de corrélation de la forme sociale et de la forme esthétique*, Paris, 1836, in-8, Laverdant, *L'art et sa mission*, *la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 2.

4. Lechevalier, *Voies et moyens de la réforme industrielle*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 193, 226, 241 ; Paget, *Incompatibilité de la forme sociale actuelle avec les intérêts individuels*, *la Phalange*, 2e série, t. 1, p. 471 sqq. ; *Bases de la politique positive*, p. 39 : « Nous proclamons radicalement vicieux l'état de choses actuel ; nous proclamons radicalement insensé le renversement de cet état de choses, et nous demandons la transformation de cet état de choses en un état meilleur, par des voies et par des moyens que la raison puisse approuver, que l'expérience puisse confirmer, et que tous les intérêts puissent accepter ; » Considerant, *Le socialisme devant le vieux monde*, p. 205 ; Colin, *L'esprit révolutionnaire*, *la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 43 ; Duval, *Du rôle des phalanstériens dans les œuvres de transition sociale*, *ibid.*, t. 6, nos 161 et 168 ; Hennequin, *Programme de la presse démocratique et sociale*, *ibid.*, t. 13, n° 110 ; Gilliot, *Vues historiques sur la propriété*, p. 554 : « La substitution du régime actionnaire au régime de propriété foncière et morcelée peut se faire sans grandes secousses, sans léser les droits acquis et sans altérer les fortunes existantes ; » Duval, *Au docteur Pellarin*, p. 235 ; Faneau, *La réalisation progressive*.

réalisation d'une phalange expérimentale est le procédé décisif[1]; mais des institutions transitoires peuvent le préparer. Institutions de garanties, de coopération[2], elles s'appliqueront à l'échange, sous forme de comptoirs communaux, d'agences communales, d'entrepôts et de docks[3]; au crédit, sous forme de sociétés popu-

1. Lechevalier, *Comment nous entendons la politique des intérêts matériels, le Phalanstère*, t. 1, p. 190; Considerant, *La Phalange aux partisans de l'école sociétaire*; Briancourt, *Une visite au phalanstère*, p. 21 sqq., 26 sqq.: « Les disciples de Fourier comptent bien aussi fonder une phalange d'essai, dès que l'opinion publique, naguère hostile, aujourd'hui attentive et même bienveillante sur plusieurs points, sera devenue assez favorable pour en demander une épreuve, en souhaiter la réussite... »; p. 48: « En 1900, on comptait par milliers les phalanges de plein exercice, et, comme l'association remplaçait partout le chagrin et les maladies par la santé et le bonheur, l'imitation devint si contagieuse qu'aujourd'hui les communes sociétaires couvrent l'Europe et l'Amérique: » discours de Considerant au banquet phalanstérien du 7 avril 1845, *la Démocratie pacifique*, t. 4, n° 99; *ibid.*, t. 14, n° 66: « Le phalanstère demeure à notre horizon comme le but final de l'humanité, comme la conséquence nécessaire de l'histoire, comme la destinée de la famille terrestre; » Considerant, *Discours, 14 avril 1849*, p. 93; Savardan, *Un dernier mot*, p. 346: « C'est pour cette réalisation, si ardemment cherchée, que j'ai quitté ma famille et la France, et que je suis allé, pendant trois ans, en Amérique, m'abreuver de misères et de déceptions les plus inattendues; » Barrier, *Proposition d'un essai sociétaire, la Science sociale*, t. 2, n°s 22, 23, 24, t. 3, n°s 1, 2; Faneau, *Des chances de réussite d'un essai sociétaire, ibid.*, t. 4, n° 4; Pellarin, *Examen du programme de l'Économiste français, ibid.*, n° 5; Briancourt, *Sur la réalisation, ibid.*, n° 10; Muiron, *A propos du plébiscite, ibid.*; Barat, *Constitution de l'association terrienne*, notamment p. 5, 41-43.

2. Le Moyne, *Garanties commerciales, la Phalange*, 2e série, t. 2, p. 261 sqq., 273 sqq.; Aucaigne, *Réalisation en mode transitoire*; Chevalier, *Théorie sociétaire de Charles Fourier, Les 27 et 28 aout à Cluny*, p. 10; Farre, *Association en garantisme*, Paris, 1848, in-8; Noirot, *Le garantisme par la coopération, la Science sociale*, t. 1, n°s 65, 66; Alhaiza, *Historique de l'école sociétaire*, p. 125 sqq.

3. Breton, *Projet d'expositions industrielles centralisées, la Phalange*, 2e série, t. 2, p. 558 sqq.; Jules Duval, *Comptoirs agricoles, la Phalange, Revue de la science sociale*, t. 6, p. 155-170; Valois, *Le comptoir communal, la Démocratie pacifique*, t. 3, n° 33: c'est « la commune associée pour les échanges, achetant et vendant pour son propre compte par l'entremise de ses délégués élus et responsables; » n°s 40, 48, 67; Coignet, *Institution d'agences communales, ibid.*, t. 11, n°s 168, 172, 173, 174; —, *Réforme du crédit et du commerce, ibid.*, t. 13, n°s 100, 110, 112; *Projet présenté par le comité de l'organisation du travail de Lyon*; Lhuillier et de Bonnard, *Organisation de la production*, p. 339; *la Démocratie pacifique*, t. 13, n° 80; Gagneur, *Entrepôt, bazar et comptoir agricole, ibid.*, t. 15, n°s 24, 29, 38, 40: les agences agricoles comprendraient un bazar d'« exposition publique et permanente », un comptoir de banque et de prêt sur consignation, un entrepôt; É. de Pompéry, *Théorie de l'association universelle*, p. 319 sqq.; Barrier, *Catéchisme du socialisme libéral et rationnel, la Science sociale*, t. 3, p. 78.

laires et démocratiques de crédit [1] ; à la production, sous forme d'associations coopératives de production [2] ; à la consommation, sous forme d'associations coopératives de consommation [3] ; elles constitueront peu à peu la coopération et la mutualité universelles [4].

1. A. Cieszkowski, *Du crédit foncier, Rapport lu au Congrès central d'agriculture, la Phalange, Revue de la science sociale*, 1847, t. 6, p. 247-260 ; Duval, *Comptoirs agricoles* ; Bancel, *Essai sur le crédit hypothécaire, la Démocratie pacifique*, t. 11, nos 178 et 179 ; Considerant, *Discours, 14 avril 1849*, p. 64-77 : il faut organiser : 1° le crédit foncier ; 2° le crédit du « meuble engagé », sur bestiaux, cheptels, instruments d'usine, etc., garantis par une assurance générale et mutuelle sous la surveillance de l'État ; 3° le crédit du « meuble libre », sur consignation ; 4° le crédit du « travail », crédit consenti au travailleur par les banques territoriales sous la triple garantie du travail commandé et accepté, de sa signature et de son « groupe de solidarité » (syndicat des travailleurs) ; Destrem, *De la nécessité d'une caisse de prêts sur titres, ou d'une société générale de crédit personnel et réel.*

2. Hennequin, *Association charbonnière du département de la Loire, la Démocratie pacifique*, t. 5, n° 147 : avantages de l'association entre les sociétés charbonnières : « 1° *Intérêt de l'exploitation.* — Direction unitaire donnée à tous les travaux ; exploitation intelligente des couches productives ; abandon des couches sans valeur. — Enlèvement des invétisons. — Voies de communication établies entre toutes les parties du bassin. — Machines de sondage, d'extraction, d'épuisement portées au maximum d'économie, de perfection et de puissance. — Proportion établie dans tout le bassin entre la production et les débouchés. — Conservation de la houille dans de vastes entrepôts. — Intermédiaires commerciaux, service d'administration et de surveillance réduits au minimum. — Chances de chômage et de perte diminuées par les compensations que l'association doit trouver dans ses différentes branches d'industries. — 2° *Intérêt des travailleurs.* — Minimum assuré aux ouvriers mineurs et à tous les agents actifs de l'association. — Organisation de crèches, salles d'asile, écoles, infirmeries, hospices et pensions de retraites ; secours aux veuves et aux orphelins ; dividende distribué à la classe laborieuse dans les bénéfices de l'exploitation, esprit de propriété développé et satisfait chez elle. — Conservation de la santé du mineur par la diminution de ses heures de travail dans les puits et galeries, et par son intervention dans les industries organisées à la surface du sol. — 3° *Intérêt des consommateurs* » (par le bon marché) ; Blanc, *La grève des charpentiers*, p. 257 sqq. : plan d'une association de production ; Gagneur, *Association agricole*, p. 21-22.

3. *Bazar alimentaire pour les classes laborieuses*, Paris, 1846, in-12 ; *la Démocratie pacifique*, t. 8, n° 102 : avantages des « boulangeries sociétaires » (discours de M. Léon Maleplane au banquet phalanstérien de Bordeaux) ; *Des boulangeries sociétaires, la Phalange, Revue de la science sociale*, t. 7, p 190-192.

4. Cf. Louise Crombach, *Maison d'asile pour les femmes sans travail, Almanach social*, 1841 ; Le Moyne, *Baronie d'asile* ; Toussenel, *Ce que devraient demander les Conseils généraux dans l'intérêt de l'agriculture, la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 19 : banques agricoles, baux à long terme, enseignement agricole, etc. ; Vidal, *Des caisses d'épargne, ibid.*, n° 142 : il faudrait annexer aux caisses d'épargne des banques de prêt, des banques d'escompte, des fermes-modèles, des ateliers de travail, etc. ; *ibid.*, nos 9 et 10 ; Valois, *Des hôtels d'ouvriers, ibid.*,

A l'œuvre des individus s'ajoutera l'œuvre de l'État, dont l'intervention, d'intérêt commun, peut s'étendre à toutes les parties de l'économie; le socialisme de l'État achève l'institution du garantisme individuel [1]. Enfin des établissements d'éducation, comme

t. 3, n[os] 112 et 113; Hennequin, *Organisation de la commune, ibid.*, t. 16, n° 27: « Institutions progressives dont la commune peut offrir l'échantillon... Bureau de placement municipal... Agence communale... Boulangerie, boucherie, commerce de vins communaux... Cité ouvrière... Chauffoirs ou plutôt ateliers chauffés, bains et lavoirs publics, mise en culture des biens communaux par association...»; *Almanach phalanstérien pour 1847*, p. 3: en faveur des institutions « qui établissent la transition entre la civilisation et l'harmonie sociale », et des « exemples, encore rares, mais précieux, d'association formée entre les maîtres et les ouvriers »; *ibid.*, p. 59 sqq.; Blanc, *La grève des charpentiers*, p. 259 sqq.: en faveur de la participation aux bénéfices; Considerant, *Discours, 14 avril 1849*; Duval, *Du mouvement coopératif, Ses origines, l'Économiste français*, t. 4, n° 136; —, *Le mouvement coopératif à Paris, ibid.*, n° 137; —, *Le mouvement coopératif en France et en Algérie, ibid.*, n° 138.

1. Considerant, *Politique générale*, p. 140: sur la constitution d'un ministère des progrès industriels et des améliorations sociales; Cieszkowski, *Du crédit*, p. 159 sqq.: sur l'émission par l'État de warrants circulables; Cantagrel, *Discussion du projet de loi sur les chemins de fer, la Phalange*, 3e série, t. 5, p. 817, 849, 865, 881, 897, 909: en faveur de l'exécution des chemins de fer par l'État; —, *L'État entrepreneur des transports, ibid.*, t. 6, p. 1248 sqq.: en faveur du monopole des transports par l'État; Émile Bourdon, *De l'exploitation des chemins de fer par l'État, ibid.*, t. 7, p. 2225, 2241, 2279, 2312, 2409, 2485; *Bases de la politique positive*, p. 18: le gouvernement pourrait accomplir la réforme sociale par une institution politique: « cette institution politique, qui garantirait à jamais la sûreté sociale ou la stabilité intérieure de l'État, n'est autre chose que le Ministère du progrès, spécialement chargé de faciliter et de régulariser les études des améliorations sociales, et de faciliter aussi l'expérience locale de toutes les propositions qui, après une mise en discussion régulière, auraient trouvé quelque créance dans l'opinion publique... »; p. 117: le pouvoir doit se faire le « représentant officiel et régulier du progrès »; Bourdon, *Exploitation des chemins de fer par l'État, la Démocratie pacifique*, t. 2, n° 65, t. 5, n° 54; J. Blanc, *Des prêts hypothécaires par l'État, ibid.*, t. 11, n° 135; Guillon, *Du rôle de l'État dans la société nouvelle, ibid.*, n° 136; Franchot, *Garanties pratiques du droit au travail, ibid.*, n° 154: appel à l'intervention de l'État; Coignet, *Institution d'agences communales, ibid.*, n° 172: il y aurait un représentant de l'État dans chaque agence; Hennequin, *Programme de l'école sociétaire, ibid.*, t. 12, n° 194: « L'État... est l'âme du garantisme, comme la spontanéité des individus, des communes, la pleine liberté dans l'association serait l'âme de l'harmonie; » l'État doit se réserver les transports, les assurances, la statistique, le placement, les retraites; la commune peut organiser des comptoirs communaux, des greniers d'approvisionnement communaux, des boulangeries, des boucheries communales; *Programme de la presse démocratique et sociale, ibid.*, t. 13, n° 94: « Centralisation et exploitation, au profit de la société tout entière, des assurances, de la banque, des chemins de fer, des canaux, de toutes les voies de communication et des mines... Création d'entrepôts et de bazars nationaux; »

des phalanstères d'enfants, serviront à préparer le régime moral de l'humanité future [1].

2. — *Les idées.*

Extrêmement abondant et divers dans l'expression, le commentaire fouriériste de la doctrine de Fourier se ramène lui-même à un petit nombre d'idées simples, d'une coordination suffisamment rigoureuse et d'une facile compréhension. Ce système d'idées, qui représentait le fouriérisme devant l'opinion et devant les autres doctrines socialistes, avait la prétention d'être scientifique, de constituer un système de science sociale ; mais il était surtout l'interprétation d'une doctrine personnelle, acceptée comme celle d'un révélateur : il était ainsi, dans le principe, un système a priori et subjectif, une utopie. Il offrait une solution à tous les problèmes impliqués dans la question sociale prise au sens le plus large, et cette solution était celle de Fourier.

Il présentait une critique totale de la société, fondée sur l'opinion que cette société est radicalement vicieuse, comme privée d'organisation matérielle et morale, et qu'elle ne saurait s'améliorer que par une transformation complète, terme providentiel d'une

Guillon, *L'accord des principes*, n° 14 : « L'État, après avoir été l'expression du *privilège* , doit devenir l'expression d'une *association nationale, libre et volontaire* » ; il doit centraliser les « services publics qui entrent dans les attributions naturelles de l'organisme national » ; l'État est le « gérant national » ; *Le socialisme de l'État, la Démocratie pacifique*, t. 14, n°s 204, 206, 207 : « Le socialisme de l'État n'est que la première branche du socialisme scientifique » ; p. 212 : « C'est le socialisme de l'État que nous nommons particulièrement garantisme ou organisation des garanties sociales.. Le socialisme de l'État peut réformer... l'administration, l'impôt, l'armée, la justice ; il peut, sans constituer des monopoles, garantir, généraliser l'instruction gratuite, le crédit, l'assurance, etc. ; il peut encore, par la fondation d'un ministère du progrès ou des expériences, par des modèles de bonne exploitation agricole, industrielle, commerciale, par des encouragements aux associations entre les capitalistes et les travailleurs, stimuler, déterminer l'élan des réformes économiques ; » Coignet, *Le crédit collectif*, p. 33-67 : en faveur de l'extension de la banque de France et de sa constitution en banque d'État.

1. Considerant, *Théorie de l'éducation*, p. 191 sqq. ; —, *La Phalange aux partisans de l'école sociétaire ;* Chevalier, *Théorie sociétaire de Charles Fourier, Les 27 et 28 août à Cluny*, p. 29-30 ; Guilbaud, *Plan pour l'établissement comme germe d'harmonie sociétaire d'une maison rurale industrielle d'apprentissage pour 200 élèves de toutes classes, garçons et filles, de 5 à 15 ans*, Paris, 1839, in-4 ; Savardan et Laverdant, *Colonie maternelle*, Paris, 1851, in-8 : Savardan, *Projet de société d'éducation et d'association communales*, *l'Économiste français*, t. 3, n° 56.

trop lente évolution ; d'autre part, il présentait la critique de tous les systèmes de conservation, de révolution ou de réformes, le gouvernementalisme inerte, le christianisme impuissant, l'économie politique mensongère et satisfaite, les divers socialismes, et surtout le communisme. Son principe général, universel, était le principe d'association, soutenu de postulats et de croyances, d'une métaphysique providentialiste et finaliste, d'un christianisme pratique et social, d'une théorie optimiste de l'homme et des passions, d'une doctrine de l'évolution sociale.

Le régime social décrit dans ce système, le régime sociétaire, était un régime d'organisation communale appliquée au monde entier. Il conciliait le droit individuel et l'unité sociale. Il était démocratique, administratif, antigouvernemental. Il supposait l'organisation collective ou coopérative de la propriété, sans préjudice des droits acquis; il supposait la garantie sociale de tous les droits sociaux des individus. Il était un régime d'absolue liberté individuelle et de paix sociale. Dans l'économie, il était un régime d'organisation du travail et de la production par l'association libre, de spécialisation individuelle, de concentration sociale et de coopération. Débarrassée de tous les rouages, de tous les intermédiaires inutiles, l'économie apparaissait comme directement appliquée à la jouissance des individus. La justice dans l'attribution était assurée par une formule qui garantissait leur part au capital, au travail et au talent, selon une règle stricte, complétée par l'œuvre de l'affection mutuelle. Le régime moral de l'ordre nouveau était un régime de pleine liberté, rendu possible et fécond par une éducation intégrale et universelle, individualiste par ses méthodes; c'était un régime de vérité morale, de développement intellectuel, d'harmonie sociale.

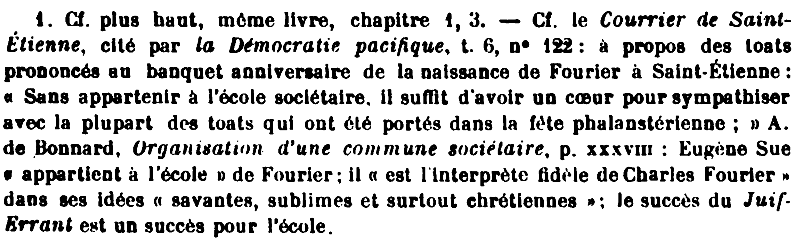
Ce système enfin, offrait comme voies et moyens de réalisation, d'une part, une épreuve expérimentale limitée, et, d'autre part, l'organisation progressive des institutions privées et des institutions d'État capables de préparer l'établissement définitif et total du nouveau régime.

### 3. — *Les tendances.*

Telle était, en somme, la synthèse unie et simple sous laquelle se présentaient les idées fouriéristes dans l'œuvre inégale et disparate de l'école : cette synthèse a résumé la pensée de l'école devant l'opinion, elle a été pour le public à peu près tout le fouriérisme,

et c'est par elle que le fouriérisme a agi sur lui. Mais, s'il a pu agir, aux divers moment de son développement, c'est que la simplification de la doctrine, qui rendait possible la continuité de l'action, n'empêchait point les diversités d'interprétation grâce auxquelles l'action pouvait s'adapter et satisfaire aux conditions extérieures de temps, de lieu, de personnes. La composition de l'école, d'une pureté doctrinale suspecte dès l'origine [1], rendait inévitables ces différences, que les événements, révolutions ou réformes, changements lents ou brusques, devaient aggraver [2]. Durant toute l'histoire de l'école fouriériste, les tendances diverses des individus apparurent sous l'unité officielle de la doctrine, et déterminèrent la mesure et les qualités précises de l'action, forte ou faible, ferme ou confuse, selon qu'elles étaient elles-mêmes générales ou particulières, simples ou complexes, convergentes ou contradictoires.

Un malentendu initial ne cessa de peser sur la pensée fouriériste : la doctrine devait-elle être une science, une science objective et positive, ou seulement un nouvel évangile révélé, voilà ce qui ne fut pas éclairci ; entre les deux conceptions, le fouriérisme ne se fixa point. On essaya de se tirer d'affaire en disant que la doctrine devait être une science, mais que cette science avait été définie une fois pour toutes par Fourier [3]. Ce compromis verbal cachait une contradiction profonde ; il fit tomber les fouriéristes, sous le couvert des prétentions scientifiques, dans le ressassement doctrinal, le bavardage et la stagnation. Il arriva aussi que, selon les besoins de la propagande, ils présentèrent leur doctrine tantôt comme l'œuvre définitive d'une révélation, tantôt comme une hypothèse scientifique et scientifiquement perfectible : de là des



1. Cf. plus haut, même livre, chapitre 1, 3. — Cf. le *Courrier de Saint-Étienne*, cité par *la Démocratie pacifique*, t. 6, n° 122 : à propos des toats prononcés au banquet anniversaire de la naissance de Fourier à Saint-Étienne : « Sans appartenir à l'école sociétaire, il suffit d'avoir un cœur pour sympathiser avec la plupart des toats qui ont été portés dans la fête phalanstérienne ; » A. de Bonnard, *Organisation d'une commune sociétaire*, p. XXXVIII : Eugène Sue « appartient à l'école » de Fourier ; il « est l'interprète fidèle de Charles Fourier » dans ses idées « savantes, sublimes et surtout chrétiennes » ; le succès du *Juif-Errant* est un succès pour l'école.

2. L'analyse et l'explication de ces modalités particulières appartiennent, comme il a déjà été dit, à un très vaste sujet qui n'a pas été abordé ici.

3. *Bases de la politique positive*, p. 24 sqq. : *la Rénovation*, t. 6, n° 54, p. 468 : « La science léguée au monde par Fourier, épurée, mûrie, complétée par son École, est devenue la *Vraie et Unique Science sociale* des temps qui s'ouvrent devant nous. »

oppositions, des confusions et des méprises dans la pensée et dans l'action. « Est-il vrai, demandait en 1842 un électeur à Considerant, candidat aux élections législatives dans le 10e arrondissement de Paris, est-il vrai que M. Considerant soit partisan de la théorie de Fourier, qu'il en soit un des principaux propagateurs ? Dans ce cas, je lui demande si cette théorie ne se rattacherait pas de près ou de loin aux principes du communisme ? » Et Considerant répondait : « La théorie sociétaire, conçue par Fourier, est une hypothèse à laquelle je crois fermement pour ma part ; je pense que l'avenir en amènera la réalisation. Je suis loin de renier cette théorie; mais aujourd'hui ce n'est pas au nom d'idées qui sont encore seulement dans le domaine philosophique, ce n'est pas comme disciple de Fourier que je me présente aux électeurs... Au surplus, quelle que soit ma confiance dans la valeur scientifique d'une théorie d'avenir, elle n'est acceptée par moi que sous bénéfice d'inventaire, et avec la réserve de la sanction de l'expérience. Les disciples de Fourier ne jurent point sur la parole du maître; sa doctrine n'est point à leurs yeux un évangile [1]. » Mais le même Considerant, parlant, dans son discours du 14 avril 1849 à l'Assemblée nationale, au nom de l'école et de la doctrine qu'il y représentait, tenait un autre langage. « Citoyens, disait-il, l'école à laquelle j'appartiens porte dans ses flancs le salut, la liberté et le bonheur du monde... Cette destinée rayonnante de liberté... j'y crois. Je fais plus que d'y croire; je la connais et je la sais. Je fais plus que d'y croire, de la connaître et de la savoir; je vous invite à présider à son inauguration [2]. »

De telles dissidences sur le caractère et la méthode de la doctrine sociétaire en devaient causer d'autres sur l'étendue et la portée de la critique sociale. Cette critique, les uns la présentaient et l'appliquaient comme la critique radicale et totale qu'avait conçue Fourier; les autres y faisaient leur choix, et n'en conservaient que ce qui concernait des abus, des maux particuliers auxquels pouvaient remédier des réformes de détail. Du reste, il en est peu qui aimassent à insister sur les iniquités de la répartition, sur les vices du salariat, sur les souffrances du prolétariat [3]; la plupart voyaient dans l'économie les défauts de l'échange et de la circulation des biens ; pour beaucoup, la critique du commerce et

1. Pellarin, *Deuxième réunion des électeurs du 10e arrondissement, la Phalange*, 3e série, t. 6. p. 68 sqq.
2. Considerant, *Discours, 14 avril 1849*, p. 100-101.
3. Cf. plus haut, même §.

de la libre concurrence était presque toute la critique fouriériste ; si bien que, lorsque s'effaça de l'école l'idéal proprement phalanstérien, la confusion put se faire entre les coopérateurs et les fouriéristes, que leurs principes théoriques ne suffisaient plus à distinguer [1]. Dans la critique fouriériste de la libre concurrence, d'ailleurs, une tendance assez générale se marqua : elle fut particulièrement vigoureuse contre les monopoles industriels et commerciaux, contre les grandes compagnies, dont le développement coïncida avec celui de l'école phalanstérienne [2] ; elle se confondit souvent, sur ce point, avec la critique républicaine et radicale. Enfin, à plusieurs reprises, surtout à partir de 1840, elle céda aux poussées d'un antisémitisme que l'ouvrage de Toussenel servit auprès du grand public [3], et qui a encore trouvé, dans les dernières publications de l'école, une expression démagogique et basse [4].

La critique des idées, la polémique, la lutte de doctrine et de parti permirent aux tendances directrices du fouriérisme de se manifester plus nettement encore. Les phalanstériens y apparurent presque tous comme des bourgeois incapables de se défaire des préventions et des préférences de leur classe [5]. La république, avant qu'elle fût, causait à un grand nombre d'entre eux une peur invincible ou une répulsion passionnée [6]. Quand elle devint une réalité, beaucoup l'accueillirent à contre-cœur, la subirent, ne la comprirent point [7], puis la virent tomber sans regret, et se rallièrent facilement à l'empire [8]. La doctrine autorisait cette

1. Cf. plus haut, § 1.
2. Cf. plus haut, même §, et § 1.
3. Cf. plus haut, même §, et § 1.
4. E. Cannot, *Israel*, *la Rénovation*, t. 12, n° 109, 31 mars 1899 ; — cf. aussi *Sylvestre*, *ibid.*, t. 11. n° 101, p. 983 : « Comme Fourier, notre maître, et mû par le même sentiment que lui, nous avons stigmatisé cette inassimilable race juive, d'une action si corrosive et si dissolvante chez les nations qui subissent son parasitisme épuisant » ; il propose « la révision attentive du code, l'addition de nouvelles lois *pour tous* et *atteignant cette fois le juif* » ; Alhaiza, *De phalanstérien à socialiste*, p. 4.
5. Cf. Muiron, lettre à Considerant (inédite), 14 août 1836 : il est désirable « que vos attaques contre certains préjugés dominants, ou que le monde, explicitement ou tacitement, respecte encore, revêtent une forme plus diplomatique ».
6. Baudet-Dulary, *Réponse aux politiques*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 204 : « La république, avec son système obligé de terreur au dedans et de guerre générale au dehors, serait le gouvernement le plus funeste à nos essais d'organisation sociétaire ; » Berbrugger. *Conférences*, p. 22 sqq.
7. En 1848, Considerant fut abandonné d'une partie des anciens collaborateurs de *la Démocratie pacifique* ; la rédaction du journal se renouvela partiellement.
8. Cf. *l'Économiste français* et *la Science sociale*.

politique : c'était une doctrine toute pacifique et tranquille, qui devenait, presque chez tous, retenue et prudente à l'extrême dans la conception de l'évolution et des réformes nécessaires. La plupart avaient la terreur d'une révolution violente. « Toute *révolution*, écrivait même Lechevalier, comme état de guerre, est en soi condamnable, subversive et stérile [1]. » Et il ajoutait que la réforme sociale ne pouvait s'accomplir que par la « satisfaction » et la « compensation » des intérêts. Il faut, disait-il, que le progrès social résulte de l' « éducation de l'opinion publique » ; or « la seule doctrine qui puisse faire l'éducation pacifique de tout le monde, c'est celle qui ne froissera personne » [2]. En parlant ainsi, Lechevalier exprimait le sentiment presque général des phalanstériens, hommes d'ordre.

Beaucoup d'entre eux avaient une crainte vague des forces sociales, et surtout de celles qu'ils connaissaient mal, de la force ouvrière et prolétarienne. L'un d'eux, qui, du moins se rendait assez nettement compte des conditions réelles de la propagande fouriériste [3], essayait de montrer que les disciples de Fourier devaient apporter la plus grande prudence dans leurs rapports avec les ouvriers, même pour les instruire. « La théorie de Fourier, écrivait-il, est une science, une science qui ne s'adresse qu'aux hommes éclairés, aux hommes qui peuvent la juger ; elle n'a rien à attendre des classes pauvres et ignorantes tant qu'elle n'a pas à leur présenter un *Essai pratique*, un essai qui parle aux yeux et ne permette plus le moindre doute. » Et il ajoutait : « *La Phalange* n'a jamais approuvé les tentatives qu'on a faites pour répandre la science sociale parmi les prolétaires [4]. » Encore s'agit-il ici de prolétaires assagis : ceux qui semblaient prêts à la révolte et à l'émeute étaient presque toujours une épouvante. Sous tous les régimes, malgré des entraînements démocratiques limités, semble-t-il, à une minorité, ces sentiments se manifestèrent. « Nos amis, dans leur enseignement, disait le *Bulletin phalanstérien* du 17 septembre 1848, n'ont qu'une chose à faire, c'est de soutenir ferme le drapeau phalanstérien, et de le distinguer nettement, radicalement, de tout socialisme révolutionnaire, violent et anti-proprié-

1. Lechevalier, *Examen des doctrines républicaines publié par le journal la Tribune*, *le Phalanstère*, t. 2, p. 73 sqq., 85 sqq.

2. *Ibid.*

3. Cf. plus haut, § 1.

4. Blanc. *Avenir des ouvriers, par J. Czynski*, *la Phalange*, 2e série, t. 2, p. 631.

taire [1]. » Des adversaires du communisme, plus tard du collectivisme, en tout temps de l'émancipation révolutionnaire du prolétariat, voilà ce qu'ont été presque universellement les fouriéristes. Quelques-uns d'entre eux, plus conscients ou plus passionnés que les autres, ont donné là dessus à l'opinion de la majorité une expression particulièrement brutale [2], contredite seulement par ceux qui, comme Considerant et les fouriéristes républicains de 1848, ont affirmé la démocratie explicitement ou implicitement contenue dans la doctrine [3].

En matière religieuse, l'accord n'était pas moins difficile à obtenir entre phalanstériens. Le fouriérisme avait peine à trouver son équilibre entre ses principes, analogues pour la plupart à ceux du christianisme, et sa critique, violente contre les applications du christianisme à la morale et au gouvernement. Il semblait permettre également la religiosité d'un christianisme vague et fervent, tout proche du socialisme chrétien [4], et la vigueur active d'un anti-

1. *Bulletin phalanstérien*, 17 septembre 1848, p. 97.

2. Pellarin, *Vie de Fourier*, 5e éd., p. v : contre la Commune et son « ignoble tyrannie » ; p. vi, note : « On allègue, à la décharge des auteurs de la Révolution du 18 mars, que la plupart des atrocités qui ont été commises n'étaient ni dans leur intention ni dans leur programme primitif. Mais du moment qu'on se met en révolte contre la souveraineté nationale et contre l'autorité qui en a, par délégation régulière, le légitime exercice, voilà où l'on est fatalement conduit ; » p. vii sqq. ; Laviron, *La morale d'après Charles Fourier*, p. 3, proteste contre le « socialisme rétrograde, dit collectiviste », et, p. 6, contre les « manœuvres antisociales des collectivistes marxistes » ; *la Rénovation*, t. 6, n° 56, p. 483-484.

3. Considerant va même jusqu'à proclamer la théorie du droit révolutionnaire, *Indiscrétion*, *la Démocratie pacifique*, t. 13, n° 131 : « Nous professons que les majorités ne sont pas omnipotentes, et qu'une majorité, fut elle régulièrement et constitutionnellement formée, peut rendre tel vote qui justifie pleinement l'insurrection contre elle. »

4. De la Morvonnais, *Le phalanstère des âmes*, *la Phalange*, 3e série, t. 7, p. 2002 : « Je viens à vous, Messieurs [les rédacteurs de *la Phalange*], par un motif qui à beaucoup semblerait bien étrange ; je viens à vous parce que je suis chrétien et que vous êtes harmoniens ; » et *la Phalange* reprend et explique : « Oui, ce que Jésus a réprouvé sous le nom de monde, c'est ce que Fourier a réprouvé sous le nom de *civilisation* ; et ce que nous voulons avec Fourier et avec notre catholique correspondant, c'est ce que Jésus a voulu sous le nom du *Royaume de Dieu* et de l'*établissement de sa justice* ; » Hennequin, *Théorie de Charles Fourier*, p. 5 : « Les disciples de Fourier ne sont hostiles à aucune religion » : de plus sa doctrine « implique sympathie et vénération toutes spéciales pour le catholicisme » ; Ordinaire, lettre à Considerant (inédite), 20 janvier 1844 : il le félicite de la « sagacité » et de l' « esprit chrétien » avec lesquels *la Démocratie pacifique* est rédigée ; Laverdant, *Illusions*, *la Démocratie pacifique*, t. 11, n° 133 : « Nous avons à réaliser une démocratie chrétienne, où la Liberté, l'Égalité, la Fraternité ne soient pas de vains mots, où l'accomplissement de ces principes évangéliques constitue l'unité. »

cléricalisme résolu et ferme [1]. Entre ces deux tendances contraires il ne cessa d'osciller ; il se présentait sans mauvaise foi avec deux faces, l'une pour les chrétiens, l'autre pour les libres penseurs.

De même, le principe général du système sociétaire était assez compréhensif pour justifier des conceptions différentes. Sous le mot d'association, les vrais, les purs fouriéristes entendirent toujours le système sociétaire intégral, tel qu'il avait été décrit par Fourier; les autres, sous l'influence des idées contemporaines, virent seulement l'ensemble des réformes qui pouvaient se réclamer du principe d'association [2]. Vers 1860, cette dernière interprétation fit oublier l'autre, quand, leur idéal particulier perdant de plus en plus de son sens, les phalanstériens se confondirent avec les partisans de la coopération en général [3]. Quant aux fondements théoriques de la doctrine fouriériste, ils étaient assez vagues pour permettre aux membres de l'école de s'accorder sans s'entendre avec précision : la croyance à une divinité ordonnatrice et providentielle, à la bonté naturelle de l'homme, au développement progressif de l'humanité suffisait pour rapprocher les esprits, en laissant à chacun sa liberté d'appréciation et de décision sur les problèmes particuliers de la philosophie humaine et sociale.

Deux grandes idées dominaient toute la conception fouriériste de l'organisation sociale, l'idée du phalanstère, c'est-à-dire de l'organisation élémentaire ou communale des groupements sociaux, et l'idée de l'unité universelle, c'est-à-dire de l'organisation unitaire et harmonique du monde. Selon l'importance relative accordée à l'une et à l'autre de ces deux idées, le fouriérisme se présentait plutôt comme une doctrine d'internationalisme et de paix universelle, ou comme une doctrine d'organisation administrative, de portée beaucoup plus restreinte [4]. En général, l'indifférence aux

1. Dain, Considerant et d'Izalguier, *Trois discours*, p. 49 : « Si les moyens employés par le christianisme, dans le but de l'établissement du Bien voulu par Jésus, ont été impuissants ou contraires, il faut donc que les moyens capables du Bien soient autres que les moyens chrétiens. Voilà qui est certain : si les moyens capables du bien sont, ils sont autres que ceux du christianisme, puisque le mal a été maintenu sous le christianisme ; » p. 83 « Le chrétien... accusait lâchement la nature, sa mère, et la damnait... On voit bien que cette religion était une religion d'esclaves, faites par des esclaves ; » p. 90 : « Tous les progrès ont été accomplis en négation du dogme chrétien. »

2 Sur les progrès de cette interprétation durant la seconde moitié du dix-neuvième siècle, cf. plus haut, § 1.

3. Cf. plus haut, § 1.

4. Rarement ces deux idées sont réellement associées en une même conception, selon la vraie doctrine de Fourier; cf. pourtant Considerant, *Destinée*

formes politiques, traduite par Fourier en théorie [1], se conserva chez ses disciples [2]; pourtant ils purent, sans démentir ses propres idées, se contredire très nettement entre eux, en donnant leurs préférences théoriques et sentimentales, les uns à la conception d'une hiérarchie administrative, accommodée à la tradition monarchique et à l'opinion bourgeoise [3], les autres à la conception d'une démocratie sociale pour laquelle ils eurent, à un certain moment, l'occasion d'agir et de lutter [4].

*sociale*, t. 1, p. 182 sqq.: « La commune est l'atelier alvéolaire de l'exploitation générale; » par suite, « la question de la transformation sociale se réduit rigoureusement à l'organisation d'une ou plusieurs communes modèles, dont l'influence pratique déterminera plus ou moins rapidement l'évolution qui remplacera les sociétés subversives par la société harmonique ».

1. Cf. plus haut, livre 3 chapitre 4, 1.

2. Cf. plus haut, même §. — Il y a bien des réserves et des contradictions; cf. Valois, *Aux républicains*: « Nous sommes bien loin de contester l'importance de la forme politique; certaines formes, nous le savons, sont plus propres que d'autres à la libre expansion de la pensée publique, à la représentation réelle de tous les intérêts engagés dans la nation; sans aucun doute, il est utile, il est juste que les diverses classes de la société puissent faire connaître leurs souffrances, leurs besoins et leurs maux... »

3. Cf. Considerant lui-même, qui donne à cette conception une expression générale et large, *Discours, 14 avril 1849*, p. 10: « Quoi qu'on tente, Messieurs, on ne fera jamais une société sans hiérarchie. »

4. Cf. l'opinion de Churoa, *Kritische Darstellung*, p. 67 : « Fourier und seine Anhänger sind, trotz ihrer Protestationen gegen die Bezeichnung durch hergebrachte Parteinamen, der Sache nach, Demokraten, Republikaner. » — Mais il y eut entre les phalanstériens les plus grandes divergences sur la signification, la portée, la valeur de ces termes de démocratie et de république, et sur le sens et l'objet des institutions désignés sous ces noms ; cf. Considerant, *Manifeste de la Démocratie pacifique*, p. 8 : « On nous trouvera peu partisans du suffrage universel... La forme constitutionnelle, avec un monarque héréditaire et une chambre élective, nous paraît plus avancée, plus parfaite et plus solide que toutes les autres formes de gouvernement, — y compris la forme républicaine ; » —, *La démocratie moderne*, *la Phalange*, 3e série, t. 7, p. 2508 : « Le rôle des hommes qui veulent exercer une action heureuse et puissante sur le mouvement social contemporain consiste à s'emparer hardiment du drapeau de l'esprit nouveau, de ce mot de *démocratie*, à en donner chaque jour une interprétation plus compréhensive, plus élevée, plus organisatrice, et à montrer avec autorité que ceux-là n'en ont pas le sens vrai qui veulent en faire, les uns une arme de guerre pour saper l'ordre établi, les autres une lourde borne placée sur la route du progrès, et qui change en privilèges odieux les conquêtes légitimes de la bourgeoisie... L'élément démocratique, longtemps allié, par la fatalité des événements, à l'idée de la destruction et du renversement, au principe révolutionnaire, s'en dégage aujourd'hui. Le mot de *démocratie* devient aujourd'hui l'expression général des principes de liberté et d'égalité, des nobles sentiments de justice sociale, de fraternité des peuples, et d'unité de la famille humaine, qui échauffaient les cœurs de nos pères en 89, et dont l'essor, trop comprimé, a malheureu-

Le phalanstère, dans la pensée des phalanstériens, fut tantôt une association bourgeoise, propriétaire et capitaliste de réformateurs prudents [1], tantôt une institution philanthropique où pourrait commencer l'union des classes [2], tantôt la communauté idéale d'une société reconstituée [3]. Il put symboliser plus d'une fois le rêve de libéraux anticommunistes, dont les successeurs devaient combattre le collectivisme au nom de la propriété, de la liberté économique, du droit bourgeois [4], et se rallier au coopératisme pur et simple, dont les rapprochaient les mêmes préférences et les mêmes préventions.

S'il a été la doctrine des droits de la propriété dans la coopération sociétaire, le fouriérisme a été aussi la doctrine des droits du travail et des droits de l'individu libre; il a été la doctrine des droits de la femme et du féminisme social; il a été aussi, à un degré encore plus éminent peut-être, la doctrine de la paix sociale. Les divergences d'interprétation, dans le détail

sement fait irruption sur le monde par une explosion révolutionnaire; » Colin, *La fin du monde politique*, *ibid.*, p. 2670; — au contraire, pour l'opinion franchement républicaine et démocratique, cf. plus haut, même §.

1. Cf. *la Démocratie pacifique*, t. 13, n° 15 : « La question du capital est bien simple. L'activité humaine, pour être féconde, a besoin de réserves matérielles ou capital, de réserves intellectuelles ou talent ; il est de l'intérêt du travailleur lui-même d'encourager par des avantages sérieux la création des capitaux et l'acquisiton des talents. Toute association qui ne le comprendra pas sera paralysée; » Guillon, *Accord des principes*, n° 21.

2. Cf. Destrem, *La vraie sociologie et le socialisme empirique*, *la Rénovation*, t. 6, n° 54, p. 470 : « Il nous est démontré par la science, avec une entière certitude, que cette transition d'un ordre social très imparfait à un ordre social d'exacte raison et d'indéfectible justice peut et doit s'opérer par voie d'évolution pacifique et d'entente raisonnée entre les classes et les intérêts que l'ordre actuel met en lutte. De même, il nous est démontré, avec non moins de certitude que ce que l'on a nommé depuis 1845 le socialisme antagoniste de nos doctrines, qui a pour principe la guerre entre les classes, n'est qu'un assemblage de graves erreurs en théorie, d'impuissance en pratique et de stérilité dans les faits. »

3. Telle était l'interprétation toujours conforme à la doctrine. — Cf. plus haut, même §.

4. Le Rousseau, *A Messieurs les membres du comité de rédaction de la Science sociale*, *la Science sociale*, t. 4, n° 11, 1 juin 1870 : protestation contre l'Internationale ; Lefebvre, *La contrainte dans le collectivisme :* « Dans le collectivisme..., tout est subordonné à une réglementation étroite qui interdirait l'initiative individuelle si celle-ci n'obtient pas le concours et l'assentiment de l'autorité dirigeante, réglementative, dominatrice, et fatalement hostile à un progrès n'émanant pas d'elle. Faire de tous les citoyens des fonctionnaires enrégimentés dans des cadres rigoureux et soumis à une discipline hiérarchique, tel est, en somme, l'état social auquel aboutissent toutes les écoles collectivistes; » Alhaiza, *De phalanstérien à socialiste*, p. 4, 6-7.

des théories, n'ont jamais effacé ces caractères généraux du système sociétaire.

Comme système économique, il n'a pas été moins défini et précis. Il a pu se confondre extérieurement avec les doctrines générales de l'organisation du travail [1], et plus tard, se perdre, en quelque sorte, dans les doctrines beaucoup plus étroites de la coopération : il a été essentiellement le système de l'association agricole, industrielle et domestique, et, d'autre part, le système de l'échange direct entre groupes associés, à l'exclusion de tous intermédiaires. Il a été, sauf quelques erreurs ou quelques divergences d'interprétation, le système de l'association libre des travailleurs [2], le système du libre travail, du travail attrayant.

La formule de la répartition fouriériste a suffisamment exprimé le sentiment général des phalanstériens quant à l'attribution des biens : c'était le sentiment de bourgeois philanthropes ou de libéraux soucieux du droit, qui voulaient faire au travail et au talent leur part, en réservant celle du capital et en ménageant les droits acquis [3].

Si les tendances du fouriérisme, en ce qui concerne le régime économique, sont assez nettes et simples [4], les obscurités et les contradictions reparaissent au sujet du régime moral. Entre l'idéal de l'affranchissement intellectuel et celui de l'ordre moral,

1. Cf. plus haut, § 1, et plus loin, 3, § 1. — Dans presque toutes les publications concernant l'organisation du travail, il semble que les phalanstériens cherchent à éviter ce qui pourrait être de doctrine spécifiquement phalanstérienne pour s'en tenir à l'expression générale de la doctrine d'organisation ; cf. *la Démocratie pacifique*, t. 10, n° 54 : « Signez la pétition qui demande la création d'un ministère du progrès et de l'organisation du travail pour étudier la question sociale et réaliser, dans l'intérêt de tous, la liberté, l'égalité, la fraternité, l'association libre et volontaire. »

2. Pour ces divergences, cf. par exemple A. de Bonnard, *Organisation d'une commune sociétaire*, p. 121 : « La régence déterminera la série de travaux auxquels devront se livrer les sociétaires. Elle jugera de l'opportunité des travaux qui ne se feront que par son ordre ou d'après son autorisation, et qu'elle pourra suspendre ou changer à sa volonté. » — Cette interprétation est en désaccord avec la pensée de Fourier ; cf. plus haut, livre 3, chapitre 4, 2, § 2.

3. Cf. Briancourt, *Une visite au phalanstère*, p. 17 : « Le riche qui ne voudra pas travailler vivra de ses revenus : il placera ses capitaux dans les Phalanges et ira dépenser ses rentes où bon lui semblera... »

4. D'ailleurs, les divergences, les contradictions pouvaient subsister et subsistaient sur les questions particulières. Par exemple, Considerant, *Politique générale*, p. 81-82, se prononce vigoureusement contre le protectionnisme ; Duval, *Le libre échange, Principes de l'école sociétaire, la Démocratie pacifique*, t. 7, n° 63, se prononce pour un libre échange réglementé ; et plus tard, dans *l'Économiste français*, le même Duval soutient très franchement le protectionnisme.

entre l'œuvre libératrice d'un enseignement démocratique et laïque et l'œuvre autoritaire de l'enseignement dit libre [1], entre la conception de l'union libre et celle du mariage bourgeois [2] le fouriérisme n'a cessé d'hésiter. Cette incertitude de la pensée devait nécessairement causer l'incertitude de la politique et de l'action.

Enfin, sur les conditions même de l'activité pratique et sur la méthode des voies et moyens, le plus grave dissentiment existait en dépit de conciliations superficielles : le fouriérisme devait-il être une doctrine de réalisation expérimentale ou de réformes progressives, c'est la question qui divisait les esprits, mais qui les divisait sans qu'ils prissent un parti ferme, sans qu'ils se décidassent à abandonner celui des deux systèmes qu'ils ne préféraient point. « Le but suprême de tous les efforts de l'école, déclarait Considerant au congrès phalanstérien de 1848, est d'arriver à la preuve expérimentale de la théorie de Fourier, le travail rendu attrayant par l'organisation sériaire [3] ». Hennequin allait plus loin. « Il est un mérite, écrivait-il en 1850, que l'école phalanstérienne peut revendiquer, celui de la constance dans les opinions, de l'unité dans la doctrine. Toujours notre idéal a été le même. Depuis vingt ans, à travers toutes les vicissitudes politiques, nous poursuivons un même but, l'harmonie universelle réalisée d'abord dans la commune par l'association du capital, du travail et du talent. Pour tout exprimer par un mot dont l'ignorance et la prévention seules pourront être choquées, notre objet final a toujours été le *Phalanstère* [4]. »

1. Pour l'enseignement libre, cf. Laverdant, *Organisation de l'instruction publique, la Démocratie pacifique*, t. 2, n° 42; Hennequin, *Programme de la presse démocratique et sociale, ibid.*, t. 13, n° 113; — contre, cf. Sauvestre, *L'instruction primaire et la loi Falloux, ibid.*, t. 16, n° 36 : « La loi Falloux est l'un des trois grands actes de la contre-révolution... La loi Falloux n'est autre chose qu'une expédition de Rome contre l'enseignement, au nom de la liberté, pour en chasser l'Université qui l'*opprimait*, et y installer les jésuites. »

2. Les incertitudes, les hésitations apparaissent dans la plupart des publications qui concernent ces questions. cf. plus haut, même §.

3. *Bulletin phalanstérien*, p. 100, 30 novembre 1848. — Cf. Le Moyne, lettre au rédacteur du Phalanstère (inédite), 22 juin 1832 : « Le fouriérisme, réduit à la création d'une phalange agricole, manufacturière et domestique, me paraît, lui, devoir réussir : » Aucaigne, *Réalisation*, p. 42-43 : « Le Phalanstère... Voilà où nous allons... il faut marcher vers la terre promise... mise en pratique de tout ce qui doit établir le régime de Dieu sur notre globe ; » *Bulletin phalanstérien*, p. 36, 15 février 1847 : « Une grande obligation, un devoir suprême est imposé [à l'école sociétaire] : cette obligation, ce devoir impérieux, c'est le *Succès*, la réussite de son *acte de Réalisation*. »

4. Hennequin, *L'école sociétaire avant et après la révolution de février, la Démocratie pacifique*, t. 16, n° 10.

Et pourtant, quel que fût ce but final, et quel que fût le désir d'y atteindre par une épreuve sociétaire, on ne s'en tenait pas là ; on voulait être réformateur, on voulait travailler à réaliser, par des institutions successives, le garantisme, le progrès économique et social[1]. On encourageait et on entreprenait les essais de réalisation sans toujours bien y croire, et d'autre part on s'engageait dans le mouvement des réformes sans méthode et sans direction ferme. Il fallait choisir, néanmoins, comme le montrait Jules Duval en 1869, en posant la question avec une netteté qui jusque là avait toujours fait défaut. Quel doit être, écrivait-il à Pellarin le but précis de l'école sociétaire ? « Une réalisation intégrale ou partielle du Phalanstère ? » Non [2]. Mais on ne l'avoue pas, on ne

1. La dissidence entre les deux tendances, les deux conceptions, les deux politiques, et la nécessité de faire un choix et de déterminer une ligne de conduite fixe furent comprises par quelques-uns dès la constitution de l'école ; cf. Isidore de Rubat, lettre au gérant du Phalanstère (inédite), 5 août 1832 : « J'en demande pardon à l'inventeur, qui vit trop peut-être dans le monde qu'il a créé pour apprécier convenablement le nôtre, il faut, ce me semble, bien autrement ménager les transitions qu'elles ne l'ont été dans son ouvrage de 1822... Il faudrait d'abord, par le calcul de l'ordre subversif, aborder toutes les questions de politique et d'économie qui sont à l'ordre du jour, indiquer quelques procédés de la phase de garantisme comme issue aux misères qui dévorent les masses... » ; —, lettre à Fourier (inédite), 3 août 1833 : « Ce qui heurtait le plus le commun des hommes dans l'entreprise de Condé, c'était la prétention d'opérer une transformation sociale subite et complète... Pourquoi ne pas... proposer, en ordre successif, les institutions de garantisme, l'association obligée des fabricants et commerçants par l'élévation progressive de la patente, la solidarité des corporations commerciales envers le public, prévenant les banqueroutes, et ramenant la confiance et les capitaux au commerce, des garanties, analogues à celles du contrôle des matières d'or et d'argent, appliquées aux autres matières livrées au commerce, et enfin, j'imagine, l'organisation d'un bureau de statistique générale avec attributions suffisantes pour équilibrer la production et la consommation présumées, etc. ? Pour notre part, nous regrettons infiniment de ne trouver, dans vos ouvrages, que quelques idées éparses sur la période de garantisme : un bon traité, avec des projets de lois tout formulés et appuyés de leurs motifs, ferait la plus grande impression. »

2. « Vous même, mon cher Pellarin, ajoute Duval qui êtes le plus impatient et le plus ardent peut-être de tous vos condisciples, je n'hésite pas à affirmer que si demain M. de Rothschild, se posant en candidat — ce rêve naïf de toute la vie de Fourier ! — mettait vingt à trente millions à votre disposition, à l'expresse condition de bâtir un Phalanstère, et de le peupler d'une phalange, vous refuseriez ! — Vous êtes trop intelligent, — et aujourd'hui trop mûri par l'expérience de la vie pour ne pas vous sentir d'avance accablé des effrayantes difficultés qui vous assailliraient pour l'ordonnance de l'édifice, pour la composition des groupes et des séries, pour l'organisation des travaux, pour l'essor équilibré des passions, etc. »

l'a jamais avoué : pourquoi ? « Parce que, déclare Duval aux fouriéristes, vous gardez sur parole la devise du maître, *réalisation sociétaire,* et vous en attendez l'événement d'un heureux hasard, de l'imprévu, un *Deus ex machina* qui viendra on ne sait d'où... Croyez-le, mon cher Pellarin, c'est de ce mélange inconscient de foi et de doute, d'attente et de déception, c'est de cette incertitude de but et de cet embarras d'action que naît l'état d'atonie et de trouble de l'École... Un programme vrai et possible vous manque [1]. » Un tel programme, en effet, ne saurait être celui du phalanstère [2]. « Une réalisation phalanstérienne sur une lieue carrée de terrain échappe à toute expérience, parce qu'on ne peut jamais se procurer les hommes convenables, ni les capitaux nécessaires, ni le milieu ambiant propice. Le problème est insoluble pratiquement parce que les éléments en sont insaisissables et les conditions irréalisables. On n'expérimente pas une commune, unie par mille liens au canton et à la nation, au présent et au passé, comme on expérimente un mécanisme industriel qui ne tient à rien [3]. »

En conséquence, d'après Duval, il fallait reléguer le phalanstère dans l'utopie, et s'en tenir au programme du garantisme et de l'association partielle et pratique : réformes et coopération, tel devait être le mot d'ordre [4]. Et il résumait ainsi la question :

1. Duval, *Au docteur Pellarin*, p. 224.

2. *Ibid.*, p. 231 : « L'idéal, caché par les distances et les ombres, se dérobant ainsi dans le détail à nos prévisions quelque peu certaines, j'en déduis l'impossibilité de le construire *a priori*, et de l'inaugurer parmi nous, aujourd'hui ou demain, sous le nom et la forme du *Phalanstère*, tel que Fourier l'a conçu et decrit avec une minutieuse précision. »

3. *Ibid.*, p. 233. — Duval parle encore de l' « utopie de la phalange ».

4. *Ibid.*, p. 214-216, 234 : le garantisme « limite l'horizon que notre marche... peut atteindre ». — Cf. p. 216 : « Parmi les collaborateurs de *la Démocratie pacifique*, j'étais noté, — et ce n'était pas un titre, — comme l'avocat des institutions garantistes. C'est parce que je me heurtais à un parti-pris de ne vouloir poursuivre que la *Réalisation* (du *Phalanstere*) que je me détachai du centre en août 1847, après vingt mois de collaboration active .... Je poursuivais la même idée lorsque, ramené un moment en France en 1851, je lançai le prospectus du *Bulletin de l'association* qu'emporta le coup d'État du 2 décembre. J'ai obéi enfin aux mêmes tendances en fondant, il y a sept ans, *l'Économiste français*..., qui a pour pivots de sa doctrine la coopération et la colonisation, c'est-à-dire l'unité de l'homme avec l'homme et l'unité de l'homme avec la nature. Vous avez pu juger avec quelle indépendance facile j'y associe les principes de la théorie de Fourier aux problèmes si multiples que suscitent la politique et l'économie sociale dans leurs quotidiennes agitations; » p. 234 : la coopération « s'adapte à peu près à tout : à la production et à la consommation,

« 1° Dans la conception de Fourier il n'y a rien de bien certain, en fait d'*application*, que la pratique de l'association, comme voie de progrès social; 2° Toute tentative de phalanstère, soit intégral, soit partiel au degré qui conviendrait à la période d'*harmonie*, même de *sociantisme*, est financièrement, matériellement, moralement impossible à l'École; 3° Toute association réalisable en temps présent et prochain ne peut dépasser l'échelon de la coopération garantiste [1]. » Ce langage était net et vigoureux, mais il venait trop tard, au moment où les idées fouriéristes avaient presque fini d'exercer leur action propre, et se subordonnaient aux idées générales du coopératisme [2].

au crédit et à l'habitation, à l'enseignement et à l'étude »; elle « adopte même la commune sociétaire comme la molécule, l'alvéole, l'unité première de la société et de l'humanité; mais elle se contente de la formation et du développement progressif de tous ses organes, suivant la loi naturelle de tout être vivant, au lieu de viser, comme le Phalanstère, à une création soudaine, entière, simultanée ou à peu près... La coopération compte avec le temps, et le *devenir* lui parait aussi estimable que l'*être*, comme dirait l'Allemagne; » — d'ailleurs, Duval s'efforçait de montrer, p. 213, que, pour Fourier lui-même, « conçu d'abord dans les plus vastes et plus complètes proportions, son plan d'exécution s'amoindrit successivement à mesure que vinrent les années et les déceptions, si bien que, dans ses deux derniers ouvrages, *le Nouveau monde* et la *Fausse industrie*, le génie qui, à son aurore, avait rêvé les soudaines et universelles transformations du globe et de l'humanité (dans la *Théorie des quatre mouvements* et le *Traité de l'association*) condescendait à étudier des combinaisons sociétaires réduites au minimum d'associés, 100 à 150 familles. Il se prêtait à l'essai de Condé-sur-Vesgre, qui, même en cas de succès, n'aurait pu être une ébauche de phalanstère; il étudiait et discutait des projets de phalanstères d'enfants,... etc. » Après la mort de Fourier, le groupe de ses principaux disciples s'obstina dans la même rêverie phalanstérienne : « A l'appel entraînant et sympathique de Considerant, le centre arbora le drapeau exclusif de la *Réalisation sociétaire*... L'idéal était magnifique, éblouissant; il exalta les dévouements jusqu'aux sacrifices les plus touchants; mais il resta parfaitement insaisissable dans le ciel des imaginations, sans jamais se rapprocher de la terre des réalités. » — Cf. encore, du même Duval, *Transformation des communes rurales*, *l'Économiste français*, t. 2, n° 40, p. 292-293 : « La tendance à tout subordonner à la réalisation de communes sociétaires, au risque de borner à de tels spécimens l'ambition, les dévouements, les sacrifices, me parut toujours un mirage décevant... »

1. Duval, *Au docteur Pellarin*, p. 230.

2. « Je n'ignore pas, écrivait Pellarin dans sa *Réponse à M. Jules Duval*, *la Science sociale*, t. 2, n° 17, p. 260, que votre thèse est plus en faveur aujourd'hui que la mienne, même au sein de l'école sociétaire ». Mais il ajoutait en post-scriptum : « Depuis que ces lignes étaient écrites, il m'est parvenu de Paris, de Metz, de Besançon, de Nevers, de Colmar, etc., des correspondances qui témoignent que je m'étais laissé abuser sur les dispositions de la majorité des partisans de notre cause. Tout en rendant justice à quelques vues de M. Duval, on proteste vivement, dans ces correspondances, contre tout abandon de l'idéal

Une dernière incertitude, d'ailleurs, pouvait subsister. Dans quelle mesure la réforme ou les réformes sociales devaient-elles être l'œuvre des individus ou l'œuvre de l'État, c'est ce qui n'était pas assez déterminé pour échapper à la diversité des interprétations individuelles. Le fouriérisme put évoluer à la fois dans le sens de l'interventionnisme et de la philanthropie d'État [1], et dans le sens du coopératisme [2], à mesure qu'il oubliait l'idéal libertaire et anarchique qui avait été le sien.

Telles sont les principales tendances que révèle, dans le cours du dix-neuvième siècle, sous le système cohérent de la doctrine, l'histoire des idées fouriéristes. Ces tendances étaient celles des hommes qui formèrent l'école et qui la dirigèrent. C'étaient des tendances différentes de celles qui avaient conduit Fourier, des tendances moins désintéressées, plus pratiques, plus étroites en général, des tendances capables de réduire à un dogmatisme parfois chancelant et souvent peu spécifiquement socialiste le vaste socialisme personnel et idéal de Fourier. Mais, quelles que fussent ces tendances, dont les moins pures devant la doctrine étaient souvent les plus fortes dans l'action, le système des idées fouriéristes subsistait dans la pensée de l'école comme une synthèse assez simple et compréhensive pour exercer, dans le sens réformiste, coopératif, socialiste, une action vigoureuse sur les esprits

conçu par Fourier et de la voie qu'il conseillait de prendre pour l'atteindre. » — Le débat s'est perpétué parmi les derniers phalanstériens; cf. *la Rénovation*, t. 9, n° 73, 29 février 1896 : « Oublieux des dures leçons du passé, quelques-uns des condisciples de notre groupe, croyant à la réussite possible, dans notre milieu, et par de simples théoriciens, d'une œuvre pratique, se sont constitués, sous le titre d'*Union phalanstérienne*, en une Société distincte ayant pour visée plus ou moins prochaine une application sociétaire. La direction de *la Rénovation*, croyant de son devoir de préserver la doctrine des atteintes fâcheuses que lui vaudrait l'insuccès d'expérimentateurs non professionnels, restera en dehors de l'entreprise. » Sur l'*Union phalanstérienne*, cf. plus haut, § 1.

1. Cf. plus haut, même § ; et de plus, particulièrement : J. Blanc, *Des monopoles*, *la Phalange*, 2e série, t. 2, p. 209 ; É. de Pompéry, *Question des sucres*, *la Phalange*, 3e série, t. 7, p. 1590 : « Pourquoi cette crainte du mot *Monopole* ? Quand le monopole d'une industrie est mis entre les mains de l'État, savez-vous ce que cela signifie ? Cela signifie que c'est la nation tout entière et non quelques particuliers qui exercent cette industrie. Il n'y a rien de plus libéral et de plus démocratique que le monopole national, le monopole de l'État ; » Bourdon, *Les chemins de fer en France*, *la Démocratie pacifique*, t. 1, n° 126 ; Bourdon, *Organisation des assurances*, p. 11 : « Considerant l'État comme le gérant naturel de tous les intérêts généraux ... »

2. Cf. plus haut, même §, et § 1.

peu soucieux de raffinements théoriques. Et ces idées elles-mêmes, de quelque biais qu'on les prît, conduisaient à la doctrine de l'école, c'est-à-dire au commentaire suivi de la doctrine de Fourier, fait par des hommes qui ne restaient pas dans leur rêve, comme Fourier lui-même, qui voulaient agir sur la société, qui, pour cela, traduisaient les idées de leur maître en un langage que cette société pût comprendre, mais qui pourtant, dans l'ensemble, conservaient fidèlement la doctrine dans sa lettre et dans sa forme.

Tendances intellectuelles et sentimentales, théoriques et pratiques, idées générales ou particulières, doctrine enfin et construction systématique, c'est par ces forces et ces moyens divers que le fouriérisme agit sur les contemporains ; et c'est ainsi qu'il agit aussi sur le socialisme, dans son développement postérieur à l'œuvre même et à l'action de Fourier.

## 2.

## La doctrine et le socialisme

### § 1. — *Les rapports*

C'est l'œuvre de l'école fouriériste qui introduisit le fouriérisme dans le mouvement des idées socialistes. Il exerça sur ces idées une influence notable, surtout pendant la période des utopies et des systèmes individuels et subjectifs ; après 1848, la croissance du socialisme prolétarien, l'abandon des idéologies, les progrès du marxisme et du collectivisme devaient nuire à son action.

De 1830 à 1848, le fouriérisme ne fut qu'une des nombreuses théories qui se disputaient l'opinion du socialisme doctrinal. Dans le conflit des écoles, il eut affaire à la sympathie des uns et à l'hostilité des autres. Après la chute du saint-simonisme, les écoles qui en dérivaient marquèrent leur opposition à la doctrine sociétaire. Buchez et *l'Atelier* combattirent les principes généraux du fouriérisme et surtout sa morale de liberté. A la coopération sociétaire l'*Atelier* refusait toute efficacité ; il n'admettait que l'association purement ouvrière, d'où le capitalisme est exclu [1] : la théorie fouriériste, déclarait-il, « n'est qu'une forme nouvelle de l'exploitation du travailleur par le capitaliste [2] ». Les communistes

1. *L'Atelier*, février 1841.
2. *Ibid.*, mars.

n'étaient pas moins hostiles : entre eux et les phalanstériens s'engagèrent et se perpétuèrent des polémiques dont le débat principal concernait la propriété, le capital, la liberté individuelle[1]. Au contraire, les républicains démocrates dont *la Réforme* était l'organe montraient de la déférence à l'égard de Fourier et de sa doctrine ; ils déclaraient accepter la partie critique du fouriérisme, mais ils n'en admettaient point les solutions positives, car elles contredisaient leurs conceptions égalitaires [2] et gênaient leur éclectisme [3].

Les théoriciens qui firent à la doctrine de Fourier le meilleur accueil, ce furent les théoriciens du communisme religieux et humanitaire, comme l'abbé Constant, Esquiros, Flora Tristan [4]. Ils ne voulaient pas être fouriéristes, et se séparaient du fouriérisme sur des points bien définis ; mais ils voyaient dans le fouriérisme une doctrine assez vaste et assez générale pour qu'ils pussent en adopter les principes essentiels sans en adopter par là même toutes les théories et les applications [5]. Flora Tris-

1. Cf. *le Bon sens*, octobre 1836, octobre 1837 ; *le Journal du peuple*, décembre 1838, 20 juillet et 10 août 1841 ; *le Populaire*, 20 juillet, 19 août 1843 ; 28 septembre, octobre, novembre 1844; janvier, 22 novembre 1845 ; 27 novembre 1846. La polémique du *Populaire* fut toujours très courtoise, et parfois presque bienveillante, surtout au début ; par exemple, 14 mars 1841, à propos des tournées de conférences de Considerant : « Nous voyons avec plaisir ces essais de discussion publique, qui doivent mettre en lumière l'erreur ou la vérité des doctrines, faire disparaître les systèmes erronés et dangereux, et assurer le triomphe des principes les plus vrais et les plus utiles ; » 19 août 1843 : « *La Phalange* est devenue quotidienne sous le titre de *la Démocratie pacifique* : toute la Presse va donc être forcée de discuter les questions sociales. Tant mieux ! Cette discussion amènera, nous en sommes convaincu, le triomphe du Communisme Icarien ; » novembre 1844 : « Nous sommes désolés de ces attaques réitérées [des fouriéristes]... C'est dans l'intérêt de l'*École Phalanstérienne* elle-même que nous sommes désolés, parce que nous nous intéressons à ses progrès qui préparent les nôtres, et parce que l'injustice n'est pas un moyen de considération et de succès. »

2. *La Réforme*, 6 septembre 1843.

3. *Ibid.*, 11 septembre : « Pour nous, qui avons eu l'honneur de connaître Fourier, et qui avons assisté au développement de la pensée de Saint-Simon, tout en reconnaissant les immenses services qu'ils ont rendus au progrès des sciences sociales, nous nous garderons toujours de nous inféoder servilement à la pensée d'un seul homme, si grand qu'il soit. Cet anthropomorphisme n'est plus du dix-neuvième siècle, et Jésus lui même a été dépouillé de sa divinité. »

4. Cf. L. v. Stein, *Geschichte der socialen Bewegung in Frankreich*, t. 2.

5. Cf. Flora Tristan, lettre à M. le directeur de *la Phalange* (inédite), 26 juillet 1837 : J'ai lu l'appel que vous adressez aux personnes qui s'intéressent à l'*école sociétaire*. Je ne suis pas phalanstérienne, mais l'extrême *tolérantisme* que je professe me permet de prendre, dans chaque système, ce qui me paraît bon et exécutable. J'ai toujours pris un vif intérêt à toutes les idées rénovatrices ; et

tan rattachait délibérément à Fourier son féminisme socialiste [1].

Quatre socialistes français, avant 1848, ont particulièrement bien connu Fourier : Pierre Leroux, Pecqueur, Vidal et Proudhon. Pierre Leroux l'a connu suffisamment pour diriger contre lui et contre son école une critique malveillante et passionnée qui a su tourner en mauvaise part tout ce qu'il en savait [2]. Pecqueur, au contraire, qui, d'abord saint-simonien, fut ensuite, pendant deux ans, fouriériste, avant de devenir théoricien pour son propre compte [3], ne prétendit jamais renier les origines partiellement phalanstériennes de sa pensée, et conserva toujours à Fourier son respect [4]. Il n'aliénait point pour cela la liberté de sa critique : il

je désire contribuer, pour ma cote part, à l'essai que vous allez tenter. J'approuve la marche que vous suivez : il fallait d'abord faire un *plan* bien détaillé, afin que tous puissent *comprendre le mécanisme de votre système*, de manière qu'il ne restât aucun doute sur la *possibilité de l'exécution.* » La lettre est signée : « Une des partisantes de l'harmonie ».

1. Cf. l'épigraphe de *L'émancipation de la femme*, Paris, 1846, in-16 : « Les progrès sociaux et changements de période s'opèrent en raison du progrès des femmes vers la liberté ; et les décadences d'ordre social s'opèrent en raison de la décroissance de la liberté des femmes .. En résumé, *l'extension des privilèges des femmes est le principe général de tous les progrès sociaux. Fourier.* » — Cf. aussi Ruge, *Briefwechsel und Tagebuchblätter aus den Jahren 1825-1880*, t. 1, Berlin, 1886, in-8, p. 326 (lettre du 18 août 1843), à propos de Flora Tristan : « Sie geht von Fourier aus. »

2. Pierre Leroux, *Lettres sur le fouriérisme*, *Revue sociale*, juin à novembre 1846, janvier et avril 1847.

3. Forest, *Des améliorations matérielles*, compte-rendu de l'ouvrage de Pecqueur, *la Phalange*, 3e série, t. 7, p. 1848-1852 : Pecqueur « a été phalanstérien, et même a écrit et signé plusieurs articles dans notre premier journal le *Phalanstere* [cf. plus haut, 1, § 1]. Depuis, soit conviction véritable, soit que les idées sociétaires ne fussent pas un bon passeport pour obtenir les couronnes académiques et la considération du journalisme, M. Pecqueur, brisant avec l'école de Fourier, s'est fait économiste démocratico-néo-chrétien. »

4. Pecqueur, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*. Paris, 1842, in-8, p. IV : « Si l'on nous demandait de qui nous procédons, quelle est notre origine ou notre filiation, nous répondrions : Jésus Christ, Rousseau, toute la Révolution française, Saint-Simon, Fourier ; — Jésus Christ et toutes les Bibles pour la formule fondamentale de la *morale*, pour la face *spirituelle* du problème économique ; — le Saint-Simonisme pour la face *sociale, gouvernementale* et *historique* ; — Fourier, pour la face *matérielle* de l'association et de la solidarité ; — Rousseau et la Révolution française pour le côté *politique* et l'esprit d'égalité et de liberté : » p. v sqq. ; —, *De la république de Dieu*, Paris, 1844, in-18, p. 213-214 ; —, *le Salut du peuple*, Paris, 1849-1850, in-8, p. 33, 1re lettre au citoyen Proudhon : « Restituez à Fourier toutes les grandes lumières qui vous ont guidé dans la critique de l'organisation économique et des vices de la civilisation, toutes les conceptions positives qui vous donnent l'apparence d'un organisateur, telles que la banque d'échange, sa formule du droit au travail, ses

reprochait au fouriérisme de ne pas établir réellement les principes de l'action sociale [1] et de prendre l'idée d'attraction pour une loi [2], de maintenir le capital et le capitalisme [3], enfin de laisser trop à faire à la liberté de l'homme et de ne pas étendre suffisamment le domaine et l'activité de la législation [4]. De même Vidal, après avoir été fouriériste, était devenu un théoricien indépendant du socialisme réformiste [5].

Proudhon, très jeune, avait lu Fourier, il l'avait étudié, il en avait éprouvé le charme, tout en résistant à ce génie si différent du sien [6], et dont il niait, plus tard, avoir subi l'influence [7]. Il était

séries, que vous avez défigurées ou transformées jusqu'à en faire un je ne sais quoi de ridicule et d'inintelligible... » [Sur Proudhon et le fouriérisme, cf. plus loin, même § ].

1. Pecqueur, *De la république de Dieu*, p. 213-214 : Fourier « suggérera plus qu'il ne fournira les combinaisons que réclame le monde de fraternité. Ses conceptions ne conviennent point dans leur intégrité à la religion d'égalité et de charité : elles ont été inspirées par un ensemble de principes que les philadelphes rejettent absolument comme antipathiques à la nature morale de l'homme et à la fin du genre humain. »

2. *Ibid.*, p. 54 sqq.

3. Pecqueur, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, Paris, 1836, 2e éd., 1839, 2 vol. in-8, t. 1, p. 432 : l'association fouriériste, « en maintenant la vertu reproductrice du capital, consacre l'obstacle fondamental à toute distribution équitable des avantages sociaux et en particulier des utilités de l'ordre matériel; elle fortifie la barrière d'airain qui sépare les aristocraties des bourgeoisies, et les bourgeoisies du prolétariat ».

4. Pecqueur, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 118-121.

5. Cf. surtout Vidal, *De la répartition des richesses, ou de la justice distributive en économie sociale*, Paris, 1846, in-8; —, *Vivre en travaillant, Projets, voies et moyens de réformes sociales*, Paris, 1848, in-18.

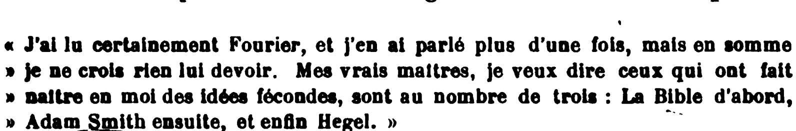
6. Proudhon, *Avertissement aux propriétaires*, Paris, 1842, in-12, p. 99 : « Six semaines entières j'ai été le captif de ce bizarre génie ; et toutes les fois que j'y songe encore, il me fait rire et m'épouvante. » — Cf. Sainte-Beuve, *P. J. Proudhon, sa vie et sa correspondance. 1838-1848*, Paris, 1872, in-12, p. 19, note, où Sainte-Beuve rapporte le témoignage de M. Milliet, qui était prote à Besançon, en 1829, dans la maison où Proudhon était correcteur : « Lorsque Proudhon fut amené en 1829 au bureau des correcteurs..., on imprimait le *Nouveau monde industriel* de Fourier, qui venait lui-même prendre ses épreuves et supputer les lettres d'un volume. — Alors, à propos d'une observation quelconque, Proudhon *sabrait* déjà toute la doctrine et nous plaisait par ses boutades. »

7. Proudhon, lettre à Muiron, juin 1832, *Correspondance*, Paris, 1874-1875, 14 vol. in-8, t. 1, p. 5 : « Pour vous le dire à l'occasion du Phalanstère, dont j'ai lu attentivement le prospectus, je ne pense pas comme M. Fourier, jusqu'à plus ample informé ; » J. A. Langlois, *Notice sur P. J. Proudhon*, dans la *Correspondance*, t. 1, p. XXII : « Nous nous souvenons parfaitement qu'ayant demandé à Proudhon, en août 1848, s'il ne se considérait pas par certains côtés comme procédant de son compatriote Ch. Fourier, nous reçûmes de lui la réponse suivante :

difficile que cette influence fût bénévolement accueillie par son esprit critique [1] ; mais en outre, de longues polémiques, des discussions souvent aigres avec les disciples [2] devaient l'indisposer contre le maître ; il n'admettait pas leur culte à l'égard d'un homme presque divinisé par eux, et il était d'autant plus enclin à le rabaisser qu'il le voyait porté plus haut par leur admiration [3].

Dès ses premières œuvres, Proudhon dirigea contre le fouriérisme les pires critiques, l'accusa de « bêtise » et d' « infamie [4] », ou tout au moins « d'*ignorance* et d'*immoralité* » [5]; il traita Fourier et ses disciples de charlatans [6]. Puis, sous ces violences et sous les critiques générales [7], les griefs précis apparurent. Le premier défaut du fouriérisme, aux yeux de Proudhon, c'était d'être une utopie, la création imaginative d'un « rêveur phéno-




« J'ai lu certainement Fourier, et j'en ai parlé plus d'une fois, mais en somme » je ne crois rien lui devoir. Mes vrais maîtres, je veux dire ceux qui ont fait » naître en moi des idées fécondes, sont au nombre de trois : La Bible d'abord, » Adam Smith ensuite, et enfin Hegel. »

1. D'ailleurs, il devait se manifester dans son esprit une opposition radicale à certaines idées, certaines théories de Fourier : cf., par exemple, sur la question de l'égalité, *Lettre à M. Blanqui*, Paris, 1841, in-12, p. 6, et *De la création de l'ordre dans l'humanité*, Paris, 1843, in-12, p. 290-292.

2. Cf. surtout Proudhon, *Pour en finir avec M. Considerant, le Peuple*, 12 février 1849 ; — pour la polémique avec les fouriéristes, cf. aussi, *le Représentant du Peuple*, 3, 4, 5 et 8 mai, 8 et 9 juillet 1848, et *le Peuple*, 5. 9, 15, 17, 24 janvier 1849.

3. Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété ?*, Paris, 1840, in-12, p. 249, note : « De tous les socialistes modernes, les disciples de Fourier m'ont paru longtemps les plus avancés et presque les seuls dignes de ce nom. S'ils avaient su comprendre leur tâche, parler au peuple, éveiller les sympathies, se taire sur ce qu'ils n'entendent pas; s'ils avaient élevé des prétentions moins orgueilleuses et montré plus de respect pour la raison publique, peut-être la réforme serait-elle, grâce à eux, commencée ; » ils auraient dû procéder « *par raison démonstrative* », et non par « mythes et allégories » ; « pourquoi cette manie de diviniser un homme dont le principal mérite fut de déraisonner sur une foule de choses qu'il ne connaissait que de nom, dans le plus étrange langage qui fut jamais ? »



4. Proudhon, *Lettre à M. Blanqui*, p. 144 sqq.

5. Proudhon, *Avertissement aux propriétaires*, p. 58 : « En appliquant au système de Fourier les qualifications de *bêtise* et d'*infamie*, peut-être ai-je fait un acte de justice un peu sévère : cependant je souhaiterais fort de n'être pas trop pressé sur cet article, parce que la seule modification à laquelle je puisse consentir serait de changer les expressions ci-dessus contre celles d'*ignorance* et d'*immoralité*. »

6. Proudhon, *Pour en finir avec M. Considerant, le Peuple*, 12 février 1849.

7. Cf. Proudhon, *De la création de l'ordre dans l'humanité*, p. 426 sqq. ; —, *Système des contradictions économiques*, Paris, 1846, 2e éd., 1850, 2 vol. in-12, t. 2, p. 339-340 ; —, *Idée générale de la révolution au XIXe siècle*, Paris, 1851, in-12, p. 94 sqq.

ménal [1] ». De là résultaient une métaphysique fantaisiste [2] et une psychologie fausse [3]. Fourier prétend construire une cité d'harmonie, et il y conserve le capital, source de tous les maux économiques et sociaux [4] ; il supprime la propriété individuelle sans établir l'égalité, qui seule pourrait en justifier la disparition [5]. Le travail parcellaire, les séances courtes et variées, la détermination des salaires par voie de suffrage, ce sont là des conceptions impossibles et trompeuses [6]. Il y a contradiction entre le système sociétaire de la production, qui est communiste, et le système de la répartition, qui est individualiste [7]. Quant à la morale de Fourier, c'est l'immoralité même : « Plutôt prisonnière que courtisane ! telle est mon opinion sur l'avenir de la femme, et ma réponse à toutes les théories d'amour libre [8]. » Enfin la méthode de réalisation fouriériste est chimérique ; c'est une absurdité de vouloir procéder par des institutions isolées et subites ; l'installation d'un phalanstère, qu'elle réussît ou non, ne prouverait rien pour ou contre le système de Fourier [9].

Ainsi toutes les parties de la doctrine fouriériste tombaient sous le coup de la critique de Proudhon. Et pourtant il ne pouvait se défendre d'un respect un peu âpre pour le génie étrange de Fourier. Il estimait son caractère [10], sa sensibilité, cette probité intellectuelle qui le portait à la critique impitoyable de tout ce qu'il sentait vicieux et faux [11]. « O Fourier, mon digne compatriote,

1. Proudhon, *De la création de l'ordre dans l'humanité*, p. 67 ; — il y dit encore : « Le type de la fascination intellectuelle, l'idéomane par excellence, a été l'auteur du *Monde industriel*, Ch. Fourier ; » cf. p. 178-179 : Fourier s'est enfermé dans sa pensée, en supprimant l'observation et l'étude ; il s'est confiné dans ses conceptions, dans les rêves de son imagination ; p. 181 : « C'est à ces combinaisons puériles [les combinaisons des séries, les dispositions typographiques de ses livres, etc.] que Fourier consuma les trois quarts de sa vie, éteignant dans la fumée de ses inventions la lumière qui aurait dû l'éclairer. »

2. *Ibid.*, p. 177 : Fourier s'abandonne « sur la foi d'analogies menteuses aux plus étranges rêveries » : p. 178.

3. *Ibid.*, p. 262 sqq.

4. Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété ?*, p. 168 sqq.

5. Proudhon, *Lettre à M. Blanqui*, p. 138-139.

6. Proudhon, *De la création de l'ordre dans l'humanité*, p. 429.

7. Proudhon, *Avertissement aux propriétaires*, p. 60 sqq.

8. *Ibid.*, p. 71.

9. *Ibid.*, p. 67-69.

10. Proudhon, *De la création de l'ordre dans l'humanité*, p. 177 : « Ce que l'on sait de la vie privée de Fourier honore son caractère et prouve une âme énergique. »

11. *Ibid.*

s'écriait-il dans un moment de dépit contre ses contemporains et contre la « civilisation », que tu avais raison de la maudire, et combien ton petit doigt en savait plus que ces gens là de tout leur corps [1] ! » De sang froid, il ne se défendait point d'admirer plusieurs théories, plusieurs conceptions particulières de Fourier. D'abord, Fourier était pour lui « le révélateur de la loi sérielle »: « Génie exclusif, indiscipliné, solitaire, mais doué d'un sens moral profond, d'une sensibilité organique exquise, d'un instinct divinatoire prodigieux, Fourier s'élance d'un bond, sans analyse et par intuition pure, à la loi suprême de l'univers... Il n'a rien découvert... Mais il eut le premier l'idée universelle de la série; il en conçut la transcendance; il en chercha l'application, il pressentit ce qu'elle avait d'absolu...; il y ramena tous ses calculs et construisit sur elle tout son système [2]. » La théodicée de Fourier, conforme à la méthode sérielle, est la plus belle qui ait été conçue [3]. En second lieu, Fourier a le premier compris et affirmé le caractère scientifique de la critique sociale [4]. Dans l'économie même, sa méthode sérielle peut avoir une application positive et féconde : s'il est vrai que le travail parcellaire exige l'éducation intégrale, que la participation à des travaux divisés et variés accroît la solidarité générale sans détruire la responsabilité individuelle, enfin que le classement des capacités n'est que l'application du principe électif à l'ordre économique, « alors on conçoit que la série industrielle de Fourier puisse devenir la forme idéale de la société [5] ». N'y a-t-il pas dans une telle appréciation des théories fouriéristes ce que Proudhon lui-même appelle une réhabilitation [6] ? Mais Proudhon allait plus loin : il allait

1. Proudhon, lettre à Chaudey, mai 1859, *Correspondance*, t. 10.

2. Proudhon, *De la création de l'ordre dans l'humanité*, p. 176.

3. *Ibid.*, p. 225 sqq.

4. Proudhon, *Avertissement aux propriétaires*, p. 59 sqq. ; —, *Démonstration du socialisme*, Paris, 1849, in-12, p. 39; — cf. —, *De la création de l'ordre dans l'humanité*, p. 177 : Fourier a compris « que la politique, ou l'économie sociale, doit être l'objet d'une science rigoureuse ; que cette science est une spécialité de la loi sérielle; que les passions de l'homme ne sont point mauvaises, et que les désordres que la religion et la philosophie leur imputent viennent surtout de ce qu'elles sont faussées; que nos erreurs ont pour cause l'inintelligence de la série ».

5. *Ibid.*, p. 430.

6. *Ibid.*, p. 430-431 : « Après une nouvelle étude, il m'a semblé que Fourier, génie purement instinctif, et dont la vie s'écoula, pour ainsi dire, en un perpétuel ravissement, avait été travesti par ses propres hallucinations, par les boutades humoristiques de son style et le mauvais goût de ses descriptions, enfin par les maladresses de ses admirateurs; et j'ai cru devoir cette réhabilitation à sa mémoire. »

jusqu'à juger possible une conciliation entre sa doctrine et celle de Fourier [1]. Sur le point capital, l'entente pouvait se faire : « La distinction entre travailleur et capitaliste n'est nullement essentielle au système de Fourier... ; la question du capital, en ce qui concerne les droits du capitaliste, n'est qu'une question de *répartition*, tandis que le système de Fourier a principalement en vue la *production* [2].» Grâce à sa merveilleuse intelligence, Proudhon, malgré des préventions difficiles à éviter, en arrivait à juger équitablement et favorablement toute une partie de la doctrine de Fourier.

La crise de 1848 brouilla de nouveau les idées que la polémique et la critique avaient pu éclaircir. Fourier et le fouriérisme furent de nouveau livrés à la passion et au préjugé. On vit moins en eux ce qu'ils étaient que ce qu'on voulait qu'ils fussent ; ainsi les dirigeants de la république, tout en condamnant la doctrine phalanstérienne, affectaient de la traiter avec quelques égards, et surtout de la distinguer, comme une « doctrine de bonne foi, de concorde et de paix, une doctrine désarmée », des autres doctrines moins inoffensives [3]. Les socialistes chrétiens se recommandaient de Fourier, se vantaient de le connaître et de l'interpréter, prétendaient se rattacher à lui par un lien de filiation [4]. Les

1. Proudhon, *Adhésion à la banque d'échange*, *le Représentant du peuple*, 6 et 8 juin 1848 : s'il était possible de procurer à la « série » de Fourier le capital gratuit, comme le veut Proudhon, son système n'en serait nullement atteint.
2. *Ibid.*
3. Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, 3e éd., Paris, 1852, 2 vol. in-8, t. 1, p. 308 : « Le Fouriérisme, idée plus vaste, plus profonde [que le saint-simonisme], plus animée d'une pensée immatérielle, s'était étendu à la mesure d'un apostolat et s'était élevé à la hauteur d'une religion de la société par la foi et par le talent de ses principaux apôtres. Cette secte... ne se présentait point comme une subversion de la société existante, mais comme une grande expérimentation d'une société régénérée, demandant seulement, avec une respectueuse tolérance pour les droits acquis, place dans la discussion pour ses théories, place sur le sol pour ses épreuves. Elle ne voulait point contraindre, elle voulait convaincre. »
4. *Revue du socialisme chrétien*, février 1850, p. 31 : Fourier est le « plus grand socialiste moderne » ; Gilliot, à Callaud (le fondateur de la *Revue*), *ibid.*, juillet 1850, p. 112 : « Tout en conservant mon indépendance philosophique, puisque j'ai toujours été considéré par mes frères en Fourier comme un hérétique non excommunié, il s'est établi entre moi et cette doctrine un rapport de filiation plus intime que chez vous. Toutefois, en m'introduisant au sein de cette école, j'ai toujours combattu pour y infuser le principe chrétien ou en sauver l'intégrité, et j'ai la satisfaction de n'avoir pas complètement échoué... Comme moi, vous avez sucé le lait de la doctrine de Fourier, et vous l'avez approprié à votre génie spécial, qui est le génie chrétien ; »— cf. Callaud, *ibid.*, p. 104 : « Projet de fon-

différentes sectes socialistes reconnaissaient l'importance de sa doctrine en polémiquant contre ses disciples [1]. L'opinion socialiste le regardait comme un de ses patrons, comme un des grands théoriciens qui avaient constitué le fonds commun du socialisme [2].

Avant même que la propagande fouriériste eût commencé en Allemagne, Fourier avait été lu et étudié, entre 1825 et 1830, par Ludwig Gall, dont le socialisme sociétaire trouvait dans la doctrine phalanstérienne une confirmation puissante [3]; mais cette propagande des disciples agit beaucoup plus largement que n'aurait pu le faire l'œuvre du maître. C'est en France d'abord qu'elle atteignit le socialisme allemand, dans les cercles parisiens de réfugiés communistes [4]. Ensuite, les membres de ces cercles et les phalanstériens de France et d'Allemagne continuèrent l'œuvre ainsi commencée [5], et le fouriérisme entra dans le mouvement des doctrines nouvelles. Il conquit Weitling [6], et ce fut une conquête de première importance.

dation d'un Palais de société; » p. 106, 107, 108 : le Palais de société pour 1000 personnes au moins, sur un domaine de 500 à 1000 hectares, serait « fondé par actions industrielles hypothéquées sur l'ensemble des immeubles ».

1. Cf. plus haut, même § ; — cf. *le Populaire* à partir de 1848; Louis Blanc, *Questions d'aujourd'hui et de demain*, Paris, 1873-1884, 5 vol. in-12, t. 1. — Sur la réponse des fouriéristes à cette polémique, cf. plus haut, 1, § 1.

2. Cf. Greppo, *Catéchisme social*, Paris, 1848, in-8, p. 48 : « Quels sont les livres à consulter pour connaître les doctrines sociales ? — La République de Platon, la Cité du Soleil de Campanella, l'Utopie de Thomas Morus, le Code de la nature de Morelli, le Contrat social de J.-J. Rousseau, les Œuvres de Mably, le Gouvernement de Locke, Montesquieu, la Constitution économique des Moraves, l'Histoire des républiques chrétiennes du Paraguay, l'Histoire de la conspiration de Babeuf par Buonarroti, les ouvrages d'Owen, les œuvres des Saint-Simoniens, celles de Fourier et des Phalanstériens, les œuvres de P. Leroux, entre autres le livre de l'Humanité, l'Égalité et la Revue sociale, celles de Proudhon et surtout son livre sur la Propriété, bien que Proudhon n'ait pas une idée bien nette de l'association solidaire et égalitaire, et que sa synthèse soit loin d'être complète, les œuvres sociales de Cabet, de Vidal, de Villegardelle, de Pecqueur, les travaux de Louis Blanc, la Réforme sociale de A. Barbet, puis, en économie politique, Quesnay, Turgot, Say, Sismondi, Ricardo, Huerne de Pommeuse sur les colonies agricoles, les Causes de la richesse et de la misère des peuples civilisés par le baron de Morogues, des Causes du malaise social par Bouvier du Molard, le Cours d'économie politique de A. Blanqui, les travaux de Loudon, de Malthus, de Godwin sur la population, la Misère des classes laborieuses de E. Buret, puis les ouvrages de Tocqueville, de Villermé, de Beaumont, etc. »

3. Cf. G. Adler, *Die Geschichte der ersten sozialpolitischen Arbeiterbewegung in Deutschland*, Breslau, 1885, in-8, p. 4.

4. Sur ces cercles, cf. Andler, *Introduction historique et commentaire* au *Manifeste communiste*, Paris, 1901, in-16, p. 6 sqq.

5. Sur les œuvres des fouriéristes allemands, cf. plus haut, 1, § 1.

6. Cf. Emil Kaler, *Wilhelm Weitling*, Berlin, 1887, in-8.

Weitling connut d'abord la doctrine phalanstérienne par la tradition socialiste : au moment où il publiait à Paris *Die Menschheit wie sie ist und wie sie sein sollte*[1], il n'avait encore rien lu de Fourier[2]; et pourtant il en parlait déjà, le mentionnait[3], s'en inspirait. De 1838 à 1842, l'année où parurent les *Garantien der Harmonie und Freiheit*[4], Weitling dut préciser et compléter son éducation fouriériste dans les ouvrages de l'école, et en particulier dans ceux de Considerant[5]. D'ailleurs, il conservait sa liberté de critique : aux disciples de Fourier il reprochait de rester servilement attachés à la pensée de leur maître[6], et à Fourier lui-même d'avoir dénaturé et faussé son système d'harmonie en y admettant le capital, rémunéré aux dépens du travail partiellement frustré[7].

Un peu plus tard que Weitling, Karl Grün se préoccupa du fouriérisme, et fut en relations à Paris avec les principaux phalanstériens; il rapporta en Allemagne, en 1845, une critique incomplète, humoristique et sévère d'une doctrine qu'il n'avait pas étudiée avec assez de sympathie et de pénétration[8]. D'autres socialistes allemands, Hess, Born, Marlo, connurent aussi la

1. Paris, 1838, in-8; 3e éd., München, 1895, in-8.

2. Kaler, *Wilhelm Weitling*, p. 78 : « Weitling schrieb sein erstes Buch... ohne den Organisationsplan von Fourier gelesen zu haben ; doch waren ihm jedenfalls Fourier's Ansichten aus anderen Quellen im Allgemeinen bekannt. »

3. Weitling, *Die Menschheit wie sie ist*, p. 27-28.

4. Vivis, 1842, in-8.

5. Weitling, *Garantien der Harmonie und Freiheit*, p. 92-101, longue note contenant une citation de Considerant, traduite en allemand, sur les vices du commerce.

6. *Ibid.*, p. 228 : « Wo ihr Lehrer im Jahre 1808 stand, da bleiben sie, wie es scheint, steif und fest halten. Vorwärts, vorwärts! ihr Männer der socialen Schule. »

7. *Ibid.* : « Den füchterlichen Bock hat Fourier mit der Anerkennung und Belohnung des Kapitals geschossen ; da hat er uns den Kaufmann mit in das sonst schöne System hineingeflickt; den müsst ihr heraustrennen, Fourieristen ! »; l'association de Fourier « ist gestützt auf die Arbeit, das Geld und das Talent, welche beiden letzten vortheilhafter bedacht sind als die Arbeit. Das soll nun ein System der Harmonie sein ! »

8. Karl Grün, *Die sociale Bewegung in Frankreich und Belgien*, Darmstadt, 1845, in-8, not. p. 232 : le fouriérisme « erkannte die Gleichgültigkeit der politischen Formen,... er wollte Alles auf die Schultern der industriellen Reform wälzen;... er wollte praktische Versuche machen, er wollte den ökonomischen Nutzen seiner Prinzipien im Kleinen und Kleinsten beweisen ; er wollte die Doktrin des Ganzen nur noch theoretisch und dogmatisch fortführen; der Fourierismus sprach von Vaterland, Nazion, Frankreich, Politik; er war Nationalökonomie geworden. Der heutige Fourierismus ist kein Sozialismus. »

doctrine fouriériste avant 1848, et servirent à la faire connaître [1].

C'est par Weitling, par les cercles parisiens, par les voyageurs et les critiques comme Ruge [2], par les fouriéristes allemands [3], et aussi, et plus encore, peut-être, par Pecqueur, que le fouriérisme atteignit les auteurs du *Manifeste communiste* [4]; mais assurément il remontèrent de ces sources indirectes à l'étude directe de Fourier. De sa doctrine, considérée par eux comme une des principales doctrines du communisme critico-utopique, ils firent dans le *Manifeste* une critique assez étendue pour en montrer l'importance, mais aussi trop subjective et satirique pour en permettre l'impartiale estimation [5]. Plus tard, Engels est revenu sur cette critique pour affirmer avec beaucoup de force la valeur de Fourier, précurseur du socialisme [6]. Après lui, Bebel, dans son livre sur Fourier [7], tout en condamnant l'idéologie bourgeoise de l'école [8] et l'humanitarisme vague de la doctrine, alourdie par la

1. Charles Andler, Cours professé à l'école normale supérieure en 1898-1899. — Sur Hess, cf. Koigen, *Zur Vorgeschichte des modernen phisosophischen Socialismus in Deutschland*, Bern, 1901. in-8, p. 147 sqq.

2. Ruge, *Zwei Jahre in Paris, Studien und Erinnerungen*, Leipzig, 1846, 2 vol. in-8, notamment t. 1, p. 103 ; « Der Vater aller der Gedanken und Systeme, welche jetzt die französische Welt unter dem Namen des Socialismus bis in ihren untersten Schichten durchdringen und in die Literatur vielfätig ohne Bewusstsein über ihren Ursprung zum Vorschein kommen, ist Fourier. Er spielt eine ähnliche Rolle in der französischen Welt, wie Hegel in der unsrigen : allen Parteien leiht er seine Waffen... Seine Polemik gegen die Philosophie und Revolution gefällt den Reactionären, seine Kritik der Civilisation, des Handels, der Familie, der Moral und Politik den Revolutionären. »

3. Cf. plus haut, 1, § 1.

4. Cf. Charles Andler, *Introduction historique et commentaire* au *Manifeste communiste*, p. 165.

5. *Le manifeste communiste*, trad. nouv. par Ch. Andler, Paris, 1901. in-16, p. 67 sqq.

6. Engels, *Herrn Eug. Dührings Umwälzung der Wissenschaft*, Leipzig, 1878, in-8, p. 217-218.

7. Bebel, *Ch. Fourier*, 1890. — Cf. la *Bibliographie*, p. 26.

8. Bebel, *Ch. Fourier*, p. 286-287 : « Die Fourier'sche Schule.. besass eine nicht kleine Anzahl von Anhängern, die sich meist aus den gebildeten Kreisen, vornehmlich aus den Kreisen der Studirenden, der Künstler, der Techniker und selbst des Militärs rekrutirten, welche die Fourier'schen Ideen mit Geist und Geschick schriftstellerisch vertraten, aber eine Partei, die in den politisch sozialen Kämpfen des modernen Frankreichs eine hervorragende Rolle spielte, wurde der Fourierismus nie. Die zahlreichen Schriftsteller, welche die Schule infolge ihres Hauptrekrutirungsfeldes für ihre Anhänger, aus den ideologisch angelegten Köpfen der jungen Bourgeoisie anwuchsen, schufen auch eine verhältnissmässig reiche Literatur, aber die Zahl der Schriften stand im starken Missverhältniss zu ihren Einfluss auf die Massen. »

chimère de la réalisation [1], a vu aussi dans Fourier le précurseur du socialisme [2] en même temps que le « père de l'anarchisme [3] ».

Les théoriciens de l'anarchisme ont pourtant peu parlé de Fourier, et se sont peu occupés de lui. Quelle que soit la connaissance qu'ils aient de sa doctrine, ils semblent peu soucieux de se rattacher à l'autorité de sa pensée [4].

En dehors du marxisme et de l'anarchisme, en dehors des écoles, bien des théoriciens socialistes ont lu, ont étudié Fourier. Les auteurs très personnels de certaines doctrines anglaises, en particulier Morris, Ruskin, paraissent l'avoir connu [5].

Dans le socialisme français, après la Commune, Fourier a d'abord été délaissé par les marxistes, beaucoup plus sévères à son égard que Marx et Engels eux-mêmes [6]. Benoît Malon et les théoriciens du socialisme intégral ont rappelé l'attention sur lui, en montrant que sa doctrine était une des doctrines constitutives du socialisme universel [7]. Depuis, il a retrouvé la faveur de l'opinion socialiste, mais une faveur qui s'autorise plus de la tradition que de l'étude ; c'est une sympathie qui s'accommode des erreurs [8].

1. Bebel, *Ch. Fourier*, p. 287 : « In seinem Bestreben auf Aussöhnung der Klassengegensätze durch freiwilliges Entgegenkommen der Besitzenden musste der Fourierismus immer mehr zu einer reinen Humanitätsduselei verflachen, oder er wurde, wie im Phalanstère zu Guise, als Deckmantel gebraucht, um unter sozialistischer Flagge grossbürgerliche Ausbeutung zu betreiben. »

2. *Ibid.*, p. 33 sqq.

3. *Ibid.*, p. 35 : il faut considérer Fourier « als *Vater* des Anarchismus... das Wort hier in seinem wahren Sinne, der Regierungs-und Staatlosigkeit genommen... »

4. Grave, *La société mourante et l'anarchie*, Paris, 1893, in-18, p. 4, cite, comme théoricien français de l'anarchisme, Proudhon seul.

5. Cf. plus loin, § 2, en quelle mesure son influence paraît s'être étendue sur eux.

6. Cette opinion et cette attitude sont restées celles du socialisme guesdiste.

7. Cf. Benoît Malon, *Histoire du socialisme*, Paris, 1882-1883, 5 vol. in-8, t. 2, p. 83 sqq., 88 : « La froide raison y trouvera [dans le système de Fourier] beaucoup à redire, le propre du génie est d'être inégal ; mais l'on reconnaîtra que, même dans ses divagations, Fourier reste grand. Jamais cerveau humain ne conçut plus brillante utopie, et jamais utopie ne fut émaillée de tant de vérités partielles !... » ; p. 120-121 : « Sans doute il y a des scories dans l'œuvre de Fourier, comme dans l'œuvre de tout homme, sans doute il manque à la science et à la logique... Mais que de lueurs de génie dans ces créations utopiques ! Que d'immortelles découvertes psychologiques et sociales ! »

8. Cf. Paul Melgrani, *L'anniversaire de Fourier*, *la Petite république*, 9 avril 1897 : « C'était hier le 125e anniversaire de la naissance de Charles Fourier, le grand précurseur du socialisme scientifique moderne, — celui qui, le premier, dans notre pays, prédit et analysa le mécanisme du régime capitaliste, et qui, le

Pourtant Jean Jaurès a montré que cette sympathie pouvait devenir plus précise et doctrinalement plus pure sans que le socialisme abandonnât rien pour cela de sa direction générale et de son progrès [1].

Enfin, à mesure que le socialisme international sera mieux connu, on verra probablement apparaître des rapports précis entre la doctrine de Fourier et les doctrines diverses des théoriciens, et, par ces rapports, on retrouvera des voies certaines d'influence. Partout où a porté la propagande phalanstérienne, l'étude pourra révéler cette action doctrinale [2].

## § 2. — *L'influence*

Il apparaît ainsi que, durant tout le dix-neuvième siècle, la pensée de Fourier a été en rapport avec la pensée du socialisme. Entre la doctrine sociétaire et les doctrines socialistes des voies directes ou indirectes ont constamment existé, par où a pu passer l'influence du fouriérisme.

La méthode de Fourier était trop personnelle pour être com-

premier, formula cette revendication du « minimum de salaire », aujourd'hui inscrite dans le programme du Parti ouvrier français et dans les programmes de tous les partis socialistes organisés; » Aline Valette, *Une « Opinion »*, *ibid.*, 29 avril : « Fourier, que nous considérons... comme le père du socialisme moderne... ». — *La Petite république* du 8 avril 1904 déclare que Fourier « ne fut pas seulement un théoricien. En 1830, il fonda le « Phalanstère » de Condé-sur-Vire (*sic*), qui dura plus de deux années... En 1832, Fourier lança la *Phalange*, journal qui devait servir à populariser sa création paysanne : Phalanstère et *Phalange* expirèrent en même temps, mais l'impulsion était donnée ; à Fourier succédaient le père Enfantin, puis Saint-Simon, dont les disciples ont fait de grandes choses. »

1. Cf. Jaurès, *Études socialistes*, Paris, 1901, in-12, p. 141 ; —, *Le travail*, Paris, 1901, in 16, p. 16 sqq. : « Fourier était un homme d'un admirable génie.... Lui tout seul.... avait la force de concevoir la possibilité de tout un ordre nouveau.... Oh ! lorsque je relis ces pages.... quelle admiration pour ce grand socialiste !... »

2. Elle est indiquée, pour le socialisme russe, par *la Tribune russe* du 5 mars 1904 : « C'est surtout le système de Fourier qui paraît avoir trouvé auprès des Russes l'accueil le plus durable. La soi-disant conspiration des Pétrachevsky (1849) se réduisait au fond à la propagation des idées phalanstériennes, et, au commencement des années « soixante » (1860), c'est encore la théorie de Fourier que le grand Tchernychevsky mettra de préférence à la base de sa doctrine, tout en la combinant d'une manière vraiment originale avec les derniers résultats de « l'école classique bourgeoise » de l'économie politique, représentée principalement par Ricardo. »

municable : pourtant, « en faisant appel à la science », elle a servi à montrer à Proudhon « le caractère objectif » de la « nouvelle révolution » désirée et décrite par le socialisme [1]. La doctrine fouriériste a aussi précisé pour Pecqueur le problème du socialisme, en lui faisant voir que le but de toutes les fonctions sociales n'est autre que « le plein et complet usage de nos facultés individuelles et collectives [2] ».

Bien plus qu'à la méthode de Fourier le socialisme doit à sa critique. Cette critique universelle semble contenir par avance tout l'essentiel de la critique socialiste, et il est peu de théoriciens dont l'œuvre de collaboration à la critique socialiste puisse être jugée avec certitude comme absolument indépendante de l'influence de Fourier. Dans bien des cas, d'ailleurs, on peut retrouver et déterminer avec quelque exactitude la mesure de cette influence. Ainsi c'est de Fourier que Pecqueur tient sa définition et sa description de l'esclavage moderne des salariés, qui, « libres en droit », ne sont pas « libres en fait [3] ». C'est à Fourier que Weitling doit son analyse des maux de la civilisation incohérente et de son économie anarchique, où la production est sans rapport avec les besoins de la consommation, où les biens, les travaux et les individus sont dissociés, où sévissent la guerre, le militarisme, la servitude [4]. Par Weitling et par Pecqueur, intermédiaires habituels entre le fouriérisme et le socialisme allemand, cette

1. Proudhon, *Démonstration du socialisme*, p. 36.

2. Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, Paris, 1839, in-8, p. 5.

3. *Ibid.*, p. 155 : « Les masses en Europe sont libres en droit, elles sont salariées, nul ne songe à en faire de nouveau sa propriété, sa chose, les ramener à l'esclavage de la glèbe ou de la manufacture ; mais elles ne sont pas libres en fait, car elles n'améliorent que bien difficilement et imperceptiblement leur sort. »

4. Weitling, *Die Menschheit wie sie ist*, p. 13 ; —, *Garantien der Harmonie und Freiheit*, p. 18, 24 sqq., 28 sqq., 65 sqq. — Cf. Kaler, *Wilhelm Weitling*, p. 3, 4, 81 : « In der Kritik der Gesellschaft ist Weitling sichtbar von Fourier am meistens beeinflusst : er erkennt wie jener das Grundübel in dem mangelnden Wechselverhältniss von Arbeit und Genuss, in der unnatürlichen Trennung der Arbeiten und in der daraus entspringenden einseitigen Entwickelung der Individuen ; er sieht die Qual der nicht den Neigungen entsprechenden Arbeit und das Verhältniss, das die ungeregelte Produktion und die Zerstückelung des Bodens über die Menschheit bringt. Daraus entspringt die harmonische Arbeit Fourier's... » ; Eduard Fuchs, Vorwort à Weitling, *Das Evangelium eines armen Sünders*, Bern, 1845, 2e éd., München, 1896, in-8, p. XIV : « Lässt sich in sehr vielen Fällen eine bewusste Anlehnung an die französischen Kommunisten und Sozialisten oder eine direkte Weiterbildung ihren Ideen klar nachweisen. Seine direkten Vorbilder sind vielfach Fourier, Lamennais, Cabet, in der Form wie in der Idee. »

analyse et cette critique sont ensuite passées dans le *Manifeste communiste*.

Pecqueur, Weitling ne trouvent pas seulement chez Fourier la critique de l'économie; ils y trouvent aussi la critique de la moralité sociale. Pecqueur reprend la théorie de l' « exclusiveté » de la famille [1], et Weitling de l'immoralité du mariage [2]. Après eux, ou en même temps, les féministes du socialisme français, et surtout Flora Tristan, reproduisent, sans même en changer les termes, la critique fouriériste du mariage immoral et trompeur [3].

Fourier n'a pas moins servi aux théoriciens ultérieurs pour la détermination des causes que pour l'analyse et la description du mal social. Il a transmis la théorie de la concentration et du morcellement économiques à Pecqueur [4], à Louis Blanc [5], à Greppo [6]; la théorie du divorce entre la ville et la campagne, entre l'économie industrielle et l'économie agraire, à Pecqueur [7], et, probablement par l'intermédiaire de Pecqueur, à Marx, qui, après être remonté aux sources de Fourier, et, sans doute, à Fourier lui-même [8], a repris l'analyse du phénomène avec son

1. Pecqueur, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 319-320.

2. Weitling, *Garantien der Harmonie und Freiheit*, p. 187.

3. Flora Tristan, *De l'émancipation de la femme*, p. 11 : « Au nom de ces victimes innocentes dont trafique l'immoralité d'un mariage mercantile, et qui, vêtues de blanc et parées de fleurs, sont conduites à l'autel pour qu'un celibataire forcé donne sa bénédiction ironique à leur supplice, car un honorable père et une mère soit disant vertueuse les ont condamnées pour un peu d'or à la torture qu'inventa Mézence, aux embrassements d'un cadavre... ; » p. 25-26 : « Pères de famille qui agissez ainsi, fermez bien votre fenêtre, faites-en dépolir les vitres pour que les scènes d'intérieur échappent à la pitié et à l'indignation publique ; puis écrivez en gros chiffres le prix que vous voulez de votre enfant, et affichez le numéro à votre porte, afin que les infâmes qui ont de l'argent sachent qu'il y a là une âme et une chair à vendre. »

4. Pecqueur, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, t. 2, p. 63 sqq., 495 sqq. ; —, *De l'individualisme*, *la Réforme*, 1 avril 1844.

5. Louis Blanc, *Le socialisme, droit au travail*, 3e éd., Paris, 1849, in-12, p. 51 sqq. ; —, *le Nouveau monde*, 15 mars 1850.

6. Greppo, *Catéchisme social*, p. 10.

7. Pecqueur, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, t. 2, p. 121 sqq.

8. Marx, *Das Kapital*, t. 1, 4e éd., Hamburg, 1890, in-8, p. 317, note, à propos de « die Scheidung von Stadt und Land (...Die ganze ökonomische Geschichte der Gesellschaft sich in der Bewegung dieses Gegensatzes resümirt) » : « Sir James Steuart hat diesen Punkt am besten behandelt. Wie wenig sein Werk, welches 10 Jahre vor dem « Wealth of Nations » erschien, heut zu Tage bekannt ist, sieht man u. a. daraus, dass die Bewundrer des Malthus nicht einmal wissen, das dieser in der ersten Aufgabe seiner Schrift auf die « Population », vom rein

habituelle précision; la théorie de la division du travail dans une économie de surproduction et de surtravail à Proudhon [1] et à Weitling [2]; enfin la théorie du commerce improductif et parasite à Pecqueur, à Vidal et à Greppo [3], à Weitling et à Marx [4], qui ont repris les démonstrations fouriéristes établissant que le nombre des commerçants est hors de proportion avec les besoins de la société, qu'ils sont responsables des falsifications et du renchérissement des prix, qu'ils prélèvent sur les objets de l'échange un profit immérité, et, en dernier lieu, aux socialistes contemporains, à Vandervelde et à Jaurès, qui, pour ce qui concerne les fraudes, l'exagération des prix, les charges de toutes sortes imposées par le commerce aux consommateurs, n'ont pas eu lieu de corriger les thèses de Fourier [5].

On ne saurait prétendre que la critique socialiste de la concurrence dérive plutôt du fouriérisme que du saint-simonisme ou du communisme; peut-être, pourtant, là encore, Pecqueur, Vidal, Louis Blanc, Greppo sont-ils surtout redevables à Fourier [6]. C'est lui qui a transmis à Pecqueur, à Proudhon, aux socialistes de 1848 la théorie du monopole et de la féodalité industrielle :

deklamatorisch Theil abgesehen, neben den Pfaffen Wallace und Towsend fast nur den Steuart abschreibt. » — Sur ce que Fourier a connu et cité de Stewart et de Wallace, cf. mon *Étude sur les sources de Fourier*, 4.

1. Proudhon, *De la création de l'ordre dans l'humanité*, p. 404 sqq.; —, *Système des contradictions économiques*, t. 2, p. 79: « C'était deux heures avant le jour; la nuit était froide... Tout à coup nous entendîmes une voix sombre comme celle d'un homme qui remémore ses pensées : La division du travail a produit la dégradation du travail : c'est pourquoi j'ai résumé le travail dans la machine et l'atelier... ; » p. 115-121.

2. Weitling, *Die Menschheit wie sie ist*, p. 11-14.

3. Pecqueur, *le Salut du peuple*, t. 3, p. 18 sqq.; Vidal, *Vivre en travaillant*, p. 67; Greppo, *Catéchisme social*, p. 25-26.

4. Weitling, *Die Menschheit wie sie ist*, p. 13; —, *Garantien der Harmonie und Freiheit*, p. 37 sqq., 89-92; Marx, *Das Kapital*, t. 3, Hamburg, 1894, in-8, p. 265, 267, 277, 283.

5. Vandervelde, *Le collectivisme et l'évolution industrielle*, Paris, 1900, in-16, p. 58 sqq., 159 sqq. ; Jaurès, *Études socialistes*, p. 127.

6. Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, p. 67 sqq.; —, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, t. 2, p. 135 sqq. ; —, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 414 sqq. ; Vidal, *De la répartition des richesses*, p. 38-39 ; —, *Vivre en travaillant*, p. 47; Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, Paris, 1841-1844, 5 vol. in-8, t. 3, p. 89 sqq. ; —, *Organisation du travail*, Paris, 1840, 5e éd., 1848, in-12, p. 15 sqq., 58 sqq. ; —, *Le socialisme, droit au travail*, p. 7, 32; —, *Discours politiques*, Paris, 1882, in-8, p. 231, 233 ; Greppo, *Catéchisme social*, p. 6.

Pecqueur la développe en la précisant [1], et Proudhon a donné la forme d'une contradiction économique à cette conception qui déduit le monopole de la libre concurrence [2]. D'autre part, l'antisémitisme économique de Leroux et de Dezamy, analogue à celui de Toussenel, est d'origine fouriériste [3].

Quant aux causes morales du mal social, on ne constate guère de sûre transmission doctrinale que chez quelques socialistes français, qui, après Fourier, et comme lui, ont attribué à l'éducation vicieuse de la femme son abaissement dans le mariage et sa dégradation dans ses rapports avec l'homme [4].

Chez Fourier, enfin, Pecqueur et Proudhon ont pris l'idée que l'évolution sociale s'accomplit dans le sens de l'association [5]; Pecqueur y a même pris les exemples concernant les associations agricoles, et, plus spécialement, les fruitières [6].

La critique fouriériste des idées et des doctrines se retrouve surtout dans l'œuvre de Pecqueur et de Vidal. Contre l'ascétisme, face menteuse du christianisme [7], et contre l'économisme [8] ils ont repris les idées mêmes de Fourier.

Les théoriciens socialistes de l'association universelle tiennent-

1. Pecqueur, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, t. 1, p. 395-398, 400-401.

2. Proudhon, *Système des contradictions économiques*, t. 1, p. 234, 252 sqq.; —, *Manuel du spéculateur à la Bourse*, Paris, 1853, 3e éd., 1856, p. 5 sqq. — Cf. encore Louis Blanc, *Discours politiques*, p. 37; Dezamy, *De l'organisation de la liberté*, Paris, 1846, in-12, p. 304.

3. Pierre Leroux, *Les Juifs rois de l'époque*, *Revue sociale*, janvier 1846; Dezamy, *De l'organisation de la liberté*, p. IX : « *Les rois de l'époque, les juifs.* »

4. Flora Tristan, *Union ouvrière*, Paris, 1843, in-18, p. 50 : « On l'a élevée pour être une *gentille poupée* et une esclave destinée à *distraire son maître* et à *le servir*; » Constant, *L'assomption de la femme*, Paris, 1841, in-18, p. 87; Greppo, *Catéchisme social* p. 13.

5. Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, p. 223-224; —, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, t. 1, p. 87-91, 95 sqq.; Proudhon, *Société de l'exposition perpétuelle*, dans sa *Théorie de la propriété*, Paris, 1866, in-12, p. 258-259.

6. Pecqueur, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, t. 1, p. 112.

7. Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, p. 20 sqq. : « Dieu veut l'abondance et non la pénurie, la joie et non la tristesse ou l'abattement quand même; il veut l'association et non l'isolement, la vigueur et non la débilité... »

8. Pecqueur, *Du véritable problème de l'économie politique*, *la Réforme*, 26 février 1844 : —, *Du sort réservé aux classes ouvrières*, *ibid.*, 4 et 12 mars, notamment : « Aucune science n'a fait autant de tort à l'humanité que l'économie politique, dont Smith et Say sont les plus célèbres représentants; » Vidal, *Vivre en travaillant*, p. 215 sqq., 282 sqq.

ils leur conception générale des saint-simoniens ou de Fourier, c'est ce qu'il est difficile de déterminer. Il semble pourtant, quant à cette conception, que Pecqueur et les socialistes de 1848 doivent à Fourier plus qu'à tout autre [1]. Les socialistes chrétiens, qui ont en France, vers 1850, leur école constituée, ont pris chez lui l'idée de l'ordre providentiel qui s'impose à la réforme sociale [2]. Proudhon lui-même assimile la « Justice infinie » que réclame la société humaine à l' « harmonie universelle rêvée par Fourier [3] ». C'est de Fourier qu'il tient toute sa théorie de la loi sérielle, applicable aux connaissances humaines et à l'économie politique en particulier [4]. Pecqueur, de son côté, conserve la loi d'analogie comme le fondement de la « psychologie » et de la « physiologie » individuelles et sociales [5].

Que les besoins de l'homme suffisent à définir les conditions de l'organisation sociale, c'est l'idée que Pecqueur, d'une part, Weitling, de l'autre, ont prise chez Fourier [6]. Weitling, comme

1. Pecqueur, *De la paix, de son principe et de sa réalisation*, Paris, 1842, in-8, p. 257-259; Vidal, *De la répartition des richesses*, p. 247, 389; Greppo, *Catéchisme social*, p. 6, 12.

2. *Revue du socialisme chrétien*, février 1850, p. 21 : « Chaque être, dans la création, a reçu du créateur un titre de vie particulier et a été destiné à une fonction spéciale dans l'œuvre universelle; il a été conformé par sa destination providentielle et des forces lui ont été données pour l'accomplir; s'il remplit régulièrement sa destinée, il est dans l'ordre et jouit : et s'il la méconnaît, il souffre, parce qu'il est dans la sphère du désordre... Cet ordre est universel... Toutes les créatures sont solidaires entre elles, la nature étant une vivante harmonie où tout se lie, se tient, s'enchaîne, et s'influence magnétiquement, en raison directe des forces et inverse des distances. . »

3. Proudhon, *De la justice dans la révolution et dans l'église*, Paris, 1858, 3 vol. in-12, t. 2, p. 527.

4. Proudhon, *De la création de l'ordre dans l'humanité*, p. 128-138, 139 : « La série est la condition suprême de la science, comme de la création elle-même; » p. 142 sqq., 159 sqq., 363 (tableau analogue aux tableaux de Fourier). — Cf. Karl Diehl, *P. J. Proudhon, Seine Lehre und sein Leben*, Iena, 1888-1896, 3 vol. in-8, t. 2, p. 155 sqq., 283 sqq.

5. Pecqueur, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 226 : « La loi d'analogie, qui partout éclate aux yeux de l'homme dans le domaine entier de la création, est surtout sensible et prochaine entre les lois de l'être individuel et les lois de l'être collectif appelé société. La comparaison de l'individu avec la société, sous ce rapport, est des plus fécondes. Il faut la poursuivre incessamment; et souvent il suffira de généraliser les termes, les principes et les vérités de la physiologie et de la psychologie *individuelles* pour constituer une psychologie et une physiologie *sociales.* »

6. Pecqueur. *Des améliorations matérielles*, p. 38 : « Puisque la liberté n'a d'autre fin que la satisfaction de nos besoins, pour savoir en quoi consiste la vraie liberté, il faut donc savoir en quoi consistent nos vrais besoins et leur hiérarchie

Fourier, fait reposer la doctrine sociale sur la psychologie, et la psychologie sur une classification des désirs naturels, des passions ou des tendances de l'homme qui est celle de Fourier ; pour lui comme pour Fourier, la société future, par l'harmonie universelle des désirs et des moyens de jouissance, donnera à l'homme les satisfactions que réclame sa nature, et, par suite, assurera son bonheur [1].

Ainsi le système social de Weitling est tout entier, de principe et d'origine, fouriériste; c'est un système d'association harmonienne [2]. Les idées sociétaires de Hess, de Born, de Marlo semblent aussi partiellement dérivées de Fourier [3]. Il en est de même, en France, pour les républicains radicaux à tendances socialistes, de

rigoureuse, afin de procéder des plus nécessaires aux moins pressants : il faut bien s'entendre sur les besoins de l'homme en société. Or il y a besoins du corps et besoins de l'âme, les besoins moraux et intellectuels : il y a la satisfaction immédiate des stricts besoins de l'âme et du corps ; il y a la satisfaction successive des besoins secondaires, non pas superflus, car rien ne saurait être superflu dans ce qui est légitime, mais des besoins plus élevés, nés du développement indéfini des idées, de l'épanouissement plus riche des sentiments sociaux, et de cette aspiration illimitée qui fait que l'homme tend à projeter sur le monde, sur les êtres et sur les choses tout ce qui est en lui d'amour, de puissance et de pensée ; » p. 42 : la satisfaction des besoins de l'âme suppose la satisfaction des besoins du corps, qui suppose la richesse, et, par suite, les améliorations matérielles ; —, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 36-40. — Sur Weitling, cf. la note suivante.

1. Weitling, *Die Menschheit wie sie ist*, p. 23-24 ; —, *Garantien der Harmonie und Freiheit*, p. 1-2, 3 : « Die Menschheit in ihrer Kindheit lebte frei und unabhängig, weil Jeder seine Begierden nach Belieben befriedigen, nach Gefallen entwickeln *konnte ;* wollt ihr den Menschen heute weder frei und unabhängig machen, so gebt der Gesellschaft eine Organisation, welche Allen im gleichen Verhältnisse die Befriedigung ihrer Begierden, die Entwickelung ihrer Fähigkeiten erleichtert ; » p 23, 112, 113, 116 : « Die das natürliche Gesetz des Forschrittes am *wenigstens* störende Methode des Austausches der Fähigkeiten der verschiedenen Individuen ist *die beste* Organisation des Gesellschaft ; » p. 117, 153 : « *Harmonie Aller !* und darin *grösstmöglichste Freiheit eines Jedens !* das ist die Aufgabe, welche wir zu lösen uns bemühen wollen ; » p. 153-154 : « Freiheit ist die Fähigkeit... Je grösser also die Harmonie der Begierden und Fähigkeiten des Einzelnen ist, um so grösser ist auch seine persönliche Freiheit, und je grösser die Harmonie der Begierden und Fähigkeiten Aller ist, desto möglicher und grösser ist auch die Harmonie der Begierden und Fähigkeiten und folglich auch die Freiheit eines Jedens ; » p. 209 : « Die Basis desselben (des ganzen Systemes) sind die auf die Gesellschaft und die Individuen bezüglichen Naturgesetze. » — Cf. Kaler, *Wilhelm Weitling*, p. 77-78, 79.

2. Weitling, *Die Menschheit wie sie ist*, not. p. 28-29, 35 ; —, *Garantien der Harmonie und Freiheit*, not. p. 115.

3. Cette conclusion est celle de M. Andler, dans son Cours professé à l'école normale supérieure en 1898-1899.

1830 à 1840 : Fourier leur a fourni sans doute le meilleur, le plus résistant de leurs idées économiques et sociales; ainsi l'association communale agricole de Raspail, dans laquelle les individus jouissent d'une liberté illimitée, semble une réduction de la commune sociétaire [1]. Avec Louis Blanc, avec Pecqueur surtout, cette théorie de la commune sociétaire, de nouveau, s'élargit [2]. C'est sur elle que les socialistes chrétiens, en 1849, en 1850, fondent leur système économique imprégné de fouriérisme [3]. Plus tard, en Angleterre, le communisme coopératif de Morris porte aussi, dans sa conception générale, la marque de la pensée de Fourier [4]. Enfin, les théoriciens de l'anarchisme contemporain manifestent l'influence de cette pensée quand ils imaginent, à la manière de Fourier, une multiplicité de groupements sociaux où les hommes se répartiraient selon leurs diversités individuelles [5] ; car « c'est justement cette

1. Cf. Georges Weill, *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*, Paris, 1900, in-8, p. 147-149.

2. Louis Blanc, *le Nouveau monde*, 15 juin 1850 : —, *Discours politiques*, p. 171 ; Pecqueur, *Théorie nouvelle d'économie politique et sociale*, p. 441 sqq.

3. *Revue du socialisme chrétien*, février 1850, p. 26-27 : « Le centre d'union sociale le plus simple sous le rapport naturel, c'est la *commune*, puisque tous les éléments de la vie individuelle, domestique et sociétaire s'y trouvent réunis : agriculture, commerce, industrie, éducation, ménage et administration .. La commune parfaitement organisée, l'*État* le serait bientôt .., et, comme tout se tient dans l'humanité, que, grâce à la vapeur et à la presse, les peuples communiquent rapidement entre eux, s'unissent et s'imitent de plus en plus, un jour l'espèce humaine, troublée dans son destin, égarée dans ses attractions, la grande famille d'Adam, se reconnaissant elle-même, constituerait sur la terre une assemblée générale, *un congrès politique universel, un gouvernement humanitaire*, enfin, qui donnerait la paix au monde terrestre. » — Cf. aussi *l'Organisateur du travail*, 9 avril 1848, en épigraphe : « Fondation de colonies agricoles, commerciales et industrielles d'adultes des deux sexes ; » ces colonies comprendraient environ 2000 personnes sur un domaine agricole ; *ibid.*, avril 1849 : « Les phalanstériens veulent organiser une commune ou ne rien organiser du tout ; en cela ils ont raison, parce que, dans l'organisation de la commune, on retrouve, quoique sur une petite échelle, l'organisation de toutes les fonctions sociales qu'il est impossible d'organiser isolément ; » Statuts d'une *Société universelle* d'organisation économique et sociale qui, s'étendant sur toute la France, comprendrait : « 1° une *division* par département ; 2° une *subdivision* par arrondissement ; 3° une *série* par canton ; 4° un *groupe* par commune. »

4. Cf. William *Morris*, *Nouvelles de nulle part (News from Nowhere)*, trad. par P. G. La Chesnais, Paris, 1902, in-18, et *Extraits*, trad. par P. G. La Chesnais, Paris, 1902, in-16, notamment, p. 87 sqq.

5. Grave, *L'individu et la société*, Paris, 1897, in-18, p. 200 sqq. ; —, *La société future*, Paris, 3e éd., 1895, in-12, p. 313 : l'individu fera partie de 10, 20, 50 groupes, selon la variété des goûts et la multiplicité des aptitudes ; des relations constantes et des ramifications s'établiront entre ces groupes ; p. 262-263, 264 : « L'homme est

variété d'aptitudes, de tendances et d'adaptations caractérisant l'individualité qui doit faciliter la marche d'une société harmonique [1] ».

Le cosmopolitisme sociétaire de Fourier a contribué à la formation théorique de l'internationalisme socialiste ; il semble avoir particulièrement agi, d'une part, sur Proudhon, qui présente d'une manière analogue à Fourier l'état social dans lequel « la nationalité cessera d'être exclusive [2] », d'autre part sur Weitling et sur Pecqueur, qui, comme Fourier, font de l'adoption d'une langue universelle une des conditions de l'unité humaine [3].

C'est dans la doctrine de Fourier que Pecqueur a trouvé la première analyse des droits de l'homme social fondés sur les droits de nature ; il a reproduit la pure doctrine fouriériste [4]. Comme Fourier, Pecqueur déduit du droit à l'existence le droit au travail

un être complexe, agité de mille sentiments divers, se mouvant sous l'impulsion de besoins variés ; nombreux seront les groupes qui se formeront. C'est leur diversité qui contribuera à assurer le fonctionnement de tous les services nécessaires au fonctionnement d'une société ; c'est des besoins multiples des individus que sortira la faculté de les satisfaire ; c'est la libre mise en jeu de toutes les facultés qui doit nous conduire à ce but que nous cherchons : l'*Harmonie* ! »

1. Grave, *L'individu et la société*, p. 217. — La dernière doctrine socialiste qui ait été publiée, celle d'Anton Menger, est celle d'un socialisme communaliste qui retient quelques-uns des caractères essentiels de la doctrine de Fourier ; cf. Menger, *L'État socialiste*, traduit par Edgard Milhaud, Paris, 1904, in-18, p. 284; Andler, *Introduction* à Menger, *L'État socialiste*, p. XXX : « L'élément dernier de l'organisation économique sera, pour Menger, la commune qu'il faut évaluer moyennement à 2000 habitants ; et c'est un socialisme communaliste que le sien. » Sur les principes mêmes de l'organisation sociale, cf. Menger, *L'État socialiste*, p. 77 : « Je crois que dans l'État populaire du travail il sera moins question de sacrifice et de fraternité que de conciliation rationnelle des intérêts. »

2. Proudhon, *La fédération et l'unité en Italie*, Paris, 1862, in-12, dans les *Œuvres complètes*, Paris, 1867-1876, 27 vol. in-12, t. 16, p. 205.

3. Weitling, *Die Menschheit wie sie ist*, p. 46 ; —, *Garantien der Harmonie und Freiheit*, p. 72 sqq., 81-84 ; Pecqueur, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, t. 2, p. 435 sqq.

4. Pecqueur, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 187 : la loi sociale doit garantir à chacun la jouissance de ses droits naturels ; « or, garantir à chacun la jouissance de ses droits, ce n'est pas autre chose que lui garantir la jouissance *des moyens et des conditions* du développement de son être, et par là, *les moyens et les conditions* de son but final ; » —, *Du sort réservé aux classes ouvrières* : « Il y a, antérieurement à toute convention et à tout droit positif, des rapports qui dérivent de la nature des choses humaines. Ces rapports constituent les *droits naturels* ; ils sont établis par Dieu ; ils nous expriment sa loi ; et la science, en nous rendant sans cesse manifestes les droits de l'homme, nous fournit successivement les moyens d'en faire jouir davantage chacun de nous simultanément et également. »

et les droits qui en dérivent [1]. La garantie du droit au travail, telle que la réclament Pecqueur, Vidal, Flora Tristan, Louis Blanc, Greppo, Proudhon, paraît également d'origine fouriériste [2]. Ainsi la théorie socialiste du droit au travail remonte principalement à Fourier [3]. Enfin c'est surtout de sa pensée que relèvent les théoriciens socialistes des droits de la femme, entre 1840 et 1848, tels que Pecqueur [4] et Flora Tristan [5] ; cette dernière, en particulier, le reconnaît comme son maître [6].

1. Pecqueur, *Du droit au travail et des droits des travailleurs, la Réforme*, 29 avril 1844 : « Le droit de vivre ne se discute pas : c'est l'évidence elle-même. Or ce droit emporte celui de travailler, et le droit de travailler emporte le droit aux instruments, aux conditions, à la matière du travail; car ce n'est qu'en travaillant, qu'en disposant de la matière d'un travail quelconque que l'individu peut se donner ses moyens d'existence, de moralité, de liberté, de perfectionnement et de bonheur. »

2. Pecqueur, *Du véritable problème de l'économie politique*; —, *De l'individualisme*; —, *Du principe fondamental de l'organisation du travail, la Réforme*, 22 avril 1844 : « Reconnaissance légale et sanction positive du droit au travail, ou, comme disent les ouvriers de Lyon, *organisation du travail*, voilà le mot à l'ordre du jour...» —, *Du droit au travail et des droits des travailleurs*; Vidal, *Vivre en travaillant*, p. 19 sqq.; Flora Tristan, *Union ouvrière*, p. 23 : « Aujourd'hui la classe ouvrière ne doit s'occuper que d'une seule réclamation, parce que cette réclamation est fondée sur la plus stricte équité, et qu'on ne peut, sans forfaire aux droits de l'être, faire autrement que de lui accorder sa demande. — En effet, qu'a-t-elle à réclamer? *Le droit au travail* »; Louis Blanc, *Le socialisme, droit au travail*; —, *Histoire de la révolution de 1848*, Paris, 1870, 2 vol. in-18, t. 1, p. 126 sqq.; Greppo, *Catéchisme social*, p. 8 ; Proudhon, *Le droit au travail*, Paris, 1850, in-12, p. 58 : « *Le droit au travail*, vraie et unique formule de la révolution de février; » —, *Confessions d'un révolutionnaire*, 3e éd., Paris, 1851, in-12, p. 203.

3. Cf. Menger, *Le droit au produit intégral du travail*, trad. fr., Paris, 1900, in-18, p. 21 sqq.

4. Pecqueur, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 317-318, 319 : « La servitude des femmes cessera avec la licence et le despotisme des hommes; » —, *De la république de Dieu*, p. vi : « Aux hommes qui comprennent que leur sexe ne sera moral, heureux et libre que lorsqu'il cessera d'asservir les femmes, et que le niveau de l'égalité religieuse, sociale et politique planera indistinctement sur nos têtes et sur les leurs; Aux femmes qui pressentent que la vraie liberté et le bonheur de leur sexe seront toujours en raison, non seulement de la charité des hommes, mais de la moralité, de l'intelligence, du savoir et de la volonté forte et active des femmes elles-mêmes... »

5. Flora Tristan, *De l'émancipation de la femme*; —, *Union ouvrière*, p. 62 : « Je suis convaincue que *tous les malheurs du monde proviennent de cet oubli et mépris qu'on a fait jusqu'ici des droits naturels et imprescriptibles de l'être femme;* » p. 63 sqq., 70.

6. *Ibid.*, p. 50. — Cf. encore Constant, *L'assomption de la femme* ; Greppo, *Catechisme social*, p. 13.

Si originale, si personnelle que soit l'organisation sociale de la phalange fouriériste, elle a inspiré des imitations doctrinales. La « fédération agricole-industrielle » dans laquelle Proudhon, en 1863, résumait « toutes » ses « idées économiques », applique les principes généraux de cette organisation [1]. Plus encore, la communauté de Weitling, dans le détail même de sa constitution et de son fonctionnement, n'est presque partout qu'une image de la phalange. Son administration sociétaire reproduit l'administration phalanstérienne : son sénat, analogue à l'aréopage de Fourier, est chargé, comme l'aréopage, de recevoir et de centraliser tous renseignements sur les besoins des consommateurs et sur les conditions de la production, de porter ces renseignements à la connaissance des intéressés, enfin de pourvoir à la répartition des travaux [2]. Ses compagnies de maîtres, ses conseils directeurs d'atelier, analogues aux directions des séries sociétaires, comprennent aussi les capacités économiques librement chargées de l'administration ; au reste, cette administration, comme dans la phalange, est réduite au minimum [3]. Comme dans la phalange, le travail est prodigieusement économique et productif, grâce à une coopération où les tâches sont infiniment variées, librement choisies, toujours attrayantes [4]. Au reste, la conception fouriériste du travail divisé, varié, attrayant, reprise intégralement par Weitling, a été plus ou moins fidèlement conservée par Pecqueur [5],

1. Proudhon, *Du principe fédératif*, Paris, 1863, nouv. éd., 1868, in-18, p. 80-84.

2. Weitling, *Die Menschheit wie sie ist*, p. 32.

3. *Ibid.*, p. 38 sqq. : —, *Garantien der Harmonie und Freiheit*, p. 123, 131, 136 sqq., 146 (sur les Meisterkompagnien ), 149 (sur les Werkvorstände, composés des plus habiles dans chaque branche de travail).

4. Weitling, *Die Menschheit wie sie ist*, p. 18 : « Die Arbeit wird keine Last mehr sein, die Kürze und Abwechslung werden sie zum Vergnügen umschaffen : » p. 29 : « Jeder kann nach seinen Belieben einem oder mehreren Geschäften zugleich widmen. Zu dem Ende werden die Arbeiten alle 2 Stunden abgewechselt ; » p. 33 : « Die Familien halten mit einander gemeinschaftliche Küche ; » p. 35, 42, 43 : les travailleurs des champs peuvent être transportés en voiture, pour gagner du temps, aux lieux d'exploitation ; *ibid.* : « Anstatt der 300 Feuer, die jetzt 1600 Menschen ungefähr nöthig haben, um ihre Küche zu bestellen, genügen dann 3... Anstatt dass jetzt 100 Milchweiber alle Tage 100 halbe Tage in der Stadt verlieren, genügt eine mit einem Milchwagen ; » —, *Garantien der Harmonie und Freiheit*, p. 143 : « Zu dem Ende werden alle Arbeitszweige in mehrere Klassen und Unterabteilungen abgeteilt, damit es durch die Vereinzelungen der Arbeiten Jedem leicht wird, in mehreren Geschäften zu arbeiten, ohne vorher genöthig zu sein, das ganze Geschäft mit allen seinen Verzweigungen zu erlernen ; » p. 144.

5. Pecqueur, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 706 sqq.

par Proudhon [1], qui a même retenu la théorie des « petites hordes » pour les travaux « répugnants et pénibles [2] », par Louis Blanc [3], par Greppo [4], et, tout près de nous, par Engels [5], et surtout par les anarchistes : Kropotkine se déclare prêt à prouver que, pour ce qui concerne le « travail agréable », « comme organisation matérielle, le rêve de Fourier n'était nullement un rêve [6] ». Enfin il semble que, sur ce point, l'idéal fouriériste a largement imprégné la doctrine assez vague de Ruskin, et, plus encore, de Morris [7]. Quant à la possibilité d'un libre passage et d'une inces-

1. Proudhon, *De la création de l'ordre dans l'humanité*, p. 405-408.

2. *Ibid.*, p. 410 : « Je ne parle pas des travaux répugnants et pénibles, qui peuvent être ou exécutés par corvées, ou infligés comme peines disciplinaires, ou dévolus à des compagnies d'apprentis (telles que les petites hordes de Fourier)... »

3. Louis Blanc, *Discours politiques*, p. 442.

4. Greppo, *Catéchisme social*, p. 21 : « Les travailleurs des diverses professions s'associent entre eux, et forment autant de groupes solidaires qu'il y a d'agglomérations nécessaires pour l'exploitation d'une industrie, c'est-à-dire que plus le nombre des travailleurs est considérable, plus ils forment de séries, ayant un règlement et des statuts communs. »

5. Engels, *Herrn Eug. Dührings Umwälzung der Wissenschaft*, p. 245.

6. Kropotkine, *Le travail agréable*, *la Révolte*, 1-7 février 1890 ; cf. —, *La conquête du pain*, Paris, 1892, in-12, p. 153-156, 199. — Cf. Grave, *La société future*, p. 253, 276, 289 : « Le travail sera rendu attrayant; par le fait que ce seront les attractions personnelles qui guideront les individus dans le choix de leurs occupations, il deviendra un passe-temps, un exercice de gymnastique ; » cf. p. 281, sur le « libre choix des travaux », et p. 284, sur la « diversité des travaux pour chaque individu ».

7. Sur Ruskin, cf. Jacques Bardoux, *Le mouvement idéaliste et social dans la littérature anglaise au XIX[e] siècle, John Ruskin*, 2[e] éd., Paris, 1901, in-16, notamment p. 423 sqq., 440 sqq. ; — William Morris, *Nouvelles de nulle part, Extraits*, p. 104-106 ; « L'homme au dix-neuvième siècle disait que c'est un désir naturel de procréer des enfants et un désir naturel de ne pas travailler. — Oui, oui, je connais cette antique platitude, complètement fausse, et même, pour nous, tout à fait dénuée de sens. Fourier, dont tout le monde se moquait, comprenait mieux la question. — Parce que cela suppose que tout travail est souffrance, et nous sommes si loin de le croire que, comme vous avez pu le remarquer, une sorte de crainte grandit parmi nous qu'un jour nous manquions non de richesse, mais d'ouvrage. C'est un plaisir que nous craignons de perdre, non une peine.... Maintenant *tout* travail est agréable ; soit parce que l'espoir d'acquérir honneur et prospérité en travaillant cause une excitation agréable, même lorsque le travail en lui-même est peu plaisant ; soit parce qu'il est devenu une agréable habitude.... ; enfin (et la plus grande partie de notre travail est de cette sorte) parce que le travail lui-même procure un véritable plaisir des sens, c'est-à-dire qu'il est fait par des artistes.... — Comment avez-vous atteint ce bonheur ? — En peu de mots, par l'absence de contrainte artificielle, par la liberté pour tout homme de faire ce qu'il sait faire le mieux, jointe à la connaissance des produits du travail dont nous avons réellement besoin... »

sante circulation entre les fonctions économiques, selon les « aptitudes changeantes ou incertaines » des hommes, et même quant à la possibilité d'une adaptation de certains goûts, de certaines dispositions naturelles aux travaux difficiles et répugnants, c'est précisément la conception fouriériste qui a été là-dessus adoptée par Jean Jaurès [1].

Un bon nombre de socialistes français, entre 1840 et 1850, ont pris chez Fourier l'idée que l'agriculture doit être le fondement de tout le système de la production [2]; de plus, cette idée semble avoir été assez remarquée de théoriciens contemporains, comme Kropotkine et Jaurès, pour les disposer à accueillir avec faveur les solutions coopératives et sociétaires appliquées à la production agricole [3]. C'est aussi de Fourier que la conception d'une association entre la production agricole et la production industrielle est passée chez Pecqueur, chez les socialistes français antérieurs à 1848 [4], et, en particulier, chez les rédacteurs de *l'Organisateur*

1. Jean Jaurès, *L'organisation socialiste*, *la Revue socialiste*, avril 1895, p. 407; août. p. 131. — Sur l'augmentation de la production résultant de la nouvelle organisation économique, cf. aussi, en analogie avec Fourier, Greppo, *Catéchisme social*, p. 8; Kropotkine, *La conquête du pain*, p. 15-16, 266 sqq.; Grave, *La société future*, p. 250; —, *La société au lendemain de la Révolution*, 3e éd., Paris, 1893, in-16, p. 82 (sur le retour au travail des improductifs).

2. Pecqueur, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, t. 1, p. 232; Greppo, *Catéchisme social*, p. 17, 20; Leclaire, *De l'organisation du travail*, Paris, 1848, in-8, p. 1-2; Deleuze, *Droit au travail*, Paris, 1848, in-8, p. 4; Vidal, *Vivre en travaillant*, p. 39.

3. Kropotkine, *L'agriculture*, Paris, 1893, in-16; Jaurès, *Coopération socialiste*, *la Petite république*, 19 septembre 1900: « Si dans chaque canton ou grand domaine rural possédé par la collectivité ouvrière des coopératives de consommation, on offrait aux travailleurs agricoles un premier type de communisme moderne,... la puissance de l'exemple déterminerait un merveilleux mouvement socialiste dans les campagnes... Il faut développer si puissamment les coopératives de consommation qu'elles puissent acquérir de vastes domaines ruraux, créer la grande propriété paysanne, travaillée et gérée par des syndicats d'ouvriers agricoles .. La coopération socialiste, aboutissant à des types multipliés de communisme agraire... » — La théorie de la supériorité de l'agriculture a pu être aussi prise par Ruskin chez Fourier; cf. Jacques Bardoux, *John Ruskin*, p. 407.

4. Pecqueur, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, t. 1, p. 126; Esquiros, *Le droit au travail*, Paris, 1849, in-12, p. 25; Leclaire, *De l'organisation du travail*, p. 21, 25-26: la véritable organisation du travail est celle qui comporte « la combinaison des travaux agricoles avec les travaux industriels, attendu que cette mère nourricière, la terre, en nous mettant à même d'employer les forces que nous aurons de disponibles, ne nous exposera jamais à ces chômages que nous avons trop souvent occasion de déplorer et qui causent tous nos maux »; Greppo, *Catéchisme social*, p. 20: il faut combiner l'industrie

*du travail*, qui veulent « que le travail et les produits agricoles soient combinés avec le travail et les produits industriels pour obtenir l'harmonie », car « le problème à résoudre n'est pas l'association pure et simple, c'est la solidarité entre le travail industriel et le travail agricole qui produit les subsistances [1] »; enfin, par Weitling ou Pecqueur, chez les auteurs du *Manifeste communiste* [2], dont Engels, plus tard, a reproduit plus explicitement la pensée [3]. Il se peut que, dans les thèses de certains socialistes contemporains en faveur de la coopération agricole et industrielle, survive, confirmée par l'observation des faits, l'influence de la doctrine de Fourier [4]. Quant à la théorie de l'association domestique, du ménage sociétaire, elle a été intégralement retenue par Pecqueur et par Weitling [5]; elle a pu fournir aussi des indications et des éléments à des théoriciens contemporains [6].

Si Pecqueur est sans doute le seul qui ait conservé dans sa pureté la théorie fouriériste de la répartition universelle de la production selon le climat et les convenances locales [7], beaucoup d'autres, avec lui, ont pris à Fourier la théorie de l'organisation collective de la production et du travail dans les armées pacifiques des travaux publics [8]. Weitling développe dans toute son ampleur

avec l'agriculture « pour prévenir l'oisiveté résultant des chômages, pour mettre un terme à la misère des classes laborieuses, et contrebalancer les fâcheuses influences de la vie de l'atelier, dans l'intérêt de la santé et de la moralité des travailleurs » ; Vidal, *Vivre en travaillant*, p. 39-40.

1. *L'organisateur du travail*, avril 1849; il faut « fonder des colonies agricoles solidaires et associées avec les corporations industrielles des villes ».

2. *Le manifeste communiste*, p. 54 (Mesures transitoires) : « 9. Réunion de l'agriculture et du travail industriel; préparation de toutes les mesures capables de faire disparaître progressivement la différence entre la ville et la campagne. »

3. Engels, *Herrn Eug. Dührings Umwälzung der Wissenschaft*, p. 241-242.

4. Cf. Georges Laporte. *La coopérative ouvriere de Gueugnon*, *l'Aurore*, 17 janvier 1900; Jean Jaurès, *A Gueugnon, la Petite république*, 12 février et 3 mars 1900.

5. Pecqueur, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, t. 2, p. 155-158; Weitling, *Die Menschheit wie sie ist*, p. 33.

6. Cf. Kropotkine, *Le travail agréable* : « Émanciper la femme, c'est la libérer de la cuisine et du lavoir; c'est organiser l'élevage des enfants de manière à affranchir la mère, lui donner le loisir... »

7. Pecqueur, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, t. 1, p. 239-245.

8. Pecqueur, *Des armées dans leur rapport avec l'industrie, la morale et la liberté*, Paris, 1842, in-8, p. 209 sqq.; Proudhon, *Idées révolutionnaires*, Paris, 1849, in-12, p. 90-91, 209 : « Nous croyons que la presque totalité des travaux

la théorie des armées industrielles, où il introduit seulement, à la différence de Fourier, le service obligatoire, de 15 à 18 ans [1]. Enfin le *Manifeste communiste*, parmi les mesures transitoires qui doivent acheminer la société actuelle à la société communiste, prévoit l'« organisation d'armées industrielles, notamment en vue de l'agriculture [2] ».

La théorie de l'échange direct, avec administration et comptabilité collectives, est passée de Fourier chez Weitling, qui lui a donné des précisions nouvelles [3]. Au contraire, Morris semble s'en être inspiré avec une liberté de poète [4], et Ruskin en avoir retenu seulement quelques détails [5].

La formule de la répartition fouriériste, selon le capital, le travail et le talent, a été conservée par Pecqueur [6], et après lui, par un bon nombre de socialistes français aux environs de 1848. La formule de la rétribution du travail selon la nécessité, l'utilité et l'agrément a été conservée par Weitling [7]. De plus, elle semble n'être pas restée sans influence précise sur les théories contemporaines [8].

publics peut et doit être exécutée par l'armée ;... qu'en conséquence le budget de la guerre et celui des travaux publics font double emploi ; » Greppo, *Catéchisme social*, p. 45 : « Pour que l'armée, qui absorbe une si grande partie du budget, ne soit pas improductive, elle serait employée aux travaux publics, de telle sorte qu'elle formerait des légions industrielles au lieu d'armées inactives, ce qui compenserait la dépense qu'occasionnerait cette grande réunion d'hommes ; » Vidal, *Vivre en travaillant*, p. 208 sqq.

1. Weitling, *Die Menschheit wie sie ist*, p. 30 : « Die industrielle Armee für die allgemeinen Bundesarbeiten ; » p. 31.

2. *Le manifeste communiste*, p. 54.

3. Weitling, *Garantien der Harmonie und Freiheit*, p. 155-165 : chaque individu a un « Kommerzbuch », sur lequel est porté son doit et avoir, résultant du travail et de l'échange.

4. Morris, *Nouvelles de nulle part*, *Extraits*. p. 57 sqq.

5. Le magasinage, l'échantillonnage et la vente d'après des cours déterminés ; cf. Jacques Bardoux, *John Ruskin*, p. 427.

6. Pecqueur, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, t. 2. p. 155.

7. Weitling, *Garantien der Harmonie und Freiheit*, p. 143-144.

8. Cf. Kautsky, *La répartition du travail dans l'État socialiste*, *la Revue socialiste*, 1886, p. 600 : « Plus un travail sera agréable et facile, plus mal il sera rétribué ; plus seront grandes les jouissances qu'offrira le procédé de travail, moins grands seront les moyens de jouissance mis à la disposition de celui qui aura accompli le travail ; » p. 602 : « L'inégalité des différents salaires sera basée sur l'inégalité des agréments du travail ; » Georges Renard, *Le régime socialiste*, Paris, 2 éd., 1904, in-12, p. 165 ; Vandervelde, *Le collectivisme et l'évolution industrielle*, p. 203-204.

L'interprétation fouriériste du problème de la population, résolu par une proportionnalité d'ordre inverse, conçue a priori, entre la jouissance et le bien-être, d'une part, et la prolificité, de l'autre, a été retenue par des théoriciens contemporains, socialistes ou anarchistes [1]. Quant à la conception du phalanstère, elle a inspiré Pecqueur, qui l'a élargie [2], Flora Tristan, qui l'a restreinte dans son « Palais de l'union ouvrière » [3], et surtout Weitling, qui, pour l'habitation de sa communauté familiale, a gardé les détails les plus précis du plan de Fourier [4].

Weitling, encore, a conservé presque intégralement la théorie de l'éducation élaborée par Fourier [5]; Pecqueur, Flora Tristan, Proudhon, les auteurs du *Manifeste communiste* en ont surtout retenu ce qui concerne l'éducation professionnelle [6]. Les théoriciens de l'éducation libertaire et intégrale semblent avoir subi l'influence des conceptions générales de Fourier [7]. Plus spéciale-

1. Bebel, *La femme*, trad. fr., Paris, 1891, in-8, p. 334 sqq.; Kautsky, *Der Einfluss der Volksvermehrung auf den Fortschritt der Gesellschafft untersucht*, Wien, 1880, in-8; Grave, *La société future*, p. 355-356.

2. Pecqueur, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, t. 1, p. 162-176; —, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 750 sqq.

3. Flora Tristan, *Union ouvrière*, p. 92 sqq., 108 : «... Élever dans chaque département des *Palais de l'Union ouvrière*, où l'on instruira les enfants de la classe ouvrière, intellectuellement et professionnellement, — et où seront admis les ouvriers et ouvrières *blessés en travaillant*, et ceux qui sont infirmes ou vieux. »

4. Weitling, *Die Menschheit wie sie ist*, p. 42.

5. Weitling, *Garantien der Harmonie und Freiheit*, p. 143, 185, 188; — cf. Kaler, *Wilhelm Weitling*, p. 101. — Le développement très fidèle des théories éducatives de Fourier se trouve dans la *Revue de l'éducation nouvelle*, du phalanstérien Delbrück, not. t. 1, p. 1-4, 1849.

6. Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, p. 56 sqq., 243; —, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, t. 1, p. 324; Flora Tristan, *Union ouvrière*, p. 49, 98, 101 : « Les directeurs de l'éducation s'entendraient avec les directeurs des travaux d'atelier et d'agriculture, afin de faire marcher les trois choses *de front*. Il faudrait consulter les ouvrages de Fourier. La partie où il traite de l'éducation industrielle des enfants contient de très bonnes choses; » p. 103; Proudhon, *Explications présentées au ministère public sur le droit de propriété*, Paris, 1842, in-8, dans les *Œuvres complètes*, t. 2, p. 101 (sur l' « éducation intégrale »); —, *De la capacité politique des classes ouvrières*, Paris, 1865, in-12, p. 361 sqq., 366 : il s'agit d'une « éducation intégrale, comme dirait Fourier »; *Le manifeste communiste*, p. 54 (Mesures transitoires) : « Éducation publique et gratuite de tous les enfants... Réunion de l'éducation et de la production matérielle. »

7. Parmi ces théoriciens il faut citer Ruskin; cf. Jacques Bardoux, *John Ruskin*, p. 425-426 (sur l'éducation professionnelle), 450 sqq.; — et Morris, *Nouvelles de nulle part, Extraits*, p. 44 sqq., p. 46 : « Tous savent faire la

ment, les idées de Fourier sur l'éducation et l'émancipation de la femme ont contribué à former les féministes françaises comme Madame Gatti de Gamond[1], qui fut fouriériste[2], et Flora Tristan. Weitling a pris chez lui la doctrine du libre amour et de la liberté morale[3]. Enfin, cette doctrine n'a pas cessé d'agir sur les théories analogues du socialisme contemporain[4].

Le système fouriériste des voies et moyens, le système du garantisme a inspiré directement plusieurs théoriciens socialistes, à commencer par Proudhon, dont le « système de garanties », avec ses associations industrielles et agricoles, relève de Fourier[5]. Bon nombre de socialistes français, entre 1840 et 1848, ont retenu du garantisme le mot et l'idée[6].

Parmi les institutions transitoires du fouriérisme, Pecqueur a particulièrement conservé les entrepôts, les docks et les warrants[7],

cuisine... »; p. 49 : « En général, ils ne lisent pas beaucoup .. Voyez-vous, les enfants sont surtout enclins à imiter leurs aînés, et lorsqu'ils voient la plupart des gens occupés à un travail vraiment amusant, comme la construction d'une maison, le pavage des rues, le jardinage et autres du même genre, c'est à cela qu'ils veulent se mettre... »

1. Madame Gatti de Gamond, *De la condition sociale des femmes au XIX*e *siècle, de leur éducation publique et privée*, Bruxelles, 1833, in-18; —, *Esquisse sur les femmes*, Bruxelles, 1836, 2 vol. in-8; —, *Des devoirs des femmes et des moyens les plus propres d'assurer leur bonheur*, Bruxelles, 1838, in-18.

2. Cf. plus haut, 1, § 1.

3. Weitling, *Garantien der Harmonie und Freiheit*, p. 105 : « Die Naturgesetze sind die einzigen Grenzen der Freiheit der Sittenbildung; » p. 106, 108 : « In einem Systeme der Freiheit und Harmonie Aller keine Sittenpolizei; » p. 185-186.

4. Cf. Charles Bonnier, *La question de la femme, le Devenir social*, 1897, p. 384-417, 543-569.

5. Proudhon, *Système des contradictions économiques*, t. 2, p. 397 : la « formule » de l'« équation générale » des contradictions économiques « doit être une loi d'échange, une théorie de *mutualité*, un système de garanties » ; —, *Théorie de la propriété*, Paris, 1866, in-12, p. 179 sqq.

6. Vidal, *Vivre en travaillant*, p. 193 sqq. ; Dezamy, *Organisation de la liberté*, p. x : « Notre système de crédit et de garantisme a pour but qu'on peut faire cesser immédiatement, sans révolution ni secousse violente, l'état de misère et de sujétion du plus grand nombre ; » p. 1 : « De l'urgence des institutions de garantie »; Greppo, *Catéchisme social*, p. 28 : « En attendant [l'organisation nouvelle], nous aimerions à voir certaines branches de commerce s'associer pour établir entre elles un garantisme qui prévienne les malheurs issus de la concurrence et les affranchisse du joug des monopoleurs ; » L. Fontarive, *Révolution sociale, Bases du crédit positif, Institutions du garantisme, Organisation du travail, des armées industrielles, Colonisation*, 1848, in-8.

7. Pecqueur, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, t. 1, p. 136-146.

Dezamy et Vidal les entrepôts, les bazars, les banques agricoles et industrielles[1]. Enfin, en conservant, comme annexe à la banque du peuple, qui d'ailleurs rappelle les banques populaires de Fourier, les deux syndicats de la production et de la consommation destinés à organiser l'économie, Proudhon, par l'intermédiaire de Jules Lechevalier, a subi l'influence précise des idées fouriéristes[2].

Telles sont les principales traces perceptibles de l'action de Fourier sur les théoriciens du socialisme. Cette action a été extrêmement variable selon les moments ; mais, au total, presque toutes les parties de sa doctrine ont agi, avec précision et vigueur, sans parler de cette influence générale et vague qui résulte de la tradition et du développement intérieur de l'opinion socialiste. Dans le complexe de la doctrine socialiste actuelle, il est difficile de trouver une partie dont il faille éliminer avec certitude l'influence de Fourier et du fouriérisme.

Parmi les théoriciens du socialisme français, celui qui doit le plus à Fourier, c'est Pecqueur. Pecqueur, quand il constitua sa doctrine propre, y conserva une large part de fouriérisme. Il continua à poser le problème social comme Fourier, et à en chercher la solution dans une analyse du mal social et de ses causes, parmi lesquelles il vit surtout, comme Fourier, l'anarchie économique, le morcellement des individus, des biens et des travaux, le divorce

1. Dezamy, *Organisation de la liberté*, p. VII, 58-61; Vidal, *Vivre en travaillant*, p. 118 sqq., 138 sqq.

2. Proudhon, *Banque du peuple*, suivie du rapport de la commission des délégués du Luxembourg, Paris, 1849, in-12; — cf. Chipron, *Banque du peuple et syndicats de la production et de la consommation, Rapport lu par le citoyen Chipron, mécanicien, délégué du Luxembourg, dans l'assemblée générale des délégués du Luxembourg et des corporations ouvrières, le 16 janvier 1849, le Peuple*, 29 janvier 1849 : « Au nombre des membres de la commission chargée d'élaborer le projet de la Banque du peuple se trouvait le citoyen Jules Lechevalier, notre ami commun... C'est à lui que nous sommes redevables de l'établissement des deux syndicats dont nous allons vous entretenir; c'est sous sa direction spéciale que s'est faite l'élaboration de leur organisation telle qu'elle vous sera présentée dans la suite de ce travail. De même que Proudhon avait organisé, dans son projet de banque, la circulation, Jules Lechevalier s'est demandé si, pour compléter cette œuvre, il n'était pas indispensable de lui constituer deux grands leviers, par l'organisation de la production, d'une part, et de la consommation de l'autre ; de telle sorte que la production et la consommation des produits puissent s'opérer le plus économiquement possible, et que la transformation sociale soit facilitée par l'élimination progressive des fonctions parasites, soit dans la production soit dans la consommation, de même que la Banque du peuple procède relativement à la circulation. »

entre la ville et la campagne, le parasitisme commercial, la libre concurrence et le monopole, les doctrines malsaines d'un christianisme vicié et d'une fausse science économique. Reprenant, après Fourier, pour la préciser, la démonstration de l'évolution sociale dans le sens de l'association, Pecqueur resta fidèle à l'idée fouriériste de l'association universelle et à la conception sociétaire de la commune, dont l'organisation, étendue au monde entier, doit en réaliser l'unité harmonieuse. Chez Fourier, Pecqueur a pris encore la théorie des droits sociaux, en particulier du droit au travail et des droits de la femme ; il y a pris la conception du travail attrayant dans l'association industrielle, agricole et domestique, la théorie des armées industrielles et productives, la doctrine de la répartition de la production universelle, la formule de la rétribution du capital, du travail et du talent, enfin la conception des institutions d'échange du mode transitoire.

La plupart de ces conceptions, de ces formules, de ces théories se retrouvent chez Vidal : il les doit aussi à Fourier. Critique de l'économie anarchique, du commerce, de la concurrence, de la politique négative et de l'économie mensongère, doctrine des droits réels et en particulier du droit au travail, agriculture socialisée et armées industrielles, système de garanties et institutions d'État, telle est la mesure de cette dette : elle est considérable.

Par Pecqueur et par Vidal, l'influence de Fourier s'est transmise aux communistes religieux et pacifiques, aux républicains de *la Réforme*, aux socialistes de la Commission du Luxembourg en 1848, enfin à Marx et Engels.

A côté de Pecqueur, et surtout à partir de 1840, d'autres théoriciens ont subi cette influence, des indépendants comme l'abbé Constant, qui lui doit ce qu'il y a de plus précis dans sa morale, comme Dezamy, qui tient de lui sa théorie du monopole et celle du garantisme, comme Flora Tristan, dont le féminisme dérive principalement de lui. Par ces auteurs, et en particulier par Flora Tristan, Fourier servit au mouvement d'idées, non spécifiquement fouriériste, en faveur de l'émancipation de la femme.

A l'analyse du système social de Louis Blanc, on peut reconnaître la part de Fourier dans la critique du morcellement, de la concurrence, du monopole, dans la théorie de la commune considérée comme élément social, dans la doctrine du droit au travail et du travail attrayant. Plus généralement, on peut reconnaître sa part aussi dans la doctrine composite du socialisme français de 1848 : critique du morcellement, du commerce parasitaire, de la

concurrence et du monopole, critique du mariage immoral et de l'amour dégradé, conception de l'association universelle et harmonique fondée sur la reconstitution de l'économie, théorie du droit au travail et des droits de la femme, théorie de l'association industrielle et agricole, théorie des armées industrielles, enfin théorie du garantisme, c'est ainsi qu'on peut déterminer ce qui revient au fouriérisme dans la constitution de cette doctrine.

Le plus critique et le plus personnel des socialistes français, Proudhon, est fort redevable à Fourier. Fourier et ses disciples, qui pourtant n'étaient point des esprits scientifiques, lui donnèrent d'abord une notion précise et vigoureuse de la science sociale, de cette science qu'ils furent si loin de réaliser. Ils lui donnèrent ensuite la matière sentimentale et abstraite d'une critique qu'il lui restait à rendre plus systématique encore, et surtout plus concrète et positive, la critique de l'économie industrielle et de la division incohérente du travail, de la libre concurrence, du monopole, et des sophismes accumulés par l'économie politique pour défendre une société condamnée par la justice et la raison. D'autre part, Proudhon tira de la métaphysique fouriériste la loi sérielle, pour l'introduire dans sa logique et dans sa méthode. Il conserva la théorie du droit au travail comme une des théories fondamentales du droit socialiste, le principe de l'association agricole et industrielle et de l'organisation communale comme le principe de la reconstitution sociale, la conception de la fédération économique et administrative comme la conception maîtresse de l'ordre social nouveau. La théorie de l'échange direct et gratuit de Proudhon reproduit, en l'améliorant, en la perfectionnant, la théorie fouriériste de l'échange. De la doctrine éducative de Fourier, Proudhon a retenu l'inspiration générale et le principe de l'éducation professionnelle. Enfin son système de garanties économiques et sociales est fouriériste par le principe et par plusieurs des institutions qu'il comporte. Au total, l'influence de Fourier sur Proudhon a été grande, la plus grande peut-être de toutes celles qu'ait subies ce théoricien si jaloux de l'indépendance de son esprit.

Sur le socialisme allemand l'action de Fourier a été considérable avant 1848. La plupart des théoriciens prémarxistes, sociétaires de doctrine ou de tendances, lui sont redevables. Quant à Weitling, il lui doit la majeure partie de son système, l'essentiel de sa critique sociale, les principes de sa psychologie, les principes de son régime sociétaire, de son économie, de sa morale. Par Weitling, le fouriérisme s'est ensuite communiqué aux théoriciens

ultérieurs, qui, comme Weitling lui-même, ont souvent cherché surtout à réaliser une conciliation entre les théories d'association et le communisme.

Que ce soit par Weitling, par Pecqueur, par d'autres sources, fouriéristes ou non fouriéristes, le fouriérisme a exercé une influence certaine sur les auteurs du *Manifeste communiste* [1]. Ils sont redevables à Fourier de théories particulières comme celle des armées industrielles, celle du divorce actuel et de l'association future de l'industrie et de l'agriculture, celle du travail attrayant. Surtout ils lui sont redevables de cette riche critique sociale qui, s'accordant largement avec la pensée socialiste, a pu être tout entière utilisée par eux ; elle s'est ainsi tout entière incorporée à la critique du socialisme contemporain.

En Angleterre, Fourier a surtout agi sur les théoriciens sociétaires et libertaires, sur Ruskin et plus encore sur Morris.

Les théoriciens récents de l'anarchisme, tout en ne le citant guère, et souvent même en paraissant l'ignorer, ont certainement subi son influence, surtout pour la théorie des groupements libres et variés dans la société harmonique, la théorie du travail attrayant, la théorie de l'association domestique, la théorie de l'éducation.

Enfin le socialisme contemporain, qui se recommande surtout du marxisme, et, plus encore, de l'observation des faits, se montre fidèle à la pensée de Fourier et le reconnaît comme son maître partout où sa doctrine paraît confirmée par les faits. C'est ainsi que Vandervelde le cite comme une autorité socialiste pour la critique de l'échange, et s'inspire de lui pour sa théorie de la répartition, et que Jean Jaurès met en quelque sorte sous le patronage fouriériste sa critique du commerce, sa conception du travail attrayant, enfin sa théorie de l'association agricole et de l'association industrielle et agricole. Par les théoriciens et par la tradition socialiste, la pensée de Fourier demeure ainsi vivante dans le socialiste contemporain.

1. D'après Tcherkesoff, *Doctriny marxisma*, fasc. 1, Genève, 1904, in-8, le *Manifeste communiste* est un démarquage de Considerant.

## 3.

### La doctrine et l'évolution sociale

#### § 1. — *Les idées*

Il reste à déterminer l'influence et l'action de la doctrine de Fourier sur l'évolution sociale au dix-neuvième siècle [1], et d'abord en tant que l'évolution s'est manifestée dans les idées. Cette détermination est extrêmement difficile, parce que, presque toujours, la preuve manque d'une transmission doctrinale précise, et que souvent, au contraire, il existe la possibilité de plusieurs communications vagues, d'origines diverses. On est réduit, presque toujours, à se contenter d'hypothèses, ou, quand il y a certitude, l'objet de la certitude est assez général et peu nettement défini.

Tant qu'elle a été active et forte, l'école fouriériste a accompli, par la presse et par le livre, un effort considérable de propagande, [2], et du moins au début de son œuvre, des témoignages attestent que, sans compter les conversions et les conquêtes, cet effort a été souvent efficace. Le moment, alors, était favorable. « Le journalisme n'est plus en 1833, écrivait un journal de province, ce qu'il était en 1829, au commencement de 1830, ou même pendant le cours de 1832. Des mots nouveaux ont fait irruption dans son vocabulaire ; des idées nouvelles commencent à percer le vieux sol constitutionnel que nos feuilles périodiques ont, si longtemps, et avec tant de frais, péniblement défriché. Les mots de *travailleur* et d'*oisif*, de *prolétaire*, de *crédit*, de *banque*, d'*amélioration matérielle*, qui ne se lisaient guère, il y a deux ans, que dans les pages des économistes, ont pris place aujourd'hui dans les colonnes des organes les plus arriérés de l'opinion publique [3]. » Ce progrès du journalisme indiquait un sûr progrès de l'opinion, prête à accueillir les théories nouvelles.

1. Ce qu'on étudie ici, c'est l'action sociale de la doctrine ; on l'étudie par ses manifestations sociales ; on laisse de côté tout ce qui ne rentre point dans le plan proposé, et en particulier les facteurs juxtaposés à la doctrine, au cours de l'évolution, ou même interposés entre elle et la société. Dégager ces facteurs, ce sera un des principaux objets de l'étude sociologique de l'école fouriériste. — Cf. à ce sujet l'*Introduction*, p. 5.

2. Cf. plus haut, 1, § 1.

3. *L'Écho de Vaucluse*, cité par *le Phalanstère*, t. 2, p. 137. — Cf. *le Mémorial de l'Allier*, cité *ibid.*, p. 153-154 : « La cause du malaise social est en dehors des

Suivant la voie ouverte dans la presse, l'école fouriériste poussa de ce côté sa propagande [1]; surtout en province, ce fut avec succès. Quelques-uns des thèmes doctrinaux que *le Phalanstère*, en 1833, aimait à répéter au nom de la théorie sociétaire, furent admis et traités avec complaisance par les journaux provinciaux qui n'étaient pas fouriéristes, et qui, à côté du fouriérisme, pouvaient servir à la réforme sociale : la nécessité de la réforme sociale, démontrée par l'insuffisance des réformes politiques, la revendication du droit au travail et la proclamation du principe d'association, tels étaient les principaux de ces thèmes [2].

Ces thèmes phalanstériens se trouvaient mis ainsi par la presse dans la circulation des idées sociales; et dès lors, dans cette circulation, ils allaient être emportés par le courant même de l'évolution qu'ils servaient à fortifier; ils allaient rencontrer des thèmes analogues, détachés d'autres doctrines, et s'unir avec eux et se confondre pour former une croyance et un programme d'action populaire et pratique.

Quelle fut la part du fouriérisme dans cette croyance et dans ce programme, c'est ce qu'il est impossible de déterminer avec pré-

conditions politiques, et ce n'est plus dans des questions de forme gouvernementale qu'il faut en chercher le remède; » l'opinion publique le reconnaît, et « chaque jour elle montre une indifférence plus marquée, un éloignement plus prononcé pour les disputes purement parlementaires... Tout semble annoncer que nous entrons dans l'ère de la grande réforme sociale. »

1. Cf. *le Phalanstère*, t. 2, p. 148, Déclaration des rédacteurs: les disciples de Fourier se sont considérés comme les « *intermédiaires* » entre leur maître et leurs contemporains, « entre la théorie sociétaire et les autres tentatives de la science sociale... Ils ont pour mission de renouer la chaîne solidaire qui rattache les travaux du grand homme aux travaux antérieurs de l'humanité, et, s'ils le peuvent un jour, d'ajouter de nouveaux anneaux à cette chaîne continue de la *science humanitaire*. »

2. Cf. *ibid.*, p. 172 sqq.; *le Patriote du Puy-de-Dôme*, cité par *le Phalanstère*, t. 2, p. 321 : « Insuffisance des réformes purement politiques; » il faut aborder directement la question sociale; *le Mémorial de l'Allier*, cité *ibid.*, p. 172: la réforme sociale doit être accomplie avant toute chose, et elle ne peut l'être que par la réforme industrielle; son but doit être : « 1° L'accroissement le plus considérable possible de la richesse sociale, afin qu'elle arrive à une proportion telle que chacun puisse espérer un *minimum* décent, c'est-à-dire qui suffise à la satisfaction de tous les besoins physiques; 2° Le droit au travail assuré à chacun, selon sa vocation .. Par quel moyen cette réforme peut-elle s'opérer ? *Par l'association substituée à l'incohérence de l'action individuelle;* » *le Précurseur de Lyon*, cité *ibid.*, p. 338 sqq.: en faveur de l'association des employés, et de la participation aux bénéfices; *l'Éclaireur de la Méditerranée*, cité *ibid.*, p. 353.

cision [1]; mais on peut indiquer les idées et les dates auxquelles se limite cette participation d'origine, de mesure et de qualité incertaines. De 1832, c'est-à-dire de l'apparition du *Phalanstère*, jusqu'en 1850, l'influence de la doctrine fouriériste se marque dans les théories de réforme sociale fondées sur le principe d'association [2]; d'ailleurs cette influence, souvent très indirecte, autorise toutes les confusions et s'accommode des conceptions les plus vagues [3]. A partir des premières années du règne de Louis-Philippe, la doctrine fouriériste contribue à la formation de la revendication

1. Ce qui est probable, c'est que la part de la doctrine spécifique et pure fut très petite : cette probabilité résulte de l'étude des principaux organes de transmission, des journaux. A Lyon, en particulier, dans la ville où le fouriérisme, après 1830, avait exercé peut-être la propagande la plus étendue et la plus populaire, l'étude, de 1834 (après la propagande fouriériste de l'*Écho de la fabrique* et de l'*Écho des travailleurs* ; cf. plus haut, 1, § 1) à 1851, conduit aux constatations suivantes : 1° tous les journaux à tendances sociales ou socialistes, sauf un, sont exempts de l'influence fouriériste : *la Tribune prolétaire, journal de l'industrie et du progrès social*, 1834-1835 ; *l'Indicateur, journal industriel de Lyon*, 1834-1835 ; *le Nouvel Écho de la fabrique, journal industriel de Lyon*, 1835 ; *l'Union des travailleurs*, 1835 ; *l'Écho des ouvriers, journal des intérêts de la fabrique et des chefs d'atelier*, 1840 ; *l'Écho de la fabrique*, 1841-1845; *l'Écho de l'industrie, journal des intérêts des travailleurs et de la fabrique lyonnaise*, 1845-1846; *le Travail, journal mensuel des intérêts populaires*, 1849; — 2° le seul journal qui paraisse subir l'influence fouriériste, *la Tribune lyonnaise, revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire des travailleurs*, 1845-1851, publie des articles fouriéristes, signés par des phalanstériens, mais ces articles sont publiés par les signataires en leur nom personnel, et sans que le journal fasse sienne la doctrine ; ce sont des articles de polémique ou d'exposition très générale (L. Romano, *L'unitéisme*, septembre 1845 ; —, *Échelle sociale représentant la doctrine de Charles Fourier, Étude générale des analogies*, décembre 1845 ; B..., *Le fouriérisme, les Jésuites et la Gazette de Lyon*, septembre 1845; —, *Le Rhône et la doctrine de Fourier*, février 1846; É. de Pompéry, *Catéchisme à l'usage de ceux qui cherchent et qui désirent*, juillet 1846). — Quant à *l'Harmonie, journal industriel et littéraire*, 1837-1838, elle était rédigée par Vidal, et exprimait ses idées.

2. Cf. *l'Association*, 1833 ; A. Foignet, *De l'association comme base d'améliorations matérielles*, Paris, 1837, in-8 ; *Projet d'association libre et volontaire entre les chefs d'industrie et les ouvriers, et de réforme commerciale, adoptés et publiés par le Comité de l'organisation du travail de Lyon*, Lyon, 1848, in 8.

3. Cf. *l'Impartial de la Meurthe*, cité par *la Démocratie pacifique*, t. 1, p. 27, à propos du nom de *Démocratie pacifique* : « Ce mot résume tout le programme de M. de Lamartine ; il annonce l'association de toutes les forces et de toutes les intelligences du pays pour veiller aux intérêts de tous ; il comprend implicitement l'organisation pacifique du travail et une répartition plus équitable des richesses et du bien-être. »

théorique de l'organisation du travail [1], et, surtout en 1848, du droit au travail [2]. Enfin, sous le second empire, et surtout à partir de 1860, elle sert à la constitution de la doctrine coopérative [3]; les théoriciens de la coopération, encore aujourd'hui, aiment à se rattacher à Fourier [4].

Mais ce n'est pas seulement dans les œuvres des théoriciens que s'est manifestée l'action du fouriérisme; elle a pénétré dans les œuvres des littérateurs, surtout avant 1848. Le roman social [5], avec Georges Sand et Eugène Sue [6], donne la mesure de cette

1. Comme témoignages de cette revendication générale, cf. *Organisation du travail, Revue du progrès*, 1832; Derrion, *Constitution de l'industrie et organisation pacifique du commerce et du travail, ou tentative d'un fabricant de Lyon pour terminer d'une manière définitive la tourmente sociale*, Lyon, 1834, in-8; Francis Lacombe, *De l'organisation générale du travail*, Paris, 1848, in-8; Duru, *Quelques mots sur l'organisation du travail*, Paris, 1848, in-8; Debessé, *Essai sur l'organisation du travail*, Bordeaux, 1848, in-8; Viossat, *L'organisation du travail*, Lyon, 1848, in-8 : Confais, *Organisation du travail*, Paris, 1848, in-16; *l'Organisation du travail*, 1848; *l'Organisateur du travail*, 1848-1849, etc. Aucune de ces théories, aucun de ces témoignages n'a de caractère spécifiquement fouriériste. — Quelques projets particuliers d'organisation rappellent le principe, mais seulement le principe d'une institution phalanstérienne; cf. Léopold Malepeyre, *De la nécessité de créer des banques locales pour donner un nouvel essor à l'industrie agricole, manufacturière et commerciale de la France, de leur mode d'organisation formant perfectionnement des caisses d'épargne*, Paris, 1835, in-12; G. A. Bonnal, *Banque agricole, Projet de banque agricole pour venir au secours de l'agriculture, en lui ouvrant un crédit permanent qui soit en rapport avec ses besoins et ses moyens de remboursement*, Paris, 1835, in-8.

2. Sur cette revendication théorique, cf. plus loin, dans la *Conclusion*. — En 1848, le principe du droit au travail est un des principes essentiels de la doctrine socialiste : les théories et les écoles particulières diffèrent seulement sur les solutions pratiques et les applications.

3. Cf. plus haut, 1, § 1.

4. Cf. particulièrement Charles Gide, *Les prophéties de Fourier*, dans *La coopération*.

5. On a voulu retrouver aussi l'influence du fouriérisme dans le théâtre social de Frédéric Soulié et de Félix Pyat : mais dans les œuvres de Frédéric Soulié (*L'ouvrier*, 18 janvier 1840; *La closerie des genêts*, 14 octobre 1846), il n'est rien qui puisse même faire penser à cette influence; et les œuvres de Félix Pyat (*Le chiffonnier de Paris*, 1840; *Diogène*, 1845, allégué par Duval, *Les progrès de la cause sociétaire en 1845*) ne révèlent qu'une vague critique sociale, un vague apitoiement sur les misères de la société, qu'on ne peut attribuer à aucune influence spécifiquement fouriériste.

6. On ne peut compter Émile Souvestre parmi les romanciers qui ont subi et exprimé l'influence de la doctrine fouriériste. Il n'est rien à chercher dans *Riche et pauvre*, Paris, 1839, in-8, et dans *Les confessions d'un ouvrier*, Paris, 1851, in-12; mais ce qu'on trouve dans *Un philosophe sous les toits*, Paris, 1849, in-12,

action littéraire, presque toujours vague et superficielle [1]. En

et dans *Le monde tel qu'il sera*, Paris, 1846, in-8, contredit brutalement le fouriérisme. Cf. Souvestre, *Un philosophe sous les toits*, p. 1 : « Nous connaissons un homme qui, au milieu de la fièvre de changement et d'ambition qui travaille notre société, a continué d'accepter sans révolte son humble rôle dans le monde, et a conservé, pour ainsi dire, le goût de la pauvreté. Sans autre fortune qu'une petite place dont il vit sur ces étroites limites qui séparent l'aisance de la misère, notre philosophe regarde la société du haut de sa mansarde, comme une mer dont il ne souhaite point les richesses et dont il ne craint pas les naufrages; » p. 39 : « O chère et douce pauvreté ! pardonne-moi d'avoir un instant voulu te fuir comme on eût fui l'indigence; établis-toi ici à jamais avec tes charmantes sœurs la Pitié, la Patience, la Sobriété et la Solitude... »; p. 148 sqq. : patriotisme et nationalisme; —, *Le monde tel qu'il sera*, p. 4 : « Maurice étudia les socialistes : Robert Owen, Saint-Simon, Fourier, Swedenborg! A les entendre, chacun d'eux possédait la contre-partie de la boîte de Pandore; il suffisait de l'ouvrir pour que toutes les joies prissent leur volée parmi les hommes; le désespoir seul devait rester au fond! Maurice soupesa l'une après l'autre les boîtes magiques, souleva les couvercles, regarda au dessous!... il lui semblait bien apercevoir du bon dans chacune, mais non sans beaucoup de mélange : le froment était mêlé à l'ivraie, et, avant d'en faire une saine nourriture, il restait encore à vanner et à moudre pour longtemps. Ne pouvant tout rejeter ni tout accepter, il demeura donc à cheval sur une demi-douzaine de systèmes contradictoires; position peu commode, que M. Cousin a baptisée d'un nom grec pour lui donner un air philosophique. »

1. Parmi les romans sociaux ou socialistes de George Sand, *Le compagnon du tour de France*, Paris, 1841, 4 vol. in-8, exprime surtout les idées compagnonniques (cf. t. 1, p. IX-XV, 170 sqq.); *Horace*, Paris, 1842, in-8, nouv. éd., 1857, in-18, contient une critique sociale (p. 63, 203 sqq., 233) non fouriériste (cf. p. 208, Arsène parle : « Il y a longtemps que j'ai envie d'apprendre ce que c'est que le *fouriérisme* »); *La comtesse de Rudolstadt*, 1843-1845, 2e éd., Paris, 1845, 2 vol. in-16, est presque exclusivement inspirée de Pierre Leroux (cf. t. 2, p. 395 sqq.); *Le meunier d'Angibault*, Paris, 1845, 3 vol. in-8, expose avec abondance un socialisme de doctrine religieuse et assez vague qui rejette les systèmes, en particulier le saint-simonisme et le fouriérisme; seul, *Le péché de M. Antoine*, Paris, 1847, in-8, nouv. éd., 1864, 2 vol. in-18, au cours d'une exposition d'idées socialistes assez mêlées (notamment t. 1, p. 159 sqq.), décrit, t. 1, p. 164-169, une commune modèle sur le type, très librement interprété, de la phalange sociétaire (cf. t. 1, p. 219 : « Les aberrations de Fourier ne font pas que la partie lucide de son système ne subsiste et ne souffre un examen sérieux »). — Quant à Eugène Sue, les phalanstériens considérèrent ou affectèrent de considérer ses *Mystères de Paris* comme une œuvre fouriériste (cf. *la Phalange*, 3e série, t. 7, p. 1575 sqq., 1591 sqq., 1639 sqq., 2471 sqq., 2535 sqq., 2703 sqq.); elle n'est absolument rien de tel. Au contraire, dans *Le Juif errant*, Paris, 1844, 10 vol. in-8, Eugène Sue décrit une « maison commune » qui présente l'application partielle des principes sociétaires, t. 6, p. 309 sqq.; p. 314 : cette maison réunit les ateliers et les logements des ouvriers; p. 321 : « Les petites filles, vous le savez, adorent *jouer au ménage*. Eh bien ! ici elles y jouent sérieusement, et le ménage se trouve merveilleusement fait... — Ah ! je comprends..., on utilise leurs goûts naturels pour toutes ces sortes d'amusements; » p. 323-324 : les

dépouillant la doctrine de presque toute sa valeur spécifique, elle l'a pourtant rendue utile à l'évolution générale des idées.

Transmise à l'opinion par toutes ces voies et par leurs dérivations, la doctrine fouriériste pouvait multiplement agir; et il est à croire qu'elle a multiplement agi, sans qu'on puisse déterminer, toutefois, si, dans l'évolution des idées, son action s'est exercée comme cause ou produite comme effet de causes diverses et complexes. Mais cette incertitude même semble prouver qu'elle était en accord avec l'évolution, et que, dans cette évolution, elle était un phénomène caractéristique et intégrant.

« Les idées de Fourier sont restées très vivantes dans notre pays, dit Georges Sorel : on peut dire que, sur dix Français s'occupant de questions sociales, il y en a neuf qui sont des Fouriéristes incomplets ou illogiques... On ne lit plus Fourier ni même Considerant; mais la quintessence de leurs doctrines, ou plutôt de leurs solutions est passée dans le domaine commun [1]. » Pour que ce jugement personnel puisse être formulé en termes objectifs, il manque ici l'étude scientifique qui démontrerait l'accord de la doctrine fouriériste avec l'évolution des idées; quant à l'action de cette doctrine sur cette évolution, le problème, scientifiquement posé, peut être conclu par des présomptions, mais non terminé dès à présent par une solution scientifique.

enfants sont employés au fruitier, sous la surveillance d'une seule femme; p. 324 : « Et si vous les voyiez, ces bambins, à la cuisine, quels services ils rendent! Dirigés par une ou deux femmes, ils font la besogne de huit ou dix servantes; » p. 324-325 : ils travaillent au jardin; p. 325-326 : la cuisine est commune; p. 327 : « La matrone indiqua du bout de la grande cuiller de lèchefrite qui lui servait de sceptre une quinzaine de marmots des deux sexes, assis autour d'une table, profondément absorbés dans l'exercice de leurs fonctions, qui consistaient à pelurer des pommes de terre et à éplucher des herbes; » p. 338 : l'industriel philanthrope, fondateur de la maison commune, « en véritable magicien, a prononcé trois mots cabalistiques : — *Association*, — *Communauté*, — *Fraternité*; » p. 342 sqq. : la maison commune permet l'achat et la consommation en commun; p. 345 : elle réalise le droit au travail; t. 7, p. 6 sqq. : la participation aux bénéfices; t. 10, p. 392-393 : l'association concilie les intérêts et les classes. Eugène Sue a développé dans *Le républicain des campagnes*, Paris, 1848, in-8, p. 10-11, le principe de l'institution de « maisons communes modèles ». Dans *Le berger de Kravan, ou Entretiens socialistes et démocratiques*, Paris, 1848, 2ᵉ éd., in-16, édité par *la Démocratie pacifique*, Eugène Sue a fait, p. 94-96, l'analyse rapide et l'apologie discrète du socialisme phalanstérien.

1. Georges Sorel, *A. Alhaiza, Historique de l'école sociétaire*, *Revue philosophique*, 1895, t. 39, p. 650-651.

## § 2. — *Les faits*

Si des idées on passe aux faits sociaux eux-mêmes, on sera plus timide encore dans l'estimation.

La prétention des fouriéristes a été que leur doctrine ait constamment agi sur les faits, d'une action directe et directement perceptible. « Coopération de production ou de consommation. participation aux bénéfices, syndicats ouvriers, syndicats agricoles, sociétés d'assurance mutuelle, banques populaires, caisses de retraites, tout cela n'est qu'applications partielles du total sociétaire intégralement et antérieurement donné par Fourier [1]. » Non seulement la question, ainsi posée, et ainsi résolue, — et c'est presque toujours ainsi qu'elle l'a été et l'est encore communément. — ne comporte aucune vérification scientifique, mais elle n'a scientifiquement aucun sens. Les applications partielles des principes de Fourier ont été faites sciemment par des fouriéristes. et elles rentrent dans l'œuvre de l'école fouriériste [2]; combien elles sont partielles, au surplus, incomplètes et limitées, c'est ce que l'étude démontre [3]. Ce qu'elle ne démontre point, ce qu'elle ne saurait démontrer, c'est qu'en dehors de ces applications fouriéristes, et partiellement fouriéristes, la doctrine fouriériste ait agi spécifiquement et directement sur les faits; de cette action la preuve n'a jamais été donnée, et, puisque l'étude de l'école fouriériste et de son œuvre ne la révèle point, on ne voit pas comment elle pourrait l'être [4].

D'ailleurs cette absence de témoignages au sujet de l'action de la doctrine fouriériste sur les faits sociaux et l'évolution sociale n'infirme en rien l'accord possible de la doctrine avec cette évolution ; mais la démonstration de cet accord est subordonnée au travail ultérieur de la science [5].

1. A. Alhaiza, *De phalanstérien à socialiste*, p. 3.
2. Cf. plus haut, 1, § 1.
3. Cf. plus haut, *ibid.*
4. Quant à savoir si des hommes ont agi dans la vie politique, économique et sociale, qui, sans être fouriéristes et sans prétendre appliquer la doctrine fouriériste, avaient pourtant subi l'influence de cette doctrine, c'est une question que pose l'histoire sociale du dix-neuvième siècle, et particulièrement l'histoire sociale de la France ; mais, par rapport au présent travail, c'est une question de second degré qui a été méthodiquement écartée du sujet ici traité.
5. Cf. l'*Introduction*, p. 4.

# CONCLUSION

## LE SOCIALISME DE FOURIER

Il ne s'agit pas ici de reprendre et de résumer toutes les conclusions particulières qui ont pu être formulées au cours de ce travail ; il s'agit seulement d'exposer les conclusions générales auxquelles il conduit et qui répondent aux questions générales initialement posées.

I.

La mesure dans laquelle la doctrine de Fourier a pu exercer sur l'évolution sociale au dix-neuvième siècle une action positive et réelle est fort peu considérable. Son action sur les faits se limite à quelques institutions ; son action sur les idées, abstraction faite des idées socialistes, se restreint à quelques conceptions et à quelques principes très généraux sur lesquels a pu s'effectuer l'accord de doctrines originairement divergentes. Cette conclusion paraît diminuer l'importance du fouriérisme, et elle la diminue en effet en tant que le fouriérisme est considéré comme une doctrine productrice d'idées et de faits ; en second lieu, et plus généralement, elle paraît contredire et elle contredit en effet la croyance usuelle à l'activité et à l'efficacité des doctrines sociales. Cette croyance résulte de l'insuffisance des analyses doctrinales et historiques dont les résultats s'expriment dans l'opinion courante ; elle résulte aussi des habitudes intellectuelles qui nous ont été transmises par des générations dans lesquelles l'étude des idées sociales se bornait constamment aux manifestations individuelles et idéologiques. Aujourd'hui, la méthode sociologique a permis d'apprécier ce que valaient de telles habitudes, de telles analyses, et, par suite, une telle croyance. Elle a démontré qu'il ne réside pas dans les doctrines sociales je ne sais quelle vertu spéciale et miraculeuse qui, du dehors, serait capable de modifier, de transformer, de produire les idées des

hommes et leurs institutions. Pour agir dans la société, les doctrines sociales doivent cesser d'être des faits individuels, elles doivent devenir des faits sociaux [1] ; elles doivent cesser d'être des faits de conscience individuels pour devenir des faits de la conscience sociale ; et elles ne peuvent devenir telles que quand elles sont elles-mêmes en accord avec les conditions et les déterminations de la conscience sociale à un moment donné. Si cette conclusion générale, qui est celle de la science sociale contemporaine, avait besoin d'une nouvelle confirmation particulière, le présent travail pourrait lui en fournir une.

2.

Sur le socialisme au dix-neuvième siècle, ou, plus exactement, sur les théoriciens du socialisme, l'action de Fourier a été grande. Elle a été grande surtout dans la première partie du dix-neuvième siècle, tout le temps qu'ont été prédominantes, dans le socialisme, les conceptions idéologiques. Le socialisme scientifique d'aujourd'hui, qui s'efforce d'être l'expression positive de la conscience sociale en ses revendications socialistes, tout en rejetant l'autorité doctrinale de Fourier, comme toute autorité analogue, retient de son idéologie ce qui lui paraît confirmé par l'évolution.

3.

Le principal moyen d'action de la pensée de Fourier au dix-neuvième siècle a été la doctrine fouriériste, telle qu'elle s'est exprimée dans l'œuvre de l'école. On a pu reconnaître et distinguer en cette doctrine, sous le commentaire de l'orthodoxie phalanstérienne, le système des idées essentielles du fouriérisme et les principales tendances des hommes qui la propagèrent. Ces tendances ont été exposées et traitées dans ce livre comme une fois données, pour expliquer l'histoire et la valeur effective et

1. Les théoriciens doctrinaires de la coopération ont présenté la doctrine de Fourier comme une des causes déterminantes du mouvement coopératif contemporain : ils ne l'ont pas démontré et ne se sont pas souciés de le démontrer ; je crois, dans le présent travail, et par une démonstration négative — je n'avais pas à m'en proposer d'autre — avoir rendu leur erreur manifeste ; elle pourrait l'être de nouveau, et directement, par l'étude positive de ce mouvement coopératif et par l'analyse sociologique des idées et des mobiles qu'il implique.

réelle du système et de la doctrine de l'école, interprète du maître : les expliquer elles-mêmes, les expliquer sociologiquement par l'histoire des idées et des faits sociaux durant la période où elles se manifestèrent, telle est la tâche qui reste à remplir, et qui demande une œuvre nouvelle.

4.

L'histoire de l'école fouriériste n'a été entreprise ici que dans la mesure où elle est nécessaire à l'intelligence de l'histoire de la doctrine fouriériste [1] : dans cette mesure, elle n'autorise point de jugement absolu sur l'école, dont, au reste, ce ne serait pas le lieu ; elle permet simplement une conclusion sur la méthode, la direction et les résultats généraux de son œuvre. Après un effort énorme, prolongé, presque continu de propagande intense et variée, cette œuvre a échoué, et elle devait échouer, parce que, malgré l'opinion de quelques individus, malgré quelques actes et quelques œuvres, elle avait pour but la propagation d'une doctrine individuelle, d'une idéologie, d'une utopie. Cette erreur, qui s'expliquait, quand l'école fouriériste s'est fondée et développée, est restée celle des phalanstériens qui, même aujourd'hui, n'ont pas compris l'expérience collective des rêves et des réalisations sociétaires. Ils n'ont pas entendu les paroles qu'en 1880 Considerant adressait à ses frères toujours abusés. « Vous m'invitez, leur écrivait-il, à rentrer en ligne, et à reprendre une propagation active de la théorie sociétaire. Je pense toujours, mes amis, que Fourier a fait la découverte capitale en fait de science sociale, et qu'il ne sera rien de bon ni de fécond en dehors de la conception qu'il nous a livrée. Mais je pense, d'autre part, que pour reprendre une propagation active de l'idée de Fourier, il ne faut pas chercher les ornières de la première école, pour remarcher les pas que nous y avons marchés il y a 50 ans.... Ce que nous avons fait alors, nous l'avons fait comme nous l'avons pu, comme nous l'avons su, et nous l'avons bien fait.... Mais... la reproduction aujourd'hui, la répétition, si vous voulez, de la même propagation... serait encore plus impuissante que le premier travail (Je dis impuissante relativement, car il ne faut pas croire que je considère nos travaux passés comme perdus, c'est-à-dire comme n'ayant pas laissé de trace dans l'histoire des idées humaines, et de grands germes pour l'avenir). Quoi qu'il en soit, je tiens que, dorénavant, il faut viser,

1. Cf. l'*Introduction*, p. 5.

non à la continuation d'un premier mouvement, à la réparation d'une école éteinte..., mais bien à la création d'un nouveau mouvement, d'une école nouvelle, d'une nouvelle propagation, faite cette fois dans des conditions à entraîner l'adhésion forcée des esprits, c'est-à-dire établie sur des bases absolument scientifiques. Oui, je crois que cela est possible, et j'aurais tenté, oralement, la création d'un nouvel atelier de travail pour réaliser ces nouvelles conditions, si j'avais trouvé des jeunes disposés à me seconder. Je n'en ai pas trouvé jusqu'ici, mais j'ai mis mon temps à profit, en tâchant de me mettre au courant moi-même de la science actuelle, afin de pouvoir mettre en harmonie avec elle les conditions de cette propagation nouvelle dont je parle [1]. » Illusion nouvelle aussi peut-être ; mais noble et touchant sacrifice de l'ancien esprit d'utopie à l'esprit moderne de science.

5.

L'action propre de l'œuvre de Fourier s'est exercée, de son vivant, sur les disciples qui se groupaient autour de lui et sur le socialisme contemporain, de son vivant et après sa mort sur le public qui lit, qui juge et qui écrit. Des premiers disciples cette œuvre fit des prosélytes qui devinrent les missionnaires d'une foi doctrinale : quelles que fussent leurs qualités personnelles, leur esprit et plus tard leur action restèrent marqués de ce premier caractère de croyance et de religion qui gêne le jugement scientifique, paralyse l'initiative, stérilise l'invention. L'autorité magistrale fut pour eux la première raison de vouloir et de concevoir un avenir : raison de faiblesse et d'impuissance. Mais si, dès l'origine, le dogme enchaînait leur pensée, leur condition limitait étroitement leur action même : doctrine d'application universelle, la doctrine de Fourier allait être restreinte aux proportions et à la propagande d'une école bourgeoise. — Au socialisme contemporain, l'œuvre de Fourier n'apportait pas une contribution qui pût s'y incorporer en le fortifiant ; car il n'était pas ce que nous concevons aujourd'hui que doit être le socialisme, une discipline objective et collective, mais seulement une collection d'idéologies. Son principal effet perceptible, ce fut de contribuer à la dissolution d'une école au service d'une de ces idéologies, l'école saint-simonienne,

1. Considerant, Lettre aux phalanstériens de Marseille, Beaufort-Jura, 15 mai 1880, publiée dans la *Revue du mouvement social*, août 1880, p. 259-271.

et de préparer par là la constitution et le groupement de nouveaux éléments doctrinaux. — Enfin, durant les deux derniers tiers du dix-neuvième siècle, Fourier, isolé, chef d'école, théoricien socialiste, fut livré au caprice des jugements individuels, des opinions subjectives, des appréciations de sentiment, d'intérêt, de parti-pris ou de passion; conditions d'une action incertaine et médiocre, sans vigueur et sans durée. Mais de ces appréciations, de ces opinions, de ces jugements, que reste-t-il ? Ils n'ont pas étouffé les rares critiques qu'a inspirées la seule passion tolérable en matière de science, la passion du vrai; et leur caducité a démontré une fois de plus, l'impuissance et l'inutilité de quiconque prétend juger une œuvre de l'intelligence humaine en dehors des procédés méthodiques de la raison impartiale.

6.

Que doit donc prononcer cette raison impartiale, cette raison impersonnelle, utilisant les résultats éprouvés du travail collectif de l'histoire et de la science? Elle doit reconnaître la doctrine de Fourier pour une des grandes doctrines du socialisme au dix-neuvième siècle. Quels que soient ses apports aux doctrines socialistes [1], elle est elle-même une doctrine socialiste.

Sur cette question, les auteurs ne se sont pas mis d'accord. Pour Louis Reybaud, Greulich, Warschauer [2], Fourier est socialiste; pour M. Henry Michel, il ne l'est pas [3]; pour M. Charles Gide, il ne l'est pas essentiellement [4]. Que signifient ces contradictions ? L'étude ne peut-elle les élucider et les résoudre, en reprenant méthodiquement la question ?

Mais comment la reprendre? Si l'on veut savoir si la doctrine de Fourier est socialiste, qu'est-ce qu'une doctrine socialiste, et

1. Cf. plus haut, livre 4, chapitre 2, 2, § 2.
2. Cf. la *Bibliographie*, p. 25-26.
3. Henry Michel, *L'idée de l'État*.
4. Charles Gide, *Introduction* aux *Œuvres choisies* de Fourier, p. XXXIV-XXXVI : le système de Fourier « n'a point un caractère essentiellement socialiste... Avec l'école socialiste, il a de commun la véhémence de ses attaques contre la concurrence, le commerce, la vie de famille, et la civilisation en général, en même temps que sa tendance à voir tout en beau dans la société future; il a en commun aussi la garantie du minimum et l'abolition du salariat ; — mais il s'en sépare radicalement par son respect pour les classes riches, pour la propriété, l'hérédité, le capital et tout ce qu'on est convenu d'appeler les fondements de l'ordre social. » — J'ai tenu à citer tout ce passage, qui, par ses approximations, démontre assez bien l'utilité d'une étude complete et précise de la question.

qu'est-ce que le socialisme? Je ne chercherai pas à répondre préalablement et théoriquement à ces questions. Je considérerai le socialisme comme un fait donné, et constitué par l'ensemble des doctrines socialistes; d'autre part, je considérerai comme socialistes les doctrines qui se sont présentées ou qui ont été définies comme telles, et dont l'homologie apparaît à la comparaison. La présente étude sera elle-même comparative et analytique : elle établira non pas seulement si la doctrine de Fourier est ou n'est pas socialiste, mais en quelle mesure, c'est-à-dire par quels éléments elle l'est ou ne l'est pas, en comparant ces éléments, méthodiquement analysés, aux éléments des doctrines socialistes. Et peut-être, en procédant ainsi, réunira-t-elle quelques matériaux qui pourront servir aussi à l'établissement des définitions générales dont elle n'a point voulu partir.

## I. — *Les éléments non socialistes de la doctrine de Fourier.*

Tous les éléments de la doctrine de Fourier ne sont pas socialistes. S'il critique les abus de la propriété individuelle et de la rente foncière, il n'en conteste pas, comme les socialistes, le principe même [1]. De même sa critique du capital accumulé n'est pas, comme celle des socialistes, une critique de principe [2]. En politique, il est conservateur, et témoigne une hostilité irréductible aux idées républicaines et révolutionnaires qui tiennent dans la tradition socialiste une si grande place [3]. En matière religieuse, il

1. Sur la propriété individuelle, cf. l'*Organisateur*, t. 2, n° 3; *Exposition de la doctrine saint-simonienne*, Paris, 2e éd., 1854, in-12, p. 129 sqq.; *le Globe*, 20 janvier 1831; *Manifeste des égaux*, dans Buonarroti, *Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf*, Bruxelles, 1828, 2 vol. in-8, t. 2, p. 130-137; Cabet, *Voyage en Icarie*, Paris, 1840, 5e éd., 1848, in-8, p. 310; Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété?*; — *Lettre à M. Blanqui*; —, *Avertissement aux propriétaires*; Pecqueur, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 405-412, 418 sqq. — Sur la rente foncière, cf. Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété?*; —, *Lettre à M. Blanqui*; —, *Système des contradictions économiques*, t. 2, p. 170 sqq.; Pecqueur, *Du sort réservé aux classes ouvrières;* Rodbertus, *Soziale Briefe an von Kirchmann*, Berlin, 1850-1851, in-8 : —, *Zur Beleuchtung der sozialen Frage*, Berlin, 1875, 2 vol. in-8; —, *Vierter sozialer Brief an von Kirchmann*, Berlin, 1884, in-8; Marx, *Das Kapital*, t. 3, 2. T., p. 153 sqq., 315 sqq.; *The unearned increment*, Fabian Tract 30, 1895, in-8.

2. Cf. Proudhon, *Système des contradictions économiques*, t. 1, p. 220 sqq.: Marx, *Das Kapital*, t. 1, p. 551 sqq., t. 3, 1. T., p. 221.

3. Cf. la Déclaration de principes du Parti socialiste français, 1902 : « Le socialisme procède tout ensemble du mouvement de la démocratie et des formes nouvelles de la production. »

est croyant, non pas à la manière des socialistes communistes et mystiques dont l'un des plus remarquables, Pecqueur, a subi son influence, mais à la manière des socialiste chrétiens, qui sont apparus, en théorie et en fait, comme des adversaires énergiques du socialisme [1].

D'ailleurs, en général, l'absence de certaines définitions nécessaires, comme celle de l'association et du régime sociétaire, et, d'autre part, le vague ou l'équivoque de certaines conceptions, comme les conceptions métaphysiques, ont permis souvent de confondre la doctrine de Fourier avec les doctrines du christianisme social ou du coopératisme pur et simple [2]. C'est à tort, comme on le verra plus loin : toutefois, dans son système lui-même, certains traits apparaissent qui ne sont point socialistes. La copropriété sociétaire conserve la propriété individuelle sous la forme capitaliste avec répartition d'intérêts ; elle maintient l'inégalité économique ; elle comporte la rétribution du capital individuel : les socialistes ont condamné ces conceptions, et ne les ont pas admises dans leurs systèmes. Toutefois, il est juste d'ajouter que la copropriété sociétaire, en tant qu'elle est inaliénable et s'étend, en fait, à l'universalité des individus, devient une propriété sociale et collective dont les effets pourront être ou ne pas être socialistes selon le caractère des relations économiques qui seront organisées ; que la mobilisation indéfinie du capital sociétaire et l'extension universelle de la qualité d'actionnaire, démocratisent jusqu'à la rétribution du capital ; enfin que la distinction des actions en catégories différentes d'après leur origine corrige dans le sens socialiste le système de cette rétribution [3].

Au total, ces éléments non socialistes de la doctrine de Fourier ne sont ni très nombreux ni très importants, surtout quand on les replace dans l'ensemble de la doctrine. Développés et grossis par certains disciples, ils ont pu donner de cette doctrine une idée qui n'est pas exacte, et même servir à l'adapter aux vues de théoriciens conservateurs et de coopérateurs antisocialistes. Une analyse complète et rigoureuse ne permet pas une telle interprétation.

### 2. — *L'anarchisme de Fourier.*

Par certaines propositions et certaines tendances très nettes et très vigoureuses, Fourier paraît tout à fait voisin de l'anarchisme ;

1. Cf. Turmann, *Le développement du catholicisme social*, Paris, 1900, in-12.
2. Cf. Charles Gide, *Les prophéties de Fourier* dans *La coopération*.
3. Cf. Charles Gide, *Introduction* aux *Œuvres choisies* de Fourier, p. xxvi sqq.

plusieurs parties de sa doctrine sont de conception anarchiste.

D'abord sa méthode ne diffère pas essentiellement de la méthode anarchiste, puisque, comme les théoriciens anarchistes, pour critiquer et pour construire, il procède subjectivement, selon les impressions de sa sensibilité et d'après les déductions de son raisonnement. C'est sa personne qu'il oppose à la société contemporaine, pour la condamner ; ce sont ses besoins, ses aspirations, ses passions qu'il écoute pour tracer le plan du monde nouveau. Ce plan social est lui-même, dans l'ensemble, un plan anarchiste et libertaire [1], qui comporte la suppression de toutes les formes de l'autorité et du gouvernement, dans les rapports politiques, économiques et moraux entre les individus.

Cette question nous conduit à une question plus générale et plus haute. Laissons de côté ce qui concerne la politique et la morale : mais quand il supprime de l'économie le gouvernement et l'autorité, Fourier n'est pas seulement un anarchiste, il est déjà un socialiste, si nous définissons le socialisme, non pas par le développement logique de ses principes, mais par le concours et la collaboration des doctrines qui l'ont constitué. Et ainsi nous touchons, en Fourier lui-même, un des points de contact les plus remarquables de l'anarchisme et du socialisme.

En réalité, presque tous les socialistes ont prétendu, comme Fourier, que la puissance politique et gouvernementale de l'État devait disparaître de l'économie pour laisser place à la libre administration des choses par les individus libres. Avant Fourier, les premiers communistes français montraient déjà les vices d'un pouvoir trop centralisé [2]. Au même moment que lui, Saint-Simon faisait voir la supériorité du « régime administratif, industriel et pacifique » sur le « régime gouvernemental, féodal et militaire [3] », et proclamait que le plus grand de tous les avantages politiques est d' « être gouverné le moins possible, et au meilleur marché possible [4] ». Les saint-simoniens développèrent cette thèse : leur hiérarchie administrative devait être différente d'une hiérarchie gouvernementale, d'une hiérarchie d'État ; dans leur doctrine,

1. Zenker, *Der Anarchismus*, Iena, 1895, in 8, p. 21. — Cf. Kropotkine, *La conquête du pain*, p. 188 sqq.

2. Buonarroti, *Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf*, t. 1, p. 221 sqq. — Cf. Cabet, *Voyage en Icarie*, p. 129-134 ; Dezamy, *Code de la communauté*, Paris, 1842, in-8, p. 195.

3. Saint-Simon, *Catéchisme des industriels*, p. 119 sqq.

4. Saint-Simon, *Suite à la brochure Des Bourbons et des Stuarts*, dans les *Œuvres choisies*, t. 2, p. 445.

l'administration des choses remplaçait le gouvernement des hommes [1]. Ces idées ont été reprises par Pecqueur, qui faisait de l'État le gérant et le conseil d'administration de la société [2]. Louis Blanc lui-même n'admettait pas que l'État pût être autre chose qu'un État serviteur [3]. Enfin Proudhon, pour qui la république est la forme politique de l'anarchie positive [4], a contribué plus que tous les autres à confirmer dans le socialisme la notion de rapports nouveaux entre les individus et la puissance sociale, réduite à la puissance d'une simple administration. Ces idées ne sont pas seulement devenues, après Proudhon, celles des théoriciens anarchistes qui procèdent de lui [5] : elle sont devenues celles du socialisme contemporain [6]. Une seule réserve est à faire : à part quelques exceptions, dues surtout à l'influence des doctrines anarchistes [7], le socialisme n'a pas conservé l'indifférence manifestée par Fourier à l'égard des formes politiques ; il voit dans la

1. *Le Globe*, 28 avril 1831, 20 avril 1832.

2. Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, p. 193 sqq. ; —, *le Salut du peuple*, t. 1, p. 20 sqq.

3. Louis Blanc, *le Nouveau monde*, 16 novembre 1849 ; —, *Questions d'aujourd'hui et de demain*, t. 1, p. 278-279, 380 sqq.

4. Proudhon, *Système des contradictions économiques*, t. 1, p. 333 sqq ; —, *Solution du problème social*, Paris, 1848, dans les *Œuvres complètes*, t. 6, p. 86 : « La République est l'organisation par laquelle, toutes les opinions, toutes les activités demeurant libres, le peuple, par la divergence même des opinions et des volontés, pense et agit comme un seul homme. Dans la République, tout citoyen, en faisant ce qu'il veut et rien que ce qu'il veut, participe directement à la législation et au gouvernement, comme il participe à la production et à la circulation de la richesse. Là, tout citoyen est roi ; car il a la plénitude du pouvoir, il règne et il gouverne. La République est une anarchie positive ; » —, *Les confessions d'un révolutionnaire*, p. 212 ; —, *De la capacité politique des classes ouvrières*, p. 181 sqq.

5. Bakounine, *L'étatisme et l'anarchie*, Zurich, 1874, in-8 ; —, *Dieu et l'État*, 2e éd., Paris, 1893, in-12 ; Kropotkine, *La conquête du pain*, p. 40 ; Nieuwenhuis, *Le socialisme en danger*, Paris, 1897, in-18 ; —, *Socialisme libertaire et socialisme autoritaire*, Bruxelles, 1895, in 8 ; Jean Grave, *La société mourante et l'anarchie*, p. 222 ; —, *La société future*, p. 13 sqq., 65 sqq.

6. Deville, *Principes socialistes*, Paris, 1896, in-12, p. 209 ; —, *L'État et le socialisme*, Paris, 1895, in-8 ; Bernstein, *Probleme des Sozialismus*, *die Neue Zeit*, 1896-1897, 2, p. 143 : « Der Grundgedanke : die Ablösung des grössten Theiles der jetzt vom Staaten erfüllten Funktionen durch demokratische Selbstverwaltungskörper, musst unbedingt festgehalten werden ; » Merlino, *Formes et essence du socialisme*, Paris, 1898, in-18, p. 126 ; Vandervelde, *Le collectivisme et l'évolution industrielle*, p. 169 sqq., 184-185 ; Destrée et Vandervelde, *Le socialisme en Belgique*, 2e éd., Paris, 1903, in-18, p. 304 ; Menger, *L'État socialiste*, p. 239-241.

7. Nieuwenhuis, *Le socialisme en danger*, p. 219 sqq.

république « la forme politique nécessaire de l'affranchissement prolétarien [1] ». Mais quoi qu'il en soit, nous saisissons ici, dans la doctrine de Fourier, la conciliation du socialisme et de l'anarchisme.

3. — *Le socialisme de Fourier.*

Venons-en donc maintenant à ce que la doctrine de Fourier contient de proprement et distinctement socialiste : nous allons ici reconnaître l'essentiel de cette doctrine.

Et d'abord, il ne faut pas que ce qu'elle renferme d'utopie fasse illusion, et que les bizarreries personnelles de l'auteur dissimulent l'abondance et la richesse des conceptions qui relèvent du socialisme universel. Le socialisme de Fourier est un socialisme utopique, mais il n'est pas que cela.

1. — Le socialisme de Fourier est un socialisme utopique. Il l'est par sa méthode générale. En dépit de ses déclarations et de ses maximes, la méthode de Fourier est tout à fait subjective : c'est de son observation personnelle, généralement non contrôlée, que procède sa critique, et c'est de son raisonnement, agissant a priori, que procède son système de reconstruction sociale. Contemporain de Saint-Simon, il a été comme lui un inventeur et un révélateur [2]. Il a fondé son système sur des postulats, sur une

1. *Onze ans d'histoire socialiste, Aux travailleurs de France, Le conseil national du Parti ouvrier français, 1889-1900*, Paris, 1901, in-12 (la phrase citée date de 1889) ; Jaurès, *Vérité et unité, la Petite république*, 8 septembre 1900 : « Nous accusons le Parti ouvrier français de professer à l'égard des formes politiques une doctrine d'indifférence qui aboutirait bientôt à la destruction de la République si cette doctrine n'était combattue par l'instinct invinciblement républicain, par la tradition invinciblement républicaine des travailleurs de France; » Déclaration de principes du Parti socialiste français, 1902 : « Le Parti socialiste défend dans la République un moyen nécessaire de libération et d'éducation. Le socialisme est essentiellement républicain. On peut même dire qu'il est la République elle-même puisqu'il est l'extension de la République au régime de la propriété et du travail. »

2. Saint Simon, *Introduction aux travaux scientifiques du XIXe siècle*, dans les *Œuvres choisies*, t. 1, p. 164 : « C'est sur la route a priori qu'il y a, dans ce moment, des découvertes à faire ; » —, *Catéchisme des industriels, ibid.*, t. 3, p. 71-72 : « Il est évident que le régime industriel ne pouvant être introduit ni par le hasard ni par la routine, il a dû être conçu *a priori*, et que par conséquent il a dû être inventé dans son ensemble avant de pouvoir être mis à exécution ; » *Exposition de la doctrine saint-simonienne*, p. 332 : « Nous avons dit : L'humanité est un être collectif... Son développement est progressif. Il est

métaphysique, sur une cosmogonie, sur des fantaisies de sentiment et d'imagination dont le socialisme, après s'en être accommodé longtemps, paraît résolument détaché aujourd'hui [1]. Avant les saint-simoniens et les communistes, il a inauguré le messianisme socialiste [2], avec ses splendeurs de déductions imaginatives, dont le socialisme contemporain, malgré son effort vers le réel et le positif, conserve encore l'éblouissement [3]. Le phalanstère est un des édifices de rêve que se sont plu à bâtir les utopistes du socialisme [4] : l'utopie sociétaire y fleurit avec sa morale et sa religion [5]. La phalange d'essai elle-même est une utopie construite de toutes pièces, et Fourier révèle toute sa naïveté d'inventeur et de rêveur quand il admet que la révolution sociale peut dépendre de l'initiative et de la volonté créatrice d'un philanthrope.

2. — Et pourtant, par une singularité remarquable, la doctrine tout entière présente bien des points sur lesquels elle devance et anticipe le socialisme contemporain dans son effort le plus net vers les observations positives et les définitions précises. Pour une bonne part, la critique de Fourier se présente comme une enquête, comme une recherche et une analyse des faits, telles que le socialisme aime à les entreprendre aujourd'hui : par exemple, elle s'arrête sur la question de l'alimentation et sur la question du logement avec une précision qui nous rappelle des études socialistes

soumis à une loi qu'on pourrait nommer la loi physiologique de l'espèce humaine. Cette loi, Saint-Simon l'a découverte. Il l'a découverte comme on découvre toute loi, c'est-à-dire par une *inspiration du génie.* »

1. Cf. Menger, *L'État socialiste*, p. 303 sqq.

2. *Exposition de la doctrine saint-simonienne*, p. 110 sqq.; Cabet, *Voyage en Icarie.*

3. Jean Jaurès, *Pas de trêve, la Petite république*, 17 avril 1900 : « On pressent qu'elle [l'humanité] pourra aisément, quand elle le voudra, renouveler le monde matériel et la structure même des cités selon une loi supérieure de justice et de joie... La Révolution sociale pétrira d'une main souveraine et rapide la matière déjà assouplie par la science, et des cités neuves surgiront pour l'éblouissement des hommes. »

4. Buonarroti, *Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf*, t. 1, p. 224 sqq.; Cabet, *Voyage en Icarie*, p. 18 sqq.; Pecqueur, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, t. 1, p. 162 sqq. : —, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 750 sqq.; Vidal, *Vivre en travaillant*, p. 203 sqq.; Flora Tristan, *Union ouvrière*, p. 92-108.

5. Sur les particularités de la religion de Fourier dans l'ensemble des doctrines socialistes, cf. Menger, *L'État socialiste*, p. 296 : « Seul Fourier a été entraîné par la tournure bizarre de son esprit à des opinions religieuses qui peuvent rivaliser avec les dogmes les plus étranges des religions révélées. »

récentes[1]. De même, si elle reconnait dans le système actuel de la production une forte tendance à la concentration, elle remarque aussi des faits de morcellement industriel qui ont arrêté l'attention des socialistes contemporains[2]. Elle se préoccupe des phénomènes agricoles, qui, après avoir été négligés de la plupart des socialistes ultérieurs, ont repris aussi dans les recherches des socialistes contemporains une place importante[3]. Enfin, dans la description des vices de l'échange et de la circulation des biens, elle atteint une précision et une vigueur qu'on ne retrouve guère que dans les travaux socialistes les plus récents[4].

Son système, si utopique qu'il soit, fait penser aux idées des socialistes contemporains sur le communalisme et la coopération[5]. Et de même enfin ses plans de réalisation, qui sont eux aussi utopiques, évoquent toutefois, par ce qu'ils ont de positif et d'expérimental, des conceptions toutes récentes[6]. Mais ces conceptions

1. Cf. Engels, *Zur Wohnungsfrage*, Leipzig, 1872; Bertrand, *Le logement de l'ouvrier et du pauvre en Belgique*, Paris, 1888; Schippel, *Das moderne Elend und die moderne Ueberrölkerung*, Stuttgart, 1888; *Facts for socialists from the political economists and statisticians*, Fabian Tract 5, London, 1895, in 8; *Houses for the people*, Fabian Tract 76, London, 1899, in-8.

2. Bernstein, *Die Voraussetzungen des Sozialismus*, Stuttgart, 1899, in-8, p. 55 sqq.; Vandervelde, *La propriété foncière en Belgique*, Paris, 1900, in-8; —, *Le collectivisme et l'évolution industrielle*, p. 44 sqq., 98 sqq., 103, 109, 110; Jaurès, *Études socialistes*, p. 128 sqq.

3. Kautsky, *Die Agrarfrage*, Stuttgart, 1898, in-8; Vandervelde, *La propriété foncière en Belgique*; —, *Le retour aux champs*, *le Mouvement socialiste*, 1902, p. 101 sqq., 152 sqq., 193 sqq ; Jaurès, *Études socialistes*; Hertz, *Agrarfrage und Socialismus*, Berlin, 1902, in-8 ; David, *Socialismus und Landwirtschaft*, 1. B., Berlin, 1903, in-8; Gatti, *Le socialisme et l'agriculture*, Paris, 1902, in-16.

4. Bernstein, *Die Voraussetzungen des Sozialismus*, p. 60 sqq ; Vandervelde, *Le collectivisme et l'évolution industrielle*, p. 55 sqq.

5. Guesde et Lafargue, *Le programme du Parti ouvrier, ses considérants et ses articles*, 4e éd., Lille, 1897, in-16, p. 3; Louis Bertrand, *Le socialisme communal*, Bruxelles, 1895, in-8; G. Sorel, *L'avenir socialiste des syndicats*, Paris, 1898, in-8; Andler, *Le rôle social des coopératives*, *Revue de métaphysique et de morale*, janvier et juillet 1899; Menger, *L'État socialiste*, p. 275-276, 284; Andler, *Introduction* à Menger, *L'État socialiste*, p. xxx-xxxi : « Le socialisme municipal permet mieux qu'une organisation plus vaste d'établir un rapport entre le travail et le salaire; et il faut que le salaire ne soit pas seulement une expression nominale et monétaire, mais une assignation sur un ensemble réel de services et de denrées nécessaires à la vie... Seule aussi, la commune peut être pratiquement rendue responsable, si un habitant se trouve lésé dans son droit à l'existence : » Destrée et Vandervelde, *Le socialisme en Belgique*, p. 188 sqq.

6. Cf. Menger, *L'État socialiste*, p. 275-276 : « L'État populaire du travail doit donc au début se contenter de transformer la commune de manière à en faire le

elles-mêmes sont inspirées par la pratique : c'est une expérience sociétaire universelle que, par le syndicat et la coopérative, les socialistes de tous les pays entreprennent et renouvellent sans cesse aujourd'hui [1].

3. — Mais si importants qu'ils soient, et si intéressants, ce sont là des détails : ce qu'il faut voir, c'est que, dans l'ensemble, et d'un bout à l'autre, la doctrine de Fourier est très largement et très vigoureusement socialiste.

Elle l'est d'abord par son individualisme même, que nous retrouvons dans sa méthode, dans sa critique, dans ses principes, dans son système ; elle l'est par son individualisme, parce que le socialisme nous apparaît comme le développement le plus complet, comme l'application absolue de l'individualisme. C'est au nom de l'individu intégral, c'est-à-dire au nom de tous les besoins de l'humanité, que le socialisme fait la critique de la société et qu'il construit ses plans de réformes ; c'est pour assurer à l'individu le développement de ses forces, la satisfaction de ses besoins, le perfectionnement de sa vie, que le socialisme élabore un régime nouveau d'organisation collective dans lequel doivent tomber les sujétions et les limitations imposées par des individus à d'autres individus : ce principe général de critique et d'organisation est celui du socialisme, et il est celui de Fourier.

Procédant de là, la méthode de Fourier est socialiste à ce titre ; elle est socialiste aussi parce qu'elle s'applique à l'ensemble des questions et des problèmes sociaux, parce qu'elle comporte une

substrat normal de la propriété et de l'activité économique; » p. 277 sqq. ; Andler, *Introduction* à Menger, *L'État socialiste*, p. XXIX : « Il faut considérer enfin, si l'on veut procéder avec ce rigoureux respect des faits qui est la méthode même de Menger, que, devant l'impossibilité presque certaine de réaliser d'un seul coup la République sociale sur tout le territoire national, le procédé le plus sûr est encore de la réaliser en petit dans des sociétés coopératives de consommation, munies de leurs propres ateliers de production, et progressivement fédérées entre elles jusqu'à comprendre, s'il se peut, tous les travailleurs de la nation et tout le territoire national. Ainsi la République sociale naîtrait du libre contrat, loin d'avoir intérêt à le détruire; » p. XXXIII : « Le régime social à venir ne sera fait d'abord que d'enclaves éparses dans l'ancien régime de la propriété et de l'échange privés, comme la propriété féodale au moyen-âge n'a compris au début que des enclaves encastrées dans la propriété allodiale, que toutefois elle devait absorber à mesure. »

1. Cf. Jean Jaurès, *Action politique et action syndicale*, *la Revue socialiste*, janvier 1904, p. 1-11 ; Milhaud, *La démocratie socialiste allemande*, Paris, 1903, in-8, p. 387-516.

critique universelle de la société et un plan de reconstruction totale.

Cette critique universelle de la société est avant tout une critique du désordre social et de l'anarchie économique. Elle comprend, quoi que prétende Bebel [1], une théorie de la lutte des classes, qui sans doute n'a pas la précision et la vigueur de la plupart des théories socialistes, mais qui vient à son temps et à sa place parmi elles [2]. Comme les théories socialistes, elle dénonce dans l'État le serviteur et l'instrument des classes privilégiées [3],

1. Bebel, *Charles Fourier, Sein Leben und seine Theorien*, p. 39: « Man sieht, Fourier ist der Begriff des *Klassengegensatzes* und die Entwicklung der verschiedenen Gesellschaftsformationen und *Klassenkämpfen*, eine Grundausschauung des modernen Sozialismus, fremd. »

2. Buonarroti, *Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf*, t. 1, p. 84; *Manifeste des égaux, ibid.*, t. 2, p. 133 : « La très grande majorité des hommes travaille et sue au service et pour le bon plaisir de l'extrême minorité »; il y a des « distinctions révoltantes de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernants et de gouvernés »; *Proces des quinze*, publié par la Société des amis du peuple, Paris, 1832, in-8, p. 52 sqq., 67 sqq., 78, 79 : toutes les luttes politiques se réduisent à « la guerre entre les riches et les pauvres » ; *l'Organisateur*, t. 2, n° 10; *Exposition de la doctrine saint-simonienne*, 6e séance; *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, t. 44, *Prédications*, p. 333: Buret, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France*, Paris, 1840, 2 vol. in-8, t. 2, p. 165 ; Pecqueur, *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, in-8, t. 1, p. 282 ; —, *De l'individualisme* ; Pierre Leroux, *De la ploutocratie*, Paris, 1848, in-16, p. 18 sqq. ; —, *Discours sur la situation actuelle de la société et de l'esprit humain*, nouv. éd., Paris, 1847, 2 vol. in-16, t. 1, p. 28-30, 75, 209 ; Proudhon, *Système des contradictions économiques*, t. 2, p. 332-333 ; —, *Idée générale de la révolution au XIXe siècle*, p. 78; Louis Blanc, *Organisation du travail*, p. 1 sqq.; —, *Le socialisme, droit au travail*, p. 18 ; —, *Discours politiques*, p. 5 ; Greppo, *Catéchisme social*, p. 5, 7; *Le manifeste communiste*, p. 20; *ibid.*, *Introduction historique et commentaire* par Charles Andler, p. 67-68 ; Marx, *Das Kapital*, 3. B., 1. T., p. 178; —, *Die Klassenkämpfe in Frankreich, 1848 bis 1850*, Berlin, 1895, in-8; Engels, *L. Feuerbach und der Ausgang der klassischen deutschen Philosophie*, Stuttgart, 1888, in-8 ; —, *Herrn Eug. Dührings Umwälzung der Wissenschaft*, p. 1, 214-215 ; Kautsky, *Die Klassengegensätze von 1789*, Stuttgart, 1889, in-8; Gabriel Deville, *Principes socialistes*, p. 11 ; Saverio Merlino, *Formes et essence du socialisme*, p. 47; Albert Richard, *Manuel socialiste*, Paris, 1900, in-16, p. 44, 53 sqq.; Jean Jaurès, *La lutte de classe*, *la Petite république*, 15 juillet 1899 ; —, *Études socialistes*, p. 125, 135 ; Destrée et Vandervelde, *Le socialisme en Belgique*, p. 270, 275 sqq.; Charles Andler, *Introduction* à Menger, *L'État socialiste*, p. x, xvii.

3. Saint-Simon, *l'Organisateur*, 1re livraison, p. 19 sqq.; Pecqueur, *Réforme électorale. Appel au peuple à propos du rejet de la pétition des 240 mille*, Paris, 1840, in-18, p. 77 sqq.; —, *Du gouvernement constitutionnel, la Réforme*, 10 avril 1844 ; *Le manifeste communiste, Introduction historique et commentaire* par

et dans l'armée le soutien et le principal moyen de coercition du pouvoir [1] : l'État et l'armée sont les auteurs responsables de deux grands crimes sociaux, l'asservissement des classes laborieuses [2] et la guerre internationale [3]. D'autre part, comme toute la critique socialiste, la critique de Fourier impute au défaut d'organisation de la production et du travail la cause principale de tous les maux que révèle l'économie [4] : la libre concurrence, s'exerçant sans restriction dans le régime actuel [5], n'est capable d'organiser que

Charles Andler, p. 79-81 ; Engels, *L. Feuerbach und der Ausgang der klassischen deutschen Philosophie*, p. 18-19 ; Proudhon, *Système des contradictions économiques*, t. 1, p. 333 ; —, *Idée générale de la révolution au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 58 sqq. ; Jules Destrée et Émile Vandervelde, *Le socialisme en Belgique*, p. 275 sqq. ; Anton Menger, *Das bürgerliche Recht und die besitzlosen Volksklassen*, 2e éd., Tübingen, 1890, in-8 ; —, *L'État socialiste*, p. 26 ; Andler, *Introduction* à Menger, *L'État socialiste*, p. VIII.

1. Saint-Simon, *l'Organisateur*, 1re livraison, p. 158-159 ; Pecqueur, *Des armées dans leurs rapports avec l'industrie, la morale et la liberté*, p. 1 sqq. ; Louis Blanc, *Discours politiques*, p. 367 ; Allemane, *Notre programme*, Paris, s. d., in-12, p. 31 sqq ; Jules Guesde et Paul Lafargue, *Le programme du Parti ouvrier*, p. 69.

2. *L'Atelier*, avril 1841 ; Pecqueur, *le Salut du peuple*, n° 6, p. 19-29 ; Louis Blanc, *Discours politiques*, p. 5 ; Greppo, *Catéchisme social*, p. 7 ; Engels, *Die Lage der arbeitenden Klasse in England*, Leipzig, 1845, gr. in 8, p. 187 sqq.; Rodbertus, *Das Kapital*, Berlin, 1884, in-8, p. 216 ; Louis Blanc, *Questions d'aujourd'hui et de demain*, t. 3, Paris, 1880, p. 121 sqq.; Destrée et Vandervelde, *Le socialisme en Belgique*, p. 275 sqq. ; Vandervelde, *Le collectivisme et l'évolution industrielle*, p. 249 sqq.; Jean Jaurès, *Études socialistes*, p. 127-128 ; Menger, *L'État socialiste*, p. 4.

3. *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, t. 44, p. 313 ; Pecqueur, *De la paix, de son principe et de sa réalisation*, p. 33 sqq., 71-154 ; Proudhon, *La guerre et la paix*, Paris, 1861, 2 vol. in-12 ; Albert Richard, *Manuel socialiste*, p. 47 ; Jean Jaurès, *Action socialiste*, Paris, 1899, in-16, p. 374 sqq. ; Menger, *L'État socialiste*, p. 49.

4. Saint-Simon, *Catéchisme des industriels*, p. 1 sqq. ; Pecqueur, *Du principe fondamental de l'organisation du travail ou des conséquences de la solidarité universelle*, *la Réforme*, 22 avril 1844 ; Proudhon, *De la création de l'ordre dans l'humanité*, p. 393-394 ; —, *Système des contradictions économiques*, t. 2, p. 299 sqq., 313 sqq., 316, 320, 328 ; —, *Idée générale de la révolution au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 42 ; Louis Blanc, *Le socialisme, droit au travail*, p. 10 ; Engels, *Herrn Eug. Dühring's Umwälzung der Wissenschaft*, p. 230 sqq. ; Vandervelde, *Le collectivisme et l'évolution industrielle*, p. 76 ; Jean Jaurès, *Études socialistes*, p. 129.

5. Saint-Simon, *Du système industriel*, dans les *Œuvres choisies*, t. 3, p. 7 sqq. ; *Exposition de la doctrine saint-simonienne*, p. 144 sqq. ; Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, p. 67 sqq. ; —, *Des intérêts du commerce*, t. 2, p. 135 sqq. ; —, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 414 sqq., 423 ; —, *De la république de Dieu*, p. VII ; —, *De l'individualisme* ; Vidal, *De la répartition des richesses*, p. 38-39 ; —, *Vivre en travaillant*, p. 47 ; Proudhon,

le monopole [1]. Enfin la critique de Fourier, avec toute la critique socialiste, s'attaque au régime des rapports entre les sexes et de la famille, d'où résultent l'asservissement de la femme, le mensonge permanent et l'immoralité [2].

Le système social de Fourier, le système sociétaire, est socialiste en ce que, rejetant les réformes partielles comme inefficaces, il comporte une révolution complète de la société, compatible avec une évolution incessante des institutions [3]. Il est socialiste, parce que, supprimant toutes les distinctions et toutes les inégalités, il

*Système des contradictions économiques*, t. 1, p. 187 sqq., 222 sqq., t. 2, p. 1 sqq.; Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, t. 3, p. 89 sqq.; —, *Organisation du travail*, p. 16 sqq., 136 sqq.; —, *Le socialisme, droit au travail*, p. 7, 32; —, *Discours politiques*, p. 231, 233; Blanqui, *De la concurrence et du principe d'association*, Paris, 1846, in-8; Greppo, *Catéchisme social*, p. 6; Engels, *Die Lage der arbeitenden Klasse in England*, p. 222; Kautsky, *Das Erfurter Programm*, 3e éd., Stuttgart, 1892, in-16, p. 64-65; Sidney Webb, *The difficulties of individualism*, Fabian Tract 69, 1896, in-8; Ch. Baggio, *Le catéchisme de l'ouvrier, Les maux de la vie ouvrière, leurs causes et leurs remèdes, ou le socialisme pratique dans et par l'évolution naturelle*, 2e éd., Carvin, 1899, in-12, p. 19-21, 56 sqq.; Albert Richard, *Manuel socialiste*, p. 54-55; Jaurès, *Études socialistes*, p. 129.

1. *L'Organisateur*, t. 2, n° 10; Pecqueur, *Des intérêts du commerce*, t. 1, p. 395 sqq., 427; Louis Blanc, *Discours politiques*, p. 37; Proudhon, *Système des contradictions économiques*, t. 1, p. 234-236, 252 sqq.; *Le manifeste communiste*, p. 25; Vandervelde, *Le collectivisme et l'évolution industrielle*, p. 79 sqq.; Jaurès, *Études socialistes*, p. 129.

2. *Exposition de la doctrine saint-simonienne*, p. 62; *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, t. 44, p. 66, sqq., 77-78, 215; *Prédications saint-simoniennes*, Paris, 1832, 2 vol. in-8, t. 1, nos 9, 23; Cabet, *La femme*, 4e éd., Paris, 1844, in-16, p. 5, 8-9, 10 sqq.; Flora Tristan, *De l'émancipation de la femme*, p. 11, 25-26; Pecqueur, *Des intérêts du commerce*, t. 1, p. 359, 368, 377-380, 386; —, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 319 sqq.; Vidal, *De la répartition des richesses*, p. 284-286; —, *Vivre en travaillant*, p. 56; Greppo, *Catéchisme social*, p. 12; *Le manifeste communiste*, p. 49-50; Bebel, *Die Frau und der Sozialimus*, 34e éd., Stuttgart, 1903, gr. in-8; Lily Braun, *Frauenfrage und Sozialdemokratie*, Berlin, 1896, in-8; Jules Destrée, *Le socialisme et les femmes*, Bruxelles, 1897, in-12; Clara Zetkin, *Der Student und das Weib*, Berlin, 1900, in-8; Lily Braun, *Die Frauenfrage, ihre geschichtliche Entwicklung und wirthschaftliche Seite*, Leipzig, 1901, in-8.

3. Saint-Simon, *De l'organisation de la société européenne*, dans les *Œuvres choisies*, t. 2, p. 328; *l'Organisateur*, t. 2, n° 10; *Exposition de la doctrine saint simonienne*, p. 11, 71-75, 114 sqq, 145 sqq., 242, 396, 415; *le Globe*, 29 avril et 13 septembre 1831; Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, p. 117 sqq., 223; —, *Des intérêts du commerce*, t. 1, p. 87 sqq., 95 sqq., 112; Proudhon, *Philosophie du progrès, Programme*, Bruxelles, 1853, in-8; Jean Jaurès, *Études socialistes*, p. 146-147; Menger, *L'État socialiste*, p. 61.

prétend établir l'association universelle de tous les hommes [1]. Il est socialiste parce qu'il veut adapter toute l'organisation sociale reconstituée au bien-être et au perfectionnement des individus [2],

1. Saint-Simon, *l'Organisateur*, 1re livraison, p. 160; t. 2, n° 1; *Exposition de la doctrine saint-simonienne*, p. 110 sqq.; Cabet, *Voyage en Icarie*, p. 520 sqq.; Pecqueur, *De l'individualisme*; —, *Des améliorations matérielles*, chap. 19; Vidal, *Vivre en travaillant*, p. 24, 235 sqq.; Pierre Leroux, *De l'humanité*, Paris, 2e éd., 1845, 2 vol., in-8, t. 1, p. 139 sqq.; Louis Blanc, *Le socialisme, droit au travail*, p. 37; —, *Discours politiques*, p. 5; Proudhon, *Paroles devant la Cour d'assises, le Peuple*, n° 130, 29 mars 1849; Greppo, *Catéchisme social*, p. 5-6, 12; Jaurès, *Études socialistes*, p. XLI, 130.

2. Bazard, *Religion saint-simonienne, Discussions morales, politiques et religieuses qui ont amené la séparation qui s'est effectuée, au mois de novembre 1831, dans le sein de la société saint-simonienne, Première partie, Relations des hommes et des femmes, Mariage, Divorce*, Paris, 1832, in-8, p. XIV-XV: « Nous avons, jusqu'à ce jour, principalement élaboré et exclusivement enseigné la doctrine de Saint-Simon au point de vue de l'*Autorité*, du *Collectisme* et de la *Société*: nous avons aujourd'hui, en grande partie, à l'élaborer, et tout entière à l'enseigner, au point de vue de la *Liberté*, de l'*Individualité*, de la *Famille*; » *l'Atelier*, mai 1841; Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, p. 35: la « fin de la liberté de chacun » est « l'utilité de tous »; —, *De la solidarité nationale. L'individu, la société, l'État, la Réforme*, 18 mars 1844; —, *De l'individualisme*; Granger, *A chacun selon son travail*, Paris, 1844, in-8, p. 25: « La société existe pour l'homme, et non l'homme pour la société; la société n'a d'autre objet que de garantir à tous et à chacun la plus grande somme de jouissances possible... Les besoins de l'homme et les conditions de leur satisfaction, telles sont les seules bases légitimes de la loi sociale; la solidarité d'intérêts et la liberté d'action, tels sont les seuls moyens de réaliser le bonheur; » Louis Blanc, *Questions d'aujourd'hui et de demain*, t. 1, p. 258-260, 279; Kropotkine, *Paroles d'un révolté*, p. 20; Jean Grave, *La société mourante et l'anarchie*, p. 16 sqq.; Nieuwenhuis, *Le socialisme en danger*, p. 291 sqq.; Kautsky, *Das Erfurter Programm*, p. 166 sqq.; Merlino, *Formes et essence du socialisme*, p. 72; Deville, *Principes du socialisme*, p. 63: « Le triomphe du socialisme sera le triomphe de l'individu, l'épanouissement de la personnalité; » Renard, *Le régime socialiste*, p. 25 sqq., 30: « Le maximum de liberté individuelle est l'idéal à réaliser; » Jaurès, d'après Huret, *Enquête sur la question sociale*, Paris, 1897, in-18, p. IX: la société future, « en même temps qu'elle organisera l'action sociale, suscitera et développera les énergies individuelles. Nul ne peut enfermer dans une formule étroite la complexité presque infinie de l'ordre socialiste en préparation. Il aura deux pôles s'équilibrant l'un l'autre: la toute puissance sociale réalisant la justice, la toute puissance individuelle affirmant la liberté; » —, *Études socialistes*, p. LXXXVIII: « Le communisme social sera la forme suprême et la suprême garantie de ce haut individualisme universel; » Menger, *L'État socialiste*, p. 28-29: « Les objets essentiels et primordiaux de chacun sont l'entretien et le développement de l'existence individuelle, la propagation de l'espèce, la sécurité de la vie et de la santé.. Si le *bien public* ou *général* doit se trouver quelque part, c'est dans ces fins essentielles de chaque individu... En poursuivant la réalisation d'un ordre social dans lequel le bien général et le bien public coïncideraient effectivement, nous ne croyons pas poursuivre une chimère... »; p. 31: « L'État socia-

parce qu'il veut assurer à tous les individus la reconnaissance et la garantie de tous leurs droits à toutes les manifestations de la vie [1], parce qu'il veut réaliser l'union et l'harmonie par l'égalité sociale de tous les individus sans distinction de naissance ni de sexe [2].

C'est à ces fins individuelles et sociales, dans lesquelles se concilient et se confondent le socialisme et l'individualisme, que Fourier, comme tous les socialistes, subordonne et fait servir l'organisation de l'économie. Cette organisation assure, dans son système comme dans tout système socialiste, la combinaison des forces et la satisfaction des vocations individuelles [3]; elle comporte la réduction universelle de la durée du travail par suite de l'application universelle de la coopération aux travaux économiques [4], et de l'extension indéfinie des services publics qui libèrent les individus des services personnels contraints [5]. Fourier conçoit

liste... repose sur cette idée fondamentale que la conservation et le développement de l'existence individuelle, la propagation de l'espèce, enfin la sécurité de la vie, du corps et de la santé doivent être considérés comme le but premier de toute activité étatique, de même qu'ils apparaissent comme étant pour chacun les intérêts vitaux essentiels ; » p. 77: « Je crois que dans l'État populaire du travail il sera moins question de sacrifice et de fraternité que de conciliation rationnelle des intérêts. »

1. Cf. Anton Menger, *Das Recht auf den vollen Arbeitsertrag in geschichtlicher Darstellung*, Stuttgart, 1886, in-8, traduit sur la 2e éd. par Alfred Bonnet, Paris, 1899, in-8.

2. Sur le féminisme de Fourier, cf. Charles Gide, *La coopération*, p. 282.

3. *L'Organisateur*, t. 2, n° 43 ; *le Globe*, 20 avril 1832 : « A chacun le travail selon sa vocation; » Deville, *Principes socialistes*. p. 36 ; Renard, *Le régime socialiste*, p. 53; Jean Jaurès. *L'organisation socialiste*, *la Revue socialiste*, août 1895, p. 130.

4. Pecqueur, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 706-707 : Louis Blanc, *Discours politiques*, p. 132 sqq., 420 sqq.; Marx, *Das Kapital*, t. 1, p. 192 sqq., 226 sqq., 241 sqq.; Rodbertus, *Der Normalarbeitstag*, Berlin, 1871, in-8 ; Bernstein, *Acht Stunden*, *die Neue Zeit*, 1890-1891, t. 2, p. 241 sqq., 272 sqq., 336 sqq.; Sidney Webb and Harold Cox, *Eight Hours Day*, London, 1891, in-8 ; Vandervelde, *La limitation des heures de travail en Belgique*, *la Revue socialiste*, 1892, t. 2, p. 433-445, 572-581 ; Jules Guesde, *Le problème et la solution*, *Les huit heures à la Chambre*. Lille, 1895, in-18; *Eight hours by law, a practical solution*, Fabian Tract 48, 1895, in-8 ; Bebel, *Der Achtstundenarbeitstag*, *die Neue Zeit*, 1896-97, t. 2, p. 420-426 ; Allemane, *Notre programme*, p. 42 sqq.; Albert Richard, *Manuel socialiste*, p. 72; Kautsky, *La répartition du travail*, *la Revue socialiste*, 1886, p. 594-603 : « Le travail ininterrompu des machines peut, dans la collectivité socialiste, être distribué de façon que chacun n'en ait à faire qu'une portion insignifiante ; » Jaurès, *L'organisation socialiste*, *la Revue socialiste*, 1895, p. 407.

5. *L'Organisateur*, t. 2, n° 43 ; Pecqueur, *De la république de Dieu*, p. 292 ;

l'organisation socialiste de la production universelle selon les convenances de la spécialisation locale [1]; il conçoit de même l'organisation socialiste de l'échange, qui devient un service social, assuré par les organes de l'économie collective [2]; il conçoit le principe socialiste de la détermination par des règles générales et sociales de la répartition des bénéfices sociaux [3]. Quant à l'usage des biens consomptibles, dans l'économie sociétaire comme dans l'économie socialiste, il est laissé à la libre disposition des individus [4] : dans l'une et dans l'autre, des institutions collectives sont prévues pour assurer la satisfaction des besoins individuels, mais ces institutions ne sont pas obligatoires, et, en dehors d'elles, l'individu peut sauvegarder la pleine indépendance de sa vie. Ainsi, dans la conception du régime économique, la doctrine de Fourier présente l'application de cet individualisme positif et réel qui nous a paru le caractère permanent des doctrines socialistes.

Proudhon, *De la justice dans la révolution et dans l'église*, t. 2, p 249 ; Schäffle, *La quintessence du socialisme*, nouv. trad., Paris, 1904, in-16, p. 94-95 ; de Paepe, *De l'organisation des services publics dans la société future*, Bruxelles, 1874, in-8; —, *Les services publics*, Bruxelles, 1895, in 12; Paul Brousse, *La propriété collective et les services publics*, Paris, 1883, in-8.

1. Buonarroti, *Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf*, t. 1, p. 209 ; Cabet, *Voyage en Icarie*, p. 163; Pecqueur, *Des intérêts du commerce*, t. 1, p. 239 sqq. ; —, *De la paix, de son principe et de sa réalisation*, p. 207.

2. Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, p. 57 ; —, *Des intérêts du commerce*, t. 2, p. 224-226. 418 sqq. ;—, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 229 : l'échange doit être organisé par une « administration publique désintéressée, au profit de l'association générale »; p. 559: « Il ne doit point exister d'échanges d'individus à individus. Chaque fonctionnaire doit produire des utilités pour la communauté : » p. 740. 745 ; —, *De l'individualisme* : « L'échange aura lieu par l'intermédiaire de la société elle-même ; » Greppo, *Catéchisme social*, p. 22: Proudhon, *Solution du problème social*, p. 33 ; Schäffle, *La quintessence du socialisme*, p. 64 sqq.

3 Cf. Menger, *L'État socialiste*, p. 133.

4. Pecqueur, *Des intérêts du commerce*, t. 1, p. 183-190; —, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 742 sqq.: Jean Jaurès, *L'organisation socialiste, la Revue socialiste*, 1895, p. 257; Kautsky, *Das Erfurter Programm*, p. 149; Menger, *L'État socialiste*, p. 33-34 : « Comme la transformation du régime juridique ne doit jamais aller au delà de l'intérêt public, la socialisation de la propriété privée doit se borner aux biens d'usage et aux moyens de production. Il s'agit en effet ici de richesses dont l'utilité est permanente et dont la repartition sous forme de propriété privée produit la prépondérance économique du possédant avec toutes ses conséquences funestes Au contraire, dans le cas des biens consomptibles, il s'agit de richesses qui sont destinées à la consommation immédiate des individus, et qui ne concernent par suite qu'indirectement l'intérêt de la collectivité; on peut donc, en ce qui les concerne, maintenir la propriété individuelle sous sa forme traditionnelle. »

Nous retrouvons le même caractère dans la conception du régime moral, qui est, pour Fourier et pour le socialisme, un régime de libre et complet développement pour tous [1]. Une éducation nouvelle en est la condition [2], une éducation sociale, collective et égalitaire [3], une éducation intégrale, physique et morale, intellectuelle et professionnelle [4]. Fourier, comme tous les socialistes, veut l'émancipation de la femme, dont il fait l'égale de l'homme, et à laquelle il réserve un rôle éminent dans la constitution de la morale sociale [5]. Cette morale sociale est, dans la doctrine de Fourier, une morale socialiste, qui prétend réaliser

1. Pecqueur, *Du souverain bien*, *la Réforme*, 15 avril 1844 ; Proudhon, *De la justice dans la révolution et dans l'église*, t. 2, p. 233 sqq.; *Le manifeste communiste*, p. 55 ; Louis Blanc, *Questions d'aujourd'hui et de demain*, t. 1, p. 198; Menger, *L'État socialiste*, p. 304.

2. Buonarroti, *Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf*, t. 1, p. 278 sqq.; Cabet, *Voyage en Icarie*, p. 36 ; Saint-Simon, *Du système industriel*, *Œuvres choisies*, t. 3, p. 44 sqq.; *Exposition de la doctrine saint-simonienne*, p. 21-22: l'éducation est « l'aspect le plus important du règlement social » ; p. 184 ; *le Globe*, 1831, n° 178 ; *l'Européen*, 3 décembre 1831, p. 4 ; Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, p. 228-235 ; Proudhon, lettre à Madier de Montjau, 23 février 1852, *Correspondance*, t. 4 : « *Démocratie* signifie pour moi *Démopédie*, éducation du peuple ; » Greppo, *Catéchisme social*, p. 15.

3. Buonarroti, *Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf*, t. 1, p. 229, 280 sqq. ; *Exposition de la doctrine saint-simonienne*, p. 208 ; Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, p. 232, 233, 238, 253-254 ; —, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 229, 251-252, 256, 285 ; —, *De la république de Dieu*, p. 191 ; Louis Blanc, *le Nouveau monde*, t. 1, p. 5, 15 juillet 1849 ; *l'Organisateur du travail*, 9 avril 1848 ; *Le manifeste communiste*, p. 48, 54.

4. Buonarroti, *Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf*, t. 2, p. 280-283 ; Cabet, *Voyage en Icarie*, p. 73 sqq., 105 ; —, *Le démocrate devenu communiste malgré lui*, Paris, 1847, in-16; *Exposition de la doctrine saint-simonienne*, p. 184 sqq.; Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, p. 56 sqq., 155, 243, 244 ; —, *Des intérêts du commerce*, t. 1, p. 334 ; Proudhon, *Explications présentées au ministère public sur le droit de propriété*, p. 101 ; —, *De la capacité politique des classes ouvrières*, p. 350 sqq.; Louis Blanc, *Questions d'aujourd'hui et de demain*, t. 5, p. 296 ; Flora Tristan, *Union ouvrière*, p. 98, 101, 103 ; Greppo, *Catéchisme social*, p. 15 ; Jules Guesde et Paul Lafargue, *Le programme du Parti ouvrier*, p. 4 ; Allemane, *Notre programme*, p. 49 ; Richard, *Manuel socialiste*, p. 72.

5. *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, t. 43, p. 182 sqq., 217 sqq.; *l'Organisateur*, t. 2, n° 5 ; *le Globe*, 12 janvier, 18 et 19 février 1832 ; Barrault, *Encore un mot sur la religion saint-simonienne*, Paris, 1831, in-8 ; Flora Tristan, *L'émancipation de la femme* ; Dezamy, *Code de la communauté*, p. 266 ; Bebel, *Die Frau* ; Charles Bonnier, *La question de la femme*, *le Devenir social*, 1897, p. 384-417, 543-569 ; Destrée et Vander[illegible] *Le socialisme en Belgique*, p. 330 sqq., 350 sqq.; Baggio, *Catéchisme de l'o*[illegible] p. 37 ; Clara Zetkin, *Der Student und das Weib*.



l'harmonie morale par la conciliation des intérêts et des sentiments de tous[1].

La méthode de réalisation contenue dans la doctrine de Fourier est socialiste par son caractère résolument évolutif et progressif : le régime sociétaire est un régime socialiste, qui veut être l'œuvre du temps et de l'incessante activité des hommes[2].

1. Saint-Simon, *Du système industriel*, dans les *Œuvres choisies*, t. 3, p. 30; *l'Organisateur*, t. 2, n° 24 ; Cabet, *L'ouvrier*, 2e éd., Paris, 1844, in-16, p. 34; Pecqueur, *Des améliorations materielles*, p. 150 152; —, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 335; Vandervelde, *Le collectivisme et l'évolution industrielle*, p. 247.

2. Saint-Simon, *Catéchisme politique des industriels*, dans les *Œuvres*, Paris, 1841, in-8, p. 5 sqq. ; *le Globe*, 15 juillet 1831 : « La doctrine de Saint-Simon ne prétend pas s'introduire brusquement et tout d'une pièce dans la société, y imposer l'adoption de formes invariables : elle est avant tout une doctrine d'opportunité; » Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, p. 196 197; —, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 699 : pour réaliser l'idéal, « il faut la préparation des mœurs, l'évolution successive et pacifique des lois et des institutions » ; Vidal, *De la répartition des richesses*, p. 457, 486 sqq. ; Proudhon, *Avertissement aux propriétaires*, p. 95 : l'ordre social se crée « par des institutions successives » ; p. 96 : l'ordre futur résultera d'éléments qui « se poussent et viennent l'un après l'autre se fondre dans le creuset » ; Louis Blanc, *Organisation du travail*, p. 94 sqq.; Greppo, *Catéchisme social*, p. 5 : « D. Le socialisme a-t-il la prétention de s'imposer aux consciences? — R. En aucune façon : il veut arriver, par la puissance du raisonnement, à convertir à la religion de la fraternité les hommes dont l'esprit est accessible aux sentiments généreux ; » p. 48 : « Nous voulons y arriver [à la société future] par transformation successive et graduée, sans violence et sans spoliation, surtout sans la sotte idée du partage, qu'on nous a si calomnieusement imputée; » *l'Organisateur du travail*, 9 avril 1848, épigraphe : « Transformation sociale graduelle et pacifique; » Elisée Reclus, *L'évolution, la révolution et l'idéal anarchique*, Paris, 1898, in-18, p. 1 sqq., 15. 58 : « Nulle révolution ne peut se faire sans évolution préalable »; Grave, *L'individu et la société*, p. 229, 247; —, *La société future*, p. 2; Kautsky, *Das Erfurter Programm*, p. 105 : « Wir erklären die sozialen Reformen für unwirksam, insofern sie die Aufgabe haben, den im Laufe der ökonomischen Entwickelung stets wachsenden Widerspruch zwischen den Produktivkräften und der bestehenden Eigenthumsordnung zu beseitigen und gleichzeitig die letztere zu erhalten und zu starken. Aber wir wollen damit weder sagen, dass die soziale Revolution, die Aufhebung des Privateigenthums an den Produktionsmitteln, sich von selbst machen, dass die unwiderstehliche, naturnothwendige Entwicklung dies ohne menschliches Zuthun besorgen werde, noch auch, dass alle sozialen Reformen unnützes Zeug seien ; » Deville, *Principes socialistes*, p. 50, 72, 237 sqq.; Louis Bertrand, *Le Parti ouvrier*, p. 79 : « La tactique du *Parti ouvrier* est essentiellement légale. Nous pensons sincèrement qu'il est possible d'arriver, pacifiquement, à notre idéal de justice; » Georg von Vollmar, *Ueber die nachsten Aufgaben der Sozialdemokratie*, München, 1891, in-8; Bernstein, *Die Voraussetzungen des Sozialismus*, p. 27 sqq.; Jean Jaurès, *Unité et liberté*, *la Petite république*, 16 août 1900; —,

Enfin les institutions transitoires imaginées par lui ne sont pas spécifiquement socialistes, mais elles le sont historiquement en fait, car on retrouve dans toute la succession des doctrines socialistes le plan d'institutions analogues à celle du garantisme sociétaire : institutions d'échange, de dépôt et de manutention, docks et warrants, qui reparaissent continuellement dans la théorie socialiste, de Saint-Simon jusqu'aux socialistes contemporains [1] ; institutions de banque et de crédit, en vue de la production et de l'échange universel, si largement conçues et exposées dans les doctrines françaises, en particulier dans celles des saint-simoniens et de Proudhon [2] ;

*La cause, ibid*, 29 août; —, *Force et révolution, ibid.*, 11 octobre ; —, *La vraie question, ibid.*, 30 avril 1901 ; —, *L'idéal, ibid.*, 13 décembre 1902 : « Croire qu'il suffit d'une grève, même généralisée, pour changer brusquement les conditions d'existence de trente-six millions d'êtres humains, pour abolir toute la propriété privée capitaliste, pour étendre l'organisation communiste sur la propriété industrielle et commerciale, rurale et urbaine, et pour déraciner le dividende, le profit, la rente, le loyer, le fermage, c'est une chimère. Ce magnifique et nécessaire idéal se réalisera par des efforts innombrables, par des transactions et adaptations multiples, et non pas par un coup de main et par l'effort d'un jour; » Joseph Sarraute, *Socialisme d'opposition, socialisme de gouvernement et lutte de classe*, Paris, 1901, in-18 ; Viviani. E. Milhaud, A. Briand et J. Jaurès, *L'action du parti socialiste au Parlement et dans le pays*, Paris, 1902, in-32 ; Destrée et Vandervelde, *Le socialisme en Belgique*, p. 176 sqq.; André Mater, *Sources et origines juridiques du socialisme, la Revue socialiste*, 1903, p. 333 sqq. ; Menger, *L'État socialiste*, p. 39 : « Nous pouvons légitimement espérer que l'établissement, par voie de réformes successives, d'un ordre juridique favorable aux intérêts de la masse est chose tout à fait possible; » Andler, *Introduction* à Menger, *L'État socialiste*, p. II : « En plusieurs pays, le moment est venu où le socialisme ne peut plus rester la pensée d'un simple parti d'opposition, capable, par une protestation grosse de menaces, d'amener des améliorations partielles dans la vie matérielle des classes laborieuses. Il doit, par une conversion progressive du suffrage universel, pénétrer la pensée législative et gouvernementale elle-même. » — Cf. E. Milhaud, *La démocratie socialiste allemande*, p. 563.

1. *Le Globe*, 24 septembre 1831 ; Pecqueur, *Des intérêts du commerce*, t. 1, p. 136-146 ; Vidal, *Vivre en travaillant*, p. 138 sqq. ; Dezamy, *Organisation de la liberté*, p. VII, 58 sqq., 61 ; Baggio, *Catéchisme de l'ouvrier*, p. 60 sqq.; Jean Jaurès, *Études socialistes*, p. 13 sqq. ; —, *Décision, la Petite république*, 19 mai 1900.

2. Saint Simon, *Vues sur la propriété et la législation*, dans les *Œuvres*, Paris, 1841, in-8, p. 292 sqq.; *le Producteur*, t. 1, p. 14 ; Enfantin, *Des banques d'escompte, le Producteur*, t. 2, p. 23-24, 29 : les banques d'escompte ont pour but de « faire parvenir dans les mains des travailleurs, aux conditions les plus avantageuses, les capitaux possédés par les oisifs » ; p. 32 ; *l'Atelier*, janvier 1841 : Proudhon, *Résumé de la question sociale, Banque d'échange* ; —, *Banque du peuple, suivie du rapport de la commission des délégués du Luxembourg*, Paris, 1849, in-12 : Dezamy, *Organisation de la liberté*, p. VII, 40 sqq., 66 sqq. : Vidal, *Vivre en travaillant*, p. 105 sqq., 118 sqq.

associations de production, dont la théorie, commencée par les saint-simoniens, continuée par Pecqueur, Proudhon, Louis Blanc, Lassalle, s'achève, en même temps qu'elle se consolide, dans la réalité contemporaine [1]; associations de consommation, enfin, dont l'expérience, constamment accrue, sert aujourd'hui à élaborer la théorie [2]. D'autre part, en dépit de toutes les divergences de principes, et de toutes les différences dans le détail des applications prévues, on retrouve dans le socialisme, en faveur de l'intervention économique de l'État, une tradition continue, qui confirme les idées de Fourier. Après les saint-simoniens, qui attribuent à la puissance publique la création des banques sociales et en général toutes les réformes économiques en leur série progressive [3], Pecqueur et Vidal recourent à l'État et à la commune pour l'accomplissement des mesures de socialisation [4]; les socialistes de 1848 font constamment appel à l'État [5], et c'est à l'État que Proudhon lui-même demande l'organisation des garanties sociales, des services de la mutualité publique [6]; enfin c'est de l'État que, depuis le *Manifeste communiste* [7], les socialistes réclament la réalisation des mesures et des réformes transitoires qui doivent acheminer la société présente à la société future [8]. Aujourd'hui, dans tous les

1. *Le Globe*, 16 septembre 1831 : « Il y aura, par exemple, dans chaque commune, dans chaque bourg, dans chaque arrondissement d'une grande ville, des associations de cordonniers, de tailleurs, d'imprimeurs, de fabricants de chapeaux, de distributeurs de tous genres, etc. Toutes ces associations seront reliées entre elles et des centres de plus en plus généraux... » ; Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, p. 360; —, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 762-763 ; Proudhon, *Banque du peuple*, p. 11, 16, 38 42 : Louis Blanc, *Organisation du travail*; Lassalle, *Reden und Schriften*, Berlin, 1892, 3 vol. in-8, t. 2, p. 429, 443, t. 3, p. 220 sqq. : Jaurès, *Études socialistes*, p. 16 sqq. ; —, *Propagande rurale, la Petite république*, 3 décembre 1901.

2. Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, p. 362 ; Proudhon, *Banque du peuple*, p 41.

3 Comte, *Considérations sur le pouvoir spirituel, le Producteur*, t. 2, p. 368, note 1 ; *Exposition de la doctrine saint-simonienne*, p. 148 sqq. ; *le Globe*, 14 mars 1831, 25 avril, 28 avril.

4. Pecqueur, *Des améliorations matérielles*, p. 358-362 ; —, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 447 sqq., 484 sqq. ; —, *le Salut du peuple*, n° 4, p. 14 sqq., 29 sqq., n° 5, p. 11 sqq. ; Vidal, *Vivre en travaillant*, p. 8 sqq., 14, 35 sqq., 48 sqq., 69-70, 81 sqq., 168 sqq., 196 sqq.

5. Louis Blanc, *Organisation du travail*, p. 15, 148 sqq. ; Greppo, *Catéchisme social*, p. 9, 27, 35

6. Proudhon, *Théorie de l'impôt, Question mise au concours par le conseil d'État du canton de Vaud en 1860*, Paris, 1861, in-12, p. 247 sqq.

7. *Le manifeste communiste*, p. 54.

8. Louis Bertrand, *Le Parti ouvrier*, p. 51-52 ; Vandervelde, *Le collectivisme*

pays où il a acquis une puissance suffisante, le socialisme participe lui-même à la législation de cette économie réformée, que son concours peut sans cesse améliorer encore.

4. — De ce qui précède il résulte que la doctrine de Fourier est socialiste et qu'elle participe largement à la constitution de la doctrine socialiste. Le socialisme de Fourier n'est pas une fiction, c'est une réalité positive. Mais il n'y a pas, entre les doctrines socialistes, une unanimité, une concordance telle, sur tous les points, qu'elle exclue les diversités des tendances et des expressions individuelles. Le socialisme n'est pas un dogme et une orthodoxie. C'est pourquoi, bien que la doctrine de Fourier soit socialiste, elle se distingue, parmi les doctrines socialistes, par des caractères particuliers et spécifiques; le socialisme de Fourier a les traits de son originalité propre.

Dans sa partie critique, il se fait remarquer par l'attention spéciale qu'il donne aux faits du morcellement agricole, de l'échange et du commerce, de la morale sexuelle, et au contraire, par sa timidité devant le problème total de la répartition. C'est un socialisme pacifique, opposé aux révolutions, opposé même aux réformes politiques. C'est essentiellement un socialisme d'organisation élémentaire et alvéolaire, un socialisme coopératif et communaliste, qui n'est pas républicain, mais qui repose sur une sorte de démocratie économique, administrative et libertaire, à laquelle se superpose presque fictivement une hiérarchie officielle et sans pouvoirs. Ce socialisme garantit essentiellement le droit au travail, dont Fourier est, dans la tradition socialiste, l'initiateur théorique [1] ; il admet l'inégalité économique ; il a pour but principal

*et l'évolution industrielle*, p. 143 sqq.; Jean Jaurès, *Études socialistes*, p. 8-9 : « L'État, les communes, les coopératives pourraient, soit par des obligations assez rapidement amorties, soit par des assignations sur les produits agricoles concentrés dans les magasins communaux, commencer la transformation de la grande propriété foncière en propriété sociale, avec un triple caractère, national, communal, syndical ; » Programme de réformes du parti socialiste français, mars 1902 : « Extension du domaine et des services publics industriels et agricoles de l'État, du département et des communes... Organisation par l'État d'un crédit agricole... Subventions aux communes rurales pour les aider à acheter l'outillage agricole collectif, à acquérir des domaines communaux, gérés sous le contrôle des communes par des syndicats de travailleurs ruraux, et à créer des magasins de dépôt et des warrants... Service national et communal d'hygiène..;» Milhaud, *La démocratie socialiste allemande*, p. 197 sqq.

1. Sur le droit au travail, cf. *Procès des quinze*, p. 71 : « Nul ne doit demander en vain du travail pour vivre ; et l'État veille sur le travailleur sans ouvrage, de

d'assurer la jouissance individuelle en organisant et en développant la production [1]. Il comporte l'organisation sériaire du travail,

quelque profession qu'il soit; » *la Réforme*, octobre 1843, 10 novembre, 10 décembre, 18 février 1844, 24 mai; *l'Atelier*, mars 1844, 12 avril 1848, juillet 1850; — cf. Lamartine, *Du droit au travail et de l'organisation du travail*, [Paris], [1844], in-8; — Pecqueur, *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 229; —, *Du véritable problème de l'économie politique*; —, *De l'individualisme*; —, *Du principe fondamental de l'organisation du travail ou des conséquences de la solidarité universelle*; —, *Du droit au travail et des droits des travailleurs*; Flora Tristan, *Union ouvrière*, p. 23; Vidal, *Vivre en travaillant*, p. 19 sqq.; Louis Blanc, *Histoire de la révolution de 1848*, t. 1, p. 126; Proudhon, *Le droit au travail et le droit de propriété*, Paris, 1848, in-12, 2e éd., Paris, 1850, in-12, notamment p. 58; —, *Les confessions d'un révolutionnaire*, p. 203; Budin, *Organisation de l'instruction et du travail*, Dôle, 1848, in-8, p. 8-9; J. Béclard, *Qu'est-ce que le droit au travail?*, Paris, 1848, in-8; Esquiros, *Le droit au travail, De son organisation par la réforme des institutions de crédit*, Blois, 1849, in-12; *Le droit au travail au Luxembourg et à l'Assemblée nationale, par MM. de Lamartine, Thiers, Louis Blanc, Dufaure, Duvergier de Hauranne, de Tocqueville, Wolowski, Ledru-Rollin, etc.*, avec une introduction par Émile de Girardin, Paris, 1849, 2 vol. in-12; — cf. Georg Adler, *Die Geschichte der ersten socialpolitischen Arbeiterbewegung in Deutschland mit besonderer Rücksicht auf die einwirkenden Theorien*, Breslau, 1885, in-8, p. 6; Rudolf Singer, *Ludwig Gall, der erste deutsche Sozialist, Ein Beitrag zur Entwickelungsgeschichte des Sozialismus, Zeitschrift für Volkswirtschaft, Socialpolitik und Verwaltung*, 1894, B. 3, p. 417-434; Karl Marlo, *Untersuchungen über die Organisation der Arbeit, oder System der Weltökonomie*, 2e Aufl., Tübingen, 1885-1886, t. 1, p. 321, t. 3, p. 755, 766; Rodbertus, *Zur Beleuchtung der sozialen Frage*, Berlin, 1890, B. 2, H. 1, p. 39-40; Kautsky, *Das Recht auf Arbeit, die Neue Zeit*, 1884, p. 299-303; Alfred Marpaux, *Le droit au travail, Étude sur la journée de huit heures*, 2e éd., Dijon, 1890, in-8, p. 2 : le droit au travail est « le principe fondamental, la base du socialisme moderne »; — cf. Georg Adler, *Das Recht auf Arbeit, Gegenwart*, B. 25, 1884; J. Ofner, *Das Recht auf Arbeit*, Wien, 1885, in-8; H. v. Scheel, *Das Recht auf Arbeit, Unsere Zeit*, 1885, t. 2, p. 89-100; Ernst Busch, *Der Irrthum von Karl Marx*, Basel, 1894, in-8; Paul Weisengrün, *Die Geschichte des Rechts auf Arbeit, Deutsche Worte*, 1895; Rudolf Singer, *Das Recht auf Arbeit in geschichtlicher Darstellung*, Iena, 1895, gr. in-8, notamment p. 5 : « Während also das droit de travailler entsprechend dem naturrechtlichen Individualismus seiner Urhaber [les physiocrates] nur die *abstracte Möglichkeit zur Arbeit* festsetzt, will das droit au travail *das concrete Recht auf Arbeit*. Das droit au travail ist also die Umsetzung der durch das droit de travailler gewährten Möglichkeit in die Wirklichkeit: » p. 10 sqq.; Mutafoff, *Zur Geschichte des Rechts auf Arbeit, mit besonderer Rücksicht auf Charles Fourier, Berner Beiträge zur Geschichte der Nationalökonomie*, Bern, 1897, in-8, notamment p. 21 sqq.

1. Cf. Gide, *Introduction* aux *Œuvres choisies* de Fourier, p. XXIX sqq., 1°; Jean Jaurès, *Études socialistes*, p. 141 : « Le trait de génie de Fourier fut de concevoir qu'il était possible de remédier au désordre, d'épurer et d'ordonner le système social sans gêner la production des richesses, mais, au contraire, en l'accroissant. »

et la comptabilité administrative de la production et de l'échange. Il institue l'association agricole et industrielle et l'association domestique ; il institue l'échange coopératif universel. Il a sa formule propre de répartition et ses organes spéciaux de consommation collective et de vie commune. Le socialisme de Fourier comprend une théorie complète de l'éducation, une théorie des rapports affectifs, une théorie de l'amour libre et de la famille, qui le distinguent parmi les doctrines socialistes. Enfin si la théorie des institutions transitoires, telles que comptoirs communaux et banques rurales, est dans le principe une théorie commune du socialisme, elle est dans le détail des descriptions et des applications une théorie particulière et personnelle à Fourier.

Tels sont, parmi les doctrines du socialisme auquel elle appartient, les traits distinctifs de la doctrine de Fourier.

7.

Une dernière question reste posée, et nous devons la laisser posée, comme je l'ai montré au début de ce travail, car l'état actuel de la science ne nous permet pas d'en poursuivre la solution : cette question, c'est celle de la vérification de la doctrine de Fourier. La doctrine de Fourier est-elle vérifiée, est-elle justifiée par l'état de la société dans laquelle il vivait et par l'évolution sociale qu'il a anticipée ? Mais si cette question n'est pas actuellement soluble, il n'est peut-être pas défendu de la renverser, et de nous demander si la doctrine de Fourier ne peut servir à la connaissance de la société contemporaine, et si, unie à toutes les doctrines socialistes avec lesquelles nous l'avons trouvée d'accord, elle ne peut servir à la connaissance de la société dans son évolution. Ce n'est pas un phénomène accidentel que le concours de toutes ces doctrines dans la critique d'une société donnée et dans la conception d'un type de société nouvelle. Les doctrines socialistes doivent être considérées comme des témoignages sociaux à consulter pour la connaissance de la société dans laquelle elles se sont produites : je voudrais, en terminant cette étude, que le témoignage de Fourier, en vue de cette œuvre d'avenir, pût être considéré comme digne d'être reçu et utilisé.

---

# INDEX DES NOMS DE PERSONNES

# INDEX DES MATIÈRES

# ERRATA

Page 18, ligne 28, après : *morcelée*, ajouter : *répugnante*.

— , ligne 31, après : *vicieux de*, ajouter : *la*.

Page 25, ligne 29, au lieu de : *Hyppolyte*, lire : *Hippolyte*.

Page 32, note 8, ligne 1, après : *morcelée*, ajouter : *répugnante*.

— , ligne 3, après : *vicieux de*, ajouter : *la*.

Page 70, note 4, au lieu de : livre 2, lire : livre 3.

Page 90, note 5, ligne 2, après : *française*, ajouter : Paris, 1898, in-8.

Page 137, ligne 11, au lieu de : produisent, lire : produisirent.

Page 183, lignes 20-21, au lieu de : dans le courant de l'année 1833, lire : au début de l'année 1834.

Page 290, ligne 19, au lieu de : alternant, lire : alternat.

Page 426, note 2, au lieu de : t. 24, lire : t. 28.

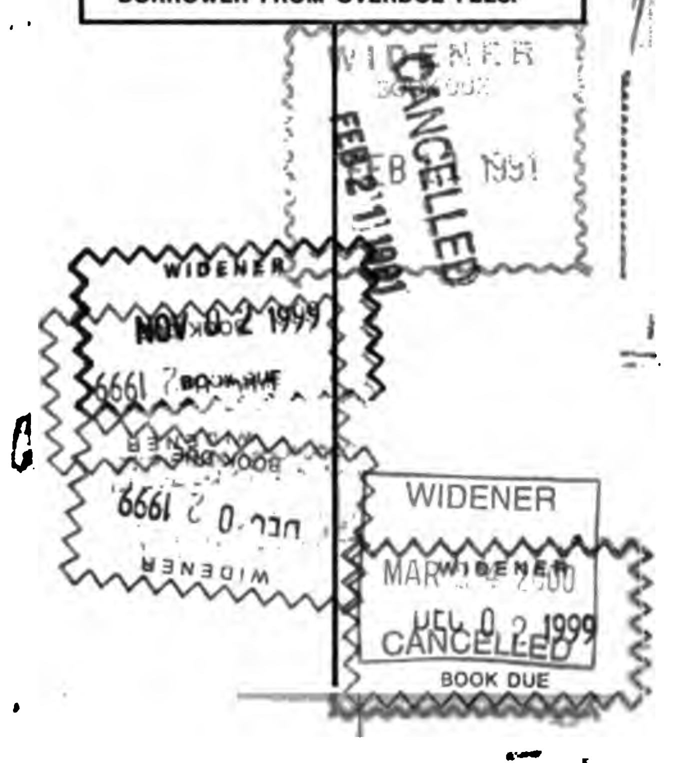
Page 458, note 4, au lieu de : 1883, lire : 1833.

Page 591, note 6, ligne 4, au lieu de : Staaten, lire : Staat.

*Ce volume a été composé et tiré par des ouvriers syndiqués*

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

Imprimerie Le Bigot Frères


THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.
WIDENER
CANCELLED
WIDENER
NOV 0 2 1999
WIDENER
DEC 0 2 1999
WIDENER
WIDENER
DEC 0 2 1999
CANCELLED
BOOK DUE

*Ce volume a été composé et tiré par des ouvriers syndiqués*

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

Imprimerie La Bonne Presse

